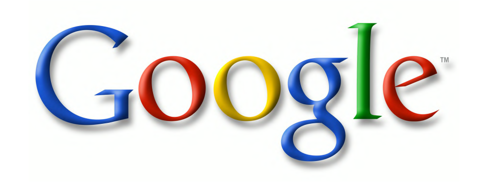
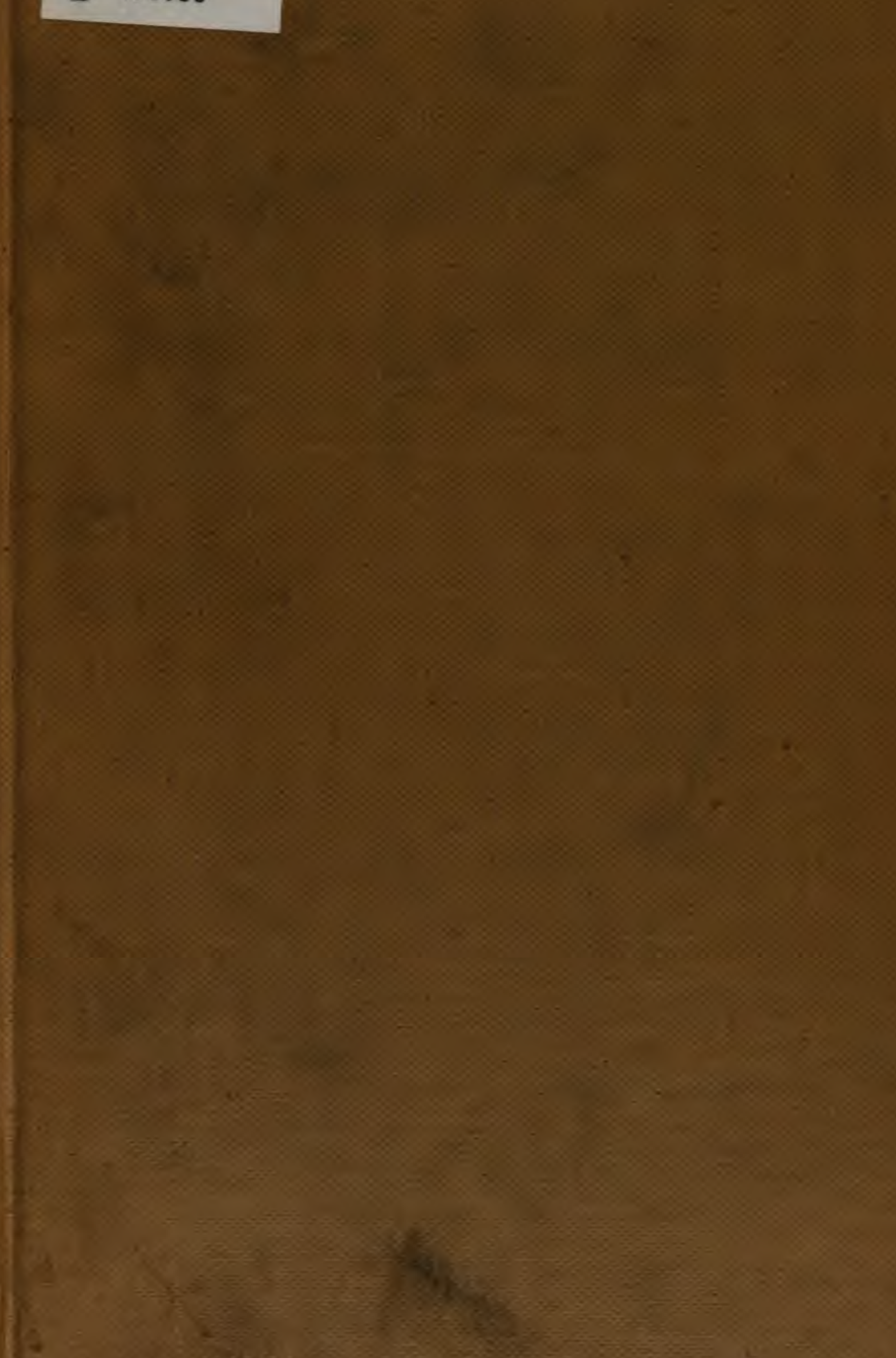
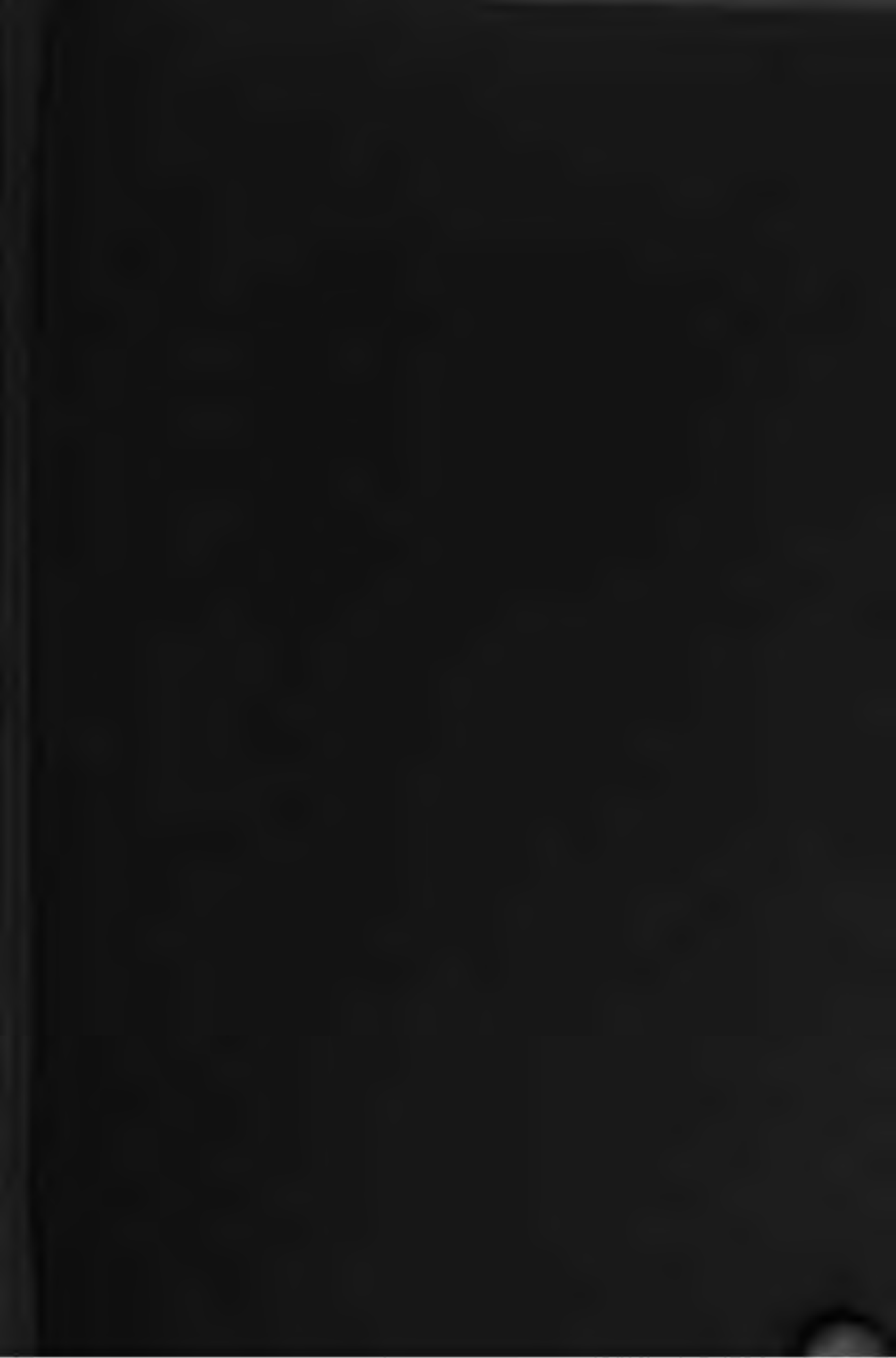








MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE. Beauvais

TOME IV.



BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1859.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

LES

MIRACLES DE SAINT ÉLOI.

LI MIRACLES DE MESIRES SAINS ELOIS.

Un trouvère dont le nom reste inconnu, mais dont l'idiome picard, qu'on retrouve à chaque ligne de son livre, dénote l'origine, a composé, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, un poëme en vers de huit syllabes, sur la vie de saint Eloi. Il a puisé les éléments de son *rouman* dans l'histoire écrite par saint Ouen sur le bienheureux évêque de Noyon, son contemporain. Je crois que ce livre fut composé par un Noyonnais : l'amour des gloires du pays, n'a-t-il pas maintes fois inspiré des travaux destinés à perpétuer l'illustration du sol natal? Ces œuvres historiques ne sont point de celles où l'inspiration du poète se donne carrière en inventant des épisodes plus ou moins imaginaires (1).

Ce qu'on y remarque surtout, c'est une foi vive, un grand res-

---

(1) Voir au chapitre XL. — L'auteur désigne les habitants de Noyon sous le nom de *la gent nostrée*.

pect de la tradition pieuse, et la simplicité touchante avec laquelle l'auteur raconte les actes de son patron vénéré.

Ecoutons-le dire comment la charité brillait entre les vertus de saint Eloi :

....
Car par l'ecriture savoit
Que l'aumosne pour chelui prie,
Qu'il aura faite en saine vie :
L'aumosne donnoit de sa main,
Pour Dieu, non pour le los humain ;
Si que de partout aplouvoient
Li povre à lui et acouroient,
Si comme gent vienent à foire,
Ensi comme es à la cathoire.
Se par aventure avenist,
K'aucuns estranges hom venist,
Qui proiast que on l'asenast
A la voie qui le menoit
Tout droit en le maison Eloy,
On li disoit : biau frere, voi,
Par chele rue t'en iras,
Là sans faille où tu trouveras
De povres gens plus grand foison,
Trouveras lui et se maison.
....

Qui ne se sentirait ému de ce trait si simple et si touchant!

Je connaissais, par le catalogue imprimé des livres et manuscrits légués à la bibliothèque Bodleïenne d'Oxford, par Francis Douce (1), l'existence dans cette précieuse collection, d'un vieux livre écrit en vers, relatif à saint Eloi. Je me rendis dans cette ville. Ce ne fut pas sans une vive satisfaction que je pris communication de ce manuscrit unique, inconnu en France, et intéressant particulièrement la ville de Noyon, où, pendant plusieurs

---

(1) Le catalogue, in-folio, imprimé en 1840 et tiré à petit nombre, offre l'inventaire des livres et manuscrits qu'avait réunis ce zélé bibliophile. Consulter à ce sujet le *Bulletin du Bouquiniste*, troisième année, 1859, pages 9 et 121.

siècles, il avait été un des plus précieux ornements de la bibliothèque des religieux de l'abbaye portant le nom de Saint-Eloi.

Voici son signalement :

Il est écrit sur parchemin en caractères dits gothiques de la fin du XIII[e] siècle. Le manuscrit ne contient aucune autre œuvre.

Les lettres initiales du titre de chapitres sont ornées, les rubriques sont en couleur rouge; quelques-unes offrent des miniatures très-soignées dans l'exécution.

En trois ou quatre places, on voit des traces de mutilation; les premières feuilles ont été enlevées.

La couverture du volume est de couleur vert-olive; elle est en peau de cerf ou de daim. Le dos du volume est détérioré; il laisse voir les nervures de la reliure.

Au bas de la page 118, on lit ces mots :

Ce petit livre appartient à l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon.

Celui qui te desrobera
Esconiez de droit sera
S'il ne fait satisfaction
Le rendant à la maison.

Sur la garde de la couverture, à gauche, on voit une gravure format in-12, faite d'après Agostino Masaccio.

Elle représente saint Eloi très-jeune montrant au roi Clotaire deux selles placées sur une table basse. Au bas de la gravure on lit cette inscription italienne : *S. Eligio orna d'oro e gemme due selle a Clotario Re de Francia.*

Au revers de la première feuille est collée une gravure sur bois assez grossièrement faite; elle est de forme ovale et a cinq centimètres dans son plus grand diamètre. Le saint est représenté portant la barbe longue et touffue; il tient de la main droite sa crosse, et de la gauche un calice.

Enfin, sur le revers du dernier feuillet, on peut lire en caractères assez lisibles du XVII[e] siècle, bien que l'écriture ait perdu beaucoup par l'altération de l'encre : *Ce présent livre a été perdu en l'an 1591, lorsque l'abbaye à qui j'appartiens fut prise et pillée, du temps de la Ligue, par Henri de Bourbon, roy de France et de Navarre, jusques en l'an mil six cent et cinq, au mois de febvrier. Il a été reconnu à Paris et racheté par damp Robert Le Roy,*

moyennant LX escus de LXIV sols (1), *à un nommé Pierre Fleury, demeurant devant les halles, à Paris, à l'enseigne des* Trois-Jambes.

Il existe trois lambeaux du poëme enfouis dans la vaste collection des matériaux réunis par dom Grenier, qui cite ce passage :

Du noier qui secha si tost comme mesires Saint Eloy le maudit.

Un jour par mont caude saison,
Je ne sai pour quelle ocoison,
Erroit li sains et chevauchoit
La grand caurre qui l'encauchoit
Tant l'argua ....

Puis on lit cette note marginale :

« Vers extraits d'une œuvre ms. *transcripte* en l'an 1292, mais » beaucoup plus ancienne quant à l'histoire, qui est la vie de saint » Eloy. »

Vers la fin du XIVe siècle, la vie du célèbre évêque avait été peinte en miniature sur un rouleau de parchemin, qui existait encore dans le monastère de Saint-Eloi, à Noyon, au moment de sa suppression, en 1792.

Diverses portions de ce rouleau ont été dernièrement retrouvées à Noyon. Malheureusement, le parchemin avait été abandonné dans un grenier. Des enfants, en jouant, en lacérèrent la plus grande partie.

Voici ce qui en reste. Les scènes sont indiquées par des inscrip-

---

(1) Comme le parchemin est altéré à l'endroit indiquant la somme, bien que les deux lettres visibles ne s'accordent pas avec les chiffres romains indiquant 64 sous, valeur de l'écu, je n'ai pas cherché à y suppléer. Cette valeur, donnée à l'écu, me paraît même inexplicable. De l'an 1602 jusqu'à l'an 1625, on en fixa la valeur à 75 sous; l'*écu d'or au soleil a valu* 65 *sous* et non 64 sous (ce qui répondait, en 1789, à 10 livres 57 centièmes de livre), suivant les extraits publiés à cette dernière époque par Paucton, dans son ouvrage sur la métrologie (les monnaies). On voit du reste que l'auteur de cette indication, qui peut-être était un des moines du monastère de saint Eloi, gardait rancune au roi Henri IV; c'était sans doute un vieux ligueur.

tions latines. On trouvera ces dessins en regard des chapitres qui en donnent l'explication.

a *Quomodo terram supradictam a rege supplicando requirit.* — Le saint demande au roi une pièce de terre. Chap. XIV.

b *Quomodo terram a rege collatam iterum facit demetire.* — Il fait mesurer de nouveau la terre que le roi lui avait donnée. Chap. XIV.

c *Quomodo de invento pede amplius quam regi suggererat tristis et mærens a rege veniam postulat.* — Trouvant un pied de plus que ce qu'il avait demandé au roi, il lui en demande pardon. Chap. XIV.

d *Quomodo reliquias beati Martialis ad basilicam a beato Eligio constitutam honorifice deferendo et tum tripudio jubilando incarcerati liberantur.* — Il porte avec pompe les reliques de saint Martial dans l'église qui lui était dédiée, et alors les prisonniers sont délivrés à leur grande joie. Chap. XV.

e *S. Eligius urbis parisiace commando* (sic), *ecclesiam beati Martialis ab incendio liberavit.* — Saint Eloi, comme un incendie dévorait la ville, en préserva l'église de Saint-Martial. Chap. XVI.

f *Quomodo in vigilia Sancti-Dyonisii beatus Eligius in ecclesia ejusdem martyris quendam liberavit.* — Saint Eloi, la veille de saint Denis, délivra une personne dans l'église même. Chap. XX.

g *Quomodo beatus Eligius Parisius claudum in ecclesia Sancti Germani curavit.* — Saint Eloi, étant à Paris, guérit un boiteux dans l'église de Saint-Germain. Chap. XXIII.

h *Quomodo ad spectaculum astantes admirantur.* — Les personnes présentes à ce spectacle sont dans l'admiration. Chap. XXIII.

i *Quomodo in Gamappio vico claudum in ecclesia curavit.* — Il guérit un boiteux dans l'église du bourg de Gamaches. Chap. XXIV.

j *Quomodo beatus Eligius elemosinas erogando pauperibus signum crucis imprimendo cecum illuminavit.* — Saint Eloi, en distribuant des aumônes aux pauvres, imposa le signe de la croix à un aveugle, et lui rendit la lumière. Chap. XXVI.

k *Quomodo regina corpus sancti ad Chalam monasterium suum voluit auferre sed non potuit.* — La reine voulut transporter le corps du saint à son monastère de Chelles, mais elle ne put le soulever. Chap. LXX.

l *Quomodo leviter a duobus portatur qui antea a quampluribus moveri non poterat.* — Le corps que plusieurs ne pouvaient sou-

lever est maintenant porté sans peine ni fatigue par deux personnes seulement. Chap. LXX.

m *Quomodo regina Batildis cum clero et populo sequentibus sequitur feretrum.* — La reine Batilde, avec ses clercs et le peuple joyeux, suit le cercueil. Chap. LXX.

n Parmi les feuilles de dom Grenier (1), un dessin évidemment calqué à la pointe sèche, sur une feuille qui manque aujourd'hui, montre le saint se disposant à faire un voyage et quittant Noyon. On lit cette inscription : *Quomodo predictus Ermesindus Eligium precedebat letus.* — Ermesinde, déjà nommé, était rempli de joie et marchait en avant du saint. Chap. XXIII.

Si, par un heureux hasard, on retrouve les autres parties du rouleau, on possédera un ensemble très-curieux des actes du saint.

Il est probable que ces miniatures furent composées à Noyon même.

L'art de *flourir*, *paindre* et *aourner* les manuscrits était pratiqué au XIIIe siècle dans cette ville par les habiles et modestes religieux de Saint-Eloi.

On trouve, à cet égard, des détails intéressants dans le livre des miracles de la Sainte-Vierge, mis en vers par Gautier de Coincy, religieux de Saint-Médard de Soissons, prieur de Vic-sur-Aisne, qui faisait l'envoi de ses vers à son ami, dom Robert de Dive, prieur de Saint-Blaise, celui, sans doute, qui mourut en 1249, tenant depuis 1230 la crosse abbatiale de Saint-Eloi de Noyon, ainsi que le fait remarquer M. l'abbé Poquet, auquel on doit cette

---

(1) Dom Grenier, dans son introduction à l'*Histoire générale de la province de Picardie*, publiée à Amiens en 1856, page 94, dit qu'à l'occasion du nom de *Sarrasins*, que ce terme fut employé au XIIIe siècle pour exprimer un ennemi du nom Chretien, comme il parait, ajoute-t-il, par la vie de saint Eloi écrite en vers picards au même siècle.

Et les vix (vieilles) superstitions
Des sarrasines nations (liv. 2, ch. 2).
. . . .
Dont li Sarrasins desrée
Pour le non Dieu le cloflchierent (liv. 2, ch. 9).
. . . .
Et abati par sa vallance
De la Sarrasine créance (liv. 2, ch. 11),

belle publication avec commentaires et reproduction des miniatures qui ornent le magnifique manuscrit sur parchemin conservé au grand séminaire de Soissons.

L'un de ces charmants dessins porte la souscription suivante :

Gautier envoie son livre à l'abbé de Saint-Eloi de Noyon.

« Envoyer son livre, dit M. l'abbé Poquet, à cet ami si pieux et » si tendre, c'était une bonne fortune pour cet ouvrage. L'espoir » du poëte allait plus loin : il comptait bien que cet ami le copie- » rait et qu'il ornerait son livre de ces délicieuses miniatures qui » donnent aujourd'hui tant de prix à nos anciens manuscrits. Le » prieur de Vic commande donc à son livre de partir pour Noyon » et d'y saluer, de sa part, son cher ami Robert. »

Li livres or tost, vat-en, vat-en
Va à Noion, plus n'i aten.
Bien sai-je que jor et nuit l'abée
Robert, qui m'a m'amour robet :
Mil foiz le me salueras;
Et lorsque contrescrit seras
Gardes d'aler, jamais ne fines
Salue my Roys et Roynes,
Dus, Duchesses, Contes, Contesses,
Evesques, Abbées, Abbesses
Moines et Clers, Rendus, Provoires
Toutes Nonnains blanches et noires
Et trestouz ceus communement
Qui de cuer aimment doucement
La douce Dame de pitié
Por cui amor j'ai tant ditié....

Plus haut on lit :

Qui que me tiengne à sot n'a saive
Mes au bon prieur de saint Blaise,
Mon ami, dom Robert de Dive (1)
Qui est un des moines qui vive,
Qui plus aimme la douce Dame....

---

(1) Dive appartenait au diocèse de Noyon, canton de Lassigny (Oise). Le ruisseau de Dive *(Diva)* prend naissance non loin de ce lieu et a donné

Vers la même époque, les pélerins et les personnes qui se vouaient à une dévotion particulière portaient des *enseignes* objets de métal, médailles, figurines, à la boutonnière ou à la coiffure; telle était la petite Vierge de plomb cousue sur le bonnet du roi Louis XI (1). M. Forgeais, qui a reproduit plusieurs de ces images dans une notice intéressante sur les plombs historiés trouvés dans la Seine, a bien voulu me remettre les clichés des trois dessins qui se rapportent à saint Eloi. Je transcris ce passage de son livre.



Plaque en plomb représentant saint Eloi forgeant sur une enclume; il semble accepter de la main gauche une bougie roulée que vient de lui offrir un personnage debout devant lui. A côté de ce personnage est un cheval. On sait que saint Eloi était invoqué pour les chevaux. Une prose pour sa fête, dans l'ancien Missel d'Amiens, dit :

Qui non negas opem brutis
Auge nobis spem salutis....

---

son nom au village, qui est d'ancien établissement. Il possédait autrefois un château fortifié dont il reste une tour et des ruines. Le cardinal Bertrand, seigneur de Dive, fit construire l'église en 1555. Dès l'année 988, Dive appartenait à l'abbaye Saint-Eloi de Noyon. Le hameau de Divette est une dépendance de Dive.

(1) Une enseigne de pélerinage en plomb, offrant l'image de Saint-Leu-d'Esserent, se trouve décrite par M. le Président de la Société Académique de l'Oise dans le tome II, page 410, de ses Mémoires, année 1854.

D'après le caractère des figures, on peut faire remonter cette enseigne à la fin du XIII[e] siècle.



Autre plaque de plomb, carrée; aux deux extrémités inférieures, deux trous qui servent à fixer l'enseigne sur le vêtement, et à sa supérieure une bélière pour suspendre l'image; elle se trouve aussi gravée dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome II, page 417.



Saint Eloi est debout, revêtu des ornements pontificaux; de la main gauche il tient la crosse, de la droite il bénit son client,

personnage debout qui élève, des deux mains, une bougie roulée, et devant lequel se trouvent deux béquilles. Entre les deux personnages est placé un autel sur lequel est un calice surmonté d'une patène. (Chapitre xx des miracles de saint Eloi.)

Le mot Eligius, par une erreur du graveur, a été tracé dans le sens rétrograde.

M. Forgeais signale, d'après Saint-Foix, une bougie (apparemment roulée) aussi longue que le tour de l'enceinte de Paris, que le prévôt des marchands et les échevins présentèrent à l'église de Notre-Dame de Paris, en 1355, pendant la captivité du roi Jean.

Le nom de l'auteur du poëme en question n'est pas, comme l'a dit l'abbé de La Rue dans son ouvrage sur les Trouvères, Bardes et Jongleurs (1), Girbert de Montreuil, auteur du roman de la *Violette* ou de *Girard de Nevers* et de *la belle Euriant*. On verra, à la fin du livre, que c'était un Gérard de Montreuil et non Girbert ou Girbers qui *escrivit* seulement le poëme de saint Eloi, ainsi qu'il le déclare dans une note placée à l'explicit, laquelle ne fait nullement corps avec l'ouvrage.

Lorsque les trouvères voulaient faire connaître leurs noms, d'ordinaire ils les faisaient entrer dans leur création elle-même. Gérard de Montreuil (2) n'est donc, comme l'a dit dom Grenier, qu'un simple transcripteur, en l'an 1294, d'un poëme dont la versification est évidemment plus ancienne que la fin du XIIIe siècle. Cependant ce savant, dans son introduction à l'*Histoire de Picardie*, page 51, parait revenir à ce sentiment, car il s'exprime ainsi : Gérard de Montreuil est fameux par la vie de saint Eloi, composée en latin par saint Ouen, qu'il a mise en vers français. Il est dit, à la fin du troisième et dernier livre, qu'il a fini de l'écrire le dimanche après la Saint-Eloi d'été 1294.

Il a composé, dans le même temps, un poëme assez prolixe sur l'*Ave Maria;* on y voit répété à chaque strophe ce vers :

Ave dame a V lettres (3).

---

(1) Trois volumes in-8°, 1834.

(2) Le nom de Montreuil peut s'appliquer à plusieurs localités, même en Picardie.

(3) Parmi les *Salus Nostre Dame*, par Gautier de Coincy, il en est un auquel s'applique la note de dom Grenier, dont la mémoire a été infidèle

Il y a, comme on le voit, contradiction entre ces deux opinions du bénédictin de Corbie.

Le poëme de la *Violette* est dédié par Girbert à Marie de Ponthieu, qui épousa, dès l'an 1208, Simon de Dammartin, comte d'Aumale, ce qui fixe l'époque approximative de sa composition.

Cette différence de quatre-vingt-six ans entre les deux dates prouve qu'on doit les regarder comme deux personnes tout-à-fait distinctes. Cependant M. Francisque Michel, qui a édité le roman de la *Violette* il y a quelques années, n'élève aucune objection sur l'identité du personnage. M. Amaury Duval, auteur de l'article Gibert de Montreuil (1), termine ce chapitre biographique en rappelant l'opinion de l'abbé de La Rue; il déclare ne pas connaître le poëme et regrette que ce dernier n'en ait cité aucun fragment.

Dès l'année 1626, un chanoine de Noyon, l'archidiacre Louis

---

quand il l'a attribué à Gérard de Montreuil. Les stropes suivantes sont extraites de la pièce *Ave Maria*, qui en contient vingt-huit.

Ave M, ave A, ave R Y et A.
En ces cinc saintes lettres moult de joie out et a....

Ave, Dame au cinc lettres qui nommée ies Marie.
Buer fu né de sa mère qui à toi se marie....

Ave, Dame as cinq lettres qui à fins cuer entiers
Qui le diable enchantent tuit cil qui volentiers
De toi lisent et chantent en paradis seront
Menée tout en chantant tuit cil qui de toi chanteront.

Ave, Dame qui es i royne des archanges
Royne des apostres, des vierges et des anges....

Ave, Dame au douz non, douce et plus que mielée;
Quant je nom ton douz non, la bouche en ai mielée....

Ave, Dame, ton nom pooir n'ai de descrire;
Plus i gist de bons moz n'ait de goutes en Crise.... (a)

(1) *Histoire littéraire de la France*, in-4°, tome XVIII, page 50.

(a) Cette petite rivière tombe dans l'Aisne, près de Soissons.
Cette composition se rapporte pleinement à celle désignée par dom Grenier.

de Montigny avait publié une traduction en français de la vie de saint Eloi par saint Ouen.

Un autre traducteur, Levesque, à la fin du même siècle, fit paraître à Paris, et dédia à la corporation des orfèvres de cette ville, une version française sur le texte latin de dom Luc d'Achery. C'est, comme la précédente, une paraphrase calquée sur le modèle.

J. Levasseur a publié les homélies et les réflexions sur la vie de saint Eloi dans son livre intitulé le *Cry de l'Aigle*.

M. Ch. Barthélemy, de Paris, qui a publié, en 1847, in-8°, en tête de la traduction de la vie de saint Eloi, une bibliographie, a omis de citer le présent poëme.

Je me suis proposé de relever, dans les notes jointes au texte, le plus grand nombre des mots usités au XIIe et XIIIe siècles dans le langage et conservés dans le patois picard, tandis qu'ils ont disparu de la langue française actuelle. Ces éclaircissements philologiques ne paraîtront pas, je l'espère, inutiles aux personnes de notre province qui, peu familiarisées avec les textes, attendu que le dialecte et l'orthographe subirent de siècle en siècle des modifications nombreuses, pourraient ne pas saisir le sens de certains mots maintenant perdus ou profondément altérés.

C'est pour cette même raison que j'ai placé les accents qui facilitent la lecture et servent à scander les vers.

Je m'acquitte avec bonheur d'un devoir : c'est un remerciement à MM. P. Paris et Ed. Duméril, qui m'ont donné gracieusement leurs bons avis et d'utiles indications pour mon travail.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

1° Des parents de saint Eloi et du lieu de sa naissance.

2° Du présage qui fut révélé à sa mère au sujet de sa naissance.

3° Des mœurs parfaites dans lesquelles il grandissait.

4° Il quitte sa patrie et vient en France.

5° Sur deux siéges ornés d'or et de pierreries, qu'il rendit au roi Dagobert, au lieu d'un seul pour lequel la matière lui avait été fournie.

6° Il pria le roi de l'exempter de jurer sur les corps saints. Le roi céda à sa demande.

7° Dieu reçut la prière de saint Eloi, qui fit une confession publique des fautes qu'il avait commises dès son enfance.

8° Il raconta à saint Ouen, en secret, une vision céleste qu'il avait eue, et se lia d'amitié avec lui.

9° Il délivrait les prisonniers, et de ce que le roi lui donnait, rachetait les captifs, les vêtissait et leur donnait largement du sien.

10° Il rassasiait les pauvres et mangeait avec eux des reliefs qu'ils laissaient.

11° La bonne grâce de saint Eloi et son maintien. Il fit la paix entre le roi de France et celui de Bretagne.

12° Il rachetait les prisonniers et les gens en chartre de ce que le roi lui donnait.

13° Il fonda une abbaye en une ville que le roi lui donna, et l'orna très-richement.

14° D'un terrain que le roi lui donna : il le fit mesurer et y trouva plus qu'il n'avait demandé.

15° Les carcans furent mis en pièces, et les captifs sortirent de prison.

16° De Paris qui était en proie à un feu violent, et que saint Eloi sauva par sa prière.

17° Il allait aux abbayes, reconfortait les moines et leur donnait leurs provisions.

18° Il alla à l'abbaye de Solignac, qu'il avait fondée et établie, et la pourvut de tout ce qui lui était nécessaire.

19° Il ôtait aux malades leurs souffrances et leur infirmités, et mangeait de leurs restes.

20° D'un contrefait qui fut sauvé de grave maladie, et de ses nerfs qui étaient contractés.

21° Il redressa les doigts crochus d'un infirme qui avait eu sa main sèche dès son enfance.

22° Il fit qu'un tonneau où il ne se trouvait que deux pots de vin fut tout rempli.

23° D'un Espagnol qui n'avait pas quitté son lit depuis neuf ans, et à qui il rendit la santé.

24° D'un infirme qui fut guéri de son mal cruel : il avait ses membres estropiés.

25° Il avait donné aux pauvres tout son argent, et ensuite il trouva en sa gibecière une pièce d'or qu'il leur donna.

26° De l'aveugle qui recouvra la vue aussitôt que saint Eloi eût fait une croix sur ses yeux.

27° Les ornements que des voleurs avaient enlevés de l'église Sainte-Colombe, à Paris, y furent rapportés.

28° Il ressuscita un homme qui avait été pendu tout un jour, et le délivra de ses ennemis.

29° Il fit des sépulcres pour plusieurs corps saints. Il les tirait de terre et les plaçait d'un lieu dans un autre.

30° Les savants clercs allèrent à Rome pour détruire la fausse loi des incrédules hérétiques.

31° Le martyre d'un apôtre de Rome qui fut martyrisé pour avoir exalté la vraie foi chrétienne, et fut envoyé en prison à Constantinople.

32° D'un hérétique que messire saint Eloi fit bannir de tout le royaume de France pour ses hérésies déloyales qu'il voulait prouver être bonnes.

33° D'un hérétique qui fut banni de Paris, parce qu'il entretenait le peuple de son hérésie.

34° D'un autre hérétique que saint Eloi fit mettre en prison pour son hérésie.

35° La simonie fut ôtée du royaume de France par les soins de Monseigneur saint Eloi.

36° Défense fut faite par toute la France que nul ne vendît les biens de la sainte Eglise.

37° Il fut élu évêque de Noyon et fut renommé comme savant clerc malgré sa volonté et son dédain (des honneurs).

38° Il fut évêque de Noyon, et Saint-Ouen, de la ville de Rouen.

39° Il reçut les ordres sacrés, et conserva la charité pour les pauvres; il les aidait en leurs besoins, et retourna après son sacre à Noyon, portant la haire.

40° Il parcourait l'évêché, et priait, et désirait d'être martyrisé.

41° Il fonda une abbaye de nonnes dans la ville de Noyon.

42° Maurin se vanta qu'il trouverait saint Quentin, et pour cela les vers lui tirèrent l'âme hors du corps.

43° Le corps de saint Quentin fut trouvé, et saint Eloi le mit dans l'église de Saint-Quentin.

44° Il trouva saint Crépin et saint Crépinien, et les mit dans une châsse.

45° Il trouva saint Lucien de Beauvais.

46° Il convertit les Anversois et les fit devenir bons chrétiens.

47° Les diables sortirent du corps d'un enfant où ils étaient restés longtemps.

48° Le diable était entré dans le corps d'une femme; et au commandement de saint Eloi, il sortit dehors.

49° Il enseigna à son valet un vase qu'un voleur lui avait soustrait et emporté.

50° Les prisonniers furent délivrés malgré les chevaliers qui les gardaient.

51° Il s'en retourna à Noyon et prêcha au peuple la vérité de l'Ecriture.

52° D'une tonne de vin qui était vide, et fut pleine aussitôt que saint Eloi l'eut vue.

53° Du vilain qui voulait enlever à saint Eloi son bois; il l'excommunia, et celui-ci tomba mort à ses pieds.

54° De cinquante-cinq forcenés qui avaient perdu le sens, et furent sauvés par son commandement.

55° Du prêtre que saint Eloi interdit; celui-ci voulut sonner, et il ne le put.

56° Du noyer qui sécha aussitôt que saint Eloi l'eut maudit.

57° Comment fut guéri un diacre.

58° Du prêtre qui tomba frappé de mort subite, et que le saint ressuscita.

59° Il prophétisa la mort de Flavade et la vie de Willebaut, et fit d'autres prophéties.

60° D'un abbé à qui saint Eloi dit que le diable avait envahi son abbaye et les moines.

61° Il prophétisa la naissance du roi Lothaire, et fut son parrain aux fonts baptismaux.

62° Ici commence le glorieux trépas de Monseigneur saint Eloi.

63° Ses disciples avaient un grand deuil de son glorieux trépas.

64° Il reconforte et apaise ses disciples, qui menaient grand deuil.

65° Il pria Dieu de leur donner un pasteur qui gouvernât bien l'évêché.

66° Ses disciples le regrettaient et pleuraient, et menaient grand deuil.

67° Il pria notre Seigneur de le recevoir, et les anges le portèrent en paradis.

68° Tous ceux de la cité pleuraient et menaient grand deuil pour sa mort.

69° La reine de France vint à Noyon, ayant avec elle une nombreuse suite.

70° La reine Batilde veut le porter à Chelles, son abbaye.

J'ai cru devoir placer en tête de chaque chapitre le texte *roman* et la traduction la plus rapprochée, en vue de faciliter la recherche des actes du saint.

LES MIRACLES DE SAINT ÉLOI.

I

Des parents de saint Eloi et du lieu de sa naissance.

—

. . . .

II

Du présage qui fut révélé à sa mère au sujet de sa naissance.

—

. . . .

III

Des mœurs parfaites dans lesquelles il grandissait.

—

. . . .

IV

Il quitte sa patrie et vient en France.

—

. . . .

V

Sur deux siéges ornés d'or et de pierreries, qu'il rendit au roi Dagobert, au lieu d'un seul pour lequel la matière lui avait été fournie.

—

. . . . [1]

Non, fesist-il dusc'à Calais,
Ne de Calais dusc'à Biaucaire,
Qui chele euvre péust parfaire,
Si come il l'avoit pourpensée,
Et dedens son cuer devisée.
Bueves[2], li tresoriers le roy,
Quant de mon seigneur saint Eloy
Connut l'engien soutil et bon,
Il li demanda savoir mon[3]?

---

[1] Les quatre premiers chapitres du manuscrit ont été déchirés; le titre et le commencement du cinquième chapitre ont été aussi enlevés; le dernier vers se terminait en *ais* pour rimer avec Calais.

[2] Beuve.

[3] On dit aujourd'hui dans le patois picard *Ah! mon?* pour n'est-ce pas?

Se chele euvre faire porroit
Si comme ses cuers desieroit.
Il li respondi humlement
Qu'il le feroit legierement.
Li tresoriers, isnel le pas,
S'en vint au roy plus que le pas,
Et dist, Sire, trouvé avons
Tel maistre dont nous bien savons,
Qui nostre euvre si bien fera
Comme vos cuers devisera [1].
Quant li rois la parole oï,
Dedens son cuer s'en esjoï;
Prendre fist dedens son tresor
Estoffe de gemmes [2] et d'or,
Et au tresorier le livra.
Li tresoriers s'en delivra,
Entre les mains Eloy le mist.
Li sains, qui bien s'en entremist,
Commencha l'uevre isnelement,
Et le furni mout noblement.
La sele fist et noble et boine [3].
Diex qui le bien as bons foisonne
Entre ses mains le foisouna :
·I· seul pois d'or com li douna
Seulement pour faire une sele.
Faus est qui en la foi canchele [4]
Qui autretant [5] aroit en soi
De vraie créanche et de foi,
Comme uns grains de senevé monte,
Si comme la letre [6] raconte,
Sachiés que falir ne porroit
Qu'il ne fesist quanqu'il vorroit.
Li sa(i)ns, qui ot vraie créanche,
Et en Dieu toute sa fianche,
·II· seles fist d'un tout seul pois,
Si que la monte [7] d'un seul pois
Ne fu mie mains pesans l'une
De l'autre, car, pour voir [8], cascune
Ert de tel pois entierement
Com il rechut premierement.
Nus hom qui chele euvre véist
Ne pot quidier qu'il le féist;
Mais li sains hom sans trecherie,
Sans tote vilaine putie,
Sans aucun amenuisement,
D'une puioise [9] seulement,
Sans barat et sans convoitise
Fist l'ouvrage qu'il ot emprise;
Il ne vaut pas siervir la gile [10]
De mains ki sont en mainte vile,
Qui del argent prendent la disme
.... [11]
Dont dient [12] : par le fu poise mains :
De ceus i a encore mains
Qui che font, mais li loiaus hom,
Par boine foi, sans mesproison,
Mist tout en preu, car bien savoit
K'en male foi nul bien n'avoit.
Quant li sains ot bien assoumée [13]
L'uevre, et à droit achesmée;

---

[1] *Parlera*, toujours usité en Picardie.

[2] Pierres précieuses.

[3] Il s'agit, non d'une selle équestre, mais d'un siége orné ou d'un trône. Ce qui le prouve, est le passage rapporté par M. Barthélemy et tiré des étymologies d'Isidore de Séville : *Sellularii dicti opifices qui sedendo opus faciunt.* On appelle *sellulaires* les ouvriers qui font des siéges pour s'asseoir.

[4] *Falsus*-Faux.

[5] Pareillement.

[6] La sainte Ecriture.

[7] Le montant.

[8] *Verum*, vrai.

[9] Poignée.

[10] Guille, tromperie.

[11] Il manque ici un vers.

[12] Disent-ils.

[13] *Achevé;* assommer, se dit actuellement dans le sens de frapper.

Il le porta isnelement
A court [1], et mout séurement
Près lui, sus sa senestre aissele,
Repoust, et esconsa la sele
Qu'il du sourcrois fist daérraine :
Au roi bailla la premeraine,
A tel pois comme on li livra.
Quant li rois le vit, mout prisa
Le biauté de l'uevre et l'ouvrier :
Il commanda que tel louier
Li rendist-on de se demaine [2],
Que bien i fust sauve sa paine.
Lors mist avant li sains la sele,
Qui n'iert pas mains riche ne bele
Qu'ert la premiere, et maintenant
Li dist : Sire, le remanant
De l'or ai mis en chest ouvrage,
Qu'il ne fust tournés à damage,
Ou perdus par ma negligense.
Quant li roys vit en sa presense
La sele, il fu tous abosmés,
Comme s'il fust enfantosmés
De la parole qu'il ooit,
Et del miracle qu'il véoit.
Lors li enquist s'estre péust
Voirs, que les ·ii· seles éust
Faites de cel pois sainglement.
Quant li rois sot certainement
Que voirs estoit, l'uevre prisa,
Et maintenant autorisa
L'orfevre de haute loenge,
Et dist par iche fait [3] enten-ge
K'en grans coses te porra-on,
Croire par droit et par raison.
Par l'ocoison de cel ouvrage
Ot-il le premier tiesmoignage,
Et boin los, et palais roial,
Et pour sa foi saine et loial,
Estoit dignes c'on le créist,
Et c'on l'ounerast et chierist.
De che fu bien autorisiés ;
Orfevres iert boins et prisiés,
El monde ne trouvast-on mie
Tant sage en l'art d'orfaverie.
Par son très saint contenement,
Deservi qu'il ot plainement
La grasse le roy, et le pais,
Et l'amour de chiaus du palais.
En ferme foi est catholikes,
Et fers en tous biens autentiques :
Cascun jour, par la Dieu aiue
Qui li estoit propisse et piue,
Croissoit et s'onneurs et ses nons [4]
De miex en miex, et ses renons.

VI

Il proia le roy qu'il le relaissast qu'il ne le fesist jurer sour les cors sains, et il si fist.

Il pria le roi de l'exempter de jurer sur les corps saints. Le roi céda à sa demande.

—

Sains Oains [5] ki fist chest istoire
Fait chi endroit de lui memoire :
Ensi comenche la leçons,
Et dist : Quant jou ere enfanchons,
Et o le roi à court manoie [6],
Moi souvient bien que jou estoie

---

[1] A la cour.
[2] De son travail.
[3] *Hoc facto.*
[4] Son nom.
[5] Saint-Ouen.
[6] Et que je restais avec le roi à la cour

Un jour en Roeteloi [1] et vi,
Je ne sai mie bien de fi [2]
Pour quel cause, mais que li roys
Commanda proprement que Eloys
Sour les cors sains se main tendist,
Et ·i· sairement li fesist.
Mais li sains hom qui Dieu cremoit [3]
Et les cors sains de cuer amoit,
Proia le roy que boinement,
Le relascast du sairement.
Tele angoisse ot, et tel pesanche,
Ne se tenist pour toute Franche
Que, voiant tous, ne larmoiast
Des iex du cuer, et souspirast,
Pour che, pour voir, que il cremoit
Le roi courechier qu'il amoit;
Mais che li estoit plus contraire
Metre les mains au saintuaire.
Lors que li roys le vit dolant
Et de fine angoisse plourant,
Bien nota sa devotïon,
Si en ot grant compassïon,
Ne le vaut de plus efforchier,
Car trop le doutoit [4] courechier :
Benignement le radoucha,
Et douchement le radrecha,
A le pais de sen cuer ravoir.
Lors maintenant li fist savoir
Par lui, nient par autrui, et dist
Et, à liet samblant, li proumist
Que dès ore mais l'ameroit
Miex ke devant, et plus kerroit
Par sa parole seulement,
Que s'il éust fait le sairement.

VII

Diex rechut la proiere saint Eloy et fist aperte confession très l'eure qu'il avoit esté nés.

Dieu reçut la prière de saint Eloy, qui fit une confession publique des fautes qu'il avait commises dès son enfance.

—

Un poi après chele saison,
Passé avoit ja li sains hom
Tout le tans de s'adolescence;
Il remira sa conscïenche,
Et vit que ja iert en l'éage
D'omme, en tel que tout son usage
De bien en miex cangier [5] déust
Et miex faire que fait n'éust;
Il pensa qu'il s'esmiëroit,
Et sans delai dediëroit
Lui tout à Dieu, et ame et cors,
Et par dedens et par dehors,
Car il cremoit c'aucuns pechiés
Dont il fust d'arriere entechiés [6]
Ne li troblast tout son afaire,
Et tout le bien qu'il déust faire.
Lors le mit en s'entencïon [7],
Que par vraie confessïon,
Et que par vraie penitenche,
Porroit purgier sa conscïenche.
Au priestre ala tout mot à mot,
Li dist quanque dict et fait ot
Puis che qu'il fust de mere nés,
Et en saint baptesme renés [8].

---

[1] *Rotoilo in agro*, Ruel.
[2] Sur ma foi.
[3] Craignait.
[4] Redoutait.
[5] Mot du patois picard actuel
[6] Précédemment.
[7] Sa pensée.
[8] *De renasci*, renaître.

Par lui méisme prist austere
Penitenche, dure et amere;
Pour noient plus grant carchast-on:
Il prist l'escu et le baston,
L'èsperit arma pour combatre
Contre la char, et pour combatre,
Et plaisier de mortel delit,
Par le vigeur du Saint-Esprit.
Queles sont les armes qu'il prist?
Li apostres bien les descrist,
Que je bien nommerai cascune;
Che est labeurs, vielle [1], jéune,
Passienche et humilités,
Et la parfaite carités.
De ches armes et d'orisons,
Campissoit [2] li benéois hons
Encontre le carnel carongne,
Et pour faire miex sa besoigne,
Metoit les ardans inferneus
Encontre les caurres [3] carneus;
Che est à dire qu'il pensoit
En son cuer que plus aigres soit,
Que plus grieve une estinchelete
Du feu d'infer en une eurete [4],
Que trestout le fu ne feroient [5],
De tous les bos qui ore soient,
Qui ensamble les meteroit,
Tous les jours que Dix viveroit:
Car che que adès avoit peur,
Li sains de chele ardant pueur [6],
Qui tous tans art [7] et tous tans dure,
Fourclooit l'ardure de luxure;
Il mengoit mains qu'il ne soloit,
Car à lui méisme toloit
Le pain et l'autre warison [8],
Purement en l'entencion
Qu'en la contrée des archangles
Fust sasiés [9] del pain des angles.
Paile ot le vis, et escarné [10];
Maigre le cors, sec et tané [11],
Par jéune et par abstinenche;
Mais par chele grief penitenche
Iert vigereus li esperis,
Qui tous tans est enameris [12]
D'aler lasus en chel païs,
Que on apele Paradis.
De tant con plus li souvenoit
Et plus souvent li revenoit
En memoire la grans grietés [13],
La grans paine, la grans grietés [14]
Des tourmens d'infer perdurables.
De tant plus ert fers et estables,
Et volentiex de soustenir
La paine qui pooit fenir:
Il prioit Dieu mout coreument [15]
Qu'il la finast perennelment
De sa sainte grasse et des dons
Qu'il a promis à tous les bons,
Qu'il péust estre escris et pains
En la letanie des Sains.
Tele ert nuit et jour s'orisons,
Car chartre oscure et gries prisons
Li sambloit estre cheste vie,
Car trop i a de pusnaisie.

---

[1] Veille.
[2] Tenir camp, soutenir la lutte.
[3] Chaleurs.
[4] Petite heure.
[5] On prononce *fu* aujourd'hui pour le feu, patois picard.
[6] Puanteur.
[7] Brûle.
[8] Provision de vivres.
[9] Rassasié.
[10] Visage décharné.
[11] Secret.
[12] *In amore.*
[13] Tourments.
[14] Inquiétudes.
[15] Cordialement.

Adiès resongnoit [1] durement
Le jour du destroit jugement,
Et chele sentense bifaire [2]
Qui as felons sera contraire,
Et as eslis plaisans et bone;
Car dont aront double couronne.
Bifaire apel-jou ma sentense,
Car mout i a grant differense
Entre *Ite* et *Venite*.
Chieux à qui Diex dira : *Ite*,
Lors en infer descenderont,
Perpetüelment i seront :
Tant i duërra li martires,
Comme Diex ert et roi et sires.
Encontre cheles saintes ames
Des bons eslis, d'oumes, de femes,
Lorsqu'il orront le *Venite* [3];
O Dieu iront en la chité
De paradis, à grant baudoire [4] :
Si i aront pleniere gloire.

—

VIII

Il dist à sainst Ouin son secré [5] et le vision qui li angle li ot monstrée, et s'acointa à lui mout debonnairement.

Il raconta à saint Ouen, en secret, une vision céleste qu'il avait eue, et se lia d'amitié avec lui.

—

D'iluec après, en ·I· tempoire,
Li sains hom de sainte memoire
Proia Diu mout devotement,
Que par son saint commandement,
Et par sa très pleine poissanche,
Li donnast aucune monstranche,
Pour quoi connoistre li fesist
Et entendre sen gré presist :
La penitanche qu'il faisoit.
En la cambre où li sains gisoit,
Tout droit de sor son lit en haut
Pendoient à ·I· escaffaut
Et filatières [6] et reliques.
De mout haus cor sains antiquites.
Li sains acoustumécment
Soloit par nuit privéement,
Le chief cliner [7] desor la haire,
Ourer desous chel saintuaire.
Pour privées orisons faire,
A terre avoit mis son vïaire [8] :
Soumaus li prist soudainement,
Il s'endormi soudainement.
En méisme che soudain somme,
Vit devant lui ester ·I· homme,
Qui douchement l'araisonna,
Et par son droit nom le nomma,
Et dist : Eloy ! saches de fi [9],
Pour voir te di, pour voir t'afi [10],
Oïes sont tes orisons,
Rechute [11] est ta petitïons :
La monstranche t'est otroié
Que jadis avoies proïé ;
Che ert que bien à Diu plaisoit,
La penitanche qu'il faisoit.
Après la sainte visïon,
S'esveilla li saintismes hom ;

---

1 Repassait dans son esprit.
2 En deux expressions, bis-fari.
3 Avec.
4 Réjouissance.
5 Secret.
6 Reliquaires phylactériens.
7 Incliner.
8 Visage.
9 Par ma foi.
10 Je t'assure.
11 Reçue.

De douche oudour senti ·I· flair,
Qui toute emploit et lui et l'air,
Et sour son chief senti, pour voir,
Soues goutes souef plouvoir [1],
Qui del escaffaut descendoient,
Où li saintuaire pendoient.
Tous esbahis se leva sus,
Il regarda et sus et jus,
Et esgardant et escoutant,
Ala tant qu'il vit degoutant,
Si comme basme de Crimaire [2],
Et del drap qui le saintuaire
Couvroit par droite acoustumanche,
Si s'espandoit la grans flagranche [3]
De chele très souef odour,
Que tout de lui iluec entour
Ot si empli selonc l'istoire,
K'a paines en son dormitoire
Péust li sains hom demourer
Une seule eure pour ourer.
Lors li souvint de la proiere
Qu'il avoit faite el tans d'arriere;
Dedens son cuer s'esmerveilla
De Dieu que si le conseilla.
Par sa grant deboinaireté,
Et par sa douche pïeté
Des iex ploura, des iex gemi,
Dieu merchïa et benéï,.
Qui chaus qu'il aime ne guerpist,
Apareilliés est d'ïaus servir.
Li sains hom compaignon avoit,
Autretant comme lui l'amoit,
Chel sien compaignon apela,
Tout son secré li revela?
Tout en ordre chele aventure,
Si comme ele est en l'escriture.

Tant fist que chil li otrïa
Che que par amour li proia;
Che fu que tant com il mansist
En vie, à nului ne desist
Chel sien secré. Chis siens compains
En droit non ert nommés Oains [4],
Dado fu ses sournons; il ert
Boins clers eslis, encore i pert:
Car de son sens fist chest istoire
De tant fait e le miex à croire.
Quant chil compains ot tout oï
Che que li sains li ot gehi [5]
....
.... [6]
Honnesté qui de lui couroit,
Tant le créoit et honneroit,
Qu'il l'envoioit à son tresor,
Et li livroit l'argent et l'or,
Sans pois, sans nombre et sans mesure;
Car li sains hom qui n'avoit cure
De boursier, si bien l'emploioit [7],
Que de rien ne l'en fournoioit.
La mors qui haus et bas atrape,
Qui tous prent, et qui nus n'escape,
Teus est ses us et sa maniere [8],
Lothaire traist à sa baniere
Le roy de Franche, quant Diu plot.
Ses fiex Dagombiers, après ot
L'ounour del regne en sa ballie,
Et tint toute la monarchie.
Quant chil rois vint à la couronne,
Il ot prisé matere bonne
As bones meurs, que par usage
Tint ses peres tout sen éage,
Car mout honneroit sainte Eglise,
Mout amoit Dieu et son servise,

---

1 Des gouttes douces, pleuvoir doucement.
2 Baume de saint chrême.
3 Se répandait.
4 Saint-Ouen.
5 Avoué.
6 Ici manque un feuillet du manuscrit.
7 D'emplir sa bourse.
8 Telles.

De si très grant amour amoit
Le saint homme, qu'il le clamoit
Pere et seignor; et li sains hom,
Pour son boin los, pour son renon,
Estoit si ses familïers,
Qu'il en pesoit as losengiers [1].
Li mal parlier, li non sachant,
Qui ne vont se mal non cachant,
Grant envie de lui avoient;
Pour che seulement le haoient [2];
Que li rois l'amoit et créoit [3],
Et pour che que il mout haoit
Orguel, menchoigne et trecherie [4]
Et sans faille losengerie.
Li preudoume mout chier l'avoient,
Pour che que vraiëment savoient,
K'en lui n'avoit point de putie,
Et qu'il menoit hounesste vie,
Et toute avoit s'ententïon,
A devine religïon.

IX

Il délivroit les prisonniers, et racatoit de che que li roys li envoioit. Il racatoit les ketis, et les revestoit, et dounoit du sien mout largement.

Il délivrait les prisonniers, et de ce que le roi lui donnait, rachetait les captifs, les vêtissait, et leur donnait largement du sien.

De jour en jour, de miex en miex,
Avoit li sains tendu les iex
Del cuer et toute sa pensée
Vers la glorieuse contrée
Ou li saint ont pleniere joie:
Sien veul ja fust à la monjoie
Qu'il le péust de plain veïr:
Par le conseil de sen desir,
Faisoit de soi grant discipline.
Sa char tint maigre et miserine;
Ne ne le vaut trop apasteler [5]
Qu'ele ne péust reveler.
Orfevres iert et bons et sages,
Et faisoit mout riches ouvrages,
Pour che que loiaument ouvroit,
D'or et de gemmes manouvroit
Trestout che qu'il ert necessaire,
Et qu'il li commandoit à faire.
Il séoit en l'orfaverie [6],
Car point n'amoit oiseuse vie,
Des mains ouvroit, de cuer ouvroit;
Contre lui d'autre part séoit
Tions [7] qui estoit proprement
Ses desciples nient seulement,
Del art qu'il avoit entre mains,
Mais sans le plus et sans le mains,
Briément dirai qu'il sivoit [8]
Les boins usages k'il véoit:
En son maistre fu si estruis [9],
De si boines meurs que je truis
Que il, qui ert nés de Gascoigne [10],
Vie mena puis de saint moine.
Je truis [11] du glorieus Eloy,
Qui tant ama la sainte loi,

[1] Aux flatteurs.
[2] Haïssaient.
[3] Car.
[4] Mensonge.
[5] En patois picard: on apatèle un enfant avec la bouillie, avec la pâte: un enfant bien nourri est un gros patelot.
[6] Dans son atelier d'orfèvre.
[7] Tillon, Saxo, sive Anglus, *vernaculus ejus*, son compatriote et orfèvre habile. Il fut abbé de Solignac, puis évêque de Maëstrecht, et se retira plus tard dans un désert en Auvergne. Vernaculus s'emploie aussi pour domestique; ici je préfère la première acception.
[8] Suivait.
[9] Instruit.
[10] Les gens de cette contrée n'étaient pas en bonne odeur, alors.
[11] Je trouve.

Et toute devine escriture,
Entrues [1] que il avoit sa cure,
Et ses mains al orfaverie,
Devant lui sour une establie,
Avoit adès [2] ouvert le livre [3].
Il ne voloit pas oiseus vivre,
Qu'il aucune euvre ne fesist
De ses mains, ou qu'il ne lesist,
Car bien savoit et entendoit,
Que Diex ensi le commandoit :
Ensi ouvroit de ·II· ouvrages;
Des mains faisoit humains usages,
Et toute sa pensée avoit
A l'escriture qu'il véoit.
Ses sains renons iert si espars,
Partout le mont en toutes pars [4],
Que se de Rome et d'Alemaigne,
Ou de la perfonde Bretaigne,
Ou de Hollande ou de Saisoigne,
Venissent, pour aucun essoigne,
Aucunes gens au roi de Franche,
Ou pour faire aucune alianche,
Ou aucune legassion;
Lors sans point de dilation,
Anchois [5] qu'ils véissent le Roy,
L'ostel mon seigneur saint Eloy
Queroient [6], tant qu'il le trouvoient,
Ou pour che que mestier avoient,
Que par carité les péust,
Ou que conseillier les déust
D'aucun conseil s'il li quesissent,
Ou qu'il boin essample presissent,
En ses euvres et en ses dis.
En tous les jours, en tous les dis [7]
Qu'il ajournoit, à lui venoient,
Et de toutes pars s'avoient [8]
A grans tourbes et à grans flotes,
Moine noir, moine à grises cotes, [9]
Et autres gens religieuses,
De lui véoir mout curieuses;
Et il, quanques pooit avoir
D'or et d'argent et d'autre avoir
Ou en ausmosnes le donnoit,
Ou par racat deprisonnoit
Les prisonniers ki povre estoient [10],
Qui racater ne se pooient,
Et deviers lui traioit la proie
Qu'il racatoit de sa monnoie,
En che faire ert toute s'entente.
Quant il savoit k'iert [11] mis en vente
Aucuns ketis [12], tantost livroit
Le pris, et lors le delivroit.
Mainte fois l'aventure avint,
Qu'il racatoit bien dusc'à vint [13]
Caitis, ou XXX ou bien L,
Si comme la lettre le cante;
Et largement dounoit avoir,
Pour cens quites et frans avoir.
Quant aucune fois avenoit
C'aucune nes [14] à port venoit,
Qui des caitis ert auques plaine,
De son mueble propre demaine
Racatoit bien dusc'à ·C· ames,
Homes, enfans, pucheles, dames,

---

[1] Tandis, *interdùm*.
[2] Toujours.
[3] L'évangile.
[4] Monde.
[5] Avant, *antequàm*.
[6] Cherchaient.
[7] *Dies*-jours.
[8] Se mettaient en route.
[9] A cottes grises.
[10] Pauvres.
[11] Qu'était.
[12] Chétif, *captivus*.
[13] Vingt.
[14] Nef, *navis*.

Que li marchéant amenoient,
Qui de diviers païs venoient,
Et tenoient en lor prisons,
Roumains, Bretons, Gascons, Frisons,
Et Saissongnois [1] méismement,
Qui dont erent espessement
De lor propre liu esrachié,
Et fors de lor païs sachié,
Et de mout lieus à loi dois-ons [2],
Mené loins en Caitivisons;
Chi me tiesmoigne l'escriture,
Que se li sains par aventure
Souffissaument près lui n'éust
Or ou argent, donc ne péust
Esligier à sa volenté,
Des ketis la très grant plenté,
Que il véoit en vente mis,
Lorsque faisoit li Dieu amis,
Pour aus vers lui traire et ravoir,
Quanqu'il pooit el monde avoir,
Fors sen propre cors seulement,
Trestout donnoit outréement,
Ni demouroit nes la chainture;
Toute donnoit sa vestéure,
Et tout son vivre necessaire;
Et quant il plus ne pooit faire,
Sans demourer, et sans atente,
Faisoit traire se cauchemente [3]
De ses piés, en l'entencïon
De bien et par devotïon.
Ensi les caitis racatoit,
En tel usage translatoit
Quanqu'il avoit dras [4] et deniers
Pour racater les prisouniers,
Che méisme mout très souvent,
Faisoit-il au povre couvent
Des pelerins ki des voiages,
Ou des lointains pelerinages,
Venoient povres et soufraiteus [5]:
Que diroie? tant ert soigneus,
N'i avoit cheli ni chelui,
Qui ou demain partist de lui,
Veés sains plain de grant pité [6]:
Quantes fois pour homme endeté,
Qui pour dete prison tenoit,
Pleges et deté devenoit.
Pour les caitis s'aidier voloit,
A lui méisme se toloit,
Sourcos coteles et bracheus [7];
Que diroie? tant ert soigneus,
Il n'avoit riens qu'il ne vendist,
Et que il tout ne despendist
Dusques à une seule maille [8]
Pour delivrer la ketivaille [9].
Où est li hom en tout le monde,
Qui soit de si boine faconde,
Qui péust à nombrer ne dire,
Ou li boins escrivains descrire
Des ketis la très grant foison
Il geta de caitivison,
Et delivra du dur servage?
A-il el monde home tant sage,
Qui plainement dire péust,
Con grans aumosnes il éust

---

[1] Saxons.
[2] Suivant la loi, l'usage, devait-on.
[3] Chaussures.
[4] Draps.
[5] Pauvres.
[6] Voyez ce saint plein de piété.
[7] Surcots, vestes, et braies, *bracca*.
[8] Menue monnaie, équivalant à l'obole. Proverbe : il n'a ni sol, ni maille.
[9] La gent.

Données en diviers tempoires [1],
C'as pelerins que as prouvoires [2],
Que as cartriers que as cartrieres [3],
....
K'a moustiers, k'à diverses glises?
Où furent ches aumosnes prises?
Où il point ne s'en esmaïoit,
Car Diex ses detes li paioit,
Que plus donnoit hui, plus avoit
Lendemain, quant il se levoit;
Cheste coustume adiès tenoit,
Que devant le roi amenoit
Tous les caitis qu'il racatoit;
Devant le roi deniers getoit [4],
Et as cartes en tele guise,
Livroit chartres de lor franchise;
Or estoient franc et delivre.
Oiés que je truis en mon livre,
En la premeraine lechon;
Il les metoit à eslichon,
De trois choses qu'ils presissent,
La quele qui il miex vausissent,
Et quoique il qui franc estoient,
S'en [5] lor païs raler voloient,
Au raler les conforteroit,
De che que mestiers lor seroit:
Bien voloit que chil remansissent [6]
O [7] lui qui remanoir vausissent,
Et aidassent el ministere,
Nient comme serf mais comme frere.
S'aucuns pooit perfitement,
Atraire au saint proposement
De converser en abéie,
Ou de mener monnïal vie,
Chaus onneroit et tenoit chiers,
Comme ses seigneurs droituriers;
Honestement lor aprestoit
Quanques mestier il lor estoit,
Et pourvéoit comme boins peres,
Et envoioit as archisteres,
Je dis archistere, abéie,
Pour che que n'en soit esbahie,
Aucune arme que lirre l'oïe.
Li sains de chiaus faisoit grant joie,
Qui pour la vie regulere
Guerpissoient [8] la seculere;
Chaus procuroit et maintenoit,
Et de ses biens les soustenoit.
Entour lui ot bele maisnie,
De tous biens sage et ensegnie,
Serjans, disciples, clers et lais,
Que tout adès sans nul relais
Erent aprestó de tout faire
Quanques au saint ert necessaire.
En sa cambre erent à sejour,
Li clerc qui adès nuit et jour
Li cantoient solenneument
Ses eures [9] assiduelment.

X

Il respassoit les povres et menjoit aveuc aus du relief qui lor demouroit.

Il rassasiait les pauvres et mangeait avec eux des reliefs qu'ils laissaient.

—

Entre tous ces biens qu'il faisoit.
Mult li ert bon, mout li plaisoit,

---

[1] Temps.
[2] Prêtres.
[3] Prisonniers, prisonnières.
[4] Comptait l'argent.
[5] Si en.
[6] De remanere, rester.
[7] O. Avec.
[8] Quittaient. On dit encore déguerpir.
[9] Les prières.

Donner pur Dieu quanqu'il avoit;
Car par l'escriture savoit
Que l'aumosne pour chelui prie
Qu'il aura faite en saine vie.
L'aumosne donnoit de sa main,
Pour Dieu, non pour le los humain;
Si que de partout aplouvoient
Li povre à lui, et acouroient,
Si comme gent vienent à foire
Ensi comme es à la cathoire [1].
Se par aventure avenist
K'aucuns estranges hom venist,
Qui proiast que on l'asenast [2]
A la voie qui le menast
Tout droit en le maison Eloy,
On li disoit: biau frere, voi,
Par chele rue (tu) t'en iras,
Là, sans faille où tu trouveras
De povres gens plus grant foison:
Trouveras lui et se maison [3].
Tout là où li sains hom aloit [4]
De povres gens grant alé [5] avoit,
Qui de tous païs le caignoient [6],
Et autresi l'avironnoient,
Comme les es la franche rée [7]
Qu'eles ont franchement ouvrée;
Mult belement s'en delivroit:
Ou il de sa main lor livroit
Quanqu'il avoit de livrison [8]
D'or ou d'aucune garison;
En che metoit toute s'entente,
Et che faisoit par droite rente [9].
Chascun jour debonnairement,
Ne le savoit faire autrement;
En s'esquerpe ou en s'aumosniere [10],
Ou devant lui en sa loviere [11],
Portoit adès or et argent,
Pour donner à la povre gent,
Pour che que se il encontrast
Aucun povre qu'il ne l'outrast [12],
Sans donner de sa carité.
Dire puis bien par verité:
Onques ne vaut amer avoir [13],
Mais quanqu'il ot et pot avoir,
As moustiers et as besoigneus [14]
Donna, car mout en ert soigneus;
En son cuer avoit bien escrite
Chele sentence c'avoit dite
Li apostres, qui dist; aioumes [15]
Seulement que plus ne velloumes [16],
Pour retenir sobre peuture [17],
Et vestemens pour la froidure [18].
Cheste sentense ot bien entée,
Li saints el fuel de sa pensée,
Et bien à euvre le metoit,
Car sobrement se dedioit;
Et souventes fois avenoit,
Que ·II· jours entiers jéunoit,
Ou ·III; si qu'es deus ou es ·III.
Ne menjast c'une seule fois.

---

[1] Abeilles à la ruche.
[2] L'assurât.
[3] En patois picard on dit encore *se* pour *sa*.
[4] Partout, où.
[5] Grande allée ou concours.
[6] Formaient l'enceinte.
[7] Abeilles — le rayon de cire.
[8] Nourriture.
[9] Par suite de ventes qu'on lui faisait.
[10] Son écharpe, ceinture où l'on plaçait sa bourse.
[11] Ceinture en cuir.
[12] Ne le dépassât.
[13] Il ne voulut jamais aimer la fortune, mais tout ce qu'il eut et put avoir....
[14] Aux monastères.
[15] Ayons soin de ne.
[16] Pas vouloir plus que.
[17] Pour retenir sobre nourriture, pâture.
[18] Vêtements pour la froidure.

Quant fait avoit la triolaine [1],
·II· fois ou ·III· en la quinsaine,
Et che venoit à la vesprée,
Que sa viande ert atirée [2],
Anchois qu'il se desjéunast,
Commandoit c'on li aünast
Et amenast en sa presence
Tous les povres sans differense,
Que on trouvast, quel que il fussent,
Qui de mengier mestier éussent,
Pelerins, contrais, langereus [3],
Mendis, avules et fievreus [4].
Cheste coustume adiès tenoit,
Toutes les fois que il junoit [5],
Sans les autres fois qu'il mengoit;
Chest usage onques ne canjoit [6],
Que ou poi ou ja ne venist,
En tous les lius où il venist,
K'a son mengier povres venist
Que souffisaument repéust [7].
Quant li povre estoient venu,
Lors n'i avoit resne tenu [8].
Il proprement en sa personne
Que samblant à chiere bonne,
Lor maletes lor descarchoit,
Et por sauf faisant les carchoit [9]
A ses sergans qu'il les gardassent
Dusc'à l'eure qu'il s'en ralaissent:
L'iaue à laver lor mains livroit,
Et pour essuer lor livroit
Touaile [10] bele et honnerable,
Puis les faisoit séoir à table:
Il méismes partout metoit
Les mains, et bien s'entremetoit
D'aus aaisier et constengier [11].
Il lor aportoit à mengier;
A la table rien ne failloit,
Il de sa main propre tailloit
Le pain, et metoit devant aus [12]
Et les leskes et les cantiaus [13].
Puiroit [14] à chiaus qui ne véoient,
Et devant chiaus qui ne pooient
Maskier le pain dimenuisoit,
Et esmïoit, et debrisoit.
S'aucun véist qui pain n'éust,
Et qui paistre ne péust,
Il méismes chelui paissoit
Et abevroit et assenoit;
Le vin metoit es maserins [15],
Puis le puiroit as pelerins [16],
Et as autres à grant plenté,
Pour bien boire à lor volenté.
Quant il avoit cele maisnie
Et bien repeute et bien aisie,
Au chef de la table séoit,
Et del relief [17] qu'iluec véoit,
Menjoit assés petitement,
Mais ne séoit pas longement;
Bien se faisoit à tel mengier,
Ja ni fesist autre dangier.

---

[1] Jeûne et abstinence de trois jours; ce mot, joint à celui de jeune *(jejunium)*, dans le miracle de Théophile Gautier de Coinsi, a été traduit à tort par *peine* dans le glossaire de Roquefort.

[2] Que sa nourriture était apprêtée.

[3] Contrefaits. Patois picard, langucreux.

[4] Mendiants, aveugles et fiévreux.

[5] Qu'il jeunait.

[6] Changeait.

[7] Repus.

[8] Sans être arrêté par rien.

[9] Les confiait.

[10] Linge de table.

[11] Mettre à l'aise et satisfaire.

[12] Eux.

[13] Tranches de pain et chanteaux.

[14] Offrait.

[15] Coupes à boire.

[16] Présentait.

[17] Restes de viandes.

Il a paru bien à la fois,
Que mult estoit vraie sa fois,
Quant les povres semons avoit
A son mengier, et il lavoit
Ses mains, et ot mise sa table,
Et bien ert eure convenable,
Qu'il meïsmes mengier déust,
A droite eure, se lui l'éust:
Oés mervelles, en tout le mes [1]
N'avoit nis ·I· seul pain remes [2],
Que on péust à table metre,
Si comme dist la vraie letre,
Devant chaus ki semons estoient [3],
Et aveuc lui mengier devoient,
Car en chel liu méisme avoit,
Si comme souvent avenoit [4],
Toute despendu or et argent
Nes [5] son vivre; et à povre gent
Cauchier, vestir et dieter [6],
Ou pour les caitis racater.
Quant li auquant [7] qui là estoient
De ses serjans, qui che véoient,
Preske cascun jour avenir,
Lors ne se pooient tenir,
Qu'il entr'aus ne l'escarnissent [8],
Et que pour fol ne le tenissent;
Mais li pluisour qui che savoient,
Dedans lor cuers pité [9] avoient
De si glorieuse disete,
Comme d'une seule diete.
Li sains ki bien s'en perchevoit,
Et leur courages bien véoit,
Les racoisoit mult douchement,
Et disoit deboinairement:
O gens! ô gens de pute foi!
De quoi, vous doutés vous de quoi,
N'est chil encore vis et sains,
Qui el desert repeut ses sains
Helye et sainct Jehan Baptiste.
Pourquoi estes-vous mourne et triste.
Quidiés-vous [10] dont que Diex nous faille,
Que nous n'aions assés vitaille [11],
Qui entre le pule habitomes [12];
Très bien savés que nous ne sommes,
Si comme on dist, ne four ne granges.
Ja Diex ne nous ert si estranges,
Qu'il ne nous seceure [13] au besoing;
Sour li n'aiés cure ne soing,
Car je croi bien el Creatour,
Qui chiel et terre et tout là tour
Qui el monde est, cria [14] et fist
Et des ·V· pains peust [15] et refist
·V· mile hommes par sa poissanche;
Se nous avons ferme créanche
Qu'il, hui chest jour, visitera
Sa povre gent, et paistera,
Si que de chaiens n'isteront [16],
Dusc'à tant que repeut seront.
Ne demoura gaires après
Son dit à le fois, que ja près
D'iluec, erent chil qui hurtoient
A la porte, qui aportoient
Là dedens à mult grant foison
Pain et viande, et garison;

---

1 Ecoutez
2 De reste, *remanens*.
3 Invités.
4 Arrivait.
5 Ainsi que.
6 Nourrir.
7 Aucuns.
8 Raillassent
9 Pitié.
10 Pensiez-vous.
11 Victuaille, nourriture.
12 Le peuple.
13 Secoure.
14 Créa.
15 Nourrit.
16 Si bien que de céans ne sortiront.

Car où il rois li envoioit,
Si con souvent faire soloit,
Ou aucune poissans personne,
Car on le tenoit à saint homme;
Car li siecles auques savoit,
De quoi li sains mestier avoit,
Et en quel usage emploioit
Tout che que on li envoioit;
Car pour lui riens ne retenoit,
De quel part que li biens venoit,
Qu'il ot despendu et rechut;
Onques sa fois ne le dechut;
Car l'escriture qui ne ment,
Dist, et tiesmoigne vraiement,
Que chelui qui liémment donne,
Diex l'aime, et ses biens li foisonne.
Li sains n'iert pas de tel afaire,
Que plusour sont qui de bien faire,
Trois mois ou quatre s'entremetent,
Et puis à tout fait [1] s'en demetent.
Pour voir vous di, sen bon usage
Tint et maintint tout son éage.

XI

Les faitures saint Eloy, et li maintiens, et fist le pais du roi de Franche et du roy de Bretaigne.

La bonne grâce de saint Eloy et son maintien. Il fit la paix entre le roi de France et celui de Bretagne.

—

Li miroirs de l'escriture
Me dist que de longe estature
Estoit mesires sains Eloys
Blanche ert sa chars si comme nois,
Vermaus [2] de fache et iex mult biaus,
Et rechierchelés les caviaus [3],
Beles mains, dois d'ongles et lons,
Simple regart comme coulons,
Angel où vont douche raison
Avoit le debonnaires hom.
Li sains en son commenchement,
D'or et de gemmes noblement
Apareilloit ses vestéures:
Adiès chaignoit riches chaintures,
Ablouque d'or menu ferrées
De membres d'or et bien-gemmées,
Aveuc tout che, les aumosnieres
Avoit tant riches et tant chieres
D'or et de gemmes bien ouvrées,
De boutons d'or enfrangelées;
Ses dois avoit tous plains d'aniaus,
Et à son col riches fremaus,
Et chemises mult très deliés,
De liex en liex bien très lichiés [4]
De fil d'or et de fil de soie:
Qui ne m'en croit el livre voie.
Il se vestoit mult noblement,
Et noble erent si garnement.
Pourpres et cendaus et samis [5],
Vestoit adiès li dieu amis [6],
Proprement, en l'ententïon
D'esconser sa religïon [7];
Car par desous à la char nue
Avoit adès haire vestüe [8];
Il ne voloit c'on le séust,
K'anemis ne le dechéust

---

[1] Tout à fait.
[2] Vermeil.
[3] Les cheveux frisés, bouclés.
[4] Lissées, bordées, c'est-à-dire ornées de franges ou de broderies.
[5] Cendal, étoffe de soie pourpre. Samis, satin, taffetas fort.
[6] L'ami de Dieu.
[7] Démontrer, étaler.
[8] Sur lui un cilice.

Par vaine gloire ou par orguel.
Quant il ot pris le boin esquel,
Et vit que sour boin fondement
Faisoit son edefîcement,
Et sour si ferme pierre ouvroit,
Que resongnier [1] pas ne devroit
Assaus de vens, et flos de mer,
Qu'ils fesissent s'uevre tumer,
Ne de nule part reculer,
Il donna tout, dusc'au soller [2],
Ses vestéures precieuses,
As besoigneus, as besoigneuses.
Quant sa vie ot ensi cangié,
Vous véissiés à la foié [3],
Que chil ert chains d'une cordele [4],
Et vestus de povre cotele [5],
Et as drapiaus mult povrement [6],
Qui ains ·I· poi ert noblement [7]
Vestus et empipelorés [8],
De dras de soie, de dras dorés,
De dras couviers de grant tresor [9],
Si comme de gemmes et d'or.
Et aucune fois avenoit,
Que li rois quant il le véoit
Si povrement s'apareilloit,
Et pour l'amour dieu despoulloit [10];
A lui méisme se toloit [11],
Et au benéoit saint donnoit
Non seulement sa vestéure
Propre, mais sa propre cheinture,
Et bien séant raison disoit
Qui che n'amoit ne ne prisoit,
Que li franc homme qui vivoient [12]
El siecle [13], et maintenir devoient
La seculer [14] chevalerie,
Menaissent deshonneste vie,
En vil abit, ne en despit;
Ne que chil qui, sans nul respit,
Pour les povres se desnuoit,
Et au benéoit saint donnoit
Tout che que il avoit sour terre,
Pour l'amour Jhesu Crist conquerre.
Fuissent vilment et nuit et jour.
Entour le roi ert à sejour
Li boins sains, et adiès manoit [15]
En une maison qui tenoit
Droit au piet del palais roial
Aveuc Dodon [16] sen bon sodal [17],
Que il amoit de grant amour,
Et se li portoit grant honour;
Bon example prendre pooient
De lui, tout chil ou qui l'ooient [18],
Ou qui véoient son afaire [19],
Ne soufiroie à tout retraire [20].
Tout adès [21], che me dist l'istoire,
Pendoient en son dormitoire,

---

1 Appréhender.
2 Jusqu'à ses.
3 A la fois.
4 Ceint d'une corde.
5 Petit manteau.
6 Haillons.
7 Un peu plus tôt.
8 Pipeloté, orné.
9 D'habits.
10 Et se dépouillait.
11 S'enlevait.
12 Que les nobles.
13 Dans le monde, et...
14 Séculière.
15 *Manebat*, restait.
16 *Dado*. Saint-Ouen.
17 *Sodalis*, compagnon.
18 L'entendait.
19 Sa conduite.
20 Je ne suffirais à tout raconter
21 Entièrement.

De mil cors sains li saintuaire;
Laiens erent li grant livraire [1]
Estendu sour une establie,
Ou il après sa saumodie [2]
Et après s'orison lisoit [3],
Et comme sages eslisoit [4]
De diviers liex diverses fleurs [5],
Les miex vaillans et les milleurs,
Et le douch miel qu'il en suchoit,
Tout repounoit et tout muchoit [6]
En l'aumaire de sa pensée [7].
Une coustume avoit secrée [8],
Se je l'ai dit, ne vous anuit [9],
Car le jour et cascune nuit,
Devant son lit metoit le haire;
Si l'estendoit à le pure aire [10];
Quant tout dormoient en prin somme,
Et Clerc et lai, vallet et homme.
Son usage pas n'oublioit,
Mais mult coiément se glioit [11]
Jus [12] de son lit, et son viaire
Estoit enclins deseu la haire;
De tout son còrs prestres ouroit [13]
Et toute la nuit trescouroit,
A le fois, li benéois homs,
En larmes, et en orisons;
Tel grasse avoit, ke grant plenté [14]
Avoit larmes à volenté;
Tant con pooit nature humaine [15]
Souffrir, adès metoit grant paine [16],
De trestoute la nuit despendre
El servise Dieu et entendre
A bien faire sans soumillier,
Car ne voloit oiseus vellier.
Quant il avoit mult longement
Ouré, pour poi d'alegement,
Car s'il i avoit ocoison,
Entrelassoit chele orison,
Et verselloit la saumodie [17],
En ordre, et quant estoit fenie,
A le lechon se reprendoit [18].
Entrementiers qu'il s'entendoit [19]
As paroles de l'escriture,
Ne demandoit autre penture
Que la lechon se repassoit,
Et dedens le cuer li nassoit [20],
Et ranissoit devotions,
Et très grande compunctions;
Lors le véist-on simplement [21]
Adrechier vers le firmament
Et iex de cuer et iex de chief [22],
Lors le véissiés de rechief,

---

[1] Il y avait céans la grande bibliothèque.
[2] Psalmodies.
[3] Son oraison.
[4] Et comme savant, il choisissait Sagesse, mot qui, en patois picard, signifie encore science.
[5] De divers lieux.
[6] Plaçait, *reponebat*, et cachait.
[7] L'armoire, expression figurée.
[8] Secrète.
[9] Dit déjà. Que cela ne vous contrarie pas. Le poète a déjà parlé effectivement de sa bonne mine.
[10] Il la tenait cachée.
[11] Souvent se glissait.
[12] A bas, et son visage.
[13] Comme prêtre priait.
[14] Grande abondance.
[15] Autant que pouvait le souffrir la...
[16] Sans relâche.
[17] Chantait les versets des psaumes.
[18] C'est-à-dire à la leçon.
[19] Pendant ce temps, *interdùm*.
[20] Naissait et renaissait.
[21] Le voyait-on.
[22] Pleurer des yeux du cœur, et des yeux de la tête.

Et souspirer et larmoïer ;
Et les larmes des iex glijer [1],
Qui tout le vis li arousoient,
Et desor son pis [2] degoutoient ;
Et quant à le fois avenoit
Que li soudains soumaus venoit [3],
Qu'il s'endormoit par aventure,
Entre les mos del escriture [4] ;
Car j'ai oï dire maint homme,
Qu'il n'est d'omme qui ne prent somme.
Ensi que il là soumelloit [5],
Ches méismes mos verseilloit.
Quant li sains hom plus ne voloit
Lirre [6]; lors, si comme il soloit,
De rechief sans arestison [7],
Se remetoit en orison.
Adont tenoit si grant silense [8]
Que hons qui fust en sa presence,
Ou près de lui ja ne séust,
Tant orellier [9] qu'il le péust,
Oïr, neis s'alaine reprendre [10].
Ne le véist ailleurs entendre,
Fors k'a l'orison purement,
Adès ouroit seriément,
Son chief tenoit enclin et quoi [11] ;
Ne regardoit ne chou ne quoi [12],
Mult se tenoit cois et séris [13],
Comme chil que sains esperis
Avoit espris et doctriné [14],
Et de sa grasse enluminé.
Li rois faisoit par ses messages
Le saint, qui ert discres et sages [15],
Souvent en sa cambre [16] mander,
Pour aucun [17] consel demander,
Ou pour autres divers afaires,
Dont li pluisour ne sevent waires [18];
On li mandoit et soir et main [19],
Et tart, et tempre hui et demain [20].
Ja soit che que pour lui venissent [21]
Messagé et chaus autres sivissent
Pour haster lui, et esmouvoir,
Ja n'i alast pour nul avoir,
Sanchois n'éust entierement
Acompli son proposement
El servise nostre Segneur,
Dont il avoit haste gregneur [22] ;
Quant il issoit fors de maison [23],
Pour quele que fust ocoison,
Primes ouroit, puis se segnoit [24],
Le signe de le crois poignoit [25]
Sur son front et sour son viaire;
Autel faisoit-il au repaire [26].

---

[1] Glisser.

[2] *Pectus*, poitrine. De là, le pis de la vache, les pissières qui garantissent la poitrine du cheval des piqures de mouches.

[3] Sommeil.

[4] Mots.

[5] Tout en dormant, le saint répétait les versets des psaumes.

[6] Ne voulait plus lire.

[7] Sans s'arrêter.

[8] Alors.

[9] Prêter l'oreille.

[10] Son haleine.

[11] Incliné et coi.

[12] Ni ceci, ni cela.

[13] Coi et tranquille.

[14] Embrasé et instruit, on dit épris des charmes.

[15] Discret.

[16] Chambre.

[17] Aucun s'employait alors dans le sens affirmatif

[18] Dont plusieurs ne savent guères.

[19] Soir et matin.

[20] Et tôt et tard, et le jour et le lendemain, *tempore hodiè.*

[21] Bien que.

[22] Plus grande hâte.

[23] Quand il sortait de sa maison.

[24] Premièrement, il priait.

[25] Faisait le signe de la croix du poing ou de la main.

[26] Autant faisait-il au retour.

Si faite vie adès mena [1],
Son cors pena et travella,
Car il desirroit nuit et jour,
Qu'il là péust estre à sejour,
Où li eslit sejourneront [2],
Quant il en paradis serout.
Gaires après ne demoura,
Que li rois qui mult honnera
Le saint, li proia et requist
C'au roi de Bretagne [3], fesist
Pour lui une legatïon.
Li sains fist, sans dilatïon [4],
Bonnement, son commandement.
Quant il vint là isnelement,
Là où il sot le roi, ala [5];
Tout mot à mot comté li a [6]
Tout che c'on li ot commandé,
Et quanque on ot par lui mandé,
Et recórda la convenenche,
Qu'il avoit au roi de Franche.
Li sains, ki bien entremist,
La pais entr'aus [7] sauda et mist;
Ostages prist de pais [8] entiere,
Que li rois n'en alast ariere.
Maintes gens quidoient pur voir [9],
Que grans guerre déust mouvoir
Entre les rois, et grans querine [10];
Mais il, par la grasse devine,
Et par son saint enortement [11],
Atraist le roi soudainement
A si grant debonnaireté,
Et à si grant humilité,
Que li rois li dict par flanche,
K'aveuc lui s'en verroit en Franche [12].
En Bretaigne poi sejourna [13]
Li sains, et quant il s'en tourna,
Il amena o lui le roy [14],
A grant gent, à riche conroi [15];
Le roi trouva en chele vile,
Et entre aus ·II· le pais enta [16];
Bien s'entremist d'aus apaisier,
Par pais les fist entre baisier;
Largement donna li Bretons,
As Franchois et joiaus et dons [17],
Mult bien li reguerredonna [18],
Et plus largement li donna,
Li rois de Franche, dons roiaus,
Et mult de precieus joiaus.
Li Breton congié demanderent
Au roi de Franche, et s'en ralerent
Baut et joïant en lor contrée [19],
Pour le pais qui iert afermée [20].

---

[1] Il mena toujours cette belle vie.
[2] Les élus.
[3] Judicaël.
[4] Sans délai.
[5] Il alla où il sut que le roi se trouvait.
[6] Raconté.
[7] Entre eux.
[8] De paix.
[9] Croyaient en vérité.
[10] De *querimonia*, querelle.
[11] *Exhortatio*.
[12] Par confiance qu'avec lui il viendrait en France. Le texte latin porte que l'entrevue de ces rois eut lieu *Crioilo in villâ*, ce qui a été traduit par Adrien de Valois et l'abbé Le Beuf, pour Ruel, *(Rioilum)*; je crois qu'il faut laisser subsister *Crioliun*, Creil-sur-Oise.
[13] Peu.
[14] Avec.
[15] Avec un riche accompagnement.
[16] Entr'eux deux il partit la paix.
[17] Le roi de Bretagne donna aux Français.
[18] Récompensa.
[19] Contents et joyeux.
[20] Établie.

XII

Il racatoit les prisouniers et les cartriers de che que li roys li donnoit.

Il rachetait les prisonniers et les gens en chartre de ce que le roi lui donnait.

—

Dagombers, li boins rois de Franche,
Iert mult preus, et de grant vallanche,
Tant biaus, tant nobles, et tant sages,
Que devant lui en tous éages,
N'avoit regné en Franche rois,
Qui tant vausist en tous endrois.
Le saint homme tant chier tenoit,
Que souventes fois avenoit,
Qu'il guerpissoit la compagnie [1],
Fust de sa noble baronnie [2],
Fust de clergie qui le sivoit [3],
Vers le saint homme se traioit [4],
Pour parler de l'edeflement [5] :
Ou d'aucun sens secréement [6].
Li rois qui iert de cuer entiers
Envers le saint, mout volentiers
Li donnoit quanqu'il requeroit ;
Car quanques li sains aqueroit,
Tout emploioit el preu de s'ame ;
Ne povres hom, ne povre fame
N'aloit de lui desconselliés [7].
A faire ausmosnes esvelliés [8]
Che ert as povres orgelleus [9],
As seltans, as fameleus,
As enfers en cartre gisans [10],
As orfenins, as non poissans :
Moustiers faire, rachas donner [11] ;
Pour prisonniers desprisonner
Metoit s'entente et cure toute.
Pour chou plus volentiers, sans doute [12],
Li donnoit li rois qu'il véoit
Qu'en boin usage l'enplooit,
Et que non à ·I· seulement,
Mais à pluiseurs diversement
Pourfitoit che c'on li dounoit,
Car es mains Dieu le repounoit.

———

XIII

Il fonda une abeie en une vile que li roys li donna, et l'aourna mult richement.

Il fonda une abbaye en une ville que le roi lui donna, et l'orna très-richement.

—

Il avint chose que li rois
Et que mesires sains Eloys
Erent ensamble, et que li sains [13]
Proia le roi as jointes mains,
Qu'il li donnast, s'il li séoit [14],
Une vile que il avoit

———

[1] Quittait.
[2] Que ce fût.
[3] Suivait.
[4] Et qui vers le saint homme se rendait.
[5] De *ædificatione*.
[6] En d'autre sens, secrètement.
[7] Sans un conseil.
[8] Toujours l'œil ouvert.
[9] Pour fiers, ce que nous nommons pauvres honteux.
[10] Aux sourds, aux infirmes, à ceux gisants en prison, aux orphelins.
[11] Faire des achats pour les monastères peu pourvus.
[12] Le roi lui donnait d'autant plus volontiers qu'il voyait.
[13] Erant, étaient.
[14] Si cela lui convenait.

En la contrée Limosine,
De Limoges assés voisine;
Sollenniac estoit nommée;
Et dist, sire, s'il vous agrée,
Otroiés m'ent, pour Dieu, le don;
Que je, en lieu de guerredon,
Puisse là tele eschiele faire [1],
Qui à nous deus soit necessaire,
Et puist apareillier la voie
Qui nous maint à la vraie voie.
Li rois boinement otroia
Au saint che que il li proia;
Ja iert li tans c'on quelloit l'or [2]
C'on portoit au roial tresor
De chele ville à chel termine,
Cascun an, et ja sour la mine
Estoit la rente aparellié,
Qui luès devoit estre envoié
Ou lendemain sans delaier [3],
Li orfevre et li monnier [4]
Vaurrent l'or miex pureflier
.... [5]
Car trop l'or sembloit estre obscurs,
Pour chou que plus fust clers et purs,
Et qu'il ne fust au paiement
Refusés anieusement [6].
N'i avoit nul d'aus qui séust [7]
Que li sains de le vile éust
Le pooir et la segnourie
De par le roi, en se ballie,
En la fournaise l'or geterent,
Mout travellierent et penerent
·III· jours ou quatre entierement.
Nonques par nul engignement [8],
Ne porent chele oevre furnir;
Ne l'or esmer ne burnir [9],
Dusc'à che point c'à la persomme
Vint li messages le saint homme,
Qui de legier [10] chele oevre mist
A point et au saint le tramist [11],
Tanstost con par les voirs disans,
Vint la nouvele as païsans [12],
Que le saint orent à segnor [13];
Ainc mais n'orent joie gregnour [14];
Ensi par la devine aive [15],
Fu la vile trestoute sive [16];
Là fist sa première abéie,
Mout riche et de grant seignourie,
Abé i mist et mout des siens [17]
Fist devenir moines laiens [18],
Et mains autres d'autre païs,
Que d'estranges, que de naïs [19],
Dusc'à .C.L. moines [20].
Maisons mout beles et aoines [21]
Lor fist, et tout le herbegage [22]
Que il convient à monnïage [23].

---

[1] Un tel corps de troupes qui passât par le chemin qui mène au lieu où est la vraie croix. L'auteur fait remonter à saint Eloi la pensée des croisades.

[2] C'était le temps de l'année où, dans cette ville, on recueillait l'or des mines pour le trésor du roi.

[3] Au lendemain.

[4] Le monnayeur.

[5] Il manque un vers.

[6] Désagréablement, *de anxius*.

[7] Nul habitant.

[8] Invention.

[9] Affiner, ni polir ou brunir.

[10] Facilement.

[11] Envoya.

[12] Gens du pays.

[13] Qu'ils auraient le saint pour seigneur.

[14] Jamais n'eurent joie plus grande.

[15] L'aide divine.

[16] La ville fut toute sienne.

[17] Il y mit un abbé

[18] Il fit venir des moines céans.

[19] Tant d'étrangers que d'originaires du lieu

[20] Jusqu'à 150.

[21] *Idoneæ*.

[22] Il leur donna tous droits de prendre du bois.

[23] Comme il convient aux monastères.





MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE., Beauvais

TOME IV.



BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1859.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

LES

MIRACLES DE SAINT ÉLOI.

LI MIRACLES DE MESIRES SAINS ELOIS.

Un trouvère dont le nom reste inconnu, mais dont l'idiome picard, qu'on retrouve à chaque ligne de son livre, dénote l'origine, a composé, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, un poëme en vers de huit syllabes, sur la vie de saint Eloi. Il a puisé les éléments de son *rouman* dans l'histoire écrite par saint Ouen sur le bienheureux évêque de Noyon, son contemporain. Je crois que ce livre fut composé par un Noyonnais : l'amour des gloires du pays, n'a-t-il pas maintes fois inspiré des travaux destinés à perpétuer l'illustration du sol natal? Ces œuvres historiques ne sont point de celles où l'inspiration du poète se donne carrière en inventant des épisodes plus ou moins imaginaires (1).

Ce qu'on y remarque surtout, c'est une foi vive, un grand res-

---

(1) Voir au chapitre XL. — L'auteur désigne les habitants de Noyon sous le nom de *la gent nostrée*.

pect de la tradition pieuse, et la simplicité touchante avec laquelle l'auteur raconte les actes de son patron vénéré.

Ecoutons-le dire comment la charité brillait entre les vertus de saint Eloi :

....
Car par l'ecriture savoit
Que l'aumosne pour chelui prie,
Qu'il aura faite en saine vie :
L'aumosne donnoit de sa main,
Pour Dieu, non pour le los humain ;
Si que de partout aplouvoient
Li povre à lui et acouroient,
Si comme gent vienent à foire,
Ensi comme es à la cathoire.
Se par aventure avenist,
K'aucuns estranges hom venist,
Qui proiast que on l'asenast
A la voie qui le menoit
Tout droit en le maison Eloy,
On li disoit : biau frere, voi,
Par chele rue t'en iras,
Là sans faille où tu trouveras
De povres gens plus grand foison,
Trouveras lui et se maison.
....

Qui ne se sentirait ému de ce trait si simple et si touchant !

Je connaissais, par le catalogue imprimé des livres et manuscrits légués à la bibiothèque Bodleïenne d'Oxford, par Francis Douce (1), l'existence dans cette précieuse collection, d'un vieux livre écrit en vers, relatif à saint Eloi. Je me rendis dans cette ville. Ce ne fut pas sans une vive satisfaction que je pris communication de ce manuscrit unique, inconnu en France, et intéressant particulièrement la ville de Noyon, où, pendant plusieurs

(1) Le catalogue, in-folio, imprimé en 1840 et tiré à petit nombre, offre l'inventaire des livres et manuscrits qu'avait réunis ce zélé bibliophile. Consulter à ce sujet le *Bulletin du Bouquiniste*, troisième année, 1859, pages 9 et 121.

siècles, il avait été un des plus précieux ornements de la bibliothèque des religieux de l'abbaye portant le nom de Saint-Eloi.

Voici son signalement :

Il est écrit sur parchemin en caractères dits gothiques de la fin du XIIIe siècle. Le manuscrit ne contient aucune autre œuvre.

Les lettres initiales du titre de chapitres sont ornées, les rubriques sont en couleur rouge; quelques-unes offrent des miniatures très-soignées dans l'exécution.

En trois ou quatre places, on voit des traces de mutilation; les premières feuilles ont été enlevées.

La couverture du volume est de couleur vert-olive; elle est en peau de cerf ou de daim. Le dos du volume est détérioré; il laisse voir les nervures de la reliure.

Au bas de la page 118, on lit ces mots :

Ce petit livre appartient à l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon.

Celui qui te desrobera
Esconiez de droit sera
S'il ne fait satisfaction
Le rendant à la maison.

Sur la garde de la couverture, à gauche, on voit une gravure format in-12, faite d'après Agostino Masaccio.

Elle représente saint Eloi très-jeune montrant au roi Clotaire deux selles placées sur une table basse. Au bas de la gravure on lit cette inscription italienne : *S. Eligio orna d'oro e gemme due selle a Clotario Re de Francia.*

Au revers de la première feuille est collée une gravure sur bois assez grossièrement faite; elle est de forme ovale et a cinq centimètres dans son plus grand diamètre. Le saint est représenté portant la barbe longue et touffue; il tient de la main droite sa crosse, et de la gauche un calice.

Enfin, sur le revers du dernier feuillet, on peut lire en caractères assez lisibles du XVIIe siècle, bien que l'écriture ait perdu beaucoup par l'altération de l'encre : *Ce présent livre a été perdu en l'an 1591, lorsque l'abbaye à qui j'appartiens fut prise et pillée, du temps de la Ligue, par Henri de Bourbon, roy de France et de Navarre, jusques en l'an mil six cent et cinq, au mois de febvrier. Il a été reconnu à Paris et racheté par damp Robert Le Roy.*

moyennant LX escus de LXIV sols (1), *à un nommé Pierre Fleury, demeurant devant les halles, à Paris, à l'enseigne des* Trois-Jambes.

Il existe trois lambeaux du poëme enfouis dans la vaste collection des matériaux réunis par dom Grenier, qui cite ce passage :

Du noier qui secha si tost comme mesires Saint Eloy le maudit.

Un jour par mout caude saison,
Je ne sai pour quelle ocoison,
Erroit li sains et chevauchoit
La grand caurre qui l'encauchoit
Tant l'argua ....

Puis on lit cette note marginale :

« Vers extraits d'une œuvre ms. *transcripte* en l'an 1292, mais » beaucoup plus ancienne quant à l'histoire, qui est la vie de saint » Eloy. »

Vers la fin du XIVe siècle, la vie du célèbre évêque avait été peinte en miniature sur un rouleau de parchemin, qui existait encore dans le monastère de Saint-Eloi, à Noyon, au moment de sa suppression, en 1792.

Diverses portions de ce rouleau ont été dernièrement retrouvées à Noyon. Malheureusement, le parchemin avait été abandonné dans un grenier. Des enfants, en jouant, en lacérèrent la plus grande partie.

Voici ce qui en reste. Les scènes sont indiquées par des inscrip-

(1) Comme le parchemin est altéré à l'endroit indiquant la somme, bien que les deux lettres visibles ne s'accordent pas avec les chiffres romains indiquant 64 sous, valeur de l'écu, je n'ai pas cherché à y suppléer. Cette valeur, donnée à l'écu, me paraît même inexplicable. De l'an 1602 jusqu'à l'an 1625, on en fixa la valeur à 75 sous; l'*écu d'or au soleil a valu* 65 *sous* et non 64 sous (ce qui répondait, en 1789, à 10 livres 57 centièmes de livre), suivant les extraits publiés à cette dernière époque par Paucton, dans son ouvrage sur la métrologie (les monnaies). On voit du reste que l'auteur de cette indication, qui peut-être était un des moines du monastère de saint Eloi, gardait rancune au roi Henri IV; c'était sans doute un vieux ligueur.

tions latines. On trouvera ces dessins en regard des chapitres qui en donnent l'explication.

a *Quomodo terram supradictam a rege supplicando requirit.* — Le saint demande au roi une pièce de terre. Chap. XIV.

b *Quomodo terram a rege collatam iterum facit demetire.* — Il fait mesurer de nouveau la terre que le roi lui avait donnée. Chap. XIV.

c *Quomodo de invento pede amplius quam regi suggererat tristis et mærens a rege veniam postulat.* — Trouvant un pied de plus que ce qu'il avait demandé au roi, il lui en demande pardon. Chap. XIV.

d *Quomodo reliquias beati Martialis ad basilicam a beato Eligio constitutam honorifice deferendo et tum tripudio jubilando incarcerati liberantur.* — Il porte avec pompe les reliques de saint Martial dans l'église qui lui était dédiée, et alors les prisonniers sont délivrés à leur grande joie. Chap. XV.

e *S. Eligius urbis parisiace commando* (sic), *ecclesiam beati Martialis ab incendio liberavit.* — Saint Eloi, comme un incendie dévorait la ville, en préserva l'église de Saint-Martial. Chap. XVI.

f *Quomodo in vigilia Sancti-Dyonisii beatus Eligius in ecclesia ejusdem martyris quendam liberavit.* — Saint Eloi, la veille de saint Denis, délivra une personne dans l'église même. Chap. XX.

g *Quomodo beatus Eligius Parisius claudum in ecclesia Sancti Germani curavit.* — Saint Eloi, étant à Paris, guérit un boiteux dans l'église de Saint-Germain. Chap. XXIII.

h *Quomodo ad spectaculum astantes admirantur.* — Les personnes présentes à ce spectacle sont dans l'admiration. Chap. XXIII.

i *Quomodo in Gamappio vico claudum in ecclesia curavit.* — Il guérit un boiteux dans l'église du bourg de Gamaches. Chap. XXIV.

j *Quomodo beatus Eligius elemosinas erogando pauperibus signum crucis imprimendo cecum illuminavit.* — Saint Eloi, en distribuant des aumônes aux pauvres, imposa le signe de la croix à un aveugle, et lui rendit la lumière. Chap. XXVI.

k *Quomodo regina corpus sancti ad Chalam monasterium suum voluit auferre sed non potuit.* — La reine voulut transporter le corps du saint à son monastère de Chelles, mais elle ne put le soulever. Chap. LXX.

l *Quomodo leviter a duobus portatur qui antea a quampluribus moveri non poterat.* — Le corps que plusieurs ne pouvaient sou-

lever est maintenant porté sans peine ni fatigue par deux personnes seulement. Chap. LXX.

m *Quomodo regina Batildis cum clero et populo sequentibus sequitur feretrum.* — La reine Batilde, avec ses clercs et le peuple joyeux, suit le cercueil. Chap. LXX.

n Parmi les feuilles de dom Grenier (1), un dessin évidemment calqué à la pointe sèche, sur une feuille qui manque aujourd'hui, montre le saint se disposant à faire un voyage et quittant Noyon. On lit cette inscription : *Quomodo predictus Ermesindus Eligium precedebat letus.* — Ermesinde, déjà nommé, était rempli de joie et marchait en avant du saint. Chap. XXIII.

Si, par un heureux hasard, on retrouve les autres parties du rouleau, on possédera un ensemble très-curieux des actes du saint.

Il est probable que ces miniatures furent composées à Noyon même.

L'art de *flourir*, *paindre* et *aourner* les manuscrits était pratiqué au XIII[e] siècle dans cette ville par les habiles et modestes religieux de Saint-Eloi.

On trouve, à cet égard, des détails intéressants dans le livre des miracles de la Sainte-Vierge, mis en vers par Gautier de Coincy, religieux de Saint-Médard de Soissons, prieur de Vic-sur-Aisne, qui faisait l'envoi de ses vers à son ami, dom Robert de Dive, prieur de Saint-Blaise, celui, sans doute, qui mourut en 1249, tenant depuis 1230 la crosse abbatiale de Saint-Eloi de Noyon, ainsi que le fait remarquer M. l'abbé Poquet, auquel on doit cette

---

(1) Dom Grenier, dans son introduction à l'*Histoire générale de la province de Picardie*, publiée à Amiens en 1856, page 94, dit qu'à l'occasion du nom de *Sarrasins*, que ce terme fut employé au XIII[e] siècle pour exprimer un ennemi du nom Chretien, comme il paraît, ajoute-t-il, par la vie de saint Eloi écrite en vers picards au même siècle.

Et les vix (vieilles) superstitions
Des sarrasines nations (liv. 2, ch. 2).
. . . .
Dont li Sarrasins desrée
Pour le non Dieu le cloflchierent (liv. 2, ch. 9).
. . . .
Et abati par sa vallance
De la Sarrasine créance (liv. 2, ch. 11),

belle publication avec commentaires et reproduction des miniatures qui ornent le magnifique manuscrit sur parchemin conservé au grand séminaire de Soissons.

L'un de ces charmants dessins porte la souscription suivante :

Gautier envoie son livre à l'abbé de Saint-Eloi de Noyon.

« Envoyer son livre, dit M. l'abbé Poquet, à cet ami si pieux et » si tendre, c'était une bonne fortune pour cet ouvrage. L'espoir » du poëte allait plus loin : il comptait bien que cet ami le copie- » rait et qu'il ornerait son livre de ces délicieuses miniatures qui » donnent aujourd'hui tant de prix à nos anciens manuscrits. Le » prieur de Vic commande donc à son livre de partir pour Noyon » et d'y saluer, de sa part, son cher ami Robert. »

Li livres or tost, vat-en, vat-en
Va à Noion, plus n'i aten.
Bien sai-je que jor et nuit l'abée
Robert, qui m'a m'amour robet :
Mil foiz le me salueras;
Et lorsque contrescrit seras
Gardes d'aler, jamais ne fines
Salue my Roys et Roynes,
Dus, Duchesses, Contes, Contesses,
Evesques, Abbées, Abbesses
Moines et Clers, Rendus, Provoires
Toutes Nonnains blanches et noires
Et trestouz ceus communement
Qui de cuer aimment doucement
La douce Dame de pitié
Por cui amor j'ai tant ditié....

Plus haut on lit :

Qui que me tiengne à sot n'a saive
Mes au bon prieur de saint Blaise,
Mon ami, dom Robert de Dive (1)
Qui est un des moines qui vive,
Qui plus aimme la douce Dame....

---

(1) Dive appartenait au diocèse de Noyon, canton de Lassigny (Oise). Le ruisseau de Dive *(Diva)* prend naissance non loin de ce lieu et a donné

Vers la même époque, les pélerins et les personnes qui se vouaient à une dévotion particulière portaient des *enseignes* objets de métal, médailles, figurines, à la boutonnière ou à la coiffure; telle était la petite Vierge de plomb cousue sur le bonnet du roi Louis XI (1). M. Forgeais, qui a reproduit plusieurs de ces images dans une notice intéressante sur les plombs historiés trouvés dans la Seine, a bien voulu me remettre les clichés des trois dessins qui se rapportent à saint Eloi. Je transcris ce passage de son livre.



Plaque en plomb représentant saint Eloi forgeant sur une enclume; il semble accepter de la main gauche une bougie roulée que vient de lui offrir un personnage debout devant lui. A côté de ce personnage est un cheval. On sait que saint Eloi était invoqué pour les chevaux. Une prose pour sa fête, dans l'ancien Missel d'Amiens, dit :

Qui non negas opem brutis
Auge nobis spem salutis....

---

son nom au village, qui est d'ancien établissement. Il possédait autrefois un château fortifié dont il reste une tour et des ruines. Le cardinal Bertrand, seigneur de Dive, fit construire l'église en 1555. Dès l'année 988, Dive appartenait à l'abbaye Saint-Eloi de Noyon. Le hameau de Divette est une dépendance de Dive.

(1) Une enseigne de pélerinage en plomb, offrant l'image de Saint-Leu-d'Esserent, se trouve décrite par M. le Président de la Société Académique de l'Oise dans le tome II, page 410, de ses Mémoires, année 1854.

D'après le caractère des figures, on peut faire remonter cette enseigne à la fin du XIIIe siècle.



Autre plaque de plomb, carrée; aux deux extrémités inférieures, deux trous qui servent à fixer l'enseigne sur le vêtement, et à sa supérieure une bélière pour suspendre l'image; elle se trouve aussi gravée dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome II, page 417.



Saint Eloi est debout, revêtu des ornements pontificaux; de la main gauche il tient la crosse, de la droite il bénit son client,

personnage debout qui élève, des deux mains, une bougie roulée, et devant lequel se trouvent deux béquilles. Entre les deux personnages est placé un autel sur lequel est un calice surmonté d'une patène. (Chapitre xx des miracles de saint Eloi.)

Le mot Eligius, par une erreur du graveur, a été tracé dans le sens rétrograde.

M. Forgeais signale, d'après Saint-Foix, une bougie (apparemment roulée) aussi longue que le tour de l'enceinte de Paris, que le prévôt des marchands et les échevins présentèrent à l'église de Notre-Dame de Paris, en 1355, pendant la captivité du roi Jean.

Le nom de l'auteur du poëme en question n'est pas, comme l'a dit l'abbé de La Rue dans son ouvrage sur les Trouvères, Bardes et Jongleurs (1), Girbert de Montreuil, auteur du roman de la *Violette* ou de *Girard de Nevers* et de *la belle Euriant*. On verra, à la fin du livre, que c'était un Gérard de Montreuil et non Girbert ou Girbers qui *escrivit* seulement le poëme de saint Eloi, ainsi qu'il le déclare dans une note placée à l'explicit, laquelle ne fait nullement corps avec l'ouvrage.

Lorsque les trouvères voulaient faire connaître leurs noms, d'ordinaire ils les faisaient entrer dans leur création elle-même. Gérard de Montreuil (2) n'est donc, comme l'a dit dom Grenier, qu'un simple transcripteur, en l'an 1294, d'un poëme dont la versification est évidemment plus ancienne que la fin du XIIIe siècle. Cependant ce savant, dans son introduction à l'*Histoire de Picardie*, page 51, parait revenir à ce sentiment, car il s'exprime ainsi : Gérard de Montreuil est fameux par la vie de saint Eloi, composée en latin par saint Ouen, qu'il a mise en vers français. Il est dit, à la fin du troisième et dernier livre, qu'il a fini de l'écrire le dimanche après la Saint-Eloi d'été 1294.

Il a composé, dans le même temps, un poëme assez prolixe sur l'*Ave Maria;* on y voit répété à chaque strophe ce vers :

Ave dame a V lettres (3).

---

(1) Trois volumes in-8°, 1834.

(2) Le nom de Montreuil peut s'appliquer à plusieurs localités, même en Picardie.

(3) Parmi les *Salus Nostre Dame*, par Gautier de Coincy, il en est un auquel s'applique la note de dom Grenier, dont la mémoire a été infidèle

Il y a, comme on le voit, contradiction entre ces deux opinions du bénédictin de Corbie.

Le poëme de la *Violette* est dédié par Girbert à Marie de Ponthieu, qui épousa, dès l'an 1208, Simon de Dammartin, comte d'Aumale, ce qui fixe l'époque approximative de sa composition.

Cette différence de quatre-vingt-six ans entre les deux dates prouve qu'on doit les regarder comme deux personnes tout-à-fait distinctes. Cependant M. Francisque Michel, qui a édité le roman de la *Violette* il y a quelques années, n'élève aucune objection sur l'identité du personnage. M. Amaury Duval, auteur de l'article Gibert de Montreuil (1), termine ce chapitre biographique en rappelant l'opinion de l'abbé de La Rue; il déclare ne pas connaître le poëme et regrette que ce dernier n'en ait cité aucun fragment.

Dès l'année 1626, un chanoine de Noyon, l'archidiacre Louis

---

quand il l'a attribué à Gérard de Montreuil. Les stropes suivantes sont extraites de la pièce *Ave Maria,* qui en contient vingt-huit.

Ave M, ave A, ave R Y et A.
En ces cinc saintes lettres moult de joie out et a....

Ave, Dame au cinc lettres qui nommée ies Marie.
Buer fu né de sa mère qui à toi se marie....

Ave, Dame as cinq lettres qui à fins cuer entiers
Qui le diable enchantent tuit cil qui volentiers
De toi lisent et chantent en paradis seront
Menée tout en chantant tuit cil qui de toi chanteront.

Ave, Dame qui es i royne des archanges
Royne des apostres, des vierges et des anges....

Ave, Dame au douz non, douce et plus que mielée;
Quant je nom ton douz non, la bouche en ai mielée....

Ave, Dame, ton nom pooir n'ai de descrire;
Plus i gist de bons moz n'ait de goutes en Crise.... *(a)*

(1) *Histoire littéraire de la France,* in-4°, tome XVIII, page 50.

(a) Cette petite rivière tombe dans l'Aisne, près de Soissons.
Cette composition se rapporte pleinement à celle désignée par dom Grenier.

de Montigny avait publié une traduction en français de la vie de saint Eloi par saint Ouen.

Un autre traducteur, Levesque, à la fin du même siècle, fit paraître à Paris, et dédia à la corporation des orfèvres de cette ville, une version française sur le texte latin de dom Luc d'Achery. C'est, comme la précédente, une paraphrase calquée sur le modèle.

J. Levasseur a publié les homélies et les réflexions sur la vie de saint Eloi dans son livre intitulé le *Cry de l'Aigle*.

M. Ch. Barthélemy, de Paris, qui a publié, en 1847, in-8°, en tête de la traduction de la vie de saint Eloi, une bibliographie, a omis de citer le présent poëme.

Je me suis proposé de relever, dans les notes jointes au texte, le plus grand nombre des mots usités au XIIe et XIIIe siècles dans le langage et conservés dans le patois picard, tandis qu'ils ont disparu de la langue française actuelle. Ces éclaircissements philologiques ne paraîtront pas, je l'espère, inutiles aux personnes de notre province qui, peu familiarisées avec les textes, attendu que le dialecte et l'orthographe subirent de siècle en siècle des modifications nombreuses, pourraient ne pas saisir le sens de certains mots maintenant perdus ou profondément altérés.

C'est pour cette même raison que j'ai placé les accents qui facilitent la lecture et servent à scander les vers.

Je m'acquitte avec bonheur d'un devoir : c'est un remerciement à MM. P. Paris et Ed. Duméril, qui m'ont donné gracieusement leurs bons avis et d'utiles indications pour mon travail.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

1° Des parents de saint Eloi et du lieu de sa naissance.

2° Du présage qui fut révélé à sa mère au sujet de sa naissance.

3° Des mœurs parfaites dans lesquelles il grandissait.

4° Il quitte sa patrie et vient en France.

5° Sur deux siéges ornés d'or et de pierreries, qu'il rendit au roi Dagobert, au lieu d'un seul pour lequel la matière lui avait été fournie.

6° Il pria le roi de l'exempter de jurer sur les corps saints. Le roi céda à sa demande.

7° Dieu reçut la prière de saint Eloi, qui fit une confession publique des fautes qu'il avait commises dès son enfance.

8° Il raconta à saint Ouen, en secret, une vision céleste qu'il avait eue, et se lia d'amitié avec lui.

9° Il délivrait les prisonniers, et de ce que le roi lui donnait, rachetait les captifs, les vêtissait et leur donnait largement du sien.

10° Il rassasiait les pauvres et mangeait avec eux des reliefs qu'ils laissaient.

11° La bonne grâce de saint Eloi et son maintien. Il fit la paix entre le roi de France et celui de Bretagne.

12° Il rachetait les prisonniers et les gens en chartre de ce que le roi lui donnait.

13° Il fonda une abbaye en une ville que le roi lui donna, et l'orna très-richement.

14° D'un terrain que le roi lui donna : il le fit mesurer et y trouva plus qu'il n'avait demandé.

15° Les carcans furent mis en pièces, et les captifs sortirent de prison.

16° De Paris qui était en proie à un feu violent, et que saint Eloi sauva par sa prière.

17° Il allait aux abbayes, reconfortait les moines et leur donnait leurs provisions.

18° Il alla à l'abbaye de Solignac, qu'il avait fondée et établie, et la pourvut de tout ce qui lui était nécessaire.

19° Il ôtait aux malades leurs souffrances et leur infirmités, et mangeait de leurs restes.

20° D'un contrefait qui fut sauvé de grave maladie, et de ses nerfs qui étaient contractés.

21° Il redressa les doigts crochus d'un infirme qui avait eu sa main sèche dès son enfance.

22° Il fit qu'un tonneau où il ne se trouvait que deux pots de vin fut tout rempli.

23° D'un Espagnol qui n'avait pas quitté son lit depuis neuf ans, et à qui il rendit la santé.

24° D'un infirme qui fut guéri de son mal cruel : il avait ses membres estropiés.

25° Il avait donné aux pauvres tout son argent, et ensuite il trouva en sa gibecière une pièce d'or qu'il leur donna.

26° De l'aveugle qui recouvra la vue aussitôt que saint Eloi eût fait une croix sur ses yeux.

27° Les ornements que des voleurs avaient enlevés de l'église Sainte-Colombe, à Paris, y furent rapportés.

28° Il ressuscita un homme qui avait été pendu tout un jour, et le délivra de ses ennemis.

29° Il fit des sépulcres pour plusieurs corps saints. Il les tirait de terre et les plaçait d'un lieu dans un autre.

30° Les savants clercs allèrent à Rome pour détruire la fausse loi des incrédules hérétiques.

31° Le martyre d'un apôtre de Rome qui fut martyrisé pour avoir exalté la vraie foi chrétienne, et fut envoyé en prison à Constantinople.

32° D'un hérétique que messire saint Eloi fit bannir de tout le royaume de France pour ses hérésies déloyales qu'il voulait prouver être bonnes.

33° D'un hérétique qui fut banni de Paris, parce qu'il entretenait le peuple de son hérésie.

34° D'un autre hérétique que saint Eloi fit mettre en prison pour son hérésie.

35° La simonie fut ôtée du royaume de France par les soins de Monseigneur saint Eloi.

36° Défense fut faite par toute la France que nul ne vendît les biens de la sainte Eglise.

37° Il fut élu évêque de Noyon et fut renommé comme savant clerc malgré sa volonté et son dédain (des honneurs).

38° Il fut évêque de Noyon, et Saint-Ouen, de la ville de Rouen.

39° Il reçut les ordres sacrés, et conserva la charité pour les pauvres; il les aidait en leurs besoins, et retourna après son sacre à Noyon, portant la haire.

40° Il parcourait l'évêché, et priait, et désirait d'être martyrisé.

41° Il fonda une abbaye de nonnes dans la ville de Noyon.

42° Maurin se vanta qu'il trouverait saint Quentin, et pour cela les vers lui tirèrent l'âme hors du corps.

43° Le corps de saint Quentin fut trouvé, et saint Eloi le mit dans l'église de Saint-Quentin.

44° Il trouva saint Crépin et saint Crépinien, et les mit dans une châsse.

45° Il trouva saint Lucien de Beauvais.

46° Il convertit les Anversois et les fit devenir bons chrétiens.

47° Les diables sortirent du corps d'un enfant où ils étaient restés longtemps.

48° Le diable était entré dans le corps d'une femme; et au commandement de saint Eloi, il sortit dehors.

49° Il enseigna à son valet un vase qu'un voleur lui avait soustrait et emporté.

50° Les prisonniers furent délivrés malgré les chevaliers qui les gardaient.

51° Il s'en retourna à Noyon et prêcha au peuple la vérité de l'Ecriture.

52° D'une tonne de vin qui était vide, et fut pleine aussitôt que saint Eloi l'eut vue.

53° Du vilain qui voulait enlever à saint Eloi son bois; il l'excommunia, et celui-ci tomba mort à ses pieds.

54° De cinquante-cinq forcenés qui avaient perdu le sens, et furent sauvés par son commandement.

55° Du prêtre que saint Eloi interdit; celui-ci voulut sonner, et il ne le put.

56° Du noyer qui sécha aussitôt que saint Eloi l'eut maudit.

57° Comment fut guéri un diacre.

58° Du prêtre qui tomba frappé de mort subite, et que le saint ressuscita.

59° Il prophétisa la mort de Flavade et la vie de Willebaut, et fit d'autres prophéties.

60° D'un abbé à qui saint Eloi dit que le diable avait envahi son abbaye et les moines.

61° Il prophétisa la naissance du roi Lothaire, et fut son parrain aux fonts baptismaux.

62° Ici commence le glorieux trépas de Monseigneur saint Eloi.

63° Ses disciples avaient un grand deuil de son glorieux trépas.

64° Il reconforte et apaise ses disciples, qui menaient grand deuil.

65° Il pria Dieu de leur donner un pasteur qui gouvernât bien l'évêché.

66° Ses disciples le regrettaient et pleuraient, et menaient grand deuil.

67° Il pria notre Seigneur de le recevoir, et les anges le portèrent en paradis.

68° Tous ceux de la cité pleuraient et menaient grand deuil pour sa mort.

69° La reine de France vint à Noyon, ayant avec elle une nombreuse suite.

70° La reine Batilde veut le porter à Chelles, son abbaye.

J'ai cru devoir placer en tête de chaque chapitre le texte *roman* et la traduction la plus rapprochée, en vue de faciliter la recherche des actes du saint.

LES MIRACLES DE SAINT ÉLOI.

I

Des parents de saint Eloi et du lieu de sa naissance.

—

....

II

Du présage qui fut révélé à sa mère au sujet de sa naissance.

—

....

III

Des mœurs parfaites dans lesquelles il grandissait.

—

....

IV

Il quitte sa patrie et vient en France.

—

....

V

Sur deux siéges ornés d'or et de pierreries, qu'il rendit au roi Dagobert, au lieu d'un seul pour lequel la matière lui avait été fournie.

—

........................[1]

Non, fesist-il dusc'à Calais,
Ne de Calais dusc'à Biaucaire,
Qui chele euvre péust parfaire,
Si come il l'avoit pourpensée,
Et dedens son cuer devisée.
Bueves[2], li tresoriers le roy,
Quant de mon seigneur saint Eloy
Connut l'engien soutil et bon,
Il li demanda savoir mon[3]?

[1] Les quatre premiers chapitres du manuscrit ont été déchirés; le titre et le commencement du cinquième chapitre ont été aussi enlevés; le dernier vers se terminait **en ais** pour rimer avec Calais.

[2] Beuve.

[3] On dit aujourd'hui dans le patois picard. *Ah! mon?* pour n'est-ce pas?

Se chele euvre faire porroit
Si comme ses cuers desieroit.
Il li respondi humlement
Qu'il le feroit legierement.
Li tresoriers, isnel le pas,
S'en vint au roy plus que le pas,
Et dist, Sire, trouvé avons
Tel maistre dont nous bien savons,
Qui nostre euvre si bien fera
Comme vos cuers devisera [1].
Quant li rois la parole oï,
Dedens son cuer s'en esjoï;
Prendre fist dedens son tresor
Estoffe de gemmes [2] et d'or,
Et au tresorier le livra.
Li tresoriers s'en delivra,
Entre les mains Eloy le mist.
Li sains, qui bien s'en entremist,
Commencha l'uevre isnelement,
Et le furni mout noblement.
La sele fist et noble et boine [3].
Diex qui le bien as bons foisonne
Entre ses mains le foisouna :
·I· seul pois d'or com li douna
Seulement pour faire une sele.
Faus est qui en la foi canchele [4]
Qui autretant [5] aroit en soi
De vraie créanche et de foi,
Comme uns grains de senevé monte,
Si comme la letre [6] raconte,
Sachiés que falir ne porroit
Qu'il ne fesist quanqu'il vorroit.
Li sa(i)ns, qui ot vraie créanche,
Et en Dieu toute sa fianche,
·II· seles fist d'un tout seul pois,
Si que la monte [7] d'un seul pois
Ne fu mie mains pesans l'une
De l'autre, car, pour voir [8], cascune
Ert de tel pois entierement
Com il rechut premierement.
Nus hom qui chele euvre véist
Ne pot quidier qu'il le féist;
Mais li sains hom sans trecherie,
Sans tote vilaine putie,
Sans aucun amenuisement,
D'une puioise [9] seulement,
Sans barat et sans convoitise
Fist l'ouvrage qu'il ot emprise;
Il ne vaut pas siervir la gile [10]
De mains ki sont en mainte vile,
Qui del argent prendent la disme
.... [11]
Dont dient [12] : par le fu poise mains :
De ceus i a encore mains
Qui che font, mais li loiaus hom,
Par boine foi, sans mesproison,
Mist tout en preu, car bien savoit
K'en male foi nul bien n'avoit.
Quant li sains ot bien assoumée [13]
L'uevre, et à droit achesmée;

---

[1] *Parlera*, toujours usité en Picardie.

[2] Pierres précieuses.

[3] Il s'agit, non d'une selle équestre, mais d'un siége orné ou d'un trone. Ce qui le prouve, est le passage rapporté par M. Barthélemy et tiré des étymologies d'Isidore de Séville : *Sellularii dicti opifices qui sedendo opus faciunt*. On appelle *sellulaires* les ouvriers qui font des siéges pour s'asseoir.

[4] *Falsus*-Faux.

[5] Pareillement.

[6] La sainte Ecriture.

[7] Le montant.

[8] *Verum*, vrai.

[9] Poignée.

[10] Guille, tromperie.

[11] Il manque ici un vers.

[12] Disent-ils.

[13] *Acheré;* assommer, se dit actuellement dans le sens de frapper.

Il le porta isnelement
A court [1], et mout séurement
Près lui, sus sa senestre aissele,
Repoust, et esconsa la sele
Qu'il du sourcrois fist daérraine :
Au roi bailla la premeraine,
A tel pois comme on li livra.
Quant li rois le vit, mout prisa
Le biauté de l'uevre et l'ouvrier :
Il commanda que tel louier
Li rendist-on de se demaine [2],
Que bien i fust sauve sa paine.
Lors mist avant li sains la sele,
Qui n'iert pas mains riche ne bele
Qu'ert la premiere, et maintenant
Li dist : Sire, le remanant
De l'or ai mis en chest ouvrage,
Qu'il ne fust tournés à damage,
Ou perdus par ma negligense.
Quant li roys vit en sa presense
La sele, il fu tous abosmés,
Comme s'il fust enfantosmés
De la parole qu'il ooit,
Et del miracle qu'il véoit.
Lors li enquist s'estre péust
Voirs, que les ·ii· seles éust
Faites de cel pois sainglement.
Quant li rois sot certainement
Que voirs estoit, l'uevre prisa,
Et maintenant autorisa
L'orfevre de haute loenge,
El dist par iche fait [3] enten-ge
K'en grans coses te porra-on,
Croire par droit et par raison.
Par l'ocoison de cel ouvrage
Ot-il le premier tiesmoignage,
Et boin los, et palais roial,
Et pour sa foi saine et loial,
Estoit dignes c'on le créist,
Et c'on l'ounerast et chierist.
De che fu bien autorisiés ;
Orfevres iert boins et prisiés,
El monde ne trouvast-on mie
Tant sage en l'art d'orfaverie.
Par son très saint contenement,
Deservi qu'il ot plainement
La grasse le roy, et le pais,
Et l'amour de chiaus du palais.
En ferme foi est catholikes,
Et fers en tous biens autentiques :
Cascun jour, par la Dieu aiue
Qui li estoit propisse et piue,
Croissoit et s'onneurs et ses nons [4]
De miex en miex, et ses renons.

VI

Il proia le roy qu'il le relaissast qu'il ne le fesist jurer sour les cors sains, et il si fist.

Il pria le roi de l'exempter de jurer sur les corps saints. Le roi céda à sa demande.

—

Sains Oains [5] ki fist chest istoire
Fait chi endroit de lui memoire :
Ensi comenche la leçons,
Et dist : Quant jou ere enfanchons,
Et o le roi à court manoie [6],
Moi souvient bien que jou estoie

---

[1] A la cour.
[2] De son travail.
[3] *Hoc facto.*
[4] Son nom.
[5] Saint-Ouen.
[6] Et que je restais avec le roi à la cour

Un jour en Roeteloi [1] et vi,
Je ne sai mie bien de fi [2]
Pour quel cause, mais que li roys
Commanda proprement que Eloys
Sour les cors sains se main tendist,
Et ·i· sairement li fesist.
Mais li sains hom qui Dieu cremoit [3]
Et les cors sains de cuer amoit,
Proia le roy que boinement,
Le relascast du sairement.
Tele angoisse ot, et tel pesanche,
Ne se tenist pour toute Franche
Que, voiant tous, ne larmoiast
Des iex du cuer, et souspirast,
Pour che, pour voir, que il cremoit
Le roi courechier qu'il amoit;
Mais che li estoit plus contraire
Metre les mains au saintuaire.
Lors que li roys le vit dolant
Et de fine angoisse plourant,
Bien nota sa devotion,
Si en ot grant compassion,
Ne le vaut de plus efforchier,
Car trop le doutoit [4] courechier :
Benignement le radoucha,
Et douchement le radrecha,
A le pais de sen cuer ravoir.
Lors maintenant li fist savoir
Par lui, nient par autrui, et dist
Et, à liet samblant, li proumist
Que dès ore mais l'ameroit
Miex ke devant, et plus kerroit
Par sa parole seulement,
Que s'il éust fait le sairement.

VII

Diex rechut la proiere saint Eloy et fist aperte confession très l'eure qu'il avoit esté nés.

Dieu reçut la prière de saint Eloy, qui fit une confession publique des fautes qu'il avait commises dès son enfance.

—

Un poi après chele saison,
Passé avoit ja li sains hom
Tout le tans de s'adolescence;
Il remira sa conscienche,
Et vit que ja iert en l'éage
D'omme, en tel que tout son usage
De bien en miex cangier [5] déust
Et miex faire que fait n'éust;
Il pensa qu'il s'esmiéroit,
Et sans delai dediéroit
Lui tout à Dieu, et ame et cors,
Et par dedens et par dehors,
Car il cremoit c'aucuns pechiés
Dont il fust d'arriere entechiés [6]
Ne li troblast tout son afaire,
Et tout le bien qu'il déust faire.
Lors le mit en s'entencion [7],
Que par vraie confession,
Et que par vraie penitenche,
Porroit purgier sa conscienche.
Au priestre ala tout mot à mot,
Li dist quanque dict et fait ot
Puis che qu'il fust de mere nés,
Et en saint baptesme renés [8].

[1] *Rotoilo in agro*, Ruel.
[2] Sur ma foi.
[3] Craignait.
[4] Redoutait.
[5] Mot du patois picard actuel
[6] Précédemment.
[7] Sa pensée.
[8] *De renasci*, renaître.

Par lui méisme prist austere
Penitenche, dure et amere;
Pour noient plus grant carchast-on:
Il prist l'escu et le baston.
L'esperit arma pour combatre
Contre la char, et pour combatre,
Et plaisier de mortel delit,
Par le vigeur du Saint-Esprit.
Queles sont les armes qu'il prist?
Li apostres bien les descrist,
Que je bien nommerai cascune;
Che est labeurs, vielle[1], jéune,
Passïenche et humilités,
Et la parfaite carités.
De ches armes et d'orisons,
Campissoit[2] li benéois hons
Encontre le carnel carongne,
Et pour faire miex sa besoigne,
Metoit les ardans inferneus
Encontre les caurres[3] carneus;
Che est à dire qu'il pensoit
En son cuer que plus aigres soit,
Que plus grieve une estinchelete
Du feu d'infer en une eurete[4],
Que trestout le fu ne feroient[5],
De tous les bos qui ore soient,
Qui ensamble les meteroit,
Tons les jours que Dix viveroit:
Car che que adès avoit peur,
Li sains de chele ardant pueur[6],
Qui tous tans art[7] et tous tans dure,
Fourclooit l'ardure de luxure;
Il mengoit mains qu'il ne soloit,
Car à lui méisme toloit
Le pain et l'autre warison[8],
Purement en l'entencïon
Qu'en la contrée des archangles
Fust sasiés[9] del pain des angles.
Paile ot le vis, et escarné[10];
Maigre le cors, sec et tané[11],
Par jéune et par abstinenche;
Mais par chele grief penitenche
Iert vigereus li esperis,
Qui tous tans est enameris[12]
D'aler lasus en chel païs,
Que on apele Paradis.
De tant con plus li souvenoit
Et plus souvent li revenoit
En memoire la grans grietés[13],
La grans paine, la grans grietés[14]
Des tourmens d'infer perdurables.
De tant plus ert fers et estables,
Et volentiex de soustenir
La paine qui pooit fenir:
Il prioit Dieu mout coreument[15]
Qu'il la finast perennelment
De sa sainte grasse et des dons
Qu'il a promis à tous les bons,
Qu'il péust estre escris et pains
En la letanie des Sains.
Tele ert nuit et jour s'orisons,
Car chartre oscure et gries prisons
Li sambloit estre cheste vie,
Car trop i a de pusnaisie.

---

[1] Veille.
[2] Tenir camp, soutenir la lutte.
[3] Chaleurs.
[4] Petite heure.
[5] On prononce *fu* aujourd'hui pour le feu, patois picard.
[6] Puanteur.
[7] Brûle.
[8] Provision de vivres.
[9] Rassasié.
[10] Visage décharné.
[11] Secret.
[12] *In amore.*
[13] Tourments.
[14] Inquiétudes.
[15] Cordialement.

Adiès resongnoit [1] durement
Le jour du destroit jugement,
Et chele sentense bifaire [2]
Qui as felons sera contraire,
Et as eslis plaisans et bone;
Car dont aront double couronne.
Bifaire apel-jou ma sentense,
Car mout i a grant differense
Entre *Ite* et *Venite*.
Chieux à qui Diex dira : *Ite*,
Lors en infer descenderont,
Perpetüelment i seront :
Tant i duërra li martires,
Comme Diex ert et roi et sires.
Encontre cheles saintes ames
Des bons eslis, d'oumes, de femes,
Lorsqu'il orront le *Venite* [3];
O Dieu iront en la chité
De paradis, à grant baudoire [4] :
Si i aront pleniere gloire.

VIII

Il dist à sainst Ouin son secré [5] et le vision qui li angle li ot monstrée, et s'acointa à lui mout debonnairement.

Il raconta à saint Ouen, en secret, une vision céleste qu'il avait eue, et se lia d'amitié avec lui.

D'iluec après, en ·I· tempoire,
Li sains hom de sainte memoire
Proia Diu mout devotement,
Que par son saint commandement,
Et par sa très pleine poissanche,
Li donnast aucune monstranche,
Pour quoi connoistre li fesist
Et entendre sen gré presist :
La penitanche qu'il faisoit.
En la cambre où li sains gisoit,
Tout droit de sor son lit en haut
Pendoient à ·I· escaffaut
Et flatières [6] et reliques.
De mout haus cor sains antiquites.
Li sains acoustumécment
Soloit par nuit privéement,
Le chief cliner [7] desor la haire,
Ourer desous chel saintuaire.
Pour privées orisons faire,
A terre avoit mis son vïaire [8] :
Soumaus li prist soudainement,
Il s'endormi soudainement.
En méisme che soudain somme,
Vit devant lui ester ·I· homme,
Qui douchement l'araisonna,
Et par son droit nom le nomma,
Et dist : Eloy! saches de fi [9],
Pour voir te di, pour voir t'afi [10],
Oïes sont tes orisons,
Rechute [11] est ta petitïons :
La monstranche t'est otroié
Que jadis avoies proïé ;
Che ert que bien à Diu plaisoit,
La penitanche qu'il faisoit.
Après la sainte visïon,
S'esveilla li saintismes hom ;

---

[1] Repassait dans son esprit.
[2] En deux expressions, bis-fari.
[3] Avec.
[4] Réjouissance.
[5] Secret.
[6] Reliquaires phylactériens.
[7] Incliner.
[8] Visage.
[9] Par ma foi.
[10] Je t'assure.
[11] Reçue.

De douche oudour senti ·I· flair,
Qui toute emploit et lui et l'air,
Et sour son chief senti, pour voir,
Soues goutes souef plouvoir [1],
Qui del escaffaut descendoient,
Où li saintuaire pendoient.
Tous esbahis se leva sus,
Il regarda et sus et jus,
Et esgardant et escoutant,
Ala tant qu'il vit degoutant,
Si comme basme de Crimaire [2],
Et del drap qui le saintuaire
Couvroit par droite acoustumanche,
Si s'espandoit la grans flagranche [3]
De chele très souef odour,
Que tout de lui iluec entour
Ot si empli selonc l'istoire,
K'a paines en son dormitoire
Péust li sains hom demourer
Une seule eure pour ourer.
Lors li souvint de la proiere
Qu'il avoit faite el tans d'arriere;
Dedens son cuer s'esmerveilla
De Dieu que si le conseilla.
Par sa grant deboinaireté,
Et par sa douche pïeté
Des iex ploura, des iex gemi,
Dieu merchïa et benéï,.
Qui chaus qu'il aime ne guerpist,
Apareilliés est d'ïaus servir.
Li sains hom compaignon avoit,
Autretant comme lui l'amoit,
Chel sien compaignon apela,
Tout son secré li revela?
Tout en ordre chele aventure,
Si comme ele est en l'escriture.
Tant fist que chil li otrïa
Che que par amour li proia;
Che fu que tant com il mansist
En vie, à nului ne desist
Chel sien secré. Chis siens compains
En droit non ert nommés Oains [4],
Dado fu ses sournons; il ert
Boins clers eslis, encore i pert:
Car de son sens fist chest istoire
De tant fait e le miex à croire.
Quant chil compains ot tout oï
Che que li sains li ot gehi [5]
....
.... [6]
Honnesté qui de lui couroit,
Tant le créoit et honneroit,
Qu'il l'envoioit à son tresor,
Et li livroit l'argent et l'or,
Sans pois, sans nombre et sans mesure;
Car li sains hom qui n'avoit cure
De boursier, si bien l'emploioit [7],
Que de rien ne l'en fournoioit.
La mors qui haus et bas atrape,
Qui tous prent, et qui nus n'escape,
Teus est ses us et sa maniere [8],
Lothaire traist à sa baniere
Le roy de Franche, quant Diu plot.
Ses flex Dagombiers, après ot
L'ounour del regne en sa ballie,
Et tint toute la monarchie.
Quant chil rois vint à la couronne,
Il ot prisé matere bonne
As bones meurs, que par usage
Tint ses peres tout sen éage,
Car mout honneroit sainte Eglise,
Mout amoit Dieu et son servise,

[1] Des gouttes douces, pleuvoir doucement.
[2] Baume de saint chrême.
[3] Se répandait.
[4] Saint-Ouen.
[5] Avoué.
[6] Ici manque un feuillet du manuscrit.
[7] D'emplir sa bourse.
[8] Telles.

De si très grant amour amoit
Le saint homme, qu'il le clamoit
Pere et seignor; et li sains hom,
Pour son boin los, pour son renon,
Estoit si ses familïers,
Qu'il en pesoit as losengiers [1].
Li mal parlier, li non sachant,
Qui ne vont se mal non cachant,
Grant envie de lui avoient;
Pour che seulement le haoient [2];
Que li rois l'amoit et créoit [3],
Et pour che que il mout haoit
Orguel, menchoigne et trecherie [4]
Et sans faille losengerie.
Li preudoume mout chier l'avoient,
Pour che que vraiëment savoient,
K'en lui n'avoit point de putie,
Et qu'il menoit hounneste vie,
Et toute avoit s'ententïon,
A devine religïon.

IX

Il délivroit les prisonniers, et racatoit de che que li roys li envoioit. Il racatoit les ketis, et les revestoit, et dounoit du sien mout largement.

Il délivrait les prisonniers, et de ce que le roi lui donnait, rachetait les captifs, les vêtissait, et leur donnait largement du sien.

—

De jour en jour, de miex en miex,
Avoit li sains tendu les iex
Del cuer et toute sa pensée
Vers la glorieuse contrée
Ou li saint ont pleniere joie :
Sien veul ja fust à la monjoie
Qu'il le péust de plain veïr :
Par le conseil de sen desir,
Faisoit de soi grant discipline.
Sa char tint maigre et miserine;
Ne ne le vaut trop apasteler [5]
Qu'ele ne péust reveler.
Orfevres iert et bons et sages,
Et faisoit mout riches ouvrages,
Pour che que loiaument ouvroit,
D'or et de gemmes manouvroit
Trestout che qu'il ert necessaire,
Et qu'il li commandoit à faire.
Il séoit en l'orfaverie [6],
Car point n'amoit oiseuse vie,
Des mains ouvroit, de cuer ouvroit;
Contre lui d'autre part séoit
Tions [7] qui estoit proprement
Ses desciples nient seulement,
Del art qu'il avoit entre mains,
Mais sans le plus et sans le mains,
Briément dirai qu'il sivoit [8]
Les boins usages k'il véoit :
En son maistre fu si estruis [9],
De si boines meurs que je truis
Que il, qui ert nés de Gascoigne [10],
Vie mena puis de saint moine.
Je truis [11] du glorieus Eloy,
Qui tant ama la sainte loi,

---

[1] Aux flatteurs.

[2] Haïssaient.

[3] Car.

[4] Mensonge.

[5] En patois picard : on apatèle un enfant avec la bouillie, avec la pâte : un enfant bien nourri est un gros patelot.

[6] Dans son atelier d'orfèvre.

[7] Tillon, Saxo, sive Anglus, *vernaculus ejus*, son compatriote et orfèvre habile. Il fut abbé de Solignac, puis évêque de Maëstrecht, et se retira plus tard dans un désert en Auvergne. Vernaculus s'emploie aussi pour domestique; ici je préfère la première acception.

[8] Suivait.

[9] Instruit.

[10] Les gens de cette contrée n'étaient pas en bonne odeur, alors.

[11] Je trouve.

Et toute devine escriture,
Entrues [1] que il avoit sa cure,
Et ses mains al orfaverie,
Devant lui soür une establie,
Avoit adès [2] ouvert le livre [3].
Il ne voloit pas oiseus vivre,
Qu'il aucune euvre ne fesist
De ses mains, ou qu'il ne lesist,
Car bien savoit et entendoit,
Que Diex ensi le commandoit :
Ensi ouvroit de ·II· ouvrages;
Des mains faisoit humains usages,
Et toute sa pensée avoit
A l'escriture qu'il véoit.
Ses sains renons iert si espars,
Partout le mont en toutes pars [4],
Que se de Rome et d'Alemaigne,
Ou de la perfonde Bretaigne,
Ou de Hollande ou de Saisoigne,
Venissent, pour aucun essoigne,
Aucunes gens au roi de Franche,
Ou pour faire aucune alianche,
Ou aucune legassïon;
Lors sans point de dilatïon,
Anchois [5] qu'ils véissent le Roy,
L'ostel mon seigneur saint Eloy
Queroient [6], tant qu'il le trouvoient,
Ou pour che que mestier avoient,
Que par carité les péust,
Ou que conseillier les déust
D'aucun conseil s'il li quesissent,
Ou qu'il boin essample presissent,
En ses euvres et en ses dis.
En tous les jours, en tous les dis [7]
Qu'il ajournoit, à lui venoient,
Et de toutes pars s'avoient [8]
A grans tourbes et à grans flotes,
Moine noir, moine à grises cotes, [9]
Et autres gens religieuses,
De lui véoir mout curieuses;
Et il, quanques pooit avoir
D'or et d'argent et d'autre avoir
Ou en ausmosnes le donnoit,
Ou par racat deprisonnoit
Les prisonniers ki povre estoient [10],
Qui racater ne se pooient,
Et deviers lui traioit la proie
Qu'il racatoit de sa monnoie,
En che faire ert toute s'entente.
Quant il savoit k'iert [11] mis en vente
Aucuns ketis [12], tantost livroit
Le pris, et lors le delivroit.
Mainte fois l'aventure avint,
Qu'il racatoit bien dusc'à vint [13]
Caitis, ou XXX ou bien L,
Si comme la lettre le cante;
Et largement donnoit avoir,
Pour ceus quites et frans avoir.
Quant aucune fois avenoit
C'aucune nes [14] à port venoit,
Qui des caitis ert auques plaine,
De son mueble propre demaine
Racatoit bien dusc'à ·C· ames,
Homes, enfans, pucheles, dames,

---

[1] Tandis, *interdùm.*
[2] Toujours.
[3] L'évangile.
[4] Monde.
[5] Avant, *antequàm.*
[6] Cherchaient.
[7] *Dies*-jours.
[8] Se mettaient en route.
[9] A cottes grises.
[10] Pauvres.
[11] Qu'était.
[12] Chétif, *captivus.*
[13] Vingt.
[14] Nef, *navis.*

Que li marchéant amenoient,
Qui de diviers païs venoient,
Et tenoient en lor prisons,
Roumains, Bretons, Gascons, Frisons,
Et Saissongnois [1] méismement,
Qui dont erent espessement
De lor propre liu esrachié,
Et fors de lor païs sachié,
Et de mout lieus à loi dois-ons [2],
Mené loins en Caitivisons;
Chi me tiesmoigne l'escriture,
Que se li sains par aventure
Souffissaument près lui n'éust
Or ou argent, donc ne péust
Esligier à sa volenté,
Des ketis la très grant plenté,
Que il véoit en vente mis,
Lorsque faisoit li Dieu amis,
Pour aus vers lui traire et ravoir,
Quanqu'il pooit el monde avoir,
Fors sen propre cors seulement,
Trestout donnoit outréement,
Ni demouroit nes la chainture;
Toute donnoit sa vestéure,
Et tout son vivre necessaire;
Et quant il plus ne pooit faire,
Sans demourer, et sans atente,
Faisoit traire se cauchemente [3]
De ses piés, en l'entencïon
De bien et par devotïon.
Ensi les caitis racatoit,
En tel usage translatoit
Quanqu'il avoit dras [4] et deniers
Pour racater les prisouniers,
Che méisme mout très souvent,
Faisoit-il au povre couvent
Des pelerins ki des voiages,
Ou des lointains pelerinages,
Venoient povres et soufraiteus [5]:
Que diroie? tant ert soigneus,
N'i avoit cheli ni chelui,
Qui ou demain partist de lui.
Veés sains plain de grant pité [6]:
Quantes fois pour homme endeté,
Qui pour dete prison tenoit,
Pleges et deté devenoit.
Pour les caitis c'aidier voloit,
A lui méisme se toloit,
Sourcos coteles et bracheus [7];
Que diroie? tant ert soigneus,
Il n'avoit riens qu'il ne vendist,
Et que il tout ne despendist
Dusques à une seule maille [8]
Pour delivrer la ketivaille [9].
Où est li hom en tout le monde,
Qui soit de si boine faconde,
Qui péust à nombrer ne dire,
Ou li boins escrivains descrire
Des ketis la très grant foison
Il geta de caitivison,
Et delivra du dur servage?
A-il el monde home tant sage,
Qui plainement dire péust,
Con grans aumosnes il éust

---

1 Saxons.
2 Suivant la loi, l'usage, devait-on.
3 Chaussures.
4 Draps.
5 Pauvres.
6 Voyez ce saint plein de piété.
7 Surcots, vestes, et braies, *braccæ*.
8 Menue monnaie, équivalant à l'obole. Proverbe : il n'a ni sol, ni maille.
9 La gent.

Données en diviers tempoires [1],
C'as pelerins que as prouvoires [2],
Que as cartriers que as cartrieres [3],
....
K'a moustiers, k'à diverses glises?
Où furent ches aumosnes prises?
Où il point ne s'en esmaïoit,
Car Diex ses detes li paioit,
Que plus donnoit hui, plus avoit
Lendemain, quant il se levoit;
Cheste coustume adiès tenoit,
Que devant le roi amenoit
Tous les caitis qu'il racatoit;
Devant le roi deniers getoit [4],
Et as cartes en tele guise,
Livroit chartres de lor franchise;
Or estoient franc et delivre.
Oiés que je truis en mon livre,
En la premeraine lechon;
Il les metoit à eslichon,
De trois choses qu'ils presissent,
La quele qui il miex vausissent,
Et quoique il qui franc estoient,
S'en [5] lor païs raler voloient,
Au raler les conforteroit,
De che que mestiers lor seroit:
Bien voloit que chil remansissent [6]
O [7] lui qui remanoir vausissent,
Et aidassent el ministere,
Nient comme serf mais comme frere.
S'aucuns pooit perfitement,
Atraire au saint proposement
De converser en abéie,
Ou de mener monnïal vie,
Chaus onneroit et tenoit chiers,
Comme ses seigneurs droituriers;
Honestement lor aprestoit
Quanques mestier il lor estoit,
Et pourvéoit comme boins peres,
Et envoioit as archisteres,
Je dis archistere, abéie,
Pour che que n'en soit esbahie,
Aucune arme que lirre l'oïe.
Li sains de chiaus faisoit grant joie,
Qui pour la vie regulere
Guerpissoient [8] la seculere;
Chaus procuroit et maintenoit,
Et de ses biens les soustenoit.
Entour lui ot bele maisnie,
De tous biens sage et ensegnie,
Serjans, disciples, clers et lais,
Que tout adès sans nul relais
Erent apresté de tout faire
Quanques au saint ert necessaire.
En sa cambre erent à sejour,
Li clerc qui adès nuit et jour
Li cantoient solenneument
Ses eures [9] assiduelment.

X

Il respassoit les povres et menjoit aveuc aus du relief qui lor demouroit.

Il rassasiait les pauvres et mangeait avec eux des reliefs qu'ils laissaient.

—

Entre tous ces biens qu'il faisoit,
Mult li ert bon, mout li plaisoit,

---

[1] Temps.
[2] Prêtres.
[3] Prisonniers, prisonnières.
[4] Comptait l'argent.
[5] Si en.
[6] De remanere, rester.
[7] O. Avec.
[8] Quittaient. On dit encore déguerpir.
[9] Les prières.

Donner pur Dieu quanqu'il avoit;
Car par l'escriture savoit
Que l'aumosne pour chelui prie
Qu'il aura faite en saine vie.
L'aumosne donnoit de sa main,
Pour Dieu, non pour le los humain;
Si que de partout aplouvoient
Li povre à lui, et acouroient,
Si comme gent vienent à foire
Ensi comme es à la cathoire [1].
Se par aventure avenist
K'aucuns estranges hom venist,
Qui proiast que on l'asenast [2]
A la voie qui le menast
Tout droit en le maison Eloy,
On li disoit: biau frere, voi,
Par chele rue (tu) t'en iras,
Là, sans faille où tu trouveras
De povres gens plus grant foison:
Trouveras lui et se maison [3].
Tout là où li sains hom aloit [4]
De povres gens grant alé [5] avoit,
Qui de tous païs le caignoient [6],
Et autresi l'avironnoient,
Comme les es la franche rée [7]
Qu'eles ont franchement ouvrée;
Mult belement s'en delivroit:
Ou il de sa main lor livroit
Quanqu'il avoit de livrison [8]
D'or ou d'aucune garison;
En che metoit toute s'entente,
Et che faisoit par droite rente [9].
Chascun jour debonnairement,
Ne le savoit faire autrement;
En s'esquerpe ou en s'aumosniere [10],
Ou devant lui en sa loviere [11],
Portoit adès or et argent,
Pour donner à la povre gent,
Pour che que se il encontrast
Aucun povre qu'il ne l'outrast [12],
Sans donner de sa carité.
Dire puis bien par verité:
Onques ne vaut amer avoir [13],
Mais quanqu'il ot et pot avoir,
As moustiers et as besoigneus [14]
Donna, car mout en ert soigneus;
En son cuer avoit bien escrite
Chele sentence c'avoit dite
Li apostres, qui dist; aioumes [15]
Seulement que plus ne velloumes [16],
Pour retenir sobre peuture [17],
Et vestemens pour la froidure [18].
Cheste sentense ot bien entée,
Li sains el fuel de sa pensée,
Et bien à euvre le metoit,
Car sobrement se dedioit;
Et souventes fois avenoit,
Que ·II· jours entiers jéunoit,
Ou ·III; si qu'es deus ou es ·III.
Ne menjast c'une seule fois.

---

1 Abeilles à la ruche.
2 L'assurât.
3 En patois picard on dit encore *se* pour *sa*.
4 Partout, où.
5 Grande allée ou concours.
6 Formaient l'enceinte.
7 Abeilles — le rayon de cire.
8 Nourriture.
9 Par suite de ventes qu'on lui faisait.
10 Son écharpe, ceinture où l'on plaçait sa bourse.
11 Ceinture en cuir.
12 Ne le dépassât.
13 Il ne voulut jamais aimer la fortune, mais tout ce qu'il eut et put avoir....
14 Aux monastères.
15 Ayons soin de ne.
16 Pas vouloir plus que.
17 Pour retenir sobre nourriture, pâture.
18 Vêtements pour la froidure.

Quant fait avoit la triolaine [1],
·II· fois ou ·III· en la quinsaine,
Et che venoit à la vesprée,
Que sa viande ert atirée [2],
Anchois qu'il se desjéunast,
Commandoit c'on li aünast
Et amenast en sa presence
Tous les povres sans differense,
Que on trouvast, quel que il fussent,
Qui de mengier mestier éussent,
Pelerins, contrais, langereus [3],
Mendis, avules et flevreus [4].
Cheste coustume adiès tenoit,
Toutes les fois que il junoit [5],
Sans les autres fois qu'il mengoit;
Chest usage onques ne canjoit [6],
Que ou poi ou ja ne venist,
En tous les lius où il venist,
K'a son mengier povres venist
Que souffisaument repéust [7].
Quant li povre estoient venu,
Lors n'i avoit resne tenu [8].
Il proprement en sa personne
Que samblant à chiere bonne,
Lor maletes lor descarchoit,
Et por sauf faisant les carchoit [9]
A ses sergans qu'il les gardassent
Dusc'à l'eure qu'il s'en ralaissent:
L'iaue à laver lor mains livroit,
Et pour essuer lor livroit
Touaile [10] bele et honnerable,
Puis les faisoit séoir à table:
Il méismes partout metoit
Les mains, et bien s'entremetoit
D'aus aaisier et constengier [11].
Il lor aportoit à mengier;
A la table rien ne failloit,
Il de sa main propre tailloit
Le pain, et metoit devant aus [12]
Et les leskes et les cantiaus [13].
Puiroit [14] à chiaus qui ne véoient,
Et devant chiaus qui ne pooient
Maskier le pain dimenuisoit,
Et esmïoit, et debrisoit.
S'aucun véist qui pain n'éust,
Et qui paistre ne péust,
Il méismes chelui paissoit
Et abevroit et assenoit;
Le vin metoit es maserins [15],
Puis le puiroit as pelerins [16],
Et as autres à grant plenté,
Pour bien boire à lor volenté.
Quant il avoit cele maisnie
Et bien repeute et bien aisie,
Au chef de la table séoit,
Et del relief [17] qu'iluec véoit,
Menjoit assés petitement,
Mais ne séoit pas longement;
Bien se faisoit à tel mengier,
Ja ni fesist autre dangier.

---

[1] Jeûne et abstinence de trois jours; ce mot, joint à celui de jeune *(jejunium)*, dans le miracle de Théophile Gautier de Coinsi, a été traduit à tort par *peine* dans le glossaire de Roquefort.
[2] Que sa nourriture était apprêtée.
[3] Contrefaits. Patois picard, languereux.
[4] Mendiants, aveugles et fiévreux.
[5] Qu'il jeunait.
[6] Changeait.
[7] Repus.
[8] Sans être arrêté par rien.
[9] Les confiait.
[10] Linge de table.
[11] Mettre à l'aise et satisfaire.
[12] Eux.
[13] Tranches de pain et chanteaux.
[14] Offrait.
[15] Coupes à boire.
[16] Présentait.
[17] Restes de viandes.

Il a paru bien à la fois,
Que mult estoit vraie sa fois,
Quant les povres semons avoit
A son mengier, et il lavoit
Ses mains, et ot mise sa table,
Et bien ert eure convenable,
Qu'il meïsmes mengier déust,
A droite eure, se lui l'éust:
Oés mervelles, en tout le mes [1]
N'avoit nis ·I· seul pain remes [2],
Que on péust à table metre,
Si comme dist la vraie letre,
Devant chaus ki semons estoient [3],
Et aveuc lui mengier devoient,
Car en chel liu méisme avoit,
Si comme souvent avenoit [4],
Toute despendu or et argent
Nes [5] son vivre; et à povre gent
Cauchier, vestir et dieter [6],
Ou pour les caitis racater.
Quant li auquant [7] qui là estoient
De ses serjans, qui che véoient,
Preske cascun jour avenir,
Lors ne se pooient tenir,
Qu'il entr'aus ne l'escarnissent [8],
Et que pour fol ne le tenissent;
Mais li pluisour qui che savoient,
Dedans lor cuers pité [9] avoient
De si glorïeuse disete,
Comme d'une seule diete.
Li sains ki bien s'en perchevoit,
Et leur courages bien véoit,
Les racoisoit mult douchement,
Et disoit deboinairement:
O gens! ô gens de pute fol!
De quoi, vous doutés vous de quoi,
N'est chil encore vis et sains,
Qui el desert repeut ses sains
Helye et sainct Jehan Baptiste.
Pourquoi estes-vous mourne et triste.
Quidiés-vous [10] dont que Diex nous faille,
Que nous n'aions assés vitaille [11],
Qui entre le pule habitomes [12];
Très bien savés que nous ne sommes,
Si comme on dist, ne four ne granges.
Ja Diex ne nous ert si estranges,
Qu'il ne nous seceure [13] au besoing;
Sour li n'aiés cure ne soing,
Car je croi bien el Creatour,
Qui chiel et terre et tout là tour
Qui el monde est, cria [14] et fist
Et des ·V· pains peust [15] et refist
·V· mile hommes par sa poissanche;
Se nous avons ferme créanche
Qu'il, hui chest jour, visitera
Sa povre gent, et paistera,
Si que de chaieus n'isteront [16],
Dusc'à tant que repeut seront.
Ne demoura gaires après
Son dit à le fois, que ja près
D'iluec, erent chil qui hurtoient
A la porte, qui aportoient
Là dedens à mult grant foison
Pain et viande, et garison;

---

[1] Ecoutez
[2] De reste, *remanens*.
[3] Invités.
[4] Arrivait.
[5] Ainsi que.
[6] Nourrir.
[7] Aucuns.
[8] Raillassent.
[9] Pitié.
[10] Pensiez-vous.
[11] Victuaille, nourriture.
[12] Le peuple.
[13] Secoure.
[14] Créa.
[15] Nourrit.
[16] Si bien que de céans ne sortions.

Car où il rois li envoioit,
Si con souvent faire soloit,
Ou aucune poissans personne,
Car on le tenoit à saint homme;
Car li siecles auques savoit,
De quoi li sains mestier avoit,
Et en quel usage emploioit
Tout che que on li envoioit;
Car pour lui riens ne retenoit,
De quel part que li biens venoit,
Qu'il ot despendu et rechut;
Onques sa fois ne le dechut;
Car l'escriture qui ne ment,
Dist, et tiesmoigne vraiement,
Que chelui qui liémment donne,
Diex l'aime, et ses biens li foisonne.
Li sains n'iert pas de tel afaire,
Que plusour sont qui de bien faire,
Trois mois ou quatre s'entremetent,
Et puis à tout fait [1] s'en demetent.
Pour voir vous di, sen bon usage
Tint et maintint tout son éage.

XI

Les faitures saint Eloy, et li maintiens, et fist le pais du roi de Franche et du roy de Bretaigne.

La bonne grâce de saint Eloy et son maintien. Il fit la paix entre le roi de France et celui de Bretagne.

—

Li miroirs de l'escriture
Me dist que de longe estature
Estoit mesires sains Eloys
Blanche ert sa chars si comme nois,
Vermaus [2] de fache et iex mult biaus,
Et rechierchelés les caviaus [3],
Beles mains, dois d'ongles et lons,
Simple regart comme coulons,
Angel où vont douche raison
Avoit le debonnaires hom.
Li sains en son commenchement,
D'or et de gemmes noblement
Apareilloit ses vestéures :
Adiès chaignoit riches chaintures,
Ablouque d'or menu ferrées
De membres d'or et bien-gemmées,
Aveuc tout che, les aumosnieres
Avoit tant riches et tant chieres
D'or et de gemmes bien ouvrées,
De boutons d'or enfrangelées;
Ses dois avoit tous plains d'aniaus,
Et à son col riches fremaus,
Et chemises mult très deliés,
De liex en liex bien très lichiés [4]
De fil d'or et de fil de soie:
Qui ne m'en croit el livre voie.
Il se vestoit mult noblement,
Et noble erent si garnement.
Pourpres et cendaus et samis [5],
Vestoit adiès li dieu amis [6],
Proprement, en l'ententïon
D'esconser sa religïon [7];
Car par desous à la char nue
Avoit adès haire vestüe [8];
Il ne voloit c'on le séust,
K'anemis ne le dechéust

---

[1] Tout à fait.
[2] Vermeil.
[3] Les cheveux frisés, bouclés.
[4] Lissées, bordées, c'est-à-dire ornées de franges ou de broderies.
[5] Cendal, étoffe de soie pourpre. Samis, satin, taffetas fort.
[6] L'ami de Dieu.
[7] Démontrer, étaler.
[8] Sur lui un cilice.

Par vaine gloire ou par orguel.
Quant il ot pris le boin esquel,
Et vit que sour boin fondement
Faisoit son edefiement,
Et sour si ferme pierre ouvroit,
Que resongnier [1] pas ne devroit
Assaus de vens, et flos de mer,
Qu'ils fesissent s'uevre tumer,
Ne de nule part reculer,
Il donna tout, dusc'au soller [2],
Ses vestéures precieuses,
As besoigneus, as besoigneuses.
Quant sa vie ot ensi cangié,
Vous véissiés à la foié [3],
Que chil ert chains d'une cordele [4],
Et vestus de povre cotele [5],
Et as drapiaus mult povrement [6],
Qui ains ·I· poi ert noblement [7]
Vestus et empipelorés [8],
De dras de soie, de dras dorés,
De dras couviers de grant tresor [9],
Si comme de gemmes et d'or.
Et aucune fois avenoit,
Que li rois quant il le véoit
Si povrement s'apareilloit,
Et pour l'amour dieu despoulloit [10];
A lui méisme se toloit [11],
Et au benéoit saint donnoit
Non seulement sa vestéure
Propre, mais sa propre cheinture,
Et bien séant raison disoit
Qui che n'amoit ne ne prisoit,
Que li franc homme qui vivoient [12]
El siecle [13], et maintenir devoient
La seculer [14] chevalerie,
Menaissent deshonneste vie,
En vil abit, ne en despit;
Ne que chil qui, sans nul respit,
Pour les povres se desnuoit,
Et au benéoit saint donnoit
Tout che que il avoit sour terre,
Pour l'amour Jhesu Crist conquerre.
Fuissent vilment et nuit et jour.
Entour le roi ert à sejour
Li boins sains, et adiès manoit [15]
En une maison qui tenoit
Droit au piet del palais roial
Aveuc Dodon [16] sen bon sodal [17],
Que il amoit de grant amour,
Et se li portoit grant honour;
Bon example prendre pooient
De lui, tout chil ou qui l'ooient [18],
Ou qui véoient son afaire [19],
Ne souffroie à tout retraire [20].
Tout adès [21], che me dist l'istoire,
Pendoient en son dormitoire,

---

[1] Appréhender.
[2] Jusqu'à ses.
[3] A la fois.
[4] Ceint d'une corde.
[5] Petit manteau.
[6] Haillons.
[7] Un peu plus tôt.
[8] Pipeloté, orné.
[9] D'habits.
[10] Et se dépouillait.
[11] S'enlevait.
[12] Que les nobles.
[13] Dans le monde, et...
[14] Séculière.
[15] *Manebat*, restait.
[16] *Dado*. Saint-Ouen.
[17] *Sodalis*, compagnon.
[18] L'entendait.
[19] Sa conduite.
[20] Je ne suffirais à tout raconter.
[21] Entièrement.

De mil cors sains li saintuaire;
Laiens erent li grant livraire[1]
Estendu sour une establie,
Ou il après sa saumodie[2]
Et après s'orison lisoit[3],
Et comme sages eslisoit[4]
De diviers liex diverses fleurs[5],
Les miex vaillans et les milleurs,
Et le douch miel qu'il en suchoit,
Tout repounoit et tout muchoit[6]
En l'aumaire de sa pensée[7].
Une coustume avoit secrée[8],
Se je l'ai dit, ne vous anuit[9],
Car le jour et cascune nuit,
Devant son lit metoit le haire;
Si l'estendoit à le pure aire[10];
Quant tout dormoient en prin somme,
Et Clerc et lai, vallet et homme.
Son usage pas n'oublioit,
Mais mult coiément se glioit[11]
Jus[12] de son lit, et son viaire
Estoit enclins deseu la haire;
De tout son cors prestres ouroit[13]
Et toute la nuit trescouroit,
A le fois, li benéois homs,
En larmes, et en orisons;
Tel grasse avoit, ke grant plenté[14]
Avoit larmes à volenté;
Tant con pooit nature humaine[15]
Souffrir, adès metoit grant paine[16],
De trestoute la nuit despendre
El servise Dieu et entendre
A bien faire sans soumillier,
Car ne voloit oiseus vellier.
Quant il avoit mult longement
Ouré, pour poi d'alegement,
Car s'il i avoit ocoison,
Entrelassoit chele orison,
Et verselloit la saumodie[17],
En ordre, et quant estoit fenic,
A le lechon se reprendoit[18].
Entrementiers qu'il s'entendoit[19]
As paroles de l'escriture,
Ne demandoit autre penture
Que la lechon se repassoit,
Et dedens le cuer li nassoit[20],
Et ranissoit devotïons,
Et très grande compunctïons;
Lors le véist-on simplement[21]
Adrechier vers le firmament
Et iex de cuer et iex de chief[22],
Lors le véissiés de rechief,

---

[1] Il y avait céans la grande bibliothèque.
[2] Psalmodies.
[3] Son oraison.
[4] Et comme savant, il choisissait Sagesse, mot qui, en patois picard, signifie encore science.
[5] De divers lieux.
[6] Plaçait, *reponebat*, et cachait.
[7] L'armoire, expression figurée.
[8] Secrète.
[9] Dit déjà. Que cela ne vous contrarie pas. Le poète a déjà parlé effectivement de sa bonne mine.
[10] Il la tenait cachée.
[11] Souvent se glissait.
[12] A bas, et son visage.
[13] Comme prêtre priait.
[14] Grande abondance.
[15] Autant que pouvait le souffrir la...
[16] Sans relâche.
[17] Chantait les versets des psaumes.
[18] C'est-à-dire à la leçon.
[19] Pendant ce temps, *interdùm*.
[20] Naissait et renaissait.
[21] Le voyait-on.
[22] Pleurer des yeux du cœur, et des yeux de la tête.

Et souspirer et larmoïer ;
Et les larmes des iex glijer [1],
Qui tout le vis li arousoient,
Et desor son pis [2] degoutoient ;
Et quant à le fois avenoit
Que li soudains soumaus venoit [3],
Qu'il s'endormoit par aventure,
Entre les mos del escriture [4] ;
Car j'ai oï dire maint homme,
Qu'il n'est d'omme qui ne prent somme.
Ensi que il là soumelloit [5],
Ches méismes mos verseilloit.
Quant li sains hom plus ne voloit
Lirre [6] ; lors, si comme il soloit,
De rechief sans arestison [7],
Se remetoit en orison.
Adont tenoit si grant silense [8]
Que hons qui fust en sa presence,
Ou près de lui ja ne séust,
Tant orellier [9] qu'il le péust,
Oïr, neis s'alaine reprendre [10].
Ne le véist ailleurs entendre,
Fors k'a l'orison purement,
Adès ouroit seriément,
Son chief tenoit enclin et quoi [11] ;
Ne regardoit ne chou ne quoi [12],
Mult se tenoit cois et séris [13],
Comme chil que sains esperis
Avoit espris et doctriné [14],
Et de sa grasse enluminé.
Li rois faisoit par ses messages
Le saint, qui ert discres et sages [15],
Souvent en sa cambre [16] mander,
Pour aucun [17] consel demander,
Ou pour autres divers afaires,
Dont li pluisour ne sevent waires [18] ;
On li mandoit et soir et main [19],
Et tart, et tempre hui et demain [20].
Ja soit che que pour lui venissent [21]
Messagé et chaus autres sivissent
Pour haster lui, et esmouvoir,
Ja n'i alast pour nul avoir,
Sanchois n'éust entierement
Acompli son proposement
El servise nostre Segneur,
Dont il avoit haste gregneur [22] ;
Quant il issoit fors de maison [23],
Pour quele que fust ocoison,
Primes ouroit, puis se segnoit [24],
Le signe de le crois poignoit [25]
Sur son front et sour son viaire ;
Autel faisoit-il au repaire [26].

---

[1] Glisser.

[2] *Pectus*, poitrine. De là, le pis de la vache, les pissières qui garantissent la poitrine du cheval des piqures de mouches.

[3] Sommeil.

[4] Mots.

[5] Tout en dormant, le saint répétait les versets des psaumes.

[6] Ne voulait plus lire.

[7] Sans s'arrêter.

[8] Alors.

[9] Prêter l'oreille.

[10] Son haleine.

[11] Incliné et coi.

[12] Ni ceci, ni cela.

[13] Coi et tranquille.

[14] Embrasé et instruit, on dit épris des charmes.

[15] Discret.

[16] Chambre.

[17] Aucun s'employait alors dans le sens affirmatif

[18] Dont plusieurs ne savent guères.

[19] Soir et matin.

[20] Et tôt et tard, et le jour et le lendemain, *tempore hodiè*.

[21] Bien que.

[22] Plus grande hâte.

[23] Quand il sortait de sa maison.

[24] Premièrement, il priait.

[25] Faisait le signe de la croix du poing ou de la main.

[26] Autant faisait-il au retour.

Si faite vie adès mena [1],
Son cors pena et travella,
Car il desirroit nuit et jour,
Qu'il là péust estre à sejour,
Où li eslit sejourneront [2],
Quant il en paradis serout.
Gaires après ne demoura,
Que li rois qui mult honnera
Le saint, li proia et requist
C'au roi de Bretagne [3], fesist
Pour lui une legatïon.
Li sains fist, sans dilatïon [4],
Bonnement, son commandement.
Quant il vint là isnelement,
Là où il sot le roi, ala [5];
Tout mot à mot comté li a [6]
Tout che c'on li ot commandé,
Et quanque on ot par lui mandé,
Et recórda la convenenche,
Qu'il avoit au roi de Franche.
Li sains, ki bien entremist,
La pais entr'aus [7] sauda et mist;
Ostages prist de pais [8] entiere,
Que li rois n'en alast ariere.
Maintes gens quidoient pur voir [9],
Que grans guerre déust mouvoir
Entre les rois, et grans querine [10];
Mais il, par la grasse devine,
Et par son saint enortement [11],
Atraist le roi soudainement
A si grant debonnaireté,
Et à si graut humilité,
Que li rois li dict par fianche,
K'aveuc lui s'en verroit en Franche [12].
En Bretaigne poi sejourna [13]
Li sains, et quant il s'en tourna,
Il amena o lui le roy [14],
A grant gent, à riche conroi [15];
Le roi trouva en chele vile,
Et entre aus ·II· le pais enta [16];
Bien s'entremist d'aus apaisier,
Par pais les fist entre baisier;
Largement donna li Bretons,
As Franchois et joiaus et dons [17],
Mult bien li reguerredonna [18],
Et plus largement li donna,
Li rois de Franche, dons roiaus,
Et mult de precieus joiaus.
Li Breton congié demanderent
Au roi de Franche, et s'en raleient
Baut et joïant en lor contrée [19],
Pour le pais qui iert afermée [20].

---

[1] Il mena toujours cette belle vie.
[2] Les élus.
[3] Judicaël.
[4] Sans délai.
[5] Il alla où il sut que le roi se trouvait.
[6] Raconté.
[7] Entre eux.
[8] De paix.
[9] Croyaient en vérité.
[10] De *querimonia*, querelle.
[11] *Exhortatio.*
[12] Par confiance qu'avec lui il viendrait en France. Le texte latin porte que l'entrevue de ces rois eut lieu *Crioilo in villá*, ce qui a été traduit par Adrien de Valois et l'abbé Le Beuf, pour Ruel, *(Rioilum)*; je crois qu'il faut laisser subsister *Criolium*, Creil-sur-Oise.
[13] Peu.
[14] Avec.
[15] Avec un riche accompagnement.
[16] Entr'eux deux il parfit la paix.
[17] Le roi de Bretagne donna aux Français.
[18] Récompensa.
[19] Contents et joyeux.
[20] Établie.

XII

Il racatoit les prisouniers et les cartriers de che que li roys li donnoit.

Il rachetait les prisonniers et les gens en chartre de ce que le roi lui donnait.

—

Dagombers, li boins rois de Franche,
Iert mult preus, et de grant vallanche,
Tant biaus, tant nobles, et tant sages,
Que devant lui en tous éages,
N'avoit regné en Franche rois,
Qui tant vausist en tous endrois.
Le saint homme tant chier tenoit,
Que souventes fois avenoit,
Qu'il guerpissoit la compagnie [1],
Fust de sa noble baronnie [2],
Fust de clergie qui le sivoit [3],
Vers le saint homme se traioit [4],
Pour parler de l'edefiement [5] :
Ou d'aucun sens secréement [6].
Li rois qui iert de cuer entiers
Envers le saint, mout volentiers
Li donnoit quanqu'il requeroit;
Car quanques li sains aqueroit,
Tout emploioit el preu de s'ame;
Ne povres hom, ne povre fame
N'aloit de lui desconselliés [7].
A faire ausmosnes esvelliés [8]
Che ert as povres orgelleus [9],
As seltans, as fameleus,
As enfers en cartre gisans [10],
As orfenins, as non poissans :
Moustiers faire, rachas donner [11] ;
Pour prisonniers desprisonner
Metoit s'entente et cure toute.
Pour chou plus volentiers, sans doute [12],
Li donnoit li rois qu'il véoit
Qu'en boin usage l'enplooit,
Et que non à ·I· seulement,
Mais à pluiseurs diversement
Pourfitoit che c'on li dounoit,
Car es mains Dieu le repounoit.

XIII

Il fonda une abeïe en une vile que li roys li donna, et l'aourna mult richement.

Il fonda une abbaye en une ville que le roi lui donna, et l'orna très-richement.

—

Il avint chose que li rois
Et que mesires sains Eloys
Erent ensamble, et que li sains [13]
Proia le roi as jointes mains,
Qu'il li donnast, s'il li séoit [14],
Une vile que il avoit

[1] Quittant.
[2] Que ce fût.
[3] Suivait.
[4] Et qui vers le saint homme se rendait.
[5] De *ædificatione*.
[6] En d'autre sens, secrètement.
[7] Sans un conseil.
[8] Toujours l'œil ouvert.
[9] Pour fiers, ce que nous nommons pauvres honteux.
[10] Aux sourds, aux infirmes, à ceux gisants en prison, aux orphelins.
[11] Faire des achats pour les monastères peu pourvus.
[12] Le roi lui donnait d'autant plus volontiers qu'il voyait.
[13] Erant, étaient.
[14] Si cela lui convenait.

En la contrée Limosine,
De Limoges assés voisine;
Sollenniac estoit nommée;
Et dist, sire, s'il vous agrée,
Otroiés m'ent, pour Dieu, le don;
Que je, en lieu de guerredon,
Puisse là tele eschiele faire [1],
Qui à nous deus soit necessaire,
Et puist apareillier la voie
Qui nous maint à la vraie voie.
Li rois boinement otroia
Au saint che que il li proia;
Ja iert li tans c'on quelloit l'or [2]
C'on portoit au roial tresor
De chele ville à chel termine,
Cascun an, et ja sour la mine
Estoit la rente aparellié,
Qui luès devoit estre envoié
Ou lendemain sans delaier [3],
Li orfevre et li monnier [4]
Vaurrent l'or miex pureflier
.... [5]
Car trop l'or sembloit estre obscurs,
Pour chou que plus fust clers et purs,
Et qu'il ne fust au paiement
Refusés anieusement [6].
N'i avoit nul d'aus qui séust [7]
Que li sains de le vile éust
Le pooir et la segnourie
De par le roi, en se ballie,
En la fournaise l'or geterent,
Mout travellierent et penerent
·III· jours ou quatre entierement.
Nonques par nul engignement [8],
Ne porent chele oevre furnir;
Ne l'or esmer ne burnir [9],
Dusc'à che point c'à la persomme
Vint li messages le saint homme,
Qui de legier [10] chele oevre mist
A point et au saint le tramist [11],
Tanstost con par les voirs disans,
Vint la nouvele as païsans [12],
Que le saint orent à segnor [13];
Ainc mais n'orent joie gregnour [14];
Ensi par la devine aive [15],
Fu la vile trestoute sive [16];
Là fist sa première abéie,
Mout riche et de grant seignourie,
Abé i mist et mout des siens [17]
Fist devenir moines laiens [18],
Et mains autres d'autre païs,
Que d'estranges, que de naïs [19],
Dusc'à .C.L. moines [20].
Maisons mout beles et aoines [21]
Lor fist, et tout le herbegage [22]
Que il convient à monnïage [23].

---

[1] Un tel corps de troupes qui passât par le chemin qui mène au lieu où est la vraie croix. L'auteur fait remonter à saint Eloi la pensée des croisades.

[2] C'était le temps de l'année où, dans cette ville, on recueillait l'or des mines pour le trésor du roi.

[3] Au lendemain.

[4] Le monnayeur.

[5] Il manque un vers.

[6] Désagréablement, *de anxius.*

[7] Nul habitant.

[8] Invention.

[9] Affiner, ni polir ou brunir.

[10] Facilement.

[11] Envoya.

[12] Gens du pays.

[13] Qu'ils auraient le saint pour seigneur.

[14] Jamais n'eurent joie plus grande.

[15] L'aide divine.

[16] La ville fut toute sienne.

[17] Il y mit un abbé

[18] Il fit venir des moines céans.

[19] Tant d'étrangers que d'originaires du lieu

[20] Jusqu'à 150.

[21] *Idoneæ.*

[22] Il leur donna tous droits de prendre du bois.

[23] Comme il convient aux monastères.

De tant riches possessïons
Fu chele congregatïons
Si bien muëblée de tous biens,
Qu'il n'i souffragnoit nule riens.
Toute s'entente et sa pensée
Avoit si del tout atirée [1],
A lui estruire et ordener,
Que quanqu'il pooit rapiner,
Quanqu'il pooit du roi grater [2],
Tout quanqu'il pooit racater,
Quanque de lor gré lui donnoient
Les povres gens, et envoioient,
Donnoit par grant devocïon
A chele edificacïon.
Là véissiés les chars atraire,
Tous les vaissaus qui necessaire
Pueent estre à usage humain,
De fust et de queure et d'arain [3]
Dras en lit, napes, vestéures,
Et des devines escritures
Li sains laiens quanqu'il savoit,
K'a si fait lieu mestier avoit,
Si que grant envie en avoient :
Li felon qui tout bien haoient
En aucun lieu, se Dieu pléust,
Et se Diex eslit ne l'éust,
Par se secrée providense,
A metre en autre obedïense.

—

XIV

De la place que li fu otroié du roy de Franche, et il le fist mesurer, si i trouva plus.

D'un terrain que le roi lui donna, il le fit mesurer et y trouva plus qu'il n'avait demandé.

—

Quant li sains hom ot l'abéie
De Solenniac establie,
Et de grant convent l'ot pueplée,
Et de riches rentes mueblée,
Il se pensa en sen corage,
Que il feroit ·I· herbegage [4]
Où les nonnains manans seroient [5],
Qui le servise Dieu feroient,
Dedens le grant mes à Paris [6],
Que li rois li avoit jadis
Donné en don; tant i pena,
Que dedens che mes ordena
Cloistre, capitre et oratoire,
Bel refroitoir et dormitoire,
Cheliers et cheles infermaires [7],
Et liex à tous us necessaires
De terre avoit trop grant espasse;
A son mès joignoit une place;
A che faire iert assés plentible,
Petite estoit, mais mout pasible;
Mesurer le fist qu'il séust,
Conbien de terre il i éust,
A court ala isnelement,
Le roy proia devotement,
Que par sa déboinaire grasse,
Li vausist donner chele plasse.

---

[1] Tellement.
[2] Obtenir par gratification.
[3] De bois, de cuivre et d'airain.
[4] Maison pour héberger, *inde*, auberge.
[5] Resteraient.
[6] Demeure.
[7] Cellules pour les infirmes.

Pl. 1.

Metevllatam iterum facit demetiri.



Qᵒmᵒ de invento ped stulat.



C. Ch. XIV. p. 39.

Li rois fist sans dilacion
Sa devote petision.
Li sains arriere repaira,
Et la plache remesura,
Plus i trouva de terre ·I· pié,
Que il n'avoit au Roi proié.
Le cuer ot tristre et courouchié;
Il se senti forment pechié,
Car il, qui mentir ne voloit
A nul homme, et adès soloit
Amer et dire verité,
Ot faite tele iniquité,
Qu'il avoit fait menchoinge entendre
Au roy, lors ne vaut plus atendre;
L'ueuvre guerpi à court ala,
Mas et confus. Quant il vint là
Là où il vit le roy séoir.
Il li ala as piés chéoir.
A terre jut, et se li dist
Que grant entrepresure fist,
De che qu'il li avoit menti,
Et pour che que il se senti,
Vers lui meffais, il requeroit
Che que li roys miex ameroit,
Ou que il pardon li fesist
Du meffait, u qu'il l'ochesist [1].
Quant li roys sot chele aventure,
Que pour si povre mespresure,
Vit le saint homme si dolant,
Pée en eut et dist en oiant [2],
O! comme est haute et glorieuse,
O! comme est digne et precieuse,
La vraie fois Dieu Jhesu Crist,
Se chiex hom en dieu ne créist
Si parfaitement comme il fait,
Ne prisast gaires tel meffait.
Chil qui tienent les duchées,
Et chil qui ont les grans contrées,
Qui desous moi grans rentes ont,
Qui mi homme demaine sont [3]
Me fortraient les grans vilois [4],
Et chil benéois sains Eloys,
Pour la grant foi qu'il a en Dieu,
Ne puet souffrir, qui nes ·I· peu
De matere m'éust chelée,
Le monte d'une paume lée [5],
Mout douchement l'en fist pardon,
Li roys, se li doubla li don
Petit qu'il li ot otroié;
Si li crut toute la moitié;
Pour che fait, puet-on, et doit prendre
Bon example, et doit-on entendre,
Comment li sains doutoit pechié,
Car quant il se sot entechié
D'une petite menchoignete [6],
Ne vaut pas longes de tel dete
Enbeconner sa conscienche,
Mais tost en fist la penitanche.
Cheste vraie fois l'avoia
En paradis où grande joie a;
Cheste vraie foy l'ensaucha
En terre et de l'avancha
Que Diex l'amoit, et grant honnour
Li portoient grant et menour.

---

[1] L'occit.
[2] Tranquillité en eut.
[3] De ma suite, de ma mesnie.
[4] Les grands villages.
[5] Le montait d'une poignée.
[6] Mensonge.

XV

Li carken furent dépéchié et les serres confraintes, et li cartrier issirent de prison.

Les carcans furent mis en pièces, et les captifs sortirent de prison.

—

Quant tous fu fais, li herbegages
Des puchelles, et li ouvrages
Des offechines [1] et des chelles,
Et des sales riches et beles,
Le meillour lieu pas n'oublia
Li sains hom, ains edefia,
En l'onnour saint Pol une eglise.
En une plache fu assise,
Pour le grant espasse de terre,
Fist de la plache ·I· chimentiere [2]
Pour les dames ensevelir;
L'eglise fist de plonc couvrir
Li Rois : après poi d'entreval,
Fist en l'honneur saint Marchial,
Le limosin vesque, une eglise
Grant et haute et bele à devise,
Et richement couvrir de plom
Le nef et le clochier en som.
Li sains par grant devotïon,
A mout bele processïon
De clergie, cantant hautement,
O grant plenté de haute gent,
Et de l'autre pule menour [3],
Faisoit porter à grant honnour
Et à joie tripudial [4]
Les reliques saint Marcial,
Droit à chele nouvelle eglise,
Quant Dix par sa douche franchise,
Un bel miracle revela,
Pour che par chele voie là,
Mena en chele entencïon
Li sains hom la processïon.
Par plus courte voie l'éust
Bien adrechie, se lui pléust.
Pour che li fist qu'il esperoit,
C'aucuns pourfis en naisceroit
Cascuns de vous le miracle oie,
Ne gaires loins de chele voie
Où la processïons aloit
Une carte [5] de pierre avoit;
·VII· homme erent [6] en la prison,
Je ne sai pour quele ocoison,
Enclos erent de ·III· closures,
Et serré de ·III· seréures,
La letre conte del istore,
Du roi David fait chi memoire
Qui devant l'arche aloit salant [7]
Trepant, juaant, salant, balant;
Devant les reliques jouoit
Et liément les convoioit,
Et toute l'autre compagnie
Les sivent à grant melodie
Lors k'encontre la cartre furent,
Et clerc et lai tout arresturent,
Oiés pour coi le convint faire :
Chil qui portoit le saintuaire,
Fu de si grant fais [8] apressés,
Soudainement et tant lassés,
Que bien li sambloit que si pié [9]
Fussent à la terre atachié.

---

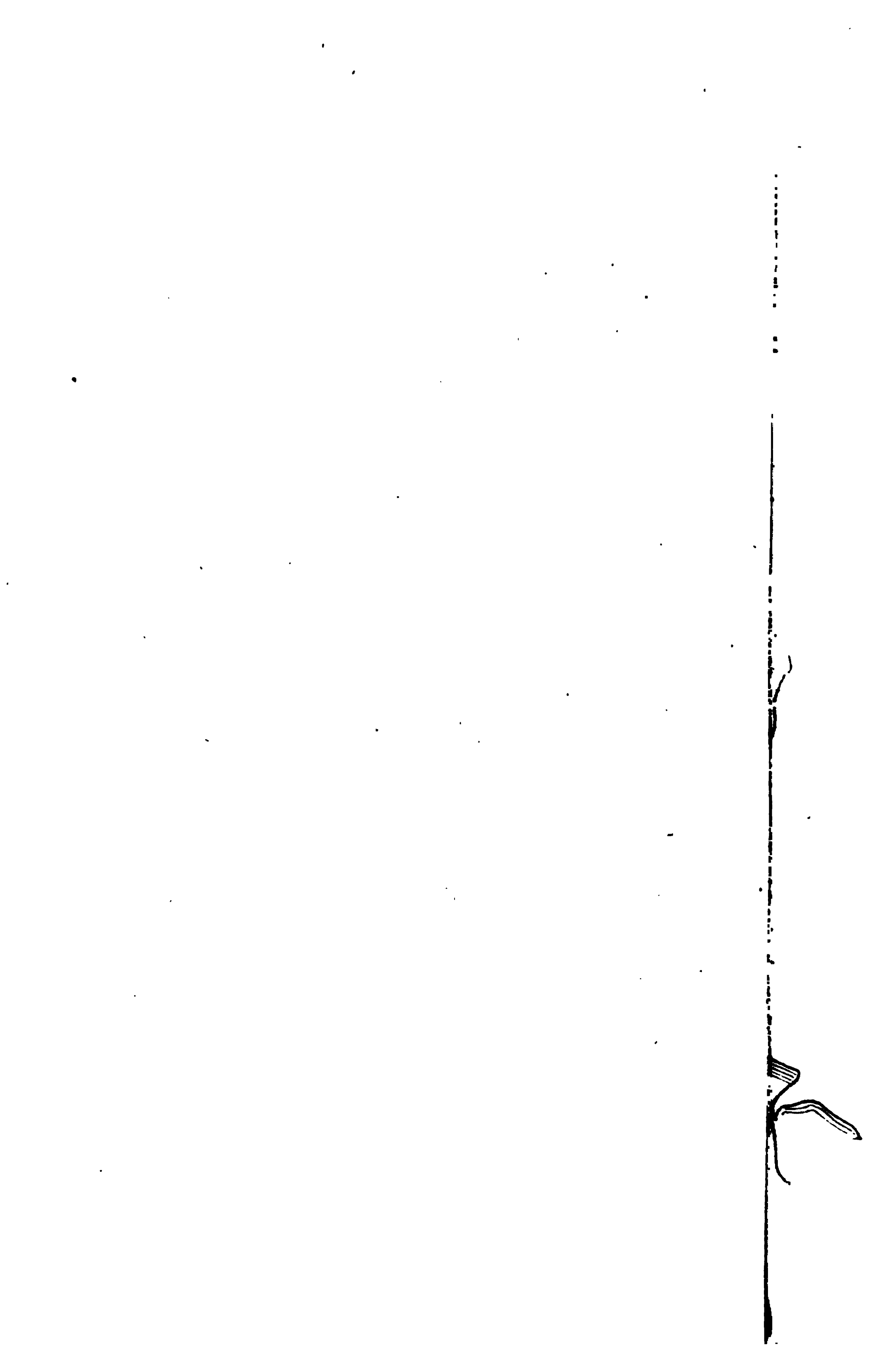
[1] *Officina*, cellule.
[2] Conservé dans le patois picard.
[3] Menu peuple.
[4] De *tripudiare*, bondir de joie, trépigner.
[5] Charte ou prison.
[6] Erant, étaient.
[7] *Saliens*, dansant.
[8] Faix, fardeau.
[9] Ses pieds.

Pl. 3.

·iubilando incarcerati liberantur.



p. 40.



Chil qui derriere lui venoient
De toutes pars le semonnoient,
Qu'il efforchast ·I· poi sen pas :
En haut dist qu'il ne pooit pas ;
Ne pooit en nule maniere,
N'aler avant, n'aler arriere.
Entrues qu'ensi là arrestoient,
Et tout esbahi atendoient
La somme de chele aventure,
Chi qui erent en la closure
Oïrent en la cartre noire,
Aussi commo. I. legier tounoire.
Lors après vint si grans escrois,
Si grans tempies, si grans effrois,
Que toute la terre trambla,
Et toute la cartre craulla[1].
Maintenant furent camousiés
Les serréures et freissiés,
Carkan frait, clef deskevilliet,
Portes et huis desvierelliet.
Li prisonnier qui laiens ierent
Delivrement fors s'en alerent,
Et chil en méisme chele eure,
De qui je vous dis là deseure,
Qui portoit le haut saintuaire,
Qui ne pooit mie tant faire
Qu'il remeust neis le piet,
Se senti du tout alegiet :
Lor feste lors recommenchierent,
Et li prisonnier convoierent
Les reliques dusk'en l'eglise.
Là, oïrent le saint servise,
Tout chil qui là erent et oïrent
Che miracle, tout s'esbahirent ;
Dieu hautement en grassierent,
Et son saint non glorefierent,
Et disent tout à plaine vois
Que lues que li dous sains Eloys
Et mesires sains Marchiaus[2]
Aprochierent le chartre et chians,
Par la grasse Dieu entre sait[3],
Avoient tel miracle fait.

XVI

De Paris qui estoit esprise de pesime fu que sains Elois rescoust par sa preiiere.

De Paris qui était en proie à un feu violent, et que saint Eloi sauva par sa prière.

—

Après avint une aventure,
Si con je truis en l'escriture,
Et dolereuse et desloiaus,
Car la noble chités roiaus,
En mout de liex esprise fu
Del felon re del pesme fu.
Presque toute Paris ardoit,
Li vens qui la flambe espardoit,
Faisoit voler sour les maisons,
Le flamesques et les tisons.
Quant mesires sains Eloys vit
Que li vens ja sans contredit
Faisoit aler les grans raidons
De la flambe et les vis carbons,
Sour l'église et sour son moustier,
Sachiés n'i ot que courouchier,
Del cuer gemi, des iex ploura,
Car li fus tant s'efforchoit ja,

---

[1] S'écroula.
[2] Marcel.
[3] Pendant ce temps, *intereà*.

Et la flambe tant s'avanchoit;
Que sour l'eglise s'elanchoit;
Et ja devoit le plonc remetre.
Isnelement, che dist la letre,
S'escria si haut comme il peut,
Aveuc le grant ire qu'il eut:
Sains Marcial par quel raison
Ne deffens ore ta maison?
Bien te promet et bien t'afi
Et veul que tu saches de fi
Se tu seuffres par ta pereche,
Que chil grans fus t'eglise bleche,
S'ele iest arse et devourée,
Jamais ne sera restorée
Par Eloy! à nul jour qu'il vive.
Itant dist à vois haute et vive
La grasse du saint esperit,
Issi isnelement le dist
Del saint homme, ainsi que li vens
Cacha [1] la flambe en autre sens
Et que l'eglise en tel maniere
Remast saine et sauve et entiere.

XVII

Il aloit as abéies et confortoit les moines, et lor livroit lor estovoirs.

Il allait aux abbayes, reconfortait les moines et leur donnait leurs provisions.

—

Au saint homme souvent venoient,
Et de toutes pars aplouvoient,
Et moine et gens de sainte vie;
Mais che ne li souffissoit mie,
Qu'il aprendoit d'aus et ooit.
Grant desirrier souvent avoit
De sainte conversacion,
Et d'entrer en relegion.
Il méismes pour che aloit
As abéies qu'il savoit
Qui vivoient si saintement
Et plus relegieusement.
Il repairoit auques souvent
A Luiseu [2] pour le grant couvent,
Qui menoient laiens sainte vie.
Che ert en che tans l'abéie
Qui plus estoit desceplinée,
Plus destrainte et miex ordenée,
C'on ne trouva nule maison,
N'abéie en chele saison.
En Franche, n'avoit mie encore
Tans moustiers com il i a ore,
S'en aucun lieu [3] adonc estoient
Li moine, pas ne conversoient
En descepline reguler;
Tout erent près que seculer.
Entre Luiseu tant seulement,
Où on menoit destroitement
Ordre et religieuse vie.
En Limosin iert l'abéie
De Solenniac chiés [4] et mere
De relegion bien austere.
De là prisent pluiseur après,
Et chil de loins et chil de près
Bon example et commenchement,
De vivre regulerement.
Et de lor tans monteplia [5]
Religions, tant c'ore i a
Par toute Franche maintes glises
A noirs fros et à cotes grises

---

[1] Chassa.
[2] Luxeuil.
[3] Sans lieux claustraux.
[4] Chef.
[5] Mit en mont, augmenta.

Qui maintienent sainte doctrine,
Selonc reguler descipline,
Non seulement de couvent d'ommes,
Mais de religieuses dames.

XVIII

Il ala à Solenniac s'abeïe qu'il avoit fondée et establie, et aministra laiens che que mestiers i estoit.

Il alla à l'abbaye de Solignac, qu'il avait fondée et établie, et la pourvut de tout ce qui lui était nécessaire.

—

Quant il venoit en s'abéie
Qu'en Limosin ot establie,
Dont j'ai chi devant fait memoire,
Et que par non nomme l'istoire
Sollempniac. Qui plainement
Porroit dire comme humlement,
Et con par grant devotion,
Et sans note delation,
Se maintenoit entre les freres?
Tous apeloit segneurs et peres,
Entr'eus aloit méurement;
Chiaus enclinoit parfaitement
Qu'il encontroit emmi sa voie,
Et rechevoit à mout grant joie
Lor saintismes benéichons.
Bien li plaisoient les lechons
Que il ooit lire à lor table.
Dieu le haut pere esperitable
Dedens son cuer glorefloit,
De che que si monteplioit
Li lieus de tous biens temporeus
Et des biens espiritueus,
Si comme de grans garisons;
Et d'aumosnes et d'orisons,
Plentivement lor departoit[1].
Del sien, et quant d'aus departoit,
Une tourte tant seulement
Prendoit, dont il devotement
Cascun jour se desjéunoit,
Tant comme ele semaine duroit.

XIX

Il ostoit les méhains et les enfermetés des malades, et menjoit du relief qui lor demoroit.

Il ôtait aux malades leurs souffrances et leurs infirmités, et mangeait de leurs restes.

—

Cheste coustume et chest usage
Tenoit li sains, quant en voiage
Aucun aloit, que s'il séust
Qu'en méisme la nuit péust
Osteler, ou en abéie,
On à homme de sainte vie,
Ja ne menjast ne ne béust
Jaçoit che ·II· jours éust
Ou ·III·, géuné plainement,
Duscà che c'an lui proprement
Où parvenir li convenist
A quelque paine pervenist,
Lorsque par aucun aprendoit
Que li liex iert où il tendoit

---

[1] Faisait leur partage.

Sains et de sainte opinion,
Li sains o grant devotion
Sans demeure et sans entreval
Descendoit jus de sen cheval,
A piet aloit ·III· boines liues,
Ou ·IIII· grandes et plenieres,
Tant k'a che saint lieu parvenoit,
Où la voie droit le menoit.
Ains qu'il entrast en chel manoir,
Où il devoit la nuit manoir,
Par ses valles [1] discres et sages
Laissant cherkier les herbegages,
Pour che que se povres trouvaisent,
A son hostel les amenaisent,
Et chiaus portaissent qui si fuissent
Foible, c'aidier ne se péuissent,
Il méismes contre aus aloit,
Si comme chil qui ne caloit [2]
D'estre orguilleus ne dangereus.
Quant il véoit ·I· langereus,
Lors il toloit la maladie.
S'aucuns avoit la char pourrie,
Jus en raoit la pourreture,
K'aveuc Job selenc l'Escriture,
Péust dire, jadis plouroie
Pour le povre, et quant je véoie
Homme en aucune aflicion,
M'ame iert en grant compassion.
S'aucuns avoit en sa massele
Cranke ou drancle ou escroele
Li sains pius et misericors
.... [3]
Tantost comme à lui aprochoit,
Et de sen doit propre atouchoit,
Et pourtastoit la maladie,
La dolours iert esvanuie.
Li sains par mout grant diligense,
Et par devote consciense,
Ches biens et les autres faisoit,
Les mesaaisés aaisoit [4] :
Chil qui malade à lui venoient
Double confort de lui prendoient
Et double estoit lor porsions,
Et santés et refections.
Quant tout ierent li povre mis
Dedens l'ostel, li Dieu amis
Lor chiés lavoit prumierement
Et sour lor mains il proprement
L'iaue versoit, et la touaile [5]
Lor aportoit, et puis sans faille
Tout en ordre les asséoit,
Et bien de tout le pourvéoit.
Et aportoit li livrison [6],
Viande et pain et warison [7].
Dieu son créatour merchioit [8]
De tous ses biens, et grassioit [9],
Et benéissoit le mengier,
Et sans desdaing et sans dangier [10]
A lor table s'acompaignoit,
Et aveuc aus iluec mengoit
Assés mout mains quil ne faisoient,
Car il à grant plenté [11] avoient
Et char et pain et vin, mais il
A pain bis et à poi d'aisil [12].
Mellé à l'iaue se tenoit :
De si fais mès [13] se retenoit.
Bien passerent ·IX· an entier
Ou ·X· selonc le latinier [14],

---

[1] Valets.
[2] Ne se cachait.
[3] Il manque un vers.
[4] Soulageait les malheureux.
[5] Serviette.
[6] La nourriture.
[7] Provision.
[8] Remerciait.
[9] Rendait grâces.
[10] Retard.
[11] De *plenus*.
[12] Vinaigre.
[13] Jamais.
[14] Le texte latin.

Ne but de vin ne ne béust [1],
Ja pour essoine [2] qu'il éust;
De char ne tien nul parlement,
Car il, puis sen proposement
Ne puis le jour qu'il le voucha [3],
Il n'en menja ne n'atoucha,
Fors d'un seul jour dont me souvient,
Puis que dire le me convient.
Chi jours fu jours de diemenche,
Pour ·l· oste [4] frainst s'astinenche
Qu'il li enjoinst par carité,
Pour aparant necessité.
Je ne sai pour quele ocoison,
Menja mout poi de venison.
Quant li povre mengié avoient
Assés tant que saoul estoient,
Il méismes lor piés lavoit
De chiaus qui ains lavés avoit
Les chiés, et puis lor lis faisoit.
Il les couchoit, et aaisoit,
Et à lor chiés lor orelliers
Metoit li sains hospiteliers.
Quant il véoit que tout dormoient
Chil qui par le maison gisoient,
Se castiaus fust bours ou chités,
Li lius où iert ospitilés,
Lui autre ou lui tierc sainglement
Chercoit la nuit secréement
Tous les sains d'iluec entour.
Quant se pooit metre au retour
Ains jour, et se jours aprochoit
Tous las en son lit se glioit [5],
Se là n'éust moustier ou glise [6],
Où il prendoit le nuit hospise.
Quant tout avoit entierement
Acompli à l'anuitement
L'offisse, si comme il soloit;
Car entrelaissier nel voloit
Qu'il ne fesist sans rien demetre
Tout chou que vous conte la letre,
Samblant faisoit qu'il se couchast
Et qu'il dormist ou qu'il ronchast.
Mais quant tout si cubiculaire [7]
Qui gisoient partoute l'aire [8]
Dormoient ferm et en prin [9] somme,
Lors ert mervelle du saint homme;
Son lit guerpissoit coiëment [10],
Si s'estendoit es pavement [11]
Iluec gisoit en tel maniere
Li sains toute la nuit entiere
Dusc'à tant que l'aube crevoit [12];
Adont de rechief se levoit,
Si se recouchoit en son lit,
Tout che c'on dist et que on list
Et fait des sains fais mention,
Faisoit-il en l'entencion
D'eskiver, che poés bien croire,
Et los humain et vaine gloire,
Car miex voloit que le véist
Chil qui en l'evangille dist
Et fait che general discre [13],
Prie ton pere en lieu secre :
Et il qui onques ne desset [14],
Qui tous secres et voit et set,
Tout plainement te rendera
Che que tes cuers li priera.
Si con j'ai dit che saint usage
Maintenoit-il et en voiage,

---

[1] Même expression répétée.
[2] Dispense.
[3] *Vocavit.*
[4] Hôte.
[5] Glissait.
[6] Église.
[7] Chambriers.
[8] Le terrain.
[9] *Primus.*
[10] *Quieté.*
[11] Sur le pavé.
[12] *Crescebat.*
[13] Décret.
[14] *Nescit.*

Et en son repaire demaine [1],
Non seulement une quinsaine,
Ne ·II· mois, mais toute sa vie ;
Et diex qui ne l'oublia mie
Qui tous les biens reguerredonne [2]
En l'abit de laie personne
Li otroia chel avantage
Que il en son temprin éage [3]
Maintes miracles desclaira
Teles comme en che livre a.

XX

Du contract qui fu sanés de grief maladie et de ses niers qui estoient retrait.

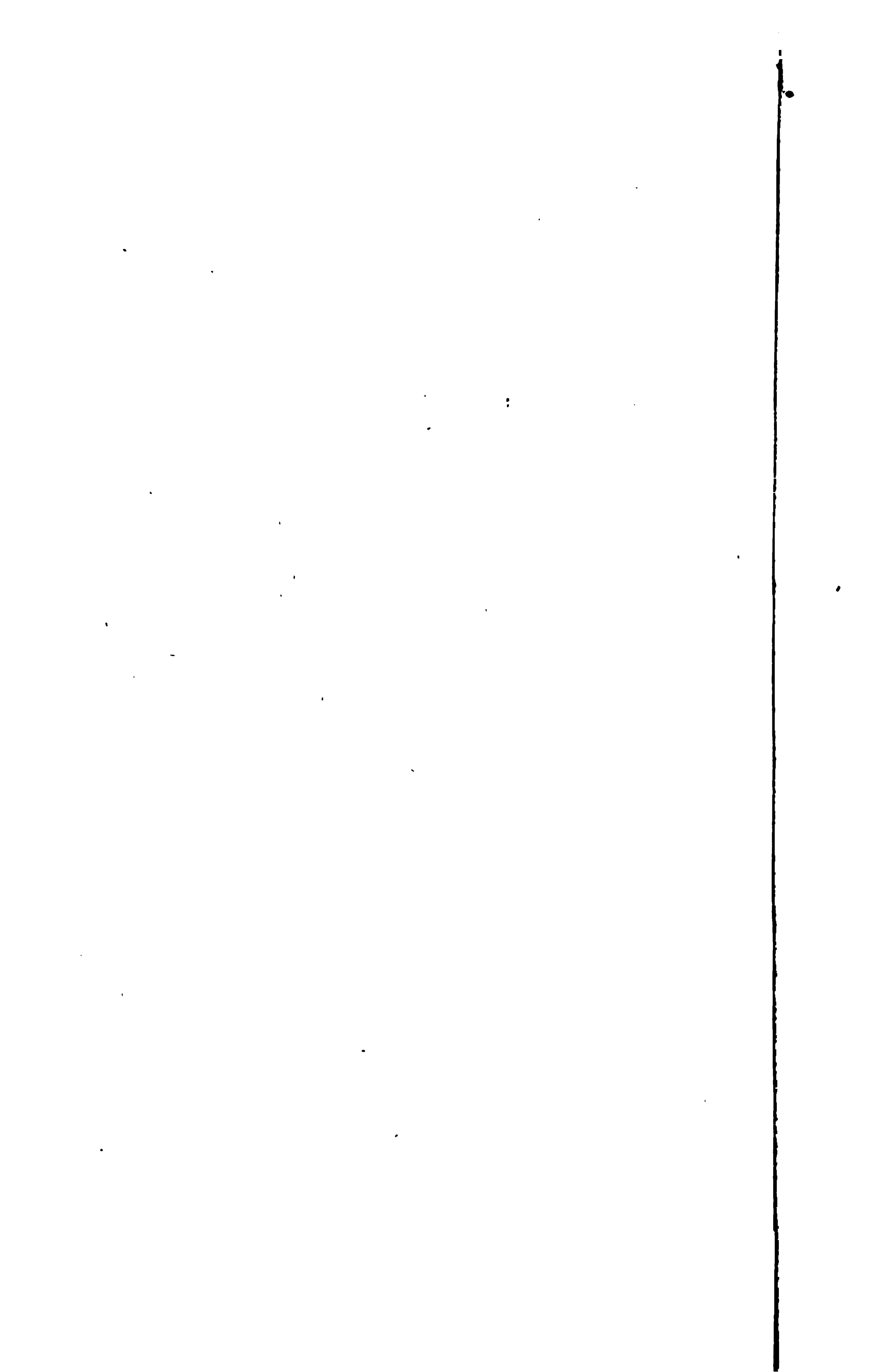
D'un contrefait qui fut sauvé de grave maladie, et de ses nerfs qui étaient contractés.

—

Diex, qui tient sous sa ditïon
Toute humaine conditïon,
Vit que li sains iert ententius
A bien faire et bien volentius
A son pooir de bien servir,
Pour sa boine amour deservir ;
Il ne vaut pas que la luserne [4]
Fust longement sous la chisterne [5]
Sour le candelabre l'assit
Pour che que clerement luisist
A chaus qui sont en la maison,
Tant l'avancha en la saison
Qu'en lai abit encore estoit [6].
Il avint cose c'on festoit
A Paris la sollempnité
Selonc la vielle antiquité
Del boin martyr saint Dyonise.
Entrues c'on cantoit en l'eglise
Les matines sollempnelment,
Si comme on dut faire anuelment,
Li sains hom de l'eglise issi,
Ensi le vot et fit ensi ;
Aval l'atre aloit pas pour pas
Ourant, et vit isnel le pas
De loins ·I· homme tout contrait ;
Tant s'avoit traîné et trait,
Que sour le pavement gisoit
Près de la tombe où reposoit
Li cors du glorieus martir ;
Ne se pooit d'iluec partir ;
Là se gisoit en esperanche
Que Diex li dounast aleganche
De son mechaing, ou plain respas.
Vers lui ala isnel le pas
Li sains, ot grant pité de lui ;
Quant bien ot aprochiet chelui,
Il l'araisna mout douchement,
Et enquist deboinairement
Tout le tempoire et l'ocoison
De chele claudication,
Et s'il avoit vraie créanche,
Et s'il avoit nule esperanche
En Jesu Crist, et s'il créoit
Que de che mechaing qu'il avoit
Péust estre sanés [7] jamais,
Et s'il créoit, si comme vrais
Crestiens croit et croire doit,
K'après sa mort resousderoit,
Et trouveroit en chel tempoire
Selonc ses fais paines ou gloire.

---

[1] Habitation ordinaire.
[2] Récompense.
[3] *Et temporis primi.*
[4] *Lucerna*-lanterne.
[5] Citerne. On dit par modification *mettre la lumière* sous le boisseau.
[6] Qu'il était en habit laic.
[7] *Sanatus*-guéri.



Pl. 6.



Chil respondi que bien créoit
Tout che que saint eglise croit.
Lors li dist li sains, se ta fois
Est si très vraie, et se tu crois,
Si vraiment com tu me dis,
Pour quoi à chele terre gis
Si longement, que tu n'ies sains,
Prie au mains que ches boins sains
Fache vers Diex pour toi proiere,
Que tost te doinst santé entiere.
Chil dist que pour chele ocoison
Gisoit iluec en orison;
Lors dist li sains : Crois-tu pour voir [1]
Que chil sains ait aucun pooir,
Que il te puist ta santé rendre?
Chil respondi sans plus atendre,
Bien le peut faire s'il li siet,
Lors dist li sains, or ne te griet [2],
Puisque tu crois c'aidier te puet,
Che mieu conseil faire t'estuet;
Chi devant moi prometeras
A Dieu, que ta vie useras
A tous jours mais en son servise,
Sans contredit et sans faintise;
Garde que vraie soit et ferme
Ta fois, et chis sains à court terme [3],
Par la proiere qu'il fera
Vers Dieu, pour toi te savera.
Chil créanta que boinement
Feroit, et tout entierement
Quanques li sains li commandoit,
Et li sains plus ne demandoit
De lui fors que vraie créanche;
Il méismes, sans detrianche [4],
Se mist à terre en orison,
Et non sans grant effusion
De larmes, longement oura;
Asses oura, asses ploura.
Quant ouré ot à son plaisir
Par le main destre ala saisir
Le malade homme, et dist : Amis,
Se tu che que tu m'as promis
Crois vraiëment sans fauseté,
El non de sainte Trinité,
Et de la sainte vraie Crois,
Lieve sus et esta tous drois
Sour tes piés. Entrues que che dist,
Plus près de lui ·I· peu se mist,
Vers lui se traist de grant ravine [5],
Et lors par la vertu devine,
Véissiés cors desnouillier [6],
Membres estendre et desploïer;
Sour piés estut drois comme fleche,
En tout son cors ne remest teche [7]
De mehaing ne de contraiture.
Tout si membre orent lor droiture,
Et lor usages plainement,
Et fu sanés entierement.
Mout conjura, mout manecha,
Li sains, chelui qu'il redrecha,
Que s'il ne voloit de rechief
Souffrir tel ou gregnor meschief,
Que nule autre riens ne desist
A nul homme qui enquesist
De sa santé, comment il l'ot,
Pour che seulement k'ensi plot
A Dieu qui par saint Dionise [8]
Li ot santé el cors remise.

---

[1] *Provero.*
[2] Ne te mets pas en peine.
[3] Sans retard.
[4] Retard.
[5] Vitesse.
[6] Se disloquer.
[7] Marque.
[8] Saint Denis.

XXI

Il redrecha les dois crochus d'un mehagnié qui avoit eu sa main sèche d'enfanche.

Il redressa les doigts crochus d'un infirme qui avait eu sa main sèche dès son enfance.

—

De rechief, en ·I· autre tans,
Avint que une tourbe grans
De povres loin de lui séoit,
Par où li sains passer devoit;
Ja ert ·I· poi outre passés.
Quant les povres vit amassés
Il retourna vers aus arriere,
Et mist sa main à s'aumosniere;
Entrues qu'il fist che qu'il soloit,
Que de sa main propre clooit
L'aumosne en la main de cascun,
Ainsi avint qu'il vint à un
Qui une main contraite avoit,
Pour che c'aidier ne s'en pooit,
Il vaut avant l'autre main tendre
Pour l'aumosne recholvre [1] et pren-
[dre.]
Li sains li dist: Je n'ai que faire
De cheste main, il t'estoit [2] traire
Tost l'autre main et metre en plache [3],
Si tu veus que je bien te fache.
Quant li preud'om ot avant traite [4]
Fors de son saim le main contraite
Qui ert malade et mehagnié [5]
Li amis Dieu l'a empoignié,
Et en son cuer secréement
Proia Dieu mout devotement,
Dès le keute aval manoia [6],
Ses bras amont et paumoia.
Lorsque il ut le main estrainte,
Qui estoit et seche et contrainte,
Les niers desjoinst et deslacha,
Et les crocus dois redrecha;
Il oinst la main d'oile d'olive;
Lors fu la mains et saine et vive,
Plus que n'iert l'autre en tous endrois
Droite ot le paume en tous ses dois.
Chil qui ches miracles véoient,
A la saintée [7] le tournoient
Du saint homme, et à la merite,
Mais il, qui n'ot ainc apetite [8]
D'umain los ne de grasse humaine,
Miet sage estude et sage paine
A esconser [9] chele loenge,
Et dist: Seignor Diex vous amenge [10],
Je quidai que chis se fainsist
Pour che k'ensi prendre vausist,
A ·II· mains cauces en cascune
Ou double aumosne ou au mains une.

———

XXII

Il fist d'un lot [11] de vin qui estoit en ·I· tounel que li touniaus fu tous plains.

Il fit qu'un tonneau où il ne se trouvait que deux pots de vin fut tout rempli.

—

En ·I· autre tempoire avint,
Que le saint homme aler convint

---

[1] Recevoir.
[2] Te convient de retirer.
[3] Place.
[4] *Attraxit.*
[5] Infirme.
[6] Manœuvra.
[7] Sainteté.
[8] Appétit-désir.
[9] Cacher-*abscondere.*
[10] Je vous remercie.
[11] Mesure de vin équivalent à deux pots.

Q°modo Ss Eligius contractum sanavit.



O. Ch. XXI

P. 48.

Ne gaires loins de son afaire [1],
Je ne sai pour quel ocoison;
Soudainement vit à maisnie [2]
Devant lui une grant maisnie [3]
De povre gent de main menue [4],
Qui atendoient sa venue.
Quant il ot donnée s'ausmosne,
Sans vilonnie et sans ranprosne,
Si douchement comme il soloit,
Et paisiblement il voloit
As seillans [5] donner à boire,
Pour atemprer le fais de l'oirre [6],
Il fist enquerre as damoisiaus [7],
Qui portoient les barisiaus [8].
Cascuns dist que point n'en avoit,
Et voirs estoit, bien i paroit,
Car tost l'éust à son voloir,
S'il l'éussent en lor pooir.
Nequedent [9] à le par de fin [10],
Li uns dist que mout peu de vin
Avoit en ·I· vassel petit;
Liès [11] fu li sains quant il le vit;
Il le segna et fist livrer
As povres pour aus abevrer [12];
Mais qu'estoi-che de tel gloëte [13],
Et de tant povre mesurete,
Comme d'un lot et poi aveuc
Au grant pule [14] qui ert iluec.
Li boutelliers versa du vin,
Tesnuement en ·I· maserin [15],
Car il quidoit qu'il souffrainsist [16],
Et que il pas ne soufesist
A la moitié de chele gent
Qu'il véoit iluec en present [17].
Li sains hom l'en blasma et dist:
Que plus plentivement mesist [18],
Et que plus eslargist sa main,
Et fesist le hanap tout plain [19].
Chil li monstra la plenité [20]
Et la petite quantité
Du vin qu'il avoit entre mains.
Li sains qui lui ne mie mains
Que il fist ier en Dieu créï,
Le vin seigna et benéï,
Et dist au boutellier · aioire [21]!
Verse vin, verse, verse, verse encore,
Car mout est grans et s'est plentive [22];
La mains Jhesu qui nous aïve,
Par la merite de son saint,
Fist Dius qui nus biens ne soufraint;
Chele mervelleuse aventure,
Que de chele seule mesure,
Qui tant povre ert par aparanche,
Fist de vin si grant habundanche,
Que tout en burent à plenté,
Et cascuns à sa volenté,

---

[1] Diocèse.
[2] Ame ferme.
[3] Assemblée.
[4] De menu peuple.
[5] Aux gens qui se tenaient au seuil de la porte.
[6] La route.
[7] Jeunes gens.
[8] Barils.
[9] Néanmoins.
[10] A la fin.
[11] Joyeux.
[12] Abreuver.
[13] Petite mesure.
[14] Peuple.
[15] Un verre.
[16] Souffrissent de la faim.
[17] Ce qu'il voyait là présent.
[18] Il en mit.
[19] Remplit la coupe ou le verre.
[20] La grandeur du vase.
[21] Courage!
[22] Généreuse.

Et que li vins ne fali mie.
Bien est raisons que je redie,
Che que l'escriture me dist;
Je truis que d'un vaissel petit
Que li sains hon segnié avoit
Li vins de si plain escapoit
Que bien quidast qui le véist
Que d'un large sourgon [1] venist.

XXIII

Del Espanegnie qui il rendi se santé, et n'avoit en IX ans de lit levé.

D'un Espagnol qui n'avait pas quitté son lit depuis neuf ans, et à qui il rendit la santé.

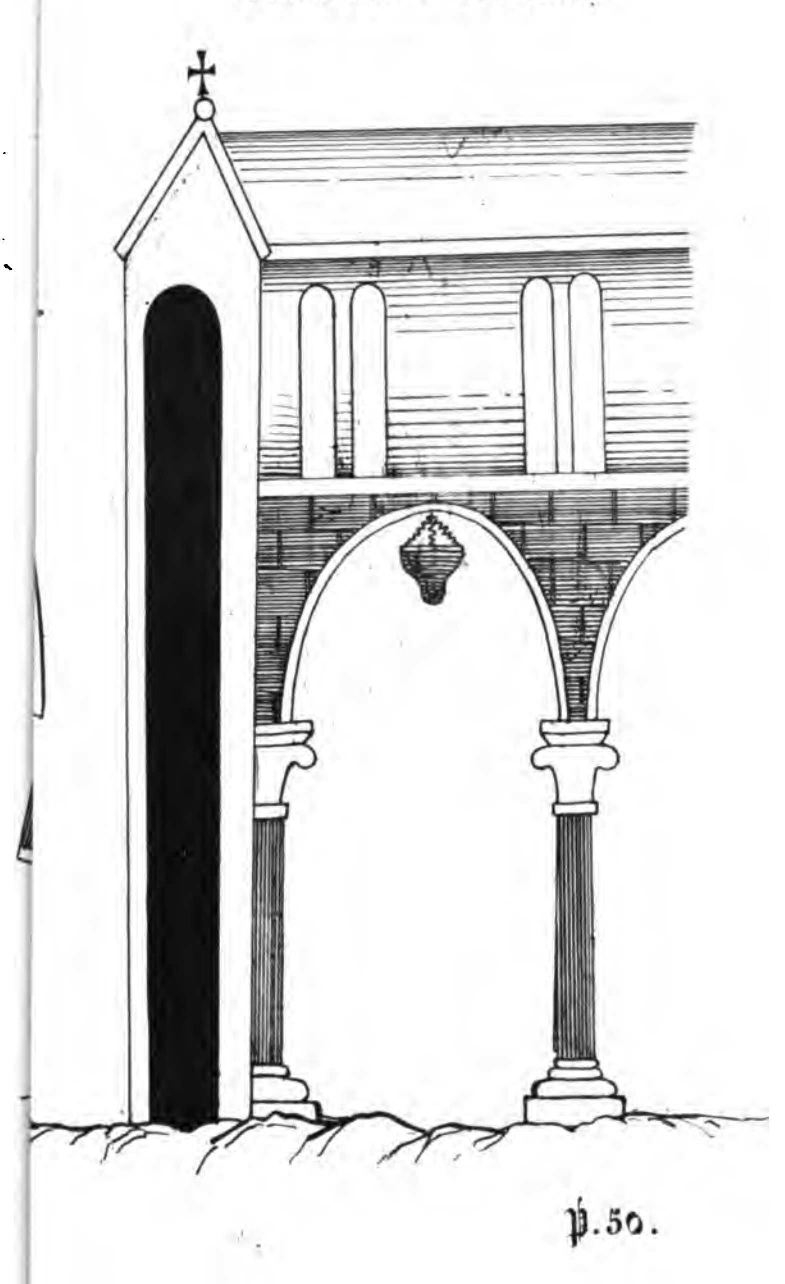
—

Li sains Confes ·I· jour avoit
Cerkiés [2] les liex où il savoit
Entour Paris les ouratoires
Et les glises et les mémoires,
Et les reliques des cors sains :
Chest ses estudes souveraines
K'en tous les lius où il venoit,
Cheste coustume adès avoit
Les sains servir et honnerer.
A saint Germain ala ourer;
Quant il vint devant la capele,
Il vit k'en une karetele [3],
Gisoit uns hom Espanegnies [4],
Et de tout le cors mehagnies.
Il apeloit mout douchement
Le saint homme et piteusement.
Li sains qui franc avoit le cuer,
Ne pot pas soufrir à nul fuer,
Qu'il au malade n'aprochast,
Et de ses mains i atouchast,
Pour chou ke grant pité avoit,
Que li malade le véoit;
Quant en mémoire li revint
Humilités, el lui souvint
K'adès l'ot près de lui sachié
Et vaine glore en sus cachié,
Car tout adès l'ot mout amée
Et vaine glore en sus getée.
Lors eslonia ·I· peu chelui
Car miex amoit autrui que lui
Estre nommé de chel afaire,
Que il voloit coiément faire.
Il comman que il l'ostast
De le caretele et portast
En l'eglise et c'on le mesist
Lès le treslis [5] et là gesist.
Li sains entra dedens l'eglise,
Chelui proia que sans faintise,
Et fermement en Dieu creïst,
Et en ferme foi se tenist,
Dusc'a che point que Dieu pléust,
Que sa plaine santé réust.
Li sains qui pour lui proprement,
Faisoit iluec arrestement [6],
Devotement à terre oura;
Gaires après ne demoura,
Que chil trembla de tout le cors,
Braist et cria si comme tors [7];
Là fist et grant fieste et grant noise.
A che cri, à chele harnoise [8],
Chil qui en sus de lui estoient,
De toutes pars i acoururent,

---

[1] D'une source copieuse.
[2] Cherché.
[3] Petite charrette.
[4] Espagnol.
[5] Près de la grille.
[6] Une station.
[7] Comme un brûlé.
[8] Bruit.

Ecclĩa ſancti Germani·



p. 50.


Ecclĩa ſancti Germani·
Sanctus Eligius
in oratione pstratꝰ

H. Ch. XXIII



Quomodo ad spectaculum astantes admirant[2].

p. 50.

Pour véoir qu'estoit avenu ;
Et quant furent là tout venu,
Chil sali sus haliegrement [1],
Qui là gisoit el pavement,
Tous saius de membres et de cors,
S'esglandi de l'eglise hors [2];
Chil gries mehains l'ot trop grevé,
K'en ·X· ans n'ot de lit levé.
Li amis Dieu plus n'atendi
A Jhesucrist grasses rendi
Dedens son cuer secrèement,
D'iluec se parti liément.

XXIV

D'un mehagnie qui fu sainés de trop grief mehaig. et avoit el ses membres mehagniés.

D'un infirme qui fut guéri de son mal cruel, il avait ses membres estropiés.

—

Si con ie truis [3] et lis et voi
Du boin Confessor saint Eloy,
Il avint en une saison
Encor estoit comme lais hom [4]
En l'abit de laie personne;
Il venoit d'une vile bonc
A Gamape [5] d'iluec ala
Li sains hom, et quant il vint là,
Et dut entrer dedens l'eglise,
Il vit sour une pierre bise
·I· povre mehagnié gisant,
De tous ses membres non poissant,
Qui après lui mout haut crioit,
Et pour l'amour Dieu li prioit
Que il li fesist aucun bien,
Fust d'aumosne ou d'aucune rien.
Lors entendi li sains et vit
Que la grasse saint Esperit
L'ot pour chelui iluec tramis.
Lors vint à lui et dist : amis,
Se chis consaus miens boins te samble,
Si prions Dieu andoi ensamble
Que il, par sa benivolense,
Te garisse de tes impotense,
Savoir mon se par sa douchour
Te saneroit de ta dolour.
Il l'entroduist dedens l'eglise,
Et commanda que, sans faintise,
Fesist ententive orison
Que Diex li dounast garison.
Li sains, sans nul prolongement,
A tere oura mout longement,
Son chief drecha ·I· mout petit.
Quant encore gisant le vit,
Il se restendi de rechief
A terre, et tint enclin le chief,
Et mout prolixement ploura.
Tantes larmes iluec ploura,
Que la plentés et l'abondanche
De ses larmes fist sans doutanche
Le pavement sour quoi il jut
Moiste si comme il éust plut.
Après l'orison se drecha,
Vers le malade s'adrecha,
Et par le main le prinst et dist :
En non du Fil Dieu Jhesuchrist,
Qui tonte riens de nient cria,
Lieve sus tes piés et va.

---

[1] Gaiement.
[2] Il s'échappe.
[3] Trouve.
[4] Homme laïc.
[5] Gamaches.

A paines ot li saines hom dite
Chele parole assés petite
Quant la santés fust aprestée,
Qui au povre homme iert destinée,
Il se leva et maintenant
Ala trepant et saletant,
Si que tout chil qui là estoient
A grans mervelles escoutoient
Jointures, ners à lui venir,
Croistre les os et retentir,
Si comme on ot aucune fois
Tisons brisier de sèches sois.
Lors qu'il fu respassés et sains,
Il benéï Dieu et ses sains,
Et fu en grant humilité,
Pour che que ot rechut santé,
Car par mous ans avoit esté
Tous ses membres gros et menus
De grief enfermeté loiés [1],
Et tempestés et caboijés [2],
Et pour che plus s'esmerveloient
Chil qui anchois le connoissoient,
Comment si très viés [3] maladie
Péust si tost estre garie.
Le saint homme souvint mout bien
Que chil li ot livré du sien
S'aumosne on aucun bénéfisse.
Li sains qui ot le cuer propisse
Compassient et deboinaire
Tout li vaut acomplir et faire
Sa requeste, et delivrement
Fu chil délivrés doublement;
Et de l'argent de s'aumosnière,
Et de santé plaine et entiere
Il le convoia boinement,
Et li preud'om devotement
Dieu et le saint homme aoura,
Et en sen liu se repaira.
Lors manecha horriblement,
Et conjura séurement
Li sains. Chius qui o lui estoient,
Et chele euvre véue avoient,
Que tant comme il mansist en vie,
N'eussent la char si hardie,
Que chele [4] euvre depuliaissent,
A nul homme tant s'en flaissent,
Car il cremoit que li diables,
Qui tant est fel et dechevables [5],
Ne le péust par vaine gloire
Ou par grasse humaine dechoivre,
Ne que par si fust obscurée
La luserne de sa pensée.

XXV

Il avoit donné as povres tout l'argent et après il trouva en sa loiiere une pieche d'or qu'il lor donna.

Il avait donné aux pauvres tout son argent, et ensuite il trouva en sa gibecière une pièce d'or qu'il leur donna.

—

Tant iert adès li sains soigneus
Des povres et des besongneus,
Et tant à lui en aplouvoient [6]
Pour le secours k'en lui trouvoient,

---

[1] En patois on a conservé cette forme pour *liés*.

[2] Courbés.

[3] En Picardie on dit viés oing pour vieux oing.

[4] En patois picard on prononce encore de même les mots celui, celle.

[5] Décévable, trompeur.

[6] Tombaient comme la pluie, expression pittoresque aujourd'hui perdue pour la langue française.

Pl. 10.



I. Ch. XXIV p. 5

Que grans mervelle iert de l'oïr,
.... [1]
Mervelle estoit où il prendoit
Che qu'il en povres despendoit;
Pour che le di c'un jour avint,
Que mont grant multitude vint
De povres gens à sa donnée [2],
K'a paines fust à droit nombrée.
Il lor donna tout le tresor,
Qu'il pot avoir d'argent et d'or,
Chil premerain se departirent,
Autre après aus lor resortirent;
Il mist sa main à s'aumosnière,
Furcha amont, furcha arrière [3],
Tasta à mont, tasta à val;
Il n'i trouva point de metal.
A ·I· de ses familiers,
Prist or et argent et deniers,
Et as povres les departi.
Quant il furent de lui parti,
Grant pieche après chele donnée,
Es-vous une autre grant marée [4]
De besoigneuse gent revint.
Le saint homme pas ne souvint
De chele eure qui iert passée
·I· poi devant, car sa pensée
Avoit li sains par aventure
Assise en aucune autre cure.
L'aumosniere revint avant [5],
Que il avoit mout bien devant
Escousse, esquise, et escrutée [6],
Et qu'il avoit vide trouvée.
Lues qu'il l'ouvri dedens trouva
·I· pois d or k'as povres douna;
Il rendi grasses liément
Au seignour qui plentivement
Pourvoit et donne à ses amis
Tous les biens qu'il lor a promis.

XXVI

De l'avule qui fu enluminés si tost comme sains Eloys fist crois ser ses iex.

De l'aveugle qui recouvra la vue aussitôt que saint Eloi eût fait une croix sur ses yeux.

Un jour avint qu'il convenoit,
En chel tans k'a Paris manoit,
Le saint homme à ·I· lieu aler;
Ensi c'on faisoit enmaler [7]
Les dras, et l'euvre apareillier,
Bien sorent li povre espiier [8],
Par où li sains passer déust,
Que d'aus escaper ne péust.
Sour le pont furent arengié.
Du cheval descendi à pié
Li sains, et si comme il soloit,
De sa propre main enclooit [9]
L'aumosne en la main de cascun.
Entre les autres vint à un,
Qui de ses iex ne véoit goute,
Pour che qu'il séoit en la route.
Quant li sains li vaut en sa main
L'aumosne metre, il lues de plain
Sa main retraist plus tost qu'il pot,
Et à tel pooir com il ot,

---

[1] Il manque un vers.
[2] Distribution des dons.
[3] De *furcare*-fourgonner.
[4] Un flot de monde.
[5] Pour puiser à l'escarcelle en la ramenant devant soi.
[6] Fouillée, examinée.
[7] Placer dans les malles.
[8] Guetter, épier.
[9] Enclouait, expression figurée.

Cria et dist : biau sire Eloy,
Aies, pour Dieu, pité de moi;
Fai de ta main crois sour mes iex,
Et donne moi chou que j'aim miex;
Par couvreture [1] ·I· poi souffri
Li sains, et voiant tous [2] li dist :
Amis, ne te ses-tu seignier?
Chis ne se vaut atant coisier [3],
De tant [4] commencha plus à dire :
Saigne moi tu, saigne, biau sire [5] ?
Quant il vit sa boine créanche,
Et sa ferme perseveranche,
Le signe de le crois li fist,
Sour ses iex O [6] de Jesus crist,
Comme est et digne et glorieuse
Sa grans poissanche et mervelleuse!
Lorsque li sains l'ot benéï,
Le signe de le crois sivi [7],
Un rais [8] de sanc qui descouvri
Tout le larmier lues qu'il l'ouvri,
En haut ses iex il vit mout bien.
Li preudom li donna du sien.
Dieu aoura et à grant joie
Se mist li preudom à la voie [9].

XXVII

Li warnement furent raporté en l'église Sainte-Coulambe à Paris, que li larron avoient emblés.

Les ornements que des voleurs avaient enlevés de l'église de Sainte-Colombe, à Paris, y furent rapportés.

—

De rekief en ·I· autre tans,
Iert à Paris li sains restans;
Larron orent parole prise
Entr'aus de violer l'eglise
Sainte Coulombe, et il si fisent,
Et tous les aournements prisent,
Dont l'eglise estoit aournée.
Quant l'en demain à l'ajournée,
Vit li coutres [10] si grant damage,
Trop fu troublés en son courage
Mout tost au saint homme fui [11],
Tramblant, et as piés li caï,
Et dist qu'entrues que il dormoit,
Et en son lit se reposoit,
La nuit devant iert violée
L'église, et de larrons reubée [12].
Quant li sains oï le meschief,
Mout l'en pesa, mout l'en fu grief,
Et lues sans point d'arestison
Se mist à terre en orison.
Quant il ot faite sa proiere
Il renvoia chelui arriere

---

[1] En secret.
[2] A la vue.
[3] Se taire.
[4] Pour lors.
[5] Fais sur moi le signe de la croix.
[6] *In nomine.*
[7] *Signo crucis signato.*
[8] Rayon.
[9] En chemin.
[10] *Custos*-dignité et fonction ecclésiastiques.
[11] S'enfuit.
[12] Dérobée.

Reconforté mout douchement;
Il méismes isnelement
A l'eglise ala quant il ot
Laiens ouré tant que lui plot,
Et il se fu levés em piés,
Mout dolens et mout courechiés,
En haut dist : Sainte-Coulombe oi :
A toi di-je, et moi bien le croi,
Sache li sires qui me fist
Et qui en mon cors l'ame mist
Que se tu mout tost ne remaines
Tous les aournemens demaines [1],
Qui ont esté pris en che liu,
Je te jouerai de tel giu,
Espines aporter ferai,
Et cheste porte escouperai [2].
Si que puis chest jour, en avant,
N'après ma mort, n'en mon vivant
N'eres en che lui, honnerée
Dame qui soit de mere née.
Itant dist et lues s'en tourna.
L'en demain quant il ajourna [3],
Chil coutres fu matin levés
Les aournemens a trouvés,
Par toute l'eglise esteudus
Et en lor ordres rependus.
Quant il les vit de la grant joie
Qu'il ot se mist tost à la voie.
De tant con fu ier plus dolans,
De tant plus lies est et joians [4];
Courut au saint, se li nonchu [5].
Li sains méismes aprocha
Au lieu, et quant là vint et vit
Qui li paile [6] grant et petit
Furent en lor liex establi,
Si que neis uns n'i en fali,
Il loa le sainte martire,
Mais plus assés que ne puis dire,
Dieu Jesu crist magnefia,
Et sen saint non glorefia.

XXVIII

Il resuscita ·I· homme qui avoit pendu toute jour et le recoust de ses anemis.

Il ressuscita un homme qui avait été pendu tout un jour, et le délivra de ses ennemis.

—

Si comme j'ai dit là devant,
Le saint homme misent avant [7],
Les saintes euvres qu'il faisoit,
A Dieu et au siecle plaisoit
Et ses contiens et sa maniere.
Li Rois lor d'une proiere,
Qu'il li ot faite aucune fois,
Che don li otria li rois,
Et vaut que che pooir éust,
K'en tous les lius où il séust,
Hommes as fourches encroués [8],
Ou en bargies [9] ou enroués,
Ou en aucun patible mors,
Des patibles [10] ostat les cors,
Et des fourches les descroast [11],
Et desbariast et desroast [12],
Fust à viloi, fust à chité [13],
Et par sa franche auctorité

---

[1] A elles appartenant.
[2] *Flagellabo.*
[3] Quand le jour parut.
[4] Joyeux.
[5] Lui apprit les nouvelles.
[6] Belles tentures.
[7] Révélèrent.
[8] Pendus aux fourches patibulaires.
[9] Dans les fossés.
[10] Supplice de la roue.
[11] Décrochât.
[12] Otât des fossés et des roues.
[13] Que ce fut en ville ou au village.

Les péust faire ensevélir.
Li sains pour chele euvre acomplir,
Esgarda ·II· Vespellions [1],
Qui chercaissent les regions :
Che fu Vincent et Galeboide [2],
Qui fort ierent et viste et roide;
Vespellion sont proprement,
Qui enterent la morte gent.
Il lor livra boins adjutoires [3],
A dès [4] portoient les fossoires [5],
Beskes, leviaus, pis et sarchiaus [6],
Et par chités et par castiaus.
Que s'il en aucun liu trouvaissent,
Homme mort que tost l'enterassent.
De che avint K'en ·I· tempoire [7],
Chevauchoit à mout grant estoire [8]
Le rois aval le Normendie;
Li sains iert en sa compaignie,
Et aloient à la chité
Vielle de grant antiquité,
Qui Strehenbours [9] iert par non dite.
A une huchie petite [10] :
En erent près quant il coisirent [11]
Sour ·I· tertre de loins et virent
·I· homme en méisme le jour
Pendu et mort : sans nul sejour,
Si vespellion i alerent,
Et jus des fourches l'avalerent.
Li sains senti par aventure,
Si con je truis [12] en l'escriture,
Que là convenoit ouvrer;
Entrues que chil à manouvrer,
Entendirent et misent cure
D'aparellier sa sepulture.
Li sains homme ·I· poi se hasta,
De chief en chief le cors tasta
Et manoïa secréement.
Es-vous si très hastéement,
Un poi senti teue le pis [13],
Quant il sot qui li esperis
Est plainement el cors venus,
Pour che qu'il ne voloit que nus
Par nul aventure séust,
Que il resuscité l'éust,
Oïant tous dist : Diex quel folie,
Et con desloial felounie;
Se Diex si tost ne nous éust
Par sa grasse aidié, ja péust
Estre chis cors en terre mis,
Jamais ne fust espanéis [14]
Li grans pechiés que eussiens ore
Fait, car l'ame est dedens encore.
Quant che ot dit, chil qui l'oïrent
A merveilles s'en esbahirent.
Il commanda qu'il le couvrissent
De dras, et que caut [15] le tenissent,
Tant qu'il fust reposés ·I· poi :
Il le tinrent et caut et coi.
Quant par loisir fu reposés,
Et quant fu bien resvigorés [16]

---

[1] Du latin *vespillo*-fossoyeur.

[2] L. de Montigny (traduction de l'an 1636, in-12), écrit Gallebot.

[3] De bons aides.

[4] Deux-*duo*.

[5] Pioches.

[6] Bêches, leviers, pics et cordages.

[7] *Tempus*.

[8] Equipage.

[9] Strasbourg.

[10] Maison-*huce*.

[11] Découvrirent.

[12] Trouve.

[13] En silence, la poitrine.

[14] De *punire*.

[15] Chaud, en patois picard on prononce caud.

[16] Repris vigueur.

Dedens le cors li esperis,
Chil qui iert mort tains [1] et peris,
Sailli en piés legierement,
Sains et haitiés tout ensément [2].
Comme se il en tout le jour
N'éust senti mal ne dolour.
Lorsque chil de la chité sorent [3]
Que chil vivoit, qui le jour orent
Pendu, et qui pour mort lassierent,
Vers lui cruelment s'eslaissierent [4]
Si anemi, et de rechief
Si vaurent ou couper le chief,
Ou destruire, ou deffigurer.
Li sains qui ne pot endurer
A grant paine lor esrachoit
Des mains, et lors, li pourcachoit [5]
Au Roi cartre sécuritaire [6].
Ensi de mort et de contraire
Et de ses mortex anemis
Le delivra li Dieu amis.

XXIX

Il fist les sépucres de mout cors sains et levoit de terre et metoit de liu en autre.

Il fit des sépulcres pour plusieurs corps saints. Il les tirait de terre et les plaçait d'un lieu dans un autre.

—

Chil qui onques ne s'entremet
D'aucun bien faire et toute met
Sa cure et s'entente à oiseuse,
Je dis qu'il a vie anieuse [7].
Oiseuses mains, pensée wide [8],
Qui n'embrache aucun boine escuide[9]
Pour voir [10], s'ame ochist et afole [11].
Li sains hom ot en sainte escole
Chele lechon mout bien aprise;
Ne fust oiseus en nule guise,
Ou il lisoit, ou il ouvroit,
Ou, il, de ses mains labouroit,
Aveuc le livre, aveuc l'ouvrer [12].
S'estudioit de labourer.
Les sepucres de mout cors sains
Fist li sains de ses saintes mains,
D'or et d'argent, de gemmes riches,
Car il n'ert pas avers ne niches [13]
Des sains hounerer et chierir,
Car bien li porront remerir :
Che fu saint Piat de Seclin,
Saint Germain et saint Severin,
Saint Quentin, saint Maximilen,
Saint Lucien, saint Julilen,
Saint Lolien, sainte Columbe.
Ne dois pas oublier la tombe
Qu'il fist sur sainte Geneviere,
Asses le fist vallant et chiere;
En pluisours lius, en maintes terres
Fist il fiertres et philatieres [14],
Où il enclost maintes reliques,
Et mains cors sains antiquites;
A saint Martin méismement
De Tours ouvra si noblement,

---

[1] Blême.
[2] Saint et joyeux, tout ensemble.
[3] Sçurent.
[4] S'élancèrent.
[5] Sollicitait.
[6] Charte de sécurité.
[7] De *anxius*.
[8] Vide-*vacua*.
[9] Pensée, croyance.
[10] En vérité.
[11] Blessé, mot conservé dans le patois picard.
[12] Le travail.
[13] Chiche.
[14] Châsses et reliquaires.

Comme ses cuers li devisoit.
Le tombe où li Confes estoit
Couvri de gemmes et de l'or,
Que lui livroit de son tresor,
Sans pois, sans nombre et sans ba-
[lanche?]
Dagombiers li boins rois de Franche.
La tombe où saint Martins ot jut
Primes, ains qu'il l'éust remut.
Et après, la tombe saint Brisse [1]
Fist il de mout noble opifisse [2].
Estre tout che qu'il manouvra,
La tombe saint Denise ouvra
A Paris, bel s'en entremist,
Sour méisme le marbre mist,
Un tinguire assés riche et bel
J'apel tinguire apentichel,
Pegnons, frontex, testes, costieres,
Couvri d'or et de gemmes chieres,
Mout richement l'edefia,
Car tout ses sens i desploia,
Par l'aide que li boins rois
Li faisoit, que tout à son cois
Li livroit et abandonnoit,
Quanque à chele euvre convenoit:
Or, gemmes et toute autre rien;
Li sains l'emploioit mout très bien,
Et fist de si noble aparel
Chel ouvrage que son parel,
Ne de biauté ne de vaillanche
Ne set-on nul en toute Franche.
Chil qui le voient mout le loent,
Neis chil qui parler en oent.

XXX

Li sage clerc alerent à Romme pour oster le fausse loi des mescréans hirites.

Les savants clercs allèrent à Rome pour détruire la fausse loi des incrédules hérétiques.

Chil qui bien veut servir l'istoire,
Et dont n'a soing de faire acroire,
N'en menchoigne n'en falourdie [3],
Il li convient que le voir die,
Tel con je le truis en la lettre,
En saint istoire ne doit metre,
Nus, nule rien qui ne soit vraie,
Il me mescuet que je me retraie
A continuer ma matere :
Il n'a si vraie istoire en terre.
Quant fait furent chil grand ouvrage,
Par le sens del orfevre sage,
Et par tout furent acoisiés [4]
Toutes les gens, et apaisiés,
Gaires de tans puis ne courut,
Que li rois Dagombiers mourut,
Li plus nobles de tous les prinches,
Qui fussent en toutes provinches
Ensevelis fu en l'eglise
Du boin martir saint Dyonise.
Desous une arche au destre les :
Là fu li rois entumulés [5].
Loeys ses fiex qui fu d'âge
Auques jone tint l'iretage
Après lui et la monarchie
De tout le regne en sa ballie;

---

[1] Saint-Brice.
[2] De *opus*-travail.
[3] Ni en mensonge, ni en conte.
[4] Apaisés, de *quiescere*.
[5] *In tumulo*.

El tans que il sot, les Franchois
Regne de primes voire anchois,
Iert ja en Orient semée
Une hiresie envenimée,
Empereres estoit de Romme,
Constentins, quant chil pervers [homme]
Commenchierent perversement
Violer l'establissement
De sainte Eglise et la créanche [1]
Quasser [2], par lor outrequidanche.
Il disoient que chis escris,
Ment qui dist que Jhesucris
A nul jour vraie char ne prist
De la puchele, et qu'il vosist
Forme de serf avoir et prendre.
Partout faisoient à entendre
Que teus [3] créanche est fause et vaine
Et que la leur est vraie et saine.
D'autres hiresies assés,
Estoit ja presque tous quassés
Li murs de la foi crestienne,
.... [4]
Car par la droiture profane,
.... [5]
Et par lor predication,
Metoient grant confusion
Et dolereuse en sainte eglise.
Tant iert là leur lois avant mise
Et chele grans perversités,
Que non seulement est chités,
Là où chele gens demouroit,
Mais par tout Orient couroit,
Et ja estoit si eslochie [6]
Que presque toute est efflechie
Romme de chele pusnaisie,
Et de la pusnaise hiresie.
Papes Martin faisoit l'offisse,
Adont du Roumain pontifiche;
Je di que apostoilles estoit:
Vigereusement contrestoit
Pour chele cause à cismatiques,
Pour che que il ert catholiques;
Honteusement les laidenjoit,
Pour la foi vraie et blastemoit [7].
Quant li pàpes Martins tant ot
Souffert que plus ne dist ne pot,
Car cascun jour croissoit li crimes,
Et li empereres méismes,
Et aveuc li plusour haut homme
De tous les plus vaillans de Romme,
A cismatiques se penchoient,
Et lor parties deffendoient,
Et ja quassoient l'evangille,
Il assambla mout grant concile
D'evesques en l'entencion
D'oster cele confusion,
Et la bougrerie [8] eskiver,
Qui ja faisoit près ke [9] encliner
Nostre vraie foi à ·I· fais.
Li conchiles qui dont fu fais,
Par le consel et par le sens
Et par tout le commun assens [10]
Des vesques li papes de Romme,
Fist et escrist et mist en somme
Tous les poins de foi catholique
Contre chele gent heretique.
Tous les articles de créanche,
Envoia li papes en Franche;

---

[1] La croyance, la foi.
[2] Briser.
[3] *Talis*.
[4] Il manque un vers.
[5] Il manque un vers.
[6] Ebranlée.
[7] Blâmait, condamnait, *blaterare*.
[8] Hérésie des Albigeois, *Bulgaria*, ainsi nommée de la croyance que ceux-ci étaient venus de la Bulgarie.
[9] *Tunc*-alors.
[10] Assentiment.

Par ses propres letres manda,
Le roi de Franche, et commanda
Que s'il éust en son païs
Clers bien letrés et bien apris,
Bien fondés en sage doctrine,
Et doctrinés de loi devine,
Qui fussent sages et prudomme,
Qu'il les fesist aler à Romme,
Pour lui aidier et soustenir,
A la vraie foi detenir,
Pour abaissier la dierverie [1],
De la desloial hiresie.
Mout volentiers à chele fois
I fust mesires sains Eloys
Aveuc ses compaignons alés,
Mais d'autre cose ert emblaés [2],
Qu'il ne pot en nule maniere,
Ne respiter, ne metre arriere.

XXXI

Li martires d'un apostole de Romme qui fut martriés pur le vraie foi crestienne essauchier [3] et fu envoiiés en prisen en Constantinoble.

Le martyre d'un apôtre de Rome qui fut martyrisé pour avoir exalté la vraie foi chrétienne, et fut envoyé en prison à Constantinople.

—

Mout tost après brief entreval,
Que du concile general,
Qui en chel tans fu fais à Romme,
Furent repairiet li preudomme,
Vesque, archevesque, autre prelat,
Chil qui tous les biens contrebat [4],
Li diables, qui tous jours velle [5],
Qui onques ne dort ne soumelle,
Mais tous jours quiert [6] engieng et art,
Comment puist chaus traire à sa part,
Qui mout cure ont de son acost
Sour l'apostole ala à ost [7],
Car, il, par ses officiaus,
Par ses hirites [8] desloiaus,
L'assailli et agenoulla [9],
Et cruelment l'esperonna
De mous agais [10], de mous assaus;
Mais li hom, qui iert bons vassaus,
Ne vaut guerpir le droit sentier,
Car Dieu amoit de cuer entier;
Et quant che vit li fel dyables
Que par ses menours connestables [11]
Ne porroit à nule maniere
Traire le Pape à sa baniere
Par l'empereour le cista
Que rien ne fist ne n'esploita.
Li empereres proprement
Li fist propre commandement
Que il tant seulement fesist,
Que il fausast et desdesist [12]
Loi devine et foi crestienne,
Car trop ies viés [13] et anchienne,
Et la nouvelle autorisast,
Et partout le domatisast.

---

[1] Culte des diables. Le mot endéver, en langage familier, signifie endiabler.

[2] Empêché. Patois picard, emblavé.

[3] Exalter.

[4] Agit contre le bien. On a conservé le mot *contredire*.

[5] *Vigilat*.

[6] *Quærit*-cherche.

[7] *Sicut hostis*.

[8] Hérétiques.

[9] Le terrassa presque : littéralement, le fit tomber sur ses genoux.

[10] Embûches.

[11] Moindres chefs.

[12] Reniât.

[13] Vieille.

Mais, il, qui ot le cuer estable [1]
En la foi sainte et hounerable [2]
....
....
Dist que ja n'en diroit folie
Encontre Dieu, ne felounie.
Sa conscienche li looit [3]
D'assés miex devoit et pooit
Desirrer que on l'ochesist
Que il blechast et mal mesist [4]
Sa créanche, car cheste vie
Est en une eure esvanuie.
Quant li official Sathan
Li frere Abiron et Dathan,
Virent k'ensi n'achieveroient,
Et le Pape ne flechiroient
Par losenge ne par menache,
Il l'amainent emmi le plache
Voiant le pule le batirent
Mout cruelment et puis l'aflirent [5]
De mout de manieres de paines.
Cordes prisent bien fors et caines [6]
Dont il le cainsent [7] et loierent;
Bien encainé l'envoierent
En essil en Constantinoble.
Li miex vaillant et li plus noble
Qui à che tans erent à Romme
Grant duel fisent pour le saint homme
Là où li sains fu envoiés
Très cours tenus et ferme loiés,
Comme s'il fust uns fellions [8].
Li boins hom, li sains campions,
Qui pour Jhesu tenoit prison,
Rendi par sa pure orison
Et simplement par sa proiere
A ·I· awule [9] sa lumiere.
En l'essil où il fu menés
Fu de maintes paines penés.
Quant Diu plot à la par defin
Fina et fist mout sainte fin.
Enté [10] avons en cheste istoire
De che saint Pape le memoire;
Pour che doit bien estre antentiques
K'en la foi fu vrais catho[li]ques
Nonques la foi ne vaut desdire
Mais pour la foi souffri martire.

XXXII

Del hirite que mesires S. Eloys fist banir de tout le roiaume de Franche par ses hirisies desloiaus qu'il voloit prouver pour boine.

D'un hérétique que messire saint Eloi fit bannir de tout le royaume de France pour ses hérésies déloyales qu'il voulait prouver être bonnes.

Ensi con che fu fait à Romme,
Li boin crestien, li saint homme
Des transmarines regions
Ou jadis furent religions

---

1 *Stabilis*.
2 Honorable.
3 *Ligabat*.
4 Mit à mal.
5 *Afflictaverunt*.
6 *Catenas*.
7 Enchaînèrent.
8 Félon, traître.
9 Aveugle; en patois picard, on dit avuler pour aveugler.
10 Greffé.

D'autorisié seignourie,
·I· hirite pour s'iresie
Et pour ses fausetés prouvées
Cachierent [1] hors de lor contrées:
Tant fist que de decha se mist;
A Ostun [2] vint, là s'entremist
Ses desloiaus assertions,
Toute ert à che s'entencions
Que, par sa doctrine faussaire,
Péust tant esploitier et faire,
Que toute fust jus [3] enclinée
Et fust de toute esterminée
De sainte Eglise apostolique
Fois crestienne et catholique.
A Paris el palais le roy,
Fu à mon segneur saint Eloy,
La nouvelle contée et dite,
Que par chel desloial herite,
Et par ses sermons desloiaus,
Ostuns qui est cités roiaus
Et presque toute sainte Eglise
Declinoit à mescréandise.
Lors fu li sains en grant soulloit [4]
Si comme adès estre soloit
Pour cel cas; il, et sains Oains,
Ses vrais amis, ses boins compains [5]
Et aveuc aus preudomme maint,
Sage, religieus et saint,
Misent grant song [6] et grant entente,
Que chele hiresie pullente [7],
Fust descouverte et avant mise,
Et ostée de sainte Eglise.
Tant fist mesires sains Eloys,
Par sa proiere, que li roys
Fist à Orliens assambler sensne [8]
De tous les prelas de son regne.
De clergie fu plaine la vile:
Chil fu menés à chel conchile.
Li plus sage clerc le poserent,
Et sagement le proposerent,
Raisons très souffisans et beles,
Escritures, vie et nouveles.
Qui à la foi apartenoient.
Communement à che penoient [9]
Qu'il le péussent convertir
A vraie foi ou subvertir [10]
Del tout, et sa doctrine et lui;
Mais dans trestous n'i ot chelui,
Tant fust boins clers, ne tant séust,
Que lui tout seul vaincre péust,
Car encontre lor questions
Relanchoit ses objections,
Tant perverses, tant perilleuses,
Tant soutius [11], tant contralieuses,
Que là où on quidoit que plus
Fust abaubis mas [12] ou conclus [13],
Tant soutilment s'en deslachoit;
Tant simement [14] outre glachoit,
Et mouvoit autres questions,
Et canjoit [15] ses objections,
Lors les metoit en autre voie,
A guise de boute en coroie.
Ja les avoit tous abosmés
Et près que tous enfantosmés,

---

[1] Chassèrent.
[2] Autun.
[3] A bas.
[4] Souci.
[5] Compagnon.
[6] Soin.
[7] *Quæ pullulabat*, qui s'accroissait.
[8] Un synode.
[9] S'appliquaient.
[10] Ce mot n'est plus employé qu'en mauvaise acception.
[11] Subtiles.
[12] Abattu.
[13] Réduit au silence.
[14] Adroitement évitait le coup.
[15] Changeait.

Quant Diex mout tost les conseilla,
Car il avoit ·I· vesque là,
Sauves [1] fu dis en propre non;
De grant clergie ot le renon:
Quant il che vit k'en vain luitoient,
Chil qui à chelui desputoient,
Il aert [2] la desputison;
Vers lui ne pot avoir foison
Li fausetés du mescréant;
Tost le fist mat et recréant
Et tost selone mon ensient [3]
Le mist à inconvenient,
Car li vesques bien desprouvoit.
Chil se penoit de desprouver
Che que nus ne doit reprouver.
Le verité de l'Evangile
Tenoit à menchoigne et à gile.
Il fu conclus apertement:
Tout li prelat communement
Qui là estoient le dampnerent.
La sentense que il donnerent
Encontre lui fu bien escrite;
Escris i fu li nons l'eirite;
Trestout chil vesque ·I· decré fisent;
Par toute Franche le tramisent
Que tout et clerc et lai séussent
Comment chel desloial éussent
Dampné pour le mescréandise
Dont il entoscoit [4] sainte Eglise.
Au plus honteusement qu'il péurent,
Car par raison faire le doit,
Banirent che popelikan [5]
De tout le regne gallikan.

XXXIII

D'un hirite qui fu banis de Paris pour chou qu'il sadinoit le pule de s'iresie.

D'un hérétique qui fut banni de Paris, parce qu'il entretenait le peuple de son hérésie.

—

En che capitre, es premiers viers,
Trues d'un autre herite pervers,
Que tout Paris envenimoit
De sa doctrine qu'il semoit,
Par sa perverse apostasie,
Par sa desloial fantasie,
Trestout le pule soudivoit [6],
Et li pules ja s'apuioit
Presque tous à la fausse loi.
Quant à mon seigneur saint Eloy
Vint la nouvele, iriés en fu,
Ne le vaut faire ardoir en fu,
Ne desmembrer ne mehaignier,
Batre le fist et laidengier,
Puis le fist par s'autorité
Banir de Paris la chité.

XXXIV

D'un autre hirite que Sains Eloys fist metre en cartre pour s'iresie.

D'un autre hérétique que saint Eloi fit mettre en prison pour son hérésie.

—

Un autre truis estre chelui,
Mervelles truis escrit de lui,

---

[1] *Salvius.*
[2] Arrêta.
[3] Mon escient, mon sens.
[4] *Intoxicabat*, empoisonnait.
[5] Nom donné aux Manichéens, dont Paul était le chef.
[6] Séduisait.

I. faignoit que prestres estoit.
Comme prestres se revestoit
De casule [1] et d'aube et d'amit [2].
Et en religieus abit
Charmoit [3] castians, viles et bours;
A vraie foi iert tant rebours,
K'ades preechoit le contraire.
Tant soutilment savoit atraire
A son voloir et atraper
La simple gent que escaper
Aucuis [4] onques li péust,
Sus hom qu il ne le déchenst.
Quant il renoms de tel belloi [5]
Vint a mon seigneur saint Eloy
Il le fist en cartre geter
Et mout povrement dieter.
Quant en la cartre ot tant esté
Que tout le cors ot tempesté,
Maigre et afflit [6], sec et tané,
Pale, le vis et escané [7]
Pour disete de garison,
Le mist li sains hors de maison,
Et pour sa fole outrequidanche
Le fist banir de toute Franche,
Et par sa franche autorité,
Destruist la grant perversité
De mous autres en son tempoire
Dont je ne fais nule memoire
Qui sainte Eglise dechevoient
Et la simple gent cunchioient [8].

LI FINS DU PREMIER LIVRE.

—

Pour che que trop aroit afaire
Qui tout vauroit dire et retraire
Les biens qu'il fist et mettre en serre
Trop i aroit longe matere.
Chi veul finer chest premier livre.
Car se Diex me consent à vivre,
Et se li sains par se merite
Me veut aidier que soit descrite
Par moi sa très douche memoire.
Che qu'il remaint de chest ystoire.
Et de che qu'il fist grant partie
Entrues qu'il fist la monarchie
Del episcopal dignité,
Dirai la pure verité
Et les vertus qu'il daigna faire,
Puis son obit que bien desclaire
Li tiers livre de chest volume.
Dieu proi, que teus est ma coutume.
Qu'il par sa grasse deboinaire
M'otroit que bien le puisse faire.

DEUXIÈME LIVRE.

XXXV

Chi fu ostee li symonie et l'iresie de royaume de Franche par le requeste mon seigneur saint Eloi de Noyon.

La simonie fut ôtée du royaume de France par les soins de Monseigneur saint Eloi.

—

Selonc l'escrit vrai et loial,
Lonc tans ot el palais roial,

---

[1] Chasuble.
[2] Amict.
[3] Ensorcelait.
[4] Aucun.
[5] Besloy, infraction à la loi.
[6] Affligé.
[7] Decharné.
[8] Conchier, tromper.

Mesires sains Eloys menée,
Vie saintisme et ordenée,
En lai abit et seculer,
A loi de moine reguler,
Li Dieu ami en Franche vint ;
Très le tans que de Franche tint
Toute l'onnour, li roys Lothaires,
Qui simples iert et debonaires,
Et tout le tans k'en se ballie,
Ot Dagombers le monarchie,
Del regne, et ses fiex après lui
Loeys, et après chelui
Fu li jones Lotaires rois,
Vesqui [1] mesires sains Eloys,
Es tempories mult arrierains,
Très le tans que li primerains
Lothaires fu roys des Franchois,
Voire [2] lonc tans assés anchois [3],
Très che que le desloial femme,
Bruneheus fu de Franche dame,
Dusc'à che point et chel éage
Que Dagombers tint l'iretage,
Courut par Franche une hiresie
Que on apele symonie,
Qui toute Franche envenimoit,
Et vraie foi contaminoit [4],
Soigneus furent et curieus,
Li saint homme religieus,
Li vrais amis Dieu sains Eloys,
Et sains Oains que vraie fois
Fust bien replantée et reprise,
Et tout le regne en sainte Eglise.
Chil doi en chief premierement,
Et par lor saint enortement [5],
Mout d'autre preudomme hounerable
En vraie foi ferme et estable,
Qui en che tempoire en Franche ierent
Par commun conseil enorterent,
Le roy et les barons roiaus;
Que l'iresie desloiaus,
Dont sainte Eglise ert tempestée [6],
De sainte Eglise fust ostée.
Bonnement lor fu otroiet,
Quanques orent le roy proiet.

XXXVI

Li deffen fu faite par toute Franche que nus ne vendist les biens de sainte Eglise.

Défense fut faite par toute la France que nul ne vendît les biens de la sainte Eglise.

En Franche fu à chele fois
Communement fais uns defois [7],
Que nus ne péust ne déust
Estre ordenés, pour qu'il éust
Fait don ou promesse d'avoir
Pour les sacrés ordres avoir.
Qui pour chou donne ou fait promesse
N'est pas dignes de canter [8] messe.
Après che point ·I· autre prisent
Chil qui chest discretal escrisent ;
Que nus hom en nule maniere,
Fust en pontificale caiere,

---

[1] Vécut.
[2] Même.
[3] Encore.
[4] Souillait, de *contaminare*.
[5] De *hortari*, exhorter.
[6] Troublée.
[7] Une défense.
[8] Prononciation picarde.

Ne fust eslis à pontifice,
Qui tant fu siers[1] à avarisse,
Qu'il vendist ou mesist en vente
Prouvende, personnage[2] ou rente,
Et qui fesist marchéandise
Des frans alues[3] de sainte Eglise,
C'on doit emploier saintement,
Selonc le saint commandement
Qui est en l'Evangile escris,
Là où Diex dist : vous avés pris
En pardon, en pardon rendés
Mes dons, et pas ne les vendés.
Puis fu faite cheste devise,
Que chius fuissent en sainte Eglise
Avant mis et autorisié,
Et en l'ounnour entronisié,
De pontifical segnourie,
Qu'il vesquissent de sainte vie,
Sans aucune contagion,
Et sans mauvaise opinion.

XXXVII

Il fu chi eslis à estre evesques de l'Eglise de Notre-Dame de Noion, et fu roiiegniés comme clers contre sa volenté et maugré sien.

Il fut élu évêque de Noyon et fut renommé comme savant clerc malgré sa volonté et son dédain (des honneurs).

—

Jou[4] ai devant aucune fois
Dit que Mesires sains Eloys
Mena religieuse vie,
Honneste et pure et sans pulie.
Plaine de sainte neteté[5],
Et de très sainte noteté,
De boines meurs enluminée,
D'oevres saintes encoulourée.
Li sains renons de lui courait,
Que Diex par sa merite ouvroit,
Et par ses saintismes proieres,
Miracles de maintes manieres;
Dieu ne vaut plus que la luisierne[6]
Fust esconsée en la lanterne,
Sour le candelabre l'assist,
Pour che que clerement luisist.
Le saint homme à evesque eslirent,
Li esliseur par tout sivirent
Les poins de sainte election;
Eslis fu vesques de Noion.
Finés iert en chel an méisme
De mort precieuse et saintisme
Sains Acaires qui ot esté
Lonc tans Vesques de la cité.
Avenc mon seigneur saint Eloy,
Selonc che k'en la letre voi,
Et k'es vraies cronikes lis,
De Rouem fu vesques eslis
Sains Oains, qui par boine foi
L'amoit autretant comme soi,
Car entr'aus iert la compagnie
Vraie et loiaus sans vilonnie[7].
Chil qui le saint orfevre eslirent,
L'abit seculer li tolirent,
Estre[8] son gré rovegnierent,
Et comme clerc l'apareillerent,
Pour che que bien discré le virent,
Pasteur et garde l'establirent,

---

[1] Cher.
[2] Bénéfice ecclésiastique. *Personatus*.
[3] Aleux, fiefs.
[4] Je, prononciation conservée dans le patois picard.
[5] Notoriété, de *natus*, connu.
[6] *Lucerna*, lampe.
[7] Fausseté.
[8] *Ultrà*, malgré.

Et de castiaus et de cités,
Dont l'istorians verités
Desclaire les nons proprement.
Vermans [1] i truis premirement
Qui ert adont mout anchienne
Cités et metropoliene [2],
Et la roiaus cités Tournai
Noïon, Flandres, Gant et Courtrai,
Selonc le dit de l'escriture;
De tous ces lius ot-il la cure,
Car mout estoit la gens sauvage,
Qui encore sivoit l'usage,
Et les vix [3] superstitions
Des Sarrasines nations.
Et encore iert en grant partie
Aloié à l'ydolatrie.
Ne ne pooit en nule part
Ne plus que tigres ne lupart [4]
Rechoivre la sainte dotrine
De la sainte escole devine.

XXXVIII

Chi fu el evesques de Noion et sains Oains de Roem la cité.

Il fut évêque de Noyon, et saint Ouen, de la ville de Rouen.

Quant li sains vit que par raison,
Ne par soufisant ocoison,
Ne se porroit arriere metre,
Qui ne le sceust entremetre,
Vausist u [5] non du saint offise,
Et prendre le pontifice
Que sainte Eglise li offroit;
Ne vaut suffrir à nul endroit,
Comme sages et bien senés
Que il fust prestres ordenés;
S'anchois [6] n'éust une partie
Del tans usé en la clergie.
Quant li tans vint en la saisons
Que bien estoit drois et raisons
Que il déust estre ordenés,
Et sains Oains fu remanés
D'unes teres auques [7] lontaines,
Que on nomme les Giretaignes [8],
Et de nouvel prestres estoit,
El mois de mai quant on festoit
En Franches les Rogations,
Et sivoit les processions;
Par ·III· jours penitenciaus;
Au tierc an ques li jovenchiaus [9];
Loeis iert de Franche rois,
El quatorsime jour del mois,
Que on cantoit les letanies,
A mout hounestes compagnies,
Vinrent li doi eslit [10] ensamble,
Et aveuc aus, si con moi samble,
Li Vesque comprovincial,
A Roem la cité roial,
De che méisme fait memoire
Sains Oains qui fist chest istoire,
Et dist : En ·I· jour recheumes
Le saint sacre, et ensamble fumes

---

[1] Vermand.
[2] Siège d'un évêché.
[3] Vieilles.
[4] Léopards.
[5] Au.
[6] En ce temps.
[7] Assez.
[8] Bretagne. L. Moutigny nomme la ville de Nantes.
[9] *Juvenis.*
[10] *Duo electi.*

[illegible] sains Vesques de sainte vie,
[illegible] ordené sans symonie
Et sans pecune [1] condicion,
Lui [2] de Roem, il [3] de Noion.

XXXIX

Comment [illegible] et fist le cante des povres, et en [illegible] de chou que mestiers ne estoit, et repaira de sen sacre a Noion, vestue le haire.

[illegible]

—

Lues que mesires sains Eloys
Eut rechute [4] de Noienois,
Par la devine autorité,
Le pontifical dignité,
Et il fu repairiés arriere
Du sacre à sa propre caiere [5],
Du tout a Dieu se dedia,
Tous a Dieu se sacrefia.
Qui est chil qui porroit souffire
A recorder tout et redire,
Et tout escrire, et metre en somme
La sainte vie du saint home
Que il menoit et aspre et dure,
Si comme chil qui n'avoit cure
De la caronge dangerer [6],
Mais pour l'ame miex esmerer [7],
Et espargner et bien faire.
A pure [8] char portoit le haire [9]
Simplement en l'entencion
D'eschiver ostentacion.
Le soing et le cure et l'entente
Qu'il seut avoir par droite rente,
Devant che qu'il fust ordenés [10],
Et des contrais et des genés,
Et d'autres povres besoigneus,
Eut-il après, et fu soigneus
Plus que devant d'aumosnes faire,
Et d'enmaindrer tout son afaire [11],
Et de tenir le saint usage
Qu'il commencha en jone éage:
Che fu geüner et vellier,
Orer, et povres conseillier.
Peres estoit par dignité
Et freres par humilité:
Les siens traitoit comme dous [12] peres;
Tous les amoit comme ses freres;
Bien demonstroit apertement
K'ensamble avoit entierement
Et paternel affliction
Et fraternel dilection;
Main archevesque et Vesque sont,
Qui les grans seigneuries ont,
Et maint prelat d'autre maniere,
Que lues qu'il sont mis en caiere,
Des grans suites aveuc aus veulent,
Auques gregneurs k'anchois ne seulent [13],
Clers, chevaliers, oiseleours,
Lors menestreus, lor jongleours,

---

[1] *Pessima.*
[2] Moi.
[3] Lui.
[4] Reçu.
[5] *Cathedra*, siége. Caiele, en patois picard.
[6] De l'amour charnel dangereux.
[7] Purifier.
[8] Les mots, en pure les manches, se disent en picard pour, *à bras nus.*
[9] Le silice.
[10] Ordonné, sacré, *ordinatus.*
[11] Patrimoine.
[12] *Suavis.*
[13] Une plus grande suite qu'ils n'eurent jamais.

D'or et d'argent pos et paieles [1];
Bachins, hanas [2] et escuieles;
Et de chevaus les soissantaines
Aimment-il miex que les trentaines;
De che n'avoit li sains hom cure,
Mais par raison et par mesure
Voloit conduire son afaire,
Et tant seulement necessaire,
Et souffissant maisnie [3] avoit,
Car che tieng-je à grant savoir,
Qu'il humlement se maintenoit,
Et que plus humles devenoit
De che que li pluiseur s'orguellent,
Qui entour aus grans gens aquellent,
Et la note delation [4]
Aquerent en prelation [5];
Mais chest usage sivoit
Que les hantises [6] eskivoit
De toutes gens sans differense,
Par le los de sa conscience;
Li delitoit la compaignie
Des povres gens toute sa vie.
Ains neis ·I· point ne s'orguelli
Ne plus grant fierté n'en quelli
Li dous sains pour sa dignité.
Chele méisme carité,
Que d'arriere avoit maintenue,
Maintin la povre gent menue [7];
Et les souffraiteus soustenoit
Et de jor en jor se penoit
De miex en miex d'aumosnes faire;
De che ne vaut sen cuer retraire,
Et chiés, et piés et mains lavoit,
A ·XII· povres qu'il avoit,
Caşcun jour atiréement,
Et menjoient communement,
Il, aveuc aus à une table.
Ceste coustume iert bien estable;
Ja ne laissast pour la dousaine,
Qu'il ne donnast del sien demaine,
A moutes gens grans benefisses
Bien le contechoit li offises [8]
D'aumosner, et bien li plaisoit,
Car tous les biens que il faisoit
N'est nus qui les péust escrire;
Par verité vous os bien dire,
Onques ne vi che avenir
Que nus péust si maintenir
En ferm estat honniément
Li enterin proposement.
N'onques n'oï parler en Franche
Que de si grant perseveranche :
Fust nus hom qui che péust faire,
K'en ·I· point tournast son afaire,
Que nel canjast aucune fois,
Et devenist tieves [9] et frois;
Pour nule tribulation,
Pour nule persecution,
Ne pour nule aucune aventure,
Sa pensée erst et nete et pure;
Ne ne refroida ne tievi,
Avant tous chaus que onques vi,
Col estendu tint droit son pere,
C'onques ne regarda arriere,
Droit le conduist sa vraie fois;
Che qu'il proposa une fois,
Maintint tous jours, rien n'en demist,
Et che que Dieu piecha [10] proumist,
Et qu'il voua premierement,
Rendi sans amenuisement;
Onques pour besoigne mondaine
Ne passa jours de la semaine

[1] Poêles.
[2] Hanaps. Vases pour boire.
[3] Suite.
[4] Abandon.
[5] Prélature.
[6] Fréquentations.
[7] On dit le menu peuple.
[8] Touchait son devoir.
[9] Tiède.
[10] Dès longtemps.

Que tout le jour ne despendist
En bonne euvre, et sen veu rendist.
Bien parfina et saintement,
Li sains, sen saint commenchement.

XL

Il aloit par l'eveskie et préechoit, et desiroit à estre martiriés.

Il parcourait l'évêché, et priait, et désirait d'être martyrisé.

—

Quant li sains hom ot entreprise,
Par le conseil de sainte Eglise,
L'episcopal prelatïon,
Lues après sans dilatïon,
Ala semant de vile en vile
La dotrine del Evangile,
Et s'evesquïé [1] visita;
Mout travilla et l'abita,
A la simple gent dotriner,
Et à foi vraie acheminer.
En foi trouva bien entroduite
La gent nostrée [2] et bien estruite,
La contrée Vermendisiene
Et la chité Noïemisiene;
Encontre che premierement
Rechurent deputairement [3]
Lui et sa predication
Et sa sainte exortation,
Flamenc et Andowerpien,
Li Frison et li Brabenchien,
Et une autre gent barbarine
Qui habitoit sour la marine,
Et la gens qui outre manoit
Bien loins là où terre finoit;
Tout chil onques oï n'avoient
Parler de Dieu ne ne savoient,
Que Diex fust, et pour che que erent
Tant bestiaus gens refuserent
De cuer felon comme gent foles,
Le saint et ses saintes paroles;
Mais nequeedent [4] tant préecha,
Qu'il en la fin les adrecha [5],
Sagement, petit et petit,
Par la grasse Saint Esperit,
A la saiute foi crestienne,
Et retraist de la loi paienne,
Et de lor vaine idolatrie;
Et si que la très grant partie
De cel pule rude et sauvage,
De boin cuer et d'umle courage,
Se fu viers Diu humiliié,
Et en sacrés fons batisié;
Il sembloit bien que proprement
Eust Dius fait apertement
Du chiel aparoir sa lumiere,
Ou del solel naistre raiere,
Dont si tost fust enluminée
Chele tenebreuse contrée;
Et si fist-il, pour voir, sans doute,
Car chil qui ne véoient goute,
Pour che k'en tenebres gisoient
D'ignoranche, et qu'il desirroient
Le saint homme colafisier [6],
Ou pieche à pieche depechier,
Ains qu'il fussent crestienné,
Tantost com il furent rené [7]

---

[1] Son évêché.

[2] *Nostram gentem*. Cette expression du poète n'indique-t-elle pas que Noyon était son pays natal ou le lieu de son séjour?

[3] Fort mal,

[4] Néanmoins.

[5] Les mit dans le droit chemin.

[6] Souffleta, *de colapho*.

[7] De *renasci*.

En saint baptesme, il entendirent
Leur fol erreur, et quant il virrent
Le saint homme tant debonnaire,
Tant paisible et de douch afaire,
Il orent citer et voleuté,
Et tout furent entalenté
De sivir la sainte innocense,
L'umilité, la passiense
Et la grant deboinaireté
Du saint homme et la pieté.
Diex quantes fois pour prééchier
La foi vraie et pour adrechier
Mescréans à vraie créanche,
Fu de sa vie en grant balanche,
Et ot sa mort aparellié
Volentiers l'éust enbrachié,
Et rechute selonc l'istoire
De cuer joiant s'en che tempoire
Fust tant de persecution :
Seulement en l'entencion
D'estre martirs se combatoit,
Par la foi et contrebatoit
Les perverses abusions
Des barbarimes nations;
Ja soit [1] che qu'estre ne péust
Que le martire recheust,
Car il n'en est tans ne saisons,
Pour che se dist drois et raisons,
Ne del martire le victoire,
Ne del martir perdi la gloire;
D'une cose me poés croire,
Que se il fust en che tempoire,
Que ou Nero ou Datiens [2],
Ou il fel Diocletiens,
Qui les martirs martirioient
Et sainte Eglise guerrioient,
A martire se pour offrist
De gré et volentiers souffrist
Tous les maus c'on li péust faire;
Car bien li fuissent necessaire
A conquerre non [3] de martir;
Se del monde péust partir
Par chele tribulation;
Mais puisque par effusion
De sanc ne pot avoir martire,
Séurement le vous puis dire,
Lui méisme martiria;
Tous à Dieu se sacrefia,
En jéunes continuens
Et en velles assiduens,
En pleurs et en contritions
De cuer et en compunctions;
Che li fu pour grief passion,
Qu'il ot pée [4] et compassion
De sen proisme [5], et que sen éage
Tout despendi en saint usage,
Que [6] Diu ama, que Diu siervi,
En tel maniere deservi
Li sains en sa vie jadis
La grant joie de paradis.

XLI

Il fonda une abeie de nonnains dedans la cité de Noion.

Il fonda une abbaye de nonnes dans la ville de Noyon.

—

Quant li sains hom, en tel maniere
Con vous aves oï arriere,

---

[1] Quoique.
[2] Dace, Néron, persécuteurs des chrétiens.
[3] *Nomen*, le nom.
[4] Pitié.
[5] *Proximus*, prochain.
[6] Car.

Ot convertis les mescréans,
Et à Noion fu reséans,
Dedens la chité de Noion
Fonda par grant devotion
Une abéie de pucheles;
Laiens ot mout de damoiseles;
Il l'ot enjouint [1] d'estroite vie :
Il aourna bien l'abéie
D'offechines et de maisons
Et de riches possessions;
Bien les pourvi de toute riens,
Qu'il convenoit avoir laiens.
Moutes autres grans abéies
Qui par lui furent establies,
Et que si deciple estorerent,
Par mout de lius en Franche aperent [2];
Car si comme es livres lisommes [3],
Il ot desciples si preudommes,
Que li pluisour Glises fonderent,
Et li aucun d'aus gouvernerent,
Moustiers de grant religion.
Aucun eurent prelation
Et porterent croches [4] et mitres,
Vesque et seigneur de mout capitres.
Puis qu'il me siet et il me plaist,
Il ne me caut se il desplaist
As felons qui j'ai maintes fois
Dit que mesires sains Eloys
Boinne grasse ot vers Dieu trouvée,
Tant ot l'amour Dieu esprouvée,
Que mout cors sains qui mort re- [churent,]
Pour Jhesucrist, et muchié [5] furent,
Et repuns par si lonc tempoire,
Que d'aus n'estoit nule memoire,
Ne li pules onques n'avoit
D'aus riens oï, ne ne savoit
K'il eussent onques esté,
Par lui furent manifesté;
Tant fist par s'inquisition,
Tant quist par grant devotion,
Que il trouva le saint tresor
Mout miex vallant d'argent et d'or,
Et dont il ert plus curieus,
Les cors des martirs precieus
Li paisant devant son tans
Ains qu'il fust nés plus de ·C· ans,
Mous cors sains en mous lius que- [roient,]
Et en pluisours lius houneroient
Les boines gens li dieu amis,
Où il n'ierent posé ne mis,
Ne quiderent ne nus par verté
Tant fust de vielle antiquité,
N'avoit apris certainement
Se fu par lui ou proprement
Fussent li cors saint enterré
Ne mis en sauf ne enserré;
Mais lors k'à l'evesquié vint
Li sains hom, et que il devint
Prestres curés de sainte Eglise,
Si comme la letre devise,
Mous cors sains de terre leva,
A grant paine que il trouva
Le saint martir Vermendisien,
Saint Quentin, et briement [6] et bien
Veul, se je puis dire, comment
Li sains trouva son monument.

———

[1] Enjoignit.
[2] Appparaissent.
[3] Lisons-nous.
[4] Crosses.
[5] Cachés, mot conservé dans le patois picard. De *mus*, souris.
[6] *Brevitér.*

XLII

Maurins se vanta qu'il trouveroit S. Quentin, et par che li vier li sachierent l'ame hors du corps.

Maurin se vanta qu'il trouverait saint Quentin, et pour cela les vers lui tirèrent l'âme hors du corps.

—

Lonc tans ains que li benéois
Patrons mesires sains Eloys
Fust de chest liu prestres curés
Estoit ·I· hom desmesurés
Et outrageus à desmesure;
Maurin l'apele l'Escriture.
Ses abis poi delicieus
Monstroit qu'il iert religieus,
Canteres [1] iert autorisiés,
Et el palais le roi prisiés.
De che plus orgilleus devint,
Et en son cuer nasqui et vint
Orgeus [2] de fort outrequidanche,
Et vaine gloire et arroganche;
Si comme puis certefia
L'eure et le jour qu'il devia.
Il se vanta trop folement
Que il querroit hardiement
Et trouveroit le cors saintisme
Saint Quentin par son cors méisme;
Mais Diex, qui point n'aime benban-
[che [3],]
Desclaira tost s'outrequidanche [4],
Et s'arroganche humilia:
Et en la foi notefia
Le sainte merite et la foi
Du boin confessor saint Eloy.
Lues que Maurins l'uevre entreprist,
Et en sa main le hanel [5] prist,
Et il commença à crener [6]
La terre, et du henel hener [7],
A ses ·II· mains ahierst [8] le manche
Du haniel en seneflanche
Que Diex faisoit de lui justiche,
L'uevre qu'il avoit entreprise
Laissa li faus en tel maniere:
Lendemain vit grant fourmiere [9]
De vers qui des mains li sourjoient [10]
Et de toutes pars le menjoient,
Par tel dolour, par tel haschié [11]
Fu de son cors l'ame sachié.
Lors fu toute cele contrée
De che fait si espoentée
Que nus, tant fust haute personne,
De sainte vie, nete et bonne,
Ni osa puis neis le doit [12] tendre,
A si haute cose entreprendre,
Fors le saint homme seulement,
Qui l'entreprist plus humlement.

—

[1] Chantre.
[2] Orgueil.
[3] Bombance.
[4] Ambiguité.
[5] Hoyau.
[6] Entailler.
[7] Et piochant avec le hoyau.
[8] Empoigne.
[9] Fourmillière.
[10] Sortaient. Source, *sourjon*, en patois picard.
[11] *De ascid.*
[12] Le doigt.

XLIII

Chi fu trouvés sains Quentin, et le mist sains Eloys dedens l'Eglise de Saint-Quentin.

Le corps de saint Quentin fut trouvé, et saint Eloy le mit dans l'église de Saint-Quentin.

—

Lors après s'ordinatïon
Ot en grant veneratïon
Ce lieu, et là fu ses repaires
Souvent, car li liex n'estoit gaires
Loins de Vermans qui ert cités,
Si comme dist la verités
Des livraires, viés et antius [1];
Deseur Vermans estoit li lius
Droit el mont et la sepulture
Où jadis ot par mout grant cure [2]
Dame Eusebe, fu sepulturé
Le saint martir, quant l'ot trouvé
Et trait hors del iaue de Somme.
Ne dechevoit [3] pas le saint homme
S'esperanche et s'ententïons
Ne sa sainte devotïons,
Bien le moustroit sa conscïence,
Et il très bien en audïenche
A tous les païsans disoit
Que li martirs pas ne gisoit
Là où il ert dans hounerés,
Anchois estoit sepulturés
Outre che liu ·I· poi avant,
Tout droit deviers solel levant.
Quant li sains hom ot longement
Prolongié son proposement,
Si que tous tans le conviounoient [4],
Ichil [5] qui à che tans estoient,
Que il séurement quesist
Le martir, et paine et mesist [6],
Car sans faille il le trouveroit,
S'ententivément [7] le queroit,
Et par grant inquisitïon,
Et o [8] pure devotïon.
Il commencha lors à cerchier
Toute l'Eglise, et pourcauchier
De chief en chief le pavement,
Il méismes devotement
Le lieu de nuit et jour ala,
Et sus et jus, et chà [9] et là,
Pour savoir se par aventure
Trouvast le sainte sepulture.
Ensi avint k'à chele fois
Ne pot mesires sains Eloys
Trouver apparanche ne trache
Du saint tombel en chele plache.
Si compaignon qui o lui ierent,
De presumption l'arguerent [10],
Car paour grant de lui avoient,
Et Maurin li ramentevoient [11]
Qui, jadis, par sa grant posnée [12],
Et par s'orgelleuse pensée,
Vaut entreprendre tel afaire
Qui li tourna tost à contraire,
Car sa fins en fu dolereuse
Et sa mors laide et perilleuse.

---

[1] *Antiqui.*
[2] Soins, *cura.*
[3] Perdait.
[4] *Invitabant.*
[5] *Illi*, ceux.
[6] Et se mit en peine.
[7] *Si attenté.*
[8] Avec.
[9] Çà.
[10] L'accusèrent.
[11] Rappelaient, se dit en patois picard.
[12] Pompe, étalage.

Tout entendi, tout escouta,
De nule rien ne se douta,
Tant iert ferme et vraie sa fois
En Jhesucrist, que moutes fois
Créoit très bien que entresait [1],
Estoit ja acompli et fait
Che qu'il entreprendoit à faire.
Dieu sentoit à si debonnaire
K'à lui parloit autresi bien,
Comme à I· segneur terrien,
Et bien créoit par verité
Que Diex, par sa benignité,
A acomplir li aideroit
Le proposement qu'il avoit.
De com plus le desconfortoient
Li pluiseur et desenortoient [2],
Li sains de tant plus refuioit [3].
A Dieu en qui il se fioit,
De cuer gemant [4] d'iex larmoiant.
Disoit en haut, le puile oiant [5] :
Diex! qui [6] ne puet estre celée
Riens, tant perfont [7] soit scelée.
Tu [8], qui connois et cuer et cors,
Qui l'omme vois et ens et hors,
Et qui ses [9] men proposement;
Je fais ·I· veu et fermement,
Le poursuivrai sans repentir,
Que, se tu ne veus consentir
Que chest martir à mes iex voie,
Qui ne prisa toute la joie
De chest monde ne les richoises [10],
Le pris de ·II· povres pugoises;
Mais pour t'amour son cors offri
A grief martire qu'il souffri;
S'enviers [11] moi n'iert tant deboinaires
Diex, que chest cors saint me desclaires,
Si que je le voie à delivre [12],
Jamais nul jour que j'aie à vivre,
Chel pule ne gouvernerai,
Ne de chi Vesques ne serai
Ja soit che que dignes n'en soie;
N'est pas drois que la gens revoie
Ne que jamais jour de ma vie
Soie entre humaine compagnie.
Cheste contrée guerpirai [13],
Et en essil [14] mous loins irai,
En des rubans [15] mous loins irai,
Mourrai entre bestes sauvages.
Bien est drois que de mort despite [16]
Muire [17] en desers, où hom n'abite.
Quant li sains ot dit son plaisir [18],
Le heve [19] ala mout tost saisir,
Si le reprist et fist reprendre
Ses compaignons sans plus atendre,
A l'euvre qu'il eut embrachié [20];
Car il avoit bien atachié
A Dieu Jhesucrist s'esperanche,
Et apoié [21] Dieu sa créanche.
Mais quant il vit ses ajutoires [22],
Qui des hauiaus et des fossoires [23]

---

[1] *Intereà.*
[2] Demandaient, négation de *hortari.*
[3] Se réfugiait.
[4] Gémissent.
[5] A la vue du peuple.
[6] A qui.
[7] Profond.
[8] Toi.
[9] *Scis*, sais.
[10] Richesses.
[11] Si envers.
[12] Sans peine.
[13] On dit actuellement déguerpir.
[14] Exil.
[15] Lieux incultent où les ronces abondent.
[16] Cruelle.
[17] *Memoriar.*
[18] *Secundum volva tatem.*
[19] La houe.
[20] Entreprise de ses bras.
[21] Appuyé.
[22] *Adjutores*, aides.
[23] De leur bêches et pioches.

Par l'Eglise en tous sens fuioient [1],
Et par che que riens ne trouvoient,
Mas [2] et confus et esbahis,
Car à aus tous iert bien avis,
Qu'il perdoient toute lor paine;
Il, qui avoit pensée saine,
Mout douchement les assena [3]
Droit à ·I· lieu les achena [4]
Où nus garde ne se presist [5]
Que li cors du martir gesist;
Outre le chevés [6] de l'Eglise,
Lors commanda que sans faintise [7]
Fouissent là, et il si flrrent;
A son commandement fouissent
Ou liu que il lor ot loé.
Quant bien parfont orent hoé [8],
Dis piés [9] ou plus, lors s'effréerent
De rechief, se desespererent;
Entr'aus disent qu'en vain queroient
Le saint, car ja nel trouveroient.
Quant la tierche nuis fu moié,
Et cantée ot et saumoié [10]
Li sains sa nocturnel vegille,
Lors li souvint del evangille,
Qui dist de son boin cuer: Querés [11],
Sachiés de fi, vous trouverés.
Entour lui fist grant clarté faire
Et alumer grant luminaire;
Il mist jus [12] sen affublement,
Le henel prist, et doublement
En chel ouvrage laboura,
De bras leva, de cuer oura;
Pour bien fouir, se rebracha [13]
Et asprement l'euvre embracha,
Car devotions qui estoit
Sa maistresse l'amonestoit
De bien ouvrer en chel ouvrage.
Ele et vraie fois [14] sa compaigne
Ches ·II· dames bien l'enroijerent [15]
En bonne foi et l'avoierent [16]
A che trouver que il queroit,
Car point ne se desesperoit.
Il eskiva la parfondeche [17]
Du grant cavain [18] et fist s'adreche [19]
Par deviers diestre [20] en la costiere [21]
Il busca [22] tant à la masiere [23]
De la heuve [24] qu'il le trouva,
La tombe au saint martir trouva;
Et quant li sains hom sagement
Vit aparut le monnment,
Lies [25] fu et de très grant desir
Que il ot du cors saint véir,
Du henel qu'il tient en sa main
Feri le tombe tout à plain,
Que vil le percha en la costiere.
Lors en oissi si grans lumiere

---

[1] Fouisaient.
[2] Triste.
[3] Plaça.
[4] Même expression.
[5] N'avait pris garde.
[6] Chevet.
[7] Relâche.
[8] Travaillé à la houe.
[9] Pieds.
[10] Psalmodié.
[11] *Querite*, cherchez.
[12] A bas.
[13] Mit à nu ses bras.
[14] *Fides*.
[15] Le mirent sur la voie.
[16] Répétition. Route et bonne voie.
[17] La profondeur.
[18] *Cavea*. Le mot cavain est usité dans le patois picard.
[19] Il s'adressa à la portière.
[20] Vers la droite.
[21] Près du bord.
[22] Il bucha. Mot conservé dans le langage familier. Frapper, travailler rigoureusement.
[23] Muraille, maçonnerie.
[24] Houe.
[25] *Lætus*.

Et uns flairs de tant douche oudour;
Et quant il senti sa douchour
De che boin flair qu'il odoroit,
Et la clartés qui là feroit [1]
Emmi le vis, si qu'il ains onques
Ne pot sour ses piés estre donques [2].
Mout cler faisoit iluec entour,
Car la lumiere et resplendour,
Qui del tombel fors s'esperi
Au grant caup [3] que li sains feri,
Une si grant clarté rendi,
Et la clartés tant s'estendi,
Que chil qui là present estoient,
Et à lor iex tout che véoient,
Les iex avoient esbleuis [4],
Et grans partie del païs
Fu à chele eure enluminée,
Et en clarté de jour muée;
Chil qui à chele eure velloient,
Et qui l'ocoison ne savoient
De chele nouvele aventure,
Devinoient par conjointure [5]
C'auscuns signes du chiel venoit,
Qui à chele eure enluminoient
Presque toute cele contrée.
Ja iert la mie nuis [6] passée,
Et chele nuis ert anieuse,
Laide et oscure et tenebreuse.
Quant la clere lumiere vint,
Dont cele nuis clere devint.
Lors de rechief a tenebri
Quant la clartés s'esvanüi.
Lies fu mesires sains Eloys,
Si comme fu raisons et drois,
Quant le cors saint ot deffoui,
Mout le baisa et conjoï,
De piée [7] et de joie ploura;
A genoullons briement oura,
De parfonde terre leva
Le cors saint et lues ensevra,
Des reliques, que miex li pleurent,
Et qui, puis, mout grant mestier eurent [8]
As enfers [9] et as langereus.
Des dens, ne sai ou ·III· ou ·II·,
Fors de la bouche li sacha.
Tantost comme il les esracha,
De la rachine issi sans doute
De sanc vermel une grant goute.
O le saint cors trouva les cleus
Dont li tirans, plus fol que leus [10],
Fist le martir martirier.
Et parmi le cors cloflchier [11],
Le chef, le pis, les piés, les mains;
Ches méismes cleus prist li sains,
Et les cheveus qui mout bel furent,
Qui au saint chief du martir crurent.
Quant li sains ot à sa devise
Sa part du saintuaire prise,
Tous revestus d'aube et d'amit,
Envelopa d'un chier samit
Le saint martir, et par grant cure
Le fist honneste sepulture
Près de l'autel el presbitere.
Selonc che que de ma matere

---

[1] *Feriebat*, frappait.

[2] *Tunc.*

[3] Coup.

[4] Le mot éblouir se prononce ébleuir en patois picard.

[5] Conjecture.

[6] *Mediâ nocte.*

[7] Piété.

[8] Rendirent de grands services.

[9] Infirmes.

[10] Clous. On dit en patois picard un cleu, un leup.

« Et ce dicton picard alentour fut écrit
» Biaux chires leups, n'écoutez mie
» Mère tenchant chen fieux qui crie. »

Fable de La Fontaine : *Le Loup, la Mere et l'Enfant.*

[11] Percé de clous.

[illegible]
Li sains [illegible] pour le cors
[illegible] une [illegible] colonne[1].
Pour le martir mist une tombe
D'or et d'argent [illegible] achemmée[2],
Et de chieres gemmes[3] gemmée;
[illegible] presque toute [illegible]
L'eglise, et plus grant et plus bele
[illegible] de noble ouvrage,
Pour che que trop estoit umbrage
Et trop petite [illegible]
[illegible] que la [illegible]
[illegible] et en maintes choses
[illegible] prises,
[illegible] saint martir.
La ou il plost a departir
[illegible], et puis vaut par eles
Faire maintes miracles beles
Dont je me tais, car ceste istoire
Ne fait d'eles nule memoire.

XLIV

Il trouva saint Crespin et saint Crespinien, et mist en fertre.

Il trouva saint Crépin et saint Crépinien, et les mit dans une châsse.

—

Quant sen desir ot achiévé,
Li sains de che qu'il ot levé
Mon seigneur saint Quentin de terre,
Et l'ot posé el presbitere;
Si comme vous avez oi
De saint Piat parler ci,
[illegible] pour voir dire a [illegible]
La [illegible] ses cors reposoit.
Li sains en [illegible][4] ala
Droit a Seclin, tant cercha la,
Tout a diestre et a senestre,
Tant pourcacha le lieu et l'estre[5],
Quist[6] fus et jus et cha et la,
Tant que Jhesucris l'assena,
Par sa douchour, a lui meisme.
Ou il trouva le cors saintisme
Du glorieus martir enclos,
Et de lons cleus agus et gros
Et cloufichié et espee
Dont li Sarrasin desrée[7]
Pour le nom Dieu le clofichierent
Et tant qu'il le martirierent.
Hors de son cors les cleus osta
Et au pule les demonstra,
Pour che que Dieu en aourassent
Et le martir plus hounerassent;
Et puis le cors saint Piaton
Envolepa d'un singlaton[8]
Et en ·I· bel escrin le mist;
Il qui mout bien s'en entremist,
Et mist sur lui ·I· sarcofage
Bel et riche et de noble ouvrage.
Pour che à Soissons la cité,
Selonc la boine verité,
De ·II· frères qui martir furent,
El martir à Soissons rechurent,
Jadis el tempoire anchien,
Saint Crespin et saint Crespinien,

---

[1] *Colonne.*
[2] *Ornée.*
[3] Perles, *pierres précieuses.*
[4] *Pagus Medenatensis* le Mélantois, contrée voisine de Lille.
[5] Le mot estre s'emploie encore pour désigner les différentes pièces d'une maison.
[6] *Quesivit.*
[7] *Iratis.*
[8] Etoffe précieuse.

Les cors hors d'une crouste[1] osta,
Et l'un d'ales[2] l'autre acosta
Et mist en ·II· fertres mout beles
Nule ne s'aparelle à eles.

XLV

Il trouva saint Lucien de Biauvais.

Il trouva saint Lucien de Beauvais.

Je n'oubli pas saint Lucien;
Compaius[3] fu le Vermendisien
Saint Quentin, dont j'ai fait memoire,
Andoi ensamble en ·I· tempoire,
Murent[4] de Romme, et tant alerent
Prééchant, que il s'avalerent
En Franche où, je briement weil dire,
Rechurent glorieus martire
Par le cruauté des païens;
A Biauvais iert sains Luciens;
Mesires sains Elois trouva
Son cors, et bien le tasouna[5]
En ·I· tant riche monument.
Sour lui mist un bel tegument,
Que chil disent qui l'euvre virent,
K'ainc de milleur parler n'oïrent.
De mout cors sains de haut afaire,
Mist li sains hom le saintuaire;
Par mout païs, par moutes terres,
En fiertres et en philatieres,
Langemains[6], parchemins et chire,
Fauroient[7] ains c'on peust dire,
N'escrire ses fais, ne ses dis,
Se il pooit vivre tous dis,
Ne porroit uns boins clers retraire[8]
Comment il de cuer deboinaire,
Les reliques et les memoires
Des sains et les saintes estoires
Ama, hounera et chieri,
Et quanqu'il pot asegnouri[9].

XLVI

Il converti les Amverpiens et fist devenir boins Crestyens.

Il convertit les Anversois et les fit devenir bons chrétiens.

Estre[10] tout che que dit avonmes,
Par la vraie estoire savonmes
Del glorieus confes Eloy,
Qui tant amoit le sainte loi,
Mout le voloit monteplier,
Et avanchier et essauchier,
Adès à bien faire vella,
Et pour la foi mout travella.
Et en Flandres méismement,
Et en Newers[11] mout doucement;
Converti les Anwerpiens
Et fist devenir crestiens;

---

[1] Crypte. En Picardie on nomme un souterrain une *creute*.
[2] Près de.
[3] Compagnon.
[4] *Incoverunt*, partirent.
[5] Le mit dans un beau suaire de *tasel*, pièce carrée d'étoffe.
[6] Langolemens, paroles.
[7] Manqueraient.
[8] Raconter.
[9] Combla de distinction.
[10] Outre.
[11] Anvers.

Et abati par sa vallanche
De la sarrasine créanche,
Et par sa juste autorité.
Temples de grants antiquité,
Delubres [1] et mahommeries,
Et diverses ydolatries,
Dilapida [2], confrainst, destruist,
Et en lor lieus glises estruist.
Savoir poés que sans grant paine
Ne pot-il faire gent humaine
De gent sauvage et bestial;
Oés del saint offisial:
Ja soit che que humainement
Et bien religieusement,
Par grant entente et par grant cure,
Et par douchour, et par mesure,
Assés luitast, assés penast,
Quant vraie créanche amenast
La gent sauvage et barbarine,
La flere [3] et la leopardine,
Nequedent [4] chil pules engres [5],
Plus fel que leus, plus durs que fers
Et le saint homme laidenjoit,
Et le nom Jhesu blastemoit;
Les oreilles tout estoupoient [6]
Et sour le saint escopissoient [7];
Mais il, de tant plus patiens,
Humles, dous et compatiens,
Ne vaut lassier [8] pour lor malisse,
Qu'il ne fesist le vrai offisse.
Nostre segneur prioit pour aus
Qu'il les daignast faire loiaus.
Quant li dous sires saint Eloys
Cerchoit les sauvages vilois,
Cités, castiaus, viles et bours,
Et il trouvoit viles et bours
Les barbarins qui ne créoient,
En Dieu nonques oï n'avoient,
Oï parler mout douchement
Et assés affaitiement
Par paroles vives et sages
Se penoit, que leur durs courages
Péust vers Dieu humelier
Et leur orguel jus abaissier,
Que boin crestien devenissent
Et vraiement en Dieu créissent,
Et tant vausissent esploitier,
Que Diex les vausist entoitier [9]
En la joie de paradis
Que Lucifer perdi jadis;
Il préechoit pais et concorde
A chaus qui amoient descorde,
As orguelleus humilité,
Et as mensoigneus verité,
As luxurieus continenche,
Et as pechéours penitenche,
Patienche en aversité
Et mesure en prosperité;
Et ensegnoit aler à Glise
Trestous ensamble au saint servise;
Glises fonder, ausmosnes faire,
De tous pechiés lor cuers retraire,
Dieu apeler, Dieu reclamer,
Tous maus haïr, tous biens amer,
Parfaitement et sans faintise,
Dieu hounerer et sainte Eglise.
Nus hom ne puet perdre sa paine
Qui pour Dieu se travaille et paine.

---

[1] Idoles.
[2] Démolit, *lapides evertit*.
[3] *Ferax*.
[4] Néanmoins, *nequando*.
[5] Excommunié.
[6] Bouchaient, expression figurée. On se servait autrefois d'étoupes pour boucher les amphores.
[7] Crachaient, de *scopace*.
[8] *Taxare*, se relâcher.
[9] *Sub tecto, recipere*.

Non fist li sains qui préécha,
Tant que chele gens adrecha
A la crestiene créanche;
La mains Dieu fist chele muanche[1],
En blé mua le gargerie[2],
Quant ichele gent, en ermie[3],
Sauvage et fiere, fist privée
Et arrousa de sa rousée,
Si k'en vraie foi ravesqui[4],
Si comme d'un camp en reski[5],
Et sec fust née grant braaille[6],
Plaine de graim à poi de paille.
Tout devinrent boin crestien,
Et tout leur usage anchien
Pour le nouvel geterent puer[7],
Devotement et de boin cuer:
Veissiés lors à repentanche
Venir chiaus qui, par ignoranche,
Erent meffait de fait, de dit;
Lors veissiés sans contredit
Donner aumosnes, fonder glises,
As siers[8] rendre lor vis franchises,
Tous maus et tous pechiés lassier,
Et tous à bien faire eslassier[9],
Et sivir les commandemens
Du saint et ses ensegnemens,
Et Diex, quant pule et quantes gens,
Qui par ses sermons biaus et gens[10]
Retraist li sains d'ydolatrie,
Furent à la sainte partie,
Dieu Jesucrist à compaignie,
Mout d'iaus sage et bien ensegnie,
Qui l'essample le saint sivirent,
Et de bien faire espris fuirent
Toutes les mondaines delisses,
Et pour espanir[11] lor grans vises,
Vestéures monniaus prisent,
Et en religion se misent,
E[12] Diex. Quantes pucheles sages,
Qui refuserent mariages,
Et le siecle orent en despit,
Pur le los du Saint Esperit,
Vouerent caesté et tinrent
Bien lor veu, et nonnes devinrent,
Et servirent Dieu sans faintise,
Tout lor ae[13] en sainte glise.
Cascun an peuissiés véir
Les grans tourbes de gens venir,
A la grant pasque à sainte eglise,
Que partout l'an avoit aquise.
Il, de ses mains les baptisoit
Et au diable ravissoit,
Et rachoit fors de ses joes[14],
Et li toloit d'entre les poes[15],
Tous chaus qu'il en pooit extraire.
Il iert merchiers de haut afaire,
Tous prendroit à sa mercherie,
N'avoit soing que la bergerie
Dieu Jhesucrist fust gaste et wide,
Tout i traioit par sage estuide,

---

[1] Changement.
[2] Changea le guéret.
[3] Inculte.
[4] En friche.
[5] Récolte.
[6] *Pratellum.*
[7] *Foras.*
[8] Serfs.
[9] S'efforcer. Cette expression est figurée, et s'applique à un *eslai* que fait un chevalier qui se dispose à rompre une lance.
[10] Agréables. On emploie dans le même sens le mot gentil (un gentil minois, etc.).
[11] Se punir de.
[12] En.
[13] Age, vie.
[14] Joues.
[15] Griffes.

Jones et viex, hommes et femmes,
Et le sauveté de lor ames,
Lor prééchoit et ensegnoit,
Comme chil qui ne se faignoit
D'aus fors geter de chele trape
Dont li maufès les siens atrape,
Se là fussis-vous, véissiés,
Dont mout vous esmervillisiés
Entre les jouenes gens menues [1],
Homme viel et vielles kenues [2],
Qui à paines se soustenoient,
Au saint baptistere venoient,
Iluec erent tout baptisié,
Et rené, et pureflé,
Or! m'esmerveil que tu desisses,
Se tu adonc aucuns véisses,
Qui se sentoient entechié,
De viés et de mortel pechié,
Et des iex de lor chiés plouroient,
Et à confession venoient;
Le fais et le paine en portoit;
Mout douchement les confortoit
Et lor donnoit tel medechine
Que deseur aus neis [3] la rachine
D'un seul pechié n'i remanoit.
Si entierement le savoit,
Que monde [4] et net s'en racouroient,
En Jhesucrist, en aouroient.
K'en diroie plus longement,
On véoit bien apertement
Que la grasse Dieu habitoit
En lui, par quoi il encitoit [5]
Et atraioit diviers courages
A lui servir, et ses usages.

XLVII

Li diable issirent hors du cors à ·I· homme ou il avoient esté lonc tans.

Les diables sortirent du corps d'un enfant où ils étaient restés longtemps.

—

Del saint confes n'est mie doute
Que mout ne fust sa vie toute
Religieuse et nete et pure,
Et sans vilaine mespresure,
Et que mout de biens ne fesist;
Mais entre tous les biens qu'il fist.
Et qui ierent en sa persoune,
Diex, qui toutes les grasses donne,
Enlumina tout son afaire,
Grasse et pooir de vertus faire
Li otroia, dont il avint,
K'en ·I· tempoire aler convint
Pour une cause le saint homme,
En la provinche que on nomme
Prouvenche [6] en son propre vocable.
Il qui n'ot soing de conter fable,
Ne fausse vaine mélodie,
Mais versillier le saumodie.
Par Prouvenche ·j· jour chevauchoit,
Mout bele gent o lui menoit,
E: vous [7] uns hons plains d'anemi [8],
Vint encontre le Dieu ami [9].
Tantost comme il vit le saint homme,
Samblant fist qu'il fust en la somme,
Ferus d'une grosse machue,
De la paour qu'il ot eue,

---

[1] *Minutus*, faible.
[2] Vieillards décrépits.
[3] Pas même.
[4] *Munelus*, net.
[5] Exciter.
[6] Provence.
[7] *Ecce*, voici.
[8] Possédé du diable (l'ennemi du genre humain).
[9] L'ami de Dieu.

Ot noir et taint tout le visage,
Et à loi de beste sauvage,
Qui on ravist sa noureture,
Escuma chil de grant ardure,
Et dist : Eloy ! k'ies tu chi quis,
Pour qu'es venus en chest païs?
Lors respondi li Dieu amis :
A toi k'en tient fel anemis,
Je te di que tu amenuises,
El non Jhesucrist et fors isses,
De che cors où tu gis et mains [1].
Li sains ne dist ne plus ne mains.
Li dyables isnelement,
L'omme argua [2] tant asprement,
Car mout li tournoit à grant rage,
Que il guerpissoit l'iretage
Où il avoit ·XV· ans esté.
Quant chel hom ot tant tempesté,
Com il li plut, il issi fors,
Et quant il ot guerpi le cors,
Et par ·XV· ans fu mestraitiés,
Sus se drecha sains et haitiés [3]
Par le saint homme en tel maniere
Ot li enfers [4] santé entiere.

XLVIII

Li dyables estoit entrés dedes le cors à une femme, et au commandement saint Eloy, il issi hors.

Le diable était entré dans le corps d'une femme, et au commandement de saint Eloy il sortit dehors.

—

Li sains Confes tant chemina
Le droit chemin, qu'il assena
A une vile là devant
Droit deseür le Rosne seant,
Ampule [5] le nomme la letre,
Je ne li sai autre non metre.
En la vile une femme estoit
Que li diables tempestoit,
Qui dedens li s'ert encroutés [6];
Fors ne pooit estre boutés.
Li sains Confes vit une Eglise
Qui près du chemin fu assise ;
Laiens entra, briement oura,
Laiens gaires ne demoura.
Quant il s'en repairoit arriere,
Es-vous la feme emmi [7] le piere,
Criant mout effréement,
Et par son droit non proprement
Nomma le saint à hautes vois :
Eloy, Eloy, bien ·XII· fois.
Il l'esgarda, et si le vit
Plaine de maligne esperit ;

---

[1] Tu demeures.
[2] Injuria.
[3] Content.
[4] Infirme.
[5] Aujourd'hui Ampuis, canton de Condrieu, arrondissement de Lyon (Rhône). L. de Montigny nomme ce lieu Ampuce.
[6] Logé comme dans une caverne.
[7] *In medio.*

Il ot pitié de sa misere,
A genoullons enclins vers terre,
Fist orison coie et privée;
Quant s'orison ot definée,
Il se tourna viers la chetive;
Oians tous dist parole vive:
Je te conjur, fel anemis,
Qui t'ies en chele femme mis,
De Diu le très tout puissant pere
Et de Jhesucrist qui sa mere
Fist de la Vierge et prist naissanche
De li, car tele est ma creanche,
Et del pooir Saint Esperit,
Que tu isses sans nul respit
Fors de chele habitacïon,
Où tu as fait ta mansïon.
Trop i as [1], mes n'i pues plus estre,
Va en chel lieu et en chel estre [2],
Là où hom ne feme n'abite.
Quant la parole ot li sains dite,
Li diables qui fu plains d'ire,
Plus que je ne porroie dire,
Estouna malostruement [3]
Le femme à terre, et longement [4]
Jut, tant que cascuns s'arestoit,
Que [5] là sans faille morte estoit.
Li fel qui laiens randissoit [6],
Car maugresien [7] d'iluec issoit,
Tant deschira laiens le cors
Qui des entrailles raidist [8] fors.
Li sans [9] par le bouche cheli,
Mas et confus oissi de li
A chel point qu'il s'en dut fuïr.
Fist entour lui tout l'air puïr.
Lors commanda li sains Confes
K'asíse fust chele en sen ses [10].
D'iaue à poi d'yaue acompaignie
Qu'il ot benéoite et saignie,
Fist abeurer le dame lée [11],
Lors k'en son cors ot avalée
Chele poison, isnel le pas
Rechut la feme plaine respas
Par la sainte intercessïon
Du saint vesque Eloy de Noïon.

XLIX

Il ensegna à son vallet ·I· canestre que uns lierres li avoit emblé et osté.

Il enseigna à son valet un vase qu'un voleur lui avait soustrait et emporté.

—

Ne doi pas metre en négligense,
Car quant li sains ot en Prouvenche
Fait plainement quanqu'il i quist,
Et ains que de là revenist,
Ses boins amis ot visités
Et les vesques par lor cités,
Taleǹs [12] li prist de retourner,
Car plus ne vaut là sejourner.
Ne sai nommer ne chaus ne chaus.
Mais après tous les prouvinchiaus,
Vesques qui le saint ostelerent,
Et qui de lor biens l'ounererent.

---

[1] Tu y es resté trop longtemps.
[2] *Atrium.*
[3] Renversa brutalement.
[4] Tout de son long.
[5] Sous entendu, pensent.
[6] Se démenait.
[7] Malgré lui, de son mauvais gré.
[8] Sortit avec violence.
[9] *Sanguis.*
[10] Sur son séant.
[11] Etendue, *lata.*
[12] Désir.

Le herbeger Vriliens [1],
Qui iert vesques Usisiens [2],
Il le rechut à boine chiere ;
Che jour fu mout la cours pleniere,
Assés i ot mengié et but
Quant de la court partir se dut
Li sains hom, et vaut [3] congié prendre
Au Prouvenchel et grasses rendre
Del bel samblant et del hounour
K'en son ostel li fist chel jour,
Et li escuier enmaloient [4]
Les dras, et chà et là aloient
Li menistre [5] par le maison,
Car il avoient ocoison
D'aus atirer et d'aus monter,
Pour che l'entrepris à conter,
K'entrues [6] avint une aventure
Que uns serjans qui ot en cure
·I· camel [7] qui portoit la somme
Che [8] erent li coffre au saint homme,
Et d'un cavestre [9] le tenoit
Près de lui quant il le menoit,
Il ot desmané son cavestre,
Quist à diestre, quist à seniestre,
Et quist à destre et à senestre,
.... [10]
Et quist avant et quist arriere,
Et quist devant et quist derriere ;
Chele ocoisons le detenoit
Et malgré sien le convenoit [11]
Iluec targier et demourer.
Quant li sains hom le vit plourer,
Il l'apela secréement,
Se li monstra isnelement
L'omme pour voir [12] qui iert coupables
Du larechin qui est consentables [13].
Li sains hom qui ot franc le cuer,
N'ainc [14] ne consenti à nul fuer [15],
Que nus hom fust desfigurés,
Tant fust lerres desmesurés,
Pour que secourre le péust,
Au serjant dist que il se téust :
Va tost, dist-il, en chele roche,
Se li monstra une grant broche [16]
D'arbrissiaus sour le roche nés.
Se sages ies et bien senés,
Et querre les, quant là seras,
Entre les boissons trouveras
Che que tu cuers [17] parfont [18] muchié
D'une fendofle [19] estroit loié
Desloie pren le tiue [20] chose.
De nule riens l'omme n'en cose,
Ne le laidenge, ne ne fier,
Ren li son vilain reprouvier.
La fendofle dont il chengla
Le cavestre que il t'embla.
Plainement fist chil dusc'au som,
Che que li ot dit li sains hom ;
Li lerres fu en grant fréour,
Honte et angoisse ot et paour,

---

[1] Aurélien, son hôte.
[2] Evêque d'Uzès.
[3] Voulut.
[4] Mettaient en malles ou dans les coffres.
[5] Les gens de service.
[6] *Interdùm.*
[7] Un chameau.
[8] Le texte de Saint-Ouen, porte.
[9] Corde de chanvre, de *cannabis.*
[10] Il manque un vers.
[11] S'efforçait.
[12] Véritablement.
[13] Complice.
[14] *Nunquam.*
[15] En aucune manière.
[16] Brosse, broussaille.
[17] *Queris.*
[18] *Profondè.*
[19] Fronde.
[20] *Tuam rem.*

Car il ne pot plus cheler.
Merchi proia au bacheler,
De che meffait amende offri
Et li valles atant souffri.[1]

L

Li cartrier furent délivré mangré les chevalers qui les gardoient.

Les prisonniers furent délivrés malgré les chevaliers qui les gardaient.

—

Apres chele saison revint
Uns autres tans que il souvint
Le saint homme de son païs,
Dont il estoit nés et nourris.
Il proposa en son courage
Que là vorroit faire ·I· voiage,
Et que la cité Limosine
Visiteroit à court termine.
Véoir voloit les mansions
Et les riches possessions
C'orent tenu si ancisseur,
Que chevaler, que vavasseur.
De che ot mout de joie s'ame,
Pour le tesmoing et pour le fame
Des moustiers et des abéies
Qui ja estoient etablies
Par son essample en la cité,
Et maintenoient carité,
Et tous les poins d'ordre tenoient,
Qui de religion venoient.
Pour che avoit mout grant desir
Que de ses propres iex véoir
Péust les conversations
Des nouvelles plantations.
Quant il se fu mis à la voie,
Tant chevaucha que la monjoie
Vit de Boourges la chité
Qui iert de grant autorité;
Chités iert metropolitaine.
Près iert d'eure meridiaine,
Quant les compaignons fist aler
Vers la cité pour osteler.
Il méisme à poi de gent
Remest derriere, et belement
Ala le pas, car il voloit
Aourer, si comme il soloit
Souvent, quant il là parvenoit,
Et que voie li amenoit
A la mémoire saint Souplise[2],
Que il éust vers lui propise.
Quant il ot faite s'orison,
Laiens par grant devotion,
Si comme il se mist el retour,
Li dist-on que desous la tour
Avoit en une cartre fort
Nouvelement dampnés à mort,
Je ne sai ja quans prisonniers.
Pour réanchon ne pour deniers,
Nes[3] pooit nus quites ravoir,
Car il avint par non savoir
C'uns des roiaus juges ochisent,
Et pour chele ocoison les misent
En fers li ballius du païs.
Li sains ne fu esbahis,
Auchois pria c'on li menast
Pour savoir mon se Diex donnast
Que il rescourre les péust,
Ou il delivrés les réust
Vers lui par aucune maniere,
Ou par racat ou par proiere.

---

[1] Se modéra.
[2] Saint Sulpice, évêque de Bourges.
[3] Ne les.

Bien li souvint de l'Escriture
Que Diex dira sans couverture
A ses amis qui ierent monde,
Au jour qu'il jugera le monde :
En cartre fui, à moi venistes,
Et tous les biens que vous fesistes,
A ·I· de mes meneurs mesages,
De che soit bien certains et sages,
Cascuns de vous à moi le trai,
En gloire o moi le meterai.
Quant il vint de la cartre près,
Les chevalers trouva engres,
Qui gardoient les prisonniers
Et desloiaus et pautonniers
Encontre lui furent trestout,
Felon, outrageus et estout;
Engaigne en ot en son courage,
.... [1]
A chele fois là plus ne fist,
A son chemin droit se remist,
Et quant il ot tant cheminé,
Qu'il vint au lieu determiné,
Où il tendoit à parvenir,
Pour son proposement tenir,
Dedens Limoges la cité,
Non sans resnable utilité,
Sejourna là tant con [2] li sist.
Mais ains que del païs issist,
Véir ala les iretages
Que tint ses anchiens lignages
Et ses peres toute sa vie;
Fondée i ot une abéie
Dans Alises, ses germains freres,
El riches mes [3] que tint ses peres.
Quant il vit que ses patremoines
Est mis en usage de moines,
Joiaus en fu, chiertains soiés,
Pour che qu'il iert bien emploiés;
Il fist venir tout le couvent,
Si comme il seut faire souvent,
Benignement les conforta,
Et douchement les enorta,
K'entr'aus éust humilité,
Pais et amour et carité,
Puis fist samblant de repairier
A sa cité sans delaier.
Quant il se fu mis en ·I· piere [4],
Qui Bouhourges laissoit arriere,
Si que eslongier li convenist,
Se chele voie ades tenist,
A une adreche [5] s'asena,
Qui viers la chité le mena.
Che li poignoit auques au cuer,
Que pour nul plait ne pour nul fuer [6]
N'avoit al autre fois aidiés,
Ne delivrés ne raplaidiés [7]
Les prisonniers qui pourrissoient
Dedens la cartre où il gisoient.
Là où li sains hom chevauchoit,
Enviers les chiex ses mains hauchoit,
Dieu deprioit devotement
Que par son saint commandement
A la cartre droit l'avertist,
Ne que ja Diex ne consentist
Qu'illuec en vain se travillast,
Mais boinement li conseillast
Che jour k'en la cité devoit
Entrer; et ja l'aube crevoit,
Et bien sambloit qu'estre déust
Chil jours si biaus comme il péust
Miex soulaidier et deviser,
Li sains qui n'ot soing de muser,

[1] Il manque un vers.
[2] Comme.
[3] *Mansiones*.
[4] En un chemin.
[5] Chemin de traverse.
[6] Occasion.
[7] Défendu.

Ne de mauvis ne doricus,
Enviers le chiel drecha ses iex;
Ne sai s'il fist proiere ou non,
Ne le truis pas en sa lechon,
Mais tant vous di par verité
Tout le pourpris de la cité,
Pourprist une oscurtés hideuse,
Une vile tant tenebreuse,
Que chil k'en la vile habitoient,
Tout esbahi forment estoient,
K'a paines coisissent lor voel
Le giet d'une pierre poignuel.
Si tost comme li Dieu amis
Se fu dedens la vile mis,
Vers la cartre droit s'adrecha,
Et tantost comme il aprocha,
Ces grans portes bien vierroilliés,
Bien barrées et bien verouillés,
Tout autresi comme on éust
Espainte au miex que on péust
Une meule dure et marmoire[1],
Par la douchour le Roi de gloire,
Furent fraites les huiséures
Et ouvertes les serréures,
Et tout li cep[2] deskevillié
Et li carken desvieroullié,
Qui de toutes pars vislicoient[3]
Chiaus qui en la cartre gisoient.
Li sains Confes qui eskivoit
Del tout vaine glore et sivoit
Humilité qui iert sa mie,
Pour che que il ne voloit mie
Que on l'en nommast ne desist
Que Diex che miracle fesist
Pour sa merite apertement,
Il se parti privéement
De la cartre au plus tost qu'il pot.
Il, qui le cuer deboinaire ot,
Dist as cartriers que fors ississent
Et à sainte eglise fuissent.
Lors issirent li prisounier,
Ne furent pas lent ne lasnier;
Mout tost coururent en l'Eglise
Saint Souplise, pour garandise.
De che furent desesperé,
Que tout ierent li huis serré
De l'Eglise, ne ne pooient
Laiens entrer, ains colioient[4]
Tout environ pur querre entrée.
Mais tost lor ot aministrée
Diex, par son saint commandement;
Voiant lor iex[5] soudainement,
Fu confrainte une grant verriere;
Un huis avoit en la costiere
De l'Eglise très bien serrée,
Lors le trouverent desserrée,
Dedens l'Eglise s'en alerent,
Entour l'autel s'atropelerent.
·I· poi après que chou avint,
Mesires sains Eloys revint
De visiter les ouratoires,
Tout là où il en sot les memores
Et les glorieuses reliques
Des glorieus sains antiquites.
Lors qu'il entra dedens l'eglise,
Où on faisoit le Dieu servise,
Et chiaus vit enclinés viers terre,
Jouste l'autel el presbitere.
Li chevaler qui garder durent
Les prisouniers, qui garder seurent
Que chil qui lor prison tenoient
Fui et escapé estoient,

---

[1] *Marmorea.*
[2] Entraves.
[3] Avilir.
[4] Se fâchaient.
[5] A leur vue.

Cascuns d'iaus tint nue l'espée,
Courchie furent de la journée
Dus k'en l'Eglise poursivirent
Les prisouniers lors qu'il les virrent,
Samblant firent k'esragié furent,
De plain eslais viers aus coururent,
De rechief les encainerent,
Et cruelment les enmenerent,
Voiant mon seigneur saint Eloy.
Mais quant il vit si grant belloi,
Et il les vit dire en tramis
Et outrageus et arramis,
De chaus maintenant traire fors
De l'eglise par lor effors,
Il lor dist amiablement :
Segnor, errés raisnablement,
Pour Dieu vous proi que n'aies cure
De faire tele mepresure.
Pourquoi avés tele folie
Emprise et si grant felounie?
Comment osés-vous neis penser
Que chiaus que Diex daigne tenser,
Et qui sa deboinairetés
A fors de la cartre getés,
Volés par vostre orguel destruire?
CarDieu neplaistque nus d'iaus muire
Méismement en sainte Eglise
Ne doit estre nule ame ochise;
Sainte eglise est maisons de vie,
Cheste maisons ne rechoit mie
Chaus qui à son secours arrivent
Pour chou qu'il muirent mais qu'il [vivent,]
As pecheours est sainte eglise
Refuis, secours et garandise;
Sainte Eglise est liex d'orison,
Non de mort ne d'ochision.
Quant il vit que riens ne valoit
Sa parole, et aus ne caloit
De quanqu'il dist et sermouna,
Douchement les arraisouna
Et dist : Segnor Diex, par sa grasse,
Voie vostre fole menache,
Faite m'avés la sourde orelle,
Je croi que chil qui chaus conselle,
Qui ont en lui lor esperanche,
Ma vois orra sans demoustranche.
Il s'enclina isnelement
De tout le cors el pavement
Et fist mout très brief orison,
Que Diex getast chaus de prison.
Lors qu'il leva amont le chief
De s'orison, lors de rechief
Voiant trestous furent frouées,
Les caines et desnoées,
Et li loien tout desloiet
Dont li caitif erent loiet.
Quant si apert miracle virent,
Li chevaler tantost kaïrent
As piés mon seigneur saint Eloy;
Del grant outrage et du belloi
Qu'il orent fait, merchi crierent
Et enviers lui s'umelierent,
Et tout disent à hautes vois :
Glorieus peres sains Eloys,
Bien connoissommes, bien savommes
Que folement erré avommes;
Mout très grant folie fesimes
Quant onques nous entrepresimes
De faire en vers toi contumasse;
Pour Dieu proions que tu nous faches
Pardon de chele outrequidanche,
Que faite avons, par ignoranche :
Car trop avons viers toi mespris.
Il dist : Bien sai ques ties espris
De mautelent et de grant ire,
Qui che vous fist et faire et dire;
Mais je souffri et atendi,
Car je seu bien et entendi
Que vous tel inconvenient
Ne faisies pas à ensient.

Nostre sires Diex, par sa grace,
Voiant nous, a, en cheste place,
Ouvré si comme il vaut et pleut,
Si comme il daigna et lui pleut
Ches prisonniers desprisouner,
Il vous veulle tous pardonner
Et les pechiés et les meffais
Que vous avés et dis et fais;
Je n'ai mie desprisounés
Chaus si comme vous opinés;
Mais Diex, qui il orent propise
Par la proiere saint Souplise,
A qui secours il afuirent,
Lues que fors de la cartre issirent,
Li boins Confes chaus respita,
De mort et de prison jeta
·II· fois, si comme oï avés.
Li sains qui n'iert pas mescavés
Ne desgarnis d'or ne d'argent
Pour conseillier la povre gent,
Chaus revesti qui tout nu erent,
Car de prison nu escaperent.
Quant en aus ot faite s'aumosne,
Mout douchement et sans ramprosne,
Lor commanda qu'il se gardassent
De mal faire et qu'il amendassent
Lor vies dès ore en avant,
Miex qu'il n'avoient fait devant.

LI

Il s'en repaira à Noion et préécha au pule le verité de l'Escriture.

Il s'en retourna à Noyon, et prêcha au peuple la vérité de l'Ecriture.

—

Quant chil furent ensi delivré,
Comme il est bien noté et livré,
Li sains o sa bele maisnie
S'en repaira en s'eveskie.
Quant il pooit avoir sejour,
Cascun jour presque tout le jour,
En tous les liex où il estoit,
Par escuier amounestoit
La gent dont il avoit le cure,
Que, de net cuer et d'ame pure,
Amaissent Dieu et son servise,
Et qu'il hantassent sainte eglise.
Il monstroit par beles raisons,
Que sainte eglise est la maisons
C'on doit frequenter volentiers,
Car d'iluec muet li drois sentiers,
Li drois chemins, la droite voie,
Qui bien adreche et bien avoie
En paradis chiaus qui Dieu servent,
Et qui pur bien faire deservent
La double estoile clere et monde;
Et sainte eglise est la sainte onde,
Qui esmonde de tous pechiés
L'omme, lues qu'il est batisiés.
Li boins confes n'oublia mie
Del prophete la prophesie
Qui dist : crie! crie! ne fine.
Buisine haut de ta buisine!
Essauche te lange [1] et ta vois.
Bien fist mesires sains Eloys,
Tout che que li sains esperis
Li ot par le prophete apris,
Car cascun jour par droite voie,
Metoit et sa cure et sa voie,
A sermouner en sainte eglise;
Ses sermons iert sans couvoitise
D'or ou d'argent ou d'autre avoir;
Anchois voloit faire à savoir
A tout le pule apertement,
Che qu'il tenoit entierement,

---

[1] *Linguam.*

De la vraie foi sans faintise
Pous oster la mescréandise
De la simple gent edyote
.... [1]
Et tous en che se déduisoit
Les ensengnemens qu'il puisoit
Grans et oscurs [2] en l'escriture
Qui par liex est laide et oscure.
Par bries paroles respondoit
A chaus à qui il sermounoit
Et ja soit che que il desist
Briemenf et brief sermon fesist
Toute sa predications
Iert grans edifications.

LII

D'une tonne de vin qui iert wide et fu plaine si tost que sains Eloys le vit.

D'une tonne de vin qui était vide, et fut pleine aussitôt que saint Eloi l'eut vue.

—

El fourbourc de Paris manoit
Uns anchiens qui menoit
Sainte vie et pres de l'Eglise
Sainte Pierre ert sa maisons assise.
Mesires sains Eloys l'avoit
Mout chier pour che que il le savoit
Preudomme, et chil qui le cremoit
Mon seigneur sains Eloys amoit
Et honnoura tout son aé
Pour s'ounerable saintité
·I· jour avint que sains Eloys
Ot visité et les viloys
Et les alues de s'abéie,
K'en la cité ot establie,
Et à Paris s'en revenoit
Et mout grant gent o lui menoit,
Si comme à coustume avoit,
Car sa dignités le devoit.
Il chevanchoit droit tout le piere
Et la maisons lassoit arriere
Del preudhomme, jouste la voie.
Li preudom ot mout très grant joie,
Quand il vit par aventure :
A lui ala grant aléure,
Et hautement le bienvegna [3],
De sa destre main le segna.
Li sains confes avant ala
Li hom et dist : sire, il a là
·I· poi de vin en ma despense,
Proier vous weil que sans offense,
Veilliés en ma maison tourner
·I· petitet, et sejourner,
Tant que tout chil k'ai chi véu
Venir o vous en aient béu.
Que Diex à vostre avenement
Me doinst par son commandement
De sa benéichon user.
Sa proiere vaut refuser
Li sains confes, mais sa maisnie
Qui entour lui ert amaisnie,
Tant li proia, k'a la parsomme
Vint à l'ostel à che preudomme.
Li homme avoit un son chelier
Un vaissel que li tonnelier
Toune apelent. En chele toune
Qui ert assés et grant et boine
N'avoit que ·II· sestiers de vin
Ou ·III· au plus. Jou ne n'adevin
Pas che que je di, ne ne controuis,
Ains di che qu'en la letre truis.

---

[1] Il manque un vers.
[2] Précis.
[3] Lui dit soyez le bien venu.

Quant li sains hom fu descendus,
Et li hanas li fu tendus,
Li preudom, mout devotement,
Li proia que il seulement
Un petitet se lui pléust,
Par carité du vin béust.
Le vin segna, ·I· poi en but,
Nequedent bien furent, en but
Si compagnon et assés burent
De che vin tout chil qui là furent.
Li sains ne vaut là remanoir
Plus longement, tout le manoir
Benéi de sa destre main,
Puis dist au preudomme : remain
A Dieu qui garte ton cors et t'ame,
Par la proiere Notre-Dame.
Chele nuit prist herbergerie,
Dedens Paris, en s'abéie.
L'estoire dist apertement,
K'après le saint departement
Du saint qui le manoir saigna,
·I· miracle faire daigna,
Diex, plus bel que vous ne quidiés,
Car li vaissaus qui fu widiés
Ert, en son saint avenement
Presque tous fu, se je ne ment,
Tous plains de vin dusques à l'oel,
Car par raison mentir n'en weil;
En lendemain, par aventure,
Li preudom qui avoit la cure
De son ostel et tout le soing,
Entra, ne sai par quel besoing,
·I· poi devant l'eure de nonne,
En son chelier, et vit la tonne
Plaine de vin qui ert widié
Ier, et près que toute espuisié.

Quant li preudom vit l'aventure,
Esbahis fu à desmesure,
Mout s'esmerveilla dont che vint,
Mais si tost comme il li souvint
Des saintes merites le prestre,
Qui ot ier benéi son estre,
Hastivement à lui ala,
L'aventure li pourparla,
Et dist k'à son avenement,
L'ot visité Diex plainement.
Lues que li sains hom l'entendi,
A Jhesucrist grasses rendi,
Et dist : Diex te doinst pais, amis,
De mon savoir t'ies entremis,
De ches coses dire et conter,
N'aies cure de raconter
Cheste cose, mais bien la coise [1],
Garde que plus avant se voise,
Ne qu'ele soit notifiié,
Ne au pule depuliié :
Dedens toi soit close et repunse [2];
Merchie ent Dieu, et si en use,
Que [3] Diex a en ton chelier mis :
Ensi le dois-tu faire, amis.
Au preudomme ne souffist mie
La parole qu'il ot oïe;
Genous fleches [4], enclin le chief,
Proia le saint, que de rechief
Daignast en sa propre persoune
O lui, aler véoir la tonne,
Ne mie pour les biens, Eloy
Se benéichons porte foi
Et sa benéichon fesist,
Sour le vin et si en presist
Et essaiast se lui pléust,
Anchois k'autres hom en béust,

---

[1] Taise.
[2] Secrète.
[3] Car.
[4] Fléchis.

Ou se che non[1] ja[2] en sa vie
N'en trairoit hors neis une crie[3].
Li sains vit la devotion
Del homme, et sans dilation.
Vaut que ses veus fust persommés[4],
O lui ala dusc'à son mes[5];
Lors que dedens le mes entra,
Sour le pavement s'adenta[6],
Longement i oura, et jut.
Quant après s'orison perchut,
Et sot par le consel devin,
Que li cheliers iert plains de vin;
Ouvrir le fist et du vin traire,
Un poi en but, che fu pour faire
Che que li hom li ot rouué[7],
Et quant che vin orent trouvé
Mout boin, trestout chil qui là furent,
Assés et largement en burent.
Li sains confes ses mains tendi
Viers le chiel et grasses rendi
Au créateur qui le cria[8].
Le non Jhesu glorefia,
Par où il vint rala arriere.
Droit par le voie et par le piere[9].

LIII

Du vilain qui voloit tolir saint Eloy sen bos et il l'escommenia, et il caï mors devant ses piés.

Du vilain qui voulait enlever à saint Eloi son bois; il l'excommunia, et celui-ci tomba mort à ses pieds.

—

Je truis escrit en chest istoire,
C'uns hom estoit en ·I· tempoire,
Fel, engres[10] et contralieus,
Viskens[11], perviers, injurieus,
Qui mout le saint confes haoit
Et querinoit[12], car il baoit.
Que ou par plait ou par haussage[13],
Li tolist ·I· mout boin boscage
Qui demaines estoit l'Eglise.
Chil par sa piesme convoitise,
Au saint homme souvent venoit,
Vilainement se contenoit
Vers lui par vilaines paroles,
Et contralieuses et foles,
Car volentiers les comméust[14]
En grant ire se il péust.
Chil fel qui ot pensée male,
Trouva ·I· jour en plaine sale,
Le saint homme. Voiant trestous
Estoutement con fel estous[15],

---

[1] Ou que si non.
[2] Jamais.
[3] *Cruye*, cruehe.
[4] Accomplis.
[5] Sa demeure.
[6] Se prosterna.
[7] *Rogavit.*
[8] *Creavit.*
[9] *Pavimentum.*
[10] Impie.
[11] Joueur.
[12] Et querellait.
[13] Un royaume.
[14] Eût changé.
[15] Furieux.

Li dist que sans nul contredit
Che bos dont j'ai parlé et dit,
Li laissast quite et franc avoir.
Quant li sains vit le non savoir
Del homme engres et desrainable,
Par raison douche et amiable
Li respondi et par mesure.
Mais il qui n'ot de raison cure,
De tant con plus le vit paisible,
Plus raisnable, mains irascible,
De tant plus et plus tangonnoit [1]
Le saint homme et aguillounoit
D'aspres mos et de dis felons,
Mais il qui iert comme coulons,
Simples et sans fiel de malisse,
Souffroit en pais cele nequisse [2],
Et apasier voloit celui
Qui escauchiroit [3] contre lui,
Et dist : Oste de toi, amis,
La convoitise qui t'a mis
En cheste mauvaise enresdie [4].
Ne dois quidier que je mesdie,
Se je blasme ton malsavoir,
En ne dois-tu grant honte avoir,
Quant convoitise à che te maine,
Que tolir veus autrui demaine;
Se vausisses aucune rien
De che que proprement est mien,
Tost l'éusses par aventure,
Mais puis que à che assies ta cure,
Que traire à toi par forche veus
Les frans et anchiens aleus
Qui ne sont mien, mais sainte eglise;
Je te di bien, k'en nule guise,
Ne souffrerai que tu les aies,
N'etant con je vive à toi traics
L'iretage et le patremoine
Dont iretier sont clerc et moine;
Lors fu li fel plains de grant ire,
Iréement li prist à dire,
Se ne rens debonnairement
Le bos et voluntairement,
Que je demans saches defi,
.... [5]
Et par forche, sans nul delai,
Voeilliés ou non, le raverai.
Li sains hom lors se courecha,
Par grant air le manecha
Et resgarda iréement;
Puis li dist mout oscurement
Che sache Diex qui tout cria,
Terre et mer, et quanqu'il i a,
Se ne retrais tost ta pensée,
De la folour [6] que t'as pensée,
Puis que par ta fourchonnerie
Desers que jou t'escommenie,
Mout tost t'escommenierai,
D'autre espée ne te ferrai [7].
Quant chil oï chele parole,
Qui trop avoit pensée fole,
Lors s'en gaba, lors s'en chifla.
Le saint escarni et chifla [8],
De ramprosnes et de laidenges,
Et de trop vilaines blastenges.
Quant li sains vit que poi prisoit
Li fel quanques il li disoit,
Et pour cose qu'il péust faire
N'apaiseroit chel aversaire :
Plus n'atarja, plus n'atendi,
Sa destre main vers lui tendi,
Se li lancha horriblement
Le dart d'escommeniément.

---

[1] De *tançon*, querelle.
[2] *Nequitia*, méchanceté.
[3] S'emportait.
[4] *Impudence*.
[5] Il manque ici un vers.
[6] L'égarement.
[7] Frapperai.
[8] On dit actuellement persiffler.

Lorsque cele horrible sentense
Ot li sains hom en audiense
Sour le caitif homme semée,
A paines ot bien parsommée,
La parole que il vaut dire,
Quant la venganche Dieu et l'ire
Au cruel dit s'acompaigna,
Chelui feri et mehaigna
De tout le cors en tel maniere
Que chil ne pot n'avant n'arriere;
Perdue ot toute sa puissanche
Et de vif homme la samblanche,
Il trebucha el pavement.
Tout chil qui là presentement
Jeent[1], et chel homme véoient,
Pour voir, et pour certain, créoient
Que chil fust mors tout entresait[2].
De chel miracle et de chel fait
S'esbahirent et mervellierent,
Entr'aus disent et conseillierent
Que Diex méismes à par main[3],
Vengoit proprement de sa main
Le desraison et le belloi
Que chil fist à son pere Eloy.
Ensus d'iluec fu chil portés,
Car près que tous iert amortés;
Il n'atendoit autre respas
Fors que le dolereus trespas;
Chil qui du saint plus se fierent,
Communement le deprierent
Qu'il eust pité de chelui,
Ne l'outrecuidanche de lui,
Tant cruelment au cuer presist,
Mais orison à Dieu fesist
Pour le caitif qui là penoit,
Pour che que s'il redevenoit
Sains de son gré par aventure,
Amendast chele entrepresure
Dont il avoit par son pechié
Et Dieu et le saint courechié.
S'il le fist ou non ne savommes,
Car en livre ne le trouvommes.

LIV

De LV forsenés qui furent hors du sens ·I· an, et furent sané à son commandement.

De cinquante-cinq forcenés qui avaient perdu le sens, et furent sauvés par son commandement.

En ·I· autre tempoire avint
Que li jours de la feste vint
Saint Pere, l'apostre de Romme,
Que Diex eslit et fist son homme
Selonc le sens et l'Evangille.
On celebroit en une ville
Près de Noion solempneument
Cascun an assiduelment
Chele feste, et mout i venoient
Des gens qui ou païs manoient.
Li sains à chele feste ala
A che jour, et quant il vint là,
Si comme adès faire soloit,
Parla au pule qu'il voloit
Par sa sainte parole atraire
A bien penser et à bien faire;
Et dist que Diex mout despisoit[4]
Sour toutes riens et desprisoit

---

[1] *Jacebant.*
[2] Pendant ce temps.
[3] De lui-même.
[4] *Despiciebat*, regardait d'un mauvais œil.

Et caroles et baleries[1],
Espringeries, treperies[2];
Car chil qui balent et carolent,
Et espringent ou qui parolent,
Qui cantent ou qui dient fables
A tous les inferneus diables
Entierement tout iaus dedient
Et tous lor membres sacrefient.
Pour che tout chil qui en Dieu croient
Doivent toutes les riens qu'il voient,
Que Diex het et a en despit
Metre en sus d'aus sans nul respit,
Chest que les grans abusiions
Des vaines superstitions
As miex vaillans qui là estoient
Des païsans qui l'escoutoient
Despleut che qu'il leur sermounoit,
Pour che que il les semmonoit
D'entre lassier lor fol usage
Dont il orent tout lor éage
Acoustuméement usé.
Or estoient bien amusé,
Che lor sambloit se par ·I· homme
Qui ne valoit mie une pomme,
Selonc lor fol sens remanoient
Les grans festes qu'il maintenoient,
Et se lor coustumes perdoient
Qui bonnes et loiaus quidoient
La gens qui iert là à maisnie
Méismement de la maisnie,
Herchenoal[3] le desloial,
Qui dont iert del palais roial,
Maistres prevos, et pas n'amoit
Le saint homme qui Dieu cremoit;
Chil qui je vous di qui là erent,
Qui de tout lor pooir baerent,
A faire mal et pourchachier,
Pour le saint Confes escachier,
Entr'aus disent se plus estoit
Iluec et plus les monnestoit,
Et deffendoit lor jeus à faire,
Il li feroient tel contraire;
K'isnelement sus li courroient,
Et sans remede l'ochirroient;
De mi en ti fu si lanchiés,
Chis parlemens et avanchiés
K'au saint homme avint la nouvele,
K'i mout li fu et bonne et bele,
Car bien vausist se Dieu pléust
Vrais martirs estre, s'il péust.
Il se leva isnelement
Et commanda estroitement
As siens que nus ne se méust;
Il ne voloit que plus éust
De compaignons à che machacre,
Fors que ·II· clers et ·I· diacre.
Il s'en passa par la grant presse
De la gent escoute et engresse,
Tous drois estoit devant l'eglise,
Sour une haute pierre bise,
Lors préécha à haute vois
Orguelleus pules renois[4];
Mout les blasma et destrava,
Bien les torcha et les lava,
Sans aus flater par sa parole,
Car tant erent de put escole,
Que le sermon Dieu eskivo ent,
Et du tout en tout ensivioient
Le dyable et ses volentés,
Et les avoit enfantosmés;
Chil auresier[5] et chil vif maufé[6]
Furent de grant ire escaufé,

---

[1] Danses et divertissements.
[2] Sauts et gambades.
[3] Erchinoald.
[4] Ces hommes criminels.
[5] Diable vivant.
[6] Errans.

Quant il ensi parler oïrent,
Le saint homme mout fort laidirent,
Et par parole estoutierent [1];
Estoutement le manechierent,
Se moleste plus leur faisoit,
Et leur feste leur deffaisoit,
Autre louier [2] n'en averoit,
Fors que la mort en rechevroit.
Puis li disent haut en oïant :
Roumains [3] ! trop nous vas anoiant,
Chertes ta teste en vain debas,
Car trop froide paumele bas [4] ;
Ja tant ne t'en saras pener,
Que nous puisses à che mener,
Que nos coustumes nous abaches [5],
Ne de nos calendiers esraches [6],
Nos sollempneus festivités.
Nient ne te vaut l'autorités,
Car nos festes celeberrommes,
Et quant nous tout feni serommes,
Iretelement le retenront,
Chil qui après nous revenront.
Ja niert nus hom qui tant puis faire,
Que de nos jus nous puist retraire
Car mout i a, et joie et bien.
Quant il vit que ne valoit rien
Ne ses sermons ne sa parole,
Et vit les gieus et la carole,
Efforchier par toute la plache,
Et la fole gent contumache,
Grant ire eu ot et grant engaigne [7] ;
Il traist de son cuer une ouvraigne [8],
Qui après tost percha les chiex,
Car il leva el chiel les iex,
Et fist à Dieu une proiere,
Assez courte et en tel maniere,
Che fu l'engaigne qu'il traist,
Et dist : sire Diex, s'il te plaist,
Otroie moi par ta bonté,
Que chil qui tant sont effronté,
Et plain d'orguel et d'estoutie,
Et ta parole ont se boutie
Desous lor piés, et moi mesprisent,
Et tes commandemens despisent,
Et plus volentiers s'entremetent,
Des diables servir, et metent
Plus grant cure à aus hounerer
K'à toi servir et ounerer.
Tout chil par ta promission,
Pour leur abomination,
Aient en aus chaus qu'il cultivent
Dedens lor cuers entrues qu'il truevent
Sentent de chaus la cruauté
A qui ils ont fait féauté,
Et connoissent chaus qui il servent,
Et che k'en aus servir deservent
Et d'aus pregnent lor essamplaire
Tout chil qui sont ti aversaire
Et toute l'autre povre gent.
Sire Diex, peres biaus et gens,
Te puist hautement merchier,
Et ton sainct nom glorefier.
Li sains en tel maniere oura ;
Gaires après ne demoura
Que li pluseur méismement
Chil qui estoient proprement
De la maisnie et del orine [9]
Herchoneal qui ot querine
Envers li saint et autre assés,
Dont il i ot mout amassés,
Tout ensemble si comme il erent,
Et chil qui sa mort pourparlerent

[1] Querellèrent.
[2] Récompense.
[3] Romain. Etranger que tu es.
[4] Tu bas de l'orge qui ne rendra pas de grain.
[5] Tu ravisses.
[6] Tu détruises, de *eruere*.
[7] On dit encore *engogne* pour rancune, aigreur.
[8] Œuvre.
[9] *Origo*, lignée.

Forent mout tost plain d'anemis.
Qui dedens aus se furent mis.
Lors les convint encainer,
Lors les estut ensi mener,
Comme on maine l'ours en landon [1].
Qui les laissast à abandon,
Ou lor mains ou lor dens avoir :
Bien puet cascuns de vous savoir,
Moutes oribletes fesissent,
Ou aus ou autrui ochesissent.
Quant chil qui là estoient virrent
Tel miracle, mout s'esbahirent;
Lors furent mis en grant péour
D'aus méismes orent fréour
Que chil cas ne lor avenist,
Et que souffrir lor convenist,
Si très pesme male aventure.
Isnelement à terre dure,
Devant le saint homme se misent,
Merchi proierent et promisent
De lor meffais amendement,
Et d'estre à son commandement.
Li sains lor dist : n'aiés peur,
Soiés en pais et à séur,
Loés Dieu et son jugement :
Drois est que selonc l'errement,
Que chil caitif que vous véés
Tant horribles et desraées,
Qui contre Dieu escauchiroient,
Et disoient qu'il m'ochirroient,
Soient livré entrues qu'il vivent,
A chaus qu'il aiment et cultivent,
Et par aus méismes aprendent [2],
C'on fait loier tout chil atendent,
Qui as diables se sousmetent,
Et dans hounere s'entremetent,
Et entre vous qui volentiers.
Voles amer de cuers entiers,
Dieu et ses sains commandemens.
Et les boins establissemens
Que Diex a mis en sainte Eglise.
Ja ne porrés, en nule guise,
Avoir doutanche ne resgart,
Que il ne vous deffenge et gart
Des diables qui chiaus fonduient [3],
Qui à lor volenté s'apuient.
De toutes gens fu bien proiés
Li sains, que pour les marvoiés [4]
Ourast, mais il ne vaut encore,
Et dist : souffrés che n'iest pas ore,
Tant qu'il soient auques lassé,
Et boivent che qu'il ont brassé [5].
Chil souffrirent chele tempeste,
Tout chel an, et quant l'autre feste
Au chief de l'an fut revenue,
Et haute gens, et mains menue
Ja pléurent de mout vilois :
Là fu mesires sains Elois,
Et dist que tout li forsené
Fussent devant lui amené,
Et on si fist hastivement.
Il s'enclina el pavement,
Et fist auques brief orison,
Puis lor donna une poison [6] :
Che fu iaue qu'il ot saignié.
Lorsque chele gent mehaignié
De chele iaue fu abevrée,
Tantost se fu d'iluec sevrée,
Toute la maligne maisnie,
Qui dedens aus fu entaisnie [7] :
L'estoire dist k'en droite somme,
Estoient ·LV· homme.

---

[1] En laisse.
[2] Apprennent.
[3] Ruinent.
[4] Gens en mauvaise voie.
[5] Proverbe qui s'explique ainsi : boire la cervoise ou la bière qu'on a brassée.
[6] Potion.
[7] Mis en tanière.

Quant les ot bien edefiés,
De sa parole et castoiés [1],
Li sains pour monstrer la voie,
Qui maine à la souvraine joie;
Au Créatour grasses rendirent,
Sain et haitié [2] s'en departirent.

LV

Du prestre que sains Eloys suspendi, et il vaut sonner et il ne pust.

Du prêtre que saint Eloi interdit; celui-ci voulut sonner et il ne le put.

—

Li sains confes, en ·I· tempoire,
Oï parler d'un sien prouvoire [3].
Li sains l'Eveskié visita.
Il fu qui bien li endita [4],
Que une de ses Glises tenoit
Uns prestres qui se contenoit
Asséá desordenement.
Ne menoit pas privéement,
Sa vie, ains le manifestoit.
Quant li sains vit que voirs estoit
Che c'on li raconta et dist,
Le lieu et le priestre entredist
Qu'il ne cantast ne ne sounast,
S'enchois [5] congié ne l'en dounast.
Chil qui fole ot sa conscienche,
Mout poi prisa chele sentense,
Et la parole ot en despit.
Li faus prestres sans lonc respit,
Quant il pensa que loins estoit
Li sains, qui si le molestoit,
La corde prist, souner voloit
A chele eure que il soloit
Sonner, pour chiaus de la paroche
Apeler au son de la cloche.
Es-vous mout grant confusion,
Pour lor fole presumption,
Car la cloque qui par nature
Est une tele créature,
Que riens n'entent, ne sent, ne voit,
Fist che que chil faire devoit,
Miex obéi à l'entredit
Que li Vesques ot fait et dit,
Que chil qui dut raison avoir,
Entre oïr, sentir et savoir,
Et trespassoit obedienche.
La cloque tint bien sa silenche,
Que chil ne pot onques tant faire;
Qu'il le fesist sonner ne braire
Il traist la cloque, et traist, et traist,
Mais la cloque ne muist, ne braist.
Tant se peua, tant s'efforcha,
Que ses paumes près escorcha
A la corde traire et sachier.
On li péust ains esrachier
Les mains, ou lui esmougonner [6],
Qu'il le péust faire sonner.
Mout longement s'i essaia.
Mout s'esbahi et essaia
Dedens son cuer s'esmerveilloit,
De che k'en vain se travelloit.
Quant il vit que rien n'i feroit
Et la cloque ne sonneroit,
A tant oissi tous effraés
Fors de l'Eglise, et dist : véés

---

[1] *Castigati.*
[2] Joyeux.
[3] *Presbiter*, prêtre.
[4] Indiqua.
[5] Pour *ainsoi*, si auparavant.
[6] Mutiler.

Bonne gent! que m'est avenu;
Je n'ai mie bien retenu
Che que li Vesques hui me dist,
Quant moi et m'Eglise entredist;
Car sour escommeniement
Quidai hui canter hautement.
Li parochien tout envoierent
Au saint homme, et se li proierent
Qu'il reconciliast l'Eglise
Sour qui il ot sentense mise.
Ja soit che que il soit raisnables
Et benignes et mesurables,
Ne vaut pas si hastivement
Laskier l'escommeniement
S'ançois, par sa fole ocoison
Ne faisoit satisfaction
Li prouvoires de la parroche.
Tout che jour fu mue la cloche,
Et toute nuit dusc'au demain.
Au second jour remist sa main
Li priestres au sonner la cloche,
Qui bien le batist d'une croche
N'en péuist-il neis ·I· son traire.
Chil jours passa et sans plus faire
Toute la nuis entre glacha.
Au tiers jour quant il resacha
La cloche qu'il quida sonner,
Neis ·I· son ne li vaut donner.
Entrues alerent li message
Au saint que li vieil homme sage
I envoïerent et tramisent.
En lor letres à lui escrisent
La repentanche et l'amendise
Que li prestres li ot promise,
Des outrages et des meffais,
Dont il se sentoit trop meffais,
Car de la fole impascienche
Le reprenoit sa conscienche.

Quant li sains hom che entendi,
A Jhesucrist grasses rendi;
Par sa parole purement
Fist le reconciliement.
Le prestre assaust et la paroche.
Quant chil remist main à la cloche
Qui devant sonner nel pooit,
Bien et clerement le sonnoit.

LVI

Du noier qui secha si tost comme mesires sains Eloys le maudist.

Du noyer qui sécha aussitôt que saint Eloi l'eut maudit.

—

Un jour par mout caude saison,
Je ne sai pour quele ocoison,
Erroit li sains et chevauchoit.
La grans caurre [1] qui l'encauchoit
Tant l'argua que las devint.
Tant fist c'a une liue vint,
Près de Compiegne et vit ·I· ries.
Li chevauchier li ert mout gries,
El ries qu'il vit biel vaut descendre;
Lors descendi sans plus atendre;
Emmi li ries fu emparchiés;
Uns grans noiers qui iert carchiés
De nois gauges [2] à grant foison,
Et ja erent en la saison
C'on les pooit croistre et mengier.
Li sains qui ne fist nul daugier
De lui couchier, son chief posa
Sour le verde herbe et reposa.

---

[1] Chaleur.

[2] Gaughier, noyer; gaugue, noix.

Ensi con li sains soumilloit,
L'autre maisnie qui velloit,
Nient tout, mais li pluseur batirent
Che grant noier et abatirent
Des nois, et as dens les brisoient,
Et au peler se deduisoient;
Quant à aus vint uns ahaniers [1],
Mout aïrés, mout courechiés :
Se plainst de che c'on li quelloit
Ses nois par forche et despoulloit
L'arbre del fruit et bel et gent,
Que il quidoit vendre à la gent.
Mout aigrement se courechoit,
Et envers aus se herichoit.
Quant li sains hom oï la noise,
Acoisier vaut la grant harnoise,
Que li ahaniers demenoit.
Amis: dist-il, or ne t'anoit,
Ne pour si très petit meffait
Que chil t'aient ne dit ne fait,
N'aies vers nous courous ne ire,
Tien nous pais, que Diex le te mire;
Se viers toi ont chist entrepris,
Du fruit qu'il ont mengié et pris,
Petit i a de mesprison;
Il t'en remaint à grant foison.
De che tant qu'il en ont eu,
Pour che qu'il t'ont escommeu [2],
En grant ire, t'en sesferai [3],
Car au vaillant te renderai,
Que [4] li fruis vaut de mes deniers.
Orgilleus fu li ahaniers,
Et par sa folle engresseté,
Despit la deboinaireté,
Du saint homme, et mout l'esprova
De sa parole et viutoia [5].
Li sains qui encore souffroit.
Quant vit que chil li mesoffroit,
Et laidenjoit de sa parole,
Qui trop estoit estoute et fole,
Il detencha [6] chaus qui quellierent
Les nois et del arbre abatirent,
Puis commanda c'on rapaiast
L'ahanier, et c'on li paiast
·III· deniers d'or pour son damage.
Vers le noier tint son visage,
Et comme est bele et glorieuse
La Diu poissanche et mervelleuse,
Li sains sivi la sainte escole
Dieu Jesucrist en sa parole,
Car che que Diex dist au figier,
Dist li sains hom à che noier,
En tel maniere te maudist
Pour che que pour toi nous laidist
Chil fel vilains par son outrage,
Un mien commandement te fai-je
Et che prie-je à Diu et ruis [7]
Jamais de toi ne naisse fruis.
Lors fu la parole averée,
Que li sains hom ot desirrée.
Quant al arbre se courecha,
Car li arbres tantost secha,
Ains puis ne vint fuelle el noier,
.... [8]
Et ses [9] devint et ses sera;
Jamais ne fruitefiera.
Bien me souvient et bien me membre,
K'al onsime jour de novembre,

---

[1] Laboureur.
[2] Emu de grande colère.
[3] Satisferai.
[4] Ce que.
[5] Traita avec mépris.
[6] Tança.
[7] *Rogo*, je demande.
[8] Il manque un vers.
[9] Sec.

Suelent faire notre anchissour
Grant feste au jour del confessor
Saint Martin, si fait-on encore,
Mais on n'en fait mie tant ore
Comme on soloit, car toute remaint,
N'a nule feste où nus ne maint.
·I· jour avint k'en une Eglise
A che haut jour fist le servise
Li sains confes sollempnelment,
Comme on devoit faire anuelment.
Après l'Evangille et l'offrande,
Si comme à si haut jour demande
Raisons, coustume, drois et lois,
Monta mesires sains Eloys
En l'eschafaut pour prééchier.
Mais Sathan qui n'a mie chier
Que on parol [1] de Dieu en plache,
Car il n'est riens que il tant sache;
Entrues que li sains préécha
Et son sermon empéécha,
Et destourba le sainct servise,
Par ses songis [2] qui en l'Eglise
Si se gisoient encaïné,
Et esragié et forsené.
Li sains vers aus se main tendi,
Et de par Dieu lor deffendi,
Que mès tant comme il prééchast,
Sa parole n'enpééchast.
Nus n'i muist, nus n'i ruist,
Mais cascuns d'aus tous cois séist,
Si fisent-il isnelement;
Ne mie chil tant seulement
Qui sen sermon destourbé orent,
A sen commandement se teurent,
Que ·XII· estoient che me samble,
Mais li diable tout ensamble,
Qui dedens chaus tapissoient,
Et dedens lor cors randissoient;
Quant il s'oïrent conjurer,
Et plus ne porent demourer,
La grans vertus del contredit,
Isnelement, sans contredit,
Lor habitassion guerpirent;
Mat et confus se departirent;
Chaus lassierent sains et senés,
Que longement orent penés.
Je ne doi mie oublier
Ne veul, c'un seul familier
Avoit li saius; la letre nomme
Ermesinde, en droit non cel homme
Apressés fu de grant malage,
Si que li fusisien [3] sage,
Chil qui oriner [4], le devoit,
En s'orine riens ne véoit,
Fors que la mors assés prochaine
Le pous eut lent, courte l'aleine,
Et ja penoit et travelloit.
Droit à che point s'aparelloit
Li sains confes de chevauchier,
Et ja li devoit-on cauchier
Ses esperons, quant il proia,
Et de sa main senefia,
Sans mot sonner, qu'à lui venist,
Ains que mourir le convenist
Li sains confes par sa bonté.
Ja trouverent le saint monté.
Quant il oï chele nouvele,
Il descendi jus de la sele,
A chelui vint, mout le cosa,
De che c'onques ne reposa,
Ne ne cessa de mal cachier,
Et ot lassié outre glachier

---

[1] Parlât.
[2] Suppôts.
[3] Physicien, médecin.
[4] Devait le traiter par l'inspection des urines.

Tout le tempoire de sa vie,
C'onques n'ot de bien faire envie,
N'onques ne vaut sa conscienche
Esnetier [1] par penitenche.
Quant chil oï qui là gisoit,
Que li sains hom voir li disoit,
Avoec l'angoisse qu'il souffroit,
Par paroles larmes offroit,
En lieu de satisfacïon.
Li saint qui ot compassïon,
Qui tout adès ot cure et soing,
D'aidier les siens à lor besoing,
Une crois k'en sa main tenoit
Mist sour chelui qui là penoit,
Puis li commanda li dous sains,
K'el non Jhesu levast tous sains,
Et delivrés de chel malage,
Et avenc lui en chel voïage,
Où il devoit aler, alast.
Il n'est nus hom qui enmalast
Si tost uns gans [2] en une male,
Comme chil très emmi la sale,
Au commandement du saint homme
Salli en piés, sains comme pome.
Chil qui là furent et che virent
K'avenu furent, grasses rendirent
A Dieu le souvrain Créatour,
Atourné ot tout sen atour.
Lors si mist li sains à la voie,
Et chil adès à mout grant joie,
Devant le saint homme courut,
Par qui Diex bien le secourut.

LVII

Chi fu sainé uns dyacres.

Comment fut guéri un diacre.

—

Uns diacres, en ·I· autre tans,
Fu de si grans maus et de tans,
Enpechounés de toutes pars.
Par tout son cors s'estoit epars
Uns grans maus c'on nomme escroèle [3]
El destre lès sour sa maissele [4],
Li vint chil maus premierement
Aveuc chel mal méismement
Se misent cranque [5] et goute fesque
Sour lui à destre et à seniestre.
Tous ses membres ot detroiés,
Mersvilliés iert et en boés [6],
Ades de tai et de la boé [7],
Qui pissoient de lui à gloé,
Il convenoit ·III· fois ou quatre
Ses dras lingues [8] buer et batre :
Cascun jour par droite coustume
Chele dolours, chele enquitume [9]
Le fist gesir par ·XV· mois.
Lors que mesires sains Eloys
Par tout le cors l'ot manié,
Et de sa main aplanié,
Il fu, par la devine aiue [10],
Sanés de sa grief maladie.

---

[1] Nettoyer.
[2] Proverbe : faire une chose aussi promptement que de mettre un gant dans une malle.
[3] Ecrouelles.
[4] *Maxilla*, mâchoire.
[5] Claudication.
[6] Couvert de pus.
[7] Et de la fange et de l'ordure.
[8] Son linge.
[9] Angoisse.
[10] Aide.

LVIII

Du priestre qui caï mors de mort soubite, et li sains le resuscita.

Du prêtre qui tomba frappé de mort subite, et que le saint ressuscita.

—

Li sains, ne sai en quel tempoire,
Oï parler d'un sien prouvoire,
Qui iert de fol contenement
Et si voisin méismement,
Chil qui plus près de lui manoient,
Pour deshonneste le tenoient :
De che portoient tesmoignage.
Par sa parole douche et sage,
Souvantes fois le castïoit
Li sains hom qui mout anuioit
De che qu'il iert si diffamés ;
Mais il ne pot estre entamés,
Pour nule riens c'on li desist
Ne pour paine c'on i mesist,
Ne le pot-on à che atraire,
Qu'il se vausist de che retraire;
Dont li pules le sourdisoit,
Qui son afaire mesprisoit.
On dist piecha plus va blastenge
Loins assés que ne fait loenge [1].
Quant ne puet plus estre chelés,
Et fu partout espaelés [2]
Li grans blasmes de che prouvoire,
Et teles gens c'on dut bien croire
Tiesmoignoient que tes [3] estoit,
Que tous li siecles [4] l'atestoit,
Qui le tenoit pour deshonneste.
Hardiement va nue teste,
Qui veut mener honeste vie.
Cheste parole senefie :
Honteusement vit qui fait cose,
Dont sa conscienche le cose.
Li sains en ot au cuer grant ire,
Car trop ooit parler et dire
Del prouvoire les fantasies
Et les desloiaus pusnaisies
Que on disoit par tout de lui.
Devant lui fist venir chelui,
Car plus ne pot souffrir n'atendre,
Par lui méisme vaut aprendre
Et enquerre dont che venoit
K'universelement le tenoit
La gens pour la plus vil persoune
Qui onques fust en Carcasoune,
Et tesmoignoit que sa viex vie
Estoit plaine d'abigerie [5]
Assés, li dist humainement,
Pour che que trop vilainement
Parloit la gens grans et menue
De la folie aperte et nue,
Que il venist à amendise,
Et au conseil de sainte Eglise;
Que par vraie confessïon
Péust avoir remissïon
Des viex et des nouviaus pechiés
Dont il estoit plus entechiés.
Li prouvoires, plains de diable,
Dist, pour voir, que tout che ert fable,
Car ne volenté ne courage
N'ot il onques de tel ouvrage
Faire dont il estoit retés [6],
E las comme ert acouvetés [7]
Et envolepés de pechié,
Qui ensi l'ot enpéechié

---

[1] Proverbe : le blâme va plus loin que la louange.
[2] Répandu.
[3] Tel.
[4] Car tout le monde.
[5] D'hérésie.
[6] Accusé.
[7] Rempli.

Qu'il ne pooit raison entendre,
Mais sa coupe [1] voloit deffendre,
Car plus assés doutoit ·I· homme
Que le grant mal qui tout asomme.
Che est chele horrible venianche [2]
Que Diex en chaus dardele et lanche,
Qui se desvoient de bien faire,
Et devienent si aversaire.
Quant li sains vit que par proiere
N'atraïroit en nule maniere,
Ne ne flechiroit par menache
Che prouvoire tant contumache,
Et tant fol à confessïon,
Pour sa fole trangressïon,
Estamment l'escommenia;
Autrement ne l'aplainia,
Et dusc'à tant qu'il humlement
Pour l'apert desordenement
Fesist aperte penitenche,
Deffendi par obedienche
Que il à l'autel n'aprochast,
Ne de ses mains n'i atouchast,
Ne ne fesist en sainte Eglise
Nul sacrement ne nul servise.
Bien li promist et manecha,
Et pour jurer sa main dreoha
Vers ·I· moustier que il véoit,
Que se il che qu'il li véoit
Faisoit sour son devéement
Ne le feroit si coiément,
Que il très bien ne le séust,
Et que près de lui ne l'éust,
Pour tost vengier s'outrequidanche,
Et de plus séure venjanche.
Quant chil se fu partis du Vesque,
Qui ne prisa mie, une leske
De pain muisi, chele sentense.
Ses jours usa en negligense,
Ains que passast chele quinsaine.
Mais à paines chele semaine,
Chil prouvoires qui folement
Mist chel escomeniement
En negligense et en despit,
Ne veust metre plus lonc respit;
Canter vaut en ·I· diemenche,
Ne le remorast [3] sa conscienche,
Il commencha à versillier,
L'autel voloit apareiller;
Mais tantost comme il l'aprocha,
Diex si belement le crocha,
D'un cop mortel si qu'à la terre,
Trebucha mors el presbitere.
Tout chil qui che sorent et virrent,
Et qui de chou parler oïrent,
Entr'aus commenchierent à dire
Que li desdains, l'engaigne et l'ire
Del saint faisoit bien à douter;
Et bien le doit-on escouter,
Car Diex, par sa saintisme grasse,
Faisoit sa parolle efficasse.
Quant il perchut la pesme mort
De che caitif prouvoire mort,
Mout le pleura pour le pechié,
Qui ensi l'ot empééchié.
Li sains hom ot vertus en soi,
Ainc puis que je fui nés n'en soi [4],
Tantes en ·I· saint, ne tant beles,
Estre chelés et aveuc celes,
Une noble vertu avoit;
Par le saint Esperit savoit,
Et prophetisoit maintes choses
Que en son cuer véoit encloses,

---

[1] *Culpa*, faute.
[2] Vengeance.
[3] Reprochât, le verbe n'est plus employé; le mot *remords* seul est conservé.
[4] *Scio*.

Qui avenir après devoient,
Et le tans qu'eles averroient,
Pour ches miracles desclairier,
Au lechonnier voel repairier,
Où on les puet trouver et lirre,
Des mos ·I· poi en voel eslirre,
D'Archenoal le desloial,
Prevost del haut palais roial.
Truis en l'estoire et lis et voi,
Que, il, monsegneur saint Eloy
Proia, et fist proier assés,
Car de proier ert ja lassés,
C'o lui alast en ·I· voiage.
Ne m'en fait pas la letre sage,
Où che fu, ne pour quel besoing;
De che savoir n'ai mie soing;
Mais tant sage par verité,
Che est mout loin de la chité;
Mais li sains hom, qui ja véoit
Mout bien che k'avenir devoit,
Refusoit par bele raison
Che voiage en chele saison
Faire avoec li, neis entreprendre,
Mais il ne li fist pas entendre,
Pour quoi che ert, ne pour quoi non,
Li plus vieil homme de Noion,
Chil de gregnor autorité;
Et li abés de la chité,
Li loerent et consellierent,
Et communement li proierent
Que de boin cuer et volentaire,
Daignast chele proiere faire,
Que li prevost li requeroit,
Car mout boin gré l'en saveroit;
Ne li devoit che refuser,
Maismement pour eskiver
Le mautalent, et le querine
De che prevost de haute orine,
Qui tant valoit et tant pooit.
Quant li sains vit, qui che ooit,
Et qu'il plus ne pooit respondre
.... [1]
Che qu'il savoit d'Erchenoaut,
Apertement dist, que vous vaut,
Segnor, de vos testes debatre :
Pourquoi me voles-vous embatre
En tel travail, en si grant paine,
Bien voi cascuns de vous se paine
Que ma pais garge et droit avés;
Je sai che que vous ne savés,
Se nous alons en chel voiage,
Mout retenrons très grant damage,
Et grant anui et grant vergoigne :
Chil est mout faus qui ne resoigne
Le mal qui li doit avenir;
Chis hom s'en va sans revenir,
Gaires longes ne vivera,
Là où il va, là finera.
Ensi avint si comme il dist,
Car quant Erchenoaus vint
Où il ot promise la voie,
Et sejourné ot à grant joie,
Auques del tans à che viloi,
Aveuc mon seigneur saint Eloy,
Iluec avint che que li sains
Ot devisé et promis ains,
Ensi que une nuit dormoient
Chil qui par la maison gisoient,
Li sains oissi de la maison,
Nomméement pour l'ocoison
De Dieu parler et versillier.
.... [2]
Ensi com par lui soumilloit,
Si fort que nus dans n'el ooit,
Et droit devant le porte fu,
Une grant columbe de fu,

[1] Il manque un vers.

[2] Il manque un vers.

Qui ert espris et alumés,
Et mout iert très bien embrasés,
Vit esraument du chiel descendre,
Et droit en la cambre descendre,
Où chil Herchenoaus gisoit.
Li sains qui ses siaumes disoit,
Coisa en lui celéement
Chele aventure, et sainglement
A son diacre qui là vint,
Lorsque chel aventure avint,
Noncha la mort et le tempeste
D'Erchenoal le male beste.
Erchenoaus jut en la cambre;
Diex l'ot feru d'une grief tambre
Qui l'enbrasoit par tout le cors,
Et par dedens et par dehors;
S'il fust en une ardant fournaise,
N'éuist-il par plus grant malaise,
Comme il avoit che li sambloit,
De la paour qu'il ot, trambloit;
Trop iert cargiés de pesant somme.
Il fist apeler le saint homme,
Et quant il le vit si destroit,
Et que mout l'ot chainglé estroit
Chele soudaine enfermetés,
Dont il estoit acouvetés,
Il dist puis que il bien savoit
Que point de flanche n'avoit
De plus vivre core, fesist
Contre sa mort che qu'il ne fist,
N'onques ne vaut faire en sa vie
Pour Dieu ne pour sainte Marie;
Che fu que il donnast as povres
L'or qui estoit dedens ses coffres;
Pour le refrigere de s'ame,
Que Dieu proiast et Notre-Dame
Pour lui, l'aumosne qu'il feroit,
Car à s'ame nient n'aideroit,
La grans plentés d'argent et d'or,
Que il laissoit en son tresor,
Ains li nuiroit à lor besoing,
Pour che éust de s'ame soing,
Mais chil qui ot toute sa vie
Volentiers tolue et ravie,
Autrui cose et à tort prendans,
Bien mal bontius [1], et mal rendans [2],
Escars [3] avers mauvais et niches [4],
Et pour che ert d'avoir si riches
Chele aumosne tant detria,
Que point n'en fist, ains devia.
Li sains qui ert misericors,
Fist aveuc li porter le cors,
Proprement pour misericorde,
Non pour sa vie vil et orde,
En ·I· linsel le fist serrer,
Et honnestement enterer;
Et en tel maniere fina,
La parole qu'il devia.

LIX

Il prophetisa la mort Flavade et le vie Willebaut, et autres prophesies.

Il prophétisa la mort de Flavade et la vie de Willebaut, et fit d'autres prophéties.

—

Li sains en ·I· autre saison
Ert en une sainte maison,

---

[1] Ayant de bien mauvaises *boutades*.
[2] Et faisant le mal.
[3] Avare.
[4] Mal avisé.

D'ordenée religion,
Oïant le congregacïon.
De Flavade, le plus felon
Qui onques fust puis Guanelon,
Prophetisa le mort despite,
Dolereuse, laide, et despite.
Oiés comment la cose avint :
Ensi con li sains iert là, vint
La nouvele que chil Flavades,
A tous maus faire engres et rades
Mout se faisoit et lie et baut [1]
De che qu'il ot dant [2] Willebaut
Li boins patriche de Bourgoigne
Ochis à tort et fait vergoigne.
Quant chele grief nouvele oï,
Li sains point ne s'en esjoï,
A chaus qui che li racontoient,
Ne sai s'à Flavade montoient,
Tant dist, Segneur, vous atestés
Que Willebaus est entestés,
Et que il est ochis et mors,
Et Flavades est vis [3] et fors;
Et je, chelui que vous mort dites,
Di, que pour ses saintes merites,
Vit en gloire lasus en chiex;
Et chil que vous dites que miex
Vive et assés vivre porra,
Je di, c'assés tempre morra.
Chil qui là erent li enquisent
La maniere, et si li disent
Par quel raison estre péust,
Que teus caïens estre déust.
Il lor dist plus apertement :
Chil Willebaus, qui vraiement
Amoit Dieu et quanque à Dieu monte,
Et est ochis à si grant honte,
El chiel vit et là vivera,
Et tant con Diex i regnera,
Et Flavades dont on espoire
Qu'il pusit vivre par lonc tempoire
Dedens ·X· jours deviera,
Et de male fin finera.
Ensi avint che que li sains
Ot deviné et promis ains;
Car ·I· seul mot n'i ot cassé
Que quant ·vij· jour furent passé,
Chil Flavades soudainement
Trebucha mors el pavement,
Ensin fu mors de mort soubite,
Par sa dolereuse merite,
Puisque mesires sains Eloys
Fu fais Vesques de Noiennois,
Moutes mervelles anonchoit
Que Diex proprement li disoit,
Par l'esperit de prophesie,
Qui le conseilloit en l'oïe
Del cuer, che k'avenir déust,
Mais mout lonc tans ains qu'il éust
Ordre de clerc neis couroune,
........................[4]
Moutes cose prophetisoit;
Che k'en prophetisant disoit,
N'iert pas assé ne vain ne wit [5] :
Dont il avint en une nuit,
Ot sa nocturne saumoié,
Ja iert la nuis plus que demie,
Versselliet ot mout et assés,
Et tant velliet qu'il ert lassés;
Il se clina sour une couche
Qui poi iert mains dure de chouque [6]:
Ne li caloit n'il n'avoit cure
Se il gesist à terre dure,

---

[1] Joyeux et gai *(baldus)*.
[2] *Dominus*.
[3] Vivant.
[4] Il manque un vers.
[5] Ni vain, ni vide.
[6] On dit *choque* en patois picard.

Coustumiers de faire lit,
Et sans kuete [1] et sans carlit.
Mout bien coucha et bien sambloit
Pour che que tous ses cuers trambloi,
C'aucune vision véist
Que li grevast et messeïst.
Uns clers le vit, si l'esveilla,
Et par amours le conseilla
Qu'il li desist s'il li pléust
Quel visïon véue éust.
Li sains li dist isuelement,
Deviés est nouvelement,
Li limosins Vesques [2] Simplises,
En son liu est ellis Felices :
A nous vienent li messagier,
Pour li aidier et consellier,
Tant qu'il en puist l'otroi avoir.
Ou par proiere ou par savoir,
Sachiés, pour voir, à aus parloie,
Ore ensi con je soumilloie,
Or en soiés soigneus et sage,
Car près de chi sont li message.
Tant dist et puis resommilla,
Cascuns de che s'esmervella,
Car lors après ·I· poi devant,
C'on parchéust l'aube crevant,
Li messagier à l'huis huchierent,
Laiens entrerent et huchierent,
La mort l'Evesque et l'errement
Selonc le prophetisement
Del saint homme ; tout raconterent,
Mout grant avoir li presenterent,
Que Felises li envoioit ;
Par ses ensengnes li prioit,
De l'Eveskuié li aidast,
Et à la court pour li proiast,
Mais tant ne s'en sorent pener,
K'à che se peussent mener,
Qu'il en presist ·I· estrelin,
Non voir le quart d'un seul ferlin.
A court ala, le roy proia,
Li rois de gré li otroia
Che qu'il requist, et chil à joie
Se remisent droit à la voie.

LX

D'un abé qui sains Eloys dist que li dyables avoit envaie s'abéie et les moines.

D'un abbé à qui saint Eloi dit que le diable avait envahi son abbaye et les moines.

—

Un abé truis en che canon,
Qui Doimolus [3] avoit à non,
En visitatïon ala
Au saint homme, et sejourna là
Plus longement qu'il ne déust.
Ains k'encore se parchéust
Que il perdoit par sa demeure,
Par une nuit après chele eure
C'on ot dormi et somillié,
Et tout erent ja esvillié ;
Li sains hom l'abé apela,
Secréement li revela
Che que chi est escrit en serre,
Abés, dist-il, amis, biau frere,
Tu sejournes chi à séur ;
Bien déusses avoir péur

---

[1] Ce mot se trouve dans coute-pointe piquée *(picta)* de lit.

[2] Evêque Sulpice.

[3] L. de Montigny le nomme Domnolus.

De che qu'est avenu à nuit.
Je te dirai se ne t'anuit,
Li dïables a t'abeïe,
A nuit fierement envaïe.
Tant ont venté, tant ont herlé [1],
Que près que tout ont craventé
Li fil Sathan tout l'edefisse.
Laiens ont fait trop de malisse.
L'afaire ai bien aperchéu;
En ma vision ai véu,
C'un grans flueves rades et fors,
De plain eslais, de grans effors,
Se cambroit viers les offechines :
Laiens faisoit trop de malisses,
Emprise avoit si très grant guerre;
Il confraingnoit [2] dusques en terre
Auques des plus grans edefises.
Prie Dieu qu'il te soit propisses,
Et va errant, s'il ne te grieve,
Véoir comment la cose achieve,
Et en quel point soient ti frere :
Che monte à toi comme à leur pere.
Quant la parole ot bien oïe,
Li dans [3] abés vers s'abéie,
Plus tost qu'il pot s'en repaira.
Il fu qui tost li desclaira,
Anchois qu'à pié fust descendus,
Que ·XIIII· de ses rendus [4],
Li miex vaillant et li plus sage,
Orent guerpi lor mounïage,
Et que nuitantré [5] en larrechin [6],
Par le consel de Herlekin [7],
Essirent fors de l'abéie,
Pour enbrachier seculer vie.
Quant li abés ot entendu
Qu'ensi erent moine et rendu
Oissu [8], pour péour d'anemi,
Lors li souvint du Dieu ami,
Et de che qu'il li consella,
Dedens son cuer s'esmervella
Et dist c'ore [9] de fi savoit
Que li sains hom en lui avoit
Plainement la grasse devine,
.... [10]
Che qu'il avient puis sans menchoigne,
Coi qu'il detrit, ne qu'il proloigne,
Chil bons abés fu curieus,
De chaus sour qui li envieus
Satans ot gratées ses poes,
Retraire vaut d'entre ses joes
Cel auresier les perillans,
Bien fu soigneus et artillans [11],
De chaus et querre et pourcachier,
Chaus qu'il trouva, sot bien sachier,
Et ramener à l'abéie.
Les aucuns d'aus ne trouva mie,
Car ou despaisier [12] se furent
Ou par autrui meschief moururent.

---

[1] Hurlé.
[2] Il détruisait, *frangebat*.
[3] *Dominus*.
[4] Moines convers.
[5] A l'entrée de la nuit.
[6] Furtivement.
[7] Du diable.
[8] Errants.
[9] Qu'à présent sur sa foi.
[10] Il manque un vers.
[11] Rusé.
[12] En pays étrangers.

LXI

Il prophetisa la naissanche du roy Lotthaire, et fu ses parrins as fons.

Il prophétisa la naissance du roi Lothaire, et fut son parrain aux fonts baptismaux.

—

Estre tout che que dit avommes,
Que par l'Escriture savommes,
Trueuvent escrit li cler lisant,
Que li sains, en prophetisant,
Moutes aultres coses disoit.
Voirs iert quanqu'il prophetisoit,
Car Haribiers li roys fina.
.... [1]
Li sains la mort prophetisa
De Dagombert qui justicha
Franche à loi du plus vallant princhе,
Qui justichast onques provinche.
La naissanche le roy Lothaire
Le jone, selonc le livraire,
Où je truis sa vie pleniere,
Prophetisa en tel maniere.
Ja ert bien preste de gesir,
La roïne qui grant desir
Avoit que le masle oir [2] éust,
Qui le regne tenir déust.
La roïne grant doute avoit,
Comme chele qui ne savoit
Se fil ou fille avoir déust,
Car s'ensi fust se fille éust,
De che mout li anuieroit,
Que li regnes là briseroit.
Li sains hom vint à la roïne,
Devant le tans de sa gesine;
Il le conforta douchement,
Voiant tous dist apertement
Qu'ele par tans acoucheroit
D'un fil qui ses filleus seroit;
Il mist non à le créature
Qui encore ert en la closure,
Tout aventra [3] quanqu'il canta,
Car la dame ·I· fil enfanta.
Li sains hom ses parrins devint,
O l'enfant, o batesme vint
Chil qui l'enfant rengenera;
Le dit au saint homme avera,
Et dist que non aroit Lothaires,
Si biaus roiaus, si biaus afaires,
Et mout d'autres si fais assés,
Que nous avons de gré passés,
Profetisa-il en sa vie
Plains de grasse et de prophesie,
Li sains; mais trop aroit à faire,
Qui tous ses fais vaurroit retraire;
Pour che atant nous en taisons,
Car bien en est tans et saisons.
Dusque chi, ai de ma matere
Sievi le droit ordre, et le serre,
Pas pour pas m'a tant traîné,
Qu'ele m'a droit acheminé
Au glorieus definement
Du saint Confes qui saintement
Vesqui tant comme il fu en vie,
Sans fiel et sans moriant [4] vie;
Assés ai dit, ne veul plus dire,
Che que j'ai dit puet bien souffire
De ses euvres et de sa vie.
Se Dieu m'en veut prester aïe,
Que je puisse selonc la letre
Sen saint obit en rommans metre;
Boin essample prendre et porront
Tout chil qui volentiers l'orront.

---

[1] Il manque un vers.
[2] Héritiers.
[3] Arriva.
[4] Mauvaise.

LXII

Chi commenche li glorieus trepas monseigneur saint Eloy de Noion.

Ici commence le glorieux trépas de Monseigneur saint Eloi.

—

Quant sa vie ot en boin usage[1],
Dusc'au coron de son éage,
Mesires sains Eloy usée,
Et tout adès ot refusée
Toute mondaine vanité,
Et mainte grief aversité
Ot pour l'amour Dieu endurée,
Et il ot bien s'ame espurée,
Et sa conscienche burnie[2];
Quant parassoumée et furnie,
Ot bien l'aministracion
De sa sainte prelacion,
Quant le besant[3] ot à grant cure
Monteploié de sainte usure,
Que Diex li ot sengle donnée,
Car ne l'ot pas embechonée[4],
Sour son chevés, ni embuschié,
N'en parfonde terre muchié.
Quant il ot de misericorde,
Si comme la lettre recorde,
Fais tous les biens, et en sa vie
Estorée mainte abéie,
Et grans congregasions mis,
A noirs fros et à cotes gris,
Et tans cartriers desprisé[5],
Sers racatés, consaus donné,
A maint homme desconseillié;
Quant à tout chou ot traveillié,
Et il devint viex et pesans,
Par l'estoire sai de ses ans
Que ·LXX· en avoit,
Par le saint Esperit savoit
Jà, et sentoit que tost seroit
L'eure et li jours qu'il feneroit.
I· jour avint qu'en Noion erent
Si clerc o lui, et pouralerent
Pas pour pas contreval ·I· atre,
Anchois ne sai ·III· jours ou ·IIII·,
Qu'il deviast, par aventure,
Vit une orible creverure,
Et presque tout pendant arriere
·I· pan del frontel maisiere
De la capele de saint Maar.
Li sains pensa k'engien et art
Convenoit pour cachier et querre,
Que chil pans ne keïst à terre.
Si desciple qui o lui erent,
Et che oïrent, le loerent,
C'on atendist tans convenable,
C'on peust miex faire tenable,
Chele paroit après l'ivier[6],
Si froit faisoit que neis li vier
Desous terre se quatissoient.
Quant il oï che ke disoient,
Il respondi isnelement :
Soufrés, mi fil, paisieblement,
S'entrues que j'ai u cors la vie,
Ore en present n'est assouvie,
Chest ouvrage bien nous errant
N'iert amendée à mon vivant.
Lors furent plain de duel et d'ire,
Quant le saint homme oïrent dire
Che que pas bien ne lor gréoit,
Mout les tourbloit et effréoit,

---

[1] Jusqu'au terme de sa vie.
[2] Nettoyé.
[3] Monnaie orientale.
[4] Mis à couvert.
[5] Mis en liberté.
[6] L'hiver.

Lors souspirerent et plourerent,
O le grant duel k'iluec menerent,
Disant, peres dous, ja n'aviegne,
Che que tu dis qu'il nous conviegne
Ta mort veïr si très prochaine,
Mais Diex qui tient en sa demaine,
Quanques el monde a en ballie,
Garde en nos tans ta sainte vie!
Que tu encore en pais maintiengnes
Sainte Eglise et que tu soustiegnes
La povre gent le mains menue
Que congément as soustenue!
A ches paroles li sains viex
Enviers le chiel drecha les iex,
Et resgarda mout souplement,
Et respondi delivrement:
Or, est ensi con nous disoumes
Par aventure et devisoumes
Che que nous vorriemes véir,
Mais Diex à qui doit obéir
Toute riens sa volenté fache
De moi, par sa très piue grasse.
Par usage requiert nature
Que toute humaine créature
Quant elle a tant vescu sour terre
Repairier doit à se matere;
Et quant vous plus n'en poés faire
Gardés ne soiés mi contraire
A Dieu par seule volenté,
Mais tout soiés entalalenté,
Et d'esgarder, et de voloir
Que de moi fache à son voloir.
Or est bien tans que je m'en voise.
Lors reïsent chil mout grant noise;
Il plouroient et waiémentoient
Et en plourant se dementoient.
Li sains lors dist : lassiés oster,
Car ne poés riens conquester,
En duel faire ne en tristreche :
Faites grant joie et grant léeche;
Faire le devés par raison
Car chest tans et ceste saison
Ai-je piecha mout convoitié
K'en gloire fust m'ame entoitié :
Cheste maison ai atendue,
Qu'elle me fust piecha rendue,
Après cheste vie anieuse
Qui mout est fraille [1] et perilleuse.
Entre souspirs et plourens
Cessa atant chis parlemens.
Lors après che ne tarja gaires
Que li sains hom fu tous tremaires [2] :
Lors li souprist une frichons;
Bien li sembloit que de glachons
Fust tous ses cors avirounés.
Quant ensi fu embecounés [3]
De chele enfermeté soudaine,
Lors fu sa parole certaine,
Et sot par devine moustranche
Et par vraie seneflanche
Que longement ne viveroit
Mais assés tost devieroit [4].
Il commanda que sa maisnie
Devant lui fust toute amaisnie,
Et si serjant et si menistre.
Il i erent dolant et tristre
Par bien et par boine maniere,
Les ot nourris el tans d'arriere.
Quant il les vit en se presenche
Il leur noucha en audienche
La prochaine fin de sa vie.
Li sains confes n'oublia mie

[1] Fragile.
[2] Tremblant.
[3] Occupé, travaillé.
[4] Perdrait la vie.

Chç qu'il adès lor sermounoit,
Car tout adès les semounoit,
Que pais eussent, et pais amaissent,
Et puis à lor freres gardaissent
Et maintenissent carité,
Qui de concorde et d'unité
Est conjoig les et bars et couple,
Qui tous les preudoumes acouple.
Dant Baudaire [1] fist apeler,
Ne li vaut son anui cheler.
Chil maintenoit la seignourie
De la Tournisien abéie.
Frere, dist-il, n'en mentirai
D'une coso que te dirai :
Je vois la voie où Diex me maine,
Où toute créature humaine
Va, quant chil l'apele et semont,
Qui tout cria et mer et mont.
Par bone foi lo que tu coises
Que tu jamais à Tours ne voises [2]
Demeure en pais en t'abéie
O tes freres use ta vie
Bien te souffisse, bien te plaise
Che que tu pues tenir aaise.
Se tu oublies ma parole
Que je t'apreng de sainte escole,
Et se là vas, tu che verras
Que ja vis [3] n'en repaierras.
Chil Baudaires ensi fina
Comme li sains hom devina ;
Car quant li sains hom fu finés,
Chil entredis fu oubliés
Mult tost, et mis en non caloir.
Vausist che que péust valoir
Mais la parole ot en despit
Chil Baudaires, et sans respit
A Tours ala. Sour lui coururent
Unes gens ki bien le connurent ;
De toutes pars sour lui hochierent,
Pieche à pieche le depechierent.
Ensi mourut chil Bauderes :
Li dis le saint fut averés.
Repairier veul à ma matere
Dont je laissai ore la seure
Quant de Baudaire me souvint.
Quant par forche lo saint convint
Ou lit c'on dist mortel couchier,
Et le jour vit ja aprochier
De son très glorieus trespas,
Qu'il ne queroit autre respas.
Le daerrain jour de novembre,
C'on dist le jour devant decembre,
Sa maisnie fist apeler,
Et devant lui atropeler
Chaus qu'il lassoit corporelement
Mais mult miex espirituelment.
Ert aveuc aus et fu sans doute.
Quant il vit sa maisnie toute,
Il souspira et larmoia,
Et en souspirant lor proia
Et dist : mi bon ami, mi frere :
Oés le dit de vostre pere,
Et rechevés en passienche
Cheste daerraine sentense.
Se vous m'amés en la maniere
Que je fais vous, une proiere
Vous fai : que les commandemens
Dieu et ses establissemens
Gardés, et aiés en memoire
Dieu Jhesucrist le roi de gloire.
Se vous parfitement m'amés
Dieu hounerés, Dieu reclamés

---

[1] *Dominus Balderedus* (Baudry).

[2] L. de Montigny a noté Tournay en marge comme le lieu que devait éviter l'abbé ; c'est une erreur, puisqu'il était allé à Touraine, où saint Eloi l'engagea à retourner. Il faut donc lire *Tours*. Spicileg., t. v, p. 262.

[3] Vivant.

Le nom Jhesu, si con je l'aim,
Amés que il vous gart del haim [1],
Dont li diables pesche et prent
Chaus k'en mortel pechié reprent.
Très bien savés que vous morrés,
Mais ne savés combien porrés
Vivre en cors ne con longement :
Aiés paour del jugement :
Chil jours fait bien à resoigner ;
Si con vous oés tiesmoignier
La verité del escriture,
Gardés o con faite figure
Gardés à quel consciencbe
Vous aparrés [2] en la presenche
Dieu Jhesucrist, quant il fera
L'assise où tous nous jugera.
Le va tiesmoignant l'escriture
Où toute humaine créature
Convient aler par estouvoir [3].
Apareillier sui de mouvoir,
Et ja mout tost sans moi serés,
Sans moi el monde viverés,
Car Diex par son commandement
M'apele, et, ja mout douchement,
Vauroie estre à chel monjoie
Dont on voit la souvraine joie,
Et ja desir véoir le lit
Où je truise plenier delit.
Lors relisent pour lor seignor
Li grant duel ains ne ni gregnor.
Quant tant les vit dolans et tristres,
Il fist tous ses propres menistres
Devant lui ·I· et ·I· venir,
Pour aus aidier et soustenir.
Che proprement i entendi
Qu'il ne fuissent povre et mendi
Après sa mort les abéies
Bien fondées, bien coustéios [4].
Lors denoncha que bien séust
Cascuns d'aus où aler déust,
Et demourer puis son deches.
Quant denommés ot lor reches
·I· tant lor dist en droit roumans [5]
Mi fil! hui en vos mains commans
De vos ames la sauveté.
Et Diex par sa grant piété
Vous gart et en bien vous maintiegne.
Gardés que de che vous souviegne
K'adès vous ai amouncsté.
Soiés de bien faire apresté :
Pensés de vous cascun de lui,
Dusc'à ore ni a chelui [6]
Que je n'aie bien conseillié
Et à bien faire esmauvillié.
Eloys trespasse, et ja est l'eure
C'en siecle o vous plus ne demeure.

LXIII

Si desiple faisoient grant deul pour son très-saint trespassement.

Ses disciples avaient un grand deuil de son glorieux trépas.

—

Après chest mot grant duel relisent
Brairent, crierent et puist disent :
Peres, qui nous garandira?
Peres, qui nous mainburnira [7]

---

[1] Hameçon.
[2] Apparaitrez.
[3] Nécessité.
[4] Constituées.
[5] Langue romane ou française.
[6] Il n'y a personne.
[7] Protégera.

A qui lassiés cheste maisnie,
Que tu avoies amaisnie
De mains lius, et ja les depars?
Pourquoi de nous tantost te pars?
Qui nourrira bons pere Eloy
La gent que de paienne loi
Et de religion profenne
As atraite à loi cresienne?
Qui conduira ta bergerie,
La sainte herbergerie
Des chiex, et qui les i merra
Las où ert pris et dont venra
Chil qui de nous ara mais cure?
Trop est pesme cheste aventure
Mout très grant piecha savommes
Et mout souvent veu avommes
Que grant desir as de véoir
Dieu Jhesucrist k'à ton pooir
Aimes, criens, honneures et sers,
Mais che k'en lui amer desers
Et li loviers k'en dois avoir
Que miex vaut d'or et d'autre avoir.
Que plus seras chi longement
N'ara plus de menuisement,
Mais plus et plus acroistera :
De jor en jor foisounera
Encore n'ies mie si viex
Que ne puisses bien se tu viex
Vivre el monde assés longement
Aiés merchi méismement
De nous, qui mal balliés serommes
Au jour que nous te parderoumes.
Pour che, peres, te requerommes,
Et pour l'amour Dieu priommes,
S'il peut estre fait par raison,
Que dusq'à une autre saison,
Prolonges ton devient [1].
Demeure o nous presentement :
Que nous en t'abstentassion
N'aiommes grief destrussion
Et s'ensi est c'aler t'en velles,
Nous te prions que nous aquelles
A che que compaignon soiommes
De ta mort, et et o toi muirommes [2] :
Car miex nous est et miex, nous samble,
Que tout muirons o toi ensamble,
Que chi vivons sans ta presenche,
Peres, tex est nostre sentense,
Car ton parel jamais n'arommes
Après ta fin, bien le savommes.

LXIV

Il reconfort et rapaisoit ses disciples qui menoient grant deul.

Il reconforte et apaise ses disciples, qui menaient grand deuil.

—

Entrues k'ensi se dolouserent,
Et tout che jour entir userent
En duel faire et enwaimenter,
Li sains les oï dementer,
Qui le cuer ot plain de rousée,
Toute se fache ot arousée
De cleres larmes qui glioient
De ses iex et senefioient
Que de cuer douch et debonnaire,
Et glioient sour son viaire.
Il lor dist deboinairement :
Lassiés ester che parlement,
N'aiés cure de tel duel faire ;
Vo parlement me sont contraire,

---

[1] *Egressum de vita.*

[2] *Moriamur.*

Pour Bieu plus ne me travelliés!
De che vous voi desconselliés,
Que grief portés mon partement,
Car s'il a point d'entendement
Ne sens en vous, bien le sachiés,
Que miex vous vient que vos fachiés
Joie et baudour que cri ne noise,
Car ja soit che que je m'en voise,
Et vous n'aiés presentement
Mon cors o vous, miex proprement
Par esperit o vous serai,
En tous besoins vous aiderai,
Et ja soit che que je ne soie,
Jamais en lieu où je vous voie,
Diex est tous tans en là qui garde :
Tous vous commant que il vous garde;
Je renc à lui de vous la cure,
Que il vous gart en la vie pure;
Je vous enort et amoneste,
Et vous conjure par grant feste
Del glorieus avenement
Jhesucrist, qui si vraiement
Avés chier et mon cors et m'ame,
Et pour la glorieuse dame,
Vous proi que les commandemens
Dieu et ses establissemens
Veuillés garder et maintenir,
Et soing aiés de soustenir
Mes moustiers et mes abéies,
K'en pluiseurs liex ai establies
Par l'aide du souvrain Pere.
A Dieu vous commant, mi douch frere!

LXV

Il proia que Diex lor donnast pasteur qui bien gouvernast l'éveskié.

Il pria Dieu de leur donner un pasteur qui gouvernât bien l'évêché.

Quant chis parlemens fu-finés,
Presque tous fu li jour clinés.
Vers le vespre est la nuis venue.
Li sains hom à la terre nue
Devant le cruchefis se mist,
De grant pieté s'entremist,
Quant pour autrui anchois proia,
Que pour lui qui lues devïa
D'autrui ot plus et cure et soing,
Qu'il n'ot de lui à son besoing,
De cuer gemi, des iex ploura,
Genous flechis, iluec ploura,
Et Dieu proia devotement
Que par son saint commandement
Sour son pule pastour mesist
Qui sagement s'entremesist
D'aus gouverner, d'aus entroduire,
.... [1]
Et dist : Peres espéritables,
Tu qui paistres [2] es pardurables,
Je te requer que tu conselles
En tel maniere tes oelles,
Que par defaute ou par disete
De bon pasteur ne s'i agiete
Li escoufles qui se saoule
D'autrui proie toute sa goule,
Fors que des hommes et des femes,
A qui il puet tolir les ames.

[1] Il manque un vers.

[2] Pasteur.

A toi commant-je chaus et cheles
Qui es religieuses celles
Se sont offert à ton serviche
Par le mestier de mon offiche;
·I· don te quier, che don m'otroie
Ta pietés? ma proiere oie !
K'en tous besoins aveuc aus soies,
Et de tous grans biens les pourvoies,
Par ta douçour soient aidié
Et soustenu et raplaidié
Contre les felons anemis.
Quant tu aras ensamble mis
Tout le monde au jour del juise [1],
Et des felons feras justisse,
Et renderas à tes amis
Les biens que tu lor as promis.
Quant li sains vit que près estoit
Eure que ja l'amonestoit
D'aler en son pelerinage,
Et bien paroit à son usage
C'assés tost trespasser déust,
Et ja soit che k'en lui n'eust
Point de vif fors entendement,
Et en son pis mult tenuement
D'une assés tenuete calour
De tel pooir, de tel valour,
Comme il se pooit souslever,
Devant lui fist tous apeler
Ses desciples et ses sodales.
Il, qui lor ot esté bons bailes,
Puis k'à baillir les entreprist,
Et ·I· et ·I·, ploura et prist
Congiet à tous communaument,
Et dist : Mi fil ! plus longement
O vous en cors plus ne serai,
Ne plus à vous ne parlerai,
Ne puis hui ne verrés ma fache
Pour Diu vous pri et pour sa grasse,
Souffrés atant que je repose,
Car ne desir nule autre cose,
Et que li cors repaire et voise
A sa premeraine despoise [2].

LXVI

Si desciple le regretoient et plouroient, et menoient grant deul.

Ses disciples le regrettaient et pleuraient, et menaient grand deuil.

—

Tout à ·I· fois se rescrierent
Tout chil qui environ lui erent,
Pour le parole qu'il ooient;
A mesurer ne se pooient
Ne de crier, ne de duel faire
Et disoient : las ! quel contraire !
Car grant damage hui rechevommes,
Peres : de droit plourer devommes,
Car qui porroit en passienche
Souffrir qu'il fust de ta presenche
Desiretés [3], si comme hui sommes,
Et dou soulas k'en toi pérdommes.
Doloir nous fait cheste ocoisons,
Mais autre part est la raisons
Que nous semont et met en voie,
Que nous de che faisommes joie,
Que, tu, après les grans grietés,
Après toutes les aspretés

---

[1] Jugement.
[2] Allusion à cette sentence : *Memento quia pulvis es et in pulverem reverteris.*
[3] Déshérités.

Qui sont en la mondaine vie,
Vas reposer en l'abéie,
Où Diex, qui est abés et peres,
Fait de ses sains, moines et freres.
Lors souspira, et vers les chiex
Tendi ses mains, drecha les iex
Mult longement, o lie chiere
Oura et fist coie proiere.
Après chele longe silenche,
Dist li sains hom en audienche.

LXVII

Il proia Nostre Segneur qu'il le recheust, et li angle l'emporterent en paradis.

Il pria notre Seigneur de le recevoir, et les anges le portèrent en paradis.

—

Moi ton serf, se toi plaist, envoie,
Diex, à la pais et à la joie
K'a chaus as de piecha promise
Qui te serviront sans faintise!
Tu, Diex, qui racatas le monde
De ton sanc precieus et monde,
Tu, Diex! qui seus est sans pechié,
Qui dusques chi m'as adrechié
A toi servir, par aventure
Assés par mains soigneuse cure
Que je servir ne te déusse,
Ja soit che que je miex le péusse
Se devers le cuer me venist
Si bien comme il me convenist,
Mais ma volenté as véue,
Et ma conscïenche séue :
Aies de moi merchi, et m'ame
Trai hors de la corporel lame
Et de cheste mortel misere,
Et met en lieu de refrigere.
Tex est, sire Diex, ta puissanche,
El monde ving sans demouranche
Quant il te plot que je i venisse,
Et quant toi plaist que je en isse,
Faire l'estuet par droit usage,
Sire Diex! en tout mon éage
M'as-tu gardé et maintenu,
Bien gouverné et soustenu?
Onques ne te trouvrai estrange,
En tes très saintes mains comman-je,
Mon esperit, o toi l'emmaine
Lassus en la cité demaine.
Puis que toi plaist ke je devie,
Euvre moi la porte de vie,
Et met laiens maine et en creuce,
Se mains non en la merre creuce
Qui soit en ton grant tabernacle,
Où el mains vallant habitacle
Que tu as ja aparellié
A chaus qui sont bien conseillié
De toi servir et d'ounerer.
Li sains n'ot plus loisir d'ourer;
Là atendoit la compagnie
Des sains angles qu'eust fenie
Li sains sa commendassïon.
O mult grant venerassïon
Vinrent pour lui, si s'estendi,
Entre lor mains l'ame rendi.
Bien nota-on, par sage cure,
Que chele nuis ert mult obscure,
Si comme en de cours en prin somme
El point que du cors au saint homme
Parti l'ame soudainement.
Vit-on ·I· cercle apertement,
Qui clerement resplendissoit,
Et contre mont montant issoit
Par le feste de le maison.
Chil qui en chele orbe saison
Chele bele miracle virent,
Et de lor iex le poursivirent

Quan qu'il porent, virent l'espere [1]
Ardant et esclistrant et clere,
Et devant li portoit le signe
De la crois precieuse et digne.
Tant radement se descendi;
Les espesses nués fendi,
De grant radeur les cheix percha
Là sous remest, là herberja
Par si glorieuse maniere,
Oissi de la carnel taisniere
Et del terrïen plourement
Chele sainte ame, où longement
Ot conversé comme essilié
Et enchepée [2] et quevillié
La terre en fu dolente et meste [3].
Lassus el chiel firent grant feste,
Sains et saintes de sa presenche
Li sains angle o grant gaudenche
Par le congié du Créatour
L'introduisent o bel atour
D'une effable processïon
En saintine possessïon.

LXVIII

Tout chil de le chité plouroient et menoient grant deul pour sa mort.

Tous ceux de la cité pleuraient et menaient grand deuil pour sa mort.

—

En sen très saint trespassement
Aparut bien con terrement [4]
Larmoient tout, et clerc et lai,
Isnelement sans nul delai,
A paines ot rendue l'ame,
Quant maint prudomme et mainte dame,
Mais toute la cités commune,
Firent grant duel cascuns cascune,
Poins detorjoit, caviaus tiroit,
Batoit son pis, dras deschiroit,
Ou esgratinoit son visage.
Cascuns regretoit son damage,
Et pour l'obit d'un tout seul homme
Erent feru tout en la somme,
Car si grant duel pas ne fesissent
Se la cité toute véissent
Embraser ou descroehier,
Ou pieche à pieche depechier,
Tous les bourgois d'arme molue [5].
Chil d'eus couroit de rue en rue.
Des cris péust-on clerement
La noise oïr el firmament.
De la noise et de la tumoute
Retombissoit la vile toute.
Quant li cors fu apareilliés,
Et li obsequises verseilliés,
Chil qui orent fait le servise,
Le cors porterent en l'eglise;
Toute la nuit ne soumillierent,
Mais tout diversement vellierent,
Li clercs en lor versellemens,
Et li pueples en plouremens.

---

[1] Le globe.

[2] Miseaux ceps (fers) expression conservée dans le patois picard, signifie *embarrassé*.

[3] *De mœstus*, chagrin.

[4] Tendrement. En patois picard, on dit *pain terre* pour pain tendre.

[5] Portant armes moulues, défenseurs de leur ville.

LXIX

Chi vint la roine de France à Noion à mult grant compagnie de gent avecques li.

La reine de France vint à Noyon, ayant avec elle une nombreuse suite.

—

Devant mes iex truis en latin
Que l'endemain, mult très matin,
Si comme Diex vaut par sa grasse,
Vint en Noion grant generasse,
A fons et à processions,
Gens de maintes processions.
Là vint méisme la roïne,
Qui de bone amour enterine
Ama le saint toute sa vie;
Ele ot o li grant compagnie
De beles gens; si fil ierent,
Et aveuc aus i amenerent [che,]
Mult des plus haus hommes de Fran-
Et d'autre gent grant habundanche.
Tant i vint en brief entreval
De gens à pié et à cheval,
Que gens de près, que gens lontaine,
Que toute fu la cités plaine.
Lorsque la dame dessendi,
Per ne compaiguon n'atendi,
Vers le cors saint mult tost courut,
Et dist e! Diex, pour quoi mourut
Si tost chis sains, lasse, dolante,
Pour quoi ai fait si longe attente?
C'à lui ne sui piecha venue;
E! Diex, pour quoi m'a tant tenue
Male aventure et meskéanche;
A qui arai jamais béanche [1],
Qui me doie par boine foi,
Si comme tu, peres Eloy,
Des ore en avant consellier;
Entrues fist-ele aparellier
Voiture en quoi ele péust
Faire mener, se li l'éust,
Le cors à Cele [2] s'abéie.
Mais autrement ot establie
Diex l'aventure et compassée,
Qui ne pooit estre celée;
Car quant la roïne méisme
Quida lever le cors saintisme,
Ne tant ne quant nel pot mouvoir,
Il li convint, par estovoir
Que le laissast coie la biere;
Dolante fu de grant maniere,
Si comme sage et bien aprise,
Fist denonchier en sainte Eglise,
Que tout fussent en abstinenche
·III· jours en non de penitenche,
Che fu k'en devote géune
Fust toute la cités commune.
On fist bien son commandement,
Mais ele entrues tant tenrement
Plouroit et grant duel demenoit,
Tant tristement se contenoit,
Et desirroit véoir la fache
Du cors qui gisoit en la plache,
Bien li sambloit s'éust véue
Du saint confes la fache nue
Qu'ele en fust toute assouagié,
Et sa doleurs fust alegié.
On li descouvri le viaire
Du saint tout nu, pur son sesfaire.
Lorsque la devote roïne
Vit le viaire et le poitrine
Sans conjointure et sans defois
Tantost plus de ·LX· fois,

[1] *Beatitudo. Spes.*

[2] Chelles.

En I randon, ne gaires mains,
Baisa le poitrine et les mains.
Tant fondanment sour lui plouroit,
Del rui [1] qui de ses iex couroit,
Fu la sainte fache arrousée.
Entrues que de tele rousée
Arrousoit le cors et bagoit [2],
Et de seur lui grant duel faisoit :
E-vous que Diex apertement
Vaut, par son saint commandement,
·I· bel miracle reveler,
Que je ne doi mie oublier,
Mais recorder che que li vers
M'en dist. Il dist : ja ert ivers
Et ja soit che que là géust
Li cors tous frois et pieche éust
Que l'ame en iert ja essiaué :
Es-vous une mout grant lauée
Del sanc qui du cors descendi ;
Par les narrines descendi
Sour le barbe et sour la poitrine
Du saint Confes. Quant la roïne
Baltaus [3] et li Vesques che virent,
En dras de soie requellirent,
Et enclosent en une aumaire
Che sanc en lieu de saintuaire.

LXX

La roine Baltaus le vant porter à Cele, s'abaïe.

La reine Batilde veut le porter à Chelles, son abbaye.

Quant li troi jour furent passé,
Et ja estoient toute lassé
De jéuner et de veillier,
La roïne vaut travillier,
Et travella et mist grant paine
K'a Cele en son moustier demaine
Péust le cors saint translater.
Lors n'orent soing de lui flater,
Chil qui autrement devisoient.
A la roïne tout disoient
Qu'il fust portés droit à Paris.
Lors veissiés mout esmaris
Chaus de Noion ; mais tost reprisent
Cuer et vivement contredisent
Tout d'un acort et d'un courage,
Si comme lor droit iretage,
Le cors de lor propre avoué,
A qui s'ierent piecha voué.
Entr'aus nasqui par tel maniere
Une altercations mout fiere,
Mais nequedent saine et loiaus ;
N'à la roïne, n'as roiaus,
Ne se pooient assentir,
Chil de Noion, ne consentir
Que il fuissent ja dessaisi
Du saint dont il ierent saisi ;
Et la dame ne voloit mie
Qu'il remansist en la ballie
De chele pule Noiemisien.
D'autre part li Parisiien
N'orent cure que la roïne
Eust le cors en sa saisine ;
Ensi longement estriverent.
Mais quant chil qui à l'estrif [4] erent,
Vesque, abé, et maint homme assés
Dont il i ot mout amassés,
Qui vers la dame se pençoient
Et sa partie deffendoient,
Esgarderent par droite loi
Que de mon seigneur saint Eloi

[1] Du ruisseau.
[2] Baignait.
[3] Batilde.
[4] Débat.

Pl. 11.

Qᵒ Regina corpus s



K. Ch. LXX.

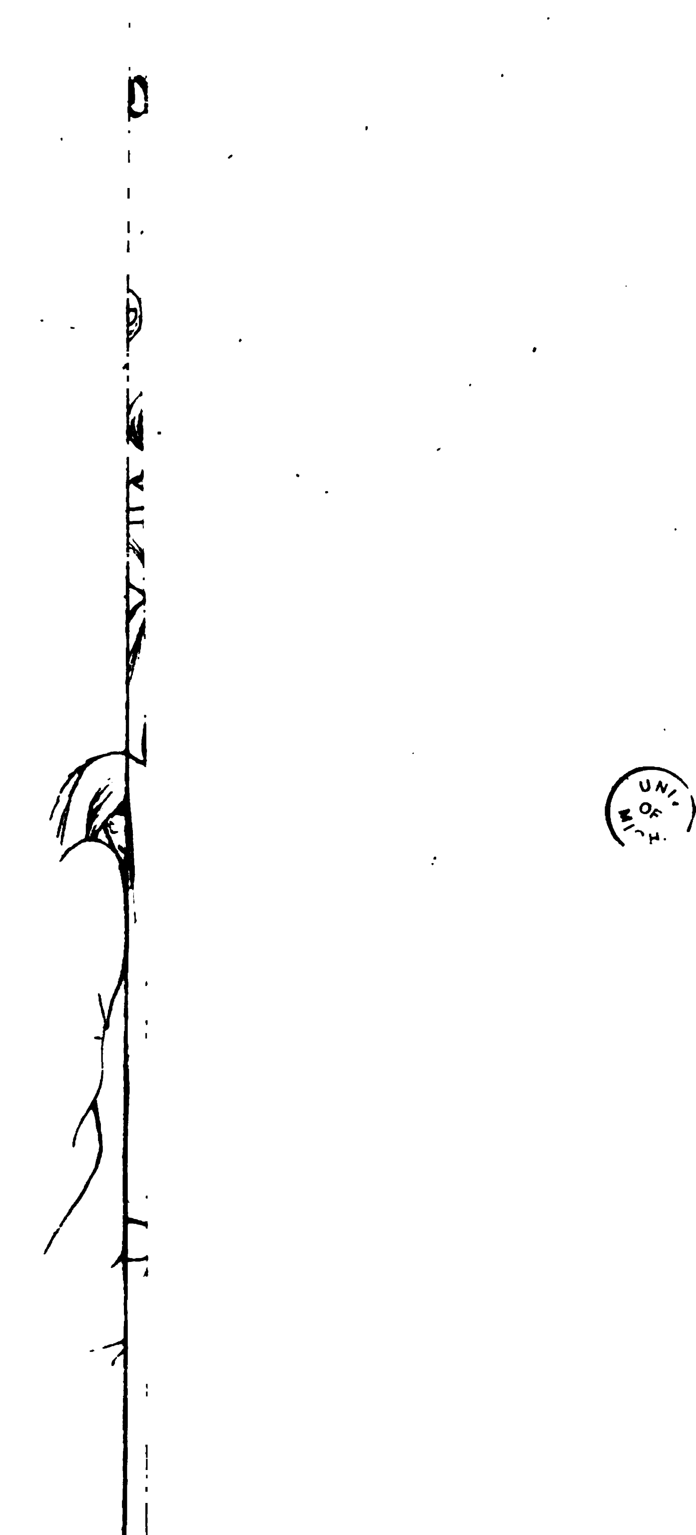
Fust à Chole li cors portés.
Lors veissiés desconfortés,
Chaus de Noion; lors escrierent,
Bruirent, noisierent et plourerent,
Que des cris et de la tumoute
Retombissoit la vile toute.
Quant la roïne, qui iert sage,
Vit che tempies et chele rage,
Et vit che pule ensi noisier,
Chele noise fist apaisier
Et dist: Laissons nostre plaidier,
Prions Dieu qu'il nous weille aidier,
Se Dieu plaist et chis sains le veut,
Pour qui de ches li cuer me deut,
Que là voist et weille gesir,
Où je le convoit et desir
Segnourelment aventurer,
Il doinst souffrir et endurer
Qu'il soit levés hastivement,
Et s'il le veut faire autrement,
Ja en sarons la prouvenanche.
Tous gréerent chele sentense.
Quant la biere lever quidierent,
Mout i penerent et luitierent,
Mais pour quanques faire péussent
Ne tant ne quant ne le méussent,
Trop le trouverent apesée;
Puis chaus arent autre entesée
Toute lor forche et lor pooir,
Mais il ne le porent mouvoir,
Ne tant ne quant ne le méussent;
. . . . [1]
Autre après chaus se resprouverent,
Mais si très pesant le trouverent,
Que lor paine riens ne valoit.
La roïne se demaloit
Et dementoit, et ert dolante.
Ele ne fist plus longe atente;
Esprouver veut par soi méisme,
Savoir mon? se le cors saintisme
Péust mouvoir ne tant ne quant;
A la biere aprocha, et quant
Ele se fu bien rebrachié,
Et deffublée et deslachié,
De bras, de cors, de soi quaconques,
Sacha, bouta, luita, mais onques
Ne pot faire tant, que la biere
Péust mouvoir n'avant n'arrière
Ni eut plus que s'ele sans faintise
Luitast à une pierre bise.
Lors se tourna vers les barons
Et dist: Bien voi que pas n'arons
Che sains confes à nostre cois:
Bien voi que chi veut estre cois.
Puisqu'il ne veut que nous l'aiemmes,
Si viaus non, che pule apaiommes
Qui pour lui crie et fait grant noise,
Et ja soit che qu'il nous empoise,
Car autrement n'el poons faire:
Otroions leur chest saintuaire.
Trestout, et haut et bas, greerent [2]
Chele parole, et deviserent
Que li cors sains se lui pléust
En sa propre cité éust
Et son giste et sa sepulture.
Es-vous merveilleuse aventure:
Lorsqu'il se prisent à la biere,
Il le trouverent tant legiere
Que ja peurent che fais lever
Doi seulement sans aus grever,
Que ains ·I· poi est si pesans
Que par X M. mars de besans,
Ne pour tout l'or qui soit en Roume
Ne le méussent X M. homme.
La roïne et tout chil qui virrent
Chel miracle, mout s'esjoirent,

---

[1] Il manque un vers.

[2] Gréerent, ratifièrent.

La glore Dieu magneflerent
A plaine vois, tout s'escrierent:
Diex Sire rois esperitables,
Que tes euvres sont delitables,
E ti miracle precieus,
Et en tes sains es glorieus.
Quant on porta pour sepelir
Le cors, lors veissiés venir,
De toutes pars gent acourant,
Paumes batant, criant, plurant,
Tes iert la noise des grans cris,
Si comme dist li vrais escris,
De chiaus qui sivoient le cors,
Que de buisines ne de cors,
Qui XV mile en aünast
Et tous ensamble les sounast,
Ne péust-on tel noise faire,
Car méisme la deboinaire
Balthaus, en chel pelerinage,
Par fort yver, par fort orage,
N'ot soing de monter sour cheval;
Mais o le pule contre val
La bonne à pié ·I· poi arriere,
Grant duel faisant, sivoit le biere;
Moine cantoient et plouroient,
Cantant et plourant convoi oient.
Le cors saint parmi le grant voie
Respargnoient vauchel ne gloe,
Garde ne prenoient ne cure,
S'il soullassent leur vestéure,
Nul mal passage n'eskivoient,
Mais la biere partout sivoient;
Sour tous les dues, sour tous les cris
Que je ai chi devant descris,
Que li pules menus menoit,
Presque de duel ne forsenoit
La povre gens li mains menue
Qui à chel jour ert là véüe,
Et jà pléut soudainement;
En lor soudain apluevement,
Les oissiés crier et braire,
Courre et raccourre et tel duel faire
Par ches plaches et par ches rues:
On les oist dusques as nues
Et disoient: Elas! Elas!
Ba: Diex, où est de tous prelas
La flours, la gemme, l'esmeraude.
Mors, trop fus outrageuse et baude,
Quant tu osas nes le doit tendre,
A si saint homme atraire et prendre.
Las! que ferommes, où irommes?
N'i a mais plus que tost muirommes
De faim et de toutes mesaises.
Ahi! mors que tu nous mesaises,
Qui nous as dessaisi du pere
Qui nous estoit peres et mere,
Peres Eloy qui ert soigneus,
Dès ore mais des besoigneus,
Si comme tu estre soloies,
Qui oublier ne le voloies,
Qui donra, mais si largement,
Aumosnes, et si benignement,
Si comme tu les nous donnoies
Ta pecune ne repounoies,
En tes escrins n'en tes aumaires.
Largement peres deboinaires
Donnois à la povre gent
Viandes, dras, or et argent,
Par maintes fois widas tes cofres
Pour conseillier caitis et povres;
Tu estois li vrai secours,
A toi estoit li drois retours,
En ta gentilleche trouverent
Tout chil qui à toi rafinoient:
Consel, confort, bontés plenieres,
Secours de divierses manieres;
De haut en bas sommes kéu,
Puis k'ensi nous est meskéu
Que toi perdons, se Dieu pléust
K'aveuc toi mourir nous déust,
Plus volentiers embrachissiemes
Sa mort que chi remachissiemes
Chi après toi en passïenche,
Neis ·I· seul jour sans ta presenche,


UNI
OF

Communement en tel maniere
Lamentant suivoient la biere;
Là, en chele processïon,
Oissiés grant confusïon
De divers vois et des cris,
Si comme dist si droit escris,
Ne discernas legierement;
Nus hom du cant plus le plourement
Del cant des clers, des cris des lais,
Ne li quel qui gregneur eslais,
Ou de gregnor effort faisoient
Noise, et plus hautement noisoient,
Car li clergiés si haut cantoit,
L'autre gent si haut waimentoit;
On n'i oist cloque sonner,
Nus ni peust oïr tonner;
Est-il nus hom qui tant éust
Dur le cuer qui là se téust,
Qu'il ne plourast s'en Dieu créist,
Puisque si grant pule véist
Communement crier et braire,
Et la roïne tel duel faire,
Et les barons qui là estoient,
Qui aveuc lui grant duel faisoient.
A le parfin, quant à che vint
Que le cors saint metre convint,
Si comme est drois el monument,
Là puissies véoir comment
Li pules retraioit la biere,
Et par forche sacoit arriere,
Pour che k'encore ·I· seul moment
Fust aveuc aus presentement,
Et lor desirier asouvissent,
En che que present le veissent,
Mout lor iert bon, mout lor plaisoit,
Et grant confort che lor plaisoit
Que le cors saint present véoient,
Car à paines soufrir pooient,
Qu'en son sepucre on le mesist.
Mais, quoi que li pules fesist,
Des miex vaillans che m'est avis,
Et des plus fors lor fu ravis
Li cors par forche et noblement,
Si comme on dut, isnelement
Ou monument l'enséélerent,
Vesque et abé qui present ierent,
Et plainement obseque fisent
Chil qui mout bien s'en entremisent
Sainte Balthaus, la Dieu amie,
Mout fu lassée et alasmie [1]
De jéuner et de veillier;
Ne s'en doit-on esmervellier.
Quant li cors sains fu enterrés,
Et dedens le tombe enserrés,
Et la dame l'ot aouré,
Et tant comme lui plot ouré,
Plus ne mains ne demoura là,
Géune [2] à son rechet [3] ala,
Metre ne pot en oublianche
Le duel qu'el ot et la pesanche
Du saint qu'ele, de tout son cuer,
Très tant ama qu'ele à nul fuer,
Ne vaut mengier maus [4] plainement,
Volentiers et devotement,
Paracompli la triolaine,
De sa géune triduaine.
Chil fait triduaine géune,
Qui continuelment géune
Trois jours entiers et dont menue
Au tierc jour quant l'eure est venue,
Que jéunant doivent mangier,
Che di-je pour chiaus ensegnier,

---

[1] *Laxata*, affaiblir.
[2] A jeun.
[3] *Recessus*, retraite.
[4] Souffrant.

Qui ne sevent qu'est tridelaine,
Ne qu'est géune triduaire.
Selonc la verité del livre
Qui matere me donne et livre,
Ai dit del saint le sainte fin.
A chest mot chest livre defin,
Diex à tous chaus otroie sa gloire
Qui che saint aront en memoire,
Et volentiers sa vie orront :
Diex les consaut quant il mourront !

Chi furent tout li glorieus miracle que mesires sains Eloys, li benéois Evesques de Noion fist en sa très sainte vie, et ses très glorieus trespassemens, et li regret que si desciple firent après son très S. trespassement. Et si m'escrit Gerars de Monsteruel, en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur Dieu Jesuchrist mil .ij^c. iiij. XX XIIII, le Dimenche après le saint Nicholas le Benéoit Confes, fu chis livres finés. — En esté, en esté, en esté, en esté, en esté, en esté (1).

Depuis l'impression du poème on a recueilli un dessin dont la légende avait été enlevée et dont la feuille était mutilée. Le sujet se rapporte au chapitre XXI, page 48, où il se voit. Le reste de cette histoire iconographique de saint Eloi est fort probablement détruit.

(1) Le 25 août, fête de la translation de saint Eloi, double de première classe. La fête de saint Eloi, 1er décembre.



E SIÉGE pliant (*sella plicatilis*), en bronze anciennement doré, actuellement déposé dans le Musée des Souverains, au Louvre, et portant le nom de *Fauteuil du roi Dagobert*, ornait, il y a peu d'années, le cabinet des Antiques, à la bibliothèque impériale.

Il avait précédemment, et de temps immémorial, fait partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denis. Suivant la tradition ancienne, c'était un des deux trônes d'or que saint Eloi fabriqua pour le roi Clotaire II.

Au XIIe siècle, Suger, abbé de ce monastère, le fit, suivant toute apparence, orner d'une galerie avec branches latérales. Il rendit ce fauteuil plus complet et plus solide, mais fixe.

On supposait qu'à la suite de cette réparation, les rois de France, depuis Louis le-Gros jusqu'à Philippe de Valois, avaient adopté les formes du trône sur lequel ils sont représentés assis.

Mais M. Le Normant, de l'Institut, a combattu cette donnée dans un mémoire qu'il a publié sur ce sujet dans les *Mélanges d'archéologie* des P. Martin et Cahier. Il démontre que, dès l'an 1083, le roi Philippe Ier est figuré assis sur un siége (*bisellium*) qui offre deux supports léonins, imitation de ce qu'on voit sur divers diptiques consulaires.

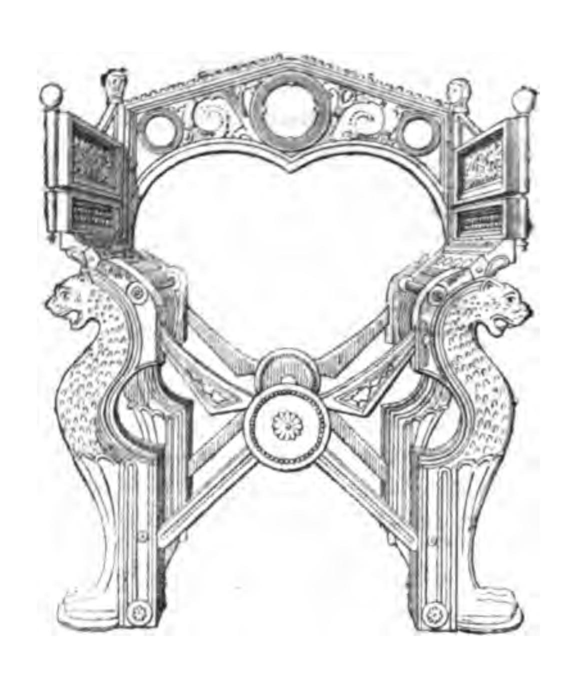
M. Le Normant saisit les expressions employées par saint Ouen, lorsque parlant de saint Eloi qui présente un second siége au roi, qui n'avait livré la matière précieuse que pour un seul : *Quod superfluit ex auro ne negligens perderem, huic operi aptari.* Le sens de ce texte lui fournit cette explication très-plausible.

Saint Eloi, dit-il, fournit effectivement un siége avec le poids de

l'or et les pierres précieuses qui lui avaient été confiés. Il n'accusa aucun déchet lors de la fonte du métal; et lorsqu'il découvrit la seconde *sella*, sans doute, il expliqua au roi, par l'emploi de l'alliage indispensable pour solidifier le métal, afin de l'employer, le surplus d'or qu'il avait utilisé en dorant cette copie exacte, sauf les pierreries. C'est elle, ajoute M. Le Normant, qui probablement subsiste encore aujourd'hui. L'autre, dont la matière devait exciter la cupidité, aura disparu depuis longtemps. Et le siége en bronze doré, donné peut-être par le roi Dagobert aux religieux de Saint-Denis, aura pris le nom de ce monarque.

PEIGNÉ-DELACOURT,

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France.



NOTICE

SUR

LOUIS GRAVES

LUE DANS LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU 22 AOUT 1859.

Messieurs,

Si nous n'avions consulté que nos forces, et si nous avions voulu proportionner l'hommage au mérite, nous aurions laissé à des voix plus connues et à une tribune plus retentissante, la mission de rappeler les titres de Graves à la haute position que, presque malgré lui, il s'était faite dans la science et dans l'administration. Mais ce n'est pas au nom de la science, ni au nom de la haute administration du pays que je viens aujourd'hui vous parler de l'homme éminent que nous avons perdu. C'est au nom d'une contrée, dont il avait fait sa patrie adoptive, c'est au nom de la Société Académique, à la création de laquelle il a pris une large part et qu'il a dotée magnifiquement, que nous venons apporter à sa mémoire le tribut de notre reconnaissance et de notre deuil. Sur ce terrain, nous croyons pouvoir accepter la tache de nous rendre l'interprète des sentiments unanimes de tous nos concitoyens, et nous avons la confiance de répondre à une pensée de ce noble cœur dont les derniers battements se dirigeaient encore vers ce département où il était si aimé, et qu'il a voulu honorer par le dépôt de sa cendre.

Graves (Louis) est né à Bordeaux le 21 octobre 1791. Sa famille occupait un rang élevé dans le commerce des colonies. Comme beaucoup de membres des grandes familles commerciales de Bordeaux, son père avait eu un grand établissement à Saint-Domingue, où il jouissait, comme colon, d'une fortune considérable, que la révolution détruisit presque entièrement. Après ce grand désastre, il vint chercher un asile en France et se retira, avec les débris de sa fortune, dans le petit château des Loges, près de Jonzac, qu'il habita jusqu'à sa mort.

M. Graves père avait épousé Mlle Zoé Journu, sœur de M. le comte Journu Aubert, l'un des citoyens les plus distingués de cette ville de Bordeaux où les célébrités abondent. Il eut de ce mariage trois enfants, Louis, l'aîné, à qui est consacrée cette notice; un second fils, mort à un âge peu avancé, et une fille qui épousa un des membres de la famille de Sèze, morte comme son frère avant l'aîné de la famille.

Louis Graves trouvait autour de lui, au sein même de sa famille, les plus belles traditions d'honneur, de dévouement au bien public et d'amour ardent pour la science. Le comte Journu Aubert, son oncle maternel, que son mérite éleva aux plus hautes dignités sous l'empire et sous la restauration, était aussi distingué par ses connaissances en histoire naturelle et par son goût éclairé pour les arts que par les hautes qualités de l'administrateur. La position élevée qu'il occupa dans l'Etat était justifiée par d'éminents services rendus à sa ville natale et à la société tout entière. Après avoir créé un riche cabinet d'histoire naturelle et d'objets d'art, il en dota la ville de Bordeaux, où vit toujours le souvenir de tout ce qu'il a fait ou préparé dans l'intérêt du commerce, de l'agriculture et de tous les progrès moraux et matériels. Député à l'Assemblée législative et proscrit en 1793, par suite de son dévouement au Roi, il avait été tiré de sa retraite après le 18 brumaire pour faire partie du Sénat et fut appelé des premiers à la Chambre des Pairs, par l'ordonnance du 4 mai 1814. On ne peut douter de l'influence que durent exercer sur les idées et les goûts de Graves, l'exemple et les conseils d'un tel parent.

Un autre membre de sa famille qui s'est fait aussi un nom dans la science, mais dans une position bien différente, le colonel Bory de Saint-Vincent, conserva jusqu'à sa mort avec Graves, des relations où l'ami et le savant se confondent souvent et qui purent

contribuer dans une certaine mesure à fortifier le penchant de ce dernier pour les sciences naturelles.

Mais il trouva surtout, au sein d'une famille respectée, où il était traité comme un des enfants, celle de M. Victor de Sèze, les plus utiles encouragements et la direction la mieux entendue pour ses études dans tous les genres.

Il a conservé toute sa vie, avec un religieux respect, les lettres remplies des témoignages d'une tendresse presque maternelle que lui adressait, de 1811 à 1815, Mme Victor de Sèze, belle-sœur de l'illustre défenseur de Louis XVI, et dans lesquelles on voit avec quelle touchante sollicitude cette aimable et excellente dame s'occupait des moyens de favoriser les progrès, de compléter l'éducation morale de celui qui devait si bien répondre à ses soins; Mme de Sèze semblait le considérer comme un enfant de plus que le ciel lui avait donné, en frappant ses parents de malheurs qui les privaient de la douce tâche de présider à ses premiers pas dans le monde, et pendant les années décisives de la jeunesse jamais elle n'a cessé d'étendre sur Graves une main bienveillante et tutélaire qui lui donne des droits sacrés à la reconnaissance de tous ceux qui ont connu et aimé Graves.

M. Victor de Sèze était recteur de l'académie de Bordeaux et membre correspondant de l'Institut. Sous une direction aussi éclairée, les études du jeune Graves furent aussi complètes que possible. Il profita de cette excellente éducation avec la merveilleuse aptitude qu'il conserva toute sa vie et qui, dans tous les genres, le faisait toujours arriver au premier rang. Il n'eut pas moins de succès dans les études littéraires que dans la carrière des sciences, et lorsqu'il s'adonna aux arts, il n'y montra pas de moins heureuses dispositions. Sans prétention de dessinateur, il possédait toutefois le coup-d'œil de l'artiste et pouvait plus en ce genre qu'il ne le montra jamais. Quant à la musique, il y avait acquis des connaissances théoriques et une intelligence des effets d'ensemble et de la direction des orchestres à un degré qu'on ne trouve presque jamais chez les amateurs (1).

---

(1) Graves donna des preuves frappantes de son talent musical dans la direction de la Société philharmonique de Beauvais, créée sous son influence en 1824 et dont on se rappelle encore les succès, sans exemple

Pour couronner ces brillantes études, Graves suivit les cours de médecine et en profita pour approfondir les sciences naturelles, qui font une partie essentielle de cet enseignement, et dont les charmes ont bien souvent retenu dans leurs liens des savants du premier ordre, originairement destinés à la profession médicale.

Graves ne pouvait échapper à cet entraînement. Son esprit, tout disposé aux études scientifiques, quoique naturellement apte aux applications pratiques, comme l'a prouvé toute sa vie, ne pouvait, au début, résister aux séductions de la science pure. Aussi le premier titre sous lequel il apparaît sur la scène du monde est celui de naturaliste, sous lequel on le voit désigné en 1810 et 1811, et sa jeune ambition en paraissait peut-être plus fière qu'il ne le fût jamais dans la suite des plus brillantes distinctions administratives.

M. Victor de Sèze ne tarda pas à se l'attacher comme secrétaire particulier à l'Académie de Bordeaux, poste modeste où il fut apprécié par tous ceux avec qui il se trouva en relation. C'est probablement à cette époque que remontent ses premiers rapports avec plusieurs hommes éminents de Bordeaux, qui ne cessèrent de l'entourer du plus vif intérêt et d'une estime bien justifiée par le mérite naissant du jeune savant. M. le comte Lynch, maire de Bordeaux, pair de France, M. le baron Portal, dont la marine apprécia hautement l'intelligente administration,

---

jusqu'alors. Sous son habile direction, cette réunion d'amateurs, aidée d'un petit nombre d'artistes, exécuta d'une manière très-satisfaisante, avec ses seules ressources, un grand nombre d'ouvertures et de symphonies d'auteurs encore peu compris à cette époque, tels que Weber et Beethoven. Les ouvertures du *Freichutz* et d'*Oberon*, plusieurs symphonies de Beethoven, et particulièrement la septième (en *la* majeur), qui eut un véritable succès, enfin la plupart des ouvertures de Mozart, de Rossini, etc., témoignèrent de l'intelligente direction donnée à la Société et de l'heureuse influence du directeur sur les exécutants. Pleins de confiance en ses conseils et électrisés par la verve avec laquelle il savait leur faire comprendre les intentions des auteurs, les membres de la Société se sentaient avec lui une force qui leur eût manqué sans son concours, et c'est ainsi qu'ils parvinrent à des résultats qu'ils étaient loin d'espérer eux-mêmes.

M. Lainé, qui a laissé à la tribune de si beaux souvenirs, et plusieurs autres hommes non moins distingués, conçurent et conservèrent toujours pour lui des sentiments affectueux qui honorent également celui qui en était l'objet et ceux à qui il les avait inspirés.

Si nous avons cru devoir insister sur ces premières années de Graves et sur les fortes études qui l'avaient initié aux profondeurs de la science, c'est qu'en étudiant avec soin cet esprit émiment et la haute influence qu'il exerçait partout où il prenait part à une œuvre commune, nous avons cru trouver la cause principale de cette supériorité incontestée dans la forte culture qu'avait reçue, sous une habile direction, cette belle nature, si richement douée au double point de vue de l'intelligence et du caractère. C'est par l'étendue et la solidité de ses connaissances théoriques, jointes à une rare facilité d'application pratique, qu'il avait, jeune encore, acquis ce coup-d'œil sûr et cette sagacité qui le mettaient toujours au niveau de chacun dans sa spécialité et au-dessus de tous par l'universalité et la précision de ses connaissances, et qui lui conciliaient tout à la fois la confiance si difficile à conquérir des hommes pratiques et la haute estime des savants théoriciens.

C'est aussi à cette cause que doivent être rapportés en grande partie l'assentiment que rencontrèrent toutes les mesures qui tendaient à étendre son influence et à élever sa position, et l'honneur de voir toujours son avancement désiré et accueilli comme un acte de justice et de bonne administration, où le bien public était plus intéressé que la personne du fonctionnaire.

C'est dans ces sentiments que fut reçue à Bordeaux, au mois d'octobre 1814, la promotion de Graves aux fonctions de secrétaire de l'Académie, devenue vacante par la nomination du titulaire à un poste supérieur.

Lorsque, en 1817, il fut appelé dans le département de l'Oise comme secrétaire intime de M. le comte de Germiny, qui y arrivait comme Préfet, les observateurs intelligents ne tardèrent pas à reconnaître la haute portée de ce jeune homme de vingt-cinq ans, qui apportait une capacité administrative incontestable à un poste où l'on vient ordinairement pour s'initier aux premiers éléments de l'administration. Grâce à une généreuse amitié qui ne s'est jamais démentie, et qui a trouvé un digne héritier dans M. de Germiny fils, Graves, honoré de l'affectueuse confiance de son chef,

fut toujours, malgré sa jeunesse, associé par le comte de Germiny à tous les travaux de l'administration, et profita de la position qui lui était donnée pour se rendre de plus en plus digne de la généreuse confiance d'un supérieur qui ne craignait point de mettre entre ses mains tous les moyens de se faire apprécier en servant bien le département où il venait d'être appelé.

En homme intelligent, qui sait faire tourner les circonstances en apparence les plus indifférentes à son instruction, Graves tira très-habilement parti, dans ce but, des mesures prises, en 1818, par le gouvernement, pour favoriser et propager l'établissement des écoles à la Lancastre. Un commissaire, peu propre à captiver la confiance des populations, avait été envoyé dans le département de l'Oise pour y populariser la nouvelle méthode. Graves accepta la mission de l'accompagner pour l'accréditer dans les communes, et, pendant que son compagnon de voyage installait de tous côtés ses demi-cercles et ses moniteurs, lui-même étudiait à fond les hommes et les choses, notait les capacités propres à l'administration, les besoins et les ressources des communes, l'esprit de leurs habitants et les partis qui trop souvent les divisent. Il étudiait en même temps la constitution du sol, faisait le plan de chaqne canton, en observait les végétaux, les animaux indigènes et ceux que la domesticité y avait acclimatés. Dans cette première et rapide tournée, qui a servi de base à tous ses travaux postérieurs, il avait ainsi acquis une connaissance, que nul n'avait jamais eue au même degré avant lui, du département de l'Oise à tous les points de vue. Il s'était mis en rapport avec les hommes les plus intelligents et les plus considérables du pays, et avait ainsi jeté les fondements de cette honorable et vaste influence dont il a joui dans le département, et dont il n'a jamais usé que dans des vues de bien public, sans chercher à en tirer aucun avantage personnel.

Ainsi s'établirent dès les premiers moments, entre Graves et la partie la plus intelligente et la plus active de la population, de fréquentes relations, bases d'une mutuelle estime et d'un dévouement réciproque qui ne se sont jamais démentis. Dans ses rapports journaliers avec les hommes éclairés de toutes les classes, Graves avait été profondément touché du caractère honnête et droit, ennemi de la violence, mais énergique aux jours du danger, qu'il y avait constamment reconnu. Là était la source de ce profond attachement qu'il portait au département de l'Oise et

dont il nous a laissé, dans sa dernière pensée, un si touchant témoignage; et ce sentiment de bienveillance, qui perçait toujours à travers les formes, parfois un peu sévères, de son commandement, eut certainement une large part dans la haute influence qu'il exerçait autour de lui, tant notre population lui savait gré d'une estime dont la sincérité n'était pas douteuse parce qu'il n'en prodiguait pas l'expression.

Nos concitoyens, de leur côté, avaient promptement apprécié tout ce qu'il y avait de fin et d'élevé dans cette nature d'élite dont ils admiraient le développement prématuré. La physionomie spirituelle et expressive du jeune administrateur; ses yeux, dont le regard profond s'imprégnait quelquefois d'une grâce séduisante, et une fleur toute particulière de distinction qui le signalait entre tous dans les réunions les plus brillantes, donnaient de sa rare valeur des présages acceptés de tous, et bientôt confirmés par des résultats incontestés.

D'aussi brillantes qualités et la popularité qu'elles avaient donnée à Graves, surtout auprès des personnes les plus distinguées de la contrée, l'appelaient naturellement au rang le plus honorable dans le monde. Mais, jeune encore, il sacrifia la séduisante perspective de succès qui semblaient venir au-devant de lui, au culte persévérant de la science, et renonça complétement à tous les plaisirs et à toutes les distinctions du monde pour se livrer à ses études chéries, sans autre réserve que celle de ses devoirs administratifs. Chaque soir, après une longue journée consacrée toute entière à d'importants travaux, ses amis le trouvaient, à l'heure où ils sortaient de leurs brillantes soirées, étudiant, dans sa chambre solitaire, une plante nouvellement découverte dans nos forêts, une charte du XIVe siècle, ou quelque autre problème d'histoire naturelle ou d'archéologie locale, zèle sans doute bien honorable, mais dont les excès ont été bien funestes.

Grâce à cette vie si active, Graves avait acquis en peu de temps une capacité supérieure, en matière d'administration comme dans le domaine de la science. Formé à la grande école d'où sont sortis tant d'hommes d'Etat de premier ordre, imbu des principes de loyauté gouvernementale qui ont couronné d'une gloire si pure l'éloquence de M. Lainé, éclairé par la haute expérience du baron Portal, lié par l'amitié non moins que par le sang à Henri Fonfrède, ce publiciste énergique et prévoyant qui pressentait avec

tant de sagacité les périls qui menacent le trône de juillet, Graves avait puisé dans ces forts enseignements et dans ses propres méditations une conviction raisonnée de la nécessité du principe d'autorité au milieu des sociétés humaines, et tout en reconnaissant ce qu'il y a de nécessaire et de respectable dans les grands principes de morale politique qui forment les garanties des citoyens, il voulait que nul n'abdiquât le rôle qui lui était assigné dans le mouvement social, et tint toujours d'une main ferme le timon de l'administration publique. Aussi son passage aux affaires laissa, dans les diverses branches des services publics où il fut appelé, les saines traditions d'une administration vigoureuse, qui savait respecter les droits individuels, mais en assurant toujours sa prompte et complète exécution des mesures prescrites par l'autorité.

C'est après dix ans de travaux administratifs et d'études sérieuses sur le département de l'Oise que Graves en entreprit la monumentale monographie sous le modeste titre de *Précis statistique* sur le canton de. . . . Le canton de Chaumont-en-Vexin, l'un des plus riches et le plus grand de l'arrondissement de Beauvais, fut l'objet de la première de ces notices cantonales, qui ont été si hautement appréciées sur les lieux mêmes, épreuve toujours décisive, et que d'autres départements se sont empressés de prendre pour modèles, sans pouvoir toujours les égaler.

Il faut toutefois reconnaître que la notice de Chaumont, qui n'avait pas de précédents et qui parut en 1827, n'est pas aussi complète et aussi bien ordonnée que les suivantes. Graves ne se contentait pas facilement de ce qu'il faisait. Bien différent de ces auteurs qui débutent par leur chef-d'œuvre et qui s'autorisent d'un premier succès pour donner moins de soin à leurs autres productions, il ne voyait dans l'approbation de ses nombreux lecteurs qu'un stimulant pour se rendre de plus en plus digne de leur suffrage, et l'on peut facilement remarquer que chaque nouvelle notice se signalait par un ordre plus méthodique et plus clair, par d'utiles compléments, par l'intérêt croissant des détails historiques et par la connexion synthétique de l'ensemble.

On sait que ces *Précis* commencent par une description topographique de chaque canton. Cette section fait connaître avec précision tout ce qui constitue la géographie physique du département, considéré dans ses trente-cinq divisions territoriales.

L'auteur y indique la configuration générale du sol, sa division en bassins principaux ou subordonnés, les cours d'eau qui l'arrosent, les chaînes de hauteurs ou falaises qui le coupent et servent de point de partage aux eaux, etc., etc.

La deuxième section est consacrée à la géologie, ou, pour nous servir de la modeste expression de Graves, aux considérations géognostiques. Sans qu'on pût dire qu'aucune partie de ce grand travail eût été sacrifiée à d'autres, il faut pourtant reconnaître que cette seconde partie a été l'objet de soins tout particuliers. Profondément convaincu que les faits d'histoire naturelle, surtout ceux qui se rapportent à la géologie, ne peuvent être constatés avec une précision trop rigoureuse, il s'était fait un devoir, toujours scrupuleusement rempli, de ne jamais énoncer le moindre fait sans s'en être assuré par lui-même et sur les lieux. C'est cette consciencieuse exactitude dont il s'était fait un devoir auquel il n'a jamais manqué, qu'il dût la juste autorité acquise à toutes ses observations. On sait qu'une carte géologique, produit et expression des mêmes recherches et de la même persévérance, avait été faite par Graves et devait résumer cette partie capitale de son ouvrage. Un déplorable concours de circonstances, au nombre desquelles figurent les aveugles bouleversements de 1848, ont fait perdre jusqu'à la trace de cette carte, dont communication avait été demandée à son auteur par le ministère des travaux publics, et tout espoir était perdu lorsqu'un savant distingué, ami de Graves et plus à portée que personne de réparer cette perte, M. Antoine Passy, membre de l'Académie des sciences, a bien voulu offrir au département son inestimable concours pour restituer ce beau travail, d'après les notes mêmes faites en commun par Graves et par lui, lorsqu'il travaillait à la carte géologique du département de l'Eure. Le conseil général a accueilli, avec autant d'empressement que de reconnaissance, l'offre de M. Passy, et désormais on peut compter sur la réalisation d'une entreprise jusque-là totalement inespérée (1).

Après la description topographique et géognostique du sol,

---

(1) Ce qui n'était encore qu'une espérance quand nous écrivions les lignes qui précèdent est aujourd'hui réalisé, grâce au zèle généreux et aux profondes connaissances de M. A. Passy.

chaque notice fait connaître l'état du règne végétal et du règne animal dans chaque canton, et contient des détails sur sa population, son origine, ses mœurs et usages, etc.

On y trouve ensuite des notions particulières sur chaque commune, grande ou petite, son histoire, la description de ses monuments et de ses établissements religieux et civils. Soigneux de rendre justice à tous ceux qui lui avaient fourni d'utiles renseignements, il cite toujours scrupuleusement les hommes distingués, aux recherches desquels il avait eu recours, et parmi lesquels nous remarquons MM. de Cayrol, de Compiègne; Houbigant, de Nogent-les-Vierges; Peigné-Delacourt, d'Ourscamp; Daudin, de Pouilly, etc.

Pour compléter la partie purement statistique, il donna des détails précis sur le nombre des habitants, l'étendue du territoire, le produit des impôts, etc.

Enfin, chaque notice se termine par un coup d'œil jeté sur l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de sorte que ces notices font connaître sur chaque commune et chaque canton tout ce qui peut intéresser le géographe, le naturaliste, l'historien, l'antiquaire, l'administrateur laïc ou ecclésiastique, le cultivateur, l'industriel et le commerçant. C'est une source où puisent avec confiance tous ceux qui veulent connaître l'état du département et les progrès qu'il est encore appelé à faire.

Pour compléter ce grand travail, Graves a composé trois résumés scientifiques, qui seront toujours consultés avec fruit et dont chacun aurait suffi pour fonder la réputation d'un homme spécial.

Sous le titre de *Précis archéologique* de tous les monuments anciens existant dans le département de l'Oise, il a donné une revue méthodique et raisonnée des innombrables vestiges que nous ont laissés l'antiquité celtique, la domination romaine, les établissements mérovingiens, ainsi que tout le moyen-âge et l'époque de la renaissance. Publié pour la première fois en 1839, ce travail important a été remanié en entier par Graves avec le soin qu'il mettait toujours à la révision de ses ouvrages, et publié de nouveau avec de nombreuses additions qui en font un ouvrage entièrement distinct du premier, dans l'*Annuaire* de 1855.

En 1849, il donna le tableau complet de la géologie départementale sous le titre d'*Essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise.*

Enfin il donna, dans l'*Annuaire* de 1857, la *Flore du département de l'Oise*, tableau largement agrandi par les recherches personnelles de Graves, dont le nom figure souvent dans la *Flore des environs de Paris*, de Mérat.

La variété encyclopédique de ces travaux et leur importance avaient donné à Graves une influence considérable sur la marche intellectuelle du département. Tous les hommes qui s'y occupaient de sciences étaient naturellement en rapport avec lui, et le charme de ses relations lui avait fait des amis de tous ceux avec qui il était en communication. Nous ne citerons ici aucun nom dans la crainte qu'une omission, involontaire dans une pareille énumération, ne paraisse une exclusion bien loin de notre pensée. On peut dire qu'il n'y avait pas dans le département de l'Oise un seul homme distingué par la science ou par le goût des exercices intellectuels qui n'ait eu avec Graves de ces rapports qui ont toujours laissé après eux des traces profondes. Il est juste aussi de remarquer que Graves, dans la haute portée de son intelligence, se gardait bien de circonscrire ses relations dans le cercle étroit des hommes que l'exercice des professions savantes ou la liberté d'une vie opulente, éclairée par l'amour de l'étude, semblaient appeler plus particulièrement à partager et à seconder ses travaux. Il savait admirablement tirer parti d'une intelligence peu cultivée, mais animée par l'amour de la science ou par le zèle modeste qui se contente d'un rôle obscur sous une direction respectée. C'est ainsi qu'il savait trouver, dans des classes relativement moins favorisées que d'autres sous le rapport de l'instruction, d'utiles et dévoués coopérateurs, dont quelques-uns ont acquis dans leur spécialité des connaissances et un tact tout particuliers.

Mais c'est surtout lorsqu'il trouvait des hommes déjà préparés, par une première mais incomplète culture, à l'habitude, de l'observation et de l'étude, qu'il ne tardait pas à développer chez ces intelligents auxiliaires toutes les qualités qui pouvaient lui rendre leur concours profitable.

C'est ainsi que Graves, sans faire d'éclat et sans afficher aucune prétention, s'était mis de fait à la tête du mouvement intellectuel dans le département de l'Oise. Avant lui, quelques personnes studieuses s'occupaient avec goût et intelligence d'histoire naturelle et particulièrement de botanique. Quelques hommes instruits,

mais très-clair-semés sur le territoire, s'adonnaient à l'histoire locale et recueillaient patiemment des matériaux utiles; mais ces travaux manquaient d'ensemble et restaient par cela même souvent infructueux. Les études archéologiques n'existaient pour ainsi dire point, et la science des antiquités n'était représentée que par quelques amateurs de collections. Mais les notices de Graves appelèrent l'attention publique sur les monuments bien plus importants de l'architecture nationale, et montrèrent tout ce qu'il y a de sérieux et de pratique dans l'étude des antiquités, à ce point de vue. Aussi lorsque, en 1830, M. de Caumont donna comme le signal de ce nouvel ordre d'études, si longtemps méconnu, le département de l'Oise s'y trouvait déjà merveilleusement disposé par les premiers travaux de Graves. A partir de ce moment, l'étude des monuments des diverses phases du moyen-âge fut cultivée avec autant de zèle que de persévérance par un grand nombre de personnes instruites. Des cours publics furent institués dans les maisons d'éducation ecclésiastique, qui donnaient en cela un exemple digne d'être imité. La connaissance des principes spéciaux de l'architecture nationale, sous ses diverses formes, se répandit rapidement. On comprit qu'un monument n'était pas une œuvre barbare par cela seul qu'il ne relevait pas des principes de Vitruve, et que, sans abdiquer une légitime admiration pour les chefs-d'œuvre de Corinthe et d'Athènes, il était raisonnable de priser à leur juste valeur et d'admirer en même temps les magnifiques cathédrales et les églises plus modestes, mais toujours intéressantes, que nous ont laissées nos pères.

Des études aussi consciencieuses, dirigées par un esprit aussi éclairé, ne tardèrent pas à appeler l'attention des savants étrangers au département sur l'auteur des *Précis statistiques* des cantons de l'Oise. M. de Caumont, M. de Gerville, M. Le Prévost, M. Antoine Passy, tous appartenant à cette belle province de Normandie où a éclaté la renaissance de l'archéologie nationale, ne tardèrent pas à ouvrir avec Graves des relations qui se sont perpétuées jusqu'à sa mort. Les savants archéologues d'Amiens, fondateurs de la puissante société des antiquaires de Picardie, le considérèrent toujours comme un confrère et un ami, et c'est à son influence que fut due la création du comité archéologique de Beauvais qui, en se développant, est devenu le noyau de la société académique du département de l'Oise.

Mais c'est surtout aux savants travaux géologiques, compris dans chacun des *Précis statistiques*, que Graves dut la place éminente que l'estime du monde savant lui accordait dans cette importante branche des sciences naturelles.

Parmi les diverses formations que l'amenait à étudier la description géognostique du département, il existe une contrée toute spéciale, connue sous le nom du Bray, qui devint avec raison un des principaux objets de ses études locales. On sait que cette contrée exceptionnelle, qui commence aux portes de Beauvais, au pied de la grande falaise, dernière limite de la formation crétacée, s'étend en Normandie, dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, jusqu'aux bords de la Manche qu'elle traverse, pour reparaître, avec les mêmes caractères, dans le Dorsetshire, où elle a donné lieu aux travaux mémorables des premiers géoloques de l'Angleterre. Un tel sujet d'études ne pouvait échapper à l'œil pénétrant de Graves, et devint, dès les premières années de son séjour à Beauvais, l'objet de ses constantes investigations. Il fut puissamment encouragé dans ces recherches par un de ces hommes dont le commerce a autant de charme que leur parole a d'autorité. M. Héricart de Thury, que la Société Académique est fière d'avoir compté au nombre de ses membres. Habile à discerner le vrai mérite et trop supérieur pour ne pas être toujours bienveillant, M. de Thury n'avait pas tardé à apprécier l'étendue et la sûreté des connaissances de Graves, et dès les premières années du séjour à Beauvais du jeune savant, il lui porta un intérêt vif et tendre qui ne se démentit jamais.

Dès 1819, M. de Thury avait accueilli avec une vive satisfaction les premières observations faites par Graves dans cette contrée du Bray, alors si peu connue, et dont lui-même, grâce à sa profonde expérience, avait su deviner la constitution géologique, avant qu'elle ne fût démontrée par les travaux des géologues, et notamment par ceux de Graves.

Sans avoir pu jusqu'alors visiter le Bray, M. de Thury avait compris tout l'intérêt que présente cette contrée, et, dès les premières communications de Graves sur les faits qu'il avait observés dans les communes voisines de Beauvais, où la glauconie crayeuse, dernière trace de la formation crétacée, disparaît devant les sables ferrugineux et les grès coquillers inférieurs à la craie, il applaudit vivement à ces judicieuses recherches et l'encouragea à

y persévérer avec confiance. Dans une lettre du 12 octobre 1819 il donne en quelque sorte le programme des recherches à faire, dans un croquis de coupe, où il trace d'une main sûre l'échelle géologique et la circonscription géographique du Bray, telles que les ont depuis confirmées les importants travaux dont ces terrains exceptionnels ont été l'objet tant en France qu'en Angleterre.

A partir de ce moment, Graves, sans négliger l'étude des autres parties du département, donna une attention toute particulière à celle du Bray, haut et bas. Ses premières investigations dans les terres pyriteuses des environs d'Auneuil et de Saint-Germer lui avaient fait reconnaître cette formation de marne argileuse, riche en fossiles irisés, nacrés, et à reflets métalliques, que les géologues anglais ont désignée sous le nom de gault, et qui se trouve immédiatement au-dessous de la glauconie de la craie. Bientôt, en s'avançant vers Formerie, dans la vallée de Songeons, il avait constaté l'existence de ses lumachelles, dont à cette époque la véritable nature était vivement contestée, et qui ont fini par être reconnues avec leurs caractères propres, comme signalant une formation antérieure à la craie et succédant aux terrains houillers, quand elle ne les remplace pas. Ces vérités, qui sont maintenant élémentaires, ne l'étaient pas en 1819 lorsque Héricart de Thury et Graves entamèrent, avec tant d'ardeur et de sagacité, l'étude approfondie de la géologie du Bray.

C'est à l'aide de ces travaux persévérants que Graves parvint, après vingt ans d'études, à résumer toutes ses observations dans une description du Bray qui donne la démonstration complète des prévisions de M. Héricart de Thury et des siennes propres. On y voit clairement et on peut facilement constater sur les lieux qu'en se dirigeant du centre de cette formation vers la limite crayeuse qui la borde au sud-est et au nord-ouest, on trouve les terrains inférieurs à la craie dans leur relation géognostique naturelle, entourant l'axe de la formation par autant d'anneaux concentriques.

Les argiles veldiennes et les sables à fougères, qui les accompagnent, apparaissent à Saint-Paul, près de Beauvais, et sur plusieurs autres points, avec des caractères analogues à ceux des terrains du Sussex, décrits par le savant géologue anglais Mantell.

L'étage néocomien des Anglais occupe les hauteurs de Savignies et tout ce massif de terrains plastiques qui fournissent à l'industrie céramique des produits très-estimés.

On y trouve enfin les grès portlandiens et le terrain kimméridien signalés par ses lumachelles et son calcaire compact avec les fossiles qui les caractérisent, l'ammonites gigas, le gryhoca virgula et les grands sauriens de cette époque reculée.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur les incessantes recherches et les nombreux voyages que Graves fit, pendant plus de vingt ans, pour connaître à fond et décrire exactement le pays de Bray, étude à laquelle il dut principalement la place éminente qu'il occupait en géologie. Tous ceux qui connaissent la vie du géologue et surtout ceux qui out vu Graves à l'œuvre se rendent facilement compte des immenses travaux que lui coûta cette consciencieuse exploration. Ce n'est qu'en 1841, après vingt-deux ans de recherches, qu'il se crut en mesure de publier le *Précis statistique du canton du Coudray-Saint-Germer*. Le *Précis du canton de Songeons* ne l'avait précédé que de cinq ans (1836).

Ce grand travail mit Graves en rapport direct avec les géologues anglais qui trouvaient chez eux, dans le Dorsetshire et la Cornouaille, des sujets analogues, ou plutôt identiques, d'étude. Une correspondance intime s'établit entre lui et le savant Murchison, qui vint à Beauvais en 1825 pour étudier une formation dont il retrouvait la continuation en Angleterre; mais il se lia surtout à cette occasion avec sir Ch. Lyell, qui appréciait hautement la justesse et la scrupuleuse exactitude de ses observations, et qui vint plus d'une fois étudier avec lui, dans nos environs, ces curieux terrains du Lias dont il a signalé l'existence. Il avait aussi des relations suivies avec M. Mantell, de Brighton, qui attachait un grand intérêt à constater l'identité des couches du Bray avec celles de la forêt de Tilgate.

Quoique aussi éloigné que personne au monde de chercher l'éclat et le bruit, Graves se trouva naturellement en rapport avec les plus illustres géologues français. Nous nous bornerons à citer ici MM. Alex. Brongniard, Elie de Beaumont, Alcide d'Orbigny, de Verneuil, Deshayes, Ant. Passy, Constant Prevost, avec qui il entretenait des relations suivies, et dont plusieurs étaient devenus pour lui des amis dévoués.

Les sciences naturelles ont entre elles des rapports si nécessaires qu'on ne peut en approfondir complétement une seule sans faire des autres l'objet d'une sérieuse étude. Graves était admirablement préparé par sa savante éducation à porter dans le domaine de la

science les lumières d'une instruction presque encyclopédique. A son entrée dans le monde, c'était avec le titre modeste de naturaliste qu'il avait marqué sa place dans l'administration universitaire de l'académie de Bordeaux, et c'est par des travaux de botanique et d'anatomie comparée qu'il avait commencé à se faire connaître. Le riche cabinet d'histoire naturelle, dont le comte Journu-Aubert, son oncle, avait doté la ville de Bordeaux, avait ouvert à ses recherches une mine féconde, où il trouvait pour ses observations personnelles d'utiles points de comparaison et de contrôle. Longtemps encore après avoir quitté Bordeaux, en 1820, il donnait, dans la sixième livraison des *Annales générales des sciences physiques*, une notice sur deux espèces nouvelles de crocodiles, observées dans le cabinet de M. Journu-Aubert, et dont la description, alors accueillie avec beaucoup de faveur dans le monde savant, lui servit à démontrer que les crocodiles, mal à propos réduits par Linnée à une seule espèce, en composent plus de douze essentiellement distinctes, comme l'a établi G. Cuvier, et que les deux crocodiles du cabinet de Bordeaux signalent deux nouvelles espèces distinctes de celles indiquées par ce grand naturaliste.

Ces savantes recherches, et surtout le caractère essentiellement judicieux des observations du jeune naturaliste, l'avaient tout naturellement rapproché des maîtres de la science, et particulièrement des botanistes, pour les travaux desquels il eut toujours une prédilection marquée. Indépendamment des botanistes français, entre lesquels nous nous bornerons à citer ici MM. Adolphe Brongniard, Desmaizières, de Lille, le comte Joubert, Héricart de Thury, Héricard-Ferrand, Mérat, Colson de Commercy, Nestler, de Strasbourg, Parseval de Grandmaison, etc., il entretenait une vaste correspondance avec beaucoup de savants étrangers, notamment avec MM. Van Breda, de Haarlem, Alphonse de Candolle et Duby, de Genève, Hildwich, à Nice, Sagot, à Acarouany (Guyane française), Schœnfield, à Arkem (Suède), Wetchell, à Copenhague, Webb, à Londres, et Persoon, naturaliste hollandais, mort à Paris après avoir passé au Cap la plus grande partie de sa savante et bizarre existence.

Grâce à cette immense correspondance, Graves ne laissait échapper aucune occasion de constater un fait nouveau ou d'appuyer de nouvelles preuves un fait déjà observé, et nous le voyons,

en 1819, profiter d'un voyage de notre studieux collègue, M. Charles Delacour, dans le Tyrol-Vénitien, pour obtenir de lui des renseignements certains sur la riche flore des Alpes et sur les poissons pétrifiés du mont Bolca.

Dans son ardent amour pour les sciences naturelles, et surtout pour la botanique, Graves n'avait pu se contenter de ses profondes études sur les familles phanérogames, et s'était depuis longtemps livré à l'étude de la portion la moins explorée de notre flore. Les lichens, les mousses et plus tard les fougères étaient devenus pour lui l'objet de recherches et d'études qu'il continua jusqu'à sa mort.

Malgré tant de travaux, comme l'a fait remarquer, avec une juste autorité, l'un des plus fidèles amis qu'il dût à la botanique, le docteur Mocquin-Tandon, il savait merveilleusement allier la culture assidue de plusieurs sciences, dont une seule eût suffi à une intelligence d'élite, avec les devoirs, moins attrayants, sans doute, mais toujours sacrés pour lui, de l'administration.

Des travaux aussi remarquables et une capacité si évidente dans ses nombreuses applications ne pouvaient laisser dans l'ombre un mérite aussi éminent, malgré l'extrême modestie d'un auteur qui n'inscrivait pas même son nom sur ses plus importants ouvrages. Simple chef de division dans les bureaux de la préfecture de l'Oise, Graves était déjà compté parmi les savants d'une notoriété européenne. et quelques années après la révolution de juillet, un des membres de cette société, étudiant les roches du massif de Bade avec un illustre géologue étranger, M. le baron de Meyendorff recueillait avec une satisfaction que vous partagerez encore aujourd'hui, les témoignages honorables de l'estime dont jouissait en Allemagne et en Russie notre modeste et savant confrère.

Hâtons-nous de proclamer que la France n'avait pas manqué au devoir de la justice envers ce mérite si modeste dans sa grandeur. Par ordonnance du 16 mai 1836, la croix de chevalier de la légion-d'honneur fut décernée à Graves pour ses importants ouvrages de statistique. C'était honorer dans une récompense unique et comme dans un glorieux résumé, tout l'ensemble de ses travaux. Par une exception dont on comprendra facilement le motif, M. Hippolyte Passy, alors Ministre du commerce et des travaux publics, fut spécialement délégué pour sa réception dans l'ordre.

La révolution de 1830, en renversant l'administration presque toute entière, avait rendu indispensable le concours des hommes qui joignent à l'expérience des affaires l'énergie du caractère et la confiance du pays. La position obscure, mais respectée, de Graves dans les bureaux de l'administration et la haute opinion que tous les hommes éclairés avaient de lui dans le département de l'Oise, l'indiquaient en première ligne au choix du gouvernement, et M. le baron Feutrier, nommé alors préfet de l'Oise, fit preuve d'un tact exquis en le recommandant à M. Guizot, ministre de l'intérieur, pour le poste, encore existant alors, de secrétaire général de la préfecture. Cette nomination fut reçue avec plaisir par les hommes de tous les partis, qui n'y virent que justice rendue à un mérite depuis longtemps éprouvé.

La place de secrétaire général ayant été supprimée dans la plupart des départements, Graves fut nommé conseiller de préfecture par ordonnance du 12 mai 1832, et un arrêté ministériel du 18 du même mois le chargea des fonctions de secrétaire général.

A partir de cette époque, Graves prit une part plus active, mais surtout officielle, dans l'administration départementale. Investi de la confiance de tous les préfets qui se succédèrent dans le département de l'Oise, de 1817 à 1842, il était toujours chargé de leur délégation, toutes les fois que les besoins du service ou quelques rares congés les éloignaient de Beauvais, et toujours son habile concours recevait l'approbation des chefs de l'administration, non moins que des administrés. En 1839, les circonstances lui imposèrent la délicate mission de représenter l'administration au conseil général, pendant l'intérim qui sépara le départ de M. Germeau, nommé préfet de la Moselle, de l'installation de M. le marquis de Crevecœur, son successeur. Cette épreuve, difficile pour tout autre, fut l'occasion d'un véritable triomphe pour Graves, qui s'en acquitta de la manière la plus distinguée, joignant à une connaissance parfaite de toutes les affaires, et à un rare talent d'exposition, une indépendance d'opinion et une vivacité d'intelligence toujours tempérée par le sentiment le plus fin des convenances et par un bon goût de discussion, qui lui concilièrent tous les suffrages dans une assemblée que rendaient assez imposante la haute position sociale et le mérite incontesté de plusieurs de ses membres.

La Société Académique n'oublie pas que c'est à cette même

époque, au milieu des graves travaux de l'administration, que Graves jeta, de concert avec M. Lacroix-Vaubois, président du tribunal, les premiers fondements du comité archéologique, dont le développement donna plus tard naissance à notre association. En renouant ainsi la chaîne de ces antiquaires Beauvaisins, dont notre ami Dupont-White a raconté l'intéressante histoire, Graves était encore fidèle à la mission qu'il s'était donnée, de pousser le département de l'Oise dans toutes les voies de progrès. C'est à nous et à nos successeurs d'achever son œuvre, en vivant toujours de son esprit et en nous efforçant de suivre ses brillantes traces dans la double carrière qu'il nous a ouverte.

On a peine à comprendre comment Graves pouvait suffire à tant de travaux et trouver, dans ses longues journées, le temps physiquement nécessaire pour mener de front ses devoirs administratifs, auxquels il subordonnait scrupuleusement toutes ses autres occupations, et les études sérieuses et multiples que supposent la vaste étendue et la sûreté de ses connaissances dans les diverses sciences qu'il cultivait. Mais indépendamment de sa prodigieuse aptitude, encore développée par la forte éducation qu'il avait reçue à Bordeaux, il avait su se créer du temps en se concentrant dans une retraite studieuse, où son seul délassement était le changement de travail et en se séparant complétement des distractions du monde pour donner ses soins et souvent ses nuits à des travaux qu'il chérissait, mais dont la trop longue continuité devait avoir des conséquences si fatales. Souvent les amis de Graves firent des tentatives pour l'arracher à cette vie trop studieuse qui leur donnait, pour sa conservation, des alarmes, trop malheureusement justifiées depuis ce temps. Jamais ils ne purent le décider à se restreindre, même dans la plus faible proportion, des travaux dont il ne sentait que le charme, mais dont il n'était que trop facile de prévoir les funestes effets.

Parmi les nombreuses personnes qui se trouvaient en rapport avec Graves, nul n'était plus à portée d'apprécier ses rares qualités et toute la portée de son esprit que les membres du conseil général de l'Oise, qui tenaient tous à honneur de compter au nombre de ses amis. Il avait surtout inspiré à l'un des principaux membres de cette assemblée, M. Legrand (de l'Oise), une amitié dont le dévouement trouva toujours chez Graves une reconnaissante réciprocité. M. Legrand, avec le coup d'œil sûr d'un admi-

nistrateur exercé, avait, l'un des premiers, compris toute la valeur du jeune chef de bureau, et, plus d'une fois, il lui avait offert un avancement bien légitime, sans que Graves se fût jamais décidé à renoncer, pour en profiter, à ses études chéries et au département qu'il avait en quelque sorte adopté.

Enfin, en 1842, sous l'influence de considérations auxquelles n'étaient pas étrangères les circonstances politiques, Graves accepta, dans l'administration centrale des contributions directes, alors confiée à M. Legrand, un emploi de chef de bureau, qui lui permettait de consacrer tout ce qu'il avait de zèle et de capacité à seconder dans ses importants travaux un administrateur qu'il aimait et dont il appréciait hautement le mérite.

C'est à ce moment décisif que Graves, en quittant le département de l'Oise pour n'y plus revenir, voulût lui laisser un souvenir bien précieux de son séjour au milieu de nous, en donnant à la Société Académique la magnifique collection de géologie départementale, qui fait le plus bel ornement de notre Musée et qui nous est envié par les villes les plus heureusement dotées en ce genre.

M. Legrand ne conserva que peu de temps la direction des contributions. Placé à la tête de l'administration forestière, où son passage fut signalé par d'importantes améliorations, il s'empressa d'appeler auprès de lui un collaborateur tel que Graves, dont les lumières et le dévouement lui inspiraient, à juste titre, la plus grande confiance et le nomma chef de bureau à l'administration centrale des forêts.

Cette position honorable sans éclat, suffisait à la modeste ambition de Graves, en utilisant son zèle et ses talents administratifs sous la direction d'un chef éclairé, en qui il trouvait un ami plus encore qu'un supérieur. Sorti de la préfecture de l'Oise au moment où des complications politiques y rendaient sa situation d'autant plus difficile qu'il y avait plus d'influence, il se félicitait d'avoir trouvé dans l'administration des forêts un port où il pourrait se tenir à l'abri des orages qui le menaçaient à Beauvais, et de trouver ce refuge à Paris, où se groupaient autour de lui tous les moyens de se livrer à ses études chéries et la plupart des hommes d'élite dont il était connu et apprécié.

Membre actif et l'un des plus anciens de la société géologique de France, où il était entré le 28 mai 1830, et où il remplit deux

fois les fonctions de vice-président, il ne cessa jamais de participer aux travaux de cette illustre société et d'entretenir des relations suivies avec ses principaux membres, et notamment avec MM. Elie de Beaumont, Deshayes, d'Orbigny, etc. Plus tard, et vers 1842, il concourut avec M. le comte Jaubert et MM. A. Passy, Moquet-Tandon, etc., à la fondation de la Société Botanique de France, dont il fut toujours un des membres les plus assidus.

Malgré ces avantages du séjour de Paris, que les goûts studieux de Graves devaient lui faire apprécier entre tous, sa pensée se reportait toujours avec une sorte de tendresse sur ce département de l'Oise, et en particulier sur cette modeste ville de Beauvais, où, entouré d'une considération bien supérieure à sa position, il avait passé dans les rangs inférieurs de l'administration, au milieu de ses études chéries, les plus précieuses années de sa carrière.

Son rare mérite, de plus en plus apprécié, avait depuis longtemps attiré sur lui l'attention du ministre de l'instruction publique, dont il fut un des premiers correspondants. Des lettres de félicitation de plusieurs ministres de ce département, et notamment de M. Villemain et de M. de Salvandy, attestent le prix que ces hommes distingués attachaient au concours éclairé qu'ils trouvaient en lui. Plus tard, M. Duchatel, ministre de l'intérieur, le nommait, par décision du 30 juin 1847, membre de la commission des archives départementales et communales, établie auprès de son ministère, et dans laquelle il pouvait, mieux que tout autre, fournir d'utiles enseignements et une direction éclairée par l'expérience.

Le séjour de Graves à Paris l'avait remis en relation avec un homme d'un mérite exceptionnel, M. Bineau, dont la brillante carrière, prématurément brisée, avait commencé à Beauvais, dans le poste, toujours honoré, d'ingénieur des mines. M. Bineau, qui, dès ses premiers débuts, avait su apprécier le caractère et les talents de Graves, avait toujours désiré le rapprocher de lui, et, bien avant d'être arrivé au ministère, lorsqu'il appartenait encore à l'administration des mines, il lui exprimait avec vivacité le désir de le voir à Paris, où sa rare capacité trouverait un théâtre plus digne d'elle et des moyens plus étendus de faire le bien. Plus tard, député de Maine-et-Loire, il se réjouit sincèrement de le voir appelé, quoique dans un rang secondaire, à l'administration centrale des forêts, persuadé, à juste titre, comme l'a prouvé l'ave-

nir, que son mérite ne tarderait pas à le faire distinguer même au milieu des sommités de tout genre qui l'entouraient. Les rapports de goûts et d'études rétablirent promptement entre eux des relations, qui ne tardèrent pas à devenir une amitié véritable, et qui rapprochèrent plus tard, mais malheureusement pour bien peu de temps, ces deux hommes si bien faits pour s'apprécier mutuellement.

Pendant que Graves remplissait avec le zèle qui était dans sa nature les fonctions de l'emploi auquel l'avait appelé la confiance de son directeur général, l'horizon se chargeait de tempêtes, et l'esprit pénétrant de ces deux hommes d'élite apercevait de loin le naufrage dans lequel allaient être entraînées toutes les institutions de la France. La révolution de 1848, en renversant le trône de Juillet, devait balayer du même coup les administrateurs qui avaient eu la confiance du souverain détrôné. M. Legrand n'attendit pas les suites de ce grand bouleversement, et sa démission laissa le champ libre aux ambitions subalternes qui ne cherchent dans les révolutions des empires que d'ignobles moyens de fortune. Graves ne tarda pas à subir le contre-coup de ses violentes secousses, et une décision ministérielle du 9 juin 1848, s'appuyant sur un décret du 2 mai précédent, le priva de son modeste emploi de chef de bureau à l'administration des forêts, en l'admettant, presque dérisoirement, à faire valoir ses droits à une indemnité temporaire.

Cette révocation, qui condamnait en quelque sorte aux rigueurs de la misère la vieillesse d'un homme dont la vie entière avait été consacrée avec le désintéressement le plus complet au service de l'Etat, causa dans tout le département de l'Oise la sensation la plus douloureuse. Le conseil général s'en émut avec toute la force des sentiments qu'il portait à celui qui en était victime, et consigna, dans une délibération spéciale, la vive expression de sa sympathie pour l'homme éminent dont il pouvait mieux que personne apprécier le mérite et l'abnégation. Cette délibération, en date du 26 novembre 1848, exprimait le vœu que Graves voulût bien terminer ses savantes *Notices statistiques*, qui ne comprenaient encore que trente cantons. Un crédit de 3,000 fr. était voté pour subvenir aux frais de ce travail en 1849. C'était, au milieu des circonstances brûlantes de l'époque, le seul moyen d'exprimer tout l'intérêt que le département de l'Oise prenait au chef de bureau destitué.

La réparation ne se fit pas attendre. Sous l'influence d'une solennelle démonstration nationale, une influence bienfaisante, victorieuse de l'anarchie, commençait à faire sortir l'ordre du chaos, et, le 27 décembre 1848, une lettre de M. Hyppolyte Passy, ministre des finances du Président que la France venait de se donner, réintégrait Graves dans son emploi de chef de première classe du bureau des travaux d'art à l'administration des forêts.

A partir de ce moment, Graves ne quitta plus le ministère des finances, dont fait partie l'administration forestière.

Au mois de janvier 1851, M. le comte de Germiny fut appelé, par la confiance du prince Président, à faire partie, comme ministre des finances, d'un cabinet où il avait pour collègues MM. de Royer, Brenier, Magne et les maréchaux Randon et Vaillant. Héritier des sentiments de son père pour Graves, et aussi sûr de son dévouement que de sa capacité, il désira se l'attacher comme secrétaire général de son ministère. Mais la sévère modestie de Graves ne lui permettait pas d'accepter un titre qui lui paraissait trop au-dessus de sa position antérieure, et, dans son ardent désir de répondre à la confiante amitié de M. de Germiny, il offrit de remplir provisoirement, sans titre, les fonctions de secrétaire général, tant que M. Germiny le jugerait nécessaire, abnégation que le ministre était, plus que personne, digne de bien comprendre.

Après quelques mois d'exercice, le ministère intérimaire cessa ses fonctions, et Graves retourna, sans regret, à son bureau de l'administration forestière. Mais dans le court espace de ses fonctions temporaires, il avait donné la mesure de sa rare aptitude pour l'administration. Aussi, personne ne trouva étonnant que M. Bineau, en prenant le portefeuille des finances après celui des travaux publics, appelât Graves, le 29 janvier 1852, aux fonctions de sous-directeur, par intérim, du contrôle des régies financières, au secrétariat général des finances, et que, par décision du 7 avril suivant, il lui conférât définitivement le titre de sous-directeur de cette même branche de l'administration.

M. Bineau trouvait dans Graves un auxiliaire tel qu'il l'avait toujours désiré pour le seconder dans les importantes réformes qu'il méditait. On voit dans la correspondance de Graves que le ministre aimait à lui confier tous ses projets d'améliorations et à mettre ses idées à l'épreuve en les soumettant aux lumières

et à la franchise austère, mais dévouée, de l'ami dont il avait eu l'heureuse idée de faire le confident de toutes ses pensées de bien public.

Malheureusement, de ces nobles projets, il ne reste que le souvenir de ceux qui les ont conçus et l'honneur qui en rejaillit sur leur mémoire.

Graves conserva pendant un peu plus de deux ans les fonctions de sous-directeur et son intime coopération aux grandes opérations qui signalèrent le ministère de M. Bineau, répondant toujours fidèlement à sa confiance par un zèle infatigable dans l'accomplissement des mesures prescrites et par un contrôle sévère des projets à l'étude, heureux de trouver dans le ministre un esprit élevé qui lui tenait compte des résistances, comme d'autres ne le font trop souvent que pour la condescendance à leurs propres idées.

En 1854, l'administration des forêts, que M. Legrand avait quittée en 1852, devint vacante par la mort du directeur général, M. Blondel. Graves fut appelé à cette direction générale par décret du 15 mars 1854.

En rentrant dans cette administration où il avait déjà, sous un titre modeste, montré toute sa valeur, il eut la satisfaction de voir sa nomination approuvée par tous ceux qui avaient pu apprécier sa haute capacité et l'avantage d'avoir à la tête de l'administration forestière un homme que ses connaissances en histoire naturelle, et son zèle pour la conservation de la richesse nationale confiée à ses soins, rendaient merveilleusement propre à cette mission. Il n'entre point dans notre plan d'exposer ici en détail toutes les mesures que prit Graves et tous les travaux auxquels il se livra pour accomplir les nombreux devoirs de la haute position qui lui était faite; mais nous ne pouvons renoncer à rappeler l'ardeur, au-dessus de ses forces, avec laquelle nous l'avons vu se dévouer à la lourde tâche que lui imposaient la confiance et l'amitié d'un ministre bien digne d'un tel auxiliaire.

Il faut reconnaître que, dans ces téméraires excès d'un zèle qui ne connaissait pas de bornes, Graves ne faisait que marcher sur les traces de M. Bineau, dont la fin prématurée ne devait pas tarder à lui montrer qu'il faut éviter tous les excès, même les plus respectables, leçon toujours perdue pour les hommes de dévouement. La santé du ministre, gravement altérée par les travaux du

cabinet, non moins que par les fatigues de la tribune et les préoccupations des affaires, l'avaient forcé de déposer son portefeuille pour aller chercher, sous un climat plus doux et loin des soucis du pouvoir, les moyens de combattre le mal qui le minait. Les médecins lui avaient conseillé le séjour d'Hyères, dont la tiède atmosphère et l'heureuse situation ont été si souvent favorables dans des cas presque désespérés. Il y arriva au commencement de l'hiver de 1854 à 1855, et parut d'abord éprouver quelques bons effets de son séjour au milieu de cette belle et bienfaisante nature. Mais l'atteinte portée à sa forte constitution était trop profonde, et lorsque Graves lui écrivait pour lui exprimer de nouveau les sentiments et les vœux d'une amitié profondément dévouée, l'ancien ministre, en répondant avec attendrissement à cette nouvelle preuve d'un attachement dont il n'avait jamais douté, n'exprimait d'autre regret que celui de n'avoir pu réaliser, pendant qu'il était au pouvoir, les projets que lui avait inspirés son amour du bien public. Nous ne pouvons résister au désir de transcrire ici quelques passages de cette lettre, non moins honorable pour son auteur que pour l'ami à qui elle était adressée.

« Hyères, le 17 février 1855.

» Mon cher Directeur général et ami,

» Je m'empresse de vous remercier des sentiments de sympa-
» thie et d'affection que vous voulez bien m'adresser. Rien, dans
» ma retraite, ne saurait être pour moi une consolation plus
» douce et une récompense plus réelle que l'assentiment et le
» suffrage de mes collaborateurs, puisque chaque jour ils ont
» pu me juger, moi et mes actes. J'ai fait quelques bonnes choses
» aux finances, puisque j'ai élevé au premier rang un homme
» comme vous. Nous aurions ensemble réalisé quelques améliora-
» tions; et si je regrette quelque chose du pouvoir, c'est mon
» œuvre interrompue. »

.... « Adieu, mon cher Directeur général, comptez sur mon
» amitié comme je compte sur la vôtre; il y a 25 ans que nous
» nous connaissons!....»

Le séjour d'Hyères n'amena qu'une amélioration momentanée dans cette santé, à jamais détruite, et au mois de septembre de cette même année 1855, Bineau succombait à la cruelle maladie

qui avait privé la France et l'Empereur de ses dévoués et intelligents services.

La mort de cet homme éminent fut un coup terrible pour Graves, déjà cruellement éprouvé par la mort de sa mère et par celle de l'ami de toute sa vie, Henri Fonfrède. Sous les dehors d'un caractère ferme et stoïque, Graves recélait l'âme la plus vive et la plus aimante. La douleur que lui causèrent ces pertes répétées, lui rendaient plus nécessaires que jamais une assiduité constante au travail, seule diversion qu'il put accepter. Esclave comme toujours de ses devoirs, dont l'importance croissait de jour en jour, il ne donnait à ses études particulières que les moments dont il croyait pouvoir disposer sans scrupule, les soirées, si précieuses pour le repos des hommes fortement occupés, et souvent les nuits, dont il croyait pouvoir sacrifier le sommeil à ses études de prédilection. Mais cette accablante continuité d'application ne pouvait se prolonger impunément. L'esprit, non moins que le corps, a besoin de se détendre quelquefois, et, comme l'a très-bien dit sur sa tombe un homme bien digne de l'apprécier, M. le docteur Mocquin Tandon, « dans » son ardeur pour l'étude, il oubliait que l'alternance du re» pos et du travail est un besoin pour les natures les mieux » douées. »

L'objet des travaux particuliers de Graves à cette époque était la grande famille des fougères, dont il préparait une monographie complète. Cette étude exigeait de nombreuses observations, faites à l'aide du microscope, et le scrupule qu'il mettait dans toutes ses recherches l'entraînait souvent à renouveler plusieurs fois les mêmes observations. Sa vue, jusque là excellente, ne put résister à ce travail forcé, presque toujours exécuté dans les conditions défavorables de veilles prolongées et d'emploi de lumières artificielles. De graves accidents de dypopie se déclarèrent et exigèrent un traitement sévère. Forcé de suspendre ses travaux de choix, il n'abandonna jamais ceux qui étaient pour lui des devoirs, et, au milieu des rigueurs d'une médication énergique, il continua de se livrer avec assiduité à l'exercice de ses fonctions administratives. Une amélioration bien désirée semblait même s'annoncer dans l'état de ses yeux, sous la double influence du traitement et de la réduction de ses travaux, lorsqu'un accident vint lui rendre tout travail impossible et jeter dans le cœur

de ses amis un sombre pressentiment, qui ne devait pas tarder à devenir une désolante certitude.

Dans les derniers jours de mai 1857, alors que Graves assistait en sa qualité de directeur général au conseil du ministre des finances, une congestion subite lui enleva en partie l'usage de la parole et le força, sur les instances réitérées de M. Magne, à quitter la séance. Rentré dans sa demeure il voulait encore lutter contre le coup mortel qui le terrassait et comme s'il eut voulu s'en cacher à lui-même la gravité, il se mit à feuilleter, d'une main mal assurée, ces livres qui avaient fait le bonheur de sa vie, jusqu'au moment où les prescriptions précises du médecin le contraignirent de recevoir les soins qu'exigeait son état.

A partir de ce moment Graves ne se fit aucune illusion sur sa position. Le mal faisait des progrès rapides et constants, mais en respectant jusqu'à la fin cette belle intelligence et cette force d'âme que nous avons souvent admirée en lui. D'un coup-d'œil aussi éclairé que ferme, il mesura toute la portée du coup qui l'avait frappé, et reçut avec douceur, mais sans espoir de guérison, les soins empressés dont il était entouré. Les nombreux amis que lui avaient faits parmi les hommes d'élite de toutes les classes ses brillantes qualités et l'élévation de son âme, fidèles jusqu'à la fin aux sentiments qu'il leur avait inspirés, s'informaient activement de la marche, malheureusement toujours menaçante, de la maladie, et transmettaient, jour par jour, à ceux qui n'habitaient point Paris, des bulletins, toujours attendus avec impatience, toujours lus avec une douloureuse anxiété. Nous ne citerons ici aucun de ces amis fidèles, ne pouvant les nommer tous et ne voulant nous exposer à aucune involontaire omission sur cette liste d'honneur. Il nous suffira de dire combien fut douce et consolante pour Graves la pensée qu'il était si cher à tant de personnes distinguées par leurs talents comme par leurs vertus.

Mais ce que nous sommes heureux de dire au moment où nous rappelons de si tristes souvenirs, c'est que l'homme éminent dont nous sentons si vivement la perte nous a laissé en mourant la plus précieuse des consolations, en couronnant sa belle carrière par la mort la plus chrétienne. Avec le caractère ferme et indépendant que tout le monde lui a connu, Graves était incapable de simuler la foi si ses convictions y eussent été contraires. Dieu, qui avait doté son vigoureux esprit de toutes les lumières de la

science humaine, avait ouvert son âme aux vérités de la religion. Il voulut mourir en chrétien et fit appeler près de lui un ecclésiastique de son choix, le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Acquin, paroisse dans la circonscription de laquelle il demeurait. Abordant cette grande affaire du salut avec la volonté ferme et la décision, qui étaient les principaux traits de son caractère, il y porta l'application sérieuse qu'il mettait toujours aux choses importantes, et, sur sa demande expresse, le respectable prêtre, dernier dépositaire de sa confiance, dut, à plusieurs reprises, venir auprès du mourant, pour l'aider à remplir, dans toute leur étendue, les saints devoirs d'une mort chrétienne; admirable et consolant souvenir, bien digne de servir d'exemple à tous ceux qui ont connu et aimé cette âme d'élite.

La perte de Graves a été vivement sentie dans les hautes régions de la science et de l'administration; mais c'est surtout dans le département de l'Oise qu'elle a produit une profonde et douloureuse sensation. Pendant que l'administration forestière lui préparait une tombe à Paris, les amis qu'il avait à Beauvais faisaient célébrer dans cette ville, où il avait laissé tant de souvenirs, un service religieux, modeste tribut de leurs regrets. Informée de cette pieuse intention, la famille de Graves a cru se rendre l'interprète de sa pensée, en exprimant le vœu que sa dépouille mortelle fût déposée dans cette terre de Beauvais à laquelle son cœur était resté constamment attaché. Le Conseil général et le conseil municipal de Beauvais, en acceptant avec reconnaissance ce précieux dépôt, ont voulu qu'un monument élévé par le département sur un terrain donné par la ville conservât le souvenir des sentiments qui n'ont cessé d'unir Graves à la contrée qu'il avait adoptée et du deuil profond que sa perte y a laissé! Une tombe d'un style simple, mais digne de ceux qui l'offraient et de celui à qui elle était destinée, s'élève dans le cimetière général de Beauvais, au milieu des sépultures de nos pères et près de celles où reposeront un jour nos cendres, et l'inscription suivante, gravée sur le marbre par les soins de M. Randouin, préfet de l'Oise, résume, avec la simplicité qui convient à la vérité, le rare mérite de Graves et les sentiments que lui portait la population entière du département de l'Oise.

LOUIS GRAVES,
NÉ A BORDEAUX, LE 21 OCTOBRE 1791,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE L'OISE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FORÊTS,
MORT A PARIS LE 5 JUIN 1857.

—

LE DÉPARTEMENT DE L'OISE
ÉTAIT POUR LUI UNE SECONDE PATRIE.
NUL NE L'A MIEUX CONNU,
PLUS AIMÉ,
MIEUX SERVI.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE,
ORGANE DES SENTIMENTS UNANIMES DU DÉPARTEMENT,
DONT LOUIS GRAVES A EMPORTÉ, EN MOURANT,
LA HAUTE ESTIME
ET L'AFFECTUEUSE RECONNAISSANCE,
LUI A ÉLEVÉ CE MONUMENT.
Priez Dieu pour lui.

DANJOU.

NOTICE

SUR LE

CHATEAU DE SARCUS

TEL QU'IL DEVAIT ÊTRE EN 1550.

I

VIE DE JEAN DE SARCUS

QUI FIT CONSTRUIRE CE CHATEAU.

Parmi les hommes nés en Picardie, et qui ont le mieux mérité de cette province et de la France pour les services qu'il leur ont rendus, on doit distinguer *Jean de Sarcus*, dont toute la vie a été consacrée à défendre le territoire contre les Anglais et les impériaux qui avaient fait du nord de la France le théâtre de leurs incessantes agressions.

C'était contre cette contrée que se ruaient constamment au XVIe siècle les armées ennemies chargées de créer des diversions à celles de nos troupes, qui essayaient de reconquérir en Italie

les possessions qu'y revendiquaient nos Rois, Louis XII d'abord, François I[er] ensuite, après les tentatives déjà faites par Charles VIII. Dans ces grandes guerres d'Italie, *Bayard*, *Bourbon*, *Montmorency*, *Saint-Pol*, *Vendôme*, *Chabannes*, *Tavannes*, etc., c'est-à-dire tout ce que la France comptait de plus brave, de plus habile et de plus illustre, servaient directement sous les ordres de leurs Souverains. Il n'en était pas de même de Jean de Sarcus, et ce n'est pas un des moindres mérites de cet homme de guerre, d'avoir su défendre nos contrées septentrionales avec constance et avec succès, alors qu'il ne pouvait espérer obtenir, comme prix de sa valeur et de ses efforts, cet éclat de renommée que ses compagnons d'armes, combattant sous les yeux même du roi, recueillaient si largement dans les plaines du Milanais, où ils livraient des batailles, que le vieux maréchal de Trivulce ne désignait que sous le nom de Combats de Géants.

Les travaux guerriers de Jean de Sarcus moins chantés, et cependant plus utiles, n'ont pas occupé la renommée de la même façon, et ces guerres de la Picardie, empêchant longtemps le royaume d'être envahi, sont à peine connues, et Jean de Sarcus n'a pas trouvé un biographe.

C'est en vain qu'on feuilleterait les dictionnaires historiques, on n'y trouverait pas ce nom de Jean de Sarcus, alors que ces mêmes dictionnaires sont encombrés de tant de personnages plus qu'obscurs, dans leur illustration inconnue; c'est pour essayer de réparer cet injuste oubli que j'ai réuni ces quelques notes.

Pour trouver des renseignements historiques sur Jean de Sarcus, il faut lire laborieusement tous les mémoires du XVI[e] siècle, et pour qu'il apparaisse tel qu'il était, il faut réunir ces quelques notions pour en faire un tout, qui, encore après ce travail, ne peut être que très-incomplet. Tous les faits d'armes accomplis à cette époque hors de l'Italie, quelque glorieux ou utiles qu'ils ayent été, furent peu remarqués par les contemporains; aussi sont-ils à peine indiqués dans nos chroniques, tant les exploits dont l'Italie était le théâtre absorbaient l'attention publique.

C'est cependant à cette recherche que je me suis livré, il y a bien des années, alors que, désireux de savoir de quels événements le château de Sarcus avait été le témoin, je recueillais tout ce qui pouvait se rapporter directement ou indirectement à ce château ou à ses seigneurs.

Cette biographie, toute courte et toute incomplète qu'elle soit, intéresse à un trop haut point l'histoire du pays que j'habite, pour que je n'en confie pas la publication à la Société académique du Beauvaisis, qui, parmi les différentes missions qu'elle s'est imposées, compte celle de rechercher et de conserver tous les souvenirs qui honorent la contrée à laquelle appartient Jean de Sarcus.

Jean de Sarcus, comme j'ai eu occasion de le dire dans la notice sur le portique de Sarcus, insérée l'année dernière dans les mémoires de la Société, descendait d'une des plus anciennes familles de la Picardie. Elle figure dès le XIIe siècle dans l'histoire de la contrée; nous ne trouvons cependant, jusques à Jean de Sarcus, qu'une suite assez insignifiante de seigneurs vivant à la cour de nos rois, où ils occupaient de grandes charges. Plusieurs sont inscrits parmi les grands officiers de la couronne; mais aucun n'est particulièrement désigné comme étant un homme hors ligne, ayant rendu de grands services à l'Etat.

Paraît enfin, vers les dernières années du XVe siècle, *Jean de Sarcus*, auquel était destiné de donner à la famille dont il portait le nom, une véritable illustration historique. Jean de Sarcus était le fils aîné de François de Sarcus, quatorzième seigneur de Sarcus, conseiller et chambellan de Louis XI et de Charles VIII : il avait servi avec distinction dans les guerres d'Italie, sous Charles VIII, comme l'avaient fait à peu près tous les membres des familles nobles de cette époque.

François de Sarcus avait épousé Marguerite de Pisseleu, fille de Jean de Pisseleu-d'Heilly, aussi chambellan de Louis XI; elle fut la mère de Jean, et c'est ainsi que Jean de Sarcus était cousin-germain de mademoiselle de Pisseleu-d'Heilly, la célèbre maîtresse de François Ier, beaucoup plus connue sous le nom de *duchesse d'Etampes*. On ignore la date de la naissance de Jean de Sarcus.

Au XVe siècle, il n'existait point d'actes de l'état civil (1); chaque

(1) C'est seulement en 1539 que François Ier, par son ordonnance de Villers-Cotterêts, a établi dans chaque paroisse des registres de baptême, de mariage et de décès. Les calculs auxquels je me suis livré ont établi pour moi que Jean de Sarcus devait être né vers 1478.

famille conservait dans un registre privé le souvenir des naissances, des mariages et des décès de ses membres; elle y ajoutait parfois l'indication des faits qui pouvaient l'intéresser, et s'en tenait là; ce sont ces registres, qui, avec les chartes, les contrats d'acquisition, les donations aux églises, et autres actes, servaient, avant la révolution de 1793, aux historiens particuliers des familles pour dresser les généalogies; mais au milieu de tous les événements, de tous les changements qu'amenèrent les guerres, les troubles et les révolutions, ces registres et ces documents ont disparu pour la plupart; et les personnes qui se livrent aujourd'hui à l'étude de l'histoire des provinces de France et des familles, se trouvent souvent privées des documents les plus indispensables; c'est ce qui m'est arrivé pour la famille des Sarcus. Rien, ou à peu près rien, n'est resté de leurs archives, qui cependant avaient été accumulées et conservées dans leur ancien chartrier; tout a été dispersé au vent des événements destructeurs.

Ce qu'on sait de Jean de Sarcus, c'est qu'il commença à porter les armes sous le règne de Charles VIII; qu'il fut, en 1495, un des cent gentilhommes de l'Hôtel, et que sous Louis XII, en 1502, il occupait encore cette charge. Il fut plus tard conseiller et chambellan du même monarque, capitaine de cent Chevau-Légers de ses ordonnances, et capitaine des premiers gens de pied qui furent levés en Picardie (1).

La commission royale dit que : « M. de Sarcus lèvera ses
» hommes en Picardie, dans le Beauvoisis, le Vymeu, et la ville
» d'Abbeville, parce que ceux principaux accoutumés à estre
» soubz sa charge, sont en lesdites ville et pays. »

Il est indiqué être à la même époque panetier, conseiller, cham-

---

(1) Cette troupe fut le premier exemple, je crois, d'une infanterie permanente et régulière. Jusques alors, selon Brantôme, elle était « com-
» posée de marauds, bélitres, mal-armés, mal complexionnés, étaient pil-
» leurs et mangeurs de peuple, aussi étaient accoustrés plus à la pendarde,
» ou autrement, portant chemises comme Bohêmes, qui leur duraient
» plus de deux à trois mois sans changer; ayant chausses bigarées et dé-
» chiquetées, montrant portion de chair, voir les fesses, ainsi que j'ai
» ouï dire à aucuns. »

bellan et maître d'hôtel du roi, charges qui servaient plus à sa fortune qu'à sa gloire. Il en est de même de la charge de premier maître d'hôtel de la reine Eléonore d'Autriche, à laquelle il fut promu, après la captivité de Madrid. Mais ses véritables titres à la distinction sont sa charge de capitaine d'une compagnie de cinquante hommes des ordonnances du roi, compagnie qui, selon la composition de ces réunions militaires, ne recevaient dans leurs rangs que des gentilshommes, casqués et cuirassés, accompagnés de leurs écuyers et de leurs varlets (1), et formaient ainsi une de ces compagnies qui étaient alors l'âme et la principale force des armées, et dont on était si fier d'être commandant, que le maréchal de La Force, et plus tard Henri IV, ainsi que je l'ai dit dans ma notice de 1858, inscrivaient en avant de tous leurs autres titres, *capitaine de cinquante hommes d'armes*, parce qu'ils commandaient alors, sous cette qualité, à l'élite de la noblesse *chevaleresque* française, et que c'était à la tête de ces compagnies qu'ils faisaient leurs plus beaux exploits; aussi, de bonne heure, Jean de Sarcus avait-il été récompensé par le titre de chevalier des ordres du roi ajouté à ses autres titres, et plus tard nommé capitaine général de la légion picarde, légion formée par la volonté du roi à l'instar des légions romaines. Il était en même temps gouverneur des villes et châteaux de Hesdin, de Doullens, de Rue, et du Crotoy, c'est-à-dire chargé de la défense de toute la frontière du Nord, que successivement les rois Louis XII et François Ier avaient ainsi confiée à sa valeur et à sa fidélité.

J'ai lieu de penser, et je pourrais dire je suis certain, qu'avant d'avoir été chargé de la défense des frontières du Nord, il avait pris part, sous Chabannes de la Palice, depuis son beau-frère, aux campagnes d'Italie, et que c'est sous Louis XII, et en voyant les premiers essais de l'architecture de la Renaissance, qu'il prit le goût de l'art italien, alors tout-à-fait ignoré en France. Quoi qu'il en soit, reprenant le récit des faits incontestables de la biographie de Jean de Sarcus, nous le trouvons, en 1511, au siége de Hesdin, dont il devient gouverneur.

---

(1) Chaque homme d'armes avait, outre son destrier, ou grand cheval de bataille, un coursier appelé *haquenée* ou *courtaud*, qui ne servait que pour la marche.

En 1512, enfermé avec mille hommes de sa légion dans Thérouanne, où on manquait de tout, il y défend cependant la ville contre les Anglais, concurremment avec le seigneur d'Heilly, son oncle ou son cousin; lesquels, secondés par l'excellente cavalerie légère albanaise, *tinrent merveilleusement bien avec leur arquebuserie*, jusques au moment où Fontenailles, et De Piennes qui était gouverneur de toute la Picardie, vinrent à la tête d'un corps d'armée en faire lever le siége. Cette armée, envoyée au secours de Thérouanne qui se défendait héroïquement, comptait dans ses rangs Bayard, Bonnivet et son beau-frère à lui Jean de Sarcus (1), le maréchal de la Palice. Ce beau fait d'armes, auquel avait contribué tant de noms illustres, fut bientôt attristé par une défaite due à l'imprévoyance reprochée si souvent à l'armée française.

Le siége levé, l'armée de secours s'éloigna, et les guerriers qui la composaient croyant n'avoir rien à craindre de l'ennemi, se livrèrent à un laisser-aller et à un repos qui leur était peut-être bien nécessaire, mais qui ne devait pas les dispenser de la prudence; aussi leur devint-il bien fatal.

L'armée ennemie ayant tourné et gravi, sans être aperçue, la colline de Guinegate, allait couper la retraite de cette troupe dé-

---

(1) Jean de Sarcus avait épousé, sans qu'on connaisse la date de son mariage, *Marguerite de Chabannes*, sœur du maréchal de la Palice. En 1512, époque du siége de Thérouanne, Jean de Sarcus devait avoir trente-quatre ans. Son fis aîné est mort ambassadeur en Angleterre, ce qui suppose déjà un certain âge. Jean de Sarcus devait donc être marié antérieurement à 1512. Jean de Sarcus eut de son mariage avec Marguerite de Chabannes : 1° Adrien de Sarcus, mort avant son père; 2° François de Sarcus, qui devint évêque du Puy-en-Velay, et fut seigneur de Sarcus, et qui, ecclésiastique, ne put continuer la famille; 3° Jean de Sarcus, mort très-jeune; 4° Bonne de Sarcus, qui, plus tard, épousa Josse de Gourlay, lequel eut une fille qui épousa Adrien Ier Tiercelin De Brosses. Ainsi s'éteignit la première branche directe des Sarcus, ce qui fit passer, par les femmes, la terre dans une famille étrangère. Le nom s'est cependant perpétué jusques à nos jours dans des branches collatérales, qui se sont fait connaître avantageusement dans nos armées, en leur fournissant de bons officiers.

sarmée, quand elle fut aperçue par les Français qui, ayant quitté leurs heaumes et leurs chevaux de bataille, s'en allaient sans ordre, buvant et se rafraîchissant à loisir.

A la vue des Anglais si près d'eux, et qu'ils n'attendaient pas, les Français furent saisis d'une terreur panique, et *se prirent à courre à bride avalée*, sans tourner la tête, jusques à ce qu'ils fussent rentrés au camp de Blangy, d'où ils étaient partis d'abord pour venir à Thérouanne.

Cette déroute fut nommée *la journée des éperons*, *parce que les éperons y servirent plus que les épées. Il y eut peu de morts. Mais plusieurs personnages de haut rang et de haute renommée y furent faits prisonniers, les capitaines s'étant jetés à l'arrière-garde pour tâcher d'arrêter la fuite de leurs hommes :* le duc de Longueville, le chevalier Bayard, et plusieurs autres, furent pris. La Palice eut le même sort, mais il fut *recous* (délivré).

Thérouanne n'avait été ravitaillée qu'assez peu. On supposait que n'étant plus assiégée, la garnison vivrait sur la campagne. Après ce qui venait d'arriver, il ne fallait plus compter sur les troupes du camp de Blangy, *toutes déconfites*, pour venir de nouveau délivrer la ville, si elle était de nouveau assiégée ; ce qui était le plus urgent, c'était de fournir quelques bons soldats aux troupes qui allaient être chargées d'empêcher l'ennemi, après le succès qu'il venait d'obtenir, de pénétrer dans le cœur du royaume. Louis XII, quoique fort tourmenté de la goutte lors de cet événement, s'était fait transporter en litière, de Paris à Amiens.

Jean de Sarcus, qui était resté gouverneur de Thérouanne, autorisé par le roi, dut rendre la ville ; il profita de la peur que sa brave garnison inspirait aux Anglais, pour obtenir « *un appointement honorable, savoir, que la gendarmerie sortirait la lance* » *sur la cuisse, et les piétons la pique sur l'épaule, avec leurs* » *harnais et tout ce qu'ils pourraient porter, et que nul mal* » *ne serait fait aux habitants de la ville, ni icelle démolie* » (22 août). Mais les Anglais ne virent pas plutôt Jean de Sarcus et la troupe qu'il commandait éloignés, qu'ils mirent le feu à la ville ; *brûler ce n'est pas démolir;* prétendant que c'était pour empêcher les impériaux de s'en emparer, la maison d'Autriche réclamant, disaient-ils, cette conquête comme sienne.

Louis XII donna alors pour commandant à l'armée française qu'il réunit sur la Somme, le jeune duc de Valois (depuis Fran-

çois Ier) ; mais Henri VIII, sans qu'en en sache la cause, ne poussa pas plus loin ses avantages ; il s'en fut assiéger Tournay.

De 1512 à 1522, Jean de Sarcus servit dans les armées du roi, d'abord jusqu'à la mort de Louis XII, arrivée le 1er janvier 1515, et ensuite sous François Ier, qui monta sur le trône à l'âge de vingt et un ans (1).

Le roi avait vu Jean de Sarcus à l'œuvre ; il savait comment il défendait les places qu'on confiait à son courage, et comment il empêchait l'ennemi de s'emparer de celles au secours desquelles on l'envoyait. Dépêché au secours du seigneur de Biez, qui était gouverneur de Hesdin, et que les Anglais pressaient fort, il fit promptement lever le siège de la ville et obligea l'ennemi de décamper. Cette ville, qui, avec Thérouanne, était un des boulevards de la France du côté du nord, avait une importance qu'on n'apprécie plus aujourd'hui.

Au XVIe siècle, on se disputait avec acharnement ces villes, qui étaient les portes du royaume.

Par le traité de Cambray, en 1529, on remit Hesdin à Charles-Quint. Plus tard, François Ier la reprit, et le traité de Crépy l'en reconnut possesseur incontestable. Mais Charles-Quint la reprit en 1553. Il la fit définitivement raser, et, depuis, le lieu où elle fut porte le nom de Vieil-Hesdin. — Il en fut de même de Thérouanne, qui avait été reprise par François Ier ; au milieu des guerres incessantes dont cette frontière était le théâtre, cette ville tomba de nouveau au pouvoir de Charles-Quint, qui, en 1553, la fit également disparaître du sol. Plus tard, son territoire fut cependant restitué à la France, mais avec la condition de ne jamais la reconstruire, ce qui fut observé.

De 1522, époque à laquelle Jean de Sarcus avait chassé les Anglais des environs de Hesdin, jusqu'à 1536, qu'il courut de Ham, où il était alors, à *Péronne*, menacée par les troupes impériales, le colonel général des légions de Picardie, tel était alors son titre, ne cessa de prendre part aux sièges, combats

---

(1) C'est le 20 janvier 1515, quinze jours après être monté sur le trône, que François Ier nomma Chabannes Lapalice maréchal de France. Jusqu'à cette époque, il n'y avait eu que trois maréchaux. Quant à *Charles de Bourbon*, il fut nommé connétable.

et escarmouches qui eurent lieu dans le nord de l'Artois, sans qu'il se soit produit un fait qui lui ait été tellement particulier qu'on ait cru devoir le raconter endehors de l'histoire générale des guerres de ces contrées tant ensanglantées au commencement du XVI[e] siècle.

Il n'en est pas de même de la défense de *Péronne*, à laquelle Jean de Sarcus prit une part toute particulière, et qui mérita d'être racontée exceptionnellement. C'est un des faits de guerre les plus éclatants de cette époque toute guerrière, et dont les chroniques, dans l'enthousiasme et l'admiration causés par cette belle défense, se sont plu à nous transmettre les détails.

Les succès de *Péronne* n'appartiennent pas à Jean de Sarcus seul. Ils sont dus aussi à trois autres guerriers, célèbres comme lui par leurs actes antérieurs, et qui, comme lui, à la première nouvelle du danger que courait la ville, seul obstacle qui s'opposât alors à l'invasion de la France, s'étaient empressés d'accourir avec l'intention, s'ils ne parvenaient à la sauver, de s'ensevelir sous ses ruines. Ces braves sont les seigneurs de *Sesseral*, *d'Estourmelles* et *le maréchal de La Mark* (1), qui, comme le plus élevé en grade, et de plus prince-souverain, prit le commandement en chef.

Voici ce que nous apprennent les mémoires de du Bellay :

« *Jean de Sarcus partit de Ham, à minuit, avec mille hommes*
» *de pied, qu'il avait à sa charge particulière, de la légion de Pi-*
»*cardie, dont il était capitaine général, et, passant à travers les*
» *villages*, encore fumants des incendies que les Impériaux y
» avaient mis, *il se jette dans Péronne le jour même où le comte*
» *de Nassau arrivait pour l'assiéger* (2). »

---

(1) *Robert de La Mark* fut connu d'abord sous le nom de *Fleuranges*, puis sous celui de duc de Bouillon, seigneur de Sedan. Il était avec son père à la bataille de Novare, où il avait reçu quarante-six blessures; il était aussi à celle de Pavie, où il fut fait prisonnier. On lui avait donné le surnom de *Jeune-Aventureux*. Il avait été fait maréchal en 1526. Il a écrit des mémoires. Il était de cette famille qui devait nous donner Turenne.

(2) Nassau avait attendu des renforts belges et allemands. Il vint mettre le siège devant Péronne aussitôt qu'il les eut reçus. Le comte de Rœux partageait le commandement avec le prince de Nassau.

Aussitôt l'arrivée de Sarcus, le maréchal de La Mark lui confia la défense de la porte Saint-Nicolas, qui paraissait être le point *le plus menacé*, *le plus périlleux et le plus difficile à défendre.*

En effet, les Bourguignons élevèrent bientôt vis-à-vis cette porte un terrassement appelé en génie militaire *cavalier*, qu'ils armèrent de dix canons du plus fort calibre (1), et, ouvrant aussitôt le feu ainsi que la tranchée, les ennemis commencèrent sans plus tarder un feu terrible. Ils tirèrent en un seul jour 1,177 coups de ces pièces formidables sur la porte Saint-Nicolas, coups qui firent tant d'effet, qu'elle en fut à peu près abattue, mais elle ne fut pas réduite.

Jean de Sarcus ne fut point découragé par l'écroulement des seules murailles qui le séparassent de l'ennemi; il n'y trouva qu'un motif de plus pour redoubler d'efforts. Son ardeur était telle, que les habitants, hommes, femmes, vieillards, enfants, électrisés par son exemple, se mirent à transporter tout ce qu'ils crurent propre à réparer les brêches. Ils le firent sans se reposer, même pendant la nuit, même après une journée aussi laborieuse; de telle sorte que, lorsque le jour suivant parut, les défenses étaient rétablies de façon à pouvoir repousser de nouveaux assauts, et obliger l'ennemi à de nouveaux travaux.

Ce que les Picards de Sarcus avaient fait cette nuit là, aidés par les habitants de la ville, se recommença chaque jour; jusqu'à la fin du siège, on ne se lassa pas plus de se défendre que l'ennemi ne se lassa d'attaquer.

Le comte de Nassau ne revenait pas de la surprise que lui causait cette tenacité et ce courage indomptable qu'il trouvait, disait-il, *surhumain.* Il changeait de place ses canons, il faisait recommencer les décharges avec plus de furie que jamais, et il trouvait de nouveaux obstacles qui l'enflammaient de nouveau de *rage et dépit.*

Un jour, il augmenta encore le nombre des pièces en batterie; il fit ouvrir le feu avant le jour, et l'ayant concentré jusques à deux heures de l'après-midi, sur cette tour Saint-Nicolas, qui paraissait le narguer et le livrait à la risée des troupes, pensant

---

(1) L'armée du comte de Nassau comptait soixante-douze de ces *engins terribles ;* nombre très-considérable pour l'époque.

enfin que la brèche devait être suffisamment ouverte, il lança vers les murailles six cents Allemands, qui donnèrent droit à cette porte Saint-Nicolas l'objet de sa colère. Il faisait en même temps une diversion puissante vers la porte de Paris, au moyen de 3,000 piétons Flamands et 300 cavaliers qu'il y envoya, avec un supplément d'artillerie, et des échelles pour y donner *l'eschalade* (1). Jamais on ne vit plus d'ardeur qu'à l'attaque de cette porte Saint-Nicolas qu'on voulait enfin emporter, ni plus de valeur à la défendre.

A mesure que les ennemis se présentaient aux fossés, les traits, les arquebusades, les boulets, les projectiles de toute espèce les écrasaient, et quand ils tentaient d'escalader avec les échelles, ils étaient violemment précipités dans les fossés, qui bientôt furent comblés de leurs morts; Piganiol de La Force dit : « *Les* » *femmes ne s'épargnèrent pas dans cette défense, et elles y firent* » *merveilles* (2). »

Cette héroïque défense se prolongea ainsi jusques à la nuit; alors le comte de Nassau ne pouvant plus espérer emporter la ville, au moins ce jour, voyant qu'il avait perdu à cette attaque plus de 1,600 hommes de ses meilleurs soldats, fit sonner la retraite.

Ce général qui avait un grand renom de courage et d'habileté, honteux de voir qu'une armée aussi nombreuse que la sienne ne parvenait pas à avoir raison d'une place défendue par un petit nombre d'hommes, après quelques jours de repos laissés à son armée pour reprendre haleine, résolut de livrer un dernier et suprême assaut.

---

(1) Dont plus tard on a fait *escalade*.

(2) Quelques auteurs postérieurs au siége ont prétendu que Péronne, comme Beauvais, comptait parmi ses héroïnes une femme qui, après avoir arraché un drapeau des mains d'un des impériaux qui était parvenu au sommet de la muraille, l'avait précipité dans le fossé où il avait trouvé la mort; mais ce fait qui ne paraît être qu'une copie de l'action de Jeanne-Hachette, est regardé comme apocryphe. — Péronne qui, lors de son siége mémorable, a vu, non une héroïne, mais des héroïnes concourir à sa défense, n'a pas besoin pour sa gloire d'un acte particulier fort douteux, et qui n'est rapporté par aucune chronique.

Les assiégés voyant les apprêts formidables qu'on faisait contre eux, consolidèrent de nouveau leurs ouvrages, et, animés d'un redoublement de courage puisé dans leurs succès antérieurs, ils se disposèrent à bien recevoir l'ennemi.

Cette fois, le comte de Nassau mit en batterie, vis-à-vis cette porte Saint-Nicolas qu'il voulait absolument emporter, seize pièces du plus fort calibre, et six autres vis-à-vis la porte de Paris, et il commença la plus épouvantable canonnade qui ait jamais ébranlé la terre.

Jean de Sarcus placé sur la brèche même, à l'endroit le plus périlleux, devenu le point de mire des coups de l'ennemi, ne cessa par sa présence, ses ordres et son sang-froid, d'encourager ses soldats; on peut dire qu'il les rendit invincibles, et les actes de courage les plus remarquables de la part de l'ennemi, ne parvinrent point à les faire reculer d'un pas.

L'auteur contemporain dont nous tirons ces détails dit (1) que « les légionnaires de Picardie, aidés des hommes et des femmes » de la ville qui s'étaient grouppés autour du sire de Sarcus, loin, » d'être étonnés de la masse d'assaillants qui leur arrivait sus » n'en reçurent qu'une nouvelle excitation qui était devenue de » la frénésie; l'assaut fut renouvelé jusqu'à trois fois, et trois » fois l'étranger fut culbuté; de telle sorte que les cadavres des » impériaux comblaient le fossé, et que l'eau qui avant les em- » plissait débordait de toute part, teinte de sang; ce que voyant » le comte de Nassau, n'espérant plus rien, il ordonna une re- » traite réelle. »

L'ennemi avait perdu dans ce dernier effort l'élite de ses soldats; sa retraite fut une fuite, il abandonna les échelles le long des murailles, et tout son matériel de siége; on lui prit dans cette journée trois étendards.

Ce qui avait eu lieu là où était le sire de Sarcus avait également eu lieu aux autres points d'attaque; le sieur de Maliscourt suivit l'ennemi en dehors de la ville, trente ou quarante pas au-delà de la chaussée, accablant de ses coups ceux qui n'avaient pas fui assez tôt, et ajoutant ainsi considérablement aux pertes que l'ennemi

---

(1) Je dois prévenir que tout ce qui est en italique ou guillemeté, est extrait des différentes histoires ou chroniques.

avait déjà faites; elles s'élevèrent durant le siége à plus de 4,000 hommes, que les impériaux n'eurent pas même le temps de faire disparaître, et qui restèrent gisants aux pieds des murailles. Cependant après les plus furieuses décharges de cette journée, le comte de Nassau voyant les murs « *brisés et dérompus en maints » endroits, avait cru devoir sommer ceux de dedans de se rendre » sans délai, menaçant, s'ils refusaient, de mettre la ville à feu » et à sang.* C'était une dérision. *Sarcus répondit, ce qui était » d'ailleurs la réponse de tous, qu'on n'entrerait en leur ville, » sinon sur leurs ventres, mais que bien plus tôt, ils espéraient en » sortir pardessus leurs ventres à eux les ennemis.* »

A ce moment, les munitions de guerre commençaient à manquer dans la ville; on prévient le duc de Guise qui était à Ham, et qui parvint à jeter dans la ville, par un chemin regardé comme impraticable, à travers les marais qui enveloppaient Péronne d'un côté et que l'ennemi n'avait pas cru devoir surveiller, 400 arquebusiers portant chacun dix livres de poudre. Dans ce moment, la fameuse grosse tour était toute ruinée, et il y avait brèche de toute part, et cependant jamais on ne pensa moins à se rendre.

Avant de s'éloigner, le comte de Nassau avait fait pleuvoir sur la ville une grêle de traits incendiaires qui portaient à leur extrémité des feux grégeois. Le feu avait pris dans quelques endroits; mais les habitants, auxquels était venue en aide une pluie abondante, étaient parvenus à éteindre les incendies. Cependant leur attention ayant été détournée par le nouveau moyen de destruction employé en dernier lieu par Nassau, à bout de ressources, Nassau était parvenu à faire pratiquer, assez secrètement, une mine sous la tour. Quand de Sarcus en fut prévenu, il s'empressa de choisir quarante de ses hommes, les plus hardis, pour aller éventer cette mine qui menaçait de détruire la ville, ce qu'ils parvinrent à faire malgré le nombre des projectiles qui ne cessait de battre la tour, et l'ébranlait de plus en plus.

Comme cette artillerie empêchait d'approcher du trou où était la mine, le comte de Dammartin se mit à la tête de ces braves contre-mineurs, afin de leur inspirer l'audace nécessaire pour accomplir un acte comme celui qu'ils tentaient. Ayant voulu couvrir lui-même ensuite la retraite de sa troupe, il ne se retira que le dernier, et, malheureusement, pas assez à temps pour éviter d'être

enseveli sous cette fameuse tour (1) que tant de boulets et de détonnations avaient ébranlée jusque dans ses fondements ; elle s'écroula sur lui.

Dammartin était un des plus braves capitaines de l'armée ; il fut regretté de tous.

Le siège avait duré douze jours. La nouvelle que bientôt l'armée des ducs de Guise et de Vendôme, renforcée de troupes fraîches, s'acheminait vers Péronne, et que le roi lui-même, qui sentait l'imminence du danger, accourait pour se mettre à la tête de ses soldats, ne permit pas aux Impériaux d'attendre ; ils se seraient trouvés entre deux feux. Ils prirent le parti de la retraite, marquant leur passage par les destructions et les massacres les plus épouvantables : ils vengeaient ainsi leur humiliation.

Fleuranges, maréchal de La Mark, commandait, comme je l'ai dit, dans Péronne. Il ne s'était pas plus épargné pendant le siège que Sarcus et les autres capitaines ne l'avaient fait. Epuisé par tant de travaux, il ne tarda pas à être en proie à une fièvre qui ne le quitta plus, et il ne survécut que fort peu à la délivrance de la ville qu'il était venu sauver.

La délivrance de Péronne était un beau fait d'armes et un grand service rendu à la France ; aussi fut-il chanté de toutes les façons, et en français et en latin. On composa à son occasion une chanson qui devint bientôt populaire, et que nos soldats répétèrent longtemps après dans leurs rangs et assez longtemps pour qu'un certain nombre de couplets soient parvenus jusqu'à nous. Cette chanson en compte sept ; le premier dit :

Péronne la jolie
Ville de grand renom,
Elle est bien garantie
Par gentils compaignons ;
Capitaines venus
Sont l'honneur de la France,
C'est *Saisseval* et *Sercus* (2),
Dammartin et *Florenge*.

---

(1) Cette tour était celle qui avait renfermé dans ses murs Charles-le-Simple et plus tard Louis XI.

(2) Sarcus s'écrivait alors Sercus.

Je ne crois pas devoir rapporter les six autres ; il n'y est question que du siège, et la poésie n'est pas meilleure que celle du premier couplet. Cette chanson populaire prouve surtout une chose, c'est que la délivrance de Péronne est un fait qui, dans son temps, a eu un grand retentissement parce qu'il y allait du salut de la France, et que le nom de *Sarcus* était déjà connu et cité, comme sous Napoléon Ier on citait ceux de nos guerriers qui avaient pris une part glorieuse aux grandes guerres de l'Empire (1).

Le souvenir de la levée du siège de Péronne s'est conservé longtemps, au moyen d'une procession solennelle qu'on faisait tous les ans, au 11 septembre. On m'a assuré qu'on avait abandonné l'usage de cette procession. Il est fâcheux que depuis le retour de l'ordre on n'ait pas rétabli l'observation de cette journée commémorative. On y promenait une bannière, copie de celle faite dans le temps, au moment même de la délivrance.

Au centre de cette bannière, dont l'hôtel-de-ville possède une copie, se trouve le plan de la ville avec ses attaques et ses brèches, et, de plus, l'épisode d'un meunier qui était un traître, et dont on a voué la mémoire à l'infamie en reproduisant sur la bannière le fait de sa trahison. Les quatre coins de la bannière sont ornés des armoiries des seigneurs qui ont le plus concouru à empêcher la ville de tomber au pouvoir de l'ennemi : ce sont celles du maréchal *de La Mark* (Fleurange), des sires *de Sarcus*, *de Dammartin* et *de Saisseval*.

L'autre face de la bannière portait les armoiries de France, placées au centre, entourées de celles du dauphin, de celles du duc de Vendôme, de celles enfin du seigneur d'Humières, commandant alors l'armée qui tenait la campagne, et de celles du gouverneur de la province de Picardie (2).

---

(1) Le bulletin de la Société de l'Histoire de France, tom. 1er, 2e partie, pages 272 et suivantes, a inséré deux chansons faites sur la délivrance de Péronne, après la levée du siége; elles sont dues l'une et l'autre à des *loustics*, soldats, comme il y en a toujours eu dans les rangs français, se piquant plus de gaité que de littérature.

(2) La bannière est conservée à l'hôtel-de-ville de Péronne, mais mutilée. Les démagogues de 1793, au *nom de l'égalité*, en ont enlevé les armoiries, oubliant, dans leur brutale ignorance, que c'étaient celles

Après la levée du siége, *Jean de Sarcus* fut fait gouverneur de la province de Picardie, succédant au seigneur d'Humières; son nom était populaire et devait aider puissamment à en éloigner l'ennemi (1).

Sept mois après la levée du siége, le roi lui commanda d'attaquer le château de Hesdin, ce qu'il fit avec cent hommes de pied, *Picards* de la légion qu'il avait sous ses ordres; voici comment Martin du Bellay raconte ce dernier fait d'armes (2).

« Le seigneur de *Cercu* attaqua le château de Hesdin avec cent » Picards de ses légionnaires. Les jeunes gens les plus impétueux » s'étant jettés sans ordre, avant que la bresche ne fut prati- » cable, beaucoup furent tués ou blessés; et on ne prit pas ce » jour-là le château.

» Du nombre des victimes, furent le seigneur d'Auphignies, un » des lieus-tenants de la compagnie de *Cercu* (3), et le capitaine » Damiette, qui était porte-enseigne de la même bande.

» A quelques jours de là, le château fut emporté; le roi pourvut » à la garde, tant de la ville que du château. Il en chargea le sei- » gneur de *Cercu*, qui autrefois en avait rendu si bon compte. Il » mit de nouveau sous son commandement pour ce, cinquante » hommes d'armes et mille hommes de la légion picarde. » (C'est probablement en outre de ceux qu'il avait déjà.)

La reprise de Hesdin, qui eut lieu au mois de mars 1537, se fit sous les yeux du roi, et du maréchal de Montmorency. On attachait un grand prix à la possession et à la conservation de

---

de leurs anciens libérateurs. Les démagogues de Saint-Denis, à la même époque, ont bien tiré de son tombeau le corps d'Henri IV, parfaitement conservé, et l'un d'eux a bien commis l'infâme sacrilége de lui donner un soufflet, en s'écriant : « Voilà pour toi, tyran ! ! ! » Quel tyran, grand Dieu !

(1) M. d'Hosier, dans une note qui suit le récit de la levée du siége de Péronne, nous apprend ce fait.

(2) Du Bellay, tome III de ses Mémoires pour l'année 1537, page 208.

(3) Les mémoires contemporains, les chartes, les chroniques écrivent indifféremment *Cercu*, *Sarcu*, *Sarkus*. comme on le trouve, d'ailleurs, sur les vieilles cartes. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle, et depuis, qu'on trouve définitivement et invariablement *Sarcus*.

cette place, qu'on regardait alors comme la clef du royaume. Pour la garantir plus fortement, François I[er] fit fortifier Saint-Pol, petite ville que Jean de Sarcus avait reprise également sur l'ennemi. Le roi voulut surveiller lui-même ces nouveaux travaux, et il ne quitta la Picardie que lorsqu'ils furent à peu près terminés. Il licencia alors son armée (1). Ce fut de sa part un grand tort. Là s'arrêtent les travaux et les succès de Jean de Sarcus, parce que là s'arrête sa vie. Ramené à Amiens, il y mourut le 5 décembre 1537. On lui fit les honneurs que lui méritaient son rang et plus encore les éminents services qu'il avait rendus à son roi et à sa patrie; le monarque lui donna des larmes, il n'avait jamais eu un serviteur plus habile, plus brave, ni plus dévoué (2).

On voit par ce que je viens de raconter, que la biographie de Jean de Sarcus méritait d'être faite et conservée pour la gloire de la France et de la Picardie. Il a un titre de plus à la reconnaissance de la province qui l'a vu naître; c'est à lui qu'elle devait le château remarquable dont elle avait le droit d'être fière, château presque oublié par l'histoire, et qui le méritait aussi peu que la biographie de son auteur. C'est pour les sauver l'un et l'autre de l'oubli, autant qu'il a été en mon pouvoir, que j'ai entrepris d'écrire quelques mots sur la vie de Jean de Sarcus, et que je vais actuellement, comme je l'ai promis, entretenir mon lecteur

---

(1) Le départ de François I[er] pour Paris, où des plaisirs et l'amour l'attendaient, fut une grande faute; son lieutenant, Jean de Sarcus, succombait dans le moment, ou était près de succomber à ses fatigues. L'ennemi, saisissant ce moment, se précipita sur Saint-Pol, dont les murs n'étaient pas entièrement fermés, le prit d'assaut, prit également Montreuil, et alla mettre le siége devant Thérouanne. Le roi, suivi de Montmorency, accourut alors pour sauver ces villes; mais inutilement, il ne put que conclure une trêve. (Juillet 1538.)

(2) Les renseignements qui ont servi à cette notice biographique ont été recueillis dans la relation du siége de Péronne, par le R. P. *Fainier*, religieux Minime, témoin du siége, dans une relation latine, publiée en 1538, sous le nom de *Peronna obsessa;* c'est un poëme qui a pour auteur un médecin, qui, comme le Père Fainier, était contemporain et avait été témoin oculaire, et, enfin, dans les chroniques du temps, dans les histoires de France les plus étendues.

du château dont le goût des arts et de la magnificence avait inspiré la construction, à celui dont j'ai cru devoir faire connaître auparavant l'existence glorieuse.

Comme je l'ai dit dans le cours de cette notice, la construction de cet édifice somptueux et le style d'architecture choisi en 1520 environ, pour la restauration, l'embellissement et l'accroissement du château de ses pères, joints à quelques autres faits historiques, me sont des preuves que Jean de Sarcus avait pris part aux guerres d'Italie, entreprises par Louis XII, et probablement à celles antérieures entreprises par Charles VIII.

L'architecture arabesque adoptée pour ce château a été celle de l'école de ces premières colonies d'artistes italiens que la munificence de nos Rois Charles VIII et Louis XII avait fixés sur les bords de la Loire, école qui n'a point été celle des grands maîtres français qui, plus tard, se sont mis en France à la tête de l'architecture de la renaissance dans notre pays, faits que j'espère prouver dans l'article qui va suivre cette notice biographique.

II

AVANT-PROPOS

A L'OCCASION DU PLAN ET DE LA VUE PERSPECTIVE DU CHATEAU DE SARCUS.

Elevé au commencement du xvi[e] siècle par Jean de Sarcus et abattu en 1833.

Le plan du château de Sarcus a été levé par moi au commencement de 1834, alors qu'on démolissait ce château, vendu à la condition de l'abattre, et d'en faire disparaître les matériaux dans un temps donné assez court. Quelqu'un m'ayant instruit de l'acte de vendalisme qu'on accomplissait, je me suis transporté à Sarcus, où j'ai trouvé le manoir principal, qui formait l'aile droite du château, encore à peu près debout, et les bases des portions démolies subsistant encore sur une hauteur de deux mètres, rien ne m'a donc été plus facile que de lever un plan exact, ce que j'ai fait.

La plus grande portion des pierres provenant des portiques abattus, avait été réduite en moellons. On les avait *encubés* comme on ferait de matériaux sortant de la carrière, et cependant la plupart de ces pierres ainsi *cordées*, portaient des traces de sculptures, que depuis j'ai fait rechercher avec soin, en faisant décuber chacun des tas; car, de prime-abord, mon projet avait été d'obtenir au moyen de ces débris, soigneusement dessinés par moi et mon ami, M. Gosse (1), qui m'avait accompagné,

---

(1) M. Nicolas Gosse, artiste-peintre de talent, dessinant avec une facilité remarquable, et aussi obligeant qu'il est habile. On lui doit plusieurs tableaux estimables, plusieurs portraits du roi Louis-Philippe et un tableau qui fait partie du musée de Beauvais.

la possibilité de reproduire, au moins graphiquement, le monument sur les ruines duquel nous pleurions, et qui allait disparaître à tout jamais.

Ce projet de réédification *graphique* m'avait d'abord seul occupé, avant qu'il me vint à l'esprit d'acquérir plusieurs des arcades encore debout (1) pour les transporter chez moi à Nogent-les-Vierges. Il fallait que je fusse possédé, comme je l'étais alors, de la passion architecturale, pour penser à enrichir ma propriété d'un portique formé de pierres d'un poids considérable (2). La distance qui sépare Sarcus de Nogent est de quatre-vingts kilomètres. On ne peut communiquer d'un pays à l'autre que par une route de terre dont une partie se compose de chemins de traverse. Mais quelles impossibilités la passion ne parvient-elle pas à vaincre? Ces coûteux tours de force sont jeux de princes; les particuliers à fortunes bornées ne se les permettent qu'une fois dans leur vie, je ne recommencerais pas des dépenses dont je n'avais pu exactement apprécier le montant.

Ayant donc acquis quatre des arcades qui étaient encore debout, afin d'en pouvoir relever trois très-complétement, je me mis en mesure d'accomplir le transport de mon lourd trésor.

En achetant quatre arcades, j'avais acquis également le droit de m'emparer de toutes les pierres sculptées qui me convien-

---

(1) Lorsque je suis arrivé à Sarcus, M. Daudin, propriétaire à Pouilly, près de Beauvais, s'était déjà rendu acquéreur d'un certain nombre d'arcades qu'il avait fait démolir et transporter dans son domaine, où, quelque temps après, il les avait fait réédifier dans son parc, sous la forme de ruines pittoresques, ce qu'il a fait avec beaucoup de goût.

(2) Les bases des piliers des arcades sont d'une pierre extrêmement dure, provenant des carrières de *Domeliers*. On l'a employée jusques à la naissance des cintres; elle pèse plus que la plupart des marbres. La pierre employée pour les cintres, tirée des carrières des environs de Dameraucourt, est une craie compacte, renfermant quelques silex, ce qui la rend difficile à traiter. Quant à la portion crayeuse, elle se taille assez facilement lorsqu'elle est fraîchement tirée de la carrière; elle n'a pas de *lits*, ce qui la rend très-propre à recevoir des sculptures contournées; elle conserve bien son arrête, et prend avec le temps une assez grande dureté, surtout à la surface.

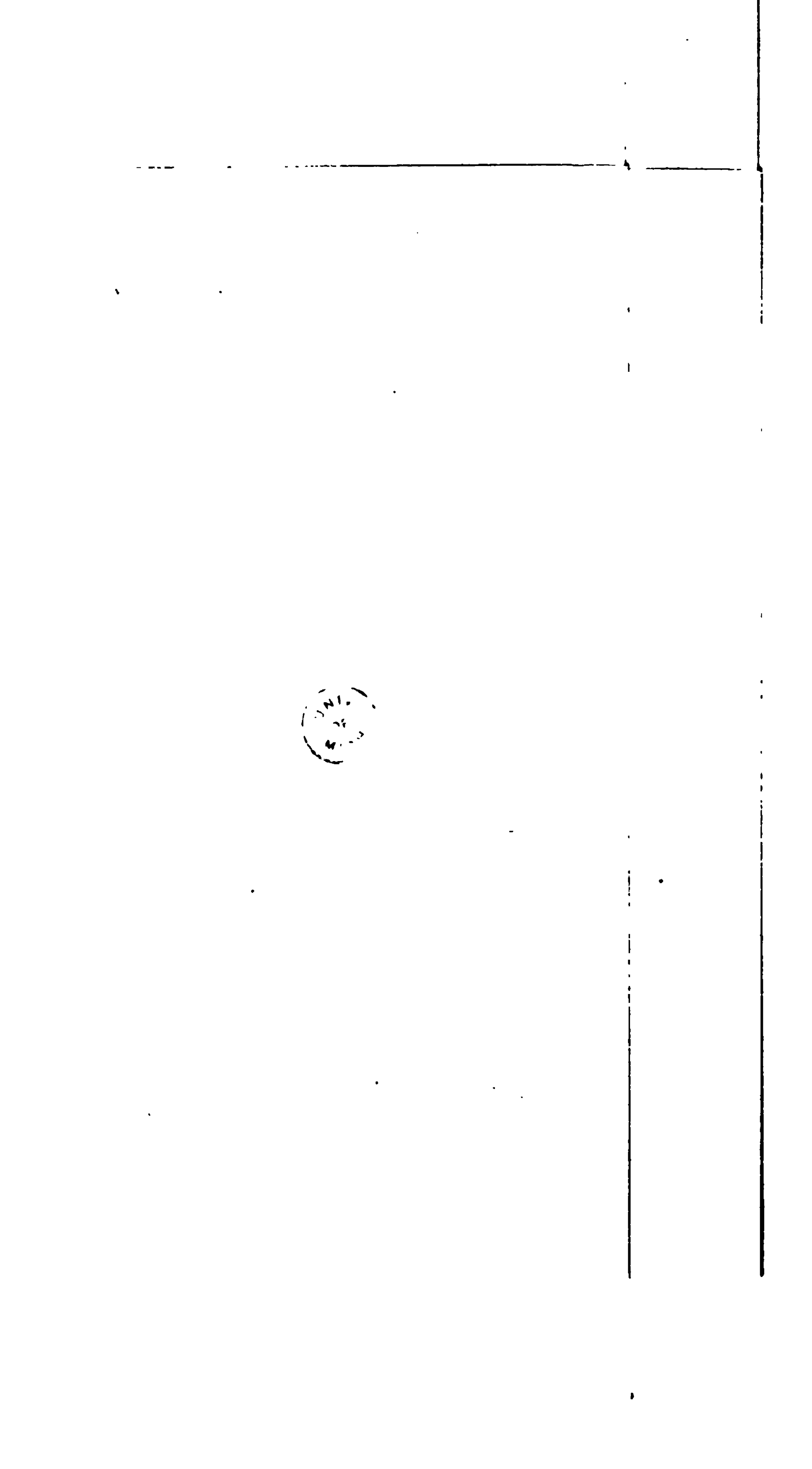
draient, comme aussi de tous les bois sculptés et les ferrures ouvragées de l'époque de la construction, et qui pouvaient entrer dans la petite restauration que je projetais. J'avais aussi compris dans le marché un grand bas-relief représentant le Père éternel, exécuté à mi-corps, coiffé de la tiare, et entouré d'anges, le tout de grandeur naturelle, et douze médaillons de haut relief, représentant des personnages du XVI[e] siècle, parmi lesquels on indiquait particulièrement François I[er] et ses enfants, sa femme, sa mère et sa sœur, et quelques seigneurs de sa cour. Du reste, ajoutait-on, toute tradition est perdue sur le personnage représenté dans chaque médaillon. François I[er], seul, était indiqué par tout le monde, et, ne l'eût-il pas été, son grand nez et la forme allongée de la tête l'auraient suffisamment désigné.

Cette collection de personnages historiques, exécutée de main de maître, de grandeur naturelle, et dont il était facile d'apprécier la haute valeur artistique, est peut-être ce qui m'a le plus tenté dans le désir que j'ai eu de devenir possesseur de quelques-uns des débris du château de Sarcus, et si ces médaillons n'avaient pas existé, peut-être aurais-je reculé devant le transport des arcades; mais il fallait soustraire des portraits authentiques à une destruction imminente. Je me suis décidé.

Ayant fait ceintrer en charpente les arcades que je voulais faire démolir, j'en numérotai les pierres, attribuant en outre à chaque arcade une lettre de l'alphabet.

Je commençais par enlever la clef de chaque ceintre, après avoir fait *déjointer* cette clé, ainsi que les clavaux, avec une *scie à dégravonner;* je fis ensuite pratiquer dans chaque pierre un trou propre à recevoir le crochet fixé au cordage passé dans la poulie des moufles, et, au moyen d'une chèvre à sommet pivotant, placée entre l'arcade en démolition et les charrettes qui devaient emporter les pierres, je les ai fait enlever et déposer dans la charrette alors en charge; on y déposait ces pierres sur un lit de paille, de façon à ce que les sculptures se trouvassent parfaitement à l'abri de toutes dégradations. L'opération a été, comme on le conçoit bien, longue et coûteuse, et n'a pas demandé moins de quinze journées.

Dans l'intervalle des instants qu'exigeait la surveillance de la démolition, je levais le plan du château avec une grande exactitude, et je dessinais tous les détails sculptés ou profilés qu'on



pouvait découvrir, cherchant sur le champ à déterminer la place que les blocs avaient occupée dans la décoration du monument.

Dans le même temps, j'ouvrais une espèce d'enquête auprès des anciens du pays et des serviteurs de l'ancien seigneur, pour obtenir d'eux une foule de renseignements qui devaient m'être, dans la suite, indispensables pour écrire les notices que, plus tard, j'ai en effet rédigées, et que je donne ici.

Durant vingt ans environ, j'ai fait des recherches afin de composer les notices, dont j'ai donné la première l'année dernière (1858), et dont je donne la seconde cette année (1859).

C'est moyennant ces soins, entrecoupés d'ailleurs, pendant les vingt années qu'ils ont durés, de recherches historiques nombreuses, étrangères à Sarcus, que je puis cette année offrir à mes collègues de la Société académique de l'Oise *le Plan du château de Sarcus;* il sera placé en tête de la description que je donnerai plus loin. Quant à la *vue perspective* du château, telle qu'elle devait se présenter aux personnes qui l'abordaient du côté du bourg au milieu du XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de son entière terminaison et de sa plus grande splendeur, je la donne ici.

Je vais actuellement donner quelques explications générales touchant le plan que j'ai levé, et indiquer quelles portions, dans la vue perspective que j'offre, appartiennent incontestablement au Sarcus de 1550, quelles autres ont été empruntées à quelques monuments de la même époque, afin de combler quelques lacunes que la soi-disant restauration faite au château, en 1764 ou 1765, par le premier marquis de Grasse, qui l'ait possédé (1),

---

(1) *François, marquis de Grasse,* né le 28 janvier 1715, capitaine au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp.

Il avait reçu la terre de Sarcus, par donation entrevifs, de Mme Marie-Angélique-Henriette Tiercelin, veuve de Louis-Henri de Pons. L'acte est du 13 juin 1763.

Il laissa par sa mort, arrivée le 1er mars 1794, la terre de Sarcus à son troisième fils, *Jacques-Pierre-François-Gabriel, marquis de Grasse,* né le 20 juin 1774, qui avait été reçu dans l'ordre de Malte avant la révolution de 1793. Les deux premiers fils de François de Grasse l'avaient précédé dans la tombe.

y avait produites, et celles que plus tard les effets du temps et la main des démagogues de 1793 y avaient ajoutées; mais, je dois en prévenir, ces lacunes étaient très-peu nombreuses et des moins importantes. Je vais les faire connaître, en notant les portions qui appartenaient au château de Jean de Sarcus et celles ajoutées par moi pour suppléer celles dont on ne trouvait plus de traces.

Les arcades, au nombre de vingt-deux, sont incontestablement du Sarcus de 1550.

La portion de frise qui est à droite et servait comme de support aux croisées du manoir principal qui occupait cette portion de l'édifice, était ornée de dix des médaillons dont j'ai parlé antérieurement, et qui sont actuellement à Nogent-les-Vierges; les deux autres, qui forment le nombre douze indiqué précédemment comme celui des seuls-médaillons qui aient été sculptés, étaient posés dans la même frise, mais en retour, au-dessous des deux croisées qui éclairaient, à l'est, l'appartement *dit du roi*, et faisaient face au bourg. La frise, dont je viens de parler, est donc incontestablement ancienne (1).

Les croisées qui sont représentées dans la vue perspective, au-dessus de chacune des vingt-deux arcades de la cour, ont été copiées des deux seules que la restauration barbare du marquis de Grasse avait laissé subsister; lors de cette restauration, le marquis avait substitué à celles des croisées de la cour, aux chambranles à candélabres, à masques et autres ornements, dont on

---

(1) Je dois faire observer que je regarde la sculpture des médaillons comme postérieure à la mort de Jean de Sarcus; j'ai la certitude que les médaillons avaient été sculptés à la place qu'ils occupaient, et avant 1550. — Les médaillons n'étaient plus en place lorsque je suis arrivé à Sarcus; on les avait descendus; on voyait seulement sur la frise, qui existait encore, les portions renfoncées qu'ils avaient occupées. — Cet enlèvement des médaillons m'a empêché de savoir dans quel ordre on les avait rangés. J'ai en vain interrogé sur ce fait, intéressant pour mes recherches, tous mes donneurs de renseignements, ils n'ont pu me rien dire. Seulement on affirmait que *le Roi* était sur la face latérale regardant le bourg. Peut-être le second médaillon était-il la dame aux panaches; mais je n'en suis pas certain.

trouvera un dessin dans le courant de la description du château, des croisées sans ornements et sans meneaux, probablement parce que les primitifs chambranles, si richement sculptés, étaient trop mutilés, et que leur restauration aurait été par trop dispendieuse, et aussi peut-être parce qu'on n'aurait trouvé que difficilement, à l'époque de cette restauration, des sculpteurs-ornemanistes en état de les exécuter.

Heureusement pour notre travail, deux des croisées de la Renaissance existaient, comme je l'ai dit, sur la façade de l'est, au premier étage, bien conservées : ce sont les deux que j'ai fait démolir à Sarcus, avec un soin particulier, et qui figurent aujourd'hui à Nogent-les-Vierges, ornant les deux petits corps avancés qui flanquent les trois arcades de mon portique. Il était encore facile de voir à Sarcus, sur les façades de la cour, à droite et à gauche des nouvelles fenêtres, l'empreinte des chambranles ornementés, qui avaient existé et qu'on avait fait disparaître par le marteau lors de la restauration du marquis de Grasse. Ces croisées sont donc encore incontestablement celles qu'avait fait exécuter, au XVIe siècle, l'architecte italien, ou de l'école italienne, chargé de la construction de Sarcus.

Entre chacune des croisées on peut remarquer, dans la vue que nous offrons au public, que les petits piliers saillants et angulaires, ornement des plus riches qui fait partie de chacun des entre-deux des arcades, sont prolongés au-delà du sommet des arcades, sur le nu du mur, entre chaque croisée ; cet ornement, qui était tout particulier à Sarcus, avait été conservé au XVIIIe siècle par l'architecte de M. de Grasse, et toutes les personnes qui ont pu voir Sarcus dans les dernières années de son existence ont admiré la richesse de ces petits contre-forts qui s'élevaient avec beaucoup de grâce et d'élégance pour aller s'épanouir en bouquet de feuilles découpées jusque au sommet des façades, presque au-dessous de l'entablement.

L'existence de ces aiguilles, qui étaient évidemment du XVIe siècle, et qui se retrouvaient sur toutes les faces, prouve, à n'en pouvoir douter, que le château de Sarcus avait été entièrement terminé au XVIe siéle, fait dont quelques personnes avaient douté. Ce doute m'avait été exprimé à moi-même, lors des séjours, assez courts, que j'ai faits à Sarcus, par un vieillard auquel j'ai dû quelques renseignements utiles.

N'ayant point discuté ce fait à cette époque, j'avais répété à M. Graves, qui rédigeait alors sa Statistique de Grandvilliers, ce qui m'avait été dit sur cette non terminaison du château, au XVIe siècle; sur mon dire, il a indiqué dans son ouvrage, *Article Sarcus*, ce que je lui avais avancé, et en me nommant, je crois, comme son autorité; depuis, ayant fait la réflexion que l'existence des petites saillies angulaires, construites et sculptées lors de la construction primitive, était un témoignage irrécusable de la terminaison complète du château au XVIe siècle, je l'en ai prévenu. Comme moi, il s'est étonné que cette preuve ait pu échapper à mon attention, lors de mes séjours à Sarcus, en présence du fait lui-même, dans la cour du château, où mon *renseigneur* m'induisait si évidemment en erreur; l'article de la Statistique était fait, et la correction ne pouvait avoir lieu que dans une nouvelle édition que M. Graves se promettait de donner un jour; mais il n'a pu l'exécuter.

L'entablement qui couronne le bâtiment au-dessus du premier étage est l'entablement ancien, dont quelques tronçons existaient encore, gisant parmi les décombres. J'en ai rapporté à Nogent deux échantillons très-mutilés. Comparés avec les sculptures de Gaillon, qui sont exposées dans la cour de l'École des Beaux-Arts, à Paris, ils se sont trouvés être parfaitement semblables à une de ces sculptures; seulement l'entablement de Sarcus était d'un modèle plus fort que celui de Gaillon, qui probablement n'a pas servi de grand entablement. Les trop fortes dimensions de celui trouvé à Sarcus m'a empêché de l'imiter dans mon petit portique de Nogent. Ce fait de similitude parfaite de dessin et même d'exécution entre le grand entablement de Sarcus, et un petit de Gaillon, prouve ce que j'ai déjà dit dans ma notice sur le portique de Nogent, insérée dans le numéro de 1858 des Mémoires de la Société, que Sarcus ainsi que Gaillon avaient dû être élevés sur les dessins et sous la direction du même architecte. Nous aurons lieu, lors de la description que nous ferons du château de 1550, de citer plusieurs autres preuves de ce fait.

Les croisées qui éclairaient le fond de la chapelle étaient en ogive surbaissée. Les débris du château m'en ont fourni plusieurs fragments que j'ai rapportés à Nogent, où ils ont été utilisés dans des ceintres de portes et de croisées qu'on peut encore y voir sous la galerie du portique.

Les entablements des tours, de dessins différents l'un de l'autre, étaient tels certainement que l'architecte les avait trouvés, et les motifs qui lui avaient fait respecter les tours, lui avaient interdit également de toucher à leurs couronnements.

Les lucarnes qui, dans ma vue perspective, surmontent l'entablement sont non de mon invention, mais une copie des lucarnes de Nantouillet, qu'on dit être du *Primatrice*, ou de maître Roux, et qui portaient la date de 1534 (1). M. le marquis de Grasse avait remplacé les lucarnes de la Renaissance, très-mutilées probablement, par l'ignoble mansarde. On se fait une idée du disparate que devait produire, dans l'ensemble, cette alliance du XVIIIe siècle avec le XVIe. Déjà, lorsque j'avais élevé, à Nogent-les-Vierges, mon petit portique, j'avais senti la nécessité de suppléer ces lucarnes, qui me manquaient. Dans les visites qu'en 1834 et 1835 j'avais cru devoir faire à tous les monuments de l'époque de la Renaissance, et du même style que Sarcus, qui existaient encore en France, afin de ne pas commettre trop d'anachronismes, visitant Nantouillet (2), mon attention avait été attirée particulièrement par une lucarne qui me paraissait concorder parfaitement avec tous les ornements rapportés de Sarcus. Cette lucarne, qui servait alors d'entrée à un colombier (le splendide

---

(1) Le château de *Nantouillet*, près de Juilly (Seine-et-Marne), avait la plus grande analogie avec Gaillon et avec Sarcus.

Comme à Sarcus, c'était une transformation de château-fort en un petit palais de la Renaissance. La transformation était due positivement à la libéralité de François Ier en faveur de son âme-damnée le chancelier Duprat, plus âme-damnée encore de Louise de Savoie que de son fils. On y voyait, comme à Sarcus, de nombreuses salamandres et des fleurs de lys, qui s'y mêlaient avec des emblêmes personnels.

Hist. du Cardinal Duprat, par M. le marquis Duprat, pag. 383.

(2) Les détails de sculpture étaient de l'exécution la plus parfaite; on pouvait y admirer encore, en 1836, une petite chapelle qui, pour la délicatesse, paraissait plutôt un ouvrage d'orfévrerie qu'un travail d'architecture. Lorsque je l'ai visitée, elle était encombrée de grains. M. le marquis Duprat dit, dans son Histoire du Chancelier: « Les châteaux de » Blois et de Chambord n'offrent dans leur élégance aucun détail plus charmant. »

château de Nantouillet étant devenu une ferme), était, lorsque je l'ai vue, en très-mauvais état; mais elle offrait cependant encore assez de sculpture pour permettre de la dessiner; seulement les petites aiguilles qui surmontaient son fronton avaient été exécutées à plat sur un mur, et n'avaient jamais été isolées comme celles que j'ai fait exécuter à Nogent.

En m'inspirant donc de celle de Nantouillet, j'ai composé la lucarne que j'ai mise dans ma vue générale de Sarcus en 1550, pour remplacer celles qui avaient existé à Sarcus, et dont on ne trouvait plus de traces. Son exécution à Nantouillet datait de la même époque que la construction de Sarcus.

Les grands toits qui à Sarcus couvraient les bâtiments, ceux en pointe qui terminaient les tours, avaient été remaniés au XVIII[e] siècle, comme on pouvait s'en apercevoir à la charpente du toit du bâtiment de l'aile droite, qui était le manoir, bâtiment qui existait encore en partie lorsque je me suis rendu à Sarcus pour la première fois, à la fin de 1833 et plus tard en 1834.

Il est probable qu'à l'époque où le premier marquis de Grasse a fait restaurer ou plutôt mutiler le château, faisant à la toiture une grande réparation, on aura fait disparaître les crêtes qui surmontaient les toits et les espèces d'ornements en pendilifs qui s'étalaient eux-mêmes sur les toits en contre-bas des crêtes. Les crêtes étaient ordinairement en fer, qu'on dorait, et les ornements qui s'étalaient sur les toits s'exécutaient en plomb, qu'on dorait également.

On ne peut pas douter que ces ornements, qui étaient comme obligatoires pour les monuments de la nature de celui de Sarcus à l'époque où il a été élevé, et qui ne manquent à aucun des châteaux du XVI[e] siècle dont la peinture ou la gravure nous ont transmis les formes et le souvenir, aient également été employés dans la décoration de Sarcus; aussi n'ai-je pas hésité à les admettre sur ces grands toits, comme aussi les girouettes et leurs ornements pour les sommets des tours. J'ai emprunté les dessins des crêtes et des espèces de broderies qui se trouvent au-dessous, à Gaillon, monument avec lequel le château de Sarcus, comme je l'ai déjà dit, avait la plus grande analogie.

La balustrade découpée, qui dans mon dessin surmonte l'entablement de la chapelle, ne représente pas exactement celle qui a dû exister à Sarcus; j'ai copié également ici une balustrade de Gaillon, celle de Sarcus ayant entièrement disparu.

La grille qui clot la cour d'honneur n'est pas non plus, probablement, celle qui à Sarcus existait au XVIᵉ siècle; mais elle est bien dans le style du temps; l'essentiel est qu'on soit sûr qu'il existait à cette place une grille.

J'ai cru devoir représenter dans mon dessin une fontaine à vasque s'élevant au milieu de la cour; j'étais tellement persuadé qu'elle avait dû exister, que, durant mes courts séjours à Sarcus, j'avais cru devoir faire fouiller au milieu de cette cour pour y retrouver les conduits, ou des maçonneries qui justifieraient mon opinion. Je suis obligé d'avouer que je n'ai rien découvert qui m'ait donné matériellement raison, et cependant je n'en ai pas moins persisté à représenter une fontaine au milieu de la cour.

A l'époque de la Renaissance, une fontaine était un ornement obligé des cours des châteaux, elle y était encore plus recommandée par l'architecture et la mode que par le besoin; aussi Androuet du Cerceau a-t-il publié dans le temps un recueil spécial de fontaines pour que les architectes y trouvassent des modèles.

Dans les visites que j'ai faites à ceux de ces édifices qui ont survécu au temps et aux révolutions, j'en ai toujours trouvé, et même lorsque l'habitation existait sur des lieux élevés, où il n'y avait d'eau qu'artificiellement, comme c'était à Sarcus.

A l'époque de Jean de Sarcus, le château avait à l'ouest un parc-forêt qui servait à la chasse et à la promenade; j'ai cherché à donner une idée de cette disposition, en entourant dans ma vue perspective l'édifice d'arbres plus ou moins élevés.

Par tout ce que je viens de dire dans cet avant-propos, par l'indication que j'ai eu soin de donner des portions qui avaient appartenu au Sarcus du XVIᵉ siècle, et l'aveu que j'ai fait de celles que, dans ma restauration graphique, j'ai cru devoir y ajouter, pour suppléer les détails dont on ne trouvait plus de traces, on a pu se convaincre que la vue que je mets aujourd'hui sous les yeux du lecteur, offre l'aspect général que le château devait présenter au XVIᵉ siècle (en 1550), ainsi que je m'étais proposé de le faire et que je l'avais promis à mes lecteurs.

Pour arriver à réaliser la restauration graphique telle que je la donne, j'ai fait d'abord, en me servant du plan pour réédifier les façades, un *dessin croquis* sur une grande échelle, afin de pouvoir y exprimer les moindres détails; après avoir fait ce dessin où la perspective était loin d'être irréprochable, je l'ai confié à

un dessinateur-architecte aussi habile qu'intelligent (1), qui a traduit mon croquis en un délicieux dessin.

J'avais pensé d'abord, pour reproduire ce dessin, à le faire lithographier purement et simplement, par un autre artiste de mérite dont le talent, comme lithographe, m'était connu; mais le dessinateur-architecte m'a prévenu que quelque soin que le lithographe apportât à son travail, son crayon ne parviendrait jamais à rendre avec netteté les mille détails compris dans le dessin; exactitude réclamée cependant par les architectes; qu'une gravure sur acier pouvait seule rendre fidèlement ces détails, en en perfectionnant encore la finesse des traits; j'ai donc livré le dessin à la pointe et au burin d'un des plus habiles graveurs d'architecture de la capitale (2); grâce à son talent, on a obtenu la planche à laquelle je dois de pouvoir offrir aux amateurs d'architecture, la vue du château de Sarcus, tel qu'il était au XVIe siècle, et le dessin de ses plus délicates sculptures, exprimées avec une netteté qu'on ne pouvait obtenir que de la pointe acérée du burin.

La planche terminée, elle offrait la pureté de traits que l'architecture réclame; mais le monument représenté manquait de re-

---

(1) M. William Hoffmann, architecte prussien, né à Cologne en 1822, entretenu à Paris par le Roi de Prusse, après avoir été employé par lui à la construction de la cathédrale de Cologne, et chargé actuellement de la composition des verrières qui doivent éclairer ce monument, artiste aussi obligeant qu'il est habile, et qui a bien voulu donner ses soins à reproduire mon croquis en dessin, et à surveiller ensuite la gravure que j'en ai fait faire.

(2) M. Auguste Ribault, né à Paris en 1810, graveur spécial d'architecture, auquel on doit les planches les plus belles de plusieurs recueils qui se consacrent aux publications architecturales et archéologiques, particulièrement de M. Gaillabaud. Déjà il avait gravé pour la Société Académique de l'Oise, dans ses Mémoires, une tapisserie inédite appartenant à M. Mathon, décrite par M. Barraud, notre collègue; cette planche a été dans le temps particulièrement remarquée, et se vend au profit de la Société; il a gravé aussi pour le recueil des *monuments anciens et modernes*, *l'architecture française du* Ve *au* XVIe *siècle*, et aussi de belles planches pour la *Rome moderne*.

lief et d'effet; le tableau était froid. Faisant alors transporter sur une pierre lithographique, par l'impression en taille douce, une épreuve de la gravure, légère et délicate, et faisant donner à cette épreuve, transportée, par un lithographe expérimenté (1), le modelé et l'effet qui étaient les seules choses qui manquassent à la gravure, on en a obtenu la *gravo-lithographie* que je mets aujourd'hui à la disposition des amateurs (2).

J'ignore si jusques ici on a essayé, comme je viens de le faire, la combinaison de la gravure et de la lithographie, pour obtenir dans une même planche la réunion des avantages qu'offrent dans leurs résultats les deux arts pris séparément; l'idée en est tellement simple, qu'il est probable que l'emploi simultané des deux moyens a déjà eu lieu ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'essai que je viens d'en faire ici pour moi me paraît avoir pleinement réussi, ce qui engagera peut-être quelques autres amateurs à tenter les mêmes combinaisons, afin d'arriver à des résultats qu'ils ne pourraient obtenir autrement.

Paris, 15 mars 1859.

---

(1) M. S. L. Deroy, né à Paris, auquel les arts doivent un nombre considérable de délicieuses lithographies, entre autres toutes celles du voyage des bords de la Loire, celles des monuments funéraires de Dreux, etc.....

C'est à M. Deroy que moi-même j'ai confié la reproduction de la vue du portique de Nogent-les-Vierges, insérée en tête de la notice de 1858, et celle de tous les détails qui doivent entrer dans la présente description de Sarcus en 1550. On lui doit encore de délicieuses lithographies qui font partie de la galerie du Roi Louis-Philippe, publiée avant 1848, sous le nom de *galerie d'Orléans*.

(2) On n'offre dans le présent numéro des mémoires de la Société académique de l'Oise (pour 1859), avec la description du château tel qu'il devait être en 1550, que des épreuves de la gravure sur acier, sans l'addition lithographique dont je viens de parler; ces épreuves devant être pliées dans les exemplaires, il eût été fâcheux d'y sacrifier des épreuves gravo-lithographiques.

Si des amateurs désiraient de ces dernières épreuves gravo-lithografiques, ils en trouveront chez le concierge du Musée de Beauvais, où on les vend au profit de la Société académique du Beauvaisis.

III

DESCRIPTION DU CHATEAU DE SARCUS

TEL QU'IL DEVAIT ÊTRE EN 1550.

La date de 1550 est ici à peu près arbitraire.

Elle ne signifie que *époque où le château était certainement terminé*, et peut-être l'était-il même un peu avant.

On a la certitude qu'en 1550, les peintures dont, à l'instar de l'Italie, on avait orné les voûtes de ses portiques, les émaux, les dorures et argentures qui couvraient les blasons sculptés en relief à l'intersection des nervures de ces mêmes voûtes, étaient exécutés. Les bâtiments étaient nécessairement couverts; et leurs vastes toits, couronnés de leurs crêtes dorées, se découpaient sur le ciel, ainsi que les lucarnes et les tours avec leurs cimes aiguës. Rien enfin ne manquait plus à l'effet grandiose et pittoresque du château, qui, dans cet état de perfection, devait présenter l'aspect le plus saisissant.

Aussi est-ce pour moi un sujet d'étonnement toujours nouveau de voir qu'un édifice, aussi exceptionnel que devait être celui-là à l'époque où il a été construit, qui, de nos jours, s'il existait encore dans toute sa splendeur, serait l'objet de notre étonnement et de notre admiration, n'ait trouvé ni un chroniqueur qui en ait parlé, ni un dessinateur, ni un graveur qui nous en ait transmis la vue et les détails. Il est des ingratitudes de l'histoire et des populations qu'on ne s'explique pas. C'est pour essayer d'obvier à ce silence, et de consoler, autant que possible, les arts et la contrée de la disparution du chef-d'œuvre, que je vais essayer de le reproduire et de le décrire tel qu'il devait se présenter en 1550, lorsqu'on l'abordait du côté du bourg.

Mon opinion est que Jean de Sarcus, le brave capitaine, n'a pu concevoir le projet de transformer le vieux manoir féodal de ses

pères en un élégant palais d'un style tout à fait inusité dans nos contrées septentrionales, et dont de rares exemples existaient à peine en Italie, sans en avoir vu l'effet séduisant dans le pays même qui avait vu naître ce style. Aussi suis-je persuadé que Jean de Sarcus avait fait partie, dans sa jeunesse, des expéditions de Charles VIII et de Louis XII, lorsqu'ils essayaient l'un et l'autre de reconquérir le Milanais, qu'ils regardaient comme leur héritage.

Avant d'entreprendre la description de l'édifice qui fait particulièrement l'objet de cette nouvelle notice, disons d'abord un mot de la rénovation qui, vers le milieu du xve siècle, s'est opérée dans les arts comme dans la littérature en Europe, en Italie d'abord, alors que Jules II et Léon X étaient papes; rénovation qui a pris le nom de *Renaissance*.

Les succès de Mahomet II, en 1453, qui avaient fait tomber entre ses mains l'ancienne ville de Constantin; les cruautés commises par ses soldats, avaient obligé les savants grecs, ainsi que tout ce qui avait pu fuir, à chercher un refuge qu'ils avaient trouvé particulièrement à Rome et à Florence.

Artistes et littérateurs étaient venus y demander un abri contre la persécution, emportant avec eux des arts plus perfectionnés que ceux qui restaient sur la terre latine, et rapportant avec eux ces auteurs anciens dont, presque seuls en Europe, ils avaient conservé l'intelligence.

Cette littérature, presqu'oubliée aux lieux qui l'avaient vu naître, avait produit sur les esprits un mouvement qui les avait enflammés d'admiration et les avait jetés dans une voie toute nouvelle.

Jules II (1503) et Léon X (1513), tout chefs religieux qu'ils étaient de la chrétienté, partagèrent bientôt, en littérature comme en beaux-arts, les opinions presque païennes de ceux qui les entouraient.

Mais, pour ne parler que de l'architecture à l'époque dont il est ici question, disons qu'à la moitié de ce xve siècle le style ogival avait fait son temps.

En Italie, *Bruneleschi* en avait donné un dernier exemple en élevant encore dans ce style le dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence, et il y échappait tout à fait en élevant (1444), dans la même ville, le palais Pitti, construit dans le style antique tout à fait remis en lumière.

Bientôt les grands artistes, qui, dans ce moment (au xvie siècle),

naissaient et s'élevaient de toutes parts en Italie, suivaient l'exemple donné par *Bruneleschi.*

Le Bramante (1506) et *Michel-Ange* (1589) copiaient et mesuraient avec une rigoureuse exactitude les monuments antiques. Ils imitaient, dans les édifices qu'ils élevaient, et sans s'en écarter, tous les détails laissés par les architectes de l'ancienne Rome, dont le sol qu'ils foulaient était rempli.

Dès ce moment, la révolution en architecture était complète.

Les artistes italiens avaient eu d'autant moins de peine à adopter ce style, qu'à vrai dire, l'architecture antique n'avait jamais entièrement disparu de leurs monuments ; ils en avaient toujours conservé quelques traces dans les détails, et ce sont ces souvenirs, quelqu'incomplets qu'ils fussent quelquefois, qui font le caractère distinctif de l'architecture italienne des XII[e] et XIII[e] siècles.

La révolution architecturale, à la tête de laquelle on trouve successivement les grands hommes que je viens de citer, ne fut pas accueillie par tous les artistes italiens de la même manière.

Tous n'acceptèrent pas le joug des règles sévères de l'architecture des anciens dans toute sa rigueur. Quelques-uns, mais certainement en minorité, séduits par les arabesques découverts dans les intérieurs des maisons des anciens Romains, et particulièrement par ceux des Thermes de Tite et de Livie, déblayés au commencement du XVI[e] siècle des amas de décombres où ils étaient enfouis depuis si longtemps (1), donnèrent le jour à une architecture pittoresque, sans règles précises, riche des détails les plus capricieux, permettant à l'imagination à peu près tous les écarts possibles.

---

(1) Les excavations auxquelles donnèrent lieu les fouilles qui furent faites pour mettre au jour les débris, couverts d'arabesques, de ces bains, présentent, dans beaucoup d'endroits, l'apparence de *grottes.* Les Italiens donnèrent aux décorations qui y furent trouvées le nom de *grotesche*, du mot *grotta*, qui, en italien, veut dire profondeur. — Ducerceau le père a fait un recueil d'arabesques qu'il intitule *grotesques;* ce mot n'avait pas alors le sens fâcheux que nous lui avons attribué depuis. Ce qu'on appelait *grotesques* au XVI[e] siècle, nous l'appelons aujourd'hui *arabesque*, mot qui n'est pas plus raisonnable ; les Arabes n'ont rien qui ressemble à ce que nous appelons arabesques.

Un pareil style d'architecture convenait aux artistes à imagination fougueuse. Ils ne firent pas attention que les détails arabesques n'avaient été employés par les anciens que comme décors intérieurs, et jamais comme ornements extérieurs.

Raphaël, qui paraît les avoir prisés à leur valeur, les a adoptés pour servir d'accompagnement à ses compositions des loges du Vatican.

Jean d'Udine, son élève, composa sous son inspiration et peignit de ces arabesques dans lesquels on admire une grande facilité d'exécution et une grande richesse d'imagination. On y voit des fruits, des fleurs, des oiseaux, que relient entre eux les rinceaux les plus délicats et aux couleurs les plus chatoyantes. Mais tout cela est employé en décors intérieurs, ou à peu près, puisque c'est sous le portique des loges et sous le ciel de l'Italie.

Raphaël, l'homme de goût par excellence, s'est bien gardé d'en faire, dans les édifices dont il a été chargé, comme architecte, des ornements extérieurs, et surtout sculptés.

D'autres artistes, n'ayant pas un goût aussi sévère que le sien, en firent un style architectural : c'est ce style que j'appelle *pittoresque* ou *arabesque*. Il fut adopté par une école qui se forma en Italie, du xve au xvie siècle, et se posa en rivale de celle de Bruneleschi et des autres grands maîtres qui le suivirent, qui avaient adopté le style purement antique.

Cette école arabesque était celle à laquelle les artistes italiens venus à la suite des rois Charles VIII et Louis XII appartenaient (1). Je la crois antérieure à celle des grands maîtres, Bramante et ceux qui le suivirent. Je désignerai désormais cette grande école sous le nom de *classique* par opposition à celle *arabesque* qu'on pourrait appeler *romantique*.

---

(1) L'engouement dont les deux rois Charles VIII et Louis XII furent pris pour les arts et les sciences qu'ils trouvèrent établis et pratiqués en Italie lorsqu'ils y firent leurs expéditions, est tel, qu'ils en ramenèrent, non seulement des architectes, des peintres et des sculpteurs, mais encore des planteurs de jardins et des jardiniers, et aussi des littérateurs, des grammairiens et des rhéteurs, en sorte que, revenus en France, on ne prisait plus à leurs cours que ce qui venait d'au-delà des monts.

Un passage fort curieux des lettres-patentes de Charles VIII, datées

Cette dernière architecture n'a jamais dû être pratiquée indifféremment par les mêmes artistes. Le style en est diamétralement opposé. Les artistes qui s'y sont adonnés ont toujours dû suivre des routes opposées. Ils n'ont jamais dû s'entendre plus les uns avec les autres que n'ont fait de nos jours, en littérature, les auteurs dont les uns ont reçu de nous le nom de romantiques, et les autres celui de classiques. Quoi qu'il en soit, c'est à l'école d'architecture *arabesque* ou *romantique* qu'on doit un certain nombre de monuments, tels que *Gaillon*, *Blois* et *Amboise* pour quelques parties, *Bonniret*, *Nantouillet*, *Moret* et *Madrid*, et quelques autres, dont les noms ne me reviennent pas à la mémoire (1), et enfin le château de Sarcus, le seul peut-être qui ait été terminé, et qui ait présenté une unité de style qu'on ne trouve dans aucun autre édifice du même genre et de la même époque : ce qui rend sa destruction plus regrettable encore.

Cette architecture arabesque n'a eu en Italie qu'assez peu d'imitateurs, et je n'en connais d'exemple (en Italie), qu'employée en chambranles de portes, de lucarnes, et en ornements de tombeaux. Ils sembleraient que nos deux rois, Charles VIII et Louis XII,

---

d'Amboise, semble annoncer que les artistes amenés par lui appartenaient particulièrement au pays de Naples, ce qui expliquerait comment leur style d'architecture, né dans la partie la plus méridionale de l'Italie, diffère si essentiellement du grand style d'architecture dont on trouve les premiers exemples en Toscane. Voici ce passage : « Il sera tenu compte » des gaiges et entretenements de certains ouvriers et gens de mestiers » qu'avons fait venir de nostre *royaume de Cicille* pour ouvrer de leur » mestier à l'usaige de la mode d'Italie. »

(1) On doit compter comme appartenant à l'école *arabesque-romantique*, en France, *Jean Joconde*, que, malgré ce qu'en dit M. Deville dans sa *Comptabilité de Gaillon*, je regarde, conformément à l'opinion de M. de Clarac, comme étant l'architecte de Gaillon (voir ce que j'en ai dit dans ma Notice sur le portique de Sarcus, publiée en 1858) ; je le regarde également comme étant l'architecte de Sarcus, ou au moins comme l'inspirateur du projet, dû, si ce n'est directement à lui, à un des hommes sortis de son école. — On doit compter comme appartenant à la même école l'architecte de *Madrid* et son décorateur *Jean della Robia*, émailleur, auquel on devait les grands émaux qui décoraient ce château.

qui particulièrement ont accueilli chez eux ce style d'architecture, eussent entraîné à leur suite tous les artistes qui s'y étaient adonnés. Le nombre des monuments élevés par eux en France, assez restreint, l'est cependant moins qu'en Italie, où, durant un séjour de dix mois, dans le nord de cette contrée il est vrai, je ne me souviens pas d'y avoir vu un seul grand édifice du style du château de Sarcus.

Ce style d'architecture n'a paru en France même que comme un météore; il n'y a brillé un instant que pour en disparaître aussitôt. Ce fait doit faire regretter encore plus la disparution de la plupart de ceux que nous possédions. Quelles causes ont pu empêcher ce style d'architecture de se perpétuer? Il y en a probablement plusieurs : d'abord les dépenses excessives auxquelles les nombreuses sculptures devaient entraîner, ensuite le peu de convenance, dans notre climat septentrional, de l'usage des portiques qui entre dans cette architecture comme une disposition obligatoire et caractéristique. Nos habitations ont plus besoin de soleil que d'abri. On avait dû également s'apercevoir que, sous notre ciel humide, les peintures faites à l'extérieur s'altéraient promptement, quoiqu'à Sarcus, en 1834, au moment où on démolissait, on put s'apercevoir que quelques couleurs avaient résisté aux intempéries des saisons, car, après trois siècles d'existence, les cinabres, les bleus d'émail (probablement des lapis-lazuli), avaient conservé leur éclat.

De tous les monuments existant en France, du style d'architecture arabesque que j'ai cités, il ne reste plus à ma connaissance que *Blois*, *Amboise*, *Bonnivet* et quelques autres moins importants. A Blois, et à Amboise, il n'y a jamais eu qu'un petit nombre de détails arabesques. Le château de Sarcus, exceptionnellement, était entièrement de ce style.

La grande architecture de la Renaissance, celle que j'ai appelée *classique*, eut un succès moins éphémère; cultivée par les maîtres italiens que j'ai nommés, elle s'introduisit en France à la suite des artistes *Serlio*, le *Primatrice*, le *Rosso* et d'autres appelés par François Ier. Elle fut imitée par nos grands architectes; par *Pierre Lescot* d'abord. Nous lui devons la magnifique façade de la cour du Louvre, dont le fronton est soutenu par des cariatides, et que les sculptures de *Jean Goujon* ont rendue immortelle.

C'est le plus magnifique et le plus parfait exemple de l'architecture de la Renaissance française.

Vient ensuite *Philibert de Lorme*, l'auteur du château des Tuileries, charmante construction, lorsqu'on l'examine isolée des mauvais annexes que plus tard Ducerceau le jeune y a accolés.

Jean Bullant le suit; c'est à lui qu'on doit *Ecouen* et *Anet*, remarquables surtout par le fini des détails et l'ornementation soignée de leurs diverses parties; caractère qui distingue l'architecture française de la Renaissance, exécutée à cette époque, de celle qui l'a précédée comme de celle qui l'a suivie.

Le fait de deux styles d'architecture prenant naissance en même temps en Italie, au moment de la Renaissance, suivant des principes différents, et suivant des règles diamétralement opposées, est évident pour moi; il résulte de l'étude faite par moi de l'histoire de l'architecture à cette époque (1).

On se tromperait, si on pensait qu'en Italie, comme en France, les deux architectures rivales que je viens d'indiquer s'établirent sans luttes.

A la suite de leur apparition, on trouve, en Italie d'abord, une architecture mêlée d'un style qui n'est pas bien déterminé, ce qui prouve quelle était alors l'hésitation qui existait chez les artistes pour prendre parti pour un des systèmes qui essayaient de se créer.

En France, alors que la grande architecture classique eut produit ses premiers essais, et se trouva opposée à l'architecture capricieuse que j'ai appelée arabesque ou romantique, on vit pa-

---

(1) Je crois être le premier qui ait signalé l'apparition simultanée des deux styles d'architecture, rivaux l'un de l'autre au moment de la Renaissance, ainsi que la lutte qui en a été la suite; lutte qui a duré jusque au moment où la grande architecture classique l'a emporté sans conteste.

Le fait était assez curieux, et importait assez à l'histoire de l'art, pour n'avoir pas dû être passé par moi sous silence. Je trouve une preuve de la rivalité et de l'émulation qu'avait produite en France la présence des nouveaux styles d'architecture, se disputant la prééminence, dans ce fait raconté par l'auteur de l'*Histoire de Beauvais*, E. Delafontaine, tome II, page 272. Les architectes et artistes employés, en 1532, à la construction du portail du sud de la cathédrale de Beauvais, « *jaloux de la réputation* » *que venait d'acquérir Michel-Ange par la construction du dôme de Saint-* » *Pierre, voulurent prouver ce que pouvait faire l'artogival en merveilles,* » *et élevèrent à Beauvais, sur la cathédraee, cette tour octogone*, etc. »

REZ-DE-CHAUSSÉE
Tel qu'il était

O
S
E

raître dans les œuvres d'architecture de nos artistes les mêmes hésitations, les mêmes mélanges des styles différents (1) jusque au moment où, sous François Ier, et surtout sous ses successeurs, l'architecture prit une allure plus décidée pour ne plus composer que dans le style classique des premiers grands maîtres; mais alors l'architecture avait déjà dégénéré de ses lignes sévères, de ses masses grandioses et de ses détails précieux, primitivement si bien étudiés.

Actuellement que j'ai dit de l'architecture de la Renaissance ce qui me paraissait devoir être dit, pour que mon lecteur sût à quelle variété d'architecture de la Renaissance appartenait Sarcus, et comment ce style était né, comment il avait été importé en France, comment il avait cessé d'exister, je vais faire la description de l'édifice, tel qu'il existait au XVIe siècle, en commençant par l'extérieur, et pour que le lecteur puisse en suivre tous les détails, je mets ici sous ses yeux le plan par terre.

L'architecte de Sarcus, auquel on avait livré un vieux château féodal, dans le style du moyen-âge, flanqué de tours, fermé des quatre côtés, enfermant dans son enceinte une sombre cour et tous les bâtiments indispensables au logement et à l'approvi-

---

(1) Il a dû en être de même à toutes les époques transitoires; ce qui s'est passé à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, se passe encore de nos jours sous nos yeux (en 1858-1859). Dans ce moment, nous n'avons pas un style d'architecture reconnu qui fasse école; le caractère du style actuel est de n'en avoir point. C'est un mélange incohérent de classique, de Renaissance, de gothique, d'inventions nouvelles, on ne sait ce que c'est; c'est parfois le monstre d'Horace, et brochant sur le tout une profusion de sculptures sans motifs, d'un goût souvent douteux, né du nombre de sculpteurs ornemanistes sans occupations, que les grands travaux du Louvre et de quelques autres monuments, aujourd'hui terminés, ont créés, et qui, ne trouvant plus à employer leur art dans des travaux du même ordre, mettent leur ciseau au rabais. Aussi, les édifices particuliers qu'on élève, sont-ils aujourd'hui sculptés à l'extérieur comme ils sont dorés en dedans (à l'or faux).

Nous connaissons les styles architecturaux des siècles passés, de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, ces derniers stigmatisés du nom de *rococo*; quel nom donnera-t-on au style d'architecture de nos jours, après le style Directoire et le style Empire?

sionnement d'une garnison qui devait s'y défendre, pour le convertir en un élégant palais du style italien capricieux, dut, comme premier acte de la transformation qu'il allait faire subir au vieux château-fort, déblayer entièrement l'intérieur de la cour de tout ce qui l'encombrait, et faire disparaître également les constructions qui ne devaient plus faire partie du manoir qui allait être entièrement changé et rajeuni.

Il abattit donc le bâtiment qui existait à l'est, du côté du bourg, et qui continuait la façade de ce côté, afin d'obtenir sur cette face une cour ouverte, conservant à gauche de cette cour la tour où fut depuis établie la sacristie, marquée I sur le plan; et à droite, la tour appelée la *Grosse tour*, parce qu'en effet elle excédait en diamètre les trois autres tours du château.

Ce déblaiement avait donc laissé subsister les tours, le gros mur du sud de la forteresse; seulement on l'avait rasé jusqu'à la hauteur du sommet des portiques que l'architecte se proposait de construire. Il en fut de même du gros mur sur lequel devaient s'appuyer les portiques du fond de la cour, qu'on réduisit dans son épaisseur, afin de le mettre à angle droit de celui du sud, ce dont on ne s'était pas préoccupé lors de la construction de la forteresse.

Quant au manoir des anciens sires de Sarcus, on ne peut savoir exactement quelle transformation on lui fit subir, lors de la régénération du château, pour approprier ses appartements, qui dataient des XIIe et XIIIe siècles, aux besoins nouveaux que le temps avait créés.

Longtemps un très-petit nombre de chambres avait suffi à la simplicité guerrière des premiers seigneurs. Les sires de Sarcus, au XVIe siècle, ont dû ajouter beaucoup à l'étendue des appartements pour satisfaire à de nouveaux besoins; mais nous ignorons en quoi consistèrent ces changements et ces augmentations. Dans le cours de la description que je vais faire du Sarcus de 1550, je noterai le très-petit nombre de pièces ou de choses qui me paraîtront avoir appartenu aux époques antérieures au XVIe siècle.

Si actuellement on examine le plan, on verra que tout en voulant que le château présentât l'apparence et le luxe d'un palais, l'architecte, se conformant certainement en cela aux désirs des propriétaires, comme aux besoins de défense existant encore au

commencement du XVIe siècle, a percé d'embrasures propres à recevoir des canons (indiquées au plan par les lettres K), le gros mur du sud, dont il n'a diminué l'épaisseur excessive que là où il devait élever la chapelle, et encore a-t-il laissé plus de deux mètres de ce côté, parce que, faisant face à la campagne, il était susceptible d'être attaqué. Il est vrai qu'il était en plus destiné à supporter l'effort des voûtes de la chapelle.

Au XVIe siècle, lorsque les souverains en guerre avec la France ne cessaient de diriger des troupes vers le Nord pour faire diversion aux armées que nous avions dans le Midi, des fossés (1), des ponts-levis levés soigneusement la nuit, une *canonerie* et une *arquebuserie*, toujours prêtes, n'étaient pas de trop pour repousser les partis, qui, à ces époques de guerre et de troubles, ne cessaient de tenir la campagne.

A ces nombreuses précautions on ajoutait encore celle des sentinelles, qui veillaient sans cesse.

Les tours avaient été conservées encore par un autre motif, quoique probablement elles ne fussent pas du goût de l'architecte chargé d'élever un édifice régulier, mais elles étaient des témoignages d'antique noblesse; peut-être aussi les traditions du château avaient-elles à raconter des faits glorieux ou dramatiques à l'occasion de chacune d'elles, et peut-être encore pouvait-on y découvrir quelques traces des siéges qu'elles avaient soutenus aux époques les plus éloignées.

Ces tours étaient pour les seigneurs plus que des constructions, c'étaient des titres (2).

---

(1) En 1784, le château avait encore ses fossés. Le père Daire en parle dans son Histoire Civile et Littéraire de Grandvilliers; il parle aussi des belles avenues du parc, qui dataient peut-être de Jean de Sarcus.

(2) Aux XIIIe et XIVe siècles on ornait le sommet des toits pointus des tours, non-seulement de girouettes, mais encore de personnages en plomb ou en terre cuite, représentant les seigneurs constructeurs des châteaux ou de quelques portions de château.

J'ai acquis, lors de la vente du cabinet Prevost de Bresle, la représentation en terre cuite, vernissée, de Savignies, d'un petit seigneur à cheval qui avait eu cette destination.

On disait cet objet provenu d'une des tours de Sarcus, malgré l'inscrip-

La chapelle, comme je l'ai dit, occupait l'extrémité de l'aile gauche de la cour, s'appuyant sur la tour du sud, où, comme je l'ai dit encore, on avait établi la sacristie indiquée au plan par la lettre I. L'artiste s'était plu à faire de la chapelle le morceau capital du château; il y avait déployé toutes les ressources de son art, toutes les richesses de son imagination. Elle montait de fond en comble du bâtiment : sa voûte allait atteindre le dessous de la toiture; le fond était un hémycicle formé en cul de lampe; les arêtiers des voûtes, qui s'élançaient de l'hémycicle, aboutissaient dans la portion semi-circulaire à quatre points différents, et chaque point d'intersection était orné d'un sujet religieux exécuté en relief et légèrement en pendentif. Je donne ici,

---

tion qui l'indiquait positivement, ce qui me l'avait fait acheter. Je n'en crois rien. Les armoiries gravées sur l'écu ne sont pas exactement celles de Sarcus; quoi qu'il en soit, je crois devoir donner ici la gravure représentant l'objet, curieux par l'emploi qu'on en a fait, qui nous révèle un usage du XIII[e] ou XIV[e] siècle; curieux aussi au point de vue de la céramique du pays, parce qu'il est incontestablement sorti des fabriques de Savignies.

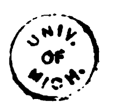




DIVERS DÉTAILS EXTRAITS DES DÉCOMBRES DE SARCUS

Nos 1, 2, 3 étaient des clés d'arceaux de la chapelle — Font partie du musée de Beauvais




UNIV.
OF
MICH.



GRAND BAS-RELIEF, CLÉ DE VOUTE PRINCIPALE DE LA CHAPELLE

en regard, dans la planche de détails, aux numéros 1, 2 et 3, ces sujets qui, recueillis par M. Le Maréchal, ont été donnés par lui au Musée de Beauvais, où ils sont actuellement déposés et où je les ai dessinés. Le quatrième sujet, beaucoup plus important que les autres, s'épanouissait sur la voûte. Ce morceau de sculpture était, comme on peut le voir, une délicieuse composition; elle représentait le livre saint soutenu par deux anges, aux regards vraiment célestes et entourés d'une guirlande de chérubins. Cette splendide sculpture, lorsque je suis arrivé à Sarcus, n'existait plus qu'en un nombre infini de morceaux, et les figures en étaient tellement mutilées qu'on ne pouvait plus penser à en recomposer un tout qui méritât le transport. J'avais d'abord essayé, après avoir consacré deux jours à en faire rassembler les morceaux, à les unir ensemble au moyen d'une masse de plâtre qui reproduisit à-peu-près la forme première; mais on dut bientôt renoncer à ce projet, tant le résultat était incomplet, privé, comme je l'étais, d'un mouleur en plâtre pour prendre l'empreinte des débris qui restaient; je dus me contenter de le faire dessiner par M. Gosse, peintre habile, qui m'avait accompagné dans mon premier voyage. Son crayon intelligent dut suppléer souvent aux nombreuses lacunes qui existaient. Cette impossibilité de copier ce qui n'était plus a fait que, bien qu'on retrouvât encore le trait général de toutes les figures, le peintre n'a pu leur donner la naïveté quelles avaient certainement dans l'original. J'ai cherché à la leur rendre dans la nouvelle copie que j'en ai fait faire par M. Deroy, et tel que j'en offre le dessin en regard de cette page on peut apprécier l'importance de ce bloc d'un seul morceau, qui ne mesurait pas moins que deux mètres en long et en large sur un mètre d'épaisseur, dont le cube, en conséquence, était de quatre mètres; il était la clé des deux voûtes. Au moment de la démolition, on n'avait pris aucun des soins usités lorsqu'on veut descendre intacte une pareille masse sculptée; livrée à son propre poids lorsqu'elle avait été débarrassée des portions de voûtes qui la retenaient suspendue, on l'avait laissée choir : on n'avait pas même enlevé les dalles qui se trouvaient au-dessous, et on n'avait pas pensé à accumuler à la place où elle devait tomber un amas de sable ou de terre meuble, qui, se laissant pénétrer, aurait ménagé les saillies et aurait permis de recueillir de grands morceaux; au lieu de cela elle s'était brisée en un nombre infini de particules, et on les avait relevées

à la pelle pour les transporter ensuite là où on formait des tas de moellons. J'étais parvenu, après beaucoup de recherches, à en retrouver trente-deux débris, qui, à la rigueur, suffisaient pour donner une idée du tout et permettre d'en faire un dessin.

La pierre dans laquelle on avait exécuté cette sculpture était cette craie durcie des carrières de *Domèliers*, si favorable au ciseau, parce que n'ayant pas de grain elle se laisse couper dans tous les sens, tient parfaitement l'arête et a la propriété d'acquérir à l'air de la dureté.

Si le vandalisme pouvait être intelligent, on aurait, au moyen de quelques soins, préservé de cette horrible mutilation cette sculpture, qui avait une véritable valeur artistique. Le démolisseur y aurait trouvé son compte, car ce morceau capital, descendu avec soin, aurait dû être vendu avantageusement; mais, ô stupidité de ces destructeurs de monuments! leur instinct de cupidité ne leur révèle même pas ce que peut leur rapporter les trésors de l'art que le hasard fait tomber entre leurs mains.

Ce grand bas-relief avait été peint et doré selon l'habitude du temps, et surtout l'habitude italienne. Il en était de même des écussons armoriés. Ces sculptures ainsi peintes devaient concourir à donner beaucoup de richesse à la chapelle, dont l'éclat était augmenté encore par les effets lumineux des verrières reflétant les couleurs les plus vives.

La portion de voûte antérieure à celle de l'hémicycle offrait, dans la combinaison de ses arétiers, quatre intersections. Celles-ci étaient ornées d'écussons sculptés, saillants sur les arétiers. Le sculpteur les avait entourés de couronnes formées de riches rinceaux découpés à jour, et dont trois sont également conservés dans le musée de Beauvais. Ces écus étaient blasonnés aux couleurs des armoiries de Sarcus et de celles de leurs alliances. On pouvait encore y distinguer le lion d'Hermine sur champ de gueules de la famille des Chabannes-la-Palice, à laquelle appartenait la première femme de Jean de Sarcus.

Le fond de l'hémicycle était orné d'un grand sujet sculpté, représentant en haut relief le Père-Eternel, coiffé de la tiare, élevant la main droite comme pour bénir, et supportant dans la main gauche la boule du monde. La figure de Dieu, vue à mi-corps, est de grandeur forte nature. Les anges qui l'entourent dans sa gloire sont aussi de grandeur naturelle. Je donne le dessin de ce mor-

Détails pour le château de SARCUS tel qu'il était en 1550.



Grand bas relief du fond de la chapelle

ceau, qui m'a toujours paru être d'une main allemande. Toutes les figures en avaient été peintes et dorées. Transporté à Nogent-les-Vierges, où on peut le voir dans le cabinet des antiquités qui précède la bibliothèque, il a été de nouveau peint et doré conformément aux couleurs dont primitivement on avait revêtu les figures qui le composent. Une banderolle qui se déroule au-dessous de la figure du Père-Eternel est soutenue aux extrémités par deux anges agenouillés; elle portait pour légende : *Tota pulchra ès amica mea, et maculata non est in te.*

Au-dessous du bas-relief il existait, quand j'ai vu Sarcus, une portion carrée et renfoncée que j'avais pensé d'abord avoir contenu un bas-relief représentant quelque autre sujet religieux. Je n'ai pas vu le renfoncement dans toute la hauteur qu'il avait eue, une portion du mur étant déjà démolie; mais depuis j'ai pensé, avec plus de raison, je crois, que le renfoncement avait reçu dans le temps une toile peinte avec son cadre. Si le vide avait été rempli par un bas-relief, il serait resté aussi bien que la sculpture du Père-Eternel. M. le comte Amédée de Sarcus pense que c'était une statue de Vierge qui existait au-dessous du bas-relief; que cette statue existe encore, servant d'ornement à une église de couvent située aux environs d'Amiens. Ce fait serait bon à éclaircir, et cette statue de Vierge devrait être reproduite par la photographie, si tant est qu'elle existe, afin d'avoir avec une grande exactitude le portrait exact de cette Vierge. Mais je crois que M. le comte Amédée est dans l'erreur.

Les personnes attachées au château, pages, varlets, écuyers entendaient la messe au rez-de-chaussée, dans la portion de la chapelle indiquée en H au plan; le seigneur, sa famille, les gentilshommes qui se trouvaient au château assistaient à l'office dans une tribune placée au premier étage, et qui faisait l'extrémité du grand appartement d'honneur bâti au XVI[e] siècle au-dessus du portique A, et du gros mur où se trouvent les embrâsures indiquées en K sur le plan, appartement et tribune dont je reparlerai lorsque je décrirai l'emploi de la portion du premier étage situé du côté de la chapelle.

Les arcades qui entouraient la cour étaient au nombre de vingt-deux; on en comptait huit dans la façade de l'aile droite ou du *manoir*, tandis que l'aile de la chapelle, qui lui faisait vis-à-vis, n'en présentait que sept; cependant ces deux ailes avaient la

même longueur; on était parvenu à obtenir une arcade de plus du côté du manoir, en diminuant la largeur de chacune des huit qui se trouvaient de ce côté. Cette différence de largeur avait été nécessitée probablement par l'existence de gros murs, restes de la distribution de l'ancien manoir, ou par des dimensions obligées que nécessitaient les salles F et E du plan. La salle F était appelée salle des festins : c'était la salle à manger des jours de galas. La salle E était la salle des gardes.

Le bâtiment du fond de la cour présentait sept arcades de largeur égale.

La différence qui existait dans le nombre, comme dans les largeurs des arcades des deux ailes, n'apparaissait nullement à la vue lorsqu'on considérait l'ensemble de l'édifice; les sommets des arcades avaient été élevés à la même hauteur et régnaient parfaitement ensemble. Les différences avaient eté rachetées pour les arcades du côté du manoir par un exhaussement imperceptible des piliers dans les portions encore droites, là où commençaient les ceintres; les sculptures qui remplissaient également tous les entredeux d'arcade confondaient ensemble, pour l'aspect, les arcades de chacun des côtés de la cour, tellement qu'on ne se doutait pas des différences (1).

Dans le cours de ce que j'ai eu occasion de dire touchant les façades, j'ai parlé des petits contreforts angulaires qui se trouvaient entre les arcades, et s'élançaient depuis le sol jusques au-dessous de l'entablement où les pinacles qui en formaient les sommets s'épanouissaient en bouquets de chicorée.

On voit très-bien la forme et la position de ces petits contreforts sur le plan du château, offert à la vue du lecteur, et quant aux ornements sculptés qui les décorent, on peut les voir, au moins en partie, sur la vue extérieure d'une des arcades offerte plus loin comme exemple de la richesse des sculptures de ces arcades.

Six des arcades étaient fermées par des vitraux posés sur des murs d'appui; c'étaient les trois qui formaient un des côtés de la chapelle H et les trois qui leur faisaient face, et qui closaient la

(1) Il y en avait cependant une bien marquée, ce dont on s'aperçoit très-bien en comparant entre elles les arcades relevées par M. Daudin.

salle des festins F; toutes les autres arcades étaient libres et ne se fermaient pas.

Trois arcades formaient l'entrée principale du manoir, par le vestibule ou salle des gardes, marquée en E sur le plan. Cette salle était voûtée; deux piliers carrés soutenaient les voûtes.

Les treize autres arcades donnaient entrée sous les portiques, espèces de cloîtres qui entouraient la cour en grande partie, comme on peut le voir dans le plan où ces portiques sont indiqués en A.

Il existait sur les faces intérieures des piliers, comme sur les pilastres qui leur correspondaient, à environ deux mètres de hauteur, des espèces de consoles saillantes qui représentaient des salamandres recourbées un peu sur elles-mêmes, couronnées, et que des flammes enveloppaient presque entièrement. C'est de ces salamandres que partaient les nervures ou arêtiers qui, s'épanouissant en plusieurs sens, allaient soutenir les voûtes des cloîtres, en formant par leurs entrecroisements des espèces de caissons. J'ai représenté dans la planche de détails, sous le n° 4, une de ces salamandres (1).

A chacun des points d'intersections, qui étaient au nombre de cinq pour chaque voûte, on avait sculpté, comme on l'avait fait aux voûtes de la chapelle, des écussons entourés des ornements les plus délicats, et dont aucun n'était la copie de l'autre; les points d'intersections existant sous les voûtes des portiques étant au nombre de soixante-quinze, il y avait sous ces portiques soixante-quinze écussons; chacun des écussons portait des armoiries peintes, dorées ou argentées, selon que le voulait chaque armoirie; les nervures étaient elles-mêmes sculptées dans tous leurs développements, et sur leurs différentes épaisseurs ou cavités; de plus, elles avaient été dorées et peintes; les entrevoûtes

(1) C'est une de ces salamandres, la moins mutilée de toutes, qui, rapportée à Nogent-les-Vierges, a servi de modèle pour sculpter celles qui décorent la frise du petit portique élevé dans ma propriété; ces salamandres s'étant trouvées à Sarcus, à la portée de mutilations faciles, par le bâton ou les pierres, avaient été particulièrement l'objet des dégradations *polissonnières* ou *démagogiques;* elles étaient au nombre de trente, et cependant à peine trois avaient-elles sauvé leurs têtes. En 1793 on les avait accusées d'aristocratie et de féodalité.

avaient été décorées chacune d'arabesques peints sur un fond bleu d'azur.

Par ce que je viens de dire, on peut se faire une idée de la richesse et du pittoresque que devait présenter l'ensemble de ces portiques, dont aucune construction de nos jours ne peut donner une idée : il ne reste plus rien en France d'analogue, et aucun auteur du temps ne s'est trouvé pour parler d'une semblable merveille !

J'ai trouvé dans les décombres plusieurs sculptures représentant des chiens couchés, comme j'en ai représenté un (n° 5 des détails). Ils avaient dû soutenir des nervures de voûtes dans d'autres portions du bâtiment. Celui dont j'ai fait un croquis et qui figure dans la planche de détails était dans la salle des gardes, au pilier qui fait face à la lettre E.

Il était là probablement pour rappeler aux sentinelles la vigilance qu'ils devaient apporter dans leur service.

La lettre F, aux extrémités fleurdelysées, sculptées en relief, indiquée sous le n° 6 dans la planche de détails, a été trouvée dans les débris et rapportée à Nogent, toute mutilée qu'elle était ; elle paraissait avoir été l'objet de colères exceptionnelles ; elle avait servi de but à un grand nombre de pierres employées comme projectiles ; où était-elle située dans le château ? C'est ce que je n'ai jamais pu savoir des nombreuses personnes que j'ai cependant interrogées à Sarcus, pendant les séjours que j'y ai faits, en les menant en face même de cette sculpture.

J'ai dit que la pièce circulaire existant au rez-de-chaussée de la tour du sud-est, attenant à la chapelle, et indiquée en I au plan, était la sacristie.

La pièce indiquée en G, qui existait au rez-de-chaussée de la grosse tour, servait d'office ; elle était au-dessous de l'appartement du Roi.

La pièce indiquée en C dans la tour du nord-ouest, et de forme hexagone, contenait les cuisines.

On n'a pu me dire à Sarcus la destination de la pièce circulaire marquée D au plan qui occupait le rez-de-chaussée de la tour du sud-ouest, tour dans l'épaisseur des murs de laquelle existaient deux escaliers, un descendant dans les fossés, l'autre montant au premier étage, où était établi un cabinet qu'on appelait cabinet des armoiries, dont je parlerai plus tard ; quant à la petite pièce

circulaire qui occupait le rez-de-chaussée de la tour, pièce qui depuis longtemps n'avait plus de nom, je suis persuadé, par sa position, et par toutes les circonstances qui l'environnaient, que c'était un corps-de-garde.

Je ne sais pourquoi j'avais pensé que là aussi avait dû exister *les oubliettes;* tellement que j'y avais fait pratiquer une fouille que je n'ai pas poussée très-loin.

Quel château fort, quelle grande demeure féodale n'avait pas, dans le XIIIe siècle, ses oubliettes, son cul de basse fosse obligé, son *tombeau à vivants*, comme on disait alors. A cette époque, où les *vilains*, comme pour se venger de toutes les exactions dont ils étaient l'objet, parodiaient le nom de gentilhomme en appelant les nobles *Gentukommes* ou *Genpillehommes*, on ne se faisait pas scrupule de les y ensevelir (1).

Cependant je dois avouer que mes recherches ont été infructueuses, et qu'à l'honneur des sires de Sarcus, les populations interrogées par moi ne paraissaient pas avoir gardé le souvenir de l'emplacement de ces geôles terribles.

Les quatre pièces circulaires qui occupaient les rez-de-chaussées des tours étaient toutes voûtées, avec sculptures aux retombées et rosaces, faisant pendentifs, au centre.

La partie indiquée au plan par les lettres B B était une terrasse; je ne l'ai pas vue, elle était détruite par le temps ou démolie quand j'ai été à Sarcus; je dois la connaissance de ce détail à M. le comte Amédée de Sarcus qui, dans son enfance et sa jeunesse, avait habité ou visité le château dont il portait le nom.

J'ai terminé la description du rez-de-chaussée du château et l'indication de l'emploi des pièces qui le composaient; je vais essayer actuellement de décrire ses façades et leurs sculptures innombrables et variées.

Je renvoie d'abord le lecteur à la vue perspective placée en tête de cette notice, en regard du titre, pour que, l'examinant avec soin, il se trouve préparé à ce que je vais avoir à lui décrire en détail.

---

(1) Une des tours qui se trouvent à l'entrée de l'ancien évêché de Beauvais (aujourd'hui palais de justice) montre encore un de ces hideux cachot. On y descendait les victimes au moyen d'une poulie.

En examinant ces façades on a pu remarquer la richesse des sculptures de la portion qui forme le rez-de-chaussée, celle des arcades; pas une place qui ne soit comme brodée au ciseau, et malgré cette profusion, cela fait bien, parce que c'est une base; je mets sous les yeux du lecteur une des arcades dessinée sur une grande échelle, le dessin d'une portion du rez-de-chaussée pouvant seul donner une idée de la richesse de cette partie de l'édifice. Je ne crois pas même devoir rien ajouter à l'impression que la vue de ce dessin doit produire sur le lecteur.

Au-dessus des arcades régnait une frise non interrompue; du côté de la chapelle, et au fond, la frise n'avait reçu aucun ornement, que des tables renfoncées; du côté du manoir elle était ornée de dix médaillons, placés au-dessous des croisées, deux sous chacune des croisées qui formaient les extrémités des ailes du manoir, et un seul sous chacune des six autres croisées. Les onzième et douzième médaillons étaient placés en retour sous les croisées de la façade latérale faisant face au bourg.

Cette *ornementation* de la frise a certainement été exécutée après tous les travaux finis, et comme le commencement d'un complément obligé du monument; je n'ai pu savoir si, dans la frise de l'aile de la chapelle et dans la frise de façade du fond, il existait des pierres propres à sculpter des médaillons posés d'avance; ce fait aurait indiqué quelles avaient été les intentions de l'architecte relativement à l'ornementation de la frise, enrichie de médaillons dans toute son étendue, ou si après coup seulement on n'avait voulu en mettre que sur la frise de l'aile du manoir.

Ces collections iconographiques sculptées étaient dans les habitudes architectorales du temps; je ne crois pas avoir vu un édifice de cette époque et du style dans lequel on a élevé Sarcus, qui n'ait présenté, mêlé à ses arabesques, des médaillons; souvent ils étaient en marbre, et plusieurs fois je les ai vus représenter les douze Césars, avec les noms en latin inscrits autour des effigies, ce qui témoigne de l'engoûment qu'on avait alors pour tout ce qui rappelait l'antiquité. Sarcus a eu les siens, dont on voyait encore la place dans les petites couronnes qui font partie des sculptures qui surmontent l'espèce d'entablement saillant des arcades.

J'ai dit dans ma notice de 1858 que je regardais les médaillons comme n'ayant été sculptés qu'après la mort de Jean de Sarcus,

des
des
, et
se:
me
m-
de
on

lu
e-
it
is
u
i-

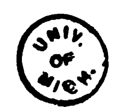
CHÂTEAU DE SARCUS EN 1550

Page 266



Daroy lith *Im. Lemercier Paris.*

UNE DES ARCADES POUR MONTRER LA RICHESSE DE L'ORNEMENTATION


UNIV. OF MICH.

et probablement par les soins d'Adrien Ier Tiercelin de Brosses (1).

Ce seigneur avait été élevé et nourri à Blois et dans les autres châteaux des bords de la Loire : il les avait habités avec les différents Dauphins, desquels il avait été successivement gouverneur. De plus, très-probablement, il avait pris part dans sa jeunesse aux diverses expéditions d'Italie.

Dans ces différentes positions, il avait dû contracter la passion des arts, et particulièrement de l'architecture ; il avait beaucoup connu à la cour Jean de Sarcus, dont, vers la fin de sa vie, il a épousé la petite-fille, nièce de François de Sarcus.

Dans la note ci-dessous, j'indique les personnages représentés dans les douze médaillons, les seuls, comme je l'ai dit, qui aient jamais été exécutés, et que j'ai recueillis à Nogent-les-Vierges, où ils décorent mon petit portique ; je regarde cette collection comme étant des plus précieuses, soit qu'on la considère au point de vue iconographique, ou au point de vue du costume et de l'art (2).

---

(1) D'après des calculs dont j'ai amplement entretenu mes lecteurs dans la notice sur le portique de Sarcus, insérée en 1858 dans le recueil des mémoires de la Société du Beauvaisis, les médaillons n'ont dû être exécutés que de 1536 à 1540 ; et comme quelques travaux ont dû être faits encore après cette époque, j'ai pensé que je devais assigner la date de 1550, comme celle où le château a été bien *certainement* terminé et a atteint sa plus grande perfection.

(2) Chacune des têtes des personnages représentés dans les médaillons est de grandeur naturelle et en ronde-bosse ; chacune d'elle est placée dans une portion creusée en demi-sphère ; la portion circulaire extérieure est entourée d'une couronne sculptée en relief, toujours d'un dessin différent. Rien n'est plus *portrait-nature* que ces figures qu'un praticien habile a jugé avoir été taillées sur place dans les pierres qu'on y avait incrustées d'avance, et cela d'après des originaux peints ou dessinés qu'on a donnés pour modèles au sculpteur ; ils sont regardés comme étant tous de la même main. (Voir ces médaillons dans la Notice de 1858, insérée au volume, 1858, des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise.)*

Les personnages représentés sont : 1° *François Ier* après sa blessure de Romorantin, qui a exigé qu'il eût longtemps la tête coiffée d'une espèce de turban ; — 2° *la reine Claude*, l'excellente fille de l'excellent

Revenant à la frise dans son rapport avec l'harmonie générale du monument, et que je suppose orné également sur ses trois faces des médaillons que probablement on avait projeté d'y mettre, j'y remarque le mérite d'être alors moins ornée que la portion inférieure qui soutient le tout, et de l'être plus que la portion supérieure qui forme le premier étage, l'architecte devenant toujours plus sobre de sculptures, c'est-à-dire plus léger à fur et à mesure qu'il s'élève du sol vers le sommet de l'édifice; arrivé au premier étage, l'architecte n'admet plus sur le nu du mur que les prolongements des petits contreforts qui séparent les arcades et s'en vont constamment en s'amincissant jusques au moment où leurs pinacles, couronnés chacun d'un bouquet de feuilles de chicorée, s'épanouissent au-dessous de l'entablement.

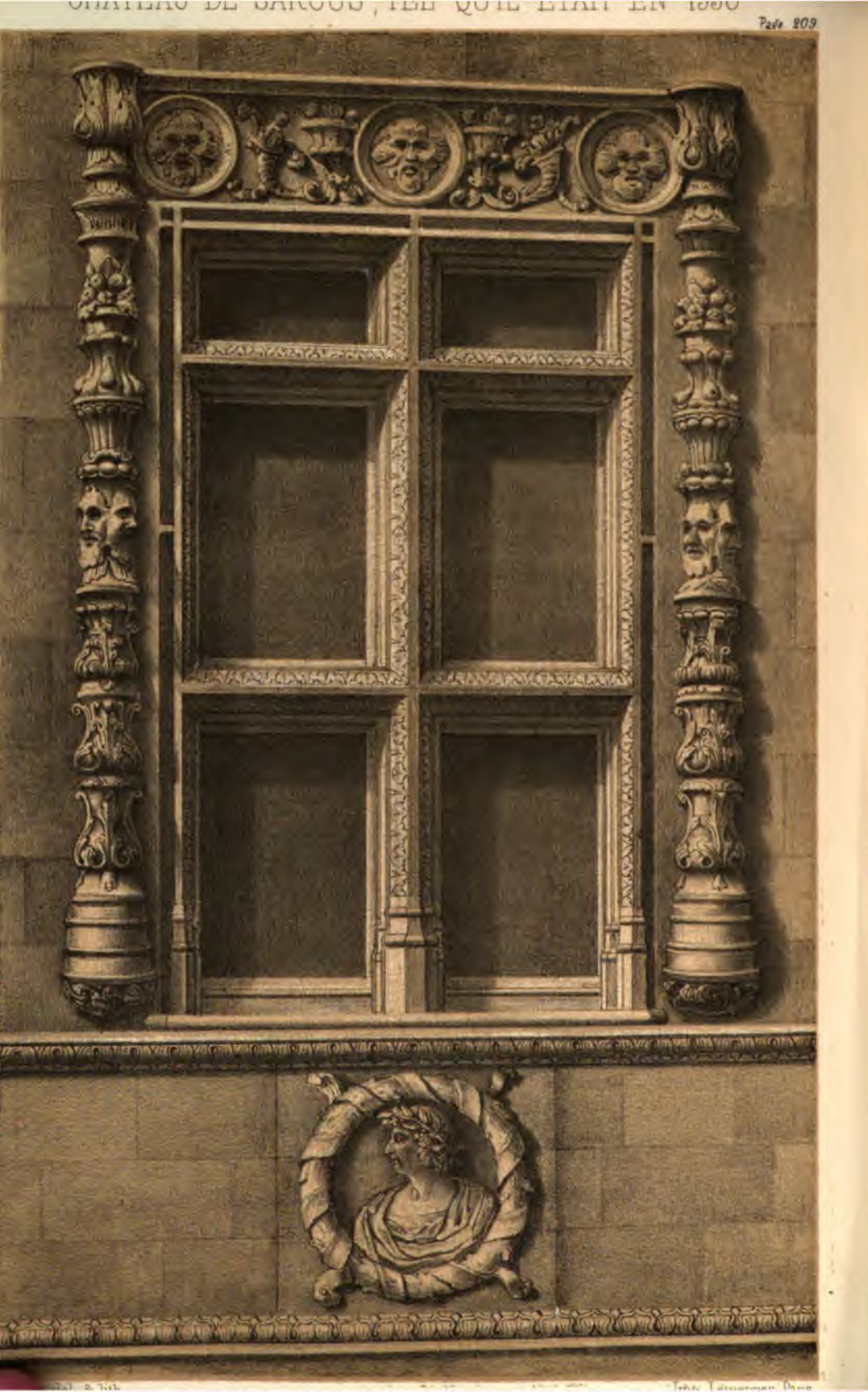
Au-dessus de chaque arcade, l'architecte a mis une grande croisée divisée par des meneaux; chacune de ces croisées est entourée d'un riche chambranle à masques et à candélabres, assez accentué pour être en harmonie avec la richesse et le modelé

Louis XII; — 3° *François, dauphin*, fils aîné de François I[er]; — 4° *Henri d'Orléans*, depuis Henri II; — 5° *Charles d'Angoulême*, troisième fils de François I[er]; — 6° *Marguerite de France*, deuxième fille de François I[er], mariée au duc de Savoie; — 7° *Louise de Savoie*, mère de François I[er], à laquelle la France a plus d'un reproche à faire; — 8° *Marguerite-de-Valois*, l'aimable sœur de François I[er]; ces huit portraits sont incontestables, et leur existence comme leur conservation sont précieuses, parce qu'ils enrichissent l'iconographie d'une des plus intéressantes époques de l'histoire de France.

Pour les quatre derniers médaillons, les personnages représentés sont incertains. Les lecteurs de cette Notice pourront recourir à celle de 1858 pour connaître les motifs ou plutôt les présomptions qui m'ont porté à les nommer comme je l'ai fait; j'ai pensé, d'après la tradition qui, à Sarcus, disait que plusieurs des médaillons représentaient des membres de la famille de Sarcus, que ces membres de la famille étaient : *Jean de Sarcus*, auquel on devait la construction du château, personnage couronné de lauriers, ce qui indiquerait suffisamment que ce médaillon apothéose a été fait après la mort du personnage, car on ne se couronne pas soi-même de lauriers; — *François de Sarcus*, évêque du Puy-en-Velay, d'abord abbé de Blangy-en-Ternois. François de Sarcus a été sei-


UNIV
OF
MICH.

CHATEAU DE SARCUS, TEL QU'IL ETAIT EN 1530



général et cependant laissant à cette portion déjà élevée, suffisamment de légèreté; je donne ici en regard le dessin d'une de ces vingt-deux croisées.

Un entablement, ni trop fort ni trop faible, orné d'une petite frise dans sa portion inférieure, vient soutenir la toiture et terminer l'étage.

Au-dessus de l'entablement, l'architecte avait élevé autant de lucarnes qu'il y avait de grandes croisées; ces lucarnes découpaient le blanc des pierres dont elles étaient formées et la silhouette de leurs sculptures sur la couleur sombre des grands toits qui terminaient le bâtiment. J'ai dit dans la première partie de ce travail que les lucarnes qu'on voit dans la vue perspective que j'ai relevée, n'étaient pas celles qui avaient existé à Sarcus; M. le marquis de Grasse, lors de sa restauration, avait abattu ce qui restait de celles du XVIe siècle, probablement parce qu'elles étaient en trop mauvais état pour être conservées, et qu'il y avait substitué la très-prosaïque mansarde.

---

gneur de Sarcus après la mort de son père, Jean de Sarcus; — *Adrien Ier*, *Tiercelin de Brosses*, mort en 1548, petit-gendre de Jean de Sarcus, qui n'a point été seigneur de Sarcus, mais que je regarde comme ayant présidé aux travaux qui ont terminé le château; et enfin, selon mon système et mes présomptions, le douzième médaillon représente Mlle *Pisseleu d'Heilly*, petite-nièce de Jean de Sarcus, depuis duchesse d'Etampes, dont l'histoire dit : *Elle profita largement de sa haute faveur pour avancer et enrichir sa famille;* ce dernier médaillon représente une dame, la tête couverte de panaches.

Suivant celui de Messieurs les comtes de Sarcus qui habite le château de Bussy-Rabutin, et avec lequel j'ai eu l'honneur de correspondre à cette occasion, ce médaillon représente *Bonne de Sarcus* et non pas la duchesse d'Etampes; M. le comte de Sarcus m'a fait part des motifs sur lesquels il fonde son opinion, motifs qu'il serait trop long de transcrire ici; comme il part d'un autre point de vue que moi, je trouve le raisonnement de M. le comte de Sarcus de Dijon parfaitement soutenable; cependant il ne m'a pas fait changer d'opinion, c'est-à-dire de système.

M. de Sarcus se fonde surtout sur le manque de ressemblance de notre médaillon avec un portrait de Mlle d'Heilly, qui fait partie de la galerie du château de Bussy, et aussi avec celui donné par Alexandre Lenoir

J'ai dit aussi dans mon avant-propos, à l'occasion des crêtes et des girouettes, tout ce que j'avais à en dire.

L'ensemble du monument, lorsqu'il a été terminé, et tel que j'ai essayé de le montrer dans la vue perspective que j'ai mise sous les yeux du lecteur, tel enfin qu'il devait se présenter en 1550, devait être d'un aspect saisissant; et c'est alors que Jean d'Auton aurait pu s'écrier, dans son langage naïf : *Il était tant beau, et tant somptueux, que bien semblait être œuvre de roi.*

Si, passant de l'ensemble aux détails, on examine avec soin les arabesques si nombreux qui entourent les arcades, on verra qu'une corde, interrompue de distance en distance par un nœud ou plutôt un peloton, sert d'ornement aux arcades dont elle entoure constamment le bord extrême (1); cette corde qui, comme ornement ne se recommande en aucune façon aux artistes, a dû

(le père) comme extrait d'une grande composition qui existe à Fontainebleau, portrait idéalisé par le Primatice et d'un caractère tout autre que tous ceux donnés comme reproduisant les traits de cette dame.

D'abord, le portrait donné par Alexandre Lenoir est-il bien un portrait ou une intention de portrait de la duchesse d'Etampes? Dans la grande composition, c'est une divinité; je ne connais pas le portrait de la galerie de Bussy, mais je connais le portrait donné comme étant celui de la duchesse et qui fait partie du Musée de Versailles, sous le n° 3076 de la salle 153 (salle située dans l'attique); ce portrait ne ressemble nullement à celui publié par Alexandre Lenoir. Ce dernier portrait a la tête longue, celui de Versailles l'a plutôt ronde. Le portrait de Versailles représente une femme d'un blond aventuré, sa figure est de face, ses lèvres sont minces, elle a peu de sourcils, le nez n'est ni long ni court; cela ne ressemble nullement au portrait dû au pinceau du Primatice; ce n'est pas non plus positivement notre médaillon, mais il en approche beaucoup plus. Je ne me suis pas d'ailleurs fondé dans mes conjectures sur des ressemblances de traits avec un portrait quelconque, on n'en connaît pas un seul de la duchesse d'Etampes qui puisse être considéré comme étant vraiment authentique. La question en reste donc où elle en était, peut-être un jour cette question s'éclaircira-t-elle par la découverte d'un portrait irrécusable.

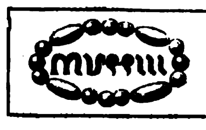
(1) Voir plus loin un dessin de cette corde et d'après Sarcus, et d'après Gaillon.

être employée là par un autre motif que celui de l'enjolivement; on la trouve à Blois, à Chambord, à Amboise, et dans presque tous les édifices de la même époque. Elle doit avoir eu un sens que nous ne connaissons plus; à mon avis, elle a été adoptée sous Louis XII, en souvenir d'Anne de Bretagne, qui après la mort de Charles VIII, son premier mari, l'avait adoptée elle-même en signe de veuvage et de regret. Depuis, on aura continué à l'employer sous Louis XII veuf, et puis enfin sous François Ier, à moins que le château de Sarcus, dont la date de fondation ne nous est pas bien connue, n'ait été commencé au retour de Louis XII d'Italie, par Jean de Sarcus, épris comme l'était le roi, de l'architecture italienne arabesque (1).

Un des petits contreforts angulaires, celui qui faisait partie du pilier à gauche de l'entrée de la salle des gardes, avait été décoré par le sculpteur-ornemaniste, dans la portion qui lui sert comme de chapiteau gothique, d'une petite figure de *roquet* dans la position d'un de ces petits chiens de dame. A Sarcus, ce petit chien passait pour représenter le *tout-tout* bien-aimé de Mlle de Sarcus; je ne saurais avoir une opinion à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque les petits chiens étaient fort à la mode. Chacun se souvient d'avoir lu dans les Mémoires de Louise de Savoie, mère de François Ier, le rôle important qu'elle fait jouer dans ces Mémoires à son petit chien *Hapegay, si gentil à son maître*. Beaucoup de portraits des dames de cette époque sont représentés ayant des roquets entre les bras ou sur leurs genoux. Le portrait de Marguerite de Valois nous la montre avec un de ces petits épagneuls, et j'en connais quelques autres du même temps qui ont également de ces petits chiens. Ils sont tous de la même race qui, à ce qu'il paraît, était alors en faveur, comme de nos jours nous avons vu l'être les *Kings-*

---

(1) La date de 1523, inscrite sur l'arcade qui servait d'entrée au manoir de Sarcus, ne peut être celle de sa fondation; elle désigne nécessairement la fermeture de l'arcade principale. Je donne ici cette date comme elle est inscrite sur la clé de l'arcade, qui est une de celles rapportées à Nogent-les-Vierges, où on peut la voir encore.



Charles. Je donne ici dans le texte la portion du pilier représentant cette sculpture.



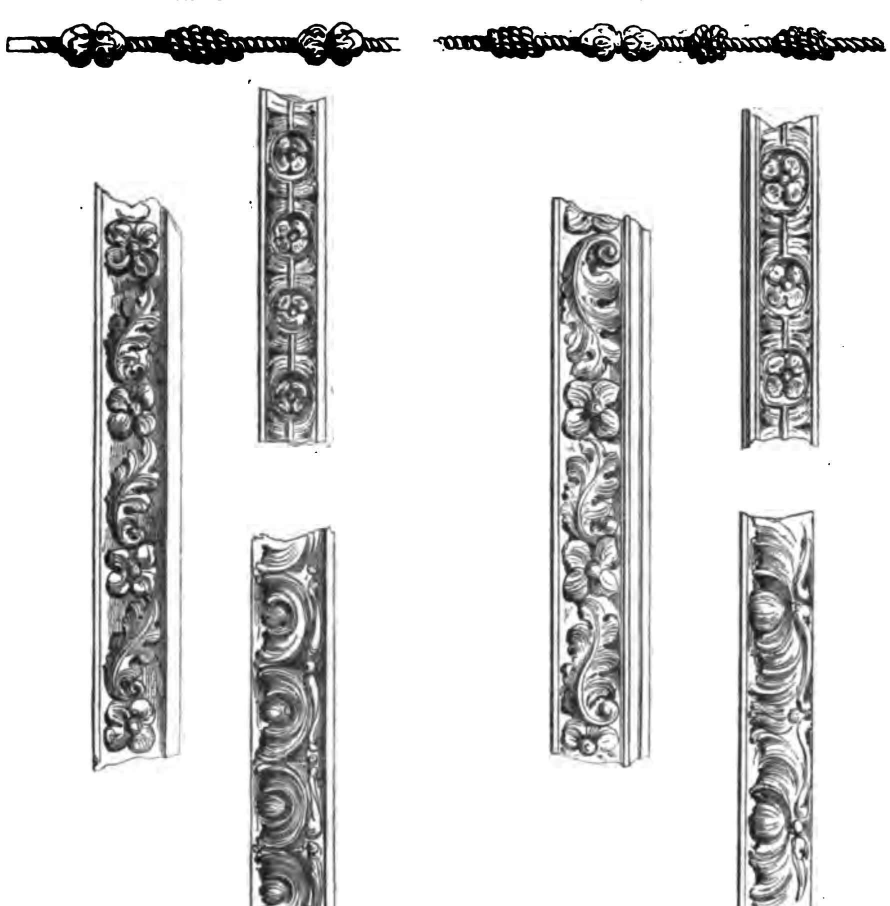
J'ai dit quelque part, dans l'avant-propos je crois, que l'architecte de Gaillon était probablement aussi celui de Sarcus, ou qu'au moins Sarcus était dû à un élève de celui de Gaillon ; que j'en jugeais ainsi parce que les deux édifices offraient dans beaucoup de leurs ornements des détails absolument semblables, et que les sculpteurs ornemanistes de Sarcus devaient être les mêmes que ceux qui avaient sculpté à Gaillon, à tel point qu'ils paraissaient s'être servis des mêmes *ponsis.* Je donne à la page suivante, comme preuve de ce que j'avance, des détails pris dans l'un et l'autre édifice, posés en regard les uns des autres. Parmi ces ornements se trouvent les cordes à nœuds dont j'ai parlé plus haut (1).

---

(1) Comme ornements, ces cordes ne sont pas gracieuses, et elles n'auraient pas été choisies par les ornemanistes comme moyen de décors, si elles ne leur avaient pas été pour ainsi dire commandées par un motif qui, pour nous, est resté assez obscur.

L'usage paraît s'en être introduit sous Charles VIII, à la suite d'Anne de Bretagne, soit pour rappeler l'*ordre de la Cordelière*, fondé par cette princesse à l'usage des dames, et dont la femme de Jean de Sarcus était peut-être décorée; soit pour rappeler, après la mort de Charles VIII, la douleur d'Anne de Bretagne, qui, en sa qualité de veuve, dût se ceindre d'une corde à nœuds.

SARCUS. GAILLON.



Il ne me reste plus actuellement qu'à faire monter mon lecteur dans les appartements situés au premier étage du manoir où se trouvaient les pièces habitées par le seigneur, sa famille et les hôtes qu'il hébergeait.

Rentrant donc au rez-de-chaussée, dans le vestibule ou salle des gardes, que nous avons précédemment décrite, nous montons les degrés du grand escalier, que nous trouvons à gauche de cette pièce; ils nous conduisent à une pièce située au-dessus

de la portion du portique du rez-de-chaussée indiquée en A. C'est une chambre à laquais, donnant entrée aux pièces qui étaient celles de l'ancien manoir E, F, G.

Quelle était l'attribution de ces différentes pièces sous les primitifs seigneurs? Nous n'en savons plus rien ; nous savons seulement qu'ils y logeaient; nous pensons de plus qu'elles étaient tendues de ces grandes tapisseries à figures que fabriquait la Flandre, comme la cathédrale de Beauvais nous en a conservé quelques-unes, et que des croisées à vitreaux peints y réfléchissaient les merlettes des Sarcus sur leur champ de gueule. Le reste nous l'ignorons complétement (1).

---

(1) On a retrouvé quelques débris de vitres, entre autres un petit seigneur à cheval, du XII[e] ou XIII[e] siècle, et, m'a-t-on dit, quelques lambeaux de tapisseries que je n'ai pu me procurer.



Le petit seigneur représenté ici porte sur le poing un faucon. Le poëme du *Vœu du Héron*, commenté par de La Sainte-Palaye, parle d'un noble seigneur portant *un faucon muscadin mignonnement engantelé :*

Un petit faucon porte, qui de lui fut nourris,
Un faucon muscadin l'appellent au pays.

On pourrait y reconnaître le petit gentilhomme de notre vitre.

Ce passage du vieux poëme prouve au moins que la vitre est du XIII[e] siècle.

Une cheminée du XIV[e] siècle, peut-être du commencement du XV[e], existait encore quand j'ai visité ce corps de logis au moment où on allait l'abattre; depuis, en démolissant cette cheminée, on en a cassé les jambages.

J'ai recueilli à Nogent les deux tiers à peu près d'une de ces colonnes, de forme octogone; le musée de Beauvais conserve une portion de l'autre. Je donne ici en marge le dessin du fragment que j'ai sauvé. La pierre dans laquelle on a taillé et sculpté ce morceau est d'une dureté remarquable, aussi la sculpture en est-elle assez grossière, et si je le mets sous les yeux du lecteur, c'est bien plus à cause de son style que comme objet d'art. On voyait encore dans la partie supérieure de la cheminée des traces de sculpture qu'on m'a dit représenter une passe d'armes et des armoiries; je n'ai pu en retrouver les débris. Le foyer était d'une telle dimension, qu'on aurait pu y engloutir des troncs d'arbres tout entiers. Cette grande cheminée, qui, je crois, était antérieure aux constructions de Jean de Sarcus, indiquait probablement la grande chambre; à la suite se trouvaient deux pièces qui occupaient la surface au-dessus de la portion indiquée en F au plan.


1 mètre 15 centimètres.

La portion la plus rapprochée de la tour s'appelait la *Chambre du lit du Roi* (1). C'était certainement là que, du temps des sires de Sarcus et de leurs successeurs, logeaient les souverains lorsque,

(1) François I[er] a dû y loger souvent; l'histoire ne nous a conservé aucun souvenir de ses séjours; mais, grâce aux itinéraires du marquis d'Aubais, nous savons que Louis XIII s'y est arrêté en 1638, et Louis XIV alors qu'il se rendait dans les Pays-Bas. Tous les souverains ont dû y loger, par suite des nécessités et des usages hospitaliers du moyen-âge. Les seigneurs ayant des vassaux avaient, au XII[e] et XIII[e] siècle, droit de gîte chez eux, et ainsi dans l'échelle féodale depuis le haut baron jusque au moindre gentilhomme ayant fief.

Parfois ce droit était absolu et sans limite; le plus souvent les actes de

dans les nombreux voyages qu'ils faisaient à travers leur royaume, ils s'arrêtaient à Sarcus.

Au moyen-âge, où les hôtelleries en état de loger un roi n'existaient pas, les souverains logeaient chez les seigneurs dont les châteaux se trouvaient sur leur passage, et ce qui avait été d'abord pour eux un droit et une nécessité, était devenu pour les seigneurs un honneur. Il est difficile de rencontrer en Picardie et certainement ailleurs un vieux château où on ne vous montre pas la *chambre au roi*. A Sarcus, elle existait près de la tour du nord-est ou la grosse tour.

Je soupçonne que cette grosse tour renfermait autrefois le grand escalier ou plutôt l'escalier, car, avant Jean de Sarcus, il n'y en avait certainement qu'un seul.

Le grand escalier à rampe droite, à palliers de repos, par lequel j'ai fait monter le lecteur, ne datait que de Jean de Sarcus, ainsi qu'un petit escalier placé au-dessous de la chambre du Roi, et qui servait d'escalier de service ou dérobé, recherche qu'on n'avait pas antérieurement au XVIe siècle.

La pièce circulaire qui était au premier, au-dessus de l'office G, était dite le cabinet du Roi, et attenait à sa chambre.

Retournant actuellement sur nos pas, nous retraversons l'antichambre A, et nous entrons dans la *galerie* établie sur le portique du fond de la cour et l'ancien gros mur de la forteresse, du côté de l'ouest.

Cette galerie avait trente-quatre mètres de long sur cinq de large; elle avait été élevée du temps de Jean de Sarcus. Comment l'architecte du château de la renaissance avait-il décoré l'intérieur de cette galerie? C'est ce que nous ignorons, et nous devons vivement regretter que M. le marquis de Grasse ait substitué aux ornements intérieurs de cette galerie, qui, comme ceux

---

fondation des fiefs ou l'usage avaient réglé à quel nombre d'hébergeages, pendant une année, le vassal était tenu envers le seigneur.

Quelquefois le possesseur vassal devait livrer tout le manoir et se retirer dans les communs, lui et sa famille, pour le laisser au suzerain et à sa suite; quelquefois il ne devait qu'une pièce et une écurie. Le droit d'*hébergeage* était ainsi plus ou moins étendu et ordinairement déterminé d'avance. Au XIVe et au XVe siècle les choses durent se modifier.

des façades extérieures et du même style, devaient être pleins de goût et de caprices, les ignobles colifichets Louis XV qu'il y avait fait poser. Les ameublements du XVIe siècle devaient également être en rapport avec les décorations de la même époque. Mais, depuis longtemps, toutes ces magnificences du XVIe siècle avaient disparu, et lorsqu'on a vendu le château pour l'abattre, il n'en existait plus de traces. Aux miroirs à facettes de Venise, on avait substitué des glaces à trumeaux; aux verrières, des carreaux incolores; aux tapisseries à personnages et aux cuirs de Venise, gauffrés, peints et dorés, si meublants et si décorants, on avait substitué de grands lambris, et aux portraits chevaleresques des anciens sires, de mauvais tableaux au nombre de quatorze, représentant les batailles et siéges auxquels avait assisté M. le marquis François de Grasse Je n'ai pu retrouver un débris de *bahut* ou de *dressoir;* mais seulement quelques portions d'un grand lambris qui garnissait la salle des galas, et quelques ferrures que j'ai utilisées dans les intérieurs de mon petit portique de Sarcus, relevé à Nogent, et dont j'ai parlé dans ma notice de 1858.

A l'extrémité de la galerie du côté du sud, dans la tour qui est de ce côté, existait un cabinet qui était connu à Sarcus sous le nom de *cabinet des armoiries*. Il était, en effet, revêtu du haut en bas d'une boiserie à panneaux, au milieu de chacun desquels était un écusson, avec rinceaux sculptés en relief. On avait peint sur chacun des écus des armoiries aux couleurs, dorures et argentures propres à chacun des blasons qu'on avait voulu représenter.

Les armoiries des Tiercelins de Brosses y étaient en plus grand nombre que les autres, et il semblait qu'on les eût placées de distance en distance, comme des astres autour desquels venaient graviter les alliances. — Ce cabinet avait été évidemment décoré après la mort de Jean de Sarcus, et probablement lorsque Adrien Ier de Brosses, héritier présomptif, présidait aux travaux qui devaient terminer Sarcus, et lui donner ce qui pouvait encore manquer à son lustre. — Les lambris de cette pièce avaient échappé à la restauration style Louis XV du marquis de Grasse. M. Graves m'avait signalé l'existence de cette boiserie sculptée, et ce que je viens d'en dire n'est que la répétition de ce qu'il m'avait dit lui-même. — J'ai en vain demandé à Sarcus ce qu'étaient devenus tous ces lambris, tous ces blasons, on n'a jamais pu m'en instruire. Si leur état de vétusté ne les a pas condamnés au feu, ils

auront été la proie de quelque marchand de bric à brac, qui les aura vendus à quelques faiseurs de *vieux meubles modernes*.

En passant de l'extrémité de la galerie dans l'aile de la chapelle, on se trouvait dans une suite de pièces au nombre de trois qui formait en dernier lieu ce qu'on appelait le *grand appartement;* une porte placée à son extrémité, du côté de la chapelle, donnait entrée dans la tribune, du haut de laquelle le seigneur et sa famille entendaient la messe.

Quel avait été le décors primitif de cet appartement d'honneur? c'est ce que je ne saurais dire; il est certain seulement que l'aile où il était établi avait été complétement terminé au XVIe siècle, comme le prouveraient les petits contreforts et leurs pinacles montant de fond en comble, et qui existaient partout sur le nu des murs de cette aile comme sur ceux des autres bâtiments. Cette façade paraissait même avoir été faite la première, en même temps que la chapelle, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle; c'est au sommet de la façade attenant à la chapelle que paraissait avoir appartenu le tronçon d'entablement qui avait échappé au vandalisme des maçons du marquis François de Grasse, en 1764 ou 1765; mais nous ne savons rien de l'emploi de cet appartement à l'époque de Jean de Sarcus : est-ce celui qu'il avait adopté pour lui-même? est-ce celui qu'il réservait aux hôtes illustres qui, au XVI siècle, devaient affluer à Sarcus?

A cette époque on n'avait plus les mœurs renfermées et simples des temps antérieurs; les seigneurs avaient remplacé la puissance réelle qu'ils avaient eue à l'époque de la pure féodalité par quelque chose de plus brillant, de plus sociable et de plus communicatif, je dirais presque de moins barbare; mais ce n'était plus la grande indépendance qu'au moyen-âge les seigneurs avaient possédée; Louis XI, avec une grande habileté, l'avait fort amoindrie, il avait commencé ce que Richelieu a terminé.

Les seigneurs, attirés à la cour, étaient tout aussi braves que l'étaient leurs ancêtres; mais ils avaient cessé d'être aussi batailleurs; ils avaient pu démenteler leurs châteaux et adopter des habitudes moins farouches; ils étaient devenus courtisans et avaient transporté dans leurs provinces des mœurs adoucies, des mœurs élégantes et des besoins nouveaux contractés à la cour de leurs princes, qui avaient su les y attirer. Ceux des grands seigneurs qui avaient des charges qui ne les y fixaient que pendant

une portion de l'année ou passagèrement, retournaient ensuite dans leurs provinces au milieu de leurs vastes domaines, et, à l'instar de leur souverain, eux aussi ils tenaient cour : ils s'entouraient de leurs vassaux, de leurs voisins; ils étaient visités par les puissants barons auxquels, à leur tour, ils rendaient les mêmes honneurs; ils organisaient des fêtes, des chasses, des tournois, que leurs grands vassaux eux-mêmes leur rendaient (1).

Ces mœurs nouvelles avaient fait renoncer aux sombres donjons et avaient nécessité des habitations appropriées à des besoins tout nouveaux.

Jean de Sarcus, revêtu de grandes charges, ami et compagnon d'exploits de son Roi, dut donner l'exemple de cette nouvelle manière de vivre, et c'est à ces nouveaux besoins qu'on doit attribuer la construction du château de Sarcus au XVIe siècle. Le brave capitaine ne l'avait certainement pas élevé pour satisfaire seulement à des goûts architecturaux, il avait dû le faire pour y vivre d'une façon aussi nouvelle pour la localité que l'était lui-même le style d'architecture de la nouvelle demeure; ce grand et magnifique manoir a donc dû être témoin de réunions nombreuses, de fêtes magnifiques; on aime à se représenter ces portiques, ces appartements remplis d'une foule de seigneurs, de dames, d'écuyers brillamment vêtus, allant, venant et donnant à ces pierres que nous n'avons plus vues que froides et solitaires, une vie, une animation dont rien de ce qui existe aujourd'hui ne saurait nous fournir une idée.

Dans les nombreuses études que j'ai faites concernant l'histoire des XIVe, XVe et XVIe siècles, j'ai trouvé un passage de Froissart qui m'a toujours frappé, parce que je croyais y voir le tableau

---

(1) Au XIIe siècle et plus tard, les grands vassaux devaient à leur haut seigneur un certain nombre de jours de fête ou de tournois; mais ces premières fêtes ne pouvaient se comparer à celles du XVIe siècle.

« Chaque seigneur s'efforçait d'attirer à sa *cort* le plus d'étrangers possible, et pour les y maintenir il se faisait un devoir de la munificence et de l'hospitalité.

Les cors tiendront li ancessor
En ces festes firent honor
De biau despendre et de donner.
(*Bible* de Guyot, de Provins.)

que mon imagination s'est toujours faite des réceptions seigneuriales qui durent avoir lieu à Sarcus, au moment où la splendide demeure a été dans tout son éclat; quand rien n'a plus manqué à sa perfection, que ses portiques ont été parés de leurs vives couleurs, que les blasons brillaient de leurs émaux, c'est-à-dire à l'époque où son vaillant possesseur s'est trouvé à l'apogée de sa gloire et de son opulence.

Voici le passage de Froissart.

« Dans ces grands manoirs (y est-il dit), y voyait-on, en la salle, » la chambre et la cour, chevaliers et écuyers abonder, aller, mar- » cher, et les oyait-on deviser d'armes et d'amour. Tout honeur » était là dedans trouvé; toutes nouvelles on y apprenait, car de » tout pays à cause de la vaillance du seigneur, elles y venaient. »

La construction du château, lorsqu'elle a été terminée, avait dû absorber des sommes considérables, aussi ai-je pensé que, conformément à la tradition transmise par M. Cambry, le roi François Ier y avait largement contribué; on sait que cette espèce de libéralité était dans les goûts comme dans les habitudes du monarque.

Les salamandres répétées en si grand nombre, les F fleurdelysées, et autres détails encore, en sont pour moi une preuve suffisante; je dois dire cependant que mon opinion n'a pas été partagée par toutes les personnes qui ont lu ma première notice et se sont occupées de la même question.

Messieurs les comtes de Sarcus ne veulent pas que la haute faveur dont a joui la duchesse d'Etampes, nièce de Jean de Sarcus, soit entrée pour rien dans les ressources du grand capitaine. Je leur laisse le soin de discuter les divers faits sur lesquels nous différons de sentiments, tout prêt à profiter des bonnes raisons qu'ils ne manqueront certainement pas de produire.

Dans le cours de ce travail, je me suis efforcé d'être vrai et indépendant; j'avais accumulé pendant vingt ans des notes dont la publication pouvait intéresser le département de l'Oise, je n'ai pas voulu qu'elles fussent perdues; la Société Académique dont j'ai l'honneur de faire partie publie particulièrement les recherches qui intéressent les localités du département; je lui ai offert mon travail, qu'elle a bien voulu accepter.

Nogent-les-Vierges, mai 1859.

A.-G. HOUBIGANT.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES

DES

ÉVÊQUES DE BEAUVAIS.

M. le docteur Voillemier a publié, dans le troisième volume des *Mémoires* de notre Société, sous le titre d'*Essai sur les monnaies de Beauvais*, une monographie complète et savante de la numismatique beauvaisine, qui offre le double avantage de présenter, dans un seul cadre, tout ce qui a été publié sur ce pays, et de combler les lacunes que laissaient les descriptions particulières contenues dans différents ouvrages.

La petite découverte que nous décrivons ici n'offre aucun type nouveau, et présente seulement quelques légères variétés des types connus des monnaies épiscopales; néanmoins, on ne peut méconnaître qu'elle ait encore un très-grand intérêt, parce qu'elle peut nous éclairer sur une question importante de l'histoire numismatique du Beauvaisis, celle de savoir s'il a été frappé des monnaies portant les noms des prélats qui ont vécu entre Hervé, mort en 998, et Henri de France, élu en 1149 et consacré en 1150.

Il y a environ deux ans, les frères Floury, en creusant un chemin à l'entrée du village de Thérines, canton de Songeons, vers Omécourt, trouvèrent, à environ quarante centimètres au-dessous du sol, une petite masse métallique, de forme cylindrique, enfouie verticalement et composée d'anciennes pièces de monnaie qui avaient été mises en rouleau et que l'oxidation avait rendues adhérentes les unes aux autres; elles se séparèrent assez facilement.

Cette découverte était restée inconnue lorsque, le 22 janvier

dernier, M. le docteur Anselin, médecin à Songeons, membre titulaire de la Société Académique, fit part à M. Danjou, président de la Société, des diverses circonstances dans lesquelles elle avait eu lieu, en joignant à sa lettre le don gracieux de vingt et une pièces qu'il avait recueillies.

Le nombre des pièces trouvées s'élevait à plus de quarante; mais nous n'avons pu en voir que trente-deux, en joignant à celles données au Musée par M. le docteur Anselin, quelques autres qui ont été recueillies par des amateurs de Beauvais ou des environs. Le surplus a été perdu par les auteurs de la découverte.

Toutes ces monnaies sont des deniers et des oboles en argent avec alliage d'un peu de cuivre. En voici la description :

HERVÉ, 40e ÉVÊQUE (986? A 998).

1° *He*RVEHV*go rex*. Croix cantonnée d'un point ou besant aux 1er et 4e cantons. — ℟. †*Belvac*V*s* CIVI. Monogramme carolin. Denier : poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 1.

2° HE*rve*HVG*o re*X. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e cantons. — ℟. †*Belva*CVS CIVIT. Monogramme carolin. Denier : poids, 1 gramme (19 grains). *Fig.* 2.

HENRI DE FRANCE, 55e ÉVÊQUE (1150 A 1162).

3° + HENRICVS EPS. Croix cantonnée comme sur les pièces précédentes. — ℟. + BELVACENSIS. Monogramme carolin. Denier : poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 3.

4° Légende et type entièrement semblables. Denier.

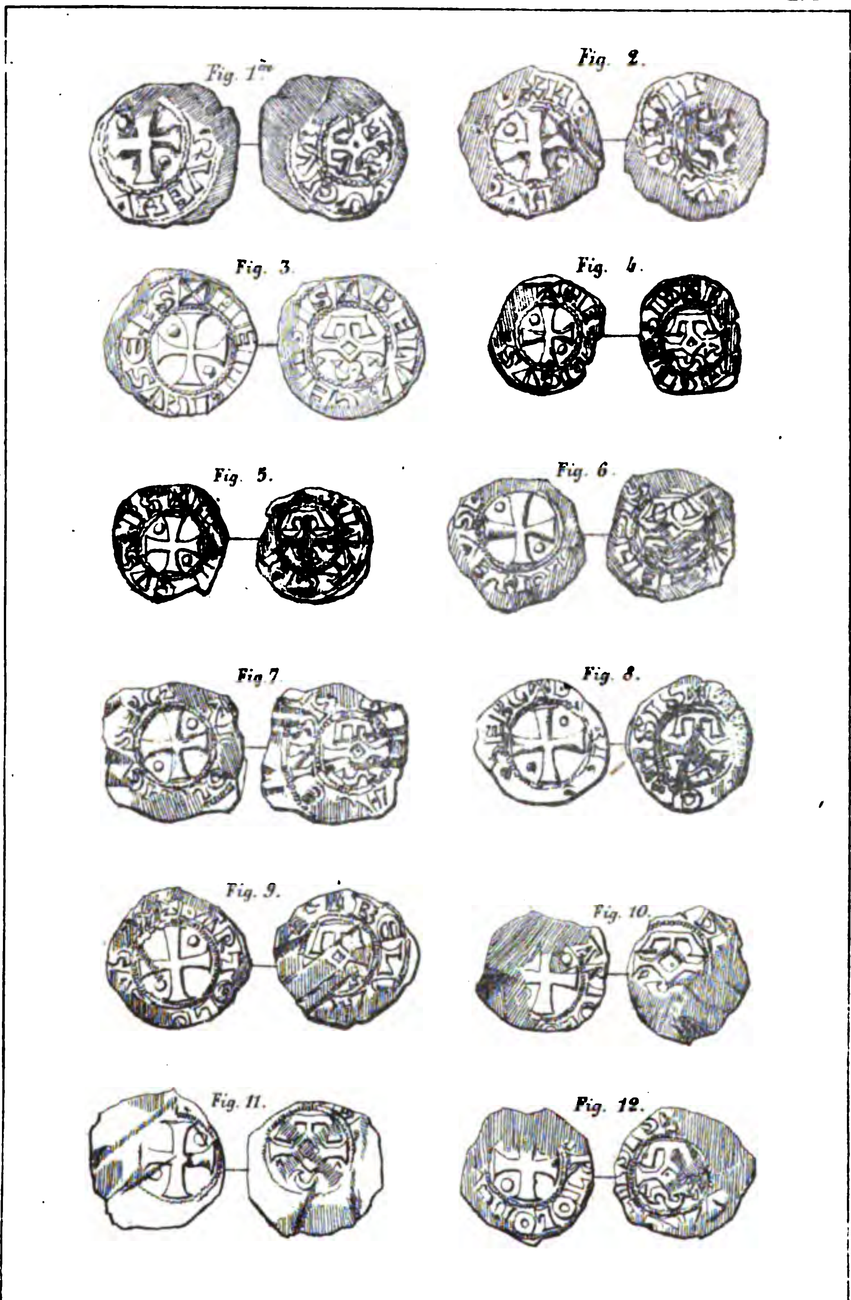
5° + HE*n*RICVS *ep*S. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e cantons. — ℟. + B*ele*ACE*n*SIS. Monogramme carolin. Obole : poids, 43 centigrammes (8 grains). *Fig.* 4.

6° Mêmes légendes et types que sur la pièce précédente. Obole du même poids. *Fig.* 5.

BARTHÉLEMY DE MONTCORNET, 56e ÉVÊQUE (1162 A 1175).

7° †*Barto*LOMEVS E*pc*. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e cantons. — ℟. ∸*Bel*VACENSIS. Monogramme carolin avec la lettre S dans sa position ordinaire. Denier : poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 6.

MONNAIES BEAUVAISINES. PL. 1re



Ponthieux del.   Lit. Lucard-Cochefert, à Beauvais.


UNIV
OF

8° + *B*AR*t*OLOMEVS EPC. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e cantons, — ℟. †*Belv*AcENSIS. Même type que sur la pièce précédente. Denier : poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 7.

9° Denier aux mêmes légende et type. Poids : 88 centigrammes (16 grains ¾). *Fig.* 8.

10° + BARTOLO*me*VS *epc.* Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e cantons. — ℟. + BELVA*censis.* Monogramme carolin. Denier : poids, 88 centigrammes (16 grains ¾). *Fig.* 9.

11° Denier semblable : poids, 92 centigrammes (17 grains ½). *Fig.* 10.

12° Denier au même type dont les légendes sont entièrement effacées. Poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 11.

13° †*Ba*RTOLOME*us epc.* Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e cantons. — ℟. + *Bel*VACENSIS. Monogramme carolin plus décomposé que sur les pièces précédentes ; l'S est retourné, et les parties arrondies de l'R sont remplacées par trois points triangulaires. Denier : poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 12.

14° + BAR*tolom*EVS EPC. Même croix. — ℟. + *Belv*ACEN*sis.* Monogramme semblable au précédent, si ce n'est qu'à la lettre R il se trouve deux points triangulaires au lieu de trois. Denier : poids, 95 centigrammes (18 grains). *Fig.* 13.

15° †*Barto*LOMCUS EPC. Croix semblable. -- ℟. + BELVAC*ensis.* Monogramme à peu près semblable à celui de la pièce précédente. Denier : poids, 88 centigrammes (16 grains ¾). *Fig.* 14.

Sur cette pièce, l'E lunaire du mot *Bartolomeus* n'a pas le trait du milieu, ce qui lui donne l'aspect d'un C.

16° †BARTO*lomeus epc.* Croix cantonnée comme les précédentes. — ℟. †BELV*acensis.* Monogramme carolin ; les deux point- de la lettre R sont placés l'un au-dessous de l'autre. Denier : poids, 90 centigrammes (17 grains). *Fig.* 15.

17° †*Bar*TOLO*meus* EPC. — ℟. + *Be*LV*acen*SIS. Monogramme semblable. Denier : poids, 88 centigrammes (16 grains ½). *Fig.* 16.

18° †*Bar*TO*lo*MEV*s epc.* Même croix. — ℟. †*Belva*CENS*is.* Même monogramme. Denier : poids, 88 centigrammes (16 grains ½). *Fig.* 17.

19° + BA*rtolomeus e*PC. Même croix. — ℟. †*Bel*VACE*nsis.* Même monogramme. Denier : poids, 85 centigrammes. (16 grains). *Fig.* 18.

20° †*Barto*LOMEV*s epc.* Même croix. — ℟. †*B*ELVA*censis.* Mono-

gramme carolin. On y voit deux points triangulaires à la branche qui forme l'L du monogramme, et un autre au-dessous de l'S. Le défaut causé par le creux que produit de ce côté l'empreinte de la croix, empêche de voir comment était formée la lettre R. Denier : poids, 88 centigrammes (16 grains ³/₄). *Fig.* 19.

21° †*Bart*OLOMEVS E*pc*. Même croix. — ℟. †*Belr*AC*e*NSIS. Monogramme semblable à celui de la pièce précédente, excepté que les deux points qui accompagnent l'L sont placés l'un au-dessous de l'autre. Denier : poids, 88 centigrammes (16 grains ³/₄). *Fig.* 20.

22° †*Bart*OLOMEus *epc*. Même croix. — ℟. + BC*lracensis*. Monogramme carolin. Les lettres R et L ne présentent plus que deux branches droites fortement pattées. Deux des points qui complètent ces lettres sur les autres pièces ont été rapprochés des extrémités de l'S, et un troisième a été placé au-dessus du milieu de cette lettre. Denier : poids, 79 centigrammes (15 grains). *Fig.* 21.

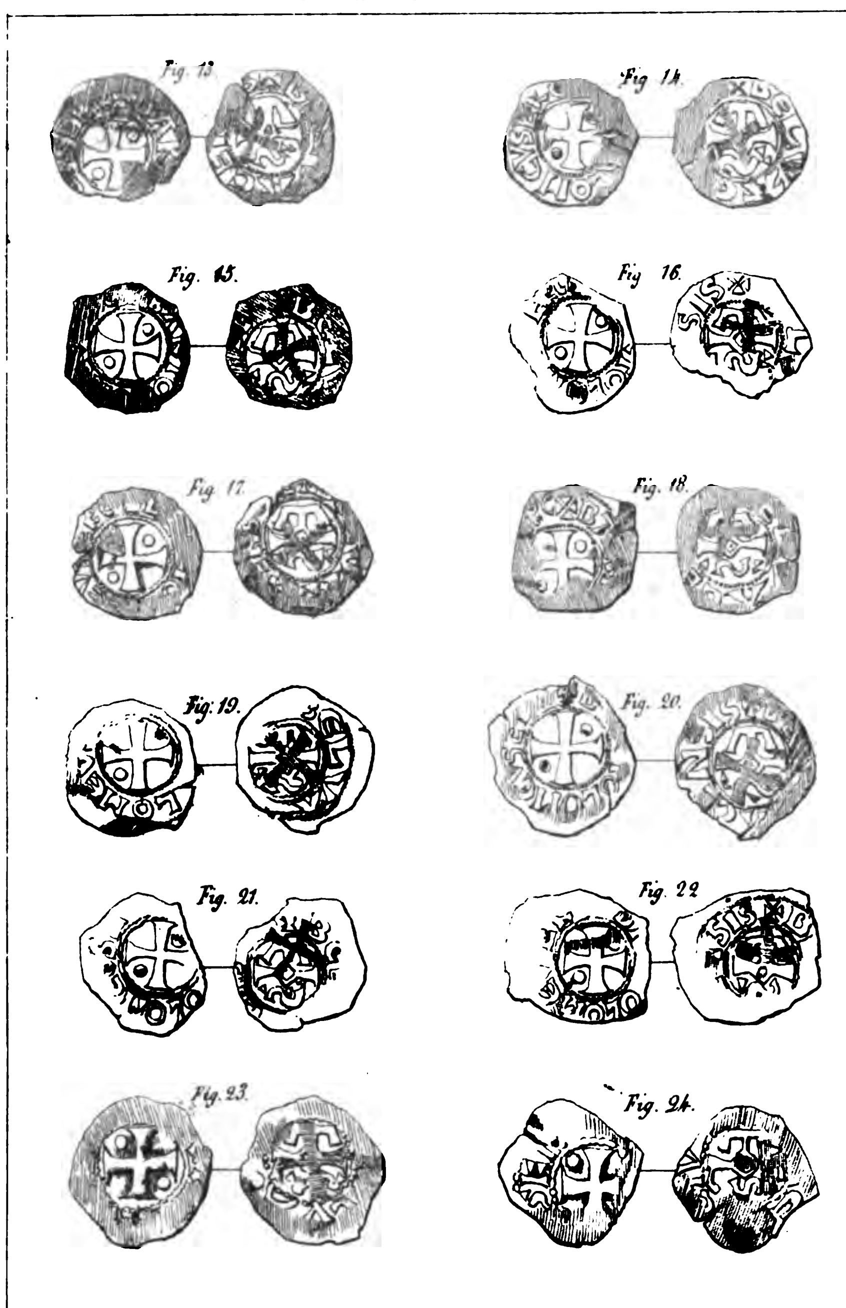
23° †*Bart*OLOMEus E*pc*. Même croix. — ℟. + B*elrace*NSIS. Monogramme carolin. Denier : poids, 73 centigrammes (14 grains). *Fig.* 22.

24° Sept autres deniers de Barthélemy, qui n'offrent pas de différence avec ceux qui viennent d'être décrits.

25° Deux deniers dont les légendes manquent presque entièrement et qui paraissent être de l'évêque Henri de France. Ils pèsent chacun 90 centigrammes forts (17 grains). *Fig.* 23 et 24.

Avant de tirer aucune conséquence de cette découverte, il est nécessaire de rappeler ici en quelques mots les faits concernant la numismatique du commencement de la troisième race, dans l'Ile-de-France et les provinces voisines.

C'est au règne de Hugues Capet que remonte l'exercice du droit de monnayage au profit d'un grand nombre de prélats et de seigneurs français. Les rois de la deuxième race avaient bien fait quelques concessions de cette nature, principalement à des évêques et des établissements monastiques; mais la monnaie était toujours émise sous le patronage du nom royal seul, soit que ce fût celui du prince régnant, soit que les concessionnaires eussent adopté exclusivement le nom du monarque donateur, qui se perpétuait alors sous tous les règnes, et sur lequel le changement de dynastie même n'avait plus d'influence. C'est ainsi qu'on trouve des monnaies : à Angoulême, au nom de Louis, LODOICVS. — ℟. EGOLISSIME; à Melle, en Poitou, au nom de Charles, CARLVSREX R.


Fig. 13.
Fig. 14.
Fig. 15.
Fig. 16.
Fig. 17.
Fig. 18.
Fig. 19.
Fig. 20.
Fig. 21.
Fig. 22.
Fig. 23.
Fig. 24.



— ℟. MET ALO, en deux lignes; et à Limoges, au nom de Eudes, GRATIA D-I REX, dans le champ ODO. — ℟. LIMOVICAS CIVI, résultat de concessions faites par Louis-le-Débonnaire ou Louis-le-Bègue, Eude et Charles-le-Simple, et dont les types et les légendes se sont conservés presque sans altération jusqu'au XIIe ou XIIIe siècle.

On trouve quelques monnaies, frappées sous la deuxième race, qui font exception en ce qu'elles ne portent pas le nom royal; mais elles sont beaucoup moins nombreuses que les autres, et servent même à confirmer la règle générale en ce que la plupart sont contemporaines des derniers rois de cette race, dont la puissance était très-affaiblie.

Hugues Capet ne parvint au trône et ne fit ratifier son élévation par les seigneurs qu'en accordant à ceux-ci un très-grand pouvoir dans leurs domaines; la fabrication de la monnaie était un droit régalien dont ils s'emparèrent le plus facilement à cause des précédents qui existaient.

L'évêque Hervé était très-attaché à ce roi, qui a dû lui accorder, au moins tacitement et en ne s'y opposant pas, l'exercice d'un droit qu'il concédait ou laissait prendre à ses ennemis mêmes pour les attirer à lui. Aussi, trouvons-nous de ce prélat des deniers et des oboles dont la notice de M. Voillemier nous offre plusieurs variétés de coins.

La légende de ces pièces : HVGO REX, HERVE ou HERVEVS, est très-curieuse. Le prélat s'efface encore derrière son prince et reconnaît que l'autorité royale doit servir, pour ainsi dire, de passeport à sa monnaie. On aurait hésité à recevoir une monnaie qui ne portât pas le nom du roi, dans le Beauvaisis où jusqu'alors, sans doute, il n'en avait circulé aucune autre que celle purement royale. Le monogramme qui leur sert de type, comme à toutes les monnaies épiscopales de Beauvais, est celui des monnaies carlovingiennes frappées à Beauvais par les rois du nom de Charles, d'où dérive le nom de *Monogramme carolin* qu'on lui donne en numismatique. Ce type n'a plus aucun sens sous le règne de Hugues Capet, et sa seule valeur consistait dans la ressemblance que le public trouvait entre les espèces nouvelles et les anciennes qui étaient encore en circulation.

Il y a une analogie remarquable entre ces monnaies et un denier plus ancien de Eudes, duc de France, grand-oncle de Hugues Capet, lequel se fit aussi nommer roi au préjudice de Charles-le-

Simple, héritier légitime. Ce dernier porte, d'un côté, la légende + GRATIA D-I REX ODO avec le monogramme carolin, et de l'autre AVRELIANIS CIVITAS et une croix dans le champ. Orléans appartenait aux ducs de France.

Nous trouvons encore d'autres monnaies à peu près contemporaines de celles de Hervé, fabriquées dans le même esprit : ce sont des deniers d'Adalbéron, évêque de Laon, portant d'un côté le buste de l'évêque avec la légende ADALBERO LAD EP, et de l'autre la tête du roi Robert, successeur de Hugues Capet, et en légende ROBT FRAN RX.

Si, après ce court exposé, nous examinons notre trouvaille, la première chose qui attire l'attention c'est que nous n'y voyons aucune monnaie des quatorze prélats qui ont vécu entre Hervé et Henri de France, pendant un espace de cent cinquante ans. Y a-t-il eu interruption complète de la fabrication pendant ce temps, ou bien a-t-on continué longtemps après la mort de Hervé la fabrication des pièces à son nom?

Cette dernière opinion, qui a été déjà émise par M. Adrien de Longpérier (*Revue numismatique*, 1842), pour la monnaie dont nous nous occupons et celle d'Adalbéron, évêque de Laon, nous paraît offrir la plus grande probabilité. D'abord, le fait en lui-même n'est pas une exception aux habitudes du temps, puisque nous venons de voir qu'à la fin de la deuxième race les monnaies qui n'étaient pas frappées sous l'autorité immédiate du roi régnant et à son nom portaient, dans chaque atelier, un type et des légendes qui se continuaient sans changement pendant un long espace de temps. On n'a pas, au temps de Hugues Capet, d'exemples de monnaies frappées aux noms de prélats et barons qui se sont succédé immédiatement; on ne les trouve qu'après un certain laps de temps, alors que les barons commencèrent à jouir, d'une manière plus indépendante, du droit de monnayage.

Si Hervé, à Beauvais, et Adalbéron, à Laon, n'ont pas obtenu de concession régulière, leurs successeurs ne pouvaient mieux faire, pour conserver leurs droits et se mettre à l'abri des sarcasmes des rois leurs suzerains, que de reproduire un type qui rappelait l'agrément donné par les chefs de la dynastie régnante.

D'un autre côté, si l'on envisage la grande différence de poids qui existe entre les deniers de Hervé, provenant de la découverte, peu usés malgré leur mauvais état de conservation, et ceux pu-

bliés par M. Voillemier, qui pèsent 22 et 23 grains, et, au contraire, la presque égalité de poids entre les premiers et ceux de Henri de France, les cantonnements de la croix différents de ceux de toutes les monnaies de Hervé publiées jusqu'à ce jour, et entièrement semblables à ceux de toutes les monnaies connues de Henri, on sera facilement convaincu que ces pièces sont peu antérieures à l'épiscopat de Henri, quoiqu'elles portent le nom de Hervé.

Dans un supplément au tome IV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, MM. Rigollot et Mallet ont publié une découverte de monnaies appartenant en grande partie à l'ancienne province de Picardie, et enfouies, au plus tôt, à la fin du XI[e] siècle, ce que prouvent des deniers d'Evrard, abbé de Corbie en 1095, qui s'y trouvèrent. Ce trésor contenait un grand nombre des deniers d'Adalbéron, évêque de Laon, dont il a été déjà parlé, dont les types offraient beaucoup de variétés, et dont les légendes étaient généralement si altérées qu'elles devenaient indéchiffrables. On voit bien que l'autorité qui ordonnait la fabrication demandait que chaque émission nouvelle offrît des types à peu près semblables à ceux des monnaies en circulation, mais n'attachait aucun intérêt à ces légendes qu'un graveur peu avancé dans son métier, et ne sachant peut-être pas lire, reproduisait à peu près sans les comprendre, et qu'un autre après lui altérait davantage. Dans ce grand nombre de monnaies laonnaises il ne s'en est trouvé aucune des trois évêques Gébuin, Léothéric et Hélinaud, qui ont succédé à Adalbéron, jusqu'à la fin du XI[e] siècle, d'où l'on peut conclure que la monnaie d'Adalbéron, à Laon, est devenue un type qui s'est continué assez longtemps après sa mort, comme celui de Hervé, à Beauvais.

Cependant, comme les faits positifs sont des arguments sans réplique, que ne peuvent détruire les conséquences résultant de diverses observations paraissant établir la négation des mêmes faits, l'existence d'une monnaie de quelqu'un des successeurs de Hervé viendrait sinon anéantir la valeur des conclusions qui précèdent, au moins amoindrir beaucoup leur importance. C'est le résultat que semble amener un denier publié par M. Voillemier, sous le n° 8 de la planche IV de sa notice précitée. Ce denier, dont les légendes sont écrites de droite à gauche, paraît offrir d'un côté ...OƆSIԀƎ SVDIЯ... que M. Voillemier explique par *Gauf*RIDVS EPISCO*pus*. et de l'autre ....ƆAV⅃ƎB, et qu'il attribue, par con-

séquent, à Geoffroi Ier, qui occupa le siége épiscopal de Beauvais de 1105 à 1114; mais l'auteur reconnait lui-même que la pièce est tellement fruste qu'il lui a fallu beaucoup de patience et de soin pour la déchiffrer, et l'examen du dessin qu'il en a donné nous ferait plutôt penser qu'on doit lire OƆSIꟼƎ SVƆIЯ pour *Henricus episcopus*. La lettre C se trouve ainsi dans sa position convenable par rapport aux autres, et les extrémités paraissent seulement rapprochées par l'effet de l'altération, ce que le dessin confirme encore par la forme incertaine de la barre droite du D; tandis que pour lire *Gaufridus* il faut que, la légende étant rétrograde, la lettre D ait été placée dans son sens naturel, c'est-à-dire tournée de gauche à droite, et fasse seule exception, et qu'ensuite il y ait, à partir du haut de la pièce jusqu'à la portion de légende lisible, assez de place pour introduire quatre lettres, commencement du nom *Gau*fridus, ou *Godf*ridus, ou *Gosf*ridus, alors qu'on ne trouve guère que la place de trois lettres, même en supposant que la légende ne soit pas précédée d'une croix.

Ces observations ne peuvent pas nous conduire à l'affirmation absolue qu'il n'existe aucune monnaie portant le nom de l'un des quatorze successeurs de Hervé, car il n'est pas possible de prouver qu'aucun d'eux n'ait tenté ce changement; mais si cette tentative eut lieu, elle n'a sans doute été qu'éphémère; il n'en existe aucune preuve certaine, et la continuation de la fabrication des monnaies au nom de Hervé, sous ses successeurs, se trouve confirmée et par la découverte dont il s'agit, et par les faits de la numismatique contemporaine.

Les pièces n°s 1 et 2 de notre description ne sont donc classées à l'épiscopat de Hervé qu'à cause des noms qu'elles portent et du défaut d'éléments pour les attribuer à l'un ou l'autre des prédécesseurs de Henri.

Celui-ci, fils du roi Louis-le-Gros et frère de Louis-le-Jeune, était dans une situation plus avantageuse que ses prédécesseurs vis-à-vis du pouvoir suprême pour oser donner l'autorité de son nom à ses monnaies, ce qu'il fit en effet en frappant des deniers et des oboles dont quelques spécimens se trouvent dans notre petit trésor.

Notons ici que c'est vers le temps de l'épiscopat de Henri que l'évêque de Laon, Gautier de Mortagne (1157 à 1174), mit son nom et celui du roi Louis-le-Jeune sur ses monnaies au lieu de ceux d'Adalbéron et Robert, qui sont les seuls connus sur les monnaies

antérieures, et que quelques autres monnaies baronales des pays voisins paraissent pour la première fois : telles sont celles de Renaud, évêque de Noyon (1175 à 1188), d'Eléonore, comtesse de Valois (1167-1214), etc. Parmi d'autres monnaies qui sont attribuées à des seigneurs plus anciens, il y en a sans doute un certain nombre qu'on pourrait ramener à des homonymes contemporains de l'époque dont il s'agit.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les monnaies de Barthélemy, c'est le mauvais état dans lequel elles se trouvent toutes sans exception, quoiqu'elles paraissent avoir été enfouies très-peu de temps après leur émission. Quelques-unes ont été martelées sur les bords comme si on avait voulu faire disparaître les légendes; l'effet du marteau est bien visible par quelques lettres écrasées qui sont encore apparentes. Sur d'autres pièces, on distingue, dans les parties de la surface que les coins n'ont pas atteintes, des traces semblables à celles que laisse une lime assez fine, et qui se trouvent reproduites dans les creux que l'empreinte de la croix forme d'une manière plus ou moins apparente du côté opposé à celui où elle se trouve, espèce de gaufrage causé par le peu d'épaisseur du métal. Comme celles des traces dont nous parlons, qui se trouvent dans les empreintes en creux, n'ont pu être produites qu'avant que le flan ait été placé sous les coins, il doit en être de même pour les autres parties, et comme dans celles-ci la moindre circulation les eut fait disparaître, les pièces dont il s'agit sont essentiellement à fleur de coin, ce que l'état intact des parties saillantes qui sont venues sous le coin démontre *à fortiori*.

Ne serait-il pas possible de penser que cette fabrication défectueuse ait été produite avec intention, et que l'évêque, ne se croyant pas suffisamment autorisé à maintenir son nom dans les légendes, ait fait altérer par le martelage celles de ces légendes qui étaient les plus apparentes. L'évêque Henri eut des démélés graves avec le roi son frère, et Doyen (*Histoire de Beauvais*) pense que la monnaie en fut une des causes. Barthélemy put bien aussi éprouver quelques désagréments pour le même objet.

Nous avons écarté l'idée que ces pièces, d'une valeur intrinsèque supérieure à la monnaie royale, avaient pu être rognées et aplaties ensuite pour être rétablies à peu près dans leur dimension en ne conservant qu'une valeur égale à cette dernière. Leur poids, même dans celles qui, d'après cette idée, paraissent avoir été le

plus rognées ou aplaties, étant à peu près égal à celui des deniers bien intacts de l'évêque Henri, contredit cette supposition assez généralement admise et fondée sur le mauvais état de quelques deniers de Barthélemy, déjà connus.

Enfin, nous ferons encore remarquer la série de petites transformations que nous offrent les deniers de Barthélemy, et d'après laquelle nous les avons classés selon l'ordre présumé de leur émission. D'abord nous avons la *figure* 6, dont les cantonnements de la croix sont dans la même disposition que ceux des monnaies de Hervé et de Henri, reproduites sous les *figures* 1 2, 3, 4 et 5. Dans toutes les autres, l'ordre des cantonnements de la croix est changé et devenu semblable à celui des plus anciennes monnaies de Hervé publiées par M. Voillemier. Les *figures* 7, 8, 9, 10 et 11, comme la *figure* 6, nous offrent la lettre S du monogramme dans sa poition naturelle; cette lettre est tournée en sens contraire, c'est-à-dire de droite à gauche, sur toutes les autres pièces où les lettres R et L du monogramme s'altèrent de plus en plus, en même temps que le poids devient régulièrement inférieur, et les *figures* 21 et 22, dont le type est le plus altéré, sont aussi les plus légères.

Les E carrés et les E lunaires, c'est-à-dire arrondis en forme de croissant, se rencontrent simultanément sur nos monnaies. On ne trouve que les *figures* 15, 16, 17 et 18 dont les détails soient exactement semblables, et qui, par conséquent, soient assurément sorties du même coin.

Dans l'abréviation du mot *episcopus* (EPS et EPC), sur toutes les monnaies de Henri et de Barthélemy, la barre verticale du P est traversée d'un petit trait qui indique cette abréviation.

Toutes les pièces reproduites sur nos planches se trouvent dans la collection du Musée, à l'exception de la *figure* 3 qui appartient à M. Charles d'Hardivilliers, de Monceaux, et des *figures* 2, 5, 6 et 20 qui sont en notre possession.

La nécessité, en numismatique, d'un examen approfondi des détails, et le besoin de noter et de conserver des éléments de recherches et de comparaison dont l'utilité peut se faire sentir ultérieurement, nous ont fait entrer dans des observations minutieuses auxquelles nous avons tâché de donner la plus grande exactitude; nous espérons qu'on en excusera la sécheresse en raison du but que nous nous sommes proposé.

PONTHIEUX.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SOCIÉTÉ

chargée d'examiner

LA CARTE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

PAR M. ANTOINE PASSY.

Messieurs,

Il est peu de pays qui, comme le département de l'Oise, présentent, sur une étendue très-restreinte, une aussi grande variété de formations géologiques et qui, par conséquent, offrent un plus grand intérêt aux investigations des savants.

En effet, si, partant de sa limite occidentale, près du milieu de la longueur du pays de Bray, nous nous dirigeons vers Beauvais, puis ensuite de cette ville vers le nord-est jusqu'à sa limite opposée, non-seulement nous rencontrons d'abord l'un des exemples les plus remarquables et les plus instructifs de soulèvement et de dénudation, mais nous passons par presque tous les étages successifs, depuis le kimméridien qui est l'avant-dernier des terrains jurassiques, jusqu'à ceux des formations les plus récentes.

Mais de cette multiplicité d'éléments divers, roches à débris

organiques, qu'un œil inexpérimenté pourrait croire dispersés comme au hasard à la surface et dans le sein de la terre, résultent aussi de nombreuses et grandes difficultés dans l'étude, la description, la classification stratigraphique, et enfin dans la représention géognostique de cette contrée.

Il serait inutile, Messieurs, de vous rappeler combien, en général, est difficile l'étude approfondie de la géologie; cette science est sans contredit, après la médecine toutefois, celle qui emprunte le plus de données à toutes les autres; la physique, la chimie, la minéralogie, et même la zoologie et la botanique doivent être familières à quiconque veut entreprendre avec chance de succès, d'approfondir les mystères qui entourent la formation ou pour mieux dire les révolutions successives de notre planète.

Cependant un savant infatigable, possédant ces vastes connaissances et doué d'une rare perspicacité, a su rétablir l'ordre dans un cahos apparent et nous dévoiler, dans un livre admirable par la méthode, la clarté et l'intérêt des détails, la géologie complète de notre pays. Quels que puissent être les progrès futurs d'une science encore toute nouvelle, l'essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise, de M. Graves, restera toujours un monument d'une haute importance, ainsi qu'un guide que devront consulter les jeunes savants qui voudront s'occuper de monographies géologiques.

Un complément indispensable à ce travail de l'illustre savant, ainsi qu'aux belles collections de roches et de fossiles dont il avait généreusement enrichi le musée de notre ville, restait inachevé ou pour mieux dire avait disparu au moment d'être livré à la publicité : la carte géognostique de l'Oise, à laquelle M. Graves travaillait depuis longtemps, était terminée; par un hasard inexplicable encore, elle fut égarée et ne put être retrouvée. M. Graves s'était remis courageusement à l'œuvre, lorsque, hélas, une mort prématurée vint l'enlever à la science.

Mais fort heureusement, et pour elle et pour nous, M. Antoine Passy, savant non moins distingué, depuis longtemps connu par des travaux géologiques d'une grande importance, qui lui ont valu récemment l'honneur bien mérité d'être admis dans la première académie du monde, était l'ami de M. Graves; il connaissait toutes ses idées, il avait suivi tous ses travaux; nul autre que lui évidemment n'était plus apte à les continuer et à les per-

fectionner. M. Passy, utilisant les notes laissées par son ami, les nombreux résultats de ses propres recherches, les données fournies par plusieurs observateurs et le travail topographique des officiers d'état major, est parvenu à reproduire, avec de grandes améliorations sans doute, la carte dont le monde savant avait déploré la perte.

Ce savant géologue nous a fait l'honneur de soumettre son travail à nos faibles lumières et de nous demander notre avis ; la crainte seule qu'un refus de notre part pût lui être pénible nous a empêchés de nous déclarer incompétents.

La commission que vous avez choisie dans le sein de notre Société, Messieurs, croit s'être acquittée consciencieusement de sa mission. Elle a examiné avec l'attention la plus scrupuleuse la carte que vous lui avez confiée, elle l'a comparée avec plusieurs travaux analogues faits sur d'autres pays, et elle n'hésite point à la déclarer supérieure au plus grand nombre d'entre eux. Elle a été frappée de la netteté et de la précision avec lesquelles les limites géologiques s'y trouvent tracées, ainsi que du choix heureux des teintes qui, combinées avec des chiffres, sont destinées à faire reconnaître à la simple vue les différentes formations. On serait porté peut-être à penser que la meilleure des cartes géologiques d'une contrée serait celle dont la coloration nous représenterait fidèlement l'aspect du sol tel que nous le verrions s'il avait été débarrassé de sa couche végétale et du diluvium qui le plus souvent se cache sous celle-ci. Mais, si l'on observe qu'un grand nombre de roches d'origines très-différentes et appartenant aux époques géologiques les plus éloignées les unes des autres présentent souvent des couleurs pareilles ou en sont complètement dépourvues, comme par exemple, les marbres statuaires, la craie blanche et certaines variétés de calcaire grossier et de gypse ; et que réciproquement la même roche peut être douée des colorations les plus diverses, comme le sont souvent les argiles, on reconnaîtra facilement qu'une telle carte serait très-insuffisante et bien peu propre à nous exprimer à la simple vue la véritable nature géologique de la contrée. Il fallait donc, pour représenter les roches diverses des différentes époques, recourir de toute nécessité à des teintes conventionnelles assez tranchées pour que l'œil ne pût jamais les confondre et pourtant s'éloignant le moins possible des véritables couleurs des roches, afin d'éviter un con-

traste par trop choquant. Or, cette double condition nous paraît avoir été remplie, autant qu'elle pouvait l'être, dans la carte de M. Passy. Nous n'omettrons pas de faire remarquer en outre que l'emploi des chiffres correspondant aux différentes teintes rend impossible toute espèce de confusion ; c'est un avantage que ne présentait pas la carte de l'Eure dressée par le même savant sur un plan du reste entièrement pareil. Nous nous félicitons de cette amélioration apportée à celle de notre département.

Les coupes jointes à la carte facilitent considérablement l'intelligence de la constitution du sol, et c'est un complément qui ne devrait jamais être omis dans des travaux du même genre. Enfin, les indications des chemins de fer traversant notre département et le tracé des nouvelles voies de communication lui donnent un mérite de plus comme carte routière.

La commission a reconnu avec plaisir, Messieurs, qu'à quelques petits détails près, qu'il ne serait possible de rendre sensibles qu'en employant une échelle de beaucoup trop grande pour la carte de tout un département, rien n'a été omis dans ce travail, qu'elle se plaît à proclamer l'un des plus beaux de ce genre qui aient paru jusqu'à ce jour. Elle est convaincue qu'il serait très-difficile, si ce n'est impossible, de produire quelque chose de plus parfait et par suite de plus utile, aussi bien pour l'étude de la science géologique proprement dite que sous le rapport de ses nombreuses applications aux arts industriels, tels par exemple que l'agriculture et l'exploitation des matières minérales.

Comme conséquence de ces conclusions, votre commission vous propose, Messieurs, de vouloir bien exprimer votre approbation complète et sans restriction aucune du travail qui vous est communiqué, et de voter en même temps que des félicitations, des remercîments sincères à M. Passy, ainsi qu'à M. le Préfet, toujours disposé à accorder sa bienveillante protection à tout ce qui est bon et utile, et à MM. les membres du conseil général qui, en s'associant à cette grande entreprise, ont rendu un service éminent à la science et au pays.

Beauvais, le 20 octobre 1858.

Signé : Zoéga, *rapporteur*, Aug. Le Père, Vict. Lhuillier, Woillez, Ch. Delacour, Barraud, B. Bouchard.

RAPPORT

FAIT

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE,

PAR M. ZOÉGA,

Professeur de Sciences au collége de Beauvais.

Multiplier indéfiniment le poisson, le semer, pour ainsi dire, dans les eaux comme nous semons les céréales dans les champs, enrichir nos contrées des meilleures espèces, repeupler les étangs et les rivières que l'incurie ou une avidité imprévoyante avaient privés de leurs habitants; tel est le but que se propose la branche nouvelle d'industrie agricole que l'on a appelée *Pisciculture*.

Les premières tentatives de ce genre remontent, il est vrai, à une époque assez reculée, puisqu'elles eurent lieu d'abord en Espagne, il y a environ quatre cents ans, puis en Allemagne vers le milieu du siècle dernier; mais, bien qu'elles fussent couronnées de succès, elles étaient presque complétement oubliées chez nous, lorsque, il y a seulement quelques années, deux simples pêcheurs des Vosges, ignorant ce qui avait été déjà fait, parvinrent par de longs, mais ingénieux tâtonnements, à retrouver un art que bientôt après un de nos plus illustres physiologistes, M. Coste,

membre de l'Institut et professeur au Collége de France, devait développer et amener à un haut degré de perfection.

La grande importance de ces procédés, que nous pouvons à bon droit appeler nouveaux et revendiquer pour la France, est évidente, puisqu'ils tendent à augmenter considérablement la masse d'une substance alimentaire à la fois très-saine et très-nourrissante; aussi S. M. l'Empereur a bien voulu leur accorder sa haute protection et prouver tout l'intérêt qu'ils lui inspiraient en chargeant le savant professeur du Collége de France de fonder à Huningue un établissement modèle de pisciculture, ainsi que de la direction de toutes les recherches et de tous les travaux qui se rapportent à cette industrie.

Grâce à l'initiative de M. le Préfet et à la libéralité du Conseil général de l'Oise, Beauvais aussi a été doté d'un établissement de ce genre; et, par une coïncidence des plus heureuses, il s'est trouvé, aux portes même de la ville, un terrain dans les meilleures conditions pour le recevoir, et dont le propriétaire, M. Charles Caron, doué d'une rare aptitude pour les recherches et les travaux scientifiques de tous genres, a bien voulu se charger de sa direction.

Grand nombre d'espèces de poissons sont douées d'une fécondité étonnante, bien supérieure même à celle, pourtant si prodigieuse, de plusieurs végétaux; ainsi, pour en citer quelques exemples, on a compté 150,000 œufs dans l'ovaire d'un brochet et évalué jusqu'à 600,000 le nombre de ceux que peut pondre une carpe. Mais la semence que nous récoltons sur une plante est déjà fécondée, notre unique soin se borne à la confier à la terre, qui se charge ensuite de réunir autour d'elle toutes les conditions nécessaires à son évolution; les œufs que nous retirons du sein d'une femelle de poisson, n'ont pas, dans la très-grande majorité des espèces, subi l'action vivifiante de la laite, et l'art du pisciculteur consiste surtout dans les moyens artificiels qu'il emploie pour déterminer cette action, dans les soins à donner au frai depuis la fécondation jusqu'à l'éclosion, et dans ceux qu'exigent encore les jeunes poissons jusqu'à l'époque où, devenus assez forts pour se suffire à eux-mêmes et se soustraire aux attaques de leurs nombreux ennemis, ils peuvent être placés dans les eaux qu'ils sont destinés à peupler.

Notre intention ne peut être, on le comprend bien, de donner

ici un traité complet de pisciculture. Le but que nous nous proposons est simplement d'indiquer sommairement l'état actuel de l'établissement de Beauvais, et de rappeler quelques-uns des principes scientifiques les plus importants sur lesquels repose cette industrie, et qui doivent être familiers à toute personne qui désire s'en occuper avec fruit. Ceux qui voudront en connaître tous les détails devront recourir à l'excellent ouvrage de M. Coste et aux articles intéressants de M. Caron, insérés dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise;* nous leur conseillons en outre de ne point négliger une petite excursion à l'établissement dirigé par ce dernier, qui, aussi complaisant qu'il est habile, se fait constamment un plaisir d'expliquer ses appareils et ses procédés.

Dans sa dernière visite à cet établissement, M. Coste s'est plu à constater, en présence de M. le Préfet et d'une nombreuse société d'élite, les résultats importants qu'on y a obtenus, et en a exprimé hautement toute sa satisfaction. En effet, on a pu voir dans les appareils d'incubation une quantité prodigieuse de truites communes, de truites des lacs et de saumons âgés de quelques jours seulement, mais très-agiles et très-vigoureux; dans les nombreux fossés qui sillonnent la propriété, on a aperçu plusieurs saumons de 20 à 30 centimètres, une multitude de truites provenant comme les saumons des éclosions faites à l'établissement pendant les années précédentes, et dont quelques-unes atteignaient 40 et même 48 centimètres de longueur, et étaient, par conséquent, très-digne de figurer sur nos tables.

Dans les essais de naturalisation d'espèces nouvelles, il ne faudra pas omettre de tenir compte des climats, de la nature des eaux et des végétaux que celles-ci nourrissent, et surtout de la rapidité plus ou moins grande de l'accroissement de ces espèces, car on doit toujours se rappeler que le résultat définitif que l'on se propose d'obtenir, c'est la plus grande quantité de substance alimentaire dans le moins de temps possible. C'est dans ce but que M. Coste cherche à propager dans nos cours d'eau le saumon Heuch ou saumon du Danube qui ne diffère pas considérablement du saumon commun sous le rapport de la taille et la bonté de la chair.

Nous pensons qu'il sera souvent plus prudent de ne chercher à propager que les espèces indigènes de bonne qualité et auxquelles une longue expérience a prouvé que les eaux du pays sont le plus favorables. Ainsi, par exemple, nous savons que la truite

prospère parfaitement dans la rivière du Thérain et dans ses nombreux affluents, tellement qu'elle peut y atteindre un poids de plusieurs kilogrammes; c'est donc surtout cette espèce d'un goût exquis, toujours recherchée et par conséquent toujours d'un prix élevé, qu'il faudra s'efforcer de multiplier dans une grande partie de notre département. Néanmoins, des expériences récentes que nous citerons plus loin et celles qui ont été faites à l'établissement de Beauvais, prouvent que l'acclimatation du saumon dans nos eaux n'est plus un problème.

La pisciculture a dû, comme toutes les inventions humaines, passer par quelques dures épreuves, subir quelques échecs et rencontrer grand nombre d'incrédules avant de parvenir à l'état de perfection. Quelques rares accidents arrivés dans certaines localités où on a vu périr beaucoup de poissons déjà parvenus à une taille considérable, ont semblé un moment donner gain de cause à ses détracteurs et provoquer leurs sarcasmes; mais si, mettant de côté toute prévention, on veut bien consulter attentivement les données qui nous sont fournies par la science, on ne tardera pas à se convaincre que les circonstances qui les ont occasionnées étaient complétement étrangères aux procédés de la pisciculture; on reconnaîtra que, par des causes quelconques, les eaux avaient trop diminué en cessant de se renouveler, qu'elles étaient devenues stagnantes, et le plus souvent, sous l'action d'un soleil brûlant, avaient dû acquérir dans toute leur profondeur une température beaucoup trop élevée.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rappeler quelques-uns des principes les plus importants qui doivent être familiers à quiconque veut s'occuper avec chance de succès d'élever des poissons.

Tous les animaux, sans exception, ont besoin d'air atmosphérique pour effectuer l'acte le plus important de leur existence, la respiration; ceux qui peuplent les eaux aussi bien que ceux qui vivent à la surface de la terre; mais la très-grande majorité des premiers, et entre autres tous les poissons, ne respirent point l'air libre et élastique tel qu'il se trouve dans l'atmosphère, leurs organes ne sauraient décomposer que celui qui se trouve en dissolution dans l'eau et qui, terme moyen, y est contenu dans la proportion d'un vingtième, en volume, et est comparativement bien plus riche en oxygène, puisque, au lieu de vingt et un centièmes

il en contient jusqu'à trente-deux. Lorsqu'on met un poisson quelconque dans de l'eau, privée d'air par l'ébullition et refroidie à l'abri de ce gaz, on le voit bientôt, si on l'empêche de venir à la surface, s'agiter convulsivement, se renverser et mourir; il est asphyxié absolument comme le serait un animal terrestre placé dans les mêmes conditions. Une élévation de température, même médiocre, diminue considérablement la faculté que possède l'eau de dissoudre l'air, en même temps qu'elle augmente de beaucoup l'action de l'oxygène dissous sur les débris organiques en voie de décomposition, action dont le résultat est la disparition complète de ce gaz; aussi l'expérience nous prouve-t-elle que les eaux stagnantes ne contiennent ordinairement que de l'azote, gaz tout-à-fait impropre à la respiration. Ajoutons aussi que dans la vase de ces mêmes eaux se trouve engagé, en quantité considérable, un autre gaz également délétère, l'hydrogène carboné, autrement dit gaz des marais. Ces faits nous prouvent la nécessité, pour toutes les espèces habitant les rivières, de remplacer sans cesse par de l'eau fraiche et aérée celle qu'une température trop élevée, la respiration et de nombreuses décompositions, ont privée de son oxygène, ainsi que l'utilité d'une grande profondeur qui s'oppose à un échauffement considérable des couches inférieures et celle aussi de conserver les plantes aquatiques qui contribuent également à maintenir une fraicheur salutaire, offrent un abri aux poissons, et, ce qui est plus important encore, purifient l'eau en décomposant l'acide carbonique dont elles lui restituent l'oxygène.

A l'heure où nous écrivons, plus de 40,000 jeunes poissons, parvenus à l'état parfait, ont pu être lancés dans les canaux destinés à l'élevage, où ils se développent sensiblement, et d'où ils seront retirés pour être distribués dans les différentes eaux du département. Tous ces poissons ont déjà atteint une longueur de six à sept centimètres.

Depuis la visite dont nous venons de parler, M. Caron a reçu d'Abbeville, où un service de pêche a été organisé à cet effet pour l'établissement de Beauvais, environ 200,000 jeunes anguilles dont plus de 100,000 ont été déjà distribuées dans nos environs, 15 à 20,000 jetées dans les rivières de Beauvais, et 30,000 envoyées au Collége de France où elles ont excité l'admiration de nombreux visiteurs.

Bien que ces derniers poissons soient connus et appréciés de tout le monde, nous ignorons encore les points les plus importants de leur histoire naturelle et de leurs habitudes ; il nous est même difficile de distinguer les sexes, puisque jusqu'ici on n'a trouvé ni œufs ni laite dans leur sein ; cependant tout porte à penser qu'ils sont ovipares, mais l'impossibilité de les propager par la fécondation artificielle se trouve amplement compensée par un fait extrêmement remarquable.

Au mois d'avril, dans nos climats, on voit des myriades de jeunes anguilles de huit à dix centimètres de long et de un à deux millimètres de diamètre se transporter de la mer vers l'embouchure des fleuves pour en remonter le cours ; c'est ce que les pêcheurs de nos contrées appellent la *montée ;* on en prend alors des quantités innombrables que l'on peut transporter à de grandes distances ; en prenant les précautions convenables, la mortalité, pendant le voyage, est insignifiante ; les 30,000 envoyées à M. Coste sont arrivées *toutes* en parfaite santé.

Enfin dans les bassins spéciaux disposés pour cette opération, un grand nombre de carpes adultes viennent d'opérer leur ponte. Nous n'essayerons pas de donner une idée approximative de l'immense quantité de carpillons qui en sont le produit. Les chiffres posés plus haut au sujet de la fécondité de la carpe en démontrent l'impossibilité.

Nous croyons devoir rappeler ici qu'il s'est formé dans notre département une société de pisciculture qui, moyennant une très-modique cotisation annuelle de ses membres, a pris à sa charge l'établissement de Beauvais créé en vue de repeupler les eaux publiques et privées du pays qui, comme dans beaucoup d'autres contrées, tendent visiblement à s'apauvrir.

Tout propriétaire, tout amateur ou toute personne qui désire contribuer à la prospérité d'une entreprise aussi utile, peut faire partie de cette Société et acquérir par là le droit au partage des produits obtenus dans le courant de l'année.

Aux beaux résultats que nous avons rapportés plus haut, on pourrait objecter que pour les obtenir il a fallu un temps considérable, que deux ou trois années au moins sont nécessaires pour qu'une truite acquière la taille qui peut la rendre un objet de commerce. Cet inconvénient est incontestable et nous ne conseillerons point aux personnes trop pressées de récolter de s'occuper

de pisciculture; car, c'est une loi physiologique que l'homme ne saurait modifier : en général les poissons grandissent lentement et leur croissance peut se prolonger très-longtemps. Cette durée est probablement en rapport de celle de leur existence qui, chez certaines espèces, paraît s'élever à des centaines d'années; quelques-unes des carpes des bassins de Fontainebleau, remontent, dit-on, à l'époque de François Ier. Sous ce rapport les oiseaux de nos basses-cours et quelques mammifères semblent présenter un avantage bien marqué; mais si l'on veut bien réfléchir que les poissons, une fois abandonnés à eux-mêmes, n'exigent presqu'aucun soin de notre part, qu'ils trouvent dans le milieu qu'ils habitent la nourriture suffisante à leur entretien, que l'emplacement qu'ils occupent ne pourrait le plus souvent être utilisé d'une autre manière, on reconnaîtra, tout compte fait, que ce sont eux qui procurent le plus grand bénéfice.

Si l'histoire de la pisciculture a eu quelques cas malheureux et quelques mécomptes à enregistrer, elle peut, par contre, se glorifier d'un bien plus grand nombre de conquêtes heureuses et de succès quelquefois prodigieux. Nous avons déjà rapporté ce que nous avons vu nous-même à l'établissement de Beauvais : qu'il nous soit permis de citer encore un fait, mais à la vérité l'un des plus remarquables, et que nous tenons de la bouche même de M. Coste. Le savant académicien nous racontait que, peu de temps avant son arrivée à Beauvais, il avait assisté à une pêche que, sans exagération, on peut qualifier de miraculeuse; elle avait eu lieu à Saint-Cucuphat, en présence de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, dans un étang d'environ un hectare, faisant partie du domaine impérial, et qui, il y a deux ou trois ans, avait été peuplé d'élèves obtenus au collége de France : un seul premier coup de filet avait amené plus de 300 kilogrammes de poissons, saumons et truites, dont plusieurs avaient atteint au-delà de 50 cent. de longueur; et, chose bien remarquable, tant sous le rapport de la science que sous celui de ses applications, grand nombre des saumons étaient déjà en état de se reproduire. En effet, on en a retiré immédiatement des œufs qui, fécondés en présence de LL. MM., ont donné des éclosions dans les appareils du collége de France.

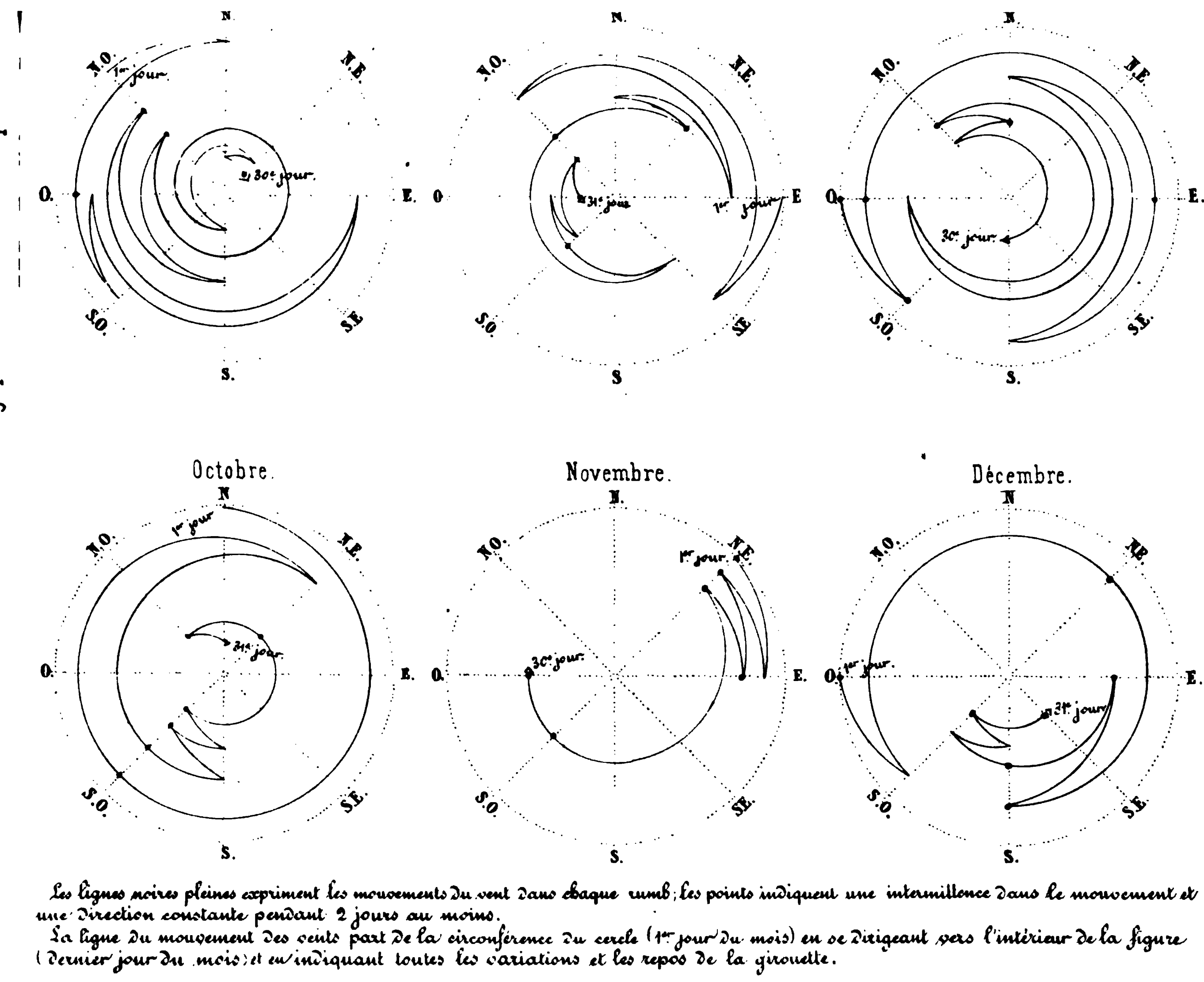
Ces résultats, et bien d'autres encore que nous pourrions reproduire, parlent assez clairement : la pisciculture est maintenant

en pleine prospérité. Les beaux travaux de M. Coste, son zèle infatigable, n'auront pas été stériles, et bientôt, sans doute, la truite, le saumon, l'anguille et plusieurs autres poissons délicats arriveront avec abondance sur nos marchés.

Comment pourrait-on, après cela, se défendre d'un sentiment de pénible surprise en lisant dans un ouvrage d'agriculture en voie de publication, parfaitement rédigé du reste, et appelé à jouir d'un grand succès, un article au moins très-peu bienveillant pour l'éminent physiologiste et pour l'établissement du gouvernement qu'il a fondé. « Dans ces derniers temps, y est-il dit, on a » donné beaucoup trop de retentissement à des essais (collége de » France, Huningue), qui n'ont en réalité aucune valeur. » Et plus loin : « En s'écartant de ces principes, M. Coste est entré » évidemment dans une mauvaise voie, et a commis un véritable » contre-sens, etc. »

Tenons-nous en garde contre les suggestions de ces critiques, en les acceptant aveuglement, nous pourrions porter une atteinte cruelle au progrès de notre industrie naissante.

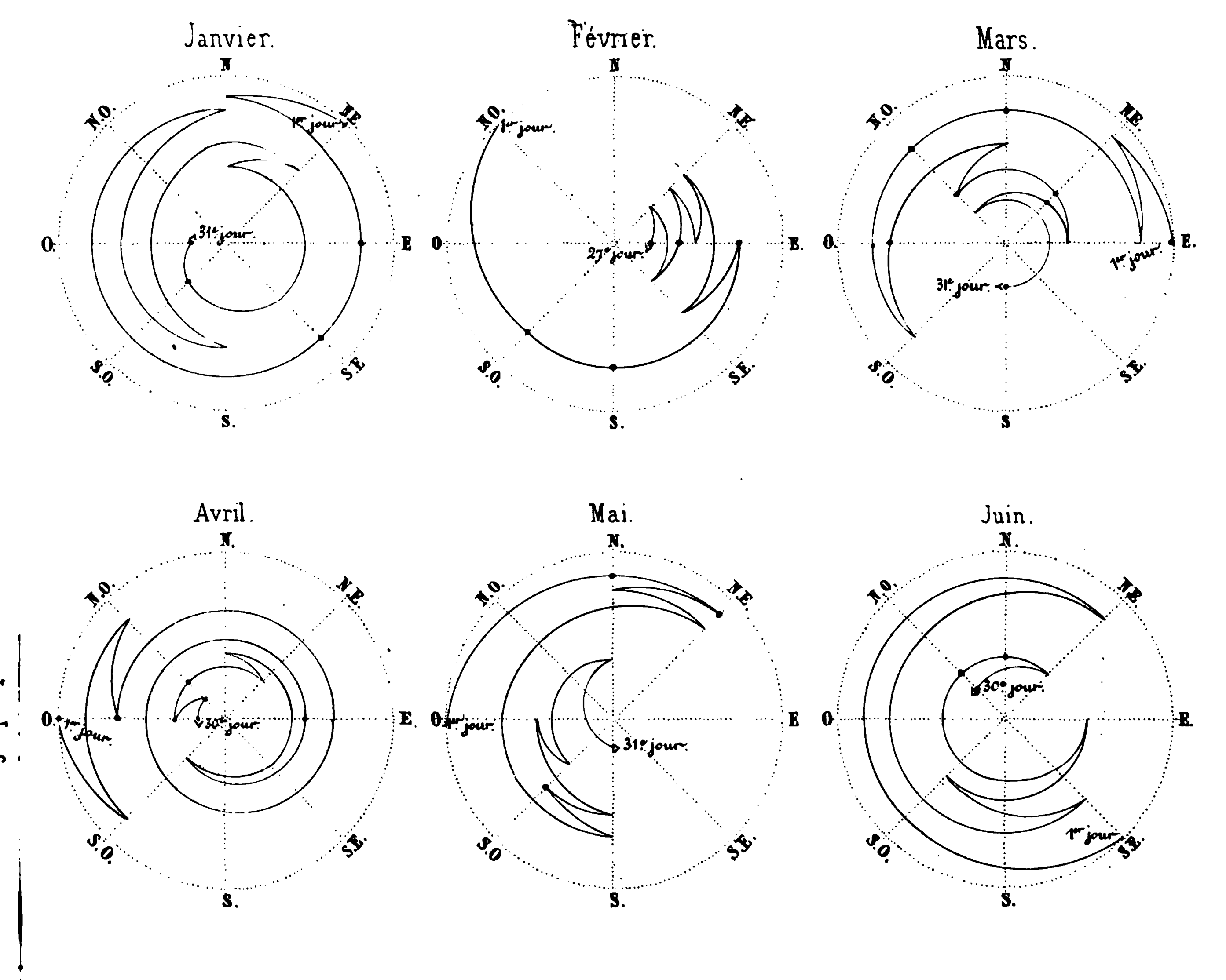
Observations Météorologiques faites à Beauvais, pendant l'a



Les lignes noires pleines expriment les mouvements du vent dans chaque rumb; les points indiquent une intermittence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins.

La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1er jour du mois) en se dirigeant vers l'intérieur de la figure (dernier jour du mois) et en indiquant toutes les variations et les repos de la girouette.

ıée 1858. Tableaux graphiques des variations mensuelles du vent.



OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1858.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

Le tableau qui suit donne les quantités de pluie tombées à Beauvais pendant chaque jour de l'année 1858, en même temps qu'il indique la direction du vent remarquée à midi.

Les opérations udométriques ont été faites au moyen d'un excellent pluviomètre de l'invention de M. Hervé-Mangon. Cet instrument permet d'apprécier la hauteur de pluie à un dixième de millimètre près, et il est muni d'un réservoir totalisateur qui empêche toute évaporation et qui permet de contrôler chaque mois les observations quotidiennes. Le récipient de ce pluviomètre est situé à une hauteur de 79 mètres 30 centimètres au-dessus du niveau de la mer, et à 9 mètres 50 centimètres environ au-dessus du sol moyen de la ville.

QUANTIÈMES.	JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.		MAI.	
	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.
1	»^{mil}	N.-E.	0^{m}3	N.-E.	0^{m}8	E.	1^{mil}	O.	3^{m}5	O.
2	»	N.	0.9	O.	7.0	N.-E.	2.2	S.-O.	4.0	N.-O.
3	»	N.-E.	0.3	S.-O.	»	E.	5.8	O.	»	N.
4	»	E.	1.8	S.	0.1	N.	»	N.-O.	»	N.
5	»	S.-E.	»	S.	0.4	N.	0.5	O.	»	N.-E.
6	»	S.-E.	»	S.-E.	1.1	N.-O.	1.6	O.	»	N.-E.
7	»	S.	»	E.	4.0	N.-O.	3.1	E.	»	N.-E.
8	»	S.	»	E.	2.2	O.	4.5	S.	»	N.-E.
9	0.1	S.-O.	»	S.-E.	1.0	S.-O.	11.1	S.-O.	»	N.
10	0.1	S.-O.	»	E.	0.3	O.	»	N.-O.	»	N.
11	0.4	O.	0.6	E.	»	O.	»	N.	»	N.-E.
12	»	N.	»	E.	1.8	N.-O.	»	N.-E.	»	N.
13	2.3	O.	»	E.	2.2	N.-O.	»	E.	1.0	N.-O.
14	»	S.	»	E.	4.5	N.-O.	»	E.	9.8	S.-O.
15	»	S.	»	N.-E.	0.4	N.	»	S.-E.	0.9	S.
16	»	N.-O	»	E.	»	N.-O.	»	S.	»	S.-O.
17	»	N.	»	N.-E.	»	N.-O.	»	S.-O.	»	S.-O.
18	0.3	N.-O.	»	E.	»	N.	»	S.-E.	2.5	O.
19	»	N.-O.	»	E.	»	N.	»	E.	»	S.-O.
20	0.7	N.-O.	»	N.-E.	»	N.-E.	»	N.-E.	»	S.-O.
21	0.8	N.	»	E.	»	N.-E.	»	N.	»	S.
22	»	N.-E.	0.4	E.	»	E.	»	N.-E.	»	O.
23	»	N.	0.2	S.-E.	»	N.-E.	»	N.-O.	6.0	S.-O.
24	»	E.	»	E.	»	E.	»	N.-O.	9.8	S.-O.
25	»	E.	»	N.-E.	»	N.-E.	1.2	O.	1.3	N.-O.
26	»	E.	»	N.-E.	»	N.-E.	»	N.-O.	»	N.
27	»	S.	1.8	E.	»	N.	0.2	N.-O.	»	N.-O.
28	»	S.-O.	3.8	E.	»	N.-O.	1.1	O.	»	N.-O.
29	»	S.-O.	»		»	N.	9.0	O.	»	O.
30	7.3	O.	»		»	S.	4.0	O.	»	O.
31	4.8	O.	»		5.3	S.	»		»	S.
Totaux............	16.8		10.1		31.1		45.3		38.8	
Nombre de jours de pluie...	9		9		14		13		9	
Pluie { moyenne par jour pluvieux............	1^{mil}80		1^{mil}12		2^{mil}22		3^{mil}50		4^{mil}30	
Pluie { moyenne par jour...	0.54		0.36		1.00		1.50		1.30	

JUIN.		JUILLET.		AOUT.		SEPTEMBRE.		OCTOBRE.		NOVEMBRE.		DÉCEMBRE.	
Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.	Hauteur de la pluie tombée	Direction du vent à midi.
» mil	S.-E.	» mil	N.-O.	» mil	E.	» mil	O.	» mil	N.	» mil	N.-E.	» mil	O.
»	S.	0.5	N.	»	S.-E.	0.3	O.	»	S.	»	N.-E.	»	O.
0.8	S.	1.0	N.-O.	»	N.	»	S.-O.	»	S.-O.	»	N.-E.	0.4	O.
»	S.-O.	»	N.-O.	»	N.-O.	0.2	S.-O.	»	S.-O.	1.0	N.-E.	5.0	O.
»	S.-O.	1.3	O.	»	N.	»	S.-O.	»	S.-O.	2.9	N.-E.	0.2	S.-O.
»	N.	»	O.	»	N.-E.	1.5	S.-O.	»	N.-E.	»	E.	»	O.
»	N.-E.	»	S.-O.	»	E.	3.2	S.-O.	5.8	N.-O.	»	N.-E.	»	N.-O.
7.2	N.-O.	26.2	O.	»	N.	»	O.	»	S.-O.	»	N.-E.	»	N.-E.
7.8	O.	10.0	E.	»	N.-E.	»	O.	»	S.-O.	»	N.-E.	»	N.-E.
26.7	O.	2.2	O.	»	N.-E.	»	N.-E.	1.8	S.	»	E.	»	N.-E.
»	O.	»	N.-O.	»	N.	»	E.	»	S.-O.	»	E.	»	S.-E.
2.3	S.-E.	»	N.-O.	18.0	N.-O.	»	E.	»	S.-O.	»	E.	»	S.
»	S.-O.	»	N.-O.	1.3	N.-O.	»	E.	»	S.-O.	9.3	E.	0.5	S.
»	S.-O.	»	N.-O.	»	N.-O.	»	S.	»	S.-O.	1.4	E.	1.3	S.-E.
»	E.	»	S.	»	S.	»	S.	»	S.-O.	3.5	E.	10.0	E.
8.2	E.	»	O.	»	S.-O.	»	S.-E.	»	S.	12.5	E.	»	E.
»	S.	»	N.-O.	3.4	S.-O.	0.3	E.	»	S.-O.	16.2	N.-E.	»	S.-E.
»	N.-O.	3.4	N.-O.	10.2	O.	3.5	N.	»	S.-O.	13.8	N.-E.	13.0	S.
»	N.-O.	»	N.-O.	26.5	S.-O.	»	S.-E.	0.2	S.-O.	»	N.-E.	1.2	S.-E.
»	N.-O.	1.0	S.-E.	»	S.-O.	8.9	S.-O.	»	S.-E.	»	N.-E.	0.3	S.
»	N.	»	N.-E.	8.7	O.	»	E.	»	E.	»	N.-E.	0.7	S.
»	N.	0.3	N.-O.	»	O.	»	N.	»	E.	»	N.-E.	5.0	S.-O.
»	N.	3.6	S.	»	O.	»	N.-O.	6.0	E.	»	N.-E.	0.2	S.
»	N.	1.8	S.	1.3	O.	»	N.-O.	0.3	N.-E.	0.2	N.-E.	»	S.
»	N.-E.	»	S.-O.	6.6	N.-O.	»	N.-O.	»	N.-E.	4.7	S.	9.1	S.
»	N.-O.	»	O.	»	N.-O.	»	N.	»	N.-E.	»	S.-O.	6.3	S.-O.
»	N.-O.	9.3	N.-O.	0.7	N.-O.	»	N.	»	N.-O.	0.2	S.-O.	2.5	S.-O.
»	N.-O.	1.4	N.-E.	»	N.-O.	»	N.-O.	3.5	N.-O.	0.5	S.-O.	4.0	S.-O.
»	N.-O.	»	N.	»	O.	10.2	N.-E.	»	N.-O.	1.5	S.-O.	»	S.
»	N.-O.	»	N.-E.	0.4	O.	3.2	S.	»	N.-O.	4.6	O.	3.5	S.-E.
		»	N.-E.	3.0	O.			»	N.			»	S.-E.
53.0		62.0		80.1		31.3		17.6		72.3		54.2	
6		13		11		9		6		14		17	
8mil80		4mil77		7mil30		3mil50		3mil00		5mil15		3mil20	
1.80		2.00		2.60		1.04		0.60		2.40		1.80	

à droite du tableau, en indiquant pour chaque rumb de vent les jours avec ou sans pluie, fait voir que le rapport du nombre des jours pluvieux à la totalité de ceux pendant lesquels les vents suivants ont soufflé est exprimé par les chiffres ci-dessous :

N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
$\frac{16}{100}$	$\frac{16}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{49}{100}$	$\frac{41}{100}$	$\frac{65}{100}$	$\frac{37}{100}$

Ainsi, dans les pronostics de 1858, les probabilités de pluie eussent été plus certaines à Beauvais avec les vents d'ouest, du sud, du sud-ouest et du nord-ouest. A part ce qui se rapporte au vent du sud, c'est ce que l'on a remarqué généralement dans nos contrées.

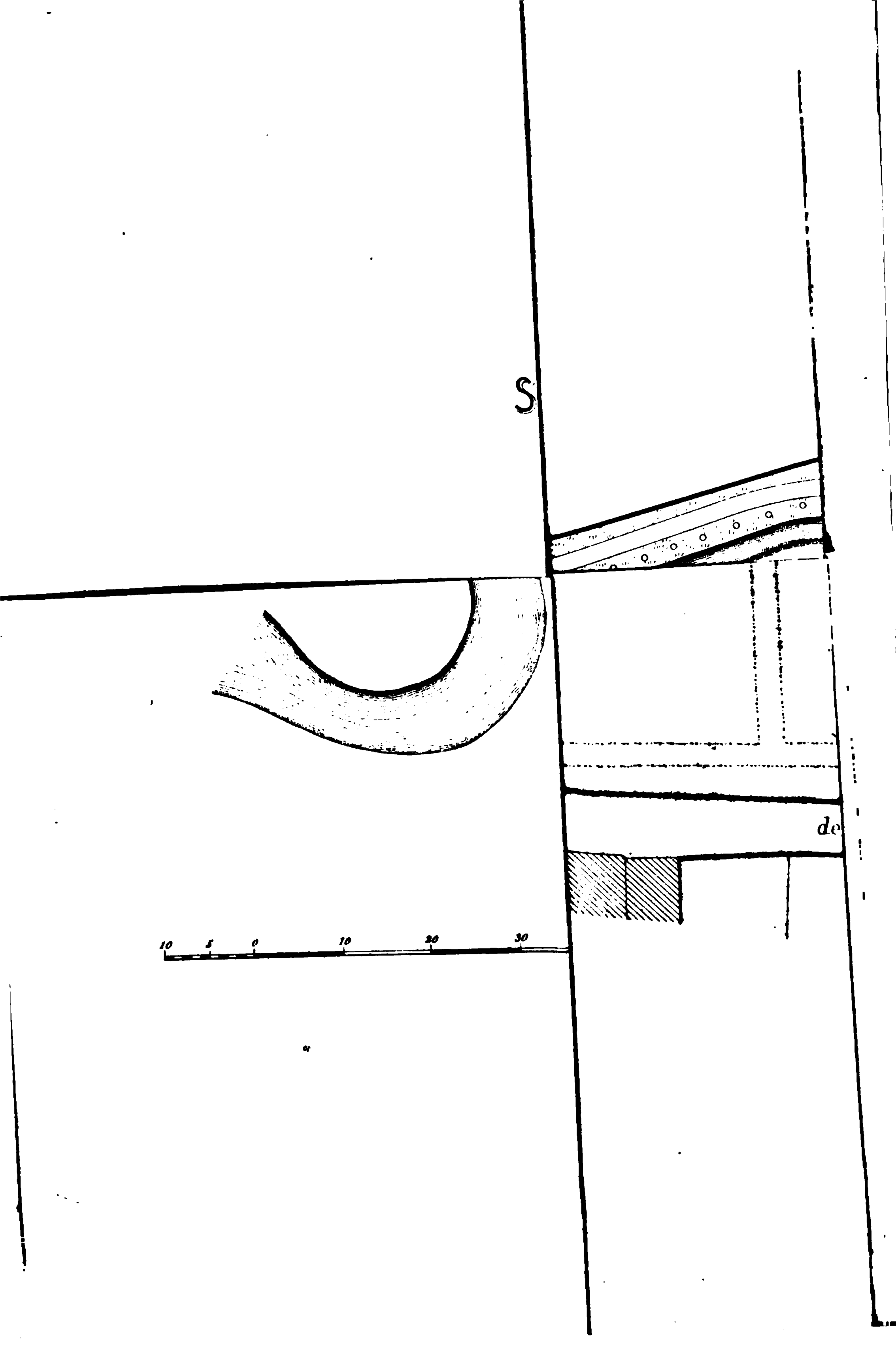
Les tableaux graphiques ci-joints, font voir les variations du vent pendant chaque mois de l'année écoulée, autant que cela est possible toutefois, pour un phénomène dont l'inconstance est proverbiale. Ces figures ont été tracées suivant une méthode que plusieurs observateurs recommandent pour l'expression des faits météorologiques; elles ont l'avantage d'offrir très simplement la traduction matérielle de deux grandes pages de tableaux numériques.

La théorie des vents est encore peu connue, malgré les études si remarquables de M. Guyot, et ce ne sera que lorsque des observations nombreuses, faites dans diverses localités, permettront de reconnaître l'influence probable des mouvements thermométriques des différents points de l'atmosphère sur la direction des vents en d'autres points, qu'on pourra être enfin convaincu que les variations des couches aériennes en densité et conséquemment en équilibre sont, comme le rapportent la plupart des auteurs, l'une des causes principales de ces courants atmosphériques dont l'origine et la théorie, si ce n'est peut-être en ce qui regarde les vents alizés, sont encore aujourd'hui l'un des mystères les moins approfondis des sciences physiques.

Beauvais, le 10 Février 1859.

VICTOR LHUILLIER.





S
de
10 5 0 10 20 30

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE ABBAYE ROYALE DE SAINT-VINCENT

DE SENLIS.

Au pied de la colline sur laquelle est assise la ville de Senlis, on voit s'élever, au-dessus d'une église fraîchement restaurée, une tour, dont l'ogive encore timide, avec son archivolte garnie de têtes de clou et de figures grimaçantes, accuse une époque reculée. Cette tour a longtemps abrité un couvent de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, placé sous l'invocation de saint Vincent, diacre et martyr. La révolution, en chassant les religieux, a respecté l'antique église et les constructions plus récentes du monastère. C'est l'histoire de cette abbaye et de ceux qui l'ont habitée pendant des siècles, que nous allons raconter dans quelques pages extraites d'un manuscrit rédigé par le P. Nicolas Quesnel (1), sous-prieur du couvent, vers l'an 1670. L'instinct de curiosité bien légitime, qui nous a porté à rechercher dans les annales d'une abbaye célèbre, la trace des événements

---

(1) Il ne faut pas confondre l'auteur de notre manuscrit avec le célèbre P. Quesnel, son contemporain, l'auteur des *Réflexions morales*, l'ami d'Arnaud, et son successeur dans la direction du parti janséniste. Ce religieux appartenait à la congrégation de l'Oratoire.

dont elle a été le théâtre, s'associait en nous à un sentiment de reconnaissance, et je dirais presque de piété filiale. N'est-il pas bien juste, en effet, qu'héritiers de l'édifice construit par ces pieux cénobites, et jusqu'à un certain point de leur œuvre (1), marchant tous les jours sur leurs tombes, nous interrogions avec respect leur cendre pour conserver dans un pieux souvenir la pensée de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils ont fait. Si tout n'est pas à leur louange dans les longs siècles que nous allons rapidement parcourir, nous ne nous étonnerons pas à la vue du mal qui se trouve nécessairement mêlé aux choses les plus saintes, lorsqu'elles sont conduites par des hommes, et nous saurons toujours nous consoler par le spectacle du bien qui le corrige.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression, se divise facilement en deux périodes déterminées par la grande réforme qui signala les premières années du XVIIe siècle. Nous terminerons cette notice par la description et l'appréciation de l'édifice actuel, et spécialement de l'église.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A LA RÉFORME.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE ET FONDATION DE L'ABBAYE.

Avant 1060, il existait, en dehors de l'enceinte de la ville de Senlis (2), dans un bourg qui tirait son nom de la rivière qui

---

(1) Les bâtiments de l'ancienne abbaye sont occupés aujourd'hui par une institution ecclésiastique, qui a remplacé à certains égards le collége fondé par les chanoines pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

(2) Sous l'ère gallo-romaine, la ville de Senlis, *Civitas*, était loin d'avoir l'étendue qu'elle possède aujourd'hui, aussi modeste qu'elle soit. Les murailles de la vieille enceinte, dont une partie est encore visible, formaient comme une couronne d'un diamètre assez étroit autour de la cathédrale et du vieux château. Une enceinte beaucoup plus moderne renferma plus tard la ville actuelle : il en reste encore quelques traces.

l'arrosait et qui s'appelait Vietellus (1), une église placée sous l'invocation de saint Vincent, et dont l'origine nous est inconnue. Tout porte à croire qu'elle remontait à une époque assez reculée; elle n'avait en rien profité du mouvement si remarquable qui fit du XIe siècle une période de renaissance pour les arts, et en particulier pour l'architecture religieuse. En effet, elle était, comme dit la chronique, « ruinée de vieillesse et réduite en masure; » autour de cette église s'étendait un vaste pré, appelé le Pré-du-Roi, sur lequel fut fondée l'abbaye dont nous essayons de retracer l'histoire.

Ce pré, sur lequel l'abbé et les moines firent construire plus tard une grange, et aux dépens duquel ils établirent un jardin, « *in quo prato œdificaverunt prædictæ Ecclesiæ clerici horreum et proprium hortum* (2), » dépendait d'un domaine que les rois de France possédaient à Senlis, et qui est désigné dans les chartes du temps sous le nom d'*Allodium regale*. Les anciens chroniqueurs de l'abbaye attachent une grande importance, comme on le conçoit bien, à cette origine *allodiale* et *royale* qui, d'après les lois de la féodalité, assurait à leur couvent le privilège d'une juridiction exempte. Ils établissent que la ville et le territoire de Senlis tout entiers faisaient partie du domaine du roi, en vertu d'une cession que Gontran en avait faite au roi Childebert « *simili modo convenit ut Silvanectis domnus Childebertus teneat in integritate.* » (*Greg. Tur.*) La situation du pays ne changea pas à l'avènement de la dynastie carlovingienne; mais il n'en fut pas de même lorsque le chef de la branche capétienne fut proclamé roi de France. Hugues, on le sait, voulant récompenser le dévouement de ceux qui l'avaient aidé à monter sur le trône, leur accorda de posséder en toute souveraineté les provinces dont ils n'étaient jusqu'alors que les gouverneurs temporaires. C'est ainsi que Bernard devint comte héréditaire de Senlis. Après lui, son fils Herbert lui succéda au même titre; mais celui-ci étant mort sans enfants mâles au temps du roi Robert, fils de Hugues Capet, le comté de

(1) Cette rivière, malgré la différence de nom, ne peut être que la Nonette; nous ne savons pas à quelle époque elle a changé de dénomination.

(2) Charte de Louis-le-Gros.

Senlis fit retour à la couronne, suivant les clauses de la donation faite par Hugues. On en détacha seulement le territoire de Crespy, qui devint le comté de Valois, en faveur de la fille du dernier comte de Senlis.

Ces faits précèdent l'époque de la fondation du monastère, de sorte que le territoire de Senlis était bien du domaine royal alors que la reine Anne conçut la pensée de réédifier l'antique église de Saint-Vincent. Tout, d'ailleurs, nous prouve qu'outre ce droit général de souveraineté directe, les rois de France possédaient à Senlis une propriété particulière, qui fut démembrée en faveur des moines de Saint-Vincent.

Après avoir établi les titres du sol de l'abbaye à l'indépendance et à la noblesse, il est temps de raconter les circonstances de sa fondation.

Le roi Henri Ier, veuf de sa première femme, Mathilde, fit demander la main d'Anne, fille de Jaroslaw, grand-duc de Russie. La princesse, arrivée en France, se trouvait heureuse d'avoir quitté *un pays froid et marécageux pour une région parfaitement tempérée*, fière d'être devenue la femme d'un prince aussi illustre que l'était le roi de France. Mais elle ne se consolait pas de ne pouvoir être mère; Dieu avait refusé la fécondité à son mariage. Cette affliction, qui lui faisait verser de continuelles larmes, persévérait malgré ses abondantes aumônes et ses prières ardentes; car, dit la chronique, « elle n'avait point d'avocat qui fût assez puissant pour leur obtenir l'efficacité. »

Saint Vincent, diacre et martyr de l'église de Sarragosse, en Espagne, était alors en grande vénération dans le pays. Les miracles fréquents, obtenus par son intercession, inspirèrent à la reine la pensée de s'adresser à lui, et de le choisir pour médiateur auprès de Dieu, et, afin de donner plus de crédit à ses prières, elle s'engagea par une promesse à faire bâtir une église en l'honneur du saint martyr, si elle obtenait du ciel un fils qui pût succéder à la couronne de France. Ses vœux furent exaucés, et bientôt elle devint mère d'un fils qui « *comme un soleil naissant, dissipa tous les nuages de son affliction.* » Il s'appela Philippe, et plus tard elle eut la joie de le voir couronner roi de France, après la mort de son père. Mais, bientôt absorbée dans la pensée de son bonheur, sans oublier complétement ses promesses, elle en retardait l'exécution, d'autant plus que soumise

au roi, son époux, elle n'osait prendre sur elle le soin de fixer le lieu où serait élevée l'église. Ce fut alors qu'elle vint à Senlis; dont elle aimait beaucoup le séjour, « *tant pour la bonté de l'air qu'on y respire, que pour les agréables divertissements de la chasse. à laquelle elle prenait un singulier plaisir.* » Or, un jour qu'elle sortait de la ville, elle remarqua en passant le triste état de la vieille église de Saint-Vincent, ses murailles presque en ruines, son toit découvert, ses fenêtres sans vitres, et elle pensa qu'elle pouvait s'acquitter de son vœu en relevant ce temple délabré; dès-lors, le projet en fut définitivement arrêté dans son esprit.

Malheureusement, la prospérité lui fit bientôt oublier ses engagements, et, toute glorieuse de sa fécondité, au milieu des distractions faciles et nombreuses que lui procurait son rang, elle n'eut plus une pensée pour l'illustre saint auquel elle était redevable de son bonheur.

L'année 1060, qui la priva du roi Henri, son époux, la rappela à l'accomplissement de son vœu. Elle dit adieu à la cour et au plaisir, et vint se retirer à Senlis. Ce fut là que, pressée par les reproches de sa conscience, elle résolut d'exécuter enfin la promesse qu'elle avait faite à Dieu. Elle ajouta à sa première intention celle d'obtenir pour l'âme du roi, son mari, le soulagement des peines du purgatoire. C'est pourquoi, à peine arrivée dans sa nouvelle résidence, elle donna ordre à ses officiers de faire rebâtir l'église de Saint-Vincent, et de faire élever à côté toutes les constructions nécessaires pour un monastère. Maîtresse d'une fortune considérable, elle employa, pour hâter les travaux, de nombreux ouvriers. Elle-même posa solennellement la première pierre, et, au bout de quelques années, elle eut la joie de voir son œuvre achevée. Une église plus grande, plus belle et plus auguste, avait remplacé l'ancien sanctuaire, et, conformément à ses désirs, « *cette église était construite en forme de croix, flanquée d'un côté d'une haute tour, pour y suspendre les cloches, et de l'autre. à savoir du côté du midi, d'un cloître, des offices et des demeures nécessaires pour les serviteurs de Dieu qu'elle voulait y établir.* » Nous avons cité textuellement ces paroles de notre manuscrit, qui s'appliquent encore parfaitement au monument actuel; heureux de voir qu'au milieu de toutes les reconstructions successives qu'a subies l'abbaye, dans le cours de huit siècles, on a religieusement respecté l'œuvre de la pieuse fondatrice, et que

cette église, dans laquelle nous prions tous les jours, est bien celle dont une reine de France, au milieu du XIe siècle, posa la première pierre de ses royales mains (1).

Enfin, le 29 du mois d'octobre (2) de l'année 1065, l'église fut consacrée en l'honneur de la sainte Trinité, de la glorieuse vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, né d'une mère stérile, et du glorieux martyr saint Vincent. Ce dernier nom a seul prévalu, sans doute parce que c'était le vocable de l'ancienne église remplacée par le nouveau monument, et aussi à cause de la reconnaissance toute spéciale que méritait l'illustre martyr, dont l'intercession avait obtenu à la reine les joies de la maternité.

Dès lors le monastère fut désigné par le nom d'Abbaye royale de Saint-Vincent, et donna son nom au faubourg dans lequel il était situé.

Ce n'était pas tout d'avoir construit l'édifice, il fallait le peupler, le doter, assurer à ceux qui viendraient l'habiter une existence à l'abri du besoin et des soucis, qui leur permît de se consacrer entièrement aux œuvres pieuses pour lesquelles ils étaient institués. La princesse résolut d'appeler dans son monastère des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, auxquels elle accorda des possessions assez nombreuses dans le diocèse de Senlis et dans les diocèses voisins (3).

---

(1) Afin de ne pas interrompre le récit, nous renvoyons à la deuxième partie de cette notice qui décrit le monument, la discussion que soulève cette date fixée à notre église.

(2) Le souvenir de cette cérémonie avait été conservé dans une fête spéciale, que célébraient chaque année les chanoines, sous le nom de dédicace de l'église Saint-Vincent, et nous ferons remarquer que ce fut le même jour, 29 octobre 1844, que cette église, longtemps abandonnée, fut réconciliée par Mgr. l'évêque de Beauvais, et solennellement rendue au culte.

(3) La lettre de fondation donne aux chanoines de Saint-Vincent le droit de hauban sur la ville de Senlis, un moulin à Gouvieux, la terre de Blanc-Mesnil, près le Bourget, et une autre propriété située à Crespy-en-Laonnois. Peu après, le roi Philippe engagea aux religieux, pour la somme de 30 livres, son domaine de Barberie. On trouvera plus loin, aux notes, le texte même de la lettre de fondation (A).

Ainsi bâtie et pourvue, l'abbaye n'attendait plus que ses habitants. Il ne parait pas que la reine les ait demandés à quelqu'autre monastère déjà célèbre, dont une colonie serait venue peupler le nouveau couvent; tout, au contraire, porte à croire que les premiers chanoines furent quelques pieux ecclésiastiques de Senlis qui abandonnèrent leurs bénéfices séculiers pour se ranger sous une loi commune. Dans le cours du moyen-âge, il n'est pas rare de voir des monastères se peupler ainsi d'une manière instantanée et en quelque sorte accidentelle. La vie religieuse avait pour les hommes d'alors des attraits que nous ne comprenons plus aujourd'hui, et la ville de Senlis était alors assez riche en collégiales et en chapitres pour fournir aux premiers besoins de la nouvelle fondation (1).

A une époque où l'exercice du pouvoir était trop souvent arbitraire, il était important de fixer d'une manière certaine la position légale et hiérarchique d'une abbaye vis-à-vis de l'autorité spirituelle et temporelle qui, l'une et l'autre, ne voyaient trop souvent, dans une création de ce genre, qu'une rivalité redoutable. Aussi, les monastères cherchaient-ils à se mettre à couvert de toute attaque derrière des privilèges d'exemptions. Ces privilèges protégèrent parfois de graves abus; mais ils furent le principe d'une garantie souvent nécessaire : ils variaient en nombre et en étendue, suivant l'importance du couvent et le crédit de ceux qui les établissaient.

L'abbaye de Saint-Vincent, fondée par une reine de France, ne pouvait manquer de les posséder aussi complets que possible. A peine fut-elle constituée que la princesse Anne s'adressa au roi Philippe Ier, qui lui octroya, avec une générosité toute filiale, les diverses exemptions qui plaçaient son monastère en dehors de toute souveraineté extérieure, laïque et ecclésiastique.

Dans une lettre, datée de Senlis (2), dictée par le chancelier

(1) Senlis possédait, indépendamment de ses églises paroissiales, trois collégiales : Saint-Rieul, dont l'église est aujourd'hui complètement détruite; Saint-Frambourg, dont les ruines servent de magasin; Notre-Dame, alors seulement cathédrale, et aujourd'hui église paroissiale et cathédrale.

(2) Voir aux notes le texte même de la lettre de concession (B).

Pierre et munie du sceau de tous les seigneurs présents, et en particulier de ceux de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Senlis, « le roi, pour se préparer à paroître devant le céleste époux, revêtu de la robe nuptiale, déclare libre l'église de Saint-Vincent, et veut qu'elle soit assimilée aux autres églises royales. »

Il désigne en particulier celle de Saint-Frambourg, de Senlis, de Saint-Martin-des-Champs et de Sainte-Geneviève, de Paris. Sa lettre se termine par une amende de cent livres d'or, prononcée contre quiconque se permettrait de blâmer une pareille concession, sans préjudice de la damnation éternelle. Le sceau de Philippe porte, d'un côté, l'image de ce prince couronné, assis sur le trône, et le sceptre en main, avec ces mots : « P̄LIPPVS DEI GRATIA FRANCORV̄ REX. De l'autre, on trouve le monogramme du prince : les lettres sont disposées aux quatre angles et au centre d'un losange surmonté d'une croix. Malgré cette royale origine, l'abbaye de Saint-Vincent avait besoin de la consécration de l'autorité ecclésiastique; aussi voyons-nous sous l'administration de l'abbé Baudouin Ier, et dès les premières années du XIIe siècle, que les papes Calixte II, Honoré II et Innocent II confirmèrent les libertés accordées par l'autorité séculière, et les étendirent à tous ceux qui, à quelque titre que ce fut, habitaient l'enceinte du monastère (1).

Le roi Louis VI, en sanctionnant tous les privilèges antérieurs, en ajouta un très-important, par lequel il accorda à l'abbé le droit de haute, moyenne et basse justice, voulant que tous les habitants du monastère, chanoines, clercs, écoliers ou serviteurs, n'eussent jamais d'autres supérieurs sur terre que l'abbé même du couvent. Peu à peu donc, cette abbaye devint une véritable puissance, qui soutint toujours, avec le juste sentiment de ses droits et de sa noble origine, des privilèges aussi étendus, contre les évêques de Senlis et les officiers royaux qui cherchèrent souvent à y porter atteinte.

Pour terminer en une fois ce qui avait rapport aux exemptions et privilèges du monastère, nous avons dépassé les évènements; revenons maintenant à notre récit.

---

(1) Voir aux notes (C).

CHAPITRE SECOND.

HISTOIRE DE L'ABBAYE JUSQU'A SA RÉUNION AU MONASTÈRE DE SAINT-VICTOR (1138).

Riches et heureux par les généreuses largesses de leur fondatrice, les chanoines de Saint-Vincent menèrent pendant quelques années une vie tout-à-fait conforme au saint état qu'ils avaient embrassé. Fidèles observateurs de la règle de saint Augustin, et marchant sur les traces de ces premiers chanoines que le saint évêque dirigeait lui-même dans sa maison d'Hippone, ils partageaient leur temps entre la prière et le travail ; la prière en occupait même la plus grande partie, car tel était spécialement le but de leur institution. Jour et nuit, suivant la lettre de fondation, ils devaient demander à Dieu le pardon des péchés du roi Henri Ier, de la reine Anne et de toute leur famille. La princesse, du reste, vivant à Senlis, auprès d'eux, avait soin par elle-même et par ses officiers du temporel de l'abbaye. Depuis la mort du roi Henri Ier, elle n'avait de consolation que dans les pieux discours de ces cénobites; et plût à Dieu, ajoute naïvement l'historien, qu'elle n'eût point eu d'autres entretiens que ceux des moines! Malheureusement pour elle et pour l'abbaye, non loin de là vivait un puissant et illustre seigneur, l'un des plus considérables du royaume, Raoul, comte de Crespy, qui, en qualité de voisin et d'ancien vassal, venait rendre de temps à autre ses civilités à la reine. La princesse, que les circonstances antérieures de sa vie nous ont appris à connaître, crut devoir témoigner, de son côté, qu'elle n'était pas mécontente de ses visites; naturellement, elles se multiplièrent; il advint même qu'ils se rencontraient parfois, au temps de leurs divertissements, au milieu de la campagne, et ce fut dans une de ces circonstances que Raoul enleva la princesse. Quelques jours après, elle était sa femme, au détriment d'Eléonore, que le comte répudia. Vivant de nouveau dans le monde, loin de Senlis, son affection pour l'abbaye de Saint-Vincent diminua sensiblement, surtout lorsqu'après la mort de son nouvel époux (1074), elle résolut de retourner dans sa patrie, qu'elle avait quittée depuis vingt-cinq ans. Les chanoines comprirent tout ce qu'ils perdraient au départ de la princesse ; après avoir inutilement tenté tous les moyens de la retenir en France, ils la prièrent d'affermir et d'assurer son œuvre, qui allait périr faute d'appui. La prin-

cesse, pour dernier témoignage de sa bienfaisance, pria son fils Philippe de prendre le titre de fondateur du monastère et d'en remplir toutes les charges, en le protégeant contre l'envie de ses ennemis, ensuite de quoi la reine partit et alla finir tranquillement ses jours en Russie, auprès des siens, laissant en France, suivant notre manuscrit, « une longue suite de princes par sa fécondité, l'abbaye de Saint-Vincent comme marque de sa piété, et à Saint-Denis un très-précieux jacinthe, dont il est fait mention par Suger, « *pretiosissimum hyacinthum Annæ regis Ruthenorum filiæ.* » Le roi Philippe accepta la mission et s'en acquitta fidèlement jusqu'à sa mort; d'ailleurs le souvenir, quoique lointain, de la fondatrice, sembla protéger l'abbaye tant que vécut la princesse. Mais après sa mort (1), et lorsque Louis VI fut associé, en 1100, au pouvoir royal, sa jeunesse et les troubles qui affligèrent alors le royaume ne lui permirent guère d'exercer, d'une manière efficace, ce patronage de Saint-Vincent, héréditaire dans sa famille, et le monastère se trouva sans défense vis-à-vis de ses envieux voisins, qui voulaient s'emparer de ses biens. Les moines, découragés et d'ailleurs impuissants par eux-mêmes, puisque contre la violence ils ne pouvaient invoquer que des titres peu respectés, négligèrent leurs intérêts, et les choses en étaient venues à ce point que l'on songeait à enlever aux chanoines leur abbaye, pour en transporter la propriété aux moines de Cluny.

La rivalité était grande entre les établissements de l'ordre canonique et ceux de l'ordre monastique. L'abbé de Cluny, en particulier, était accusé, à cette époque, de vues très-ambitieuses, et, en parlant des abbayes qu'il convoitait, les mémoires du temps lui appliquent les énergiques paroles de Jérémie et disent de lui, en modifiant un peu le texte : « *Ad uxorem proximi sui hinnire non desinit* (2). » Nos chanoines redoutaient comme un malheur de

---

(1) Fidèles à la reconnaissance, les chanoines de Saint-Vincent célébrèrent tous les ans, jusqu'à leur suppression, « un obit solennel » au jour du décès de la reine Anne, qui est le lendemain de l'octave de la solennité de Saint-Augustin. Après la messe, ils donnaient à dîner à treize pauvres femmes veuves.

(2) Jérémie dit, chapitre v, verset 8 : *Unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat.*

tomber sous la dépendance, et cependant pareil sort était arrivé à Saint-Martin-des-Champs et à Saint-Arnoult, de Crespy. On les en menaçait avec d'autant plus de force et d'apparence de raison, qu'ils étaient incapables de pourvoir à leur subsistance : ce fut peut-être ce qui les sauva. Senlis possédait trois églises collégiales : Notre-Dame, Saint-Frambourg et Saint-Rieul. Les bénéficiers qu'elles renfermaient devaient prendre parti pour leurs confrères de Saint-Vincent ; en effet, ils étaient animés de la même antipathie contre les prétentions de Cluny. Ils vinrent donc au secours de notre abbaye, et de la manière la plus efficace, en lui cédant quelques bénéfices. Le doyen de Saint-Rieul exprima, comme clause expresse de sa donation, qu'elle serait annulée si le couvent tombait en la possession des moines. D'autres illustres personnages ajoutèrent l'appui de leur influence aux bienfaits des chanoines de Senlis ; l'évêque de Beauvais, Pierre, enjoignit, sous peine d'excommunication, au chapitre de Saint-Evremont, de Creil, de payer à l'abbaye de Saint-Vincent les revenus d'un bénéfice qu'elle possédait sur ce chapitre. En même temps Louis VI, qui avait pris en main les rênes du gouvernement, voulut, comme son père et son aïeule, attacher son nom à l'œuvre qu'ils avaient fondée ; il força tous les seigneurs qui avaient usurpé les biens des religieux à les leur restituer, et, pour les mettre à l'abri de pareilles attaques, il étendit les privilèges que leur avait accordés la libéralité de ses prédécesseurs.

Cette secousse, qui semblait d'abord devoir compromettre l'existence de l'abbaye, ne fit en quelque sorte qu'en assurer le développement. Il était temps, d'ailleurs, que le secours lui vint de quelque part : le pape Calixte II, caractérisant dans une bulle l'état déplorable dans lequel elle était tombée, disait, sans ménagement pour les chanoines, que leur négligence avait conduit leur maison au dernier degré de la misère : « *Ecclesiam negligentiâ inhabitantium, ad summam penitus miseriam deductam.* » Désormais définitivement constituée, elle va grandir avec des luttes à soutenir, mais trouvant dans sa vertu, dans ses richesses et dans la protection des papes et des princes la force de triompher. D'ailleurs, Dieu avait suscité un homme capable de faire refleurir l'abbaye, et qui, comprenant le mal, se trouva à la hauteur de la position que les circonstances lui avaient faite. L'abbé Baudouin, qui prit le gouvernement du monastère en 1119, com-

mença par rappeler les chanoines à l'observation des règles de l'ordre; puis il obtint du pape Calixte II la confirmation des privilèges que des attaques récentes avaient compromis (1).

Ces privilèges, fort étendus, faisaient de l'abbaye une église tout-à-fait indépendante, et comme une paroisse dont la juridiction s'étendait même en dehors de son enceinte. L'abbé jouissait de tous les droits de pasteur et de curé, et donnait commission à qui il voulait de ses religieux pour administrer les sacrements, non-seulement aux personnes de l'intérieur, mais encore à ceux qui demeuraient dans le voisinage du couvent. Aussi, voyons-nous dans une lettre de Louis VI, que les officiers militaires ou bourgeois, leurs familles, et tous ceux qui voudront être enterrés à Saint-Vincent, n'en doivent être empêchés par personne, « *præcipimus etiam, quia nostra est ecclesia, et ex toto, tam in sepultura quam in aliis libera, ut omnes servientes nostri, milites ac burgenses, ac familiæ eorum, ac alii qui ibi sepeliri deliberaverint, nullus, eis contradicat.* » Ce droit fut confirmé par Louis VII et Philippe-Auguste, et consacré même par l'autorité des souverains-pontifes. Une autre bulle de Honoré II, datée de 1124, nous apprend encore un fait intéressant : c'est que, dès cette époque reculée, l'abbaye de Saint-Vincent possédait une école destinée à l'instruction des enfants et des jeunes gens. Il y est dit, en effet, en parlant des personnes vivant dans l'abbaye qui doivent obéir à l'abbé : « *Clerici et serv'entes atque scholares, qui ad jus præfatæ ecclesiæ pertinere noscuntur.* »

Le terme de *schola* a, dans les écrits du moyen-âge surtout, des significations diverses. Il ne désigne pas toujours une école proprement dite, et, par conséquent, *scholaris* ne veut pas toujours dire un écolier; mais, ici, le doute n'est pas possible, et aucun autre sens n'est admissible.

On se servait quelquefois du terme *schola* (et c'est peut-être la signification la plus fidèle à l'étymologie primitive du mot), pour désigner le lieu où les moines prenaient leur repos, le dortoir de la communauté : « *schola*, est-il dit dans un concile de Tours, *labore communi construatur, ubi omnes jaceant, aut abbate, aut*

(1) Voir aux pièces justificatives (D).

præpos'to gubernante. » Tel n'est pas évidemment le sens dans le passage que j'ai cité.

Un usage plus fréquent a appliqué le mot de *schola* pour désigner la réunion des chantres attachés à une église, le chœur. La distinction nettement établie ici entre les *clerici* et les *scholares* prouve bien que ce dernier terme ne peut pas s'appliquer à ceux qui remplissaient les fonctions de chantres dans l'église de Saint-Vincent, qui étaient nécessairement les moines mêmes, *clerici*.

Reste donc à voir dans les *scholares* de véritables écoliers qui, au XII[e] siècle, venaient chercher l'instruction dans la même enceinte qui renferma plus tard un collége de Génovéfains, tradition qui est devenue sept fois séculaire, et qui, souvent interrompue dans ce long espace, s'est autant de fois renouée jusqu'à nos jours !

Sous la sage administration de l'abbé Baudouin, l'école fut prospère, et tout, dans l'abbaye, se ressentit de la vigoureuse impulsion de son énergie et de sa piété. Aussi, de cette époque date une ère nouvelle pour Saint-Vincent, ère de vertu et de prospérité que nous allons parcourir jusqu'à ce que viennent des temps mauvais qui rendirent nécessaire une nouvelle et plus complète réforme.

CHAPITRE TROISIÈME.

PROSPÉRITÉ DE L'ABBAYE. — SA RECONSTRUCTION. — RAPPORTS QU'ELLE ÉTABLIT AVEC D'AUTRES MONASTÈRES.

Le pieux Baudouin était mort, emportant dans sa tombe la gloire et le mérite d'avoir restauré l'abbaye de Saint-Vincent; mais sa perte, qui fut vivement sentie, ne devait pas interrompre l'œuvre qu'il avait entreprise avec un si grand succès. On rendit d'abord à sa mémoire tous les honneurs que méritaient ses vertus, et on songea à lui donner un successeur capable de continuer le bien qu'il avait commencé. Le monastère de Saint-Victor avait alors une grande réputation de vertu : une association avec cette célèbre abbaye parut aux chanoines de Saint-Vincent le meilleur moyen d'assurer la persévérance de leurs pieux desseins. Cette union devait doubler leur force, et l'exemple de leurs frères de Paris les encouragerait toujours à se maintenir dans la voie de

perfection religieuse qu'ils avaient embrassée. Pour établir un lien plus intime qu'une simple aggrégation, ils résolurent tout d'une voix de choisir leur abbé parmi les chanoines de Saint-Victor, et, à cet effet, ils envoyèrent deux des leurs faire ces propositions au célèbre monastère. Elles furent accueillies comme elles méritaient de l'être, et bientôt Baudouin II vint prendre possession de Saint-Vincent. L'acte d'union ne conférait d'ailleurs à l'abbaye de Saint-Victor aucun droit sur l'administration ou les revenus de celle de Senlis. Le roi Louis VII ne fut pas, à ce qu'il paraît, étranger à cet acte d'union; il l'avait désiré; aussi, s'empressa-t-il de le confirmer en 1138 (1).

Rien n'égalait la piété des chanoines; ils avaient contracté, vis-à-vis l'église Notre-Dame et Saint-Rieul le devoir d'assister à quelques-uns de leurs offices, et en particulier à leurs processions; c'était pour eux une occasion de bien légitime et sans doute bien innocente distraction. Les pieux cénobites n'en jugèrent point ainsi; et par leurs efforts, aidés de l'intervention de Louis VII, qui acceptait la protection de Saint-Vincent comme un devoir de famille, ils obtinrent de l'évêque de Senlis de rester enfermés dans le monastère. Cette vie, quoiqu'essentiellement obscure, puisqu'elle ne sortait pas de la modeste enceinte du couvent, ne pouvait pas manquer d'attirer aux chanoines de Saint-Vincent les faveurs des grands et des puissants qui, dans ces siècles de foi, étaient d'avance acquises à toutes les institutions religieuses.

Partant d'une idée vraie au fond et conforme au dogme catholique, mais dont il est facile d'abuser, les seigneurs spéculaient, s'il m'est permis de le dire, sur la vertu des moines, et croyaient par des bienfaits acheter une part dans leurs mérites. Aussi bien les personnages les plus illustres du temps, le roi de France, les évêques des diocèses voisins, se faisaient-ils gloire d'accorder leur protection à ces fervents chanoines. Le cartulaire de l'abbaye avait précieusement conservé les titres de cette bienveillance, qui l'honorait, et le P. Quesnel les cite avec une innocente complaisance. Les comtes et barons qui disposaient des bénéfices les donnaient aux chanoines de Saint-Vincent; des personnes de haut

(1) Voir aux notes les pièces relatives à cette affaire (E).

rang venaient, sous divers titres, partager avec eux la vie régulière. C'est ainsi qu'à dater du XIIe siècle, outre les chanoines qui s'étaient engagés par vœu, l'abbaye comptait dans son sein des chanoines auxiliaires *canonici ad succurrendum* qui s'engageaient à obéir à l'abbé; des jeunes gens qui, sous le titre de *scholares*, venaient se former à la connaissance des choses saintes et peut-être à la vie religieuse. Des laïques, touchés de la grâce, faisaient l'abandon de leurs biens au couvent, *dabant se et sua*, et prenaient le nom de convers lorsqu'ils embrassaient la vie religieuse, et celui plus singulier de *donnés* quand ils ne s'engageaient pas par des vœux. Dans le nombre de ces derniers, on comptait quelquefois des personnages riches et illustres, de grandes dames même qui s'étaient dépouillées de leur fortune pour devenir sœurs converses. Quelques-uns de ces seigneurs, qui s'étaient ainsi rattachés à l'abbaye, obtenaient la permission de vivre sur leurs terres, dont ils conservaient l'usufruit pendant leur vie. D'autres fois c'était d'illustres exilés qui venaient chercher une consolation passagère à l'abri des murs du couvent. Ainsi, la reine Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, exilée de la cour, s'était retirée à Senlis, où, pendant tout le temps de son séjour, elle fit de l'abbaye de Saint-Vincent le lieu de ses dévotions et de sa retraite spirituelle. Cette population variée du monastère, devenant tous les jours plus nombreuse, il fallut songer à agrandir l'édifice primitif.

Ce fut une véritable reconstruction que l'on entreprit. Les archives de l'abbaye énumèrent, en effet, comme ayant été bâtis à neuf, « les cloîtres, le dortoir, sous lequel était le chapitre, le locutoire, les celliers, le réfectoire éclairé *par de très-belles vitres à la mosaïque*, composé de douze voûtes appuyées d'un côté sur le mur, et de l'autre sur cinq piliers très-délicats et élevés, où pouvaient manger très-facilement quatre-vingts religieux; on y ajouta les infirmeries avec une chapelle de pareil ouvrage que le réfectoire. » Environ cent ans après, un abbé eut la dévotion de faire édifier une chapelle claustrale dédiée à la Sainte-Vierge, où les religieux récitaient l'office de cette très-pure mère de Dieu. On y chantait tous les jours, *en notes*, dit le manuscrit, la messe *de Beata*. En sorte que « *l'on pouvait dire que, dans ce renouvellement, il ne restait plus rien de l'ouvrage de la reine Anne que l'église.* » Ces paroles, que nous citons textuellement, nous font

connaître la splendeur des constructions nouvelles qui disparurent complètement dans une dernière réédification dans le XVIIIe siècle : l'église seule fut toujours pieusement conservée.

Nous n'avons pu trouver nulle part de renseignements plus précis et plus détaillés, sur cette reconstruction, ni sur l'époque exacte à laquelle elle eut lieu. Il semble même que lorsque au XVIIe siècle on renouvela le monastère, on ait pris à tâche d'effacer jusqu'à la moindre trace de cette construction; il est impossible d'en découvrir aucun vestige.

L'action des chanoines retrempés ainsi dans l'observance des règles, devait s'étendre en dehors de l'enceinte du monastère. Aussi, voyons-nous que dans le courant du XIIe et du XIIIe siècle, ils fondèrent en divers lieux des établissements nombreux qui étaient comme des succursales de la maison-mère (1). C'étaient des prieurés où l'on envoyait des religieux chargés de desservir les églises paroissiales et d'administrer les sacrements, sous l'autorité des évêques. Ces établissements portent, dans les actes des conciles et dans les auteurs ecclésiastiques du temps, le nom de *Cellæ*, ou encore *Obedientiæ*. Les chanoines qui les possédaient remplissaient les fonctions réservées aujourd'hui aux curés et aux vicaires; mais ils n'en étaient pas moins soumis à tous les devoirs de la vie religieuse sous les ordres d'un prieur, qui lui-même relevait au spirituel de l'évêque du diocèse, mais qui devait rendre compte à l'abbé de Saint-Vincent de la gestion des intérêts du prieuré qu'il gouvernait. Cette position dépendante ne lui donnait pas le droit de siéger en son nom personnel au synode diocésain; lorsqu'il prenait part à ses délibérations, c'était en vertu d'une procuration de l'abbé, dont il était alors le représentant. Quelques-uns de ces prieurés étaient situés dans des diocèses étrangers, et même assez éloignés de Senlis. On en comptait deux, en effet, dans celui de Beauvais; trois dépendaient de l'archevêque de Rouen; deux autres appartenaient au diocèse d'Arras; un dernier, enfin, relevait de l'évêché de Paris.

En dehors de ces bénéfices, qui donnaient naissance à des maisons où se reproduisait en petit l'organisation de l'abbaye, les

(1) Voir aux notes (F) la liste des prieurés qui relevaient de l'abbaye de Saint-Vincent.

chanoines de Saint-Vincent possédaient des bénéfices séculiers dont ils avaient la collation et qu'ils confiaient à des prêtres libres non engagés dans l'état religieux. Ces prêtres étaient nommés aux diverses cures par l'abbé même de Saint-Vincent. (Fontaine-les-Corps-Nuds ou, suivant le manuscrit, le Cornu, Gouvieux, etc.)

La grande réputation de sainteté des chanoines de Saint-Vincent était telle que d'autres monastères cherchèrent à établir avec eux une union spirituelle qui les associât à leurs mérites. Les collégiales, situées dans la ville même de Senlis, méritaient d'être les premières admises à cette participation de prières et de grâces. Des rapports nombreux existaient déjà entre ces diverses églises : ainsi, un religieux de Saint-Vincent était envoyé à Notre-Dame, pour aider le clergé de cette église dans ses cérémonies, et lorsque chaque année ramenait le jour où les chanoines célébraient la fête de leur saint patron, on voyait arriver processionnellement les chapitres des trois collégiales de la ville, qui venaient solenniser la fête de Saint-Vincent. Les religieux, en témoignage de leur gratitude, leur donnaient dix sols. Les rapports étaient plus intimes encore avec les chanoines de Saint-Frambourg : en effet, à l'issue de la messe solennelle, ces derniers devaient être « traités honnêtement au réfectoire, » et ils rendaient la pareille aux chanoines de Saint-Vincent, lorsque ceux-ci, à leur tour, allaient célébrer la fête de saint Vigor.

L'abbaye de Saint-Vincent avait droit au revenu des bénéfices qui venaient à vaquer dans l'église Notre-Dame, jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire : la jouissance de ce droit était acquise au prix de certaines conditions pieuses, comme de célébrer des messes pour le repos de l'âme du défunt. On retrouve ces clauses à peu près les mêmes dans les divers traités d'alliance que contracta l'abbaye avec plusieurs monastères voisins, tels que ceux de Sainte-Geneviève de Paris, de Juilly, de la Victoire, d'Eu, etc.

Nous avons sous les yeux le contrat passé avec l'abbaye de Juilly en 1248 (1). Il y est stipulé que, lors du décès d'un religieux de l'un des deux monastères, il sera chanté dans l'autre un service solennel pour le repos de son âme ; chaque prêtre célébrera

(1) Voir aux notes (G).

quatre messes à la même intention, les frères *Scholares* réciteront une fois le Psautier, et les frères convers, desquels on ne pouvait point exiger de savoir lire, devaient remplacer la lecture des psaumes par cinquante *Pater noster*. Ces clauses expliquent la nature toute religieuse de ces associations qui, en respectant l'indépendance de chaque abbaye, resserraient entre leurs habitants les liens de fraternité spirituelle qui unissent les membres de la famille catholique.

A ces conditions s'ajoutaient des usages de pure bienséance, destinés à maintenir les rapports d'affection et de secours mutuels; ainsi, l'abbé de Saint-Vincent allait officier à la Victoire, le jour de la fête de l'Assomption; les chanoines solennisaient avec beaucoup de pompe la fête de saint Laurent, archevêque de Dublin, parce que son corps reposait dans l'abbaye de Notre-Dame-d'Eu, affiliée à celle de Senlis. Un jour même, messire Nicolas de la Place, religieux de Notre-Dame-d'Eu, passant par Senlis, entra dans l'église de Saint-Vincent, au moment même où les religieux célébraient la fête de saint Laurent, et lorsqu'ils chantaient les vêpres solennelles, avec office propre : grand fut son étonnement, et grande sa joie, d'entendre les louanges du saint patron de son abbaye, dans une église où il ne croyait pas même que son nom fût connu. L'office achevé, il demanda aux chanoines pourquoi ils faisaient la fête de ce saint, qu'il croyait n'être connu que dans l'Hibernie et dans la Normandie, où il était venu mourir. Le prieur ne sachant que répondre, se contenta d'invoquer l'autorité des anciens calendriers qui indiquaient la fête d'un saint Laurent, archevêque, et la tradition de leurs ancêtres, qui l'avaient toujours solennisée. Alors ce bon abbé leur faisant une briève narration des merveilles de ce grand saint, leur adressa ces paroles de saint Paul aux Athéniens : « *Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis*, » qu'il leur développa en racontant la vie et les miracles de l'illustre archevêque. Le P. Quesnel ajoute naïvement que ce fait prouve la grande simplicité dans laquelle vivaient les religieux des siècles passés (1).

(1) Cette anecdote se rapporte à une époque plus récente.

CHAPITRE QUATRIÈME.

ÉPREUVES ET LUTTES DE L'ABBAYE.

Le tableau que nous avons esquissé des prospérités de l'abbaye pendant deux siècles, est bien mêlé de quelques ombres. Nous l'avons vue riche de privilèges, de biens, et plus riche encore de vertus, s'attirant la protection des princes et des seigneurs, grandissant et s'élevant jusqu'à devenir une puissance qui ne pouvait manquer d'exciter un jour ou l'autre l'envie ou la haine. C'est là une triste condition de la grandeur dans tous les temps et dans toutes les situations : les moines, comme les autres, doivent payer la gloire au prix de bien des combats et de déboires.

Le premier ennemi des chanoines fut celui-là même qui, par sa position et son caractère, devait être leur protecteur naturel, l'évêque de Senlis. Si l'on veut bien cependant se rappeler quelle était l'organisation de la société au moyen-âge, on comprendra ce fait, qui, au premier abord, peut exciter l'étonnement. Εἷς κοίρανος ἔστω, avait dit Homère, exprimant en trois mots le principe le plus élémentaire de toute société. Si deux puissances peuvent vivre en paix à côté l'une de l'autre, c'est à condition que, complètement isolées dans leur sphère d'action, elles ne s'exerceront pas sur des objets identiques ou qu'elles n'auront pas affaire avec les mêmes hommes. C'est ainsi que de nos jours, dans la plupart des sociétés où le pouvoir est sécularisé, on peut imaginer la scission absolue, du moins en principe, de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle ; mais s'il est, en fait, à peu près impossible, même aujourd'hui, d'appliquer ces théories, ne devons-nous pas juger avec quelque indulgence ces hommes qui combattaient de bonne foi pour soutenir ce qu'ils croyaient être un droit et un devoir à la fois ? Il y avait pour eux dans ces luttes autre chose qu'une misérable querelle d'ambition et d'orgueil ; c'était, comme on dirait aujourd'hui, une question sociale ; aussi y dépensaient-ils souvent une ardeur qui nous étonne. Après avoir épuisé la lutte, ils voulaient en perpétuer le souvenir, et ils le transmettaient aux générations futures, dans ces figures grotesques qu'on rencontre sculptées au pourtour des églises ; énergique expression des rivalités passionnées que nous

ne comprenons plus; revanche que le vaincu voulait prendre contre celui que le succès favorisait, ou injure que le vainqueur ajoutait au dépit de celui qu'il venait d'abattre.

En racontant l'histoire des privilèges et exemptions accordés à l'abbaye de Saint-Vincent, par les papes et les rois de France, nous avons fait voir le motif de ces concessions qu'aujourd'hui nous ne jugeons pas nécessaires, mais qui avaient leur explication dans le double caractère du pouvoir spirituel et temporel réuni dans les mêmes mains. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les évêques de Senlis devaient désirer de voir le monastère privé des droits qui l'avaient complètement soustrait à leur juridiction. La nature des privilèges de l'abbaye, qui étendait son empire même au dehors de son enceinte, devait, tôt ou tard, provoquer la lutte : ce fut, à ce qu'il parait, l'évêque Geoffroy qui ouvrit la campagne. Dans les dernières années du XII[e] siècle, il disputa à l'abbé de Saint-Vincent la jouissance des privilèges qu'il avait reçus de ses prédécesseurs comme le plus précieux patrimoine du monastère. Raoul ou Robert (1), qui gouvernait alors les chanoines, ne crut pas devoir condescendre aux exigences de l'évêque, qui n'hésita pas à lancer l'excommunication contre l'abbé. L'affaire, arrivée à ce point, ne pouvait plus être décidée que par la haute intervention du souverain pontife. Ce fut devant lui qu'en appelèrent les chanoines de la sentence d'excommunication dont ils étaient victimes. Chacune des parties envoya à Rome des nonces ou procureurs chargés de soutenir ses intérêts : la cause fut plaidée de part et d'autre avec toute l'importance qu'elle méritait, et le pape Célestin III, ne voulant pas juger à distance une question qui dépendait de circonstances toutes locales, renvoya les adversaires devant une commission composée des évêques de Meaux et d'Auxerre et de l'abbé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui reçurent l'ordre de se transporter sur les lieux. Des circonstances inconnues les empêchèrent de remplir cette mission, et ce fut l'archevêque de Reims, métropolitain de la province, qui, par une sentence arbitrale, mit fin à ce différend : il conservait à l'abbaye la plupart de ses privilèges et

(1) Les chartes ne désignent jamais cet abbé que par l'initiale de son nom, R, ou par la simple appellation d'abbé de Saint-Vincent.

consolait l'évêque par quelques concessions; c'est lui qui devait à l'avenir bénir l'abbé, conférer les ordres aux religieux et consacrer les autels de l'église de Saint-Vincent.

Ce n'en était pas moins une brèche faite aux droits de l'abbaye, une atteinte portée à son indépendance, et l'exemple de Geoffroy devait trouver des imitateurs. L'un de ses successeurs sur le siège de Senlis, Guérin, ancien religieux de Saint-Jean de Jérusalem, qui s'était même distingué en cette qualité à la bataille de Bouvines, devint chancelier de France sous le roi Philippe-Auguste. Cette fonction, qui lui assurait un grand crédit sur l'esprit du roi, lui donna plus de facilité pour renouveler la querelle que la sentence de l'archevêque de Reims avait pour un moment suspendue. Il refusa d'accepter la décision portée quelques années auparavant, et usa de toute l'influence dont il jouissait à la cour pour faire entrer l'abbaye sous sa dépendance pleine et entière.

L'abbé recula devant un nouveau procès et une transaction survint, par laquelle l'évêque et le chapitre s'engageaient à venir processionnellement à Saint-Vincent, le 22 janvier de chaque année, recevoir des religieux : l'évêque, la somme de 20 sols; le chapitre, 10 sols; l'archidiacre, 10 sols. C'était comme une compensation pour ces droits si disputés qui devaient soulever encore de nouvelles discussions.

Après ce traité, que les circonstances avaient rendu nécessaire, les abbés de Saint-Vincent défendirent avec une vigueur nouvelle des privilèges qu'on leur avait fait acheter, et l'ardeur qu'ils déployaient dans certaines occasions nous paraîtrait peut-être aujourd'hui bizarre, ou tout au moins exagérée. Ainsi, les archevêques de Reims, métropolitains de la province, venaient assez souvent à Senlis. Ordinairement, ils descendaient à Saint-Vincent, où les chanoines se faisaient un devoir et un honneur de les accueillir avec tout le respect que commandaient leur haute position et la protection qu'ils avaient toujours accordée à l'abbaye. Quelquefois même les prieurs des monastères voisins, jaloux de traiter l'archevêque sans lui imposer l'obligation d'aller à leurs couvents, lui faisaient les honneurs d'un diner dans l'une des salles de Saint-Vincent, que l'abbé mettait fraternellement à leur disposition. L'évêque de Senlis, ou, en son absence, son archidiacre comme représentant la première autorité ecclésiastique du pays, était invité à ces repas. Mais, à partir de l'année 1277,

il ne leur fut jamais permis de se mettre à table avant d'avoir positivement reconnu par écrit que leur présence au dîner n'était nullement un droit de leur dignité, une prérogative de leur titre d'évêque ou d'archidiacre. Dans la salle même du festin, ils déclaraient devant l'abbé, qui ne manqua jamais de le réclamer, qu'ils assistaient au dîner par la grâce de l'archevêque, qui les avaient invités; et pour diminuer l'embarras d'un pareil aveu, le métropolitain s'empressait de prévenir par ses paroles et quelquefois de confirmer, par le sceau de ses armes, la déclaration de son convive.

Malgré ces précautions, les droits du monastère furent en butte plus tard à de nouvelles attaques. L'abbé, relevant directement du pape, pouvait se faire bénir et confirmer par qui il voulait et où bon lui semblait : le plus souvent, sans user de cette prérogative, c'est à l'évêque même de Senlis qu'il demandait la bénédiction. En 1453, Pierre Richevillan, suivant l'exemple de son prédécesseur, s'était rendu à Rome, où il avait été confirmé dans son titre d'abbé par le pape lui-même (1). Pour l'ordination de ses religieux comme pour la bénédiction de ses prieurs, il invoquait toujours le ministère d'un évêque étranger; lui-même avait reçu l'onction sacerdotale des mains de celui de Soissons. Il n'en fallait pas tant pour réveiller les anciennes querelles : force fut donc de s'adresser de nouveau à Rome. Innocent VIII occupait alors le trône pontifical; il examina à fond l'affaire et prononça une sentence dont l'exécution fut confiée aux soins des abbés de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Magloire, de Paris, et de Jean Laurent, chanoine de Senlis. Cette bulle, en confirmant les anciens droits de l'abbaye, mit fin à toutes les discussions (2). Depuis ce temps, l'abbé ou le prieur (du temps des abbés commendataires) se fit ordinairement un devoir de demander sa bénédiction à l'évêque de Senlis.

Nous n'avons pas fini, cependant, l'histoire des tribulations des chanoines de Saint-Vincent et des luttes qu'ils avaient à sou-

---

(1) On ne tenait plus compte de la sentence de l'archevêque de Reims, dont il vient d'être parlé.

(2) Voir la bulle du pape Innocent VIII aux notes (H).

tenir. On se rappelle qu'outre les droits qui exemptaient les religieux de la juridiction épiscopale, ils tenaient de la libéralité des rois fondateurs ou protecteurs du couvent certains privilèges civils, tels que ceux de haute, moyenne et basse justice. Cette concession était nécessaire dans les premiers temps, parce qu'il fallait protéger l'abbaye contre le mauvais vouloir et l'envie qui s'attaquent toujours aux institutions naissantes. Mais à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, les officiers royaux chargés de rendre la justice dans la ville, le baillage et l'évêché de Senlis, ne voulaient pas souffrir un pouvoir rival, qui restreignait beaucoup leur propre autorité. En effet, les droits de l'abbaye s'étendaient, suivant les termes même des premières concessions, sur la terre et ses hôtes, c'est-à-dire sur toutes les personnes demeurant dans le bourg de Saint-Vincent; sur celles qui habitaient les maisons de la ville dépendantes du monastère; enfin sur toute personne, quelle qu'elle fût, qui commettait un crime sur le territoire du couvent. Déjà en 1208, par une transaction faite à l'amiable, l'abbé Pierre Ier avait cédé au maire de Senlis (1) le droit de moyenne et de basse justice sur la ville pour la somme de 4 livres de rente. Lorsque dans les dernières années du XIIIe siècle, l'abbaye fut comprise dans l'enceinte de la cité, les officiers municipaux firent tous leurs efforts pour supprimer les privilèges judiciaires des chanoines. L'abbé se montra inflexible pour tout ce qui regardait le droit de haute justice; mais il voulut bien étendre la concession faite en 1208, en renonçant à l'exercice du droit de moyenne et basse justice, même à l'égard de ses vassaux; il accepta pour limites de sa juridiction l'enclos même du monastère; en compensation, la ville se chargeait de payer annuellement à l'abbaye une rente de 7 ou de 11 livres.

Au commencement du XIVe siècle, la mairie de Senlis fut supprimée et les droits municipaux réunis au domaine du roi, qui établit dans la ville un bailli pour y rendre la justice en son nom. Le bailli, peut-être par ignorance, peut-être pour faire sa cour au prince, attaqua les droits de l'abbaye devant le parlement de Paris; mais un double arrêt, l'un de 1317, l'autre de 1331, confirma à l'abbé et à ses religieux la jouissance d'un privilège qu'on ne

---

(1) Ce magistrat s'appelait Raoul.

leur contesta plus d'une manière sérieuse. A peine voyons-nous, en 1375, le procureur du roi de Senlis faire abattre de son autorité privée les fourches patibulaires de l'abbaye, situées dans un champ près de la Victoire, sur le chemin de Senlis à Montépilloy. Sur la requête de l'abbé, qui le poursuivit devant le bailli de la ville, il avoua avoir agi avec trop de précipitation, et les fourches patibulaires furent replacées pour le malheur des criminels justiciables du monastère.

L'abbaye avait une organisation judiciaire complète : son bailli à elle, ses sergents, ses greffiers. Ces officiers poursuivaient tous les crimes qui relevaient de sa juridiction. L'histoire ne dit pas si ce tribunal était sévère; tout porte à croire qu'il participa à la mansuétude qui distinguait les tribunaux ecclésiastiques au moyen-âge. Le manuscrit que nous avons sous les yeux cite la sentence d'un bailli qui, en 1433, condamna un domestique de l'abbaye à être traîné sur la claie et pendu. Mais cet arrêt n'intéressait que son cadavre, car le malheureux s'était précipité et noyé dans un puits; c'était même son crime; il était pendu pour s'être suicidé.

CHAPITRE CINQUIÈME.

VIE INTÉRIEURE DU COUVENT. — DÉCADENCE.

Les querelles de l'abbaye avec les évêques et les baillis nous ont fait interrompre le récit des circonstances de sa vie intérieure, que nous allons reprendre au milieu du XIIIe siècle. Mais, avant tout, nous voulons faire connaître un raisonnement du P. Quesnel, qui, par sa singularité, mérite d'être cité; on en appliquera, si l'on veut, le bénéfice aux religieux dont nous devons maintenant raconter la décadence. « Les chanoines de l'abbaye de Saint-Vincent, dit-il, ont été établis pour être des chanoines réguliers : c'était là leur caractère essentiel, qui ne pouvait se perdre, suivant cet aphorisme : *Substantia non accipit magis et minus;* un homme, quels que soient ses qualités ou ses défauts, n'est pas plus ou moins homme qu'un autre; et de même, on ne peut dire que quoiqu'un chanoine régulier soit plus régulier qu'un autre, ou le même plus régulier en un temps qu'en un autre, il y ait altération aucune en leur condition de religieux ou de cha-

noine régulier, de sorte qu'il n'est pas moins religieux et chanoine régulier dans sa vie déréglée que dans sa plus grande régularité, et il n'est pas plus chanoine régulier dans l'observance la plus exacte que dans son plus grand relâchement. » Cela posé et admis, nous pouvons parcourir, sans crainte et sans scandale, l'histoire progressive de cette décadence; elle commença dans le XIIIe siècle et par quelques innovations qui parurent de trop légitimes adoucissements à une règle dure et sévère.

Les premiers coups portés à l'ancienne discipline partirent de la main de Henri, deuxième du nom, dont nous avons déjà parlé et qui était abbé vers l'an 1250. Sa piété en fut l'occasion, sinon la cause. Il fit construire, avons-nous dit, dans le vieux cloître, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, dans laquelle, moyennant 200 livres (1) de rente, fruit de ses épargnes, il fonda pour tous les jours de l'année une messe *de Beatâ*, qui devait être solennellement chantée par les religieux avec diacre et sous-diacre. Mais cet office, ajouté à tous ceux que célébraient déjà ses religieux, lui inspire des craintes pour leur santé. Aussi, de l'avis de son chapitre, demanda-t-il au pape la permission pour ses chanoines de garder l'aumusse sur la tête pendant l'office divin. Alexandre IV, touché sans doute des pieuses intentions du prélat, lui octroya la permission qu'il sollicitait: c'était en 1257, et, vingt-cinq ans après, un grave procès, marque de dissensions profondes, s'instruisait en cour de Rome entre les religieux du monastère et Adam, leur abbé. La raison de ce différend est indiquée par la sentence qui y mit fin et qui rappelait l'abbé à un genre de vie plus simple, plus conforme à l'état religieux. Le luxe, cet inévitable compagnon de la richesse, s'était introduit sous le toit, auparavant modeste, de l'humble chanoine, et déjà il portait ses fruits. Le premier article du traité garantissait à chacune des parties l'oubli complet du passé; le second recommandait à l'abbé

---

(1) Le même abbé avait établi dans l'abbaye le culte de saint Laurent, archevêque de Dublin, et de l'illustre veuve, sainte Elisabeth, qui venait de mourir. Sur les 200 livres de la fondation de la Sainte-Vierge, on devait prendre 20 sols le jour de la fête de sainte Elisabeth, 5 sols le jour de l'octave, et 5 autres sols le jour de la fête de saint Laurent, pour *un petit régal* qu'on ajoutait à la *pitance des frères*.

l'assistance à l'office et la soumission à la règle générale du silence; l'article suivant supprime tous les privilèges que l'abbé s'était arrogés au dortoir, au réfectoire et dans ses vêtements; viennent ensuite des règlements relatifs à l'administration des revenus du monastère, que les religieux ne veulent pas laisser à la complète discrétion de l'abbé; les derniers articles, en protestant contre l'usage qui commençait à s'introduire, des possessions individuelles, veulent sauver la loi fondamentale de la propriété commune, qui va bientôt complètement disparaître. Ce traité dont nous avons rapporté les clauses les plus importantes, fut accepté et signé par les deux parties à Civita-Vecchia, en 1282 (1).

Le XIVe siècle se passa sans incidents nouveaux. L'an 1302, Jean Ier, alors abbé du monastère, fit une ordonnance en chapitre, qui affectait une somme de 40 sols, à prendre tous les ans sur les revenus du prieuré de Flers, pour la célébration de la fête du Saint-Sacrement, qui venait d'être instituée dans l'Eglise. Ces efforts, en faveur du culte, n'empêchaient pas la décadence de l'esprit religieux; elle devenait de plus en plus rapide, et nous en trouvons une preuve dans un arrangement conclu en 1303, dont les détails sont assez curieux pour être rapportés ici :

En cette année 1303, une personne pieuse donna à l'abbaye une somme de 300 livres, pour la fondation d'une messe à la chapelle de Saint-Louis (2). L'abbé acheta avec cet argent trois arpents de terre, qu'il ajouta à la propriété que possédaient les chanoines à Blanc-Mesnil. Le revenu, jusqu'à concurrence de 12 livres, était destiné à assurer la *pitance* des frères en carême. C'était au *chambrier* du monastère à pourvoir à ce soin; et ce qui prouve bien la négligence dans laquelle on était tombé, même pour ces détails que j'appellerai de ménage, c'est la sévérité dont on menace le chambrier infidèle : s'il ne remplit pas son devoir, il sera lui-même privé de sa pitance; jusqu'ici ce n'est qu'une juste réci-

(1) Voir à la fin la note (I).

(2) La chapelle de Saint-Louis devait occuper le côté méridional du transept; la voûte avait conservé, jusqu'à la dernière restauration de l'église, de nombreuses fleurs de lis.

procité; mais de plus, il est condamné à vivre séparé de la compagnie de ses frères, il doit garder le cloître, et à chaque jour qu'il manquera de donner ce qu'il faut, *il doit être évité comme un excommunié*, pendant l'espace de 15 jours. Si malgré tout, il persévère dans son obstination, il sera puni suivant la rigueur des lois de l'ordre.

En perdant de leur vertu, les moines de Saint-Vincent avaient perdu aussi de la considération et de l'estime dont ils jouissaient précédemment. Les seigneurs voisins, les simples particuliers mêmes, loin de les protéger, leur faisaient subir mille vexations : c'est ce que nous apprend une bulle de Jean XXII (1316), qui défend « à qui que ce soit, clerc ou laïque, de faire « aucun tort à l'abbé ou aux religieux de Saint-Vincent, comme « il avait appris qu'avaient fait quelques particuliers, se fai« sant justice à eux-mêmes, en saisissant les chanoines, leurs « convers, serviteurs, troupeaux et autres biens, sans forme de « justice. »

Une lettre de Charles V, qui prend sous sa royale protection les personnes et les biens de l'abbaye, accuse la même situation et les mêmes besoins (1).

Ces appels fréquents à l'autorité du pape et à celle du roi de France, ne suffisaient pas pour guérir le mal dont le principe était dans l'intérieur même du monastère. On avait cherché à y porter remède d'une autre manière : Le pape Benoît XII, qui monta sur le trône pontifical en 1334, voyant qu'il s'étendait à toutes les maisons de l'ordre, avait ordonné la réunion régulière d'assemblées provinciales, destinées à réformer les abus qui s'étaient introduits dans tous les monastères. Le moyen était bon : mais, pouvait-on l'appliquer utilement au milieu des troubles qui agitaient le royaume, à la veille du grand schisme qui devait, en déchirant l'Eglise, favoriser partout le relâchement et le désordre? Toutefois, deux assemblées provinciales eurent lieu à Saint-Vincent même; elles réunirent les députés des deux provinces ecclésiastiques de Reims et de Sens : la première est inscrite dans les registres de l'abbaye à l'année 1352, du temps de l'abbé Jean II; et la seconde à l'année 1398, sous l'administration

(1) Voir la note (J).

de Eudes, second du nom. On y prit sans doute d'excellentes résolutions, quoique l'histoire ne les indique pas; mais rien ne prouve qu'elles aient été bien efficaces.

Les jours devenaient d'ailleurs de plus en plus difficiles et mauvais pour l'abbaye : elle devait avoir beaucoup à souffrir des divisions dont la France fut le théâtre dans le XVe siècle. C'était le moment de la lutte du roi Louis XI contre le duc de Bourgogne. La ville de Senlis était, par sa position, plus exposée que toute autre aux attaques successives des troupes du roi et des Bourguignons. Les fortifications furent relevées en 1405, agrandies et augmentées en 1411; grâce à ces précautions, la ville résista jusqu'en 1417, époque à laquelle elle fut obligée de se rendre au duc de Bourgogne. Le monastère de Saint-Vincent ne fut pas épargné au milieu de ces dissensions, et lorsque l'abbé Guillaume Leclerc, après avoir pris possession du couvent, alla, suivant l'usage, payer à l'abbé de Saint-Denis les cinq sols qu'on lui devait à chaque mutation d'abbé, pour le fief de Clerbois, il ne put lui montrer les titres de cette redevance, qui avaient été perdus avec tous les autres registres dans les troubles de la guerre.

Ce n'est pas que les religieux ne fissent tous leurs efforts pour vivre en paix au milieu des factions qui déchiraient le pays; mais la situation même de leur monastère les exposait trop à la colère et à la rapacité des deux partis, et souvent Bourguignons et Français faisaient également payer aux chanoines une neutralité d'ailleurs difficile à conserver. Ainsi, tandis que le roi s'empare des revenus du monastère, le duc de Bourgogne fait saisir des dîmes que l'abbé avait droit de percevoir sur des propriétés situées en Flandre. L'abbé même qui, en 1418, se trouvait dans ces contrées, fut arrêté et fait prisonnier. Il dissimula son rang, et, considéré comme un simple religieux, il fut délivré moyennant une modique rançon de neuf livres douze sols parisis.

Avec Jean IV, qui prit le gouvernement de l'abbaye vers 1435, la décadence fut plus sensible; nous le voyons en effet entouré, dans le monastère même, des différents membres de sa famille, qu'il appelle auprès de lui, sans qu'aucune raison de vocation ou de convenance pût justifier une pareille exception, puisque quelques années après il fit célébrer, dans la chapelle même

du monastère, le mariage de sa sœur par l'official de Senlis.

La position, cependant, ne devenait pas meilleure. Les Anglais étaient encore maîtres des environs de Senlis, et l'abbé employait toute sa politique à se ménager entre les deux partis, courtisant surtout M. de Montmorency, tout-puissant alors dans ces parages, auquel il prêtait souvent de l'argent et du blé, ce qui n'empêchait pas le puissant seigneur de venir avec ses gens d'armes à l'abbaye, enfoncer les portes de l'office. Les Anglais, d'ailleurs, tenaient toujours la ville de Senlis en alarme : le frère de l'abbé, qui habitait le monastère, fut même fait prisonnier; aussi, le roi ordonna aux religieux de faire maçonner la porte de leur colombier et celle de leur guichet, sous peine d'une amende de cent marcs d'argent. D'autres causes ajoutaient encore à la misère du couvent. Le concile de Bâle avait imposé une taxe sur le clergé (1); le roi, de son côté, frappait d'impôts tous les jours plus forts les revenus des abbayes, pour subvenir aux besoins de la guerre. Il fallait suffire à toutes ces charges, et en même temps nourrir les habitants de l'abbaye, alors au nombre de seize religieux, sans compter les novices. Jean IV fut obligé d'user d'une grande économie, et on cite comme une chose remarquable qu'il ait pu, le jour de la Saint-Vincent, donner à dîner à quarante-six personnes des plus notables de la ville.

Cet abbé, auquel on peut reprocher de la faiblesse, avait laissé un beau souvenir de sa régularité et de sa simplicité. Il tenait exactement à l'observation de l'abstinence, le mercredi même, ajoute la chronique, lorsque tombait en ce jour la fête de saint Vincent, et quels que fussent les convives qu'il avait invités.

Lui-même introduisit quelques réformes à sa table, et voulut qu'on y fît la lecture dans la légende dorée, comme à la table commune (2). Son train était également simple; jamais il ne fut

---

(1) La part, pour le clergé de Senlis, avait été fixée à 46 livres; l'abbaye de Saint-Vincent y contribua pour 4 livres 18 sols parisis.

(2) *Statuimus legere in legendâ aureâ de sanctorum vitâ in aulâ nostrâ ad benedictionem, tam in prandio quam in cœnâ, ut consuetum est in refectorio* (28 nov. 1434). Cet abbé avait l'habitude de tenir un registre journalier de ce qui se faisait dans le couvent.

accompagné que d'un religieux et d'un clerc séculier, qui remplissait auprès de lui les fonctions d'aumônier.

Son exemple n'exerça pas une grande influence sur les chanoines, et les liens de la discipline se relâchèrent chaque jour davantage; les religieux, oubliant leur vœu de pauvreté, n'avaient plus de vestiaire commun, et chacun n'écoutait plus que les caprices du luxe, dont les malheurs des temps n'avaient pu arrêter les progrès. Ils ne respectaient pas davantage la loi de l'obéissance, et les anecdotes que nous a conservées la chronique pourront nous faire apprécier cette triste décadence qui vit périr, avec les règles de la vie religieuse, celles de la convenance et du bon goût. Ainsi, le frère pitancier se permit un jour de vendredi de n'offrir à l'abbé, pour son dîner, que deux œufs *assaisonnés de paroles piquantes (sic)*. Une autre fois, il refusa même de préparer un dîner pour quelques convives de l'abbé, en lui disant que *s'il ne mangeait plus il ne serait pas si gras*. Une atteinte plus grave avait été portée aux lois de la discipline, lorsqu'on avait permis aux chanoines de disposer de leurs bénéfices comme propriétés particulières, qu'ils se transmettaient successivement au gré de leur volonté.

Une fois sur cette voie, l'abbaye ne pouvait arriver qu'à sa ruine, que tout, dès-lors, sembla précipiter encore. Et, d'abord, il faut rappeler en première ligne les démêlés des abbés avec les évêques de Senlis, qui les privèrent de leur protecteur naturel. Après la mort de l'abbé Jean IV, son successeur, qui portait le même nom, alla demander à Rome la confirmation de son titre, et la consécration abbatiale : c'était un moyen d'éluder l'hommage que ses prédécesseurs avaient coutume de rendre au premier pasteur du diocèse, en l'invitant à leur donner la bénédiction solennelle.

Pierre Richevillan, qui prit l'administration de l'abbaye après la démission de Jean V, vers l'année 1465, suivit son exemple, comme nous l'avons déjà dit, en allant demander au souverain pontife la confirmation de son élection; il avait reçu l'onction sacerdotale des mains de l'évêque de Soissons, sans aucune participation de l'évêque de Senlis. Le prélat, qui occupait alors le siège, était Simon Bonnet, dont les chroniqueurs de notre église ont conservé un bon et pieux souvenir. Malgré ses vertus, il crut devoir intenter un procès à l'abbé de Saint-Vincent, en revendi-

cation de ses droits épiscopaux, qu'il disait méconnus. La lutte fut longue, et elle ne resta pas toujours dans les limites de la stricte légalité, si nous en croyons un récit dans lequel on montre l'abbé de Saint-Vincent raillant la petite taille de son vénérable adversaire. L'évêque lui répondit, avec plus de vérité que de modestie, par ces deux vers :

Corporis exigui vires contemnere noli ;
Consilio pollet cui vim natura negavit (1).

Ces jeux d'esprit étaient de part et d'autre, il faut bien le dire, de pauvres moyens à employer pour guérir le mal que nous allons voir se développer encore dans les chapitres suivants.

CHAPITRE SIXIÈME.

SUITE DE LA DÉCADENCE DE L'ABBAYE. — TROUBLES A L'OCCASION DE L'ÉLECTION DE L'ABBÉ. — ÉTABLISSEMENT DES ABBÉS COMMENDATAIRES.

En 1491, après la mort de Robert Foulon, qui avait gouverné l'abbaye pendant cinq ans, les chanoines, réunis en chapitre, avaient élu pour abbé l'un des leurs, Nicolas Barbe. Mais le temps était venu où les abbayes devaient tenter la cupidité et l'ambition. Aussi, voyons-nous un conseiller ecclésiastique au parlement de Paris, nommé Charles du Bec, s'opposer à cette élection, et la dénoncer en cour de Rome comme entâchée de nullité. Il reprochait à l'élu — les mêmes accusations se retrouvent dans tous les temps — d'avoir capté le suffrage des religieux par des promesses de bénéfices et par intimidation.

En attendant la décision du souverain pontife, Charles du Bec prit possession de l'abbaye par procureur et obtint, malgré l'opposition des religieux, un arrêt du parlement qui mit en séquestre les biens de l'abbaye.

---

(1) Cette anecdote, que j'ai trouvée dans un petit ouvrage, publié il y a quelques années, n'est pas consignée dans notre manuscrit. Il n'en est pas fait mention non plus dans les diverses histoires des évêques de Senlis, que j'ai pu consulter.

Cette contestation dura trois ans entiers, et, malheureusement pour les chanoines, elle ne conserva pas toujours un caractère purement judiciaire. Le compétiteur était puissant; il tourmentait les religieux, attaquait leurs propriétés, menaçait même l'abbaye, au point qu'ils furent obligés de faire garder par des gens d'armes toutes les issues de leur maison, pour se mettre à l'abri de ses brigandages.

Nicolas Barbe ne trouvait pas, d'ailleurs, autour de lui l'appui sur lequel, dans d'autres temps, il aurait pu compter. L'évêque de Senlis, le même Simon Bonnet dont nous avons parlé précédemment, ne se montrait pas disposé à reconnaître le nouvel élu : celui-ci ne pouvant pas aller à Rome pour faire reconnaître son titre, vu l'urgence des circonstances, demanda la confirmation dont il avait besoin à un évêque étranger, dont on ne nous a pas conservé le nom : elle eut lieu le jour de Saint-Luc, et fut suivie d'un repas qui coûta 12 livres et 13 sols parisis. Le procucureur du roi fit appel, et il fut convenu que l'appel serait renvoyé à Reims.

Cependant, Nicolas Barbe n'avait pas encore reçu la bénédiction abbatiale; il sollicita et obtint du parlement l'autorisation de se faire consacrer, et, cette fois, l'évêque de Senlis, plus éclairé sans doute, ne refusa pas de procéder à la bénédiction de l'élu. Elle se fit avec grande pompe, le samedi après l'octave de Saint-Vincent, en 1492, et le prélat reçut en don gratuit un muid de vin de Champagne, du prix de 6 livres 8 sols, et une paire de gants fourrés de gris, du prix d'un écu d'or, valant 28 sous parisis (1). Dès-lors tout se passa bien à Senlis : le chapitre de Notre-Dame reconnut le nouvel abbé et accueillit celui de ses religieux qu'il désigna pour le remplacer au chœur (2), après avoir reçu de lui la gratification ordinaire, qui fut de 9 livres 4 sols 6 deniers pour les chanoines, de 28 sols pour les demi-prébendés et pour les vicaires, de 4 sols, enfin, pour les enfants de chœur.

---

(1) Je transcris, sans les garantir, les chiffres que donne le manuscrit. Sous Louis XII, l'écu d'or valait, d'après Leblanc, 36 sols 6 deniers.

(2) L'abbaye de Saint-Vincent possédait une prébende de l'église Notre-Dame.

L'affaire était toujours pendante à Reims, et l'abbé faisait tous ses efforts pour obtenir une solution favorable. Ses adversaires, de leur côté, craignant la sentence du métropolitain, voulurent faire porter le procès devant l'Université dont Nicolas Barbe faisait partie. N'ayant pas réussi dans leur dessein, ils tentèrent de nouveau de s'emparer par force de l'abbaye; mais elle était vigoureusement défendue par les religieux, aidés de soldats armés de flèches et de couleuvrines; aussi, l'assaut, tenté par les amis de Charles du Bec, n'eut d'autre résultat que de faire quelques prisonniers. Le manuscrit a soin d'ajouter que les assiégés étaient très-inférieurs en nombre.

Peu après, la sentence fut prononcée à Reims en faveur de Nicolas Barbe, qui devint paisible supérieur de l'abbaye; mais ces dissensions avaient causé de grandes pertes. Sans parler de la discipline et de l'esprit religieux, qui ne se conciliaient guère avec le bruit des armes, le monastère avait perdu presque toutes ses richesses. Nicolas Barbe s'adressa au pape Alexandre VI pour recouvrer ce qui lui avait été enlevé. La bulle qu'il en obtint, datée de 1498, montre jusqu'où s'étaient portés les excès commis contre l'abbaye; elle est adressée aux officiaux de Paris et de Senlis, et elle leur enjoint d'excommunier ceux qui avaient enlevé les biens de l'abbaye de Saint-Vincent, qu'il spécifie, à savoir : « ornements d'église, calices, patènes, chasubles, chappes et autre argenterie du monastère; tasses, gobelets, écuelles, plats d'or, d'argent, d'étaing, etc.; les vaches, chevaux, moutons; chartriers, livres, registres, écritures; dépôts, argent monnoyé; quittances, obligations, testaments. » L'excommunication doit s'étendre à ceux qui ont « saisi les terres, bois, prés, maisons, moulins, vignes et plusieurs autres choses, s'ils ne restituent les dites choses. » Cette énumération donne à croire qu'en somme les couleuvrines des bons chanoines ne les avaient pas efficacement protégés : leur abbaye avait été dévastée et pillée. Les efforts de Nicolas Barbe surtout tendirent, pendant toute la durée de son administration, à restaurer les finances du monastère; grâce à son économie, il y réussit assez bien : en effet, dit l'histoire, « il satisfit à ses créanciers, il retira les biens aliénés, acquit plusieurs terres et meubles, et même on remarque une chose de lui, qu'on ne remarque pas des autres abbés, qui est qu'il avait des sceaux d'argent. »

Nicolas Barbe mourut le jeudi 17 octobre 1505, comblé d'années et de mérite.

L'exemple de Charles du Bec devait être contagieux : à peine Nicolas Barbe était mort que le prieur claustral et les chanoines, sur le point de se réunir en chapitre pour procéder à l'élection d'un nouvel abbé, se virent arrêtés dans leur dessein. Messire Bernardin de Vaudray, conseiller en la cour du parlement, protonotaire apostolique, aumônier ordinaire du roi, écuyer et seigneur de Moisier, avait obtenu des lettres de cachet, tant pour le prieur et les religieux que pour les principaux officiers de Senlis, à dessein de se faire élire abbé.

Ces lettres firent grand effet sur les officiers royaux de la ville; aussi, dès le lendemain de leur réception, mercredi 24 octobre 1505, ils se rendirent à l'abbaye pour engager les religieux à se soumettre à la volonté du roi. Pour donner plus de force à leurs représentations, ils annoncèrent aux chanoines que deux conseillers du parlement étaient arrivés la veille avec de nouvelles lettres écrites dans le même but. Pressentant une pression qu'ils ne voulaient pas subir, les moines députèrent le prieur avec trois des leurs, pour représenter à ces personnages qu'on voulait exiger d'eux un acte de complaisance tout-à-fait contraire à leurs règles. Le lieutenant-général de Senlis, gagné à la cause de Bernardin de Vaudray, représenta aux députés qu'ils se dérangeaient inutilement, parce que les fonctionnaires du parlement allaient se rendre eux-mêmes à Saint-Vincent. Les religieux insistèrent; mais le lieutenant-général coupa court à leurs instances en faisant arrêter le prieur, qui fut mis en lieu de sûreté, après quoi il fit saisir tous les revenus de l'abbaye, et plaça à la porte des gardes qui devaient défendre l'entrée à quiconque n'était pas du parti de l'usurpateur.

C'était, on le comprend bien, un moment critique pour le couvent : ses habitants, hâtons-nous de le dire, surent rester fidèles au devoir; ils ne faiblirent ni devant les injonctions, ni devant les menaces. Fermes et adroits, ils surent concilier les égards qu'ils devaient à ceux qui étaient envoyés par le roi ou qui se présentaient comme tels, avec les devoirs de leur conscience et de leur règle.

Le lendemain, le chapitre fut réuni, et, comme on voulait conserver l'apparence du droit, le prieur avait été remis en li-

berté : c'était donc lui qui présidait l'assemblée. Les commissaires s'y présentèrent avec les lettres de jussion dont ils étaient porteurs, et ajoutèrent quelques mots pour engager les religieux à se rendre au désir de Sa Majesté en élisant Bernardin de Vaudray. Le prieur, qui ne voulut pas encore se déclarer, se contenta de répondre « qu'ils feraient ce qu'ils croiraient le plus conforme à la raison, et dont Dieu serait glorifié et le roi content. » Là-dessus, on remit l'élection au lendemain 26 octobre.

Les chanoines, désirant ne pas donner prise contre eux, avaient demandé à l'official de Senlis et à l'abbé de la Victoire de venir diriger l'élection; ils avaient aussi réclamé le concours de deux notaires apostoliques. Dès le matin du jour indiqué, le prétendant arriva « tout plein d'une vaine espérance, » dit la chronique, et accompagné des commissaires royaux ou prétendus tels, d'un M. de La Fayette, capitaine de la compagnie de M. l'amiral, et de plusieurs autres personnes de distinction. Les ecclésiastiques invités par le prieur eurent beaucoup de peine à pénétrer dans l'assemblée; cependant ils y parvinrent. C'était donc une véritable lutte entre l'ambition d'un prétendant, d'une part, et les droits des religieux, de l'autre; ceux-ci la soutinrent avec une grande prudence. En effet, après la messe du Saint-Esprit, qui fut solennellement chantée, et à laquelle tous assistèrent, on se réunit à la salle du chapitre. Le prieur, voulant s'effacer complètement avec ses religieux, pria les commissaires de diriger eux-mêmes l'élection, et d'indiquer le moyen de l'accomplir suivant les décrets du concile de Bâle et la pragmatique sanction. Ces Messieurs du parlement firent de longs discours en faveur de Bernardin de Vaudray, ajoutèrent force promesses et plus de menaces encore. Les religieux écoutèrent tout et ensuite allèrent aux voix; on recueillit les suffrages; Bernardin de Vaudray était exclu, et Jean Thibaud élu, à l'unanimité des votants (1), abbé de Saint-Vincent.

Le désappointement fut grand pour le conseiller au parlement,

---

(1) Le nombre des chanoines qui prirent part à l'élection était de dix-huit; mais il y en avait bien cinq ou six qui jouissaient de prébendes situées hors du monastère, de sorte qu'à cette époque les religieux profès, vivant dans l'abbaye, ne dépassaient pas le nombre de douze. Nous ne tenons pas compte des novices.

aumônier du roi; mais il ne se tint pas pour battu : « n'ayant pu entrer dans la bergerie par la porte, il tâcha d'y entrer effrontément par la fenêtre. » Cette fenêtre de notre bon chroniqueur, ce fut tout simplement la prise de possession de l'abbaye, après quoi il se pourvut en cour de Rome. Provisoirement, il prétendit que les chanoines avaient dépassé leurs droits en faisant l'élection, qu'ils étaient excommuniés, que l'élu était irrégulier, que ses mœurs le rendaient indigne des fonctions auxquelles il avait été appelé. Ses attaques, quoique mal fondées, surprirent la religion de l'archevêque de Reims, qui se prononça contre l'élection de Jean Thibaud, au point qu'il fut nécessaire de recourir au parlement : un arrêt de la cour donna gain de cause aux chanoines et renvoya l'affaire au jugement du chapitre Notre-Dame, le siége de Senlis étant alors vacant; la sentence définitive fut prononcée quelque temps après, et, quelle que fût la mauvaise grâce avec laquelle de Vaudray l'accueillit, elle termina la querelle.

Nous nous sommes arrêté trop longtemps peut-être sur ces luttes malheureuses; mais elles attestent l'état de la plupart des abbayes de France, à la même époque, et expliquent, en le préparant, le changement qui eut lieu dans leur organisation, lorsqu'elles ne furent plus que des bénéfices possédés par des commendataires.

Jean Thibaud reçut sa bénédiction abbatiale des mains de Louis II de Villers, évêque de Beauvais, au mois de décembre 1505. Il gouverna l'abbaye pendant trente ans et mourut en octobre 1535. Il fut le dernier des abbés élus par les religieux. Durant son administration était survenu le concordat de François Ier avec Léon X, en vertu duquel la nomination de l'abbé appartenait désormais au roi. C'est au nom de cette loi nouvelle qu'après la mort de Jean Thibaud, Guillaume Thibaud, son neveu, fut mis, par ordonnance royale, en possession de l'abbaye de Saint-Vincent; il était en même temps archidiacre de Beauvais, chanoine de la même église, sans compter quelques autres bénéfices simples.

Le principe de son élection ne le recommandait guère au respect et à l'affection des religieux, qui ne se voyaient pas sans regret privés, à l'avenir, d'un droit qu'ils avaient exercé sans interruption pendant cinq cents ans. Comme s'il comprenait les difficultés de cette situation, Guillaume voulut, dans le principe, respecter les usages anciens et les règles établies. Ainsi, il

chargea le prieur claustral de la direction spirituelle du monastère, et il confirma dans ses fonctions le chambrier qui était préposé à l'administration du temporel. Aussi, rien ne paraissait changé dans l'intérieur de la maison; mais cette bonne entente ne fut pas de longue durée. Le régime *des commendes* conférait à l'abbé la propriété de tous les biens de l'abbaye, sauf à lui à assurer aux religieux qui l'habitaient des pensions destinées à subvenir aux besoins intérieurs de la maison; bientôt ces pensions furent mal payées; les religieux réclamèrent, l'abbé, de son côté, se plaignit, et comme ni les uns ni les autres ne reconnaissaient l'autorité de l'évêque, on s'adressa au lieutenant-général de Senlis. Ce magistrat chargea le prieur de Saint-Maurice de Senlis et celui de Bray (1) de juger le différend : leur sentence, confirmée en 1565 par le lieutenant-général, et même par arrêt du parlement, ne rétablit pas la paix; il fallut donc aviser à d'autres moyens.

L'abbaye de Saint-Victor de Paris, qui avait une première fois, on s'en souvient peut-être, contribué au bien de Saint-Vincent, avait été réformée depuis une vingtaine d'années; elle était même érigée en monastère-chef d'une nouvelle congrégation, à laquelle s'étaient annexées déjà quelques autres maisons. Le prieur et les religieux de Saint-Vincent espérèrent que s'ils étaient rattachés à cette abbaye puissante, ils seraient plus indépendants de leur commendataire. Ils envoyèrent donc quelques-uns des leurs solliciter cette union; et, malgré les difficultés qu'on leur opposa, ils réussirent dans leur projet, grâce à l'énergie de leur prieur, Pierre de Géresme, dont nous aurons occasion de reparler plus tard. Un nouveau prieur fut envoyé de Saint-Victor; tous les religieux renouvelèrent leurs vœux; un conseil des *discrets* fut institué, composé du prieur, du sous-prieur, du procureur, du sacristain et d'un autre chanoine. On fit l'inventaire des ornements de l'église et des biens du monastère, après quoi le partage en fut fait entre l'abbé commendataire et les religieux : on laissa à ces derniers un revenu de 1,300 livres en fonds pour l'entretien de douze chanoines et d'un précepteur pour l'instruction des novices.

(1) Bray est un petit village à deux lieues de Senlis; il reste quelques constructions du prieuré, entre autres une belle chapelle du XIIIe siècle qui conserve encore des détails admirables.

Cette somme fut plus que suffisante, puisque cinq ans après, en 1560, lorsque les religieux de Saint-Victor se retirèrent, le revenu se montait à 4,000 livres.

Cet arrangement termina pour quelque temps la lutte, mais il ne porta pas remède au désordre intérieur. Les chroniques se taisent sur les causes du départ des moines de Saint-Victor : serait-il téméraire de l'attribuer à l'impuissance qu'ils reconnurent de pouvoir établir la réforme, surtout quand on voit le prieur quitter Saint-Vincent *sans dire mot* et envoyer sa démission de Saint-Victor, où il s'était retiré ?

Les temps n'étaient pas, d'ailleurs, favorables pour la restauration de la discipline. La ville de Senlis ne fut pas à l'abri des troubles qui agitèrent alors la France, et Saint-Vincent devait aussi en être victime.

Dans une circonstance, vers 1568, les Huguenots, campés le long de l'Oise, vers Beaumont et Creil, paraissaient menacer la ville de Senlis. On prit des précautions extraordinaires pour la défendre. Trois cents hommes de pied furent envoyés dans la place pour y tenir garnison ; les habitants et le clergé durent supporter les frais de ce surcroît de troupes. Notre abbaye eut d'autres pertes à supporter : c'est à cette époque, en effet, qu'on établit les fortifications de ce côté de la ville. Jusqu'alors, les bâtiments du monastère s'étendaient jusqu'à la rivière de la Nonette ; on dut en sacrifier une partie pour former le rempart qui existe encore aujourd'hui. Il y avait là des vignes, des jardins, des prés, un clos appelé le Clos-Adam, le tout d'une contenance de quatre ou cinq arpents ; tout fut abandonné dans l'intérêt de la défense de la ville menacée. Les bâtiments destinés aux besoins des écoles furent détruits, ainsi qu'une partie du dortoir des religieux ; on fut obligé, ajoute notre manuscrit, « de le refaire de travers, comme il est à présent. »

L'histoire de l'abbaye est désormais à peu près indépendante de celle de ses abbés : après Guillaume Thibaud, qui mourut en 1571, nous avons à enregistrer les noms de Jean Mazile, clerc et premier médecin du roi Charles IX, et celui de Nicolas du Val, qui, en 1580, tirait pour sa part mille écus de revenu des biens de l'abbaye. Il fut remplacé, en 1604, par Jean Berthier, évêque de Rieux. C'est sous son administration qu'eut lieu la réforme dont il nous reste à raconter l'histoire.

SECONDE PARTIE.

DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A LA SUPPRESSION DE L'ABBAYE.

CHAPITRE PREMIER.

ARRIVÉE DE CH. FAURE A SAINT-VINCENT. — SON NOVICIAT JUSQU'A SA PROFESSION.

Personne n'ignore que la plupart des institutions religieuses du moyen-âge, après avoir longtemps édifié le monde par le double éclat de la science et de la vertu, étaient tombées, victimes de cette loi d'inconstance qui semble peser, comme une triste fatalité, sur toutes les œuvres des hommes. On a pu voir, en particulier, dans le récit qui précède de tristes symptômes de décadence se manifester dans l'abbaye de Saint-Vincent, et, en avançant, nous serons plus convaincus encore de la nécessité d'une réforme. D'ailleurs, avons-nous besoin de le dire, nous ne sommes pas tentés d'accuser, après tant d'autres, des hommes qui ne sont pas, sans doute, à l'abri de reproches, mais auxquels il faudrait tenir plus de compte de ce qu'ils ont fait d'utile et de beau. Tous, tant que nous sommes, nous devons beaucoup aux moines tant calomniés, et le blâme a toujours mauvaise grâce lorsqu'il fait soupçonner l'ingratitude et qu'il sert la passion. Autant que nous le pourrons donc, sans manquer de fidélité à l'histoire, nous jetterons un voile de respectueuse discrétion sur le spectacle qu'offrirait l'histoire détaillée de cette décadence; aussi bien la part du châtiment a été faite assez grande par la souveraine justice de Dieu, et la sentence est telle qu'elle doit commander le silence. Lorsque les yeux, frappés d'abord de cette organisation puissante et féconde, qui semblait assurer l'immortalité aux institutions chrétiennes des siècles passés, ne rencontrent plus d'autre souvenir de leur existence que quelques ruines éparses, quelques traces méconnaissables, à quoi bon ajouter un reproche à cette terrible expiation? Mais le moment n'était pas encore venu où Dieu demanderait du sang pour purifier bien des souillures; cette fois encore les larmes de la pénitence devaient suffire, et une réforme radicale allait procurer aux chanoines de

Saint-Vincent les avantages depuis longtemps oubliés ou même méconnus de la vie religieuse. Pour qui connaît l'histoire de la religion en France au XVIIe siècle, cette réforme n'est pas un fait isolé; déjà, dans le cours du siècle précédent, une véritable résurrection de l'esprit chrétien s'était produite dans l'Eglise; saint Charles Borromée, en Italie, sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, en Espagne, et saint Ignace partout, en avaient été les plus ardents promoteurs. La France, occupée à lutter pendant tout ce temps contre les tentatives que fit le protestantisme pour s'y établir en maître, dépensait son activité et sa force dans un combat plus direct contre l'erreur qui cherchait à détruire ses antiques convictions. Elle entra donc plus tard dans cette voie, que d'illustres exemples avaient ouverte; mais elle peut ajouter une belle page à l'histoire de ces réformes successives, que les attaques de Luther et de Calvin hâtèrent peut-être en réveillant, dans le sein du catholicisme, ces germes féconds que rien ne saurait étouffer. Ce serait une œuvre magnifique de science et de foi que celle qui exposerait en détail le tableau des institutions religieuses, que le siècle de Louis XIV vit naître, ou auxquelles il donna une nouvelle vie; il en ressortirait cette vérité trop oubliée de nos jours : qu'il n'y avait pas seulement alors des moines ignorants et vicieux ou des prélats courtisans et mondains. La piété chrétienne, qu'on accuse souvent d'être inerte et stérile, avait donné à l'Eglise saint François de Sales, Mme de Chantal et l'ordre de la Visitation, le cardinal de Bérulle et l'oratoire, Port-Royal avec Nicole, Arnault, Pascal et les autres qui, malgré des erreurs, méritent une belle place dans cette galerie des hommes religieux du XVIIe siècle. En même temps, les carmélites réformées par sainte Thérèse apportaient en France leurs saintes austérités, et Mme de La Vallière trouvait auprès d'elles une digne expiation de ses scandales. Enfin, pour que cette action de la piété ne fût pas arrêtée dans l'enceinte des monastères, pendant que Bossuet terrassait les derniers efforts de l'hérésie, Vincent de Paul, après avoir réformé le clergé par l'institution des séminaires et des retraites, jetait partout sur la France ses admirables sœurs de la charité, dont les siècles ne peuvent affaiblir le dévouement, envoyait les prêtres de sa congrégation porter la vérité dans tous les pays du monde, ouvrait des hôpitaux où les enfants retrouvaient des mères, et guérissait seul les maux que la guerre et la

famine causaient à des populations entières. En même temps, dans une province qui aujourd'hui est française, en Lorraine, le B. P. Fourier fondait la congrégation de Notre-Dame pour l'éducation des filles pauvres, et réformait les chanoines réguliers de Saint-Augustin, malgré tous les obstacles que la guerre ajoutait aux difficultés de son entreprise. C'est à la suite de tous ces noms illustres dans le souvenir reconnaissant de la piété catholique que nous réclamons une place pour le père Charles Faure, réformateur de Saint-Vincent et des chanoines réguliers de France. L'histoire que nous allons rapidement parcourir prouvera qu'il en est digne.

Si nous voulions remonter à la première pensée de la réforme, nous serions obligés de revenir sur nos pas jusqu'à Pierre de Céresme, qui fut élu prieur vers la fin du XVIe siècle. Les efforts de ce bon religieux pour rétablir dans sa maison le règne de la discipline furent tout-à-fait infructueux, au point que, resté presque seul pour pleurer la désertion de ses frères, il se vit menacé de perdre l'abbaye qu'on voulait enlever aux chanoines, pour la donner aux Capucins. Voici la réponse qu'il fit à ceux qui, de la part du gouverneur de la ville, vinrent lui communiquer cette proposition. Elle prouve qu'au milieu de la plus grande décadence du cloître, quelques âmes savaient toujours le secret d'y puiser la force et la vigueur de caractère qu'il inspire aux hommes de foi et de dévouement. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je souffre qu'on livre à des étrangers l'héritage de nos pères; ils auront bientôt de légitimes successeurs. Dieu ne confondra pas mon espérance, et des pierres que je veux conserver aux dépens de ma vie il en fera naître des enfants à Abraham. » Cet énergique refus arrêta tous les projets de changement, et les chanoines demeurèrent en possession de leur antique demeure. Une colonie de Saint-Victor vint, comme nous l'avons vu, y ramener la ferveur; mais cette réforme fut de courte durée : celle que nous allons raconter est de tous points plus importante (1).

Sur la fin de l'année 1613, un jeune homme, à peine âgé de

(1) Les détails qui suivent, reproduits d'ailleurs dans le manuscrit dont nous avons parlé, sont extraits de la *Vie du R. P. Charles Faure*, imprimée à Paris en 1698, in-4°.

19 ans, se présentait à la porte de l'abbaye, demandant d'y être admis en qualité de novice. A qui l'eût vu avec sa complexion délicate et frêle, sa taille petite et sans apparence, il eût été difficile de pressentir ses destinées. Un front élevé, des yeux noirs et pleins de feu annonçaient, il est vrai, une grande et belle intelligence; rien ne manquait peut-être à sa distinction, mais rien n'indiquait alors cette puissance d'action qu'il devait manifester dans la suite.

Le jeune Charles Faure appartenait à une famille considérable. Son père, seigneur de Marsinval, commissaire ordinaire des guerres, venait de mourir à l'âge de 46 ans, laissant à ses enfants l'exemple d'une vie honorée et toujours chrétienne. Charles avait assisté à ses derniers moments, avait lu lui-même, au milieu de ses larmes, les suprêmes prières de l'agonie, et il avait entendu, de la bouche de son père expirant, ces paroles prophétiques : « Mon fils, ayez de la foi, et Dieu sera votre père. » Cette scène ne put que confirmer dans le jeune homme les sentiments de piété et de religion qu'il avait toujours nourris. Sa jeunesse avait été pure, sa mère crut donc ne pas manquer à la Providence en l'engageant à entrer dans l'état ecclésiastique. D'ailleurs, il était le cadet de la famille, et un usage alors trop général semblait le destiner à cette vocation; il accepta volontiers et avec joie la décision de sa mère, et entra à Saint-Vincent, pendant que son frère aîné suivait la carrière des armes, en attendant que Dieu l'appelât aussi à l'honneur de la vie religieuse, qu'il couronna par une mort de martyr en se dévouant au soin des pestiférés de Lyon, en 1629. Le jeune Charles arriva à Saint-Vincent dans des circonstances tout-à-fait favorables pour le développement de ses heureuses dispositions. Quelques mois avant l'entrée du jeune novice, l'abbaye avait donné asile à un prêtre du diocèse de Beauvais, qui avait été forcé de quitter l'église de Maulers, dont il était curé. Ce prêtre, nommé Antoine Ransson, remarquable par sa vertu, n'était que l'hôte passager du couvent, et cependant son zèle n'avait pas voulu rester inactif, et il s'était chargé de la direction des novices. Le prieur n'avait pu lui refuser cette charge, qui éloignait d'elle toutes les ambitions à cause des difficultés qui y étaient attachées; elles étaient grandes, si on songe que la plupart des jeunes gens admis au noviciat y venaient dans l'intention de mener, dans les loisirs monastiques, une vie

agréable et commode, suivant l'exemple que leur en donnaient ceux qui les avaient précédés; aussi, plus d'une fois le maître fut-il tenté d'abandonner ses indociles disciples, d'autant que personne ne le secondait dans ses desseins de réforme, le prieur ne le gardant lui-même que parce qu'il n'exigeait aucune rétribution pour l'œuvre pénible qu'il avait entreprise. Au milieu de tous, il avait distingué, et malheureusement c'était trop facile, le jeune Charles Faure. Digne appréciateur de sa capacité, de la pureté de son âme et du désintéressement de ses intentions, par l'effet de cette mystérieuse et intime sympathie que Dieu établit entre ceux qu'il veut réunir dans de communs efforts, il avait auguré que le jeune homme était appelé à de grandes destinées. Aussi, veillait-il sur lui avec une sollicitude spéciale, et, grâce à ses soins paternels, le novice parvint à se soustraire aux influences mauvaises dont il était entouré. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne pouvaient encore beaucoup. M. Bansson, étranger à l'ordre, ne jouissait d'aucune autorité sur les chanoines, et le jeune Faure, à peine novice, ne pouvait que travailler à sa perfection personnelle. Laissons-le grandir à l'ombre, dans le recueillement de la piété et dans l'habitude du sacrifice; nous le trouverons prêt au moment de la lutte. Son noviciat fut pénible; son âme était froissée au contact du désordre dont il était témoin, et dont la vue décourageait les saintes espérances qu'il avait apportées avec lui. Avant même d'avoir reçu l'habit de novice, il voulut quitter une maison où la vie religieuse n'était plus observée. Une conversation qu'il eut avec deux frères capucins de Senlis, et comme un instinct divin qui, dans les choses de la conscience, ne trompe jamais les âmes humbles et simples, le retinrent à Saint-Vincent. Le 7 février 1614, après trois mois d'épreuve, il reçut l'habit de novice : c'eût été pour lui un jour de bonheur, si les autres n'en avaient fait un jour de réjouissances toutes profanes; du moins il ne voulut pas y prendre part, et c'est à peine s'il consentit à sortir de sa chambre en dehors des offices pour dire adieu à ses parents. A partir de ce moment, il mena une vie de plus en plus pénitente et mortifiée : pendant la nuit, il descendait à l'église pour prier et méditer; il portait sur lui un cilice et refusait à son corps les soins même les plus légitimes. Aussi, il tomba bientôt gravement malade et se vit abandonné de tout le monde, n'ayant de rapports qu'avec un petit garçon

qui lui apportait à manger à certaines heures, et le laissait ensuite dans son isolement. Il ne possédait d'autres livres que la Bible, un Missel, une Imitation et les Prières de Blosius. Ces pieuses lectures, qui, au fond, n'étaient que des prières, suffirent pour remplir les longues heures de sa maladie : tous les jours, il disait son bréviaire, lisait la messe et ensuite méditait, surtout le Nouveau-Testament. Ce fut ainsi qu'il se prépara à sa profession solennelle; mais en même temps son exemple avait déjà produit des fruits.

Dans le nombre des chanoines, on voyait deux jeunes religieux qui s'étaient déclarés, d'une manière plus sensible, les ennemis de M. Ransson; leur antipathie se produisait le plus souvent sous cette forme facile de l'ironie que la jeunesse affectionne, et par laquelle elle croit souvent triompher de la raison et de l'expérience.

Robert Baudouin et Claude Branche, c'était leur nom, entrés tout jeunes dans l'ordre, avaient facilement accepté pour leur compte la vie mondaine qu'on y menait, sans comprendre même le crime de leur conduite, et surtout sans s'être jamais demandé pourquoi ils avaient embrassé l'état religieux. Peut-être, par suite même de leur légèreté, étaient-ils moins coupables que d'autres, et ils furent les premiers qui ouvrirent les yeux. Le P. Baudouin communiqua à M. Ransson le projet qu'il avait de changer de vie, et ce saint prêtre ne se contenta pas de l'encourager; pour lui en faciliter les moyens, il lui proposa de l'accompagner dans un voyage qu'il allait faire à sa paroisse. De pieux discours, en abrégeant la longueur de la route, achevèrent l'œuvre de la conversion du P. Baudouin, qui, revenu à Saint-Vincent, gagna son ami Claude Branche à la cause de la réforme. Eux-mêmes en donnèrent le premier exemple; ordonnés prêtres avant l'âge canonique, ils se firent relever de l'irrégularité qu'ils avaient encourue; et, pour expier leur faute, s'abstinrent pendant longtemps des fonctions sacerdotales, se contentant de communier, comme les simples fidèles, les jours de dimanche et de fête.

Dès ce moment, la pensée de réformer l'abbaye fut arrêtée dans leur esprit. Mais que de difficultés ne rencontreront-ils pas, s'ils veulent rappeler aux observances d'une règle sévère des hommes qui ont désappris depuis longtemps les pratiques les plus élémentaires de la vie religieuse. Si quelque chose peut adoucir la tristesse qui s'empare de l'âme, à la vue d'un pareil

relâchement, c'est sans doute le spectacle de ces trois hommes combattant avec une inébranlable persévérance pour la cause de la vertu, et triomphant de tous les obstacles par la constante énergie de leur volonté. Le fait mérite d'être raconté avec quelques détails, qui feront ressortir tout ce qu'il y avait de noble et d'élevé dans le caractère de ces hommes que nous avons à peine nommés jusqu'ici.

M. Ransson, le P. Baudouin et le P. Branche se mirent seuls à l'œuvre (Ch. Faure n'avait pas encore fait profession), et, dès le début de leur entreprise, ils eurent à lutter contre le mauvais vouloir du prieur. Leur action s'exerçait principalement sur les novices, qu'ils exhortaient à quitter l'abbaye pour aller chercher ailleurs des moyens de perfection que Saint-Vincent ne pouvait pas leur procurer. Ce fut là surtout le grand grief du prieur, qui craignait de voir sa maison se dépeupler. Des circonstances imprévues vinrent servir à souhait sa colère.

L'abbaye de la Victoire (1) n'était pas plus heureuse que celle de Saint-Vincent; là aussi il y avait des désordres, et là aussi un saint prêtre, chargé des novices, les détournait de faire leurs

---

(1) Nous avons déjà prononcé plusieurs fois le nom de la Victoire sans dire dans quelles circonstances cette abbaye avait été fondée. Nous réparons ici cette omission, d'autant plus volontiers que le souvenir qu'elle rappelle est un des plus glorieux de notre histoire. Par droit de voisinage, à cause des rapports nombreux qu'elle entretient avec Saint-Vincent, elle mérite bien que nous lui consacrions quelques détails; nous les empruntons à la *Statistique* du canton de Senlis, publiée dans l'*Annuaire* du département, de l'année 1841.

L'abbaye de la Victoire doit son origine à la victoire de Bouvines, remportée par Philippe-Auguste le 27 juillet 1214. « L'an de grâce 1214, Philippe-Auguste, deuxième du nom, dit le conquérant, ou Dieu donné, roy de France, eut grosse guerre au pont de Bovines, contre Othon, empereur des Allemagnes, et Dieu aidant chassa ledit empereur, et print plusieurs de ses procères et chevaliers à leur confusion, et obtint, par le vouloir de notre créateur, et par l'intercession de la benoiste Vierge Marie, victoire miraculeusement contre les ennemis. Pareillement son fils, qui était en une autre armée, lesquels tous obtinrent victoire, pour lesquelles victoires, et au lieu où les messagers apportant nouvelle desdites victoires se rencontrèrent, auprès de Senlis, en rendant grâce à

vœux dans une maison qui ne répondait plus à leur vocation. Lui-même quitta le couvent avec un de ses disciples; mais le tuteur du jeune novice voulut poursuivre le religieux qui l'avait conseillé. La justice, saisie de l'affaire, ne put atteindre le prétendu coupable, et la faute tout entière retomba alors sur M. Ransson, qu'on prétendit avoir tout dirigé de Saint-Vincent. Le prévôt des maréchaux, chargé de s'emparer de sa personne, ne put réussir à remplir ce mandat; le saint homme se réfugia dans sa paroisse de Maulers, de là à Paris, puis dans les bois, tant était violente la haine qui le poursuivait. Ses amis de Saint-Vincent ne l'abandonnaient pas cependant. Sans connaître même le lieu de sa retraite, ils intéressèrent à une cause, qui était la leur, le cardinal de La Rochefoucault, alors évêque de Senlis. Ce prélat réclama M. Ransson comme prêtre attaché à son diocèse, et par conséquent se réserva le droit de le juger. Informé de cette circonstance par le zèle ingénieux de ses amis, qui avaient découvert son asile, le pieux proscrit se détermina à se constituer lui-même prisonnier entre les mains de l'official du diocèse.

---

notre créateur et à la sacrée Vierge Marie, fonda en révérence d'icelle, l'abbaye de la Victoire, par le conseil et advis de Guérin, évêque dudit Senlis et chancelier de France » *(Cartulaire.)* Guérin fit plus que conseiller le roi son maître : comme le lieu où se rencontrèrent les courriers dépendait du domaine de Montlévêque, qui lui appartenait, il fit généreusement cession du terrain destiné à la construction du nouveau monastère, qui fut immédiatement peuplé par des religieux de Saint-Victor de Paris, soumis, comme ceux de Saint-Vincent, à la règle de saint Augustin. L'église fut dédiée en 1225. Elle fut plus tard réédifiée vers la fin du xve siècle, et c'est à cette seconde construction qu'appartiennent les ruines actuelles; elles sont d'un effet assez pittoresque; au point de vue de l'art, elles peuvent faire juger du caractère de l'édifice du xve siècle; mais il reste si peu de chose qu'il serait difficile de reconstituer l'ensemble du monument. Le 27 octobre 1783, un décret de l'archevêque de Reims supprima l'abbaye de la Victoire, et M. de Roquelaure, dernier évêque de Senlis, fit démolir la plus grande partie des bâtiments.

La propriété appartient aujourd'hui à M. le baron de Navry, qui conserve avec le soin religieux qu'elles méritent ces ruines, qui intéressent à un si haut degré la gloire nationale, puisqu'elles rappellent le souvenir d'un des plus beaux faits de notre histoire.

Il lui fut permis de recevoir la visite des chanoines qu'il avait gagnés à la réforme, et qui allaient avec empressement ranimer auprès de lui les forces que la lutte qui se préparait rendait plus nécessaires. Ils avaient en même temps un autre devoir à remplir, celui de procurer l'élargissement de M. Ransson, et ils en poursuivaient l'accomplissement avec le zèle de l'affection la plus vive, soutenus qu'ils étaient par la conscience de la justice de leurs réclamations. Les dispositions bienveillantes du cardinal paraissaient devoir hâter la conclusion de cette affaire, que retardait toujours l'opposition puissante de plusieurs religieux qui haïssaient en M. Ransson l'homme de la piété et de la règle. Mais enfin, sur la demande qui lui en fut faite, le prélat décida qu'il instruirait lui-même la cause du maître des novices persécuté. Il interrogea ses élèves, et tous, par les réponses qu'ils firent aux questions qui leur étaient adressées, aussi bien que par leur témoignage, rendirent la plus éclatante justice à celui qui les avait formés. M. Ransson, dès-lors, fut justifié, et après des formalités toujours longues à remplir, il lui fut donné de rentrer, libre et presque triomphant, dans l'abbaye que, peu de temps auparavant, il avait quittée comme un fugitif et à la faveur des ténèbres. Avant d'aller retrouver sa paroisse, il voulut une dernière fois confirmer le courage de ceux qui, d'après ses inspirations, avaient entrepris la réforme; c'est la dernière circonstance dans laquelle nous voyons M. Ransson prendre une part directe à la réforme; mais ce n'est pas son dernier adieu à Saint-Vincent. Plus tard, il aura la consolation de contempler le bien qu'il avait commencé et de voir réalisées, en la personne de Charles Faure, les prédictions intimes de son cœur qui l'avait deviné.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PROFESSION DE CHARLES FAURE. — SES EFFORTS POUR LA RÉFORME.

Quelques mois, en effet, après le départ de M. Ransson, le jeune novice fit sa profession solennelle. Ce ne fut pas sans de nombreuses difficultés qu'il put contracter cet engagement définitif, qui le liait irrévocablement à la vie religieuse : les uns ne voyaient en lui qu'un saint jeune homme, dont la vertu jusqu'alors leur avait peu fait ombrage, mais qui, devenu leur égal, ajouterait à cette force muette, et cependant efficace de l'exemple,

l'autorité plus incommode de sa parole. D'autres, mieux disposés, ne pouvaient rien espérer de sa constitution frêle et maladive qui, à leurs yeux, le rendait incapable de supporter les fatigues de l'état religieux. Le P. Baudouin, seul héritier des espérances de M. Ransson, insistait pour son admission. Ses efforts, aidés de l'intervention du commendataire Berthier, que les parents du novice avaient prévenu, triomphèrent du mauvais vouloir et des craintes du chapitre, et le 1er mars 1615 Charles Faure fut institué chanoine de Saint-Vincent. Dès-lors, si on nous permet une expression empruntée à un souvenir tout profane, fut constitué entre le P. Baudouin, le P. Branche et le P. Faure, comme un triumvirat, dans le but de réformer l'abbaye. Forts de leur union que la charité et le zèle rendaient inébranlable, ils commencèrent à parler et à agir pour rappeler les chanoines à une vie plus régulière; chacun, suivant son caractère et sa position, prenait part à l'œuvre commune. Le P. Branche, doué d'une âme ardente et vigoureuse, ne pouvait supporter la vue du désordre; il le poursuivait à outrance, quels qu'en fussent les auteurs, et, même lorsque ses reproches tombaient sur le prieur, il ne savait pas modérer la sainte liberté de sa parole. Le P. Baudouin, au contraire, agissait davantage par l'aménité de son caractère et l'onction de ses discours. Il savait étudier les hommes, choisir les occasions, et ce discernement assurait à ses efforts un succès que le zèle impétueux du P. Branche n'obtenait pas toujours.

A cette double force, qui, s'exerçant d'une manière différente, concourait à un même but, Ch. Faure ajoutait l'influence si persuasive de la sainteté de sa vie : son action, à la fois modeste et ferme, réunissait le double avantage de condamner le mal, sans blesser les coupables, de prêcher la vertu en la faisant aimer par son exemple. Tant d'efforts, inspirés par des intentions si pures et si chrétiennes, ne pouvaient rester sans résultat. Aussi, voyons-nous chaque jour de nouveaux adhérents s'associer aux projets de nos pieux amis. Ils formèrent bientôt au sein du monastère une communauté dont les membres, unis par des liens plus intimes, purent avouer hautement leurs projets. Ce succès devait naturellement exciter davantage la colère de ceux qui étaient opposés à toute réforme. La lutte devenant plus difficile, il était à craindre que les forces ne fissent défaut à ceux qui l'avaient entreprise avec tant de courage. En effet, les objections s'élevaient

de toutes parts et nous devons le dire, à la honte de l'abbaye qui les avait élevés, aucun des réformateurs ne possédait assez de science pour répondre aux difficultés que l'ignorance elle-même sait trouver lorsqu'il s'agit de combattre le bien. D'ailleurs, il fallait établir l'œuvre sur des bases solides, la mettre à l'abri des inconstances naturelles du cœur, et pour atteindre ce résultat, était-ce trop d'appeler à son secours la science qui en démontrerait la nécessité et même la légitimité? car quelques-uns en doutaient. C'était en outre assurer à ses fondateurs une influence, qui, s'ajoutant à leur sainteté, ne pouvait que favoriser le succès de l'entreprise, et la vertu ne sait pas refuser le concours de la science; elles ne peuvent que gagner l'une et l'autre à cette alliance féconde. Ces pensées avaient déterminé le P. Baudouin et le P. Faure à aller chercher au dehors une instruction qu'ils ne pouvaient se procurer dans leur solitude, qui leur était si chère à d'autres titres. Mais que d'obstacles à vaincre pour exécuter un pareil projet! C'est au temps de l'enfance et de la première adolescence que l'esprit, souple et docile encore, doit acquérir les connaissances qui font la force et l'ornement de l'âge mûr; et malheureusement, nos chanoines avaient grandi en dehors de tout enseignement qui aurait pu développer les heureuses dispositions dont le P. Faure était particulièrement doué. Il fallait en quelque sorte renouveler le spectacle, qu'un siècle auparavant, dans des circonstances presque analogues, saint Ignace avait donné au monde, en allant recueillir sur les bancs des écoles, avec les railleries de ses jeunes condisciples, les leçons de la science. Ils ne s'arrêtèrent pas devant cette difficulté, que leur zèle eut bientôt levée, parce qu'il s'agissait de se mettre en mesure de dévouer plus de forces et des forces plus éclairées et plus efficaces au service de la réforme. Et puis, ils n'en étaient plus à apprendre les premiers éléments; ils voulaient faire un cours de philosophie et de théologie; et pour cela, il fallait se transporter à Paris auprès des grandes écoles que cette ville possédait alors. Ils craignaient bien pour eux-mêmes les dangers de la dissipation qui les attendait hors de la vie régulière, dans un monde, dont leur ardente piété ne pouvait trop s'exagérer les périls, puisqu'ils n'en avaient pas fait l'expérience; il y avait en outre un danger bien autrement grave à abandonner leur entreprise entre les mains de quelques-uns seulement, lorsque les efforts réunis de tous pouvaient à peine

suffire à la maintenir contre les attaques multipliées de ses ennemis. N'était-ce point compromettre la réforme, de disperser ainsi ceux qui en étaient les promoteurs? Ces considérations, malgré leur gravité, durent céder aux nécessités de position qui faisaient un devoir de la science, et l'on décida que le P. Baudouin et le P. Faure iraient à Paris faire un cours de philosophie et de théologie. Le cardinal de La Rochefoucault, qui continuait toujours aux réformateurs la protection qu'il leur avait d'abord accordée, approuva cette résolution; pour l'exécuter, il ne manquait plus que l'agrément du prieur. Adversaire déclaré de la réforme, il devait, ce semble, s'y opposer; mais pour se débarrasser de la présence importune du P. Baudouin surtout, qui, chargé par ses fonctions de la direction du temporel, le contrariait souvent, il consentit à laisser partir les deux amis, se réservant le droit de les rappeler quand il le jugerait convenable.

Tout étant ainsi réglé, ils quittèrent Saint-Vincent, et arrivèrent à Paris dans le courant du mois d'octobre 1616. M. Bourdoise venait d'établir une communauté d'ecclésiastiques qui vivaient ensemble au collège du Mans, sous la direction habile de ce saint prêtre. La recommandation de M. Ransson lui fit admettre dans sa maison nos deux pélerins, enchantés de vivre comme des religieux, quoiqu'ils fussent loin de leur couvent. Mais le prieur ne partagea pas cette joie, et il leur signifia de quitter immédiatement leur retraite sous peine d'être privés des pensions qu'il leur fournissait. Ils firent les représentations les plus modérées et les plus fermes à la fois, sans rien obtenir; et ils résolurent de sacrifier leurs pensions plutôt que d'abandonner un genre de vie qui continuait pour eux les traditions du monastère. Le prieur tint parole et ne leur envoya plus la modeste somme de vingt écus, dont se contentait M. Bourdoise pour chacun d'eux. Ils n'en persistèrent pas moins, et ce fut la famille de Ch. Faure qui pourvut dès-lors à ce que j'appellerais volontiers les frais de leurs études. Il est inutile de dire avec quelle ardeur les deux chanoines se livraient à leurs travaux que tant d'autres auraient abandonnés ou même n'auraient pas entrepris. Dans des circonstances semblables, le P. Faure surtout, auquel des talents rares et les antécédents de sa vie rendaient les études plus faciles, voulait abréger autant que possible ce temps qu'il appelait un temps d'exil. Il trouvait une précieuse consolation dans la société de P. Baudouin. Mal-

heureusement après un an de séjour, celui-ci fut obligé d'aller reprendre l'administration temporelle de l'abbaye, dont les biens étaient dilapidés par l'inintelligente prodigalité de ceux qui l'avaient remplacé. Nous l'y suivrons en laissant le P. Faure tout entier à ses études.

Le retour du P. Baudouin à Saint-Vincent, en ajoutant au zèle et au courage des réformés, ne fit qu'augmenter la colère de leurs ennemis : à leur tête il faut malheureusement compter le prieur de l'abbaye, qui abusait contre eux de toute l'autorité de sa charge. C'est ainsi que pour se délivrer encore une seconde fois de la présence du P. Baudouin, il lui offrit l'un des bénéfices dont il disposait à la campagne. Prévoyant le cas, les trois amis s'étaient mutuellement juré de ne jamais accepter d'offre de ce genre, et le P. Baudouin, s'appuyant dans sa conscience sur la promesse qu'il avait faite à Dieu et à l'amitié, opposa une résistance inébranlable à toutes les instances qu'on pût lui faire. Le prieur cependant ne se tint pas pour battu, et il accusa le procureur, ou, comme on disait alors, le chambrier, de malversations dans l'administration du temporel de l'abbaye. L'évêque de Rieux, commendataire de Saint-Vincent, était par sa position le seul juge possible d'un tel procès. Aussi vint-il exprès à Senlis, pour vérifier, par ses propres yeux, l'accusation qu'on avait portée devant lui; heureusement, tous les comptes du P. Baudouin étaient en règle, et le prélat ne put que donner des éloges à sa sage prévoyance. Ce résultat aurait dû engager l'abbé à intervenir dans la direction intérieure du couvent. Mais les commendataires ne s'occupaient de leurs bénéfices que pour en percevoir les revenus, et l'évêque de Rieux, content d'avoir constaté qu'ils étaient fidèlement administrés, reprit tranquillement le chemin de son diocèse, laissant aux chanoines le soin de vider entre eux des querelles auxquelles il ne pouvait rien. En effet, la position tout à fait anormale qu'on faisait aux commendataires, leur interdisait le plus souvent tout soin des intérêts spirituels des abbayes dont ils avaient la jouissance (1).

---

(1) Voyez aux notes (L) les lettres dimissoires et d'obédience accordées à des religieux pour aller recevoir les ordres ou faire des études, et qui sont écrites au nom du prieur et non de l'abbé.

Le cardinal évêque de Senlis, par cela même qu'il était souvent sur les lieux, s'occupait toujours avec zèle des réformateurs, aussi fit-il dire au prieur de les traiter avec tous les égards que méritaient leurs vertus; malheureusement ses paroles n'étaient pas des ordres, et s'il eût voulu en donner, le prieur aurait invoqué ses droits d'exemption, qui, respectables en eux-mêmes, utiles dans d'autres temps, ne protégaient alors que des abus; aussi les efforts de l'évêque n'eurent-ils qu'un effet de courte durée. Le P. Branche, plus vif, plus impétueux, qui chassait les religieux de la salle du chapitre, lorsqu'ils se permettaient d'y jouer aux cartes, qui reprochait hautement au prieur de ne pas observer les règles de saint Augustin, ralluma par son zèle, que quelques-uns appelleraient indiscret, la colère que les représentations du cardinal de La Rochefoucault avaient calmée pour un moment.

A la ligue du bien, que les réformateurs avaient établie, le prieur en opposa une autre dans le but de chasser de la maison tous ceux dont l'exemple et les paroles rappelaient sans cesse leurs devoirs à des hommes qui ne les pratiquaient plus. La première victime désignée dans ce complot sacrilège fut le P. Baudouin. Il devait être enfermé le reste de sa vie dans une prison; on espérait par là le mettre dans l'impossibilité d'agir; mais ses partisans étaient nombreux, car il faut le dire à l'honneur de la vertu et du cloître, qui en a toujours été l'école la plus féconde, à peine comptait-on cinq ou six chanoines qui fussent restés complètement étrangers à l'influence de conseils que fortifiait l'exemple de la plus sincère et la plus courageuse sainteté. Aussi, le prieur et ses complices virent-ils qu'il fallait user de ruse : le P. Baudouin fut indignement calomnié auprès du supérieur d'une abbaye de Paris, et il fut convenu que, conduit dans cette maison par le prieur sous prétexte d'affaires, il serait arrêté et retenu en prison, au gré de ses ennemis.

Ce dessein ne pouvait manquer de réussir, tant les précautions avaient été habilement combinées. Le P. Baudouin parti, il devenait facile de se débarrasser des autres, d'autant que le P. Faure était toujours à Paris, et alors c'en était fait de la réforme. Tels étaient les projets de ces hommes; mais Dieu en avait d'autres qu'il allait accomplir. Dans le nombre des opposants, il n'y en avait plus que cinq ou six qui se faisaient remarquer dans l'ab-

baye régénérée par l'opiniâtre hostilité qu'ils manifestaient contre toute pensée de réforme. Leur opposition ne pouvait empêcher le succès d'une œuvre visiblement inspirée de Dieu; mais elle devait leur être funeste à eux-mêmes, car tous périrent victimes de leur obstination impie. Si peu de crédulité que nous aient laissé les habitudes et les tendances rationalistes de notre époque, il est difficile de ne pas être frappé de la mort de ces six religieux, qui tous succombèrent en moins d'une année et dans des circonstances déplorables. Le premier de ces malheureux fut le neveu du prieur, jeune homme de vie facile et même déréglée, qui ne tirait d'autres avantages de la profession religieuse que les revenus des nombreux bénéfices qu'il possédait. Forcé de fuir à Paris après avoir quitté le monastère et enlevé une de ses parentes, il ne s'y tint pas tellement caché que la charité ardente du P. Faure ne sût l'y découvrir. Ne voyant dans ce malheureux, poursuivi par l'indignation d'une famille honorable et par la justice des hommes, qu'un frère égaré, il essaya tous les moyens pour le ramener au bien. Il fut assez heureux pour réussir, et lui-même le reconduisit au monastère où il le remit aux mains de son oncle. Mais le prieur, loin de seconder le zèle du P. Faure, laissa à son neveu toute liberté; celui-ci en abusa pour retomber dans les mêmes désordres, et cette fois ce ne fut pas impunément. Arrêté par les officiers de justice, il fut transféré au Châtelet, et, après avoir passé trois semaines dans les cachots, il trouva sur l'échafaud le digne châtiment de ses crimes.

Les bénéfices qu'il possédait ne restèrent pas longtemps vacants, et le chanoine qui lui succéda n'en fit pas un meilleur usage. Après une journée de débauche, qui avait épuisé les forces de son esprit et de son corps, il se coucha rêvant à de nouvelles orgies pour le lendemain, lorsqu'il fut surpris d'une si violente hémorrhagie que tous les efforts pour arrêter le sang furent inutiles. Dans un mouvement qu'il fit un peu hors de son lit, pour chercher une situation plus commode, il tomba la tête en bas, et le lendemain l'on ne retrouva plus qu'un cadavre noyé dans son sang.

Des circonstances plus effrayantes encore signalèrent la mort d'un troisième, qui, au milieu de beaucoup d'autres passions criminelles, nourrissait pour le jeu un amour frénétique; il y passait les jours et les nuits. Ces excès altérèrent profondément

sa santé, et il se vit bientôt réduit à la dernière extrémité. Il se trouva alors auprès de lui une voix pieuse et amie qui voulut lui parler de Dieu et de son âme: mais ces exhortations de la charité et du zèle ne firent que provoquer les blasphèmes du mourant, et au seuil même de l'éternité ce religieux ne montra sur ses lèvres contractées que le rire du désespoir et de l'orgueil, luttant une dernière fois contre la vérité et la grâce. — Un autre mourut en dehors du monastère; surpris, dans une maison séculière, d'un mal subit et inexplicable, il périt sans avoir pu même faire appeler un prêtre, n'ayant d'autre témoin de sa fin que ceux dont la présence devait le charger davantage au tribunal de Dieu. Chacun des vices semblait avoir son représentant parmi ces indignes habitants du cloître. Un cinquième, en effet, avait perdu l'usage du sentiment et de la raison par suite de son intempérance: l'excès du vin l'avait abruti au point de le rendre semblable à une bête. Il courait dans les villages voisins pour y chercher des compagnons de débauche, et c'est dans une de ces ignobles courses que sa vie, comme dit la chronique, fut subitement ensevelie dans le vin. — Son corps ne fut pas jugé digne de la sépulture des fidèles; il fut enterré au coin d'une haie, sans que personne osât faire une prière pour cette âme de damné.

Il ne restait que le prieur; cinq de ses affidés venaient de succomber dans l'intervalle d'un an; mais ces malheurs ne purent lui ouvrir les yeux; sa mort devait terminer cette funèbre expiation que son endurcissement avait si longtemps provoquée. Frappé d'une fluxion qui attaqua ses yeux, il était, dit l'histoire, horrible à voir, un œil hors de la tête, reconnaissant avec rage que c'était là la juste punition de ses fautes. Quelques sentiments de repentir donnèrent un moment à espérer que cette terrible leçon le convertirait; mais bientôt le délire s'empara de lui, et chaque fois qu'on lui parlait de Dieu, il ne savait que recommander qu'on eût soin de son argent et de ses meubles; c'était la seule idée dont son intelligence fût alors capable, et il mourut dans cette triste situation de son âme.

La réforme pouvait dès lors marcher sans obstacle. Ses ennemis n'étaient plus, et ceux qui auraient pu faire quelque opposition, frappés de la mort de leurs confrères, n'auraient pas osé agir. C'est ce que comprit fort bien le P. Faure, que la mort du

prieur avait appelé à Senlis, où il avait prononcé à cette occasion même, sans avoir encore reçu la consécration sacerdotale, un discours qui, comme on le pense bien, ne fut pas sans doute l'oraison funèbre du défunt.

CHAPITRE TROISIÈME.

HEUREUX EFFETS DE LA RÉFORME DANS L'ABBAYE. — NOUVELLES LUTTES.

A peine la cérémonie des funérailles fut-elle terminée, que le P. Faure hâta autant qu'il fut en lui l'élection d'un nouveau supérieur. Les réformateurs étaient les maîtres; il fallait profiter de la neutralité que garderaient aujourd'hui ceux qui demain peut-être seraient tout disposés à intriguer. Le 30 juillet 1618 donc, le chapitre se réunit sous la présidence de l'évêque de Senlis, et tous les suffrages se déclarèrent en faveur du P. Baudouin. Les efforts de son humilité furent inutiles; il fut obligé de recevoir le titre que lui conféraient une confiance et une vénération unanimes; mais il mit deux conditions à son acceptation : la première, qu'on le laisserait libre de rétablir dans toute leur pureté les règles anciennes de discipline; la seconde, que le P. Faure voudrait bien l'aider dans tout ce qui regarderait la conduite spirituelle des chanoines. Cette situation acceptée, il fallut se mettre immédiatement à l'œuvre, car le retard et l'hésitation auraient tout compromis : aussi le jour même de l'élection, on rétablit la communauté des biens que nous avons vue supprimée de fait depuis longues années. Pour éviter à l'avenir les inconvénients de la propriété individuelle, on fit vendre le lendemain sur la place publique de Senlis, tous les objets qui avaient appartenu aux particuliers, et que leur destination toute personnelle rendait inutiles pour la communauté.

Tout était à créer dans l'abbaye, que les désordres de plusieurs siècles avaient complètement désorganisée. On établit des conférences dans lesquelles le P. Faure, toujours infatigable, expliquait aux religieux les pratiques de la vie monastique qu'un long oubli avait fait tomber en désuétude. On fit tous les réglements que nécessitait la position déplorable dans laquelle la mort du dernier prieur avait laissé le couvent; après quoi l'on dut songer

à assurer l'avenir de la réforme. Les espérances du P. Faure ne pouvaient guère se fonder que sur les jeunes novices, qu'on formerait de bonne heure à la sévérité des mœurs et à la rigueur de discipline qu'exige la vie monastique. Malheureusement il n'y avait alors dans la maison qu'un seul novice; comprenant qu'il avait entrepris une œuvre dont Dieu seul pouvait continuer le succès, le P. Faure s'adressa au ciel avec cette confiante simplicité à laquelle l'Evangile a promis des miracles. Il fit un vœu à saint Joseph, et engageant ses frères à offrir dans la même intention leurs prières et leurs pénitences, il mit le couvent et la réforme sous la protection de ce saint. Ses espérances ne furent pas trompées, et bientôt la maison se trouva peuplée; au bout de quelques années, comme nous le verrons par la suite, elle envoya des novices dans d'autres couvents, qui voulurent participer aux bienfaits de la réforme.

L'influence qu'exerçait déjà le P. Faure, les services importants qu'il rendait au monastère, faisaient vivement désirer à ses amis de le voir revêtu du caractère sacerdotal. Ce fut vers la fin de 1618 qu'il reçut l'onction sainte des mains du cardinal de La Rochefoucault, son évêque. Il n'avait encore que vingt-trois ans; mais sa gravité, sa science, et par-dessus tout sa piété, sollicitaient assez hautement la faveur d'une dispense qui devait avoir pour le bien général de l'ordre de si heureux résultats.

A peine ordonné, il introduisit par son exemple l'usage des retraites spirituelles. Cette pratique que l'on aurait pu alors appeler nouvelle et à laquelle la piété catholique doit tant, n'avait cependant jamais été inconnue dans l'église; et à toutes les époques, depuis le cénacle jusqu'au XVI[e] siècle, les grands hommes et les grandes œuvres du christianisme s'étaient formés au sein de la retraite; mais ce fut saint Ignace qui, le premier, recommanda sous ce nom une série d'exercices réguliers, et malgré toutes les calomnies dont le *Livre des exercices spirituels* a été l'objet, les âmes pieuses savent apprécier les avantages que procure à l'homme cet isolement salutaire qu'il s'impose à lui-même, et dans lequel il retrouve des forces qu'une lutte de chaque jour aurait vite épuisées. Saint Vincent de Paul, l'un des hommes les plus admirables qu'ait produits le XVII[e] siècle, comprit facilement tout le parti qu'on pouvait tirer de ces retraites pour la réforme du clergé; aussi ce fut pour en faciliter l'usage aux ecclésias-

tiques, qu'il établit en France les premiers séminaires. Le P. Faure ne pouvait manquer d'appliquer à la réforme de Saint-Vincent un moyen si efficace; il réussit au-delà de ses espérances; car telle fut la ferveur des nouveaux convertis que, pour faire ces exercices avec plus de recueillement et de piété, ils s'enfermaient dans la prison du monastère. « Les prédécesseurs de ces saints religieux, dit notre chroniqueur, avaient fait de la maison du Seigneur une retraite de voleurs, et ceux-ci faisaient de la demeure des voleurs une maison de prière. » Quoiqu'il en soit du mérite de l'antithèse, la retraite produisit les meilleurs effets. Le P. Faure eut occasion d'y montrer tout ce qu'il possédait de talents pour la direction spirituelle des âmes, et le P. Baudouin, témoin de ses succès, le créa immédiatement maître des novices. Il devait en même temps continuer à Paris le cours de ses études. Ces différents devoirs paraissaient incompatibles à un grand nombre; mais le courage, lorsqu'il repose sur la foi et le zèle qu'elle inspire, ne tient pas compte des difficultés, et chaque semaine, on voyait le P. Faure, un bâton de pélerin à la main, arriver tout joyeux au milieu de ses frères, qui s'empressaient d'aller à sa rencontre, heureux eux-mêmes de le revoir. C'était toujours à pied qu'il faisait ce long trajet, sans que le chaud, le froid ou les mauvais chemins pussent jamais l'en empêcher. Et lorsqu'on le plaignait de toutes les peines qu'il se donnait, il répondait avec ce calme, cette sérénité d'âme que la charité seule peut conserver au milieu de toutes les fatigues : « qu'il ne savait rien calculer lorsqu'il s'agissait pour lui de visiter ses frères et de leur être utile. » C'est ainsi que le jeune novice, frèle et délicat, auquel on avait voulu fermer la porte du cloître, trouvait la force d'accomplir la rude mission qu'il s'était imposée.

Ceux qui connaissent la marche ordinaire des œuvres catholiques seraient étonnés d'apprendre que la réforme de Saint-Vincent n'eut plus dès-lors qu'à suivre le cours pacifique et régulier de son développement. Ils savent que pour de pareilles entreprises, une condition essentielle de succès, c'est la persécution. Sans doute elle n'avait pas manqué à ses débuts; mais en grandissant, elle avait besoin de recevoir des contradictions, cette garantie d'existence que donnent les épreuves, lorsqu'on parvient à les surmonter. D'ailleurs, les ennemis jusqu'alors avaient été tout intérieurs; il fallait que ceux du dehors vinssent

ajouter leur défaite à celle des chanoines rebelles; c'est ce qui arriva en l'année 1619.

Beaucoup de gens se voyaient avec peine privés par la réforme des avantages ou des plaisirs que leur avaient procurés les désordres passés de l'abbaye; aussi condamnaient-ils ouvertement les mesures des réformateurs. Les hommes sages et d'expérience ou se disant tels, qui voyaient trois jeunes gens lutter seuls contre des habitudes invétérées, croyaient être indulgents en taxant cette tentative de vision bizarre, de caprice ridicule. Parmi eux se trouvaient le grand-vicaire de l'abbé, l'official du diocèse et plusieurs chanoines de la cathédrale. Des rumeurs d'abord sourdes, excitées par les mauvaises passions, prirent bientôt une telle consistance que les officiers de justice crurent devoir s'assurer par une visite minutieuse de l'état de l'abbaye.

Une circonstance malheureuse, en ajoutant à l'irritation générale, lui donna d'abord une apparence de raison. Parmi les religieux se trouvait le frère de l'un des hommes les plus honorables de la ville. Jeune encore, il avait d'abord embrassé la réforme avec l'enthousiasme qui caractérise cet âge; mais s'il avait l'ardeur de la jeunesse, il en avait aussi toute la légèreté; aussi ne fut-il pas longtemps à se repentir de sa première démarche, et ses frères firent en vain tous leurs efforts pour le ramener à sa première ferveur. Il résolut de quitter le monastère, et pour ne pas donner de la publicité à son apostasie, il escalada les murs du jardin, et se releva le corps tout froissé. Honteux de cet accident, et afin d'en dissimuler la cause, il traversa la ville en criant que les réformateurs l'avaient ainsi traité; qu'ils étaient des meurtriers, etc.

Cette parole, jetée au milieu de l'exaspération des esprits, ameuta le peuple, qui se porta en masse, à la suite de quelques officiers de justice, dans l'enceinte de l'abbaye, où il commit les derniers excès, pillant tout, insultant, outrageant jusqu'aux religieux, qui ne pouvaient opposer à cette invasion que le calme et la résignation.

Le cardinal de La Rochefoucault, alors à Paris, apprenant ce qui se passait, s'empressa d'accourir à Senlis pour prêter aux chanoines l'appui de son autorité. Le P. Faure, toujours prêt à partager le péril de ses frères, l'y avait précédé de quelques

jours. La ville était en grand émoi. La veille même de l'arrivée du cardinal, des maçons qui travaillaient dans l'abbaye avaient employé quelques morceaux rompus de vieilles pierres tumulaires pour en faire des marches d'escalier. En cela ils avaient tort, sans doute, mais c'était tout au plus une question de goût dans laquelle la justice d'alors n'avait rien à démêler. Il n'en fallut pas cependant davantage pour faire projeter une nouvelle visite domiciliaire, c'est-à-dire organiser un nouveau pillage. Le cardinal arriva fort à propos pour l'empêcher. On n'accusait les pauvres moines de rien moins que d'avoir tout renversé dans l'abbaye : ils en avaient déjà enlevé le plomb, ils détruisaient les autels et les chapelles, violaient les sépultures, etc. Si le clocher est encore debout, disaient les hommes d'esprit du temps (la citation est textuelle), c'est parce qu'ils n'ont pas osé l'abattre. On devine facilement tout ce qui se peut dire d'absurdités lorsque la passion est portée à un tel degré, et que le mensonge et la calomnie sont favorisés par l'ignorance. L'évêque, cependant, paraissant s'associer en quelque chose à ces récriminations, annonça que le lendemain il irait lui-même faire une visite dans l'abbaye pour s'assurer de la vérité des reproches qu'on adressait aux chanoines. Une foule de gens l'accompagnèrent, espérant faire changer les bienveillantes dispositions qu'ils soupçonnaient encore au prélat. Ainsi, ils ne manquèrent pas de lui faire remarquer toutes les innovations introduites par les réformateurs ; mais, en homme d'esprit, le cardinal les prévenait le plus souvent, et malheureusement, à leur point de vue, c'était pour admirer les changements apportés dans l'ordonnance intérieure de la maison, qui tous témoignaient du retour au bien et à la régularité. Lorsque le cardinal posa le pied sur la pierre fatale, on n'oublia pas de lui faire lire ces mots accusateurs : *ci gist;* il ajouta en riant, pour compléter l'inscription menteuse, « celui qui ne repose pas ici, » et il termina sa visite en donnant les plus grands éloges au zèle et à la vertu des bons religieux. « Ils sont bien jeunes, lui disait quelqu'un ; tant mieux, répondit l'évêque, ils en dureront plus longtemps. » Ainsi finit la tempête. Cet évènement n'eut pas d'autres suites, les religieux ayant toujours refusé de poursuivre, comme on leur conseillait de le faire, ceux qui, au préjudice de tout droit, avaient aussi indignement violé leur domicile.

Au milieu de ces tracasseries, et malgré l'embarras qu'elles lui

causaient, le P. Faure avait terminé ses études théologiques et était venu se réunir à ses frères pour se consacrer, sans partage et sans réserve, à l'œuvre de la réforme dont il avait été le principal instigateur. Chargé des fonctions de prieur, il n'en continua pas moins de s'occuper, d'une manière toute spéciale, de ses chers novices, pour lesquels il composa même un *Directoire*, que nous regrettons de n'avoir point retrouvé, mais qui, selon le dire des contemporains, était une éclatante preuve des talents si remarquables que possédait l'auteur dans l'art si difficile de conduire les hommes.

Désormais assurée contre les attaques, fortifiée par l'adversité, la réforme de Saint-Vincent, après avoir régénéré les habitants de l'abbaye, devait étendre ses bienfaits au dehors. C'est, si l'on veut, une seconde période dans son histoire.

CHAPITRE QUATRIÈME.

PROGRÈS ET EXTENSION DE LA RÉFORME. — INSTITUTION DES GÉNOVÉFAINS.

Un si profond changement ne pouvait manquer de faire du bruit, et la réputation des chanoines, redevenus réguliers, leur procurait chaque jour de nouvelles conquêtes. D'abord, les novices affluaient, et le P. Faure, par la sévérité qui présidait à leur admission, préparait à l'avenir des fruits précieux de vertu et de science. Les chanoines des autres abbayes de France, qui ne trouvaient pas dans leur monastère les moyens d'accomplir les devoirs de leur vocation, venaient se ranger sous la conduite du P. Faure. Des abbayes même envoyaient leurs novices, et Monseigneur le cardinal de La Rochefoucault, nommé commendataire de Sainte-Geneviève de Paris, voulut que tous ses religieux vinssent successivement y passer quelque temps, comme à l'école de toutes les vertus religieuses.

Vers la même époque, le B. P. Fourier essayait, dans la Lorraine, l'œuvre qu'avaient si heureusement accomplie à Senlis le P. Faure et ses amis. Entendant tout le bien qui se disait de Saint-Vincent, il envoya l'un des siens pour être témoin des merveilles qu'on racontait. Sans s'être jamais vus, ces deux hommes, qui purent se croire appelés aux mêmes destinées, tant leur vie offre

de singulières analogies, se comprirent et s'aimèrent; mais les malheurs de la guerre, qui désolait alors les deux pays de France et de Lorraine, ne leur permirent pas de se communiquer leurs projets et leurs sentiments autrement que par des lettres. Ce n'étaient pas seulement les moines qui venaient des autres couvents se former à la vertu par l'exemple et les leçons du P. Faure : Saint-Vincent était devenu comme le rendez-vous commun de tous les hommes qui, en France, s'occupaient alors des œuvres de religion et de piété.

Aussi, nous y voyons accourir le P. Bourdoise, et après lui tous les ecclésiastiques qu'il est chargé de diriger et qu'il envoie prendre des leçons de vertu auprès de nos chanoines. La plupart des commendataires du royaume, qui s'intéressent encore au bien spirituel de leurs abbayes, viennent admirer les résultats obtenus à Saint-Vincent, et tous s'en retournent avec la pensée de procurer à leurs religieux la faveur d'une réforme. C'est que nulle part ailleurs les différents offices de la vie religieuse ne sont observés avec plus d'exactitude. Les étrangers, séduits en arrivant dans l'abbaye par l'appareil de l'ordre qui règne partout, loin de le troubler par une indiscrète et coupable dissipation, se joignent aux chanoines dans les divers exercices de la journée; et lorsque vient l'heure des offices, tous, religieux et séculiers, prêtres et laïques, unissent leur recueillement et leurs prières au pied des mêmes autels; tous cèdent en quelque sorte à une même influence, celle du P. Faure, qui, se faisant tout à tous, sait se consacrer entièrement aux religieux sans oublier ce qu'il doit aux étrangers qu'attire tous les jours auprès de lui la renommée de ses vertus et de ses talents. Aussi, n'était-il pas étonnant de voir se succéder dans le chœur de l'église, mêlés aux humbles cénobites, qui la faisaient retentir de leurs chants fervents et pieux, les plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat, qui venaient associer leurs prières et quelquefois leur repentir aux saintes oraisons du cloître.

En contemplant ce spectacle, qui rappelle les plus beaux jours de la vie monastique, on désire voir en jouir celui qu'on pourrait, à bon droit, en appeler le premier auteur, le vénérable M. Ransson. Il vint un jour partager la joie des religieux, leur témoigner le plaisir qu'il éprouvait en voyant sa chère maison de Saint-Vincent (comme il l'appelait) ainsi réglée, et recueillir, enfin, le fruit de tant de travaux et de larmes.

Ce n'était pas assez pour la réforme d'attirer les autres à elle; elle devait encore se porter en avant, et, sortant des limites de l'abbaye, aller offrir ses bienfaits à ceux même qui n'avaient pas la volonté ou le pouvoir de les réclamer. Les anciens rapports de confraternité qui existaient entre Saint-Vincent et Notre-Dame d'Eu, méritaient à cette dernière abbaye d'être appelée la première à partager ce patrimoine de vertu, qu'on venait en quelque sorte de recouvrer. L'aumônier de la reine Marie de Médicis, qui en était commendataire, s'entendit avec le P. Faure pour rétablir l'observance dans son abbaye de Notre-Dame; mais en s'introduisant dans d'autres maisons, l'œuvre de Charles Faure devait rencontrer les mêmes obstacles qui l'avaient accueillie à ses commencements. Nous ne nous arrêterons pas à raconter l'histoire de ces luttes, qui se renouvelèrent dans divers pays et qui finirent toujours en faveur de la réforme. Nous avons hâte d'arriver à un fait qui eut des résultats plus généraux et plus importants.

Le pieux roi Louis XIII avait obtenu du pape Grégoire XV, à la date du 8 avril 1622, un bref qui autorisait le cardinal de La Rochefoucault à rétablir l'ordre et la discipline dans les monastères de France. La haute position du prélat, les preuves nombreuses qu'il avait déjà données de son zèle pour le rétablissement de la vie religieuse dans son diocèse, le désignaient au choix du souverain-pontife et du roi. Plusieurs fois déjà nous avons eu occasion de citer le nom du cardinal, et il se trouve tellement mêlé à notre histoire, qu'on nous pardonnera de le faire connaître davantage; aussi bien il est un des plus illustres évêques qui se soient assis sur le siège de saint Rieul.

Le cardinal François de La Rochefoucault, est-il besoin de le dire, appartenait à l'une des plus grandes familles de France : son père était Charles de La Rochefoucault, prince de Marsillac, baron de Verteuil, et seigneur de la comté de Randan, en Auvergne; sa mère, d'origine italienne, s'appelait Fulvia Pica de la Mirande (1); elle était dame d'honneur de la reine, femme d'Henri III. Cette origine assurait au jeune François une haute position dans l'Eglise : ajou-

---

(1) Malgré une légère différence dans le nom, il est difficile de ne pas croire que la mère de notre cardinal appartenait à la famille si célèbre de Pic de la Mirandole.

tons qu'il s'en montra digne par son caractère personnel; il eut la gloire de porter noblement et chrétiennement jusqu'à la fin le double poids d'une grande naissance et des plus hautes dignités ecclésiastiques. Avant d'arriver au siège de Senlis, il avait été nommé maître de la chapelle d'Henri III, puis évêque de Clermont en 1584, cardinal et ambassadeur à Rome; c'est pendant qu'il exerçait ces fonctions, qu'il permuta, avec l'agrément du pape Paul V, son évêché de Clermont contre celui de Senlis. Il n'arriva dans cette ville qu'en 1613, et l'histoire a conservé le souvenir de sa grande charité. A peine installé dans sa ville épiscopale, « il fit visiter par ses aumôniers tous les pauvres de la ville, et fit donner des lits à tous ceux qui n'en avaient pas. Si un ouvrier tombait malade, il prenait soin de lui et de toute sa famille, jusqu'à ce qu'il fut rétabli, et si quelques-uns vendaient par nécessité le lit et le linge qu'il leur avait fait donner, il leur en faisait distribuer d'autres. Il avait chez lui, résidant à Senlis, médecin, chirurgien, apothicaire et cuisinier pour les pauvres de son diocèse et pour ceux qui, étant affligés de quelque infirmité, n'avaient pas le moyen de se faire traiter. » C'était, on le voit, chrétiennement user d'une grande fortune, et royalement exercer les fonctions de pasteur. Il avait le même zèle pour les intérêts spirituels des fidèles confiés à sa sollicitude, et déjà, pendant son séjour à Rome, craignant qu'ils ne souffrissent de son absence, il avait fait donner des missions dans les villes de Senlis et de Crépy, sans oublier le reste du diocèse (1).

Tel était le prélat que la confiance du souverain pontife et celle de Louis XIII venaient d'appeler à la difficile mission de rétablir en France l'amour et la pratique de la vie religieuse. Il y était admirablement préparé par les antécédents de sa vie non moins que par ses vertus. Aussitôt qu'il eut accepté cette charge, il pensa à s'assurer le concours du P. Faure. Il l'avait vu à l'œuvre, il avait pu apprécier l'ardeur et le désintéressement de sa piété, aussi bien que sa sagesse et ce tact exquis qui avait en lui toute la puissance d'une séduction. Pour procéder à l'exécution de son

---

(1) Ces détails sont extraits d'un énorme manuscrit in-folio qui est à la bibliothèque de la ville de Senlis, et qui renferme l'histoire de ses évêques et de plusieurs des communautés religieuses du diocèse.

projet avec toute la maturité que commandait son importance. le cardinal, qui était abbé commendataire de Sainte-Geneviève de Paris, convoqua dans cette maison une réunion d'hommes sages et religieux : il leur proposa un premier projet qui consistait à rattacher au monastère de Saint-Victor toutes les maisons qui avaient autrefois dépendu de cette abbaye. On renonça bientôt à cette idée, et on se contenta de soumettre les quarante monastères de chanoines les plus voisins de Paris à celui de Sainte-Geneviève, qui fut dès lors reconnu comme le centre de cette congrégation nouvelle.

Ce fut le P. Faure qui, par sa sagesse et son éloquence, dirigea les délibérations de cette assemblée ; aussi fut-il chargé, avec le P. Baudouin, de faire la visite de ces quarante maisons pour reconnaître les abus qui s'y étaient introduits, et indiquer les moyens de les faire cesser. Il nous serait impossible de raconter tout ce qu'ils eurent à souffrir dans ce voyage : l'autorité du cardinal, appuyée sur le bref du pape et les lettres-patentes du roi, ne suffisait pas pour les mettre à l'abri du mauvais vouloir des religieux troublés par cette visite inattendue dans la tranquille quiétude de leurs profanes loisirs. La visite se termina cependant à la grande satisfaction de tous, et le 12 octobre 1623, le cardinal abbé de Sainte-Geneviève publia le projet qui devait servir de règle aux quarante maisons de la nouvelle congrégation des Génovéfains. Pour implanter un nouvel esprit dans des monastères que l'habitude du désordre rendait très-difficiles à corriger, il fallait y transporter des chanoines de Saint-Vincent, dont l'exemple parlerait plus haut que tous les enseignements et serait plus efficace que toutes les mesures. Le moment allait donc venir où les moines réformés, se dispersant dans les différents monastères, auraient besoin d'être reliés entre eux par une autorité plus haute et plus étendue que celle du prieur. Il fallait conserver entre tous les membres d'une même famille ces liens d'intime fraternité que la séparation et la distance auraient pu facilement briser. La réforme n'était plus un projet isolé, pieusement médité dans le cœur de quelques moines ; elle était devenue une réalité, avait pris un corps et enrôlé bon nombre de monastères ; il lui fallait donc un supérieur général. Le P. Baudouin, prieur de Saint-Vincent, convoqua le chapitre pour lui proposer de faire cette élection. Le choix ne pouvait pas être douteux. Cinq

années d'efforts persévérants, soutenus par toutes les vertus qui annoncent un bon supérieur, désignaient naturellement le P. Faure aux suffrages des chanoines. Il fut nommé à l'unanimité. Ce fait s'accordait trop bien avec les mystérieux instincts de son cœur et les pressentiments de son zèle, pour qu'il songeât à refuser; aussi bien n'y avait-il que des difficultés à rencontrer; et l'honneur de conduire une telle entreprise, qui aurait pu effrayer sa modestie, se trouvait largement compensée par les charges pénibles qu'elle allait lui imposer. Il l'accepta donc avec cette simplicité qui, loin d'exclure l'humilité, en est la compagne inséparable. A peine promu à ces fonctions, il s'occupa de réformer l'abbaye de Saint-Jean de Chartres, fondée en 1099, par le B. Yves, et qui, malgré plusieurs essais successifs, était encore le théâtre de nombreux désordres. Là encore on rencontra des obstacles qui furent aplanis par la fermeté de l'évêque de Chartres, non moins que par la modération et la vertu du P. Baudouin, qu'on avait député pour installer la colonie nouvelle, dont il fut le premier prieur. En même temps, le P. Faure établissait les religieux à Sainte-Geneviève de Paris (1); ce fut l'acte le plus important de sa vie, car en prenant, au nom des chanoines réformés, possession de l'antique abbaye, il fondait en même temps la congrégation des Génovéfains, autrement dit chanoines réguliers de France. Dès ce jour aussi, l'histoire de cette réforme n'est plus spéciale à Saint-Vincent, qui doit se contenter de la gloire de l'avoir vu naître et d'en avoir doté l'Eglise de France.

Nous la laissons donc grandir, se développer au-dehors, et nous rentrons dans l'enceinte de notre abbaye, sans cependant quitter le P. Faure, dont la prodigieuse activité savait suffire à tout.

---

(1) L'histoire a conservé les noms des douze religieux de Saint-Vincent qui allèrent, au nom de la réforme, prendre possession de Sainte-Geneviève : le P. C. Faure, avec le titre d'abbé coadjuteur; François Boulart, qui lui succéda dans ces fonctions; Claude Branche, que nous connaissons déjà; Jean Jaulnay, N. Deperler, Jacques Desprez, Claude du Bois, Bernard Laignet, François Coinel, Claude Paichart, Louis Mercier et Jean Robelin. *(Extrait de l'*Histoire des Evêques de Senlis, *par Jaulnay, doyen du chapitre de Saint-Rieul en* 1648.*)*

CHAPITRE CINQUIÈME.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DEPUIS L'INSTITUTION DES GÉNOVÉFAINS JUSQU'À SA SUPPRESSION, EN 1789.

Le P. Faure, en même temps qu'il envoyait ou conduisait ses disciples dans les diverses maisons qui demandaient la réforme, s'occupait avec amour de ses chers novices qu'il regardait à bon droit comme les premiers soutiens de son entreprise. Ce fut pour compléter et assurer son œuvre qu'il eut la pensée de fonder, dans chacune des maisons de la congrégation, un collége ou séminaire dans lequel les enfants seraient admis, dès l'âge le plus tendre, pour être préparés de bonne heure aux habitudes de la vie religieuse. Il exposa ses idées à ce sujet dans un mémoire qu'il adressa au cardinal de La Rochefoucault, qui, par son titre d'abbé de Sainte-Geneviève et par la bienveillance qu'il avait toujours témoignée au P. Faure, avait droit à cette preuve de déférence. Dans cet écrit, le P. Faure examine successivement toutes les questions d'éducation, à un point de vue trop exclusif peut-être, puisque ces écoles étaient surtout destinées à former des religieux; mais il est difficile de ne pas être frappé de la prévoyance, de la sagesse avec laquelle il règle jusqu'aux moindres détails, indiquant quels sont les enfants qu'on doit recevoir, comment il faut les instruire, les former à la piété, etc. Le mémoire est divisé en quatre points, dans lesquels il traite successivement: 1° des vues qu'il faut avoir dans l'institution de ces écoles chrétiennes; 2° du choix qu'il faut faire des enfants qu'on y recevra; 3° des règles qu'il faut suivre dans leur éducation; 4° des qualités nécessaires aux personnes entre les mains de qui on les confie. On nous pardonnera ce qu'il peut y avoir de préoccupation personnelle dans la complaisance avec laquelle nous analysons brièvement le mémoire.

Le but que se proposait le zélé supérieur dans l'établissement de ces colléges était de recruter ses religieux parmi des jeunes gens élevés suivant les règles de la morale chrétienne. L'expérience lui avait appris qu'il fallait peu compter sur les vocations de circonstance, inspirées par des vues d'intérêt ou d'orgueil, qui débarrassaient les grandes familles de la surcharge des cadets, mais

qui n'en faisaient pas de véritables religieux. Poursuivi par une pensée de régénération, que rendait plus vive encore le spectacle de désordres toujours croissants, le pieux abbé, arrivant à la seconde partie de son mémoire, voulait qu'on ne reçût que des enfants de l'âge de six à sept ans, qui n'avaient pu perdre encore l'innocence du baptême, quels que fussent d'ailleurs les témoignages qui auraient pu les recommander à la bienveillance du supérieur. Cette sévérité, que nous appellerions peut-être rigide aujourd'hui, se tempérait suivant les circonstances; mais elle restait inflexible vis-à-vis de ceux que de longues habitudes auraient pu rendre dangereux pour leurs condisciples. Peut-être, dit-il, leurs mauvais penchants paraîtront amortis pendant l'année de leur noviciat; le respect humain pourra les retenir; un commencement de piété et de dévotion suspendra momentanément la tyrannie de l'habitude; mais ce changement extérieur, à moins d'être le résultat d'une conversion radicale, ne peut durer longtemps, et tôt ou tard ils reviendront à leurs premiers désordres. A ceux là, dit-il plus loin, il faut des remèdes plus violents. Pour eux, Dieu a établi les religions d'une grande austérité, où le pécheur doit enterrer jusqu'à la pensée même de ses fautes. Il veut de plus qu'on examine avec soin l'esprit, le naturel et même les qualités du corps. Il ne serait pas raisonnable, dit-il, d'offrir à Dieu ce qu'on n'aurait pas trouvé assez bon pour le monde, et par une conséquence qu'expliquent suffisamment la noblesse de son origine, et les idées du siècle, il ne défend pas d'avoir égard à la naissance des enfants, au point que, toutes choses égales d'ailleurs, on devra préférer ceux qui auront pour eux l'illustration du rang. Cette innocente condescendance se trouve immédiatement corrigée par un sentiment de charité chrétienne, qui ordonne de recevoir quelques pauvres, qui doivent être traités comme les autres, dans l'intérieur du monastère.

Ces précautions prises, il fallait, par des moyens efficaces, assurer la bonne éducation des enfants; quelle que soit la date du mémoire que nous analysons, et quoique nous soyons disposés à reconnaître les progrès qu'a pu faire depuis deux siècles l'art d'instruire la jeunesse, nous ne craignons pas de recommander cette partie de l'œuvre du P. Faure aux méditations de tous les maîtres. La bonne éducation comprend deux choses. Tout en développant l'intelligence par des études proportionnées

à l'âge de l'élève, mais toujours sérieuses, et telles que le XVII[e] siècle savait les faire, surtout dans les cloîtres, on doit s'occuper de former le caractère de l'enfant aux habitudes de bienséance et de politesse; elles ajoutent, dit le P. Faure, un grand éclat aux qualités plus importantes de l'esprit et du cœur. Les détails les plus minutieux appellent son attention; ainsi, il recommande qu'on veille, avec un soin scrupuleux, à la propreté des lieux destinés aux élèves, tels que réfectoire, dortoirs, salles d'études; les enfants négligés dans ce qui regarde l'extérieur, ajoute-t-il, se négligent à leur tour et deviennent grossiers. Par eux-mêmes, c'est encore lui qui parle, ils sont incapables de veiller sur leur santé; c'est aux maîtres à prévenir toutes les imprudences, que se permet trop souvent l'indiscrète témérité de leur âge. Aux yeux d'un maître chrétien, le point important de l'éducation est d'inspirer à l'enfant confié à ses soins des sentiments et des habitudes de piété. Le P. Faure s'étend longuement sur cet article, dont, plus que personne, il pouvait apprécier l'importance, en se rappelant ses débuts dans la vie religieuse. On doit faire aimer la religion aux enfants, sans contrainte, en dirigeant vers la piété les élans de leurs cœurs innocents; mais il ne veut pas qu'on leur fasse à tous moments des sermons et des catéchismes, qui les rebuteraient bientôt; peu de maîtres, sans doute, refuseraient de souscrire à ce programme. On devine facilement quelles étaient les qualités qu'il exigeait de ceux qui étaient préposés à l'éducation des élèves; à des mœurs irréprochables, ils doivent joindre une capacité proportionnée à leur emploi; leur charité doit les porter à se sacrifier pour le bien des enfants, que Jésus-Christ confie à leur garde; leur patience doit être plus forte que tous les dégoûts qui les attendent souvent, dans de si rudes et si difficiles fonctions; en un mot, ils doivent montrer, dans toute leur conduite à l'égard de leurs élèves, une douceur ingénieuse et tendre, comme celle d'une mère, qui insinue par l'amour, l'habitude du bien et le sentiment du devoir. Et comprenant que ces vertus ne sont pas naturelles, même aux maîtres les plus zélés, il élève leur ministère à la dignité d'un sacerdoce, en leur faisant un devoir de rechercher le salut des enfants qui leur sont confiés, plutôt que la vaine satisfaction de leur apprendre quelques mots de latin et de grec, dont ils pourraient, ajoute-t-il, absolument se passer, sans en être beaucoup plus malheureux.

Un dernier mot sur les personnes employées au service des élèves, complète ces observations pratiques, que la prudence et la piété semblent avoir dictées de concert.

Il ne restait plus qu'à réaliser un projet si sagement conçu. La première école fut établie à Saint-Vincent, et bientôt on put voir un grand nombre d'enfants se former, sous d'habiles maîtres, à toutes les vertus du chrétien et à tous les devoirs de la vie civile. Le P. Faure insistait beaucoup dans ses instructions sur ce dernier point, et nous le remarquons comme une chose assez frappante dans une école monastique, au commencement du XVII[e] siècle. Les enfants qui furent admis les premiers dans ce nouveau collége répondirent si bien aux desseins du P. Faure, qu'on put recueillir, dans un livre, les actions remarquables de vertu qu'on admirait en eux, afin de pouvoir toujours les proposer à l'imitation de ceux qui viendraient après eux. Telle fut l'origine des colléges que fondèrent les Génovéfains; et le P. Faure voulut inaugurer lui-même cette œuvre nouvelle de sa congrégation; il vint à Saint-Vincent donner la soutane au premier élève qui se présenta. Plus tard encore, dans une circonstance critique pour le collége, il eut occasion de témoigner l'affection qu'il lui portait.

Les Espagnols avaient envahi la Picardie, et leurs coureurs arrivaient jusqu'aux portes de Senlis. Dans la crainte d'un siège qui paraissait imminent, on dut prendre des précautions pour la défense de la ville. Le gouverneur, très-mal intentionné à ce qu'il paraît pour les religieux, commença par les obliger à renvoyer leurs élèves sous prétexte que c'étaient des bouches inutiles; il taxa ensuite la maison à de grosses sommes, menaça d'abattre le dortoir pour fortifier la ville; il voulut même y mettre des soldats en garnison, et loger quatre cents prisonniers dans les cloîtres. L'intendant de la province l'empêcha de mettre à exécution ces derniers projets; mais les élèves furent forcés de quitter la ville. Le P. Faure ne voulut pas les laisser retourner dans le monde; il les appela à Paris, où il les garda sous sa protection, pendant six semaines, à l'abbaye de Sainte-Geneviève ou au prieuré de Sainte-Catherine. Lorsque les ennemis se furent retirés, le roi ayant fait un voyage à Senlis, le P. Faure alla l'y trouver et en obtint des lettres-patentes qui assurèrent l'existence du collége. Il se soutint toujours avec une réputation méritée

jusqu'au moment de la révolution (1). Le P. Anquetil, auteur de l'*Histoire de France*, en fut l'un des derniers et des plus célèbres directeurs (2).

Quatre années s'étaient écoulées depuis l'établissement de Sainte-Geneviève, sans qu'aucune assemblée générale eût encore réuni les membres de cette nouvelle famille qui croissait et se multipliait tous les jours. Il y avait cependant plusieurs choses à régler qui demandaient le concours de toutes les maisons de l'ordre. On fixa donc l'ouverture d'une réunion générale au 10 août 1628, et on voulut accorder à Saint-Vincent l'honneur de recevoir cette première assemblée dans son enceinte. Au jour indiqué, on vit arriver les représentants de tous les monastères de la congrégation. Il est inutile de dire que le P. Faure fut l'âme de l'assemblée; tous s'empressant d'écouter sa voix et de suivre ses conseils, tout se décida avec la plus cordiale unanimité. Il n'y eut qu'un point sur lequel le P. Faure ne put faire prévaloir sa volonté, ce fut lorsqu'il offrit, avec de nombreuses instances, sa démission des fonctions de supérieur général de la congrégation. Ce saint homme, qui n'avait pas refusé cette charge lorsqu'elle devait être pour lui l'occasion de beaucoup de peines, ne voulait pas la conserver lorsqu'il n'y avait plus qu'à jouir du fruit de ses efforts; c'est de part et d'autre la même simplicité et la même humilité. Ses religieux ne voulurent pas consentir à priver la congrégation du bienfait de sa direction : il fut donc maintenu dans ses fonctions de supérieur général. Ne devant plus rencontrer le nom du P. Faure dans notre histoire, nous dirons ici, qu'après avoir gouverné la congrégation jusqu'en 1652, il mourut regretté de tous les chanoines. Par un dernier témoignage d'affection, il voulut que son cœur reposât à Saint-Vincent. Nous ne savons pas ce qu'est de-

---

(1) Nous avons retrouvé les programmes des exercices pour la distribution des prix, au collége des Génovéfains de Saint-Vincent, en 1748 et en 1769. Voir aux notes (L).

(2) Il était né à Paris en 1723, et il mourut en 1806. Ses nombreux ouvrages ne prouvent ni un grand talent d'écrivain, ni beaucoup de sens historique.

venu ce précieux dépôt, qui y fut solennellement porté après la mort du saint religieux (1).

Cette assemblée générale fut la seule tenue à Saint-Vincent. C'est à l'abbaye de Sainte-Geneviève, devenue le centre de la congrégation, qu'elles se réunirent désormais; mais par un privilége spécial, et pour distinguer l'abbaye de Saint-Vincent de toutes les autres maisons de l'ordre, on décida qu'elle serait le siège des chapitres de la province de France qui se réunissaient tous les trois ans, au mois de septembre. On en compte quarante-trois qui se tinrent à Senlis, depuis 1630 jusqu'en 1786. Six de ces chapitres, de 1737 à 1772, furent présidés par le révérend père Le Courayer (2), dont le nom se trouva mêlé aux discussions théologiques qu'agita le XVIIIe siècle, au sujet de la validité des ordinations de l'Eglise anglicane.

Pendant que se passaient les évènements que nous venons de raconter, Jean-Philippe Berthier était commendataire de l'abbaye, qu'il posséda depuis l'an 1620 jusqu'à l'an 1667. Que fit-il pendant ces quarante-huit ans? Nous laissons répondre le manuscrit. « Il ne fit, pendant ces quarante-huit ans, que sucer le bien que nos anciens abbés et religieux avaient acquis à la sueur de leur front, et plaider et chicaner continuellement ceux qui en portaient les charges, qui en acquittaient les fondations; » et cependant, s'il l'avait voulu, il avait de magnifiques occasions d'exercer sa générosité. Car dans la période de son administration, on rebâtit, pour ainsi dire à neuf, le monastère tout entier, puisqu'on reconstruisit le cloître, le dortoir, les chapelles, etc. A la même époque, on exécuta de grands travaux de décoration à la vieille église, que nous voyons encore heureusement respectée dans cette seconde reconstruction de l'abbaye. « A la place d'un antique autel, » on en éleva un nouveau dans le style du temps, peu conforme au caractère de l'édifice. En effet, il était composé d'un « riche

---

(1) Voir aux notes (M) l'épitaphe du P. Faure.

(2) Le Courayer, né à Rouen en 1681, mort à Londres en 1776. Ses opinions, au moins très-hasardées, lui méritèrent la sympathie des Anglicans; il conserva cependant toujours jusqu'à sa mort le titre de chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

et haut contre-rétable, environné de sept colonnes de cuivre et de quatre autres, et de huit chandeliers. » On blanchit et on repolit l'église; on fit des stalles au chœur, et c'est à cette même époque que remonte le buffet d'orgues qui se trouve aujourd'hui à l'église Notre-Dame de Senlis, et qui vient de l'église de l'abbaye. Le riche bénéficier eut le cœur, suivant les expressions de la chronique, de voir les religieux se retirer le pain de la bouche pour exécuter ces divers travaux, sans leur faire présent d'une maille; aussi l'historien ne lui garde-t-il pas une grande reconnaissance : « Il est mort, dit-il, riche de près d'un million de biens d'église, dont il a laissé environ cinq cent mille francs à l'hôtel-Dieu, aussi bien que son cadavre, l'un et l'autre par nécessité et le plus tard qu'il a pu! Dieu lui fasse miséricorde! » Nous serons plus justes que le chroniqueur mécontent, et, n'ayant pas les mêmes raisons que lui pour juger J.-P. Berthier d'une façon aussi sévère, nous devons dire à sa décharge qu'il n'avait pas le cœur aussi dur qu'on veut bien le dire. Les fondations qu'il fit à Saint-Lazare le prouvent suffisamment : il légua à cette maison « tous les meubles qu'il avait coutume de laisser en son abbaye, à la réserve de ses livres, comme aussi tous les meubles et bestiaux de ladite abbaye, même les grains qui se sont trouvés, au jour de sa mort, dans ses granges et greniers, et ceux qui étaient ensemencés sur les terres de la ferme de la Basse-Cour, ne demandant rien autre chose sinon qu'en donnant à dîner ou à souper aux pauvres, ou à quelque autre heure du jour plus commode, on les obligeât à dire : Dieu veuille avoir pitié de l'âme de Jean-Philippe. » Le même abbé, ou peut-être son prédécesseur, avait fondé deux lits au même hôpital de Saint-Lazare, et avait établi à ses frais, à Senlis, deux sœurs de charité pour soigner les pauvres honteux. S'il fut moins généreux envers ses chanoines, n'est-ce pas par suite des querelles intérieures qui existaient toujours entre le commendataire et ses religieux ?

Le successeur de Jean-Philippe Berthier, Louis-Armand-Marie de Simiane, avait trop de titres et trop de fonctions pour pouvoir s'occuper d'une manière active de l'abbaye. Il était en effet chanoine et comte de l'église cathédrale de Lyon, abbé de la Roë, en Anjou, prieur de Saint-Lô de Rouen, évêque et duc de Langres, pair de France et premier aumônier de la reine.

Il prit possession de l'abbaye, en 1667, et le 4 août de l'année 1670,

un arrêt, homologué au parlement le 1er août 1673, mettait fin aux querelles toujours pendantes entre les chanoines et l'abbé. En vertu de ce concordat, le commendataire était tenu aux réparations et autres charges de l'abbaye. Voulant pleinement y satisfaire et décharger sa conscience, il laissa au prieur le soin d'accomplir cette obligation, en lui cédant, sous forme de compensation, certains droits que lui avait réservés l'acte de partage. Ce fut pour les mêmes motifs qu'il céda aux religieux la maison abbatiale et ses dépendances.

La bonne volonté de l'abbé de Simiane n'eut pas des conséquences de longue durée : il échangea l'abbaye de Saint-Vincent, en 1682, avec Laurent de Bergerat, qui annula tous les arrangements conclus par son prédécesseur. Le parlement intervint comme toujours, et une transaction eut lieu; il serait trop long et tout-à-fait inutile, d'ailleurs, d'en exposer les clauses diverses; nous voyons les mêmes difficultés se reproduire avec chaque commendataire. Elles étaient les conséquences d'une situation fausse, qui était plus forte que la volonté des intéressés. Les luttes judiciaires se continuèrent, avec les mêmes incidents, sous les abbés Charles-Alexandre de Saillans d'Estain, et Louis de Chaumejan de Fourille, qui prit possession en 1718. Le dernier abbé de Saint-Vincent, Claude-Charles de Montéjouls, aumônier de Madame, fut nommé en 1765. Nous n'avons pu recueillir que le souvenir de son nom.

Trente ans plus tard (1), toutes les discussions étaient terminées, et la congrégation des chanoines réguliers, autrement dits Génovéfains, avait disparu de Saint-Vincent aussi bien que du royaume, et l'abbaye, qu'une grande reine avait fondée sept siècles auparavant, qui avait donné à l'Eglise une famille nouvelle, qui avait souvent accordé l'hospitalité aux princes de la

---

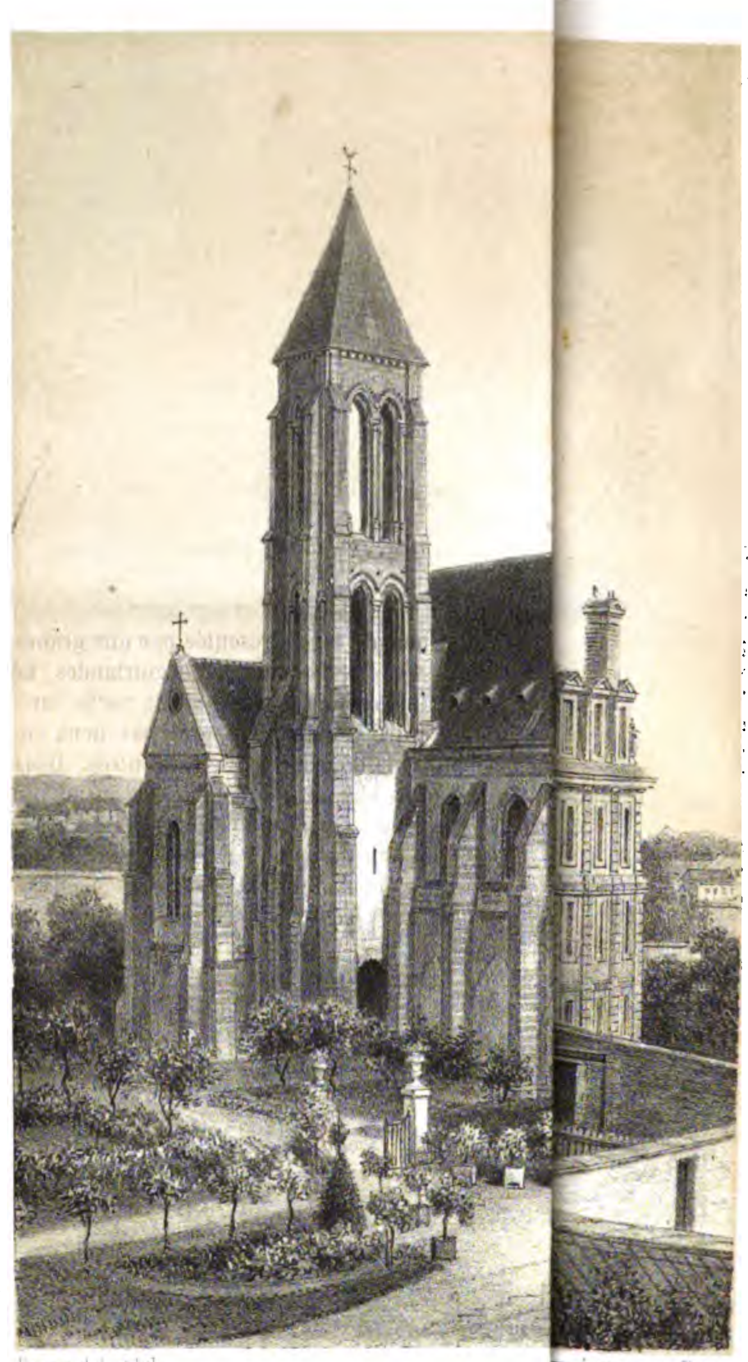
(1) C'est en 1791 que les municipaux de Senlis, d'après le décret de l'Assemblée nationale, fermèrent les églises et les maisons religieuses de la ville : on ne conserva pour l'exercice du culte que l'église Notre-Dame. Les chapelles Saint-Etienne et Saint-Martin, aujourd'hui détruites, furent provisoirement respectées comme oratoires à l'usage des faubourgs.

royale maison de France (1), était devenue successivement un hôpital militaire, puis une caserne pour la troupe et une prison pour les prisonniers de guerre. Nous ne pouvons cependant pas nous plaindre d'une pareille profanation, puisque c'est à cette destination qu'elle a dû d'être conservée à peu près intacte au milieu de la destruction presque générale de tant d'autres monuments analogues. Lorsqu'il n'y eut plus de malades militaires à Senlis, lorsqu'il n'y eut plus de prisonniers de guerre à loger, on ne songeait plus à renverser, et le 4 octobre 1804, un bail assura pour soixante ans la jouissance des bâtiments de l'abbaye à un manufacturier, dont le passage laissa des traces trop visibles dans l'antique église. Ce bail, qui, d'après les clauses, ne devait se terminer qu'en 1864, se changea en un acte de vente définitive qui retira l'abbaye du domaine public. Elle resta quelque temps manufacture; et, enfin, elle allait être démolie faute d'acquéreur, lorsqu'en 1836 quelques prêtres du diocèse de Beauvais en devinrent propriétaires. Au mois d'octobre de la même année, ils y établirent une maison d'éducation. Elle fut d'abord dirigée par M. l'abbé Poullet, qu'une mort prématurée enleva, en 1846, lorsqu'il n'avait pas encore trente-sept ans, aux espérances et à l'affection de ses nombreux amis et de ses élèves. Pendant le peu de temps qu'il lui fut donné de passer à Saint-Vincent, il avait déjà relevé bien des ruines : la vieille église était rendue au culte, les diverses salles de l'abbaye étaient restaurées. Ces travaux ont été continués et se continuent tous les jours, comme on pourra en juger par ce qui nous reste à dire de l'état actuel du monument.

---

(1) Senlis possédait un château royal dont il reste encore de belles et curieuses ruines. Souvent, dans le moyen-âge, les rois et les princes venaient y passer quelques jours : il n'était pas rare que dans ces voyages ils vinssent visiter le monastère; quelques-uns même y séjournèrent plusieurs jours.


UNIV.
OF
MICH.



Deroy del et lith. ...p. Lemercier Paris

VUE DE...

DESCRIPTION DE L'ABBAYE.

I.

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Lorsqu'on pénètre dans la cour d'entrée de l'Institution, qui n'a rien conservé de l'aspect grave et solennel d'un monastère, on a devant soi une massive et lourde façade percée de quatre rangs de fenêtres toutes carrées, sauf celles du centre dont l'arc est légèrement courbé, petites et sans ornement. La façade est terminée par un attique dont le milieu supportait jadis sans doute l'écusson de l'abbaye. Les angles offrent encore quelques restes de sculpture. La porte principale est représentée par une grande arcade fermée, accompagnée d'ornements et de guirlandes. Le centre de l'arcade est occupé par une fenêtre, et à la partie inférieure un entablement d'ordre dorien, supporté par deux colonnes, annonce le cloître dans lequel il donne entrée. Deux grandes colonnes s'élèvent de chaque côté de l'arcade jusqu'à la hauteur du deuxième étage; elles ont un chapiteau dont les ornements ne rappellent rien de classique. Aux étages supérieurs, il n'y a plus que des formes de pilastres; les derniers seulement, qui touchaient à l'attique, sont terminés par une large corniche sculptée (1).

A gauche, reliée au monastère par un hors-d'œuvre bâtard, s'élève la façade de l'antique église, avec son pignon aigu, son contrefort dépourvu de tout ornement, et ses pierres de moyen appareil. Au centre, une rose à grandes dimensions, entourée d'un cercle de têtes de clou, dont l'intérieur, privé de ses rayons, ne présente plus que quelques carreaux de verre blanc renfermés

(1) Voyez aux planches.

dans de misérables châssis en bois; au-dessus, une fenêtre à double ouverture qui a retrouvé depuis peu son meneau avec deux colonnes latérales; voilà tout ce qu'il y a à remarquer dans cette façade, car nous ne parlons pas de la partie inférieure, dans laquelle s'ouvre la porte : c'est une addition du plus mauvais goût qui disparaîtra bientôt sans doute (1).

Si nous poursuivons ce rapide examen de l'extérieur de l'église, nous trouverons, sur le côté septentrional, trois grandes fenêtres ogivales, sans ornement et sans division; à ces fenêtres, correspondaient trois arcades aujourd'hui fermées, toujours ogivales, percées dans la partie inférieure du mur, et qui indiquent l'existence d'une nef latérale d'une construction plus récente peut-être et dont il ne reste pas d'autres traces. Le mur, construit de moellons et appuyé sur des contreforts assez saillants, mais très-simples, ne présente plus cette régularité que l'appareil moyen donne à la façade. Au-dessus des fenêtres, on voit se prolonger une ligne de modillons simples, seul débris de la corniche qui, primitivement, supportait le toit; dans l'une des nombreuses restaurations qu'a subies le monument, le toit fut exhaussé et la corniche supprimée. A l'angle même du transsept s'élève la tour quadrangulaire, flanquée à chaque angle d'un double contrefort qui l'accompagne jusqu'au sommet, en se rétrécissant à chaque étage. Entre les deux contreforts, se détache une colonnette qui porte son élégant chapiteau jusqu'à la naissance même du toit. Chacune des faces de la tour est percée d'ouvertures superposées deux à deux, sans être réunies sous un arc commun. Les premières, d'un style encore imparfait, dépourvues de tout ornement, ont, en guise de colonnes, des pieds droits supportant un arc dont l'ogive, à peine ébauchée, a pour unique accompagnement un modeste cordon qui se profile autour de son dessin. A l'étage supérieur, ces ouvertures offrent d'élégantes colonnettes, ornées de chapiteaux à feuilles enroulées, et une archivolte en dents de scie, terminées de chaque côté par des têtes grimaçantes. Les modillons du toit sont simples et sans ornements. La tour est terminée par un toit à quatre faces, dont le faîte est

(1) L'ouverture de l'ancienne porte de l'église existe encore derrière ce portique du XVIIe siècle.

élevé à quarante et un mètres au-dessus du sol. L'ensemble de la tour, d'une simplicité gracieuse et d'une régularité parfaite, à cause de l'appareil formé de pierres de mêmes dimensions; sa couleur, que la destination dernière du monument a assombrie davantage (1), tout lui donne un aspect religieux et antique, et en fait l'une des parties les plus curieuses de l'édifice (2). Un escalier, dont il ne reste plus que les premières marches, conduisait autrefois de l'intérieur de l'église jusqu'au sommet du clocher.

Arrrivés au transsept, nous signalerons d'abord les doubles contreforts qui flanquent ses angles. Ils ressemblent à ceux de la nef, avec cette différence, qu'au transsept, ils présentent deux retraits successifs dans leur élévation, tandis que les premiers conservent la même saillie jusqu'au point où, suivant un plan incliné, ils vont se confondre avec le mur. La fenêtre du centre du croisillon est en plein cintre d'assez grande dimension, sans aucun ornement. Des traces d'ouvertures plus récentes, établies pour les besoins de la fabrique, se remarquent encore dans ce mur, qui subit alors, comme le reste de l'édifice, de graves et nombreuses modifications. L'extérieur du chœur ne donne lieu à aucune remarque nouvelle : les fenêtres sont à plein cintre, sans colonnes, et elles ne sont pas ouvertes à la même élévation. Quoi qu'il en soit, à l'intérieur comme à l'extérieur, cette disposition anormale ne peut produire qu'un assez mauvais effet. C'est surtout dans les monuments de dimensions relativement petites, que l'œil a besoin de symétrie.

Il nous serait difficile de tenir compte des nombreuses mutilations dont l'édifice a été victime dans ses différentes parties, et qui, malgré l'épaisse couche de mortier sous laquelle on les a en partie dissimulées, ont laissé des traces trop visibles sur le mur extérieur. Contentons-nous de dire qu'au commencement du siècle, l'église dans laquelle on avait installé tous les appareils de la filature, fut divisée en plusieurs étages par des planchers superposés; on comprend dès lors comment les ouvertures de l'édifice durent être modifiées.

---

(1) La tour a servi pendant quelques années de cheminée à la pompe à feu qu'on avait établie pour la manufacture.

(2) Voir aux planches.

Le côté oriental du transsept, outre un enfoncement qui formait un sépulcre, était percé d'une arcade ornée de chapiteaux peints, qu'on aperçoit encore mutilés et emprisonnés dans le mur. Cette arcade indique un prolongement du transsept parallèle au chœur, avec lequel il communiquait par une grande arcade, semblable sans doute à celle de la nef, et dont on peut encore suivre le profil sur le mur. Toutefois, ce prolongement ne pouvait pas s'étendre bien loin, arrêté qu'il était à l'entrée du sanctuaire, par un énorme contrefort, dans lequel on avait ouvert une arcade pour ménager un passage aux dépens de son épaisseur.

L'apside, terminé par un mur carré, qui se relie au toit hexagonal par une série de saillies successives d'un effet assez bizarre, est éclairé par trois fenêtres, à plein cintre; suivant la disposition généralement suivie en pareille circonstance, celle du centre est plus grande que ses deux voisines; elles ont été récemment garnies de vitraux.

La face méridionale de la nef, appuyée contre le cloître, cachée en outre en partie par une construction toute moderne, n'offre de singularité que dans les contreforts : à la partie inférieure, ils sont de dimensions très-considérables, puisqu'ils mesurent deux mètres environ de saillie ; aussi, on a pratiqué dans leur épaisseur deux passages superposés; le premier, au niveau du pavé; le second, à la hauteur du toit du cloître, conduisait à une petite chapelle, adossée à la face occidentale du transsept, et qui servait de chapelle particulière à l'abbé. Les contreforts reprennent ensuite des proportions plus modestes par trois retraits successifs en plan incliné, et se terminent tous, excepté le premier, par une plate-forme formant saillie, et qui atteint les modillons du toit primitif. Rien n'explique aujourd'hui cette disposition tout-à-fait particulière.

Contre la dernière travée de la nef, du côté du chœur, vient s'appliquer une des ailes des bâtiments du monastère, qui se confond ainsi avec le croisillon méridional du transsept. Cette partie de l'église fut d'ailleurs la plus maltraitée à l'époque de la dernière reconstruction de l'abbaye, comme il était facile de le voir à l'intérieur, avant une dernière restauration qui a restitué, autant que possible, les formes primitives de la voûte.

II.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

En pénétrant dans l'intérieur de l'église, on est frappé du caractère simple et presque sévère du monument, qu'il faut juger d'ailleurs en se plaçant en dehors des classifications ordinairement reçues. L'ogive s'y trouve mêlée au plein-cintre, comme dans les monuments qu'on est convenu de rapporter au style de transition; quelques-uns des chapiteaux y sont traités avec une élégance et une richesse de sculpture dont on ne fait généralement honneur qu'au XIIe siècle, et, cependant, l'histoire que nous venons de parcourir nous a montré l'église dédiée le 29 octobre de l'année 1065, c'est-à-dire en plein XIe siècle. Faut-il accuser les classifications adoptées par les archéologues et confirmées par des faits nombreux et bien constatés? Faut-il regarder notre manuscrit comme un document sans autorité? ou encore, devons-nous croire que le monument actuel n'est plus celui que la reine Anne fit construire à cette époque reculée. Nous écartons tout d'abord cette dernière hypothèse; nous accepterons volontiers autant de remaniements partiels qu'on voudra; mais rien n'a altéré essentiellement la forme première du monument. La chronique de Saint-Vincent a soin de faire remarquer que dans les reconstructions successives du couvent, on respecta toujours l'église. Nous ne supposons pas davantage que le manuscrit du P. Quesnel nous ait induits en erreur. Sans doute il écrivait à une époque éloignée de l'origine du couvent, mais il avait sous ses yeux toutes les chartres officielles, et il avait pour s'éclairer les traditions orales qui se conservent toujours fidèles dans un ordre religieux, comme dans une grande famille. Enfin, nous ne voulons pas non plus accuser de témérité la science archéologique; trop de faits ont été étudiés dans différentes contrées, non seulement de la France, mais de l'Europe, pour que nous n'acceptions pas les conclusions qui ont déterminé les divers styles et la période de leur durée. Mais nous ferons remarquer cependant que la science archéologique n'a pas encore fixé d'une manière précise une limite rigoûreuse entre les monuments du XIe siècle et ceux du XIIe. C'était, aux deux époques, le style roman plus ou moins

modifié par ce qu'on a appelé l'élément byzantin, combiné avec les formes nouvelles qui commençaient à se produire. En pareille cause, nous croyons l'hésitation légitime, et un doute raisonné, qui interroge patiemment l'histoire et l'art à la fois, nous paraît préférable à des théories absolues que des exceptions nombreuses condamnent trop facilement. On a dit, par exemple, que l'ogive n'apparaissait dans les monuments religieux qu'avec le XIIe siècle. L'église de Saint-Vincent donne un démenti formel à cette opinion; et nous pourrions encore citer dans le département de l'Oise l'ancienne église abbatiale de Saint-Germer, qui, quoique aussi ancienne que celle de Saint-Vincent, offre ce mélange de plein-cintre et d'ogive dont on a fait un des caractères principaux de la transition. Disons donc, pour terminer cette digression, qu'on peut rencontrer dans certains monuments exceptionnels, construits dans le XIe siècle, des ogives qui semblent présager la révolution qui devait s'opérer plus complète un siècle plus tard. L'église de Saint-Vincent serait de ce nombre : en effet, la forme ogivale y domine, comme on a pu déjà s'en convaincre à l'inspection de l'extérieur.

La longueur totale du monument dans œuvre, depuis la façade occidentale jusqu'au mur qui termine l'apside, est d'environ 47 mètres, distribués ainsi qu'il suit : chœur, 12 mètres 50; ouverture du transsept, 7 mètres 50; nef, 27 mètres. La profondeur du transsept est de 9 mètres 40 environ, et la largeur du chœur et de la nef à la première travée est de 7 mètres 80; à l'entrée, vers la porte, elle est de 8 mètres 40. La hauteur de la voûte est, en général, de 14 mètres 10; elle se trouve diminuée dans la travée du sanctuaire, où elle n'est plus que de 11 mètres 60.

La nef comprend quatre travées d'égale dimension jusqu'à l'ouverture du transsept. La façade, dans laquelle est ouverte la porte, ne présente plus aujourd'hui que la rose que nous avons déjà signalée, et qui, à l'intérieur, est renfermée dans une immense arcade de forme ogivale supportée par un pilastre carré engagé dans le mur avec une saillie de 25 centimètres, terminé en guise de chapiteau par une corniche à filets simples.

Dans chacune des travées, nous avons à signaler les colonnes et les fenêtres déjà décrites. Remarquons seulement que l'ouverture de la fenêtre est percée dans un encadrement massif de forme ogivale, dépourvu de tout ornement. Les colonnes isolées

sont toujours appliquées contre un pilastre. Les bases, qui avaient disparu par suite de l'élévation du sol, ont été rétablies dans leur simplicité première; elles se composent invariablement d'un socle carré, sur lequel vient s'attacher, par de larges pattes, un tore qui relie le fût à la base. Les colonnes sont couronnées par un chapiteau qui, varié dans la forme et la disposition du feuillage, rappelle toujours dans sa forme générale le vase corinthien. A la seconde et à la troisième travée de chaque côté, l'imitation est plus sensible. Les feuilles du chapiteau, disposées sur deux rangs, sont roulées comme dans la colonne grecque. L'ornementation en est plus simple, mais peut-être aussi moins symétrique et moins élégante.

A la quatrième travée, le système est changé. A travers les dégradations et les restaurations qui ont altéré la forme primitive du chapiteau, ou qui ont voulu la lui restituer, on peut reconnaître encore le vase antique; mais il a perdu les gracieux enroulements de son feuillage. Ce sont maintenant de larges et épaisses feuilles appliquées, découpées sur les bords, frisées ou perforées; l'influence byzantine y est plus prononcée.

Le dernier pilastre de la nef, entièrement engagé dans le mur, n'a plus de colonne. L'arc de la voûte se termine de chaque côté par un double modillon sans ornements.

Nous devons remarquer encore que cette dernière travée, qui précède immédiatement le transsept, n'a aucune fenêtre; la tour d'un côté, de l'autre l'une des ailes du monastère, qui vient s'appliquer contre le mur, les rendaient impossibles.

Les voûtes de la nef témoignent de l'imperfection de l'art à cette époque reculée. On sait que, jusqu'au XIe siècle, les architectes éprouvaient de grandes difficultés pour construire les voûtes; quand on en rencontre dans les monuments de cette époque, elles n'étonnent pas encore par leur hardiesse et leur légèreté; celle de la nef de notre église est d'une simplicité extrême : sur chaque colonne retombent les arcs parallèles formés d'une large plate-bande, accompagnée de deux tores; et les quatre compartiments qui divisent la voûte dans chaque travée ne sont déterminés que par des arêtes peu saillantes qui se coupent au centre, sans se réunir à une clé de voûte commune.

Le transsept s'ouvre sur la nef par une grande arcade composée de moulures prismatiques retombant sur une colonne toujours

appliquée contre un pilastre. Les chapiteaux, qui ont été en grande partie refaits, s'éloignent plus encore que ceux de la nef du type grec; les feuilles en sont plus largement découpées.

Les fenêtres, sans ornement comme celles de la nef, n'en diffèrent que par le plein-cintre qui remplace l'ogive. Les voûtes ne présentent rien de nouveau; au croisillon méridional, elles avaient été refaites dans le XVIIe siècle, suivant un système tout différent. Quatre arcs aplatis et garnis de fleurs de lys, partant de chacun des angles, se brisaient contre les quatre côtés d'un carré, placé au centre même de la voûte pour empêcher leur jonction. Cette disposition a été récemment modifiée, et la voûte a retrouvé son premier caractère. On a conservé seulement la colonne et l'entablement qui encadrent une porte qui s'ouvre aujourd'hui sur la sacristie, et qui portent le cachet du XVIIe siècle.

Quelques détails méritent peut-être d'être signalés dans le croisillon septentrional : et d'abord, un enfoncement peu profond qui a dû servir de sépulcre (1). L'ouverture en forme d'ogive ne présente aucun ornement. Quoique cette construction ne se relie pas heureusement à l'ensemble de l'édifice, elle appartient évidemment à la construction primitive. A côté, on voit une autre arcade, aujourd'hui fermée, plus grande, avec des colonnes et d'élégants chapiteaux que nous avons trouvés à l'extérieur, mutilés et enclavés dans le mur, mais qui mériteraient bien d'être dégagés et restaurés.

Le chœur, pris dans son ensemble, offre un aspect moins sévère que la nef; quoiqu'on puisse regretter encore la même sobriété d'ornement, il est facile de voir que cette partie de l'édifice a été traitée avec plus de soin, et cette sévérité de formes, qui restent toujours simples et pures, est loin de manquer d'élégance (2).

---

(1) Il n'est pas rare de trouver dans les églises du moyen-âge de ces sortes d'enfoncements destinés à recevoir la représentation de la sépulture de Notre-Seigneur, d'où leur est venu leur nom de chapelle du saint sépulcre. Pour bien se rendre compte de ces détails et de la disposition générale du monument, il faut voir le plan aux planches.

(2) Le chœur, il y a quelques années encore, était gâté par des diffor-

Il se divise en deux travées d'une égale grandeur, dont l'une forme, si l'on veut, le chœur proprement dit et l'autre le sanctuaire; la différence d'élévation dans la voûte autorise suffisamment cette distinction, que ne justifierait pas ici la forme de l'apside terminée par un mur carré.

Les colonnes sont couronnées de chapiteaux plus élégamment sculptés; les feuilles sont découpées avec plus de finesse. Les fenêtres, à plein-cintre, sont aussi simples que celles du transsept, sauf qu'elles sont percées dans un encadrement ogival déterminé par un tore qui ne manque pas d'élégance; les deux qui sont à côté de l'autel, ainsi que celles du fond, au nombre de trois, comme nous l'avons déjà dit, sont garnies de vitraux dont nous parlerons tout à l'heure. Dans la première travée du chœur règne une corniche à filets simples, interrompue seulement par les colonnes et les fenêtres. Dans les voûtes, des tores, qui se croisent, remplacent les simples arêtes de la nef. L'addition des arcs croisés de la voûte rendait nécessaires quelques modifications dans le pilier; on a conservé cependant sa forme générale, en ajoutant à la colonne principale qui ouvre la première travée une colonnette dont la base repose sur une corniche, et sur laquelle viennent retomber les arcs croisés; à la deuxième travée, la colonnette prend naissance sur un retrait ménagé sur le mur, à la hauteur de l'ouverture des fenêtres.

Trois arcades fermées, d'une profondeur de cinquante centimètres environ, occupent le mur du fond au-dessous des fenêtres; un tore, qui profile sa forte moulure tout autour de chaque arcade, en est l'unique ornement. Elles correspondent aux fenêtres que nous avons indiquées déjà, et qui sont ornées des vitraux dont il nous reste à parler.

Le vitrail du centre, le plus grand des trois, retrace différents traits de la vie de la Sainte-Vierge; il est divisé en huit médaillons de forme à peu près circulaire, disposés quatre par quatre, suivant un usage fréquent au XIIIe siècle. On y voit successivement, en remontant de bas en haut, l'Enfance de la Sainte-Vierge figurée

---

mités graves et nombreuses qui en rendaient la restauration très-difficile : elle a été exécutée avec une intelligence et une habileté parfaites par M. Jules Puissant, de Senlis.

entre saint Joachim et sainte Anne, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, la Présentation au temple, le Crucifiement, la Descente de croix et l'Assomption. Dans un demi-médaillon qui occupe le sommet du plein-cintre, Dieu le Père, entouré de ses anges, couronne l'auguste Mère de Jésus-Christ. Des bordures élégantes remplissent les intervalles des médaillons. Au bas, dans les petits médaillons des angles, on a figuré l'église de Saint-Vincent avec sa tour d'un côté, de l'autre les armoiries de Mgr J.-A. Gignoux, évêque de Beauvais, qui avait droit à ce pieux témoignage de vénération et de reconnaissance dans un monument qui lui doit sa résurrection.

La fenêtre à droite du spectateur est consacrée à saint Jean-Baptiste. On sait qu'il partageait avec saint Vincent le titre de patron de l'église; il était donc juste que sa vie fût reproduite sur les vitraux. Quatre médaillons en losange, renfermés dans une bordure éblouissante de couleur et trop chargés d'ornements peut-être, nous le montrent d'abord prêchant dans le désert, puis baptisant le Sauveur des hommes; un troisième médaillon rappelle son martyre; le dernier représente le Sauveur des hommes au milieu de la Sainte-Vierge et de saint Jean avec la croix et l'agneau.

La vie de saint Vincent, diacre et martyr, premier patron de l'église et de l'Institution, occupe la fenêtre correspondante de l'autre côté. On le voit d'abord prêchant devant son évêque, par un privilége spécial qui alors était réservé aux évêques; suivent, en montant, deux scènes de son célèbre martyre : dans un des médaillons, le corps du saint est exposé aux flammes; au-dessus, le corps, qui a été lancé dans les flots, revient sur la rive où il est pieusement reçu par des mains fidèles; enfin, dans un dernier compartiment, son âme est présentée à Dieu par les anges, sous la forme d'un personnage couronné, auquel nous reprocherions de ressembler à un homme plutôt qu'à un enfant, contrairement, il nous semble, aux traditions de l'époque.

Ces vitraux nous paraissent irréprochables d'exécution. L'invention et la composition des personnages, en tout conformes aux traditions du moyen-âge, prouvent cependant que les arts ont fait, sous certains rapports, des progrès immenses depuis le XIII[e] siècle. C'est ainsi, à notre avis, qu'on doit imiter. Tous les archéologues, même les plus fanatiques pour l'antiquité, re-

connaissent de graves défauts dans les premiers essais de la peinture et de la sculpture chrétiennes. Leur amour du moyen-âge ne voudrait pas, sans doute, imposer aux artistes contemporains l'absurde loi de reproduire ces défauts de perspective et de trait qui choquent l'œil d'une manière si désagréable. A coup sûr, si nous aimons le moyen-âge et ses œuvres, c'est parce qu'il a autre chose que ces défauts à offrir à notre imitation.

Les fenêtres latérales les plus voisines de l'autel ont reçu aussi des vitraux qui sont moins remarquables : c'est d'un côté saint Pierre et de l'autre saint Paul, dans un encadrement surmonté d'un dais, suivant le style du XIVe siècle.

Puisque nous sommes sortis du domaine purement archéologique, en décrivant des vitraux tout modernes, qu'on nous permette d'indiquer encore les autres travaux exécutés dans le chœur. Ce n'est pas tout-à-fait quitter notre sujet, puisque les artistes qui les ont dirigés (1) se sont inspirés des plus purs souvenirs de l'antiquité chrétienne.

A l'entrée, une grille en fer battu, d'un mètre d'élévation, sépare la nef du chœur, dont le pavé est d'ailleurs d'un niveau plus élevé. La grille est divisée en dix compartiments égaux, dont deux s'ouvrent au centre pour laisser un passage. Chaque carré est rempli d'ornements concentriques qui s'épanouissent en enroulements, se relient en faisceaux ou se projettent en flèche avec une harmonieuse régularité ; à chaque angle du carré, des oiseaux becquettent une grappe, touchant et pieux symbole, sur une grille qui sert de table de communion. Enfin, la peinture sobre de ton, et se rapprochant le plus possible de la couleur naturelle du fer, fait heureusement ressortir les détails les plus saillants de la composition qui ont été dorés. Derrière la grille, s'étend jusqu'à l'autel le dallage en forme de mosaïque d'un effet véritablement surprenant.

Nous voudrions pouvoir donner une idée de cette composition, qui est un véritable tapis en pierre, émaillé de couleurs, aux-

---

(1) C'est le R. P. Arthur Martin, de si regrettable mémoire, qui a dirigé tous les travaux de sculpture et d'ornementation. C'est à lui également que revient en grande partie l'honneur des vitraux, dont il a inspiré la composition et surveillé l'exécution.

quelles il ne manque qu'un peu d'éclat. Au centre, la pièce principale de la composition, renfermée dans un carré long, représente le Paradis terrestre; c'est l'arbre de vie, symbole de Jésus-Christ, image à la fois de l'Eglise sur la terre, du Ciel et de la Croix, qu'il n'est pas permis de représenter sous les pieds des fidèles; les fruits qu'il porte sont les fruits de la Croix; traduction vivante de cette parole de la sainte liturgie : « *Silva talem nulla profert fronde, flore, germine.* » Dans le médaillon supérieur, deux oiseaux becquettent des grappes de raisin. C'est une tradition plus ancienne que le christianisme même que celle qui donne aux âmes des ailes, symbole de spiritualité, de pureté et d'innocence. On connaît l'admirable doctrine de Platon dans le Phèdre : les ailes sont arrachées aux âmes qui se sont souillées pendant leur passage dans le corps, mais elles les retrouvent lorsque, purifiées par l'expiation, elles sont admises à la contemplation du vrai beau. Cette allégorie avait un sens si élevé et si conforme aux enseignements de l'Evangile, qu'elle devait être adoptée par l'art chrétien.

Aussi, les preuves ne manqueraient pas, s'il en était besoin, pour justifier cette conception. Dans les catacombes, les douze apôtres sont représentés par douze colombes. Dans un manuscrit de l'Apocalypse, que le R. P. Martin a copié au *British Museum*, et qui remonte au VIIe siècle, on voit des oiseaux sous un autel avec l'inscription : *Animæ interfectorum*. Ainsi, dans notre dallage, ces oiseaux représentent les bons anges et les élus au ciel; sur la terre les premiers hommes innocents, et les justes dans l'Eglise; ils mangent le raisin parce qu'ils profitent et jouissent des dons de Dieu.

Deux dragons occupent le médaillon inférieur; ce sont des reptiles qui habitent la fange comme les oiseaux habitent l'air. Ils figurent les mauvais anges, qui, en tombant de leur trône, sont devenus des monstres, le serpent du Paradis terrestre, les démons tentateurs des hommes, les pécheurs, enfin, dont l'âme, souillée par le péché, est devenue l'image de Satan, « *quorum pater diabolus.* » Ils s'attaquent aussi à des fruits qui sont les mêmes que les précédents, parce que dans le monde, les pécheurs profitent encore des dons de Dieu, qui fait luire son soleil sur les bons comme sur les mauvais; mais s'ils en profitent, c'est pour en abuser.

Enfin, pour compléter la décoration, des palmes courent élégamment entre les médaillons. N'est-ce pas une heureuse pensée d'avoir ainsi exprimé toute l'histoire de la vie et de la destinée humaine sous quelques formes symboliques faciles à comprendre? et quelle puissante leçon pour l'âme!

Le Paradis est entouré d'une bordure de rosaces à six lobes, du meilleur effet; aux quatre angles de l'encadrement, les quatre fleuves, qui prenaient leur source au pied de l'arbre de vie, versent de leurs urnes une eau abondante : c'est le Tigre, l'Euphrate, le Physon et le Géhon. Deux des fleuves, suivant une tradition que le christianisme a empruntée à l'antiquité païenne, portent sur la tête deux cornes qui ressemblent quelquefois à des pinces de cancre. Selon Winkelmann, c'était pour reproduire la forme des ports ou pour rappeler les deux rives du fleuve qu'on donnait cette double corne à l'image des fleuves. Quoiqu'il en soit de cette interprétation, on sait que les quatre fleuves signifient, dans les traditions du symbolisme chrétien, les quatre évangiles qui découlent de la montagne sainte en fertilisant les quatre parties du monde; les âmes pures vont se désaltérer dans leurs eaux célestes, ces eaux qui, suivant la parole de Jésus-Christ même, jaillissent jusqu'à la vie éternelle. Ce sujet et son interprétation sont aussi justifiés par un monument des catacombes. Une seconde bordure de palmes enroulées termine cette magnifique composition.

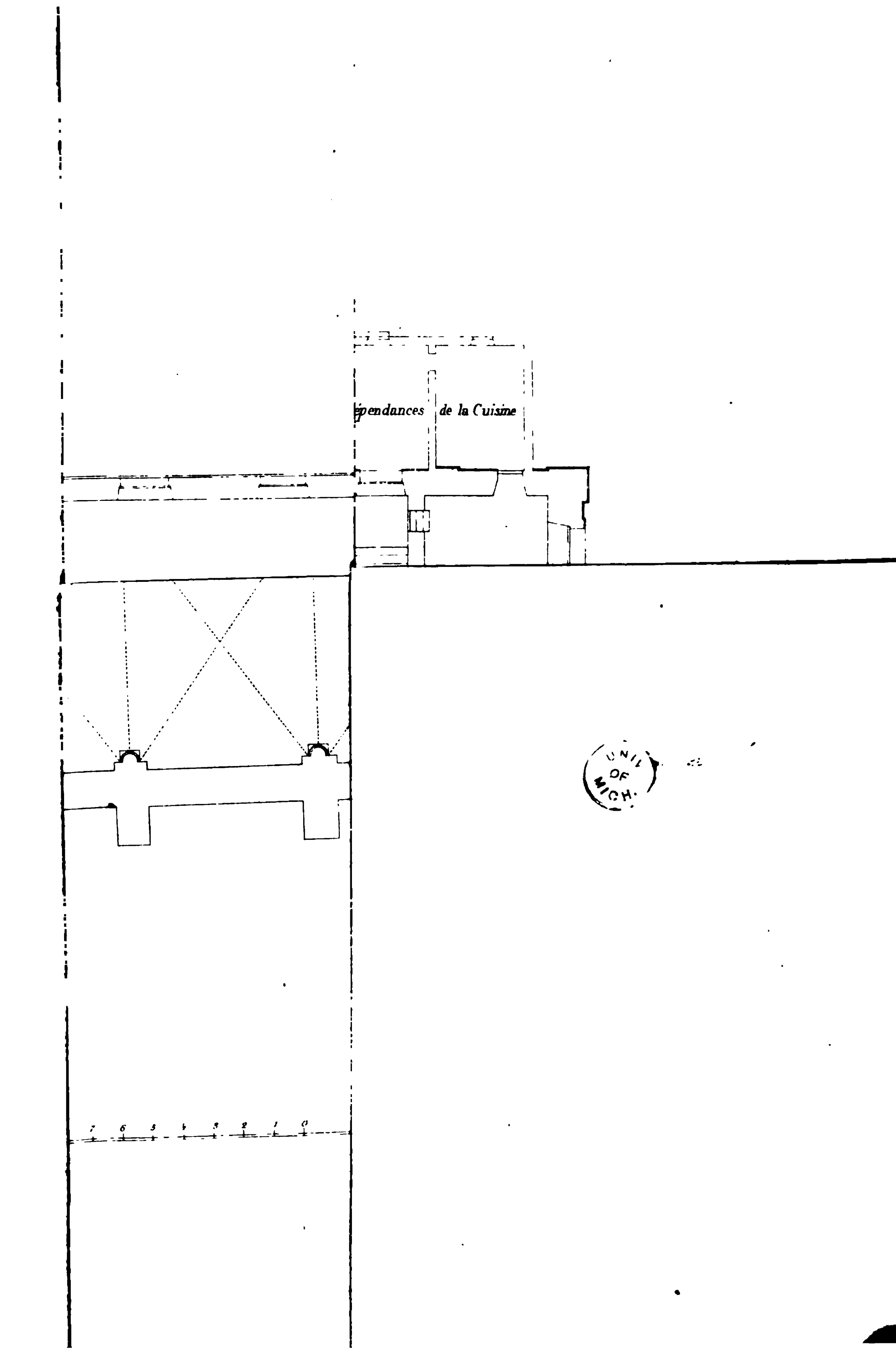
Avant d'arriver à l'autel, nous trouvons encore une belle dalle qui sert en quelque sorte de transition et qui annonce, d'une manière tout-à-fait prochaine, le mystère dont l'autel est le théâtre. Au milieu de rinceaux, qui entourent de leurs enroulements des animaux ailés, toujours occupés autour des fruits qui les nourrissent, une coupe élégante supporte deux oiseaux du Paradis, gracieusement placés sur les bords, et qui se désaltèrent avec bonheur au breuvage mystérieux qu'elle renferme. Rien de pur et de frais comme cette délicieuse et suave composition qui prépare si heureusement l'esprit à la pensée de l'Eucharistie. Ce ne sont plus seulement, comme dans le compartiment précédent, les flots de la vérité divine inondant les vallées du monde, c'est le *saint Graal*, la coupe mystique où se cache pour les élus le vin qui nourrit les vierges, « *vinum germinans virgines*, » le sang de Jésus-Christ, qui est véritablement pour le chrétien un breuvage de vie et d'immortalité.

teurs de l'enfance et de la jeunesse chrétienne, saint Louis de Gonzague et saint Stanislas Kostka. Ce rétable lui-même est un véritable monument; les statues des saints, placées dans des niches ogivales, supportées par des colonnettes et surmontées de frontons en bronze ornés d'émaux et de filigranes, font une digne cour au saint des saints renfermé dans un tabernacle de même style. Au-dessus, une arcade ouverte, destinée à recevoir le Saint-Sacrement, et terminée par un riche fronton, complète cette belle pyramide, qui a pour base les marches même de l'autel.

CLOITRE ET SALLES DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

En sortant de l'église par une porte latérale qui conduisait dans l'intérieur du monastère, on arrive dans le cloître, disposé comme toujours autour d'un préau. « Un cloître, dit le P. Lacordaire dans sa *Vie de saint Dominique*, est une cour entourée d'un portique. Au milieu de la cour, selon les traditions anciennes, devait être un puits, symbole de cette eau vive de l'Ecriture, qui rejaillit dans la vie éternelle. Sous les dalles des portiques, on creusait des tombeaux; le long des murs, on gravait des inscriptions funéraires; dans l'arc formé par la naissance des voûtes, on peignait les actes des saints de l'ordre ou du monastère. Ce lieu était sacré; les religieux même ne s'y promenaient qu'en silence, ayant à l'esprit la pensée de la mort et la mémoire des ancêtres. La sacristie, le réfectoire, de grandes salles communes régnaient autour de cette galerie sérieuse qui communiquait aussi à l'église par deux portes, l'une introduisant dans le chœur, l'autre dans les nefs.... »

Les principaux traits de cette description s'appliquent à notre cloître. Quelques détails ne lui conviennent pas ou ne lui conviennent plus aujourd'hui. Ainsi, la cour ne possède plus son puits qui existait autrefois; le cloître, étant construit sur des galeries qui le répètent au-dessous du sol, n'a jamais eu de tombeaux. Les peintures devaient être remplacées par des statues. Le XVIIe siècle avait abandonné beaucoup des traditions du moyen-âge, et il ne faut pas oublier que le cloître de Saint-Vincent fut reconstruit, avec les autres bâtiments de l'abbaye, au XVIIe siècle, il ne faut pas demander dans quel style : il a de


épendances de la Cuisine
7 6 5 4 3 2 1 0

la force, de la grandeur peut-être, mais, à coup sûr, il manque complètement de grâce. Il forme un quadrilatère rectangulaire de 43,64 mètres sur 28,44; la largeur de la galerie est de 3,05 (1). Un soubassement, très-élevé à cause des galeries voûtées qui forment des caveaux au pourtour de tout le cloître, supporte des colonnes monolithes, moins fortes vers le haut, et disposées deux par deux d'une hauteur de 3,25. Dans chaque entrecolonnement, l'entablement, qui n'existe que du côté du préau, reproduit les triglyphes de l'ordre dorique. Mais il ne faut pas demander à notre architecture l'exactitude des proportions, que l'art grec respectait même dans ses formes les moins élégantes. Ces colonnes se répètent, dans une disposition tout-à-fait semblable, sur le mur qui ferme extérieurement le cloître. Un massif énorme de maçonnerie, flanqué de deux pilastres, détermine les divisions de l'entrecolonnement. Dans son épaisseur, on a percé une niche carrée, dont la profondeur (0,40) indique suffisamment qu'elle devait recevoir une statue. Les anciennes salles du rez-de-chaussée ne reçoivent aucun jour du côté du cloître; ainsi on trouve reproduites, contre le mur, les niches dont nous avons parlé, en nombre double; mais elles sont moins profondes. Une voûte, divisée en compartiments symétriques suivant les entrecolonnements, couvre le cloître et supporte sur trois côtés du quadrilatère les bâtiments supérieurs. Sur le côté appliqué contre l'église, on n'avait rien construit.

Le pavé primitif, qui n'existe plus, formé de dalles régulières de marbre noir alternant avec des dalles de pierre de même dimension, présentait à chaque angle une grande rosace, également de marbre. A l'extrémité de chaque galerie s'ouvraient deux grandes portes carrées; leur tympan, semi-circulaire, suivant le profil de la voûte, était orné de sculptures dont les dernières traces ont disparu.

Autour du cloître se rangeaient les principaux bâtiments du monastère. Quelques salles du rez-de-chaussée méritent encore l'attention.

L'une, celle qui occupe la plus grande partie de l'aile orientale, avait probablement une destination religieuse, comme l'indiquent

---

(1) Voir aux planches le plan détaillé du cloître et du rez-de-chaussée.

les sculptures qui décorent le dessus de la porte d'entrée et le mur qui lui fait face. Etait-ce une chapelle intérieure réservée aux religieux seuls, et d'où était exclu le public qui pouvait pénétrer dans l'église? ou, plus probablement, n'était-ce pas le lieu des réunions capitulaires? Les emblèmes religieux qu'on remarque dans les sculptures n'auraient pas été déplacés dans une salle destinée à une assemblée essentiellement ecclésiastique. Dans tous les cas, ce n'était pas la chapelle dite de l'abbé, qui était beaucoup plus petite, et dont on retrouve d'ailleurs des vestiges encore très-apparents dans une autre place.

Cette salle s'élève jusqu'à la hauteur du deuxième étage; elle est divisée, dans le sens de sa longueur, en cinq travées déterminées par un pilastre très-plat, dont la moulure se profile en anse de panier pour former comme un arc qui soutient la voûte. Entre chaque pilastre s'ouvre une grande fenêtre carrée sans autre encadrement qu'une plate-bande, large, mais peu saillante, portée sur un socle dont la moulure principale, un tore en demi-relief, est brutalement interrompue par le piédestal. A chaque fenêtre correspond, de l'autre côté, un cadre d'une ouverture plus large et moins haute, qui n'a plus même le modeste encadrement de la fenêtre, et qui, sans doute, était destiné à recevoir des peintures. Une corniche promène tout au tour de la salle ses moulures d'un style assez pur, quoiqu'un peu maigres de forme. La voûte, dont l'arc, en anse de panier, est brisé par deux larges plates-bandes parallèles, se trouve par conséquent divisée, dans chaque travée, en trois compartiments, qui n'offrent d'autre caractère que la saillie des plates-bandes qui encadrent chacun des compartiments.

Les sculptures qu'on remarque au-dessus de la porte d'entrée présentent, dans un cadre dont le côté supérieur se modèle suivant le profil de la voûte, un cercle saillant comme enveloppé dans un manteau seigneurial; les plis en sont représentés par des rameaux de feuillage; l'intérieur du cercle est rempli par la figure si connue de l'A et de l'Ω, entrelacés : ajoutons que les formes contournées des lettres leur enlèvent toute grâce. Des branches de feuillage, plus élégamment sculptées, ornent les angles supérieurs du carré, aux côtés duquel se tiennent deux anges bouffis portant à leur tête des ailes qui, en se prolongeant pour occuper tout le pied-droit, deviennent bientôt de vraies

guirlandes de roses. Une corniche supérieure couronne cette ornementation, qui se termine de chaque côté par un enroulement accompagné de feuilles assez largement sculptées. L'ensemble de la décoration, qui ne manque pas de richesse, est cependant d'un goût très-douteux. De chaque côté de la porte est percée une niche peu profonde, rectangulaire, avec un socle brut, et qui porte à son sommet une coquille épanouie en guise d'éventail recourbé, avec deux larges et longues feuilles. Chaque niche est surmontée d'un cartouche presque carré et d'une ornementation très-modeste.

La face opposée ne présente de changement que dans les emblèmes qui remplissent le carré. On y remarque l'agneau symbolique couché sur le livre mystérieux fermé des sept sceaux, qui repose sur une table, le tout dans une auréole formée de rayons et de nuages : le style de cette composition est lourd et tout à fait sans grâce (1).

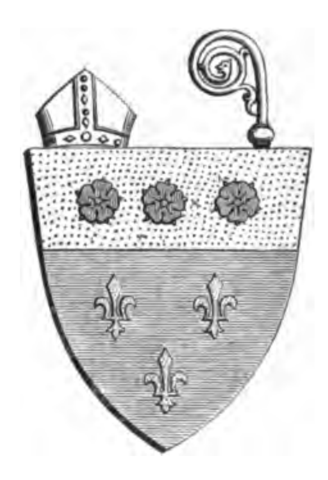
L'autre salle, qui occupe la place correspondante dans l'aile opposée, est plus petite et moins élevée; elle n'usurpe pas sur le premier étage. Sa proximité de la cuisine, dont elle n'est séparée que par un vestibule, nous porte à croire qu'elle fut autrefois le réfectoire des chanoines. D'ailleurs, sans être profanes, les ornements sculptés, au-dessus et de chaque côté de la porte, peuvent bien convenir à un réfectoire de religieux.

La pièce était divisée en trois travées à peu près remplies, d'un côté par les fenêtres, de l'autre par des arcades simulées. Le pilier carré, large et peu saillant, qui les sépare, présente à ses parties supérieures un cartouche échancré, orné de palmettes de feuillage rattachées en faisceau. Une corniche saillante se profile autour de la salle, à la hauteur de l'ouverture des fenêtres; elle est interrompue par les piliers et supportée par des consoles ornées. La voûte, très-bien conservée, est divisée en larges compartiments. Deux roses, sculptées avec richesse, en guise de clé de voûte, y étalent leur feuillage. Elle se plie d'ailleurs, avec une docilité pleine de grâce, aux exigences de l'arc sur-

---

(1) Cette salle servit d'abord de chapelle à l'institution avant la restauration de l'église. Elle est aujourd'hui tout modestement une salle d'étude.

baissé des fenêtres et des arcades correspondantes, en formant des carènes un peu évasées, mais élégantes encore. Le choix de la pierre, le soin avec lequel elle a été travaillée, les sculptures plus riches, sinon plus heureuses, donnent à cette salle un aspect plus monumental; et si tous les détails ne sont pas irréprochables au point de vue du goût, on ne peut pas refuser d'y reconnaître un caractère vraiment grand. De chaque côté de la porte d'entrée, deux piédestaux attendent sur leur masse carrée des statues pour lesquelles on a disposé des niches peu profondes. Au-dessus, deux vases fermés, de grandes dimensions, laissent échapper, par les ouvertures ménagées à leur surface, des nuages de parfum, et accompagnent les sculptures qui dominent la porte. Là, encore, ce sont des emblèmes religieux, des croix à une ou deux branches, des crosses d'évêque ou d'abbé, des chandeliers même, le tout se croisant ou se coupant, et, en somme, d'un caractère assez vulgaire. Au centre se détache, en relief, l'écusson de l'abbaye : le champ d'azur avec les trois fleurs de lys d'or, atteste la royale origine de Saint-Vincent, et, suivant la loi héraldique, l'écusson de France est surmonté d'un chef qui porte trois roses ou fleurons de gueules.



Sur le mur opposé à la porte, il n'y a à signaler qu'un grand cadre de pierre au-dessus d'une vaste cheminée récemment rétablie. Des enroulements, semblables à ceux que nous avons

observés dans l'autre salle, l'accompagnent, et on a gravé de chaque côté, dans deux cartouches, l'inscription suivante qui rappelle, de la manière la plus sommaire, l'histoire de Saint-Vincent jusqu'à nos jours :

ÆDES PRIMUM CONVENTUALES
FUNDATÆ AB ANNA FRANC. REGINA MLX.
LABENTE SÆCULO XIII ET ITERUM XVII
RESTAURATÆ.
IUVENIBUS RELLIGIOSE ET LIBERALITER
EDUCANDIS APERTÆ MDCCCXXXVI
DEMUM CONFECTÆ FUERUNT
ANNO DOMINI MDCCCLVIII.

Cette dernière date se rapporte à la dernière restauration sérieuse qui ait été faite, et qui s'appliqua précisément à l'ancien réfectoire des religieux devenu aujourd'hui le parloir de l'Institution.

L'Abbé MAGNE,

Supérieur de l'Institution Saint-Vincent.

APPENDICE.

CHARTES, NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE A. (PAGE 254.)

Lettre de fondation de l'abbaye, suivie de l'engagement souscrit par le roi Philippe Ier, de la terre de Barbery, en faveur des moines de Saint-Vincent (1).

Notum est omnibus Sanctæ Ecclesiæ Filiis, quoniam universitatis creator, omnia ad ornatum compositionemque nuptiarum unigeniti sui Deus pater condidit; nec solum genitor, sed et ipse genitus, concordia Sancti Spiritus sibi sponsam aptavit, sicut ipse in canticis canticorum eidem sponsæ dicit : *Veni de Libano, veni, et coronaberis, de capite Amana, de vertice Sanir et Hermon.* Ego autem ANNA corde intelligens, mente pertractans tantam pulchritudinem, tantumque decus, atque recolens illud quod scriptum est : *beati qui ad cœnam agni vocati sunt;* et quod ipsa Christi sponsa, alias dicit : *qui elucidant me vitam æternam habebunt*, deliberavi apud me, quomodo illarum epularum illiusque beatitudinis ac vitæ æternæ particeps existere possem ; cumque demum sublevatum esset cor meum ad fabricandum Christo Ecclesiam, ut intus incorporari et quodlibet membrorum illius sanctæ societatis, quæ fide Christo adjuncta est connecti voluissem, in honore Sanctæ Trinitatis, et piæ Dei genitricis Mariæ, et præcursoris Domini, et sancti Vincentii

---

(1) La première de ces deux pièces, quoiqu'on les trouve toujours à la suite l'une de l'autre dans les Cartulaires, est plus ancienne que la seconde. — Philippe n'épousa Berthe qu'en 1071 ; et la lettre de fondation date de 1059 ou 1060.

Martyris Christo jam fabricari et dedicare præcepi, atque dans deputavi ibi, de facultatibus meis, et de his quæ in matrimonio Henricus rex, conjux meus mihi dederat; quæ omnia favore filii mei, Philippi Dei gratiâ regis et omnium optimatum regni sui consilio, attitulari concedo, quatenus ibi quieti, et tranquilli religiosi viri, Domino servientes, mundo renunciantes regularem, id est sanctorum apostolorum et sancti Augustini, quæ scripta est vitam, canonice amplectentes, vivere valeant, et pro peccatis Henrici regis ac filiorum et amicorum meorum atque meis, die ac nocte Dominum exorent; et ut sine macula aut ruga, sicut a Christo optatur Ecclesia, suis precibus me Domino exhibeant. Terram silicet quam juxta ecclesiam, Ivo præpositus possidebat ab ipso pretio emptam, cum furno et omnibus consuetudinibus, quas terra reddere solet; novem hospites (1) cum omni consuetudine quas prius in eodem loco possidebam; de censu monetæ tres libras, pediter (2) civitatis in cujus suburbio constructa est ecclesia; et quod ad civitatem pertinet; molendinum unum in villa quæ dicitur Guvils (3), villam unam quæ dicitur Mansionale blavum (4); in territorio Laudunensi alodunum unum in villa quæ dicitur Crespeia (5). Sed ne quis deinceps eis sit molestus, concedo omnes omnino consuetudines, sancto Vincentio et canonicis ejus.

Ego Philippus, Francorum rex, mutuavimus ab ipsis canonicis sancti Vincentii triginta libras, et eis inde quamdam villulam nostram quæ vocatur Barberianus (6), in vadimonium concessimus, ea conditione ut quamdiu præfatas libras canonicis usque ad novissimum quadrantem non reddiderimus, villulam illam cum omnibus ad eam pertinentibus, teneant, et possideant quietam et solutam: dum vero persolverimus ex toto,

(1) *Hospites*, désigne des hommes qui cultivaient les terres ou exerçaient certaines professions, moyennant des droits convenus. (Voyez Ducange, V° Hospes.)

(2) *Pediter civitatis.*

Afforty propose de lire « *predictæ civitatis.* » La phrase a alors un sens : autrement il est impossible de l'expliquer. Notre manuscrit n'est pas si difficile. « La reine Anne accorde, dit-il, aux chanoines de Saint-Vincent, le droit d'entrée franche de toutes leurs provisions.... arrivant par charrois ou *à pied.* » C'est ce qu'il faut entendre par le terme obscur de *pediter civitatis*. — Je lui laisse la responsabilité de cette interprétation.

(3) Gouvieux.

(4) Blanc-Mesnil, près du Bourget.

(5) Crespy-en-Laonnois.

(6) Barbery. Le roi racheta plus tard ce domaine, qui passa ensuite à l'abbaye de Montmartre. La ferme qui est aujourd'hui située sur cette propriété porte encore le nom de Montmartre.

præfatum vadimonium redeat in dominium nostrum, sicut prius fuerat; sunt autem Silvanectensis monetæ.

S. Berta, Regina. — S. Philippus.

NOTE B. (PAGE 255.)

CHARTES DE DONATIONS DES ROIS DE FRANCE.

1° Charte de Philippe Ier confirmant les donations de la reine Anne.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Philippus Francorum rex, cum universa sacrorum eloquia mandatorum, humanæ pusillanimitati salutis nostræ pabula suggerere incessanter videantur, et perfectæ religionis status virtute charitatis, quæ major inter alias est, ut ait apostolus, consolidatur, dignum adjudicari disposuimus, ut in vinea Domini, quæ est Ecclesia, laboremus, ut non solum maceriis, aut diversorum operum instrumentis interius, aut exterius, eam decoremus, verum et de facultatibus nostris inibi Deo servientibus liberaliter impertire studeamus : cujus Ecclesiæ mentionem faciens Sapientia, dicit : *Qui operantur in me non peccabunt, qui elucidant me vitam æternam habebunt.* Evigilandum ergo nobis est, ut aliquem charitatis gradum aggrediamur, ut cum ejusdem Ecclesiæ sponsus ex improviso venerit, accensis virtutum lampadibus ei occurramus, et veste nuptiali induti, cum illo ingredientes, æternarum epulis nuptiarum interesse valeamus. Quapropter ego idem Philippus rex, notum fieri volo universis catholicæ fidei cultoribus, videlicet metropolitanis, episcopis, abbatibus, presbyteris, totiusque ordinis Dei famulis, nec non et ducibus, comitibus, principibus, imperii que mei cunctis fidelibus, quod Mater mea nomine Anna, divinâ inspirante clementiâ compuncta, mei præsentiam supplici devotione adiit, materno affectu obnixe deprecans, et postulans, quatenus Ecclesiam quamdam in suburbio Silvanectensi, in vico qui dicitur Vietellus, in honore sancti Vincentii, diutius ante desolatam, sed ab ea, pie ac benigne, pro animâ patris mei, suique, de propriis sumptibus restauratam, ex consuetudine et more aliarum Ecclesiarum ad reges pertinentium, scilicet sancti Frambaldi, sanctique Martini Parisiensis, et sanctæ Genovefæ virginis liberam facerem, cujus humilitati libentissime condescendens, precibus illius pro anima patris mei, parentumque meorum memoriâ, adquievi ; et ut hoc inviolabile et inconvulsum permaneat, crucis signum digito meo impressi, et caractere nominis mei imprimere jussi, sigilloque meo corroboravi, omnesque consuetudines suorum hospitum eis concessi. Actum

Silvanecti anno ab Incarnatione Domini 1069, et regis Philippi nono, lunâ nonâ, indictione quartâ. Sigillum Remensis archiepiscopi, sigillum Suessonum episcopi Adalardi, sig. Silvanectensis episcopi Odonis, sig. Hugonis fratris regis, sig. Vualerani camerarii, sig. Radulphi dapiferi, sig. Balduini connestabularii, sigillum Ingenulfi Buticularii; sig. Frederici; sig. Almarici; sig. Balduini camerarii fratris; sigil. Rainaldi fratris ejus; sig. Vualteri de Monci; sig. Hugonis de Puteolo; sig. Hugonis Duplicis; sig. Marchelini; sig. Adalardi camerarii; sig. Vualdrii camerarii; sig. Gerardi Capillani ejus; sig. Vuidonis Mareschalci; præsente Petro cancellario et præcipiente, suscripsit Eustachius et Gaufridus capellani. Si quis autem super his aliquid reclamare præsumpserit, auri libras centum regi persolvat, et calumnia ejus irrita fiat : immo maledictione æterna damnetur.

A la suite de cette charte, nous en ajoutons une autre de Louis VII, dans laquelle on retrouve les généreuses traditions de ses ancêtres.

2° Charte du Roi Louis, septième du nom, dit le Jeune, par laquelle il confirme une donation de sa mère à Saint-Vincent, en y ajoutant 20 sols parisis à prendre sur le change (1) de Senlis, et un muid de blé sur le moulin dudit Senlis, au lieu de la dîme sur les moulins de Barbery.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris, Filii et Spiritus Sancti, amen.

Ego Ludovicus Dei gratiâ rex Francorum et dux Aquitanorum, omnibus ecclesiæ filiis tam præsentibus quam futuris in perpetuum. Notum fieri volumus quia mater mea Adelaïdis regina Francorum viginti solidos parisiensis monetæ ecclesiæ sancti Vincentii quæ in suburbio Silvanectensi sita est, et canonicis ibidem sub professione regulari Deo servientibus, pro animâ Patris mei in anniversario ipsius de cambio Silvanectensi persolvendos dedit, et ut nostrum super hoc præberemus assensum pio satis desiderio postulavit. Nos igitur, quod à nobis potiùs fieri debuisset, ab eâ saltem fieri libenter annuimus, et ut præfata ecclesia sancti Vincentii ad cambium Silvanectis, ubi viginti solidos ex dono fratris mei Ludovici possidebat pro anima ipsius, alios quoque viginti solidos ex dono matris meæ id est XL simul solidos, XX in cœnâ Domini, XX

(1) Les rois ou les évêques, lorsqu'ils cédaient tout ou partie de leurs droits sur les monnaies, exigeaient une redevance. C'est sur un impôt de ce genre, établi sur les changeurs de Senlis, que Louis VII accorde 10 sols parisis aux chanoines de Saint-Vincent.

vero in anniversario Patris mei, id est ad vincula sancti Petri, persolvendos in perpetuum possideret, benigne concessimus. Hoc etiam præsenti concessioni adjicere volumus quod Pater noster adhuc vivens pro anima suâ et pro animabus antecessorum suorum decimam Molendini Barberiæ præfatæ sancti Vincentii ecclesiæ in perpetum possidendam dedit : quod molendinum posteà mater mea, divino instinctu nostroque assensu, quia de dote ejus fuerat, militibus templi Jherosolimitani in perpetuum possidendum ex integrò concessit; et pro decimâ ecclesiæ sancti Vincentii sicut præfatum est à fratre meo priùs datâ, unum modium frumenti Silvanectensis mensuræ, id est duodecim minas, scilicet dimidium modium Parisiensis mensuræ, eidem ecclesiæ sancti Vincentii, nobis nihilhominus concedentibus de molendinis Silvanectensibus per annos singulos recipiendum constituit. Quod ne aliqua in posterum deleret oblivio et nec à posteris nostris posset infirmari, scripto commendari, sigilli nostri auctoritate muniri, nostrique nominis subter inscripto caractere corroborari præcipimus.

Actum publicè Parisiis, anno ab Incarnatione Domini MCXLVI, regni verò nostri X, astantibus in Palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa.

Signum Radulfi, Viromandorum comitis, dapiferi nostri.

S. Mathei, camerarii.

S. Mathei, conetabularii.

S. Guillelmi, buticularii.

Data per manum Cadurci cancellarii.

Le sceau est de cire blanche; le roi y est représenté assis sur le droit, et à cheval sur le revers.

Légende : Ludovicus Dei gratia Francorum rex; et de l'autre côté : Dux Aquitanorum.

NOTES C ET D. (PAGES 256, 260 ET SUIVANTES).

BULLES DES SOUVERAINS PONTIFES EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

1° Bulle de Calixte II portant confirmation des priviléges de l'abbaye.

Callixtus, episcopus servus servorum Dei, dilecto filio Balduino, ecclesiæ sancti Vincentii abbati salutem, et apostolicam benedictionem. Ecclesiam sancti Vincentii in suburbio Silvanectensi, in alodio regali, à rege Francorum Philippo et matre suâ Annâ fundatam; multis possessionibus

dotatam, omni libertate, ad instar regalium ecclesiarum, sanctæ Genovefæ Parisiensis, sanctique Frambaldi Silvanectensis donatam cognovimus. Hanc autem ecclesiam, negligentiâ inhabitantium, ad summam penitùs miseriam deductam, in tempore nostri apostolatus, oculo pietatis, et misericordiæ respicientes, sub tutelâ B. Petri suscepimus, et has quas juste obtinet, ut semper obtineat, libertates, auctoritate apostolicæ dignitatis, confirmamus, quatenùs eadem ecclesia in omni libertate cum atrio ac omnibus habitatoribus ac suis servientibus permaneat, et ab eis oblationes, decimas, et omnes sui juris redditus repetens; officia Christianitatis ejusdem ecclesiæ clerici honeste ac solemniter implere studeant; in eâdem autem ecclesiâ ut clerici regulares, sub professione sancti Augustini, perpetualiter Deo deserviant, præcipimus; et ne quis ipsorum ordinem immutare vel disturbare præsumat, sub anathemate interdicentes, omnibus fidelibus, qui causâ devotionis, bona eis largire voluerint in remissionem peccatorum suorum, injungimus; tibi autem, fili Balduine, cui commissa est cura et sollicitudo prædictæ ecclesiæ auctoritate apostolicæ sedis et dignitatis concedimus, ut possessiones ecclesiæ, quas in tempore antecessorum tuorum, tibi malefactores, vel sæculi potestates præoccupaverint, in quolibet episcopatu fuerint, liberâ voce valeas repetere et modis omnibus recuperare nec eis valeat præsumptio suæ invasionis, cum tibi et ecclesiæ tuæ valeat auctoritas justæ et regiæ donationis. In ecclesiis verò beatæ Mariæ (1), sancti Reguli, sanctique Frambaldi, ac Evremundi de Credulio, ut clerici ejusdem ecclesiæ, omnium indifferenter redituum, canonicam portionem obtineant, præcipimus. Ne quis autem ecclesiæ jam dictæ injuriosus existere præsumat, sub anathemate interdicimus, et omnibus eidem loco justa servantibus apostolicæ benedictionis gratiam impendimus.

Datum apud sanctum Florentinum (2) tertio nonas septembris.

---

(1) Les religieux de Saint-Vincent avaient des prébendes dans d'autres églises. L'abbé désignait un des chanoines pour en remplir les devoirs. Plus tard ces bénéfices devinrent personnels, et on retrouve la liste de ceux qui les ont occupés à diverses époques.

(2) Cette bulle, dont l'année n'est pas indiquée, doit être de 1119. Elle est datée de Saint-Florentin, en France, parce que Calixte II fut élu pape à Cluny par les cardinaux et les laïques qui avaient suivi Gelase II hors de Rome. Il était évêque de Vienne et fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne. Après son élection, il se mit en route pour aller à Rome, et c'est pendant ce voyage, lorsqu'il était à Saint-Florentin, que l'abbé Baudouin alla le trouver, et en obtint la confirmation des priviléges de l'abbaye.

2° Bulle du Pape Eugène III, du 6 mai 1147, par laquelle il confirme tous les priviléges, libertés, biens et possessions accordés à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, tant par les souverains pontifes, rois, princes, que autres (1).

Eugenius episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Balduino abbati sancti Vincentii Silvanectensis ejusque fratribus in perpetuum. Quotiens illud à nobis petitur quod rationi conveniens esse dignoscitur, animo nos decet libenti concedere et congruum impertiri suffragium, ut fidelis et pia devotio celerem consequatur effectum. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et præfatam ecclesiam, in qua divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostrâ protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus. Imprimis si quidem statuentes ut ordo canonicus, qui ibidem secundum beati Augustini regulam, Deo gratias, noscitur institutus, perpetuis temporibus in eadem ecclesia irrefragabiliter observetur, et ut ipsa in ea, quæ a fundatoribus suis Philippo videlicet recolendæ memoriæ, Francorum rege et Anna matre suâ ei collata est, libertate consistat : hoc est ut tam possessiones et bona, quam clerici et servientes atque scholares, qui ad jus præfatæ ecclesiæ pertinere noscuntur, sub ipsius ecclesiæ prælati potestate permaneant. Porrò quæcumque præsentialiter juste et canonice possidere videmini, seu ab antecessoribus nostris Calixto et Honorio atque Innocentio, felicis memoriæ romanis pontificibus, vobis concessa sunt aut etiam confirmata, vel in futurum concessione pontificum, liberalitate regum largitione principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, præstante Domino poteritis adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant, in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis. In ecclesiâ videlicet Silvanectensi episcopali præbendam unam, in ecclesiâ sancti Reguli prœbendam unam. Anniversaria quoque earumdem ecclesiarum, à Clarembaldo et Petro Silvanectensibus episcopis, assensu utriusque capituli vobis justè concessa, ità videlicet ut annuales redditus omnium præbendarum supradictarum ecclesiarum, in transitu ac mutatione personarum, eo modo atque tenore possideatis quo anniversaria canonicorum Parisiensium ecclesia beati Victoris tenere dignoscitur. De illa verò præbenda quæ monachis sancti Nicolai de Achi in ecclesia beatæ Mariæ Silva-

(1) Cette bulle est intéressante, même après les autres pièces déjà citées, parce qu'elle résume toutes les possessions du monastère, et qu'elle peut faire juger de l'importance de l'abbaye.

nectensis, post anniversaria vobis concessa in perpetuum data est, quia illius anniversarium ulterius non habebitis, quinque solidos annualiter habeatis, sicut inter vos et eosdem monachos communi et rationabili assensu statutum est. In ecclesia sancti Frambaldi præbendam unam cum anniversariis à clericis ejusdem ecclesiæ in mutatione personarum vel præbendarum canonice vobis concessis. In ecclesiâ sancti Evremundi de Credulio præbendam unam. Ecclesiam de Alvers (1) cum terris et vineis et decima vini ejusdem villæ et minutis decimis et redditibus gallinarum et anserum ejusdem loci. Altare de Flers à Roberto et Aloiso Atrebatensibus episcopis canonicè vobis collatum atque firmatum. Capellam de Goyns (2) in honore sancti Germani. Terram et hospites circà ecclesiam vestram cum furno et omnibus consuetudinibus quæ de terrâ debentur. Pratum in suburbio Silvanectensi cum grangiâ et horto et decimâ. Molendinum de Govinds, curtem de Lis cum terris quæ ad eam pertinent. De censu cambii Silvanectensis XL solidos ex dono Ludovici Regis et Adelaïdis reginæ vobis annualiter persolvendos. In villa Altimontis (3) vineas de dono Radulfi decani ecclesiæ sancti Frambaldi, et Ebroïni presbiteri. Dominium villæ quæ vocatur Mansionaleblavum (4) et omnem justitiam, curtem, culturas et duas partes omnium reddituum qui ad villam pertinent.

In Bernulia villa hospites cum censu et omnibus consuetudinibus hospitum. Unum modium annonœ ab illustri Francorum rege Ludovico et Adelaïde matre ejus in molendinis Silvanectensibus vobis constitutum. Permissionem quoque processionum quas ecclesiis sanctæ Mariæ et sancti Reguli ante susceptionem canonici ordinis sancti Victoris, abbas sancti Vincentii cum suo conventu debebat et persolvebat, à canonicis utriusque ecclesiœ, per Petrum, Episcopum vobis rationabiliter factam, confirmamus. Omnem etiam decimam vini de vineis quas apud Altum montem vel nunc legitimè possidetis, vel in futuro, præstante Domino acquiretis et foragium quod in terrâ sancti Vincentii Silvanectensis, episcopi per thelonearios suos accipere consueverunt, sicut à Petro Silvanectensi episcopo justè vobis concessa sunt et scripto ejus firmata. Altare de Marinis cum terris et decimis ad idem altare pertinentibus. Item in eadem villa vineam et nemus terras et redditus ex dono Guarnerii militis, vel aliorum fidelium vobis collatos. Altare de Goimgresso cum terris decimis et redditibus ad

(1) Auvers près Pontoise.

(2) Gouvieux.

(3) Aumont.

(4) Blanc-Mesnil.

ipsum altare pertinentibus. Sane obeunte te nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quorumlibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutiâ seu violentiâ præponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars senioris consilii, secundum Dei timorem et beati Augustini regulam, providerint eligendum. Sepulturam quoque ipsius loci liberam omnino esse sancimus, ut eorum qui se illic sepeliri deliberarent devotioni et extremœ voluntati, nisi fortè excommunicati sint, nullus obsistat, salva justiciâ matricis ecclesiæ. Decimas autem nutrimentorum vestrorum et laborum qui vestris propriis sumptibus excoluntur à vobis nimirum per quaslibet personas exigi omnimodis prohibemus.

Decernimus itaque ut neque ministro civitatis, neque ulli omnino hominum liceat præfatum locum temerè perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel oblatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura; salva apostolicæ sedis auctoritate et diocesani episcopi canonicâ justitiâ. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hujus nostræ constitutionis paginam sciens, contra eam temerè venire præsumpserit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congruâ satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat; reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et à sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit Pax Domini nostri Jesu Christi, quatenùs et hic fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant, amen, amen, amen.

Le sceau est en plomb avec soie verte; il porte, au bord extérieur : *Fac mecum signum in bonum*; d'un côté, les têtes de saint Pierre et de saint Paul, *sanctus Petrus, sanctus Paulus*; de l'autre, *Eugenius PP. III*.

Ego Eugenius catholicæ Ecclesiæ epis.

+ Ego Albericus Ostiensis epis.

+ Ego Imarus Tusculanus epis.

+ Ego Guido prb. card. sancti Chrisogoni.

+ Ego Hubaldus prb. card, sanctorum Joannis et Pauli.

+ Ego Guido prb. card. sanctorum Laurentii et Damasi.

+ Ego Julius prb. card. sancti Marcelli.

+ Ego Octavianus diac. card. sancti Nicolai in carcere Julliano.

+ Ego Joh. diac. cardinalis sancti Adriani.

+ Ego Joh. diac. card. sanctæ Mariæ novæ.

+ Ego Guido diaconus card. sanctæ Mariæ in porticu.

✝ Ego Jacintus diaconus card. sanctæ Mariæ.
✝ Ego Oddo diac. card. sancti Georgii ad velum aureum.

Datum Parisiis per manum Hugonis presbyteri cardinalis, agentis vicem Domini Guidonis sanctæ romanæ ecclesiæ diaconi cardinalis et cancellarii II non. Maii, indictione X, Incarnationis Dominicæ anno MCXLVII, pontificatus vero domni Eugenii P. P. anno tertio.

NOTE E. (PAGE 262.)

PIÈCES RELATIVES A L'UNION DE SAINT-VINCENT AVEC SAINT-VICTOR DE PARIS.

1° Contrat d'union de l'abbaye de Saint-Vincent avec l'abbaye de Saint-Victor de Paris.

Domino et patri Gilduino, Dei gratiâ beati Victoris Parisiensis abbati et ejusdem loci sancto Conventui Gaubertus sancti Vincentii Silvanectensis dictus prior et cœteri fratres inibi Domino servientes veram in Christo dilectionem.

Noverit dilectio vestra, quia post decessum piæ memoriæ domini Balduini abbatis nostri, convenientibus nobis in unum, cum de substituendo nobis abbate invicem tractaremus, tandem post multam discussionem, Deo ut credimus inspirante, placuit nobis ut de domo et de societate vestrâ unum de fratribus vestris in abbatem eligeremus : quod, et Deo volente et vestrâ pietate favente, impetrare meruimus. Cupientes itaque inter vos et nos individuæ societatis vinculum nexu firmissimo perdurare, omnes uno assensu, uno voto concedimus et concedendo promittimus, quod nos et posteri nostri ordinem vestrum et consuetudines vestras tenendo servabimus. Abbas etiam noster quicumque scilicet nobis præfuerit ad capitulum vestrum generale per annos singulos veniet ut ibi de statu, de profectu ordinis ipse pariter cum cæteris tractet. Quod si idem abbas noster reprehensibilis et sibi et nobis inutilis repertus fuerit post canonicam admonitionem, si emendare noluerit, communicato cum cæteris abbatibus qui erunt de societate nostrâ, consilio, sine expectatione vel contradictione alicujus personæ eum removere licebit. Et ut nostræ et vestræ societatis unitatem ad plenum breviter explicemus; à melioribus exempla sumentes, eamdem societatem, eamdem unitatem, quam abbates et conventus Cisterciensis ordinis, inter se suo modo in suo ordine habent, hanc ipsam inter nos et vos, nostro modo, in suo ordine, esse annuimus, et insuper eumdem respectum quem prædicti abbates et conventus ad suum caput, id est, ad abbatiam Cistercii habent, eumdem et

nos et abbatem nostrum erga ecclesiam vestram habere concedimus (1). Sit itaque inter vos et nos illorum unitas, forma et exemplar, in tenendâ unitate, et in exhibendâ invicem humilitate et in faciendâ prælatorum electione, correctione, depositione, adhibitâ in omnibus eâdem quam et ipsi adhibent discretione.

In hoc autem maximè grata esse debet societas, quia ecclesia vestra nullam commodi exactionem ab ecclesiâ nostrâ in hâc societate requirit, et nostra pariter ac vestra ecclesia per hanc societatem fundatior in religione consistit.

Ne ergo hanc nostræ societatis confœderationem memoriæ in posterum deleret oblivio, in recordationem ipsius confœderationis hoc memoriale conscripsimus, et sigilli ecclesiæ nostræ impressione firmavimus atque hoc in ecclesiâ perpetuo conservandum vobis tradidimus. Nec illud latere volumus quia hujus memorialis transcriptum sigillo vestro signatum apud nos habemus.

Ego Balduinus de Ecclesiâ sancti Victoris, post conscriptionem præsentium litterarum, in abbatem sancti Vincentii Silvanectensis electus, notum fieri volo quia omnibus quæ supra scripta sunt consensum præbeo, et his qui post me ecclesiæ beati Vincentii prælati futuri sunt tenenda decerno.

2° Lettre de Louis VII annonçant aux chapitres de Notre-Dame et de Saint-Rieul l'union de Saint-Vincent avec Saint-Victor, et demandant pour les chanoines la dispense d'assister aux processions.

Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex et dux Aquitanorum (2) venerabili Petro S. Mariæ Silvanectensis episcopo et Ilberto decano, atque Oilardo archidiacono Bartholomolo quoque Cantori, cæterisque Beatæ Mariæ canonicis et Odoni decano, cæterisque sancti Reguli canonicis, salutem et dilectionem. Nostrum est Religiosorum paci et quieti instantissimè providere, quatenùs et ipsi pro pace et quiete regni nostri, tantò liberiùs quantò servitius possint Dominum exorare. Gaudemus et Deo gratias agi-

---

(1) Les chanoines de Saint-Vincent n'apportèrent pas à leur union avec Saint-Victor la même répugnance qu'ils avaient montrée pour se réunir à l'ordre de Citeaux : c'est que les religieux de Saint-Victor étaient aussi des chanoines, soumis à la règle de saint Augustin. D'ailleurs, la volonté de Louis VII était formelle, comme il est facile de le voir dans la lettre suivante.

(2) Louis VII ajouta au titre de *Rex Francorum* celui de *Dux Aquitanorum*, à la suite de son mariage avec Eléonore de Guyenne, qui, entre autres provinces, avait apporté en dot l'Aquitaine.

mus quod ecclesiam B. Vincentii Silvanectensis quæ regii juris specialiter esse dignoscitur, idem Deus et Dominus visitavit, quod B. Victoris Abbas cum quo de consulendo sermonem habuimus, nos animi desiderio non fraudavit. Nam ad religionis incrementum quosdam de fratribus suis unâ cum abbate eidem cœnobio destinavit, eâ scilicet conditione quatenus utraque Domus et sancti Victoris et sancti Vincentii, unum ordinem tenerent, easdem institutiones haberent. Ut autem veniamus ad rem propter quam loquimur, dictum est nobis quod canonici sancti Vincentii, quasdam processiones ex antiquâ institutione vestris ecclesiis debeant et de secreto suo hac occasione acceptâ ad publicum exeant. Hanc consuetudinem canonici sancti Victoris nullatenùs habent, immò hanc consuetudinem religioni valdè contrariam prohibent. Ne ergò abbas sancti Vincentii qui de ecclesiâ sancti Victoris assumptus est et fratres qui cum eo sunt contra morem et consuetudinem suam exeundo ad processiones facere cogantur; mandamus vobis pariter et rogamus quatenùs debitas vobis processiones, canonicis sancti Vincentii ex integro remittatis, eosque in secreto suo, in pace et silentio vivere permittatis; quia verò prædicta ecclesia vobis est proxima, et, sicut credimus, ad salutem vestram vobis à Deo in domum refugii præparata, si pro amore Dei et nostro, id quod rogamus feceritis non solum prædictis canocicis sed æquè vobis requiem præparatis. Valete.

3° Dispense d'assister aux Processions, accordée par l'Évêque Pierre, premier du nom (1).

Ego Petrus Dei gratiâ Silvanectensis episcopus....... nec illud silere debemus quod sex processiones quæ per sex anni solemnitates, tres ecclesiæ Sanctæ Mariæ et tres ecclesiæ sancti Reguli, antè adventum ordinis et canonicorum sancti Victoris, abbas sancti Vincentii cum suo conventu debebat quarum nos consuetudinum sive aliarum quarumlibet, eidem ecclesiæ post adventum illorum consensu utriusque capituli sanctæ Mariæ et sancti Reguli, ad incrementum religionis, ex integro divino inspirante dimisimus.

Actum anno 1139. Signum Ilberti decani.

S. Goisberti, decani S. Frambaldi.

S. Odonis, decani S. Reguli.

---

(1) Les chroniques ne désignent pas autrement ce prélat.

4° Lettre de Guillaume, évêque de Paris, qui déclare que le monastère de Notre-Dame d'Hérivaux n'est pas dans la dépendance de Saint-Victor, malgré l'union de cette abbaye avec Saint-Vincent.

Guillelmus, permissione divinâ, Parisiensis ecclesiæ minister indignus, universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino.

Notum facimus quod Ecclesia beatæ Mariæ de Herivalle in nullo est subjecta ecclesiæ sancti Victoris Parisiensis, nec abbas seu couventus sancti Victoris aliquam habet potestatem in abbatem seu couventum de Herivalle, nec in aliquem de familiâ eorumdem, nec eos possunt abbas vel conventus sancti Victoris excommunicare vel etiam citare nec intelleximus adhuc quod aliquid horum vellet in eos vindicare. In cujus rei testimonium præsentes litteras sigillo nostro fecimus roborari.

Actum anno Domini 1233,
mense februarii.

5° Le cardinal Jacques de Vitry (1), lui-même chanoine de Saint-Augustin, raconte ainsi la vie édifiante des religieux de Saint-Vincent, après leur union avec le monastère de Saint-Victor :

Supra firmum et stabile fundamentum regulœ sancti Augustini institutiones honestas, et salutares observantias statuerunt, nigris siquidem cappis, et tunicis albis laneis induti, pellibus agninis et lineis utuntur camisiis; carnes in refectorio non manducant; certis temporibus et horis constitutis, intra terminos manibus suis corporaliter laborant : circa primam vel secundam noctis horam, ad matutinum surgentes, in hymnis et psalmis et canticis spiritualibus, Domino suaviter et devote jubilando, residuum noctis plerumque expendunt. Æstatis autem tempore a vespera usque ad auroram, nocturnum frequenter protrahunt officium.

---

(1) Jacques de Vitry, né à Argenteuil ou à Vitry, fut évêque de Ptolémaïde en Terre sainte, et plus tard de Tusculum et cardinal. Il écrivit une *Histoire orientale* et une *Histoire occidentale* qui n'est que l'histoire de l'église de son temps. C'est de ce dernier ouvrage qu'est extrait le passage cité. Jacques de Vitry mourut à Rome, en 1224.

NOTES F ET G. (PAGES 264 ET 265.)

PIÈCES RELATIVES AUX POSSESSIONS EXTÉRIEURES DE L'ABBAYE ET AUX RAPPORTS QU'ELLE ÉTABLIT AVEC DIVERS MONASTÈRES.

1° Liste des bénéfices possédés par les religieux de Saint-Vincent, hors de Senlis.

Montagny, au diocèse de Senlis.
Saint-Laurent-aux-Bois, au diocèse de Beauvais.
Juilliers, ibidem.
Neuilly-en-Telles, ibidem.
Marines, au diocèse de Rouen.
Auvers, ibidem.
Gonzengrez, ibidem.
Flers, diocèse d'Arras.
Aubi, ibidem.
Livry, au diocèse de Paris.

2° Lettres d'union spirituelle, de l'abbaye de Juilly avec Saint-Vincent.

Universis sanctæ matris ecclesiæ filiis.......... Abbas beatæ Mariæ de Juliaco, totusque ejusdem loci conventus æternam in Domino salutem, et beatitudinis bravium pertingere sempiternæ. Quoniam, ut scriptum est, Deo major animarum quam corporum cura est, nos ejusdem curæ, curam curantes habere, propter antiquam fraternæ charitatis necessitudinem, quam cum ecclesiâ B. Vincentii Silvanectensis, jamdudum habuimus, novi aliquid imo multum cum abbate et conventu ejusdem ecclesiæ ad majoris spiritualis fœdus amoris addendum decernentes, cunctis volumus esse notum quod nos, audito obitu alicujus canonici, vel conversi de eorum congregatione, statim omnes ad commendationem faciendam pro defuncto, si fieri possit commodè, conveniamus, in crastinum servitium facturi generale, nisi causa evidens dilationem nos facere compulerit competentem : faciamus etiam pro dicto defuncto septenarium cum trecenario, et quilibet sacerdos nostrum quatuor missas tenebitur celebrare; alii vero qui non sunt sacerdotes, quilibet unum Psalterium, conversi verò omnes quinquaginta *Pater noster* dicere tenebuntur. Item pro defunctis eorum faciemus servitium in conventu semel in anno. Cæterum, si aliquis de eorum conventu canonicus vel conversus, aliquâ motus molestiâ, ad nos venerit

de sui abbatis licentiâ, ipsum tenemur recipere et fraternâ tractare charitate, donec ab abbate suo fuerit revocatus, ipsius corporis auxilium, animi solatium, pro nostris viribus exhibentes. Hæc autem omnia supra dicta, abbas et conventus Supradicti de nostris vivis et defunctis se facturos spoponderunt; in cujus rei perpetuam firmitatem præsentes litteras fecimus fieri, et sigillorum nostrorum munimine roborari et supradictis abbati et conventui tradidimus reservandas.

Actum anno Domini 1248 mense martio.

3° Lettre de Jean, abbé de Saint-Vincent, relative à l'union spirituelle avec divers monastères.

Frater Joannes (1), Dei patientiâ, humilis abbas sancti Vincentii Silvanectensis, dilectis sibi in Christo canonicis omnibus dictæ ecclesiæ tam præsentibus quàm foraneis, salutem in Domino sempiternam. Cum ab antiquo ordinatum sit in ecclesiâ nostrâ, sicut tenemini omnes scire, quod pro fratribus nostris, videlicet pro quolibet canonico defuncto, septenarium et tricenarium, et quilibet sacerdos quatuor missas pro defunctis teneamur devotè et humiliter celebrare, et fratres Jacobus Leod. Joannes de Puilly sacerdotes et Joannes de Soisiaco diaconus, canonici et professi, viam sunt universæ carnis ingressi, vobis et vestrorum cuilibet præcipiendo mandamus quatenùs cum illis quatuor missis in quibus pro quolibet tenemini, quilibet duas missas pro tricenario celebretis. Prætereà cum inter ecclesiam nostram et ecclesiam Beatæ Mariæ Herivallis, jam dudum est, ordinatum fuerit, et inter nos et ipsos per litteras confirmatum, quod nos audito obitu cujuslibet fratris seu canonici dictæ ecclesiæ, nos tam in missis quam in aliis orationum suffragiis, sicut et pro nostris agere tenemur, et ipsi pro quolibet fratre, seu canonico nostro ad similia teneantur, vobis et vestrum cuilibet iterato præcipiendo mandamus, quatenùs cum illis quatuor missis quas pro fratre Joanne de Monciaux, dictæ ecclesiæ beatæ Mariæ de Herivallis canonico sacerdote et professo, nuper viam universæ carnis ingresso, celebrare tenemini duas missas de Requiem pro tricenario similiter celebretis. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum præsentibus litteris est appositum. Datum anno Domini 1307 die sabato in octavis Epiphaniæ Domini.

---

(1) Les registres du couvent ne désignent pas autrement cet abbé, qui gouverna l'abbaye depuis 1293 environ jusqu'en 1316.

4° Rapports de fraternité entre l'abbaye de Saint-Vincent et la collégiale de Saint-Frambourg.

Ut autem inter utramque ecclesiam firma charitas consisteret, definitum est ut canonici sancti Frambaldi ad ecclesiam beati Vincentii in festivitate ejusdem martyris cum processione irent et, peractis missarum solemniis, cum ejusdem loci canonicis refectionem simulque eorum vicarii honorificè haberent; et in festivitate beati Vigoris (1), similiter cum processione canonici sancti Vincentii ad ecclesiam sancti Frambaldi venirent, refectionem cum eis habituri, et simul comederent; si autem non haberent refectionem neque ipsi canonici requirere poterunt.

NOTE H. (PAGE 270.)

Bulle d'Innocent VIII confirmant les derniers priviléges de l'abbaye et instituant une commission chargée de veiller à leur conservation.

Innocentius Episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam, circonspectâ sedis apostolicæ providentiâ, piis quarumlibet præsertim sibi immediate subjectarum, ac studio piæ vitæ sub regulari observantiâ viventium, personarum votis libenter annuit..........
....

et nihilhominus dilectis filiis sancti Maglorii intra, et sancti Germani extrà muros Parisiensis monasterium abbatibus, et Johanni Laurentio canonico ecclesiæ Silvanectensis, per hæc apostolica scripta mandamus, quatenùs ipsi vel duo aut unus eorum per se, vel alium seu alios, præmissa omnia et singula, ubi, quando, et quoties expedire cognoverint, fuerintque desuper, pro parte dictorum abbatis, conventus, canonicorum, clericorum, scholarium, familiarium seu personarum legitime requisiti, solemniter publicantes, ac eisdem abbati et conventui, canonicis, clericis, scholariis, familiaribus et personis, efficaci præsidio assistentes, non permittant eos et pro tempore existentes dicti monasterii, abbatem, conventum, canonicos, clericos, scholares et familiares et personas, super libertatibus, immunitatibus, justitiâ, exemptione, juridictione, privilegiis et aliis in litteris prædictis eorumdem prædecessorum

(1) Saint Vigor était évêque de Bayeux du temps du roi Childebert.

contentis concessionibus, et illorum usu ac totali singularum tam nostrarum quam aliarum litterarum earumque effectu, contra earumdem et præsentium tenorem, per aliquos quâvis auctoritate directe, vel indirecte, quoquomodo perturbari, molestari seu etiam inquietari, contradictores per censuram ecclesiasticam compescendo. Non obstantibus constitutionibus, ordinationibus apostolicis, nec non omnibus illis quæ prædecessores præfati, in singulis litteris suis prædictis voluerunt non obstare contrariis quibuscumque, seu si aliquibus communiter vel divisim ab apostolicâ sit sede indultum, quod interdici, suspendi et excommunicari non possim per litteras apostolicas, non facientes plenam et expressam, ac de verbo ad verbum de indulto hujus modi mentionem, quodque occasione molestiæ contra privilegia prædicta de facto abbati et conventui præfatis illato, per venerabilem fratrem nostrum Simonem episcopum Silvanectensis et ejus officiales, ad judices sæculares illarum partium super possessorio exemptionis et jurium prædictorum habitus sit recursus, et coram illis episcopus et ejus officiales et abbas et conventus præfati invicem se molestant. Nulli ergo, etc....

Anno 1485. Pontificatus nostri anno primo.

NOTE I. (PAGE 274.)

PIÈCES RELATIVES AUX CHANGEMENTS INTRODUITS DANS LA DISCIPLINE INTÉRIEURE DU MONASTÈRE DANS LE COURANT DU XIIIe SIÈCLE.

1° Bulle d'Innocent IV, accordant aux chanoines le droit de posséder des biens personnels.

Innocentius Episcopus, servus servorum Dei dilectis filiis, abbati et conventui sancti Vincentii Silvanectensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Devotionis vestræ precibus inclinati, auctoritate vobis præsentium indulgemus ut possessiones et alia bona mobilia, quæ personas monachorum, fratrum et conversorum vestrorum, qui e sæculo fugientes in monasterio vestro habitum religionis assumunt, contigissent jure successionis, vel alio modo legitimo, in eodem sæculo permanendo, post ab eis emissam in eodem monasterio professionem, feudalibus rebus exceptis, petere, percipere et retinere libere valeatis. Nulli ergo hominum..., etc.

Datum Lugduni, Idus decembris, pontificatus nostri anno quarto.

Ce qui fut confirmé par le pape Nicolas IV.

Cette bulle fut donnée en 1247, à Lyon, où le pape s'était retiré devant les poursuites de Frédéric II, et où il avait convoqué un concile.

La concession que fait cette bulle aux *chanoines réguliers* est tellement grave que quelques auteurs n'ont pas hésité à affirmer que par le fait de cette modification à leurs statuts primitifs, les chanoines n'étaient plus que des prêtres séculiers. La formule de leur profession dut en être dès lors modifiée; voici dans quels termes elle était conçue :

Ego frater N., stabilitatem corporis mei ecclesiæ B. Vincentii Silvanectensis, ordinis sancti Augustini, promitto coram Deo et sanctis reliquiis ejusdem ecclesiæ, in præsentiâ et in manibus N. abbatis (et en l'absence de l'abbé) prioris claustralis ejusdem ecclesiœ, emendationem morum meorum, præcipuè in castitate, in communione et obedientiâ secundum gratiam à Deo mihi collatam, et facultatem virium mearum.

Acta in choro ejusdem ecclesiæ.

Plus tard, lorsque l'abbaye fut de nouveau rattachée à Saint-Victor de Paris, on revint à l'observation des règles primitives, et déjà à la fin du XVIe siècle, la formule de profession était conçue en ces termes :

Ego frater N, promitto, Deo auxiliante, perpetuam *continentiam*, *carentiam proprii* et *obedientiam* tibi, Pater Abbas, et successoribus tuis canonice instituendis secundum regulam sancti Augustini, et secundum constitutiones, reformationes hujus domus, atque sacras ordinationes Patrum capituli nostri generalis.

2° Lettre d'Alexandre IV portant certaines concessions en faveur des chanoines de Saint-Vincent.

Alexander Episcopus, servus servorum Dei, abbati et conventui sancti Vincentii Silvanectensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictronem. Cum igitur, sicut nobis exponere curavistis, diu noctu que quasi continuè, in vestro monasterio divinis intendatis officiis, capitibus non velatis, et propter frequentem immutationem temporis, effluente reumate, grandes infirmitates sæpius incurrentes, intendere non possitis jubilo laudis Dei, nos personarum vestrarum saluti in hâc parte providere volentes, ut sedulo creatori nostro jubilationis canticum offeratis, vestris precibus inclinati, deferendi almutias seu pilcas in ipso monasterio vestro, ordini et B. Augustini regulæ congruentes, liberam vobis auctoritate præsentium concedimus libertatem. Nulli ergò liceat... etc. Datum Laterani pontificatus nostri anno 3° (1).

(1) Le pape Alexandre IV monta sur le trône pontifical en 1254. La lettre est donc de 1257.

Malgré la concession d'Innocent IV, il faut bien reconnaître que la propriété personnelle ne fut admise que comme une tolérance ; on peut en juger par la pièce suivante, spécialement par l'article 18.

5° Convention entre l'abbé et les religieux de Saint-Vincent signée en 1282.

1° Que l'abbé ne fera pas de correction publique d'une faute commise par le passé, par ses religieux ou cloistriers ou bénéficiers et que réciproquement le prieur et les religieux pour quelque sujet passé n'appelleront pas leur abbé en jugement.

2° Que l'abbé tâchera, autant qu'il lui sera possible, d'assister au service divin, au chapitre, à la conférence et de garder le silence aux heures prescrites, autant que la nécessité et la bienséance le permettront.

3° Qu'au dortoir et au réfectoire, il n'aura rien de particulier et que, conformément à la règle de l'abbé, s'il la transgresse, il en pourra être repris par son supérieur.

4° Que ses vêtements et ses couvertures de lit ne seront pas notablement différents de ceux des frères.

5° Qu'il usera de vaisselle d'argent, s'il veut, jusqu'au chapitre général qui en ordonnera comme il jugera à propos.

6° Qu'il pourra user de gobelets d'argent et autres ustensiles, pour son usage ordinaire, s'il le juge expédient.

7° Qu'il donnera charge à un des frères, autant qu'il le jugera à propos pour l'utilité du monastère, de garder la vaisselle d'argent et autres sortes d'ustensiles, dont il rendra compte.

8° Que l'abbé, le prieur ou le sous-prieur choisira deux frères discrets et fidèles pour être témoins de l'argent qu'on mettra en réserve, comme aussi des autres meubles de la maison qui doivent être gardés dont il y aura cinq clefs, desquelles l'abbé aura la principale.

9° Qu'on fera un livre ou chartrier contenant les rentes et possessions, droits et priviléges, pour être gardé dans le trésor secret et en lieu assuré, où seront aussi gardées les chartres originales et l'argent de réserve dans un coffre à cinq clefs, où sera aussi gardé le sceau du chapitre, duquel on ne retirera rien que par urgente nécessité.

10° Que l'argent donné ou légué, destiné pour acheter des terres et mettre en rentes, sera mis au même coffre à cette fin.

11° Que l'abbé ne pourra vendre, donner, aliéner, engager, permuter hypothéquer, et obliger le bien de l'abbaye, le donner à ferme ou à cens, sans le conseil ou le consentement du chapitre.

12° Que l'abbé, de l'avis du prieur et des plus discrets de ses religieux, en établira un qui fera la charge du chambrier, lequel recevra le bien et

l'employera utilement, selon les règles et la coutume du monastère, sous l'autorité de l'abbé.

13° Que le chambrier rendra compte de deux en deux mois, de la recette et de la mise devant l'abbé, le prieur et trois ou quatre discrets; et que chaque année tant l'abbé que le chambrier rendront leur compte général en plein chapitre, sans fraude, de tout ce qu'ils auront fait du bien du monastère, des dettes actives et passives, des procès et de tout ce qui aura été mis au trésor, ou doit être mis dedans, afin qu'un chacun puisse avoir une véritable connaissance du bien de la maison.

14° La charge de chambrier durera deux ans, et s'il s'en acquitte bien on le pourra continuer.

15° Que l'abbé n'aura rien de particulier de tous les biens du monastère, la mense de l'abbé n'ayant jamais été séparée de celle du chapitre.

16° Que l'abbé ne pourra avoir ses vêtements ou famille à part; mais seulement un cheval selon la coutume et les statuts.

17° Que les autres officiers n'auront rien de propre en leur usage que selon la louable coutume.

18° Que si quelque frère doit aller à la campagne par nécessité ou autre cause honnête, l'abbé lui fera donner un cheval ou plusieurs selon l'état et la qualité du frère, et que le chambrier lui donnera honnêtement de l'argent, selon le chemin qu'il aura à faire, afin de ne pas donner lieu aux frères d'être propriétaires.

19° Que l'abbé donnera au prieur et au sous-prieur et autres officiers, toute liberté d'exercer leurs charges, si ce n'est qu'il leur faille changer pour raison.

20° Que s'il est nécessaire de faire quelque correction, que ce soit avec douceur, sans haine ou indignation mais par un motif de charité, de l'avis du prieur, du sous-prieur et des discrets selon la règle.

21° Que l'abbé ne prononce point de sentence d'excommunication pour commander ou prohiber quelque chose qu'en matière de conséquence, et s'il n'en espère l'utilité, et qu'alors il en délibère avec le prieur, le sous-prieur et les discrets.

22° Que l'abbé paiera tous les frais de ce procès tant à Rome qu'autre part qui montent à cent cinquante livres tournois.

23° Que les religieux obéiront et feront suite à leur abbé, selon que la règle le commande, et lui porteront le respect et l'honneur qui lui est dû, etc.....

NOTE J. (PAGE 275.) (1).

Lettre de Philippe VI, pour assurer aux religieux de Saint-Vincent la protection du bailli et autres officiers royaux de Senlis (1332).

Philippus, Dei gratiâ rex Francorum. Notum facimus universis, tam præsentibus quam futuris quod nos, more progenitorum nostrorum quorum vestigiis inhærere cupimus, affectantes religiosas personas regni nostri, in tranquillitate et pace pro viribus confovere, ut eo liberius valeant, quo per protectionem regiam, ab invasionibus, oppressionibus, violentiis et inquietationibus noverint se deffensos; idcircò ad supplicationem religiosorum virorum, abbatis et conventus ecclesiæ sancti Vincentii Silvanectensis, quæ ab antecessoribus nostris fundata esse dignoscitur, eosdem abbatem et conventum et prædictam ecclesiam, unà cum omnibus membris, ecclesiis, capellis, domibus, grangiis, cameris, personis, familiâ, bonis, rebus et possessionibus ac pertinentiis universis, ad ipsos religiosos et ecclesiam spectantibus, tàm in capite quam in membris, ubique in regno nostro, consistentibus, quatenùs nobis immediate subsunt, in nostrâ et successorum nostrorum regum Franciæ protectione et gardiâ speciali, ex certâ scientiâ suscipimus per præsentes. Mandantes nihilhominùs Ballivo Silvanectensi, cæterisque Justiciariis nostris modernis, et qui pro tempore fuerint, ac eorum cuilibet, ut ad eum pertinuerit, ipsos abbatem et conventum, monachos et confratres, ac familiares ipsorum sub speciali gardiâ, manu et protectione nostris hujusmodi, in suis ac dictæ ecclesiæ, cum eorum pertinentiis universis, justis possessionibus, franchisiis, libertatibus, immunitatibus, usibus juribus et saisivis quibuscumque, ipsos esse eorumque prædecessores fuisse pacificè ab antiquo noverint, manuteneant ac conservent; ut eos ab omnibus oppressionibus, violentiis, invasionibus, molestationibus, ac inquietationibus quibuscumque, vique armorum ac potentiâ laïcorum quibuscumque per exhibitionem præsentium tueantur, ac deffendant; nec permittant ipsis religiosis et ecclesiæ, ac domibus, et grangiis suis, in personis, familiâ, seu bonis quibuscumque, aliquas fieri, vel inferri indebitas novitates, factas vel illatas si quas invenerint, ad pristimum statum et debitum summariè ac de plano reducant seu reduci, et nobis seu successoribus nostris, ac parti, pro fractione gardiæ nostræ, si con-

(1) Cette lettre est désignée dans le texte comme étant de Charles VII ; c'est une erreur.

tigit, emendam condignam præstari, faciant indilatè; dictam gardiam nostram in assisiis, et aliis locis publicis, quibus expedierit, publicari et notificari solemniter facientes et exhibentes etiam, seu exhiberi ex parte regiâ facientes omnibus his de quibus debitè fuerint requisiti, sub omni pœnâ quam erga nos incurrere possint, ne in dictorum abbatis, conventus, ecclesiæ, domorum et grangiarum personas, familiam ac bona eorumdem de quibus delatum de novo oriri contigerit, ad nostram et successorum nostrorum tanquam superiorem manum ponant, et de rebus contentiosis hujusmodi recredentiam, per prædictam manum regiam faciant, et ubi et prout fuerit facienda, et partes ac detentores bonorum suorum, malefactores et invasores eorum quoscumque adjornent, ubi fuerint adjornandi, processuri in et super præmissis; contrà dictos religiosos et procuratorem regium, quatenùs nos et successores nostros tangere poterit in futurum, prout fuerit rationis, debitaque ipsorum clara, et liquida de quibus nulla referatur quæstio, levent seu levari faciant, et ad solvendum ea debitores eorum compellere viriliter ac debitè, omniaque alia et singula faciant et facere valeant, quæ ad specialis gardiatoris officium noscuntur legitimè pertinere.

Datum apud Vincennan anno 1332 mense octobri.

Cette lettre fut publiée par le bailli de Senlis aux assises, et il fut ordonné qu'elle serait exécutée sous peine de mille livres d'or. C'est ce qui fut pareillement exécuté pour d'autres lettres que les abbés Jacques et Jean de Sainctes eurent soin d'obtenir des autres rois.

NOTE L (PAGE 299.)

PIÈCES RELATIVES A L'EXERCICE DE LA JURIDICTION SPIRITUELLE DANS L'ABBAYE, RÉDUITE EN COMMANDE.

1° Lettre du P. de Geresme, prieur claustral, au Pape, pour lui demander la confirmation de la juridiction spirituelle dans l'abbaye.

Beatissime Pater, cum omnis electus secundum canonicas sanctiones, ut licite possit in suo officio ministrare, debeat à suo prælato confirmari, et ecclesia sancti Vincentii Silvanectensis, ordinis canonicorum regularium sancti Augustini secundum suam primariam fundationem, apostolicæ sedi immediatè subjecta, eisdem privilegiis gaudens quibus ecclesia sanctæ Genovefæ Parisiensis, ejusdem ordinis, diù proprio pastore careat, ut pote sæculari commendatâ, quem constat nullam in spiritualibus, erga dictæ ecclesiæ religiosos jurisdictionem habere; nos frater Petrus de

Geresme humilis prior, cæterique præfatæ ecclesiæ religiosi humiliter Sanctitatem Vestram supplicamus, quatenùs præsentem electionem ratam, et gratam habeatis et eam apostolicâ auctoritate confirmare dignemini, ut et in præfatâ ecclesiâ ordo hierarchicus conservetur et timoratis conscientiis consulatur, ad laudem et gloriam Domini nostri Jesu Christi qui est Deus benedictus in sæcula. Amen.

2° Lettre d'obédience délivrée au nom du prieur.

Frater Jacobus Lemoine, humilis prior, vicarius magistri Guilelmi Thibaud abbatis monasterii sancti Vincentii Silvanectensis, ordinis sancti Augustini, carissimo fratri Claudio de Franqueville, ejusdem monasterii religioso professo salutem; cum cunctis pretiosissimis melior sit sapientia, nec quicquam desiderabile possit ei comparari, quod cum illa divitiæ sint et gloria, opes supernæ, et justitia; nullamque ad eam amplectendam, commodiorem et certiorem viam excogitari posse censeam, litterarum, in primisque sacrarum, scientia et virtute; quippe quæ otia tollunt, voluptates expellunt, animi perturbationes fugant; quibus præditi, tanto mihi videntur præstare cæteris hominibus quanto homines indocti et insulsi, vixque hominis nomine digni, cæteris animantibus antevertunt, tibi facimus copiam evolandi, in quem tu aut parentes tui, quos certum est plus scire et providere quam te ipsum, tibi commodum et utilem noveritis ludum litterarium, in quo litteris probis et honestis moribus apprime que virtutibus, litteratus et sapiens præceptor animum tuum informet et excolat. Sic ut hinc honor Dei, salus animæ tuæ ac totius monasterii nostri decus proveniat: verum illuc aditum liberum hac lege tibi esse ducito, ut quoties hinc te revocare nobis licebit, ad nos statim revolare, sacrosanctæ obedientiæ virtute, cogaris. Datum anno Domini 1552 octavo calend, martii.

3° Dimissoire accordé par un prieur claustral à un frère.

Notum facimus universis præsentes litteras inspecturis, quod ego, F. Rochus Robin, humilis prior abbatiæ seu monasterii sancti Vincentii Silvanectensis, subsignatus, licentiam concessi fratri Stephano dictæ abbatiæ, ordinis sancti Augustini, adeundi ad quemcumque antistitem catholicum atque catholicè ordinatum, ut ab eo ad ordinem subdiaconatûs promoveri possit aut valeat.

Actum domi prædictæ, anno 1609 die verò primâ mensis aprilis teste nostro chirografo huic cartulæ affixo. F. Rochus Robin; (et en autre caractère) admittatur ad subdiaconatum S. de Perienne.

NOTE L BIS. (PAGE 318.)

Sur les exercices qui avaient lieu à la distribution des prix, dans le collége des chanoines réguliers de Saint-Vincent.

Nous possédons les programmes de deux années à une assez grande distance l'une de l'autre; le premier est de 1748, et le second de 1769.

Le premier renferme le plan détaillé d'une tragédie « *Cirus* » et d'une comédie « *l'Homme de Fortune,* » qui devaient être représentées par les élèves, le mercredi 21 août, à midi précis. La tragédie est précédée de l'avertissement suivant : « Cette tragédie est pour le fond le Cirus de M. Danchet, de l'Académie française. Le P. Larue avait traité le même sujet en latin. Ces deux auteurs ont fait épouser à Cirus, Palmire, fille d'Harpage. Comme les règles de nos colléges, fondées sur celles de la bienséance, ne nous permettent pas d'employer des personnages de femmes, nous avons été obligés de faire des changements considérables. »

La représentation s'ouvre par un prologue dont le sujet n'est pas indiqué; puis se déroulent les cinq actes de la tragédie, suivant toutes les règles classiques.

La comédie, dont le sujet rappelle le Bourgeois-Gentilhomme, au moins par l'idée générale, est également précédée d'un prologue qui se passe entre le Génie de la Comédie, Mercure et Plutus. Nous sommes, on le voit, en plein paganisme, et tout à fait fidèles à Boileau. Les entr'actes étaient occupés par des danses composées pour la circonstance; et des chants exécutés par les élèves étaient mêlés au prologue. Un épilogue terminait la représentation : on y voyait reparaître le Génie de la Comédie, Mercure et Apollon, accompagnés cette fois d'un personnage moins considérable, le palefrenier du fameux Pégase; pour lui donner un nom, on s'était écarté des usages de la haute poésie, et par une allusion trop triviale, même dans la familiarité de la comédie on l'appelait tout simplement *Etrille.*

Le livret nous a conservé du reste le nom et le pays de tous ceux qui, à titre d'acteurs, de danseurs ou de chanteurs, devaient figurer dans la représentation.

Le second programme, de 1769, d'un intérêt plus sérieux, porte pour titre : « *Exercices publics et distribution générale des prix, dans le collége des chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis;* le titre est orné des armes de l'abbaye, entourées de guirlandes et de fleurs supportées par des anges, dans le goût de la renaissance qui n'est nulle-

ment conforme aux traditions heraldiques, sauf pour la devise « *suaviter et fortiter.* »

Les exercices publics, dont nous avons le programme et l'ordre sous les yeux, étaient un véritable examen sur les matières enseignées dans chaque classe : ils s'ouvraient trois ou quatre jours avant la distribution, et avaient lieu de neuf heures du matin à midi, et de deux à six heures du soir « dans la salle des actes de l'abbaye, en présence de M. l'abbé de Sainte-Geneviève. »

Quelques indications rapides suffiront pour permettre à ceux qu'intéressent les questions d'éducation, d'établir une comparaison utile entre le programme d'autrefois et les usages d'aujourd'hui :

La classe de septième n'avait aucun exercice latin : Les élèves devaient réciter le catéchisme du diocèse et quelques fables de La Fontaine; ils avaient à répondre en outre à quelques questions élémentaires d'histoire, de géographie, de mythologie et de grammaire. Aujourd'hui, on ne se contente pas du latin pour les élèves de septième : on exige d'eux du grec.

En sixième, l'explication latine avait pour objet un livre qui n'est plus dans l'usage des classes « *selectæ e veteri testamento*, » et les trois premiers livres de Phèdre; on accompagnait l'explication de notions littéraires qui nous paraîtraient avancées pour des élèves de cette classe, puisqu'ils devaient indiquer les caractères des trois plus célèbres fabulistes, Phèdre, Esope et La Fontaine; dans la récitation des fables de La Fontaine correspondantes à celles de Phèdre, les élèves devaient « donner une idée des animaux étrangers ou moins connus qui paraissent sur la scène. » Des exercices sur la mythologie, sur le rudiment, comme on disait alors, sur la grammaire française de M. Restaut, et sur le catéchisme historique de l'abbé Fleury, complétaient l'examen de cette classe.

En cinquième, on reprenait d'une manière plus complète les études qu'on n'avait qu'ébauchées les années précédentes; ainsi, au premier rang, nous trouvons l'étude raisonnée de la religion, viennent ensuite l'histoire sacrée et dans l'histoire profane, celle d'Athènes; la géographie et la mythologie. En fait d'auteurs, nous ne voyons d'indiquées que les vies des grands capitaines écrites par Cornelius Nepos, et les cinq livres des fables de Phèdre.

L'étude de la religion continue en quatrième; l'histoire romaine et l'histoire de France sont menées de front, et nous voyons apparaître l'histoire naturelle, étudiée beaucoup à la manière de Buffon.

Les auteurs, toujours exclusivement latins, sont à peu près les mêmes qu'aujourd'hui : les Catilinaires de Cicéron, les Eglogues et le quatrième livre des Géorgiques de Virgile. Le programme a soin d'ajouter que les

explications seront précédées d'un précis des vies des auteurs et d'un argument général, et seront accompagnées de remarques historiques et mythologiques.

Le programme de la troisième ne donne lieu à aucune observation : ce sont les mêmes matières qu'en quatrième, les mêmes auteurs aussi, Cicéron et Virgile.

Quelques exercices nouveaux apparaissent en seconde. Sous le titre d'histoire naturelle, on a renfermé quelques notions qu'on pourrait appeler de chimie, si elles ne se bornaient pas à une description plus littéraire que scientifique des mines d'argent, et spécialement de celle de Salseberyth en Suède. Les études sur les auteurs, sans négliger l'explication proprement dite, sont plus littéraires : c'est le parallèle de Cicéron et de Démosthène, celui d'Horace et de Rousseau, et des notions théoriques sur les divers genres de poésie.

En rhétorique, on continue l'histoire romaine et l'histoire de France; on complète les études de poétique commencées en seconde et on y ajoute la rhétorique. Dans les auteurs, nous ne remarquons avec Cicéron et l'art poétique d'Horace que quelques satires de Juvénal et de Perse.

Il n'est pas difficile de signaler les nombreuses lacunes de ce programme, comparé à ceux que l'on suit aujourd'hui : l'absence complète du grec, celle non moins complète des mathématiques frapperont tous les yeux. La place faite à l'histoire est relativement petite : nous avons ajouté beaucoup, trop peut-être; car on peut se demander toujours si l'instruction est en proportion du développement des programmes?

NOTE M. (PAGE 319.)

Epitaphe du P. Ch. Faure.

Hic jacet
Reverendissimus in Christo pater
Carolus Faure
Hujus domus abbas
Ord. Can. Reg. Cong. Gall. hoc sæculo instaurator,
Ac primus præpositus generalis;
Vir ad magna quæque natus;
Magnus ingenio, memoriâ, eloquentiâ, eruditione :
Major animo, labore, constantiâ :
Maximus modestiâ, religione :
Supereminens charitate.

Qui collapsam, ubiquè ferè Galliarum, canonicæ vitæ disciplinam,
Primus erigere cogitavit,
Consiliumque tam arduum et cepit ipse adolescens, et senibus dedit :
Mox, ut opere impleret,
Faventibus Gregorio XV et Urbano VIII PP. MM.
Annuente Ludovico Justo Francorum rege christianissimo,
Operam præbente Francisco cardinale Rupifucaldo,
Aspirante in omnibus et super omnes Deo Op. Max.
Primum in Sancti Vincentii Silvanect. domo, ubi Deo se devoverat,
Tum in hâc sanctæ Genovefæ, ubi Deo quam plurimos devovit,
Tanto conatu, tantoque successu insudavit,
Ut canonicorum coloniis per varia passim cænobia deductis
Amplissimum ordinem diù miserè deformatum, brevi feliciter instaurarit;
Demum auctâ quinquaginta monasteriis suâ congregatione,
Cæteris ejusdem ordinis eamdem subindè diciplinam certatim amplectentibus,
Post conditas, ad canonicæ vitæ normam, optimas leges,
Ipse viva lex, ipse suorum Regula magis quam rector,
In animis filiorum, quos propè innumeros Christo genuit,
Æternum Victurus,
Obiit
Prid. non. novemb. an. sal. MDCXLIV æt. L. prof. XXX.

Le P. Ch. Faure occupe une si grande place dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent, que nous avons cru à propos d'ajouter quelques lignes sur sa famille.

Note sur la famille du P. Charles Faure.

Charles Faure est né à Lucienne, près de Paris, le 29 novembre 1574, de Jean Faure, d'une noble et ancienne famille d'Auvergne, et de Marie Jaulnay, fille d'Etienne Jaulnay, premier médecin de la reine Louise de Vaudemont, femme de Henri III.

Jean Faure, qui était le septième de quatorze garçons, avait reçu une éducation distinguée et chrétienne, dont il sut conserver les principes, même dans la profession des armes qu'il embrassa, suivant l'usage de ceux de sa condition : il disait tous les jours l'office de l'église tout entier, ce qui est assez extraordinaire, ajoute l'histoire, pour un homme de sa position. Ses vertus et sa capacité lui méritèrent une grande considération, et quelques années avant sa mort, il eut l'honneur d'être délégué pour recevoir, à Saint-Germain, au nom du roi, le serment de fidélité des enfants de France

Charles Faure avait cinq frères et trois sœurs : parmi ses frères, Claude, qui était son aîné, embrassa d'abord la carrière des armes, comme son père. Touché de la grâce, il entra dans l'ordre des carmes déchaussés, sans avoir communiqué ses desseins à personne. En 1628, une peste s'étant déclarée à Lyon, il obtint de ses supérieurs la permission d'aller soigner ceux qui en étaient atteints. Sa charité fut admirable. Attaqué lui-même de la maladie, il ne ralentit rien de son zèle pour les malades, et lorsqu'il vit qu'il ne lui restait plus de forces, il trouva encore le courage de se lever, et ayant passé une corde autour de son cou, il se jeta à genoux pour faire amende honorable au nom de la ville affligée. C'est dans cette posture que la mort vint le trouver le 15 janvier 1629, et « on vit tout d'un coup la peste cesser. » Aussi le peuple de Lyon, le vénéra-t-il comme un martyr.

Des trois sœurs de Charles Faure, qui furent toutes mariées, l'une épousa Jean Régnier, seigneur des Marais, parent et peut-être le père du grammairien-poète, qui fut secrétaire de l'Académie française.

NOTE N.

Liste des abbés de Saint-Vincent, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à sa suppression.

Lietauld, premier abbé, en 1065.
Felinand, deuxième abbé; date inconnue.
Baudouin, troisième abbé, en 1119.
Baudouin, deuxième du nom, quatrième abbé, en 1138.
Hugues, cinquième abbé, en 1147.
Baudouin, troisième du nom, sixième abbé, en 1154.
Hugues, deuxième du nom, septième abbé, en 1162 ou 1163.
Guillaume, huitième abbé; date incertaine.
R., neuvième abbé; date incertaine.
Odo, dixième abbé, en 1192.
Pierre, onzième abbé, vers 1205.
Henry, douzième abbé, vers 1220.
Adam, treizième abbé, en 1230.
Foulque, quatorzième abbé, en 1240.
Pierre, deuxième du nom, quinzième abbé, vers 1248.
Henry, deuxième du nom, seizième abbé, en 1250.
Adam, deuxième du nom, dix-septième abbé, coadjuteur en 1273, abbé en 1276.

Jean, dix-huitième abbé, vers 1292.

Guillaume, deuxième du nom, dix-neuvième abbé, entre 1316 et 1325.

Jean de Montataire, vingtième abbé, vers 1336.

Jacques, vingt et unième abbé, coadjuteur en 1355, abbé en 1356.

Guillaume Billard, troisième du nom, vingt-deuxième abbé, en 1376.

Jean de Sainctes (1), vingt-troisième abbé, vers 1380.

N...., vingt-quatrième abbé, béni à Paris en 1398.

Oudart ou Odo, deuxième du nom, vingt-cinquième abbé, vers 1402.

Guillaume Le Clerc, quatrième du nom, vingt-sixième abbé, en 1415, par résignation du précédent.

Jean, quatrième du nom, vingt-septième abbé, vers l'an 1433.

Jean Bonissent, cinquième du nom, vingt-huitième abbé, vers 1450.

Pierre Richevillan, cinquième du nom, vingt-neuvième abbé, en 1462.

Robert Foulon, trentième abbé, en 1487.

Charles du Bec, prétendu abbé, trente-unième, en 1491.

Nicolas Barbe, trente-deuxième abbé, reconnu en 1492.

Bernard de Vauldray, prétendu abbé, trente-troisième, en 1505.

Jean Thibaud, sixième du nom, trente-quatrième abbé, reconnu en 1505.

Guillaume Thibaud, trente-cinquième abbé, premier commendataire en 1536.

Jean Mazile, trente-sixième abbé, deuxième commendataire en 1572.

Nicolas du Val, trente-septième abbé, troisième commendataire en 1580.

Jean Berthier, trente-huitième abbé, quatrième commendataire en 1604.

Jean-Philippe Berthier, trente-neuvième abbé, cinquième commendataire en 1620.

Armand de Simiane, quarantième abbé, sixième commendataire en 1667.

Laurent de Bergerat, quarante et unième abbé, septième commendataire en 1675.

Charles-Alexandre de Salians d'Estain, quarante-deuxième abbé, huitième commendataire en 1693.

Louis de Chaumejan de Fourille, quarante-troisième abbé, neuvième commendataire en 1718.

Claude-Charles de Montejouls, quarante-quatrième ou quarante-cinquième et dernier abbé de Saint-Vincent, en 1765.

---

(1) Joannes de Sanctis, qu'on traduit par J. de Saintes ou plutôt Jean de Sains, famille illustre alors, qui donna plus tard un évêque au siège de Senlis.

NOTE O.

Des principales charges dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Une abbaye au moyen-âge, lorsqu'elle jouissait des droits et privilèges féodaux, comptait un grand nombre d'officiers extérieurs, chargés de rendre la justice et d'exercer les autres fonctions inhérentes à la propriété seigneuriale. Nous ne voulons parler ici que des charges qu'on peut appeler intérieures, et qui se rapportaient au régime même de la maison.

Après l'abbé, qui était tout-puissant, et en qui résidait toute la juridiction spirituelle et temporelle, venait le prieur claustral, désigné quelquefois dans les écrivains ecclésiastiques par le titre de *Præpositus*. Il était chargé de veiller à l'ordre intérieur du monastère, dont il dirigeait les intérêts spirituels sous la dépendance de l'abbé. Il occupait au chœur la première stalle du côté gauche, et possédait dans toute la maison un pouvoir très-grand. Lorsque les abbés eurent pris l'habitude de vivre en dehors de la règle commune, le prieur devint, de fait, le supérieur de la maison, et jouit d'une situation quelquefois très-grande. Un des prieurs de Saint-Vincent, au xvᵉ siècle, qui avait été organiste de Notre-Dame, à 24 livres de gage par an, avait une belle fortune, et menait assez grand train : il prêtait de l'argent au chambrier, et même à l'abbé, possédait des chevaux à lui, qui lui furent pris par les Anglais dans une rencontre. A l'avénement des commendataires, la position du prieur devint plus importante encore, il fut désormais le seul maître dans le monastère. Au lieu d'être nommé par l'abbé, comme auparavant, il était élu en chapitre, avec la solennité qui, jusqu'alors, avait été réservée à l'élection de l'abbé lui-même. Celui-ci, comme pour conserver son droit de suprématie, délivrait à l'élu des lettres de vicariat; mais bientôt cette formalité même fut négligée, et le prieur élu par ses confrères gouverna en son propre nom. Il n'acquit jamais la prérogative attachée au titre d'abbé qui, en vertu de son élection, conservait toujours une position supérieure, même lorsqu'il donnait sa démission. Après l'expiration de ses pouvoirs, le prieur redevenait simple particulier, à moins qu'il ne fût promu à une autre charge.

L'historien Anquetil fut prieur de Saint-Vincent en 1763. Après le prieur, et dans le même ordre de fonctions, venait le sous-prieur destiné à aider le premier ou à le suppléer au besoin. Quelquefois même, dans les grands monastères, les vicaires du prieur étaient en assez grand nombre : il y

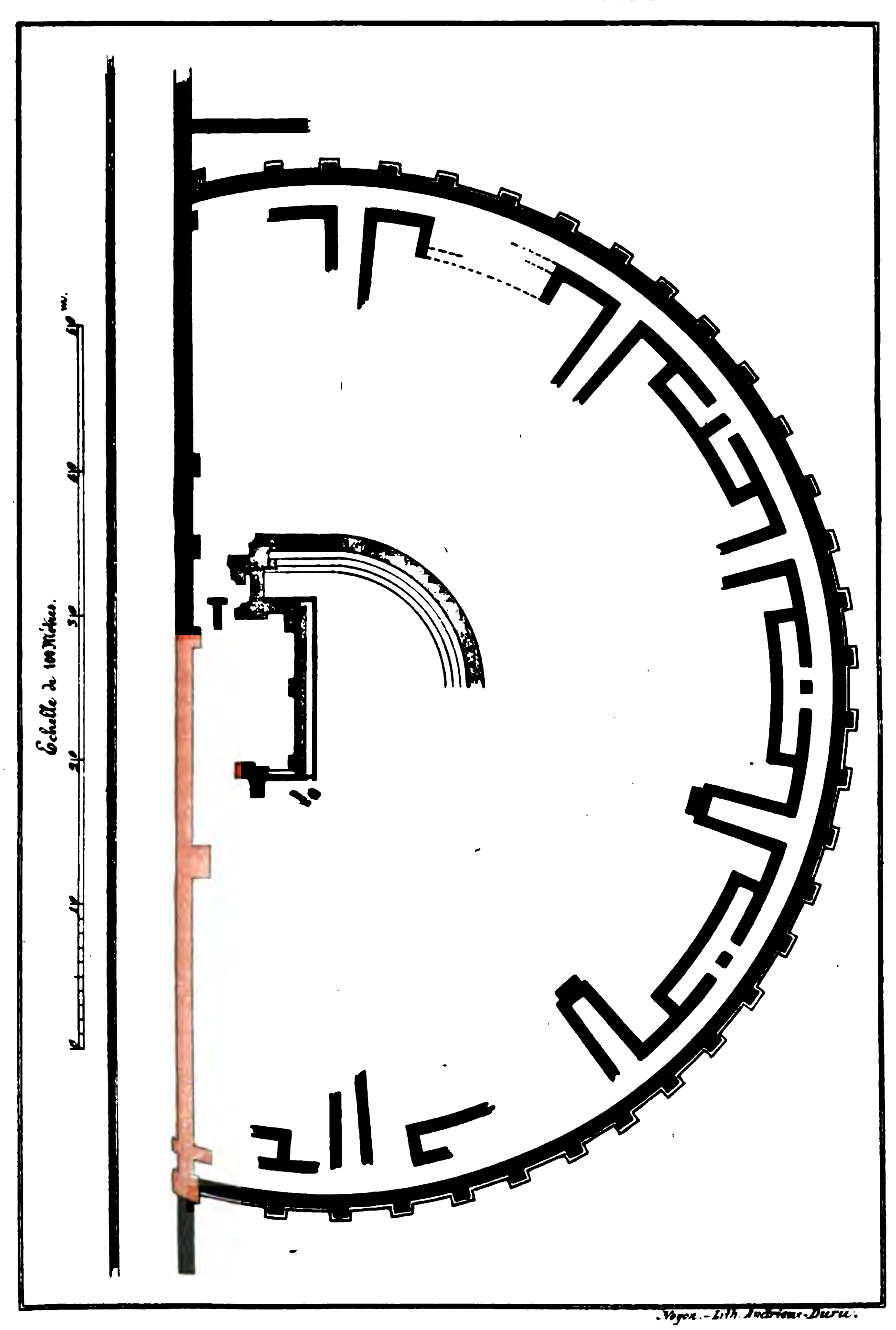
avait le *tiers-prieur*, le *quart-prieur*, le *quint-prieur*, qui tous avaient les mêmes devoirs et des droits analogues.

En dehors de la juridiction spirituelle, l'administration temporelle de l'abbaye exigeait un personnel assez nombreux. Le premier de ces dignitaires portait, nous l'avons vu déjà, le titre de *chambrier*; cette dénomination est expliquée par le texte suivant qui définit ses fonctions : *Qui pecuniarum ecclesiasticarum in* CAMERIS *servatarum curam habet.* Cet office fut établi, ou plutôt rétabli à Saint-Vincent, en 1282, à la suite des démêlés qui eurent lieu à cette époque entre l'abbé Adam et ses religieux. D'après la convention que le cardinal Jean, du titre de Sainte-Cécile, imposa alors aux parties, le chambrier était obligé de rendre compte exact de sa gestion, tous les deux mois, à un conseil d'administration, composé de l'abbé, du prieur, et de trois ou quatre des plus anciens chanoines; tous les ans, il devait le même compte-rendu au couvent tout entier. La même constitution défendait de laisser le même chambrier plus de deux ans dans ses fonctions. Il avait sous ses ordres un certain nombre de religieux dont les noms désignaient suffisamment les fonctions : c'étaient le censier, le cellerier, le grainetier, le pitancier et l'hôtelier.

Par la nature même de ses fonctions, le chambrier était une des puissances du monastère; aussi, souvent, de chambrier devenait-il abbé; il cumulait alors le plus ordinairement les deux fonctions.

Enfin, dans le nombre des religieux, il y en avait qu'on appelait *prébendiers*; c'étaient ceux qui remplissaient dans les trois collégiales de Senlis les fonctions de chanoine, au nom de l'abbé de Saint-Vincent, qui était chanoine-né dans les trois églises, où il avait droit à la première stalle, à la droite du doyen, et ceux encore qui possédaient des bénéfices appartenant à l'abbaye, dans différentes contrées.

THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.



La partie teintée en rouge est celle qui vient d'être explorée ;– La partie teintée en noir est celle découverte en 1850.

SUPPLÉMENT

A LA

NOTICE

SUR LE THÉATRE DE CHAMPLIEU.

M. de Saulcy vient de publier, dans la revue scientifique du journal l'*Opinion nationale*, n° du 20 novembre 1859, un nouvel article sur les antiquités de Champlieu.

Cette fois, encore, le spirituel académicien, forcé, sans doute, de modeler sa thèse pour l'accommoder au goût du public qui veut avant tout se repaître de feuilletons amusants, s'est trouvé conduit à sacrifier le sérieux que comportent les discussions scientifiques ou historiques.

Au fond, c'est un plaidoyer finement élaboré en faveur de l'opinion que le savant membre de l'Institut émet à l'appui du système que j'ai combattu avec toute la réserve que m'inspiraient mes sentiments personnels pour l'auteur et mon respect pour le corps savant auquel il a l'honneur d'appartenir.

Je prends de bonne grâce, dans ce factum, la part qui me revient naturellement dans ses malicieuses allusions à l'endroit des *Antiquaires du pays;* je ne me tiens aucunement pour meurtri par cette innocente espiéglerie de style. Quoi qu'en dise mon savant contradicteur, il se trouve, en nos parages, des hommes qui ne sont pas dépourvus de toute expérience, et peuvent, au besoin, prouver qu'ils ont d'assez bons yeux, pour des yeux de provinces.

J'ai cherché quels pouvaient être ces gros et vilains mots adressés à l'honorable M. de Saulcy qui les stigmatise par une ponctuation pudique; je n'ai rien trouvé dans la forme ni dans le fond de la discussion qui puisse se prêter à pareille interprétation; et, pour ma part, je déclare hautement que la moindre allusion, ou blessante, ou maligne, aurait été l'objet de ma répulsion.

Je reviens au théâtre de Champlieu, désireux que je suis de clouer la discussion dans le cercle de l'archéologie, ce noble champ clos, où chacun peut rompre sa lance avec la courtoisie que nous imposent les lois de la chevalerie scientifique et littéraire.

Depuis quelques mois, les fouilles pratiquées dans l'intérieur de l'hémicycle, ont amené des découvertes importantes, telles que : 1° Les premières assises de deux murs parallèles faits en moellons cubiques : ils s'étendent de l'une à l'autre extrémité du théâtre, et forment la corde de l'arc. On ne peut y méconnaître le *proscenium* des anciens théâtres;

2° Le pourtour de la cavée est garni de trois rangs de siéges ou gradins en pierres de taille, parfaitement conservés;

3° L'agencement de l'orchestre avec son entourage muraillé, placé dans le centre de l'hémicycle, et touchant à l'avant-scène (1).

Ce résultat des fouilles, je l'avais prévu; bien d'autres l'auraient fait à ma place. C'était une conséquence forcée de la présence du théâtre romain, dont les parties supérieures étaient alors seules en évidence.

---

(1) Le plan ci-joint, avec deux teintes, dont les lignes rouges indiquent les parties récemment mises à nu, n'offre qu'une esquisse imparfaite, peut-être, dans quelques détails, mais il est fidèle dans son ensemble.

S'il se trouvait quelques points défectueux, la faute en serait au dragon de ce jardin des Hespérides, toujours prêt à pourchasser les visiteurs.

Sans doute, on ne saurait trop se prémunir contre les indiscrétions du public; mais comme on n'avait point indiqué les mesures à prendre pour obtenir l'autorisation de visiter le camp des explorations, n'était-il pas pénible pour les personnes que le goût de l'étude amenait à Champlieu, d'être forcées, après une longue pérégrination, de rebrousser chemin en présence d'une barrière malencontreuse! En France, nous sommes habitués à plus de bienveillance et d'urbanité.

L'an dernier, en effet, j'écrivais les lignes suivantes (page 4 du Mémoire) :

« Quant à moi, bien qu'il n'en reste aucune trace sur le terrain,
« je voyais, à partir de la cavée et des siéges d'honneur placés dans
« la partie du théâtre où sont de nos jours *le parterre et l'orchestre*,
« s'étendre le lieu où était le *proscenium*, ainsi que le plancher en
« talus, ou *pulpitum*, sur lequel, à bonne portée de la voix, les ac-
« teurs récitaient les œuvres des auteurs comiques ou tragiques. »

J'ajoutais ces mots : « Grâce aux recherches qui vont être faites
« immédiatement, ce qui est encore enfoui sera mis à jour, et
« l'on pourra voir se changer en certitude ce qui, jusqu'à pré-
« sent, peut paraître simplement conjectural. »

Maintenant que les fouilles ont donné le mot de l'énigme, si l'on commente les résultats obtenus; que trouve-t-on? sinon l'existence de substructions dont la forme, l'emplacement et le caractère architectural se rapportent parfaitement aux prévisions que j'avais exprimées, c'est-à-dire à un théâtre romain. Et pourtant M. de Saulcy se demande comment on pourrait s'y prendre, en présence des restes de ces constructions, pour soutenir encore que le théâtre de Champlieu est de l'époque romaine! Mille voix s'éleveront au contraire pour lui demander à lui-même comment il pourra déduire des prémisses de l'exposition des faits, que ce puisse être autre chose qu'un théâtre romain.

Voici le système qu'a imaginé M. de Saulcy :

« Sans doute, dit-il, les parties nouvellement découvertes ap-
« partiennent bien aux temps qui suivirent de près le règne des
« Antonins; mais, gradins, scène, orchestre, se sont trouvés,
« par un de ces hasards fort gracieux parfois pour les anti-
« quaires, enchassés dans la construction subséquente du cirque
« mérovingien, enterrés qu'ils étaient sous le remblai qui avait
« supporté la construction, fort défectueuse et véritablement
« misérable, du second théâtre. »

Il ne fallait pas moins que l'intervention de ce *Deus ignotus* des archéologues, le hasard, pour mener à bien cette incroyable et magique combinaison qui fait qu'un roi de la race franke, Chilpéric, aurait fait établir un cirque précisément sur un terrain alors nivelé et renfermant les restes d'un théâtre romain parfaitement oublié depuis quelques siècles.

Il y a plus, ce cirque, qui n'en est pas un, car il aurait dû.

pour cette destination, présenter une enceinte complète propre à maintenir enfermés les animaux féroces qui figuraient dans l'arène, ce demi-cirque, pour lui donner exactement son nom, fait en moellons cubiques, offre tous les détails d'un théâtre; il est construit juste au point voulu pour s'harmoniser avec les parties nouvellement exhumées, lesquelles sont incontestablement romaines. S'il se trouvait plus près, plus loin, plus haut, plus bas, plus grand, plus petit; s'il avait une autre direction, une orientation différente, il ne s'accorderait plus ni avec la scène, ni avec l'orchestre et les gradins de la cavée; il ne ferait plus face au bâtiment prétorien de l'époque du haut empire. Et le hasard aurait fait ces merveilles!..

J'espérais trouver dans le récit de M. de Saulcy quelques détails sur le *toril* ou les *carceres* qu'il avait annoncés comme existant probablement à la façade du bâtiment prétorien; je n'ai rien lu sur ce point dans le feuilleton. Attendons son prochain rapport: attendons aussi la réponse aux questions que j'ai nettement posées, comme aux explications que j'ai fournies. Jusque-là, et si la discussion continue d'être vague et sans précision, les redites n'avanceront pas la solution du problème. Nous resterons dans la confusion des langues.

Je dois exprimer ici la surprise que j'éprouvai quand j'eus la bonne chance de pouvoir pénétrer, il y a quelques semaines, jusqu'à la partie extérieure centrale de la précinction de l'hémicycle de Champlieu. Là se trouvait, l'an passé, un mur parfaitement conservé, présentant tous les caractères d'une reconstruction partielle avec les différences notables qui la faisaient distinguer du travail primitif (on y voyait un rejointoiement fait à plat, avec lignes tracées à la pointe, et moellons couverts de stries en arêtes de poisson, en losanges, etc.).

Toute cette partie se trouve actuellement enfouie sous un talus de terres provenant du déblaiement de l'intérieur du théâtre. S'il était nécessaire de soutenir le mur, quelques éperons auraient suffi, et l'on n'aurait pas mis la lumière sous le boisseau. Les pièces d'un procès restent ordinairement à la disposition des plaideurs et des juges pour que communication puisse être fournie pour les besoins de la cause. Je signale cette circonstance au savant architecte du monument, M. Viollet-Leduc, et je suis certain à l'avance que cet oubli sera promptement réparé.

Je termine cette notice en faisant humblement amende honorable à l'égard d'une appréciation que je n'ai point osé produire aussi hardiment que je l'avais dans la pensée lorsque je publiai mon précédent Mémoire. A ce moment, j'ai rajeuni la date de sa construction plus que de raison, ceci, pour ne pas heurter l'opinion accréditée sur l'époque où le moellon cubique commença d'être employé. Je crois fermement qu'ici se trouve un exemple de son usage dès le commencement du IVe siècle, alors que les chaînes de briques plates, alternant avec la pierre, n'étaient pas encore usitées; et c'est ce qui explique parfaitement leur absence dans le mur de la précinction. J'ai, du reste, été, sur le terrain même de Champlieu, justement gourmandé pour cette faiblesse par un antiquaire que je ne nommerai pas, mais que chacun reconnaîtra quand j'aurai dit qu'il allie la droiture et la science profonde à une rudesse d'argumentation des plus accentuées, ce qui n'empêche pas qu'il ait beaucoup de bons amis.

Extrait de l'article de M. J. de Saulcy, membre de l'Institut, contenu dans l'Opinion nationale, *numéro du* 20 *novembre* 1859.

ANTIQUITÉS DE CHAMPLIEU.

Nous avons, en France, une assez singulière habitude, c'est de nous figurer que, lorsqu'on veut voir de beaux sites, de belles ruines, de vrais monuments antiques dignes d'attirer l'attention des savants, des artistes, des touristes même, il faut absolument franchir les frontières de notre pays et aller parcourir les contrées éloignées. Ce que nous irions chercher bien loin, nous l'avons parfois à nos portes, et nous ne nous en soucions guère. Nul n'est prophète dans son pays, et ce fâcheux axiome s'applique tout aussi bien aux choses qu'aux hommes. Je veux vous en citer un exemple, cher lecteur; heureux si je vous donne l'idée de diriger une promenade en un lieu, dont vous séparent deux heures à peine, et où vous pourrez étudier et contempler à l'aise un monument unique en France et probablement dans le monde entier.

A moins de deux lieues à l'est de Verberie, station du chemin du Nord, la lisière de la belle forêt de Compiègne est côtoyée par une voie antique, connue des habitants du pays sous le nom de chaussée Brunehaut, comme en beaucoup d'autres contrées, où l'illustre et malheureuse reine a laissé le souvenir des soins qu'elle prit peut-être pour remettre en bon état les

vieilles routes stratégiques construites, quelques siècles avant elle, par les Romains. Sur le territoire de la commune d'Orrouy, la chaussée Brunehaut traverse un plateau admirablement situé, militairement parlant, pour surveiller et commander tout le pays d'alentour. Ce plateau, tenant au hameau de Champlieu, s'appelle les Tournelles ou le Camp de César. Cette dernière dénomination est-elle juste? C'est parfaitement possible, César ayant fait campagne contre les Bellovaques, qu'il défit sur les frontières de leur territoire, frontières bien voisines de Champlieu, sans aucun doute.

Les anciens historiens du Beauvoisis et du Valois avaient mentionné la présence à Champlieu d'un monument à demi enterré, qu'ils désignaient sous le nom de *fer à cheval*, et dont ils n'avaient pas deviné la destination première. C'était pour eux un ouvrage de fortifications, et rien de plus. Un auguste personnage, en visitant, il y a deux ans, le soi-disant camp de César de Champlieu, reconnut au premier coup d'œil un théâtre antique dans les prétendues redoutes des historiens du pays. MM. Mérimée, Viollet-Leduc et moi, visitâmes, à notre tour, cette curieuse relique des temps passés, et, à certains caractères évidents de la construction, nous eûmes le malheur, hélas! de déclarer que ce théâtre était de l'époque mérovingienne, et qu'il en fallait très-probablement attribuer la construction à Chilpéric.

Grégoire de Tours, en effet, raconte que ce roi fit élever des édifices de ce genre pour amuser ses sujets dans le pays de Soissons et à Paris. A peine avais-je imprimé quelques lignes sur cette intéressante découverte, d'autant plus intéressante que les monuments de l'époque mérovingienne sont plus rares en France, qu'une véritable bourrasque de dénégations tomba sur ma pauvre tête. J'étais un rêveur, un..... un..... (Je me dispense de remplacer ces points, chers lecteurs, vous y substituerez aisément les qualités qu'ils représentent.) Je pris la liberté grande de rester de mon avis, ou mieux, de notre avis, car mes deux compagnons de promenade n'avaient pu se décider à modifier de l'épaisseur d'un cheveu l'opinion que nous avions conçue ensemble, en y regardant d'un peu plus près et avec un peu plus d'expérience peut-être que nos honorables contradicteurs.

Mais nous enlevions un théâtre romain aux antiquaires du pays pour lui substituer un théâtre mérovingien, bien plus intéressant pour la science, mais moins vieux, et on n'en criait que plus fort haro sur nous! En un mot, nous étions une espèce assez rare de voleurs; nous prenions cent sous dans la poche de nos voisins, en substituant à la pièce soustraite un beau napoléon de vingt francs!

Il y a mieux! Aux vingt francs, vous allez voir tout à l'heure que nous ajouterons même la pièce de cent sous!

Une petite polémique, assez amusante, s'engagea donc sur ce sujet; comme cela a lieu d'ordinaire; nous restâmes de part et d'autre comme des nègres se savonnant mutuellement la figure afin de se rendre plus blancs, et l'Etat se fit propriétaire du monument. Je vais vous dire ce qui en est résulté.

On voyait en face du fer à cheval de Champlieu, et de l'autre côté de la chaussée Brunehaut, un tertre confus du sein duquel on avait, depuis quelques années, extrait force blocs couverts de sculptures et d'un style qu'il était impossible de méconnaître. Ce monument ruiné datait évidemment pour tout le monde de la période qui suivit de très-près le règne des Antonins. Les uns concluaient de sa présence à côté du théâtre, que celui-ci était son contemporain, et, ce faisant, ils raisonnaient aussi juste que celui qui, voyant l'Hôtel-Dieu à côté de Notre-Dame, soutiendrait, sans plus ample informé, que Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu ont été bâtis à la même époque.

Les autres, et nous étions du nombre, soutenaient *mordicus* que les deux monuments en question n'avaient absolument rien de commun que le site. Des fouilles seules pouvaient décider la question et clore les débats. Les fouilles ont été entreprises au compte de l'Etat, devenu propriétaire du terrain; elles ont été poursuivies jusqu'au bout, sous l'habile direction de M. Viollet-Leduc, et je ne vois plus trop, maintenant que ces fouilles ont parlé, comment on pourrait s'y prendre pour soutenir encore que le théâtre antique de Champlieu est de l'époque romaine.

Figurez-vous, chers lecteurs, que le hasard, fort gracieux parfois pour les antiquaires, a fait que sous le théâtre dont il s'agit se sont trouvés des rangs de gradins très-bien conservés et restés à leur place primitive, d'un théâtre beaucoup plus ancien et d'une construction évidemment contemporaine cette fois du monument ruiné placé devant le théâtre. Gradins, scène, orchestre, tout s'est retrouvé à sa place, mais enterré sous le remblai qui avait supporté la construction fort défectueuse et véritablement misérable du second théâtre.

C'est qu'à un théâtre proprement dit, c'est-à-dire sur lequel se débitaient probablement les comédies de Plaute et consorts, on avait substitué un théâtre approprié aux combats de bêtes sauvages, seules pièces auxquelles nos braves ancêtres, les Franks, eussent goût. Ce remblai, sous lequel étaient perdues les traces palpables du monument primitif, avait formé l'arène du second; et dans ce remblai, composé de terres prises de tous les côtés dans le voisinage, se trouvaient noyées des médailles de toutes les époques, depuis les monnaies gauloises jusqu'à celles des derniers maîtres de l'empire d'Occident. Tout cela a été pieusement recueilli, et forme autant de pièces importantes à maintenir au dossier

du procès archéologique aujourd'hui jugé en dernier ressort, j'imagine.

Il est bon d'ajouter que les trois rangs de gradins du théâtre romain ne se relient pas le moins du monde au monument dont l'origine a été si rudement débattue, et que la ligne inclinée suivant laquelle était constituée la première gradation laisse bien loin derrière elle toute la construction postérieure.

Quant à celle-ci, elle présente l'échantillon le plus complet et le plus intéressant de l'architecture à demi-sauvage des Franks. Ceux-ci, qui avaient sous les yeux tout ce que les invasions des barbares avaient laissé debout des édifices gallo-romains, s'efforcèrent tant bien que mal d'en imiter l'appareillage. Des petits moellons régulièrement équarris, et connus sous le nom de moellons piqués, furent exclusivement employés à paremcnter les murailles; mais, pour imprimer à celles-ci le cachet du goût des Franks, ces pierres furent revêtues de tailles en arête de poisson, ornementation analogue à celle de tous les bijoux extraits des tombes qui sont incontestablement de l'époque mérovingienne. Seulement, l'architecte du dernier théâtre de Champlieu avait négligé un détail que les constructeurs habiles ne négligent pas trop d'ordinaire : il s'était dispensé, par économie, je veux le croire pour son honneur d'architecte, d'établir des fondations sur lesquelles un théâtre pût rester debout avec quelque sécurité. Il s'était contenté de substituer du cran bien pelotonné aux terres meubles empruntées aux champs du voisinage, dans toute la partie de son remblai, sur laquelle devait s'élever la précinction, les vomitoires et la gradination du théâtre. On appelle cran les débris de carrières, dont la consistance offre évidemment plus de solidité qu'un amas quelconque de remblai formé au hasard des premières terres que l'on trouve sous la main. Il fallait pourtant s'ingénier pour trouver un moyen de consolider un peu tout cela, d'autant que le ciment employé était détestable, et tout le pourtour de la muraille extérieure fut garni de contreforts en même maçonnerie, terminés à leur partie supérieure par des plans inclinés. Que l'on parcoure le monde entier connu des anciens, que l'on explore tous les monuments romains connus et à découvrir encore, et je défie que l'on en rencontre un seul qui se présente sans fondations et avec des contreforts analogues à ceux que je viens de mentionner.

Aujourd'hui que le théâtre de Champlieu a été déblayé avec les soins les plus intelligents, et remis, pour ainsi dire, en état par la reconstruction de la très-petite portion des murailles primitives que le temps avait emportées, rien n'est plus imposant que cette masse s'élevant de plus de trente pieds au-dessus du niveau de la plaine, sans brèches, sans solution de continuité. En un mot, ce monument est d'une conservation

vraiment exceptionnelle, et tous ceux qui ont quelque désir d'étudier le système de construction adopté sous les rois de la race mérovingienne, feront bien d'aller visiter Champlieu. Ajoutez au plaisir de contempler un monument unique en son genre, l'agrément de parcourir un délicieux pays, et vous ne m'en voudrez certainement pas, chers lecteurs, si je vous décide à profiter d'un beau jour, où vous n'aurez rien de mieux à faire, pour entreprendre le pèlerinage de Champlieu.

Le monument placé en face du théâtre était certainement un temple, et un temple des plus curieux. On y avait accès par un large escalier dont quelques-unes des marches inférieures ont été retrouvées en place. Ces marches portent des traces évidentes d'un incendie violent. Un stylobate élevé de quelques pieds supportait le temple proprement dit. Celui-ci était garni sur tout son pourtour de colonnes engagées; leur fût était recouvert du haut en bas par une ornementation variée dont les motifs se retrouvent sur tous les monuments gallo-romains appartenant à l'époque qui commence au règne des Antonins. Au pied du temple et sur ses quatre faces régnait un caniveau destiné à recueillir les eaux pluviales : ce caniveau est intact.

L'enceinte carrée, au milieu de laquelle s'élevait le temple, paraît avoir présenté un portique, assez étroit d'ailleurs, dont les colonnes fragmentées se sont retrouvées en grande quantité dans les fouilles. En résumé, le temple de Champlieu, tout ruiné qu'il est, présente un des monuments antiques les plus curieux qui existent en France, et à coup sûr il n'en est aucun dans les provinces septentrionales de notre pays qui mérite à plus juste titre un pèlerinage des antiquaires.

Ajoutez à tout cela une voie antique bien conservée, dès qu'elle franchit la lisière de la forêt; des constructions en grand nombre entourant les deux édifices principaux dont je viens de parler; puis, enfin, les retranchements fort apparents encore en plus d'un point de l'enceinte fortifiée d'une station militaire romaine, et vous aurez, chers lecteurs, une idée assez exacte de la véritable Pompéï française, que je vous engage fort à aller voir.

N'y eut-il à Champlieu qu'un camp romain, comme le veut la tradition? C'est impossible, si, du moins, il s'agit d'un camp que des troupes romaines auraient passagèrement occupé. Que là ait été située une de ces stations permanentes, *castra stativa* où les légions hivernaient et tenaient garnison d'habitude, c'est plus probable. Mais cependant je suis bien, je l'avoue, tenté de croire qu'il y eut là plus qu'un établissement militaire, et que ces belles ruines marquent la place d'une grande bourgade, sinon d'une véritable ville gallo-romaine.

PEIGNÉ-DELACOURT.

UN DERNIER MOT

SUR LE

THÉATRE DE CHAMPLIEU.

M. Viollet-Leduc a continué, dans la *Revue archéologique* (numéro de janvier 1860), la discussion ouverte depuis quelques mois sur l'âge et la destination de l'hémicycle de Champlieu.

Après une nouvelle description du plateau et de la chaussée romaine qui traverse le camp, l'auteur aborde la question du théâtre, *sujet de discussions entre les archéologues.*

Suivant mon usage, je transcrirai les passages qui ont trait à ce qu'on nommait autrefois *le fer à cheval*, en ajoutant à la suite ma réponse et mes observations. C'est, pour ma part, prendre l'engagement de ne pas esquiver le fond de la polémique.

M. Viollet-Leduc s'exprime ainsi :

A la fin du mois d'octobre 1857, l'Empereur, étant à Compiègne, visita ces restes, et Sa Majesté reconnut de prime abord qu'ils devaient couvrir des édifices ruinés d'un intérêt considérable.

Je ne saurais trop approuver le sentiment de haute convenance apporté par M. Viollet-Leduc dans les termes qu'il emploie, en dégageant, *maintenant*, de la discussion un personnage auguste qui fut, il est vrai, spontanément frappé du grandiose des ruines de Champlieu et prend sans doute intérêt au débat soulevé, mais qui ne s'est pas prononcé dans la question relative à l'âge ou à la destination du monument. Il me l'a dit lui-même, et je suis autorisé pour le déclarer.

M. Mérimée, M. de Saulcy et moi allâmes à Champlieu, et nous revînmes avec la conviction que les constructions visibles du théâtre ne pouvaient appartenir à l'époque romaine. Si ces constructions n'étaient pas romaines, elles étaient nécessairement de l'époque mérovingienne; d'ailleurs, le système de construction, la taille du moellon, indiquaient une œuvre barbare, un défaut de soin et d'attention qu'on ne rencontre jamais dans les bâtisses romaines, si négligées qu'elles soient. Un théâtre mérovingien était un édifice peu commun. Aussi notre opinion fut-elle vivement combattue. Les arguments pour et contre se pressèrent; peut-être eût-il été plus simple d'attendre l'achèvement des fouilles avant d'ouvrir la discussion. Ces fouilles furent bientôt exécutées sous l'auguste patronage de l'Empereur, et elles ont mis à jour non-seulement un théâtre, mais les restes d'un temple romain du troisième siècle.

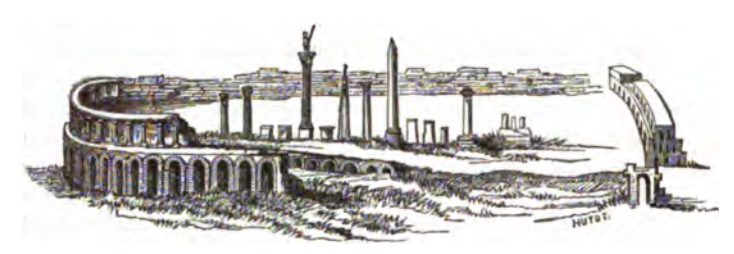
Probablement les atterrissements que l'on voit épars sur le plateau de Champlieu contiennent d'autres ruines qui, plus tard, seront déblayées. Quoi qu'il en soit, les restes, visibles aujourd'hui, ont assez d'importance pour démontrer que ce plateau était occupé par un établissement considérable sous la domination romaine, et plus tard par une de ces *villas* mérovingiennes qui couvraient le pays de Soissons.

Chaque paragraphe de ce passage demande une réponse :

1° M. de Saulcy, dans son premier mémoire, déclarait avoir reconnu au premier coup d'œil, conjointement avec ses savants collègues, dans les ruines de l'hémicycle, *un cirque de l'époque mérovingienne qui n'avait pu servir qu'à des combats d'animaux.* Cette désignation, cette destination me parurent erronées, ainsi qu'à plusieurs antiquaires du pays : une discussion s'engagea. De mon côté, je me fis un devoir, avant d'écrire sur ce sujet, d'en parler avec une affectueuse franchise à mes honorables contradicteurs, qui me faisaient, alors, l'honneur de me connaître. On a vu comment je fus lestement éconduit et renvoyé sur les bancs de l'école que j'ai quittés depuis un demi-siècle. N'eût-il pas mieux valu dès l'abord tenir compte de mes observations ?

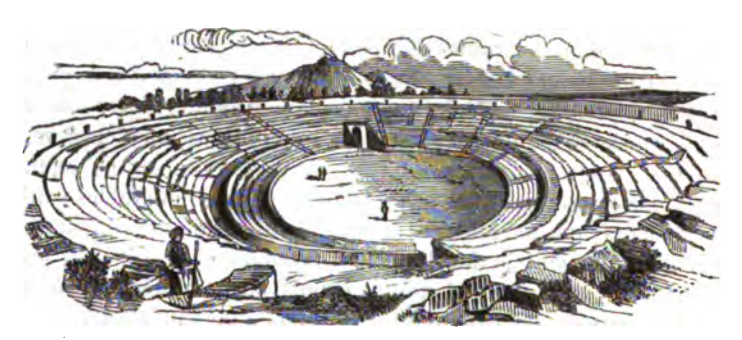
Pour fixer l'opinion de quelques personnes qui ne seraient pas suffisamment versées dans la connaissance de l'architecture grecque ou romaine, j'ai cru qu'il serait bien de reproduire ici les dessins d'un *cirque*, d'un *amphithéâtre* et d'un *théâtre*. Les figures et le texte sont tirés du très-utile dictionnaire anglais de A. Rich, traduit récemment par M. Cheruel.

ANCIEN CIRQUE DE CONSTANTINOPLE.



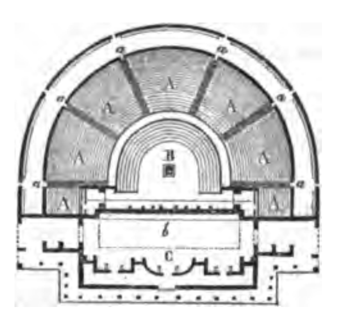
Le *cirque*, de forme oblongue, terminé à l'une de ses extrémités par un demi-cercle, touchait ordinairement, par la partie opposée, à des bâtiments disposés pour recevoir les chevaux et les chars. L'*arène* était partagée dans sa longueur par un mur bas (*Spina*), sur lequel étaient dressés divers petits monuments, cippes, pyramides, etc. A chaque bout se trouvaient les bornes de la carrière, *Metæ*. Les concurrents, tout en cherchant à les serrer au plus près, devaient soigneusement éviter de heurter ces écueils.

AMPHITHÉATRE DE POLA.



L'*amphithéâtre*, circulaire ou ovale, était circonscrit par une muraille partagée en plusieurs étages d'arcades. Au centre était le champ clos où luttaient les combattants, et où paraissaient les animaux destinés aux jeux publics. Le *podium*, ou galerie élevée qui enveloppait l'enceinte, était ordinairement réservé pour les dames. Un mur, de hauteur suffisante, mettait les spectateurs hors de l'atteinte des bêtes féroces.

THÉATRE DE POMPÉI.

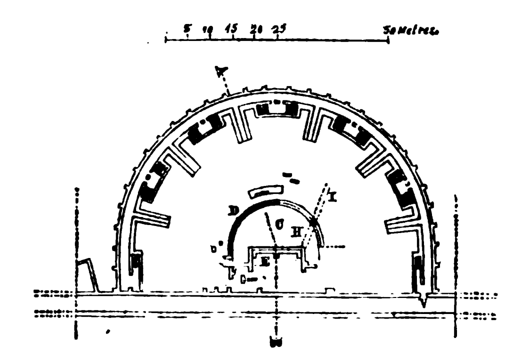


Le *théâtre* affectait la forme plus que demi-circulaire. Des escaliers pratiqués dans la précinction *(a a a)* livraient passage aux spectateurs. L'hémicycle romain était découvert, à l'imitation des théâtres de la Grèce. Ordinairement il était adossé à une colline dont la pente correspondait avec les rangées de siéges distribués en divers compartiments cunéiformes (A A A). Au centre de la partie basse de la *cavea* était ordinairement placé l'autel de Bacchus (B).

Les bancs d'honneur occupaient le pourtour de cette petite enceinte. L'avant-scène, *proscenium*, la *scena* et le *postscenium* se présentaient d'avant en arrière.

A Champlieu, ces dispositions théâtrales se trouvent établies, avec certaines différences qui n'altèrent en rien le caractère spécial du monument.

HÉMICYCLE DE CHAMPLIEU.



Les vomitoires sont parfaitement marqués en A.

Les siéges de la cavée figurent en D, l'orchestre en E, et les deux murs de la scène ont été retrouvés sous le sol. Le caniveau en I servait à porter les eaux pluviales sous le massif des terres en talus.

Ayant sous les yeux les différents monuments destinés aux spectacles, est-il besoin de dire où se trouve l'analogue de l'hémicycle de Champlieu; était-il difficile de prévoir, ainsi que je l'ai fait, où l'on rencontrerait le complément du théâtre, quand les fouilles entameraient le sol?

Cette confusion dans l'appellation des monuments destinés aux jeux publics, appliquée aux expressions de Grégoire de Tours, par M. de Saulcy, a été une cause d'erreur. Les *cirques* élevés par les ordres de Chilpéric n'avaient rien de commun avec les *théâtres* exclusivement réservés pour les scènes dramatiques.

Dans la seconde Belgique, plusieurs villes possédaient à la fois un théâtre et un cirque : tels que Reims, Bavay, Soissons, etc. On connait leurs emplacements; il reste encore des vestiges de ces monuments.

2° Près de la ville d'Eu, et au voisinage d'une localité qui porte le nom d'Aouste (Augusta), où l'on trouve de nombreuses habitations romaines, on peut voir, adossé à une colline, un hémicycle de forme et d'étendue pareilles à celui de Champlieu. Il est parfaitement conservé, bien qu'il ne s'agisse ici que d'un théâtre rustique qui n'offre aucunes traces de maçonnerie.

Ici l'on ne saurait supposer l'existence, à aucune époque, d'un cirque ou d'un ampithéâtre, car, à dix mètres à peine de la corde de section, existe une vallée très-large et très-profonde qui borne absolument le terrain de ce théâtre.

3° Quant à l'absence du ciment rougeâtre, et à la défectuosité de la maçonnerie, il n'a été fait aucune objection aux exemples que j'ai cités de constructions analogues qu'on peut visiter au voisinage de Champlieu, tels que le *Rayon d'Arlaines*, point stratégique incontestablement établi par les Romains; les murs y sont construits comme au théâtre de Soissons, avec du mortier en sable et chaux. La déduction que j'ai tirée de ce fait en faveur de la contemporanéité de ces constructions reste donc incontestée, car il ne suffit pas de l'affirmation contraire de M. Viollet-Leduc, qui ne réplique nullement à des indications

positives pour détruire la valeur de la preuve que j'avais fournie sur la comparaison positive du *faire* de la maçonnerie dans ces trois localités, qui se touchent, pour ainsi dire.

En ce qui concerne la taille du moellon, au théâtre de Champlieu elle est parfaite et de *forme cubique* dans toute la partie primitive de la construction, tandis que partout où les pierres de ce monument portent les traces d'ornements en zig-zag, en arêtes de poissons, la bâtisse offre un caractère tout à fait différent. J'en ai donné le détail; je n'ai rien à changer à ce que j'ai écrit sur ce point. Je puis ajouter ceci : on trouve des marques absolument semblables au pied d'un mur latéral de la nef de l'église de Saint-Lucien, près Beauvais, dont la base repose sur une basilique romaine. En Algérie, plusieurs ruines en offrent divers exemples, notamment celles de Haractas, de Sétif, décrites par M. Delamarre : dans cette contrée, l'on ne saurait les attribuer aux rois franks.

Je pourrais rapporter de nombreux exemples analogues provenant, soit de monuments, soit de poteries, et autres objets d'art de la basse époque gallo-romaine.

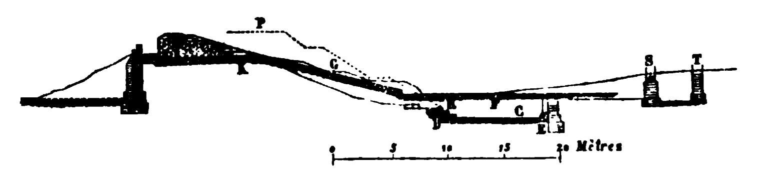
4° Le mode d'établissement des fondations paraît à M. Viollet-Leduc une faute si grave contre les principes en matière de construction, qu'il en infère l'impossibilité de les attribuer à l'art des Romains. Cependant, il reconnaîtra que la bonne conservation des murs de la précinction et des vomitoires prouve que la base était solide, puisqu'on les retrouve debout après 1500 ans de durée; donc les fondements étaient bons, ce qui tient à une propriété dont jouissent les stratifications faites avec le *cran*, autrement dit, avec les détritus du calcaire grossier, à savoir, de se tasser promptement et fortement, et de former un tuf qui, par sa cohésion, résiste parfaitement à la charge des murs et des bâtiments. Il n'y a pas un maçon dans notre contrée qui ne connaisse cette particularité. On lui doit la bonne construction des chaussées romaines du Soissonnais. Aussi ne rencontre-t-on pas, à la surface de ces voies, le *pavimentum* ordinaire : il y était inutile. Les nummulites qui s'y trouvent en grand nombre contribuent suffisamment à la bonne tenue de la couche calcaire, base du fondement des murs à Champlieu, à Arlaines, etc.

Sans doute, sur d'autres points, on trouve des massifs considérables de fondation pour les grands édifices romains; mais il

s'agissait, à Champlieu, d'un théâtre rustique et de murs de soutènement pour lesquels ces grandes précautions étaient inutiles.

Il y a plus : à l'aide de la reproduction de la coupe de l'hémicycle de Champlieu, telle qu'elle a été donnée par M. Viollet-Leduc,

COUPE DE L'HÉMICYCLE DE CHAMPLIEU.



on reconnait que le mur de la précinction, tel qu'on le voit aujourd'hui, n'a pu servir qu'à soutenir les terres amoncelées en talus. La ligne ponctuée P se continuait sans doute de manière à conserver l'inclinaison de la circonférence au centre de la *conque*. Or, je le demande, où M. Viollet-Leduc place-t-il la projection du mur de précinction à l'époque romaine? Si c'est plus haut que le mur actuel, celui qu'il regarde comme mérovingien, on aurait été forcé, pour l'élever, de le fonder sur une partie encore plus relevée du talus; si c'est plus bas, il devrait en rester des traces, sous le mur actuel, puisqu'il aurait nécessairement précédé celui que nous voyons aujourd'hui. Or, on n'y a rien trouvé, et je pose en fait, sans aucune témérité de prévision, qu'on ne trouvera rien, si l'on vient à pratiquer des fouilles sous le niveau des fondations du pan de la muraille demi-circulaire actuelle.

5° J'ai vu avec regret, par le dessin d'un contre-fort du mur de la précinction ajouté par M. Viollet-Leduc à son Mémoire, qu'il n'a pas été tenu compte de l'invitation que je lui avais faite, en sa qualité d'architecte du monument, de dégager suffisamment la maçonnerie du malencontreux talus qu'il y a laissé établir, ne fût-ce que pour éclaircir la question et laisser voir la partie qui comprend à la fois le nu du mur construit en moellons ou briques sans mélange, avec joints en retraite disposés avec art, et le point de l'établissement d'un renfort avec amorces dans la construction primitive. On pourrait ainsi juger si j'ai eu raison d'écrire que je voyais là un mode barbare d'exécution et une réparation faite après coup, avec des pierres alternativement

placées en *boutisse* et *comme penderesses* et *rejointoyées à plat*, et *avec joints simulés au moyen de lignes tracées à la pointe.*

Il aurait, en tous cas, suffi de prolonger tant soit peu les lignes pour y trouver place pour ce qui a été omis dans le dessin de M. Viollet-Leduc. Voir la planche II, figure E, dans mon premier Mémoire.

Je poursuis les citations :

Ayant été saccagé (l'hémicycle) au moment des invasions, la partie inférieure fut préservée par les débris des parties supérieures.

Or, si les rois mérovingiens ont eu l'idée d'édifier ce théâtre, le premier soin fut nécessairement de le déblayer. Les Barbares s'asseyaient volontiers sur un talus de gazon ou sur des bancs de bois. On renonça donc à déblayer l'orchestre; on le combla même en y jetant des débris. On fit aussi sur le talus, avec du *cran*, un mur pour soutenir ce remblai, un couloir pour arriver aux escaliers et vomitoires; et, faisant ainsi d'un théâtre romain un *demi-amphithéâtre, on peut, en fermant le tout par deux murs S-T,* à la place du *proscenium,* obtenir une sorte d'arène à la base du talus, assez étendue pour des combats d'animaux ou quelques jeux barbares.

M. Viollet-Leduc continue en ces termes :

Examinons maintenant les restes du théâtre, sujet de discussions, entre les archéologues. Je ne reviendrai pas sur le texte de Grégoire de Tours, à propos des *cirques* ou *théâtres* bâtis par Chilpéric à Soissons, ou dans le Soissonnais; je me bornerai à l'examen du monument lui-même, des fouilles et de ce qu'elles ont produit. Lorsque ces fouilles ont été commencées, à peine y pouvait-on apercevoir la crête de la précinction extérieure du théâtre. Des gradins, de la scène, de l'orchestre, nulle trace, d'où nous avions conclu, non sans quelque fondement, que les murs extérieurs et quelques parties des vomitoires étaient de construction postérieure à l'époque romaine, et que le théâtre de Champlieu avait été destiné par un roi mérovingien à des représentations de combats d'animaux, d'hommes peut-être, à des tours de jongleurs, car certainement, ces rois ne se faisaient pas jouer des comédies de Plaute. Alors la scène n'aurait été qu'une barrière de bois, une clôture disposée en face du talus en terre qui descendait du corridor, à l'aire inférieure. Les fouilles nous ont donné *tort* et *raison :* tort, en ce que les restes d'un *pulpitum* et d'une gradination de l'époque romaine subsistent; raison, en ce que les constructions supérieures, qui seules étaient visibles il y a un an, appartiennent bien certainement à une époque postérieure à la domination

romaine. C'est ce qu'il s'agit de prouver. Que l'on veuille jeter les yeux sur les plans et la coupe du théâtre de Champlieu : on voit les restes de l'orchestre en D, la scène et la base du *pulpitum* en E ; mais ces restes qui, bien que très-grossiers comme construction, sont évidemment romains, se trouvent au-dessous d'un remblai F, de niveau, à partir duquel commence un talus G formé de cran (débris de carrière), dont la pente, beaucoup moins rapide, que celle donnée par les restes de la gradination romaine, est épaulée extérieurement par un mur demi-circulaire muni de trente contre-forts couronnés par des talus, comme les contre-forts du premier âge.

Sur ce remblai composé de marne et de débris calcaires, sont posés, sans aucunes fondations, les contre-murs du couloir, les murs des vomitoires et ceux des escaliers conduisant à un plancher supérieur qui couvrait ce couloir.

Examinons les propositions contenues dans le passage que je viens de transcrire :

1° M. Viollet-Leduc abandonne-t-il le thème donné à l'égard du texte de Grégoire de Tours sur les cirques élevés par Chilpéric *apud Suessionas et Parisius*, traduits et expliqués par les mots de *Soissonnais* et de *Parisis*, et appliqués à Champlieu dont le territoire n'appartenait ni à l'un ni à l'autre de ces pays, mais à la contrée des *Silvanectes ?*

Regarde-t-il la question comme jugée définitivement en faveur de cette opinion émise dès l'abord par M. de Saulcy, ou passe-t-il condamnation sur ce point ? Je laisse au lecteur le soin de le deviner, car M. Viollet-Leduc laisse la question indécise : il déclare simplement qu'il ne reviendra pas sur le passage de l'auteur de l'histoire des Franks : ce qui n'avance pas beaucoup la solution du problème. Quant à moi, je persiste complétement dans mes précédentes conclusions portant que *Suessionas* et *Parisius* signifient, dans le texte de Grégoire de Tours, les villes de Soissons et Paris, seulement.

Les villes d'Italie et de la Gaule étaient, on l'a vu, pourvues des divers établissements destinés aux jeux publics. Les *castra stativa* en possédaient aussi.

Les combats d'animaux, etc., ne convenaient pas à la forme d'un théâtre comme celui de Champlieu. En effet, pouvait-on le transformer en une enceinte propre à ces spectacles ? Il suffit de mesurer l'espace, sur le plan même de M. Viollet-Leduc, pour re-

connaître que la dimension est à peine de vingt mètres. Et de plus, la nécessité d'établir à une hauteur de 3 à 4 mètres la barrière indispensable à montants rapprochés, aurait privé de la vue de l'arène les spectateurs placés sur le talus rabaissé. On ne peut, ici, supposer une fosse préparée pour l'enclos; les restes de l'orchestre romain, encore en place, et formant par conséquent une barrière, un obstacle, ne permettent pas de s'arrêter à cette donnée.

Sous les murs de Beauvais, le *Cesaromagus* des Romains, au point où s'arrêtait la route de Bavay passant par Saint-Just-en-Chaussée, existent les restes d'un amphithéâtre de forme elliptique, où l'on ne trouve pas trace de maçonnerie; il offre 55 mètres de développement du nord au sud, et 80 mètres de l'est à l'ouest.

Sur ce dernier point seulement, le talus est parfaitement conservé; il domine une tranchée verticale de 3 mètres de profondeur.

M. Graves (1), après avoir rapporté qu'à diverses époques, on rencontra sur ce terrain, qui porte le nom de Fosse d'*Abat-le-Vent*, un grand nombre d'objets appartenant à l'époque gallo-romaine (2), s'exprime en ces termes : « En examinant cette enceinte..... on reconnaît que la disposition du sol a été secondée par l'industrie humaine. Les talus en pente douce décrivent un amphithéâtre de tous les points duquel on peut apercevoir le fond de la fosse, qui présente une place unie. La tradition lui a conservé le nom d'*Arènes*.

Sans doute, une palissade était appliquée contre la tranchée pour la maintenir intacte.

On a vu, à Eu, le *théâtre rustique;* à Beauvais, on voit l'*amphithéâtre* analogue.

Il existait bien dans certains théâtres romains des dispositions architecturales qui permettaient de transformer un vaste parterre en une arène propre aux combats d'animaux, etc.; mais

(1) *Notice archéologique du département de l'Oise*, page 126.

(2) Notamment au nord sur le *Mont Caperon*, les restes d'un temple dédié à Bacchus, et le fameux Mercure barbu décrit par Montfaucon, dom Martin, l'abbé Dubos et Vaillant, au sud on trouve même encore aujourd'hui des médailles, débris de poterie, etc.

alors, ainsi qu'on le voit à Lillebonne, il existait, entre le sol du champ clos et la rangée la plus basse des bancs destinés aux spectateurs, une muraille de 2 mètres 50 centimètres environ de hauteur. Au théâtre, le mur du *proscenium*, également surélevé, ne traversait le parterre qu'au point où la section laissait à l'hémicycle un développement qui le rapprochait de plusieurs degrés du cercle complet.

Et, dans ce cas, il n'y avait point comme au théâtre de Champlieu un orchestre construit en maçonnerie, ni cette rangée de bancs en pierre au ras du terrain du parterre.

Ces différences entre deux théâtres démontrent que la scène, à Champlieu, fut destinée seulement aux jeux scéniques, tandis que l'exemple d'un théâtre à double destination (1) se trouve à Lillebonne (*Juliobona*), capitale des *Caletes*, où l'on a recueilli de nombreux débris de l'art romain.

On y voit un exemple frappant de l'emploi du contrefort pour consolider les constructions gallo-romaines.

La présence des chaînes en briques plates n'indique-t-elle pas qu'il fut construit à une époque moins ancienne que l'hémicycle de Champlieu, et dans un temps où la décadence du goût se fait sentir par l'envahissement des jouissances grossières.

MUR DE LA PRÉCINCTION DU THÉATRE ROMAIN DE LILLEBONNE.



---

(1) Les *Carceres* des animaux sont mêmes conservés dans l'arène.

En présence de ce spécimen, que devient donc l'argumentation fondée sur l'existence des contreforts de M. Viollet-Leduc, à Champlieu, comme fournissant une preuve de l'établissement de ces constructions aux temps de la domination des rois franks?

2° Les objets d'art et d'industrie du temps des Romains, alors en décadence, les monnaies impériales, dont la moins ancienne, celle d'Honorius, se rapporte au commencement du ve siècle, donnent lieu de présumer que ce fut vers cette dernière époque qu'eut lieu la destruction de l'établissement de Champlieu.

Quant aux pièces gauloises, en petit nombre, découvertes en même temps, on sait qu'elles circulèrent dans les Gaules pendant toute la période de l'occupation romaine; elles n'ont donc aucune signification pour éclairer la question qui nous occupe.

Aucune monnaie de l'époque mérovingienne n'a été découverte; et vint-on, *par hasard*, à en recueillir quelques pièces, ce serait une indication bien peu concluante, si l'on ne rencontre, *du reste*, aucune construction qui puisse se rapporter à cette période.

3° La forme du théâtre, la nature des matériaux, le mode de construction appartiennent donc à l'art romain de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne; les réparations faites à une époque avancée de la décadence, furent exécutées par des ouvriers barbares, Lètes, Germains, Belges ou Bataves, soumis à la domination impériale; mais seulement comme travail de consolidation d'un édifice dont l'agencement ne concorde aucunement avec ce que nous connaissons des mœurs barbares des Franks. Ceux-ci construisirent à peine quelques chapelles auxquelles on puisse donner le nom de monuments, et encore les exécutèrent-ils d'une façon si pitoyable qu'il n'en est resté nuls vestiges, nulles ruines. Ils employaient surtout le bois.

4° La nécessité de consolider l'assiette des murs, à Champlieu, força d'y ajouter des piliers de soutènement; n'y eut-il que cet exemple, ce dont je doute, il ne faut pas en conclure qu'on doive reculer absolument l'emploi des contreforts au moyen-âge. Le texte que j'ai cité du théâtre de Lillebonne est contraire à cette prétention.

5° A l'égard du caractère des stries en arête de poisson, zigzag, etc., représentés planche II, *fig.* E, dans mon premier mémoire, l'attribution qui en a été faite aux temps mérovingiens s'accorde-t-elle avec les deux types que je présente A et B?

A. FRAGMENT DE POTERIE ROMAINE EN PATE ROUGE TRÈS-FINE.



provenant de fouilles faites, en 1857, près du palais des Thermes, à Paris.

B. DÉBRIS DE POTERIE MÉROVINGIENNE,



de couleur grise, trouvé en 1858 dans les déblais pratiqués pour l'égout du boulevard de Sébastopol, rive gauche de la Seine, près du même palais des Thermes.

Ces deux échantillons sont conservés au Musée de céramique de la manufacture impériale de Sèvres.

Les ornements du premier n'ont-ils pas une analogie frappante avec les lignes grossièrement taillées sur les contre-forts du mur de la précinction du théâtre de Champlieu?

Et le caractère chrétien, figurant dans la croix symbolique, n'est-il pas ici réuni à ces ornements bizarres qu'on retrouve si souvent sur les plaques de ceinturon des guerriers franks? C'est eu égard à ces indications que le classement de ces deux échantillons a été fait.

M. Viollet-Leduc termine sa note dans les termes suivants :

Avouons que, jusqu'au moment où nos preuves auront été regardées somme nulles, il est assez intéressant d'admettre que nous possédons encore en France un théâtre mérovingien. Lorsque M. Mérimée, M. de Saulcy et moi, nous croyions avoir vu un théâtre mérovingien à Champlieu, nous retournâmes à Compiègne assez fiers de la découverte provoquée par la visite de l'Empereur au mileu de ces campagnes pleines de souvenirs. Mais nous comptions sans les archéologues du Soissonnais ou du

Beauvaisis. Nous fûmes tous trois tancés vertement : « Un théâtre mérovingien! Allons donc! Nous sommes de trop bonne province pour avoir autre chose chez nous que des antiquités romaines. « Un antiquaire italien, dit M. de Voltaire à propos de César, en passant il y a queiques années par Vannes, en Bretagne, fut tout émerveillé d'entendre les savants de Vannes s'énorgueillir du séjour de César dans leur ville. « Vous avez, sans doute, leur dit-il, quelque monument de ce grand homme? » — Oui, répondit le plus notable, nous vous montrerons l'endroit où ce héros fit pendre tout le sénat de notre province, au nombre de six cents..... Vous ne passerez pas une seule ville de France ou d'Espagne, ou des bords du Rhin, ou des rivages d'Angleterre, vers Calais, que vous ne trouviez de bonnes gens qui se vantent d'avoir eu César chez eux. Des bourgeois de Douvres sont persuadés que César a bâti leur château; et des bourgeois de Paris croient que le grand Châtelet est un de ses beaux ouvrages. Plus d'un seigneur de paroisse en France montre une vieille tour qui lui sert de colombier, et dit que c'est César qui a pourvu au logement de ses pigeons. Chaque province dispute à ses voisins l'honneur d'être la première en date à qui César donna les étrivières : « C'est par ce chemin... non, c'est par cet autre qu'il passa pour venir nous égorger et nous caresser nos femmes et nos filles, pour nous imposer des lois par interprètes, et pour nous prendre le très-peu d'argent que nous avions. »

En fait de citation de texte, celle-ci en vaut bien une autre. Revenons donc aux Romains puisque nous sommes si contents d'avoir été bien battus par eux.

Je ne répondrai point à ce passage par respect pour mon honorable antagoniste et pour moi-même. J'ai vainement cherché ce que pourrait y gagner la solution de la question archéologique engagée. L'ironie est le javelot de la fable; c'est une arme dangereuse qui se retourne contre celui qui s'en sert imprudemment.

Après tout, parce que trois hommes d'esprit, de talent et de science, à la suite d'une visite sommaire, ont décidé, un peu trop promptement peut-être, que l'hémicycle de Champlieu, l'un des joyaux de notre contrée, si riche en monuments et en souvenirs historiques, offrait les ruines d'un cirque mérovingien, et non d'un théâtre romain, étions-nous forcés de faire violence à nos convictions, et d'accepter en silence et sans examen cette opinion nouvelle?

Nous ne l'avons pas cru; nous avons discuté loyalement, mais librement.

Nous ne sommes point aussi dépourvus d'expérience qu'on le suppose, et nous savons fort bien distinguer la bonne de la fausse monnaie, et la valeur des découvertes archéologiques.

Nous professons le plus grand respect pour les aréopages académiques. Nous leur portons avec bonheur le fruit de nos recherches, et l'on conviendra que nous sommes en bonne position pour faire d'abondantes récoltes, car nous opérons sur le terrain de l'antique monarchie française, tour à tour occupé par les Gaulois, les Belges, les Romains et les Franks.

Ces glorieux enfants du pays, qu'ils soient *Parisiens* ou *Provinciaux*, auxquels nous adressons ces travaux, nous font l'honneur de nous admettre à correspondre avec eux; et, pleins de déférence pour leurs avis, nous comptons sur leur science et leur sagacité, et aussi sur leur bienveillance et leur appui pour ne pas nous laisser flageller sans raison. Si, dans la discussion, nous sommes parfois un peu vifs, qu'on nous le pardonne; ne sait-on pas que le Picard a, suivant le proverbe, *la tête chaude et près du bonnet ?*

6° Les tuiles romaines, trouvées en quantité considérable lorsqu'on déblaya le couloir, fournissent une indication positive de la nature de construction du toit qui recouvrait la galerie supérieure. C'est une autre preuve de l'existence, *à cette époque romaine*, du mur de la précinction, dont la base subsiste seule. Evidemment, elles se sont brisées en tombant dans la galerie de l'hémicycle, fermée à l'extérieur par ce mur que l'on voudrait reconnaître comme étant l'œuvre des Franks ou Mérovingiens.

En résumé : IL N'Y A PAS, A MON SENS, DANS L'HÉMICYCLE DE CHAMPLIEU, UNE SEULE PIERRE QUI APPARTIENNE A UNE ÉPOQUE POSTÉRIEURE A LA DOMINATION ROMAINE.

Il me reste à traiter une dernière question :

Quelle fut la destination de l'hémicycle de Champlieu après la destruction du théâtre?

Pour résoudre ce problème, il n'est pas nécessaire de décider si le camp romain succéda réellement à l'oppide gaulois du nom de *Rathomagus* que Ptolémée, dans son livre sur la géographie de la Gaule, a placé dans la contrée des *Subanectes*, dont le nom se serait transformé en celui de *Silvanectes*. Cette opinion infir-

merait la dérivation de la dénomination latine, *silva*, forêt, qui ne peut s'appliquer au nom que portait originairement une peuplade celtique. La seconde objection résulte du relief de terrain sur lequel est assis le camp de Champlieu, dans une plaine légèrement bombée : ce n'est pas un monticule, ni un promontoire isolé, positions ordinairement affectées à l'établissement des oppides des Gaulois. De plus, on n'a point rencontré sur ce terrain les haches en silex, les dolmens, les menhirs et autres monuments de cette époque. Cette dernière considération ne s'applique point, il est vrai, au cas où l'emplacement de Champlieu serait considéré comme une simple bourgade gauloise.

La notice des *Dignités de l'Empire* cite le préfet des Lètes de Condren, de Reims et de Senlis, ce qui dénote qu'ils s'y trouvaient en grand nombre. Ces colons, transportés de la Germanie, apportèrent, sans aucun doute, leurs usages dans la nouvelle patrie. Tacite (1) dit à ce sujet : « Ils s'assemblent à des jours « déterminés, lorsque la lune commence ou qu'elle est dans son « plein, car, pour traiter les affaires, ils croient ces époques du « plus heureux augure. Dès que l'assemblée paraît assez nom- « breuse, ils prennent place, tous armés. Le silence est com- « mandé par les pontifes chargés de maintenir l'ordre, puis le « roi ou le chef de la cité se fait écouter plutôt par l'ascendant « de la persuasion que par la puissance du commandement. Si la « proposition déplaît, ils la rejettent par des murmures; si elle « est agréée, ils agitent leurs framées. On peut aussi porter devant « ces assemblées les accusations et les affaires criminelles... »

Comme l'élément germanique après l'introduction des rois mérovingiens, et sous la race carlovingienne, domina complétement pendant plusieurs siècles dans la Gaule-Belgique, on n'est point étonné de trouver dans les annales contemporaines des indications nombreuses d'assemblées politiques ou judiciaires tenues en plein air, et portant le nom de *Malhs*, ou *Mâhls*, *Malberg* ou *Mons placitorum*, *Mons judicii*, Mont des Plaids, expressions que Ducange fait dériver de la disposition en amphithéâtres ou en talus des lieux sur lequel le peuple se réunissait. Chacun pouvait ainsi, de sa place et sans gêne, porter sa vue sur tous les points

(1) De Germaniâ, cap. X : XI. Traduction de Panckoucke.

et prendre complétement part aux incidents des délibérations, ou bien assister aux débats et aux affaires qui s'y traitaient (1).

L'ancienne gradination du théâtre de Champlieu fut-elle modifiée et convertie en une pente douce pour servir à des réunions nombreuses, et la couche de détritus qui couvrait les ruines du mur et de la galerie de la précinction provient-elle à la fois de la ruine des constructions anciennes et du soin qu'on aura pris de les couvrir pour disposer les lieux en vue de ces assemblées?

Ici, le champ des conjectures est ouvert. Pour ma part, je n'y vois rien d'improbable. Je dirai plus : il m'est arrivé d'entendre, il y a peu de jours, à l'une des séances de la société des Antiquaires de France, la lecture d'une notice de M. Huillard-Bréholles qui m'a paru fournir une grande consistance à cette donnée. J'en reproduis exactement les termes :

« Je n'ai rencontré, jusqu'à présent, dans les textes de l'é« poque mérovingienne, aucun nom de localité qui puisse con« venir à la situation de Champlieu; mais en lisant dans l'*His« toire du Valois*, par Carlier, que le site des *Tournelles*, où se « trouvent les principales ruines, s'appelait au moyen-âge, et « encore de son temps, le *Champ des Ouis*, j'ai été frappé d'un « rapprochement que je dois soumettre à l'appréciation de la « Société. Je suis persuadé que ce lieu est le même que celui qui « figure sous le nom d'*Audita* dans une chartre de l'année 890, « rapportée par Dom Vaissete (*Histoire du Languedoc*, t. II, *Ins« trumenta*, p. 26). Il s'agit d'un plaid tenu à Nismes, mais on « rappelle dans l'acte que l'affaire en litige avait été précédem« ment portée devant le roi Eudes, alors qu'il chassait dans la « forêt de Cuise (2). *Apud locum qui vocatur Audita.* Cette réu« nion, présidée par le roi, en présence des *Vassi dominici*, a « tous les caractères d'un *placitum*, et cependant la position de « ce lieu d'*Audita* n'a jamais été fixée, et l'on n'a pas même « cherché à déterminer sur quel point attenant à la forêt de Cuise

(1) Glossaire, *Verbo Malbergium.*

(2) Voici le texte complet : « Cum igitur more regio Rex Odo in *forestis « Coysa* ad exercendam venationem consisteret *prope locum qui vocatur « Audita*, cum Episcopis, comotibus seu vassis dominicis, veniens Gi« bertus... » (Extrait du Cartulaire de la cathédrale de Nîmes.)

« il devait être placé. *Audita* a pu faire *Ouis*, comme *Audientia* « a fait *Ouance*, ainsi qu'on en a maint exemple dans les cartu- « laires, et je ne serais pas éloigné de croire qu'en un temps où « les monuments de Champlieu pouvaient encore être debout, cet « endroit eût été choisi par les comtes pour y tenir leurs au- « diences publiques. Peut-être même le peuple y assistait-il sur « l'emplacement du théâtre de Champlieu, dont le remblai était « parfaitement disposé pour ces assemblées en plein air.

« Peut-être aussi la traduction de *Campus Auditorum* par « Champ des Ouis fut-elle déterminée par la persistance de l'usage « de rendre la justice en ce lieu; les officiers royaux de la forêt de « Cuise ayant pu, dans la suite, y établir leurs assises ordinaires.

« Nous voyons, en effet, qu'à l'époque où les Gruyers royaux « parvinrent à rendre leurs fonctions héréditaires dans leur fa- « mille, sous le titre de fief héréditai de la forêt de Cuise, le « siége de leur juridiction forestière fut placé *aux Hazois* (1), « localité qui n'est qu'à deux kilomètres de Champlieu ou du « champ des Ouis.

« Mais quand la hiérarchie féodale se fut complètement établie, « *les Tournelles*, bâties très-probablement avec les ruines du « temple et des édifices voisins, devinrent le siége d'un arrière- « fief relevant de Néry, et la butte, formée par les décombres « amoncelés sur le théâtre, dut entrer dans le système des for- « tifications de ce manoir. Cette opinion est tout-à-fait confirmée « par ce qui fut raconté à Carlier, quand il visita les lieux et en « fit la description. »

Je ne crois pas, pour ma part, que le tertre demi-circulaire formé des débris du théâtre ait jamais servi de boulevard ou de murs de défense, car on ne trouve point de traces des fossés extérieurs, et il n'existe pas d'enceinte réelle.

Le mot *Auditum*, que Ducange traduit aussi par *Edictum*, *Promulgatio*, a, d'après une citation qu'il donne à la suite, une signification analogue à celle indiquée par M. Huillard-Bréholles; elle est tirée des archives de la chambre des comptes. Ordon-

---

(1) Cette dénomination se rapporte aux *haies* ou *barres*; formant l'enceinte des lieux où le juge rendait ses arrêts. J'ai traité cette question dans le mémoire archéologique *sur la chasse faite à la haie* (in-4° 1858)

nances de Charles, dauphin, an 1356. *Volumus quod per locum tenentem nostrum fiat* auditum *generele, quod omnes subditi nostri..... veniant recogrituri homagia, feoda, etc.*

Ducange cite également une loi de Malcolm II, roi d'Ecosse. On y voit que ce prince, en donnant ses terres, retint le titre royal et le droit du Mont de plaid, *regiam dignitatem et montem placiti.*

Il cite aussi l'opinion de Schœneus sur la signification de ces derniers mots : *Montem seu locum intelligit, ubi placita vel Curiæ regiæ de placitis et querelis subditorum solent teneri, ubi Barones compareant, et homagium alia servitia debita offerant, et vulgo* Omnis terra *vocatur, quia ex terræ mole et congerie exædificantur; quam regni Barones, aliique subditi ibi comparentes, vel coronandi regis causa, vel ad comitia publica, vel ad causas agendas et dicendas, coram Rege, in unum quasi* cumulum *et* monticulum *conferebant.*

2° Les mots tirés d'un autre document : *Domini Regis Missus fecit* tumulum *in confinio silvæ.....*, et ceux-ci : ......*Warinus in eâdem silvâ placitum ad* tumulum *qui dicitur Walinehoug habuit..... et sub certis et designatis limitibus disterminavit.*

3° Le glossaire de Spelmann constate que les assises ou assemblées judiciaires portent, en Ecosse et en Irlande, le nom de *Parly-Hills*, c'est-à-dire *Monts des Plaids ou des Sentences.*

Divers passages des auteurs grecs et latins démontrent que toujours les assemblées populaires ont été fixées sur des points où les assistants pouvaient à la fois *voir et entendre*, ce qui demande une disposition telle que chacun puisse, dans un rayon rapproché, dominer le rang derrière lequel il est placé. Aussi, les théâtres qui réunissaient ces conditions furent-ils fréquemment choisis dans ce but.

Grégoire de Tours rapporte, dans son *Histoire des Franks*, que Clovis réunit son armée en appareil militaire au *Champ de Mars.* Ces assemblées, qui prirent le nom de *Champ de Mai*, quand, du temps de Pepin, on substitua ce dernier mois au précédent, avaient une analogie marquée avec le *Mallobergium* germanique.

Le roi Saint-Louis, rendant la justice à Vincennes, dans la forêt, sous un chêne, ne nous offre-t-il pas la touchante image et la dernière expression de cette antique coutume?

PEIGNÉ-DELACOURT.

OPINION

DE M. DE CAUMONT

SUR LE THÉATRE DE CHAMPLIEU.

Dans le congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1860), on a présenté cette question :

Le théâtre romain de Champlieu a-t-il été réparé sous les Mérovingiens, comme l'ont avancé quelques personnes contradictoirement à d'autres archéologues? Quelle opinion doit être décidément adoptée?

M. de Caumont, prenant la parole, s'est exprimé en ces termes :

« Avant d'entamer cette question archéologique, rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont attiré sur les ruines de Champlieu l'attention du monde archéologique, bien avant que le gouvernement et le public s'en soient occupés.

« N'imitons pas les auteurs égoïstes qui, sans tenir compte des labeurs de ceux qui les ont précédés, prennent pour devise : *A nobis principium*, et qui, en vertu de ce principe, ne citent jamais les auteurs qui ont écrit avant eux sur la matière. »

Pour nous, qui croyons que l'initiative a son mérite, et qui préférons même ceux qui ouvrent la voie à ceux qui viennent quand la route est tracée, nous paierons un juste tribut d'éloges à M. le comte de Bréda et à M. Thiollet, deux confrères que la mort nous a ravis, mais dont nous n'oublierons jamais les services.

Ce fut en 1852 que M. de Bréda vint annoncer à la Société

française d'archéologie, et, quelques jours plus tard, au congrès des délégués, que des sculptures gallo-romaines avaient été exhumées à Champlieu, localité située au milieu de terres cultivées, sur le bord de la forêt de Compiègne, et qu'il y *avait lieu de continuer des fouilles commencées par M. de Seroux, propriétaire des environs.* « *Car*, ajoutait M. de Bréda, une éminence très-apparente est l'indice d'un édifice important, et en regard de ces ruines il y en a d'autres qui mériteront d'être explorées à leur tour. »

La Société française d'archéologie nomma sur-le-champ un commissaire pour continuer l'exploration de Champlieu et mit à sa disposition une somme de 200 fr.; ce fut M. Thiollet père, dessinateur du comité des fortifications. M. Thiollet partit immédiatement, resta plusieurs jours sur place, avec ce dévouement et cette abnégation que nous lui avons connus. A son retour, il présenta un rapport et de nombreux dessins des fragments sculptés provenant du temple de Champlieu.

C'était en effet un temple que l'édifice dont les ruines avaient été mises à nu. M. Thiollet décrivit les parties de cet édifice alors reconnues et la Société française d'archéologie publia *le résumé de sa notice avec une planche.*

Le but de la compagnie était rempli; elle avait signalé une localité assez importante sous la domination romaine, localité jusque-là à peu près inaperçue, qui renfermait un temple décoré de pilastres et de colonnes, et plus loin d'autres vestiges, notamment des ruines qui devaient appartenir à un théâtre.

M. Thiollet avait effectivement marqué, sur un plan lithographié, cette enceinte semi-circulaire qui a été explorée plus tard et l'avait signalée à l'attention des observateurs comme pouvant être un théâtre.

Cependant la Société française d'archéologie aurait voté de nouveaux fonds pour continuer les fouilles, si M. Thiollet eût pu s'absenter plus longtemps de Paris. La difficulté de se loger dans le voisinage était aussi un obstacle. M. de Seroux avait eu l'obligeance d'offrir un gîte à notre confrère; mais son château est situé à une assez grande distance des ruines, et pour suivre le travail des ouvriers, il fallait être continuellement près d'eux.

Quelques années plus tard, les travaux devaient être repris sur une toute autre échelle. L'Empereur, en effet, eut connaissance

de ce qui existait à Champlieu; pendant une des chasses qui se font chaque année à Compiègne, il donna l'ordre de continuer les fouilles commencées et de déblayer le théâtre que l'on n'avait pas encore fouillé.

Ces travaux terminés, M. de Saulcy a déclaré que le théâtre tout entier était mérovingien; MM. Mérimée et Viollet-Leduc ont cru distinguer, dans les murs du théâtre, des reprises de l'époque mérovingienne.

Leur opinion fut courageusement combattue par M. Peigné-Delacourt et contestée par d'autres antiquaires, notamment par M. de la Prairie, de Soissons, ce qui a déterminé l'Institut des provinces à poser, dans le programme du congrès, la question que je viens de transcrire.

Pour intervenir d'une manière complète dans le débat, il faudrait avoir suivi les fouilles, avoir observé les ruines avant qu'elles fussent recouvertes et que les murs eussent été garnis des terres qui ont été disposées pour recevoir des gazons.

Nous n'avons vu les lieux que dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui, et il est impossible de voir certaines parties de murailles qui pourraient éclairer la question.

Quoi qu'il en soit, il me paraît incontestable que le théâtre de Champlieu est romain : le pulpitum et les premiers gradins de l'orchestre sont d'une conservation parfaite : tout le monde est d'accord sur ce point.

Mais, doit-on admettre que les murs extérieurs, ceux des vomitoires et tout ce qui forme aujourd'hui la partie semi-circulaire destinée à porter les gradins soit une reconstruction mérovingienne? Il me serait impossible d'adopter cette opinion, après avoir lu ce qui a été écrit par des hommes très-habiles qui l'ont défendue. Il est bien vrai que l'appareil des contre-forts et du mur extérieur est un peu irrégulier, mais s'ensuit-il qu'il ne soit pas romain? L'appareil romain peut varier suivant la nature des matériaux employés; j'ai vu quelquefois beaucoup d'irrégularité dans les pierres employées pour certaines constructions très-certainement gallo-romaines.

MM. de Saulcy et Viollet-Leduc pensent que les traits existant sur le parement extérieur des pierres et figurant des feuilles de fougères caractérisent l'époque mérovingienne. Cela est possible pour quelques monuments; mais qui pourrait affirmer que jamais

les Romains n'ont taillé de la sorte les parements de leurs murs, eux qui ont si souvent disposé les moellons en *arêtes de poisson*, eux surtout dont les constructions mérovingiennes *n'ont fait que suivre les procédés.*

Comment peut-on tirer de la présence des contreforts un argument contre l'origine romaine du monument, quand on en voit au théâtre de Lillebonne et dans bien d'autres monuments que tout le monde connait?

Qui nous prouve qu'il y ait défaut de liaison entre les murs de petit appareil, que l'on rapporte aux rois mérovingiens, et la partie basse du théâtre dont tous reconnaissent l'origine romaine? Je n'ai pu voir cette suture, qu'il eut été si utile de conserver visible sur quelque point, si réellement elle existe, *au lieu de la cacher par des terrassements.*

On a parlé dans la discussion, comme d'un argument propre à faire douter de l'origine romaine des parties de murs attribués à l'époque mérovingienne, de l'absence de fondations. Mais, à nos yeux, ce serait presque *un caractère romain*, tant il y a d'exemples de ce *laisser-aller* des architectes romains : ils construisaient très-souvent sur l'argile, établissant leurs premières assises presque à la surface du sol, et j'aurais de nombreux exemples à citer de faits pareils. En supposant que deux époques puissent être reconnues dans le théâtre de Champlieu, ce que je n'ai pas vu, pour ma part, on pourrait encore admettre que les parties supérieures ont été refaites par les Romains eux-mêmes. Après cent ans d'usage, un monument à ciel ouvert, fait peut-être à la hâte, peut avoir eu besoin de réparations.

Mais la cause première de ces discussions vient d'un passage de Grégoire de Tours, affirmant qu'au VIe siècle Childéric et Childebert donnèrent des combats d'animaux dans quelques villes, notamment dans le pays de Soissons. Il faut convenir qu'il était assez tentant de rechercher dans les ruines de Champlieu la justification de ce passage. Nous attendrons d'autres preuves que celles qui ont été données pour trouver cette justification dans le théâtre de Champlieu, et nous craignons que MM. de Saulcy et Violet-Leduc n'aient écrit sous l'influence d'une hallucination, quand ils ont assuré avec tant d'assurance, que le théâtre de Champlieu datait de l'époque mérovingienne.

Nous dirons, en terminant, que les ruines de Champlieu ont

été acquises par le gouvernement et garanties par une clôture en bois : c'est avec plaisir que nous avons vu ces mesures de conservation, que nous sollicitons depuis longtemps pour beaucoup d'autres monuments romains.

Nous avons vu des parties assez considérables de murs refaites pour arrêter la dégradation de l'édifice; nous approuvons la mesure, mais nous regrettons que l'exécution ait été si négligée. Sans doute, il était bon de distinguer les parties reconstruites des parties anciennes, mais on eût pu le faire autrement. Des pierres de toutes formes empâtées dans un mortier terreux peu durable, voilà ce qu'on a fait. Nous sommes étonnés que la commission des monuments historiques, qui a dirigé le travail, n'ait pas exigé qu'il fût exécuté d'une autre manière.

BARRAUD.

FONTS

DE

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (OISE).

Les fonts baptismaux de Saint-Just sont en marbre noir, la forme qu'ils affectent à l'extérieur est presque cubique; leur hauteur totale est de un mètre; ils se composent d'une cuve arrondie soutenue par un simple tronçon de colonne et couronnée par un bandeau rectangulaire que supportent quatre colonnettes munies de bases et de chapiteaux.

Le tronçon de colonne a un mètre soixante-dix-neuf centi-

mètres de circonférence et trente-huit centimètres de hauteur. Les fûts des colonnettes ont la même hauteur; ils ont trente-neuf centimètres de circonférence, leurs chapiteaux sont couverts de feuilles plates fort larges, et leurs bases d'une espèce de languette ou de griffe que l'on retrouve souvent dans les monuments de l'époque de transition.

Le bandeau a vingt-quatre centimètres de haut, deux de ses côtés ont quatre-vingt-neuf centimètres de long, les deux autres n'en ont que quatre-vingt-cinq. Sur une des grandes faces sont représentés en bas-relief deux animaux assez semblables à des lions, et à chaque angle de ce côté se trouve une colonnette dont le fût est orné de cannelures torses. La face opposée à celle-ci offre six arcades à plein ceintre supportées par des colonnes alternativement nues et couvertes de cannelures torses.

Ces arcades renferment les unes des têtes d'hommes, les autres des rosaces. Un des petits côtés présente des arcades semblables, mais renfermant toutes des rosaces. L'autre petit côté est couvert de deux branches de vigne enroulées, dont une des extrémités est introduite dans la bouche d'une tête renversée placée entre les deux.

La base générale de ces fonts se compose d'un socle carré et d'une très-forte moulure qui suit à peu près les contours de la grosse colonne et des colonnettes.

L'intérieur de ces fonts, qui a peu de profondeur, ne renferme pas plusieurs divisions et n'a point d'ouverture pour l'écoulement de l'eau.

Sur la surface de deux des parties anguleuses qui accompagnent l'entrée de cette cavité, on remarque des têtes couvertes de mitres; sur les deux autres angles sont sculptées des espèces de palmier.

Je regarde les fonts de Saint-Just comme étant du XIIe siècle; mais il est à remarquer que leurs sculptures sont peu profondément fouillées et qu'elles ont un caractère tout particulier, un certain faire qu'on ne retrouve pas dans les ornements des églises construites dans nos contrées à la même époque, ce qui porterait à croire qu'ils ont été faits par des artistes étrangers.

Les fonts de Saint-Just sont dessinés dans le voyage pittoresque en France de M. le baron Taylor.

BARRAUD.

DESCRIPTION

DES

OBJETS D'ANTIQUITÉS

LOCALES, CELTIQUES, GALLO-ROMAINES & MÉROVINGIENNES,

renfermés

dans le cabinet de M. HOUBIGANT, de Nogent-les-Vierges.

PREMIÈRE PARTIE.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

Depuis près d'un demi-siècle que j'habite le département de l'Oise (1), j'ai réuni, autant que j'ai pu le faire, tous les objets d'antiquités qu'on a découverts dans l'étendue de la contrée qui formait autrefois le pays des Bellovaques (2), et que comprenait

---

(1) M. Houbigant (Armand-Gustave) est venu s'établir à Nogent-les-Vierges à la fin de 1812.

(2) Les *Bellovaques* faisaient partie de la confédération belge qui se composait des *Suessons* aux longues lances, des *Sylvanectes*, des peuples de *Noyon* et de ceux de *Beauvais*; les *Parises* avaient, suivant César, fait partie de la nation sénonaise (Liv. VI, chap. 3).

Les *Bellovaques* étaiemt des *Kymris* de la seconde invasion de 350 à 281 avant J.-C., qui s'étaient arrêtés entre le Rhin et la Seine; leur nom, *Bellgiaridds*, signifie en *kymrique*, *belliqueux*, à ce que dit Amédé Thierry.

aussi l'ancien diocèse de Beauvais, tel qu'il s'étendait avant 1792. On sait que ces anciens diocèses, établis vers les premiers temps de l'introduction du christianisme dans les Gaules, représentent, assez exactement, les limites territoriales des anciens peuples gaulois, limites que la politique romaine avait cherché à faire disparaître en substituant à ces limites nationales des divisions par provinces.

Le retour aux anciennes limites, de la part des apôtres qui sont venus établir chez nous la foi du Christ, a sans doute été conseillé par leur haute sagesse, qui attachait ainsi à la religion nouvelle les Gallo-Romains, en leur rappelant l'ancienne Gaule et son indépendance, souvenirs qui étaient restés chers aux populations, malgré les efforts du peuple vainqueur pour les leur faire oublier.

Mon intention n'a jamais été de former un cabinet d'antiquités générales ; je n'ai pensé qu'à recueillir celles qui se sont trouvées dans l'ancienne Bellovaquie ou dans les pays limitrophes dont les habitants avaient pu avoir des relations suivies avec les anciens Bellovaques. En les réunissant, j'ai voulu surtout me procurer des monuments propres à éclaircir et à compléter l'histoire ancienne du pays. De son côté, l'histoire devait me servir à expliquer ces quelques reliques laissées enfouies dans le sol par ceux qui nous y avaient précédés.

Voué, dès mes plus jeunes ans, aux études historiques et archéologiques, je me suis occupé sérieusement des antiquités qui pouvaient offrir quelque intérêt. Toutes ont été de ma part, au fur et à mesure de leur découverte, l'objet de recherches scientifiques, comme elles l'avaient été d'abord d'enquêtes propres à m'assurer du lieu où elles avaient été trouvées, et des circonstances qui pouvaient se rattacher à leur trouvaille.

Ce sont principalement les recherches entreprises à l'occasion des objets recueillis par moi dans mon cabinet, et les dessins gravés ou lithographiés que j'en avais fait faire successivement, que je publie aujourd'hui, commençant par ceux qu'on a jugé appartenir à la plus ancienne époque, l'ère celtique. J'ajouterai quelques détails sur d'autres monuments découverts dans la localité que j'habite.

Je ne me dissimule pas que, malgré mon travail de recherches, à peu près incessant, depuis que j'ai commencé à former mon

cabinet, les notes que j'offre aujourd'hui à mes collègues des Sociétés de Beauvais et d'Amiens, sont encore bien incomplètes; mais il faut savoir s'arrêter, et laisser à d'autres le soin de mettre la dernière main à ce qu'on a ébauché.

Pendant quarante ans, à peu près, j'ai pu recueillir bon nombre d'objets; chacun me signalait les découvertes faites, et j'y courais. Comme on me connaissait pour être un amateur zélé, le désir de tirer parti d'une antiquité trouvée, et souvent aussi un sentiment de simple bienveillance, faisait qu'on m'apportait ce qu'on avait découvert. Aujourd'hui cette mine, d'abord si féconde, paraît épuisée, on ne m'apporte plus rien.

Ma divinité tutélaire, M. Graves, auquel je communiquais à peu près le résultat de toutes mes recherches, en a inséré une grande partie dans ses diverses statistiques, en ayant constamment le soin le plus loyal de citer mon nom, ce que beaucoup d'autres n'ont pas fait depuis. Il me signalait, ou m'envoyait les objets nouvellement découverts; aujourd'hui, comme je le disais, je ne trouve plus rien, on ne me signale plus rien.

Le goût des objets d'antiquités, concentré autrefois dans un assez petit nombre de personnes qui s'y étaient vouées, est devenu général; il est devenu une vogue de bon ton, une espèce de mode.

Pour former des collections d'antiquités, on a intéressé un grand nombre d'industriels de bas étage, qu'on nomme assez habituellement marchands de bric-à-brac, qui se sont mis à courir les campagnes, achetant à peu près tout, à tort et à travers, et revendant au plus haut prix possible ce qu'ils se sont procuré de la sorte.

Peut-être est-il résulté de ces enchères sans raison, mises aux moindres choses, la mise en lumière d'objets jusqu'alors inconnus, qui, sans cette chasse aux vieilleries, n'auraient jamais vu le jour, et qui méritaient cependant de ne pas rester enfouis; mais il en est résulté aussi un inconvénient très-grand, c'est une dispersion fâcheuse de tous ces objets découverts, et surtout une disparution de ces mêmes objets des localités où ils avaient été trouvés, circonstance qui, seule, faisait souvent leur principale valeur.

Les cultivateurs qui, le plus ordinairement, font les trouvailles,

ne pouvant pas apprécier la valeur réelle de l'objet, et en général ne l'estimant qu'en raison de ce qu'il a de plus ou moins brillant et quelquefois de bizarre, ont fini par penser que chaque vase, chaque pot, chaque relique, trouvé en terre, ou dans un tombeau, avait un prix considérable, était une fortune; ils ont ainsi rendu plus ordinairement les acquisitions impossibles. Je veux citer un exemple de la cupidité qu'on a fait naître dans l'âme de ceux que le hasard rend possesseurs de quelques objets d'antiquités, en leur achetant ces reliques, souvent fort insignifiantes, des prix ridiculement exagérés; un paysan d'une commune des environs de celle que j'habite, avait un jour trouvé dans un cercueil de pierre un petit vase de terre noire avec les zigzags que les archéologues connaissent bien, et qui désignent un objet franck; avec ce vase, se trouvait un de ces coutelas nommés *scramasaxes*, d'une conservation plus parfaite que celle qu'ils ont habituellement; je m'étais exclamé sur sa belle conservation; ayant enfin demandé au possesseur ce qu'il voulait de ce petit pot, et de sa ferraille, après quelque hésitation, il avait fini par me proposer de me céder le tout, et il appuyait sur le *tout*, moyennant que je lui achèterais un petit champ qui était à vendre et qui touchait à mon jardin; il pouvait valoir cinq ou six cents francs....

La véritable place pour les objets que l'on trouve dans un département, est dans un *Musée départemental*, formé au chef-lieu du département. Là, rapprochés de leurs analogues, portant une indication aussi précise que possible de la localité qui les a procurés, de la date de la trouvaille et de toutes les circonstances qui ont accompagné la découverte, ils ont un but véritablement utile. Malheureusement, ce n'est que depuis très peu d'années que, cédant à leurs propres goûts, et aux sollicitations des sociétés savantes, les autorités ont consenti à faire les frais que nécessite toujours une semblable création. En général, les allocations de ces dépenses sont faites trop mesquinement et souvent à regret, de la part des personnes qui disposent des fonds départementaux; et cependant, les peuples arrivés à une civilisation très développée, ont un besoin presqu'aussi impérieux de sciences, d'arts, de littérature, et de monuments, que de pain : la science est le pain de l'âme.

Le département de l'Oise possède depuis quelques années un Musée.

Si notre premier préfet, M. Cambry (1), archéologue aussi laborieux que zélé, avait pu, à une époque si voisine d'une révolution qui avait tout renversé, et qui laissait tant à relever, s'occuper d'un Musée, nul doute qu'il l'eût créé; ce Musée serait certainement aujourd'hui un des plus riches de la France, et l'histoire de la contrée y aurait trouvé de nombreux matériaux qui lui manquent, et qui, faute de ce dépôt, sont aujourd'hui dispersés ou perdus.

M. Cambry avait beaucoup recueilli dans sa grande tournée administrative, à la suite de laquelle il a publié sa description du département de l'oise. Il aurait certainement laissé son cabinet à ce Musée; mais, ne trouvant aucun dépôt auquel il pût le confier, il l'a emporté avec lui lorsque ses fonctions de préfet de l'Oise ont cessé. J'étais très-jeune lorsque M. Cambry était déjà d'un certain âge. J'avais eu occasion de le connaître chez M. Millin, conservateur du cabinet des antiques de la rue Richelieu, auprès duquel j'avais travaillé quelque temps. La différence d'âge, et de position, ne m'avait pas permis de me lier avec lui; mais je m'étais lié avec M. Naudet, son dessinateur. M. Cambry étant mort, M. Naudet était resté attaché à la famille, et avait été chargé de la vente des objets d'art. Je lui ai entendu dire que n'espérant trouver aucun prix d'une foule de tessons de terre romaine, dite de *Samos*, portant des dessins en relief, tous différents les uns des autres, et probablement aussi des noms de potiers gallo-romains, on en avait empli un tombereau qu'on avait envoyé au lieu destiné à Paris à recevoir les décombres, et qu'on les y avait jetés avec d'autres objets considérés aussi comme étant sans valeur. Tout cela provenait du département de l'Oise, et principalement

(1) M. Jacques Cambry, nommé préfet de l'Oise le 7 mars 1800, a cessé ses fonctions le 14 avril 1802. Il a donc été préfet deux ans, un mois et sept jours. Il est mort à *Cachant*, près Paris, le 31 décembre 1807, frappé d'apoplexie. Il avait été abbé sans être dans les ordres. M. Cambry était un des fondateurs de l'Académie celtique, aujourd'hui *Société des Antiquaires de France*. Il fut son premier président. Il était fanatique des antiquités celtiques, et de la vieille langue celto-kimrique. Il eut la singulière fantaisie de se faire peindre en druide. (Miorec de Kerdanet : *Histoire de la Langue des Gaulois*, page 75.)

du terrain où fut *Bratuspanse*, que M. Cambry avait particulièrement fait fouiller. En outre des débris de poterie, il y avait trouvé des vases en grand nombre, puis des médailles, des statuettes, et une foule d'autres objets curieux, qu'il s'est plu à décrire dans son ouvrage (1). Cependant, ce terrain avait déjà été exploré anciennement par le duc de Sully, qui y avait trouvé un cabinet d'antiquités devenu célèbre (2), et aussi par le prince de Condé, qui y avait fait faire des recherches, en même temps qu'il faisait fouiller le camp romain, bien authentique, de Saint-Leu-d'Esserens, ou plutôt de Gouvieux. C'était de ces deux localités que le cabinet de Chantilly avait tiré presque toute sa richesse.

Que de trésors archéologiques a donc perdu notre département! Faisons comme les gens qui ont été prodigues, et que l'indigence finit par effrayer; devenons avares, laissons disperser le moins possible ce qui nous reste.

Aujourd'hui que l'amour de la science, aidé de la protection éclairée de nos administrateurs, et de notre conseil général, a ouvert un refuge à tout ce qu'on pourra découvrir d'objets qui intéressent les sciences et les arts, déposons-y ces objets, qui concourront ainsi, désormais, aux progrès de nos connaissances, et recommanderont à nos descendants les noms des donateurs.

OBJETS DE L'ÉPOQUE CELTIQUE.

Pour procéder chronologiquement, ainsi que j'ai annoncé que je m'efforcerais de le faire, je commencerai par parler des antiquités auxquelles on assigne une origine gauloise; mais auparavant, je crois devoir dire un mot sur l'état de la Gaule à di-

---

(1) *Description du département de l'Oise*, par le citoyen Cambry, imprimée chez Didot, an XI (1803). Deux volumes in-8°, avec atlas oblong.

(2) Le catalogue de ce cabinet, rédigé en 1762, par MM. Helle et Remy, pour servir à la vente de cette collection intéressante, ne porte, à la suite de l'indication des objets, aucune mention des lieux où les trouvailles ont été faites. On dit seulement, dans la préface, que beaucoup de ces objets ont été trouvés à *Vandeuil*, en Picardie, qu'on croit avoir été anciennement l'emplacement de l'ancien *Bratuspantium*.

verses époques, antérieurement à l'arrivée des Romains, distinctions qu'il est utile de bien établir pour qu'on puisse apprécier les détails dans lesquels je serai peut-être obligé d'entrer à l'occasion de quelques-uns des objets que j'aurai à décrire, quoique je ne possède que des objets appartenant aux époques historiques.

La Gaule, à des époques qu'on ne saurait exactement préciser, était certainement couverte de bois partout où ils avaient pu pousser naturellement, et ses habitants étaient de véritables sauvages; ils erraient dans ces déserts, laissés tels que la nature les avait faits, et les produits de leurs arts, si art il y avait, ressemblaient à ce que font les habitants de toutes les contrées qui n'ont pas la moindre notion de civilisation.

Quelques auteurs ont donné comme appartenant à ces époques sans dates, quelques figures sculptées sur le bois ou sur la pierre; elles sont telles que, si elles étaient présentées sans indication des lieux où elles ont été trouvées, et en laissant ignorer certaines circonstances qui ont accompagné leur trouvaille et ont pu servir à leur assigner une origine et une date, elles auraient été regardées comme étant l'œuvre de ces habitants des îles de l'Océanie. Je ne possède aucun de ces fétiches; je n'ai donc rien à en dire de plus (1), sinon qu'ils ont dû être taillés, s'ils sont bien authentiques, avant l'introduction du druidisme, époque où on a dû cesser d'essayer de sculpter, le dogme religieux druidique interdisant toute espèce de représentation humaine.

Cependant les Celtes sauvages, auxquels on attribue ces figures, qui sont, non pas seulement informes, mais difformes, étaient, dit-on, descendus de peuples échappés plus de mille ans avant l'ère chrétienne, du nord de l'Asie, de ce grand berceau du genre humain, d'où sont sortis tous les peuples et toutes les lumières, et qui certainement, lors de leurs premières migrations, avaient dû emporter avec eux quelques notions des connaissances qu'on retrouve encore dans l'Inde, comme on y

---

(1) Il est curieux de voir quelques-uns de ces objets, donnés comme appartenant à ces temps reculés, dans l'introduction à l'histoire de France de MM. Jeouffroy et Lebreton, planche V, figures 1, 2, 8 et 9, tirées du Musée de Caen, et numéros 3, 4, 5 et 6, figures tirées du Musée d'Avignon.

retrouve des preuves que leur primitif langage se rattachait au *sanscrit*, la langue sacrée des Indiens.

Mais ces primitives populations de la Gaule, transportées si loin des contrées qui les avaient vu naître, par des révolutions sur lesquelles l'histoire ne nous a transmis aucun détail, avaient perdu, peu à peu, jusques à la dernière notion des arts qu'ils avaient cessé de cultiver, pour arriver enfin à cette sauvagerie qui, seule, a pu donner naissance aux objets qu'on nous présente comme étant leur ouvrage.

Les premiers noms de peuples, que l'histoire bégaye, plutôt qu'elle ne les prononce, comme étant venus habiter la Gaule, sont ceux des *Celtes* et des *Galls* (1), et ce que l'histoire en dit est tellement incomplet et obscur qu'il est sage, de notre part, qui n'avons rien à faire de ces incertitudes, de nous hâter d'arriver aux premiers faits, vraiment historiques, concernant les Gaulois.

Les traditions combinées, laissées par les auteurs les plus anciens, Hérodote, Posidonius, et Diodore de Sicile (2), prouvent qu'en 631 avant Jésus-Christ, une grande émigration de peuples, venus de l'Asie, et chassés par les Scythes, eut lieu vers le nord de l'Europe; que ces étrangers, désignés sous le nom de *Kymris*, après avoir séjourné quarante-quatre ans en Germanie, passèrent le Rhin et se répandirent dans le nord de la Gaule, poussant devant eux les peuples qui les premiers s'y étaient établis;

---

(1) *Galls*, Henri Martin dit qu'on doit prononcer *Gaëls*, pour s'approcher le plus possible de la prononciation vraie.

(2) Extraits de l'introduction à l'*Histoire des Gaulois*, d'Am. Thierry, page XXXIX, à la note; plus loin, il cite comme autorité, *Hérodote*, liv. IV, chap. 21. — *Strabon*, liv. VII, page 203. — *Diodore de Sicile*, liv. V, page 309. Il cite ensuite les *Triades*, n° 4; ce sont elles qui nous apprennent que les Kymris arrivèrent sous la conduite de Hu-le-Puissant, leur Moïse, qui fut désigné, après sa mort, sous le nom d'*Esus*; ce premier druide fut ainsi divinisé; c'est donc aux Kymris, et non aux *Celtes* ni aux *Galls*, qui leur étaient antérieurs, qu'on devrait l'introduction de la religion druidique dans les Gaules. Ces *Kymris* venaient primitivement de l'Asie. La religion druidique dans la Gaule daterait de 600 ans avant J.-C.

et les obligeant à se réfugier, les uns vers l'ouest de la Gaule, dans la portion qu'ils nommaient l'*Armorique*, et les autres, à aller occuper dans la Grande-Bretagne les portions montagneuses de cette île, où, sous le nom de *Galls*, on en retrouve encore les restes (1).

A cette première invasion de Kymris, en succéda une seconde qui paraît avoir eu lieu de l'an 350 jusques à 281 avant Jésus-Christ. Parmi les peuples qui ont pris part à cette dernière invasion, se trouvait une horde ou tribu, désignée sous le nom de *Bellgiaridds*, ce qui, dit-on, en kymrique, veut dire *belliqueux*, et dont nous avons fait *Bellovaques* (2); ce sont ces peuples de

---

(1) Les habitants du pays de Galles ont conservé la langue des anciens Kymris. Dans le pays de Galles on l'appelle encore le Kymraig. (De la Roche-Macé, page 4.) M. de La Villemarqué écrit Kimeris; M. de Belloguet écrit Kymris.

(2) Les Bellovaques passaient pour les plus braves des Gaulois. César citait avec fierté les victoires qu'il avait remportées sur eux. Ils pouvaient, disent ses commentaires, réunir jusqu'à 100,000 guerriers; ils en mirent plusieurs fois 60,000 sur pied; ce qui suppose une population de 500,000 habitants dans une étendue qu'on peut comparer à celle du département actuel. On voit qu'à cette époque de la conquête par Jules César, la portion de la Gaule que nous habitons était aussi peuplée qu'elle l'est aujourd'hui. Le département compte en 1860, 406,038 habitants.

Alors que la Gaule du nord, découragée par ses défaites successives, et la perte de ses plus formidables guerriers, se courbait devant la supériorité de la tactique romaine, ces Bellovaques ne désespéraient pas encore de sauver la vieille indépendance dont avaient joui leurs pères; Seuls avec les Atrébates, ils firent un dernier effort et vinrent expirer avec Corréus, leur chef, sous les murs de Brantuspantium, ensevelissant ainsi, avec eux, la vieille liberté des Gaules.

Les Gaulois de nos contrées avaient de fréquentes relations avec les Germains et avaient avec eux beaucoup plus d'affinités qu'avec les Gaulois méridionaux; ils se vantaient d'être d'origine germaine, et en effet, ils étaient d'une taille qui excédait souvent six pieds; ils étaient blonds et souvent roux; leur peau était d'une blancheur qui contrastait avec la peau brune des Romains; ils méprisaient les armes défensives, l'homme valeureux, selon eux, ne devant obtenir la victoire que par son propre courage; aussi leur premier soin, en se préparant au combat,

la seconde invasion qui sont les pères des habitants de nos pays, comme de presque tous ceux de la Picardie.

Les événements qui, durant les six siècles qui se sont écoulés depuis l'arrivée des premiers Kymris, jusques à celle de César dans les Gaules, et qui ont pu influer sur l'état de la Gaule, sur les mœurs, et la civilisation de ses habitants (je parle particulièrement des Gaulois du nord), sont la fondation de Marseille par les Phocéens (600 ans avant Jésus-Christ), à cause des relations de commerce que ces marchands-navigateurs formaient jusque dans la Baltique; les grandes expéditions des Gaulois en Italie et en Germanie aux plus anciennes dates; la prise de Rome par les Gaulois (387 avant Jésus-Christ); l'irruption des Gaulois dans la Macédoine, qu'ils pillent, et dont ils rapportent tant d'or (279 et 278 avant Jésus-Christ); leurs établissements dans les pays qu'ils ravagent, et dont ils font la conquête, établissements qu'ils poussent jusques en Asie, tous actes auxquels ont pris part les Gaulois de toutes les portions des Gaules.

Par suite de ces rapports fréquents avec les Romains, les Ger-

---

était-il de se dépouiller de tout ce qui aurait pu préserver leurs corps, pour ne devoir leur succès qu'à leur valeur et à leur adresse; leur cri de guerre était *Terriben-Terriben*, qui, selon Henri Martin, veut dire, cassez-les-têtes, ce qui prouve que la hache de silex était surtout un casse-tête.

Ce cri de guerre est encore conservé en Bretagne. Un jeune officier général, Breton, né à Raskoff, près Saint-Pol-de-Léon, le colonel Paschal, menant au combat des cohortes bretonnes, ne commandait la charge, dans la campagne de Russie, qu'en leur criant : *Terr-o-ben!* Cassez-leur la tête!

Telles étaient les populations dont sont descendus les Picards.

Par le nombre considérable d'habitants qui couvraient notre sol, lors de l'arrivée de César, on doit conclure que durant les siècles qui s'étaient écoulés depuis la seconde invasion kymrique, la population comme la civilisation avaient fait de nombreux progrès; aussi, voici ce que dit César de l'aspect que présentaient nos pays, un demi-siècle avant l'ère chrétienne : » La terre y est fertile, et tout ce qui n'est pas couvert de « bois est cultivé. » Il ajoute : « Les Gaulois du nord aiment par-« dessus tout l'indépendance, leurs vieilles coutumes, et le gouverne-« ment par eux-mêmes. » Ces sentiments se retrouvent encore dans l'âme des peuples d'origine kymrique-germaine.

mains, les Helvètes, les Grecs, les Daces, les Sarmates, et beaucoup d'autres peuples, même de l'Asie, de grands changements ont dû s'opérer dans la Gaule, tant dans son aspect physique que dans son état moral.

A l'arrivée de César, les Gaulois n'étaient plus des sauvages, mais ils étaient encore des barbares. Voilà l'idée que nous pouvons nous faire de l'état physique de notre contrée à cette époque. Elle n'était pas la même pour toutes les portions comprises aujourd'hui dans la France, car on doit concevoir qu'il y avait encore de notables différences entre la Gaule du midi, dont les habitants portaient la toge et étaient depuis longtemps presque des Romains, et ceux du nord, qui, bien qu'ils aient pu prendre part aux grandes expéditions dont nous avons parlé plus haut, et perdre ainsi, dans leur physionomie, le caractère farouche qu'ils avaient eu si longtemps, avaient cependant conservé une barbarie beaucoup plus grande que ceux de la province du midi, en raison du climat plus âpre, d'une nourriture moins délicate et plus animalisée, et d'habitudes plus grossières.

1° PETIT PORC EN BRONZE.

Ces deux Gaules étaient alors différentes l'une de l'autre, d'une façon très-tranchée. Dans nos contrées, les portions hautes du pays étaient couvertes de bois; les portions moins élevées, mais placées au-dessus des marais et des inondations, étaient défrichées et cultivées; c'était là que se trouvaient les habitations, dont la forme était des plus simples, car ce n'étaient que des huttes circulaires, couvertes de chaume (1). Au-dessous des terres,

(1) César dit qu'en outre de ces habitations que les Gaulois aimaient à placer dans le voisinage des forêts et des rivières, afin de les défendre ainsi des surprises de l'ennemi, ils y ajoutaient encore l'obstacle de quelques marais; ils creusaient des grottes, où, lors des invasions des ennemis ils cachaient leurs familles, ils avaient soin de daller ces retraites, afin de s'en servir aussi pour conserver leurs grains. Nous aurons à parler d'une de ces grottes devenue une sépulture, lorsque plus tard nous parlerons de la grotte dite du Retiro, sur le territoire de la commune de Nogent-les-Vierges.

étaient de vastes marais que la culture et la civilisation ont depuis prodigieusement réduits. Les portions boisées, dont l'étendue était immense, recelaient une grande quantité d'animaux qui servaient en partie à l'alimentation des habitants, et aussi à leur fournir des vêtements; quelques-uns de ces animaux étaient à l'état sauvage (1), et on s'en emparait au moyen de la chasse, occupation et passion de tous les peuples barbares, ou peu civilisés, et particulièment des Gaulois du nord et des Germains, qui, en raison de leur voisinage, se ressemblaient en beaucoup de choses. Les autres animaux, presque domestiques, étaient le *cheval*, objet des plus grands soins et d'une grande affection de la part des Gaulois, et le *cochon* errant par troupes dans les vastes forêts qui couvraient les neuf dixièmes du sol, et où le gland lui assurait une abondante nourriture. Les forêts et le porc qui servaient si puissamment à assurer la subsistance des habitants étaient, en raison de leur indispensable nécessité, regardés tout-à-fait comme des dons célestes, et vénérés à l'instar de la divinité à laquelle on les devait, d'où était venue également une espèce d'adoration pour le chêne (2), et un respect superstitieux

---

(1) Ces animaux étaient l'*urus* (le véritable taureau sauvage), le *sanglier*, le bizon, variété de l'*auroch*, espèce de bœuf avec une bosse sur le dos. On a trouvé dans les marais de Bresles des ossements de ces animaux confondus avec des bois de cerfs, des défenses de sangliers, etc., etc. Les *urus* et les *aurochs*, qui depuis longtemps ont disparu de l'Europe, se rencontraient encore dans les forêts à l'époque des Franks; des ordonnances des rois mérovingiens s'en occupent à plusieurs reprises, et on dit qu'il n'y a pas un siècle il en existait encore dans les forêts de la Pologne.

(2) C'est sous la forme d'un chêne que les Gaulois adoraient *Taran (Taranis)*, le dieu de la foudre (*Taran* en celtique veut dire *Tonner)*, et en bas-breton il veut encore dire le bruit du clairon. Ennius, le poète latin, qui connaissait l'ancienne langue bretonne, qui est le kymrique, dit : *at tuba terribili sonitu taratantara dixit*. Le taratantara était un mot imitatif du tonnerre, ce qui, suivant M. Morec de Kerdanet, dans son histoire de la langue des Gaulois, aurait fait donner primitivement le nom de *Taranis* au dieu gaulois qui foudroie. Les Gaulois du nord appelaient Dieu *le secret des bois*. C'est sur les lieux éminents et dans les profon-

Antiquités du Département de l'Oise;

Cabinet de Mr. Houbigant.

Pl. I.

Petit Porc en bronze.
Grandeur de l'original.

pour le porc, ce qui concourait à la conservation de l'espèce et à sa multiplication; aussi la figure du porc était-elle reproduite en bois, en bronze, et en d'autres matières, figure que ces peuples suspendaient à leurs cols en manière d'amulette, qu'on présentait aux génuflexions du peuple ou dont on ornait les étendards comme on le fait d'un objet vénéré, de l'influence duquel on doit beaucoup attendre. On retrouve souvent le même symbole représenté sur des médailles, comme on y retrouve souvent aussi l'image du cheval, le compagnon du guerrier dans les combats.

Mon cabinet possède une de ces figures du porc gaulois (*sus*

---

deurs des bois que s'élévaient les autels sur lesquels on sacrifiait les victimes qu'on offrait à Dieu, et que les druides, ces prêtres mystérieux, se retiraient pour enseigner à leurs adeptes, peu nombreux, leurs dogmes qui paraissent être venus de l'Orient avec les Kymris. Ces dogmes, dont ils faisaient un secret au vulgaire, étaient, selon Tacite et Pline, la croyance d'un Dieu unique, de l'immortalité de l'âme, et peut-être celle d'une certaine migration des âmes qui promettait la possibilité de se rencontrer après la mort dans un autre monde. Ce qu'ont dit ces auteurs se trouve, dit-on, vérifié dans le livre des *Triades*.

Ce document gallois-kymrique, nouvellement découvert, est encore l'objet de trop d'incertitudes pour que nous nous appuyions sur ce qu'il contient, comme sur des faits admis désormais *incontestablement* par tous. Ce que contient *Le livre du Mystère des Bardes* du pays de Galles doit donner lieu encore à trop de controverses pour qu'il ne me semble pas que M. Henri Martin se soit un peu trop pressé de faire, de ce qui s'y trouve, le premier chapitre de la quatrième édition de son *Histoire de France;* peut-être eût-il bien fait de tenir en suspens son avis. Il y a lieu à étude *sérieuse;* l'examen du livre des Triades, *Mystère des Bardes de l'île de Bretagne*, retrouvé par Owen Jones, en 1760, donné en anglais seulement en 1818, par Edward Williams, savant Gallois, et qui n'a été connu en France que par le travail de M. Pictet, qui l'a traduit du kymrique-gallois en 1853, est trop récent encore pour que ce qu'il contient soit passé à l'état de *vérité historique*. Le document, si longtemps enfoui, promet des révélations curieuses et très-intéressantes; mais elles ne seront acquises à l'histoire que lorsque toutes les incertitudes auxquelles il donne lieu n'existeront plus, ou seront au moins en partie expliquées. M. de la Villemarqué, *tout dernièrement*, dans son travail sur l'authen-

gallicus) en bronze, dont j'ai parlé, et qui, par sa forme, a dû être une de ces petites divinités intimes destinées à protéger l'abondance de la maison; je la donne ici de grandeur naturelle (1).

---

ticité et l'ancienneté des manuscrits kymriques (1856), dit que la copie du manuscrit des *Mystères* aurait besoin d'être rapprochée de l'original, qu'elle contient beaucoup d'erreurs; il fallait au moins attendre qu'on eût *un texte certain*. Du moment où la traduction de M. Pictet a paru, je me suis occupé avec ardeur du livre des Tryades; j'ai commencé à son sujet une longue étude, mais je l'ai faite sans aucune idée systématique et préconçue, surtout pour ce qui regarde ce que nous enseignent nos livres saints. Ce qui a été publié depuis la découverte du monument, par MM. Jean Reynaud, Louis Jourdan, Henri Martin, etc., ne paraît pas exempt d'un reproche que je ne voudrais pas encourir légèrement. — Peut-être un jour donnerais-je à la Société mon étude sur les Triades; mais c'est lorsqu'elle sera parfaitement complète et qu'il ne me restera plus de doute.

(1) Les bois étaient pour les Gaulois un objet de respect et d'idées superstitieuses, et on trouve encore de nos jours des traces de ces si anciennes superstitions, comme on trouve dans les noms de beaucoup de nos vieilles forêts, ou de lieux où il en existait, des dénominations dont les étymologies sont celtiques. Ainsi, *Lihus*, village voisin de Pont-Sainte-Maxence, paraît vouloir dire lieu rempli de bois. — *Hez*, qu'on retrouve dans le nom de La Neuville-en-Hez, rappelle les forêts impénétrables qui couvraient une portion de notre territoire. On pourrait multiplier à l'infini ces citations, si ce qu'elles rappellent n'était pas en dehors de notre sujet.

Henri Martin, tome 1er, page 190, de l'édition de 1856, dit: « Le sanglier était ainsi devenu l'insigne national de la race gauloise toute entière. Grimm, cité par Ozanam, dit de plus que cet animal, dans tout le nord, était le symbole de l'amour charnel, ce qui avait rendu son culte universel dans la Germanie. »

M. Delassaussaye a inséré dans la revue numismatique française, 1840, page 244, une dissertation intéressante sur l'insigne national des Gaulois, d'après les médailes. Les Gaulois portaient un sanglier au bout d'une hampe, comme les Romains portaient une louve. 21 types différents de chevaux se trouvent aussi sur leurs monnaies. On y trouve aussi 6 types de lions. Où les Gaulois avaient-ils trouvé la forme du lion et la connaissance de ses qualités? C'est ce que nous ne saurions dire positivement.

par sa le
inées à pr
ndeur natu

, dit que
chée de
ins atteint
M. P
j'ai comm
ne idée s
nous ense
erte du
, etc., ne p
légèrement
r les Trad
e me rest

d'idées
ces si
beaucoup de
ons
de Pont-
, qu'en
s impé-
it mal-
s en

ier



Antiquités du Département de l'Oise.

Cabinet de M.r Houbigant.

Pl. 2.

Tringle en fer dont le prolongement allait jusqu'à la main du squelette

Cloche en fer trouvée dans un tombeau.

Moitié de la grandeur.

Battant

Vase en terre noire ayant la forme d'une nef. trouvé dans le Marais de Bresle.

2/3 de la grandeur.

A. d. B. del. Imp. Pierron. Leon Dardel sculp.

(Les deux vases, gravés sur la même planche, appartiennent à une autre portion de la description du cabinet.) J'en parlerai lorsque je traiterai de la céramique gauloise.

Elle a été trouvée dans cette antique forêt de Hez, dont je parlais il y a un instant dans la note qui précède.

2° NAVIRE EN TERRE CUITE.

Les rivières qui arrosaient la Gaule étaient d'autant plus profondes qu'elles recevaient plus d'eau à l'époque dont nous nous occupons, qu'elles n'en reçoivent aujourd'hui, les forêts, dont le pays était couvert, s'opposant davantage aux évaporations.

Ces rivières ont dû, dès les premiers temps, offrir, par le poisson qui y abondait, une ressource pour l'alimentation des habitants placés près de leurs rives, comme elles ont dû leur apprendre de bonne heure l'art de naviguer et de construire des embarcations.

Nous possédons, dans notre cabinet, une petite nef gauloise, votive, monument des plus précieux, trouvé en juillet 1816, dans les tourbières de Bresles. Nous le regardons comme étant de l'époque où les Gaulois de nos pays, échappés à la barbarie, avaient déjà une espèce de civilisation qui leur avait appris à construire des barques. Nous en donnons ici une représentation.

(Sur la même planche se trouve la figure d'une cloche avec son battant, nous en parlerons dans la suite.)

On voit que le petit vaisseau est orné à la proue et à la poupe de la figure du *sus gallicus;* il est de cette terre noire antérieure à l'art de la poterie, qui ne paraît point avoir été cuite dans un four, et qui, à peine, a subi l'action du feu. Peut-être ce navire a-t-il été confectionné par un de ces *Suèves* appartenant aux hordes qui, à diverses époques, sont venues envahir la Gaule et se mêler à ses populations. Tacite parle de ces peuples comme ayant un culte tout particulier pour la déesse inventrice de la navigation. Ils donnaient souvent à leurs vases à boire, ou à ceux qui étaient destinés aux cérémonies de leur culte, la forme d'un vaisseau (1). Je ne présente cette observa-

---

(1) Un hasard bien rare avait permis de le recueillir dans son entier; aujourd'hui, il est en plusieurs morceaux. M. Edouard de Saint-Cricq,

tion que comme une conjecture, Caylus l'ayant émise à l'occasion d'une petite représentation de navire en bronze qu'il offre au lecteur dans son recueil d'antiquités; il rappelle parfaitement le mien par sa forme et ses dimensions. Les Suèves avaient, comme les Gaulois, en vénération le porc, qui était pour eux un aliment si précieux, et dont le culte se liait à celui du dieu scandinave *Fryr*.

3° STATUETTES D'HERCULE EN BRONZE ET EN FONTE.

Je possède dans mon cabinet un petit Hercule gaulois en bronze; j'en donne ci-contre la figure de la grandeur de l'original; le Musée Charles X en possède un semblable, et M. de Caylus en donne lui-même un autre dans son Recueil d'antiquités (1).

---

homme curieux et instruit de nos environs, étant venu visiter mon cabinet, voulut examiner de près ce petit monument; une affection de la moelle épinière le rendait peu solide sur ses jambes. Voulant atteindre jusqu'au vase, il se haussa sur la pointe des pieds, mais il perdit l'équilibre, et le vase fut cassé; il en était désespéré..... et moi aussi..... Tel qu'il est encore, il est un des morceaux les plus curieux de mon cabinet.

(1) Hercule était honoré dans un grand nombre de contrées différentes, en Europe, en Asie, en Afrique. Etait-ce la même divinité? c'est probable; mais les noms sous lesquels on l'honorait, étaient souvent différents. Cicéron n'en comptait que trois, Varron en compte quarante-trois. Fréret dit que les Germains le nommaient *Her-Koull*, qui, en langue celtique, veut dire *le chef de guerre*. Hercule était vénéré dans la Germanie comme dans la Gaule, bien longtemps avant l'arrivée des Romains. Je regarde ce Dieu, comme étant d'origine *kymrique* et de la plus haute antiquité. Diodore de Sicile dit qu'il voyagea dans la Gaule, 1300 ans avant J.-C.; on le disait né le jour de la fondation de Tyr. Son culte a probablement été transporté de l'Asie dans les différents pays où les Kymris ont pénétré, et comme nous avons eu occasion de le dire, la Germanie est une des contrées où, le plus anciennement, (plusieurs siècles certainement avant l'ère chrétienne) les Kymris ont habité.

De la Germanie, le culte d'Hercule a pénétré dans la Gaule avec les mêmes Kymris, et ce Dieu de la force et de l'éloquence, qualités qui devaient tant plaire à nos Gaulois du Nord, s'y est fortement installé. Il y a beaucoup de confusion dans les attributions qu'on prête à Hercule, et


UNIV.
OF
MICH.

du Département de l'Oise

inet de M. Houbigant.



En fonte

1/2 nature

al

Imp. Pierrat

Leon Pardel sculp.

Mon cabinet renferme une autre figure, que longtemps j'ai regardée comme représentant incontestablement un Hercule gaulois, celui-ci âgé et barbu, dieu de l'éloquence et de l'expérience; depuis, nous avons douté, et nous allons exposer à nos lecteurs les motifs de notre scrupule.

Nous donnons sur la même feuille, en même temps que notre Hercule en bronze, la figure de notre autre Hercule; elle est en fonte de fer, elle a 0 m 27 centimètres de hauteur. Le dieu est représenté armé de la massue, non levée, mais au repos; il est assis comme un vieillard, plus disposé à parler et à conseiller qu'à agir. Cette figure a été trouvée à Milly. Elle fut découverte en mars 1815, par M. Barraud, père de M. l'abbé Barraud, notre collègue à la Société des Antiquaires de l'Oise, que nous aimons et vénérons tous. Quelque temps après la découverte, il adressa cette figure à M. Millin, conservateur alors du cabinet des antiques, à Paris, pour savoir ce qu'il en pensait; quelle fut l'opinion de ce savant? Je l'ignore. Cédée depuis à M. Provost, de Bresles, elle était inscrite dans son cabinet sous le nom de Hercule gaulois; c'est de ce cabinet que je l'ai acquise. Parfaitement conforme à ce que les auteurs anciens disent de l'*Ogmius* gaulois, comme dieu de l'éloquence et de l'expérience, j'ai toujours regardé

---

ces attributions diffèrent par contrée. Varron et Macrobe disent qu'il est le même que le soleil; Lucien le confond avec *Teutatès*, que d'autres veulent cependant être Mercure, et dont le nom paraît vouloir dire en celtique : *Père des hommes*. Une multitude d'autres opinions ont été émises à l'occasion de ce dieu.

Ces confusions nous sont, à nous, Gaulois du Nord, assez indifférentes, elles ne paraissent pas avoir existé pour nos contrées. Notre Hercule, dit particulièrement l'Hercule Gaulois, est *Ogm* ou *Ogmius*, qu'ils représentaient sous la figure d'un vieillard armé d'une massue, ou sous celle d'un homme dans la vigueur de l'âge, tenant sa massue levée; c'est celui de notre cabinet dont nous nous occupons dans ce moment; il est probable que, représenté vieux, il est le dieu de l'éloquence et de l'expérience; jeune, il est le dieu de la force qui ne connaît pas de résistance.

Malgré cette attribution de la force, l'Hercule gaulois n'exigeait pas, pour être apaisé, de victimes humaines; on ne lui sacrifiait que des animaux.

ma statuette en fonte comme représentant cette divinité, dont les Gaulois exposaient des représentations dans leurs demeures.

L'ayant portée, il y a quelques années, à M. de Longperrier, aujourd'hui membre de l'Institut, mais alors attaché seulement au cabinet des médailles de Paris, il a pensé que je me trompais dans mes appréciations; il n'a vu dans cette figure que la représentation d'un de ces génies malfaisants, qui, longtemps encore après l'introduction du christianisme dans la Gaule, étaient l'objet d'une espèce de culte de la part de ceux des Gallo-Romains, d'origine celtique, qui avaient conservé les superstitions de leur ancienne religion. Saint Augustin dit que les Gaulois les adoraient sous le nom de *Dusii* (*Dusii dæmones apud Gallos*). Isidore de Séville les appelle *Dusii pilosi*. Ils étaient, dit-on, nommés en celtique *Du-oll*, qui veut dire tout noir. Nos pères aimaient particulièrement à mettre leurs figures comme ornement sur les chenets, parce qu'ainsi on paraissait les livrer aux flammes (1).

(L'opinion de M. de Longperrier a été reproduite dans un article inséré dans les mémoires de la Société royale des antiquaires de France, tome XV.)

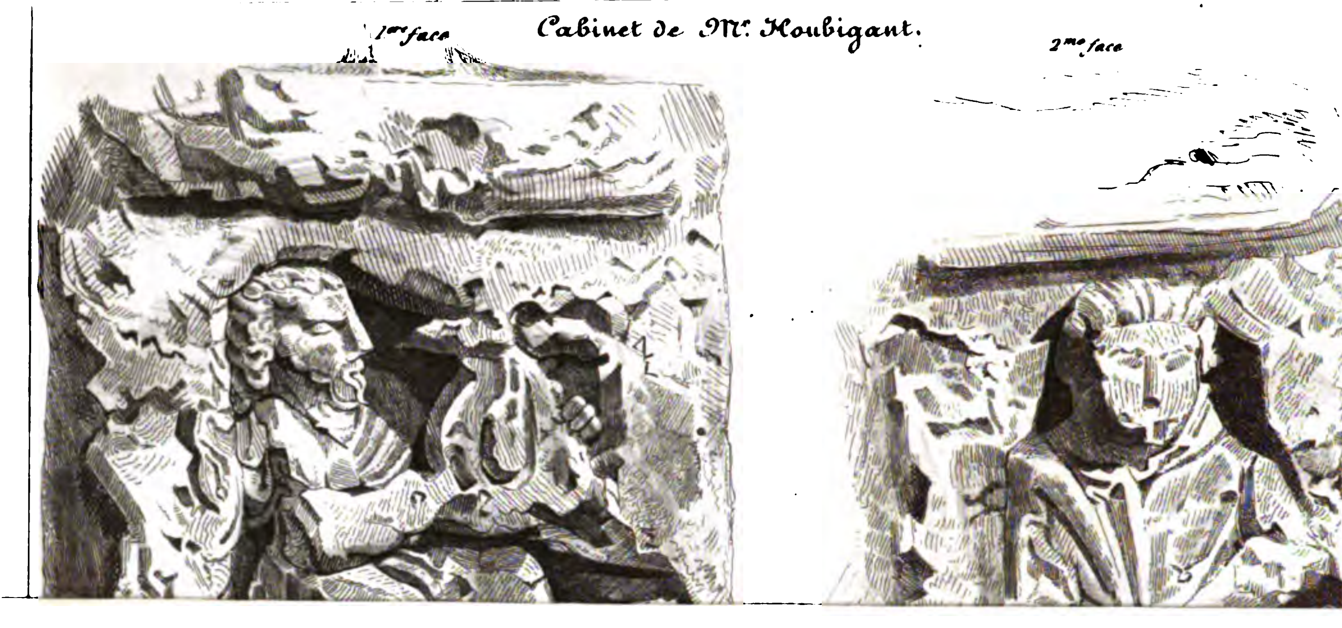
J'oppose, pour la figure de mon cabinet au moins, à l'opinion de M. de Longperrier, que la figure que je possède n'est pas de celles désignées par Isidore de Séville comme étant *Pilosæ*, car elle n'est nullement velue; elle n'a de hauteur que 27 centimètres, ce qui exclut l'idée qu'elle ait pu servir d'ornement à un chenet, surtout à une époque où les chenets, destinés à porter d'énormes bûches, avaient des dimensions que nous ne leur donnons plus. Ajoutez qu'elle ne porte aucune trace de ce qui aurait pu l'attacher à quelque barre de fer, ni à quoi que ce soit, qu'elle représente une figure isolée et qui l'a toujours été. Je persiste donc à croire que mon Hercule de fonte est bien un *Ogmius* gaulois de l'époque celtique, et non une figure d'ornement de l'époque du moyen-âge; mes lecteurs jugeront.

---

(1) Du temps de saint Augustin, il paraît qu'on donnait aux *nains*, espèce de génies, le nom de *Duz*, diminutif *Duzik*. On trouve ce nom dans le poème Gaëllic des nains. — Saint Augustin a dit *Dæmones quos Dusios Galli nuncupant*. (De civit Dei, chap. XXIII.)

De La Ville Marqué : *Chants bretons*, page 62.

Cabinet de Mr. Houbigant.



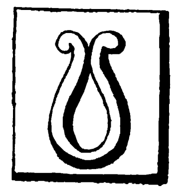
4° AUTEL FAMILIER.

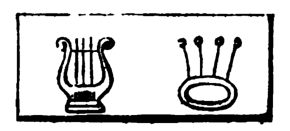
Un petit autel familier, consacré aux divinités gauloises, fait aussi partie de mon cabinet. Je donne ici, dans deux planches, les trois différentes faces de cet autel; la quatrième face, destinée à être appuyée contre le mur, est sans sculpture.

La première figure montre le petit autel en perspective. La face, vue entièrement, représente un personnage qui tire des sons d'une lyre (1). M. de Longperrier a jugé que c'était un Orphée; moi je pense que la figure est celle d'un barde consacré

---

(1) La lyre ou *Hrotte* du barde, représentée sur une des faces du petit autel entre les mains du barde lui-même, a cette forme : comme on peut s'en assurer par la vue de la gravure représentant le petit autel. Ce même instrument, représenté aussi sur des médailles gauloises, et que Lelewel a donné dans l'atlas de son ouvrage sur les médailles, *Types gaulois ou celtiques*, 1840, fignres 81 et 82, de la planche x, se montre sous les deux formes que je mets ici. Le numéro 81 est semblable à la lyre de notre petit monument; le numéro 82 en diffère, et je pense même que Lelewel se méprend lorsqu'il y voit une lyre; il me paraît plutôt être une coiffure. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir mettre ces deux types sous les yeux du lecteur, puisque l'auteur, qui, jusqu'à présent, a le mieux parlé des médailles gauloises, y avait vu également des lyres. L'observation que je ferai à l'égard de la lyre du petit autel et de celle numéro 81, c'est que ces deux *Hrottes* rappellent parfaitement la lyre grecque telle que nous la connaissions. Je pense que l'instrument de la forme sculptée sur le petit autel a été introduit dans la Gaule à la suite des expéditions des Gaulois dans la Grèce. Vers le III° siècle avant Jésus-Christ, après leur défaite en Macédoine (279 ans avant Jésus-Christ), comme aussi l'alphabet grec que César a trouvé en usage dans la Gaule. J'ai parlé précédemment de ces expéditions.





En 1260, Marie de France, muse anglo-normande, traduisit un grand nombre de *lais armoricains moult anciens*. Elle dit : on les chantait dans

aux autels (1). Les deux autres figures représentées sur les faces latérales me paraissent être ou des druides ou des Gaulois romanisés, et probablement les propriétaires du petit autel laraire dans l'attitude recueillie de gens qui adressent leurs vœux à leur Dieu.

Le costume, qui est parfaitement gaulois, prouve que l'autel

---

la petite Bretagne avec la *Harpe* et la *Rote;* ainsi, ces deux instruments ne sont pas le même.

Il ne faut pas confondre la *Hrotte* des anciens bardes, avec la harpe, qui lui est postérieure, telle qu'on la trouve sur les étendards d'Irlande dont elle forme les armoiries.

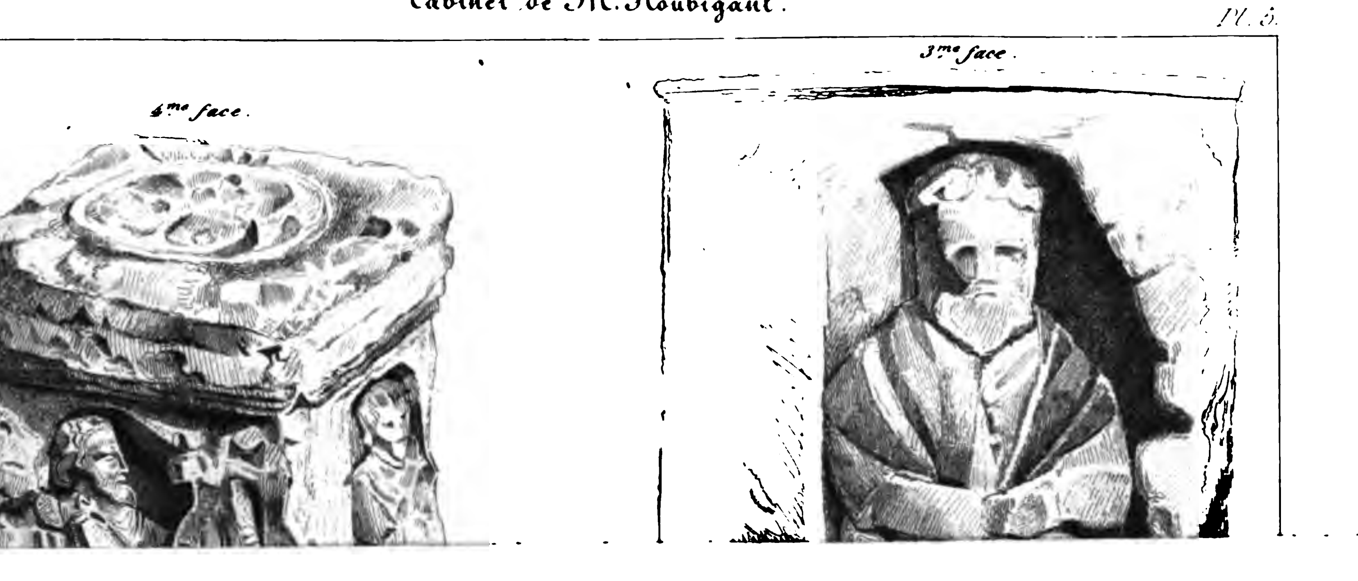
(1) Les bardes, ou *Bardits* en Gaélique, au dire de Strabon, chantaient les exploits des héros, comme les guerriers eux-mêmes chantaient, avant de marcher au combat, les compositions des bardes qu'on appelait des *Bardits.* Les Bardes prenaient part au culte; ils étaient avec les *Ovydd* ou *Avaïdd*, qui étaient des sacrificateurs, les auxiliaires des Druides. Ces poètes religieux s'accompagnaient sur la lyre gaëlique dont je viens de parler (dans la note précédente). Ils étaient les dépositaires des traditions nationales. Voici comme en parlent les Triades : « Ils célèbrent les « grandes âmes, font vivre à travers les âges la mémoire des braves « tombés dans les batailles; ils distribuent la louange et le blâme, trans- « portent d'un invincible élan de cœur les héros, par leurs rimes réson- « nantes de leurs vers rapides comme l'élan des chevaux de guerre. » Leurs vers, très-courts, finissent ordinairement par un long refrain qui roule « comme le tonnerre. » Ces poètes s'excitaient à entrer en inspiration; on disait alors que l'esprit divin s'emparait d'eux, et, dans cet état, on les appelait des *voyants.*

Fortunat, poète du VIe siècle, a vanté tour à tour la langue, la poésie et la musique des Bretons. Il dit « que la lyre des Grecs et des Romains, « que la harpe des Barbares et la *rote* des Bretons célèbrent à l'envi votre « valeur et votre justice. »

Histoire de la langue des Gaulois, par Miorcec de Kerdanet, p. 38.

A l'époque de la grande pureté du druïdisme, les bardes, comme les druïdes eux-mêmes, ne devaient rien écrire; leur mémoire seule devait conserver les poèmes. Mais dans les derniers temps, alors que la religion chrétienne avait déjà jeté de profondes racines, il surgit un néo-druïdisme mêlé de catholicisme. Les bardes réfugiés dans le pays de Galles écrivirent alors et donnèrent ainsi, à ce que disent MM. Pictet, et Henri Martin, naissance aux Triades, ainsi nommées parce que ce

Antiquités du Département de l'Oise ;
Cabinet de M.r Houbigant.



n'a pas été destiné à un Romain établi en Gaule, et il est bien plus celui d'un particulier que celui d'un prêtre de la religion gauloise. Les druides, ainsi que les représentent un assez grand nombre de monuments de l'époque Gallo-Romaine, la seule qui nous ait transmis des monuments sculptés, sont revêtus de longues robes, excepté toutefois les sacrificateurs ou *ovates*, comme l'écrivaient les Grecs, qui ont une tunique; les particuliers portaient le *sagum* (1), et nos personnages sont ici revêtus de ce vêtement national, resté national, même sous la domination romaine et encore de nos jours dans les Flandres.

Ces petits autels de l'intérieur des maisons, étaient, au dire de Caylus (2), plus communs dans les Gaules qu'en Italie, et

---

sont des tercets de trois vers, rimant entre eux pour les rendre plus faciles à retenir.

En Bretagne, où a subsisté si longtemps la religion druïdique, le souvenir et l'emploi des bardes a longtemps survécu à leur religion elle-même; aujourd'hui encore, on désigne dans l'ancienne Armorique les musiciens sous le nom de *bards;* leur corporation a existé dans le pays de Galles jusqu'en 1284, époque où un roi d'Angleterre qui voulait incorporer le pays de Galles avec ses autres Etats, redoutant l'influence de ces bardes qui perpétuaient par leurs écrits et leurs chants le souvenir de l'ancienne indépendance gaélique, les fit entièrement disparaître. De la Roche-Macé dit que les bardes portaient une grande robe brune, avec une espèce de capuchon par-derrière. On retrouverait peut-être cela dans notre barde sculpté sur le petit autel.

« En 1284, Edouard, roi d'Angleterre, conquit la province de Galles;
« son premier soin fut de faire une recherche exacte des bardes du pays,
« qu'il fit étrangler, parce qu'en chantant constamment la vieille indé-
« pendance du pays, ils y entretenaient un esprit hostile à l'Angleterre
« et une disposition à la rébellion. « Latour d'Auvergne. »

(1) Le *Sagum*, *Saé* en kimrique, ou la Saie, était le vêtement que dans l'ancien français on appelle le *Sayon* (La Fontaine emploie le mot dans une de ses fables).

Ce vêtement a été conservé jusqu'à nos jours, et il existe sous le nom de *blouse*. Il est porté par toutes les classes dans les provinces du Nord; la blouse existe depuis plus de vingt siècles.

(2) Tome VIII, page 255, planche LXXIII, numéro 4.

même que dans le reste de l'empire. C'est contre ces petits cultes que les Romains, dans leur tolérance extrême, n'interdisaient pas, et dont l'usage ne cessa pas, même après l'introduction du christianisme devant les prédications des premiers apôtres, que saint Eloi, qui évangelisait particulièrement dans nos contrées, disait aux peuples de la Gaule-Belgique, au VII[e] siècle (1) : « Peuples, « brisez tous ces petits autels qui dérobent au vrai Dieu des « hommages qui ne sont dus qu'à lui seul. »

Notre petit autel a de hauteur, 16 centimètres; de largeur sur la face, 9 centimètres; de largeur sur les portions latérales, 8 centimètres.

Il est en calcaire grossier, il a été trouvé au *mont de Hermes*, près de Beauvais; la sculpture en est très imparfaite, et révèle toute l'inhabileté de l'artiste, qui cependant, on le voit, s'est inspiré de l'art latin.

POTERIES CONSIDÉRÉES COMME GAULOISES.

Je conserve dans mon cabinet soixante-cinq vases ou pots antiques, de tout âge et de toutes formes, qui diffèrent les uns des autres par la couleur et la pâte, trouvés tous dans le pays des Bellovaques (l'ancien Beauvaisis), et le plus grand nombre dans des tombeaux, ces précieux conservateurs de la plupart de nos antiquités.

Quand les poteries ne sont pas accompagnées d'objets qui leur assignent une date, rien n'est plus difficile que de les classer. Désireux, cependant, de le faire pour celles que je possède, procédant du connu à l'inconnu, j'ai cherché à les réunir par époques en m'aidant de certaines analogies qu'on peut leur reconnaître les unes avec les autres, en les comparant à des poteries ou des débris de poterie d'une origine incontestable.

Mais que d'incertitudes laisse encore après elle cette méthode de classement, qui cependant me paraît la plus rationnelle!

Dans la nombreuse céramique que renferme mon cabinet, je n'ai pu reconnaître, comme appartenant certainement à l'époque

---

(1) Voir saint Eloi, Baudelot, et l'abbé Le Bœuf dans ses éclaircissements, page 280.

kymrique, la plus ancienne, que cinq tessons de terre différente, l'un trouvé dans la grotte sépulcrale du Retiro, un autre dans le marais de Nogent, trois autres dans la grotte, incontestablement

Tesson de la sépulture du Retiro.



gauloise, qui, à Séry, près de Crépy, avait servi d'ossuaire, grotte dont je parlerai longuement dans le travail qui suivra celui-ci, à l'occasion de la grotte sépulcrale du Retiro, à Nogent-les-Vierges.

Ces trois derniers tessons étaient mêlés, dans la grotte de Séry, avec d'autres débris de poteries également de l'époque des kymris, mais dont la terre, plus fine et cuite dans des fours de potier, avait servi à des vases tournés, présentant un galbe plus pur, et qui, par suite de ces différences avec les premiers, m'ont toujours paru appartenir à des fabriques gauloises d'une époque plus récente. J'ai donc cru reconnaître, dans les tessons trouvés dans la grotte de Séry, des poteries appartenant à deux âges, quoiqu'ils aient dû certainement y être enfouis à des époques à peu près semblables, si ce n'est même dans le même moment. Ces remarques faites, comme tous ces débris sont incontestablement kymriques (1), j'en ai fait les types de poteries de deux époques de ces anciens temps.

---

(1) Les débris de poteries, qui aujourd'hui me servent si heureusement de *types*, ont été extraits de la grotte de *Séry*, près de Crépy, par M. Graves, qui avait été visiter cet ossuaire et qui, dans sa bienveillante et prudente prévision de l'utilité dont ils pouvaient être pour servir à établir l'âge de quelques poteries qu'il connaissait dans mon cabinet, et

L'ancienneté des premiers tessons pourrait être reculée jusque aux kymris de la première invasion, et peut-être au-delà, c'est-à-dire jusqu'à 600 ans avant le Christ, et celle des derniers tessons représenter l'art de la poterie gauloise à l'époque des kymris de la seconde invasion, c'est-à-dire 200 ans avant Jésus-Christ et jusqu'à l'arrivée de César dans les Gaules et au-delà, jusqu'à l'établissement de la domination romaine.

On conçoit combien les dates que je hasarde ici sont hypothétiques; mais elles sont encore celles qui m'ont paru les plus probables lors de l'étude sérieuse que j'ai faite des âges des diverses poteries qui, successivement, sont venues se classer dans ma collection.

Les anciens ne nous ont transmis que fort peu de renseignements touchant la *céramique* des Gaulois.

Diodore de Sicile, seul à ma connaissance, en dit un mot. « Les Gaulois, suivant cet auteur, se servaient de vases de terre « *à parrois fort épaisses.* »

Diodore de Sicile vivait à l'époque où César est venu faire sa guerre des Gaules; s'il veut parler des Gaulois de son temps, comme c'est probable, il nous apprend qu'à la fin du dernier siècle avant Jésus-Christ, l'art du potier chez les Gaulois n'avait pas encore fait de grands progrès, l'épaisseur des parois des poteries remédiait au peu de résistance des pâtes et à leur cuisson incomplète. A cette époque, les Gaulois, plus occupés des arts de la guerre que de ceux de la paix, se contentaient alors, en fait d'objets de ménage, de l'indispensable.

Lorsque j'ai cherché, parmi les vases de ma collection, ceux que je pouvais admettre comme étant gaulois, rapprochant ceux

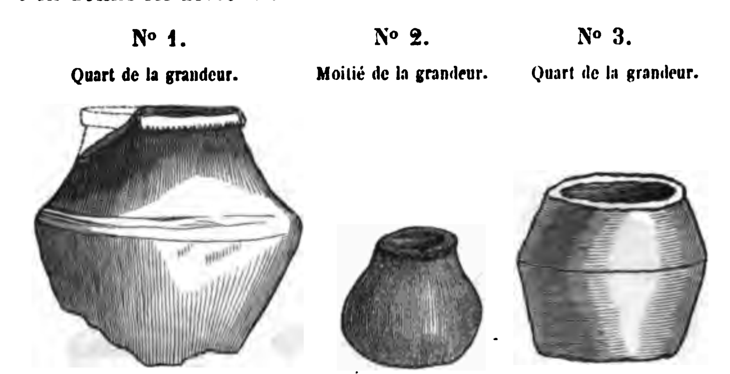
---

qu'il regardait lui-même comme étant gauloises, les avait rassemblés; il me les a envoyés en octobre 1839 avec une note de sa main.

On sera peut-être étonné de me voir employer le mot *kymrique* au lieu de celui de *celtique*, usité pour désigner les objets gaulois; mais le mot *celtique* désignant la plus ancienne des époques de l'histoire des Gaulois, époque à laquelle a succédé celle *guëlique*, puis ensuite celle *kymrique*, il m'a paru utile de désigner par des noms différents ces différentes époques, afin de rendre ma pensée le plus exactement possible et lui donner plus de précision.

que je pouvais soupçonner avoir cette origine des tessons trouvés dans la grotte sépulcrale du Retiro, ou de ceux extraits des sables de l'ossuaire de Séry, choisis et admis comme *types certains*, et ayant égard à l'observation de Diodore de Sicile, je ne suis parvenu à assigner une provenance kymrique qu'à six de mes poteries, parmi les soixante-cinq de toute espèce que je possède, et encore ces six ne m'ont-elles pas paru appartenir toutes à la même époque.

Trois de ces pots, formés d'une pâte lâche et non purgée, ont été fabriqués à la main et ont à peine subi l'effet du feu (1). Les parois en sont d'une épaisseur inusitée de nos jours. Ils sont, à mes yeux, des vases gaulois de la première époque kymrique. J'en donne ici dessous les dessins.



N° 1. Quart de la grandeur. — N° 2. Moitié de la grandeur. — N° 3. Quart de la grandeur.

Le n° 1, qui est le plus soigné des trois, est d'une pâte rousse, couleur chocolat clair en dedans comme en dehors; il n'a pas été tourné; il a été lissé au moyen d'un lissoir de bois; il n'a reçu qu'une cuisson incomplète et non dans un four à potier.

Le n° 2 est de fort petite dimension, d'une pâte noire sans

---

(1) De nos jours, il est encore quelques pays où on fabrique des poteries sans l'aide du tour, avec une terre grossière, et on ne les soumet à l'action du feu qu'en les enfouissant, en plein air, dans un monceau de fougères sèches auquel on met le feu; cette simplicité de méthode céramique existe encore dans les Hautes-Pyrénées, dans quelques cantons aux environs de Bagnères-de-Bigore.

consistance, ayant cependant reçu une légère atteinte de feu; il a été façonné à la main, et il est si petit qu'il n'a jamais pu être qu'un jouet d'enfant, et, en effet, près de ce vase on a trouvé de très-petits os.

Le n° 3, fait d'une terre jaune sablonneuse, façonnée sans l'aide du tour, cuite passablement cependant, a été rangé parmi les pots de cette première époque, quoique avec hésitation.

Trois autres vases, dont la terre se rapproche de celle de quelques autres tessons trouvés à *Séry*, ont été classés par moi comme appartenant à la seconde époque, parce qu'en effet ils présentent des différences de fabrication notable. La terre qui les compose en est plus soignée ; ils ont été faits à l'aide d'un tour et ils ont été cuits dans un four de potier; ils sont cependant bien loin encore de paraître appartenir à un art tant soit peu avancé. J'en donne ici les dessins.

N° 1. N° 2. N° 3.

Quart de la grandeur des trois numéros.



Les parois de ces vases sont infiniment moins épaisses que celles des pots de la première époque. On a pu aussi leur donner plus de dimension sans en exagérer l'épaisseur, et risquer de les faire cuire davantage sans en redouter la casse.

Le n° 1 est d'une terre siliceuse; la grotte de Séry offrait un tesson tout-à-fait identique.

Les n°s 2 et 3 sont en terre jaune, grossière; mais on voit qu'ils ont été tournés, tandis que ceux que j'ai classés comme appartenant à la première époque n'ont été façonnés qu'à la main. Ces trois derniers vases sont ceux que, avec les trois précédents, j'ai

cru *consciencieusement* pouvoir présenter à mes lecteurs comme *certainement* gaulois. Ils représentent, à mon avis, la seconde époque des vases gaulois.

Je n'ai pas parlé d'un objet en terre gauloise, plus ancien qu'aucun des six vases dont je viens de donner plus haut les figures, parce que je ne le regarde pas comme étant l'œuvre d'un potier, mais comme celle d'un individu *gaël* et peut-être même *celte*, par conséquent d'une époque antérieure à l'arrivée des kymris de la première invasion : c'est la petite *nef* en terre pétrie par une main étrangère à l'art de la poterie, cuite très-incomplètement, et dont j'ai parlé, page 423 de cette description des objets gaulois de mon cabinet, comme étant un vase votif; il se trouve représenté dans la planche que j'ai donnée plus haut, en regard de la page 423.

Ce petit monument, considéré comme produit céramique, est certainement ce que je peux offrir de plus ancien; j'y renvoie le lecteur : c'est l'art à son état le plus sauvage et le plus primitif.

J'ai trouvé dans deux auteurs anglais, et je crois, dernièrement, dans un auteur français, qu'il existait certains ornements qu'on voit très-communément gravés en creux sur des vases sépulcraux, et qui pouvaient servir à faire distinguer particulièrement les vases gaulois : ce sont les ornements dont j'offre ici dessous les dessins, reproduits au tiers ou au quart de leur grandeur habituelle; sur les vases, ils sont tracés avec une pointe sur la pâte encore molle.



Ces dessins, que portent dans ma collection cinq des vases qu'elle renferme, n'ont jamais été considérés par moi comme ayant une origine tant soit peu gauloise, à quelque époque qu'on veuille les classer. Plusieurs de ceux que je possède ont été trouvés avec des francisques et des scramasaxes; on les rencontre particulièrement dans le nord de la Gaule comme dans les parties septentrionales de l'Europe, où ils sont très-communs. Ces ornements sont parfaitement dans le goût *Saxon* et *Northman*, style qu'on retrouve dans l'architecture de ces deux peuples du Nord; les vases qui les portent sont à mes yeux des vases franks, et dans ma collection ils n'ont jamais été autrement classés. M. de Caumont, à ce qu'on m'a dit, citait quelques vases décorés de

zigzags et d'entrelacs, qui, à ses yeux, étaient gallo-romains; c'est possible, mais ils n'étaient alors que des imitations, par des Gaulois, des poteries d'outre Rhin. J'aurai occasion de parler de nouveau de ces vases des peuples septentrionaux, quand je m'occuperai de décrire les antiquités frankques et mérovingiennes de mon cabinet, qui feront l'objet de la troisième portion du catalogue descriptif, dont j'offre ici la première.

Je crois devoir actuellement parler d'un vase, dont tous les caractères rappellent les objets étrusques; il a été trouvé au mont de Hermes, près Beauvais, renfermant six médailles gauloises, ce qui probablement l'a fait désigner, par son premier possesseur, comme gaulois; je dois ajouter que le tombeau dans lequel le vase a été trouvé était construit en briques. Quand j'ai acheté ce vase, il faisait partie du cabinet de M. Provost, de Bresles, du gendre duquel je l'ai acquis; M. Graves en a parlé dans sa notice archéologique, page 21. On peut le voir gravé, planche I, en regard de la page 421 de cette première portion de mon catalogue descriptif.

Une circonstance particulère qui mérite d'être notée, c'est qu'un second petit vase, qui, pour la terre dont il est fait, les ornements qui le couvrent, et sa forme éminemment étrusque, paraît avoir la même origine que le premier, a été trouvé, en 1803, à *Vandeuil*, au milieu des ruines de cet oppidum que quelques auteurs pensent avoir été Bratuspance, conséquemment loin du premier, par le père de M. l'abbé Barraud; vase dont je donne ici dessous la figure.

Quart de la grandeur.



Dans ce vase en forme de tasse se trouvait une médaille gauloise, comme dans le premier il s'en trouvait six. Cette double rencontre de deux vases trouvés à une assez grande distance l'un de l'autre, avec des médailles gauloises, et dont ni la pâte, ni les apparences n'ont rien de gaulois, m'a souvent préoccupé; d'abord, je le déclare, je n'ai jamais pu me décider à voir dans ces deux po-

teries des produits de l'art gaulois, à aucune époque que ce soit; force a été, après bien des hypothèses, de les considérer comme ayant été apportées dans notre Gaule du nord par quelques-uns de ces plus anciens aventuriers que l'histoire nous a appris avoir franchi les monts, très-anciennement, et qui, de retour dans leur patrie, auront rapporté, parmi leur bagage, ces deux objets. Si ma supposition est exacte, je ne puis en rien conclure, sinon que les Bellovaques ont fait partie d'une des deux invasions exécutées dans l'Ombrie et l'Eturie : la première treize siècles avant Jésus-Christ, et l'autre 587 ans seulement avant l'ère chrétienne, sous la conduite de Bellovèse; cette seconde invasion dura, dit-on, soixante-six ans.

En Italie, on désignait ces derniers envahisseurs gaulois sous les noms de *Cimbri* ou *Kimbri*, sinonymes de Galli, à ce que dit Amédée Thierry dans l'introduction de son *Histoire des Gaulois.*

On pense bien que je n'attache pas une grande valeur aux explications que je viens de hasarder sur l'origine de l'arrivée dans la Gaule de mes deux poteries noires, qui rappellent parfaitement, par leur *facture*, celles fabriquées anciennement dans l'Ombrie et l'Eturie (1), car il serait possible, tout bonnement, que ces deux vases soient arrivés dans la Gaule par la voie du commerce que les phocéens de Marseille faisaient constamment avec la Gaule du nord comme dans toutes les Gaules.

Il ne me reste plus rien à ajouter touchant les poteries gauloises, sinon que d'avouer qu'après avoir lu, je crois, tout ce que les archéologues ont dit touchant cette ancienne céramique, l'ouvrage de M. Brogniart, si compétent dans la matière, ensuite M. l'abbé Cochet, qui a tant interrogé les tombeaux de tous les âges. Il n'existe véritablement, dans mon opinion, aucun signe, soit tiré de la forme des vases, soit tiré des dessins qu'ils peuvent porter, qui permette de désigner *certainement* les vases d'origine gauloise, quand ils ne contiennent pas de médailles gauloises ou ne sont accompagnés ni de haches de silex, ni d'épées de fer mal trempé, recourbées sur elles-mêmes, comme M. de Bonstetten dit qu'on en rencontre *toujours* dans les sépultures des

---

(1) Les musées du Louvre possèdent plusieurs vases identiques avec les miens.

anciens guerriers gaulois; malgré cette assertion si positive, je suis obligé d'avouer que pour ma part je n'ai jamais rencontré d'épée, recourbée ou non, dans les tombeaux qu'à d'autres signes je regardais comme étant certainement gaulois; j'ajouterai que les indications tirées de la nature des pâtes, de leur façonnage et de leur cuisson, ne sont admissibles que pour les poteries que je désigne comme appartenant *certainement* à la première époque, et peut-être encore pour celles de la seconde.

Il est un vase, qui fait partie de mon cabinet et qui est très-connu parmi les archéologues du département de l'Oise, c'est celui désigné sous le nom de vase de Laversines; il est représenté dans ce travail à la planche I, placée en regard de la page 421. M. de Saint-Moris (1), qui le possédait, a publié à son occasion une notice qui a été imprimée et insérée dans plusieurs recueils; il le regardait comme gaulois des plus anciens temps, et comme ayant servi, pour le souterrain où on l'a découvert, d'instrument acoustique propre à prévenir les individus qui s'y trouvaient cachés de l'arrivée de l'ennemi, et aussi de moyen de correspondance des personnes de l'intérieur avec celles qui pouvaient se trouver à l'extérieur (2). Une connaissance plus exacte de la céramique gauloise, qu'on ne la possédait à l'époque de M. de Saint-Moris, a fait rejeter comme erroné tout ce qu'a-

---

(1) M. de Saint-Moris habitait le château d'Hondainville; il s'occupait fructueusement de littérature et d'archéologie; il a été très-malheureusement tué en duel par M. Dufaye, en 1815, à la suite des querelles politiques de cette époque.

(2) M. Graves a émis cette opinion en parlant de ce vase dans une de ses statistiques; MM. Duflos et Houbigant ont cherché à en acquérir la preuve. Le vase dit de *Laversines* a été placé, cellé dans le mur d'une cave dans des conditions qui ont paru semblables à celles où avait été placé le vase en question, touchant à un puits; le résultat n'a pas répondu à l'espérance. Des paroles, prononcées assez bas, à des distances différentes, dans le puits ou par terre, n'ont pas été distinctement entendues : le bruit de chevaux marchant au pas, au trot ou au galop, n'a pas été entendu quand l'épreuve se faisait à la distance de vingt-cinq mètres. Malgré le peu de succès de cette expérience, MM. Duflos et Houbigant n'ont pas conclu que le vase où les vases, car il y en avait plusieurs, n'avaient pas

vait dit ce savant antiquaire sur l'origine du vase; comparé à des poteries analogues, orné comme était celui-ci de dessins qui paraissent avoir été faits avec de la sanguine, et ayant de plus la même forme, qui est celle de l'*olla* des anciens, il a été jugé appartenir au bas-empire. M. l'abbé Cochet le classe même parmi les poteries du moyen-âge; quant à moi, du vivant même de M. de Saint-Moris, j'étais persuadé que ce savant se trompait, et je le lui avais dit.

LES HACHES DE SILEX.

La hache de silex est vieille comme le monde (1). Son usage, comme arme offensive, est né avec la première colère de l'homme. Voulant se défaire d'un ennemi ou s'en venger, il a dû s'armer de ce que la nature avait mis si abondamment et partout à sa portée; aussi, voyons-nous l'usage des haches en matières dures, en *jade*, en *grès*, en *porphire*, en *marbre*, en *silex*, etc., etc.,

---

été placés, comme ils l'étaient dans le souterrain de refuge de Laversines, dans l'intention d'obtenir un moyen de transmettre la voix de l'intérieur à l'extérieur, et *vice versâ*, la nature de la terre servant de conducteur entrant pour beaucoup dans le fait, et l'expérience faite à Nogent-les-Vierges ayant été tentée dans une glaise plastique.

(1) L'hyperbole que je viens de me permettre se trouve justifiée par les découvertes faites, il y a quelques années, par M. Bouché de Perthe, dont l'opinion, fondée sur ces découvertes et rejetée d'abord comme nécessairement erronée, parait prendre tous les jours plus d'autorité auprès de savants respectables, français et étrangers, qui ne sont pas loin aujourd'hui de l'admettre et de la partager. Je suis tout-à-fait incompétent dans cette question, qui est toute géologique. J'ai eu occasion de voir deux de ces *haches celtiques*, trouvées dans un terrain qui parait antérieur à nos temps historiques; elles sont grossièrement taillées, mais elles l'ont été incontestablement par la main des hommes : ce fait positif et leur haute antiquité, quelque date géologique que l'on adopte à leur égard, en font un *fait archéologique* des plus curieux et des plus intéressants. J'ai dû en dire ici un mot; je ne crois pas devoir m'en occuper davantage.

Il est question des instruments de silex dans nos livres saints. On en parle au livre de Josué, vers. 2 et 3; dans l'Exode IV, 25, et au psaume LXXXIV, 44, où on recommande de prendre des couteaux de silex pour

répandu dans les cinq parties du monde; elles diffèrent peu les unes des autres. Celui qui voulait en faire un moyen de défense ou d'attaque recherchait d'abord le caillou, ou fragment de matière dure, qui se rapprochait le plus de la forme qu'il désirait qu'eût l'objet dont il voulait armer son bras. Hache ou casse-tête, il le perfectionnait ensuite en le taillant au moyen d'un autre caillou, le plus dur qu'il pouvait se procurer, et, enfin, il lui donnait la dernière main en lui créant un *taillant* au moyen d'un frottement longtemps prolongé, et quand cette opération essentielle était terminée et le *taillant* obtenu le plus aigu possible, il y ajoutait, ce qui alors était du luxe, un poli plus ou moins parfait, suivant le plus ou moins de temps que son propriétaire voulait bien lui consacrer.

A voir certaines haches de silex que je possède dans mon cabinet, le Gaulois qui les a façonnées devait y avoir consacré de longues heures, car ce poli est tel que nos ouvriers modernes, aidés des moyens de polissage perfectionnés que nous possédons, ne feraient pas mieux. On voit par le temps passé à ce travail que l'arme a dû être créée par un sauvage, qui, en sa qualité de

---

exécuter la Circoncision : c'était au moins 1500 ans avant notre ère. A cette époque on connaissait déjà l'usage des métaux, et cependant on prescrit les instruments de pierre, *cultros lapideos*, dit la vulgate, par souvenir des premiers instruments employés, ce qui prouve que l'usage religieux datait de la plus haute antiquité, de l'époque où l'homme n'avait guère à sa disposition que des pierres dures, auxquelles, par respect pour l'antiquité de l'usage, on n'avait pas voulu substituer une autre matière. Les historiens les plus anciens parlent aussi de l'usage primitif du caillou employé comme arme ou comme couteau : Hérodote, liv. 7; Diodore, liv. 3; Strabon, livre 15; Héliodore, liv. 9 et 10, l'indiquent; on trouve l'usage des instruments de silex établi chez les sauvages des deux hémisphères et chez les premiers habitants de toutes les contrées. Tacite dit positivement que les Germains, de son temps, se servaient d'armes de silex. Un monument bien connu, gravé dans Montfaucon, représente un druide, ou simplement un Gaulois, armé d'une pierre, ce qui témoigne que l'usage d'un silex comme arme, s'est prolongé bien tard, car un monument sculpté chez les Gaulois ne peut appartenir qu'à l'époque gallo-romaine, la religion druidique interdisant formellement toute représentation humaine.

sauvage, n'a rien de mieux à faire quand il ne se bat pas, ne chasse pas ou ne dort pas, qu'à rendre son arme, la chose la plus précieuse qu'il puisse posséder, la plus belle possible; aussi, suis-je persuadé que le plus ou moins de poli et de perfection donné à la hache, ou casse-tète, indique qu'elle a une ancienneté plus ou moins grande. Certes, le Gaulois qui avait fait son arme si belle, qui avait consacré tant de temps à lui donner une perfection dont il pouvait être fier, ne l'avait pas destinée à être une arme de *jet*, devant être abandonnée et perdue alors qu'il l'aurait lancée à la tête de son ennemi; elle était certainement destinée à armer son bras et à être pour lui une arme offensive et défensive. Sa hache ou casse-tête était un objet qui ne le quittait pas, à moins qu'on ne la lui eût enlevée dans un combat, ou qu'après sa mort elle fût devenue le témoignage de la victoire remportée sur lui par son adversaire. Je regarde donc les haches (1) de silex, les plus soignées, comme étant les plus anciennes.

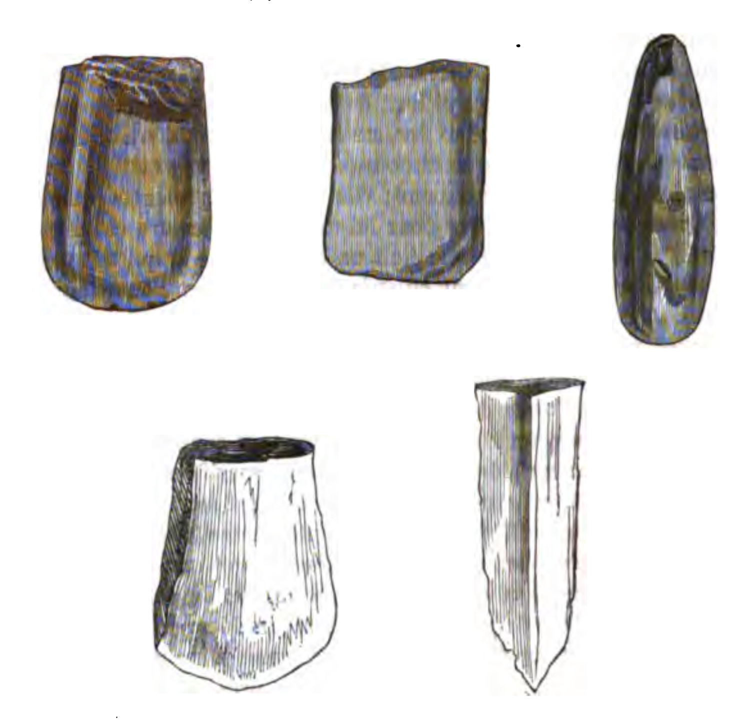
En outre de l'usage de ces casse-têtes comme arme de guerre ou de chasse, quelques haches de silex, rendues coupantes, ont dû servir à des usages domestiques ou aux sacrifices offerts aux dieux : ce sont, en général, les plus petites qui sont aussi les plus parfaitement travaillées. Parmi les trente-quatre haches de toutes espèces, soit en silex ou autres matières dures que je possède, il en est dix-neuf qui ont reçu cette perfection de poli et de taillant dont je viens de parler, et qui sont regardées par moi comme appartenant aux époques les plus anciennes; je ne puis, comme pour les poteries, assigner, même à peu près, des dates à ces casse-têtes; ils peuvent être *celtes*, *galls* ou *kymriques;* ils appartiennent également aux époques sauvages comme à celles seulement dites barbares.

Ne pensant pas qu'il y ait la moindre utilité à offrir à mes lecteurs les figures de toutes les haches de silex que renferme mon cabinet, tant elles se ressemblent à peu près toutes, je donne ci-contre les dessins de trois des plus parfaites que je possède, et j'y ajoute la vignette qui représente les silex trouvés dans la

---

(1) J'ajoute toujours ou *casse-tête,* parce que je suis persuadé que c'est comme casse-tète surtout qu'on s'en servait; qu'on se souvienne du cri de guerre des Gaulois : *Terriben! terriben!* cassez les têtes!

grotte sépulcrale de Nogent-les-Vierges, dite du Retiro, dont je parlerai dans quelques instants, lorsque je décrirai cette grotte découverte en 1816 (1).



En outre des haches à taillants aigus et coupants, on en trouve un grand nombre qui sont seulement taillées de façon à avoir un des côtés pointus et l'autre coupé droit; elles sont taillées par grands éclats, et on voit que ceux qui les ont taillées avaient l'habitude de ce genre de travail, qui consiste, lorsqu'on sait habilement donner le coup, à enlever successivement des espèces d'écailles. Je n'ai jamais rencontré de ces silex taillés, comme je viens de les décrire, qu'en pierres *pyromaques*, ou, comme

(1) Quelques auteurs, M. Barbié du Boccage, entre autres, ont parlé de cette grotte, mais d'une façon incomplète ou erronée.

nous les appelons, pierres à fusil. Je n'en ai jamais vu en jade, en porphire ou autres matières, qui, plus anciennement, servait aux instruments polis, et ne se taillaient pas comme en fabrique. Je donne ici trois exemples, choisis au milieu de quatorze ou quinze, de cette espèce de coin de silex, taillés largement, que renferme mon cabinet.





Je suis persuadé que ces silex, taillés grossièrement, ne sont pas des haches ou casse-têtes de la même classe que les premiers que j'ai décrits, mais qu'ils sont seulement des *pierres de jets*, que des hommes, accoutumés à ce genre de taille, approvisionnaient pour les lancer de loin dans les batailles. Je ferai remarquer, comme preuve de la destination que j'indique, leur forme, à peu près carrée d'un bout, pour y appliquer le doigt qui servait à lancer, et pointu du côté qui devait frapper l'homme ou le bouclier.

Je regarde, ainsi que je viens de le dire, ces pierres comme beaucoup moins anciennes que les haches ou casse-têtes tranchants et polis avec soin : c'est que ces pierres de jets étaient destinées à être à peu près toutes perdues ; on pouvait, après les combats, en ramasser quelques-unes, mais beaucoup n'étaient certainement pas recueillies ; aussi, on trouve plus de ces silex taillés grossièrement, et dans la forme que j'ai dite, que de haches en matière plus précieuse et polie ; et si mon cabinet n'en renferme qu'un plus petit nombre que de celles plus parfaites, c'est que les cultivateurs, qui, ordinairement, trouvent les coins de silex en travaillant leurs terres, ne les ramassent pas ou les rejettent avec dédain par suite de ce que je leur ai dit et de l'opinion qu'ils

ont eux-mêmes que ces silex, qui n'offrent à la vue qu'une taille grossière, n'ont aucune valeur.

J'ai déjà dit que, dans mon opinion, les silex taillés grossièrement appartenaient à une époque plus récente que les haches taillées et polies, parce que l'homme, avant de s'approvisionner d'armes de jet destinées à être lancées de loin, a dû se procurer d'abord une arme qui lui permît d'attaquer ou de se défendre de près, et que ce n'est que quand les hommes ont connu des rassemblements formant des armées à peu près régulières qu'ils ont eu besoin d'avoir, en outre de leur hache coupante, *intime* pour ainsi dire, des *pierres de jet* façonnées de manière à blesser ou à tuer leur ennemi plus certainement qu'on pourrait le faire avec un caillou brut, tel que la nature les offre à peu près partout.

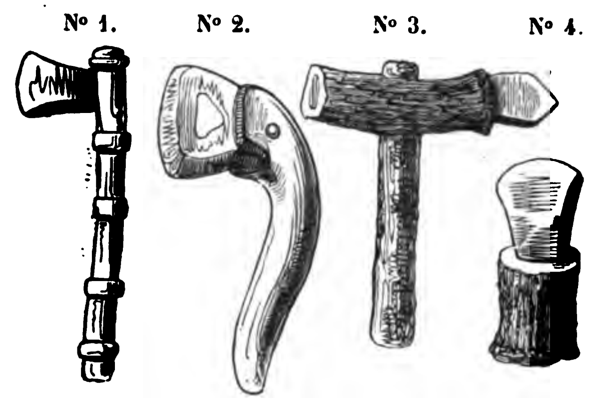
Jusque-là, leur hache, ou leur lourd bâton ou massue, qui a dû être, aussi bien que la hache de silex, la première arme du sauvage, leur suffisait (1). L'usage des pierres de jet taillées n'a guère dû commencer que vers l'époque des kymris de la seconde invasion, époque que j'assigne comme étant celle où les Gaulois du nord ont dû passer de l'état *sauvage* à l'état *barbare*.

Revenant actuellement aux haches ou casse-têtes taillés et *affutés*, dont nos plus anciens pères ont fait usage, ils ont dû *certainement* être emmanchés, et plusieurs cabinets, ma collection entre autres, possèdent des os ou des portions de cornes de cerfs qui ont servi à ces emmanchements; on en voit plusieurs aussi au musée d'Amiens, et j'en ai rencontré d'autres exemples dans les visites que je n'ai jamais manqué de faire, dans mes voyages, aux collections archéologiques qu'on m'a signalées. Je donne plus loin plusieurs modèles d'emmanchement que j'ai recueillis de côté et d'autre.

Le n° 1er offre l'exemple le plus ancien d'un emmanchement de silex ou peut-être de hache de métal que je connaisse; il est tiré d'un *as*, frappé à Rimini, pour l'usage de la colonie gauloise qui s'y était établie. Cet *as*, si ancien, appartient à la collection des jésuites de Rome publiée par le père Marquis, classe 101, planche II, n° 1. On voit que cet emmanchement

---

(1) Le meurtre d'Abel, assommé par Caïn, son frère, en est la preuve la plus ancienne et la plus connue.

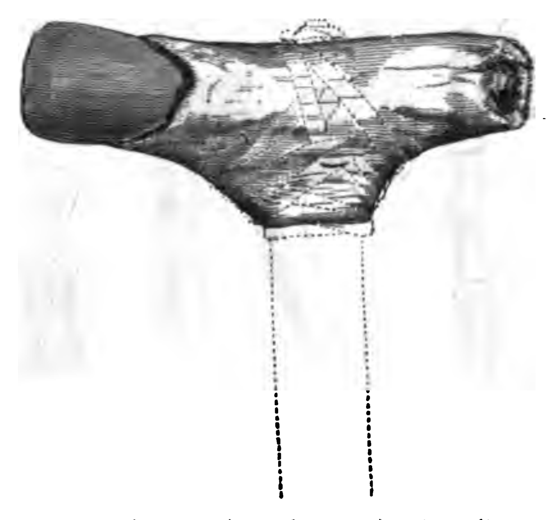


consiste en un morceau de bois vert probablement, dans lequel on a introduit la hache, manche dont on a prévenu le *fendage* inévitable, qui aurait eu lieu si on ne s'y était opposé en le garnissant de douilles ou rondelles du haut en bas.

Le n° 2 est la hache en pierre dure donnée par dom Martin, dans sa *Religion des Gaulois*, et qui existe au musée de Zurich, où je l'ai vue.

Le n° 3 est l'exemple d'un bout de corne de cerf dans lequel on a engagé une hache de silex, polie et tranchante, en lui faisant sa place dans la partie molle de ce bout de corne, dans lequel on avait pratiqué également un trou pour y faire passer un manche de bois.

Le n° 4 présente l'exemple d'une hache qui est très-coupante, emmanchée d'un morceau de bois, qui, tenu à *poigne-main*, permettait de trancher des chairs; je l'ai dessinée, dans mes voyages, dans une collection étrangère, à Saumur, je crois. La hache *en jade*, de petite dimension, suffisamment tranchante, qui fait partie de mon cabinet et qui est emmanchée dans une portion de corne de cerf, a été trouvée dans une fouille du chemin de fer du Nord, sur le territoire de Nogent-les-Vierges, au lieudit la Ferme de Royaumont. La pierre de jade était gisante à 16 ou 18 centimètres du tronçon de corne de cerf. Quant au manche en bois, il avait disparu depuis longtemps, consommé qu'il avait été par le temps. Je donne la figure du bout de corne, armé de sa hache de jade, gravée d'après l'original, réduite au quart.



Après avoir vu, dans plusieurs de ces collections d'armes exportées de pays lointains, comme ayant appartenu à des sauvages des îles de l'Océanie ou de plusieurs des peuplades des forêts de l'Amérique septentrionale, des emmanchements tout-à-fait identiques avec ceux des musées d'Amiens et autres, et aussi avec celui trouvé dans les fouilles du chemin de fer du Nord et qui fait partie de mon cabinet, j'ai fait attacher ma hache de jade au morceau de bois qui lui sert de manche avec des nerfs de bœufs, réduits en lanières lorsqu'ils étaient encore frais, comme j'avais vu que le faisaient les sauvages, et particulièrement les *Jowais*, qu'à une époque on a donné en spectacle aux Parisiens. Ces ligatures avaient si bien attaché ma hache de jade à la corne de cerf, et la corne de cerf au manche de bois qu'on y avait adapté, qu'on a pu se servir de cette hache pour fendre du bois et tailler tout autre chose; on a même, contre mon gré, tellement abusé du tranchant de la hache qu'on a fini par l'ébrécher comme on aurait pu le faire d'une hache d'acier.

Montfaucon, en décrivant le tombeau trouvé à Cocherel, parle de haches de silex emmanchées comme celles de nos musées et celle de mon cabinet, que je viens de décrire, et dom Martin, tome II de sa *Religion des Gaulois*, pages 311 et suivantes, en cite encore d'autres exemples.

J'avais été montrer plusieurs de mes haches en silex à M. Mongez, le savant antiquaire, auteur du *Dictionnaire d'antiquités de l'encyclopédie méthodique*, et conservateur du musée des médailles de la monnaie de Paris; il m'a dit qu'il avait vu de ces emmanchements de haches de silex dans des andouillers de cornes de cerf, mais qui avaient une hache fixée à chacun des bouts, ce qui en faisait une hache double.

L'usage des haches de silex, comme celui de les fixer dans un manche de bois, parait avoir duré très-longtemps et s'être prolongé vers des époques relativement modernes. Ainsi, on trouve dans l'historien de Guillaume-le-Conquérant, dans Guillaume de Poitiers, qui a décrit la bataille d'Hastings, ce passage : « Les « soldats de Harold frappaient les soldats anglais avec des pierres « attachées à des morceaux de bois. » Il est impossible de ne pas reconnaître dans cette espèce d'arme des haches de silex. Dans d'autres portions du même poëme, le même auteur parle de pierres lancées.

Déjà avant, dans un poëme du IIIe siècle, *Aventures de Hildebrand et de Hadubrand, son fils*, les deux héros se rencontrant sans se reconnaître, s'arrêtent, dit le poëme, et, saisissant chacun leur hache de pierre, s'en portent de terribles coups. M. de Caumont dit, tome Ier, page 210 de son *Cours d'antiquités*, qu'on a employé ces haches jusque au XIe siècle, simultanément avec des armes de métal.

Les pierres de jet en silex ont, comme je l'ai dit plus haut, été longtemps usitées dans les armées gauloises, et plus tard encore probablement chez les Gallo-Romains, et peut-être aussi dans les armées romaines, comme un moyen de combattre les ennemis en bataille rangée.

On a découvert, dans plusieurs localités de la France, des ateliers de taille de silex en forme de coins, et, dans ces mêmes localités, des magasins de ces coins de silex approvisionnés, et aussi des tas de *retailles* provenues de ces fabrications.

M. Graves m'a signalé dans une lettre, en date du 16 juin 1842, la découverte, en Périgord, d'une de ces fabriques de coins de silex (1) où elles étaient rangées, les unes sur les autres, au

(1) On en connaissait antérieurement plusieurs autres, une à Terrasson,

nombre de plus de quatre mille, et où d'autres se trouvaient à l'état d'ébauche. A très-peu de distance, on avait approvisionné des tas de silex pyromaques, tels que la nature les donne, destinés à être taillés. Malheureusement, on ne parait pas s'être occupé de rechercher les instruments qu'on avait pu employer pour cette fabrication, ce qui cependant eut été curieux. Les procédés de fabrication devaient être à peu près semblables à ceux que, dans ces temps modernes, on a employés longtemps pour tailler des pierres pour les fusils avant l'invention des capsules, et qu'on emploie encore maintenant. Cette opération de la taille des pierres destinées aux fusils se faisait très-rapidement et à bien peu de frais, si on en juge par le bas prix auquel on livrait ces pierres dans le commerce (1).

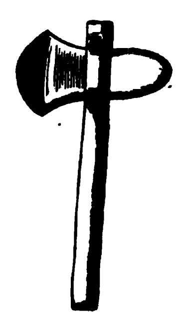
Je donne ci-contre la figure d'une hache ou *marteau :* c'est par ce dernier nom que le désignait M. Ch. Lenormand, conservateur du cabinet de la bibliothèque impériale, à Paris. Cette arme, en silex, a été envoyée de Danemarck, ainsi qu'une seconde qui figure au même cabinet; elles sont taillées grossièrement. J'ai cru devoir en publier une figure, réduite au vingtième, à la suite de celles que j'ai déjà décrites.

Nous savons, par le témoignage de Diodore de Sicile, V, 18, que les anciens avaient des corps de frondeurs, c'est-à-dire de *lanceurs de pierres*, dont l'habileté était prodigieuse; il dit : « Les « pierres lancées par leurs frondes perçaient les boucliers, les « casques et les cuirasses; ils manquaient rarement le but; ils

---

dans le Bordelais, dont parle M. de Caumont, tome Ier de son *Cours d'antiquités*, page 218, et une dans le Nord, dans les environs de Douai, à *Cantin*, décrite par M. Picard, dans une Notice où il a rendu compte de cette découverte, qui date de 1824.

(1) On vient de me dire, à l'instant même (2 octobre 1860), que M. *Troyon*, de Bellevue, auprès de Lauzannes (Suisse), avait découvert, à la suite de nombreux essais, les méthodes employées par les Gaulois pour tailler les silex, et particulièrement pour découper un grand nombre de couteaux dans le même bloc de silex, après lui avoir donné préalablement plusieurs faces prismatiques. Il doit publier, si déjà il ne l'a fait, les détails concernant cette découverte intéressante.



« portaient avec eux trois frondes : une autour de la tête, une « autour des reins et la troisième à la main. »

Evidemment, ce n'était pas avec des cailloux roulés ordinaires que ces adroits frondeurs perçaient des boucliers, des casques et des cuirasses; ce ne pouvait être qu'avec des silex taillés d'une certaine façon calculée d'avance.

J'ai entre les mains deux coins de silex que feu M. Saint-Aubin, mon ami, lorsqu'il était ingénieur en chef dans la Haute-Loire, m'avait envoyés en me disant qu'ils avaient été trouvés, avec un grand nombre d'autres, emmagasinés dans une caverne et qu'on les attribuait aux Gaulois. César, dans sa *Guerre des Gaules*, parle à plusieurs reprises de ce genre de projectiles comme employé contre ses soldats par les hordes gauloises, auxquelles les Romains ripostaient par des armes semblables. Dans le bas-relief du beau sarcophage de la villa Ammendola, on voit des Gaulois armés de pierres qu'ils lancent aux Romains. Ce moyen primitif de destruction existe encore de nos jours : *Béthancourt*, dans son voyage aux îles Fortunées, parle de l'habileté qu'ont les habitants à lancer des pierres à leurs ennemis; il dit qu'il a vu des blessures résultant de ces pierres lancées, qu'on aurait cru avoir été faites par un carreau d'arbalète. Bien plus récemment, le général d'Arbouville, dans un rapport, en date du 18 août 1842, sur un combat qu'il avait soutenu en Algérie contre les Kabyles, parle de leur adresse à lancer des coins de silex contre ses soldats, dont plusieurs avaient été blessés dangereusement par ces pierres.

On voit que dans tous les temps et dans tous les pays, les hommes ont employé les mêmes moyens pour se détruire jusque

au moment où ce qu'on appelle la civilisation leur a appris à le faire plus sûrement et plus savamment; mais c'est la même pensée de destruction et ce sont les mêmes résultats.

M. de Caumont dit (1) qu'on a trouvé des haches de silex enfermées dans un même tombeau avec des coins de bronze; moi j'ajouterai que je n'en ai pas rencontré mêlées à des coins de bronze, mais que j'en conserve quatre, classées à part, qui ont été trouvées mêlées avec des *francisques*.

Les Gaulois ne se contentaient pas de faire des haches ou cassetêtes en silex, ils fabriquaient encore avec le silex, matière si peu traitable, des pointes de flèches les plus délicates. J'en ai possédé trois; j'en ai donné une à MM. Dufour et Hardouin pour faire partie du musée d'Amiens, lors de la visite que ces Messieurs m'ont faite en juin 1843; on m'en a dérobé une autre dans mon cabinet. Il m'en reste une seule dont je donne ci-dessous la figure.



M. Graves a parlé des pointes de flèches en silex de mon cabinet dans sa *Notice archéologique du département de l'Oise*, page 21.

Je me souviens en avoir vu une, presque semblable à la mienne, au musée égyptien; je crois même qu'il y en a plusieurs. M. Provost, de Bresles, en possédait une remarquable pour la *minceur*, à laquelle on était parvenu à réduire le silex, remarquable aussi pour son fini; on l'avait trouvée dans le parc de l'ancien château de Bresles; je l'ai toujours regardée comme ayant été fabriquée au moyen-âge.

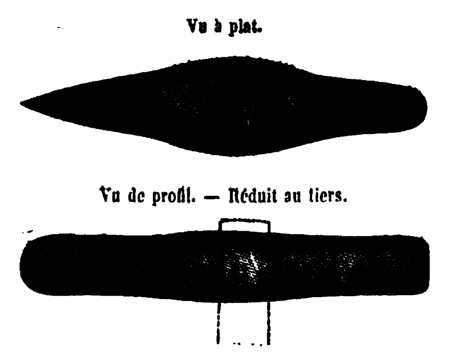
Les Gaulois, comme nous l'apprend César, étaient éminemment

---

(1) Tome Ier de son *Cours d'antiquités*, page 210.

imitateurs. Il suffisait qu'un objet tombât en leur pouvoir, fût-il en bronze, pour que, l'ayant sous leurs yeux, ils parvinssent à l'imiter avec une toute autre matière qui était en leur possession. Je crois qu'un de ces objets, qui est dans mon cabinet, en est un exemple et une preuve des plus surprenantes. Je possède un marteau en silex de la forme la plus regulière, et qui est certainement d'origine gauloise. J'en donne ici dessous la figure.

Vu à plat.



Vu de profil. — Réduit au tiers.

Il a été trouvé, en janvier 1844, à Montataire, dans la rivière du Thérain; porté à M. L. Mertian, propriétaire-directeur des forges, il m'a été donné par lui (1). Il a 16 centimètres de long sur 4 d'épaisseur.

Cette espèce d'instrument en silex est perforé de façon à pouvoir être emmanché : c'est un objet fort rare dans les cabinets. Je n'en ai rencontré dans ma vie que quatre, compris le mien, dans le grand nombre de collections et de musées que j'ai visités.

Le cabinet des antiques de la bibliothèque impériale, à Paris, en possède deux. J'ai donné la figure de l'une de ces haches ou marteaux dans la vignette page 449; à vrai dire, ceux de la bibliothèque sont plutôt des haches que des marteaux. Le cabinet

---

(1) C'est au même M. Mertian que je devais la ceinture d'or d'origine gauloise, qui fera le sujet d'une notice descriptive par laquelle je terminerai le travail archéologique que je destine cette année à la Société académique de Beauvais.

M. de Caumont, tome Ier, page 213, parle d'un marteau en silex; il en donne une figure, planche VIII de son atlas.

de Paris désirait vivement posséder le mien; je n'ai pas cru devoir m'en dessaisir. Le musée de Metz en possède un, qui a la même forme que le mien, et est taillé avec autant de perfection.

Celui que je possède ressemble beaucoup à un instrument en bronze qu'on aurait copié; aussi, est-il à mes yeux une imitation d'un outil romain mis à la disposition d'un Gaulois, qui, n'ayant pas de métal dont il put disposer, et que d'ailleurs il n'aurait pas su employer, l'a copié en silex, qu'il savait tailler et polir, le *temps* qu'exigeait une pareille opération étant ce qui, de sa part, avait le moins de valeur.

A quelle époque peut-on faire remonter la fabrication de ce marteau? Question qu'on fait sur toutes choses aux archéologues, et à laquelle ils ne peuvent, le plus ordinairement, répondre que d'une façon fort incomplète. Que répondrais-je dans cette occasion? que probablement la présence dans la Gaule du marteau qui a servi de modèle date de la période comprise entre la première invasion et la seconde (600 ans à 200 ans avant Jésus-Christ). Après la seconde invasion, les Gaulois, qui coulaient des monnaies dès l'an 200 ans avant Jésus-Christ, connaissaient le travail des métaux, et en possédaient. On pourrait donc assigner la taille de ce martean vers l'an 300 avant le christ, lorsqu'il y avait déjà des relations entre les Gaulois du midi et ceux du nord, ce qui avait pu répandre, dans les Gaules, quelques rares outils en bronze et en mettre ainsi sous les yeux des Gaulois de nos pays. Après la conquête, les Gaulois ont dû se trouver assez bien pourvus de tout ce que les Romains, leurs vainqueurs, possédaient, pour n'avoir plus besoin de faire des imitations en matière dure qu'on ne tente que lorsqu'on n'a pas moyen de posséder autrement un objet qu'on désire vivement se procurer.

Je hasarde cette réponse, tout en ne me dissimulant pas les objections qu'elle peut soulever. A quoi un pareil outil pouvait-il particulièrement servir? Telle est la seconde question qu'on m'adresse souvent; peut-être à tailler d'autres silex, peut-être aussi à toute autre chose : c'est un marteau.......

Que le lecteur cherche lui-même. En archéologie, ce qu'il y a de plus vraisemblable doit être considéré comme ce qu'il y a de plus probablement vrai.

MÉDAILLES GAULOISES.

J'ai toujours été frappé, lorsque j'ai jeté un coup d'œil sur la numismatique gauloise, du grand nombre de monnaies que possédaient les populations gauloises, de la diversité de leurs formes, de la diversité des métaux avec lesquels on les fabriquait, et surtout du grand nombre de types différents que portent ces différentes médailles.

Les Gaulois, dit-on, frappèrent des monnaies à compter de l'an 150 avant Jésus-Christ (1), c'est-à-dire un siècle à peu près

(1) M. Woillemier, *Essais sur les monnaies de Beauvais*, dans les mémoires de la Société du Beauvaisis, pour l'année 1858, p. 399. Montfaucon, lorsqu'il parle de la numismatique gauloise, indique les mêmes dates. Longtemps avant l'époque où les Gaulois frappèrent chez eux et pour leur compte des monnaies, ils étaient en possession de nombreux signes représentatifs, qu'ils avaient rapportés de leurs expéditions dans la Grèce où ils avaient séjourné sous Philippe II de Macédoine, et sous Alexandre son fils (de 350 à 300 ans avant Jésus-Christ); ils avaient eu des compatriotes à la solde de ces princes, ils avaient fait de nombreuses et fructueuses expéditions dans l'Orient, ils y avaient fondé des colonies; beaucoup d'entre eux avaient revu leur patrie, et y avaient introduit cette masse de métaux précieux que l'histoire la plus ancienne de la Gaule nous apprend qu'on trouvait dans toutes les portions de son territoire. Les auteurs grecs parlent souvent de l'amour des Gaulois pour l'or. C'était en effet le métal qui permettait de rapporter une plus forte valeur, sous le moindre volume; c'est avec ce métal que les Gaulois frappèrent leurs premières monnaies, et ces premières espèces sont des copies des monnaies macédoniennes; plus tard, ils n'ont plus copié, plus ou moins grossièrement ils ont cherché à imiter. — C'est le plus ordinairement avec les statères macédoniens fondus, que les Gaulois ont confectionné ce nombre considérable de torquès d'or, dont ils faisaient parade lors de leurs guerres avec les Romains, colliers qui, souvent, ont figuré dans les triomphes décernés par le Sénat aux consuls romains. On peut voir sur le nombre de ces colliers, vraiment extraordinaire, qui quelquefois tombaient au pouvoir des vainqueurs, ce que j'en dis dans les notes de mon travail sur la Ceinture d'or, d'origine gauloise, trouvée près de Montataire, et qui doit clore ce que je destine cette année (1860) à la Société des antiquaires du

avant l'arrivée de César dans la Gaule; ils continuèrent à en frapper après la conquête; ils en frappèrent sous les empereurs, peut-être jusqu'au règne d'Auguste et au-delà, c'est-à-dire jusqu'aux premières années de l'ère chrétienne; c'est une consolation que les empereurs leur donnèrent en échange de la perte de leur indépendance, si chère aux peuples de race kymrique.

J'ai vu des monnaies gauloises de toutes les formes; il en existe même de carrées; j'en ai vu de globuleuses, de concaves, de convexes; j'en ai vu de coulées; j'en ai vu de frappées; il en existe en or, en argent, en électrum (1), en cuivre, en laiton, en potin (2); et quant aux empreintes que portent ces monnaies, elles sont innombrables. J'ai conclu de tous ces faits, qu'au moment où César est arrivé dans la Gaule, les Gaulois devaient être en possession d'un commerce important, puisqu'ils avaient eu besoin de créer pour leur usage une si grande masse de moyens d'échange; que s'ils ne possédaient pas les arts plastiques à un degré bien avancé, car rien n'est plus grossier que les dessins des figures qu'on trouve sur ces monnaies, au moins possédaient-ils déjà l'art de fondre les métaux, de les mélanger, de faire des moules pour obtenir par le coulage des figures en relief, de créer des coins en matière dure de façon à pouvoir s'en servir pour frapper des monnaies, ce qui nécessite l'emploi

---

Beauvaisis. C'est aussi, avec l'or provenu de la même source, que les Gaulois ont fait leurs premiers essais de monnayage. Il paraît même que les Gaulois ont précédé les Romains dans le *frappage* des monnaies d'or, et que ce n'est que longtemps après que les Gaulois imitèrent les deniers romains.

L'or que Philippe de Macédoine a possédé en si grande quantité provenait des mines des environs de la ville de *Crénide*, en Illyrie, qu'il avait conquise, particulièrement dans le but d'acquérir de grandes richesses, ce qui lui servit puissamment plus tard à acheter la liberté d'un grand nombre de peuples qu'il réunit à son empire. Il est le premier qui, à son nom, a frappé des monnaies d'or; il en fit fabriquer en très-grande quantité.

(1) *Electrum*, mélange naturel ou artificiel d'or et d'argent, à des doses et à des titres qui ne sont pas toujours les mêmes.

(2) *Potin*, mélange de plomb, de cuivre et quelquefois de fer.

de graveurs plus ou moins habiles, et d'une suite de professions qui indiquent une civilisation qui est en train de sortir de la barbarie.

Les arts du dessin ont dû être fort retardés dans leur développement par la loi druidique, qui interdisait la représentation de figures humaines, et on voit par l'exemple des empreintes des médailles que les Gaulois du dernier siècle, avant la venue du Christ, s'étaient déjà fort affranchis de cette interdiction religieuse.

A compter des fréquentations plus multipliées des Gaulois avec les Romains, les progrès dans les arts de toute espèce ont dû être nombreux, et cette fréquentation des Gaulois du nord avec ceux du midi, qui étaient presque des Romains, et ainsi de proche en proche, avait dû exister au moins un siècle avant l'arrivée de César; ce sont ces dates et ces considérations tirées de la numismatique gauloise, qui, dans le cours de mes travaux archéologiques, m'ont souvent servi à assigner des dates à quelques-uns des objets sur l'âge desquels j'étais fort incertain.

L'immense diversité des types qu'on trouve dans les médailles gauloises est une preuve pour moi de la division excessive qui existait du territoire de la Gaule, et de l'esprit d'indépendance et d'amour des petites nationalités distinctes qui animaient toutes ces populations, qui, toujours en rivalité et en guerre entre elles, n'étaient d'accord de temps à autre que devant l'ennemi commun lorsqu'il menaçait leur chère indépendance.

Le nombre considérable de ces types, la grossièreté des empreintes qui s'y trouvent, la difficulté de savoir positivement ce qu'ils représentent, ont longtemps fait repousser des cabinets des antiquaires ces médailles qui ne sont, presque constamment pour les numismates qui cherchent à les déchiffrer, que d'inexplicables énigmes, sur l'interprétation desquelles chacun erre au gré de son imagination ou suivant la bonté de ses yeux ou de sa loupe. Dans le petit nombre de médailles gauloises, dont, à la fin de cet article, j'offrirai la représentation à mes lecteurs, il en est une, le n° 8, qui est de celles qu'on trouve le plus fréquemment dans nos pays; je l'ai trouvée décrite dans les catalogues et les auteurs de la façon la plus différente : les uns y voient un guerrier, les autres un nain, d'autres en font un mars gaulois; les uns disent qu'il a à la main droite un bouclier, d'autres une

couronne, d'autres simplement un disque. Les auteurs ne sont pas plus d'accord sur l'objet qu'il tient de la main gauche ; pour ceux-ci c'est une lance, pour ceux-là une marotte; plusieurs y voient une torche. Ce que je viens de dire ici donne une idée de la confusion qui règne dans les descriptions des médailles gauloises qui ne devraient jamais être indiquées que par des dessins, ne serait-ce que par des croquis, et des numéros sans description qui ne servent qu'à égarer.

Quelques numismates, déchiffreurs infatigables, loin d'être rebutés par ces obscurités, si propres cependant à décourager, paraissent y avoir trouvé un aiguillon à leur curiosité. Un savant polonais, M. Joachim Lelewel, de Bruxelles, n'a pas reculé devant la tâche de débrouiller ce cahos ; il a cherché à mettre de l'ordre dans ce désordre; mais ses efforts, la sagacité et la science dont il a fait preuve, ont à peine jeté quelques lueurs sur cet amas de ténèbres. A son instar, quelques numismates, qui avaient fait leurs preuves en déchiffrant des médailles des plus anciens temps, qui ne l'avaient pas été jusqu'ici, ont tenté la même aventure à l'égard des médailles kymriques : ce sont MM. Duchallais, dont la science déplore la perte, Delasaussaie, de Saulcy et quelques-uns de leurs collaborateurs à la *Revue numismatique*. Puissent-ils être récompensés de leurs travaux si ingrats, et dont les résultats, s'ils étaient obtenus un peu complètement, fourniraient la première page de l'histoire des Gaulois, page qui manque encore. Espérons qu'un jour nous aurons une numismatique gauloise, indiquant quelles médailles peuvent être *certainement* attribuées à tel ou tel peuple de la Gaule, et révèleront ainsi des faits qui restent encore ignorés.

Pour ce qui concerne la *Bellovaquie*, on ne connait pas jusques à présent une seule pièce qui lui appartienne spécialement et exclusivement, et qui puisse lui être attribuée *certainement*. En 1719, Montfaucon, qui avait recueilli pour le cabinet de Saint-Germain-des-Prés, dont il était le conservateur, quarante-sept médailles gauloises, trouvées à Caply, près Vandeuil (ancienne Bratuspance), et qui les a publiées dans son antiquité expliquée, dit que dans ce nombre il n'en est pas une qu'il puisse donner spécialement aux Bellovaques. Cent quarante ans après, en 1858, M. Woillemier, de Senlis, auquel on doit un bon travail sur la numismatique du diocèse de Beauvais, répète la même

chose; ainsi, un siècle et demi n'a pas dissipé tant soit peu l'obscurité qui enveloppe cette portion de notre histoire locale; ce qu'on présume seulement, c'est que la figure du cheval, libre ou conduit, emblèmes de la liberté et de la guerre, pourrait bien être le signe qui indiquerait les quelques-unes des monnaies frappées dans la seconde Belgique, c'est l'avis de M. Lelewel et celui de M. Woillemier. Un fait pourrait venir à l'appui de cette opinion, c'est que dans le nombre des médailles gauloises trouvées dans le Beauvaisis, il en est à peu près les deux tiers qui portent, sur une de leurs faces, des figures de chevaux ou libres ou montés; sur les cinquante médailles gauloises publiées et décrites par M. Cambry, dans sa description du département de l'Oise, il s'en trouve trente-et-une qui portent la figure du cheval; mais d'autre part aussi, parmi les quarante-sept médailles publiées par Montfaucon, trouvées à Bratuspance, au cœur de la Bellovaquie, il ne s'en trouve que quatorze qui portent cette figure.

Peut-être objectera-t-on, à l'occasion de la figure du cheval qu'on croit appartenir au nord de la Gaule, que ce même emblème se retrouve sur un grand nombre de médailles découvertes dans beaucoup d'autres contrées de la Gaule, au midi, à l'est et à l'ouest, et que ce signe ne saurait donc positivement lui être attribué spécialement. M. Lelewel a cherché, dans les grossières empreintes des médailles équestres gauloises, à distinguer des races de chevaux, afin d'indiquer quelles de ces médailles appartiendraient à tel ou tel peuple, éleveurs de chevaux qui les avaient particulièrement en passion. On peut voir par la subtilité de la distinction, l'incertitude de l'application qu'on peut en faire.

La présence de médailles gauloises, accompagnant un objet d'antiquité, n'a jamais été considérée par moi que comme un témoignage précieux de l'origine de l'objet trouvé, je ne me suis donc occupé de médailles gauloises qu'à ce seul point de vue, et j'ai noté avec soin cette circonstance et tout ce qui s'y rapportait quand elle s'est présentée. Pour les autres, je les ai négligées, à tel point que longtemps j'ai abandonné, très-libéralement, les médailles gauloises qui tombaient entre mes mains, aux personnes qui paraissaient s'occuper sérieusement de cette numismatique particulière. J'en ai, à plusieurs reprises, donné à MM. Duflos, de Clermont, et de Cayrol, de Compiègne; ce dernier a parlé dans ses divers opuscules des dons de ce genre que je lui avais faits.

J'ai possédé jusqu'à quarante-sept médailles gauloises, il m'en reste à peine une douzaine.

Il est un autre fait que j'ai consigné avec soin dans mes notes, c'est celui de la découverte fréquente, et en nombre, de médailles gauloises dans telle et telle localité; ce qui annonçait que là où existaient ces *gissements*, il y avait eu une agglomération de population gauloise de quelque importance, soit une ville ou un camp; renseignement toujours précieux pour l'histoire de la contrée et pour servir à la direction des recherches qu'on pourrait y tenter.

Parmi ces localités que j'ai visitées et où j'ai reconnu des *gissements* de médailles, j'indiquerai, en première ligne, Vandeuil (l'ancien emplacement de Bratuspance), mine inépuisable d'antiquités gauloises et gallo-romaines, qui ont servi à créer avant la Révolution les cabinets de Chantilly et du duc de Sully, et d'où on a tiré une quantité considérable de médailles gauloises, ainsi que le rapporte M. Cambry, et où on en trouve encore.

Le père de M. l'abbé Barraud, qui était amateur passionné d'antiquités, ne manquait pas d'aller tous les ans, au moment où la terre était découverte, demander à cette terre quelques-unes des antiquités qu'elle pouvait encore recéler; son fils a conservé un assez grand nombre de médailles kymriques provenant de cette source; quatre-vingts, je crois.

Ensuite, le *camp de Catenoy*, qui existait sur la hauteur qui domine le village et où se trouve un moulin à vent. Cet emplacement, qui a été successivement camp gaulois, camp gallo-romain et camp des Franks, avantage qu'il a dû à sa position, qui à toutes les époques l'a désigné pour être un camp, a fourni des antiquités de tous ces âges. J'ai possédé huit ou neuf médailles gauloises de cette provenance, je les ai abandonnées à M. Duflos, l'ancien président du tribunal de Clermont (Oise); je ne sais ce qu'elles sont devenues; je n'ai pas vu qu'il en eut jamais fait mention.

Enfin, deux petites localités, voisines du Pont-Saint-Maxence : *Saint-Martin-Longueau*, et les *Ageux*, m'ont fourni plus de vingt médailles gauloises; mais le plus grand nombre était à peu près frustres. Ces deux localités sont placées dans les marais; elles ont mal conservé les antiquités qui y existaient.

Le point du département que j'habite, *Creil et ses environs*, ne présente point de gissements de médailles kymriques qui puissent

faire penser que dans ces localités il y ait eu quelque centre de population gauloise un peu important. Je n'ai jamais trouvé sur le territoire de Nogent-les-Vierges, que quatre ou cinq médailles gauloises; elles ont été rencontré très-éparses et loin les unes des autres, sur les coteaux, et particulièrement dans le voisinage des très-anciennes carrières, qui, sans être la grotte sépulcrale, dite du Retiro, dont à la suite de cet article j'entretiendrai le lecteur, se trouvent situées au centre du même bois ou sur le plateau qui le surmonte.

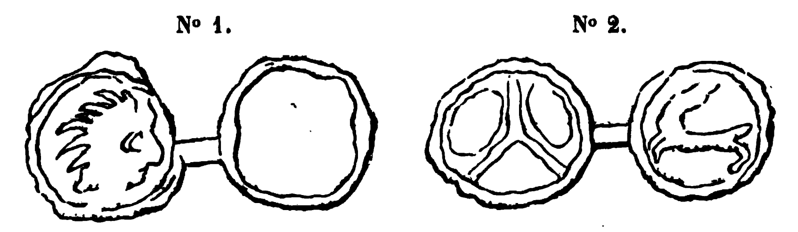
Le soin qu'on a eu de passer au tamis les sables dans lesquels étaient placés les squelettes du Retiro n'a pas procuré une seule médaille gauloise; il ne se trouvait donc pas dans cette localité ce qu'on pourrait appeler un centre de population gauloise, pas plus que dans celles environnantes. Je vais donner à la fin de ce travail les dessins du petit nombre de médailles gauloises que j'ai conservées.

Les numismates qui se livrent au classement de ces monnaies, trouveront peut-être parmi elles, tels revers non connus d'eux, qui les intéressera; c'est ce qui me détermine à les présenter ci-après en croquis.

Je regrette de ne pas avoir conservé toutes celles que j'avais recueillies; je les aurais mises également sous les yeux de mes confrères en archéologie, comme je viens de le faire pour tous les autres objets gaulois que recèle mon cabinet d'antiquités bellovaques.

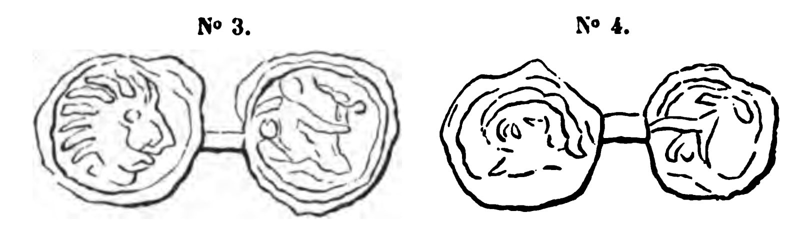
Dessins des médailles gauloises qui font partie du cabinet de M. Houbigant.

N° 1. N° 2.



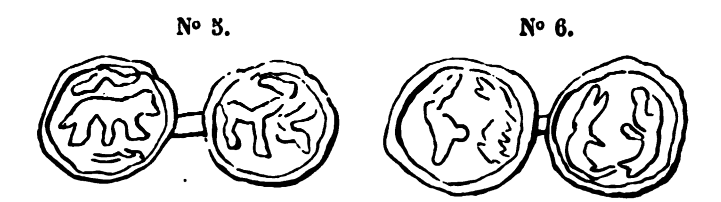
Trouvées en 1841 dans les carrières, proche le Retiro, à Nogent-les-Vierges. Le n° 1er est peut-être la figure XVI de la planche donnée par M. Woillemier.

N° 3. N° 4.



Trouvées en 1813 dans les carrières, proche des grottes du Retiro, presque sur la montagne.

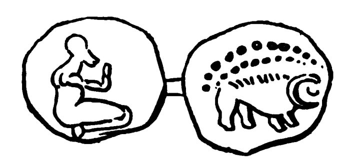
N° 5. N° 6.



Trouvées à Nogent-les-Vierges en 1846. Le n° 6 paraît présenter le même type que celui numéroté 9, ou une variante de ce type qui porte le mot *Agendicum*, nom de la ville de Sens; cependant Lelewel dit que ce type, sous la légende *Agendicum*, appartient au Beauvaisis.

N° 7.

Médaille frappée. — Bronze.

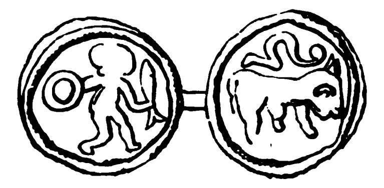


Homme à genoux, sanglier à droite; trouvée à Nogent-les-Vierges.

Le cabinet de la bibliothèque Royale croit la médaille inédite avec ce revers. M. Duchallais la décrivait ainsi : Un homme barbu à genoux tourné à droite; au revers, un sanglier à droite. Elle n'a pas été décrite par M. Delasaussaie. M. de Longperrier pense qu'elle mériterait d'être publiée.

N° 8.

Médaille coulée. — Bronze potin.



Trouvée à Saint-Martin-Longueau.

Montfaucon la donne comme trouvée à Bratuspantium. J'en ai possédé deux autres exemplaires trouvés à Saint-Martin-Longueau ; Je les ai donnés à M. de Cayrol. C'est cette médaille que j'ai trouvée décrite si différemment par les divers auteurs.

N° 9.

Médaille coulée. — Bronze.

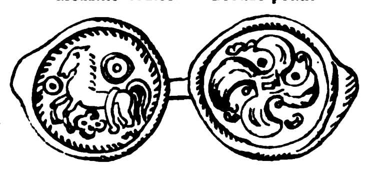


Trouvée à Saint-Martin-Longueau.

Elle porte le nom d'*Agendicum* ΑΓΗΔ Sens. Voyez *Revue numismatique*, 1844. N'était pas décrite avant qu'on en ait parlé dans ce recueil. Donnée cependant par Montfaucon comme trouvée à Bratuspantium. J'ai possédé deux autres exemplaires de la même médaille que j'ai donnés à M. de Cayrol.

N° 10.

Médaille coulée. — Bronze potin.

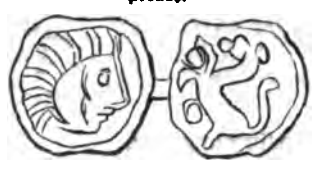


Médaille très-fine. Le cheval ayant du mouvement.

Trouvée à Saint-Martin-Longueau en 1840. Lelewel dit qu'on la rencontre souvent en Brie, dans l'Ile-de-France et dans la Champagne.

N° 11.

Bronze.



Trouvée à Saint-Martin-Longueau.

Fort commune dans le département de l'Oise.

Deux exemplaires, cabinet Houbigant; deux exemplaires, cabinet de M. de Roussy; deux exemplaires chez M. de Cayrol.

Peut-être celle-ci pourrait-elle être regardée comme bellovaque.

GROTTE SÉPULCRALE DU RETIRO.

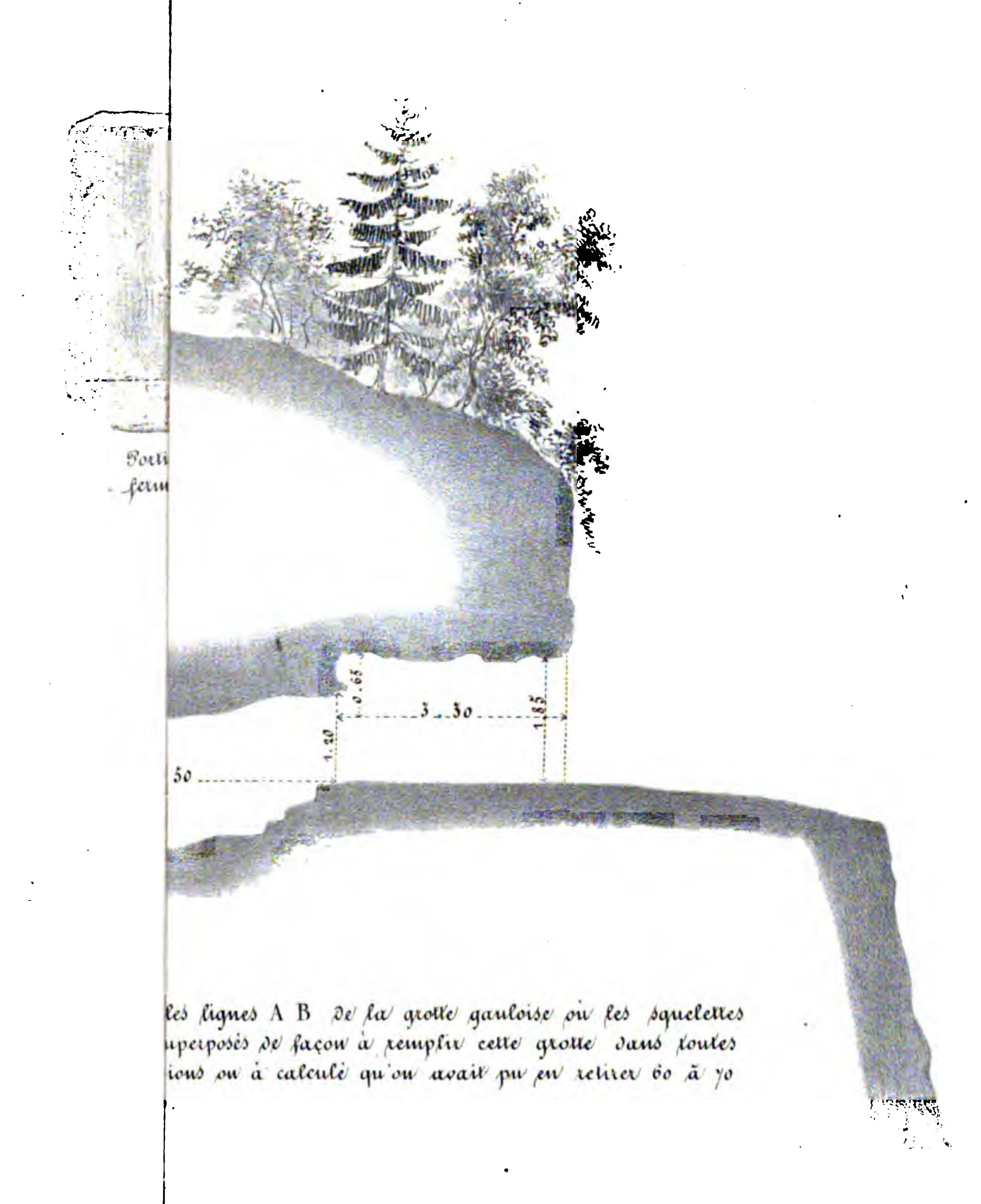
La découverte d'une grotte de l'époque celtique, à très-peu de de distance de Nogent-les-Vierges, constitue pour le pays un fait archéologique assez important pour n'avoir pas dû être omis dans un travail qui a pour objet surtout de faire connaître les antiquités découvertes dans la contrée. Indépendamment d'un grand nombre de squelettes, elle renfermait d'ailleurs plusieurs objets qui sont aujourd'hui conservés dans ma collection et qu'on verra représentés plus loin dans le texte qui va suivre.

La grotte de Nogent, que M. Barbié du Boccage, membre de l'Institut, a décrite, lors de sa découverte, dans deux recueils périodiques différents, et dont M. Graves, depuis cette époque, a dit quelques mots dans ses statistiques (1), a été découverte

(1) Pour les articles de M. Barbié du Boccage, voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome III, page 299, et la *Revue encyclopédique*, novembre 1820, 8e volume, page 41. M. Barbié s'est trompé pour l'orientation de la grotte, ce qui est sans importance. Il parle de 200 squelettes, il ne m'a jamais semblé qu'il y en eût plus de 80 à 90,

la
m-

NOGENT- LES - VIERGES.



les lignes A B de la grotte gauloise où les squelettes
uperposés de façon à remplir cette grotte dans toutes
ions on a calculé qu'on avait pu en retirer 60 à 70
.

ES POUR MÈTRE OU CENTIMÈTRE.

Imp Lemercier, Paris



en 1816 par un de mes parents (1), qui faisait exécuter quelques travaux de terrassements dans un coteau qui domine la route impériale de Creil à Clermont, à très-peu de distance du village de Nogent-les-Vierges. Cette grotte est connue dans le pays sous

---

l'espace qu'on peut encore mesurer, n'aurait pas permis d'en mettre au delà de ce nombre. Il est vrai qu'une personne avait répondu à cette observation en disant que les corps avaient pu y être déposés à l'état de squelettes, supposition invraisemblable; c'eut été alors un ossuaire et non une sépulture. Or, les corps étaient rangés en ligne et par couches superposées, c'était donc bien des cadavres entiers qu'on avait ensevelis.

M. Barbié, dans la *Revue encyclopédique*, parle d'un torrent dans lequel les Gaulois avaient pu trouver des pierres plates propres au dallage de la grotte; il n'y a aucune trace de torrent ni sur la montagne, ni dans les environs. J'étais absent de Nogent, lorsqu'en 1820, M. Barbié du Boccage qui était alors en vacance chez un oncle, et pour deux jours seulement, a pris ses renseignements auprès d'un garde-champêtre qui était un beau diseur, et il n'a pas suffisamment contrôlé ses rapports.

M. Graves a parlé de la grotte de Nogent dans sa *Notice archéologique*. Page 17, il dit: « On regarde, *sans conteste*, cette sépulture comme gauloise. » M. Graves a rédigé sa note d'après celle que je lui avais remise; il aurait dû ajouter; mais M. Houbigant ne considère pas cette sépulture comme ayant été faite par suite d'un mode d'inhumation usité dans la Gaule. Il la regarde comme *accidentelle*, et pense qu'elle aura été utilisée après un massacre, pressé qu'on était de trouver un lieu pour y déposer les cadavres, car les têtes qui y ont été trouvées, au nombre de plus de quatre-vingts, avaient appartenu à des individus de tous les âges et des deux sexes. Quelques têtes avaient appartenu à des enfants: elles offraient des mâchoires où toutes les dents n'étaient pas percées; d'autres mâchoires avaient dû appartenir à des vieillards, ce qu'on voyait très-bien à l'état des dents, comme sur les crânes on le voyait à l'état des sutures.

(1) M. Deschamps, oncle de M. Houbigant, voulait, en abaissant en terrasse un petit promontoire qui domine la route et la vallée de la Brêche, se créer un repos de chasse, d'où l'on jouirait d'une vue exceptionnellement belle, et ensuite se creuser un abri dans la montagne contre les mauvais temps. C'est lorsqu'on commençait à travailler sous la montagne, qu'on s'aperçut qu'on creusait auprès d'une autre excavation très-anciennement pratiquée, et qu'on découvrit la sépulture qui fait l'objet de ce mémoire.

le nom de grotte de M. Deschamps ou grotte du Retiro (1). Nous donnons en tête du mémoire, un plan et une coupe, dans le sens de sa longueur.

La portion du plan, dont les contours sont teintés en noir, représente la grotte ancienne. La portion exprimée par des hachures grises est une grotte nouvelle ajoutée à l'ancienne; M. Houbigant n'a pas voulu qu'on touchât à la première pour l'agrandir, afin de la conserver positivement comme elle avait été pratiquée à l'époque celtique, et comme elle a été découverte. La nécessité cependant de donner du jour a fait substituer une croisée à l'ouverture de l'ancienne grotte, telle qu'elle s'est présentée lorsqu'elle a été débarrassée de ce qui lui servait de clôture.

La clôture primitive de la grotte consistait en un grossier moellonnage en pierres sèches, dans la partie inférieure duquel on avait posé verticalement une grande dalle plate, non taillée. Dans cette dalle, on avait pratiqué un trou, à peu près carré, dont les coins étaient arrondis; il permettait à un homme de s'introduire en rampant dans la grotte (2).

---

(1) Ce nom de *Retiro* est tout moderne; il a été donné à ce lieu par M. Houbigant, à la suite d'une plaisanterie, parce que son oncle s'y retirait solitairement après de longues courses faites à la chasse. Les habitants, qui avaient entendu désigner de ce nom la grotte et le lieu où elle est située, l'ont adopté, et, depuis cette époque, cette portion du territoire n'a pas eu d'autre dénomination, à tel point que les officiers du corps d'état-major étant venus lever les cartes-minutes, qui depuis ont servi à dresser la carte de France, l'ont inscrit sur leur travail, et il figure aujourd'hui gravé sur la grande carte de France dite de l'Etat-Major. Cette portion du territoire était désignée antérieurement sous le nom de Buisson-Montcreux.

(2) Ce mode de fermeture était, à ce qu'il paraît, celui usité pour ces grottes, et on le comprend parfaitement quand on réfléchit à l'usage qu'on en faisait.

En restreignant le moyen d'y pénétrer à un trou de la moindre dimension possible, masqué ensuite d'une dalle qu'on pouvait enlever à volonté ou qu'on pouvait recouvrir d'un amas de terre, on répondait à tous les besoins, ou de cacher l'entrée de ce souterrain à tous les yeux, ou, dans le cas où elle aurait été découverte, d'empêcher qu'on y pénétrât facile-

On peut voir la figure de cette dalle et du trou sur la même planche que le plan.

Ce trou était bouché lui-même au moyen d'une dalle qui s'ajustait dans une feuillure taillée grossièrement.

Amédée Thierry, dans l'introduction à l'*Histoire des Gaulois* (tome Ier, page 7), rappelle, d'après un passage de César dans ses commentaires, que les Gaulois avaient l'habitude de construire de ces grottes où ils retiraient leurs familles dans les cas d'invasions, et où ils resserraient leurs grains pour le conserver, comme on fait dans d'autres pays au moyen de *sillos*.

Le même auteur dit que cet usage leur venait des kymris, qui nommaient de semblables demeures *Argil* ou *Argel*, mot de pur kymric, et dont la signification est *lieu couvert ou profond*. Ce même usage se retrouve dans la Germanie, d'où les kymris étaient arrivés dans la Gaule du Nord, après une halte assez longue au-delà du Rhin. Voici ce que je trouve dans Tacite (chapitre XVI) : « Les peuples du Nord, obligés de se défendre contre les froids rigoureux, se creusent des souterrains pour mieux se soustraire à la rigueur du froid; ils les chargent quelquefois de

---

ment, ou, enfin, d'y pénétrer alors qu'on voulait qu'elle restât cachée.

On connait, en France, plusieurs de ces souterrains fermés positivement de la même manière que notre grotte du Retiro; moi, j'en connais quatre.

Un dans le département de l'Oise, découvert en 1839, à Séry, près de Crépy, chez M. le baron Delfaut de Belfort, et dont j'aurai occasion de parler plus tard. Une dalle percée d'un trou la closait. Cette grotte était dallée comme celle de Nogent; de plus, elle était revêtue, dans son pourtour, de dalles verticales qui formaient comme un lambris. Elle en avait à peu près les mêmes dimensions et elle renfermait des ossements. Ce qui distingue particulièrement la grotte de Séry de celle de Nogent, c'est que les ossements trouvés ne provenaient pas de squelettes déposés avec ordre par lits superposés, et placés les uns auprès des autres, comme à Nogent. A Séry, c'était un amas d'ossements, ce qui ne constituait pas une sépulture, mais un *ossuaire* de la nature de quelques autres dont j'aurai occasion de parler lorsque je parlerai des doll-mens. Un anneau de pierre, une corne de cerf préparée pour recevoir un manche, et une hache de silex ont été trouvés dans les sables de cette grotte de Séry, ainsi qu'un grand nombre de fragments de pote-

fumier, s'y réfugient pendant l'hiver et y serrent leurs grains. » Tacite les appelle *Latebræ*. Florus, qui en parle aussi, les appelle *Spilunceæ*. On voit que dans les deux passages de César et de Tacite, les deux seuls auteurs qui nous aient transmis des renseignements positifs sur les Gaulois et les Germains, et qui aient parlé des grottes souterraines creusées par ces peuples, les descriptions sont positivement telles que nous les retrouvons de nos jours, de façon qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Il n'est pas question de sépultures, mais seulement de demeures, de retraites, et cependant ces deux auteurs parlent des funérailles des deux peuples dont ils se sont occupés, et ne disent pas que ces souterrains aient jamais été creusés dans l'intention positive de les faire servir à des sépultures; il est évident que ces grottes ne sont devenues des lieux de sépultures qu'accidentellement, S'il en avait été autrement, le nombre de ces souterrains creusés

---

ries que M. Graves a eu la bonté de m'adresser, et qui sont dans mon cabinet. En même temps, M. Bailly m'adressait une longue note décrivant cette grotte, et un dessin en donnant le plan et la coupe. On peut voir, d'ailleurs, les détails que je viens de consigner ici dans le bulletin de la Société archéologique du diocèse, tome II, planche IV, page 91.

La fermeture de la grotte de Séry devait dater du Ier siècle de notre ère, à en juger par les fragments de poteries trouvés dans cette grotte; ils provenaient de vases dont la plupart avaient été fabriqués au tour; il y en avait de noirs et de rouges, quelques-uns d'un galbe très-pur. Il y en avait deux dont la terre était tout à fait *gréyeuse*, et cependant quelques autres étaient de la terre noire ou grisâtre, à peine cuite, celluleuse et grossière, qui, pour les archéologues, sont comme des médailles gauloises.

En 1834, on a découvert dans le département de la Dordogne un souterrain qu'on dit n'avoir eu pour entrée qu'un œil de bœuf; on ne donne pas d'autres renseignements.

Baraillon dit dans ses recherches (page 301) que dans les ruines de la ville celtique, de *Toull*, découverte dans le département de la Creuse, on a trouvé un souterrain fermé d'une dalle percée d'un trou qu'une autre dalle fermait, et qui n'avait pas servi de sépulture. Enfin, on en a trouvé un autre au Puits-du-Bois, près de Lubersac; on n'a sur ce dernier aucun autre détail.

aurait été bien plus considérable dans la Gaule qu'il ne l'est; mais nous reviendrons là-dessus lorsque nous discuterons à quel peuple ont pu appartenir les ossements trouvés dans la grotte du Retiro, la seule dont nous devions nous occuper. Je continue la description du souterrain de Nogent-les-Vierges, tel qu'il existait au moment de sa découverte.

Notre grotte était dallée dans toute son étendue de pierres plates naturelles, plus ou moins larges, plus ou moins épaisses; le tout posé sur un lit de sable fin, ce qui avait permis d'obtenir des surfaces assez horizontales, tant dans la partie antérieure que dans celle qui formait le fond de la grotte, car, comme on peut le voir par la coupe de cette grotte, le tout n'était pas de niveau, et on descendait de la partie en avant dans celle du fond au moyen d'une espèce de marche, ce qu'on voit indiqué dans la même coupe.

On pouvait facilement se tenir debout dans toutes les portions du souterrain. Le passage seul de la partie antérieure dans celle du fond obligeait à se courber un peu. Le plafond était formé du lit naturel du banc de pierre; il était raboteux et avait des aspérités qu'on n'a pas cherché à faire disparaître. Les parois étaient le *tuf*, qui n'est qu'un sable durci, dans lequel on trouve souvent des dents de poissons; le tout était, enfin, dans l'état où on peut le voir encore aujourd'hui.

Evidemment, pour y porter les cadavres, l'entrée avait dû être déblayée du moellonnage et être laissée entièrement ouverte, et ce n'est que lorsque les cadavres y ont été déposés qu'on a dû clore de nouveau la grotte comme on l'a trouvée.

Cette grotte existait certainement antérieurement à l'usage de sépulture qu'on en avait fait; le creusage et le dallage étaient des travaux trop longs à exécuter pour qu'on pût les entreprendre au moment où les corps étaient sur le terrain, attendant la sépulture. Creusée comme nous l'avons dit, pour les usages indiqués par César et par Tacite, elle avait été trouvée propre à servir de sépulture. Il nous a paru que dans le sens de la profondeur on avait pu déposer trois rangs de corps, que chaque rangée comptait six cadavres, donc dix-huit cadavres par couche. La hauteur ne permettait pas plus de quatre couches, posées les unes sur les autres et séparées par des lits de sable; mais les renards, et toutes les bêtes carnassières qui parcourent sans cesse le sous-

sol, avaient fini par s'introduire dans la couche qui touchait au plafond, l'avaient tellement bouleversé, que bien qu'on reconnut facilement l'ordre primitif de l'arrangement, il y avait cependant du désordre dans cette partie de la sépulture. Les couches inférieures, alors que je les ai vues, étaient à peu près intactes; mais l'ardeur qu'on mit, même sous mes yeux, à fouiller cette grotte et à la déblayer, n'a pas permis d'en extraire un squelette bien entier, comme on avait projeté d'abord de le faire. L'empressement et la curiosité des ouvriers étaient extrêmes : l'un d'eux avait parlé d'un trésor; ils bouleversaient tout. On s'est contenté de mettre de côté douze têtes dont la conservation était parfaite, et dont une portait la trace d'une blessure qui avait enlevé du côté gauche une portion de l'os du crâne, appelée *Pariétal;* on mit de côté aussi un certain nombre de mâchoires détachées des crânes et tous les os encore en parfait état. Les crânes et les mâchoires dépareillés ont été abandonnés par moi, bien des années après la découverte, au docteur Serres, membre de l'Institut, anatomiste, qui s'occupe particulièrement de la paléontologie humaine, et qui, pour servir à la science qu'il a presque créée, rassemblait alors avec passion les matériaux d'un musée crânologique qu'il a fondé au cabinet d'histoire naturelle de Paris.

En cédant aux pressantes sollicitations du docteur, j'ai pensé que je servais mieux la science qu'en conservant ces débris humains dans mon cabinet (1).

Quant aux grands os mis par moi de côté, je n'ai pu les lui remettre; je ne les avais plus à ma disposition (2).

---

(1) Le docteur m'avait promis d'indiquer, dans les vitrines de la collection, que ces crânes avaient été donnés par moi au musée paléontologique; mais, au milieu de beaucoup de préoccupations scientifiques, il avait oublié de faire inscrire cette mention. Cet oubli a été réparé en juillet 1860 par les soins bienveillants de M. Desnoyers, bibliothécaire du Jardin des Plantes, et de M. Quatrefages, aujourd'hui directeur du musée paléontologique. Les crânes du Retiro sont numérotés dans le musée depuis le n° 343 jusque et compris le n° 354, où on pourra les voir.

(2) Pendant une de mes absences de Nogent, une dame de compagnie de ma mère, pensant que ces os, qu'elle voyait constamment dans le coin d'un vestibule, étaient, malgré tout ce que j'avais pu lui dire, des os de

Le docteur, selon la condition que j'avais mise à l'abandon des crânes du Retiro, en a fait faire des photographies qu'il m'a remises, en indiquant, comme je l'en avais prié, quelles étaient les têtes d'hommes et les têtes de femmes, que, dès sa première inspection, il avait parfaitement distinguées.

Il résulte de l'examen du docteur, que dans les douze crânes huit avaient appartenu à des hommes et quatre à des femmes, et les sutures, plus ou moins ferméees dans les divers individus, annonçaient des âges bien différents.

Parmi les mâchoires séparées, il en existe deux provenant, comme je l'ai dit, d'enfants dont les dents n'étaient pas faites; on en voyait les rudiments au fond des alvéoles.

Le docteur, par le résultat de ce premier examen, me révélait un fait intéressant pour l'objet de mes recherches : c'était que les êtres, dont les cadavres avaient été enfouis au Retiro, n'étaient pas ceux d'une seule classe d'individus, mais avaient appartenu à un rassemblement où se trouvaient confondus les différents sexes et les différents âges (1).

---

chrétiens, les avait fait enlever secrètement, et, par un motif religieux, les avait fait porter et enfouir au cimetière.

J'ai regretté ce mouvement de pieux respect. Je voulais faire mesurer quelques-uns de ces grands os pour en conclure, par les proportions qu'on connait aux divers membres du corps humain, la taille des individus inhumés dans la grotte : on avait prétendu et répandu le bruit que c'étaient des géants. Il n'en était rien. Il m'avait toujours paru que ces os n'avaient rien de surnaturel : j'en avais mesuré quelques-uns sur les os similaires des plus grands ouvriers occupés alors aux fouilles, et parfois les os de nos ouvriers s'étaient trouvés les plus grands; ces mesures avaient été prises une fois en présence d'un docteur. Il y a donc tout lieu de penser que les individus enfouis dans la grotte n'avaient que la taille ordinaire aux hommes d'une bonne stature.

Les têtes, heureusement, avaient été serrées dans une armoire. Sans ce soin, elles auraient certainement été, comme les femurs, les tibias et les humerus, transportées en terre bénite.

(1) M. le docteur Serres s'était proposé de publier une note sur les remarques auxquelles aurait pu donner lieu de sa part un examen approfondi de ceux des douze crânes du Retiro qui avaient plus particulièrement fixé son attention; il paraît ne l'avoir jamais rédigée.

Je donne ici la photographie lithographiée de deux des têtes : une d'homme, celle qui porte à un des pariétaux une large blessure de huit centimètres de long et cinq centimètres de large environ, et une autre de femme; l'une et l'autre représentées de face et de profil. Nous aurons occasion de parler de nouveau de la tête de femme, qui présente, selon le docteur Serres, la particularité osseuse qui caractérise certaines races septentrionales, et à laquelle il prétend les parfaitement reconnaître.

Déjà, lors de la découverte de la grotte, en 1816, je m'étais empressé d'aller soumettre à l'examen de M. Cuvier la tête à blessure. Après l'avoir examinée un instant, faisant allusion à l'épaisseur exceptionnelle des pariétaux, épaisseur qu'on appréciait surtout en passant la main dans le trou laissé par la blessure, il m'avait dit en riant : « Voici un Monsieur qui ne portait pas de chapeau, » renouvelant ainsi l'observation faite autrefois par Hérodote, à l'occasion des Egyptiens qui allaient tête nue, et dont les os des crânes avaient beaucoup plus d'épaisseur que ceux des Perses, dont la tête, toujours couverte, ne présentait qu'une ossification faible et mince (1). Et à l'occasion de la blessure si considérable, il avait ajouté, après avoir examiné le bourrelet qui existe autour de l'orifice : « Cette blessure n'a pas tué l'individu qui l'avait reçue, et il a dû vivre encore une douzaine « d'années; et comme la chirurgie, à l'époque reculée à laquelle « appartient cette tête, n'était pas en état de panser une blessure « comme nous le ferions aujourd'hui, la nature a remplacé la

---

(1) *Montfaucon*, vol. x, p. 194, partie v, et supplément partie iv, p. 29, avait fait la même remarque en examinant les têtes trouvées dans la sépulture de Cocherel. Baraillon, dans ses recherches, p. 161, dit la même chose à l'occasion de l'examen de sépultures dans le cimetière de Néris. Il observe qu'on distinguait les crânes des barbares de ceux des Romains à l'épaisseur des pariétaux. Le docteur Serres avait fait lui-même la même remarque sur les têtes des Celtes, des Scandinaves, des Franks, des Burgondes, tombées entre ses mains en diverses occasions; en sorte que ce peut être pour les archéologues un indice certain, ou au moins une forte présomption, de l'origine des individus ensépulturés, barbares ou civilisés, que cette remarque de plus ou moins d'épaisseur de l'enveloppe du cerveau, sans rien préjuger, du reste, sur la race des individus.

GROTTE SEPULCRALE DE NOGENT LES VIERGES

au lieu dit le retiro



…ov lith — *N°. 1 Vue de profil.* — Imp Lemercier

TÊTE D'HOMME CELTE BELLOVAK SELON LE DR SERRES

Appartenant à des individus de race Gothique-Scandinave selon Mr Houbigant



GROTTE SÉPULCRALE DE NOGENT LES VIERGES

Au lieu dit le Hêtre.



N° 1 Vu de face.

TÊTE DE BELLOVAK, CELTE, HOMME, SELON LE Dr SERRES



GROTTE SÉPULCRALE DE NOGENT-LES-VIERGES

au lieu dit le retiro.



Deroy lith. — N° 2. Vue de profil. — Imp. Lemercier, Paris

TÊTE DE FEMME CELTE BELLOVAK) D'APRÈS LE Dr SERRES.

Appartenant à la race Gothique Scandinave, selon Mr Houbigant.

GROTTE SÉPULCRALE DE NOGENT-LES-VIERGES

au lieu dit le retiro



Deroy lith — No. 2. Vu de face. — Imp Lemercier, Paris

TETE DE FEMME CELTE BELLOVAK, SELON LE Dr SERRES

Appartenant à la race Gothique Scandinave selon Mr Houbigant


OF
MICH.

« science ; les esquilles ont été rejetées en dehors par la seule « puissance de l'organisation, et l'homme a recouvré la force et « la santé. » On connait, d'ailleurs, de nombreux exemples de guérisons naturelles de ces fractures de tête (1).

Le fait d'un rassemblement d'individus des deux sexes et de tous les âges, qui avaient dû périr en même temps, était un fait précieux pour mes recherches. De plus, il était évident que les corps avaient dû être placés dans la grotte simultanément, car si on avait mis un intervalle dans l'inhumation des individus, la putréfaction qui se serait développée dans la grotte, provenant du dépôt des premiers cadavres, aurait rendu impossible, au bout de quelques jours, de rentrer dans ce lieu souterrain pour y déposer de nouveaux cadavres. Le soin d'en ranger jusqu'au sommet de la voûte, et depuis le fond jusque à l'entrée, prouvait aussi que le dépôt n'avait pas été fait successivement, mais instantanément.

Il est évident pour moi, comme je l'ai déjà dit plus haut, et comme je crois devoir le répéter ici, que le creusage de la grotte et son dallage ont exigé des travaux assez longs à exécuter pour éloigner toute idée qu'ils aient pu être faits dans l'intention d'y ensevelir les cadavres qu'on avait à y déposer ; la grotte devait nécessairement exister antérieurement.

Enfin, un quatrième fait, qui me parait ressortir de l'amas de cadavres, parmi lesquels il y avait des hommes, des femmes et de jeunes enfants, c'est que ces cadavres n'étaient pas le résultat d'un combat ni même d'un grand sacrifice fait aux dieux des Gaulois (2). Car alors les squelettes n'auraient pas été rangés en ordre, et par lignes superposées les unes aux autres ; mais au-

(1) *Montfaucon*, tome v, p. 194 et 195, dit en parlant d'une des têtes des barbares septentrionaux, trouvées à Cocherel : « Une des têtes avait le crâne percé en deux endroits, et il paraissait que les plaies avaient guéri. »

(2) C'était cependant l'opinion à laquelle M. Graves avait cru devoir s'arrêter. Le fait des sacrifices humains offerts par les druides à quelques-uns de leurs dieux n'est que trop certain, et paraît en contradiction avec la pureté de l'ensemble de la doctrine enseignée par les druides, telle que les triades nous l'ont révélée ; mais cette doctrine, restée pure dans

raient été trouvés amoncelés pèle-mèle comme dans la grotte de Séry, et auraient présenté les caractères bien déterminés d'un *ossuaire* où on jette les victimes sacrifiées au fur et à mesure des sacrifices, ce qui n'existait pas dans la sépulture du Retiro. Le fait de la présence d'individus de tous les sexes et de tous les âges m'a paru aussi être une objection contre la pensée que les squelettes pouvaient être ceux de victimes sacrifiées. On m'a dit, cependant, que lorsque les Gaulois sacrifiaient à l'implacable Teutatès pour obtenir de lui de remporter sur leurs ennemis une victoire éclatante, alors ils sacrifiaient à cette divinité impitoyable des enfants; je n'ai trouvé aucun texte qui consigne ce fait; mais un savant allemand m'a assuré qu'il en était ainsi. Je dirai plus tard à qu'elles populations me semblent avoir appartenu les individus dont les cadavres avaient été déposés dans la grotte du Retiro.

Au milieu des sables extraits de la grotte, et qui ont été passés avec soin à la claie, on a trouvé une hache de silex, nº 1, un couteau, nº 2, ou pointe de lance également en silex, et un

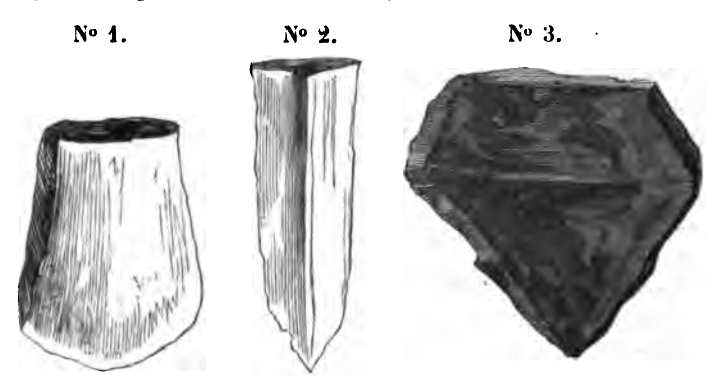
---

l'enseignement druidique, s'était altérée par le temps dans ses pratiques. Les druides, avec les premiers kymris, avaient séjourné dans la Germanie; là, un ciel plus âpre, des mœurs plus farouches avaient introduit des usages plus sauvages. La Gaule du Nord avait embrassé ces usages, et en pareille matière la populace, qui n'a que des sensations, est souveraine, et il faut lui obéir jusque dans ses cruautés lorsqu'elle croit que les dieux irrités lui demandent du sang.

Telle est l'histoire des aberrations qu'on rencontre dans toutes les fausses religions, car je ne crois pas qu'il y en ait une seule qui ait jamais commandé positivement, au nom d'une divinité quelconque, le mal ou le crime. On a cependant rendu plus d'une fois la doctrine druidique responsable des horribles sacrifices qui avaient lieu dans les Gaules et en Germanie. Je ne crois pas pouvoir mieux répondre à l'objection qu'en disant que Pythagore, dont on ne récusera certainement pas la haute sagesse, n'avait pas cru devoir faire mieux, pour compléter ses opinions sur la perfection de la divinité, que de venir étudier la doctrine des druides au milieu d'eux, et qu'il était revenu dans la Grèce rendant témoignage à leur haute philosophie. Je dois ajouter, toutefois, que le voyage de Pythagore dans la Gaule n'est pas admis par tous les savants.

débris de vase en terre noire, n° 3, tels que les représentent les figures comprises ici dans le texte, dessinées demi-grandeur.

N° 1. N° 2. N° 3.



Le tesson était de cette terre noire, celluleuse, ayant à peine subi l'action du feu, bien connu des archéologues, et qu'on désigne ordinairement sous le nom de terre gauloise. La hache avait été travaillée avec beaucoup de soin et avait reçu un poli parfait; la lame, ou pointe de lance, de 12 centimètres 1/2 de long sur 4 1/2 de large, avait été taillée avec soin, sans avoir reçu toutefois un poli égal à celui de la hache. M. le docteur Woilez a trouvé plusieurs pointes de lances semblables à celle découverte au Retiro, dans les fouilles du camp de Catenoy, ce qui prouve que cette lame trouvée au Retiro, est plutôt une arme qu'un couteau. Les objets trouvés au Retiro, sont conservés dans mon cabinet (1). On n'a trouvé dans cette sépulture aucune trace de bronze ni de fer; elle ne contenait pas non plus de médailles, mais on en a trouvé dans le voisinage. On a volé dans mon cabinet la lame et le tesson de vase. La facilité excessive avec

(1) La hache, examinée par M. Millin, conservateur du cabinet des médailles, à Paris, a été jugée par lui avoir été taillée dans un silex *pyromaque*, non encore arrivé à l'état de calcédoine.

La lame de silex présentait une singularité d'histoire naturelle, tout à fait étrangère à l'archéologie; c'est qu'elle était percée, vers la pointe, d'un trou de *phocade*, espèce d'abeille qui a la faculté de perforer les corps les plus durs. C'est une observation qui a été faite par M. Millin.

laquelle j'ai longtemps laissé pénétrer dans mon cabinet et dans ma bibliothèque, même pendant mes absences de Nogent, m'ont plusieurs fois rendu victime de ces indélicatesses.

Touchant l'origine des corps ensevelis dans la grotte, j'ai dit dès les premières pages de ce travail que je ne la croyais pas gauloise.

César, dans ses *Commentaires*, (livre VI, de Bello Gallico) dit : « Les Gaulois brûlent les corps de leurs morts, et ils jettent « dans le feu tout ce qui a été cher au défunt pendant sa vie, « sans excepter les animaux, etc. »

Ce fait est énoncé par César d'une façon absolue ; il ne dit pas que ce genre de funérailles eut lieu seulement pour les chefs et les grands, il l'indique pour toutes les classes de Gaulois, et pour prouver que cette manière de traiter les morts n'était pas exceptionnelle, je vais ajouter à ce qu'a dit César, quelques autres faits tirés d'auteurs anciens, propres à prouver la généralité de cet usage (1).

L'ustion des corps existait chez les populations gauloises, avant comme après la conquête. Il est évident que cette combus-

---

(1) Qu'on fasse bien attention qu'il ne s'agit ici que des *Gaulois*, et nullement des Romains. L'usage de brûler les corps des défunts existait en Italie chez les Romains, comme César l'a trouvé établi dans la Gaule du Nord, lors de la conquête; mais cet usage, quoique le même chez les deux peuples, n'avait pas la même origine et ne datait pas du même temps. On m'a fait plus d'une fois des objections appuyées d'exemples, sur ce que j'avançais de l'ancienneté de l'usage de brûler généralement, chez les Gaulois, tous les morts; mais les exemples qu'on m'alléguait étaient tirés des usages romains, et conséquemment n'étaient pas applicables aux Gaulois, ce qui produisait dans la discussion de singulières confusions.

Les Romains brûlaient aussi leurs morts et paraissaient avoir reçu l'usage de la combustion des corps, des Grecs, dès l'époque de *Numa Pompilius*, et même avant, c'est-à-dire plus de sept siècles avant Jésus-Christ. Toute respectable qu'est l'ancienneté de cette date, je crois que l'usage de la combustion des morts, chez les Gaulois, devait être encore plus ancienne; et ils devaient le tenir de leurs ancêtres asiatiques, probablement avant même leurs premières expéditions en Grèce, qui étaient cependant fort anciennes.

tion des corps était plus ou moins splendide, selon la condition des défunts; il y avait les bûchers du pauvre, comme il y avait ceux des riches. Sidoine Apollinaire (epist. 12, liv. III et même liv., epist. 13), dit: « Les chrétiens enterrent leurs morts, les païens les brûlent. » Il dit cela en parlant du terrain où était inhumé son aïeul; il dit: « Que ce champ était couvert d'ossements brûlés et de débris de bûchers, appartenant aux temps anciens » (1). Probablement parce que ce champ avait longtemps servi de lieu où l'on opérait journellement la combustion des corps des gens du commun, car il y avait des bûchers de diverses classes, comme dans nos cimetières nous avons la fosse commune et les sépultures des riches. En parlant des funérailles des Gaulois, Dom Martin dit: « Que chez eux, la coutume de brûler les morts *est de la plus haute antiquité*, et qu'elle a été peut-être l'unique qui ait régné chez ce peuple. » Pomponius Mela dit: « Chez eux (les Gaulois), l'usage de brûler les morts est général. » A ces citations, je pourrais en ajouter un grand nombre d'autres qui prouveraient l'antiquité et la généralité, et je pourrais ajouter la persistance chez les Gaulois de l'usage de brûler les morts. En effet, César l'a trouvé établi, et les auteurs qui le suivent jusqu'à l'époque de l'invasion des Franks, parlent de cet usage comme régnant et ayant régné chez eux toujours et sans partage.

Cependant quelques auteurs modernes, faute d'avoir, je pense, suffisamment étudié la matière, ont dit que les modes de sépultures par incinération et par inhumation, avaient existé simultanément chez les Gaulois; je ne parle pas des Romains.

---

(1) Sidoine Appollinaire était gaulois; il avait cependant fait le voyage de Rôme, où il avait séjourné et où il avait été dans les honneurs; mais je suppose que lorsqu'il parle du champ où son aïeul avait été enseveli, il parle d'un champ situé dans la *Gaule*, à Lyon, peut-être, où son aïeul avait dû être enseveli à la manière des chrétiens, et non selon la mode des païens (vers 450 après Jésus-Christ). L'usage de l'ustion des corps n'existait plus alors pour les Gaulois convertis au christianisme, surtout lorsqu'ils appartenaient à une classe élevée de la société; il n'en était pas de même pour les gens du peuple; beaucoup de ceux qui étaient convertis n'en persistaient pas moins dans l'usage de brûler les corps de ceux de leurs familles qui mouraient, ce que saint Eloi blâmait très-fort, disant que cet usage était une marque de paganisme et d'idolâtrie.

Le comte de Caylus (tome III, page 375) émet cette opinion, et Marchangy (tome Ier de sa *Gaule poétique*, page 306) l'affirme; mais ces deux auteurs ne paraissent s'appuyer l'un et l'autre que sur des faits qui, jusqu'à nos jours, avaient été assez mal observés. En effet, ils parlent de tombeaux construits dans lesquels se trouvaient mêlés ensemble des ossements d'homme non brûlés et des os d'animaux, tombeaux que depuis on a reconnu comme n'étant nullement gaulois, mais comme appartenant incontestablement aux hordes frankes ou germaines.

Il n'existe donc pas pour moi un seul fait qui démente ce que j'ai dit: « Les Gaulois brûlaient toujours leurs morts, à quelque « classe qu'ils appartinssent, puis dispersaient leurs cendres, « ou lorsqu'elles étaient renfermées dans des vases plus ou « moins grossiers, les recouvraient d'un léger amas de terre et « de mottes de gazon (1) qu'il ne faut pas confondre avec les « tumuli, » mode de sépulture non gauloise, mais scandinave, comme je le prouverai j'espère à la fin de ce que j'ai à dire sur la grotte du Retiro. Telle est la règle générale.

Pausanias (in Phoc. liv. X) nous apprend qu'à cette règle, il

---

(1) Cicéron, dans un passage où il parle certainement d'un tombeau gaulois, dit : « Sepulcrum *cespes* erigit. » (Cité par Legrand d'Aussi, page 25 de ses Sépultures nationales.)

Cette simplicité de la tombe gauloise n'excluait pas la magnificence des funérailles lorsqu'on faisait les derniers adieux au défunt. César, dit : « Les Gaulois font des funérailles magnifiques et somptueuses; ils jettent dans le feu tout ce qui a été cher au défunt pendant sa vie, sans excepter les animaux. » Il ajoute : « Il n'y a pas bien longtemps qu'après les funérailles on brûlait ceux des serviteurs et des domestiques du défunt qu'il avait le plus aimés. » (*Guerres des Gaules*, liv. VI.)

Si après les funérailles l'usage avait été de couvrir les cendres d'un tumulus, César n'eût pas omis de nous l'apprendre, mais il n'ajoute rien à ce qu'il a dit des funérailles; ce qui prouve qu'on n'ajoutait rien aux cérémonies décrites. Le *cespès*, et c'est tout. Les riches Romains et les Gallo-Romains élevaient des tombeaux construits. Les Gaulois, avant l'invasion, ne couvraient la dépouille de leurs morts que du *cespès*, et parfois d'une pierre brute ou de plusieurs, comme je le prouverai plus tard.

y avait cependant une exception, c'est lorsque l'individu ou les individus avaient succombé à une mort violente. Après avoir parlé de l'usage de mettre les corps sur les bûchers, il ajoute : « Ce qui vient d'être dit ne doit s'entendre *que des personnes* « *mortes de mort naturelle et dans leur pays*, car à l'égard de « celles qui mouraient à la guerre, les Gaulois n'y apportaient « pas tant de façons; ils pensaient que, dans ce cas, il était fort « indifférent d'être inhumé ou d'être la pâture des bêtes fauves « ou des oiseaux de rapines. »

Dom Martin dit : « Les Gaulois, en agissant ainsi, pensaient que cette insensibilité envers leurs morts devait en imposer à leurs ennemis. » Quel que soit le motif qui les faisait agir et penser ainsi, cette exception existait. Elle confirme la règle générale, et de plus, elle nous servira plus tard à expliquer l'existence de certains amas d'ossements qu'on trouve toujours près ou à peu de distance des doll-mens ou tables des sacrifices, et que je désigne sous le nom d'*ossuaires*.

Une exception à l'exception, mais qui a eu lieu sous l'empire d'une grande nécessité hygiénique, est ce qui s'est passé au siége de Rome par les Gaulois, l'an 362 de Rome, qui correspond à l'an 392 avant Jésus-Christ. « Les Gaulois craignant que leurs morts « qui étaient nombreux et qui étaient restés gisants, ne répan- « dissent la peste dans le camp, les brûlèrent ; » ce qui vient encore à l'appui de ce que dit Pausanias, et confirme la règle générale.

Ce que je viens de dire de l'usage général, chez les Gaulois, de brûler les morts, est une preuve pour moi, que la sépulture du Retiro n'est pas gauloise. Les squelettes, comme je l'ai dit, étaient entiers et n'avaient éprouvé aucune atteinte du feu, qu'on remarquait, au contraire, sur quelques-uns des ossements trouvés en tas dans la *grotte de Séry*. Si les cadavres qu'on a enfouis dans la grotte du Retiro avaient été gaulois, et qu'on eût voulu les détruire à la mode gauloise, rien n'était plus facile que de les anéantir par le feu, dans une contrée où, certainement, le bois n'était pas rare, et les faire disparaître ainsi. Cela aurait demandé beaucoup moins de temps et de soin que de transporter à bras à peu près cent cadavres, dans une grotte dont l'entrée était difficile, que de les ranger avec ordre, par lits superposés, pour fermer ensuite cette grotte au moyen d'un moellonnage et d'une

double dalle, toutes choses qui ont certainement demandé plus de temps que la très-simple opération de la combustion.

A ces considérations on peut m'opposer l'exception indiquée par Pausanias; que les individus dont les squelettes ont été trouvés dans le Retiro, ayant certainement succombé à une mort violente, et probablement à un massacre, se trouvaient pour les Gaulois dans la catégorie de ceux auxquels on ne devait pas rendre les honneurs du bûcher. L'objection serait valable si les os des squelettes avaient été trouvés pêle-mêle, et formant seulement, comme je le disais, un *ossuaire*; mais il n'en est pas ainsi. Le soin de ranger les cadavres par lits, séparés les uns des autres par une couche de sable, indique suffisamment que ce ne sont pas des restes humains dont on s'est débarrassé en les jetant hors de la vue, mais qu'il y a eu un soin religieux en les déposant dans la terre; qu'on n'a pas fait un simple trou pour les y pousser, mais qu'on leur a consacré une grotte dallée qui avait été creusée dans une toute autre intention et pour servir à d'autre besoin. Il y a donc eu *sépulture*, et selon un mode usité par les ensevelisseurs, et ces ensevelisseurs ne devaient pas être gaulois. Ce devait être des individus qui, étrangers à la Gaule, et qui cependant restés maîtres du terrain après un combat peut-être, ou après une surprise qui avait amené un massacre, avaient rendu, à des êtres qui leur avaient été chers, des devoirs funèbres selon le rit et la croyance du pays où les individus tués étaient nés ou à des étrangers. On sait, en effet, que les peuples barbares, ainsi que les Gaulois, donnaient pieusement la sépulture à ceux de leurs ennemis qui avaient succombé dans une lutte quelconque. C'est ce que nous apprend Alaüs Wormius dans son livre *De monumentis Danicorum*, liv. VI, et aussi Wolasteon dans le *Coup d'œil sur les monuments des temps passés dans le nord de l'Europe*, pages 35 et 37. Il y a donc lieu à rechercher quel pouvait être ce peuple?

C'est à cette recherche que, depuis plus de quarante ans, je me suis livré, et que pour arriver à trouver une solution, s'il était possible de la trouver, j'ai laborieusement étudié les modes de sépultures de tous les peuples anciens, et particulièrement de ces peuplades septentrionales, qui, sous toutes sortes de noms, sont venues assaillir les Gaules pendant plus de six siècles, et particulièrement nos contrées qui faisaient partie de la Gaule-Belgique.

Ces recherches m'ont amené à reconnaître que les peuples qui, au nord, à l'est et à l'ouest de la Gaule, l'entouraient, ne paraissaient pas toujours avoir eu une origine semblable, ou que s'ils l'avaient eue, quoique sortis d'une souche commune, le temps les avait tellement rendus étrangers les uns aux autres, qu'aux époques où il est possible de remonter ils paraissaient former différents groupes ou peuplades n'ayant plus ni le même langage, ni la même religion, ni les mêmes mœurs; que plus tard ayant été attaqués, et mélangés avec d'autres peuplades, provenant d'invasions plus récentes venues de la Scytie, ils avaient formé des peuples sur lesquels nous n'avons que plus ou moins de renseignements.

Les peuplades qui n'étaient séparées de nous que par le Rhin sont celles sur lesquelles nous avons les notions les plus certaines et les plus étendues, pour les voir devenir ensuite plus confuses et plus incertaines, selon que ces peuples habitaient plus loin de nous, au nord et à l'est du Danube, ou à l'ouest de toutes ces contrées hyperboréennes, au-delà desquelles les anciens ne connaissaient plus rien. Quoi qu'il en soit, je vais tâcher, au milieu de cette confusion et au moyen des immenses travaux que nous devons aux géographes du Nord, de décrire le tableau, qu'à l'époque de Tacite, par exemple, présentait l'extrême nord de l'Europe, pour voir si au milieu de ces documents nombreux, et qui laissent cependant tant de lacunes, nous ne parviendrons pas à trouver quelques analogies entre les modes de sépultures de quelques-uns de ces peuples, et celui employé au Retiro. Ces analogies pourraient nous mettre sur la voie de découvrir la peuplade à laquelle appartenaient les individus dont les corps ont été enfouis dans notre grotte sépulcrale, ou du moins d'indiquer avec quelque probabilité à quelle branche de la grande famille humaine cette peuplade pouvait se rattacher.

Le nord de l'Europe, à l'époque de la conquête de César comme deux siècles après, c'est-à-dire lors des premiers temps de l'ère chrétienne, était occupé par un grand nombre de peuplades plus ou moins éloignées de l'état sauvage ou barbare, selon qu'ils avaient conservé plus ou moins des traditions des peuples de l'Orient dont ils étaient primitivement provenus, ou qu'ils pratiquaient des relations plus ou moins étendues avec les peuples civilisés de cette époque.

La Germanie, dont nous n'étions séparés que par le Rhin, est la contrée sur laquelle nous avons les notions les plus exactes; ainsi nous savons par Tacite « que les Germains brûlaient leurs morts « sur des bûchers; qu'avec les corps on brûlait le cheval et les « armes du guerrier, et qu'ensuite, au-dessus du lieu où reposait « sa cendre, une légère butte de terre, qu'on recouvrait de gazon « (*cespes*), et non un tumulus, servait de tombe. Tacite ajoute que « le choix du bois du bûcher distinguait seul les différentes classes « des défunts. »

Strabon, Pomponius Méla, Pline et autres anciens répètent ce qu'a dit Tacite. Il est donc bien constant que le mode de sépulture des Germains ne différaitpas, au moins essentiellement, des habitudes sépulturales des Gaulois; comme eux ils brûlaient les corps. Ce ne sont donc pas non plus des individus des hordes germaines qui ont été ensevelis au Retiro, soit par les mains de leurs compatriotes, soit par celles de leurs ennemis, comme nous avons vu que cela se pratiquait parfois. Les Gaulois et les Germains n'étaient pas un même peuple, César le dit; ils différaient entr'eux par plusieurs points; mais nous savons par les notions que nous a transmis l'histoire et la géographie ancienne qu'ils s'en rapprochaient par d'autres. On s'aperçoit alors qu'il doit y avoir entre les deux peuples une origine commune, *toute asiatique*, dont le temps avait fait perdre la trace. Ainsi la religion druidique existait en Germanie comme dans la Gaule, quoique le culte et les croyances ne fussent pas absolument les mêmes. César dit : « Les Germains « n'ont pas de druides qui dominent par la religion; leurs prêtres « ne s'occupent pas de mystères, ni de sacrifices, ils ne reconnaissent pour dieux que des objets palpables; mais *chez les « deux peuples on brûle les morts.* » Chez les deux peuples on retrouve les mêmes pierres druidiques, le doll-menn ou pierre des sacrifices, le cromleg à plusieurs rangs ou cercles, qui avait un sens mystérieux; enfin, comme je l'ai dit, les deux peuples ont des tombes de mêmes formes et composées des mêmes matériaux.

Chez les Gaulois, comme chez les Germains, les méthodes de traiter les morts n'ont aucune analogie avec la sépulture du Retiro. Ce n'est donc pas plus aux *Germains* qu'aux *Gaulois* qu'on peut la rapporter.

Les méthodes de sépultures chez les peuples tiennent trop es-

sentiellement aux croyances religieuses reçues des ancêtres, aux espérances de la vie future, aux affections de famille pour qu'elles puissent se changer facilement. Elles ne se modifient qu'à la longue et seulement par le mélange prolongé du peuple conquérant chez le peuple conquis. Encore, les changements ou les modifications n'ont lieu que dans les populations indigènes, et seulement pour celles que leur position territoriale met en contact direct avec le peuple dominateur, celui qui occupe le centre du pays occupé; quant aux portions de la population conquise placées loin du centre, elles résistent opiniâtrement à tout changement, et elles mettent leur gloire à conserver intacte la tradition des vieilles coutumes reçues des ancêtres; c'est pour elle un dépôt sacré.

C'est comme cela que nous regardons avec raison tout ce que les vieilles poésies des bardes disent des mœurs et usages des Gaëls, comme étant la tradition à peine altérée des mœurs et usages des Gaulois. C'est ainsi que je regarde ce que ces poésies galliques disent des tombeaux des héros qui vivaient à l'époque de ceux qui les ont chantés, même aux premiers siècles de notre ère, comme étant le tableau fidèle de ce qui existait chez les Gaulois avant l'arrivée de César. Depuis la découverte et les traductions des vieilles poésies galliques, tous les auteurs modernes en ont la conviction.

Qu'on consulte ces vieilles poésies, on verra que les tombes qui y sont décrites sont ce qu'elles devaient être chez les Gaulois, même à l'époque de l'arrivée de César dans les Gaules et antérieurement, et ce qu'elles étaient encore chez les Germains du temps de Tacite.

Je crois devoir donner ici, en note, dans toute leur étendue, les passages des poésies galliques qui ont trait aux sépultures des Gaëls que souvent les bardes, dans leurs poëmes, appellent indifféremment Gaëls ou Kymris, c'est-à-dire des Gaulois (1).

---

(1) Sépultures des chefs calédoniens de l'époque d'Ossian, qu'on regarde comme ayant été un druide et un barde du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Extraits de ces poésies:

Dans *Témora*, chap. v. Fils de Morni : « Vois-tu cette pierre qui lève « sa tête? Là, gît un chef de la race de Dermud. »

Témora, chap. VI. Fill, vaincu, dit à Ossian : « N'élèves pas de pierre

Le tombeau gaulois est donc resté chez les Gaulois, dans les portions où l'action romaine ne se faisait que peu ou point sentir, ce qu'il était avant l'arrivée de ces grands dominateurs, *un simple petit amas de terre, de pierrailles ou de gazons, relevé*

« sur mon tombeau, crainte qu'on ne te demande quelle fut ma renommée. »

Témora, chap. II : « Carill, n'aperçois-tu pas cette tombe près du « torrent? Trois pierres lèvent leurs têtes grisâtres au-dessous d'un « chêne; sous cette tombe repose un chef. »

Dans *Fingal*, chap. V : « Quel est le guerrier dont cette tombe consacre « la gloire? Je vois quatre pierres revêtues de mousse, marquer ici la « sombre demeure de la mort. »

Dans *Témora* : « Porte-moi sur la colline, élèves-y des pierres en ma « mémoire, place près de moi *mon bois de cerf* et mon épée *. »

Dans *Fingal*, chap. V : « Oscar, souviens-toi de placer mon épée, cet « arc et ce bois de cerf, dans mon étroite et sombre demeure, que tu « marqueras d'une pierre grise. »

Tombeaux des anciens Bretons du pays de Galles, semblables à ceux des anciens Celtes (Gaulois), ou en étant la tradition.

Notes extraites de l'ouvrage, *Poème des Bardes-Bretons* du VIe siècle, par T. Hersart de la Villemarqué.

Page 45. Chant de mort de Urien de Reghed :

« Son corps délicat et blanc *sera couvert aujourd'hui de mortier et de « pierres*. Le père d'Owen est tué. »

« Son corps délicat et blanc *sera couvert aujourd'hui de mortier et de « chêne*. »

« Son corps délicat et blanc *sera couvert aujourd'hui de mortier et « d'épais gazons*. Le fils de Kenvarch est tué. »

« Son corps délicat et blanc *sera couvert aujourd'hui de mottes sur-* « montées d'un signe; malheur à ma main, mon seigneur est tué. «

Page 47. Son corps délicat et blanc *sera couvert cette nuit de mortier « et de gravier*. »

« Son corps délicat et blanc *sera couvert aujourd'hui de mortier et « d'orties* **. »

Plus loin, dans le chant de mort de *Kerdelann*, fils de *Kerdrouen*,

* *Bois de cerf* me paraît désigner dans ces poésies la hache de silex emmanchée dans un bout de corne de cerf.

** On voit que parfois ils entouraient le cadavre de mortier.

en dos d'âne, au-dessus duquel une main amie fichait simplement, et non constamment, une ou plusieurs pierres brutes peu élevées, rappelant que, sous ce peu de terre, reposait un ami, un compagnon d'armes ou un héros.

J'ai insisté sur ce fait de la grande simplicité du tombeau gaulois, parce que l'idée qu'on en a en archéologie m'a toujours paru, non-seulement fort obscure et incertaine, mais aussi fort erronée. Beaucoup d'archéologues, sans qu'ils s'en rendissent bien compte, voulaient que le tombeau gaulois fût nécessairement de forme apparente, construit de façon à se conserver, ce qui fait qu'ils le cherchent encore et désignent comme étant sépulture gauloise *tout* ce qui recouvre ou recèle un corps réduit à l'état de cendres ou retrouvé à l'état de squelette, tandis que, certainement, le tombeau gaulois n'a jamais été que ce que je

---

page 89, le barde, en déplorant la destruction de l'église de Basa, s'écrie : « Cette nuit les églises de Basa sont *des terres funèbres dont les trèfles « croissent dans le sang et sont rouges;* mon cœur est trop navré. »

Page 99 : « *Le Gazon d'Erkal* a recouvert les braves guerriers de la « race de Morial. »

Page 151. Chant de Liwrac'h-hem : « Ainsi chantait un oiseau sur un « poirier, au-dessus de la tête de *Gwenn* (le plus brave des chefs de « guerre portant un collier d'or), avant qu'on le couvrit de gazon. »

Page 267. En parlant d'un chef illustre, le barde dit : « Une butte de « terre est maintenant sa demeure. »

Page 351 : « C'est sans mesure que je dois des chants à ce chef des « chefs, sur qui s'étend et que presse actuellement, ainsi que ses officiers, *un tertre vert.* »

Page 351. *Taliésin*, prince des bardes, comme il s'intitulait, pleurant Owen, dit aussi : « Le *chef de Reghed est caché sous un tertre vert.* »

Page 373 : « Tu étais beau, tu devançais les chevaux les plus rapides, etc., « avant que la *verte tombe verdit sur toi.* »

Page 287. Les poésies parlent d'une seule tombe de guerrier creusée sous un rocher.

« Libre de servitude, libre d'oppression, il fut tué dans le combat par « les guerriers ennemis; mais avant qu'il *fût enterré sous un rocher,* il « était parvenu au plus haut point de la vaillance, etc... »

Ces extraits des poésies des bardes, des Bretons Insulaires et des bardes de l'Armorique, déjà trop nombreux peut-être, et que j'aurais pu

viens de dire; c'est-à-dire de nature à disparaître facilement par la culture ou par d'autres causes, comme il arriverait pour nos fosses modernes, si elles n'étaient pas comprises dans des cimetières ou surmontées de quelques constructions, qui elles-mêmes sont destinées à ne laisser, dans quelques siècles, aucune trace de leur existence.

Ce que je viens de dire explique comment on ne trouve pas dans la nomenclature des *Tombes Nationales*, un chapitre intitulé *Tombes Gauloises*. La série des sépultures nationales commence ordinairement par *Tombes Gallo-Romaines*, parce que ces dernières se distinguent facilement par la présence d'objets enfouis avec les morts, par suite des croyances religieuses et des habitudes romaines; croyances et habitudes devenues, après la conquête et l'occupation des Romains, celles des Gaulois transformés ainsi

---

rendre plus nombreux encore, prouvent surabondamment que les tombes des Gaulois, décrites par les anciens bardes, qui étaient *des Gaulois* et chantaient des héros gaulois, n'étaient pas autre chose qu'une tombe de la forme allongée et étroite, qui est encore celle de nos cimetières, formée de pierrailles ou de mottes de gazon, sur laquelle parfois une main pieuse et amie, quelquefois la reconnaissance publique, dressaient quelques pierres qui ne devaient pas être d'un poids bien considérable, car elles n'étaient ordinairement dressées que par un individu ou par un très-petit nombre, jamais par une foule; on voit aussi qu'il ne s'agit jamais de monticule, plus ou moins élevé, de la nature de ceux que nous nommons des tumulus.

Par les extraits que je viens de donner des poèmes des bardes gaëliques, on peut voir qu'aux IIIe, IVe et Ve siècles, le mode de sépulture des Gaulois différait un peu de ce qu'il était à l'époque de César; l'usage de l'*ustion* avait cessé, au moins dans la Calédonie et l'Armorique; il n'est question, dans les poésies bardiques de ces dernières époques, que de corps non brûlés, déposés dans la terre de la façon la plus simple.

Désireux de me rendre compte de l'époque où ce changement avait eu lieu, ou si dans les pays occupés par les bardes, dont j'ai tiré mes citations, l'ustion n'avait jamais été usitée, j'ai fait, pour éclaircir ce doute, de nombreuses recherches, et je dois l'avouer, mes recherches ont été infructueuses.

César, lorsqu'il parle de son expédition dans la Grande-Bretagne et de son séjour sur les rivages de l'Armorique, ne dit rien des cérémonies

en Gallo-Romains. Les caractères qui les font distinguer, sont la présence du *triens*, le denier à Caron, ou le *naulus*, les lacrimatoires, les petits vases funéraires, les objets et bijoux qui ont appartenu aux défunts, à compter de l'époque où les défunts ont eu quelque chose qu'on pût réunir à leurs cadavres. Toutes ces choses étant de nature à se conserver dans la terre, ont pu arriver jusqu'à nous. Les mêmes enfouissements n'existaient pas aux époques purement gauloises, où les défunts ne possédaient que quelques bracelets, quelques verroteries, quelques amulettes, quelques armes dont les survivants ne se défaisaient pas facilement en faveur des morts (1).

---

funèbres des habitants. Ne voulant pas laisser passer ce fait de *non ustion* des héros gaëliques, aux époques où les bardes les ont chantés sans en faire mention, après avoir rapporté le passage de César, qui dit d'une façon absolue : *Tous brûlent leurs morts,* je me suis adressé à M. de la Villemarqué. Il habite Quimperlé, au centre du pays des anciens bardes, et passe pour savant parmi les très-savants, sur tout ce qui regarde les plus vieux Bretons. Je désirais savoir de lui s'il avait jamais fait attention à cette espèce de contradiction, entre les textes de César et ceux des bardes, qui vivaient quatre siècles après, ce qui ne peut tenir qu'à un changement d'usage dans le mode d'ensépulturer les morts. Je lui demandai à quelle époque ce changement avait eu lieu, et s'il s'était opéré dans l'Armorique seulement?.... Je n'ai pas reçu de réponse de M. de la Villemarqué...

Une note que je trouve dans un nouvel ouvrage de M. l'abbé Cochet, *Archéologie céramique et sépulchrale*, ou l'art de classer les sépultures, (V. in-4°, Paris 1860) dit page 11 : « A partir de Constantin jusqu'à Au-« gustule, c'est-à-dire pendant les deux derniers siècles que les Césars « gouvernèrent les Gaules, et où malheureusement ils partagaient si « souvent l'empire avec les barbares, les corps sont rendus à la terre; « en conséquence les fosses se rouvrent et les tombeaux se dressent, etc. »

C'est probablement à cette époque où la combustion des corps a cessé, qu'on doit rapporter le changement d'usage dans le mode d'ensépulturer les morts. Le nouvel ouvrage de M. l'abbé Cochet semblait ainsi répondre à la question que j'avais faite à M. de la Villemarqué.

(1) Les sépultures qui terminent pour les archéologues la série des sépultures nationales, sont celles dites frankes et mérovingiennes.

On désigne sous le nom de *frankes*, celles où ont été déposés, dans la

Je crois avoir prouvé, par les motifs que j'ai donnés plus haut, qu'on ne peut pas plus attribuer aux Germains qu'aux Gaulois la sépulture du Retiro. On peut encore moins supposer que les individus qui sont venus se faire massacrer sur notre territoire, et dont les cadavres ont été ensevelis dans notre grotte, aient pu appartenir à des hordes méridionales, qui ont toujours été bien plus envahies qu'envahissantes. Ils devaient faire partie de ces peuplades septentrionales, qui, suivies de leurs femmes et de leurs enfants, faisaient de temps à autre irruption dans la portion de la Gaule que nous habitons; mais quelles sont parmi ces peuplades celles qui ne brûlaient pas leurs morts, les plaçaient dans la position horizontale, rangeaient les cadavres par lignes, les couvrant de sables ou de terres, et employaient pour former les tombeaux de gros blocs de pierre que, jusqu'à un certain point, le plafond de la grotte pouvait représenter, dont enfin le mode de sépulture rappelait celui qui a été suivi au Retiro. C'est ce que nous avons à rechercher maintenant.

Gaule, les individus qui ont succombé dans quelques-unes des nombreuses expéditions tentées par les individus compris sous ce nom collectif de franks, peuplades Sicambres et autres, qui ont formé la ligue qui, aidée souvent par les efforts du christianisme naissant, contre le paganisme expirant, a fini par vaincre et remplacer ce qui restait de la puissance et de l'administration romaine.

On désigne sous le nom de *mérovingienne*, les sépultures qui sont postérieures à l'établissement de nos premiers rois francks dans le royaume, alors qu'il a pris le nom de France, et que nos premiers souverains ont été nommés *mérovingiens*, du nom de celui qu'on suppose avoir régné le premier sur une portion de la France.

Toutes ces sépultures se distinguent très-bien de celles qui leur sont antérieures. Les *francisques* et les *scramasaxes*, ou couteaux de diverses grandeurs, se trouvent toujours dans les plus anciennes. Quant aux plus nouvelles, les poteries à dessins en zig-zags, les ornements des baudriers à dessins presque sauvages et parfois presque bizantins, quelques souvenirs grossiers de l'art romain les désignent suffisamment; il n'y a de difficulté que pour assigner à ces antiquités, l'époque à laquelle on peut *exactement* les rapporter, à compter des premiers siècles auxquels les premiers franks se sont fait connaître des Gallo-Romains, jusqu'à l'époque carlovingienne ou à peu près.

J'épargnerai à mes lecteurs le récit des longs travaux historiques et géographiques auxquels je me suis livré pour découvrir quelles habitudes funéraires avaient les habitants des pays qui entouraient l'ancienne Germanie; ces recherches, de ma part, ont été tellement nombreuses, et m'ont fourni un si grand nombre de documents, que je dois renoncer à les comprendre dans le travail que je mets dans ce moment sous les yeux de mes lecteurs. Quelqu'intérêt, d'ailleurs, qu'ils puissent offrir aux archéologues, curieux de connaître les différents modes de sépultures de tous les anciens peuples du nord dont les noms nous sont à peine connus; ce serait tout un livre dans un livre. Le travail, que je destine aujourd'hui à la Société des antiquaires du Beauvaisis, étant déjà probablement trop long pour un recueil de mémoires, je me contenterai d'indiquer seulement le résultat de ces travaux.

Les peuples anciens du nord, mentionnés par Tacite et quelques géographes qui l'ont suivi, ont été groupés par moi, selon de certaines analogies d'origine qui devaient amener des similitudes de mœurs et d'habitudes, à quelques exceptions près.

J'ai trouvé que ce travail de classement m'amenait à former de ces peuples septentrionaux trois groupes.

1° Celui au-delà de la Germanie (1), dans la limite que lui donnait au nord-est la Vistule qui la séparait de la Sarmatie européenne (aujourd'hui la Russie), ayant au-delà encore la Scythie européenne. C'est de cette contrée que sont venues la plupart des nations du nord (laissant désormais de côté la Scythie asiatique, que les mêmes Scythes européens avaient primitivement occupée).

2° Celui *au sud-est*, composé principalement des *Helvètes*, des Messagètes et des peuples de la Vindilicie, en deçà des Alpes et au sud du Danube; peuples qui eux-mêmes se divisaient en

---

(1) La Germanie des Romains était une contrée beaucoup plus vaste que ne l'est pour nous l'Allemagne; les peuples qui l'habitaient, presque tous d'origine semblable, avaient aussi à peu près les mêmes mœurs et les mêmes usages. Je ne nommerai pas ici ces peuples dont la liste est longue; ce serait inutilement surcharger mon travail pour ce que j'en veux conclure. Il suffit que je me sois assuré que tous ces peuples, quand ils étaient *purement Germains*, étaient dans l'usage général de brûler leurs morts.

beaucoup de branches, et qui, pour la plupart, étaient d'origine scytique, provenus de ce nombreux essaim de Scytes-Goths, qui de bonne heure s'était séparé de la souche principale, et a importé avec lui des mœurs qui lui étaient particulières; essaim qui s'est éparpillé plus que la branche-mère, et a suivi deux courants différents : un qui s'est jeté vers l'orient et a composé les nations helvètes et celles qui les entouraient, qu'Amédée Thierry appelle toujours *Goths*, et l'autre, qui s'est dirigé vers l'occident, a peuplé les bords de la Baltique, au sud, et a pénétré dans l'île de *Scandia*, nommée plus tard la *Scandinavie*, qui elle seule forme la plus grande partie du troisième groupe dont nous allons parler.

3° Enfin le groupe du nord-ouest, qui comprenait un nombre de peuples à peine connus des anciens, puis les *Cimbres* et les *Teutons*, qui ne s'étaient révélés aux Romains que par leurs actions éclatantes lorsqu'ils étaient loin et hors de leur pays, ceux qui, sous le nom de *Saxons*, étaient déjà des pirates redoutés, et qui, joints plus tard à d'autres pirates, sont venus désoler nos contrées. Ce troisième groupe se composait des pays les plus au septentrion de l'Europe, dont l'existence était à peine soupçonnée de Tacite et des géographes qui l'ont suivi. Ces pays, inconnus aux Romains, étaient, comme je l'ai dit plus haut, la *Scandia*, dont nous avons fait la *Scandinavie*, laquelle renfermait les *Guttæ* ou Goths (1), qui, à l'époque de leur émigration de la Scythie, alors qu'une bande de leurs frères goths s'était jetée à l'est, s'étaient, comme nous l'avons dit, dirigés à l'ouest, et qui s'étant fixés dans une partie de la Scandinavie, ont laissé à la portion qu'ils ont occupée le nom de *Gothland* (terre des Goths).

Ce groupe s'était peuplé surtout de colonies scytiques; il renfermait les *Sinones* (les Suédois), les *Sitones* (aujourd'hui les Norwégiens), jusqu'au pays des *Lapiones* et des *Finni*, que l'Océan hyperboréen terminait.

Ces derniers peuples, habitants primitifs de ces pays glacés, avaient été refoulés au-delà de cette extrémité du monde connu

---

(1) *Ozanam* dit, dans son ouvrage, *Civilisation des Germains*, page 7, que les Goths étaient de la même famille humaine que les *Scythes-Gètes*, que Bergmann nous apprend avoir peuplé la Scandinavie.

des anciens, par les *Scythes-Gètes*, autre branche de la famille scythique qui avait envahi à peu près toute la Scandinavie et qui différait de mœurs et d'usage avec les Scythes-Goths.

Les idées des Romains de l'époque de Tacite étaient tellement erronées et si vagues sur la forme de ces terres septentrionales, qu'ils se les représentaient comme *bordées de mers, immuables, n'ayant ni terre, ni eau, privées d'air et enveloppées d'une substance composée de ces trois éléments confondus ensemble.*

Cette ignorance s'explique très-bien par ce que dit Tacite : « Il » est rare que nos vaisseaux fassent voile vers ces mers inhospi- » talières qui semblent déclarer la guerre à qui ose en appro- » cher. »

Les Scythes-Goths sortaient, comme les Scythes-Gètes, de cette vaste contrée nommée la Scythie d'Europe, qui renfermait une foule de peuples différents, que Hérodote nous a fait connaître avec quelque détail. Il nous apprend en effet qu'il y avait les Scythes cultivateurs, les Scythes royaux, les Scythes nomades, etc., etc., et il ne parait s'être occupé que des Scythes royaux qu'il avait visités; mais les différentes branches de ce peuple qui peut-être n'en formait encore qu'un pour les mœurs et les habitudes, lorsqu'il occupait les steppes de la haute Asie, en se divisant la Scythie d'Europe, avaient adopté probablement des genres de vie différents ; ils avaient pu changer leurs mœurs et particulièrement leur mode d'ensépulturer leurs morts ; c'est ce que nos recherches sur les usages funéraires des anciens peuples du nord ne nous ont pas appris; mais ce qui est certain, c'est que les Scythes-Goths et les Scythes-Scandinaves, sortis des mêmes pays et de la même souche, n'avaient pas les mêmes habitudes de funérailles.

Quels sont les Scythes qui, les premiers, ont fait invasion vers l'occident de nos contrées septentrionales? Quelle branche est arrivée la première? A quelles époques les contrées que ces diverses Scythes ont envahies ont-elles été envahies, et quelles autres seulement parcourues? Ce sont des questions encore fort obscures et dont la solution nous importe peu. Qu'il nous suffise d'avoir reconnu d'une façon à peu près certaine les contrées de l'Europe moderne, où les essaims de ces différentes branches scytiques ont séjourné plus ou moins de temps, et quels témoignages sépulturaux de leur séjour ou de leur passage ils ont laissé dans

ces pays. Or, il résulte de notre travail de recherches que, partout où les Scythes-Goths ont séjourné, que ce soit à l'orient de la Germanie, vers le pays des Boïorari de Danville, ou Boï-Norici (Bavarois actuels), dans le pays des Helvètes, ou dans la *Vindelicie*, dans la *Souabe* et la *Haute-Germanie*, comme aussi fort à l'ouest de ces contrées, sur les rives de Codanus-Sinus des anciens (Mer Germanique), ou sur les bords de l'Albis (l'Elbe), et même jusqu'au Rhin, les peuples d'origine gothique ont laissé des tombeaux dans lesquels on trouve les squelettes, qu'ils soient isolés ou en nombre, n'ayant subi aucune action du feu. Ils sont couchés sur le dos et ont leurs armes auprès d'eux, quand ce sont des hommes de guerre; souvent la tête est soulevée par une pierre; les corps sont rangés en ligne dans le même sépulcre quand la tombe est commune à plusieurs individus. Cette tombe, ordinairement enfouie en terre, est entourée souvent de pierres plus ou moins plates, dressées verticalement, formant comme un coffre, et recouverte ensuite de très-grandes pierres ou blocs, selon que les localités pouvaient en fournir. C'est ainsi qu'on trouve les plus vieilles sépultures dans le pays des Helvètes, dans la Bavière et dans les pays environnants. Les nombreuses publications des érudits allemands et des Sociétés savantes qui publient leurs travaux nous ont fourni les plus beaux et les plus nombreux exemples de ces tombeaux dus aux races gothiques, sépultures qui ont été trouvées semblables et en grand nombre, malgré la distance qui sépare le pays des Helvètes de ceux du bas Rhin, sur le haut Neker, près de Manheim, près d'Heidelberg, et sur les bords du Rhin; sépultures qu'on retrouve identiques dans des contrées fort éloignées de ces lieux, à l'est de la Baltique, dans des pays aujourd'hui occupés par les peuples slaves; en *Estonie*, en *Livonie* et en *Courlande;* toutes localités qu'on sait avoir été visitées dans les temps anciens par les hordes gothiques lors de leur arrivée, lorsqu'elles ont eu passé le Volga et la Vistule; ce que d'ailleurs notre regrettable confrère, le savant docteur Rigollot, avait avant nous très-bien indiqué (1).

A la description que j'ai faite des tombeaux regardés comme dus

---

(1) Voir ce qu'en dit le docteur Rigollot, tome x, des *Mémoires de la Société de Picardie,* page 146.

aux hordes gothiques, à quelque latitude qu'on les ait rencontrés, il est impossible de ne pas reconnaître que celles des sépultures trouvées en France où les squelettes se sont trouvés rangés en lignes et recouvertes d'immenses pierres, ont été élevées par les mêmes peuples qui, dans leurs pays, ensépulturaient ainsi leurs morts, et ont observé la même méthode dans tous les pays qu'ils ont parcourus, où ils se sont enfin fixés.

La sépulture de Cocherel, auprès d'Evreux, trouvée en 1685, est la première de ce genre qui ait attiré l'attention des savants; elle présente tous les caractères des tombeaux trouvés dans les contrées qui ont été habitées ou visitées par les Goths et que nous venons de décrire. Montfaucon, qui a écrit sur ce tombeau, tome v, de son *antiquité expliquée*, pages 194 et 195, intitule son article : *Sépulcres singuliers de Gaulois et d'autres barbares*, et il raconte que « M. de Cocherel, gentilhomme normand, ayant » sçu qu'on avait découvert dans sa terre deux très-grosses et » larges pierres qui paraissaient cacher quelque chose de curieux, » les fit enlever; qu'on trouva dessous d'abord deux crânes, et » auprès de ces têtes deux hâches, l'une en silex, de 6 à 7 pouces » de long et 18 lignes de large; l'autre de 3 pouces de long sur » 2 de large, en jade oriental verdâtre et marqueté d'argent (il » veut probablement dire tacheté de blanc), percée par un trou. » Il ajoute que la portion qui formait le taillant de ces hâches » était fort aigu.

» Sous ces deux cadavres » (il indique ainsi les squelettes), « on trouva les ossements de deux autres corps qui avaient » aussi leur hâche de pierre sous la tête, ces hâches de même » forme que les précédentes. Au même endroit il y avait trois » urnes remplies de charbon ; en élargissant la fosse, les ou- » vriers trouvèrent seize à dix-huit corps étendus côtes à côtes, » sur la même ligne, les bras placés le long du corps; sous la » tête de chacun des individus on avait placé une pierre et aussi » une hâche; leurs crânes étaient plus durs et plus épais qu'ils ne » le sont ordinairement. Une de ces têtes avait le crâne percé en » deux endroits; mais il paraissait que les plaies avaient été gué- » ries et la blessure fermée; on y trouva des pointes d'os et » d'autres qui avaient servi de pointes de flèches. Il paraît par là » que ces barbares n'avaient aucun usage ni du fer, ni du cuivre. » ni d'aucun autre métal. Auprès de ce sépulcre, sur un terrain

» légèrement plus élevé, on voyait une quantité d'ossements à » demi-brûlés, et parmi ces ossements un tas de pierres sous » lesquelles se trouva une urne de terre cuite cassée, qui était » encore pleine de charbons; au-dessus des os était une couche » de cendres d'un pied et demi de haut; à l'angle gauche de cet » espace, une grande pierre presque ronde sur laquelle étaient » trois autres plus petites pierres. »

Voici actuellement le jugement que le savant bénédictin, notre premier maître à tous en archéologie, porte sur ces sépultures de Cocherel : « Ces sépultures sont, dit-il, de la plus haute anti- « quité. Il ne faut pas douter que ce fut la sépulture de deux « nations ; les corps entiers rangés sur la même ligne étaient de « quelque nation barbare, les deux qui étaient dans un sépulcre « fait de grandes pierres, étaient apparemment des chefs ou des « princes de cette nation, et c'est pour cela que l'un d'eux avait « une hache faite d'un jade précieux. » *Les corps brûlés étaient des Gaulois, qui brûlaient les corps de leurs morts.* Plus loin, Montfaucon ajoute : « Ces barbares étaient accoutumés à faire « des incursions sur les pays voisins où ils s'établissaient quelque- « fois quand ils étaient les plus forts ; un grand nombre s'établit « dans la Gaule-Belgique, » comme le dit Jules César, liv. Ier de ses *Commentaires.*

On voit que Montfaucon, avec son instinct archéologique et sa science à la fois profonde et simple, sans aller chercher comme on l'a fait depuis, midi à quatorze heures, avait très-bien remarqué dans cette tombe qu'elle renfermait des corps appartenant à deux peuples différents; les uns réduits presqu'entièrement à l'état de *cendres*, qui devaient avoir appartenu aux Gaulois, *parce qu'ils brûlaient leurs morts*, et les autres conservés à l'état de squelettes, qui devaient avoir appartenu à une autre nation ayant un mode de sépulture différent, observation que j'avais faite moi-même, dès les premiers temps où la grotte du Retiro a été découverte (1). Et j'ajoute, avec une certaine fierté d'archéo-

---

(1) La découverte de la sépulture de Cocherel, en 1685, bien qu'à cette époque les recherches concernant nos antiquités nationales ne fussent pas très-suivies (on ne s'occupait guères que des Grecs et des Romains), émut cependant alors fortement le monde savant. Mabillon, en 1695, crut

logue, que je l'avais faite avant d'avoir eu connaissance de l'article de Montfaucon.

Nous sommes amenés par les faits que nous avons rapportés dans tout le cours du travail que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, à reconnaître que la sépulture du Retiro

---

devoir en dire un mot dans ses *Tombes Royales*; il reste indécis sur l'origine de cette sépulture, dont il ne parle d'ailleurs qu'incidemment.

Dom Martin, en 1727, à peu près un demi-siècle après, dit dans sa *Religion des Gaulois* : « Ce sépulcre (de Cocherel) est dû aux peuples sep-« tentrionaux, d'une époque antérieure aux Francs de Clovis, c'est-à-dire « de l'époque de Clodion, de Mérovée, et peut-être de Childérik. »

L'abbé Le Bœuf, dans ses dissertations datées de 1729, qui a aussi parlé du tombeau de Cocherel, n'y voit que des Francks de l'époque où ils étaient encore idolâtres.

Legrand d'Aussi, membre de l'Institut, ne manque pas, dans ses *Sépultures Nationales*, de parler de celle de Cocherel; mais c'est pour déclarer que ce sont des captifs ou des esclaves, qu'on a sacrifiés, et auxquels on n'a pas cru devoir accorder les honneurs du bûcher!

Je ne rapporte pas tout ce qui a été dit depuis sur la sépulture de Cocherel par je ne sais combien d'auteurs, et quelles idées singulières ont été émises à cette occasion, idées tellement bizarres et tellement confuses, qu'il semble que depuis 1685, époque à laquelle Montfaucon avait émis une opinion pleine de bon sens et si lumineuse, les ténèbres soient venues remplacer la science et la raison.

Très-certainement, avant 1685, époque où la sépulture de Cocherel à été découverte, plusieurs sépultures semblables avaient été trouvées; mais jusqu'alors on n'y avait fait aucune attention. Depuis que nos anciens bénédictins archéologues s'en sont occupés, on en a signalé plusieurs autres. Malheureusement les détails sur la position des corps, sur les pierres qui formaient les tombeaux ou qui les recouvraient, etc., etc., manquent ordinairement aux indications de ces découvertes; cependant en voici un certain nombre qu'on peut classer comme des analogues à la sépulture de Cocherel, devenue, depuis 1685, le type de cette espèce de tombeau.

En 1832, on trouva à *Porcheville*, près Mantes (Seine-et-Oise), cinquante squelettes en ligne. M. Cassan, sous-préfet de Mantes, regarde cette sépulture comme gauloise. Il ne connaissait pas ce qu'avait écrit Montfaucon. Le même M. Cassan mentionne une sépulture semblable, enceinte de grosses pierres, dallée, où cinquante-quatre squelettes étaient rangés

n'est pas gauloise, que de plus elle a renfermé des individus appartenant à des hordes de race gothique, ensépulturés selon les coutumes de leur pays, soit par des compatriotes survivants et restés maîtres du terrain, soit par des ennemis indigènes,

---

horizontalement sur deux rangs d'épaisseur; cette dernière sépulture avait été trouvée à *Hérubé*, également arrondissement de Mantes. Comme il avait attribué aux Gaulois la première sépulture, il leur attribue également la seconde.

M. Passy (Antoine), à l'occasion de la sépulture d'Hérouval, dont il a donné la description, parle d'un tombeau analogue trouvé à *Bézu*, et dont M. Cassan avait également parlé; les squelettes étaient posés en ligne, entourés de grosses pierres brutes; il n'en dit pas autre chose.

En 1833, on découvrit à *Barbonne*, près Sézannes (Marne), douze squelettes séparés entre eux par des pierres brutes. Il se trouvait dans ce tombeau une épée droite à deux tranchants; les squelettes avaient au col chacun un collier de bronze. L'auteur n'indique pas à quelle nation il attribue cette sépulture, qui est certainement d'un autre âge que celle de Cocherel, dans laquelle on n'a trouvé que des armes de jade et de silex.

En 1839, M. Passy (Antoine) a publié une notice sur un tombeau composé de six grosses pierres brutes, recouvrant cinq ou six squelettes. Il avait été découvert à *Hérouval*, près de Gisors, canton de Chaumont (Oise). M. Passy l'indique comme d'origine gauloise.

En 1839, on a découvert à *Attichy*, huit squelettes rangés en ligne, ayant chacun une pierre sous la tête et une autre de chaque côté des tempes. L'auteur de l'article n'indique pas à quel peuple il attribue cette sépulture.

En 1843, sur le territoire de Montigny, au lieu dit le *Mont Chastelet* (Aisne), on trouva, sous deux énormes pierres, un tombeau; les pierres séparatives qui le divisaient, ainsi que les parois qui l'entouraient et les pierres qui le recouvraient, étaient de gros blocs bruts, de forme à peu près plate. Dans les compartiments se trouvaient rangés des squelettes, posés horizontalement et en ligne, et de plus superposés sur deux rangs d'épaisseur, recouverts ensuite de terre et de sable. Avec ces squelettes, dont on ne dit pas le nombre, se sont trouvés trois coins de bronze, chacun de 17 centimètres de long. L'auteur de l'article n'indique pas à quel peuple il croit devoir rapporter cette sépulture.

En 1845, on a trouvé à *Saint-Sébastien*, village près de *Guérande*, sur une hauteur dominant la mer, ensevelis sous vingt grosses pierres,

exerçant pieusement les devoirs de cette hospitalité du sépulcre (1) que nous savons que pratiquaient religieusement entr'elles les différentes populations de ces temps éloignés, et particulièrement celles de la Gaule-Belgique, si sujettes à se heurter contre les populations d'outre-Rhin, qui souvent passaient le fleuve

---

une suite de squelettes rangés en ligne. Les individus, ajoute l'auteur de l'article, devaient avoir eu sept pieds de haut. Ces exagérations de taille se trouvent souvent dans ces récits d'anciens tombeaux. On ne donne d'ailleurs aucun autre détail.

On peut voir par les indications que je viens de donner dans cette note des analogues à la sépulture de Cocherel, note que j'ai restreinte beaucoup, combien on découvre encore de ces tombeaux avec squelettes rangés en lignes, entourés et recouverts de grosses pierres brutes; on peut juger par là du nombre que notre sol a dû en recéler autrefois.

Toutes ces sépultures sont évidemment dues à ces hordes barbares qui ont anciennement parcouru la Gaule dans tous les sens, et que nos bénédictins du XVIIe siècle indiquent sous le titre de barbares, par opposition aux Gaulois.

Une chose qui doit étonner, c'est que des archéologues modernes et des plus estimables, qui auraient dû avoir connaissance des travaux de Montfaucon, de Dom Martin et de Mabillon, aient indiqué ces sépultures comme dues à des mains gauloises, ce qui une fois indiqué par un d'eux, le Grand d'Aussi, qui le premier a émis cette singulière opinion, a été copié ensuite sans plus d'examen par ceux qui l'ont suivi, chaque fois qu'il s'est trouvé des sépultures analogues.

Généralement on étudie trop peu, et on publie trop promptement.

(1) Olaüs Wormius, dans son ouvrage *Monumenta Danicorum*, liv. VI, dit positivement : « Les Gaulois, comme les peuples de la Scandinavie, « enterraient, après le combat, non-seulement leurs morts, mais aussi « ceux de leurs ennemis restés sur le champ de bataille. » Il ajoute : « C'était souvent une convention faite entre les parties avant d'en venir « aux mains, que le vainqueur rendrait les honneurs funèbres aux vain- « cus. » Dans un autre ouvrage publié à Copenhague en 1832, *Coup d'œil sur les monuments des temps passés dans le nord de l'Europe*, p. 37, on lit : « Lorsque les guerriers avaient péri ensemble, on leur donnait « une sépulture commune. » Au Retiro, ce ne sont pas des guerriers seulement, mais toute une population. On a pu agir envers ces cadavres dans le même esprit religieux.

pour venir les attaquer; qui, tour à tour victorieuses ou vaincues, ont dû faire des peuples de nos pays la plus mêlée des races qui existent au monde.

Ne voulant rien négliger de ce qui pouvait aider à découvrir la nation à laquelle appartenaient les individus dont les restes ont été retrouvés au Retiro, j'ai cru devoir soumettre à l'examen des savants anthropologistes, ceux des crânes extraits de la grotte et qui avaient été conservés.

Depuis quelques années, de savants cranologistes se sont occupés de chercher l'histoire des races de la grande famille humaine, en recherchant les analogies de certaines parties osseuses du crâne avec celles de quelques autres crânes qu'on regarde comme appartenant à telle et telle race, et dont les caractères, dit-on, subsistent encore malgré les croisements de race, en s'affaiblissant toutefois à fur et mesure que les croisements se multiplient, mais qui, dans les crânes des anciens peuples, lorsqu'ils étaient à peu près à l'état sauvage, se montrent de façon à rendre indubitable la race à laquelle ils ont appartenu et dont ils sont sortis ; j'avais donc lieu d'espérer que des preuves d'une nature moins spéculative que celles que j'avais employées jusqu'alors, viendraient appuyer les données que m'avait fournies l'histoire.

M. le docteur Serres, à la suite de très-savants anatomistes anglais et allemands, ou simultanément avec eux, s'était occupé de ces comparaisons et de ces recherches qui créaient une science toute nouvelle, l'*anthropologie*. Il venait de faire établir au cabinet d'histoire naturelle de Paris, une chaire de ce nom. Il s'occupait de la formation d'un musée où des crânes des peuples anciens et modernes de toutes les contrées du monde, classés, rapprochés et comparés ensuite par la science et l'observation, devaient probablement faire jaillir quelques lumières et dont l'application pourrait être utile dans une foule de cas.

La recherche de la nationalité des individus enfouis au Retiro, me paraissait un des cas où la paléonthologie pouvait s'appliquer utilement; j'allai donc trouver le docteur Serres, et je lui présentai les douze crânes que j'avais conservés. Je présentai également à son examen plusieurs mâchoires séparées, remarquables aussi par leur belle conservation.

Le docteur, après les avoir considérés longtemps et avec une

grande attention, me dit : Qu'il regardait, comme appartenant à la race *gaélique*, ces crânes de la nature de ceux qu'on trouvait le plus communément en Irlande, et sur lesquels on remarquait comme un signe caractéristique qui leur était tout particulier, l'existence de l'*os épactal* (1) qu'on ne trouve pas dans toutes

(1) *Os Wormiens* ou *os épacteaux*, et aussi *os complémentaires du crâne*.

Voici ce qu'en dit M. J. Cruveilhier dans son *Anatomie descriptive*, t. Ier (édit. de 1834), page 147 : « Ainsi nommés parce qu'on en attribue la pre-« mière description à Wormius, médecin de Copenhague, ces os n'ont « rien de constant, ni dans leur siége, ni dans leur nombre, ni dans leur « volume; on peut dire cependant que c'est dans la suture lambdoïde, « c'est-à-dire dans la plus inégale des sutures, qu'on les rencontre le plus « communément.

« Le plus remarquable des os wormiens est celui qui remplace quel-« quefois l'angle supérieur de l'occipital, et que Blasius a appelé os trian-« gulaire : c'est l'os épactal proprement dit.

« Ce n'est que cinq ou six mois après la naissance que les os wormiens « se développent; à leur rencontre avec les os environnants, se forment « des sutures qui sont, de toutes celles du crâne, les premières à s'ef-« facer. Ces os sont pour ainsi dire supplémentaires ou accidentels; ils « ne jouent point un rôle important dans le mécanisme de la solidité du « crâne, comme tendrait à le faire croire le nom de *clés de voûte* qui leur « a été donné par quelques anatomistes. »

Le docteur Serres m'a dit, lorsque j'ai eu l'honneur de le voir, qu'à ses yeux la persistance de l'os épactal dans les crânes, aux époques où les sutures ont disparu dans la plupart des individus, caractérisait la race *celtique*, caractère qu'il retrouvait chez les *Scandinaves* (les Suédois). Dans son opinion, cette première branche celtique est celle qui arriva dans la Belgique, et fut remplacée plus tard par une seconde. Il pense que la première passa en Irlande, de l'an 631 à l'an 527 avant Jésus-Christ, à la suite de l'invasion kymrique citée par Amédée Thierry, que j'ai relatée dans le commencement de mon travail. Il a ajouté qu'il avait rencontré beaucoup de crânes semblables à ceux que je lui présentais dans les sépultures de l'Oise; que parmi les têtes dont je faisais l'abandon au musée antropologique, il en distinguait plusieurs qui avaient cette particularité des crânes scandinaves, entre autres la tête de femme numérotée 7 par lui lorsqu'il m'a remis les photographies qu'il avait fait faire. Bien qu'arrivée à l'âge où le caractère distinctif n'existait plus chez

les têtes, parce qu'il n'y est pas indispensable, et que cette particularité les distinguait des têtes appartenant à toute autre race, cet os ne se trouvant pas toujours cependant dans les têtes de la

---

les individus de nos contrées, cette femme le conservait cependant bien intact. C'est ce crâne que j'ai choisi pour le faire lithographier, et que j'ai donné plus haut à la suite du crâne d'homme dont le pariétal gauche porte la trace d'une si profonde blessure. Le docteur, d'ailleurs, se réservait d'examiner avec encore plus de soin cette collection antropologique, précieuse à cause de sa provenance authentique et des circonstances qui se rattachaient à sa découverte. Comme j'ai eu occasion de le dire, je n'ai reçu depuis aucune nouvelle communication de M. Serres, qui, peu de temps après, a quitté sa chaire d'antropologie.

On a pu voir déjà que l'histoire, interrogée par moi, m'avait répondu que les individus ensevelis au Retiro n'étaient probablement pas des Gaulois de la localité, qu'ils devaient bien plutôt appartenir aux hordes septentrionales, qui, si souvent et si anciennement, ont fait des invasions dans la Gaule-Belgique.

Cherchant à m'assurer davantage de ce fait avant de l'enregistrer d'une manière plus positive, j'ai été consulter, comme je l'avais fait auprès de M. le docteur Serres, un savant allemand, le docteur Pruner-Bey, qui se trouvait dans ce moment (juillet 1860) à Paris, en étude dans le cabinet antropologique, dont on lui a ouvert les portes pour y étudier à toutes les heures du jour.

Ce savant étranger, libéral de la science comme tous les vrais savants, l'a mise à ma disposition avec la modestie d'un homme qui seul ignore sa valeur. Voici la lettre qu'il a bien voulu répondre à la série de questions que je lui avait soumises. Je l'insère ici textuellement et dans son entier, parce que dans cette matière anatomique, à laquelle je suis tout-à-fait étranger, je craindrais, en essayant de l'abréger et de traduire dans mon langage d'ignorant la réponse du savant docteur, de lui attribuer quelque ânerie dont je serais seul coupable.

Copie de la lettre du docteur Prüner-Bey, écrite par lui le 23 *juillet* 1860, *et qui m'est parvenue à Nogent-les-Vierges le* 24 *juillet suivant.*

« Les n°s 7, 8, 9, 10 et 11 des crânes remis à M. le docteur Serres, et « qui figurent aujourd'hui au cabinet antropologique du musée d'Histoire « nationale, sont des crânes de femmes. Ainsi, sur les douze crânes il « s'en trouve cinq de femmes et sept d'hommes. Le docteur Prüner-Bey « les regarde tous, sans aucun doute, comme étant *celtes* à cause de la

race à laquelle appartiennent les Irlandais. A la suite de cette observation, le docteur m'a alors demandé *au nom de la science* et en faveur du musée qu'il créait, l'abandon des crânes trouvés au

---

« forme allongée de ces crânes, type répandu en Angleterre et en *Scandinavie*, en France et en Suisse, et même à l'ouest de l'Italie, ce qui « serait le Piémont et la Lombardie; il répète *type très-rapproché du* « *Scandinave*, mais qui en diffère cependant par la saillie de la mâchoire « supérieure *(prognathe)* et par une différence de courbure en forme d'S « sur le bord postérieur des os *molaires* (les joues).

« Les n°s 1, 3, 4, 6 et 12 sont des crânes appartenant à des hommes « d'origine mixte. Ce n'est ni le type *pur celtique*, ni, moins encore, « le type *scandinave*, parce que la largeur est trop considérable ; ce- « pendant, en ne considérant que le derrière de la tête, l'on dirait que « ce sont des crânes celtiques. Or, à quelle population les attribuer? Ils « peuvent être originaires du pays et avoir acquis la largeur du crâne, « ou par le mélange avec les têtes rondes des Ibériens ou des Bretons, « ou sont-ils venus du dehors? Ce sont des Belges qui devaient être déjà « au temps de César très-mélangés avec les rameaux germains du centre « et du midi, et qui ont aussi le crâne arrondi.

« Les différences individuelles observées sur les crânes des femmes « n'ont proprement rapport qu'au crâne facial. Ainsi, le *prognate* (os de « la mâchoire supérieure) est plus ou moins prononcé. La figure du n° 9 « est plus arrondie; le nez moins saillant, plus large, plus retroussé « que chez les autres, différences comme on les rencontre encore sur « les femmes de l'époque actuelle.

« Pour ce qui regarde les hommes, les cranes se rapprochent beaucoup « en général et en détail des crânes recueillis par M. Boucher de Perthe « dans le bassin de la Somme. Le n° 6 est encore rapproché du type « allongé celtique; c'est le n° 12 qui s'en écarte le plus, et l'on dirait « que c'est un métis-ibérien comme celui trouvé par M. Boucher près « du Crotoy, qui portait un cercle de fer à son cou.

« Presque tous ces crânes, quoique présentant encore des os assez « épais, ne peuvent guère être d'une très-haute antiquité. Toute ancienne « rugosité et angularité a disparu dans ces crânes, et les os ne sont nul- « lement usés par le temps. Ils sont loin de représenter l'un des deux « types primitifs dans leur pureté, et je pense qu'on pourrait rencontrer « absolument les mêmes types parmi les habitants dans les environs de « la grotte où on les a trouvés.

« Du reste, aucune question ethnologique ne peut être jugée seulement

Retiro, abandon auquel j'ai consenti facilement (1), mon opinion étant que les sciences d'observations ne peuvent progresser qu'en ayant à leur disposition les moyens les plus vastes de comparaison et d'observation. M. le docteur Serres, en recevant ces crânes, m'avait promis, comme je l'ai dit, une note qui serait le résultat d'une étude toute spéciale qu'il voulait faire de ces têtes . . . . . Depuis, la chaire d'anthropologie est passée à M. Quatrefages, et la note promise par le docteur Serres ne m'est jamais parvenue; je ne lui sais pas moins gré des bonnes dispositions qu'il m'a paru avoir, et je l'en remercie. Depuis cette époque, les journaux scientifiques ont continué à nous entretenir des progrès de la science paléonthologique considérée comme science, et particulièrement chez les Allemands et les Anglais, science que les savants de ces deux pays font marcher parallèlement avec l'ethnologie.

Si on a lu avec soin la longue note qui précède, on aura pu voir que les consultations faites à des savants les plus distingués et qu'on peut considérer comme représentant positivement l'état actuel de la science paléonthologique, n'avaient pas pour moi décidé suffisamment la question : « A quelle population « ancienne peut-on attribuer *positivement* les crânes qui ont « appartenu aux individus ensevelis au Retiro ? »

Ce qu'on peut conclure des réponses des savants anatomistes consultés par moi, c'est que les individus dont les cadavres ont

---

« par l'inspection des crânes; il faut faire parler à ces décédés leur lan- « gage, et scruter leur histoire.

« Voici, Monsieur, en peu de mots, le résultat de mon inspection; « c'est bien peu, à la vérité, mais je vous en garantis l'exactitude.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. « Docteur Pruner-Bey. »

(1) J'ai toujours blâmé dans toutes les sciences, ces enfouissements égoïstes des objets qui, réunis à ceux existant déjà dans les musées publics, pouvaient faire progresser la science, et toute ma vie j'ai très-facilement abandonné aux collections publiques ceux de ces objets dont le hasard m'avait rendu propriétaire, quand ils ne m'étaient pas directement utiles pour les études spéciales auxquelles je me livre ; et dans ce dernier cas, je les ai toujours livrés libéralement à la libre vue et à l'inspection des personnes qui m'en ont réclamé la communication.

été enfouis dans la grotte du Retiro, étaient certainement *celtes*, mais ils pouvaient être *celtes-scandinaves* ou celtes-belges ; ces différentes populations s'étant mêlées de bonne heure, il n'est point resté pour les distinguer un caractère unique et absolu, permettant de classer séparément les crânes de ces variétés du même peuple comme on distinguerait par exemple un crâne de calmouk ou de nègre de celui d'un européen caucasien.

Dans l'état actuel de la science, je crois qu'on ne peut faire encore avec certitude ces distinctions délicates. On ne connait avec certitude que les grands caractères qui distinguent les races primitives, quoique M. Esquiros ait dit : (1) « La persistance de « forme dans le crâne celtique n'étonnera pas les physiologistes ; « ils savent avec quelle tenacité les races germaines, surtout les « plus anciennes races, conservent leurs caractères tant que le « croisement n'intervient pas d'une manière active et incessante « pour le modifier.

« On reconnait, dit-il, aujourd'hui entre mille, la tête d'un « Gaël ou d'un Breton, tant la scructure du crâne et les lignes « du visage diffèrent des traits de la population saxonne. »

Mais dans notre cas, les mélanges des populations, les croisements avaient déjà été trop nombreux pour que l'inspection seule des crânes du Retiro assigne, aux individus qui les ont fournis, une réponse suffisamment positive pour dire, par exemple, *les ensevelis étaient certainement des Celtes-Belges ou des Scandinaves.*

M. le docteur Serres a jugé que dans beaucoup de cas il en était ainsi, lorsqu'en octobre 1853, il a dit à l'académie des sciences : « Dans la paléonthologie humaine, l'erreur nous me- « nace de tant de côtés que l'on ne saurait apporter trop de « réserve dans la déduction que l'on fait de la considération des « débris anciens de l'homme. »

Dans les incertitudes que nous ont créé les réponses consciencieuses des savants docteurs Serres et Pruner-Bey, qui ne sont d'accord que pour prononcer que plusieurs de nos crânes ont de nombreux caractères de ceux qui distinguent la race *scandinave*, nous persistons à penser qu'il y a plus de *probabilité*

---

(1) Dans un article inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, tome 13, livraison de février 1858, page 808.

que les individus enfouis au Retiro appartenaient à des envahisseurs septentrionaux plutôt qu'à des résidants indigènes, sans cependant décider cela d'une façon tant soit peu absolue, laissant actuellement aux paléonthologistes et aux archéologues à pousser plus loin les recherches nombreuses que j'ai faites; leur présentant tout ce que j'ai dit dans ce mémoire, moins comme leur offrant une solution, que comme leur fournissant un sujet d'étude intéressant à plusieurs points de vue.

J'ai dit que la grotte du Retiro n'avait pas été creusée pour servir à une sépulture, et j'en ai donné pour preuve qu'on n'aurait pas eu le temps de la creuser en présence des cadavres qui attendaient gisants sur le terrain qu'on leur rendît les derniers devoirs. Evidemment la grotte existait avec son dallage et sa fermeture, préparée d'avance; c'était, comme je l'ai déjà dit, une de ces grottes dont parle Amédée Thierry dans son *Histoire des Gaulois*, que nos pères préparaient dans l'épaisseur des bois pour y cacher leurs grains, et servir de refuge aux femmes, aux enfants et aux vieillards, aux époques d'invasions de l'ennemi. Elle avait donc été employée *accidentellement* à servir de sépulture à un grand nombre de cadavres, pressé qu'on avait été, probablement, de rendre les derniers devoirs à ces cadavres. Les squelettes, comme je l'ai dit, étaient rangés en ligne, pressés les uns contre les autres, superposés, et enveloppés dans de la terre et du sable, dont on avait recouvert chacune des couches de cadavres. L'état des squelettes, malgré quelque confusion d'os qui existait dans le rang supérieur par le parcours qu'avaient tenté quelques bêtes fauves, ne pouvait laisser aucun doute sur la disposition des corps qui avaient été déposés bien entiers dans la grotte; quelques archéologues cependant avaient cru devoir ne considérer cette sépulture du Retiro que comme un dépôt d'ossements humains, que comme un de ces *charniers* qu'on trouve fréquemment dans la Gaule, ordinairement dans le voisinage des doll-mens, et que je désigne, moi, sous le nom d'*ossuaires*, pour les distinguer des sépultures. La *grotte de Séry* n'est certainement pas une sépulture; c'est un ossuaire de doll-mens, quoiqu'exceptionnellement on lui ait consacré une de ces grottes, habitation ou magasin, comme on en a employé une autre au Retiro, à l'usage de sépulture.

Dans ces ossuaires druidiques on voit, par le désordre des os-

sements, que les membres séparés les uns des autres y ont été jetés pêle-mêle et en tas. Partout où j'ai trouvé un doll-men j'ai trouvé un ossuaire situé à quelque distance; partout où j'ai trouvé un *ossuaire* j'ai été certain, en cherchant dans les environs, ou, en interrogeant la population, d'acquérir la preuve qu'il existait ou qu'il avait existé un doll-men.

Ces *ossuaires* étaient les lieux où, après chaque sacrifice humain, on jetait les cadavres des victimes humaines; souvent on a trouvé ces entassements d'ossements humains mêlés à des ossements d'animaux, parce que les sacrifices n'immolaient pas seulement et toujours des victimes humaines. J'ai exploré dans ma vie d'archéologue un certain nombre de ces ossuaires, et j'y ai toujours trouvé, avec les os qui appartiennent à la charpente de notre espèce, de très-petits os qui ne pouvaient provenir que de l'espèce oiseau ou de petits quadrupèdes.

D'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, je ne pense pas qu'on puisse regarder la grotte du Retiro comme ayant été un ossuaire druidique.

Je crois devoir ajouter que lorsque j'ai rencontré des enceintes druidiques, de forme circulaire ou ovale, *cromlegs* (1) (c'est-à-dire ronds) ou de forme carrée oblongue, toujours, ou presque toujours, ces enceintes avaient servi à entourer un doll-men, et on rencontrait dans un des angles ou à peu de distance un ossuaire. L'ossuaire est encore très-bien indiqué dans un angle de l'enceinte du doll-men de la Fosse-aux-Loups, et aussi aux deux doll-mens si remarquables de Trie-Château et de Villers-Saint-Sépulcre, qui avaient pour ossuaires les galeries qui y attenaient.

Je suis entré plus longuement que je ne me l'étais proposé d'abord dans les distinctions à faire sur les divers monuments qui renferment des débris humains, parce qu'il m'a semblé qu'au point où en est arrivée la science archéologique, il était désirable de faire disparaître la confusion qui existe encore, pour quelques personnes, dans les destinations et les dénominations des monuments des époques celtiques qui restent sur notre sol et que l'on

---

(1) *Crom-leg* veut dire circulaire. Cette forme avait un sens religieux et mystérieux, bien qu'il y eut de ces enceintes d'une autre disposition. Quelquefois il y a jusqu'à trois cercles l'un dans l'autre.

rencontre encore de temps à autre. On donne souvent à ces monuments, qu'on découvre, des noms qui ne leur appartiennent pas; et ces indications sont alors bien plus propres à égarer qu'à éclairer.

Il en est de même, à mon avis, de ces tertres, plus ou moins considérables, qui sont bien, *eux*, des monuments sépulcraux élevés par la main des hommes à la mémoire d'autres hommes, et que presque tous les archéologues indiquent, *sans hésitation*, comme étant gaulois; je veux parler des *tumulus* (1); à mes yeux, ces monuments ne sont nullement d'origine gauloise; ils sont dus tous, à mon avis, et sans distinction, à des hordes appartenant aux populations septentrionales, qui, après la chute de l'empire romain et sous les princes de la première race de nos rois, mais surtout sous ceux de la seconde, et même sous Charlemagne, dont le nom cependant devait être si redoutable aux ennemis d'au-delà du Rhin, sont venues nous faire de si nombreuses et surtout de si désastreuses visites.

Ces incursions, tentées d'abord par quelques avanturiers isolés, dès la fin du IIIe siècle, devinrent plus hardies vers le milieu du Ve et ne firent qu'augmenter en nombre jusqu'au VIIIe siècle, époque où elles obligèrent Charlemagne à construire des forts le long des Côtes-du-Nord, pour défendre l'empire contre les déprédations de ces terribles pirates, ravages qui, après la mort du grand empereur, devinrent bien plus nombreux encore, pour ne cesser entièrement qu'au XIe siècle, où la conversion de ces écumeurs de mer au christianisme, l'adoucissement de leurs mœurs et leurs alliances politiques avec les princes de l'Europe plus civilisée, en firent des peuples prenant part aux événements du midi de l'Europe, auxquels ils avaient été étrangers jusqu'alors.

Le mode de tumulus élevés par la reconnaissance publique sur les corps d'individus qui étaient l'objet des regrets des populations, est de la plus haute antiquité; on voit que les Grecs, dès l'époque d'Homère, élevaient depuis longtemps de semblables tombeaux à leurs héros (2), et cet usage paraissait leur être venu de l'Asie-

---

(1) J'ai adopté l'expression de *tumulus* au lieu de *tumuli* au pluriel, parce que l'usage l'a ainsi consacré.

(2) Pausanias, dans *Athénée XII*, page 625, *Virgile Enéide*, livre VII, page 5, et livre XI, page 20.

Mineure qui, *elle*, l'avait reçu, dans des temps encore plus anciens, de la Haute-Asie.

On le trouve établi de toute antiquité dans la Scythie asiatique(1).

---

(1) Hérodote, *Melpomène*, livre IV, LXXI, à la fin.

Hérodote ne parle dans le passage cité que des funérailles des rois, et ajoute que, quant aux funérailles des particuliers, elles consistaient dans une promenade en char qu'on faisait faire au corps du défunt chez ses amis, qui le recevaient en le festoyant.

Quant aux rois, le corps était conservé embaumé pendant un an, ce après quoi on étranglait une des concubines, celle, à ce qui paraît, qui avait été la plus aimée, ainsi que les principaux officiers et serviteurs qui devaient suivre leur maître dans l'autre monde; puis on élevait, dit Hérodote, sur cette vaste *hécatombe*, « *un tertre* que *chacun à l'envie* « cherchait à *rendre le plus considérable possible.* » Il ne dit point autre chose. Legrand d'Aussi dit, lui, dans ses *Antiquités nationales*, page 128: « Les collines sont un usage scythique; ce sont les Scythes « qui, lorsqu'ils sont venus habiter nos contrées, y introduisirent ce « mode de sépulture qui leur était propre. Le même auteur ajoute, page 231 : « On trouve des tumulus depuis les plateaux de la Scythie-Asia- « tique jusqu'à l'Océan. »

Tous les auteurs qui ont écrit de la Scythie, de la Sarmatie, de la Tartarie, soit comme historiens, soit comme voyageurs, parlent également de nombreux tumulus que renferment ces contrées et de la tradition de toute antiquité, qui en fait le modèle le plus ancien d'ensépulturer les morts chez *la plus grande partie* des peuples d'origine scythique; je dis la *plupart*, car je suis bien persuadé que dans cette vaste contrée, nommée la Scythie d'Europe, et dans laquelle Hérodote nomme un si grand nombre de peuples, il en était dont les méthodes de sépultures différaient plus ou moins; ainsi les populations gothiques, d'origine scythique, ne paraissent pas avoir semé, comme les *Scythes-Gètes*, sur leur passage, des collines, mais ils paraissent avoir ensépulturé leurs morts sous de grosses pierres. Les corps étaient rangés en lignes, ayant parfois une pierre sous la tête, parfois privés de cette pierre, mais toujours placés horizontalement et les bras allongés ou croisés sur le ventre; des armes se trouvaient auprès d'eux, tel qu'à *Cocherel*, et dans beaucoup d'autres sépultures découvertes dans la Gaule. Ce que je crois d'ailleurs avoir suffisamment expliqué et prouvé dans ce que j'ai dit précédemment de cette dernière espèce de sépulture.

Hérodote indique cet usage comme étant originaire de cette Scythie primitive, d'où il est arrivé dans la Scythie européenne, d'où il a passé le Volga et s'est fixé d'abord dans la Sarmatie, pour se répandre ensuite avec les Scythes, qui y avaient fait une halte; dans toutes les contrées du nord de l'Europe qu'ils ont parcourues, la Tartarie et la Laponie, la Moscovie et la Thrace, la Crimée et tout le long du Danube, laissant comme témoignages de leur passage, des traînées de tumulus élevés sur les corps de ceux de leurs chefs ou de leurs plus vaillants guerriers, qu'ils perdaient durant ces longues et avantureuses courses (1).

Le but de leurs émigrations, en abandonnant des pays où ils avaient séjourné longtemps, et d'où ils étaient comme chassés, sans que l'histoire nous ait transmis les causes de ces fuites vers nos contrées, était de trouver des lieux où ils pussent se fixer.

Ces expéditions, commencées au VIe siècle avant notre ère, ne finirent qu'au IIe siècle après Jésus-Christ, tant ces invasions furent lentes et successives (2) ; elles eurent lieu dans diverses directions. Une de ces expéditions ne fusionna pas, sur son passage, les individus qui la composaient avec les peuples des pays qu'elle était obligée de traverser pour aller au-delà; elle resta en corps de nation; ce fut celle qui, se dirigeant du sud au nord,

---

(1) Il est un autre peuple, sorti primitivement, comme les Scythes-Gètes, de la Scythie-Asiatique, qui comme lui était dans l'habitude de couvrir ses morts d'un amas de terre et qui cependant ne parait pas être une des branches de la même famille humaine, c'est le peuple *Hun*. La conformation osseuse de la tête des Huns ne ressemble en rien à celle des Gètes; ils ne sont certainement pas issus de la même race. Les Huns, comme les Gètes, ont marqué leur passage dans leurs longues expéditions dévastatrices, par des traînées de tombelles qui aident à les suivre et à reconnaître leurs passages. Cette conformité d'un usage dont l'origine se perd dans la nuit des temps, chez des peuples différents, mais sortis d'un même point du globe, revèle un fait curieux, c'est que l'usage du tumulus dans les hauts plateaux de l'Asie et dans la Tartarie, est contemporain des premiers siècles de la création, et antérieur à la dispersion des premiers hommes.

(2) *Les Gètes ou la filiation généalogique des Scythes aux Gètes*, par Bergmann, in-8°, 1859.

suivit la Vistule jusqu'à la mer Baltique, et qui put enfin se fixer dans la *Scandinavie*, contrée presque sans habitants à cause du peu de fertilité de son sol, de la nature faible de la race finnoise qui l'occupait. Les nouveaux venus refoulèrent facilement devant eux, vers le nord et l'est, ces aborigènes, à l'exception de quelques individus qui trouvèrent un refuge dans les plus hautes montagnes de la Suède et de la Norvége (1), où l'on retrouve encore leurs descendants.

Comme l'établissement de Scythes-Gètes dans la Scandinavie fut long et obscur, ce peuple ne se révéla que fort tard au reste de l'Europe; cet établissement date du IVe siècle avant l'ère chrétienne et dura jusqu'au Ier siècle de la même ère, époque où la nation se trouva à peu près constituée.

La tradition des diverses époques des invasions s'est longtemps conservée en Scandinavie, et ce sont les premiers éléments de l'histoire suédoise. C'est pour cela qu'on a dit que *la Scandinavie était sans histoire primitive et qu'elle s'était fait connaître ex abrupto* des peuples qui habitaient au-delà du Rhin. Cependant l'existence des Scandinaves-Scythes n'était pas également ignorée des contrées à travers lesquelles ils étaient venus, et avec lesquelles ils avaient conservé des relations et en avaient formé de nouvelles. Ainsi ils ne cessèrent de parcourir par terre la route qui conduisait de la Baltique, sur les bords de laquelle ils étaient établis, à la mer Noire, à travers les *ténèbres Kymriques* et *Hyperborées*, comme s'exprimaient sur le compte de la Scandinavie, presque inconnue, les géographes des premiers siècles de notre ère dans leurs relations confuses. A cette époque, les Scandinaves n'étaient encore que bien incomplétement des navigateurs expérimentés, et quelques rares aventuriers sortis de leurs nombreuses rades avaient seuls osé se montrer sur nos côtes septentrionales; ce n'est que vers 222 de notre ère que les peuples Gallo-Romains connurent leur existence.

Ce peuple, de l'établissement duquel je viens de tracer l'histoire abrégée, avait apporté de Scythie en Scandinavie l'usage des tumulus qui était originaire des pays d'où ils étaient sortis. Jusqu'alors on ne connaissait certainement pas en Europe les

---

(1) *Expéditions des Scythes*, par Bergmann, pages 51 et 52.

tumulus, si ce n'est, comme je l'ai dit, par ceux que les bandes scytiques avaient semé sur leurs pas dans les contrées qu'ils avaient parcourues en arrivant, et on peut affirmer qu'antérieurement, à leur sortie de la Scythie d'Europe et de la Sarmatie, de toute antiquité, les peuples de race *scythique* pratiquaient seuls ce mode de sépulture par tumulus, et que jusqu'à l'arrivée de ces peuples dans nos contrées aucun tumulus n'avait certainement été élevé dans la Gaule.

Un mode de sépulture usité chez un peuple est une tradition qui tient aux idées religieuses de ce peuple et qui ne peut se communiquer d'un peuple à un autre que par un mélange de ces peuples et après une longue confusion. *Ozanam* dit positivement qu'il n'y a aucune ressemblance entre la mythologie des Scaldes et celle des Bardes, c'est-à-dire entre les systèmes religieux des Scandinaves et ceux des Galls et des Kymris, qui, eux, étaient sortis d'une souche anciennement commune. Malte-Brun, antérieurement à *Ozanam*, avait dit la même chose; il avait dit que la langue des Goths, qui sont des descendants des Scythes, n'avait aucun rapport avec celle de la Germanie qu'il appelle la Celtique, et il répète : *Les Goths ne sont nullement en parenté avec les Celtes.*

Les Galls et les Kymris, issus d'une toute autre famille humaine que les Scythes et leurs descendants, ne pouvaient pas avoir l'usage des tumulus, coutume de sépulture, comme nous l'avons dit, toute scythique; d'où leur serait-elle venue?

Un archéologue, avec lequel je discutais cette question, m'a dit : « Mais les plus anciens Gaulois ont fait des expéditions vers » les contrées les plus orientales de l'Europe. Or, on sait par » l'histoire d'Anacharsis, qui était un Scythe, que le peuple scythe » avait des relations avec les Grecs; et par suite de ces relations, » les Gaulois n'auraient-ils pas pu avoir connaissance des tumu- » lus? Non seulement de la part des Scythes où l'usage était na- » tional, mais encore de celle des Grecs où il paraissait avoir » existé aux époques héroïques. De retour chez eux, ceux de ces » hardis Gaulois, qui s'étaient ainsi aventurés, n'ont-ils pas pu » introduire dans leur patrie le mode de sépulture par tom- » belles? »

On ne saurait admettre qu'il en ait été ainsi. Peut-on penser que des individus transportés loin de leur patrie, à moins qu'ils

ne se fixent dans le pays où leur esprit d'aventure les a amenés, qui parcourent ce pays en combattant et qui, en définitive, sont obligés de le quitter après des défaites, comme il est arrivé aux Gaulois; peut-on penser, dis-je, que ces aventuriers se soient assez identifiés aux mœurs et coutumes des peuples qu'ils viennent de spolier pour en rapporter un mode de sépulture étranger à celui de leurs pères, à celui de leur pays, et sont à leur retour en état de le faire adopter par leurs compatriotes? ce n'est pas soutenable. J'ai cru devoir répondre à cette objection parce qu'elle m'a été faite à plusieurs reprises et très-sérieusement.

Je le répète, *les tumulus qui existent dans la Gaule n'y ont pas été élevés par des mains gauloises; ils y ont été érigés par des hordes d'origine scythique sorties de la Scandinavie*, qui, si longtemps, sous des noms différents, sont venues ravager toutes les portions de la Gaule, depuis les premiers temps de leur arrivée en Europe, au IVe siècle avant notre ère, jusqu'au Xe après la venue de Jésus-Christ, époque où l'usage des tumulus a cessé, même en Scandinavie où pendant quatorze siècles il avait régné (1). Il a cessé en Danemark comme en Suède avec l'introduction, dans ces pays, du christianisme, c'est-à-dire devant cette grande révolution religieuse qui, *seule*, a pu faire renoncer à des idées fausses de la

---

(1) Parmi toutes les observations qu'a soulevées mon opinion absolue, *que les tumulus qui existent en Europe de quelqu'époque qu'ils paraissent dater, sont tous dus à des hordes d'origine scythique*, on m'a opposé un passage de César que je n'ai pas pu vérifier, mais que j'accepte comme exact, où le grand général dit : « Qu'il donna un rendez-vous à un chef gaulois, non loin d'un *tertre* considérable qui existait dans cet endroit, et ce tertre a été compris comme étant un tumulus. » L'existence d'un tumulus dans la Gaule, au temps de César, n'a rien qui doive surprendre, en admettant que le mot *tertre* désigne bien un tumulus; César faisait sa guerre des Gaules un demi-siècle avant notre ère; les Scythes étaient établis dans la Scandinavie depuis 350 ans à peu près avant l'arrivée de César; ils avaient eu le temps dans leurs premières courses dans la Gaule, quoiqu'elles fussent très-rares dans les premiers siècles de leur arrivée, de faire une ou plusieurs expéditions, qui avaient pu donner à ces premiers aventuriers l'occasion d'élever dans notre pays un tumulus et même plusieurs.

vie future, conçues dès l'enfance, pour lui en substituer d'autres plus certaines.

Après l'opinion que je viens d'émettre d'une façon aussi absolue, j'en dois la preuve à mes lecteurs, et cette preuve ne peut-être autre que l'histoire du tumulus en Scandinavie.

Le plus ancien mode de sépulture dans les pays connus depuis, sous le nom de *Scandinavia*, lorsque cette contrée était encore habitée par la race finnoise, antérieurement à l'arrivée des Scythes-Gètes, paraît avoir été le même que celui qui était en usage chez les Germains du temps de Tacite, un petit amas de terre, de pierrailles ou de gazon, sur la dépouille mortelle de celui qu'on enterrait. Ce mode de sépulture était certainement aussi celui des Galls et des Kymris même : c'est celui que la nature a dû indiquer aux anciens peuples, comme étant le plus simple.

A cette première époque, il paraît qu'on brûlait déjà chez ces primitifs peuples de la Scandinavie, les corps des héros et des chefs, au moins dans celles de ces contrées où il pouvait déjà y avoir des chefs et des héros, ce qui devait être rare au milieu de ces populations disséminées sur un vaste territoire à peu près inculte et auquel la nature avait refusé des conditions de grande fécondité. Quant à l'usage des collines sur les corps de ces chefs et des guerriers qui se faisaient remarquer par leur bravoure, il fut usité dès l'arrivée des Scythes-Gètes dans la Scandinavie, et aussitôt leur prise de possession du pays. L'incinération des corps n'aurait pas une égale ancienneté, car c'est à Odin (1), qui n'arriva d'Asie en Scandinavie que vers les premiers temps de la venue du Christ, qu'on fait l'honneur d'avoir introduit l'usage *général* de brûler les corps chez les Scandinaves; c'est de lui que date l'époque que les chronologistes suédois ont désignée sous le nom

(1) Cet *Odin* (Wodan), traduction probablement du nom Asiatique dans la bouche des gens du nord, nom qui a dû désigner dans le principe un héros *divinisé*, qui avait existé dans le pays d'*Asgard*, vers la Perse, d'où Odin, au 1er siècle de l'ère chrétienne, était arrivé avec ses *Asses*, et où on prétend qu'il est retourné après avoir rempli sa mission de législateur bienfaisant (c'est-à-dire à sa mort, tenue secrète par ses partisans et compagnons), ce qui a fait dire *qu'il sut mourir en Dieu*. — Peut-

d'*âge du feu;* ce qu'il y a de certain, c'est qu'il établit une loi des funérailles, qui était celle de son pays, la *loi des asses*, ce qui prouve qu'à son arrivée en Scandinavie, il existait des modes différents de traiter les morts, et que pour les réduire à une règle uniforme il fut obligé de les réglementer, réglement dont les dispositions ne furent probablement pas acceptées par tous les Scandinaves de son temps. Il parait que ces changements blessaient, chez quelques-uns des anciens Scandinaves, les sentiments les plus intimes. Les modes d'ensépulturer tiennent de trop près aux usages religieux, aux affections de famille ou de tradition, pour que les individus consentent à en changer facilement, et ce qui prouve que du vivant d'Odin, il y avait eu contrainte, c'est que bientôt après la disparition d'Odin, *quand il fut passé Dieu* comme on l'a dit, c'est-à-dire après sa mort, beaucoup de Scandinaves revinrent *aux anciens usages;* ainsi *Dan Mikillati*, roi et pirate fameux, ne voulut pas qu'on brûlât son corps, mais il recommanda qu'on le couvrît d'une vaste colline.

Les sépultures en collines qui, probablement dans le principe, étaient réservées aux rois et aux plus braves seulement, et qui pour les particuliers de moins d'importance ne consistaient que dans une tombelle fort peu élevée, se multiplièrent plus tard, ce qui fit surnommer l'époque et le règne d'Odin, *l'âge des collines*, par excellence; les Islandais donnent même à ce roi législateur le surnom de roi des collines.

L'usage plus répandu chez les Scandinaves d'élever des tumulus sur les corps de leurs morts, ne fit pas cesser entièrement celui de brûler les corps avant de les couvrir d'un amas de terre, car on trouve, même après la mort du roi *Dan*, qui n'avait pas voulu que ses restes fussent brûlés, des corps qui portent l'empreinte de l'ustion, comme on en trouve d'autres qui n'ont pas

---

être ce nom d'Odin était-il un titre ou une dignité comme le Pharaon. L'histoire du Nord compte deux héros de ce nom d'Odin et même trois, selon quelques auteurs. Le dernier seul nous intéresse comme introducteur de l'usage bien oriental de brûler les corps, usage que les *Gètes*, issus des Scythes, avaient pu apporter déjà dans la Scandinavie lorsqu'ils l'avaient envahie plusieurs siècles avant la venue du Christ, qui correspond à peu près à l'arrivée d'Odin.

été sur le bûcher. Mais à compter de cette époque du roi Dan, l'usage des collines devint tellement général qu'il ne dut plus y avoir que de rares exceptions dans ce mode de sépulture, toujours pour les personnes d'un certain rang, jamais pour les gens du peuple. Les femmes elles-mêmes eurent parfois leur tombe recouverte d'un tertre funèbre. L'épouse d'un ancien roi danois, dont M. Louis de Backer nous a raconté les funérailles, eut droit à cet honneur, par ordre de son mari (1). *Rubeck*, dans son *Atlandide*, dit avoir sondé et compté dans les environs d'*Upsal*, la ville sainte, à la distance de deux ou trois lieues de la ville, jusqu'à 12,370 tumulus.

Sans trouver aux environs des autres centres de population, en Suède et en Danemark, de pareilles réunions de tumulus, il n'est pas rare d'en trouver plusieurs centaines. Ces exemples suffiront, je pense, pour prouver que l'usage des tumulus est, chez le peuple qui les a élevés en pareil nombre, un témoignage sans réplique que là, en Scandinavie, les tumulus ne sont pas accidentels, qu'ils n'ont pas été élevés sur les cadavres d'individus étrangers, mais qu'ils l'ont été pendant une longue succession de siècles sur les corps des héros ou de chefs indigènes, et de tout ce qui, dans la nation, avait un certain rang, et qu'une pareille réunion de sépulcres en colline constitue bien *un usage national*.

Trouve-t-on quelque chose de semblable dans la Gaule? Trouve-t-on de pareils faits dans notre histoire? Les Gaulois, pendant leurs guerres incessantes contre César, out perdu des chefs et des héros. César a pris le soin de nous en transmettre les noms; il aurait eu le soin également de nous dire qu'on leur avait élevé des tumulus, si l'usage de ce mode de sépulture avait existé dans la Gaule comme il existait dans la Scandinavie; il n'en est pas question une seule fois. Les plus anciens documents historiques de la

---

(1) Le roi Gorin, en Danemark, surnommé l'Ancien, qui était païen, ayant perdu sa femme Thyra, qui était chrétienne, lui fit élever un tombeau, espèce de chambre en bois, dans lequel on la déposa, puis on couvrit cette construction d'un tertre considérable. Lorsqu'en 941, le roi Gorin vint lui-même à mourir, on lui éleva un tombeau semblable, qu'on recouvrit également d'un grand amas de terre. Ce fut un des derniers exemples de l'usage des tumulus.

Scandinavie, *les sagas*, parlent des tombelles élevées aux héros. « *Hather* ayant abattu la tête de *Sterkodder*, lui érigea une tombe « en pierre qu'il couvrit de nombreuses terres. » (Depping, tome I, page 45.)

« Six des fils de *Svafurlami* furent tués par *Orvarood* à coup de « tronc d'arbres; ils furent enterrés à Samsoé, sous des tombelles « que l'on montre encore. » (Depping, page 55.)

Les poésies de nos *bardes*, qui sont nos *scaldes* à nous, racontent-elles rien de semblable? J'ai donné, dans les premières portions de mon travail, de nombreux extraits des poèmes bardiques, et il n'y est question que de tombes sans élévation, d'où j'ai conclu ce qu'étaient réellement les tombes des Gaulois.

Lorsque les Scandinaves (Suédois et Danois), les Saxons, les Norvégiens, etc., que plus tard on a confondu sous le nom collectif de *Northmans* (hommes du nord), ont commencé leurs courses pour aller porter leurs armes dans les contrées étrangères, ils n'ont pas renoncé à leur usage d'honorer, selon leur méthode nationale, leurs chefs et leurs héros, lorsque la mort venait à les frapper; ils l'ont au contraire religieusement observé dans quelque pays qu'ils portassent leurs pas. Ils les ont ensevelis dans des tombeaux en forme de chambres, composés de grosses pierres, semblables en tout à ceux qu'on trouve dans les tumulus qu'on a ouverts en Suède et en Danemark, et ils les ont ensuite recouverts de terre, construisant ainsi des tumulus comme ils les auraient faits dans leur pays.

Comme dans leur pays, aussi ils ont donné à ces tombes les noms des chefs ou des héros qu'ils y faisaient reposer (1). Plu-

---

(1) Mallet, dans son introduction à l'histoire de Danemark, chapitre IX, page 199, dit: « On ensevelissait les héros dans des collines qu'on élevait « au milieu de quelque plaine, et on donnait à cette colline le nom du héros; « on trouve en Danemark beaucoup de ces collines qui portent le nom « de quelque brave, ou de quelque roi du temps. »

Plus loin: « Hérald, roi de Danemark, ayant été tué par *Ringo*, roi de « Suède, on lui éleva un *tertre*, qui porte son nom. Plus loin encore: « Hiarn, roi de Danemark en 891, étant mort, on lui éleva un tombeau « en colline, qui est encore connu dans le pays sous le nom de colline « de *Hiarn*. »

sieurs de ces tombelles, élevées en France par des mains northmannes, ont conservé les noms des héros qui y reposent. Auprès de Noyon, on montre la tombelle de *Regnier*, qui était un Danois. Il en est de même de plusieurs autres tumulus, et tous ces noms, conservés par la tradition, sont toujours *incontestablement* des noms du nord et jamais des noms gaulois.

Depping dit, page 181 de ses *Expéditions des Normands* : « Une » troupe étant venue en France, ayant pour chef *Widérik*, fils de » *Wéland*, et tous deux ayant succombé, on leur éleva des tom» belles qui portent leurs noms. »

On a remarqué que les noms laissés en France à des tombelles étaient particulièrement des noms danois; il parait constant que les Danois et les Norvégiens ont pris bien plus de part aux expéditions maritimes des pirates du nord que ne l'ont fait les Suédois (1).

Les tombelles élevées en Angleterre par les mêmes peuples septentrionaux ont également gardé les noms des personnages qu'elles recouvrent. Depping dit, à la page 79 de son ouvrage :

---

(1) Voici ce que dit Wheaton, dans son histoire des hommes du Nord, page 174 : « Ces courses eurent lieu surtout avant la conversion des « peuples du Nord au christianisme. Ce qui les engagea à mener leur « vie aventureuse, fut l'amour de l'indépendance et de la liberté, cette « passion du vagabondage et cette ardeur de pillage qui marquent d'un « trait distinctif le caractère de toutes les nations maritimes à l'enfance « de la civilisation.

« Dans l'âge héroïque du Nord, le métier de pirate était permis, « honorable même. A ces causes produites par le besoin d'action « qui influa si puissamment sur les barbares, et qui détermina de bonne « heure les hommes du nord à quitter leurs foyers domestiques pour « rôder sur les mers, vint se joindre encore cet usage qui bientôt prit « force de loi, de chasser périodiquement de la contrée une partie de la « nation. « Il ajoute, page 177 : » L'usage de quitter son pays pour se « faire pirate, devint si général, que du temps de Regnard Fodbrok (vers « 840), le nombre de Danois qui rôdaient sur les mers, dépassait de « beaucoup ceux qui restaient sur terre. » Les *Sagas* les désignent sous le nom spécial de *Rois de Mer*. L'auteur de *Ynlinga-Saga* dit : « Ils sont « bien appelés rois de mer, ceux qui n'ont jamais dormi sous un toit, et « qui n'ont jamais vidé la coupe près d'un foyer abrité. »

« Après la bataille de Bravalla, vers 735 de notre ère, entre *Hé-*
» *rald* et *Signo-Ring*, Hérald ayant succombé, le corps du vieux
» roi fut brûlé et ses cendres déposées sous un tertre à Leire, et
» le tertre prit son nom qu'il porte encore. »

Nos plus vieilles chroniques nationales parlent de ces irruptions de pirates; Grégoire de Tours en raconte quelques-unes; jamais il ne parle de tombelles élevées à des chefs gaulois.

Du VIe siècle de notre ère au Xe, ces rois de mer et leurs farouches compagnons, dont la hardiesse et les mœurs excentriques prêtent tant à l'imagination, n'ont cessé d'être l'effroi de nos provinces qu'ils ont parcourues dans tous les sens. Pendant ces courses, un certain nombre d'entre eux succombaient soit par le fer des Gaulois, qui ne se sont pas toujours laissés égorger comme des moutons, soit à la suite de maladies que devait engendrer souvent le genre de vie que menaient ces pirates. C'est alors que la France s'est couverte de ces tumulus qu'on rencontre si fréquemment dans nos pays, au nord comme au midi, à l'est comme à l'ouest, mais cependant en bien plus grand nombre dans les contrées qui ont été plus notoirement le théâtre de déprédations de ces brigands. Car une des preuves les plus frappantes que ces tertres, que dans les temps modernes seulement on a voulu attribuer aux Gaulois, ont été érigés par les peuples septentrionaux, c'est que là où l'histoire indique la présence plus ou moins fréquente, plus ou moins nombreuse, plus ou moins persistante, de ces hommes du nord, la topographie indique de son côté l'existence d'un plus ou moins grand nombre de tumulus (1). Il faut cependant en excepter les localités

(1) J'avais commencé un grand travail *propre à prouver ce fait*. J'avais réuni le plus que j'avais pu d'indications de tumulus existant en France, quatre cents peut-être, et après les avoir classés par grande localité, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, j'avais cherché à en conclure ce que j'avance ici, et je puis dire que pour moi, le résultat de ce travail, tout incomplet qu'il ait été, est une des preuves qui m'ont fait le consigner. La crainte d'allonger indéfiniment une dissertation qui, arrivant à travers la description des objets d'antiquités de mon cabinet, la seule chose que je m'étais d'abord promise, pouvait devenir insupportable, m'a fait renoncer à pousser plus loin le long travail de recherches historiques

voisines des grandes villes, comme Paris, Tours, Nantes, etc., qui souvent cependant ont vu sous leurs murs ces terribles pirates. Ces localités devraient posséder le plus grand nombre de ces tertres; il est de fait que ce sont celles qui en présentent le moins. La raison en est que là où une population pressée ne laisse pas un coin de terrain inoccupé, on les a détruits et aplanis, tandis qu'ils sont restés debout partout où leur emplacement n'était pas réclamé par la culture. On remarquera que presque tous les tumulus conservés sont ou plantés en bois, ou en état de friches.

---

et topographiques qu'exigeait le genre de preuve que par ce travail je voulais créer. Si cette recherche des tumulus existants en France, avait pu se compléter, elle m'aurait fourni un résultat qui, dans la question, aurait été d'un grand poids en permettant de comparer les données historiques avec les données topographiques certaines. Il aurait prouvé que partout où avaient paru les hordes northmannes, il y avait des tumulus et en plus ou moins grand nombre, selon que les pirates avaient fait dans ces contrées des irruptions plus ou moins longues, plus ou moins constantes; mais pour avoir ce tableau à peu près complet, il faudrait que le ministre de l'instruction publique provoquât, et que l'académie des inscriptions demandât à toutes les sociétés savantes de France, un état des tumulus qui se trouvent dans les diverses localités de leur ressort, avec réponses à une série de questions posées par l'académie elle-même, comme par exemple : dans quelle localité de leur département existe-il des tumulus? quelle est leur forme? leurs dimensions? Ont-ils été fouillés? etc., etc. Par la réunion seule de ces renseignements, on pourrait espérer arriver à obtenir un de ces documents suffisamment positifs pour que l'archéologie puisse s'y appuyer, mais sans lequel on ne pourra jamais proposer que des probabilités plus ou moins sujettes à objections.

Malgré tout ce que mes recherches ont d'incomplet, je crois cependant devoir en donner ici un résumé. J'en trouve plus de 80 en Normandie; et ce nombre ne doit pas étonner, cette province étant baignée par les mers que les pirates parcouraient le plus ordinairement, et présentant les embouchures des fleuves et des rivières qui furent les routes les plus habituelles qu'ils suivaient pour pénétrer dans l'intérieur des terres. J'en trouve un nombre presqu'égal dans l'Armorique et sur les bords de la Loire, pays où ces rois de la mer avaient établi leurs places d'armes et leurs camps de réfuge et d'hivervage. J'en trouve un grand

Je m'arrête; je crois avoir épuisé la matière; peut-être suis-je parvenu à convaincre mes lecteurs que les tumulus qu'on trouve si fréquemment en France, sont tous dus à ces hordes northmannes qui, sorties des différentes contrées de la Scandinavie, sont venues durant six siècles ravager nos provinces.

Si enfin il existait encore quelques doutes auprès d'archéologues nourris dans l'opinion que ces monuments funéraires sont d'origine gauloise, les études auxquelles je me suis livré auront au

---

nombre dans les provinces où la Seine et ses affluents conduisaient, pour n'en plus trouver dans les lieux qui s'éloignaient par trop de leurs rives. J'en trouve, et ce sont ceux des époques les moins anciennes des invasions northmannes, jusque dans la Guyenne, et les contrées méridionales de la France, parce que pour arriver jusque là, les pirates ont eu besoin de s'enhardir et d'apprendre à connaître les eaux auxquelles ils pouvaient confier leurs esquifs. Enfin, partout où je trouve des tumulus, je trouve que les pirates sont venus là et ne sont venus que jusque-là. Les preuves surabondent à l'occasion des places de refuges, des camps permanents qu'établissaient les aventuriers du nord. Je ferai observer que la soi-disant ville gauloise, découverte près de Dieppe, par M. Féret, bibliothécaire de cette dernière ville, n'est certainement qu'un reste de ces camps permanents, où les pirates déposaient leur butin, réparaient leurs barques, logeaient leurs femmes et leurs enfants, soignaient leurs malades, d'où ils partaient pour leurs expéditions et où ils revenaient encore. Aussi dans cette soi-disant ville gauloise, ce ne sont pas des sépultures de la nature de celles qu'on trouve dans les plus anciens établissements gaulois qu'on a découvertes, ce sont de petites tombelles, placées les unes près des autres, selon le rit funéraire des hommes du nord, enfin un véritable cimetière scandinave des anciens temps. De plus, c'est pour moi une preuve éclatante de l'exactitude de tout ce que je viens de dire sur l'origine septentrionale des tumulus. Ce qui n'empêche pas, malgré l'erreur manifeste dans laquelle je pense que M. Féret est tombé, que je ne le regarde comme un très-savant archéologue, qui a rendu à la science archéologique de nombreux services.

On a trouvé des tumulus en Amérique. Ce fait a d'abord étonné. Après bien des conjectures à l'occasion de cette découverte et après des recherches, on a conclu que, comme tous les tumulus, ils étaient dus à des individus d'origine scythique, qui avaient pu pénétrer en Amérique par l'est de l'Asie.

moins ébranlé ceux de mes lecteurs qui ne partagent pas mes convictions, de manière à les engager à poursuivre et compléter les recherches commencées par moi. Ils doivent désirer de voir cesser une incertitude fâcheuse sur un fait d'archéologie qui n'est pas sans importance, résultat que je serais fier, si mes efforts étaient couronnés d'une solution, d'avoir contribué à obtenir.

CEINTURE D'OR D'ORIGINE GAULOISE

TROUVÉE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LEU, PRÈS DE LA COMMUNE DE MONTATAIRE.

Actuellement, il me reste à parler *d'une ceinture d'or*, dont l'origine est incontestablement gauloise, et qui a dû servir à ceindre le corps d'un grand personnage gaulois, à mon avis d'un chef de druides, recouvert de cette longue robe blanche, à larges plis, dont les auteurs disent que ces puissants pontifes étaient vêtus.

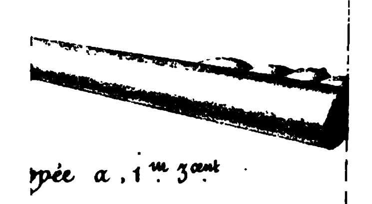
Le 10 mai de l'année 1843, en faisant les fouilles du chemin de fer du Nord, sur le territoire de la commune de Saint-Leu-d'Esserent, très près de celui de Montataire, conséquemment à très peu de distance de celui de Nogent-les-Vierges, on découvrit un bijou en or plein, dont la forme est celle d'une ceinture. Aussitôt qu'il me fut présenté, je jugeai qu'il devait être d'origine gauloise. La simplicité du travail, la naïveté du moyen employé pour permettre aux deux bouts de s'accrocher ensemble, l'emploi de l'or massif presqu'à l'état de lingot, ce qui annonce toujours une époque primitive où l'habileté de l'artiste ne sait pas encore économiser la matière, et donner à l'objet un prix autre que celui qui résulte de son poids, prouvaient suffisamment qu'on ne pouvait rapporter qu'à l'époque celtique la fabrication de l'objet. De plus, la torsion employée pour donner à la ceinture l'aspect d'une corde, forme affectionnée par les Gaulois des plus anciens temps, forme qu'on retrouve dans les monuments laissés par ceux qui, sous la conduite de Bellovèse, ont été combattre les Romains en Italie, et y ont fondé des colonies, venait appuyer mon opinion.

En considérant qu'on retrouve encore la même disposition dans les colliers et les bracelets d'anciens habitants de quel-

EN OR TOR

près Mantataire (o

ques de la Bibliothèque de la



pée a, 1 m 3cent.



la Villa Ammendola.

cier, Paris.

ques-unes des contrées septentrionales, dont l'origine kymrique est commune avec celle des anciens Gaulois, je ne pouvais plus avoir aucun doute. Aussi, au moment où je portai cette ceinture à M. Ch. Lenormant, conservateur en chef des antiquités à la bibliothèque de la rue de Richelieu, que la science a perdu récemment et que pleurent tous ceux qui l'ont connu j'étais aussi certain de son origine que je le suis aujourd'hui après avoir entendu M. Lenormant s'écrier au premier aspect: « Voilà un bijou qui contient bien des Philippes. » Il faisait allusion aux pillages de la Macédoine par les Gaulois. Ils en avaient rapporté, dit-on, un grand nombre de monnaies d'or avec lesquelles ils avaient fabriqué une partie des bijoux qu'ils possédaient en si grand nombre.

Ces bijoux étaient principalement des colliers (torquis) dont on voit presque tous les guerriers décorés dans les monuments gaulois. Il est probable que ces colliers d'or servirent d'abord d'ornements à ceux des Gaulois qui avaient rapporté la matière sous une forme quelconque. Profitant de la ductilité du métal, ils en firent ces marques distinctives qui prouvaient que ceux qui les portaient avaient pris part à ces expéditions lointaines et périlleuses, qui les ont conduits jusqu'en Asie. Ce devait être, aux yeux de leurs compatriotes, un motif de grande considération.

Notre précieux morceau d'antiquité était d'abord tombé entre les mains de M. Louis Mertian, directeur des forges de Montataire, mort le 26 mars 1849, qui, en ayant appris la découverte, s'était empressé de se mettre sur sa trace, et l'avait retiré des mains des ouvriers, en leur assurant que la valeur leur en serait comptée aussitôt qu'on aurait reconnu le titre de l'or et le poids de l'objet. Puis il avait eu l'obligeance de me l'apporter, pensant que je pourrais en indiquer l'origine et en apprécier l'importance.

L'ayant, comme je l'ai dit, jugé de la plus haute antiquité et d'une grande rareté, M. Mertian et moi nous en fîmes l'acquisition afin de l'empêcher de tomber entre des mains étrangères qui se seraient empressées de l'acquérir pour en enrichir un cabinet anglais ou tout autre, tandis que nous voulions qu'il fît partie du cabinet des antiques de Paris dans lequel je ne connaissais pas d'analogue. Ce projet a été réalisé, et cette ceinture d'or, beaucoup plus recommandable encore par sa haute antiquité et son origine,

que par la matière dont elle est formée, figure aujourd'hui au nombre des objets les plus précieux de cette riche collection nationale (1). En outre de la figure de la ceinture lithographiée

(1) Voici comme elle est indiquée, sous le numéro 2567, dans le catalogue des objets qui font partie du cabinet des antiques et médailles, catalogue rédigé par M. Chabouillet, conservateur du cabinet.

« *Torquès* gaulois, ou collier d'or massif, torsade fermée par deux » crochets; longueur, 1 mètre.

» Depuis quelques années on a trouvé, en diverses contrées de la » France, des cercles d'or analogues à celui-ci. On croit voir dans ces » cercles d'or le célèbre *torquis* ou *torquès* d'or gaulois. Il en existe un » au musée des Thermes de l'hôtel de Cluny, numéro 2,586, édition » de 1855 du catalogue. Celui du cabinet des antiques et médailles a été » trouvé disposé comme on peut le voir, c'est-à-dire en un seul cercle, » à Saint-Leu-d'Esserent, près de Creil, en 1843, par des ouvriers qui » travaillaient au chemin de fer du Nord : il pèse 339 grammes. On peut » voir sur ces colliers des observations de M. de Longperrier, dans le » bulletin archéologique de l'Athénæum français. Juin 1856. »

La ceinture que j'ai cédée au cabinet des antiques a été déjà publiée par Gaillabaud, et dernièrement dans l'*Histoire de France* d'Henri Bordier, page 20.

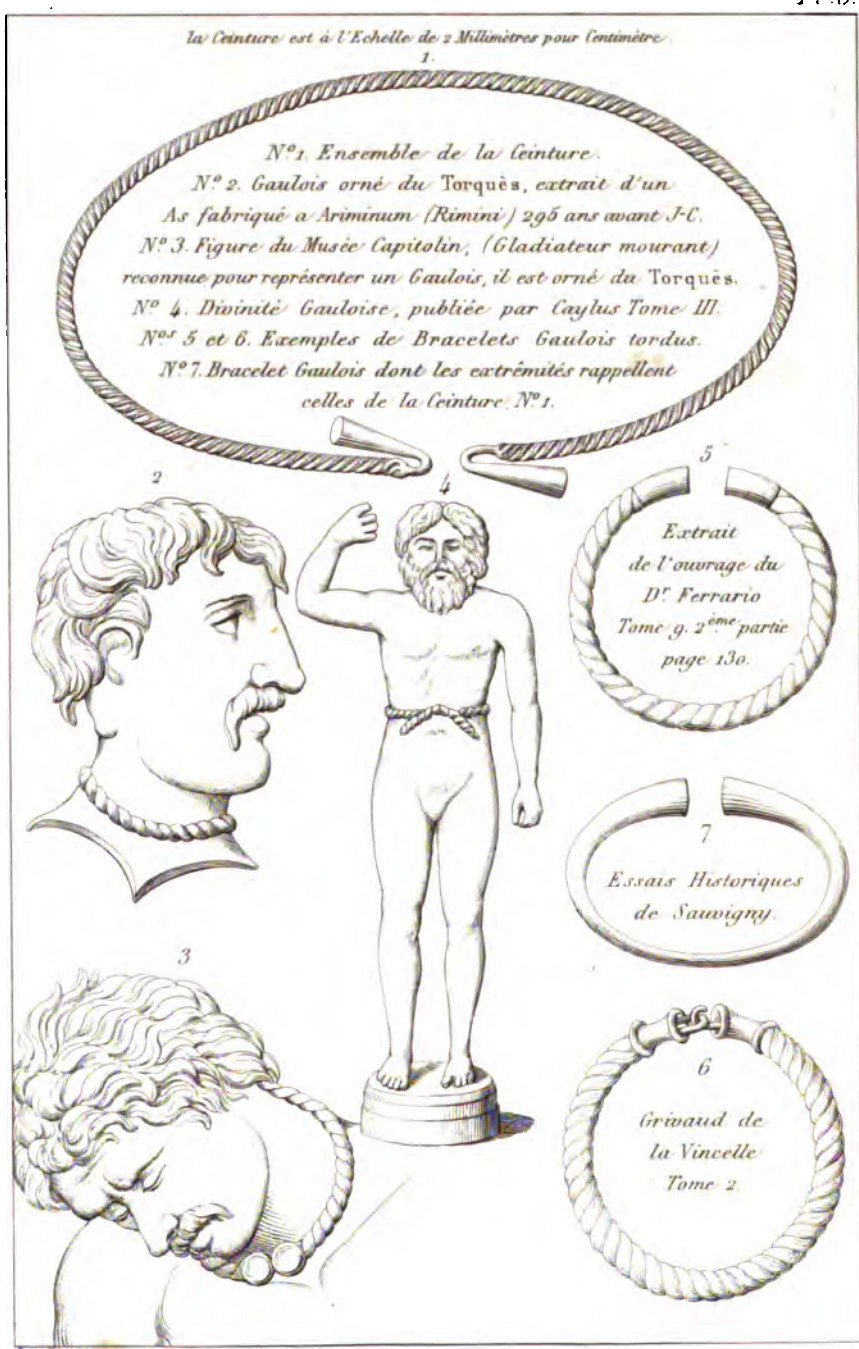
A ma connaissance, il a été trouvé, depuis 1832, cinq ceintures d'or, travaillées en torsade, en comprenant celle qui a été trouvée sur le territoire de Saint-Leu-d'Esserent, et qui fait le sujet de cet article; elles ne différaient entre elles que par le poids. Dans une visite que j'ai faite, en 1858, à M. Dusommerard, conservateur du musée de Cluny, il m'a dit avoir vu à Londres, au *Britich musœum*, trois ceintures d'or semblables aux nôtres; il ignorait où elles avaient été trouvées.

1° En 1832, on a trouvé dans la commune de Vieux-Bourg-de-Quinctin (Finistère), une ceinture semblable à celle trouvée sur le territoire de Saint-Leu-d'Esserent; nous n'en avons ni la longueur, ni le poids; nous ignorons également le titre de l'or.

2° En 1843, la ceinture de Saint-Leu-d'Esserent, dont les détails sont indiqués dans cette notice; elle a de long 1 mètre 05 cent.; elle pèse 339 grammes.

3° En 1845, on a trouvé à Kerdrin, près du bourg de Plouguin (Finistère), sous un bloc de pierre qui garnissait les bords d'un lavoir, une ceinture torsade, longue de 1 mètre 48 cent., pesant 456 grammes.

4° En 1853, on a trouvé à Cesson, en Bretagne, une ceinture en or,


la Ceinture est à l'Echelle de 2 Millimètres pour Centimètre
1.
N°1. Ensemble de la Ceinture.
N°2. Gaulois orné du Torquès, extrait d'un
As fabriqué a Ariminum (Rimini) 295 ans avant J-C.
N°3. Figure du Musée Capitolin, (Gladiateur mourant)
reconnue pour représenter un Gaulois, il est orné du Torquès.
N° 4. Divinité Gauloise, publiée par Caylus Tome III.
N°s 5 et 6. Exemples de Bracelets Gaulois tordus.
N°7. Bracelet Gaulois dont les extrémités rappellent
celles de la Ceinture N°1.
2
4
5
Extrait
de l'ouvrage du
Dr. Ferrario
Tome 9. 2ème partie
page 130.
7
Essais Historiques
de Sauvigny.
3
6
Grivaud de
la Vincelle
Tome 2.
Imp. Pierron

de la grandeur originale, et qui est placée à la tête de la description, j'en mets ici une seconde représentation gravée, sur une échelle réduite. Cette gravure était destinée à une dissertation séparée que j'avais d'abord destinée aux Mémoires de la Société d'Amiens, et que j'ai cru devoir réserver pour celle de Beauvais, à laquelle j'appartiens plus particulièrement.

Le numéro premier de la planche gravée représente la ceinture développée avec ses crochets, à l'échelle de deux millimètres pour centimètre. Sa longueur entre les attaches des crochets est de un mètre cinq centimètres, celle des crochets est de 57 millimètres; la figure mise ci-après représente une attache et un bout de la corde, le tout de la grandeur exacte.

Le petit dessin placé ci-contre est la coupe du lingot de la corde, tel qu'on a dû le forger pour le tordre ensuite.

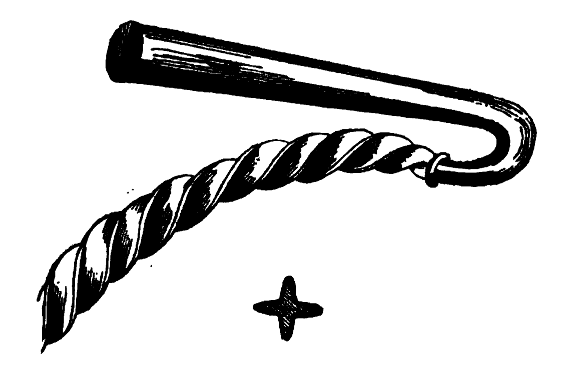
Lorsqu'on a découvert cette ceinture, elle était roulée sur elle-même de manière à former un cercle de 20 à 21 centimètres (7 à 8 pouces de diamètre). Pour la maintenir dans cette position, on avait engagé avec force les crochets dans la ceinture elle-même; elle était enfouie à une très-petite profondeur; les ouvriers terras-

---

forme torsade, longue de 1 mètre 30 cent., pesant 388 grammes; c'est celle qui fait aujourd'hui partie du musée de Cluny.

5° Sans date connue de moi, on a trouvé dans les carrières de Flamanville, près Cherbourg (Manche), une ceinture d'or, torsade, dont nous n'avons pas la longueur; elle pesait 253 grammes.

Indépendamment de ces ceintures, découvertes depuis 1832, on peut penser qu'il en a été trouvé beaucoup d'autres à des époques antérieures, mais que le peu de goût qu'on avait alors pour les antiquités a fait négliger de les conserver; elles ont dû être fondues. Le nombre de ceintures en or en torsade qui existait, et leur similitude de forme, prouve que c'était un ornement ou une marque distinctive de dignité qui était usitée dans toutes les parties de la Gaule. Nous rappellerons ces observations quand nous nous occuperons de rechercher à quels personnages et à quelle dignité pouvaient appartenir ces ceintures d'or tordues. Quintillien dit que les Gaulois en offrirent une à Auguste lorsqu'il organisa l'administration de la Gaule; elle pesait 100 livres d'or. Il y avait de ces ceintures qui faisaient deux fois le tour du corps. Son nom gaulois, à ce que dit Lydus, d'après Varron, était Cartamera.



siers n'avaient pas creusé alors au-delà de 0^{m} 85 centimètres (2 pieds 6 pouces). Le terrain dans lequel elle était enfouie, fait partie de la vallée de l'Oise, à l'embouchure du Thérain. Le défrichement des montagnes environnantes avait dû accroître la hauteur du sol naturel dans cet endroit.

Lorsque j'ai été explorer la localité pour chercher à découvrir si la présence de la ceinture dans cet endroit ne se rattachait pas à un tombeau ou à un ancien monument, quelque minutieux qu'ait été mon examen, je n'ai rien découvert qui ait pu me faire penser qu'elle n'ait pas été enfouie isolément. Les environs de l'endroit où la ceinture a été trouvée n'avaient jamais été remués; il n'y existait aucune trace de construction, ni aucun reste de sépulture; il est dès lors évident que la ceinture a dû être placée là, soit par le possesseur qui voulait la soustraire à des ennemis qui le menaçaient, soit par quelque ravisseur qui espérait un jour venir la reprendre.

La ceinture, pesée avec soin, s'est trouvée contenir onze onces, deux gros d'or, au titre de 745 millièmes de métal pur (1), ce qui donnait (à cette époque, 1843), à chaque once une valeur de 79 fr. 54 cent., et présentait ainsi pour le tout une valeur intrinsèque de 893 fr. (2).

---

(1) Titre fort bas : l'or de nos monnaies est à 900 millièmes, celui des bijoux doit être à 800 millièmes au moins.

(2) Au moment de l'acquisition que M. Louis Mertian et moi avons fait

L'essai que j'ai fait faire avait deux objets : le premier, d'apprécier la quantité d'or contenue dans la ceinture; le second, de comparer le titre avec celui de très-anciennes médailles grecques en or. On pensait, comme je l'ai dit, que la ceinture pouvait avoir été façonnée avec des médailles de Philippe de Macédoine, provenues, comme je l'ai déjà indiqué, des anciennes expéditions des Gaulois en Grèce; mais il ne m'a pas été possible de m'assurer de ce fait. En général, l'or des monnaies des Philippes de Macédoine et d'Alexandre-le-Grand est à 23 kavats 16 grains, à ce que dit Patin, ce qui est un titre élevé, plus élevé que celui de la ceinture. Il y a cependant quelques Philippes à un titre plus bas, comme nous l'apprend M. Mongez dans son dictionnaire

---

de cette ceinture, on s'apprêtait à la fondre. Lors de la trouvaille, les ouvriers n'avaient pu croire que cet objet fût en or; ils le regardaient comme étant en laiton, et ils l'avaient utilisé en en faisant un anse de seau. C'est quelque temps après, qu'un ouvrier, s'étant aperçu qu'il ne se manifestait aucune trace d'oxide de cuivre, se demanda si cette corde de métal ne serait pas en or; il la porta à Senlis, et là on sut que c'était de l'or. L'orfèvre consulté offrit de l'acheter et en offrit une somme qui ne paraissait pas assez élevée. C'est alors que M. Mertian s'en occupa, qu'il vint me consulter, et que je fis *essayer*, afin d'obtenir la valeur vraie. Déjà il y avait querelle entre les ouvriers qui avaient trouvé et l'entrepreneur du chemin de fer qui prétendait se substituer aux ouvriers. Sur ces entrefaites, le propriétaire du terrain sur lequel on avait travaillé sans que le terrain lui ait été préalablement payé, se présenta, invoquant l'art. 716 du Code, et réclamant, en vertu de cet article, la moitié de la valeur de l'objet découvert. Enfin, après bien des discussions, l'entrepreneur se désista, et reconnut les droits du propriétaire, non payé, du terrain, lequel était M. Francois Pargues. Les ouvriers eux-mêmes reconnurent n'avoir droit qu'à la moitié du prix de la ceinture, qui fut arrêté à 1,000 fr., ne donnant, comme on voit, que 107 fr. en plus de la valeur matérielle pour la valeur de curiosité. C'est pour ce prix de 1,000 fr. qu'on l'a cédée au cabinet des antiques de Paris : 500 fr. furent remis aux ouvriers et 500 fr. à M. Pargues, qui en fit l'usage le plus généreux; il consacra la somme qui lui était échue en partage à faire reconstruire à neuf un escalier fort délabré, et cependant fort utile, qui mène d'un chemin public à l'église et au cimetière.

Durant les discussions qu'avaient soulevé la possession de cette cein-

d'antiquités, à l'article or; mais ce titre n'étant pas indiqué, la comparaison n'a pu avoir lieu (1).

J'ai dit que la forme en corde, la forme *tordue*, était celle que les plus anciens Gaulois donnaient ordinairement à leurs colliers. Les Romains virent ces colliers aux cous des Gaulois, qui, dans les commencements de la République, vinrent envahir le nord de l'Italie, et ils leur donnèrent le nom de *Torquis*, qui signifie exactement tordu (2); mais depuis ce nom a désigné un collier en général, qu'il affectât ou non la forme de corde.

Titus Manlius, qui vainquit un Gaulois en présence de l'armée romaine, fut surnommé *Torquatus* pour s'être emparé du torquis de ce Gaulois (vers 330 avant Jésus-Christ).

---

ture, un Anglais, qui avait vu la ceinture chez l'essayeur, et qui en avait apprécié la valeur archéologique, était venu me trouver, m'offrant 2,000 fr. de l'objet. Déjà les ouvriers, et M. Pargues, avaient reçu ce qui leur revenait du prix convenu, que j'avais avancé, et M. Mertian, ainsi que moi, aurions rougi de bénéficier sur cet objet que nous étions heureux de placer dans notre grand dépôt national d'antiquités, renonçant même au coût de deux actes notariés que nous avions cru devoir faire avec les ouvriers et M. F. Pargnez, afin de bien nous assurer la possession de l'objet.

(1) Il n'existe pas de médailles d'or gauloises plus anciennes que celles fabriquées avec des Philippes (300 ans avant Jésus-Christ), ou faites par les Gaulois à leur imitation, bien grossièrement, mais sans qu'on ait cherché à changer la tête; ce n'est que plus tard que les Gaulois ont gravé d'autres types. L'expédition qui a répandu dans la Gaule un grand nombre de Philippes d'or, date des années 279, 278 et 277 avant notre ère.

Au moment où César a envahi la Gaule, il y existait beaucoup de monnaies d'or, ce qui prouve que les Gaulois avaient déjà alors un commerce qui nécessitait pour leurs échanges une nombreuse représentation monétaire.

(2) Isidore, liv. 19, chap. 31, « *Dictæ torquès vel torquis quod sint tortæ.* » En grec, le nom d'un collier veut également dire tors ou tordu, *troaccos*, ce qui est fort remarquable, et semble prouver, ce que j'aurai occasion de dire plus tard lorsque je parlerai des armes et outils en bronze, qu'on ne peut point étudier les temps anté-historiques des Gaulois sans y rencontrer des analogies grecques.

Je donne dans la planche gravée, que je place ici en regard, sous le n° 3, la figure antique connue sous le nom du Gladiateur mourant, reconnue depuis à l'arrangement inculte de ses cheveux, à sa moustache et à son collier (1) pour être un Gaulois expirant. Il porte au col un torquis. Un *as* fort ancien, de l'époque de l'établissement des Gaulois en Italie, fabriqué à Rimini (2), représente un Gaulois ayant au col un torquis en forme de corde (3); c'est le n° 2 de la gravure.

Une divinité gauloise, figurée dans Caylus', porte une ceinture en forme de corde (4); elle est numérotée 4 dans la planche. Je pourrais ajouter beaucoup à ces citations. La crainte de donner trop d'étendue à cet article, déjà bien long, m'oblige à m'arrêter. Dans la planche gravée, en outre du n° 1er qui représente la ceinture elle-même, objet tellement curieux que j'ai cru devoir le faire lithographier dans toute son étendue, je donne aux nos 3, 6 et 7, trois exemples de bijoux d'or, gaulois, fort anciens, travaillés dans le même style que la ceinture.

---

(1) Dissertation de M. Raoul Rochette sur cette figure.

(2) Collection des anciennes monnaies des Gaulois d'Italie, décrites par le père Marquis, classe IV. — N° 2. *Arminium* (Rimini), ville de l'Ombrie. M. Lenormant, qui a décrit cet as dans la *Revue numismatique* (1844), pages 182 et 187, pense qu'il n'est pas antérieur à l'an 376 ni postérieur à l'an 270 avant Jésus-Christ, qu'il a probablement été fabriqué l'an 295 avant notre ère.

(3) Comme j'ai eu occasion déjà de le dire, le collier était la distinction de tous les chefs guerriers, quand ils avaient pu se procurer l'or nécessaire pour en faire fabriquer un. Et le nombre en était si grand dans les armées gauloises, qu'au triomphe de Cornélius, on remarqua parmi les trophées quatorze cent soixante-dix torquès d'or. Flaminius, après ses succès contre les Gaulois, en avait réuni une si grande quantité, qu'il en fit élever un trophée d'or à Jupiter. (*Florus*, liv. 2, ch. IV.)

(4) La divinité gauloise est décrite dans Caylus, tome 3, page 325, et, à l'occasion de cette figure, il dit : « La ceinture, en forme de corde, « que porte cette divinité, est une singularité; mais elle était en usage « dans les Gaules. Il paraît, par les monuments, que ce peuple ne con- « naissait rien de plus délicat; on doit du moins le penser, puisqu'ils « faisaient de ces cordes la parure de leurs dieux. »

Quelques archéologues m'ont fait observer qu'on connaissait des bijoux romains, ou au moins gallo-romains, qui, comme la ceinture, étaient en forme de cordes. Le fait est exact. Je connais des bracelets en forme de cordes, qui ont été trouvés portant des médailles à l'effigie d'empereurs romains. On m'a également fait observer que les premiers rois franks portaient beaucoup d'objets en or massif. Ainsi, dans les récits mérovingiens d'Amédée Thierry (tome II, pages 274 et 275, et tome III, page 436), il est question, à l'occasion de sainte Radegonde, d'une riche ceinture d'or massif, dont au surplus on ne décrit pas la forme.

Le tombeau de Childéric, découvert à Tournay, nous a fait voir des bijoux mérovingiens où l'or est employé plein.

Lorsqu'on examine ces différents bijoux, et qu'on s'est particulièrement occupé de l'histoire du costume, aux anciens temps, malgré la similitude accidentelle de forme, on ne se méprend pas sur les époques. Ainsi, on m'aurait montré le bracelet gallo-romain en or tordu, qui est gravé dans Montfaucon (1) et dans la religion des Gaulois de dom Martin, bracelet qui portait un héliogabale en forme de châton, alors même que la médaille romaine aurait été enlevée; je ne l'aurais pas pris pour un bijou gaulois; on m'aurait montré un autre bracelet tordu, trouvé en 1842, à *Lens*, département du Pas-de-Calais, et qui est d'origine mérovingienne, même sans le bijou à facettes ornées de verre de couleur, qui en fait partie, que j'aurais déclaré, sans hésiter, que le premier était de fabrication gallo-romaine et le second de fabrication mérovingienne.

Dans les objets de fabrication gauloise, on sent que l'art n'existe pas encore; dans les objets romains ou gallo-romains d'une bonne époque, on voit que l'art est arrivé à sa perfection; dans ceux de l'époque mérovingienne, on reconnaît l'art dégénéré, l'art du bas empire, l'art empreint de bysantin.

La ceinture qui fait l'objet de cet article a, comme je l'ai dit, sept millimètres de diamètre, comme on peut le voir dans la figure qui en représente un fragment, page 522; là aussi on voit la coupe du lingot tel qu'il devait être avant d'être tordu. Chaque filet a deux millimètres et demi de profondeur; il ne reste donc

---

(1) Tome 3, page 52, planche XXXIIe.

plus au centre qu'une épaisseur de deux millimètres, qu'un ouvrier, vu la ductilité de l'or, est facilement parvenu à tordre. La seule difficulté était de *torsioner* régulièrement; c'était de la part de l'ouvrier, qui probablement se livrait habituellement à ce genre de travail, le résultat de sa plus ou moins grande habileté dans son art (1). Cette manière de traiter l'or, pour en faire des bracelets, des colliers ou des ceintures, avait plusieurs avantages. Au moyen des évidements, on lui donnait à l'œil plus d'apparence, on exécutait aussi une œuvre facile, et on obtenait un bijou plus orné, plus ouvragé, qu'il ne l'aurait été si on s'en était tenu à une forme ronde, unie et lisse. Peut-être aussi le bijou acquérait-il, par la torsion, plus de solidité.

Lors de la découverte de l'objet, en 1843, on a beaucoup discuté sur l'emploi qu'on avait pu en faire. Le plus grand nombre y reconnaissait une ceinture, mais d'autres voulaient que ce fût tout autre chose. On avait été jusqu'à y voir une anse d'un grand vase qui avait dû servir aux sacrifices. M. Chabouillet, comme on l'a vu (page 520) dans l'article inséré au Catalogue du cabinet des médailles, dit simplement c'est un *torquès*. Je ne suppose pas que par cette expression il ait voulu indiquer un collier. Pour lui, *torquès*, qui veut dire *tordu*, signifie aussi bien ceinture que collier. M. de Longperrier, dans sa dissertation sur les torquès que j'ai eu occasion de citer, dit de notre bijou, comme de tous ceux qui lui ressemblent, que ce sont des ceintures d'or qui appartenaient aux chefs et les faisaient reconnaître.

Notre ceinture est une corde à quatre filets, tournant parallèlement l'un sur l'autre en spirale. A mon avis, elle n'a pas dû servir à retenir une arme. Si elle avait été faite pour cet usage, on lui aurait donné probablement la forme plate d'un ceinturon. Nous avons essayé d'y suspendre, avec des anneaux, des sabres et des épées, et il a été facile de reconnaître qu'elle n'était point destinée à rien supporter de semblable. Essayée au contraire sur un large vêtement porté par une personne d'une corpulence ordinaire, elle le serrait très-convenablement. Pour moi, c'est donc

---

(1) Polibe, Diodore et Strabon disent également que les Gaulois aimaient à l'excès se parer, quand ils le pouvaient, de bracelets, colliers et ceintures en or, et qu'ils les fondaient et travaillaient eux-mêmes.

incontestablement une ceinture, et, en raison de sa haute valeur, une ceinture qui a servi de parure, et de marque de dignité, et probablement aussi à un chef civil ou religieux (1).

Les monuments sculptés que nous possédons, et qui sont regardés comme représentant des Gaulois, sont tous de l'époque grecquo-romaine, ou gallo-romaine. Il n'en peut être autrement, puisque la religion druidique interdisait de représenter aucune figure humaine; on n'en connait aucune qu'on puisse attribuer à l'art gaulois. Mais les Grecs, comme les Romains, nous ont transmis dans leurs sculptures ce qu'ils avaient vu, ou ce qu'ils connaissaient des Gaulois, comme ils l'ont fait dans leurs textes. Ainsi le Gaulois expiránt de la villa Borghèse, et les Gaulois représentés dans le si précieux sarcophage antique de la villa Amendola, nº 1 de la grande planche lithographiée, sont des Gaulois, dont quelques-uns sont des chefs; on n'en voit pas un seul qui ait une ceinture. On reconnait que ce sont des Gaulois à leurs barbes et à leurs chevelures incultes, comme à leurs *torquès.* J'ai fait dessiner au centre de cette grande planche lithographiée un druide (nº 2) serré d'une ceinture qui n'est pas d'or tordu; elle est d'étoffe ou formée d'un tissu. Ce monument n'est placé dans la lithographie que pour prouver que la grande robe des druides était serrée à la taille. Les nºs 3 et 4 de la même planche représentent deux druides, d'après Montfaucon. L'ample manteau dont ils sont enveloppés ne permet pas de voir la ceinture, qui n'en existe pas moins incontestablement. M. Alexandre Lenoir donne le personnage nº 2 pour un chef de collége de druides.

Dans les monuments sur lesquels il y a des guerriers représentés tout entiers, comme dans le sarcophage de la villa Amendola (2), je puis assurer qu'il n'y a point de ceinture. On en peut certainement conclure, je crois, que la ceinture n'appartenait qu'au costume civil, et que les militaires suspendaient leurs

---

(1) M. de la Roche-Macé, qui est Breton, dans ses études sur le druidisme, parues en 1858, dit que la ceinture chez les Gaulois se nommait, en kymrique, *gouriz.*

(2) Le monument est gravé dans les *Annales de l'Institut archéologique*, tome I, planches XXX et XXI; Rome, in-folio, 1829 à 1833.

armes, ou à des espèces de beaudriers, ou à des ceinturons qui n'étaient point des torsades de métal, mais pouvaient être formées de courroies, comme celle que porte l'*orate*, sacrificateur que j'ai représenté dans la même grande planche n° 5 (1).

Caylus donne bien, tome v, page 60, de son recueil, une figure, et Mongez une autre tirée du musée étrusque, qui représentent des guerriers grecs de l'époque de la guerre de Troye, qui ont le corps ceint de ceintures en forme de cordes, mais ce ne sont pas des guerriers gaulois, et je ne pense pas qu'il existe un seul exemple de guerriers gaulois ayant un ceinturon tordu.

Nous ne possédons aucune figure représentant un chef civil des Gaulois. Nous ne pouvons donc dire s'ils portaient une ceinture, et de quelle forme et de quel métal était cette ceinture; mais nous possédons trois figures incontestables de druides gaulois, pierres tumulaires de l'époque gallo-romaine, dont nous venons de parler. On voit bien que l'art romain a passé par là; mais il n'a pu tellement changer les choses qu'on ne retrouve le costume des druides à l'époque qui a précédé l'arrivée des Romains dans la Gaule du Nord. Le n° 2 montre la robe du druide serrée d'une ceinture. Il n'est pas douteux que les robes des deux druides, 3 et 4, ne l'aient été de la même façon. Quant à ce grand manteau, ce n'est pas tout à fait la toge. Etait-ce un vêtement celtique destiné à donner plus de majesté au personnage religieux? Les Prêtres, qui n'ont cessé leurs fonctions que sous l'empereur Claude (an 48 de Jésus-Christ), l'avaient-ils ajouté à leurs grands robes qui étaient certainement leur vêtement lors de l'arrivée de César? C'est ce que nous ne saurions dire d'une manière positive. Notre opinion cependant est que, si une autorité quelconque a porté la ceinture d'or, c'est surtout le corps de ces pontifes, qui longtemps ont réuni dans leurs mains la triple puissance, judiciaire, administrative et sacerdotale. Il ne répugne pas de supposer qu'un chef civil ou un chef militaire, un *brenn* ou un *vergobreth*, l'ait portée. Mais comme le nombre des chefs des druides était plus considérable que celui des chefs des nations gauloises du nord

(1) Cette figure d'*orate* est un bronze de cinq pouces de hauteur, découvert dans le département du Doubs. Elle fait partie du cabinet de M. Bruant, à Besançon.

(je ne sache pas qu'on ait trouvé de ceinture d'or dans le midi), il y a grande probabilité que notre ceinture a appartenu à un chef de druides. Celui qui est représenté n° 4 porte un sceptre qui pouvait être d'or, comme la ceinture, et il a la tête ceinte de la décoration la plus auguste dont cet *homme-chêne*, selon l'expression celtique (*Derwidd*), ait pu être couronné.

Quand nous voyons que cette ceinture d'or tordu était un ornement dont les Gaulois paraient leurs dieux, et particulièrement *Tarann*, le dieu du tonnerre, comme l'indiquent les fig. 6 et 7 de la planche qui est sous nos yeux, notre présomption sur le personnage qui avait le droit de porter la ceinture d'or tordu se change presque en certitude. On conçoit très-bien que le pontife, représentant de la divinité, ait pu se parer de ce qu'il consacrait à son Dieu, comme en étant le représentant, et ce druide, couronné de chêne à larges feuilles, doit être un de ces chefs de collége dont le pouvoir était si étendu, et si vénéré, et que les traditions gaéliques appellent *coibhy* ou *coïfi*, titre qui désigne un archi-druide (1).

---

(1) Il y avait des druides de trois degrés, un supérieur et deux inférieurs.

Les *druides*, proprement dits, vivaient séparés du tumulte du monde, se retiraient dans les grottes des montagnes, sur les lieux élevés et les enceintes solitaires nommées *Neucedes*, tous endroits ombragés par les plus vieux chênes. Ils assistaient aux sacrifices, mais ne les faisaient pas. *Ils conversent avec les invisibles divinités*, disent les poëmes gaélics; seuls, ils ont ce privilége. Ils enseignaient le dogme à de rares adeptes, conservaient religieusement les maximes religieuses qui composaient leur doctrine, qui était, à ce qu'il paraît, d'une haute antiquité. Diogène Laerte passe pour avoir admirablement résumé leur philosophie religieuse dans ce terset, que Jean Rainaud a traduit en forme de triade :

« Obéir aux lois de Dieu
« Faire le bien de l'homme
« Cultiver en soi la force (morale). »

Ce sont, dit le traducteur, en effet, les devoirs de l'homme envers Dieu, envers les autres et envers lui-même.

Les triades contenant les préceptes religieux dans des tercets ou strophes de trois vers auraient été composées, d'après les druides, par *Hu*

Dom Rivet, dans son *Histoire littéraire*, tome I, page 322, et un passage de la vie d'Aurelius, disent bien que les druidesses portaient des ceintures d'or; mais notre ceinture est trop grande pour avoir appartenu à une femme, et le nombre des druidesses était trop restreint pour qu'on puisse penser qu'elle a pressé la *blanche tunique*, comme dit M. de Marchangy dans sa *Gaule poétique* (tome I, page 44), d'une des neuf vierges de *Sena*. Nous aurions admis cette possibilité si la ceinture avait été trouvée dans l'île de Sein ou dans son voisinage.

Cette énonciation de ceinture d'or portée par les druidesses n'en est pas moins précieuse pour nous; elle prouve l'usage de ce métal pour les ceintures des personnages voués au culte des autels.

Quand et comment cette ceinture a-t-elle été enfouie là où on l'a trouvée? Voilà ce qu'on nous a souvent demandé, et ce que nous nous sommes demandé à nous-même. Questions sans réponses possibles. En réfléchissant à l'endroit où elle a été trouvée,

---

Le Puissant, ce Moïse kymric, qui a enseigné l'agriculture aux kymris lorsqu'ils étaient encore en Orient, et qui a fait servir la poésie à la conservation des choses mémorables. Les druides, comme les bardes, n'écrivaient rien; la mémoire seule devait tout retenir, tout conserver. Les triades des bardes disent : « La mémoire de l'ouïe est bien autrement « fidèle que la mémoire des lettres. » Il paraît que la faculté de la mémoire, exercée dès l'enfance, devenait telle chez les druides que nous ne saurions nous en faire une idée exacte. On cite dans ce genre des choses incroyables.

Pour en revenir à *Hu*, si peu connu, il ne paraît avoir enseigné ses préceptes religieux que d'après des croyances beaucoup plus anciennes.

Les druides inférieurs sont ceux qui sacrifiaient et qu'on appelait *Ovidd* ou *Ovaidd*. Les Grecs les ont nommés *Ovates*. Les Gaels les désignent sous le nom de *Baidh*. Nous avons représenté un de ces personnages dans notre grande planche, numéro 5.

Nous avons parlé des bardes à l'occasion de notre autel gaulois-laraire, dans la note de la page 428; nous ne croyons pas avoir rien à ajouter à ce que nous en avons dit.

Le chêne vénéré des Gaulois, et qui est l'arbre sacré du druidisme, est le chêne à larges feuilles sur lequel on cherchait le *Guy*. En Bretagne, on appelle encore cette espèce de chêne *Druia*, à ce qu'a écrit M. de La

à la forme que l'enfouisseur lui avait donnée pour tenir le moins de place possible, considérant que les autres ceintures ont été trouvées dans des circonstances semblables, il est certain que ces ornements précieux ont été cachés à des époques de guerres ou de persécutions, ou par ceux qui les possédaient, ou par des individus qui les avaient ravies. César a inondé de ses légions notre Beauvaisis dans sa dernière campagne, racontée par Hirtius (livre VIII, des *Commentaires*), campagne à laquelle les druides ont pris une grande part, en rappelant aux Bellovaques leur antique liberté afin de les animer dans leur résistance. Est-ce à cette époque, où ils ont dû être l'objet de recherches et de persécutions, qu'il faut rapporter l'enfouissement de la ceinture? ou faut-il supposer qu'il a eu lieu alors que le polythéisme païen, avec la liberté

Roche-Macé. Pline dit : « Point de sacrifices sans les Rameaux de chêne. »

Selon Henri Martin, le nom de Druide vient du mot celtique *Derw*, qui veut dire chêne, d'où on a formé *derwydd*, homme-chêne.

Il y avait dans la Gaule plusieurs colléges de druides, et à la tête de chacun de ces centres un archi-druide.

Le druidisme dut être dans sa plus haute puissance de 600 à 300 ans avant Jésus-Christ. Depuis, les druides perdirent de leur autorité, étant devenus l'objet de la jalousie du pouvoir civil, et particulièrement de celle des guerriers. *Divitiac*, qui fut l'allié de César, parvint à réunir les deux pouvoirs en sa personne. Enfin, en l'an 48 de l'ère chrétienne, Claude les frappa de proscription et Néron les anéantit. Leur tradition se conserva cependant longtemps encore en Bretagne, et dans le pays de Galles. Sous les Romains, après les premières persécutions, ceux qui avaient échappé parvinrent, l'an 79 de notre ère, à faire leur paix; ils devinrent professeurs de la science romaine : mais ils furent en petit nombre. Quant aux bardes, ils survécurent aux druides, et, vers le VIe siècle, ils firent encore fleurir, dans le pays de Galles et dans la Grande-Bretagne, la poésie kymrique ou celtique. Ils conservèrent un certain crédit jusqu'au XIIIe siècle, époque où, comme nous avons eu occasion de le dire, Edouard Ier les fit tous assassiner. — Le plus célèbre de tous ces bardes quasi-modernes est celui qu'on appelle *Myrdhin*, l'Homère de ces temps. Le pays de Galles et la Bretagne se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour. — De ce Myrdhin nous avons fait *Merlin*, l'enchanteur, des romans de chevalerie du moyen-âge. Le bouleau était l'arbre des bardes.

qu'il laissait aux passions humaines, commençait à séduire les Gaulois et à menacer de remplacer la morale si pure, dit-on, et si sévère, du *grand dieu Esus* (1), dont les druides enseignaient la doctrine, tout en l'enveloppant de mystère? Enfin, faut-il assigner à cet enfouissement le temps des persécutions de Claude ou de celle de Néron, qui, l'an 61 de notre ère, fit massacrer tous les druides partout où on put en rencontrer? Ces différentes suppositions sont acceptables; mais comme il en est beaucoup d'autres qui pourraient être faites également, il faut s'en tenir seulement à ce qui est certain; c'est que, quelle que soit l'époque où la ceinture a été cachée, elle l'a été avec l'intention de venir la reprendre, ce que les temps de désordre où elle a été enfouie, ou toutes autres circonstances, n'ont pas permis de faire.

Nous avons épuisé nos recherches à l'occasion de la ceinture précieuse trouvée, en 1843, sur le territoire de Saint-Leu. Nous laissons à d'autres à les pousser plus loin encore, et à soulever enfin, s'ils le peuvent, le voile que nous avons cherché du moins à écarter un peu.

En archéologie, il n'y a presque jamais de vrai que ce qu'il y a de plus probable.

HOUBIGANT.

---

(1) *Esus*, représenté sur une des faces d'un des autels trouvés en 1711 dans le sol de l'église de Notre-Dame de Paris, paraît avoir été la grande divinité de nos pères les Gaulois. Les autres divinités ne paraissent être, auprès de lui, que des génies auxiliaires. Cet *Esus*, dont les Grecs et les Romains n'ont point eu une idée exacte, et dont le nom en kymric signifie *terre*, est le dieu dont l'invisible présence remplit d'une horreur secrète les profondeurs des bois sacrés; c'est le tout-puissant inconnu, *ce seigneur de la forêt*, que, suivant Lucain, livre III, page 425, le druide redoute de rencontrer sous la voûte des chênes; il est celui que craignent ces Gaulois qui ne craignent aucun être créé. Les poèmes kymrics l'appellent l'*inconnu*, ou le *crom*, qui signifie le *cercle*, image de l'infini.

NOTES DESCRIPTIVES

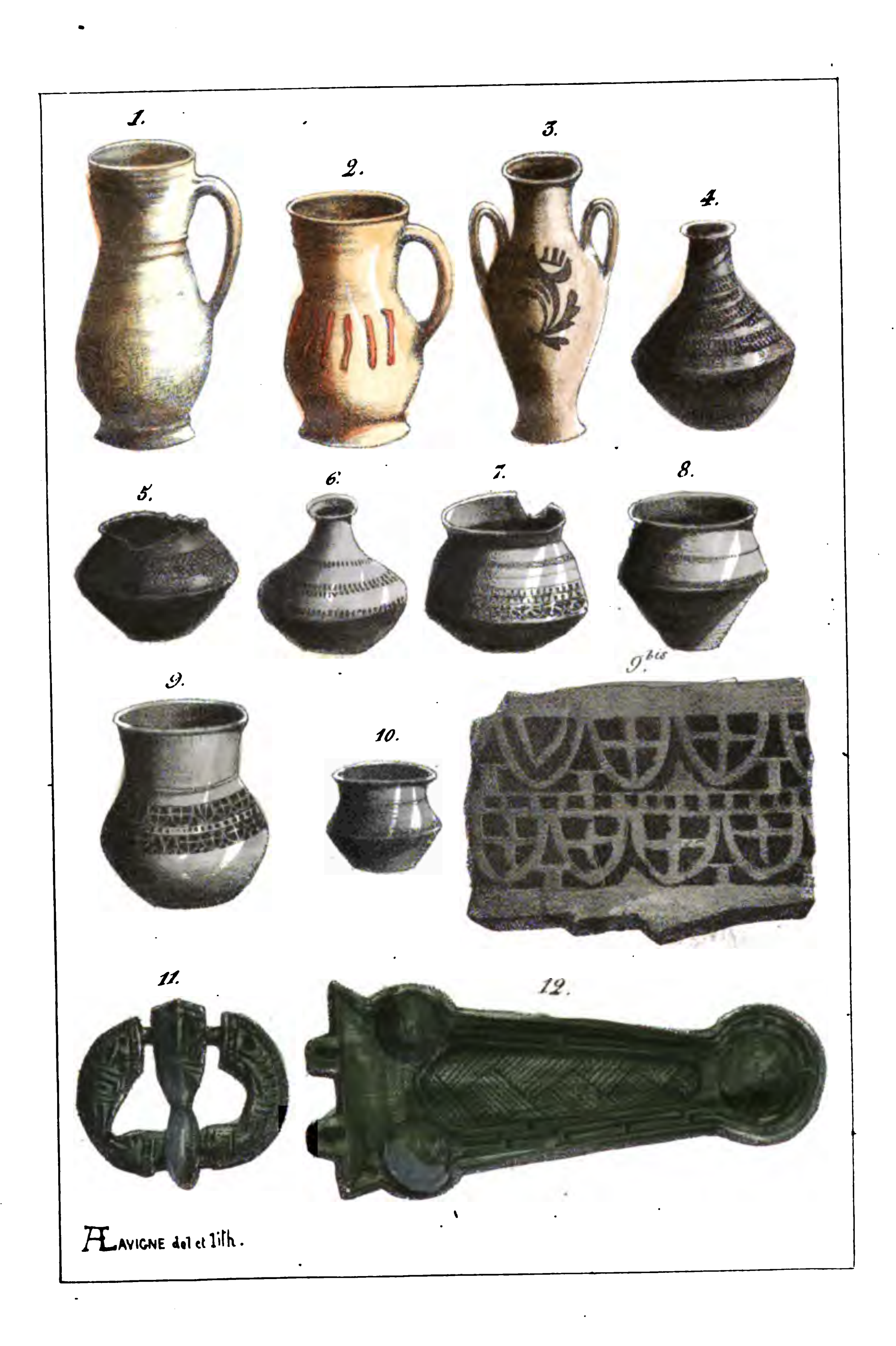
SUR

QUELQUES VASES DU MUSÉE DE BEAUVAIS.

La collection céramique du Musée de Beauvais s'est accrue en 1860, grâce à la générosité de M. le vice-président de la Société Académique, de plusieurs poteries anciennes recueillies dans le département de l'Oise, ainsi que de tout ce qui fut trouvé en 1859 sur le bord d'une ancienne voie romaine, au lieudit le *Perreux*, près Bresles. Cette réunion de vases en verre et en terre, d'objets en cuivre et en argent de l'époque gallo-romaine, offerte par M. Rouget, notaire à Bresles, est venue se classer dans les vitrines du Musée.

Nous ne nous occuperons ici que d'objets représentés sur la planche ci-jointe : ils furent donnés par M. Hamel. La description succincte qui suit aidera à mieux comprendre ce qu'a tracé le crayon de l'artiste, quoiqu'il ait reproduit ces objets le plus scrupuleusement possible.

Les vases figurés sous les nos 1 et 2 offrent une grande analogie avec les poteries qui se fabriquaient à Savignies au XVIe siècle; la panse du second est ornée de lignes de couleur rougeâtre, formant relief. Ces deux pots en grès, de forme peu élégante et à surface un peu rugueuse, ont été trouvés, en 1849, à Gournay-sur-Aronde (Oise), en faisant des fouilles sur l'emplacement de la sacristie actuelle.


1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
9.bis
10.
11.
12.
A. LAVIGNE del et lith.

L'origine du vase muni de deux anses (figure 3) nous est inconnue; la fleur, qui se répète des deux côtés, s'éloigne, par sa composition, des ornements placés habituellement sur les anciens vases en grès de nos contrées : celui-ci est fort lourd. Ayant été offert avec ceux qui sont dessinés sur cette planche, l'artiste ne l'a pas éloigné, ayant l'affirmative qu'il avait été trouvé de même que les autres, et qu'il semblait appartenir à une époque reculée, ce dont nous doutons fortement.

Celui (figure 4) à goulot étroit, d'une assez jolie forme, porte à sa partie supérieure, comme tant d'autres vases en terre de cette époque, plusieurs rangées d'un ornement imprimé à l'aide d'une roulette; on peut même juger de la longueur de l'instrument qui a servi à ce travail décoratif, car une disposition toute spéciale de petites lignes croisées se trouve répétée à la même distance sur une bande qui se dirige jusqu'au goulot. La partie inférieure de cette poterie est d'un beau noir luisant. Le vase, d'une forme très-voisine du précédent (figure 6), trouvé à Neufvy (Oise), en 1850, est de couleur également noire, mais ne possède pas l'aspect luisant de ceux figurés sous les nos 4, 5 et 9.

La figure no 7 donne un vase trouvé à Méry (Oise), en 1852, sur l'emplacement d'une nouvelle mare, et le motif d'ornementation qui tourne sur le milieu de ce pot, à large ouverture, se rapproche de celui no 9. Si la couverte de ce pot est noirâtre, on juge par la fracture qu'il a éprouvée que la terre est intérieurement rougeâtre.

Le no 8 n'offre que peu d'intérêt; il est uni et de teinte noire grisâtre.

Le petit pot (figure 10), trouvé en 1854 dans le bois de Ressons, est aussi de teinte grisâtre et tout uni, de même que le précédent.

Le vase figure 9, à ouverture large, se recommande davantage à l'attention par les deux rangs de raies qui occupent la panse : ce sont des oves alternés renfermant des lignes cruciformes. M. Lavigne a reproduit de grandeur naturelle (figure 9 *bis*) l'ornement de ce vase, qui fut trouvé à Neufvy (Oise) en 1851.

Tous ces vases (figures 1 à 10) sont représentés réduits au cinquième de leur grandeur naturelle. Les deux objets en cuivre représentés au bas de la planche (figures 11 et 12) sont l'un une boucle, et l'autre une plaque, destinées au même usage. Ces

portions de l'habillement de ces peuples francs nous sont mieux connues, ayant résisté à la destruction du temps beaucoup plus facilement que les étoffes, les objets en bois et même en fer. Ayant été trouvées à Neufvy, elles viennent se joindre à ces vases dont elles se rapprochent aussi par l'époque à laquelle elles appartiennent. Elles nous ont été données par un prêtre desservant une commune voisine; il les avait recueillies dans une de ces fouilles si heureuses, qui viennent offrir, mais trop rarement pour la satisfaction des archéologues et des collectionneurs, tous ces objets anciens que le temps exhume parfois.

Nous n'avons point décrit ici les plus beaux vases de l'époque franque qui sont déposés dans les vitrines du Musée de Beauvais; nous regrettons même qu'une description aussi complète que possible de tout ce qui a été trouvé à Bresles, au lieudit le Perreux, et d'une époque antérieure aux poteries dont nous parlons plus haut, n'ait pu être jointe à cette note, concernant seulement une réunion des vases offerts par le même membre de la Société Académique. Certes, il aurait été même préférable de commencer à reproduire ainsi la nombreuse collection de produits céramiques anciens du Musée de Beauvais, ou du moins des plus beaux spécimens, en les classant par époque. Quoique beaucoup de vases semblables ou à peu près soient gravés dans d'autres publications des sociétés savantes de province, l'étude en devient plus facile par ces gravures. Les reproductions de forme et d'ornementation, la connaissance du lieu de leur découverte, viennent aider à la connaissance complète de cette partie de l'histoire céramique ancienne, dont on retrouve les débris et tant de variétés dans les Musées et dans les collections particulières.

MATHON.

SECTION DES SCIENCES.

CARTE GÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Par M. A. PASSY.

M. Graves, en faisant la description des cantons de ce département, avait joint à chacune des statistiques une carte extraite du cadastre.

Sur un exemplaire de la plupart de ces cartes, c'est-à-dire 28 sur 32, il avait colorié les terrains à mesure qu'il les avait parcourus. Puis il avait dressé une grande carte géologique du département.

Cette carte il l'avait adressée au ministère des travaux publics. Elle s'est trouvée perdue en 1848.

Les dernières fonctions officielles de M. Graves ne lui laissaient plus le temps de recommencer son travail, et d'ailleurs un peu de dépit de la perte de ce précieux document l'éloignait de la résolution d'entreprendre une seconde fois son œuvre.

Je lui proposai de me charger de ce travail sous son inspiration, et il avait fini par accepter ma coopération, en mettant à ma disposition ses cartes cantonales. Il devait venir passer sa

convalescence chez moi et j'aurais préparé les éléments de cette carte que nous devions établir ensemble. Il m'a fallu l'entreprendre tout seul.

J'avais étudié une grande partie du département de l'Oise, limitrophe de la localité que j'habite, et avec le secours des cartes cantonales de M. Graves, établies sans projection, à la vérité, j'ai pu produire avec sécurité un travail dont les bases principales étaient posées d'avance.

Je dois faire une remarque qui me semble avoir son utilité, c'est qu'en reportant sur la carte du dépôt de la guerre les limites des terrains, telles que je les trouvais établies sur les cartes cadastrales ou que je les avais tracées moi-même sur des cartes ordinaires, ces limites s'adaptaient naturellement aux contours des projections exprimées ; c'est-à-dire que chaque changement dans l'altitude et le périmètre étaient habituellement la limite même d'un terrain particulier.

Cet éloge que j'ai déjà donné au grand travail de l'état-major, devant les hommes qui sont le plus à même de l'apprécier, je le répète volontiers ici.

Ainsi la topographie se trouve fondée sur la géologie et à son tour la géologie peut utiliser les travaux géodésiques.

Le département de l'Oise est entouré par les départements de la Somme, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

Il est inscrit entre 54 g. 51 et 55 g. 29 de latitude, et 0" 76 de longitude O et 0" 92 E. La méridienne de Paris le divise en deux parties presque égales.

Le pays constitue une vaste plaine faiblement inclinée du nord au sud.

Les altitudes n'atteignent que 235 mètres, et la partie la plus basse a 22 mètres dans les vallées.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Graves, les terrains principaux s'y succèdent par superposition transgressive. Chacun d'eux, après avoir occupé la surface du sol, plonge sous le terrain supérieur, dont la tranche forme une falaise au sommet de laquelle commence un nouveau plateau. Chaque plaine supporte des tertres en buttes isolées, restes et témoins des terrains qui ont été détruits.

Le pays de Bray est un massif allongé du sud-est au nord-ouest, resserré entre deux vallées longitudinales qui l'isolent de la grande

plaine, à travers laquelle il apparait, limité par deux longues falaises abruptes, coupées seulement par de rares vallées.

Au sud du pays de Bray, depuis le sommet de sa grande falaise, se développe une surface inclinée couverte par le diluvium de la craie et distinguée sous le nom de pays de Thelle. Plus au sud encore, de l'autre côté de la Troesne, la plaine du Vexin français, formée par le calcaire grossier et surmontée par des collines de formation lacustre, s'étend jusqu'aux rives de l'Oise, de la Seine et de l'Epte.

Au nord-ouest, dans le Beauvoisis, ce diluvium recouvre aussi la masse de la craie, mais il est revêtu par l'alluvium ancien disposé en étendues assez vastes.

Dans le Santerre, cet alluvium domine et s'épaissit. Il se continue au nord du département : c'est le limon jaune de la Picardie. Il donne à cette contrée naturelle un aspect uniforme et une fertilité remarquable.

A l'est du Santerre, le Noyonnais, est généralement couvert par les sables glauconieux inférieurs que les lignites accompagnent.

Le grand plateau appelé Montagne de Soissons est constitué par une masse de calcaire grossier, qui passe de l'autre côté de l'Aisne, et forme le Valois.

A l'est du département, s'étendent les fertiles plaines du Mulcien où domine le calcaire lacustre moyen, supporté et entouré par l'étage des sables et grès moyens.

Telles sont les grandes divisions naturelles du territoire.

Sur ce plateau s'élèvent des collines qui sont régulièrement composées du gypse, des sables et grès supérieurs et du calcaire lacustre supérieur avec des meulières.

Le diluvium des plaines recouvre et fertilise les plateaux de calcaire grossier et de calcaire lacustre moyen.

Les rivières de l'Oise, de l'Aisne, de l'Ourq, de la Troësne, du Thérain et de l'Epte ont creusé les vallées principales qui divisent la surface uniforme du département.

J'ai suivi, pour la légende de la carte, les dénominations que M. Graves avait adoptées dans sa *Topographie géognostique de l'Oise*, et j'y ai joint les synonymes des principaux terrains.

Voici leur nomenclature à partir du plus ancien :

L'étage kimméridien, composé de calcaire compacte, séparé

par des marnes argileuses et surmonté ou plutôt accompagné de lumachelles enveloppées dans des marnes argileuses. Il occupe le centre de la vallée de Bray.

L'étage portlandien comprend des bancs de grès, calcaires glauconieux, alternant avec du sable grossier et des lits de marnes fossilifères; il est rangé le long du noyau central.

L'étage néocomien offre des couches principalement sablonneuses et ferrugineuses avec des argiles subordonnées. Diversement colorés, ces terrains s'étendent sur l'étage portlandien et occupent la vallée jusqu'au pied des deux falaises qui la bordent.

Le gault se montre en une bande continue, mais souvent recouverte au sud du pays de Bray; elle se fait voir aussi au nord, mais avec moins de régularité. Le gault s'avance, au pied des falaises, dans l'intérieur de la vallée, sous la forme de buttes déprimées.

La craie chloritée entoure le pays de Bray à son extrémité orientale et se prolonge au sud sans discontinuité, tandis qu'elle ne se fait voir que partiellement au nord.

Cette craie s'élève quelquefois jusqu'à moitié de la hauteur de la falaise méridionale. Elle couronne aussi une série de mamelons en avant de la déclivité rapide du plateau.

Ces divers terrains que je viens d'énumérer, depuis l'étage kimméridien jusqu'à la craie, constituent une contrée naturelle contenue entre deux plateaux. Elle est connue, de temps immémorial, sous le nom de Pays de Bray. Cette contrée n'est comprise que pour la moitié dans le département de l'Oise; elle se prolonge jusqu'au-dessous de Neufchâtel dans la Seine-Inférieure. Les terrains qui la composent, dans l'Oise, conservent leur position respective au-delà des limites de ce département.

La craie blanche, au fond de toutes les vallées autres que le pays de Bray, souvent recouverte par les terrains plus modernes, reste la base fondamentale du sol au nord comme au midi. Elle apparaît dans la partie orientale du département sous la masse de la glauconie inférieure ou sur le flanc des vallons, ou dans les forages.

M. Graves la divise en craie blanche proprement dite, en craie magnésienne, en craie grenue, en craie noduleuse et en craie compacte ou marneuse.

Le calcaire de Laversines, rapporté à la craie, n'occupe qu'un point sur le territoire de cette commune.

Le terrain tritonien comprend : la glauconie inférieure, sables, grès, poudingues et les lignites.

Ce terrain occupe presque complètement le nord-est du département, le Noyonnais, depuis l'Oise, au-dessous de la forêt de Compiègne, jusqu'aux limites des départements de la Somme et de l'Aisne. C'est dans cette partie de l'Oise que l'on exploite les cendrières si utiles à l'agriculture.

La glauconie moyenne et supérieure, sables, concrétions calcaires et grès calcaires, sont la base du calcaire grossier, couvert sur une assez grande étendue par les masses qui en dépendent.

Le calcaire grossier, au-dessus de la glauconie inférieure, forme les plateaux et les pentes supérieures des vallées situées au nord de l'Aisne et à l'ouest de Noyon. La montagne dite de Soissons, entre l'Aisne et la Somme, le Valois au sud et le Vexin français entre la Seine et l'Oise, sont constitués par le même terrain.

Les sables et grès moyens, sur le calcaire grossier, s'élèvent à la base des mamelons qui couronnent le Vexin français. Ils s'étendent à l'entour sur une épaisseur assez considérable.

A l'est, ces sables forment le sol des forêts d'Ermenonville, de Chantilly, de Halatte et de Villers-Cotterets, en totalité ou en partie.

Ils paraissent au-dessous du calcaire lacustre moyen dans la partie naturelle du Mulcien, c'est-à-dire dans cette partie du département de l'Oise, à la droite de la rivière d'Ourcq.

Le calcaire lacustre moyen, depuis les limites du Valois jusque dans les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, constitue le sous-sol des plaines très-fertiles où s'étend l'alluvium à leur surface.

Le gypse, accompagné de ses marnes argileuses, et les marnes paléothériennes se rencontrent seulement sur les collines dont la base est formée par le calcaire lacustre moyen. Le gypse, dans cette position, ne se montre que dans les contrées du Vexin français et du Mulcien.

L'étage des sables et grès supérieurs offre peu d'importance dans l'Oise ; il forme, entre le gypse et le calcaire lacustre supérieur, une bande assez étroite qui règne à une certaine hauteur des collines.

Le calcaire lacustre supérieur se compose de calcaire marneux et de silex meulières. Ces deux couches sont établies au sommet de ces collines isolées dont nous venons de parler. Ils n'ont été observés que sur les mamelons de Brassoire, Châvres, Mont-Mélian, Mont-Pagnotte, Neuville-Bosc, Sarcus et Montjavoult.

La période diluvienne occupe, au-dessus de presque tous les terrains que nous venons d'énumérer, de vastes étendues, et M. Graves en distingue deux éléments : le diluvium des vallées et celui des plaines, limon diluvien.

Mais il a rapporté à la suite de la description de la craie blanche, le terrain superficiel propre au calcaire crayeux, et qui consiste principalement dans les silex détachés de la craie même, épars à la surface des plateaux. L'argile et les silex sont les deux éléments de cette couche souvent très-épaisse et qui dépend, sans doute, de la craie.

Ce terrain est généralement connu sous le nom de Diluvium : c'est un terrain ancien et composé, ainsi qu'on l'a fait remarquer déjà, de silex très-considérables, enroulés, à cassures vives, contenus dans une argile et mêlés de sable.

Nous avons distingué sur la carte ce terrain, généralement étendu sur la craie, et qui constitue à lui seul presque entièrement la contrée naturelle appelée le Thelle, et se montre aussi en étendues considérables au nord-ouest du département.

L'alluvium ancien, limon jaune de la Picardie, dont la masse forme le pays du Santerre, s'étend aussi par parties dans le nord-ouest du département.

On observe, soit dans des dépressions, soit même à la superficie du diluvium de la craie, des dépôts d'argile plastique, de grès et de poudingues. M. Graves ne les a pas distinguées de la glauconie inférieure. J'ai dû en distraire plusieurs comme appartenant à une époque plus récente, ainsi que je l'avais fait sur la carte géologique de l'Eure, et d'accord avec MM. Elie de Beaumont et de Senarmont.

J'ai laissé à la forêt de Compiègne la teinte spéciale à la glauconie inférieure, parce que ce terrain y domine. A sa superficie, il existe cependant un diluvium qui paraît le même que celui de la vallée de la Seine (bois de Boulogne).

Un alluvium ancien recouvre les plaines de calcaire lacustre du Mulcien; un autre celles du calcaire grossier du Vexin français.

Ils paraissent appartenir à deux âges différents et distincts du limon jaune de la Picardie. Je ne les ai pas indiqués, parce qu'ils sont limités chacun au terrain qu'ils recouvrent et en contiennent les éléments détachés et brisés.

Les alluvions modernes occupent le fond des vallées; j'en ai séparé les dépôts de tourbe en raison de leur importance industrielle.

Les rapports d'une carte géologique avec l'agriculture sont faciles à saisir. La nature du terrain décide des produits. Là où le sol change, la culture change aussi.

Le pays de Bray est un massif allongé du sud-est ou nord-ouest, resserré entre deux vallées longitudinales qui l'isolent de la grande plaine au travers de laquelle elle apparaît, limité par deux longues falaises abruptes coupées par de rares vallées.

Dans cette contrée, les sables et les argiles dominent et alternent; ils donnent naissance à un grand nombre de sources et de cours d'eau. Des herbages destinés à l'élève des bestiaux forment la masse des exploitations agricoles.

Les plateaux du Santerre et du nord-ouest du Beauvaisis, revêtus par l'alluvium ancien, sont fertiles en céréales. La grande culture les récolte sur un sol naturellement riche et fécond.

Les parties du territoire recouvertes aussi par des alluviums anciens, mais peut-être différents de celui du Santerre quant à leur origine, offrent de vastes plaines à céréales dont la fertilité est connue. Le limon de calcaire grossier est formé d'une argile rouge peu compacte, mêlée de sable, ce qui lui ôte sa ténacité.

L'alluvium du Mulcien est un limon composé principalement de sable et d'argile mélangés dans des proportions très-variables, mais où l'argile domine beaucoup. La terre végétale, très-profonde, se lie insensiblement à une couche glaiseuse, tenace, feuilletée, qui retient les eaux et contribue ainsi à l'extrême fertilité du sol sur lequel les sources et les fontaines sont pour ainsi dire inconnues. L'opinion locale admet comme certaine que les parties les plus profondes de cette glaise, ramenées au jour par des défoncements, deviennent aussi productives que l'humus ordinaire.

La profondeur de la couche limoneuse est très-variable; sur le plateau de Thury elle a 8 à 9 mètres d'épaisseur.

Le plateau compris entre Guiscard et la vallée de la Verse, le

département de l'Aisne et celui de la Somme, est en sable argileux, coupé par des lits de glaise en argile grossière. Les terres arables, très-grosses, sont noyées pendant la saison pluvieuse, tandis qu'elles se gercent par retrait sous l'influence des grandes chaleurs.

Les cendrières multipliées dans cette région, dont les produits sont employés à l'amendement des terres, proviennent des lignites qui accompagnent la glauconie inférieure.

Au fond du pays de Bray, depuis le sommet de sa grande falaise, se développe une surface inclinée couverte par le diluvium de la craie, et distinguée sous le nom de pays de Thelle.

Une grande forêt qui porte encore, dans ses portions non défrichées, le même nom, couvrait cette surface, dont la plus grande partie est rendue à l'agriculture.

Partout, dans le reste du département où s'étendent des sables, des grès et des argiles sableuses, de grandes forêts s'y conservent. Les sables et grès moyens forment le sol des forêts d'Ermenonville, de Chantilly, de Halatte et de Villers-Coterets, en totalité ou en partie.

Dans les vallées, la nature du sol est très-variable; les terrains qu'on y observe sont composés de graviers, sable, galets et blocs de roches dures de dimensions variables.

Ils sont ou mélangés intimement ou disposés par étendue d'une même nature.

La culture varie suivant le sol local, mais les prairies qui reposent sur un humus assez épais forment la richesse des bords des rivières de ce département.

Des dépôts de tourbe, souvent exploités, alternent avec les alluvions modernes. Celui de Bresles, le plus considérable de tous, atteint jusqu'à dix mètres de profondeur.

On peut donc, en examinant la carte géologique, prendre une idée générale des masses de culture dans le département de l'Oise.

Telle est l'économie de cette carte. Elle se trouve en corcordance avec la carte géologique de l'Aisne donnée par M. d'Archiac, et celles de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise publiées par M. de Senarmont.

M. Elie de Beaumont a bien voulu me communiquer les documents relatifs à cette partie de sa carte géologique détaillée de la France.

J'ai aussi à reconnaître l'empressement de MM. de Verneuil, Michelot, Hébert et Michelin à mettre à ma disposition les observations qu'ils avaient faites dans les diverses parties du département.

La carte géologique de l'Oise, que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie des sciences, aux sociétés géologique et d'agriculture de France, est fondée sur les travaux que M. Graves avait entrepris pour sa *Statistique des cantons*, dont la partie géologique est résumée dans sa *Topographie géognostique*. Il avait laissé des cartes cantonales coloriées de sa main et des notes manuscrites qui ont servi de base à une œuvre qui a consisté principalement à mettre en ordre les documents qu'il avait amassés.

Cette carte, ainsi établie, est un hommage que mon amitié devait à sa mémoire.

J'ai trouvé pour la publication de cette carte l'appui éclairé de M. Randouin, naguère préfet de l'Oise, celui du conseil général du département et l'approbation de la Société Académique de Beauvais, enfin l'aide de M. Le Père, ingénieur en chef, pour tout ce qui tient à ses fonctions. Je me plais à dire à l'Académie les encouragements que la publication des cartes géologiques des départements peut recevoir de l'Administration.

A. PASSY.

NOTE

SUR QUELQUES ÉTUDES

qui doivent suivre la publication

DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

PAR M. A. PASSY.

Le département de l'Oise est certainement l'une des portions du sol français qui a été étudiée avec le plus de soin sous le rapport géologique. Sa proximité de Paris l'a fait comprendre en partie dans la description des environs de cette capitale de G. Cuvier et Brongniart. Les études faites par divers savants sur les départements voisins se sont appliquées naturellement aux portions limitrophes de l'Oise; ainsi, les observations sur les lignites tertiaires du Soissonnais ont conduit M. Elie de Beaumont à s'occuper des terrains analogues de l'arrondissement de Compiègne. Les notices sur les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise ont compris l'examen des portions supérieures des terrains parisiens qui existent dans le sud du département. L'étude du Bray-Normand, de la description de la Seine-Inférieure, a marché de front avec celle de la partie méridionale de la même région. Enfin, les diverses notices sur la géologie de l'Eure, de la Somme et de l'Aisne ont circonscrit encore l'examen des terrains de notre pays.

D'un autre côté, un homme, remarquable à plus d'un titre, s'est trouvé à la tête de l'administration départementale pendant vingt ans, et, de ses nombreuses explorations et de ses fréquents voyages dans nos sept cents communes, il est résulté l'une des monographies géologiques les plus intéressantes, notamment par l'abondance des faits observés; je veux parler de l'*Essai sur la Topographie géognostique* de M. Graves.

Depuis la publication de cet important ouvrage, son complément indispensable a été donné, et notre vice-président a développé, l'année dernière, les divers mérites de la carte de M. Passy. Cette carte est certainement le dernier mot qui sera dit sur la géognosie générale de l'Oise.

Cependant, est-ce à dire que les études géologiques n'ont plus aucun fait intéressant à embrasser dans notre pays? Peut-on penser que certains détails peu importants, qui ont pu échapper à l'examen de tous les savants, et notamment des deux derniers, peuvent seuls faire l'objet de nouvelles découvertes? Doit-on croire que le gisement de certains fossiles, surtout dans les terrains crétassés et jurassiques, peut exclusivement augmenter le nombre des faits intéressants? Si les études qui restent à faire étaient aussi restreintes, elles n'auraient certainement qu'un faible attrait pour les observateurs des terrains si variés de l'Oise; mais il est loin d'en être ainsi, et le champ des découvertes géologiques est encore d'une plus grande étendue.

Je vais essayer d'indiquer les diverses études qui peuvent rester à faire encore, et quelque superficiel et rapide que soit cet examen, l'on pourra voir que tout n'est pas dit encore sur la géognosie de l'Oise, surtout au point de vue des applications pratiques de la science.

Le pays de Bray, dont on a beaucoup parlé, a été décrit avec de grands détails par M. Graves; mais, en lisant ses ouvrages, l'on remarque cependant que cette partie du territoire n'a pas été visitée aussi complètement que les autres, et, en effet, les voyages de M. Graves ne l'ont amené dans le canton de Songeons, pour l'explorer en détail, qu'à une époque où son savoir de géologue n'avait pas encore tout le développement qu'il acquit dans les derniers temps de son séjour parmi nous. Ainsi, dans la *Statistique de Songeons*, M. Graves avait classé les strates portlandiennes parmi les grès verts inférieurs à la craie. L'idée du soulèvement

de la partie méridionale du canton était certainement alors en formation dans son esprit; mais le soulèvement était contesté par plusieurs savants, et notamment par M. Cordier, qui, dans une réunion de la Société géologique de France, tenue à Beauvais en 1831, déclara inadmissible l'existence, incontestée aujourd'hui cependant, du relèvement des couches secondaires entre Dieppe et Noailles.

D'un autre côté, les découvertes de corps organisés fossiles ne sont pas fréquentes dans le terrain secondaire moyen, et l'absence de faits paléontologiques a dû gêner réellement M. Graves. Enfin, plus tard, ce géologue a pu revenir sur son idée primitive et contribuer puissamment à la faire adopter par le monde savant. Le temps a manqué néanmoins à M. Graves pour compléter ses études sur cette petite contrée du Bray; son séjour à Paris ne lui permettait pas de faire les nouvelles explorations qu'il s'était sans doute proposées pour arriver à la description complète de cette intéressante contrée. Il faut dire néanmoins que les études qui restent à y faire sont bien loin d'avoir l'importance des travaux si remarquables qui ont attiré au savant directeur général des forêts les félicitations de tous les géologues.

Parmi les points à examiner et qui se rattachent particulièrement au pays de Bray, il y a lieu de signaler :

1° La reconnaissance de l'ordre réel de superposition des couches diverses du terrain néocomien : car le désordre de ce pays bouleversé ne permettra d'arriver à la connaissance complète de la série de recouvrement des strates qui le composent qu'après de très-nombreuses indications des couches en divers points, combinées avec l'examen méthodique du relief du pays.

N'est-il pas douteux, par exemple, que les argiles bleues soient en contact immédiat avec les glaises rouges? Une coupe, récemment faite à Glatigny, a démontré l'inexactitude de ce contact, et d'autres observations ont conduit à penser que la série des couches indiquées par M. Graves n'exprimait pas toujours leur ordre le plus constant.

2° L'on remarque, dans le même terrain néocomien, de nombreux monticules isolés ou massifs de grès et sables ferrugineux produits par la dénudation des vallons qui les entourent. N'y a-t-il pas une loi de décroissance pour la hauteur de ces monticules, à partir de la crête du soulèvement? Quelle différence de

contexture présentent les monticules du nord de la crête d'avec ceux du midi?

3° Quelle est la véritable position des sables à débris végétaux de Villers-sur-Auchy, Montreuil et Saint-Paul, que M. Graves a assimilés à la formation Wealdienne. Si d'un côté les sables de Villers et de Montreuil, qui reposent sur les couches portlandiennes, se trouvent à la base du terrain néocomien, les sables de Saint-Paul ne peuvent faire partie que des couches supérieures ou moyennes des mêmes terrains.

Comment expliquer cette anomalie, et ne pourrait-on pas penser que les sables à fougères de Saint-Paul ne peuvent être classés dans la formation Wealdienne?

4° L'existence des nautiles et coquilles flottantes, des formations portlandienne et kymméridienne de l'Oise, qui caractérisent les points littoraux des mers, d'après M. Alcide d'Orbigny, peut-elle se rattacher à la détermination de l'époque de ce soulèvement?

5° Doit-on admettre que ce soulèvement est contemporain de la formation des Pyrénées? La direction du faîte du Bray ne diffère-t-elle pas très-sensiblement de l'orientation de la chaîne pyrénéenne? L'existence des grès et poudingues sur les bordures crayeuses suffit-elle pour faire penser que l'époque de ce cataclysme doit être ramenée aux premiers temps de la formation parisienne?

6° Les couches ne doivent-elles pas présenter des inclinaisons décroissantes à partir du centre (à Canny), vers la pointe, c'est-à-dire vers Hodenc? Cette loi de décroissance, remarquée dans la bordure nord-est en certains points, existe-elle aussi dans la bordure du sud-ouest? Si des faits nouveaux permettaient d'admettre cette loi, ne pourrait-on pas en déduire la raison du peu d'étendue du mouvement de la bordure crayeuse vis-à-vis Canny, et son étendue considérable vers Noailles? La direction de la vallée du Thérain, qui borde le soulèvement à Canny et qui tend à s'en éloigner en se rapprochant de l'Oise, ne serait-elle pas une nouvelle conséquence de cette loi?

7° La largeur de la craie chloritée et des sables verts ne décroît-elle pas à partir de Saint-Sulpice jusqu'à Canny? Ces formations existent-elles réellement en affleurement sur toute la partie nord-est de la bordure? La diminution de largeur de cette zone n'est-elle pas une autre conséquence du fait avancé plus haut?

8° Peut-on arriver à connaître le rapport qui existe entre l'inclinaison des deux flancs du Bray ?

9° Doit-on rattacher la formation de la ligne de partage des eaux de la Somme et de l'Oise au soulèvement de l'ouest du département, ou bien, doit-on admettre comme certains géologues, l'affaissement suivi du relèvement du bassin parisien ?

10° N'y aurait-il pas un certain intérêt à étudier en détail la pointe sud-est du Bray, sur les communes de Silly, Hodenc-Lévêque, Saint-Sulpice, pour la comparer avec la pointe nord-ouest, dans la Seine-Inférieure ?

A ces problèmes qui se rapportent particulièrement au pays de Bray, il y aurait à ajouter les questions suivantes :

11° Comment admet-on la formation d'un diluvium sur les plateaux crétacés du département, tout en remarquant que ce dépôt n'existe pas sur les terrains jurassiques du Bray ? Si la mer a déposé ses sédiments à Formerie et dans le pays de Thelle, comment n'en a-t-elle pas couvert les environs de Senantes ?

12° Comment doit-on distinguer sur les plateaux crayeux les alluvions anciennes d'avec le divulium ? Ne devrait-on pas penser que ces dépôts ne présentent plutôt les caractères des terrains de transport que ceux des sédiments de la mer diluvienne ?

13° Peut-on affirmer que l'argile plastique, proprement dite, n'existe pas à la base des sables inférieurs, et parce qu'à la butte de la Justice de Bracheux et en quelques autres points, le sable repose directement sur la craie, peut-on en conclure qu'il en est de même partout ?

Les terrains superficiels, du reste, n'ont pas été étudiés dans le département avec autant de soin que les couches plus anciennes. Il en a été d'ailleurs ainsi, un peu partout, et il semblerait que les géologues, désireux d'approfondir les mystères du passé le plus reculé et d'étudier les modifications de la couche terrestre à des époques inappréciables pour la chronologie, aient dédaigné en quelque sorte les phénomènes plus récents, et surtout ceux qui se rapprochent des derniers cataclysmes maritimes. Il faut dire que l'épaisseur de ces couches est infiniment faible, par rapport aux sédiments puissants qu'ont déposés les mers anti-diluviennes; il faut dire encore que les remaniements de ces couches par des courants postérieurs encore, ont hérissé leur étude d'immenses difficultés. Aussi le champ est resté ouvert, et malgré les remar-

quables travaux de M. d'Archiac sur les terrains quaternaires, l'on ne peut penser avoir encore une étude complète du diluvium. Une découverte récente vient d'attacher encore de nouveaux attraits à cet examen. Je veux parler des haches celtiques et autres débris de l'industrie humaine, trouvés dans les terrains du diluvium par suite des fouilles entreprises dans la vallée de la Somme, par M. Boucher de Perthes. Les discussions qui se sont élevées sur la véritable valeur géologique du terrain où ces débris ont été trouvés ont été nombreuses et retentissantes. Le savant Ch. Lyell et d'autres géologues anglais ont visité les fouilles, et il est à peu près certain aujourd'hui que ces découvertes ont été faites dans un véritable dépôt diluvien.

Ainsi le déluge biblique recevrait un nouveau témoignage de cette trouvaille de haches en silex, et l'on admettait l'existence antidiluvienne de l'homme, ce que nombre de savants contestaient fortement par suite de l'absence presque complète des débris de l'homme ou de son industrie dans les terrains non remaniés des sédiments diluviens.

Ces découvertes ne sauraient trop intéresser les personnes qui désireraient explorer les couches superficielles du département de l'Oise, et il faut espérer que les études qui pourraient être entreprises donneraient, à côté d'autres résultats dont je parlerai plus loin, de nouveaux éléments à la discussion qui a été soulevée à l'Académie des Sciences par les découvertes de M. Boucher de Perthes.

Bien d'autres questions sont encore à résoudre pour ce qui regarde la géologie pure du département. Mais la science géologique se rattache à d'autres études, aux études botaniques d'abord et à l'hydrologie; enfin elle a de nombreuses applications à l'industrie et à la construction.

Les sciences purement spéculatives sont des plus respectables, mais leur application aux arts utiles et aux besoins de l'homme est aujourd'hui à l'ordre du jour. Sous ce dernier rapport, la carte de M. Passy est appelée à rendre de grands services aux habitants du département en les guidant dans des recherches intéressantes et en les conduisant à des découvertes utiles à diverses industries pour lesquelles, jusqu'aujourd'hui, on comptait trop sur le hasard.

Parmi ces applications je citerai :

1° La géographie, ou plutôt la géognosie botanique de l'Oise qui ne pouvait être faite avant la publication de la carte de M. Passy et qui peut être entreprise aujourd'hui. On a essayé de classer les végétaux, en plantes des bois, des prés, des friches sèches, des marais; mais tous les botanistes ont remarqué également que la nature minéralogique et géologique du sol devrait toujours être notée dans l'indication de l'habitat d'une plante. N'a-t-on pas fait l'observation que certaines espèces, les vacciniées par exemple, croissent principalement sur les sables néocomiens et sur les sables moyens du terrain parisien? N'a-t-on pas cherché à établir l'analogie qui existe entre les alluvions anciennes de la bordure de la grande falaise et les alluvions modernes des vallées où pousse également, dit-on, le *Butomus umbellatus?*

L'*Anemone pulsatilla* et l'*Heleborus fœtidus* n'ont été remarqués que sur les coteaux du calcaire crayeux et sur les monticules du calcaire grossier. Le *Tussilago farfara* est caractéristique des parties inférieures des terrains parisiens qui correspondent à l'argile plastique et des limons argileux du diluvium crayeux.

Les deux pyroles n'ont pas été indiquées dans les terrains néocomiens.

L'*Allium ursinum* ne se trouve que sur les sables inférieurs.

Malheureusement, les nombreuses listes des botanistes de l'Oise n'indiquent pas toujours d'une manière bien précise les points où les plantes citées ont été vues. Un nom de village, dans les environs duquel on a trouvé une plante, n'est pas toujours suffisant pour connaître la natnre géologique du sol. Il faut remarquer aussi l'amour exclusif des plantes rares qui nuit à la réunion des éléments d'une bonne géographie botanique. Parce qu'une plante est très-commune sur beaucoup de points, il ne s'en suit pas qu'on la trouve partout, et l'observation des points où on la rencontre serait souvent d'nn grand intérêt. D'ailleurs, toutes les localités du département de l'Oise n'ont pas encore été explorées; deux contrées devront être visitées particulièrement : les quatre ou cinq communes de l'angle nord-ouest de l'arrondissement de Beauvais qui dépendent du bassin maritime de la Bresle et le triangle des terrains jurassiques entre Bouricourt, Villers-Vermont et Lanlu, pour lequel les indications sont à peu près nulles dans des catalogues qui contiennent cependant un si grand nombre de plantes.

Quoi qu'il en soit, je sais qu'un des membres de la Société académique, M. Rodin, a préparé les matériaux d'une géographie botanique de l'Oise, et que son travail contiendra la nomenclature des espèces communes sur certaines couches géologiques, et, s'il est possible, les espèces caractéristiques de tous les terrains. C'est un grand et beau travail, et notre confrère me pardonnera, je l'espère, une indiscrétion qui ne peut avoir pour résultat que de lui attirer les encouragements de la Société pour la publication d'une étude dont l'idée n'est pas neuve en théorie, certainement, mais qui n'a pas eu, que je sache, d'application sérieuse jusqu'à ce jour.

L'hydrologie et l'hydroscopie ne sont en réalité que deux subdivisions de la géologie pratique. La théorie de l'origine des sources, leur situation et leur découverte ne sont basées que sur la connaissance des terrains, leur stratification et leur degré d'imperméabilité.

Dans le département, plusieurs couches de terrain donnent naissance à des sources; dans les terrains secondaires, ce sont les argiles portlandiennes et kimméridiennes, les glaises néocomiennes surtout, les glaises bigarrées et les argiles du gault qui servent de base aux sables verts. Dans les terrains tertiaires, les sources sont communes dans l'argile plastique et dans les bancs glaiseux qui strient les deux glauconies. Les sources superficielles du diluvium sont peu abondantes, mais elles ne sont pas rares, et il est beaucoup de points où l'on pourrait creuser à coup sûr pour découvrir de l'eau. Un hydroscope, ou découvreur de sources, a parcouru nos environs l'année dernière, et ses indications ont été faites partout dans le diluvium crayeux; j'ai visité les points où il a été appelé et j'ai remarqué que presque partout il s'était fixé dans les anfractuosités des vallons et des thalwegs qui y aboutissent, et que cet hydroscope était de l'école de M. l'abbé Paramelle, en ce sens que ses indications étaient plutôt faites d'après l'examen de la configuration physique du vallon que d'après son examen géognostique. On n'a creusé le sol qu'en trois des points qu'il avait indiqués : l'on a trouvé de l'eau en deux points, mais en très-faible quantité, sauf au-dessous d'Oudeuil cependant, où la source découverte était assez forte et pouvait donner 7 ou 8 litres par seconde; on m'a dit qu'elle a beaucoup diminué depuis quelques mois.

L'étude des puits des plateaux crayeux devra conduire également à des observations intéressantes, et la comparaison de leur profondeur avec la côte de hauteur du sol au-dessus du niveau de de la mer pourra faire connaître quelle est la véritable inclinaison des strates de cette partie de l'ancien littoral de la mer parisienne.

Les sources superficielles et celles qui naissent dans les affleurements des terrains imperméables ne sont pas les seules à étudier : il y aurait lieu de s'occuper de la recherche des eaux artésiennes, des points où on aurait la chance d'en rencontrer, et de la profondeur où on pourrait les atteindre. Une petite ville de ce département n'aurait pas entrepris évidemment la perforation d'un puits artésien, s'il avait été dit que les eaux jaillissantes ne pouvaient se trouver qu'à plusieurs centaines de mètres de profondeur et à la base de la formation crayeuse sur laquelle cette localité est bâtie.

Un fait intéressant devrait encore occuper le géologue praticien dans notre contrée : c'est l'abaissement graduel des sources des vallées des terrains crétacés, c'est la transformation en vallons secs de certaines portions du pays autrefois baignées par des cours d'eau.

Il y aurait à examiner l'influence du déboisement des flancs de ces vallons et l'influence contraire évidemment produite par la transformation en guérets des friches de leur versants. L'intermittence de certaines sources du même terrain devrait aussi occuper les observateurs. Les géologues et les botanistes tireraient évidemment des indications précieuses de l'analyse des eaux qui naissent de diverses couches aquifères.

Les eaux de Pierrefonds ne sont pas les seules eaux minérales du département, et cette étude pourrait amener également des découvertes intéressantes pour l'art de guérir.

Parmi les recherches qui restent à faire, je parlerai des gisements de phosphate de chaux, dont il serait difficile de démontrer l'abondance dans l'Oise, quoiqu'on en ait dit cependant. L'industrie céramique devra tirer tout particulièrement des renseignements utiles des études géognostiques faites ou à faire. Les potiers de l'Héraule, Savignies, Saint-Samson, La Chapelle-aux-Pots extraient leurs matières premières des diverses glaises néocomiennes; toujours les fouilles de recherches sont faites au hasard; le prix des

glaises augmente sensiblement, quoique cependant les bancs n'en manquent pas dans le Bray. Les sondages de découvertes ne pourront être désignés d'une manière rationnelle que lorsque des explorations nouvelles permettront d'assigner la véritable position des divers sédiments glaiseux au milieu du terrain tourmenté où l'on pourrait faire de nouvelles extractions. On tire dans les flancs du nord de la partie supérieure de la vallée du Thérain, des glaises réfractaires employées dans les verreries et dont M. Brongniart a donné l'analyse. Ces glaises sont d'un prix élevé et se vendent au kilogramme. Leur découverte a décuplé la valeur de quelques terrains où on les a trouvées. Cependant elles ne doivent pas être aussi rares qu'on le présume, et le banc incliné de Saint-Samson et de Canny doit évidemment se prolonger sur une certaine étendue du versant septentrional des terrains néocomiens.

On a peut-être tort de ne pas chercher à tirer parti, pour la fabrication des ocres, des dépôts de fer granuleux qui couvrent des parties importantes du territoire de quelques communes du canton d'Auneuil. On pourrait peut-être les utiliser dans les hauts fourneaux.

L'art des constructions est appelé surtout à tirer un grand avantage de la publication de la nouvelle carte géologique qui devra servir de base aux études des gisements de certaines matières minérales. Je ne parlerai pas des sables, car les dépôts arénacés, qui sont très-communs dans les diverses couches tertiaires, ne le sont pas moins dans les terrains néocomiens. Dans les formations où les dépôts sont rares, c'est-à-dire sur le vaste plateau crayeux qui forme près des deux tiers du département, les sables ne se trouvent que dans les divers outliers qui subsistent çà et là, derniers vestiges des sédiments de la mer parisienne sur ces plateaux, la position de ces outliers a été reconnue exactement partout. Aussi, il n'y a pas de nouveaux gisements importants à reconnaître, mais il y aurait à examiner si quelques-uns de ces sables ne jouiraient pas de propriétés particulières et si les arènes néocomiennes, par exemple, ne devraient pas être employées préférablement à toutes pour le moulage des fontes.

Le dépôt argileux du diluvium sert à la fabrication des briques sur tous les points où il se trouve en couches puissantes de plusieurs mètres. J'ai fait la remarque que dans presque tous les

vallons qui sillonnent la superficie du calcaire crayeux et dont la direction varie entre le nord-ouest et le sud-est et le sud-ouest et le nord-est, ces dépôts étaient généralement au pied ou sur les flancs des versants de ces vallons inclinés vers le nord. Cette remarque a été faite sur six à sept points de l'arrondissement de Beauvais; il y aurait à voir si, dans les autres vallons du reste du terrain crétacé de l'Oise, la même remarque peut-être faite également. S'il en était ainsi, on en pourrait déduire la direction principale du courant des eaux qui ont abandonné ces dépôts, en même temps qu'on arriverait à la connaissance plus complète de ces terrains de transport. L'analyse ne pourrait-elle pas faire voir la différence de composition de ces argiles près du pays de Bray, sur le point de partage des eaux de la Somme et de l'Oise, ainsi que sur les parties qui dépendent du bassin de cette première rivière.

Les gisements des silex de transport n'ont été notés que sur les points où des extractions se pratiquaient ou sur ceux où les argiles qui les recouvrent partout ont disparu, en laissant les dépôts inférieurs à découvert; il y aurait à faire un examen plus attentif de ces masses de silex, à considérer leur position sur les parties des coteaux où elles se trouvent généralement, et à voir si, comme les dépôts des argiles diluviennes, ces bancs de cailloux se trouvent en masses plus puissantes dans les parties des vallons exposées au nord, enfin si les conséquences qui pourraient être déduites du premier de ces faits se trouveraient confirmées par le deuxième.

Les silex qui servent à l'entretien des routes et chemins, et qu'on ramasse généralement à la surface du sol, deviennent de plus en plus rares, et il serait intéressant de rechercher méthodiquement les localités où les silex de transport pourraient être extraits.

Un travail curieux serait à faire également, ce serait la monographie des diverses pierres de taille et moellons du département, depuis les moellons portlantdiens jusqu'aux pierres meulières, en passant par la nombreuse variété des pierres de taille du calcaire grossier, et en indiquant leur gisement, leurs carrières, les divers bancs qui les composent, leur poids, leur prix moyen, leurs qualités et leur emploi dans les constructions, ainsi que les divers points où d'autres carrières pourraient être ouvertes.

Il me reste à parler d'une dernière application de la géologie, de laquelle j'ai déjà dit quelques mots dans l'une des dernières séances, c'est-à-dire des recherches des pierres à chaux hydraulique. J'ai communiqué à la Société un tableau des analyses de calcaires faites, en 1845, sous la direction de M. Vicat. Vous savez, Messieurs, qu'antérieurement à cette époque l'illustre ingénieur fut chargé des études des divers calcaires de la France au point de vue de la fabrication des chaux hydrauliques. Le département de l'Oise fut naturellement compris dans le travail de M. Vicat, et le tableau que je représente ici donne l'analyse des soixante échantillons de pierres recueillis dans l'arrondissement de Beauvais; malheureusement ces échantillons n'ont pas été choisis avec tout le soin désirable, on s'est généralement contenté de prendre des fragments de pierre dans les carrières exploitées à cette époque. Il aurait été difficile, du reste, en 1845, de faire un bon choix parmi les roches du département qui n'avaient été étudiées alors que par un bien petit nombre de personnes, et les ingénieurs, qui seuls auraient pu faire un choix raisonné, n'avaient pas tout le temps nécessaire pour faire eux-mêmes toutes les recherches. Vous remarquerez que le tableau ne comprend pas la désignation d'un seul calcaire susceptible de fournir une chaux bien hydraulique; vous remarquerez également que les personnes chargées par M. Vicat de l'analyse des calcaires ont cru que l'examen des résidus laissés après le traitement du calcaire par un acide, suffisait pour déterminer la formation géologique du terrain dont on l'avait tiré. Vous verrez les nombreuses erreurs dans lesquelles ces personnes sont tombées, car, dans la colonne d'observation du tableau, j'ai indiqué les couches réelles d'où proviennent les échantillons. Vous pourrez remarquer également qu'on ne paraissait pas se douter de l'existence, dans notre département, de terrains plus anciens que le calcaire crayeux. L'on ne peut donc, pour tous ces motifs, considérer comme définitifs, les résultats des études de M. Vicat relativement au département, et penser que les calcaires à chaux hydrauliques n'y existent pas.

C'est un travail qu'il conviendrait de revoir, et pour lequel la nouvelle carte de M. Passy sera d'un très-grand secours.

M. Vicat, vous le savez, Messieurs, a divisé la chaux en cinq classes :

1° Les chaux grasses ou maigres qui contiennent peu ou point d'argile.

2° Les chaux hydrauliques qui en contiennent de 10 à 30 p. %.

3° Les chaux ciments qui en contiennent...... 30 60

4° Les ciments hydrauliques ou pouzzolanes.... 60 90

5° Les ciments ordinaires qui en contiennent plus de.. 90

Les chaux grasses augmentent de volume à l'extinction, et se dissolvent complètement dans l'eau.

Les chaux maigres fusent à l'extinction, augmentent peu de volume et ne se solidifient pas non plus dans l'eau.

Les chaux hydrauliques fusent à l'extinction, mais durcissent dans l'eau après un temps plus ou moins long.

Les chaux ciments (ciment Vassy, ciments anglais, ciments de Portland) ne fusent pas; mais, mises en pâte, elles se solidifient rapidement.

Les pouzzolanes ne peuvent seules former pâte; mais mélangées avec les chaux grasses, elles produisent une masse qui durcit dans l'eau. Quant aux ciments, ce sont des matières presque inertes. Les chaux hydrauliques et les chaux ciments sont fréquemment employées; nous sommes, à Beauvais, obligés de les faire venir à grands frais de localités plus ou moins éloignées, et il y aurait un grand avantage pour l'industrie à trouver dans nos pays une pierre convenable pour la fabrication de ces matières. Voici du reste ce que dit M. Vicat lui-même, au sujet de la recherche de la chaux hydraulique :

« Il est peu de départements, les pays granitiques exceptés, « où on ne puisse rencontrer des calcaires argileux. Il faut les « chercher avec persévérance ; les indications de MM. les in- « génieurs des mines peuvent être d'un grand secours; con- « clure la non-existence de la pierre à chaux hydraulique de « la nature de la masse principale, serait une erreur; la compo- « sition du calcaire varie à chaque instant, et souvent celui que « l'on cherche est à une petite distance de la chaux commune. » Pour prouver que l'on trouve souvent les calcaires bien près des localités où l'on fait venir de loin des chaux hydrauliques très-coûteuses, je dirai que pendant longtemps on employait à Paris de la chaux hydraulique de Senonches, qui coûtait de 70 fr. à 80 fr. le mètre cube, tandis qu'aux portes de Paris même, le

monticule de Montmartre et la butte-Chaumont fournissent des calcaires hydrauliques, exploités avantageusement aujourd'hui.

Du reste, il n'est pas possible que nos calcaires, surtout dans les points où alternent les bancs argileux et dans leurs parties adhérentes aux glaises qui les précèdent ou qui les suivent dans leur stratification, soient absolument dépourvus de bancs où l'argile se trouve mélangée avec le carbonate de chaux. Je ne croirai jamais qu'il en est ainsi que lorsque toutes ces roches auront été analysées, ainsi que certaines marnes compactes pour lesquelles le succès ne me semble pas douteux.

Parmi les terrains où les recherches doivent être faites pour recueillir des échantillons, voici ceux que je citerai d'après leur ordre de superposition :

Terrain kimméridgien.

Il y aurait à examiner particulièrement les marnes grises qui alternent avec le calcaire compacte dans beaucoup de localités, ainsi que les variétés bleuâtres de ce calcaire, les lumakelles rouges et grises d'Hécourt et de Torcy.

Il y aurait aussi quelque intérêt à connaître la composition du calcaire lacustre bigarré des environs de Bois-Aubert, qui contient une grande quantité de paludines et qui a été assimilé au calcaire de Purbeck.

Terrain portlandien.

Ces terrains contiennent dans l'Oise beaucoup de calcaire sableux ; cependant il y aurait à examiner les bancs supérieurs de cette formation et les pierres de Mothois.

On devrait surtout faire des expériences sur les marnes porlandiennes ; j'ai tout lieu de penser que les résultats ne seraient pas négatifs, car des échantillons de marne que j'ai recueillies à Buicourt et traitées par l'acide azotique, ont laissé un résidu argileux très-caractéristique.

Terrain néocomien.

Ce terrain ne contient que des minéraux silicieux, grès, sable et argile sableuse; cependant il y aurait à voir si les bancs glaiseux supérieurs ne contiennent pas une certaine quantité de carbonate

de chaux qui pourrait donner l'espoir d'en fabriquer des pouzzolanes.

Les glaises du gault contiennent évidemment du carbonate, et il y aurait beaucoup d'espoir d'y trouver des matériaux pour la fabrication des chaux-ciments, tels que les ciments de Vassy; malheureusement l'extraction de ces glaises ne sera pas très-facile. Parmi les points où le gault pourra se trouver facilement, je citerai les communes de Saint-Sulpice et Hodenc-Lévêque, ainsi que les environs de Saint-Germer. On pourrait étudier également les couches inférieures de la craie dans le vallon du Nœud et vers Frocourt.

Certaines marnes grises de la craie chloritée devront être examinées, quoiqu'il y ait peu de chances, je le crains, d'obtenir un bon résultat.

Craie blanche.

Cette puissante formation ne contient guère que des carbonates presque purs; cependant il serait curieux d'étudier les calcaires magnésiens de Bimont et de Daméraucourt, ainsi que certains bancs des carrières de Domeliers.

Le calcaire de Laversines, dont le gisement n'a pas, tant s'en faut, aussi grande importance topographique que géologique, devrait être analysé. Les parties inférieures de ce terrain sont d'un aspect qui pourrait faire espérer que le calcaire est en combinaison avec une certaine quantité de silice. Seulement, si cet espoir se réalisait, ne serait-ce pas une espèce de vandalisme de détruire un des rares spécimens de l'étage Danien. La partie inférieure du petit monticule de Laversines, est bien peu importante du reste, car la roche siliceuse ne doit pas présenter un volume dépassant beaucoup 2 à 3,000 mètres cubes.

Glauconie inférieure.

Cette première partie de l'étage parisien ne contient que des sables et des rognons de calcaire sableux. On ne pourrait faire des recherches que dans les parties qui se trouvent en contact avec les lignites. L'échantillon de pierre provenant de la plaiue de Ponchon et analysé par M. Vicat, qui donnerait une chaux moyennement hydraulique d'après son analyse, provient évidem-

ment des bancs de calcaire en contact avec le banc des lignites.

On pourrait continuer les expériences sur les marnes des cendrières exploitées, dans les bancs rapprochés des argiles. Le calcaire lacustre de Mortemer devrait être essayé également, car des découvertes de chaux hydrauliques ont été faites déjà dans les calcaires d'eau douce qui reposent sur les sables de l'argile plastique. M. Leymerie, dans sa statistique de l'Aube, indique un calcaire de cette espèce à Saint-Parre, comme fournissant une chaux notablement hydraulique.

Calcaire grossier et sables moyens.

Ces deux terrains ne peuvent donner autre chose que des chaux grasses ou maigres; cependant on ne devrait pas les délaisser entièrement, car on a trouvé dans le département de Seine-et-Marne, près Chaffat, dans le calcaire grossier, une pierre à chaux moyennement hydraulique, qui faisait prise du trentième au trente-cinquième jour après son immersion.

Terrain paléothérien.

Les marnes du calcaire grossier et notamment celles de Boulleaume auraient beson d'être examinées.

Le calcaire lacustre moyen ne peut offrir que peu de matériaux pour l'étude des chaux hydrauliques, quoique cependant il serait possible que les marnes argileuses vertes de Thury donnassent des produits intéressants comme chaux-ciments ou pouzzolanes. On doit appeler l'attention sur les marnes du gypse de Montmélian et de Serans.

Etages supérieurs.

Les étages des sables supérieurs et du calcaire lacustre supérieur n'ont pas besoin d'être examinés, si ce n'est le dernier terrain où les recherches ne seraient peut-être pas infructueuses.

On pourrait peut-être se contenter, après s'être procuré des échantillons des divers calcaires ou marnes dont je viens de parler, de voir si, traités par les acides, ces échantillons donneraient un résidu satisfaisant.

La cuisson de la matière ferait apprécier ensuite la véritable

valeur du produit qu'on pourrait en tirer comme chaux hydraulique ou chaux-ciment. Mais il serait certainement préférable de ne pas se borner à cette analyse grossière, et la détermination exacte de la composition de ces échantillons fournirait aux personnes habituées aux manipulations chimiques une étude intéressante.

On peut dire, il est vrai, qu'on peut se procurer dans le département des chaux hydrauliques artificielles, mais l'on a reconnu que la plupart de ces matières n'avaient pas la valeur que les prospectus des fabricants leur avait faite. Une découverte récente mérite plutôt d'attirer l'attention de la Société : c'est l'application des silicates liquides à la composition des mortiers hydrauliques ; mais les procédés de M. Kullman sont encore trop nouveaux pour que l'expérience ait pu se prononcer sur cette découverte de l'éminent chimiste.

L'étude des calcaires de l'Oise peut donc nous intéresser vivement, et la seule découverte d'une chaux hydraulique ou d'un ciment serait tellement avantageuse pour notre pays, qu'on ne saurait trop encourager un examen complet des pierres à chaux du département.

Je termine ici cette note, où je suis loin d'avoir indiqué complètement tous les travaux qui peuvent rester à faire par les géologues de l'Oise, mais qui doit suffire pour faire apprécier les nouvelles applications de la science que doit faciliter notablement la publication de la carte de M. Passy.

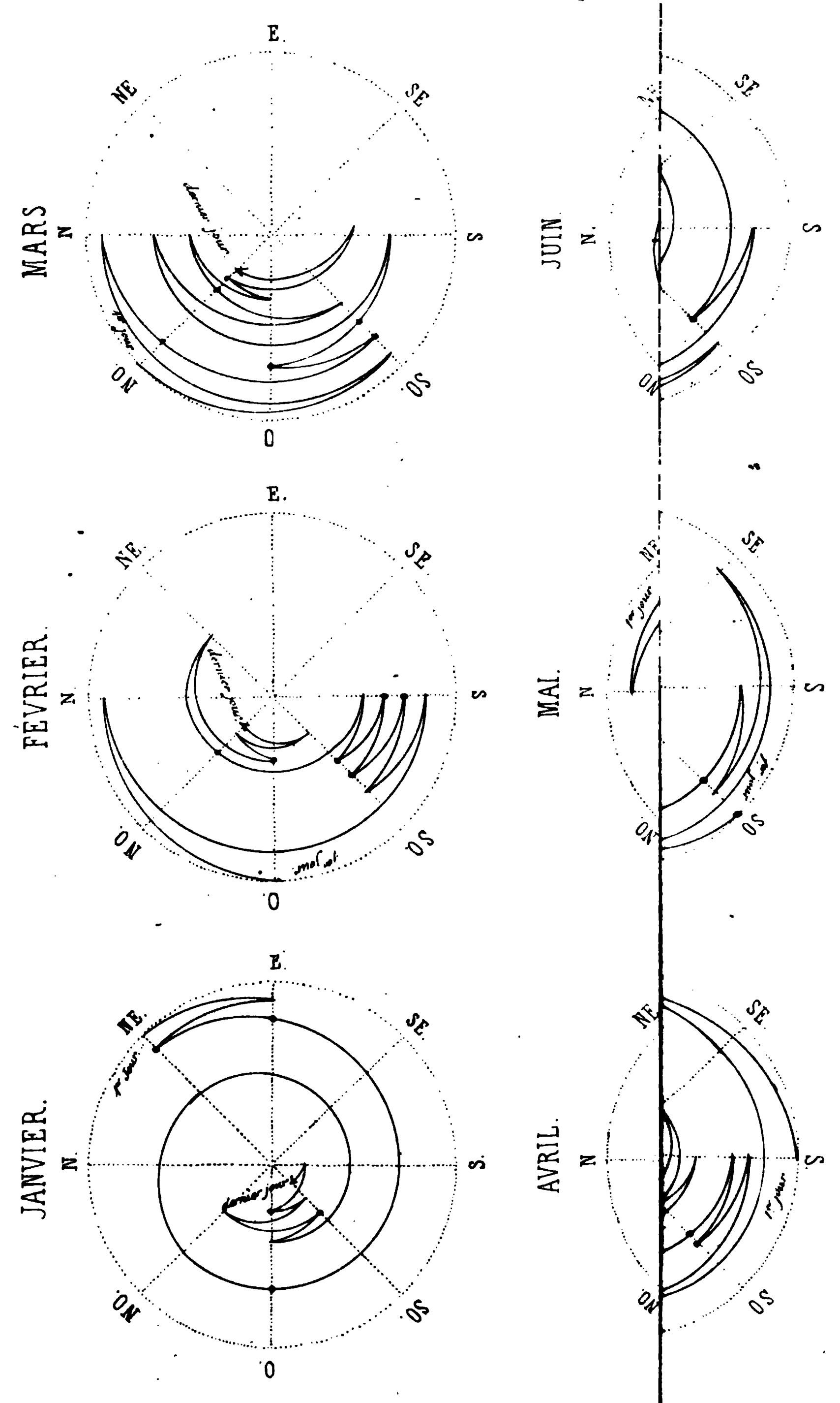
Beauvais, le 15 décembre 1859.

VICTOR LHUILLIER.

rau-
de
ion
er-
té-

r-
u
s

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FA NT.



Les lignes noires pleines impriment les mouvements e pendant deux jours au moins.

La ligne du mouvement des vents part de la c en indiquant toutes les variations et les repos de la girouette.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1859.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

L'année dernière, j'ai présenté à la Société Académique les résultats des observations météorologiques que j'avais faites pendant l'année 1858; cette année j'ai l'honneur de donner communication du travail du même genre que j'ai dressé pour l'année 1859. Le pluviomètre qui a servi à mes premières observations n'a pas été déplacé et son récipient est toujours situé à soixante-dix-neuf mètres trente centimètres au-dessus du niveau de la mer.

Le tableau ci-joint donne les observations quotidiennes et comprend, comme pour 1858, la quantité d'eau tombée chaque jour et la direction du vent observée à midi ; j'y ai joint l'indication de l'aspect du ciel à la même heure.

Le tableau récapitulatif ci-contre résume ces observations pour chaque mois de l'année écoulée.

TABLEAU RÉCAPITULATIF RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres.)	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de : N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.		VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q.N.	N.	CO.
Janvier...	13	40m7	3m13	1m31	1	0	1	6	0	5	0	1	2	0	4	3	4	2	1	1	N.-E., S.-O.	S.-O., O.	5	2	9	15
Février...	10	22.9	2.29	0.82	1	1	0	1	0	0	0	0	1	4	5	4	1	3	2	5	S.-O.	O.	6	6	10	6
Mars.....	9	22.4	2.49	0.72	1	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2	8	1	5	3	7	S.-O., N.-E.	N.-O.	7	4	12	8
Avril.....	15	50.1	3.34	1.67	2	1	0	2	1	2	1	0	1	2	6	6	2	1	2	1	S.-O.	S.-O.	6	3	16	5
Mai......	12	79.9	6.66	2.58	1	2	5	9	0	5	1	1	0	1	0	4	2	0	3	0	N.-E.	N.-E., E.	9	5	11	6
Juin......	13	75.8	5.83	2.53	1	5	0	2	0	1	2	0	0	2	4	1	2	3	4	3	N.	S.-O.	4	11	10	5
Juillet....	7	14.1	2.01	0.45	0	1	0	4	0	3	0	2	1	1	2	2	1	3	3	8	N.-O.	N.-O.	16	12	2	1
Août.....	12	43.0	3.58	1.39	0	4	0	3	0	1	0	0	1	3	5	3	3	0	3	5	N.-O.	S.-O.	7	6	14	4
Septembre	13	65.0	5.00	2.17	0	1	0	1	1	0	0	1	2	2	5	5	3	5	2	2	S.-O., O.	S.-O.	3	10	10	7
Octobre ..	16	52.3	3.27	1.69	0	1	0	0	2	0	1	2	5	7	5	3	2	1	1	1	S.	S., S.-O.	7	3	12	9
Novembre	13	54.3	4.18	1.75	2	1	0	4	0	6	2	4	0	1	6	0	2	0	1	1	E.	S.-O.	9	6	10	5
Décembre	15	93.4	6.23	3.01	0	2	0	4	0	2	1	3	3	1	8	2	2	0	2	2	S.-E.	S.-O.	7	2	12	10
Totaux..	148	613.9	4.15	1.68	9	21	6	36	4	25	7	14	18	24	52	38	25	23	27	36	S.-O.	S.-O.	86	70	128	81
					30		42		29		21		42		90		48		63							

L'on peut remarquer que la hauteur d'eau tombée (0m6139) est supérieure, non-seulement à celle qui a été mesurée en 1858 (0m5126), mais encore à la moyenne de l'Observatoire de Paris (0m5634).

Le nombre des jours pluvieux, qui a été de 148 en 1859, était seulement de 130 en 1858, et la moyenne de l'Observatoire a été de 142 pendant la période de 1764 à 1827.

Si l'on continue cette comparaison, l'on remarquera que pendant janvier, février et mars, l'on a :

	HAUTEUR DE PLUIE.			JOURS DE PLUIE.		
	Beauvais.		Paris.	Beauvais.		Paris. Moyenne.
	1859.	1858.	Moyenne	1859	1858	
mars, l'on a	0.0860	0.0580	0.1164	32	32	34
Août, mai et juin	0.2058	0.1371	0.1407	40	28	35
Juillet, août et septembre	0.1221	0.1734	0.1719	32	33	36
Octobre, novembre, décem.	0.2000	0.1441	0.1344	44	37	37
Totaux	0.6139	0.5126	0.5634	148	130	142

Ainsi les pluies du printemps de 1859 ont notablement dépassé celles de la même saison en 1858, tout en restant inférieures à la moyenne du climat de Paris; celles de l'été de 1859 ont été égales à une fois et demie environ celles de 1858 et de la moyenne de Paris; celles de l'automne de 1859 sont restées inférieures aux pluies de 1858 et de la moyenne de l'Observatoire, et enfin celles de l'hiver de 1859 ont dépassé, dans les mêmes proportions que celles de l'été, les pluies tombées pendant le même temps à Beauvais en 1858 et à Paris (moyenne de l'Observatoire). Quant à la hauteur totale de la pluie tombée pendant l'année 1859, elle dépasse de un cinquième la hauteur de 1858, et de un dixième la hauteur moyenne de Paris.

Le nombre des jours pluvieux a été le même à peu près pour les deux années pendant le printemps et l'automne, mais très-notablement supérieur pour l'été et le printemps. Dans ces deux saisons, il est tombé 0,4058 d'eau qui représentent environ les deux tiers de la hauteur annuelle.

Les jours qui, en 1859, ont donné les pluies les plus abondantes ont été les 3 mai (18m 44m), 27 juin (19m 4m), 26 novembre (18m), et 29 décembre 30m 8m).

C'est-à-dire qu'à part le 29 décembre nous n'avons pas eu de

jours où la pluie soit tombée plus abondamment qu'en 1858. La pluie du 29 décembre a été tout à fait extraordinaire; elle a contribué puissamment à produire dans la rivière du Thérain une assez forte crue, car le 31 décembre, à midi, le niveau de l'eau s'était élevé en aval de la ville à 0m98 au-dessus de l'étiage, et la rivière donnait par seconde un volume d'eau de 24m 200 cubes, c'est-à-dire que le débit normal du Thérain avait sextuplé.

Le vent dominant a été dans l'année 1859 celui du S.-O., puis sont venus ensuite ceux des N.-O., O., N.-E., S., N.-E. et S.-E.; tandis qu'en 1858, la série était celle-ci : N.-O., N.-E., S.-O., E.-O., S.-O., S., N. et S.-E.

Le vent qui a soufflé le moins fréquemment en 1859 a été comme en 1858 celui du S.-E.

Si l'on veut exprimer par des chiffres le rapport qui a existé pour chaque vent, entre le nombre des jours pluvieux sous ce rumb et la totalité des jours pendant lesquels il a soufflé, l'on trouvera :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	$\frac{16}{100}$	$\frac{16}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{80}{100}$	$\frac{42}{100}$	$\frac{41}{100}$	$\frac{66}{100}$	$\frac{37}{100}$
1859.	$\frac{30}{100}$	$\frac{7}{100}$	$\frac{14}{100}$	$\frac{33}{100}$	$\frac{42}{100}$	$\frac{58}{100}$	$\frac{62}{100}$	$\frac{48}{100}$

Ainsi, dans les pronostics de 1859, les probabilités de pluie eussent été les plus certaines avec les vents de S.-E., O., N.-O. et S.

Comme l'année dernière, j'ai dressé, pour les variations des vents, des tableaux graphiques qui permettent de voir d'un coup d'œil les mouvements de l'air pendant chaque mois de 1859.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour à midi, ont donné les résultats suivants :

	Printemps.	Été.	Automne.	Hiver.	Totaux.
Temps clairs (sans nuages) (C. L.)......	18	19	26	23	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) (Q. N.)...........	12	19	28	11	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou très-nombreux *cirrhus*) (N.).......	31	37	26	34	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs) (C. O.)..	29	16	12	24	81
Totaux...........................	90	91	92	92	365

Les jours clairs ont donc été en plus grand nombre pendant l'automne, et c'est au printemps que les jours couverts ont été les plus nombreux.

J'avais espéré que mes observations météorologiques ne seraient pas bornées à la pluie et au vent et qu'un certain nombre d'instruments auraient été mis à ma disposition pour l'observation des autres phénomènes atmosphériques, mais mon attente a été trompée.

A cette occasion, je crois devoir appeler l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à former ici un petit observatoire. Un grand nombre d'instruments ne serait pas nécessaire, et je crois qu'un bon baromètre, un thermomètre ordinaire, un thermomètre à maxima et à minima, un hygromètre de Saussure, suffiraient tout d'abord. On pourrait distribuer ces instruments entre les diverses personnes de la Société qui seraient disposées à prendre les notes nécessaires, et l'on réunirait chaque année les divers éléments météorologiques fournis par chaque observateur, de manière à publier un travail complet dans le Bulletin de la Société Académique.

VICTOR LHUILLIER.

Beauvais, le 2 mars 1860.

QUANTIÈMES.	JANVIER. Hauteur de la pluie tombée.	JANVIER. A MIDI. Direction du vent.	JANVIER. A MIDI. Aspect du ciel.	FÉVRIER. Hauteur de la pluie tombée.	FÉVRIER. A MIDI. Direction du vent.	FÉVRIER. A MIDI. Aspect du ciel.
1	»mil	N.-E.	N.	2m8	O.	CO.
2	»	E.	N.	0.6	N.-O.	CO.
3	»	N.-E.	CO.	»	N.	N.
4	»	N.-E.	CO.	0.5	S.-O.	N.
5	»	N.-E.	N.	»	S.	N.
6	»	N.-E.	CO.	1.1	S.-O.	N.
7	»	N.-E.	CL.	»	S.	CL.
8	»	E.	CL.	12.3	S.	CO.
9	»	E.	CL.	1.6	S.-O.	CO.
10	»	E.	CL.	»	S.-O.	CO.
11	»	O.	Q. N.	»	S.	N.
12	»	O.	CO.	»	S.-O.	N.
13	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	CL.
14	0.2	N.	N.	1.8	S.-O.	N.
15	0.3	N.-E.	Q. N.	»	S.	CO.
16	»	E.	CL.	»	S.-O.	N.
17	»	S.-E.	N.	»	O.	N.
18	0.7	S.	CO.	»	N.-O.	N.
19	2.6	O.	CO.	1.0	N.-O.	Q. N.
20	»	S.-O.	CO.	0.1	N.	Q. N.
21	»	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.
22	»	S.-O.	CO.	»	N.-O.	Q. N.
23	12.0	S.-O.	CO.	»	O.	CL.
24	1.0	N.-O.	N.	»	O.	CL.
25	0.5	O.	N.	»	N.-O.	CL.
26	0.4	S.-O.	CO.	1.1	S.-O.	Q. N.
27	1.0	O.	CO.	»	N.-O.	Q. N.
28	3.0	O.	CO.	»	N.-O.	Q. N.
29	7.1	S.-O.	CO.			
30	11.8	S.	CO.			
31	0.1	S.-O.	CO.			
Totaux	40.7			22.9		
Nombre de jours de pluie	13			10		
Moyenne par jour pluvieux	3mil 13			2mil 29		
Moyenne par jour	1 31			0 82		

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
	A MIDI.			A MIDI.			A MIDI.			A MIDI.	
Hauteur de la pluie tombée.	Direction du vent.	Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	Direction du vent.	Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	Direction du vent.	Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	Direction du vent.	Aspect du ciel.
»mil	N.-O.	CL.	»mil	S.-O.	N.	5m8	N.-E.	N.	3m0	S.-E.	Q. N.
»	O.	Q. N.	»	S.-O.	N.	0.8	N.-E.	CO.	12.5	S.-E.	CO.
»	S.-O.	CO.	»	S.	CL.	18.4	N.-E.	N.	»	S.	CO.
»	N.-O.	N.	»	S.-O.	CL.	»	N.-E.	N.	2.1	S.-O.	N.
»	N.-O.	CL.	»	S.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
»	N.-O.	CL.	»	S.-O.	N.	»	E.	CL.	»	N.	CL.
»	N.-O.	CL.	»	S.-O.	N.	»	E.	CL.	0.3	N.	Q. N.
1.8	N.	N.	2.5	S.-O.	CO.	»	N.-E.	N.	»	N.-E.	Q. N.
»	O.	N.	»	O.	CO.	»	N.	CL.	12.6	S.-O.	Q. N.
»	S.-O.	CL.	3.8	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	7.4	S.-O.	N.
»	S.-O.	CL.	4.8	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	6.3	N.-O.	N.
»	O.	Q. N.	10.7	N.	N.	»	E.	CL.	»	N.	N.
»	O.	Q. N.	0.7	O.	N.	»	E.	CL.	0.5	S.-O.	N.
»	S.-O.	Q. N.	4.0	S.-O.	N.	»	E.	CL.	»	N.-O.	CL.
»	S.-O.	CO.	2.4	N.-O.	N.	9.8	N.	N.	»	N.-E.	Q. N.
1.3	S.-O.	N.	0.6	N.-O.	CO.	»	N.	N.	»	E.	CL.
2.7	S.	N.	0.4	N.	N.	0.4	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.
»	S.-O.	CO.	»	N.-E.	N.	6.6	O.	CO.	»	N.	N.
»	N.	N.	4.9	O.	CO.	6.8	N.-O.	N.	5.0	O.	T. N.
»	S.-O.	CL.	2.6	S.-E.	CO.	5.8	O.	CO.	5.5	O.	CO.
3.0	N.-O.	N.	»	N.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
»	N.	N.	»	N.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	1.0	N.-O.	N.
»	N.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-E.	CL.	»	O.	CO.
»	O.	CO.	8.5	S.-O.	N.	4.7	N.-E.	Q. N.	»	O.	Q. N.
1.8	N.-O.	CO.	1.3	S.	N.	5.0	N.-O.	CO.	»	S.	CL.
»	N.-O.	CO.	»	E.	CL.	11.6	N.-E.	N.	»	O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	E.	CL.	»	N.-E.	CO.	19.4	N.-O.	Q. N.
0.8	S.	N.	0.9	S.-O.	N.	»	S.	N.	0.2	N.-O.	N.
8.8	S.-O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	»	S.-E.	Q. N.	»	N.	CO.
1.7	O.	CO.	2.0	E.	Q. N.	4.2	S.-E.	N.	»	N.	Q. N.
0.5	N.-O.	N.				»	S.-O.	N.			
22.4			50.1			79.9			75.8		
	9			15			12			13	
	2mil 49			3mil 34			6mil 66			5mil 83	
	0 72			1 67			2 58			2 53	

QUANTIÈMES.	JUILLET.			AOUT.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
1	»mil	E.	CL.	0mil	N.-O.	CL.
2	0	E.	CL.	0	N.-O.	CL.
3	0	N.-E.	CL.	0	S.	Q. N.
4	0	N.-O.	CL.	4.0	S.-O.	N.
5	0	N.-O.	CL.	0	N.-O.	N.
6	0	O.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.
7	0	O.	Q. N.	0	S.	CL.
8	0	N.-O.	CL.	1.6	S.-O.	N.
9	0	N.-E.	CL.	10.0	N.-O.	N.
10	0	N.-E.	CL.	0.2	S.	N.
11	0	E.	CL.	0	N.	N.
12	0	O.	CL.	0	N.-O.	Q. N.
13	0	S.-O.	CL.	0	N.	Q. N.
14	0	S.	Q. N.	4.0	S.-O.	T. N.
15	0	S.-E.	CL.	0	S.-O.	T. N.
16	0	N.-O.	Q. N.	0	N.	Q. N.
17	0	S.-E.	CL.	2.6	O.	CO.
18	4.2	S.	CL.	0	S.	T. N.
19	3.0	N.-O.	Q. N.	0	E.	Q. N.
20	0.6	S.-O.	Q. N.	0	N.-E.	CL.
21	0	N.-O.	Q. N.	0	N.-E.	CL.
22	0.8	O.	CL.	0	N.-E.	CL.
23	4.1	S.-O.	Q. N.	0	N.	CL.
24	0	N.-O.	N.	0	N.-O.	N.
25	0	N.-E.	Q. N.	8.0	O.	CO.
26	0	N.	Q. N.	4.7	N.-O.	T. N.
27	0	N.-O.	CL.	3.0	N.-O.	CO.
28	0.6	N.-O.	CO.	0.2	O.	CO.
29	0.8	N.-O.	Q. N.	0	S.-O.	N.
30	0	N.-O.	Q. N.	4.4	S.-O.	N.
31	0	S.-O.	N.	0.3	S.-O.	N.
Totaux.	14.1			43.0		
Nombre de jours de pluie.	7			12		
Moyenne par jour pluvieux	2mil 01			3mil 58		
Moyenne par jour.	0 45			1 39		

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
0mil	O.	CO.	0mil	S.	CL.	4m2	S.-O.	N.	0m3	N.-O.	N.
10.0	S.-O.	CO.	0	S.	CL.	0.2	S.-O.	CO.	0	S.-O.	N.
0	O.	N.	0	S.	CL.	2.2	O.	N.	0	N.-O.	N.
0	S.-O.	CO.	0	S.	CL.	1.8	S.-E.	N.	8.0	N.-O.	N.
0	S.-E.	Q. N.	0	S.	CL.	2.5	S.-O.	N.	2.8	S.	CO.
0.4	S.	CL.	0	S.	CL.	0	S.	N.	4.4	S.-O.	CO.
0	O.	N.	6.8	S.-E.	Q. N.	1.0	S.-O.	N.	0	S.-O.	N.
0	O.	N.	0	S.-E.	N.	1.4	S.-O.	N.	0	S.-E.	Q. N.
0	O.	Q. N.	0.2	E.	N.	0	N.	N.	0	E.	CL.
0	N.-O.	N.	9.6	E.	N.	0	N.-E.	Q. N.	0	E.	CL.
0	N.-O.	N.	1.4	S.	CO.	0	E.	CL.	0	N.	CL.
0	S.-O.	Q. N.	0	O.	CO.	0	E.	CL.	0	N.-E.	CL.
11.7	N.-O.	Q. N.	0.5	O.	CO.	0	N.-E.	CL.	0	N.	N.
7.0	O.	CO.	0.5	S.	N.	0	N.-E.	CL.	0	N.-O.	N.
0.2	N.-O.	CO.	2.8	S.	N.	0	E.	N.	0	N.-E.	Q. N.
0.9	E.	N.	1.6	S.-O.	N.	0	N.-E.	CL.	0	N.-E.	CO.
0	N.	N.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	Q. N.	0	N.-E.	CO.
0	N.-E.	N.	5.1	S.	Q. N.	0	E.	Q. N.	0	S.-E.	CL.
3.0	O.	CO.	2.6	S. O.	CO.	0	E.	CL.	0	S.-E.	CL.
0	O.	CO.	1.8	S.-O.	CO.	0	S.-E.	CL.	0	S.	CL.
11.0	S.-O.	N.	0	N.	CO.	0	S.-E.	CL.	6.1	S.-O.	CO.
7.6	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	N.	0.2	S.-E.	Q. N.	7.7	S.-O.	CO.
0.1	S.-O.	Q. N.	1.6	S.	N.	0	E.	CL.	4.4	S.-O.	CO.
0	S.	Q. N.	0	S.-O.	CL.	0	S.-E.	Q. N.	9.2	S.-O.	N.
0	S.-O.	Q. N.	0	S.-O.	N.	0	S.-E.	Q. N.	7.8	S.-O.	N.
0	S.-O.	CL.	0	S.	N.	18.0	S.-O.	N.	0.6	S.	N.
3.6	S.	Q. N.	0	S.-E.	N.	2.0	O.	CO.	2.3	S.	N.
5.5	S.-O.	N.	0.8	S.-O.	CO.	3.8	N.-O.	CO.	5.2	S.-O.	N.
0	S.-O.	Q. N.	3.5	O.	CO.	14.0	N.	CO.	30.8	S.-O.	CO.
0	S.	CL.	9.5	S.-O.	N.	3.0	N.	CO.	1.0	O.	CO.
			4.0	N.-O.	CO.				2.8	O.	CO.
65.0			52.3			54.3			93.4		
13			16			13			15		
5mil 00			3mil 27			4mil 18			6mil 23		
2 17			1 69			1 75			3 01		

BUREAU

DE LA

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant les années 1859 et 1860.

Président................................ M. DANJOU ✻.
Vice-Président, section Archéologique..... M. HAMEL.
Vice-Président, section des Sciences naturelles................................ M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel...................... M. QUESNOT.
Secrétaire, section d'Archéologie et Beaux-Arts................................ M. CH. DELACOUR.
Secrétaire, section des Sciences naturelles. M. EMILE BORDES.
Trésorier................................ M. GIBERT (O. ✻).
Bibliothécaire-Archiviste................. M. DAMIENS.

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Peigné-Delacourt ✻, Manufacturier à Ourscamp.
Duvivier ✻, Membre du Conseil général de l'Oise, Maire de Clermont.
Floquet, Membre du Conseil général de l'Oise.
le comte de Pontalba ✻, Membre du Conseil général de l'Oise.
de Tartigny ✻, Membre du Conseil général de l'Oise.
Lhuillier, Agent-Voyer, à Beauvais.
le Docteur Breschot, Médecin à Beauvais.
Bellon (O. ✻), ancien Préfet de l'Oise, à Beauvais.
le vicomte Héricart de Thury, à Thury-en-Valois.
Cousture, à Beauvais.
le Docteur Caron, Médecin à Paris.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. l'Abbé Magne, Directeur de l'Institution de Saint-Vincent, à Senlis.

NOTICE

SUR

ACHILLE-LOUIS GIBERT, ancien Receveur général,

Membre de la Société Académique de l'Oise,

LUE DANS LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1860.

La Société Académique vient de perdre un de ses membres les plus anciens. M. Gibert, l'un des fondateurs du Comité archéologique, premier germe de notre Société, avait fait partie du bureau, dès les premiers jours, en 1841, avec le titre de trésorier, dont il remplissait encore les fonctions quand la mort nous l'a enlevé. Son nom se trouve ainsi mêlé à l'histoire des vingt premières années de notre compagnie, et si d'importants devoirs publics, et, plus tard, les souffrances morales et physiques d'une vieillesse douloureusement éprouvée nous ont souvent privés de sa présence, son concours, quand il nous était nécessaire, et les sympathies d'une âme généreuse et amie du progrès ne nous ont jamais fait défaut, et lui assurent une place honorable dans les souvenirs de la Société.

La famille de M. Gibert est originaire du Valois, riche et fertile contrée qui fait maintenant partie du département de l'Oise. Son

père appartenait à cette respectable corporation des notaires de Paris, qui a laissé de si nobles traditions d'antique probité, de lumières et de dévouement aux graves devoirs de cette belle profession. M. Gibert père occupait, dans cette compagnie, un rang distingué, et, malgré sa modestie, la réunion de toutes les qualités, qui constituait l'homme de bien, l'avait signalé de bonne heure à l'estime publique, et lui avait attiré et conservé les plus hautes confiances. De graves intérêts le conduisirent un jour, avec les autres chefs de sa compagnie, auprès de Louis XVI, à l'une de ces tristes époques où le malheureux Roi voyait avec le plus d'amertume ses intentions méconnues, ses bienfaits repoussés, et toutes les avenues du trône envahies par ses ennemis. En se trouvant au milieu d'hommes honnêtes, sur le cœur desquels il savait pouvoir compter, le malheureux Roi sembla trouver quelque soulagement à leur confier une partie des amertumes dont il était abreuvé, et, s'adressant à eux, il leur dit avec l'accent de la plus profonde tristesse : « Je sais, Messieurs, combien votre compagnie nous est dévouée. Dites, de ma part, à vos confrères que nous sommes bien malheureux. » Achille Gibert aimait à rappeler, d'après le récit de son père, cette touchante entrevue, et, malgré son âge, encore bien tendre à cette époque, il conserva toujours profondément gravée dans sa mémoire cette triste confidence du souverain découragé.

Les premiers souvenirs d'Achille Gibert, tous concentrés dans la crise terrible de la chute du trône, étaient empreints de la teinte mélancolique et sombre que cette époque sanglante a laissée dans l'âme de tous ceux qui en ont été les témoins.

La sinistre journée du 10 août 1792 avait surtout laissé dans sa mémoire des traces profondes. La maison de son père était située dans l'espace qu'occupe aujourd'hui le passage Delorme : c'est dire que de là on assistait, presque comme témoin, à toutes les péripéties du drame sanglant qui se déroulait dans la cour des Tuileries. On entendait distinctement les feux de pelotons des Suisses, les feux de tirailleurs des assaillants, et jusque aux commandements des officiers. Cette longue scène de carnage et de terreur avait laissé dans l'âme du jeune Gibert une impression ineffaçable, dont, soixante ans encore après, il prenait un sombre plaisir à retracer le souvenir.

Mais il se plaisait surtout à rappeler, non sans attendrissement,

un incident de son enfance qui, après s'être présenté à sa jeune imagination sous les riantes couleurs d'une grâcieuse idylle, n'avait pas tardé à s'envelopper d'un crêpe lugubre. Un jour, Mme Gibert, sa respectable mère, le conduisait, encore enfant, aux Tuileries, pendant le repas de la famille royale. A cette table, encore libre des violences qui devaient bientôt y troubler les douces joies de la famille, se tenait près du Roi Mme Elisabeth, cette sainte et aimable princesse dont chacun, et Mme Gibert plus que tout autre, admirait et bénissait les vertus. Frappée de la physionomie heureuse et de l'expression ouverte et franche du jeune enfant, Mme Elisabeth l'appela près d'elle, l'encouragea par la douceur de ses regards et de ses paroles, et, après l'avoir questionné sur sa famille, le prit sur ses genoux et lui fit manger quelques friandises.

M. Gibert aimait à rappeler ce grâcieux épisode de son enfance, rendu bientôt si douloureux pour lui par le sanglant martyre de la vertueuse princesse, dont son front innocent avait reçu les chastes caresses.

Né le 31 décembre 1785, Achille Gibert avait ainsi traversé, pendant les années de sa première enfance, les convulsions révolutionnaires. Il arrivait à l'âge des études sérieuses au moment où les premiers rayons de l'ordre renaissant commençaient à luire sur les ruines encore fumantes de l'ancienne France. Les établissements d'instruction publique étaient rares, souvent incomplets, quelquefois dirigés par des maîtres peu dignes de la confiance des familles. La tendresse éclairée des parents du jeune Gibert choisit pour son éducation classique le collége de Juilly, qui se recommandait tout à la fois par la science des maîtres et par leur sollicitude pour la bonne direction morale et religieuse de l'éducation. Cette maison, d'où sont sortis tant d'hommes distingués, se trouvait, par une circonstance heureuse, près de Paris, où résidaient les parents du jeune écolier, et sur la lisière de l'ancien duché de Valois, berceau de sa famille. Il y eut pour condisciples des hommes dont l'histoire conservera les noms, et entre lesquels nous citerons particulièrement M. Berryer et le prince Jérôme Bonaparte, dont la présence dans cette école démontre toute l'importance que le jeune et brillant restaurateur de l'ordre et du culte en France attachait, pour sa propre famille, à une éducation solide et morale. Nous ne pouvons cependant oublier un

des condisciples d'Achille Gibert, parce que son souvenir se rattache à l'un des grands faits historiques du siècle et rappelle une noble mort et un beau dévouement. Au nombre des élèves il affectionnait le fils du brave et malheureux amiral Brueys. Au moment de partir pour l'expédition d'Egypte, l'amiral était venu à Juilly pour faire ses adieux à son fils. Mais ce jeune homme, digne fils d'un brave, ne voulut pas rester en France pendant que son père irait courir les chances, qui se terminèrent pour lui d'une manière si fatale. Il supplia si vivement son père de lui permettre de partager ses dangers, que l'amiral y consentit. Moins d'un an après, l'amiral mourait courageusement à son bord, dans le funeste combat d'Aboukir, et son jeune fils, confié à la fidélité d'un brave matelot, n'échappait que par une sorte de miracle au désastre de notre escadre. L'âme enthousiaste du jeune Gibert ne pouvait oublier de pareils souvenirs.

Ses études avaient été brillantes; au milieu d'élèves généralement remarquables par leur aptitude, Achille Gibert avait su se faire une place honorable, et ses succès furent attestés chaque année par de nombreuses couronnes.

Cette solide éducation porta des fruits durables. M. Ach. Gibert conserva toute sa vie un goût très-vif pour les lettres et une profonde admiration pour les grands écrivains français du XVII[e] siècle. Il est peu d'hommes, même parmi les plus lettrés, dont la mémoire ait retenu plus de vers de Racine. L'histoire moderne, et particulièrement celle du siècle de Louis XIV, était pour lui l'objet d'une étude assidue. Il aimait aussi à contrôler, par ses propres souvenirs, les héroïques annales du premier empire, et la connaissance très-étendue qu'il avait de ces deux époques de notre histoire nationale lui suggérait souvent des réflexions pleines de sens et de lumineux rapprochements.

Ces études favorites, auxquelles s'était jointe celle des sciences naturelles, et particulièrement de la botanique, n'avaient pas empêché Achille Gibert de se préparer, par celle des mathématiques et de la science administrative, à succéder à son père dans les fonctions de receveur général. M. Gibert père en était titulaire depuis l'époque où le premier Consul avait créé cette grande institution, en y appelant les hommes les plus capables de seconder la régénération financière de la France par leur crédit personnel et par leur expérience.

Pendant qu'Ach. Gibert se livrait à ces études préparatoires, éclata un des nombreux incidents de la grande guerre que la France soutenait contre l'Angleterre, et qui pesa plus particulièrement sur les départements du nord : c'était la célèbre expédition anglaise aux bouches de l'Escaut, en 1809. On se rappelle qu'au moment où l'Empereur marchait à la tête de la grande armée sur le Danube, où s'ouvrait la mémorable et sanglante campagne d'Autriche, 45,000 Anglais, sous les ordres de lord Chatam, débarquèrent inopinément dans les îles de Walcheren et de Cadzand, d'où ils menaçaient Anvers et le littoral des Flandres, défendus par des forces évidemment insuffisantes. Emus de cette brusque agression, les ministres qui dirigeaient le gouvernement en l'absence de l'Empereur, s'empressèrent d'organiser la défense, et pendant que le ministre de la guerre réunissait et concentrait sur les bords de l'Escaut le peu de troupes régulières dont il pouvait disposer, le ministre de la police faisait un appel direct au patriotisme des départements voisins de la frontière menacée. Cet appel fut entendu dans le département de l'Oise, où la fibre nationale est toujours prête à vibrer, et à la voix du préfet, le baron de Belderbusch, un bataillon de garde nationale mobile, commandé par l'élite de notre jeunesse, ne tarda pas à rejoindre l'armée défensive, sous le commandement du sous-préfet de Compiègne, M. Jarry de Mancy, qui, dans cette circonstance grave, quitta sans hésiter l'écharpe administrative pour l'épée du commandant. Achille Gibert servit dans ce bataillon en qualité de lieutenant, et ne rentra dans ses foyers que quand le territoire de l'Empire fut entièrement purgé de ses insolents agresseurs.

Rendu à ses travaux financiers, Achille Gibert, qui avait atteint l'âge prescrit de vingt-cinq ans, succéda à son père comme receveur général des finances de l'Oise, et occupa ce poste avec distinction pendant près de cinquante ans, jusqu'à l'époque où les règlements sur l'âge des fonctionnaires publics vinrent clore cette longue et active carrière.

Malgré sa jeunesse, Ach. Gibert comprenait toute l'importance de la position élevée à laquelle il était appelé. Formé de bonne heure aux principes de la vie publique par les sages conseils de son père et par l'expérience d'un habile financier, ami et allié de sa famille, il prit au sérieux ses fonctions, et s'atta-

cha surtout à les remplir de manière à répondre aux inspirations d'une âme bienveillante et d'un esprit élevé. Dès les premiers moments de son exercice, il prit à tâche d'éviter, autant que possible, les frais de poursuite aux contribuables, pensée bienfaisante et féconde qui ne cessa de l'animer pendant toute la durée de sa vie publique, et qui fut le légitime fondement de la haute estime et des distinctions honorables qui couronnèrent ses longs travaux. C'est ainsi qu'Ach. Gibert conquit en peu de temps les sympathies de ses concitoyens, et concourut, dans le cercle de ses attributions, à faire juger favorablement, par la population, l'autorité gouvernementale en la montrant toujours paternelle et tutélaire.

Pour suivre ce système sans que le trésor en souffrît le moindre retard, il fallait une vigilance incessante dans le recouvrement des impôts; il fallait être bien secondé par la bonne volonté et le zèle des agents directs de la perception. Mais ce double but était facilement atteint, grâce à l'attention constante qu'Ach. Gibert donnait à ce service et au dévouement qu'il avait su inspirer à tous ses subordonnés par une impartialité inflexible, toujours accompagné des dispositions les plus bienveillantes. Chacun d'eux se faisait un devoir et un plaisir d'entrer dans ses vues et de faire, à son exemple, tout ce qui pouvait rendre plus légère la charge de l'impôt, sans compromettre les intérêts du Trésor.

C'est ainsi qu'Ach. Gibert avait conquis une place très-honorable dans le corps des receveurs-généraux par la proportion qu'il avait su établir entre le chiffre total de ses recettes et celui des frais de perception, tout en se tenant toujours en avance pour les versements.

Sous un point de vue moins grave, mais qui mérite cependant d'être pris en considération, Ach. Gibert regardait comme un devoir pour les hauts fonctionnaires de concourir, chacun en ce qui le concerne, à l'éclat de la société et à la dignité de l'Empire, et l'on se rappelle les fêtes brillantes qu'il donnait, encore jeune et célibataire, et par lesquelles il préludait à cette libérale et gracieuse courtoisie qui réunissait chaque année, dans son salon, la société la plus distinguée du département.

Non content de remplir avec distinction les obligations de sa place, Achille Gibert se faisait un devoir de se conformer en tout à l'esprit qui avait présidé à cette grande création, en met-

tant la grande influence dont il jouissait au service de toutes les améliorations sociales et de toutes les entreprises utiles au pays. Ami du progrès et dévoué au bien de l'humanité, il favorisait tous les développements de l'intelligence dans toutes les branches de l'activité humaine, et ses sympathies étaient toujours acquises aux idées qui promettaient une amélioration dans les conditions de l'existence sociale. Sa caisse était toujours ouverte à tous ceux qui pouvaient agrandir la fortune publique ou fonder la leur sur des entreprises utiles à la société, et ses capitaux, généreusement engagés, vinrent souvent en aide à l'industrie intelligente, même dans les moments les plus difficiles. Il n'entre point dans notre cadre de citer en détail toutes les entreprises d'utilité publique que vivifia ou soutint son intelligent concours. La mémoire de nos concitoyens n'a pas besoin qu'on lui rappelle des faits notoires pour tous. Il nous suffit de rappeler la part active qu'il prit aux diverses sociétés dont les efforts tendaient à doter le département de l'Oise, et particulièrement la ville de Beauvais, de l'avantage des voies ferrées. Nous ne devons pas non plus omettre, à notre point de vue spécial, qu'il semblait se faire un plaisir, encore plus qu'un devoir, de favoriser, par tous les moyens en son pouvoir, la formation et le développement des sociétés d'études. On était toujours sûr de le trouver au nombre et à la tête des fondateurs et des plus fermes soutiens de ces œuvres de bien public.

En 1834, lorsque M. Le Caron de Troussures fonda la Société d'Agriculture et d'Industrie du département de l'Oise, Achille Gibert prit une part active à sa création et aux travaux de cette Société, dont la courte existence fut signalée par d'utiles résultats qui lui valurent, même en dehors du département, d'honorables appréciations. Des hommes éminents par leur savoir et par leurs antécédents, MM. Graves, Bineau, l'abbé Poulet, le baron Feutrier, Daudin, O. de Bréville, Bazin, Desjardins, Ch. Delacour, etc., prenaient une part active à ses discussions, et soumettaient à un examen sérieux et approfondi les plus grandes questions à l'ordre du jour : la question des chemins de fer, alors entourée de tant d'inconnu, la fabrication du sucre indigène, l'emploi de la race bovine dans les travaux de l'agriculture, la comptabilité rurale, etc., enrichissaient son Bulletin de Mémoires soigneusement étudiés. Plusieurs questions pratiques

furent également examinées et résolues dans ses substantielles séances, notamment celle de la foire aux laines de Beauvais, aussi vivement attaquée que fortement défendue, et celle de l'exposition industrielle de Beauvais, dont la réalisation fut un véritable triomphe pour l'industrie départementale et pour la Société, qui l'avait si bien servie. Achille Gibert, élu trésorier de la Société, prit une part active à toutes ces discussions, qui convenaient à son esprit progressif et pratique.

Les services rendus par Achille Gibert, comme membre de la Société d'Agriculture, le mettaient au premier rang parmi les bons citoyens à qui l'on pouvait faire appel pour fonder le Comité Archéologique, base et noyau originaire de la Société Académique. Aussi M. le président de Lacroix-Vaubois, qui prit l'initiative de cette nouvelle fondation vers la fin de 1840, ne manqua point de recourir à son zèle et à son expérience pour l'aider à jeter les premiers fondements de son œuvre. M. Stanislas de Saint-Germain, à qui nous devons la conservation des premières antiquités recueillies au Musée, se chargea de la direction des travaux archéologiques, pendant que M. de Lacroix-Vaubois s'occupait de l'organisation administrative. De son côté, M. Gibert en organisait les finances, y apportait l'utile concours de ses nombreuses relations avec tout le département, et complétait ainsi l'œuvre de ses collègues en assurant, par une sage et lucide gestion financière, l'avenir de la Société. Quoique n'étant étranger à aucune des connaissances dont se compose une éducation vraiment libérale, il faut cependant reconnaître qu'Achille Gibert était moins porté par son inclination naturelle aux recherches archéologiques qu'aux observations et aux théories économiques. Si le courant des affaires et celui des relations sociales l'entraînaient dans une autre direction et nous laissaient peu d'espoir de compter sur sa collaboration dans nos travaux scientifiques, nous étions sûrs de le trouver toujours empressé à concourir, soit comme trésorier, soit comme membre du bureau, à toutes les mesures qui intéressaient la Société, et à éclairer de son expérience les délibérations où s'élaboraient tous les projets qui tendaient à assurer et à développer la prospérité de notre association.

C'est ainsi qu'Achille Gibert comprenait et pratiquait les devoirs qu'impose une haute position financière, en mettant au

service de la société toute l'influence dont il disposait. C'est dans ce même esprit de sage progrès que ses salons étaient toujours ouverts à tous les hommes qui se distinguaient par un mérite réel dans les lettres, dans les arts et dans toutes les carrières libérales.

Nous avons déjà fait remarquer que, dans l'ordre même de ses fonctions proprement dites, Achille Gibert avait su, par l'heureuse combinaison d'une ponctualité sévère et d'une bienveillante direction, réduire à la plus faible proportion, dans le département, les frais de perception de l'impôt, sans compromettre les intérêts du Trésor. Ses subordonnés n'étaient pas l'objet d'une sollicitude moins active pour tous leurs intérêts, et il n'en était pas un seul qui ne bénit le jour qui l'avait placé sous son autorité, comme ils le lui prouvèrent d'une manière bien touchante à l'époque de sa retraite.

Un chef de service, aussi préoccupé du bien-être de ses subordonnés, méritait de trouver dans sa famille un bonheur égal à celui qu'il cherchait toujours à répandre autour de lui. Pendant de longues années, on put croire que M. Gibert avait conquis ce don, si rare sur la terre, d'un bonheur inaltérable. Son mariage fut l'aurore de ce beau jour qui dura trente ans. Signalée au respect de tous par de précoces vertus, M[lle] Zoé de La Chaise, fille d'un ancien maire de Beauvais, et issue d'une des premières familles de la ville, apportait à son mari l'espoir fondé de l'union la plus heureuse. Constante dans un dévouement sans bornes aux sacrés devoirs d'épouse et de mère, elle ne cessa de donner, dans sa famille et dans le monde, l'exemple de la vie la plus édifiante; aussi bonne épouse, aussi bonne mère, aussi charitable pour tous qu'elle avait été bonne fille, alors que, presque enfant encore, elle secondait, avec un tact que chacun admirait, sa respectable mère dans la tenue d'une grande préfecture. Le ciel semblait bénir cette union qu'une belle et nombreuse famille vint bientôt couronner, et M. Gibert jouissait, avec ce sentiment d'une douce reconnaissance envers Dieu, du bonheur de se voir entouré de six enfants, dont il était chéri, et qui faisaient la joie du foyer paternel. D'honorables alliances étaient venues compléter cet ensemble en y ajoutant deux gendres dévoués, en qui M. et M[me] Gibert semblaient avoir trouvé deux bons fils de plus, l'un appartenant à la noble famille d'Espinay Saint-Luc,

dont le nom historique figure plus d'une fois dans les Annales de l'Église de Beauvais; le second, neveu du plus brillant de nos capitaines, de l'illustre et loyal maréchal de Mac-Mahon, tous deux entourés, à juste titre, de l'estime et de la tendresse de leur nouvelle famille.

Pendant de longues années, M. et Mme Gibert jouirent sans aucun mélange d'un bonheur que chacun admirait avec un assentiment sympathique et sans envie, tant étaient appréciés de tous le cœur bienveillant de cet heureux père et l'inépuisable charité de sa vertueuse épouse. Mais cet innocent bonheur devait avoir son terme, et Dieu qui, dans les profondeurs de sa sagesse, afflige quelquefois ses serviteurs les plus dévoués, réservait à cette excellente famille de bien douloureuses épreuves. Le fils aîné, celui sur qui reposaient les premières espérances de ses parents, atteint subitement d'un mal cruel, succombait prématurément entre les bras de sa mère désolée, dont la tendresse et les soins n'avaient pu le sauver.

Cette perte navrante porta au cœur de Mme Gibert une atteinte mortelle. Malgré sa piété fervente, malgré sa résignation sans réserve aux décrets de la Providence, elle tomba dans une mélancolie profonde qui ne la quitta plus. Dans une seule circonstance, au moment où M. le comte de Rochebouët, colonel de l'artillerie de la garde impériale, vint lui donner un troisième gendre non moins affectionné que les deux premiers, en recherchant la main de Mlle Valentine, on put croire qu'un peu de sérénité pourrait reparaître sur ce front courbé par la douleur. Mais c'était le dernier et fugitif éclair d'un bonheur à jamais perdu, et que devaient bientôt détruire pour toujours de nouvelles et plus déchirantes douleurs. Toutefois, le coup était porté, et malgré ces courts instants où l'espoir du bonheur d'une fille chérie sembla rendre un peu de calme au cœur brisé de Mme Gibert, jamais on ne vit un sourire éclairer la physionomie, toujours bienveillante et douce, mais toujours inconsolable de la malheureuse mère.

Foudroyé par la mort de son fils aîné, M. Gibert cherchait dans le travail, dans la réalisation de ses pensées de bien public une diversion qu'il pût se permettre sans manquer à la mémoire de l'enfant qu'il pleurait. L'exploitation du grand domaine de Frocourt, dont il s'occupait dans les moments de liberté que lui

laissaient ses fonctions, lui présentait l'occasion de nombreux essais dans l'intérêt des progrès agricoles. Il prenait plaisir à introduire dans le pays les cultures nouvelles qui promettaient des résultats avantageux, mais que les cultivateurs aiment mieux laisser tenter par les autres que de courir eux-mêmes les chances de l'expérience. Il ajouta à sa ferme une distillerie pour tirer l'alcool de la betterave et se ménager ainsi un utile emploi de cette racine, quand les circonstances atmosphériques ou le cours du commerce rendent impossible ou désavantageuse la production du sucre indigène. Il donnait d'ailleurs à tout l'ensemble de son exploitation des soins qui influaient d'une manière sensible sur les produits de sa culture. Tous ceux qu'il envoyait aux expositions d'agriculture se faisaient remarquer par leur beauté et par leurs qualités supérieures, et les médailles d'honneur qu'il obtint à tous les concours où il se présenta, et qu'il ambitionnait sincèrement, lui causaient une satisfaction franche et naïve qu'il ne cherchait pas à dissimuler, parce que les récompenses populaires représentaient pour lui le succès d'une idée utile et d'un progrès pour le pays et pour l'humanité tout entière.

Malgré ce vif penchant pour les améliorations agricoles, M. Gibert était loin de négliger sa mission principale, et c'était pour lui un bonheur, qu'il aimait à exprimer, de pouvoir, comme chef du mouvement financier, rendre tous les services qui dépendaient de lui. M. Randouin, qui a, pendant onze ans, administré avec un zèle et une capacité, auxquels chacun rend hommage, notre riche département, savait combien il pouvait compter sur le concours du receveur-général dans toutes les mesures d'intérêt public. Il en trouva l'occasion en 1855, à une époque où les besoins des classes pauvres exigèrent un prompt secours, qu'on n'aurait pu lui donner sans sa coopération. Nous ne pouvons mieux rendre compte de cette circonstance honorable pour M. Gibert qu'en transcrivant un passage de la lettre touchante que M. Randouin adressa aux deux journaux de Beauvais, en apprenant la mort de notre regretté confrère :

« En 1855, dit M. Randouin, à l'époque de la disette, le Conseil « général m'autorisa à contracter un emprunt de 80,000 fr. pour « venir en aide aux classes souffrantes. Une loi était nécessaire ; « le Corps-Législatif n'était pas rassemblé ; je n'avais donc entre « les mains qu'une lettre morte. Je m'adressai à M. Gibert, dont

« le crédit était tout puissant; je lui exposai la situation, et M. le « Receveur général me confia pour 80,000 fr. d'effets, par lui « souscrits, que je distribuai immédiatement dans les communes « nécessiteuses. La signature de M. Gibert fut reçue partout « comme de l'argent comptant, et, grâce à ce concours intelli- « gent et généreux, je pus à l'instant même porter secours à « l'indigence et remplir en temps utile les intentions bienveil- « lantes du Conseil général, qui lui vota des remercîments. C'est « là, » ajoute avec élan M. Randouin, « quelque chose de plus « que de la comptabilité règlementaire, c'est du cœur. »

Nous nous sommes fait un plaisir de transcrire en entier ce récit d'une bonne action administrative, parce qu'on y trouve parfaitement tracé le caractère honorable d'Achille Gibert, tout à la fois fonctionnaire dévoué, financier exercé et homme de cœur, cherchant toujours à faire profiter le bien public de son influence personnelle. C'est ainsi que, dans les moments de crise, on le vit toujours empressé à tendre une main amie au commerce; que sa bourse était toujours ouverte pour toutes les souscriptions destinées à secourir le malheur, et que, dans tous les temps, on était sûr de le trouver au premier rang des protecteurs de toutes les fondations qui pouvaient contribuer à la propagation des sciences, des arts et de tout ce qui intéresse le développement de la civilisation.

Aussi, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, qui vint couronner cette belle carrière, ne trouva que des approbateurs, et, lorsqu'une loi inflexible vint en marquer le terme, les nombreux fonctionnaires dont il était le chef ne voulurent point se séparer de lui sans lui offrir un témoignage de leur respectueuse reconnaissance. Sous la direction et avec les conseils d'un homme de goût, M. Badin, administrateur de la Manufacture impériale de tapisseries de Beauvais, ils prièrent M. Gibert d'accepter une belle reproduction du groupe des trois grâces de Germain Pillon, en argent oxidé, placées sur un socle de marbre noir, portant une inscriptiou commémorative des sentiments qui avaient dicté cette manifestation; précieuse et douce récompense de cinquante ans de bienveillante sollicitude d'un chef pour tous ses subordonnés.

Ce touchant adieu des agents du Trésor à leur chef fut le dernier instant de bonheur dont il fut donné à M. Gibert de jouir

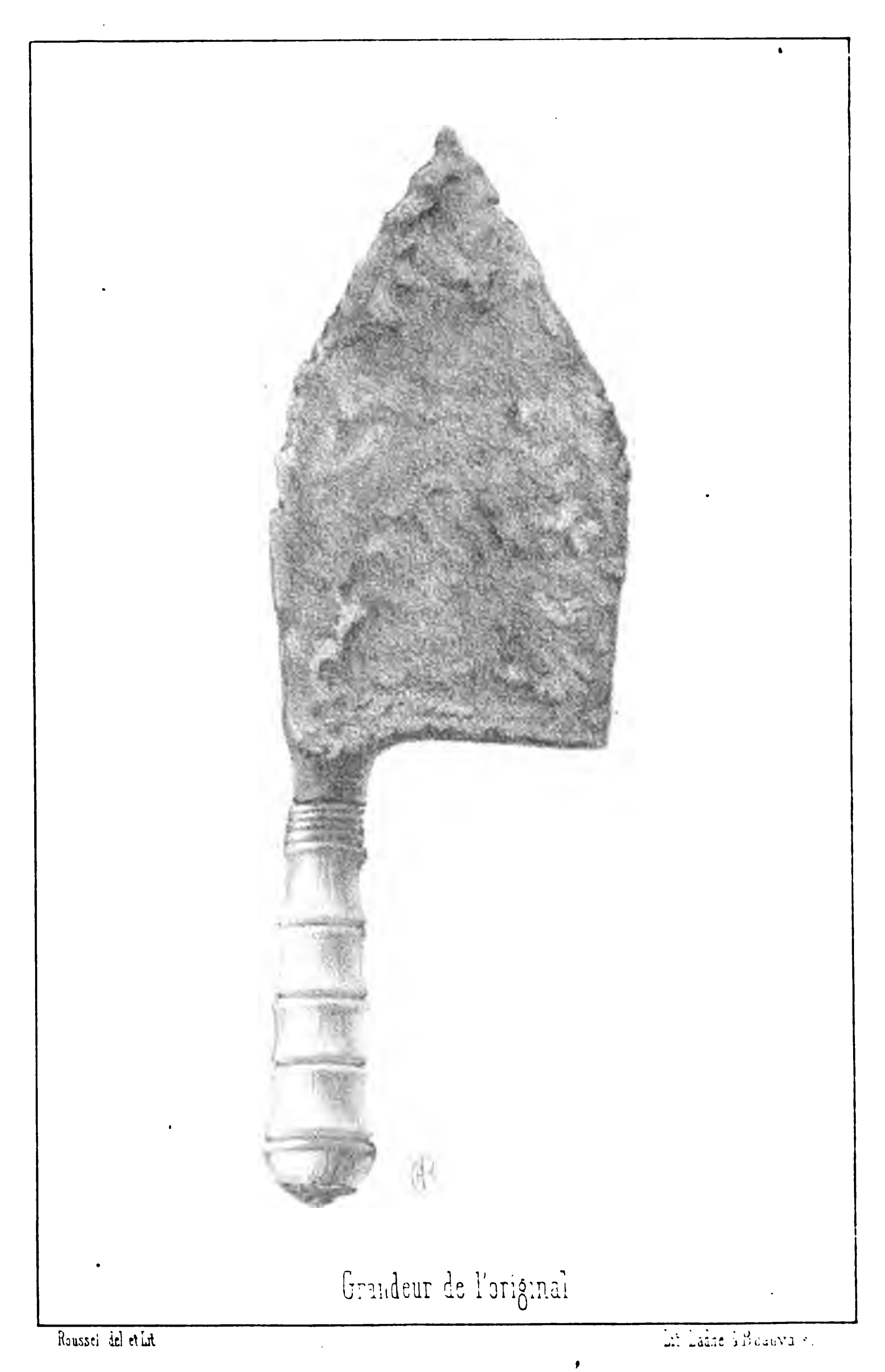
sur la terre. Après une longue suite de jours prospères, s'était ouverte une ère d'ineffables douleurs pour cette famille jusque-là si heureuse et si digne de l'être. Si un moment le mariage de Mme de Rochebouët avait paru jeter un peu de baume sur une blessure toujours saignante au cœur de Mme Gibert, c'était pour la rouvrir bientôt d'une manière plus cruelle encore par la mort foudroyante de cette jeune mère, au moment où elle donnait le jour à une enfant destinée, dès sa naissance, au triste sort d'orpheline. Le cœur de Mme Gibert, déjà si rudement frappé par la mort de son fils, ne pouvait résister à ce nouveau coup, et, malgré sa pieuse résignation, malgré la tendresse et les soins dont l'entouraient des enfants dignes d'une telle mère, victime de son amour maternel, elle ne tarda pas à suivre dans la tombe les êtres chéris qui l'y avaient précédée.

La mort de Mme Gibert était un coup au-dessus des forces de son mari. Vainement surmontant leur douleur, ses enfants se multiplièrent auprès de lui pour lui prodiguer les marques de leur tendresse et lui épargner, autant qu'il dépendait d'eux, les amertumes de son isolement. Un vide affreux s'était fait dans son âme, et chaque jour d'existence, depuis la perte irréparable qu'il avait faite, était pour lui un supplice. Jamais le sommeil ne devait plus rendre un peu de calme à ce cœur déchiré. On ne tarda pas à voir qu'il était frappé au cœur et qu'il ne pourrait pas survivre à celle qui l'avait rendu si longtemps heureux, et avec qui toute espérance de bonheur était évanouie pour lui. Soutenu par les principes religieux dont Mme Gibert lui avait laissé un si bel exemple, et qu'il professait avec cette noble franchise qu'il portait dans tous ses actes, il y trouva la force, non pas de vivre, mais de se préparer à mourir sur les traces de celle qu'il avait tant aimée, et dont le souvenir seul était pour tous une haute leçon de vertu et de piété. Ses forces déclinaient rapidement, et cependant son âme bienveillante aimait toujours à se reporter sur les œuvres de bien public auxquelles il avait une part, et vers les espérances de progrès social qui avaient animé et honoré toute sa carrière. Il s'éteignit dans les bras de ses enfants, le 4 septembre 1860, comblant par cette nouvelle perte les douleurs réitérées de sa famille, tout récemment encore cruellement éprouvée par la mort prématurée de Mme la baronne de La Chaise.

En peu d'années, nous avons vu disparaître les chefs de cette famille intéressante que distiguaient les talents et la vertu, et, au lieu de cette maison brillante, où tous les genres de mérite étaient assurés d'un cordial accueil, où, naguère encore, un aimable et spirituel vieillard présidait, avec une douce gaieté, aux innocentes joies de sa jeune famille, règnent le deuil et les tristes ressouvenirs. Grâce à Dieu, ces retours sur le passé ne nous rappellent que le zèle le plus constant pour le bien, une longue vie consacrée au service du pays, le culte des lettres et des arts, et surtout de hautes vertus et la piété la plus édifiante. Heureux ceux dont la mémoire se recommande par de pareils titres; heureux les enfants à qui leurs parents lèguent après eux de si nobles exemples et de pareils souvenirs!

DANJOU.





Roussel del et Lit

Lit Laine à Beauvais

COUTEAU DE SACRIFICE TROUVÉ A BEAUVAIS

NOTE

SUR

UN PETIT INSTRUMENT POUR LES SACRIFICES

TROUVÉ A BEAUVAIS.

Les fouilles qui, depuis plusieurs années, se succèdent sur les terrains formant le boulevard de notre Cæsaromagus, nous ont déjà largement doté des précieux débris de l'antiquité, et chaque découverte nouvelle nous donne la preuve que ce n'est pas le hasard qui a semé plutôt ici qu'en tout autre endroit ces précieuses épaves, mais que nous devons leur grand nombre et leur variété, si ce n'est au séjour permanent sur notre sol, du moins aux fréquentes étapes de ces nombreux essaims de la puissance romaine.

Dans ces dernières années, et à des intervalles assez rapprochés, nous avons assisté à la découverte d'intéressantes sépultures, riches et variées, soit par leur forme, soit par la nature des objets qui s'y trouvaient déposés; les terrassements exécutés, il y a sept ans à peine, pour l'établissement d'un carrousel, nous ont procuré: médailles, fibules, poteries en terre de Samos, sifflets ou petites flûtes d'ivoire, verroteries, épingles à

cheveux, aiguilles en os et en ivoire pour la confection de filets. Enfin, l'établissement des nouvelles prisons nous révélait tout récemment, le tombeau d'un enfant d'une des notables familles romaines, renfermant un de ces rares spécimens de la sculpture sur ivoire des premiers siècles de notre ère (1).

L'objet que nous faisons connaître aujourd'hui, nous le croyons peu commun, non-seulement par son espèce, qui n'a pas encore été rencontrée ici, mais plus particulièrement sous le rapport de la forme de sa lame. Ceux que les livres anciens nous ont reproduit, plutôt d'après les monuments sur lesquels ils figurent, que d'après l'objet lui-même, n'offrent pas une lame dont le côté tranchant soit aussi coudé. Ce petit instrument a été découvert, toujours dans la zone de ce riche filon du nord de notre ville, à la hauteur du Franc-Marché, à trente mètres, environ, à droite de la voie romaine, qui de Beauvais se dirigeait sur Amiens, et à deux cents mètres, à peine, au-dessous et au couchant de l'ancien temple du Mont-Capron. Il a la forme d'un couteau, dont la lame est si large qu'on dirait plutôt un petit couperet qu'un couteau. Sa longueur, entre les extrémités du manche et de la lame, est de cent cinquante-quatre millimètres. Le seul fragment qui nous reste de son manche, en ivoire, indique qu'il était assez artistement tourné; il avait cinquante-six millimètres de longueur. Ce manche offrait une série de cinq anneaux, dont quatre sont renflés sur leurs bords et comprimés au milieu; le dernier, qui touche à la lame, représente assez bien ces viroles cannelées garnissant le manche des couteaux de table de nos jours. Cette extrémité s'unit parfaitement à l'épaulement de la naissance de la lame, renfort qui donne à ce petit instrument une certaine élégance, et lui permettait de résister lorsqu'on appuyait avec force sur le côté tranchant. Sa lame, très-large, qui mesure cinquante et un millimètres, n'a cependant que quatre-vingt-huit millimètres de longueur.

Cet ustensile, si nous ne nous trompons, doit être un de ces instruments qui étaient employés dans les sacrifices; il n'est pas d'une assez grande dimension pour y reconnaître la *secespita*,

---

(1) La description et la gravure de ce bas-relief se trouvent dans le tome XVe de la *Revue archéologique* de Leleux. Paris.

espèce de fort poignard avec lequel le victimaire, sur l'ordre du Flamine, égorgait l'animal consacré. Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée* (1), nous représente aussi, sous le nom de *ligula* ou *lingula*, une espèce de spatule que l'on croit avoir servi aux Aruspices pour fouiller dans les entrailles des animaux immolés. Mais ces instruments n'avaient pas la forme de notre couteau; leur lame, n'ayant pas plus de largeur que celle de nos couteaux de table d'aujourd'hui, était allongée, et puis cet épaulement qui vient renforcer la lame du nôtre contre le manche et sa forme de petit couperet, nous empêchent de lui attribuer la même destination qu'à la *ligula*, et nous porteraient plutôt à croire qu'il servait à découper les chairs pour être offertes à celui qui avait fait le sacrifice.

Guillaume du Choul, dans sa *Religion des anciens Romains*, nous dit encore, page 321 :

« Le cousteau duquel estoit démembrée la victime, et duquel « usèrent les sacrificateurs, estoit nommé des Latins *dolabra* « *pontificia*. Tite-Live a nommé *seua* (ou *seva*) le cousteau du- « quel ils couppoyent la gorge à la victime, autrement nommé « à sécando, *secespita*. *Et proprement les petits cousteaux des- « quels estoyent tuées les petites victimes estoient nommez cultri.* »

Le peu de grandeur de notre petit couteau ne nous éloignerait pas d'admettre que c'est à ce dernier usage qu'il était destiné, à moins que la forme très-coudée du tranchant de sa lame n'autorise à supposer qu'il servait aux ministres des sacrifices pour écorcher la victime dont la peau figurait avec les autres enseignes de la religion (2).

L'intérêt que présente ce petit instrument est digne d'une plume mieux exercée et surtout plus savante que la nôtre. Aussi, convaincu de notre insuffisance, nous nous bornons à ce simple exposé, laissant à qui de droit le soin d'en tirer tous les développements que comporte ce sujet.

R. BOUCHARD.

---

(1) T. 2, p. 148, pl. 56, n° 4.

(2) Guillaume du Choul, pages 319 et 320, de la *Religion des anciens Romains*.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VILLE DE CREIL

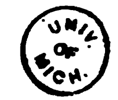
ET SUR SON ANCIEN CHATEAU.

En voulant retrouver l'origine d'une ville et réunir les documents qui concernent son histoire jusqu'à notre époque, on est arrêté parfois par la difficulté de consulter les matériaux enfouis dans les dépôts d'archives ou dans les collections particulières, dont un bon nombre a été dispersé, comme bien d'autres monuments de notre histoire nationale. Cependant, après bien des recherches et aidé de notes recueillies à des sources certaines, nous avons fait ce travail historique sur la ville et l'ancien château de Creil.

Creil a cela de commun avec les villes même les plus célèbres, dont les commencements sont presque ignorés et ne sont pas en rapport avec la célébrité qu'elles ont acquise dans la suite.

On est actuellement certain qu'une station romaine existait près de Creil. Dans l'itinéraire d'Antonin, sur la voie romaine allant d'Amiens à Soissons, on trouve une station du nom de *Litanobriga*. Lebeuf, Carlier, Walkenaër (1), ont assigné divers

(1) Voir aussi l'introduction à l'*Histoire générale de Picardie*, éditée par la Société des Antiquaires de Picardie, format in-4°, p. 433.

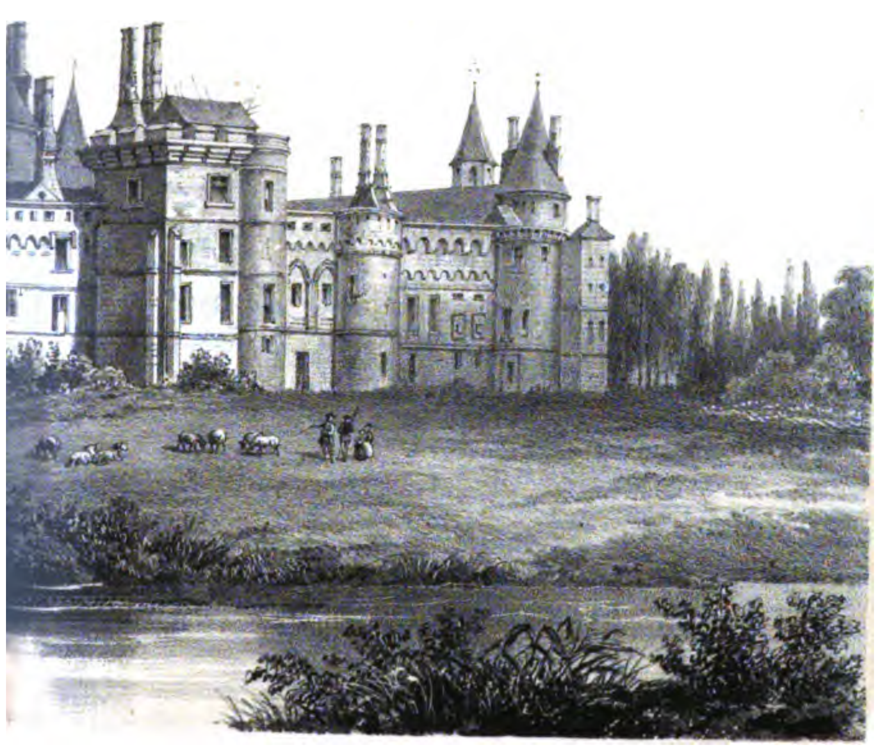




Deroy lith

VUE DU CHÂTEAU DE [illegible]

D'après un dessin de M. [illegible]



Imp. Lemercier Paris

... AVANT SA DÉMOLITION

... en 1760 de la Collection de M. ...

lieux à cette station; mais ces auteurs, n'ayant pu étudier la position même, ni suivre les traces de cette voie, ont varié d'opinion. La supposition de Danville, qui retrouvait le *litanobriga* non loin du pont de Creil, est reconnue par M. Houbigant comme bien fondée. Puis, des fouilles entreprises par ce zélé archéologue, la découverte qui a été faite de ponceaux établis pour construire la portion d'une voie romaine qui venait de Beauvais, ont permis d'assurer que *litanobriga* était une station toute voisine du lieu où fut bâtie la ville de Creil, et était située au-dessus du pont; cette chaussée n'aboutissant pas directement à Creil même, n'a pu être établie, comme le dit M. Houbigant (1), pour arriver à cette ville, qui n'a été bâtie que postérieurement. Mais, comme déjà au VIIe siècle Creil était un lieu important, il est possible que cette station romaine ait vu se former près d'elle un noyau d'habitation, première époque de cette localité; car toujours le peuple romain, qui avait envahi nos contrées, était habile à profiter des points avantageux, et le lieu où est bâti Creil était un poste fermant l'entrée d'une grande région, qui, plus tard, fut la clé de l'Ile-de-France dans la Picardie.

On voit dans la *Vie de saint Eloi*, écrite par saint Ouen, que, vers ce temps, une maison royale ou *villa* existait à *Crioilum*, et que Judaïcail (2), prince des Bretons, y fut amené, en 636, par le saint évêque, pour prêter serment de fidélité à Dagobert, qui y résidait, et pour s'excuser des injures faites au Roi par les Bretons. Les rois mérovingiens préféraient le séjour de ces maisons avoisinant les grandes forêts pour se livrer plus agréablement au plaisir de la chasse; les châteaux de Senlis, de Verneuil, qui existaient alors ainsi que celui de Creil, étaient avantageuse-

---

(1) On peut vérifier l'exactitude de l'assertion de M. Houbigant, sur laquelle M. Graves s'est appuyé, en consultant sa dernière notice archéologique du département de l'Oise (p. 103 et 104, édit. de 1856), et dans un prochain volume des Mémoires de la Société Académique, M. Houbigant doit exposer le résultat de ses recherches sur ce lieu *(Litanobriga)*, si voisin de sa demeure actuelle, et faisant, pour ainsi dire, partie intégrante de sa collection archéologique départementale qu'il a formée avec tant de difficultés et de soins depuis si longtemps.

(2) *Vita S. Eligii ab Audoino*, p. 137, cap. 13.

ment situés pour cette récréation princière. L'existence d'une *villa* royale en ce lieu se trouve confirmée par la cent treizième lettre de saint Loup, abbé de Ferrières, adressée, en 851, à Louis Ier, abbé de Saint-Denis, pour savoir s'il pouvait se rendre en sûreté par la rivière au plaid que le roi Charles-le-Chauve avait indiqué à *Creditum*, qui déjà était un lieu fortifié.

En 879, Louis-le-Bègue, se voyant près de mourir, chargea l'évêque de Beauvais, Odon, et le comte Albuin, de porter la couronne, l'épée et le sceptre, à son fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plus tôt sacrer et couronner. Le royaume était alors divisé en deux parties; l'une ayant pour principaux chefs Gozelin, abbé de Saint-Denis, et Conrad, comte de Paris; ils voulaient aider Louis-le-Germanique, cousin du Roi de France, à usurper la couronne au préjudice du fils du dernier roi. Ces deux personnages convoquèrent à Creil des évêques, des abbés, des seigneurs, pour sanctionner les projets de Louis-le-Germanique, qui s'était avancé jusqu'à Metz, et pour y traiter des affaires de l'Etat par opposition à une autre assemblée convoquée à Meaux, au nom de Louis, roi de Germanie. Mais cet usurpateur ne put réussir : Louis et Carloman, tous deux fis de Louis-le-Bègue, furent reconnus rois et se partagèrent le royaume.

Une agglomération de maisons, formée près du château-fort bâti en ce lieu, nécessaire pour se mettre à l'abri des invasions ennemies, avait paru un endroit propice pour la réunion d'une assemblée politique. Cette localité avait donc acquis une importance réelle dès cette époque, surtout par sa position sur la rivière d'Oise.

La ville de Creil a toujours fait partie du Beauvaisis, étant une annexion au comté de Clermont. C'est donc par erreur que Moréri dit que cette ville était au nombre de celles qui composaient le Valois. Elle fut longtemps le chef-lieu d'une châtellenie, et puis elle appartint au bailliage de Senlis.

Nous ne donnerons ici, sur l'histoire de la ville et du château de Creil, que les notes que nous avons réunies, par ordre chronologique, et cela sans les relier par des faits historiques étrangers à cette localité.

Les Normands ayant pris et pillé, à diverses reprises, la plupart des villes du royaume, celle de Creil eut le même sort, et il est à croire qu'un château-fort, capable de résister aux atta-

ques de l'ennemi, fut commencé à l'époque où il fallut former en cet endroit une ligne de forteresses capables de mettre un arrêt aux invasions.

Ce ne fut que vers le milieu du siècle dernier que les fortifications de Creil furent achevées d'être détruites, et il ne reste plus que quelques pans de murailles du dernier château, jadis résidence des rois de France.

Dès le IXe siècle, cette petite ville était déjà fortifiée, comme le dit la lettre de Loup, abbé de Ferrières. Dudon, doyen de Saint-Quentin, parle, dans ses *Gesta Normanorum*, du château de Creil, *Crethelense castrum* (1), et Bernard de Senlis, à qui appartenait le château de Creil, en 942, fit passer Richard, duc de Normandie, par le *Cretheltense castrum*, l'amenant à Senlis après avoir délivré Louis d'Outremer, retenu à Laon; on ajoute qu'il le fit venir par Coucy et par le château de Thourotte.

1144. — Jean, fils d'Anselme de Creil, donna, en 1144, à saint Symphorien, les deux parts des dîmes de Soisi ou Choisi, sous Eudes II (2).

1153. — Creil était depuis longtemps un lieu fortifié, comme le prouve aussi une charte disant que le prieur de Saint-Leu-d'Esserent ayant reçu d'un nommé Raoul, fils d'Oysard, ce qu'il tenait du château de Creil, au village de Tracy, Renaud, comte de Clermont et châtelain de Creil, ne donna son consentement à cette donation, vers l'an 1153, qu'à la condition que les religieux fourniraient un homme pour faire le guet pendant la nuit à la tour de Creil, ou leur rendraient annuellement trois sous monnaie de Senlis, *tres solidos Silvanectenses per annuum solverint*, et que les habitants du fief viendraient travailler aux fortifications de la forteresse.

1257. — Le 23 octobre 1257, saint Louis tint un plaid à Creil, dans lequel il fut jugé que l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand

---

(1) Dans un titre du XIe siècle, on trouve cette ville désignée par *Crethel*.

(2) Dans le *Nobiliaire du Beauvaisis*, par Simon, page 32, et dans les anciennes remarques sur la noblesse beauvaisine, on lit : *Joannes de Credulio filius Anselmi dedit duas partes decimarum de Soisi consentiente Amelina de Villerio uxore ecclesiæ B. Symphoriani*, 1144.

rentrerait en possession du droit de passage dans le bois de Castres, qui lui appartenait.

1258. — L'année suivante, au mois de mars, ce même roi confirme une transaction passée entre le trésorier de Saint-Frambourg de Senlis et la commune de Pompoint, pour le paiement de quarante livres de rente *actum Credolii mense martis*.

1258. — Saint Louis étant encore au château de Creil, au mois de juin, confirme une vente faite au même chapitre de Saint-Frambourg, par Renaud du Plessis-Choisel et Isabelle, dame de Ravenel, son épouse.

1260. — L'hospice de saint Nicolas, au pont de Compiègne, obtient de Louis IX une charte en sa faveur, *actum apud Credulium mense Julio*.

1270. — En parcourant le *Roman du Hem*, par Sarrasin, nous avons vu que, du temps de Philippe-le-Hardi, un grand tournoi eut lieu à Creil.

1285. — Dans une charte de Robert, comte de Clermont, datée du mois de mai 1285, on trouve l'indication d'une terre dite *larris du comte*, assise près de la borne du comte de *Dammartin de lès Creil*, *bouctans* sur le chemin par lequel on va de Creil à Paris.

1288. — Philippe-le Bel avait beaucoup d'affection pour le château de Creil, et, quoiqu'il appartînt à Robert de France, comte de Clermont, son cousin germain, ce roi aimait ce séjour ou il se trouvait au mois de juillet 1288, comme on le voit par une charte portant amortissement de soixante-douze arpents de terre, située à Percebout, dans la forêt de Hallate, en faveur des chanoines de Saint-Maurice, de Senlis. Il n'avait point quitté ce château dans le mois suivant. Par une autre charte, *actum apud Credolium mense Augusti*, il ratifie la transaction faite et passée entre l'abbaye de Chaalis et la commune de Senlis, pour le droit de pâturage dans les bruyères de l'abbaye. Ces bruyères s'étendaient alors jusqu'à Carlepont et Neufmoulin.

C'est à Creil que les comptes du domaine royal furent rendus au Roi. *Rex audivit apud Credolium compotos suos pro annis* 1288 et 1289. (*Notes de dom Grenier.*)

1294. — *In vigiliâ ascensionis Domini* 1294. Une remise de six livres parisis fut faite à la chapelle de Saint-Georges, dans l'église de Saint-Frambourg, de Senlis, par Philippe-le-Bel, qui adressa

du château de Creil aux receveurs des finances une lettre portant indication de cette faveur.

1295. — D'après le Recueil des ordonnances des rois de France, les lettres sur le fait des monnaies furent faites à Creil, le vendredi après les octaves de Pâques 1295, et une charte concernant le monastère de Saint Fuscien, de Nemours, signée *apud Credulium*, en 1296, nous font voir que ce monarque avait une telle affection pour ce château, que chaque année il y passait plusieurs mois.

1297. — Ce fut à Creil, où se trouvait la Cour, que les légats de Boniface VIII demandèrent la permission de publier la bulle de prorogation des censures contre Edouard, roi d'Angleterre.

Le roi Philippe-le-Bel, avant de permettre la lecture des nouvelles lettres, fit faire, lui et eux présents, les protestations suivantes, savoir : que le gouvernement de son royaume, pour le temporel, n'appartenait qu'à lui seul roi, à l'exclusion de tout autre; qu'il ne reconnaissait et n'avait aucun supérieur à cet égard; la lecture des lettres fut faite à Creil, le 20 avril 1297 (1).

Cette bulle, qui concernait le Roi d'Angleterre, était générale en apparence et frappait d'excommunication les rois, princes, seigneurs et magistrats, qui imposaient des subsides sur le clergé sans l'autorité du Saint-Siége : ce fut l'origine des démêlés qui arrivèrent entre le Pape et Philippe-le-Bel.

1301. — Malgré les rigueurs de l'hiver, le Roi et la Reine étaient au château de Creil le 29 novembre 1301.

1303. — Les habitants de Creil appellent au futur concile de la violation de leurs droits par le Pape (2).

1311. — Dans un long séjour que Philippe-le-Bel fit, en 1311, à Creil, il adressa, le 23 avril, des lettres au prévôt de Paris en

---

(1) *Histoire de France*, de Velly, t. XIII, p. 451.

(2) L'acte de cet appel scellé du sceau de la commune de Creil, date du mois de juillet 1303, et M. Cocheris l'a vu aux archives impériales, puisqu'il indique, dans son catalogue des manuscrits de la Picardie, qu'il se trouve dans le carton 487, pièce 483, trésor des chartes. Nous avons demandé (juin 1861) communication de cette pièce, si intéressante par le sceau de la commune; mais elle a disparu, et son absence est même constatée par une note qui ne saurait la faire retrouver, ce que nous regrettons bien vivement.

faveur des maitres et des étudiants de l'Université. Il y amortit deux ventes, l'une faite à Saint-Etienne de Caen, l'autre aux frères de l'aumônerie de Saint-Jean, près de la Rochelle; et le 25 de ce même mois, ce souverain, étant à Creil, confirme un don réciproque entre le mari et sa femme. Le 6 août suivant, des lettres-patentes sont adressées au bailli d'Orléans (1), qui ordonnait la levée du subside à cause du mariage de la princesse Elisabeth de France avec le Roi d'Angleterre, et ce même jour, il donna, à Creil, des lettres en faveur de Guy, comte de Saint-Pol, boutiller de France.

1341. — Le 15 novembre 1341, le sieur Mellot de Tomerecourt, fils du capitaine de Creil, fut enterré dans la chapelle à gauche dans l'église de Saint-Evremont. Les armes de cette famille étaient deux écus, l'un chargé de trois chevrons, l'autre de sept merlettes, à une fasce chargée de trois molettes.

1358. — Pendant la prison du roi Jean, retenu en Angleterre, la France, gouvernée par le duc de Normandie, son fils aîné, fut en butte aux troubles civils par la révolte des bourgeois de Paris, sous l'autorité de Marcel, et par la guerre de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, contre le régent.

C'est alors que les seigneurs firent peser leur colère sur les campagnes. Les mauvais traitements, les cachots, les supplices qu'enduraient les paysans obligés de payer quand même les banqueroutes du Roi, et les brigandages des gens d'armes, firent naître une révolte, excusée du reste par tant de souffrances : on l'appela la Jacquerie; elle commença près de Clermont et s'étendit dans les provinces voisines. « Entre les désordonnances, ils occirent ung chevalier et le boutèrent en une haste et le rostirent « au feu voyant sa femme et ses enfants, et après ce que la dame « eut été forcée de dix ou de douze, ils luy en firent manger par « force puis les firent mourir de malle mort. Si avoient fait ung « roy entre eulx qui estoit de Clermont en Beauvoisin et l'eslurent « le père des pères et estoit appellé ce roy Jaques Bonshome (2). »

Ces bandes furieuses prirent pour chef un nommé Caillet, et

(1) *Actum apud Credelium*. Recueil des Ordonnances des Rois de France, t. II, p. 413.

(2) Froissart, t. I, chap. 180.

un pauvre paysan se joignit à lui ; il se nommait le grand Ferré, homme d'une stature colossale. Froissart fait monter au nombre de cent les châteaux et manoirs ruinés par eux dans le Noyonnais, le Beauvaisis et la Picardie.

Le Roi de Navarre se sauva de prison, et il arma les factions contre le dauphin Charles pour s'emparer du trône pendant la détention du roi Jean ; il défit aussi un assez grand nombre de Jacques.

« Ainsi commencèrent, continue Froissart, le roi de Navarre « et ses gens à guerroyer le royaulme de France, et par espècial « la noble cité de Paris : et estoient tous maistres de la rivière « de Seine, de Marne et d'Oyse. Si multiplièrent tant ces Navar- « roys qu'ils prindrent la forte ville de Crael parquoy ils étoient « maistres de la rivière d'Oyse et le fort Chastel Laherielle, à trois « lyeues d'Amyens, et depuis Mauconseil. Ces trois forteresses « firent des tourbiers sans nombre au royaulme de France.

« Quant le duc de Normandie, qui se tenoit à Paris, entendit « que tels gens d'armes exilloient le pays au tiltre du roy de « Navarre, et qu'ils multiplioient de jour en jour, il envoya par « toutes les bonnes villes de Picardie et de Vermandois, en priant « que chascun, selon la quantité, lui voulissent envoyer ung cer- « tain nombre de gens d'armes à pié et à cheval pour résister « contre les Navarrois qui exilloient le royaume de France, dont « il avait le gouvernement. Les citez et bonnes villes le firent « très-volontiez et se taillèrent chascun selon son aisement de « gens d'armes : à pié et à cheval d'archiers et d'arbelestriers.... « Et se trairent premièrement devant la bonne cité de Noyon, « puis ils assiégèrent Mauconseil et y livrèrent plusieurs assaulx « et contreignirent durement ceulx de dedans, lesquels virent « bien qu'ilz ne se pourroient longuement tenir pour ce signi- « fièrent-ils leur mescheif à Mgr. Jehan de Piquegny, qui se « tenoit à La Hérielle, et à qui toutes ces gens et forteresses « obéyssoient, lequel se hasta durment de conforter ces bons « amis de Mauconseil, si manda secrètement à ceux de la gar- « nison de Crael qu'ils fussent appareillez sur le champ à ung « certain lieu qu'il leur assigna (1), car il vouloit chevaucher

(1) Froissart, t. 1, chap. 187.

« le pays, tous gens d'armes se trayrent au lieu. Quant tous « furent assemblez, ils se trouvoient bien mille lances. »

1358. — Les Navarrois les poursuivirent, arrivèrent devant Noyon, et de nombreux seigneurs furent faits prisonniers, et « de « sept cens qu'ils estoient il en retourna moult peu que tous ne « fussent mors ou prins. Car ceux de Mauconseil yssirent aussi « qui paraideront à faire la desconfiture que fut l'an 1358, le « mardi en suivant après la N.-D. my aoust les Navarrois amenè- « rent la plus grande partie de leurs prisonniers à Crail pourtant « qu'il y a bonne ville et forte et conquirent là très grant avoir « tant en joyaulx comme prisonniers qu'ils rencontrèrent. Ceux « de Mauconseil ardèrent et violèrent la plus grande partie de la « bonne abbaie d'Ourcams dont moult despleut au capitaine de « Mauconseil quand il le sceut. Si couraient ceux de Mauconseil « et ceux de Crail et ceux de Herielle partout où ils vouloient, « car nul ne leur contredisoit et les chevaliers étoient tous em- « besoignez à garder leurs forteresses et leurs maisons. »

Le Roi de Navarre, ayant l'avantage sur le dauphin, soumit les villes le long de la Marne et de la Seine, passa dans le Valois, et s'avança jusqu'à Creil, dont il se rendit maître; il y plaça une garnison de 1,500 hommes, commandés par le sire de Fondrigués, qui exerçait des vexations de tous les genres à dix lieues à la ronde. Il marchait de nuit, surprenait les bourgades, visitait les fermes, et enlevait les provisions dont il avait besoin. Il pillait tout et brûlait à sa fantaisie, faisant détrousser les voyageurs sur les grands chemins et leur donnant ensuite des saufs-conduits. Froissart dit que Fondrigués fit cent mille francs de ces permis- sions de passer son chemin, somme fort élevée pour ce temps.

Guillaume de Nangis fixe à l'année 1358 la prise de Creil par les Anglais. Au mois de juin, le dauphin se trouvant trop faible pour résister à ses ennemis, quitta alors le Valois, et se rendit à Chelles, puis à Paris.

Nous lisons dans un autre historien qu'au mois d'août 1358, le Roi de Navarre, voulant affamer la capitale, se rendit maître de tous les passages sur les rivières qui pouvaient y amener des provisions; il s'empara de Creil où il mit un nommé Piquigny pour commander la garnison. Quelques habitants de la ville de Pont-Sainte-Maxence, s'étant déclarés pour le parti du dauphin contre Charles, roi de Navarre, Jean Culdoc, chef d'uu parti ori-

ginaire de Pont, fut fait prisonnier et conduit à Creil, où il fut mis à rançon. Revenu libre, il emprunta un cheval à Creil pour s'en retourner, et il le renvoya par Jean de Béthisy, clerc, natif de Verberie, qui se munit d'un passeport de Piquigny, capitaine de Creil. Mais Jean de Béthisy eut le malheur de tomber entre les mains de Fondrigués, maréchal des Navarrois; il faisait ce voyage vers l'Assomption, et pour ne pas payer une rançon exorbitante, il consentit à servir de secrétaire à Fondrigués. Par là, il était tombé dans le crime de félonie, dont il se fit relever par des lettres de requêtes de l'hôtel, en mars 1362, à Saint-Denis (1).

1359. — Les Navarrois et les Anglais se prêtèrent des secours mutuels, se livrèrent des places qu'il avaient conquises selon leurs intérêts; ces troupes réunies traversèrent la France plusieurs fois en 1359, et causèrent beaucoup de maux du côté de la rivière d'Oise. Les Navarrois cédèrent aux Anglais plusieurs places fortifiées qu'ils occupaient. Fondrigués livra à ce dernier le château de Creil.

Ils attaquaient surtout les monastères pour piller leurs trésors; s'ils ne trouvaient rien, ils s'emparaient des religieux pour obtenir l'aveu de leurs richesses et l'endroit où elles étaient cachées. Saint-Leu fut pris par eux, et, s'adjoignant les soldats de la garnison de Creil, les religieux furent pris et mis à rançon; les habitants s'enfuirent pour éviter la mort; les religieux obtinrent des lettres de pardon de Charles, régent du royaume, pour avoir payé leur rançon.

Les mêmes Navarrois, qui avaient pris Creil, se réunirent aux Anglais, brûlèrent le palais de Verberie et se présentèrent devant Béthisy; mais ils échouèrent et furent battus par le commandant du château en un lieu nommé depuis *Cavée aux Anglais*. La plupart furent tués dans cette déroute; les autres furent dispersés et regagnèrent difficilement le château de Creil.

Le parti anglais voulut venger cet échec; le commandant de Creil, Fondrigués, fut chargé de l'expédition; après avoir défilé le long de l'Oise, il se rencontra avec le parti français. La victoire fut un moment incertaine; elle fut à l'avantage des Français :

---

(1) *Histoire chronologique de la ville de Pont-Sainte-Maxence*. Paris, Butard, 1764. in-16.

peu d'Anglais échappèrent au ressentiment des vainqueurs. Ceux des vaincus qui purent se sauver furent obligés de prendre de longs circuits pour arriver au château de Creil, d'où ils étaient partis. Le nom de *Champ Dolent* fut donné au lieu où se livra ce combat acharné. Depuis ce moment, la position des Anglais et des Navarrois devenant plus mauvaise, le régent fit la paix avec les Navarrois, et les Anglais conservèrent le château de Creil.

La ville de Pont-Sainte-Maxence était tombée de même sous la domination anglaise. Des Français eurent assez peu d'amour pour leur patrie pour aider de munitions et de vivres les garnisons qui tenaient les forteresses de Pont et de Creil : on accusa entre autres Raoul de Bussy, clerc de Senlis. Comme l'accusation n'était pas apparemment bien prouvée, il obtint des juges réformateurs généreux du royaume, un arrêt du mois d'août 1361, qui le renvoyèrent sous caution et sur sa parole de se représenter lorsqu'il en serait requis (1).

1359. — Le pays était absolument ruiné et ne pouvait plus nourrir les Navarrois; ils prirent le parti de s'en aller dans des contrées où ils pussent trouver à vivre; avant de partir, ils vendirent le château de Creil aux habitants de Compiègne, qui souffraient le plus de leur voisinage.

Nous relaterons ici un fait historique de cette époque, si désastreuse pour notre pays, qui peut passer pour un trait d'héroïsme, quoique ces guerres civiles ne donnent pas souvent à admirer. Nous exquissons, d'après Guillaume de Nangis, cette histoire du grand Ferré. Il restait en sa maison de Rivecourt depuis la retraite des Jacquiers. Cet homme avait su contenir, pendant plusieurs années, des garnisons, des parties de troupes qui n'avaient pour but que de ravager le pays qu'ils occupaient. Les Anglais n'osèrent passer du côté de l'Oise, opposé au château de Creil, tant que cet homme fut au village de Rivecourt : c'est un témoin oculaire du temps qui nous a fait connaître ces faits.

Il y a, dit-il, près de Verberie, du côté de Compiègne, un village nommé Longueil, possédant un petit fort dépendant du monastère de Saint-Corneille, de Compiègne. Les habitants ne voulant pas laisser l'ennemi s'emparer de cette place deman-

---

(1) *Histoire chronologique de Pont-Sainte-Maxence*, déjà citée.

dèrent au seigneur régent et à l'abbé du monastère la permission de l'occuper, et s'y installèrent munis d'armes et de vivres. Ils choisirent entre eux un capitaine, avec la permission du duc de Normandie, auquel ils promirent de défendre cette place jusqu'à la mort. Beaucoup de paysans des villages voisins vinrent aussi chercher leur sûreté dans ce fort, et tous élurent pour capitaine unique Guillaume-aux-Allouettes. Celui-ci avait à son service un autre campagnard d'une taille et d'une force extraordinaires, et non moins étonnant par son audace et son énergie; il s'appelait le grand Ferré (1).

Ils étaient environ deux cents, tous laboureurs; or, les Anglais qui étaient à la forteresse de Creil, ayant su les préparatifs de défense de ces pauvres gens, voulurent chasser ces paysans et s'emparer de leurs provisions et du fort; ils purent y pénétrer et arrivèrent au milieu de la cour intérieure, les campagnards placés à l'étage supérieur restèrent frappés de stupeur en voyant ces gens bien armés. Le capitaine Guillaume-aux-Allouettes descendit avec quelques-uns des siens; il commença à frapper d'estoc et de taille; mais, entouré par les Anglais, il fut frappé mortellement. A cette vue, ceux de ses compagnons qui étaient restés dans les salles et le grand Ferré avec eux dirent : « Descendons et vendons notre vie, autrement ils nous tueront sans merci, » alors ils se réunirent en troupe, sortant par plusieurs issues, et frappaient de toute la force de leurs bras sur les Anglais comme ils avaient coutume de battre leur blé dans l'aire. Chaque coup était mortel : Le grand Ferré voyant son maître, le capitaine, qui gisait mourant, poussa un profond gémissement; il se jeta au milieu des combattants qu'il dépassait de toute la tête, et levant sa lourde hache, il se mit à frapper à coups redoublés et fit place nette devant lui. Il visait presque toujours à la tête, un officier anglais se présenta à lui, armé de toutes pièces, la tête couverte d'un casque de fer, le grand Ferré le reçut, et d'un coup de hache lui fendit le casque et partagea la tête jusqu'au cou. En peu de temps, il tua dix-huit officiers de sa main, sans parler des blessés. Ses compagnons, animés par son exemple, frap-

(1) Guillaume-aux-Allouettes ou Alaud (*Alaudus*) et le grand Ferré, *Ferratus*, Rivecourt, *Repecuria* dans le texte latin. *Spicil.* t. III, p. 123.

paient courageusement sur les Anglais, qui prirent la fuite; les uns sautent dans les fossés et s'y noient; les autres, voulant s'échapper par la porte, tombent sous les coups des paysans. Le grand Ferré, s'élançant au milieu de la cour, tue le porte-enseigne des Anglais, et s'empare de l'étendard. Il dit à un des siens d'aller le jeter dans le fossé; celui-ci refusa parce qu'il y avait trop d'Anglais entre eux et le fossé. « Eh bien! dit le grand Ferré, suis-moi avec l'étendard. » Et marchant devant lui, il se mit à frapper de droite et de gauche, renversa par terre tant d'ennemis qu'il s'ouvrit un chemin jusqu'au fossé où l'autre jeta la bannière. Il tua, dit-on, à lui seul, quarante-cinq Anglais, sans compter ceux qui furent blessés.

Le grand Ferré rendit à la fin de cette journée les derniers honneurs au capitaine Guillaume-aux-Allouettes. Le bruit de cette défaite, étant parvenu à Creil, le commandant de cette place en conçut le plus grand dépit, et le lendemain les Anglais vinrent en plus grand nombre; mais l'intrépide Ferré les fit reculer. Ils auraient bien voulu ne s'être pas présentés à ce combat: tous ceux qui cherchèrent leur salut dans la fuite furent tués ou blessés à mort, sauf quelques prisonniers de bonne noblesse qu'il se contenta de faire prisonniers. Ceux-ci lui offrirent une grande somme d'argent pour obtenir la liberté de retourner à Creil; mais le grand Ferré refusa leur présent et les retint prisonniers. Ce brave soldat, ayant bu de l'eau froide en excès, eut la fièvre et mourut peu de jours après cette vaillante défense. Les Anglais de Creil en eurent une grande joie.

Ce même historien ajoute que douze Anglais des plus courageux vinrent à Rivecourt, lorsqu'ils surent que le grand Ferré était malade, avec ordre de l'enlever ou de l'achever. Sa femme annonça à son mari l'arrivée de ces soldats ennemis. Réunissant ce qui lui restait de forces, il quitte son lit et prend ses habits et sa hache, et sort; il fait quelques pas et adresse ces mots: Lâches, brigands, vous avez bien le courage de venir au nombre de douze pour égorger un seul homme; vous ne me tuerez pas encore. Aussitôt, il se met en défense et reçut les Anglais à coup de hache; en tua cinq, les sept autres lâchèrent pied. C'est alors que ce brave, de retour à sa maison, but une grande quantité d'eau froide.

1364. — L'île sur laquelle est bâti le château de Creil relevait

de l'église de Senlis, soit par dévotion, ou bien comme étant son ancien domaine, car Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, donna des ordres, le 21 avril 1364, à son receveur de Creil de payer tous les ans, aux chanoines de Senlis, les cent deniers dont le comte, son père, et le roi, son mari, s'étaient acquittés exactement, *molt leur playsoit à tenir et aussy faict-il à nous le dict chastel de Creilg et toute lisle où il siet de la Vierge Marie, etc.*

1370. — Charles V fit rebâtir, vers cette époque, le château de Creil.

1374. — Charles V ayant acquis la châtellerie de Creil, et l'ayant réunie à la couronne par des lettres du 15 janvier 1374 (1), faisait rebâtir le château, comme nous l'apprend Etienne de Conti, religieux de Corbie, dans son *Abrégé des gestes des Rois.* Ce roi épousa Jeanne de Bourbon, retira Creil du comté de Clermont et l'unit au bailliage de Senlis le 7 août 1374 (2).

1376. — La réunion de Creil et des étangs de Gouvieux à la couronne de France se lisait aux registres du parlement, ainsi que le *donum factum a cardinale Ambianensi domino regi de domó suâ situata Credulii*, 18 novembre 1376.

1378. — Charles V fit achat de Mgr de Bourbon de la seigneurie de Creil-sur-Oise, et lui donna en échange la seigneurie de Château-Chinon, et après ledit roi fit bâtir le château de Creil, et fit celui de Montargis, etc. (3).

1381. — Charles VI avait séjourné au château de Creil le mois d'octobre 1381; il y confirma le diplôme que saint Louis avait

---

(1) Au trésor des chartes de la chambre des comptes, 1375, se lit l'union à la couronne : *castrum, et villam Credulio passagium et districtum fluvii Ara cum castellania garenæ, et pertinentiis quas dnus de Grancy et carissima amita ntâ Beatrix de Borbonio uxor sua ad vitam ipsius amitæ tenebant,* avec l'étang de Gouvieux, maisons, moulins et autres appartenances, achetés du comte de Dammartin. — Notes de D. Grenier.

(2) Choppin *de domanio Franciæ*, liv. 1, tit. VI, et dans les lettres d'union à la couronne, *dux Boiorum transcripsit jus qualecumque sibi competeret in Creilo agri claromontani.*

(3) Extrait de ce qui s'est passé en la ville de Senlis et ès-environs d'icelle, par Jehan Mallet.

signé au même lieu en faveur de l'hôpital de Compiègne, et c'est ce château qui fut jugé le plus convenable, à cause de sa position dans un pays sain et au milieu d'un paysage agréable, pour rétablir la santé de Charles VI, où il fut traité par un médecin du Laonnais, si fameux, suivant Froissart, « que s'il ne guérit pas absolument le Roi, il diminua du moins beaucoup les accidents de sa maladie, » car ce fut en 1392 que ce monarque donna des marques complètes d'aliénation mentale dans la forêt du Mans, en allant attaquer le duc de Bretagne, qui refusait de lui livrer l'assassin du connétable de Clisson; il fut transféré quelques jours après ces premiers accés au château de Creil; ses accès de folie étaient devenus plus fréquents après un accident qui lui arriva dans un ballet où le feu prit à un masque goudronné qu'il portait : la frayeur et les atteintes du feu aggravèrent son affection de cerveau.

Il fut gardé à ce château, et soigné par Desrois, de Trie, Garencière et Martel, et, afin que de son appartement il put voir jouer à la longue paume dans les fossés du château, sans crainte qu'il ne vint à s'y précipiter, ils firent faire un balcon environné de barreaux de fer, où se voyaient les chiffres et la devise des princes de Bourbon, ce qui indique aussi que quelque prince de ce nom et de cette race l'a agrandi (1). Ni les jeunes filles, par leurs danses, ni les jeunes garçons assemblés chaque soir au son de trompe sous les fenêtres du castel, n'avaient le pouvoir de calmer la fureur du Roi.

1410. — Creil fut pris, en 1410, par le roi Charles VI sur le duc de Bourbon, son frère, qui le tenait de par lui.

1413. — Le roi Charles VI, par son ordonnance du 25 mai 1413, diminua les appointements du capitaine de Creil, et au lieu de quatre cents livres tournois, il lui en accorda seulement cent. Ce roi habita souvent Creil pendant son règne. Quelques jours après son mariage avec Isabeau de Bavière, il y conduisit cette Reine, et l'y laissa à l'époque de la guerre qu'il dirigea en personne contre les Gantois. Il vint ensuite la reprendre et la ramena à Paris.

1417. — Le Roi vint de Paris à Creil, où il resta plusieurs jours

(1) Sauval, t. II, p. 294 295.

pour préparer le siége de Senlis, alors occupé par le duc de Bourgogne. Il fut obligé d'en sortir peu après. et de retourner à Paris pour éviter la rencontre des troupes bourguignonnes envoyées au secours de Senlis. (Monstrelet.)

1418. — Après la prise de Paris par les gens du duc de Bourgogne, en 1418, la ville et chastel de Creil se rendirent à eux ainsi que Pont-Sainte-Maxence, Mouchy, etc.

Le connétable, profitant de la retraite du duc de Bourgogne, ayant repris quelques villes aux environs de Paris, au mois de février 1418, conduisit au château de Creil Charles VI pour se rapprocher de Senlis, dont il avait formé le siége. Le duc de Bourgogne étant mort, Charles VI reconnut Henri V, roi d'Angleterre, comme régent du royaume.

1420. — En l'an 1420 les Anglais de Gournay, de Neufchâtel en Normandie, envoyèrent un corps de cinq cents hommes au château de Creil. Le sieur de Mauroy-Saint-Léger y commandait pour le roi Charles VI et pour le roi d'Angleterre.

Le roi Charles VI empêcha alors que les vins, vivres et marchandises fussent transportés à Senlis. Cet ordre fut signé au château de Creil.

1429. — Le successeur du roi Charles VI devint plus fort, et beaucoup de villes se déclarèrent pour le roi seul, qui fit son entrée solennelle à Compiègne. Toutes les places de la Picardie le long de l'Oise lui ouvrirent leurs portes. De Compiègne le roi fut à Senlis, où la garnison capitula. Creil, Pont-Sainte-Maxence, Beauvais furent commandées par des officiers du roi. Jacques de Chabannes fut nommé capitaine du château de Creil. Plus tard, le parti anglais signa une trêve entre le duc de Bourgogne et Charles VII; mais la guerre n'en continuait pas moins. Creil fut pris et repris à plusieurs fois par ces différents partis. Jacques de Chabannes, qui y commandait, fut fait prisonnier, et il n'obtint sa liberté qu'à force d'argent. Chantilly fut rendu au roi à la même époque.

1431. — Le 11 avril, Charles VII établit à Creil cinquante hommes d'armes et cent hommes de trait (1).

1434. — Talbot, étant débarqué en Normandie avec de nou-

(1) Notes de D. Grenier.

velles troupes, tenta de réparer les affaires des Anglais; il vint s'emparer du château de Beaumont-sur-Oise. qu'il rasa, puis de celui de Creil, qu'il ne détruisit pas (1). Les habitants de Compiègne avaient levé une taille dans leur ville, au mois de mars 1434, pour aider à ravitailler la ville de Creil, assiégée par les Anglais, et le roi de France ne put la reprendre qu'en 1441, après douze jours de siége.

Monstrelet cite ainsi ces faits : « Creil fut assiégé par les Anglais, sous le commandement de Talbot, après que ceux-ci eurent pillé Beaumont, dont la garnison s'était réfugiée à Creil. Les assiégés se défendirent vigoureusement, l'évêque de Therouenne, chancelier de France, vint rejoindre les assiégeants pour le roi d'Angleterre. Après six semaines, les assiégés se rendirent par condition. Amadour de Vignolles, qui en était capitaine, y fut tué (2). »

1435. — Creil est repris par Dunois et le connétable de Richemont, après plusieurs combats, et la garnison fortifie le pont et les alentours de la place.

1440. — En juillet 1440, les Anglais, qui tenaient Creil et autres forteresses alentour de Senlis, voulaient empêcher que ceux de Senlis et des villages environnants fissent la collecte des grains et des fruits des champs, alors il fut convenu de s'accorder avec les Anglais moyennant une somme arrêtée pour chaque village, ce qui fit que les habitants du plat pays souffraient de grandes pertes et étaient très-affligés.

Au mois de septembre, Pontoise et Creil s'étaient rendus au roi, et les Anglais ne tenaient plus aucune forteresse dans l'Ile de France.

Le 21 octobre, les habitants de Senlis reçurent les ordres du roi de faire asseoir sur l'évêché de Senlis 1,500 livres pour soudoyer des gens de guerre étant en garnison à Creil, Pontoise et autres villes à l'encontre des Anglais.

1441. — Le 19 mars 1441 Charles VII, accompagné de son fils le dauphin, de La Hire, de Gamaches, du connétable de Riche-

---

(1) La lettre de rémission donnée par Henri VI aux habitants de Beaumont-sur-Oise se trouve parmi les pièces justificatives, ainsi que la capitulation de la ville de Creil.

(2) *Le Nobiliaire du Beauvaisis*, par Simon, p. 32.

mont, de Charles d'Anjou et d'autres personnages importants de cette époque, vint mettre le siége devant Creil. Le roi était parti de Senlis, et il se plaça du côté de Paris, et le connétable de l'autre côté du pont. Après plusieurs assauts où les Français se battirent longtemps main à main avec les Anglais, ceux-ci se rendirent après douze jours de siége. Les quatre ou cinq cents hommes qui composaient la garnison, commandés par Guillaume, chevalier anglais, se retirèrent avec armes et bagages, se dirigeant vers Beauvais. Les habitants de Paris à cette nouvelle témoignèrent leur joie. Jean Puche, écuyer de l'écurie du roi, fut fait capitaine du château et de la place de Creil. Il y mourut le 8 mai 1451, et fut inhumé dans la nef de l'église de Saint-Evremont.

Les pertes que Charles VII éprouva à ce siége furent assez fortes, car il fut obligé d'écrire aux principales villes de la Picardie pour les réparer. La lettre du roi est conçue en ces termes :

« Chers et bien amez,

« Comme tenons que avez sceu, nous avons mis le siége devant nos ville et chastel de Creil, détenus et occupez par noz anciens ennemis les Angloys, et iceulx prins et mis en nostre obéissance, et en continuant noz entreprinses, allons mettre le siége devant nostre ville de Pontoise, et espérons moyennant l'aide de nostre seigneur au brief, ledit Pontoise remettre en nostre obéissance : pour lesquelles choses nous est besoing et nécessité avoir aide et confort de noz bons et vrais subjectz, et pour ceste cause, vous escripvons présentement en vous priant nous veuilliez prestement aidier et envoyer 150 arcs et 150 trousses, 20 arbalestriers garniz d'arbalestres et trait, 10 couleviniers garniz de coulevrines, de pouldre et de pierres pour en tirer, paiez pour ung mois, et en ce faisant nous ferez service et plaisir que nous recongnoitrons : et sur ce veuillez croire nostre ami et féal escuier descuierie Regnault de Longueval et Touraine nostre herault de ce qu'ils vous diront de par nous. — CHARLES. — Donné à Senlis le 28ᵉ jour de may 1442. » (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.*)

1459. — En cette année, le château de Creil était commandé par Tristan de Maignelers, écuyer.

1468. — Le 19 juillet, Louis XI étant à Creil, confirme les immunités accordées aux habitants de la ville d'Arques pour le transport et la vente de leurs denrées et marchandises, et le 19 de ce

et ce château était un lieu de repos pour les rois de France quand ils suivaient la route de Picardie. Ainsi, nous noterons que le roi Louis XIV y séjourna le 22 septembre 1652, le 3 septembre 1654. Il y dîna le 25 juin 1670, en allant à Liancourt, ainsi que le 23 avril 1671.

1683. — Une inscription tumulaire, nous dit que François Rigault était capitaine gouverneur des ville et château de Creil en 1683.

1700. — En 1700, le roi était tenu de faire les réparations du pont de Creil et de celui de Pont-Sainte-Maxence.

1708. — En 1708, la rivière, à la porte de Clermont, a été gardée par des dragons, et pendant la campagne par les paysans des environs, depuis une insulte faite à M. de Balinghem par les ennemis. (Notes de Léperon, 17, art. 7, p. 166.)

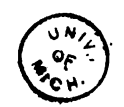
1730. — Il existait un pont à Creil avant la reconstruction du château du temps de Charles VI, celui qui survit actuellement possède cinq arches; il est de construction ancienne. Le pont qui est à l'extrémité de l'île, en entrant dans Creil, et n'ayant qu'une seule arche, a été construit en 1730; l'île qui se termine en pointe, le sépare du pont de navigation. Les terres sont retenues par des murs épais; à la tête, en amont, est un belvéder.

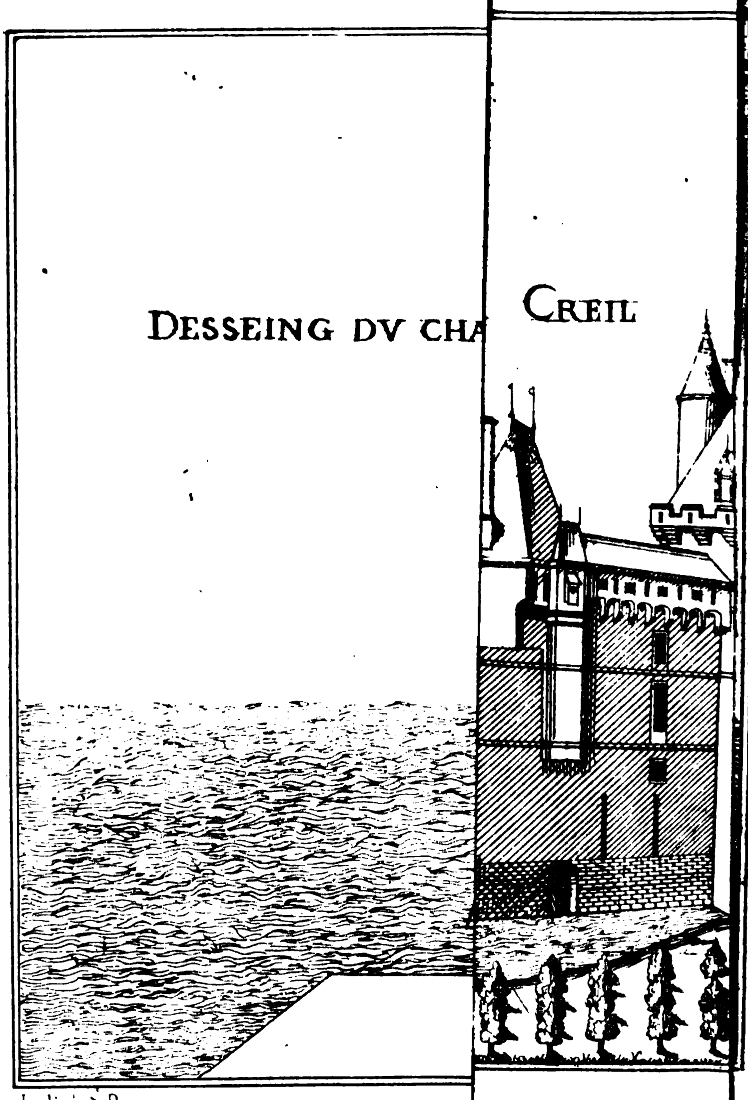
Le travers du pont de Creil fut donné, en 1144, aux religieux de Saint-Leu-d'Esserent, par Louis, roi de France, duc d'Aquitaine.

1770. — C'est en ce temps que le château fut totalement abandonné; il tombait en ruine, et fut mis en vente, en 1782 (1), par le prince de Condé, à qui il appartenait, pour être démoli, et la terre être donnée à cens. Sur son emplacement, et à l'aide des restes de murailles, on a construit une habitation, actuellement la résidence de M. Juillet, maire de Creil. Cette ancienne demeure royale et seigneuriale ne saurait, de nos jours, trouver un plus noble usage que celui d'abriter le premier administrateur de la ville de Creil. Mais à la sortie du château, on voit la collégiale de Saint-Evremont transformée en un magasin de terre à porcelaine.

---

(1) Nous regrettons de n'avoir pu faire reproduire une gravure représentant le château quelques années avant son entière destruction. Cette vue fait partie du *Voyage pittoresque en France*, publié par une société de gens de lettres dans la description de la province de l'Ile de France, Valois et comté de Senlis, page 30, vol. in-f°, 1779.


UNIV. OF MICH.



Ladiré à Beauvais

DV CHAT

ume des plus exce

CHATEAU DE CREIL.

Le château de Creil n'a pas été moins épargné par la guerre que la ville de ce nom. Nous avons vu cette ville prise et pillée plusieurs fois depuis le IXe siècle, et les forteresses qui l'environnaient, ainsi que l'enceinte continue formée de bastions, qui se voyaient encore au siècle dernier, au lieu d'en éloigner la guerre, ne firent que l'appeler. Nous avons vu qu'en 1358, sous le règne de Jean II, le roi de Navarre s'empara de Creil; qu'en 1434, ce sont les Anglais, et sept ans après Charles VII l'arracha aux Anglais; puis, en 1567, elle fut pillée par les Calvinistes, et, enfin, la Ligue elle-même y fit couler le sang. De ce château, qui fut si souvent témoin des misères de la guerre, et dont J. Androuet du Cerceau nous a donné le plan et l'élévation dans le premier volume *des plus excellens bastimens de France*, il ne reste plus que les fondations des tours démentelées, des murs en partie ruinés, une forte tour couronnée de machicoulis, et il est encore possible de reconnaître les dispositions de la chapelle, quoique en ruines. Avec le plan que nous joignons à cette description, on peut facilement reconstruire ce château en visitant ses restes, si heureusement appropriés à une habitation moderne. On ne le voit plus entouré de fossés, mais l'Oise le borde toujours de chaque côté, et ce séjour n'en est pas moins un des plus agréables de nos contrées.

Androuet du Cerceau avait placé sur ce plan quelques lettres se rapportant à une légende explicative. Le texte de son livre est assez succinct pour que nous le transcrivions.

« Ce bastiment est assis comme en une petite isle dans la ri-« vière d'Oise, en Picardie (à deux lieues de Senlis et douze de « Paris), joignant iceluy et la ville fort petite de ce nom. Le lieu « est très-bien bâti, mais modernement. L'on tient que le roy « Charles-Quint le commença et qu'il fust par achevé par les « prédécesseurs de la maison de Bourbon. Depuis, feue Madame « la régente s'y tenait de fois à autre. Il y a aussi des jardinages « néantmoins de peu destendue. Quant audit bastiment, il est « d'assez grande monstre, mais un peu obscur par dedans : la « court d'iceluy estant bien petite comme vous voyez par le plan « que vous voyez ici désigné.

« Dans ceste cour il y a certaines figures entre lesquelles est un « cerf-volant ayant une ceincture à son col où est escrit ce mot « *espérance*. En la mesme court ès frizes sont les armes de France « et de Bourbon. Pour le regard du contenu de tout le lieu vous « aurez la coignoissance tant par le plan que par l'élévation. »

Suivant Damiens de Templeux, on voyait, dans la chapelle du château, Pierre de Bourbon et Anne, sa femme, représentés en posture de suppliants. Devant eux, un cerf-volant et une couronne de lis avec ce mot *espérance*, parce que, dit cet historien, la famille des Bourbons devait retrouver cette ancienne seigneurie ainsi que le trône de France.

Pour suppléer à cette absence de légende, on peut facilement reconnaître que la lettre A indique la collégiale de Saint-Evremont, B la rue de Creil entre les deux ponts, D le grand et le petit bras de la rivière d'Oise qui coule alentour de ce château, et I les jardinages.

M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire de l'architecture*, à l'article château, s'est servi de la gravure d'Androuet du Cerceau pour donner une vue à vol d'oiseau de ce château de Creil, et en même temps en a reproduit le plan. Nous empruntons à cet article ce qui concerne notre château, et nous ajoutons à cette reproduction du plan de l'architecte du XVIe siècle les lettres indicatives de M. Viollet-Leduc :

« A la fin du XVe siècle, l'artillerie à feu commençait le grand « nivellement de la société française; les seigneurs n'étaient « plus assez riches pour bâtir des forteresses en état de résister à « ce nouvel agent de destruction, pour les munir efficacement, « ni assez indépendants pour pouvoir élever des châteaux purement militaires en face de l'autorité royale, sous les yeux de « populations décidées à ne plus supporter les abus du pouvoir « féodal. Si les seigneurs bâtissent alors des châteaux, ce ne sont « plus des forteresses qu'ils élèvent, mais des maisons de plaisance dans lesquelles on retrouve encore comme un dernier « reflet de la demeure féodale du moyen-âge. Le goût pour les « résidences somptueuses que la noblesse contracta en Italie, « pendant les campagnes de Charles VIII, de Louis XII et de « François Ier, porta le dernier coup au château féodal. La nouvelle forme de la demeure féodale au XVIe siècle mérite toute « notre attention. Si l'architecture religieuse décroît pour ne plus

« se relever, et ne présente que de pâles reflets d'un art mourant, « qui ne sait où il va, ce qu'il veut, ni ce qu'il fût, il n'en est pas « de même de l'architecture des demeures seigneuriales. En per- « dant leur caractère de forteresse, elles en prennent un nouveau » plein de charmes. On a répété partout que l'architecture de la « Renaissance, en France, avait été chercher ses types en Italie. « On a été même jusqu'à dire que ses plus grâcieuses conceptions « étaient dues à des artistes italiens (1). Ce sont des artistes « français qui ont interprété le désir des seigneurs français, et « ces nouveaux programmes n'empruntent que bien peu à l'Italie.

« Il existe encore en France un assez grand nombre de ces « châteaux qui servent de transition entre la demeure fortifiée « des seigneurs du moyen-âge et le palais de campagne de la « fin du XVIe siècle. Leurs plans sont souvent irréguliers comme « ceux des châteaux du XIIe au XIVe siècle, soit parce qu'en les « rebâtissant on utilisait les anciennes fondations, soit parce « qu'on voulait jouir de certains points de vue, conserver des « dispositions consacrées par l'usage, ou profiter de l'ornemen- « tation la plus favorable à chacun des services. Tel était, par « exemple, le château de Creil, élevé sur une île de l'Oise, com- « mencé sous Charles V et rebâti entièrement à la fin du XVe siècle « et au commencement du XVIe. En *a* (2) était le pont qui réu- « nissait l'île au deux rives de l'Oise, défendu par un petit châ- « telet; en *b* l'entrée de la basse-cour. On pénétrait dans la de- « meure seigneuriale par un second pont *c*, jeté sur un large « fossé rempli d'eau; en *d* est la cour entourée des bâtiments « d'habitation. Suivant un usage assez fréquent, une petite « église (3), élevée dans la basse-cour, servait de chapelle sei-

(1) Ce passage de l'article de M. Viollet-Leduc vient à l'appui des opinions émises par M. Houbigant sur les artistes qui ont travaillé à l'ornementation du château de Sarcus.

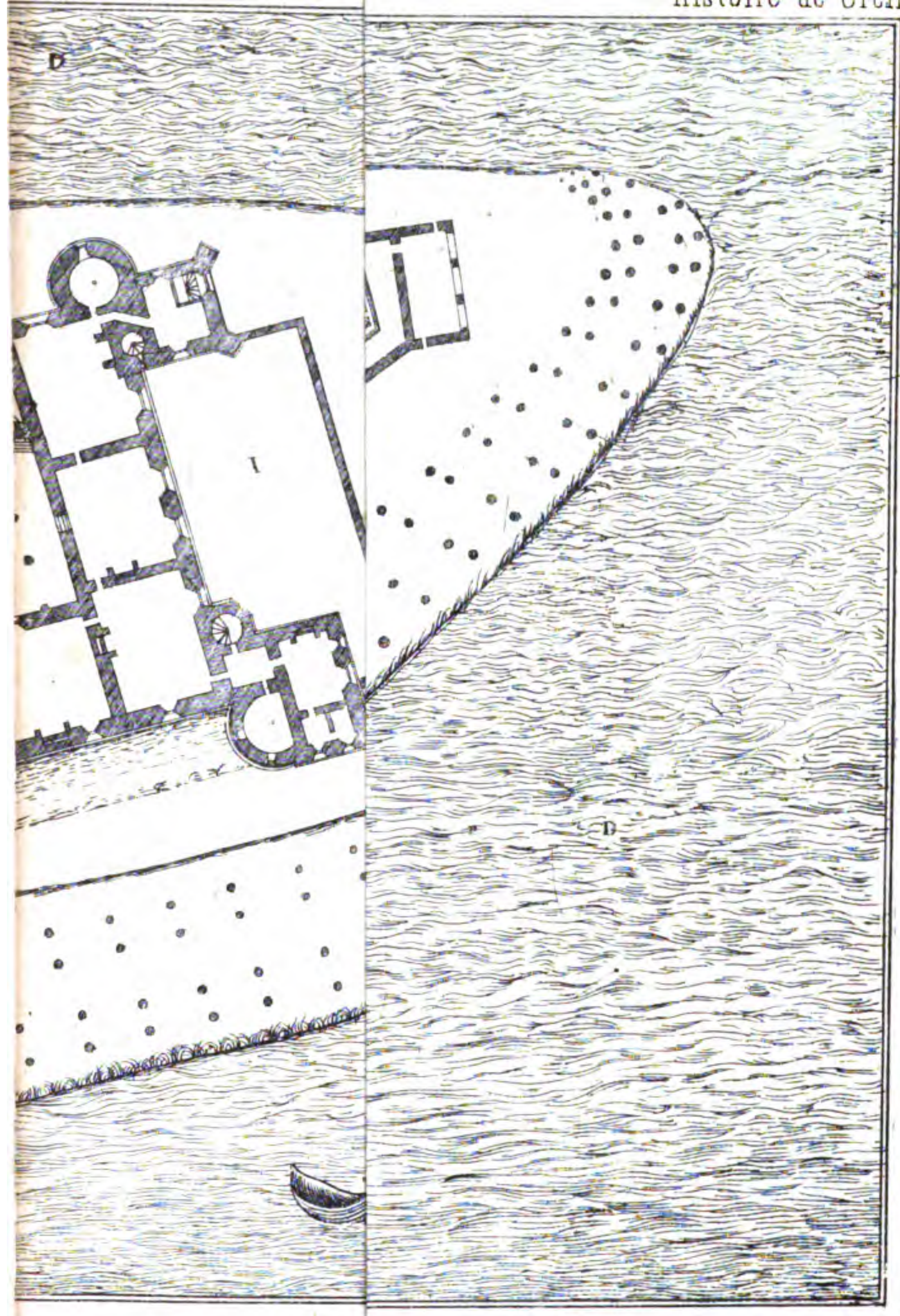
(2) Nous avons ajouté, sur la reproduction de la gravure d'Androuet du Cerceau, les lettres adoptées par M. Viollet-Leduc dans la vue qui se trouve dans le tome III du *Dictionnaire d'architecture*.

(3) La chapelle du château se trouve dans l'angle, à gauche, dans la tour, lettre *f*. On y voit encore actuellement la disposition des fenêtres, mais la voûte n'existe plus. C'est sans doute dans cette église que la comtesse Catherine fonda une chapelle en 1209.

« gneuriale et de paroisse aux habitants de la ville. En *e* était un « jardin réservé aux habitants du château. Ce plan fait ressortir « ce que nous disions tout à l'heure à propos du goût que la no-« blesse avait conservé pour les dispositions compliquées du « château féodal. Celui de Creil, quoiqu'il fut naturellement pro-« tégé par son assiette au milieu d'une rivière, n'était point fait « pour soutenir un siége, et cependant nous y retrouvons, sinon « les tours formidables des châteaux du moyen-âge, quantité de « tourelles flanquantes, de pavillons en avant-corps uniquement « disposés pour jouir de la vue extérieure, et offrir, à l'intérieur, « ces cabinets, ces réduits si fort aimés des châtelains. La vue « indique bien clairement que ces tours étroites et ces pavillons « saillants n'étaient pas élevés pour les besoins de la défense, « mais pour l'agrément des habitants et pour simuler, en quelque « sorte, la grande forteresse féodale; on multipliait les guettes, « les couronnements aigus, comme pour rappeler sur une petite « échelle l'aspect extérieur des anciens châteaux hérissés de dé-« fenses; mais ce n'était plus là qu'un jeu, un caprice d'un riche « seigneur, qui, sans prétendre se mettre en guerre avec ses voi-« sins, voulait encore cependant que sa résidence conservât « l'apparence d'une demeure fortifiée. »

En tête du *premier volume des plus excellens Bastimens de France*, édition de 1585, se trouve une dédicace à Catherine de Médicis, *Reine et mère de nostre Roy* (morte en 1589). Androuet du Cerceau dit qu'ayant déjà dessiné quinze bâtiments, il en forme un premier volume; qu'il offre, « si Dieu lui prête vie et santé, « de faire bientôt sortir le second, voir meme le tiers, si tant « est, Madame (il s'adresse à Catherine de Médicis), que vous « trouviez bon ce commencement, et approuviez ces mêmes la-« beurs, comme avez daigné jusqu'ici. Tout l'honneur de ce long « et pénible ouvrage doit vous être attribué, ayant été fait sui-« vant votre commandement et poursuivi par votre libéralité. » Dans le second volume, il s'excuse auprès de Catherine de Médicis de ne pas l'avoir terminé aussitôt qu'il l'aurait désiré, parce qu'obligé de se transporter sur les lieux pour lever les plans et en faire les dessins en élévation, il est obligé de consacrer beaucoup de temps, *même en mon endroit*, *d'autant que la vieillesse ne me permet pas de faire cette diligence que j'eusse fait autrefois*: il dit qu'il espère qu'elle verra ce second volume avec autant de

PLANV



DE CREIL.

lens Bastimens de France, p6.

plaisir que le premier, ce qui lui donnera le courage de continuer ses labeurs. Il paraît que dans les diverses éditions de ce livre (la première édition du premier volume est de 1576; celle du second volume est de 1579; une seconde édition a été faite en 1607, et une troisième en 1648), les planches ne contiennent pas une légende explicative des lettres A, B, D, I. On peut expliquer cette absence, parce qu'Androuet du Cerceau gravait lui-même les planches à l'eau forte, qu'il a pu tracer sur son plan une seule lettre à l'envers, mais qu'il ne lui était pas aussi facile d'écrire toute une légende. Il avait pu se réserver de la faire exécuter par un graveur en lettre, ou de la faire imprimer dans le texte. Il est singulier que la seconde édition (1607) ne porte pas d'explication de ces lettres de renvoi, pas plus que la première (1576-1579). Je n'ai pu consulter la dernière édition (1648). La vue du château de Verneuil, près Creil, se trouve dans ce premier volume avec celle de Creil; dans le second volume on voit les vues du château de Chantilly. Ce recueil offre un grand intérêt; il est actuellement fort recherché, car la plupart de tous les monuments qu'il reproduit sont détruits ou du moins en ruines.

DES SEIGNEURS ET DE LA CHATELLENIE DE CREIL (1).

Dans le cartulaire de Philippe-Auguste se trouvent inscrits les noms de tous les possesseurs, au nombre de vingt et un, des

---

(1) Ce nom de Creil a subi bien des modifications. Ainsi, dans un document de 1030, au sujet d'un plaid, convoqué à Senlis par le roi Robert, il est désigné par *Cretellium*. Dans le texte d'un compte-rendu d'une assemblée, tenue à Compiègne en 1206, par *Credulium*; dans une charte de l'évêque de Beauvais, en 1104, *Craolyum; Crethel*, dans une charte du XIe siècle; *Cretoleium* dans des lettres de Raoul, comte de Clermont, en 1162; *Credulium*, au XIIe siècle, et dans les lettres de Philippe-Auguste, et plus souvent au XIIIe siècle; *Crael* et *Creelg* dans le langage vulgaire du XIVe siècle. (Extrait de mon *Dictionnaire géographique du département de l'Oise*, adressé à M. le ministre de l'instruction publique en 1860.)

On trouve souvent dans des titres et dans des chartres le nom de Creil,

fiefs qui relevaient de la châtellenie de Creil (1), et faisant encore partie du domaine royal en 879. Elle était possédée, en 941 (2), par Bernard, comte de Senlis, et, cinquante ans plus tard, elle passa entre les mains d'un nommé Willaume de Creil, qui eut une difficulté avec le Roi au sujet d'un château-fort, désigné sous le nom de *Castellum Humbertusium* (3), que l'abbaye de Saint-Bertin possédait dans les environs de Creil. Ce même Willaume, figure dans une charte de Varin, évêque de Beauvais en 1023, avec son frère Aubert (*Aubertus Credullensis et Wuilelmus frater ejus Ansculphus de Credulio*) (4); ce dernier est cité à son

---

désignant des personnages importants de ce lieu. Ainsi Ives de Creil, l'un des arbalestriers du roi Louis, figure en 944; *Hugo de Credulio*, en 1136; *Vuilelmus de Credulio*, en 1184; Estienne de Creil, bailly de Beauvais, en 1354; Nicolas de Creil, bailly de Beauvais, décédé le 27 octobre 1504 et enterré à l'église Saint-Michel avec Marie d'Auvergne, sa femme, qui eurent pour fils Louis de Creil. (*Anc. Rem. de la nob, beauv.*)

Simon, dans son *Nobiliaire du Beauvaisis*, cite Michel de Creil, docteur et professeur en médecine en 1508; il avait quitté Beauvais. — Huguette de Creil, abbesse de Penthemont, en 1558. Simon ajoute : Nous sommes encore à Beauvais plusieurs descendants d'une Antoinette de Creil, mère de Guillaume Lefevre, en 1525. Une famille ayant nom de Creil était alors très-considérable (1702) à Paris, où elle est établie depuis 200 ans, et elle avait été très-considérable à Beauvais depuis l'an 1300, y ayant eu plusieurs maires ou baillis prenant qualité d'écuyers. (Voir aux documents historiques une note sur un portrait de L. de Creil.)

(1) *Feoda Credulii* : Johannes de Cramoisy, Amalricus de Vilerz, Petrus de Monte, Radulfus Dannel, Hugo de Curtoloco, Odo de Summevilla, Odo Mognevillaris, Theobaldus li Pez, Renaldus abbas, Renaldus de Montaterc. Helisent Cramoisy, Guillelmus de Pratis, Odo de Chanferi, Odo de Vallibus, Bartholomeus de Silvanectis, Bartholomeus de Siossiaco, Petrus Choisel, Philippus de Fâyel, Uxor Theobaldi Marescalli, Odo Ronqueroles, Johannes de Noermont. (Cartulaire de Philippe-Auguste.)

(2) Cette châtellenie fut confisquée environ deux cents ans avant la rédaction de la coutume, par Porrus de la Vercine. (*Nob. du B.*, p. 32.)

(3) *De Terra Humbertusin super fluviolum Tera in pago Belvacensi sancto Bertino data,* p. 168 du C. de l'ab. de S.-Bertin, publ. par M. Guerard, 1850.

(4) *Anciennes Remarques de la noblesse beauvaisine,* par Louvet, p. 447.

tour, en 1030, par le roi Robert, à comparaître dans un plaid convoqué à Senlis. C'est vers ce temps qu'Alelme de Creil donne l'église de Verneuil-sur-Oise à l'abbaye de Molesme qui avait déjà un prieuré dans ce lieu; cette donation a été confirmée, en 1104, par Galon, évêque de Beauvais.

La châtellenie de Creil se trouva, en 1129 (1), en la possession des comtes de Clermont. Hugues, fils de Rainaud, chambrier, fut, à la fin du xe siècle, le premier comte de Clermont et châtelain de Creil; il partageait ce droit ou titre, accordé par concession royale, avec un membre de sa famille nommé Valleran, comme on le voit par ces lignes extraites d'un acte du temps : *Ego Hugo Rainaldi filius, regis beneficio Credulii dominus, et ego Valleranus ipsi hugonis et consanguinitate et ejusdem castelli participatione conjuratus.*

Ce Hugues, qui semble être le premier comte de Clermont, fut aidé par le roi Louis-le-Gros à reprendre la moitié de sa seigneurie de Luzarches dont son gendre s'était emparé (2). Les successeurs de Hugues continuèrent à posséder sans interruption le titre de châtelain de Creil jusqu'au temps de Philippe-Auguste. Dans un titre de l'église de Beauvais, de 1136, on voit *Hugo de Credulio* (Louvet, *Anciennes Remarques du Beauvaisis*, p. 447). Hugues fut remplacé après sa mort par son fils Renaud. En 1144, il écrivit à Odon, évêque de Beauvais, qu'averti par Dieu, et conseillé par les seigneurs qui l'entourent, il donne à Saint-Leu-d'Esserent la troisième partie des droits qu'il percevait au pont de Creil. *Renaldus comes claromontensis et uxor ipsius Clementia comitissa in transversu pontis Credulii ecclesie beati Lupi hesurentis manochisque, etc.* Ce prélat confirma cet acte de généro-

---

(1) Cet Aubert de Creil et son frère Guillaume et Baudoin de Clermont se trouvent à une assemblée de Compiègne, tenue par le roi Robert avec sa cour, dans laquelle se fit l'association de prières entre l'évêque Varin et Leduin, abbé de Saint-Vaast d'Arras. (*Archéologie de l'ancien Beauvaisis*, de M. Woillez, p. 37.

(2) Cet Hugues de Creil assista, à Paris, à un échange fait entre le comte Raoul de Vermandois et les Chanoines de Beauvais, en présence du roi Louis-le-Gros, de la reine Adélaïde, son épouse, de son fils Louis, déjà sacré roi.

sité, et le roi Louis VII donna des lettres d'approbation (1). Ce même Renaud continua les largesses que son père avait faites à l'abbaye de Saint-Germer, et, par des lettres de confirmation de 1144 et 1148, il voulut même les augmenter. En 1150, il faisait fortifier son château de Montataire et réclamait en même temps, pour chaque année, aux religieux de Saint-Leu-d'Esserent, une voiture de planches pour la réparation de son pont jeté sur la rivière du Thérain.

Ce comte avait épousé d'abord Adèle de Vermandois, veuve de Hugues de France; cette alliance avec une femme de haute famille lui avait permis de prendre le titre de comte de Clermont. Il s'unit en secondes noces avec Clémence, comtesse de Dammartin, et en eut six enfants; l'un d'eux, nommé Hugues, se consacra au service de Dieu dès sa jeunesse et devint abbé de Saint-Germer (2). Il dirigea, pendant cinq années, cette abbaye, dans laquelle il reçut la visite de Louis-le-Jeune, venu tout exprès pour le faire élire abbé de Corbie, dont la place était vacante; puis il alla à l'abbaye de Saint-Lucien, où il resta pendant trois années, et on le retrouve abbé de Saint-Evremont de Creil dans une charte de 1175, par laquelle lui et son frère donnent aux religieux du prieuré de Saint-Leu-d'Esserent, où leurs ancêtres avaient leurs sépultures, l'église, les prébendes et les revenus du canonicat de Saint-Evremont. Il termina son existence à l'abbaye de Cluny, en 1199.

Raoul, dit le roux, un des fils de Renaud, figure, en 1152, comme châtelain de Creil dans des lettres de Louis VII, qui le nomma connétable de France en 1162. Ce comte de Clermont, n'ayant point d'enfant, espéra obtenir du ciel la faveur d'avoir un héritier en donnant au prieuré de Gournay-sur-Aronde, en 1165, toutes les terres qu'il possédait dans ce lieu, et, ses vœux ayant été exaucés, il accorda, en action de grâces de la naissance d'un fils, l'annate des prébendes de Saint-Arnoult, de Clermont et de Saint-Evremont de Creil aux hospitaliers de l'ordre de Saint-

(1) Cette donation fut confirmée par Philippe-Auguste, par l'évêque de Beauvais, et par l'archevêque de Rheims. (Voir aux pièces justificatives.)

(2) *Gallia christiana*, tome IX, page 792.

Jean de Jérusalem, de quelques manières que ces prébendes vinssent à être vacantes.

En 1171, l'Hôtel-Dieu de Beauvais reçoit de lui, pour le soulagement des pauvres, le bois mort de la forêt du Bois-d'Escu (*Boscus de Cussi*), et en même temps il fait un échange avec le prieuré de Saint Christophe-en-Halatte, qu'il exempte du travers de Creil. Ce seigneur s'engagea à transporter le marché de Creil, dont il avait les revenus (1), dans le bourg de Saint-Leu-d'Esserent, et à partager avec le monastère les droits et les profits, tout cela en compensation de certains avantages que lui faisaient les religieux de Saint-Leu-d'Esserent (2).

Un différent sérieux s'éleva entre Raoul et Philippe d'Alsace,

---

(1) *Forum quod in castro de Credulio habebat in villa de Esserent.* Voir le titre dans l'*Histoire des antiquités du Beauvaisis*, tom. I, p. 647. Ces revenus du marché étaient un des priviléges de la seigneurie de Creil.

(2) Ce Raoul de Clermont, sous la protection duquel l'abbé de Cluny avait placé l'abbaye et les moines de Saint-Leu-d'Esserent, pour les mettre à l'abri des violences des seigneurs et des paysans qui portaient atteinte à leurs droits, fit avec le prieur de ce monastère une convention par laquelle l'abbé lui concédait un manoir, et pour se faire honneur, ainsi que pour l'avantage du monastère, il devait transporter à Saint-Leu-d'Esserent le marché qui se tenait à Creil. Les moines et les serviteurs du comte étaient exempts des droits de tonlieu qui devaient y être perçus. (Voir les lettres du comte de Clermont, imprimées dans l'*Histoire des Antiquités du pays de Beauvais*, par Louvet, tom. I, p. 647.

Charles V donna des lettres pour le rétablissement du marché de Creil, en novembre 1374 (Archives impériales), et le 24 mars 1376, il rétablit par de nouvelles lettres deux foires annuelles en la ville de Creil (1).

Il y avait aussi à Creil un grenier à sel fort considérable, Charles VI le fit transporter à Senlis par ses lettres du 8 février 1407, ne laissant qu'une simple chambre à sel en cette ville. Mais, par l'ordonnance sur la police générale du royaume, du 25 mars 1413, ce grenier fut reporté à Creil, et, par un arrêt du parlement du 10 juillet 1680, les cabaretiers sont exemptés des droits de *forage*, *rouage et vintrage* des vins par eux vendus.

Un édit du 13 août 1669 supprima la gruerie de Creil.

(1) Voir aux pièces justificatives.

comte de Vermandois, au sujet de la terre de Breteuil. Philippe exigeait la possession du château que lui refusait Raoul : le roi Philippe-Auguste prit le parti du comte de Clermont, et le comte de Flandre se trouva appuyé par l'empereur ainsi que par plusieurs grands seigneurs de France. La mort de la comtesse Elisabeth vint arrêter cette ligue et mit un temps d'arrêt à cette guerre ; ce repos ne fit qu'augmenter l'acharnement des deux partis, et les environs de Creil et de Clermont furent ravagés par le prince flamand, qui demanda à traiter de la paix en 1182.

Raoul, pendant cette guerre, administra ses possessions, et au nombre des faits qui eurent lieu sous lui, se trouve un différent existant entre la maison de Saint-Lazare de Beauvais et Pierre Lefebvre de Creil, au sujet d'une terre située à Noyers. Ce fut ce seigneur qui jugea l'affaire; c'est alors qu'il permit de bâtir autour de la maison de chasse qu'il possédait dans la forêt de Hez, dans un lieu nommé Corli (*Corleuim*), commencement du bourg de La Neuville-en-Hez, dont les habitants furent affranchis de toute taille.

En 1190, l'abbaye de Wariville reçoit de lui une charretée de bois à prendre tous les jours, et l'abbaye de Froidmont une grande partie de la forêt de Hez, pour en jouir en toute-propriété, sans pouvoir la convertir en culture ni conduire paître les bestiaux, ce qui lui valut tout de suite l'inscription au nécrologe de cette abbaye, dans laquelle il est dit qu'aussitôt la nouvelle de la mort de Raoul il serait fait mention de lui chaque année, le jour de son anniversaire. Cette même année, il fit dédier par Barthélemy, évêque de Beauvais, une chapelle qu'il fit construire en l'honneur de Saint-Michel, dans la maison des lépreux de Creil qu'il avait fondée. Il dota cette maladrerie d'un chapelain pour la desservir, accordant en même temps aux lépreux la dîme de pain pendant tout le temps qu'il résiderait au château de Creil ou dans l'étendue de la châtellenie (1). Muni des secours spirituels de plusieurs abbayes auxquelles il avait fait des dons, il partit pour la Terre-Sainte avec le roi Philippe-Auguste. Les dons faits à la

---

(1) Cette maladrerie était située dans l'enclos de la cour des *meseaux* ou lépreux de Creil, et dans la charte de Raoul il est question d'Ade, sa femme, de Catherine et Mahaut ses filles.

maladrerie étant insuffisants, il fit avant son départ, en 1191, en faveur du chapelain et de son clerc, d'autres dispositions, attribuant les premières, c'est-à-dire la dîme du pain, aux meseaux (1), seulement, et après avoir contribué à la prise de Saint-Jean-d'Acre, il mourut de fatigues en faisant encore plusieurs fondations avant sa mort, qui eut lieu en 1192 (2).

Le fils du comte Raoul, pour la naissance duquel les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient été gratifiés, mourut du vivant de son père. Louis, fils de Thibaud, surnommé le Bon, comte de Blois et fils d'une nièce de Philippe-Auguste, devint possesseur de la châtellenie de Creil en épousant Catherine, fille aînée de Raoul, héritière de cette châtellenie. En 1195, il prit les armes pour le parti anglais contre le roi, ce qui le força de s'expatrier. Une trève eut lieu, et c'est alors qu'il donne (31 mai 1197) à un de ses sergents deux muids de blé à prendre dans la grange du comte située à Creil. Précédemment, l'Hôtel-Dieu de Beauvais avait reçu de lui une terre située à Sacy-le-Grand, et en 1198 il donna à cette même maison de secours la terre de Francastel, avec d'autres avantages, à condition que ledit Hôtel-Dieu aurait un prêtre qui, chaque jour, dirait la messe pour lui, sa femme et ses parents.

En 1200, la paix étant faite, une réconciliation qui ne fut que momentanée, eut lieu entre le roi et le comte Raoul.

C'est alors que les habitants de Creil commencèrent à s'administrer eux-mêmes, ayant été octroyés d'une charte de commune le 23 janvier 1197, par leur châtelain Louis, comte de Blois et de Clermont, de concert avec la comtesse Catherine, son épouse, et Mathilde, sa sœur, sauf le droit des églises et des chevaliers qui est réservé. Jusque-là ils avaient été chargés envers le comte des tailles, des exactions, des prestations et des prêts forcés dont ils furent délivrés par cette charte de commune, dans laquelle il est stipulé que : 1° toute maison sise à Creil, sans en excepter aucune,

(1) Meseaux ou lépreux, *mezelli*.

(2) La date indiquée dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois est le 15 octobre. *Idibus octobris obiit Radulfus comes pro cujus animâ recepit hec ecclesia quinquagenta marcas argenti.*

rendra annuellement cinq sols parisis (1); 2° si une maison tombe et qu'elle ne soit pas rebâtie, le seigneur n'exigera pas le cens qui se paie à la Saint-Remy : ce cens doit se payer ce jour pour chaque maison, sous peine d'être double s'il n'est pas acquitté au jour de l'échéance; 3° les bourgeois, chaque année, éliront six d'entre eux pour administrer la ville, après avoir juré fidélité de gérer avec bonne foi les affaires municipales ; 4° les plaintes des pauvres seront accueillies avec égard ; 5° tous les habitants de Creil qui étaient jusqu'alors sous la servitude, eux, leurs héritiers et leurs possessions seront dorénavant libres; 6° si quelqu'un veut abandonner la ville, il le pourra, à moins qu'il n'ait commis quelque forfait qu'il serait alors obligé de purger avant son départ; 7° celui qui viendra habiter Creil devra se conformer aux usages de la ville; 8° les délits des vignes, des prés, des jardins, des blés, seront jugés comme auparavant; 9° chaque bourgeois pourra nantir son pleige comme il le doit ; le seigneur nantira le sien comme de coutume; 10° le comte et la comtesse auront trois mois de crédit pour solder les denrées qu'ils achèteront à Creil; 11° le prix de ces denrées sera le même pour eux comme précédemment; 12° nul ne pourra être arrêté ni rien de ce qui lui appartient, à moins que ce ne soit pour meurtre, trahison, trésor découvert, incendie, rapt, vol; 13° plus de corvée hors la ville pour les manants de Creil; 14° la garde des prisonniers est abandonnée aux bourgeois; 15° ils suivront la bannière des seigneurs châtelains partout où ils voudront les conduire, et quand ils en auront reçu l'ordre; 16° ils ne pourront arrêter pour taille un étranger sans le consentement du seigneur; 17° quand le prévôt de Creil, les sergents et le capitaine de la ville, chevalier ou non, prendront possession, ils feront serment de tenir la main à l'observation de ces lois; 18° le comte jure, de son côté, de les observer fidèlement; 19° à sa réquisition, Hugues des Prés, Amauri de Villers, Raoul de Fontaine, Renaud de Menouviller, Odon de Caufry, font le même serment; viennent ensuite les noms des

---

(1) Dans la charte de commune donnée à Clermont par ce même comte Louis de Blois, cette même condition est stipulée dans les mêmes termes, mais on lit : *cinq sols de la monnaie beauvaisine.*

témoins de cette charte de commune donnée à Creil, et au bas de laquelle le comte apposa son scel.

Avant que cette charte communale ne fut octroyée à Creil, la police de ce lieu était administrée par un prévôt féodal, dont le fief s'étendait, d'après le polyptique de Clermont, sur les fours de Creil, le travers par eau et par terre (produisant 300 livres en 1352); le forage, la cense de Creil, celle du Fayelle, etc.; les mairies d'Ageux, de Montataire; les pontonnages de Villers-Saint-Paul, de Nogent-les-Vierges, de Selleville, de Laigneville, de Monchy-Saint-Eloi, etc., et plus tard cette prévôté dépendait du baillage de Senlis.

La trève de guerre, dont nous avons parlé, était à peine expirée que Louis-le-Bon reprit les armes contre le roi, mais pour peu de temps. Il revint dans ses possessions, après s'être réconcilié avec son souverain; il était à Creil le 9 novembre 1201, car un prêtre, nommé Herbert, lui demanda l'enterinement d'une vente qui lui avait été faite dans la ville de Clermont par le chevalier de Catenoy. Ce comte de Clermont séjournait le plus souvent dans le château de la Neuville-en-Hez, peu éloigné de sa ville; animé du même zèle que ses nobles compatriotes, et après avoir fait de grandes libéralités à plusieurs abbayes, il partit pour la Terre-Sainte, excité par les prédications de Foulques, curé de Neuilly. Les croisés, alors maîtres de ces pays lointains, s'en partagèrent les provinces. Raoul eut la Bithynie, dont il ne put jouir longtemps ayant été tué dans une bataille livrée près d'Andrinople, le 14 avril 1205.

Sa femme, Catherine, châtelaine de Creil, avait juré, avec les grands barons du royaume du roi Philippe-Auguste, pendant l'absence de Raoul, de ne faire sans lui ni paix ni trève avec le roi d'Angleterre; elle figure, avec les hauts personnages, à une assemblée convoquée à cet effet par le roi, à la sollicitation du pape. Plus tard, elle se retira à Breteuil, après la mort de son époux; le 2 novembre 1206, elle vint à Beauvais déposer dans l'église cathédrale les reliques de saint Pierre et de saint André, que son mari lui avait envoyées de Constantinople (1), et vers

---

(1) *Comitissa Blesensis Katerina reliquias beati Petri et beati Andrece à Constantinopolo missas intulit Belvacum secunda die novembris feria quinta anno Domini M CC sexto.* (Obituaire de l'Eglise de Beauvais.)

1206 cette comtesse fit présent à Philippe-de-Dreux, évêque de Beauvais, d'une croix d'or que le prélat légua par son testament à l'église de Breteuil.

Le château de la Neuville-en-Hez fut doté par elle d'une chapelle sous le vocable de sainte Catherine, et elle érigea une autre chapelle dans le château de Creil, pour qu'un service religieux y soit célébré pour le repos des âmes de Raoul, son père, de sa mère, de Louis de Blois, son mari, et, d'accord avec son fils Thibaud, elle désigne le chapelain Aubin pour la desservir, lui donnant quatre muids de blé, autant de vin, trois livres douze sols d'argent, la chandelle, dix charretées de bûches dans la forêt de Pommeraie, et une maison pour son habitation ainsi que pour ses successeurs. Ces marques de piété ne l'empêchèrent pas d'avoir, en 1212, un démêlé assez vif avec l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, qui faisait alors construire un château-fort à Bresles. La comtesse en prit ombrage, alléguant que ce château épiscopal menaçait celui de La Neuville-en-Hez. Cette querelle s'envenimait; mais le roi y mit bon ordre, et la comtesse mourut cette même année.

Thibaut de Blois, fils de Catherine et héritier du comté de Clermont, après la mort de sa mère, avait fait, en mai 1218, un legs aux chanoines et aux clercs de Saint-Evremont de Creil; il mourut un an après, ne laissant point d'enfant (1).

Philippe-Auguste devint châtelain de Creil et comte de Clermont par la cession que lui en firent les héritiers du comte Raoul, en 1218. Le roi fit alors dresser un état de tous les fiefs (2), et Creil fut classé dans les prévôtés royales, ainsi que Clermont.

L'année suivante, le roi donna aux meseaux (lépreux) de Creil la dîme du pain du château pendant tout le temps qu'il y resterait ou qu'il séjournerait dans l'étendue de la châtellenie. La do-

(1) S. Rouillard, dans sa *Parthenie ou Histoire de l'Eglise de Chartres*, dit qu'il mourut infecté de la peste. Il est représenté sur les vitraux de l'église cathédrale de Chartres, et Montfaucon l'a figuré dans ses *Monuments de la Monarchie française*, tome II, planche 16.

(2) Ce Philippe, ainsi que Thibaut, son prédécesseur, est représenté sur un vitrail de N.-D. de Chartres. Voir Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, tom. II, pl. 19.

tation faite à la chapelle du château fut confirmée par lui, et Archambaud, doyen de Villers-Saint-Paul, reçoit du roi, en 1219, une maison située entre les deux portes de Creil, avec douze arpents de prés et de terre près du Moulin-des-Prés.

Louis VIII devint comte de Clermont et de même châtelain de Creil pour peu de temps, car le roi donna en apanage la châtellenie de Creil à Philippe, dit Hurepel, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, et oncle de saint Louis. Etant en son château de Creil, au mois de mai 1228, il confirma une vente de la dîme de Blincourt faite à l'abbaye de la Victoire, et, en 1231, il date du même lieu un acte qui affirme que l'abandon fait du bois d'Ageux à Richer, son clerc, n'a été concédé que pour un temps limité.

Mathilde de Dammartin (1), comtesse de Clermont et châtelaine de Creil en 1235, femme de Philippe de France, fonda une chapelle dans l'hôpital de Creil (2) en l'honneur de sainte Anne, et en donna l'investiture à un nommé Garin, clerc et neveu de son loyal chapelain, Hemart, en ajoutant douze livres de rente à prendre sur le travers de Creil. Saint-Louis, en 1269, ratifia cette fondation. Avant de retourner à la couronne de France, la châtellenie de Creil passa entre les mains de Jeanne de Boulogne, épouse de Gaucher de Chastillon, mais avec la condition que sa mère, Mathilde, en jouirait pendant toute sa vie, ainsi que des comtés de Clermont et d'Aumale.

En novembre 1251, Jeanne, prenant le titre d'héritière du comte de Clermont et veuve depuis un an, confirme, avec l'assentiment de sa mère, le droit qu'avait l'Hôtel-Dieu de Beauvais d'envoyer, pendant deux cents jours de l'année, prendre dans la

---

(1) Elle est appelée aussi Mahaut de Dammartin, comtesse de Boulogne. Elle est représentée aussi dans les *Monuments de la Monarchie française,* tom. II, pl. 14.

(2) Au XVIe siècle, le revenu de l'Hôtel-Dieu de Creil, *domus Dei de Credulio qui est in custodiâ comitis Claromontani*, était de 1,580 livres. Dans le pouille du diocèse de Beauvais on lit que le 21 novembre 1645. l'évêque de Beauvais ordonna à sœur Marie-Magdeleine, religieuse administrative de cet Hôtel-Dieu, d'exécuter les articles du règlement qu'il a fait, ou faute de quoi il procédera contre elle.

forêt de Hez autant de bois sec que pourrait en porter un âne, et elle le modifie en ajoutant qu'il était permis de se servir d'un cheval ou d'un mulet au lieu d'un âne (1).

Alphonse de Portugal, neveu de la reine Blanche, obtint le comté de Clermont par son union, en 1239, avec la veuve de Philippe de France, Mathilde, à qui il abandonna ses domaines de Picardie; il la répudia après huit années de mariage et devint roi de Portugal.

La mère de Jeanne de Boulogne n'avait consenti à l'union de Gaucher de Chatillon avec sa fille qu'à condition qu'elle jouirait du comté de Clermont et de la châtellenie de Creil, et cela au détriment de sa fille, qu'elle avait eue de Philippe de France, et qui devait en être héritière. Après sa séparation d'Alphonse, elle lui fait alors prendre, en 1251, le titre de fille du noble Philippe, comte de Clermont, et héritière de ce nom; cette restitution lui profita peu, car elle mourut, sans enfants, l'année suivante, et Mathilde, sa mère, donna aux religieux de Gomerfontaine-en-Vexin cinq mille harengs pour prier Dieu pour elle, avec l'intention, sans nul doute, d'atténuer auprès du juge suprême là faute commise par elle en fraudant les droits de sa fille. C'est en ce moment que la châtellenie de Creil vint se réunir à la couronne du roi Saint-Louis, en mars 1269, par le testament qu'il dicta avant son départ pour Tunis. Ce roi fit don à son fils Robert, qui était âgé de douze ans et qui épousa la fille unique de Jean de Bourgogne, de tout le comté de Clermont, des seigneuries de Creil et de Gournay, à condition que lui et ses descendants feraient hommage à l'évêque de Beauvais et à l'abbé de Saint-Denis des

---

(1) A cette occasion nous dirons que Pierre Ier, duc de Bourbon en 1350, pardonna plusieurs délits commis par les frères de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, qui avaient abusé du droit de prendre du bois sec dans la forêt de Hez; voulant écouter la clémence plutôt que d'user de rigueur, il convint avec eux que du jour du carême-prenant jusqu'à la Saint-Remi d'octobre, ils auraient la liberté d'envoyer tous les jours, autant de fois qu'il leur plairait, un cheval ou un mulet dans la forêt pour y chercher du bois à leur usage seulement, et non pour en vendre, comme ils avaient fait frauduleusement.

parties de ce comté qui mouvaient de l'un et de l'autre (1). Il est à croire que Creil en avait été détaché. Il n'en est point parlé dans l'acte de transport, et même, dès l'année 1254, cette châtellenie formait une prévôté à part, suivant les comptes de Pierre des Fontaines, bailli de Vermandois.

Les seigneuries de Creil, de Gournay, de La Neuville-en-Hez et de Clermont et tout ce comté furent plus tard assignés en douaire à l'épouse de Robert, ce qui est la source des maisons de Bourbon qui occupèrent les trônes de France, d'Espagne, etc.

Saint Louis, en 1257, avait tenu un plaid à Creil dans lequel il jugea que l'abbaye de Saint-Crépin jouirait de nouveau de certains droits. L'année suivante, ce monarque confirma un traité concernant Saint-Frambourg de Senlis, étant à Creil; il se trouvait à ce château en 1260. Robert (2) fit don, le 1er juillet 1280, au chapelain de Creil, successeur d'Aubin, de cinquante moles de bûches au lieu de dix charretées, à prendre dans la forêt de Hez, et donna droit, le 29 mars 1290, à Joffroy d'Aguillon, de percevoir trois sols parisis chaque jour de sa vie sur le produit du travers de Creil, en raison des bons et agréables services qu'il a reçus de lui; en même temps qu'il amortit une rente de quarante sols que l'évêque de Senlis avait donnée à Hermencourt pour faire la fête des miracles dans son église.

En 1318, on établit de nouveau l'état des fiefs (3), et le fils de Robert, Louis Ier, duc de Bourbon, fut mis en possession de la châtellenie de Creil, affectée par privilége à l'aîné de la maison

---

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) Ce comte de Clermont, fils de Saint-Louis, est représenté plusieurs fois dans les monuments de la Mon. F. de Montfaucon, t. II, pl. 27. Le P. Menestrier avait retrouvé dans la chapelle du château de Creil un autre portrait de ce prince avec celui de sa femme, et près d'eux étaient figurées leurs armoiries et des devises de la maison de Bourbon, telles que des chauffrettes allumées, des bâtons noueux, cerf ailé, de chardon, des étincelles de la ceinture d'espérance, de l'écu d'or. *Journal des Savants*, 1682, pag. 194.

(3) Che sont les fiès et arrièrés fiès tenus de Mon Sieur le comte de Clermont en la chatelenie de Creeilg; 1318. La liste s'en trouve dans les notes ms de D. Grenier, tom. LIV, p. 273.

de Bourbon : mais, depuis 1327, il abandonna ce titre au roi Charles-le-Bel qui avait désiré réunir à sa couronne tout le comté de Clermont qu'il aimait comme étant le lieu de sa naissance. Cette possession ne dura que deux années. Son successeur, Philippe de Valois, vendit le comté de Clermont à Louis, et sa fille Béatrix, épousant Jean de Luxembourg, roi de Bohême, en 1334, lui apporta en dot, à titre de baronie, la terre de Creil, estimée 4,000 livres de rente, à charge d'hommage envers les comtes de Clermont, reversible à défaut d'héritier. Ce Roi ayant été tué à la bataille de Crécy, en 1346, et Béatrix n'ayant pas d'enfant de lui, la stipulation du contrat de mariage qui voulait le retour de cette baronie au comté de Clermont, dont elle faisait partie, n'eut pas plus d'effet que la première stipulation. Béatrix étant remariée à Eudes, seigneur de Grancey en Bourgogne, du consentement de son mari et de Winceslas de Bohême, son fils, ils transportèrent au roi Charles V, en 1374, et à la reine, sa femme, la baronie de Creil et les droits qu'ils avaient, pour être réunis à la couronne, en échange des ville et châtellenie de Bar-sur-Aube (1).

Béatrix de Bourbon, petite-fille de Robert, étant alors propriétaire comme châtelaine de Creil et comtesse de Clermont de marais importants, elle en fit donation aux communes de Creil, Montataire et Nogent-les-Vierges, à la condition que les clergés de ces paroisses feraient au mois de juin, chaque année, une procession en sa mémoire. Une croix ancienne, qui existait à l'un des angles de la place dite *des Marais*, à Creil, le lieu du rendez-vous pour la procession, a été détruite, et remplacée, il y a trente ans environ, au fond de la place, par un autel en pierres derrière lequel s'élève une colonne surmontée d'une croix. Sur le devant de l'autel, on a gravé en lettres gothiques l'inscription suivante : « Les communes de Creil, de Montataire, et Nogent-» les-Vierges, à la mémoire de Béatrix de Bourbon, reine de » Bohême, leur bienfaitrice, décédée le 25 décembre 1395. » Ces processions se sont perpétuées, et les châsses de Nogent y sont portées. (Notice de M. Elie Petit sur Nogent-les-Vierges.)

Au mois de janvier 1374, le Roi réunit à la couronne le châ-

(1) Voir aux pièces justificatives.

teau, ville et châtellenie de Creil et l'étang de Gouvieux, sans en pouvoir être séparé. Depuis il y eut un procès entre le duc de Bourbon et le Roi, qui fut terminé par un dédommagement donné au duc (1).

Louis, duc de Bourbon, dit le Bon, comte de Clermont, après avoir servi le régent, son beau-frère, tant dans les guerres des Navarrois et des paysans du Beauvoisis, reçut de ce prince, par des lettres du 26 novembre 1358, adressées au bailli d'Amiens et de Senlis, tous les biens, meubles, héritages, châteaux, châtellenies, villes, maisons, possessions, rentes, redevances, justices hautes, moyennes et basses, bois et autres biens appartenant aux rebelles et criminels de lèze-majesté, situés dans l'étendue du comté de Clermont, en dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées par les dévastations des ennemis du roi et de l'Etat. Ce comte fut donné en otage pour la délivrance du roi Jean, ce qui le retint pendant huit années en Angleterre; mis en liberté moyennant une forte rançon, il fit de même hommage au roi Charles V de son comté de Clermont.

En 1370, ce prince de Bourbon alla en Afrique, où il soumit les Maures et les Sarrazins. Quatre ans après, 14 novembre 1374, il transigea avec le roi Charles VI de la châtellenie de Creil, et c'est avec regret et difficulté qu'il abandonna cette ancienne dépendance du comté de Clermont, quoiqu'il reçut en échange le Château-Chinon, Rozoy et Gaillefontaine. Ce Louis de Bourbon, aidé par Gilles de Nedonchel, gouverneur et bailly de Clermont, avait établi l'ordre dans le comté de Clermont, et dressa, avec le plus grand soin, un état exact du dénombrement des fiefs et arrière fiefs.

Son fils, Jean Ier, comte de Clermont, fit hommage à Pierre de Savoisy, évêque de Beauvais, de tout ce que les comtes de Clermont tenaient dudit évêché. Devenu capitaine général en Languedoc, ayant chassé les Anglais du Limousin, il les poursuivit en Gascogne, leur enleva dix-huit places-fortes et bloqua Bordeaux; il avait suivi le parti du duc, son père, contre les Bourguignons. Etant capitaine à Creil, il avait donné ordre à son

---

(1) Voir quelques pièces justificatives que nous avons fait copier aux archives impériales dans la liasse concernant cette cession et ce procès.

lieutenant d'en refuser l'entrée au roi même, si ce dernier se présentait aux portes accompagné du duc de Bourgogne ; ce qui eut lieu effectivement, quoique Creil fût un château royal. L'union qui existait entre la maison d'Orléans et celle de Bourgogne se changea en inimitié, ce qui fit qu'en 1411 le roi déclara que le comté de Clermont était confisqué au profit de la couronne, et tout ce qui était de son ressort réuni au bailliage de Senlis, ce qui n'eut force de loi que pendant bien peu de temps : le comte de Clermont étant fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1425, et conduit en Angleterre, ses vassaux voulurent le racheter (1), ce qui fut empêché par sa mort, en 1434, après être resté au pouvoir de ses ennemis pendant dix-neuf années.

Charles II, duc de Bourbon, auquel François Ier donna l'épée de connétable, la première année de son règne, et qui, peu de temps après, devint un ennemi si puissant, était comte de Clermont par son alliance avec Suzanne de Bourbon ; il devint veuf, sans enfants, et entra en procès avec la mère de François Ier, Louise de Savoie, au sujet de la succession de sa femme, qui l'avait institué son héritier universel, et la donation qui lui avait été faite, en 1505, des nombreuses possessions de la maison de Bourbon lui revenaient donc. Le roi, après avoir disgrâcié ce prince, alla jusqu'à la spoliation, en faisant revendiquer pour sa mère les droits de Marguerite, tante naturelle de la comtesse de Clermont. Au mois d'août, un arrêt de séquestre de la terre de Creil, en faveur de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, fut prononcé par le roi.

Le connétable, menacé de ruine, victime de l'injustice royale, disgracié, par dépit se retira chez l'Empereur Charles-Quint, l'ennemi du Roi, et il mourut en 1527. Le parlement l'ayant aussitôt déclaré criminel de lèse-majesté, ordonna la confiscation de tous ses biens, ainsi que leur adjonction à la couronne. Le roi François Ier, cette même année, confirma à sa mère la baronie de Creil pendant sa vie, puis Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, eut, par engagement, la terre de Creil, et une déclaration royale

---

(1) Les bernardins de Froidmont donnaient 150 livres parisis, en pièces d'or ; les religieuses de Wariville offraient un prêt de 4 marcs d'argent et 40 livres ; mais les Anglais n'acceptèrent pas ces offres.

donnée à la Fère, en 1543, la maintint dans cette possession, malgré la réunion au domaine de Senlis. Charles IX, obligé de recourir à l'aliénation du domaine de Clermont, dans lequel était comprise la châtellenie de Creil, le roi, de l'avis de son conseil et du consentement de la reine-mère, chargea le duc d'Alençon, son frère, de le vendre au duc de Brunzwick et de Luxembourg; ce dernier acquit la baronie de Creil, en 1569 (1), par suite de l'abandon qu'en fit François de France, duc d'Alençon. Après avoir été en la possession des membres de la maison de Lorraine, ce domaine, qui rendait annuellement 7,000 livres et 90 setiers de blé, arriva à la maison de Bourbon-Condé, par la vente que lui en fit François de Lorraine. Ce prince de Bourbon se retira à Clermont et se lança dans la ligue du bien public.

En 1616, la veuve de Charles de Bourbon, Anne de Montafié, était en possession du comté de Clermont et de Creil : sa fille, Marie de Bourbon, lui succéda conjointement avec Marie d'Orléans, sa nièce, dans ce comté, et le parlement adjugea à madame de Carignan le comté de Clermont comprenant la châtellenie de Creil.

Françoise de Brancas, princesse de Harcourt, acquit en 1703 ce qui restait du comté de Clermont, et elle en distraya, le 16 février 1704, la châtellenie de Creil pour la vendre à Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, qui la laissa à César-Henri de Bourbon, prince de Condé, en 1729, et c'est l'héritier de ce prince qui vendit le château pour être démoli.

La collégiale de saint Evremont, qui fut construite dans la même île, sur laquelle s'élevait le château, a bravé en partie la destruction des démolisseurs et du temps.

---

(1) Creil, le comté et la seigneurie de Clermont furent engagés ensemble au duc de Brunzwick, moyennant 16,000 livres de rentes, et le roi lui permettait de se qualifier comte de Clermont et châtelain de Creil. Pendant cette possession une contestation s'éleva entre le présidial de Beauvais et le bailliage de Clermont; plusieurs châtellenies du comté étaient réclamées par le présidial, et le bailliage eut gain de cause.

COLLÉGIALE DE SAINT-EVREMONT.

Nous savons que, vers 720, saint Evremont était abbé de Fontenay, au diocèse de Bayeux, et que son corps fut conservé dans ce lieu jusqu'au moment où Hugues-le-Grand, père de Hugues-Capet, vint enlever ses restes pour les soustraire à la destruction dont ils étaient menacés par les Danois, venant faire irruption dans ces contrées et amenant avec eux la dévastation et le pillage. Ces reliques furent ensuite apportées à Orléans où elles restèrent quelque temps, et définitivement à Creil, où elles furent conservées pendant six cents ans avec celles de saint Symphorien, qui avaient été apportées d'Autun (1).

Dans les notes réunies par D. Grenier, nous trouvons une autre indication en parlant de « *Ivo de Credolio, balistarius* (2) *Regis*. Ce roi était Louis d'Outremer, lequel eut grande part à « l'évasion de Richard Ier, duc de Normandie, hors de Laon, où « ce roi le faisait garder comme son prisonnier, et durant les « troubles qui suivirent cette évasion, le corps de saint Evre- « mont fut enlevé du monastère d'Utique ou Saint-Evrout de « Lisieux; un bras de ce saint se garde encore en l'église de « Senlis où il a été porté vraisemblablement par Bernard, qui en « était comte en ce même temps, et oncle de Richard. »

Au breviaire de Senlis de 1670, il est dit que saint Evremont *sepultus in monasterio suo*, *unde post ad castrum Credulii Sylvanecto proximum translatus*, *ibi gloriose quievit per annos circiter* 600 *in ecclesiâ sub ejus nomine dicatâ donec calvinistarum per-*

---

(1) Le récit de la translation des reliques de saint Evroult au monastère de Rebais, en 943, nous dit que le corps de saint Evremont, qui était frère de saint Evroult, fut aussi enlevé, dans la crainte des Normands, sous le règne de Louis-d'Outre-Mer, et qu'il fut arrêté et retenu à Orléans. Il est parlé de ce saint sous le nom d'*Ebremundus* ou *Euvremundus*, comme étant un abbé de Fontenay, fort estimé par l'évêque de Seez, saint Aunobert, qui assista à un concile tenu à Rouen en 689.

Oderic Vital parle de la translation du corps de saint Evremont, *sub Hugone duce*, à Orléans, puis à Creil.

(2) Arbalestrier du roi.

secutione corpus ipsius in cineres redactum et exsufflatum est præter capitis et brachii reliquias in peculiari theca, huc usque servatas. Sed et Brachium alterum olim Sylvanectum possidet et veneratur in sanctuario beati Frambaldi. (Leçon de saint Evremont du 10 juin.)

Les Calvinistes, dans leur guerre contre les reliques des saints, brûlèrent donc celles qu'ils trouvèrent dans l'église de Saint-Evremont de Creil, en 1567, sauf la tête de ce saint, qui en était séparée et qui existait dans une châsse d'un beau travail, et les cendres, ainsi que celles de saint Symphorien, furent jetées au vent.

La translation, à Creil, du corps de ce saint abbé, qui fut, lors de son arrivée, déposé dans le château de Creil, donna lieu à la fondation d'un chapitre, et on construisit une église, qui fut plus tard érigée en collégiale pour six chanoines. En 1129, Hugues et Walleran, seigneurs de Creil, donnent à l'abbaye de Saint-Vincent, de Senlis, avec l'approbation du roi Louis-le-Gros, une des six prébendes canoniales de l'église de Saint-Evremont, *prebendam Credulìensis Ecclesie qui ex ossibus et nomine confessoris Evremondi gloriatur*. La dotation de cette collégiale répondait à la puissance et à la générosité de ses fondateurs. Au XIIe siècle, un archidiacre de Senlis avait une des six prébendes; elles diminuèrent d'importance dans les siècles suivants. Hugues de Clermont, primicier de l'église de Metz, a porté le titre d'abbé de Saint-Evremont. D'après une charte du comte Raoul, son frère, et de son consentement, ainsi que de celui de son troisième frère, Simon, ce seigneur transporta aux religieux de Saint-Leu-d'Esserent, monastère où leurs ancêtres avaient placé la sépulture, l'église de Saint-Evremont avec toutes les prébendes et les revenus qui en dépendaient. Il en donna l'investiture à Raoul, abbé de Cluny, et à Raimond, son cousin, qui était

(1) Il est dit que ce chapitre était de fondation et de collation royale, dans un mémoire pour les chanoines du chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Evremont de Creil, contre le sieur Chapelier de Longperrier, chanoine de la même église, et ancien receveur du chapitre. Imprimé à Paris, chez Valade, rue des Noyers, en 1780; in-4° de 36 pages.

alors prieur de Saint-Leu, le 24 février 1175, à la condition d'y mettre quatre religieux au moins, dont trois seraient prêtres, à mesure que les chanoines viendraient à décéder; que le premier serait chargé du trésor et en acquitterait les charges avec la prébende qui était assignée à cette fonction. Il est probable que cette charte n'a pas reçu son exécution complète, et D. Grenier dit que cette possession se perdit par la suite, que Thibaut de Blois, comte de Clermont et châtelain de Creil, légua, au mois d'avril 1218, à l'église de Saint-Evremont quarante sols parisis de rente annuelle sur les cens de Creil, en stipulant qu'ils seront distribués à son anniversaire et à celui de la comtesse sa mère, aux chanoines et aux clercs de cette église, sans faire aucune mention des bénédictins de Saint-Leu.

Le chapitre de Saint-Evremont existait à Creil avant l'an 1209, car, à cette date, le chapitre payait vingt sous beauvaisins pour droit de rente à l'évêque de Beauvais (1). Nous voyons aussi, en 1446, le chapitre, et non le prieuré de Saint-Leu, être maintenu par une sentence du prévôt de Creil, en date du 11 mai, dans la possession de recevoir la moitié des oblations de toute espèce, excepté celle que l'on appelle le *Mets de l'épouse* dans l'église de Saint-Médard.

Les habitants d'Aumont, près de Senlis, payaient au chapitre de Saint-Evremont, de Creil, le jour de la fête patronale, une rente de quatre deniers et maille parisis pour avoir la faculté de conduire leurs vaches boire dans l'Oise, au port de la barre de Creil. Ils en passèrent titre nouveau en 1447. (*Statistique* de M. Graves.)

Peu de temps après, les chanoines de Saint-Evremont traitent avec le curé et les officiers de la ville au sujet de l'heure des matines du lendemain de Pâques auquel ces officiers devaient se

(1) D'après le cartulaire de l'Eglise de Beauvais. Nous avons vu que la comtesse de Clermont, en 1209, avait érigé une chapelle au château de Creil, et désigné le chapelain Aubin, auquel elle donna le pain, le vin, la viande et même du bois à prendre dans la forêt de Pommeraie, et cette fondation fut confirmée par Philippe-Auguste, en 1218, et par d'autres comtes et seigneurs de Creil, et en 1280 on augmenta la quantité de bois.

trouver dès la pointe du jour, sous peine de cinq sous parisis d'amende, et en plus ils subissaient la perte des chapeaux que les chanoines devaient présenter à ces officiers quand ils étaient présents à la procession et à la messe le jour de la fête de saint Evremont. En 1707, Simon de Sarcus permuta son canonicat et sa prébende de Notre-Dame de Montataire, de la chapelle de Sainte-Magdelaine de Saint-Evremont avec Galeran Wacquier. (*Pouillé du diocèse de Beauvais.*)

Nous ne donnerons pas ici une description détaillée de cette église bâtie depuis dix siècles. Nous renvoyons le lecteur à l'*Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis*, où elle se trouve complétée par huit gravures de vues et de détails architectoniques.

L'état actuel de délabrement et l'abandon de ce monument fait craindre pour sa conservation; il sert actuellement d'atelier ou d'annexe à la fabrique de porcelaine opaque qui, de nos jours, a popularisé la ville de Creil. Quelques parties de cette église avaient subi, à diverses époques, depuis sa première construction, bien des modifications. Ainsi, un siècle environ après son élévation, trois grandes fenêtres furent pratiquées dans les travées du chœur; puis on fut obligé de consolider l'abside et le clocher, qui fut détruit au XVIII[e] siècle lorsqu'on supprima trois travées et qu'on construisit un refend. D'après un ancien registre de cette église, comprenant les années 1745 à 1790, nous apprenons qu'on a retranché ces trois travées et reconstruit, en 1768, un pignon pour clore les trois autres travées. On voit encore aujourd'hui cette disposition, et, en 1776, la couverture fut refaite à neuf en charpente et en ardoises, ainsi que celle des chapelles, dont une sous l'invocation de saint Nicolas (1) était un titre ecclésiastique à la collation de même que la cure de la paroisse de Creil.

Par acte capitulaire de 1784, la sonnerie des deux grosses cloches fut suspendue à cause du mauvais état de la charpente

---

(1) Ce fut Clerambaut, évêque de Senlis, qui, en 1118, a donné au chapitre de Saint-Evremont la prébende de la cathédrale de Senlis, que ce chapitre possédait *in episcop. Sylvanet. capella in castro regio sub invocatione S. Nicolai.*

du clocher, la troisième cloche est restée seule pour sonner les offices, et les chanoines firent hommage à l'Assemblée nationale des deux cloches inoccupées. En 1787, la voûte du sanctuaire menaçait ruine, et le grand autel fut reporté dans la nef à cause du danger qu'elle annonçait; et cette église, sans décoration aucune, n'offrant plus que les vestiges d'un saint lieu, exigeait, sur l'avis d'un architecte d'alors, 2,000 écus pour y faire les réparations urgentes.

Son mobilier consistait alors en trois reliquaires d'argent qui étaient évalués à trois cents livres; de cinq tableaux, jugés à cette époque d'un médiocre prix, de six stalles et d'une balustrade en bois construites au XVIe siècle.

En 1780, un procès eut lieu entre les chanoines de l'église de Saint-Evremont de Creil, et, dans un des mémoires publiés *ad hoc*, on voit que les prébendes produisaient alors 400 livres par an et que les religieux chanoines ne célébraient plus d'offices, n'entrenaient plus l'église, mais thésaurisaient tellement que l'un d'eux, décédé en 1773, laissa une assez riche succession; qu'un autre religieux de l'ordre de Prémontré, chargé de desservir, depuis plus de vingt ans, la prébende réunie à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, avait placé à fonds perdus des sommes considérables chez plusieurs habitants de Creil; les autres chanoines, moins disposés à l'économie, ont préféré jouir de leurs revenus. Chacun a son goût, comme dit le *Mémoire*.

Cependant les maisons, tombées en ruine, n'offraient plus qu'un amas de décombre et présentaient l'image de ces chaumières où l'indigence se réfugie. L'église, antique et respectable monument de la munificence et de la piété des rois, renfermée dans l'enceinte d'un château qu'ils se plaisaient à habiter, et qui a toujours été décoré du nom de Sainte-Chapelle, cette église, dit le mémoire, était devenue l'asile des oiseaux nocturnes, ses toits étaient entièrement découverts, ses murs, croulant sur leurs propres fondements, menaçaient d'écraser le ministre qui parfois y célébrait les saints mystères, et le peuple qui venait y participer. Ce déplorable état de l'église collégiale de Creil força, en 1767, l'évêque de Beauvais, M. le cardinal de Gesvres, à la frapper d'un interdit. Deux prébendes avaient été laissées vacantes par le prince de Condé pour faciliter les réparations. Il ne restait donc plus que quatre chanoines : MM. d'Anjou, le

Couvey, Chapelier et le frère Bodet, religieux Prémontré. Les deux premiers vinrent à mourir en 1773 et 1776, et les deux autres étaient les seuls chanoines en fonctions lors du procès. Ils crurent que leurs prébendes allaient se changer en bénéfices simples par l'interdit lancé sur l'église de Creil; que leurs revenus, qui consistaient en dîmes et en redevances, n'avaient souffert aucun échec, cela leur suffisait; mais ils furent trompés dans leurs espérances : M. le prince de Condé, collateur du Chapitre comme jouissant des droits du roi, ne voulut pas consentir à sa destruction ni à celle de cette église, et ne pouvant la réparer qu'avec de grands frais, il fit alors abattre deux des quatre travées qui composaient la nef, et pour soutenir la partie conservée, on construisit à neuf et aux frais du prince un pignon considérable; puis on voulut forcer les chanoines à faire à leurs frais les autres travaux. Le secrétaire, commandeur des ordres de S. A. S., se rendit de Clermont à Creil, où le chapitre fut assemblé, au son de la cloche, le 16 octobre 1770. Il fut dit que quinze cents livres seraient prélevées sur les revenus des chanoines du chapitre pour les réparations à faire tant à l'église de Saint-Evremont qu'au chœur de l'église de Saint-Médard ou autres églises paroissiales, où ils sont gros décimateurs; pour celle à faire aux deux granges appartenant au chapitre, avec les revenus des deux prébendes vacantes; et on nomma l'abbé Chapelier de Longperrier, administrateur et trésorier. Il arriva que les chanoines firent peu de cas de leur obligation, et au lieu de conserver les matériaux de la partie de l'église qui avait été démolie, ils les vendirent à leur profit. La maison d'un sieur Pedmé, alors entrepreneur des ponts-et-chaussées, fut couverte avec les ardoises retirées des toits de cette église. On se chauffait dans les cabarets avec les bois de la charpente, et les chanoines en brûlèrent aussi pendant tout un hiver. Rien d'étonnant, dit l'auteur du mémoire, que de les voir se partager les droits de *chape*, destinés à l'entretien de la sacristie, et qu'en 1777 il ne s'y soit trouvé que deux aubes pour tout linge. Ces chanoines s'appropriaient même le produit des aumônes que les fidèles versaient dans le tronc de l'église. M. le prince de Condé témoigna son mécontentement en changeant ce chapitre; il nomma, en 1772, M. d'Auzon à une des prébendes vacantes. Le procureur du roi, à Creil, avait fait saisir les revenus du chapitre faute des réparations, et on ne célébrait plus la messe dans

l'église collégiale les jours de fête et de dimanche, quoique le curé de Creil fût alors sans vicaire et que le chapitre fût curé primitif et seul décimateur de la paroisse. Les nouveaux chanoines percevaient les prébendes, mais ils n'en étaient pas plus exacts aux offices. M. d'Auzon, plus strict, mais seul contre quatre, avait été obligé de suivre le torrent. Les prébendes devenues vacantes par la mort de MM. d'Anjou et le Couvey furent occupées par MM. Ameline, de Valevray et Pitel, par les ordres de M. le prince de Condé, à condition qu'ils travailleraient à rendre au chapitre son ancien état de régularité. Quelques-uns ont rempli leurs charges avec exactitude, d'autres ont voulu perpétuer l'habitude de percevoir les revenus de leurs prébendes sans en remplir les fonctions. Le frère Bodet, quoique résidant sur les lieux, prétend que sa santé exige qu'il soit à la promenade pendant que ses confrères sont au chœur. Le sieur Chapelier, chanoine, ne réside (1) pas et se contente de paraître quelquefois à Creil. La conduite de ces deux chanoines a fait naître des procès, mais elle n'a pas empêché les trois autres chanoines de célébrer alors exactement l'office canonial et de porter à eux seuls le poids d'un service qui devait être supporté par six.

Les charges du chapitre consistaient dans les gages des chantres, dans le luminaire, dans les frais de la sacristie, et s'élevaient à 1,200 livres. Ce chapitre possédait, en 1770, des fiefs, des directs, des cens répandus dans tout le territoire de Creil, et les revenus du chapitre étaient, au XVIe siècle, de 5,034 livres.

En tête d'un mémoire (2), dans lequel nous avons puisé ces ren-

---

(1) M. Graves dit que les chanoines étaient obligés à résidence, mais qu'ils n'observaient pas exactement cette règle à cause de la modicité des revenus. *Annuaire* 1828, *Précis statistique* sur le canton de Creil, pag. 267.

(2) *Mémoire pour les chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Evremont de Creil contre le sieur Chapelier de Longperrier, chanoine de la même église et ancien receveur du chapitre;* in-4° de 36 pages, imprimé à Paris en 1780, pour l'affaire plaidée le 17 juin 1780 avec Messieurs les gens du roi : M. Joly de Fleury, avocat général, et Me Bertolio, avocat.

seignements, se trouve cette question soumise à la décision de la Cour : « Un chanoine nommé receveur de son chapitre, par un acte solennel, qui a accepté cette commission, qui l'a exercée pendant trois années, peut-il être dispensé de rendre un compte général et définitif de sa recette? »

Ce procès entraîna le chapitre dans de grands frais et se termina au moment de sa destruction occasionnée par les évènements politiques. Une lettre d'un des chanoines, adressée à l'avocat, fait connaître que le chapitre canonial était dans un état de gêne.

« Paris, collége de Lisieux, rue Saint-Jean de Beauvais.
13 janvier 1781.

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre le 8 du présent, à Creil, lorsque j'allois « partir pour Paris. Je vous remercie au nom de mon chapitre « de l'honnêteté de votre procédé et de l'intérêt que vous voulez « bien prendre à sa situation.

« A des réparations urgentes et immenses qu'il a été obligé de « faire depuis 1777, a succédé la portion congrue d'un vicaire à « Creil à sa charge, et de plus une suite de chicanes ruineuses « que lui ont suscité deux de ses membres, malgré les démarches « qu'a faites, en 1778, Mgr l'évêque de Beauvais pour les rap- « peler à leurs devoirs et à leurs obligations.

« Voilà la raison qui lui a fait accumuler les décimes depuis « 1775. Afin que vous jugiez vous-même, Monsieur, de la légiti- « mité des causes que nous deffendons, je joins à cette lettre « deux imprimés qui vous feront connoître la droiture et la pu- « reté de nos intentions. D'après votre lettre obligeante, nous « sommes persuadés que vous les lirez avec intérêt.

« Un de ces procès a déjà été jugé à notre avantage, mais le « sieur Chappelier est insolvable. Après avoir diverti les deniers « du chapitre, il a su, en se réduisant à rien, rendre contre lui « toute poursuite infructueuse.

« Je suis ici à la suite du second, contre frère Bodet, qui veut, « en bon religieux, obtenir le droit de ne plus entrer dans l'é- « glise. Il sent bien que ses prétentions indécentes seront rejet- « tées par la Cour; mais c'est gagner pour lui que d'avoir, par « ses vexations, suspendu les réparations que nous faisions faire: « l'autre lui a prêté main forte. C'est une suite de la conformité

« de leurs sentiments. Cy devant ils étaient associés pour spolier « le chapitre ; ils se réunissent maintenant contre ceux qui tâ- « chent à en réparer les ruines et les démolitions.

« Les chicanes de ces deux adversaires, jointes aux réparations « faites et aux charges annuelles qui montent à 1,700 livres, « emporteront plus de deux ans de tous les revenus du chapitre. « Nous en avons présenté l'état à Monseigneur et à Messieurs de « son conseil, qui ont vu que, depuis le 31 décembre 1778, nous « n'avions pu rien toucher pour la desserte de notre église et « pour nos assistances au service canonial.

« Nous les remercions très-humblement de l'égard qu'ils ont « eu à notre situation en nous diminuant l'imposition pour l'a- « venir; mais nous les prions de réduire les années de décimes « dues sur le pied des années futures. Il est démontré que nous « nous ruinons au service de l'église. Nos sacrifices doivent nous « attirer la bienveillance des supérieurs ecclésiastiques.

« Quand nos intérêts seront réglés par la Chambre, nous fe- « rons tout ce qui dépendra de nous pour nous mettre au cou- « rant. Mais sans la remise que nous demandons, comment « pourrions-nous acquitter ce qui est dû : le chapitre est en re- « tard de plus de mille écus. D'ailleurs nos prédécesseurs dans « l'administration des biens du chapitre, qui n'étoient pas char- « gés de la portion congrue d'un vicaire, qui ne payoient celle « du curé que sur le pied de 300 livres, qui administroient dans « un temps où les grains étoient le double plus chers qu'aujour- « d'hui, qui avoient deux prébendes vacantes, qui démolissoient « l'église canoniale et les maisons du chapitre, et en vendoient « les matériaux à leur profit, qui s'approprioient le produit « même des troncs et spolioient la sacristie de ce qu'elle pou- « voit avoir de précieux, ont obtenu, en 1777, sur six trois an- « nées de remise. Ce fait, Monsieur, est à votre connoissance. « La Chambre, en accordant alors cette remise, ne considéra « que la pauvreté du chapitre. Les administrateurs méritoient « plutôt son animadversion que sa bienveillance. Aujourd'hui, « le chapitre est encore plus pauvre, et ses administrateurs font « des efforts, que la religion seule peut rendre supportables, « pour réparer les déprédations en tout genre commises par les « administrateurs précédents, est-il un motif qui puisse sollici- « ter plus puissamment en notre faveur?

« Nous sçavons que c'est M. l'abbé de Comeyras auquel nos « intérêts sont confiés; nous vous prions, Monsieur, de nous « recommander à lui, de nous le rendre favorable, et de lui « communiquer cette lettre et les deux mémoires cy-joints. Nous « nous flattons qu'il aura égard à votre recommandation et qu'il « nous accordera la grâce que nous lui demandons.

« Je pense, Monsieur, que vous aurez reçu du chapitre, avant « cette lettre, une somme de quarante ou cinquante écus à « compte. Pour nous trouver excusables de vous avoir tant fait « attendre ce payement et ce qui vous sera encore dû après la « remise, ayez la bonté de lire nos mémoires; vous y verrez que « nous n'avons pas pu mieux nous exécuter, et je me flatte qu'a- « près cette lecture vous suspendrez encore pour quelque temps « toute poursuite pour le payement du reste. Le chapitre n'abu- « sera pas de votre complaisance. Les premiers deniers dont il « pourra disposer vous seront destinés, je vous prie d'en être « persuadé et de me croire avec une vive reconnaissance et une « respectueuse considération,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« AMELINE. »

Au nombre des pierres tombales qui se voyaient au commencement du siècle passé, dans la collégiale de Saint-Evremont, on trouvait, dans la chapelle à gauche, celle de Mellot de Toméricourt, fils du capitaine de Creil, Bernard de ce nom, et de Jeanne de Bouteiller, mort en 1341, et dont les armes étaient de deux écus, l'un chargé de trois chevrons, et l'autre de sept merlettes et à une fasce au milieu, chargée de trois molettes.

Dans la nef, se trouvait celle de Jean de Puche, écuyer de l'écurie du roi, et capitaine de Creil, mort le 8 mai 1451; ses armes étaient un écu, chargé de quatre fasces.

Don Grenier nous dit, dans ses notes manuscrites, que la devise du cerf-volant, de Charles VI, qui est peinte sur les vitraux de l'église de Saint-Evremont, indique que c'est après 1382 qu'ils ont été placés, car ce fut l'année du songe que le roi eut à Senlis.

Dans la gravure d'Androuet du Cerceau, nous retrouvons le plan de la collégiale de Saint-Evremont si voisine du château. Le plan reproduit assez bien les divisions générales de l'édifice;

il offre des incorrections dans ses détails, d'après l'auteur de l'*Archéologie de l'ancien Beauvaisis*, qui observe que la nef y paraît divisée en huit travées au lieu de six, que le transept nord ne se distingue pas du collatéral correspondant de la nef, etc., et le plan de ce dernier ouvrage rectifie les erreurs de l'architecte du XVIe siècle, qui a été plus exact pour le plan du château, comme on peut encore en juger aujourd'hui par les ruines.

EGLISE SAINT-MÉDARD.

L'église paroissiale de Creil est dédiée à saint Médard, et était à la présentation du chapitre de Saint-Evremont, ce qui donna souvent lieu à des discussions entre les chanoines et le curé de cette église au sujet de leurs droits. Ce dernier prétendait être curé *pleno jure*, tandis que les chanoines ne le regardaient que comme un vicaire perpétuel, et son église comme une chapelle (1).

La fondation de cette église est ancienne et remonte au VIIIe siècle. Sa construction en fut totalement remaniée à diverses époques. Le clocher, qui fut élevé au XVIe siècle, à côté du portail, fait croire aux touristes, qui l'aperçoivent de loin, qu'il domine une construction plus importante, et cette église paroissiale est bien trop exiguë pour les habitants de la ville de Creil.

On voyait, dans le siècle dernier, dans cette église, une ins-

(1) Dans le pouillé du diocèse de Beauvais, que nous possédons, se trouve le sommaire des procédures du chapitre de Saint-Evremont contre le curé de l'église Saint-Médard, pour qu'il eût à payer la moitié des oblations de pain, vin, cire, funérailles et legs testamentaires, ou bien 8 livres tournois suivant un concordat du 3 mai 1557, par lequel le curé renonce à toutes dimes nouvelles, à condition que le chapitre paiera au curé trois muids de bled ainsi qu'un muid d'avoine, mesure de Creil, et 8 livres pour les oblations. Le curé soutient sa qualité de curé au lieu de celle de vicaire perpétuel que ledit chapitre veut seulement donner audit curé, prétendant que son église n'était qu'une chapelle par eux accordée, pour témoignage de quoi ils s'étaient réservé les oblations et le droit de patronage à ladite cure.

La visite de l'église fut faite par l'évêque de Beauvais en 1597, 1608, 1609, d'après le pouillé du diocèse. *(Volume manuscrit de 1707.)*

cription élogieuse du P. Vincent Contenson, auteur d'un ouvrage intitulé *Theologia Mentis et Cordis;* elle était placée dans la chapelle du rosaire. Ce dominicain était venu prêcher l'Avent, en 1674, à Creil; il y tomba malade et y mourut le 26 décembre à l'âge de 34 ans. Voici l'inscription : *Hic jacet R. P. Vincentius Contenson ordinis F. F. prœdicatorum ætate juvenis, vir doctrinâ, virtute senex, cui hoc in templo silentium mors imposuit, quod gravis morbus imponere non potuit. Concionando mori non debebat qui vivebat animarum zelo, sensit se morientem nascentem christum cum prædicavit. Nec tamen nativitas Domini mors fuit discipuli, nam dignus videbatur qui nasceretur cœlo cum dudum mortuus esset solo. Obiit die* XXVI *decembris* MDCLXXIV. *Requiescat in pace.*

M. Graves dit qu'il existe dans un bas-côté de l'église, à droite, une cheminée devant laquelle on voit une empreinte circulaire de la fosse, aujourd'hui comblée, dans laquelle on plaçait les individus à baptiser, du temps que le sacrement du baptême se donnait par immersion, usage qui a duré, dans quelques provinces, jusqu'au XIIe siècle. Claude Devert, dans ses *Explications des cérémonies de la Messe*, parle aussi de cette cheminée dans l'église et attenant aux fonts baptismaux. C'était, dit-il, pour faire chauffer l'eau qui doit servir au baptême (1). Comme la construction de l'église de Creil est d'une date postérieure au XIIe siècle, la cheminée qu'on a retrouvée devait appartenir à une construction antérieure à la presque totalité de l'édifice actuel. Le mur qui limite le jardin du presbytère est la seule partie de cet édifice qui soit d'ancienne construction. Dans l'église de Nogent-les-Vierges on trouve aussi une de ces cheminées dans une portion de la construction appartenant à l'époque romane. A Montataire, dans l'église, on voit de même des traces d'une cheminée, et, comme à Creil, on a conservé la partie ancienne dans laquelle est renfermé le conduit de la cheminée appartenant au temps de la primitive construction.

Dans le pouillé du diocèse de Beauvais, on voit que le 14 fé-

---

(1) Ces cheminées étaient parfois établies pour réchauffer les personnes qui assistaient aux offices, comme l'a observé M. Barraud, dans quelques chapelles seigneuriales.

vrier 1615 le pape Paul V accorda des indulgences pour sept ans, augmentés de quarante jours par l'évêque de Beauvais pour le jour de la fête de Saint-Médard, et parmi les faits et les discussions des droits appartenant au curé de Saint-Médard de Creil, on trouve une plainte de ce curé contre deux carmes de Senlis qui avaient confessé, en 1661, une demoiselle durant sa maladie sans la participation du curé de la paroisse.

Mgr Chouart de Buzenval, par une ordonnance du 5 mai 1660, établit en cette église une confrérie de charité; il indique l'élection de la supérieure, trésorière et gardienne des meubles; il prescrit que l'argent sera mis dans un coffre à deux serrures, etc.

En 1675, les habitants de Creil adressèrent à l'évêque de Beauvais une requête pour obtenir pour curé, M. Nicolas d'Estrée, homme de vertu et de mérite.

Il y avait aussi à Creil un prieuré de filles de l'ordre de Citeaux, dépendant de l'abbaye de Fervacques, dont l'abbesse envoyait une religieuse pour y demeurer à vie, et elle jouissait seule du prieuré. A sa suppression, les biens furent employés à y établir un hôpital à la sollicitation de M. le prince de Condé, seigneur de Creil.

Nous terminons ces notes recueillies sur cette église paroissiale par des extraits faits dans une liasse de parchemins acquis chez un relieur de Beauvais par M. Peaucelle, membre de la Société Académique; il fut assez heureux pour retrouver les anciens comptes des dépenses et recettes de l'église Saint-Médard, aux xv[e] et xvi[e] siècles, et les extraits que nous en donnons feront mieux apprécier leur valeur historique.

Quoique M. Juillet, maire de Creil, n'ait pu découvrir, dans les archives de cette ville, quelques documents historiques dignes de prendre place dans cette courte notice, nous devons lui adresser nos remerciements pour le bon accueil et la protection qu'il a bien voulu donner à ce travail.

MATHON.

EXTRAITS

D'UN

ANCIEN REGISTRE DE COMPTES, DÉPENSES ET RECETTES

DE L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD DE CREIL.

1496. — Compte de Fondet le mire, Jehan Champangne, et Jehan le barbier, margliers de l'église paroissiale Saint-Médart de Creil. Des receptes et mises par eulx faictes pour ladicte église pour ung an commençant la veille d'Ascencion Nre Seigr mil cccc quatre vins et seize exclusivement, et finissant ce jour inclusivement mil cccc iiij xx dix-sept.

Autre recepte des rentes revenues et possessions données aumosnées et laissées à la fabricque de ladicte église Saint Médard de Creil par deffunct Robert Parent et Damoiselle Jehanne Arode sa femme pour lesquelles rentes lesd. margliers de lad. église sont tenus faire fournir et accomplir a toujours perpétuellement ce qui sen suit : Cest assr. actenir et soustenir de couverture et verrières la chappelle de Saincte Katherine (1) que lesdits Robert Parent et sa femme ont fait en ladite église et tenir lad. chappelle bien et souffissamment couverte et les verrières d'icelle bien et souffisamment fermées de verre. Item de faire dire chanter et célébrer par chacune sepmaine de lan au jour de lundy par chacun an a toujours une Messe de Notre Dame en lad. chappelle et de avaut dire icelle Messe tinter la grosse cloche de lad. église trente coups. Item de livrer et quérir nappes d'autel aornemens, livres, burettes et tout le luminaire qu'il faudra pour led. service divin faire en ladicte église tant pour ladicte Messe que pour

(1) Fondation de la chapelle Sainte Catherine.

autres que l'on dira en ladite chappelle. Item de fournir et livrer ung cierge en lad. chappelle qui sera alumé et ardera durant les Vespres du samedy et la grant Messe du dimanche devant l'image Saincte Katherine de lad. église; Et si ainsi estoit que en ce y eust faulte par lesd. margueliers ou que lad. Messe ne feust dicte ou bien continuée et aussi les aornements et choses dessusdits bien entretenus. En ce cas et pour chacune faulte lesd. margueliers encoreront en cinq sols parisis damende envers lad. église qui les prendra sur lesd. revenues et les emploira sur les réparations de la maison donnée au curé de lad. église par lesd. Robert Parent et sa femme ainsi que les lettres dud. don qui ont este festes et passées soubs le scel de la chastellerie de Creil le XIIe jour de Janvier mil cccc xliii le contiennent plus aplain.

AUTRE RECEPTE.

De Jehan Cocagne pour la recepte par lui faicte a plusieurs fois des voicturiers par eaux montans leurs basteaulx et navires a force de gens pardessoubs le pont de Creil dont ils doivent à ladite église Saint Médart pour chacun homme qui tire en leur aide a ce faire une maille parisis a esté receu présent le maistre du pont la somme de........ L s. II d. ob. p.

AUTRE DESPENCE.

Pour tieule achectée a besoigner sur la chapelle Nre Dame et autres lieux.. XX s. VIII d. p.

Au verrier de St Vaast qui a reparé la verrière de St Nicolas. XX d. p.

1496. — Recettes des Rentes de la fabrique de l'église Saint Médart.

De JeanVachot au lieu de Yvonnet le monnier pour sa *maison du Palais* séant audit Creil entre deux ponts que souloit tenir Denis Parmentier et paravant lui Cosart Stoize joignant d'une part et aboutant d'un bout aux murs de la ville qui doit chacun an à lad. église XXX II s. parisis de rente au jour Saint Martin diver ci.......................... XXX II s. p.

AUTRE RECEPTE.

De Jehan Champagne qui pour l'an de ce présent compte a eu la charge de cueillir loeuvre de lad. église qui se fait aux reliques aux bons jours en quoy le curé prend la moitié excepté le jour de Pasques qui est à lad. église a esté recçu la somme de........................ LXXIX s. p.

DESPENCE DE CE PRÉSENT COMPTE.

Pour huyle emploiée en la lampe de lad. église durant l'an de ce présent compte.. II s. p.

AUTRE DESPENCE.

A Messire Pierre bon amy et Messire Benoist bon amy pbres Vixegerens de la cure de Creil pour avoir chanté et célébré six Messes dont lad. église est chargée chacun an pour l'ame de Jehanne Durande lesquelles Messes se dient en ceste manière c'est assavoir les cinq es vigiles Notre Dame et l'autre es fêtes de Penthecouste a este paié la somme de..... xii s. p.

Pour argent baillé a parfaire le cierge Saint-Fiacre pour ce que la queste ny a peu fournir.. xiv d. p.

Pour avoir fait relyer et recouvrir le missel de Robert Parent viii s. p.

1497.

AUTRE RECEPTE DES RENTES.

De la Vesve et héritiers de feu Pierre Du Four pour leur maison appelé *lostel de Royaumont*, seant à Creil tenant aux murs de la ville, qu'il tenoit de Aubert Mansion, laquelle maison led. Aubert en son vivant chargea, envers lad. église de xiv s. p. de rente par an pour avoir par chacun an deux messes en lad. église et se paie la rente aux termes de Saint Remi et Pasques pour ce cy.............................. xiv s. p.

Des hoirs Ancel Platel de Nougent pour certains héritages et masures que deffunct messire Pierre le grant tenoit de feu Jehan Tassin, assis aud. Nougent au jour Saint-Martin diver cy........... xi s. viii d. p.

De la vesve feu Thomas le Fevre de Nougent pour lobit Marion evaulde qui a donné à lad. église une pièce de terre seant aud. Nougent au lieudit Camp davoine, tenant au curé dud. Nougent, au jour Saint Martin diver.. iv s. vi d. p.

1505.

AUTRE DESPENCE.

A Robin Henault pour clou qu'il a convenu livrer pour ferrer les vestiers a mettre les aornemens de lad. eglise a esté payé........... xii d. p.

A Jehan Chanlant pour une paummelle qu'il a fête à l'autel de Saint-Rocq... v d. p.

A Gerard Remy chauderonnier pour avoir reffait le grand scellet à porter l'eau benoiste et la poualle à mettre le feu a esté payé ii s. vi d. p.

A Drouet Hachette pour avoir reffaict le batean de la grosse cloche de lad. eglise et un crampon de fer servant à lad. eglise a esté payé viii s. p.

A Simonnet Boulanger gorcellier pour avoir recouzu ung pendant a

pendre le baten de lad. grosse cloche...................... VI d. p.

A Ancelet Chaveintres maçon pour avoir reffaict et maçonné les murs et closture du cymetiere de lad. eglise a esté payé...... XXXVI s. p.

A ... pour une clef servant à la porte de lad. eglise....... VII d. p.

A Pierre Chanderon cordier pour une corde qu'il a convenu achetter pour pendre le drap devant le crucifix de lad. eglise en karesme a esté payé.. VIII d. p.

Pour avoir reffaict deux buyrettes de lad. eglise a esté payé VIII d. p.

A Ancellet pour avoir reffaict cousu et rabillé les aornemens de ladit. eglise... XVIII d. p.

A Ancellet de Chaveintres maçon pour avoir faict trois marches de pierre à l'uys de derrière de lad. eglise a esté payé la somme de seize sols parisis pour ce................................ XVI s. p.

Audit Ancellet tant pour avoir leve le gres estant a l'entrée du cymetiere de lad. eglise Icelluy avoir nectoyé comme pour avoir reparés les sièges estans au long des murs de la closture dud. cymetiere a esté payé.. XX s. p.

A Estiennot du Wast ménuisier pour avoir fait ung siège autour du pillier qui est devant la chappelle Sainte-Katherine en lad. eglise a esté payé.. V s. VI d. p.

A Jehan Dufresne chartier pour avoir mené et charié les ordures et immondices qui estoient dedans led. cymetiere a esté payé la somme de............... .... II s. p.

Pour ces presens comptes grossoyers mettre et livrer parchemin a esté payé la somme de.................................. VIII s. p.

1508.

AUTRE DESPENCE.

A Jehan Hugues serrurier pour aucuns ouvraiges de son mestier faits en lad. eglise

Pour le parement du grand autel achecté a esté payé....... XX s. p.

Pour deux treillis de fil dareschal faits à lad. eglise aux verrières de la chappelle Saint-Nicolas a esté payé............... XVIII s. VIII d. p.

A Jehan Valet libraire pour avoir fait ung cayer de parchemin au missel de lad. eglise.. X s. p.

A Yon le Caron pour avoir plastré et scellé les deux treillis de fil d'areschal mis à la chappelle Saint-Nicolas.................. XX d. p.

A Drouet Hachette pour ouvraige de son mestier fait aux cloches de lad. eglise.. VII s. p.

A Pierre de Burry sellier pour ung brayer par luy fait pour l'une des grosses cloches de lad. eglise........................ III s. III d. p.

A Machiot Midi menuisier sur ce qu'il luy est deu pour la closture devant le cueur de lad. eglise et la chappelle Notre-Dame a esté payé..................................... LXXVIII s. IIII d. p.

A Arnoulet Samçon menuisier demeurant à Beauvais sur ce qu'il luy peult estre deu pour le pulpistre de lad. eglise par luy encommencé à faire a esté payé la somme de.... .... IIII XX l. p.

A Jehan Laurens tabellion de Creil pour une obligation qu'il a convenu lever de luy par laquelle estoit obligé envers lad. eglise en la somme de CXII s. p. en l'acquict de Huchon des Jardins a esté payé... II s. p.

Pour la façon de ces présens comptes grossoyes et livrer parchemin a esté payé.. X s. t.

Pour ce présent compte rendu par lesd. marguilliers aux habitans du dit Creil pour ce assemblés en grand nombre en lad. eglise Saint-Medard le mercredi VIII[e] jour de may mil cinq cens et neuf

Ainsi signé : LEBEL, DUWAST, LAURENS, LEBOULLENGER, PODEVIN, DEFROMONT, COLLIN - LAURENS et autres.

Extrait des Registres des dépenses de l'église Saint-Médard de Creil pour l'an 1514.

AUTRE DESPENCE.

Au doyen de Clermont pour sa visitation............... VI s. III d.

A Jehan de Matetinson pour avoir sonné le pardon chun jour ouvert et fermé les portes de lad. église.......................... XV s. p.

Pour le bouys prins a Canneville le jour de Pasques flouries et pour le cens daubz au seigneur de la Versines (1).................... XV d.

A ung oublyer pour oublies baillées le jour de la Pentecouste. XII d. p.

Pour eschaudez achetez par les marguilliers de lad. église le jeudi ab-

(1) Il existait un château nommé Conteville, appartenant à Royaumont, en la garenne de Lavercine, donné à bail amphitéotique à M. de Saint-Simon, proche le parc de Creil. Dans une sentence portant la date du 19 avril 1663, il est question de M. Charles de Saint-Simon, chevalier des ordres du roi, marquis de Saint-Simon, seigneur de Pont-Sainte-Maxence, le Plessis, Lavercine, etc.. et gouverneur de Senlis.

Le château de Lavercine fut bâti par ordre de François I[er] pour la comtesse de La Suze. Il était construit en belles pierres, sur l'Oise, à un quart de lieue au-dessus de Creil. Il

solut.. VII s. VI d.

Pour despence faicte la veille de Pasques par les marguillers de lad. église avec le curé et autres.............................. LX s. T.

Aux chanoines et chappitre Sainct Euvremont de Creil pour les cens qu'ils ont droit de prendre chacun an sur le jardin qui fut Pierre de Lisle apnt appartenu a lad. église Saint Médard par acquisition faicte par les marguelliers dicelle dudit Pierre de Lisle a este paié......... VII s. XI d.

Ausd. chanoines pour les cens a eulx deubz et qu'ils ont droit de prendre chacun an sur le presbitaire de lad. église............ II d. ob. t.

Pour avoir houssé et nettoyé lad. église la veille de Pasques. VII s. t.

A larcediacre de Beauvais pour la despense par luy faicte en lad. église en lan de ce présent compte a est épayé..................... XV s. t.

1514. — Bénédiction de la chapelle et du cimetière le jour de St Médard.

AUTRES MYSES.

Pour la benediction de la chappelle Nre Dame et du cymetière qui est alentour faicte par monsg[r] de Beauvais (monsg[r] Louis de Villiers de l'Ile Adam) en sa personne le jour Sainct Médard mil cinq cens quatorze a este paié ce qui sen suit Et premier a Pasquier Fournier manouvrier luy troisme pour avoir nectoyé la place dud. cymentière III s. IX d. t. A Henry Aubin pour le bois des croix et pour la fasson X s. VIII d. t.

A mondit S[r] de Beauvais pour son past et droit de lad. benedict. XII l. X s. t. a ses serviteurs qui lont servi et ont assisté a ladite benediction L s. t. pour vin et poisson présenté aud. Sg[r] LII s. t. pour tartes IV s. VI d. t. XVIII l. X s. XI d. somme dont il fault rabatre trois escus soleil valissans cent quatorze sols t. que le concierge Jehan Vachot a donnez a lad. église pour employer a lad. benediction cy reste et qui a este payé par lesd. marguilliers XII l. XVI s. XI d. t.

A Guillot de Paris Mareschal pour la Verge du chandellier Nre Dame.. IIII s. t.

Pour une chappe de satin vert achettée pour servir à la procession les

---

ne reste plus rien de ce château. En 1700, il appartenait au prince de Condé; ce qui nous fait connaître l'existence de ce séjour royal, c'est le passage suivant extrait d'une narration de ce qui s'est passé en la ville de Senlis, rédigée par Jehan Mallet.

« Le roi François I[er], passant près de Senlis en 1544, et étant au château de Laver- « cine, à deux lieues de la ville, près la rivière d'Oise, les échevins de Senlis le furent « voir pour l'assurer de leur fidélité. Il les pria, si l'empereur assiégeait la ville, de vou- « loir soutenir le siége huit jours, et qu'il viendrait les secourir avec cent mille hommes. »

jours de dimanche.. xv l. t.

Pour une douzaine de saintures a aulbes .... vii s. vi d. t.

A Jehan Laurent menuysier et Noel Gautier serrurier por le couveteau de nouvel faict sur le cuve des fons et pour les serrures et fermeture.. xvii s. vi d. t.

Aud. Jehan Laurens pour la grand couverture faicte sur lesd. fons et pour les cordes servant aux contrepois qui y ont este fais pour le lever et descendre quant il en est besoing.................... xvii s. vi d. t.

Au cordier pour une corde emploiée a pendre le chandellier du crucifix.. xviii d. t.

Aud. Jehan Laurens pour avoir faict trois boectes de bois es voultes pour les sierges du crucifix et de St Anthoine.................. v s. t.

A luy pour le parpait du siege qui est autour du gros pyler de devant Nre Dame.. xxvi s. iii d. t.

A Guillaume l'organiste pour quatre mois quil a servy a jouer des orgues en lad. église.... .... iiii l. t.

A Mathieu organiste qui a servy depuis la veille Sainct-Thomas jusques lascencion de lan de ce compte............................ vi l. t.

A Gervais Thorte potier destain demourant a Senlis pour une douzaine de petites buyrectes destain a servir a chanter les Messes rabatu les vielles buyrectes que on luy a baillées.............. xxvi s. x d. t.

A Gerard Remy chauderonnier pour un grand chauderon estaint achecté de luy pour servir de benoistier en lad. église............ xxxv s. t.

A Guillot le Fevre, masson, pour avoir racoustré la couverture de la fosse Antoine Broulart.................................... iii s. t.

A Arnonlet Samcon ménuysier demourant à Beauvais sur louvraige du pépytre qu'il faict pour lad. église a esté paye la somme de.. LV l. t.

A Jehan Bachelet sur les paintures dud. pepistre a compte sur led. Samson.. vi l. t.

A maistre Gerard Potdevin pour v bouts de torches achettées de luy.. vi s. iii d. t.

Pour une boicte dyvoire pour mettre le *Corpus Domini*... xv s. t.

Au verrier de Senlis qui a reffaict les verrieres de l'eglise a esté paié le xviie jour de juing mil ve xiiii.......................... iiii l. t.

Au paintre de Beauvais auquel a esté marchandé le paindre le crucifix faict pour le pepistre et trois ymages avec quatre angles pour la ceinture du grand autel a esté payé sur son deu...................... x l. t.

A Jehan Chaulant pour verges et paillettes qu'il a livrées pour lesd. verrieres.. vii s. vi d. t.

1514.

AUTRE DESPENCE.

Au doyen de Clermont pour sa visitation................ VI s. III d. t.

A Jehan de Malefuison, pour avoir sonné le pardon chacun jour, ouvert et fermé les portes de lad. église...................... XV s. t.

Pour le bouys prins à Canneville le jour de Pasques fleuries et pour les cens deubs au seigneur de Laversines....................... XV d. t.

A ung oublier pour oublies baillées le jour de la Pentecouste. XII d. t.

Pour eschaudez achetes par les marguelliers de lad. église le Jeudi absolut.. VII s. VI d. t.

Pour despence faictes la veille de Paques par les marguelliers de lad. église avec le curé et autres.............................. LX s. t.

Aux chanoines et chappitre Sainct-Euvremont de Creil pour les cens qu'ils ont droit de prendre chacun an sur le jardin qui fut Pierre de Lisle, à présent appartenant à lad. église Sainct-Medard par acquisition faicte par les marguelliers d'icelle dud. Pierre de Lisle a esté paié VII s. XI d. t.

Auxd. chanoines pour les cens a eulx deubs et qu'ils ont droit de prendre chacun an sur les presbitaire de lad. église................ II d. ob. t.

Compte de 1515.

Au paintre de Ponts pour avoir paints deux ymaiges en ladite eglise a esté payé... I. II s. 6 d. t^s.

Au serrurier de Senlis pour avoir ferré lhuys du cœur de lad. eglise et la saincture du grand autel a esté payé (1)................. IIII l. t^s.

A Guillaume de Laporte et Arnoullet Dupuis pour avoir fait le grand autel, l'autel Sainct Pierre, et l'autel Sainct Anthoine et aussy pour avoir despavé et repavé le cœur d'icelle eglise et devant l'autel Sainct Nicolas à esté payé pour tout (2)............................ VI l. XV s. t^s.

A eulx pour avoir faict la fenestre de la verrière de dessoubs les closches et le benoistier de lad. eglise a esté payé............ X l. t^s.

A eulx pour avoir scellé le treillis que Drouet a fait a lad. verrière a esté payé.. II s. IX d. t.

A Anthoine Martin pour avoir rechavethe la couverture de lad.

---

(1) Fermeture du chœur.

(2) Construction de l'autel Saint-Pierre et Saint-Antoine, et réparation du chœur.

eglise.. XL s. t.

A Guillaume de Laporte et Arnoullet Dupuis pour avoir fait la fenestre et la verrière de dessus le portail de lad. eglise a esté payé . XV s. t.

A Drouet Hachette pour les barraulx de la verrière de dessoubs les cloches et pour les cloux du crucefix et du tiers poinct au dessoubs a esté payé.. XI l. X s. t.

Aux verriers de Senlis pour avoir fait la verrière de dessus les cloches a esté payé.................................. VIII l. XVIII s. t.

A Marin Mydy pour ung voyaige d'avoir esté à Beauvais pour faire benir le crucefix ouquel voyaige il a vacqué par deux jours pour chacun d'iceulx VII s. t. pour ce por lesdits deux jours.............. XIIII s. t.

1516.

Compte de maistre Simon de Moussy, escuier licencié en loix, yon le Caron et phles Laurens Marguelliers de l'église monsieur sainct Médard de Creil des receptes et mises par eulx faictes pour lad. église pour ung an commençant la veille d'ascencion notre Seigneur mil cinq cens et seize exclusivement et finissant a pareil jour mil cinq cens et dix-sept inclusivement.

RECEPTE EN DENIERS.

Des hoirs yon le Barge pour leur maison du *chappeau rouge* qui fut Jehan Bellette, seant aud. Creil devant lostel du mouton, tenant d'une part à lostel saincte Katherine d'autre part ausd. hoirs aboutant à la ruelle qui maine à la poterne au jour de Noël.................. XI s. p.

Des vesve et heritiers Pierre du Four pour leur maison appelé *lostel de Royaumont* tenant aux murs de la ville qu'il tenoit de Aubert Mencion, lequel Aubert en son vivant charga envers lad. église de XIV s. p. de rente pour avoir deux messes par an en lad. église et se paye lad. rente aux jours Saint Remy et Pasques................................ XIV s. p.

De Jehan Blondel pour sa maison seant à Creil en la grant rue qui fut Gobin Eustace sur laquelle led. Gobin a donné à lad. église XII s. p. de rente par an au jour sainct Jehan Baptiste pour ce............ XII s. p.

Des hoirs Ancel Platel de Nougent pour certains héritages et masures que deffunt messire Pierre le grand tenoit de deffunt Jehan Tassin assise aud. Nougent, au jour Sainct Martin diver.......... XI s. VIII d. p.

De la vefve de Thomas Lefevre de Nougent pour l'obit de Marion Evaude qui a donné à lad. église une pièce de terre sèant aud. Nougent au lieudit Camp d'avoyne, tenant au curé dudit Nougent, au jour Sainct Martin diver ci.. IV s. VI d. p.

De Jacotin Simon au lieu de Jehan Chippault pour sa maison où il de-

meure qui fut teste noire, seant aud. Creil en la grant rue devant *lostel des prisons*, tenant d'une part aux hoirs Guillaume de la place, d'autre part aux hoirs Simon Ancel qui doit chacun an à ladite église VIII s. p. de rente au jour de Sainct Martin diver pour ce................ VIII s. p.

De Drouet Hachette au lieu de Guyot Poret pour une maison et jardin qui fut Thibault le Villain, seant audit Creil, derrière *lostel du Corbeil* et faisant partie dicelluy, tenant d'une part à la maison qui fut Jehan le Court, charpentier, aboutant à la ruelle qui maine à *lostel de la Runt* et d'autre bout à *lostel du Corbeil*.............................. VIII s. p.

Dud. Drouet pour sa maison appelée *lostel du Corbeil* seant à Creil devant la croix, tenant d'une part à la rue Guérin Loysel, d'autre part à la maison qui fut Henry Bourdon, aboutant pardevant à la grant rue, aux jours Sainct Jehan Baptiste et Noël........................ XVI s. p.

Des hoirs Robin Potevin pour une grange place et lieu seant derrière la halle dud. lieu, laquelle grange ledit deffunct Robin en son vivant charga envers ladite église de X s. p. de rente payable chacun an au cinquième jours d'aoust pour avoir deux messes en lad. église, ainsi que la délivrance de ce fait le contient............................ X s. p.

De Jehan Taupin, cordouennier demeurant à Nougent les Vierges pour plusieurs héritages assis aud. Nougent chargés de XX s. p. de rente aux jours de Sainct Jehan Baptiste et Noël.

De laquelle rente deffunct Jehan Lebel dit le Grand donna et laissa à lad. église X s. p. pour avoir deux messes par an en icelle église ainsi que la délivrance de ce fait à lad. église le contient pour ce.... X s. p.

De Pierre Fierabras, demeurant es faulxbourgs de Creil, pour une maison cour et jardin et lieu assis esd. faulxbourgs, en la *rue Richebourg* devant une petite pièce de vigne, assise assez près de lad. maison contenant troys verges ou environ, tenant dune part lad. maison aux hoirs Jehan de Richebourg, au jour Saint Adrian doivent III s. IV d. p. de rente, laquelle rente deffunte Katherine en son vivant vefve de feu Jacques du Pardo a donné et laissé a lad. église le septième jour de may MVXVI, le contient plus au long pour ce.............................. IV s. IV d. p.

1516.

AUTRES MISES POUR L'AN DE CE PRÉSENT COMPTE.

A Anthoine Chaulant serrurier pour avoir fait une clef a la bouette de lad. église.. X d. p.

A luy pour avoir ferré le tronc d'icelle église............ XII s. VI d.

A luy pour avoir fait des pattes à la vys du pulpistre de lad. église.. II s. VI d.

A Marin Midi pour les despens fais à Beauvais en faisant par luy la poursuicte de faire payer aucuns qui devoient à lad. église......... xxv s.

A luy sur ce qu'il luy est deu par la fin de son compte rendu a esté payé la somme de.. viii l. iv s.

A Robinet Rion menuisier pour avoir fait ung tronc neuf en lad. église.. vi s. ix d. t.

Pour ung pennier a porter le pain benoist................. vii d. t.

A Phles Laurens marguellier de lad. église pour ung voyaige par luy fait a Beauvais soliciter la poursuicte que l'on faisoit contre ceulx qui devoient à lad. église a este paie........................... xxvii s.

Pour cinq asperges achettées par lesd. marguelliers.......... iii s.

A Drouet Hachette Mareschal pour avoir fait les ferrures de la verrière au dessus du portail de lad. église a este paye... viii l. xv s. iii d. obl.

A Guillaume Fournier masson pour avoir fait les troux et scellé lesd. ferrures.. iv s.

A Jehan Sondier, verrier, demeurant à Senlis pour avoir fait lad. verrière montant trente pieds de verre au feur ii s. iv d. p. chacun pied. a esté payé.. cii s. vi d.

Audit Jehan Sondier pour avoir ressouldé le plonb estant sur la goustière de la chappelle Notre-Dame............................ v s.

A ung plastrier pour avoir racoustré le pavé au tour de la tombe de deffunct Yon le Barge.. vi d.

Pour ung bassin achetté par lesd. marguelliers pour faire la queste de lad. église.. iii s. viii d.

A Jehan de Fromont, greffier de la prévosté de Creil pour les lettres de délivrance faites à lad. église de iv s. iv d. p. de rente a prendre sur Pierre Fierabras a esté paye.. v s. p.

Pour cinq quarterons d'encens achetté par lesdits marguelliers ii s. i d.

A Yon Poidevin pour la soygnye de lad. église pesant quinze livres de cire a esté payé la somme de........................ iv l. vii s. vi d.

A Arnoulet Samyon menuisier demourant à Beauvais pour la par payé de ce qu'il lui était deu d'avoir fait le pulpitre de lad. église a esté payé la somme de.. xlviii l. t.

A maistre Gérard Potdevin, prêtre viscegerend de ladite église et aulx chapp^ains d'icelle pour ung service fait pour deffunct Yon le Barge montant cinq messes avec vigilles et commandaces a esté payé la somme de.. xliii s. ix d. t.

A Jehan Laurens menuisier pour le louaige d'une chambre qu'a tenue Armoulet Samson menuisier, a esté paye la somme de........ xx s. t.

A Yon le Caron pour avoir scellé les crampons estant autour de la vis du pulpitre et autres réparations faites de son mestier de plastrier a été

payé .... xx s. t.

Au dit Sondier pour avoir remis plusieurs losanges et verrières à lad. église .... v s. t.

1521.

Compte ou estat en bref de Jehan Crochet, marchand, demeurant à Creil, commis à la conduicte de loeuvre du clocher de l'église monsieur sainct Medard dud. Creil. des receptes et mises par luy faictes touchant led. ouvraige pour ung an commençant la veille d'Ascension Notre Seigneur mil cinq cens vingt et ung et finissant a pareil jour mil cinq cens vingt deux exclusivement.

Mises fètes durant l'an de ce compte.

A Simon Thoret et Robinet Riou, pour avoir par eulx descouvert et desassemblé le comble de la vis du clocher, a esté payé la somme de .... xIII s.

A Colin Bertin, pour une journée d'avoir mené et conduict le barrot a charrier des immondices, a esté payé .... xvIII d.

A Pasquier Fournier, pour une journée d'avoir charié du sablon. II s.

A Pasquot Bouré, pour quatre journées qu'il a vacqué a charier des immondices et du sablon, a esté payé.......................... xxx s.

A Nyvet Grévin, pour six journées a manouvrer et charrier du sablon.. xII s.

A Jehan de Chennevières et autres maçons, pour avoir mis la croix du cymetière bas.. IIII s.

A Jehan de Chennevières, pour LVIII tonneaulx de pierres par lui livrées, a esté payé la somme de.......................... xIII l. v s. x d.

A luy, pour neuf muys de chaulx, xxvIII tonneaux et demy de pierre, six barrottées de blocaille par luy livrés, a esté payé.. xII l. xv s. x d.

A luy, xLv tonneaulx de pierre par luy livrée, la somme de. x l. vI s. III d.

Pour la façon de xxIIII clayes, a esté payé.............. xIII s. IX d.

A Michault de Bray, maître maçon dud. ouvraige, a esté payé par sa quittance la somme de IIII^{xx} x l. x s., pour ce... IIII^{xx} x l. x s. t.

A luy, pour les bestions et feuillaiges par luy fais au portail dud. clocher par marché fait avec luy par les habitants dud. Creil....... LV s.

A Nicolas Laurens, pour une roe et ung esseul par luy mis au barot de lad. église, a esté payé.......................... xII s. vI d. t.

A Fondet Hachette, pour avoir ferré lad. roe par quatre fers dessoulz et deux hurtres.. v s.

A Jehan Laurent, menuisier, pour ung huys par luy fait audit clo-

cher.. v s.

A Benoist Bourgoys, pour la serrure et ferrure dud. huys..... IV s.

Pour chaulme qu'il a convenu pour couvrir ledit ouvraige..... VI s.

A Guillot Lefevre et Clement de Longuast, pour avoir par eulx couvert led. ouvrage.. VI s. VI d.

A Jehan de Chennevières, pour CVIII tonneaulx de pierre, par luy livrée, par sa quittance a esté payé.................. XXII l. XII s. p.

A luy, pour XV muys de chaulx au feus de XII s. VI d. le muys ; a esté payé par sa quittance la somme de.................. IX l. VII s. VI d.

A Jehan Dupuis, pour un voiaige de mortien a eschauffaulder.. IV s.

A Christophe Cocquatoix, pour XXXIX tonneaulx de pierre par luy livrée, a esté payé par sa quittance la somme de..... VIII l. II. s. VI d.

A Bastien Leroy, organiste de lad. église, par ordonnance de plusieurs des habitants dud. Creil, la somme de X l. II s. III d., qui lui estait due de reste du temps de Guilleaume du Quesnel, naguères marguellier de lad. église, pour ce.............................. X l. II s. III d.

A Jehan de Chenneviers pour XLII tonneaulx et demy de pierre par luy livrée, a esté payé par sa quittance............... VIII l. XVII s. I d.

A Guillaume Fontaines, pour deux journées à manouvrer et charier du sablon, a esté payé .... IIII s.

Au fils Berthault Boissellier, pour avoir porté et sonné la sonnette parmy la ville pour amasser les gens à tirer aux basteaulx, en l'un de ce compte, a esté payé .... X s.

Pour la façon et escripture de ce présent compte .... IIII s.

Somme toute Recepte VIII^{XX} XVIII l. XIX s. VII d. t., *et la despense avoir* IX^{XX} VII l. XI s. VII d.

Compte de 1539.

AUTRE RECEPTE.

De maistre Jehan de Moncy curé oudit Creil la somme de cent dix sols tournois qu'il a donn. pour employer à la perfection du clocher de ladicte église pour ce cy.. CX s. t.

1545. — Autres mises pour le bastiment ou clocher faites par led. deffunct Jehan de La Haye.

A esté baillé et payé aux ouvriers et maçons qui ont besongné aud. clocher depuis le jour de l'Ascension M. V^{c} XLVII jusqu'au sixième jour de septembre audit an. La somme de quarante-huict livres treize sols tournois comme appert par les papiers journaulx dud. deffunct pour ce

cy.. XLVIII l. XIII s. t.

Aux carriers qui ont tiré la pierre pour ce fr en la carrière a esté payé la some de vingt quatre livres troys sols quatre deniers tourn. pour ce cy.. XXIV l. III s. IV d.

Autres mises par luy faites durant ledit temps.

Pour oublies le jour de Penthecouste a esté payé .... IIII s.

A Regnault de Longnast pour avoir racoustré les aornemens de lad. église a esté payé.. II s.

Au magister dud. Creil pour avoir esté à Mello fre beneistre le calice de lad. église a esté payé.. III s. t.

Au fils Jehan Thevart pour may .... VI d. t.

Compte de 1574.

DESPENCE.

Et premièrement :

A Philbert Lesueur me tailleur d'imaiges demeurant à Beauvais pour avoir faict le crucefix et deux imaiges en ladite église a esté payé comme il appert par sa quittance la somme de trente livres tournoys pour ce cy.. XXX l. t.

Item pour les cens deus au seigneur de Lavercynes pour le boys prins l'an de ce present compte a esté payé trois deniers tournois.... III d. t.

A Henry Gesseaulin qui a esté quérir ledict bois benys a esté payé deux sols six deniers tournois ci .... II s. VI d. t.

Plus pour les eschauldées du jeudy absolut a esté payé à la veuve Nicolas Loir la somme de soixante sols tournois cy.................... LX s. t.

Pour le vin dudit jour de jeudy y porté en l'église selon la coustume a esté payé la somme de dix huict sols tournois ci............ XVIII s. t.

Item pour le disner dudict jour de jeudy et celluy de la veille du jour de Pasques la somme de vingt cinq sols tournois cy............. XXV s. t.

Item pour le vin de la Pentecoste a esté payé deux sols tournois ci II s. t.

Plus pour les oublyes dudit jour en ce comprins la peine du messaiger six sols tournois.. VI s. t.

Item plus pour le vin du jour de Noel deux sols tournois cy... II s. t.

Plus au doyen de Clermont pour sa visitation a esté payé six sols trois deniers tournois ci.................................. VI s. III d. t.

Plus à Larcédiacre de Beauvais aussy pour sa visitation de l'église quinze sols tournois.. XV s. t.

Item baillé au prédicateur qui a presché les advens et caresme, comme il appert par ses quitances la somme de huict livres tournois cy VIII l. t.

Compte de 1604.

DESPENCE COMMUNE DU PRÉSENT COMPTE.

Pour les cens deubs à Laversines à cause du bois benist trois deniers cy .... III d.

A Leurin Gesseaulme pour avoir esté quérir ledict bouy......... V s.

Pour les cens deubs à l'église St Evremont a cause de la chapelle Notre Dame et partie du cimetière huit sols trois deniers......... VIII s. III d.

A ung prédicateur pour une messe par luy dite le jour St Médard.. V s.

Pour le service des trespassés le lendemain dudit jour St Médard la somme de soixante trois sols ci.......................... . LXIII s.

A ung homme d'avoir carillonné la veille St Médard............ II s. t.

A Nicolas Velon pour le may dud. jour.................. VII s. VI d.

Pour le pain et vin du petit sacrement....................... II s. t.

Pour les droits des ténèbres a esté paié au prédicateur clerc et corriste vingt sols tournois... XX s. l.

Pour les gages desd. marguilliers de lad. église................ IV l.

1675. — Reveaus de la cure de Saint-Médard de Creil, au XVIe siècle.

MM. de St Evremont de Creil lui payent pour

sa pension congrue...........................	300	livres.
la fabrique, pour ses obits......................	156	
pour trente saluts fondez........	12	
en offrandes..................................	24	
en mortuaires................................	24	
en luminaire des morts.......................	72	
en baptesmes.................................	30	
en messes du Saint-Nom de Jésus et de Sainte-Croix	20	
en confréries................................	12	
en pain des fêtes et dimanches..........	12	
en petits droits.............................	20	

Dans les visites faites à cette église par l'évêque de Beauvais, Mgr Augustin Potier, le 26 mai 1618, en présence de M. Pierre Warnier, curé, il est dit que les grosses dîmes de Creil appartiennent au chapitre de Saint-Evremont, et défenses faites d'apporter des corneaux à l'église le jeudi absolu.

Du 9 août 1643, concordat entre le curé de Creil et Nicolas et Pierre Loir, et Claude Mahieu, marguilliers, au sujet de deux messes qui se disent chaque semaine au château de Creil; le curé convient de célébrer

la messe haute de l'église à huit heures du matin, les jours fériés; il abandonne les deux messes du château à son vicaire.

En 1678, M. Philippe Lecoq s'acquitte très-bien de son devoir, et il est dit que les vitres de l'église et de la chapelle de Vaux seront réparées, que les livres de chant seront reliés, et que les comptes de Pierre Angelin et autres seront rendus. *(Pouillé du diocèse de Beauvais.)*

—

A l'aide des notes nombreuses que nous avions recueillies, nous avons écrit cet essai historique sur la ville de Creil; il ne nous fut pas plus permis de tout visiter, qu'il nous a été possible de tout connaître, malgré notre désir de ne rien mettre en oubli. Aussi, ce n'est qu'un premier travail ayant besoin d'additions et même de quelques corrections. Nous avons fait suivre cette notice de plusieurs documents qui sont des preuves historiques que nous avons retrouvées aux archives impériales.

Nous avons pu faire reproduire, à la demande de plusieurs membres de la Société Académique de l'Oise, deux gravures tirées de notre collection parmi celles qui appartiennent à la ville de Creil. L'une, la plus ancienne, représente le château de Creil au XVIe siècle; elle est gravée par Androuet du Cerceau, et la seconde nous fait voir ce même château abandonné, tombant en ruines peu d'années avant sa démolition.

DOCUMENTS, NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

CONCERNANT

L'HISTOIRE DE CREIL.

1144. — Lettre de Louis VII au sujet du travers du pont de Creil.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Ludovicus Dei gratia Rex Francorum et Dux Aquitanorum que fidelium sancta devotio ad usus pauperum Christi largiri decrevit ecclesiis facile perversorum malitia nititur infirmare nisi Regalibus munimentis firmentur. Notum itaque facimus omnibus tam futuris quam presentibus quicquid Rainaldus comes Claromontensis et uxor ipsius Clementia comitissa in transversu pontis Credulii Ecclesie beati Lupi hescerentis, monachisque ibidem famulantibus Deo tribuerunt nos quidem concessisse auctoritatis nostre privilegio confirmasse concedimus etiam atque firmamus prefate Ecclesie beati Lupi quicquid genitor noster venerande memorie Ludovicus in nemoribus nostris usibus Fratrum infirmorum loci ejusdem hospitum que donavit. Quod ut perpetue stabilitatis obtineat munimen scripto commendari, sigilli nostri impressione signari nostri que nominis subtus inscripto Karactere corrobari precepimus. Actum publicè Parisius anno ab incarnatione Domini M° C° XL° IIII°. Regni vero nostri VIII° astantibus in palatio nostro quorum nomina sub titulata sunt et signa. S. Radulfi viromandorum comitis Dapiferi nostri. S. Mathæi camerarii. S. Mathei constabularii. S. Guillelmi Buticularii.

Data per manum cancellarii.

Confirmation de la lettre précédente.

O... Dei gratia venerabili Belvacensium Episcopo R... Claromontensis comes juste quod justum est exequi. Noveritis Karissime ac Reverendissime pater, quod ego gratia Dei preventus, omnium que procerum meorum pari consilio similique voto commotus, contuli Deo Ecclesie que

beati Lupi de hescerento totam tertiam parta transitus pontis de Credulio. Quod donum ut stabile firmum que permaneat vestram commoneo ac exoro benevolentiam quatinus divine pietatis nostre que dilectionis respectu, illud donum vestris litteris confirmetis; et canonico more sigillo auctoritatis vestre, ne que posterorum fraude vel violentia infirmari queat, ennunciatis; et omnes illos qui super hac re Monachis beati Lupi nocere voluerint, vel aliquod Dampnum inferre tentaverunt rigore Ecclesiastice discipline coherceatis. Valete.

Ces deux pièces, ainsi qu'une charte de confirmation donnée la même année par Sanson, archevêque de Reims, se trouvaient dans le cartulaire de Saint-Leu d'Esserent.

Dans le tome XXI du *Recueil des historiens de France* on trouve cet *Index mansionum* des rois de France.

1258. — Juin. Louis IX. *Apud Cridolium.*
1260. — Juillet. Louis IX. *Apud Credulium regni anno* XXXIV.
1288. — Juillet. Philippe IV. *Apud Credulium.*
1294. — 3 août. Philippe IV. *Apud Credulium die martis post festum de Petri ad vincula.*
1295. — Avril. Philippe IV. *Apud Credulium.*
1297. — Avril. Philippe IV. *Apud Credulium.*
1310. — Mai et juin. Philippe IV. *Credulii die lunæ port ascensionem domini.*
1311. — Avril. Philippe IV. *Apud Credulium per regem*, et 6 octobre *Credolii, et apud Credolium.*
1325. — Novembre. Charles IV. A Creel par le roi.
1327. — Décembre. Charles IV. *Credolii per regem.*

1259. — Sous Louis IX.

Enquête faite sur le droit d'enlever le bois mort dans la forêt *de Brocia* par les *homines de Haia* qui doivent conduire *palos et clausuras ad vineas domini Regis de Credolio et horderam ad castrum Credolii* (1).

1259. — Sous Louis IX.

Enquête par J. de Quarregio Ballivum Gisorcii super eo quod Renaudus de Esquatilla dicit quod fossata contigua muris castri Credolii, ab aqua

(1) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

usque ad quamdam turriculam contiguam ecclesie sancti Medardi de Credolio, prout domus ipsius Renaudi se comportat in longitudine sua sunt, hac racione quod antecessores sui ea tenuerunt, videlicet Hugo, dictus abbas, avus ipsius et Flandrina avea sua, consitens quod comes Philippus Bolonie dicta fossata fecit reparari tempore guerre, dicens eciam quos ipse et antecessores prædicti usi fuerunt piscaria et fructibus dictorum fossatorum à tempore raparacionis ipsorum citra, et eciam ante. Item dicit quod fossata contigua muris castri Credolii à dicta turricula usque ad quandam portam, dua sunt, hac ratione quod ea tenet de domino Rege ad sex denarios censuales ex ballo cujusdam ballivi sibi facto, post decessum dicti comitis de cujus nomine non recolit, dicens quod dictum censum solvit per viginti tres annos. Item confitetur quod terra et vinee contigue, ex uno latere, dictis comitis sunt ecclesie sancti Evremondi, sit nescit ex cujus dono; ballivo predicto in contrarium dicente quod se dictus Renaudus per testes aliquos probat se et antecessores suos dictis fossatis in aliquibus usum seu usos fuisse usus hujusmodi non libet valere, tum quià muri fortericie domini Regis siti sunt inter domum dicti Renaudi et dicta fossata que domui dicti Renaudi non serviunt, et in urbanis et rusticis prediis impedit medium predium quod non servit, tum quià terra contigua dictis fossatis ex alio latere es canonicorum Credolii tum quià dicta fossata seu eciam fructus eorum dem colligendi datam sibi vel suis antecessoribus fuisse ab aliquo sue eciam impositum : Renaudus de Esquantilla nihil probat : Rex habebit fossata, nec probat idem Renaudus quod solverit pro fossatis censum quem dicebat se solvisse injunctum est ballivo quod levet ab ipso Renaudo valorem preventuum hujus fossatorum perceptorum ab ipso Renaudo (1).

1262. — Sous Louis IX.

Arrêt rendu à la suite des plaintes faites par les bateliers qui avaient coutume de *solvere apud Credolium* (2) pour les grands bateaux.

1264. — Sous Louis IX.

Enquête faite de mandato Regis per Ansellum militem ballivum Gisorcii super usagio ad nemus siccum in pomeria quod potuit habere homines

---

(1) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

(2) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

Credulii, eo quod usuaverunt de dicto usuagio ad nemus siccum in pomeria pacifice, tempore comitis Radulphi comitisse Katherine et Regis Philippi, nichil probatum est pro dictis hominibus credulii propter quod habere debeant dictum usagium ad nemus siccum in pomeria, etc. (1).

1267. — Sous Louis IX.

Enquête dans laquelle il est parlé de la terra de Ghuignescort .. unum arpentum vinee site apud Credulium in clauso Regis, una bova que est supra cheminem apud Credulium et una domus juxta bovam, nemus Bartholomei in Pomaria, jardinus situs apud Credulium, ubi est columbarium, nemus domini Petri de Lys situm in foresta de Hez (2).

1269. — Acte de donation du comté de Clermont par Saint Louis à Robert, son cinquième fils.

Loys, par la grace de Dieu, Roi de France, nous faisons chose cognue tant aux présens qu'à venir, que nous a Robert nostre fils et ses hoirs de son corps donnons et assignons les choses que dessous sont denotées, apres notre deces a tenir et posseder. Cest a savoir nostre chastel de Clairmont avec toutes ses appartenances, La Neufville-en-Hez, la forest et les appartenances d'icelle, Creilg avec toutes ses appartenances, Sachi et tout ce que nous avons à Gournai-sur-Aronde et quelconques autres choses que nous avons et possessons en la comté de Clairmont...., et Meri avec ses dépendances, fiefs et domaines et quelconques autres choses. Nous avons illeuc, et toutes choses devant dites ichil Robert et ses hoirs tennent en fief et hommage lige de nous Rois de France et de ce seront tenus rendre service de hus à yceux des choses toutes voies que li comtes de Clairmont ont tenu ou devront tenir des esvesques de Beauvais, de labbe de Saint-Denis, sont tenus tant icieux notre fieux comme ses hoirs faire hommage à levesque et a labbé qui oront été pour le tems : A de certes cette donation et assignation nous fesons sous les dons fiefs, et aumosnes données et octroiées jusqu'a l'ore ès lieux et terres devants dits et sauves donations et restitutions se au-

(1) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

(2) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

cunes en avons fait ou ordonné estre faistes a iceux et sauf a de certes en tout le droit d'autrui. Que se il aura avenu par avanture icelluy notre fils ou lui ou les hoirs morts sans hoirs de son corps, toutes les choses devant dites retourneront franchement a notre hoir ou successeur que pour le temps aura tenu le royaume. Que ce soit ferme et stable et permanent a toujours, nous avons fait garnir ces lettres par limpression de notre scel.

Fait a Paris lan du S^r^. mil CC LXIX du mois de mars.

1272. — Sous Philippe III.

.... pronunciatum est contra homines de Credolio et contra homines Clari Montis in Belvacesino qui cartas quasi consimiles pretendebant (1).

1272. — Sous Philippe III.

Arrêt au sujet d'un *vivarium de Gonnix* qui dépendait *de Credulio* (2).

1281. — Sous Philippe III.

Un arrêt prononciatum fuit quod abbas et conventus Regalis Montis de rebus suis emptis et vel non emptis quas ad proprium usum suum propriis navibus suis, vel, mediante mercede, sibi conductis per aquam Ysare, apud Credulium, duci vel transferri faciunt et facient in futurum, pedagium seu constumam aliquam apud Credulium solvere non teneantur, etc.

Nous avons cité p. 629, note 1, un extrait d'une pièce du Trésor des Chartes; nous avons pu en obtenir une copie, et nous la donnons *in extenso* pour réctifier la note de D. Grenier.

1374. — Cession de Creil et de l'étang de Gouvieux au roi de France.

Carolus Dei gratia Francorum rex. Ad corone nostre quam ipse per quem reges regnant inter ceteras hujus orbis dominationes claris virtutibus et insigni excellencia gloriosius exaltavit honorem et comodum nedum in

---

(1) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

(2) Les *Olim* ou Registres des *arrêts* publiés par M. le comte Beugnot. Paris, imprimerie royale, 1839; trois volumes in-4°.

tuendis verum etiam in augendis juribus habentes nostre considerationis intuitum. Notum facimus universis presentibus et futuris cum quod nos nuper castrum et villam de Credulio passagium et districtum fluvii Ara quo medio sub nostra obediencia existente subditos utriusque partis fluvii ab hostium incursibus securos teneri ipsos que e contrario non est dubium subjugari posse cum castellania, garenæ et ceteris suis pertinenciis universis quas dominus de Grancy et carissima amita nostra Beatrix de Borbonio uxor sua ad causam ipsius amite nostre tenebant et possidebant ad hereditatem perpetuam stangnum insuper de Gonvieux quod a dilecto et fideli nostro comite Dampmmartini cum domo et molendis ibi existentibus et ceteris suis pertinenciis aquisiverimus titulo emptionis ad incrementum jurium dicte corone nostre pensata utique utilitate Rei publice nostri regni et in ipsorumpossessione fuerimus atque sumus pacifice. Nos castrum, villam, et castellaniam atque stagnum hujusmodi cum suis pertinenciis et dependenciis supradictis nec non et alia universa et singula acquisita per nos et etiam aquirenda futuris temporibus quibus cumque modo titulo sive causa circa vel prope villam et stagnum hujusmodi ex nunc pro tunc ex nostra certa scienta et auctoritate regia eidem corone nostre ad ipsius incrementum felice comodi et honoris et ipsius juribus atque domanio conjungimus et inseparabiliter solidamus et premissa ex nunc applicantes et appropriantes eidem et inter ipsius jura numerantes ea sit solidata manere in perpetuum volumus, et decernimus et unita nullo unquam tempore ab ejusdem corone domanio causa, vel titulo donacionis permutacionis partagii matrimonii seu dotis regine vel regis filie vel concordie cujuscumque dato quod esset super sopienda clade bellica et consequenda pace aliis ve titulis causis occasionibus vel exquisitis coloribus separando. Ad que inviolabiliter observanda nos et futuros successores nostros reges francorum obligamus et volumus esse astrictos ut dum insignia sue coronacionis sanctissime recipient de et super premissis tenendis modo et forma predictis prestent specialiter sacramentum. Quod ut firmum et stabile permaneat nostrum presentibus fecimus apponi sigillum. Datum Parisius die decima quinta januarii. Anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo quarto et regni nostri undecimo. Sit signatum per regem. *Archives impériales. — Trésor des Chartes.* Registre J. J. M., f° 21.)

1374. — Rachat du droit de Winceslas comme héritier de Beatrix de Bourbon sur la seigneurie de Creil.

Winceslaus de Bohesme par la grace de Dieu duc de Lucembourg de Lothraine de Brebant et de Lembourt marchis du saint empire. A tous ceulx

ui ces lettres verront salut. Comme notre très chier et tres redoubté seigneur monseigneur le roy de France pour la seureté de son royaume et de ses subges et pour eschiner les dommages et perils aultrefois avenus et qui de jour en jour puevent avenir par le fait de la prise du chastel et ville de Creel, ait nogaires fait traitier avec notre tres chiere dame et mere la Roine de Behaigne et le seigneur de Grancy son mari ad ce que le dit chastel et ville de Creel qui estoient et sont de son propre heritage et qui après son deces nous devoient venir et retourner comme notre propre heritage, feussent et demourassent perpetuellement et hereditablement a mondit seigneur le roy et appliquez a son domaine, moyennant certaine recompensacion que notre dite dame et le sire de Grancy en doyvent avoir. Nientmoins pour ce que notre dite dame et le dit sire de Grancy ne pooient ou vouloient proceder a la perfection dudit traitie ne prendre pour ce recompensacion aucune senz notre volenté ou consentement. Savoir faisons que nous pour toujours obeir et faire le bon plaisir de mon dit seigneur le roy en loant et approuvant se mestier est le traitie et accort que notre dite dame et mère et le dit sire de Grancy ont fait ou feront a monseigneur le roy ou a ses gens pour lui de lalienacion, bail ou transport du dit lieu de Creel et des appartenances. Nous sur ce bien advisez et conseillez voulons et consentons de notre certain propos que ledit chastel, ville chastellenie et terre de Creel avec toutes ses appartenances et dependences fiez arrefiez droiz et seignories quelconques soient doresennavant et demeurent a toujours hereditablement a monseigneur le roy et ses successeurs Roys de France ou a leurs ayans cause comme leur propre demaine et propre chose et des maintenant les delaissons et transportons du tout a monseigneur le roy a ses successeurs ou ayans cause senz ce que nous y puissons ou deyons jamais riens demander requerre ou reclamer par quelconque tiltre voyage ou cause que ce puist estre et oultre moyennant bonne et loyal recompensacion cest assavoir la somme de seze millie frans dor que nous avons pour ce eue et recue dudit monseigneur le Roy et dont nous nous tenons pour bien contens et pour bien paiez. Nous promettons loyaument et foy de notre corps a non venir ou faire venir contre ce present transport ou consentement jamais a nul jour en jugement ou ailleurs ne a demander autre recompensacion que dessus est dit pour le dit chastel, chastellenie ville et terre de Creel et de ses dites appartenences mais y avons renoncié et renoncons du tout par la teneur de ces presentes et quant ad ce temps ferme et stable a tous jours nous avons obligé et obligons par ces mesmes lettres nous nos biens nos hoirs ou successeurs quelsque ils soient ou que il puissent estre trouvez pour tenir lenterinement et effet des choses dessus dites. En tesmoing de ce nous avons fait mettre a ces lettres notre propre scel, donné a Binch en Haynau

le premierjour de novembre l'an de grace mil ccc soixante et quatorze.

Archives impériales — Trésor des Chartes.
Registre J 160, n° 33.

Les XVI^{m} frans pour lachat de la ville de Creel et des appartenances fait du duc de Brebant desquelz mention est faite es lettres auxquelles ceste cedule est atachée, furent baillees et délivres a Jehan de Rain, escuier dudit duc de Brebant, lequel apporta lesdites lettres du dit duc ; cest assavoir par la main de messire Hue de Roche, maistre Bertran du Clos et Jehan de Vaudecar des deniers des coffres du Roy. VI^{m} frans par lettres de recongnaissance sous le scel de Chastelet de Paris donne le ludi XX jour de novembre lan mil ccc soixante et quatorze et par la main de Berthelemy Spifame, X^{m} frans lesquelz Francois Chautesme receveur général des aides doit prenre pour son compte commencant le premier jour de jenviey CCCLXXIIII qui est le quint compte dudit Francois. Ledit Francois les prend pour le dit compte ou chapitre deniers baillés au roi notre seigneur lequels il a donnez baillez et aumosnez et distribué par la manière qui sensuit au IIIIxx et XVI jeuillet dudit compte c'est assavoir X^{m} frans dessus dis.

Archives impériales. — Trésor des Chartes.
Registre J. 160, n° 27.

La piece portant le n° 34 du même registre est la procuration que Winceslas donne a Jehan de Rain escuyer de recevoir pour lui les seize mil francs d'or que le roy de France donne au duc de Luxembourg pour obtenir son assentiment à la cession de Creil (20 novembre 1374).

Le 3 mars de l'année 1375 Beatrix de Bourbon autorisée de son mari vend au roi de France moyennant 12000 florins d'or la seigneurie de Bar-sur-Aube qu'elle avait reçue du roi en échange de la ville et seigneurie de Creil. Les procureurs qu'elle nomme sont Jean de Garde archidiacre de Toul, en Lorraine, Jehan Haquin chanoine de Rheims et Guillaume Darguy escuyer sergent d'armes du roi.

Archives imperiales. — Trésor des Chartes.
Registre J. 160, n° 37.

0434. — Capitulation de Creil défendu contre les Anglais par le batard George de Senetierre.

Henri par la grace de Dieu roi de France et dAngleterre savoir faisons a tous presens et avenir nous avons un certain traictie et appoinctement fait pour la reddition de nos ville et chastel de Creilg que nagaires tenoient nos ennemis et adversaires, scellé du scel de notre tres chier et amé cou-

sin le sire de Talbot lieutenant de nous et de notre tres chier et tres amé oncle le gouvernant et regent notre royaume de France duc de Bedford sur le fait de la guerre es pais dentre les rivieres de Seine Somme et Oize jusques a la mer a nous presenté, pour en avoir la confirmacion de la partie des gens deglise nobles bourgois, manans, habitans en icelle ville et chastel duquel traictie et appoinctement la teneur est tele. Jehan sire de Talbot de Bourneval et de Wesford lieutenant du roi et de monseigneur le régent et gouvernant le royaume de France duc de Bedford et capitaine général sur le fait de la guerre en lisle de France et pais dentre les rivieres de Seine Somme et Oize jusques à la mer a tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. Comme pour redduire et mettre en l'obeissance du roy notre seigneur la ville et chastel de Creilg nagaire occupes par les ennemis avons de par le roy notre dit seigneur mis et tenu siege devant la dite ville et chastel et tant procede que ceux qui etaient dedens ont fait traictie et composition avec nous ainsi et en la manière quil appert plus a plain par celui traictie duquel la teneur sensuit. C'est le traictie fait par nous George bastard de Senetiere a present capitaine des chastel et ville de Creilg, les gens de guerre, les gens deglise, nobles bourgois, habitans et retrais en la dite ville et chastel de Creilg, d'une part avec noble et puissant seigneur monseigneur de Talbot lieutenant du roy dAngleterre et de tres haut et puissant prince monseigneur le duc de Bedford d'autre part. Premierement nous George de Senetiere capitaine dessusdit les gens de guerre, les gens deglise nobles bourgois et habitans desdis ville et chastel sont tenus de bailler et delivrer realement et de fait pour et au nom dudit roy dAngleterre audit seigneur de Talbot les dis ville et chastel le xx jour de ce present mois de juing à heure de soleil levant ou cas que le dit seigneur de Talbot et ceux estant en sa compaignie ne seront combatus et vaincus de la partie du roy de France notre seigneur le xix jour dudit mois entre le point du jour et leure de nonne qui sera une heure apres midi en certaine place, ladite ville et chastel du costé de la France entre le bois et le dit Creilg, laquelle place ne sera ni par l'une ni par l'autre partie aucunement fortifiee par main d'homme. Toutefois chacune des parties pourront porter pieux en leur main pour eulx en aidier si bon leur semble et prendre tel advantage ou fortificacion qui y estoit avant ca que ce present siege y feust mis, Item, que pendant le dit temps nous ne pourrons faire guerre au dit seigneur de Talbot, ni a ceux de la partie du Roy dAngleterre, ni le dit xixme jour issir hors de ladite ville et chastel pour nuire ou grever tant par les dis ville et chastel comms par dehors la compaignie du dit seigneur soit de canons, veuglaires, couleuvrines, trait ou autres habillements quelconques Et pareillement ne sera fait de la partie du dit Roy dAngleterre ni dudit seigneur de Talbot le di temps pendant guerre, nui-

sance, ou violence a nous ne aus dis chastel et ville de Creilg soit de nuit soit de jourpar eschielle et autrement. Item ledit temps pendant ne porrons faire quelque fortification au remparement esdit chastel et ville ne es murs, tours portes et fossés diceulx ne aussi ne sera fait de la partie dudit seigneur au dit siége aucuns approuches en oppressant la ville plus avant que ce qui est fait de présent. Item ledi temps pendant ne mettront quelsconques gens-darmes de trait de guerre esdis ville et chastel ne iceulx advitailleront plus avant que ils sont de present, ne garniront de canons, veuglaires, coulevrines, pouldre, arbalestes, trait neautres habillemens de guerre. Item audit xxme jour de cedit mois se nous ou aucuns de nous voulons apres notre parlement de ceste ville et chastel de Creilg ales a Beauvais, Senlis, Compieigne ou autre part en l'obeissance du roy de France, faire le porrons avec tous nos biens, chevaux, harnais, or et argent, vaisselle, joyaulx robes et autres meubles ustensiles ans et trousses et généralement tous autres biens a nous appartenans et sans ce que aucun arrest destourbier ou empeschement nous soit donné ni a aucuns de nous soubs ombre ou couleur de debtes, obligacions, plaigeries, scelles ou autres quelsconques choses que ce soit, sans emporter vivres ne habillemens de guerre comme canons, veuglaires, couleuvrines, pouldres ne arbalestres lesquels choses ne gasterons ne consummerons et parmi ce, et pour nous et chacun de nous nous en aler seurement non obstant quelconque chose advienne soit pour serrement fait autrefois ou autre cause a l'occasion de la guerre le dit seigneur de Talbot sera teuu de nous donner, et a chacun de nous bonne seurte et sauf conduit de la partie dudit roy dAngleteterre reservez et exceptez ceulx qui seraient en la dite ville et chastel si aucuns en y a coulpables de la mort feu Jehan jadis duc de Bourgogne et de la traison commise par Olivier de Blois en la personne de Monseigneur le duc de Bretaigne, tous Anglais Irois et Galois, et semblablement tous Gascons Escossais et Alemens qui autrefois ont été de lobeissance du Roy dAngleterre ou prins de lui gaiges ou souldées. Et si rendrons franchement et quictement tous prisonniers qui sont de present es dis ville et chastel de lobeissance du di roy dAngleterre. Item sil plaisoit a nous gens deglise, nobles bourgois, manans destre et demourer en ladite ville et chastel et autre part en lobeissance du Roy dAngleterre, en faisant le serment faire le pourrons et sera tenuz ledit seigneur de Talbot de nous bailler lettre de pardon et abolicion generale et nous demourront tous nos biens meubles quelz quils soient pour en faire et disposer à nos bons plaisirs, et aussi tous nos heritages se iceulx ne sont donnés, et ceulx de nous qui ne vouldront demeurer audit Creilg seu pourront partir le xxme jour de ce mois avec tous leurs biens comme dessus est dit, se ils ne sont desdis reservez et pour nous en aler ledit seigneur de Talbot sera tenuz de nous donner bon sauf conduit sans en

rien paier. Item que toutes personnes qui se sont parties desdites ville et chastel pour aler demourer dehors qui ne sont desdits reservez pourront retourner audit Creilg dedans le xxme jour de cedit mois et en faisant le serment joiront de ce present traictie comme les dessusdits qui demourer vouldront. Item et s'il advenoit que aucun en particulier tant desdites ville et chastel comme dudit siege tirassent ou getassent pierres, ou deissent injures les ungs aux autres par cas dadventure de voulente ou autrement ledit temps durant ja pour ce ne sera enfraint ce present traictie, mais seront ceulx qui auront tiré, gecté, ou injurié punis par ceulx de leur parti se congneux ou apprehendés peuvent estre. Item et pour icelles choses et chacune d'iceles garder fournir et acomplir de la partie de nous ont este baille audit jourdhui au dit seigneur de Talbot en ostages, Anthoine Dusson, Jehan de Nacause, Jehan Desteroille, Loys de Montigny, maistre Jehan Boitervoise, messire Dominique Locart, maistre Arnoul Le Charpentier, Colin Le Bauge, Guillaume Salengue, et Pierre Le Seuire lesquels ostages ledit seigneur de Talbot apres ladite bataille faite sera tenus de rendre francs et quictes, garnis de bonne seurté en faisant par nous toutes les choses dessusdites et sil advenoit que ledit seigneur de Talbot feust desconfit et vaincu, en ce cas ledit seigneur sera tenu de rendre et remettre les dis ostages dedens la dite ville de Creilg en leurs franchises et libertés. Et pour toutes les choses dessusdites garder entierement et acomplir de point en point par nous George de Senetière capitaine dessusdit les gens de guerre, gens deglise, nobles bourgois, et habitants desdis ville et chastel de Creilg et tout sans fraude ou aucun malengin avons scellé ces presentes des seaulx de nous, George, gens deglise, Loys seigneur de Precy, chevalier et les bourgois et habitans dudit Creilg. Et ce fut fait audit lieu de Creilg le dimenche XIIIme jour de juing lan mil CCCCXXXIIV. Savoir faisons que en entervenant de notre part ledit traictie et composicion nous avons aux dessusdis gens deglise, nobles bourgois, habitans, retrais et autres, qui pevent et doivent joir dudit traictie quietre remis et pardonné et par ces presentes, quietons, remettons et pardonnons par vertu du pouvoir a nous donner et commis en ceste partie et ainsi que faire le devons et pouvons par le dit traictie et composicion tous cas, crimes, offenses, et delits par eulx et chacun deulx commis et perpetrez tant a loccasion de la guerre comme autrement a lencontre du roy notre dit seigneur, de sa seigneurie et subgez, en quelque manière que ce soit et les avons receux et recevons en la bonne grace et obeissance du roy notre seigneur, en les restituant a leurs bonnes fames et a leurs biens meubles et heritages non donnés, comme convenu est audit traictie ci dessus incorporé, parmi ce quils seront tenus de faire le serement d'obeissance au Roy notre seigneur comme en tel cas est accoustumé et

quils feront confirmer ces presentes par le roy nostre seigneur, dedens deux mois prouchain venant et donnons mandement par ces memes presentes a tous les justiciers, officiers et subgez dicelui seigneur et a chacun deulx que les dessusdis gens deglise, nobles bourgois, habitans retrais et autres dessusdits facent seuffrent et laissent et chacun deulx joir et user du contenu en ces presentes pleinement, et paisiblement, sans leur faire mettre ou donner, ne souffrir estre fait ou mis ou donné en corps ni en biens aucun arrest destourbier ou empeschement en aucune maniere au contraire. En tes-moing de ce nous avons fait mettre notre scel a ces presentes. Donne au dit Creilg le xx jour dudit mois de juing lan de grace mil ccccxxxiiii, ainsi signé par monseigneur le lieutenant capitaine general.

J. Dauthy.

Lequel traictie ou appoinctement et tous les points et articles contenus en icelui, nous ayons agreable y ceulx avons loué, ratifié, approuvé et confirmé, loons, ratifions, approuvons, et confirmons par ces presentes. Si donnons en mandement au bailli de Senlis et a tous nos autres justiciers et officiers, ou a leurs lieutenants présent et advenir, et a chacun deulx si come a lui appartiendra que lesdits gens deglise, nobles bourgois, manans et habitans et retrais, et ceu chacun deulx facent, seuffrent et laissent joir et user pleinement et paisiblement de tout le contenu au dit traictie et appoinctement, sans quelconque empeschemet au contraire et se leurs corps ou leurs biens sont ou estoient pour ce present saisis, arretés ou empeschiés, se les mettent ou facent mettre chacun en droit foy sans delai a pleine delivrance, et afin que ce soit chose ferme et stable atousiours nous avons fait mettre notre scel a ces presentes, sauf en autre chose notre droit et lautruy en toutes. Donne en nostre chastel dudit Creilg, le xxviii jour dudit mois de juing l'an de grace mil ccccxxxiiii et de notre regne le xiime ainsi signé par le roy a notre relacion.

Lombart.

Archives impériales. — Trésor des Chartes.
Registre 175. — Pièce n° 313.

1374. — Eudes de Grancey et Beatrix de Bourbon choisissent leurs procureurs pour la cession de Creil.

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront Huges Aubriot, garde de la prevosté de Paris, salut : Savoir faisons que par devant Jehan Jourquant et Pieire de Montigny, notaires du roy notre seigneur ou chastellet de Paris, furent presenz noble et puissant homme monseigneur Eude sire de Grancey, chevalier, et très noble et puissant dame madame Beatrix de Bourbon

royne de Bohaigne (Bohême) sa femme a laquelle madame la royne, ledit monseigneur Eude son mari donna et icelle de lui agreablement, en la presence desdits notaires, prist, receut, et accepta en elle auctorite et licence de faire et passer avecques li ce qui ensuit, firent ordenerent et establirent pour eux et en leurs noms sanz rappel leurs procureurs et certains messages especiaulx, Noble et puissant homme monseigneur Bureau sire de la Rivière, chevalier, premier chambellan du roy notre seigneur, honorable homme et sage, sire Jehan le Mercier. conseiller dycelui seigneur Jehan d'Estouteville, Baudet de Bauviller, Criquet de Lachique, et Colart de Tanques, escuyer; auxquels et a chascun de eux pour soy et pour le tout iceuls constituans donnerent, et octroyerent pardevant lesdis notaires plain pouvoir, auctorite : et mandement especial, irrevocables de eux de mectre pour eux du tout, de la foy et hommage en quoi il sont et peuvent estre envers quelque personne que ce soit, du chastel ville et chatellerie de Crael de leurs droiz, justice, seigneurie et autres revenues appartenances et appendances diceuls quil ont baillies et delessees aheritage perpetuel au roy nostre seigneur, a madame la Royne ou leur certain commandement sanz nul contredit, come de leur propre et vray heritage et come vrays proprietaires et seigneurs de ce de faire toutes autres choses a ce necessaires et convenables, et tout autant de ce et des dependances comme il feroient se presenz y estoient josoit ce que la chose requist mandement especial et promistrent par leurs serments en Foy donnés es mains des notaires et sur lobligacion de leurs biens avoir ferme a tous jours, sans rappel tout ce que par leurs dis procureurs et par chascun de eux, de ce et des deppendances, sera fait et besoigne En tes moing de ce nous a la relacion desdis notaires avons mis a ces lettres le scel de la prevosté de Paris. Ce fut fait et passé le vendredi vint deux jours de septembre lan de grace mil trois cens soixante quatorze.

Pierre de Montigny.
Jehan Jourquant.

Archives impériales. — Trésor des chartres.
Registre J 160 n° 31.

1374. — Pièce concernant l'échange du château de Creil avec celui de Bar-sur-Aube.

A tous ceulx qui ces lettres verront Eude sires de Grancey, et Beatrix de Bourbon royne de Bohangne faime dudit sires auctorisée dycelui en ceste partie, salut : Savoir faisons que pour l'assiette et delivrance de xvi^c livres de terre a tournois que nous devoit faire du chastel chastellerie et terre de Bar sur Aube nostre tres chier et redoubté seigneur le roy a tenir a usufruit a la vie de nous deux, et du survivant tant seulement en eschange

et recompensacion du chastel et chastellerie de Creilg en Beauvoisin, et a tous les droiz et appartenances sanz rienz retenir qui estoit de notre heritaige royne dessusdite, et que nous lui avons delessée cedé et transporté, et par ces presentes lui delaissons a plain, cedons et transportons hereditablement pour lui, ses hoirs et les aians cause de lui a touz jours, nous furent présentées par maistre Jehan Pastourel, conseiller de nostre dit seigneur le Roy ses lettres des dites xxr livres de terre et de lassiete qui nous en avoit ete faicte par ledit Jehan, et maistre Nicolas Aloiy ses conseillers, Jehan de Breban son receveur a Troyes, Nicole de Milly et Guillaume Dergny escuyer, ad ce commis dudit seigneur de notre consentement et de la deleirance dicelle et esquelles le proces des diz commissaires est tout encor, pour lesquelles sont scellees de son grant scel en double queue et en cire jaune donnees a Meleun le 23 jour de ce mois doctobre, lesquelles considerées nous avons receues par ledit maistre Jehan et aceptees et pour ce nous demettons des saisines, foy et hommage dudit chastel chastellerie et appartenances de Creilg, et des droiz, proprietes et seignouries en faveur du roy et pour lui ses hoirs et aians cause, et les diz chastel et chastellerie avons bailliés et laissées audit maistre Jehan, ad ce commis pour le roy et encores pour en faire la demission realement et de fait en la main du seigneur ou des seigneurs de qui les choses sont tenues, et en faire le roy ou a lui ou a ceulx qui lui plaira recevoir en foy ou souffrance, saisine, possession, avons fait et establiz : faisons et establissons nos procureurs irrevocables sire Jehan le Mercier, conseiller du roy, notre sire Gilles Malet, escuyer sires de Ville pestle, vallet de chambre du roy, messires Porrus de Lavortines chevalier, Simonet de Chardames clerc, maistre Etienne charpentier et Gontier de Nonnes et chascun deulx et leur fait, et tout ce que dessus tiendrons et les diz chastel chastellerie et appartenances de Creilg, a tous jours garantirons de notre fait, excepté contre monseigneur de Bourbon, sus l'obligacion de nous, nos biens, et nos hoirs et nous tenons a contens, sauf notre recours de garentie envers le roy notre seigneur, des choses quil nous a taillé a usufruit par ses dites lettres et des foiz et hommages, services, et obeissance que nous doivent les fiefés et subgés de la dite chastellerie, et autres devoirs les quittons et voulons que ils les facent, et rendent au roy notre seigneur, et a ceulx a qui il lui plaira. En tes moing de ce nous avons fait mettre a ces lettres nos sceaulx. Donné a Creilg le deirrenier jour de doctobre lan de grace mil trois cens soixante et quatorze.

Archives impériales. — Trésor des Chartes.
Registre J. 160 n° 32.

1374. — Rétablissement du marché de Creil.

Charles, etc. Savoir faisons a tous present et avenir que comme par la présence des ennemis de notre royaume qui es ans m ccc lviii. lix et lx dairenierement passé, occuperent notre ville de Creil, elle ait esté et soit encore deserte en grant partie et les biens des bourgois habitans dicelle perdus, gastés, et dissipés tant que leurs heritaiges ont este desers, et petitement labourés dont ils souloient vivre en plus grant partie et par ce furent et ont ete mis a telle poureté, que peu de gens ont commersé avec eulx et que toute marchandise est faillie en la dite ville, et le marchié qui y estoit et est au mardi lequel estoit grant et bon et la ou grant quantité de peuple venoit et affluoit, a esté et est du tout venu au neant, et vont les marchans en autres villes et places pres de la dicte ville. C'estassavoir en notre ville de Saint Queux, a Saint Leu de Serens, et a Boran, ou les marchiees et assemblees ont este mis sus nouvellement en dimanches et samedis de voulenté de peuple, et sans notre licence, ou préjudice de nous de notre dite ville et des bourgois et habitans dycelle. Nous eue consideracion aux choses dessus dites desirant notre dite ville de Creil estre et demourer en prosperité, voulans ycelle joir des honneurs et privileges dont elle a este honnorée es temps passés, et lesdits bourgois et habitans relever des dommages et oppressions dessus dites; avons ordonné et ordonnons par ces présentes que es villes proches de notre dite ville de Creil, aucunes et telles assemblées, ne soient faites doresenavant et les avons ou cas dessusdit de certaine science, plaine puissance, et auctorite royale, mis et mettons du tout au neant, et deffendons a tous marchands, nos hommes, et subgés du pais et autres quelsconques, que aux dites assemblees ils ne portent leurs marchandises et ne y aillent plus, mais voulons que il aillent marchander en notre dite ville de Creil, ou es autres villes la ou dancienneté les marchiés ont acoustume aestre selon et que mieulx leur plaira. Si donnons en mandement par la teneur de ces presentes aux bailli prevost et receveur de Senlis, et a tous nos autres justiciers et officiers ou a leurs lieuxtenants present et avenir et a chascun deulx si comme a lui appartiendra que notre presente ordonnance, et nos presentes lettres il tiengnent et accomplissent, facent tenir, et accomplir par ceulx a qui il appartiendra, en contraignant a ce si nostres est pas prise de leurs marchandises, et autrement duement ceulx qui en seront rebelles ou contredisant ou qui seront trouvés faisant le contraire. Et pour que soit ferme et establi perpetuellement, a tous jours mais nous avons fait mettre notre scel a ces presentes sauf notre droit en toutes choses et l'autrui en toutes.

Donné a Creil le xx vii jour du mois de novembre l'an de grace mil ccc lxx iiii et de notre regne le onzieme.

De par le Roy : J. Daillery.

Archives impériales. — Trésor des Chartes.

JJ Registre 106. — Piece n° 203.

1375. — Echange de la ville et chastel de Creil contre la ville de Bar-sur-Aube.

A tous ceulx qui ces lettres verront et oiront, Eudes sire de Grancey, salut. Comme pour acomplir deument et mener à bonne fin certain traictie nagueres, et dairenierement fait avec le roy, monseigneur depuis leschange de la ville et chastel de Creil avec toutes les appendances, estans de l'héritage de notre tres chiere et tresamée compaigne et espouse Beatrix de Bourbon reine de Bohesme, et comtesse du Lucembourt, pour et a l'encontre de la ville de Bar-sur-Aube le chastel, la haute justice, et seigneurie avec tous les autres proufis et emolumens diceulx il soit expédient que la dite royne nostre epouse, pour labsence de sa personne en demenant icelui fait, ordonne, constitue et establisse un ou plusieurs certains et especiaulx procureurs qui selon lacort dicelui traictie et les autres choses qui sen dépendent ait ou aient pour convenable especialement, de delaisser a touz jours en la main du roy monseigneur et a son proufit, tout cel droit quelconque que elle paoit ou devoit avoir, a cause dudit eschange de Creil en la dite ville de Bar, et en toutes les appartenances parmi et pour la somme de douze mil franss, que mondit seigneur le roy a voulu et commandé estre pour ce paiés a la dite royne, et delivrez en la fin de ceste présent mois de fevrier; d'icelle somme prendre et recevoir, de quieter la dite somme recue et passer seur ce toutes lettres de quictance de elle et ses biens obligier faire renonciacions, greer, et accorder toutes les choses tant generaulx comme especiaulx qui sont et porront estre a parfaire, ycelui traicté et les choses dessusdites avec toutes les dependences necessaires. Lesquelles choses ne porroit bonnement faire nostre espouse sanz estre de nous en ceste partie auctorisée et que elle eust icelle auctorité et licence données de nous receuz en elle agreablement. Savoir faisons que nous pour les causes dessusdites de certain propos et advis en seur ce avons donne a la dicte royne, nostre espouse et par ces presentes donnés auctorite, plain pooir, et licence tout et si largement comme nous poons, de constituer, faire ordener et establir pour elle, et en son propre nom un ou plusieurs tels procureurs, comme il li plaira nommer et eslure, lequel depar elle auctorisée comme dit est, et chascun par soy puissent et doient faire en son nom, les choses dessusdites, et toutes autrez quelsconques touchant icelles et leurs dependances, et que la dite royne nostre espouse

ferait ou faire poiroit se presente et en sa propre personne y estait afin qu'elles soient, et deviennent tenables, fermes, et estables a tous jours sanz que nous y puissonz ores ne ou temps avenir aucune chose dire, opposer, ou debatre au contraire en nulle manière. En tes moing de ce nous avons mis notre scel a ces presentes lettres, qui furent faites et données à Paris le dairains jour du dit mois de fevrier, lan de grace mil ccc soixante quinze.

Archives impériales. — Trésor des Chartres.
Registre J 160 n° 36.

1376. — Rétablissement des deux foires annuelles à Creil avec exemption des charges.

Charles etc. Savoir faisons a tous present et avenir que oye la supplicacion des habitans de notre ville de Creilg requeirans que comme en ycelle ville ait eu ou temps passé et acoustumé d'avoir deux foires en lan, lune cest assavoir le jour de la feste sainte croix en may, et lautre le jour de la feste des mors, qui duroient chascune trois jours et pour la povrete des dis suppliants avenue par la prise de la dite ville que nos ennemis occuperent par long temps, et gasterent et mirent a povreté tout le pais denviron, et pour ce que paravant que la dicte ville laquelle nous avons de nouvel acquise fust mise a nostre domaine, elle estoit petitement habitée et en estoient les habitans povres et pour ce en estoit le marchie qui a present est bon, desert, ycelles foires soient venues a neant et ne furent long temps ci et a present soit la dite ville bien redifiée, et bien peuplée, et soient les labourages denviron remis sus en grant partie, nous vueillions ordener lesdites foires y estre mises criées et publiées. Nous attendu les choses dessusdites, et ois les raports de plusieurs, dignes de foy, sur le proffit, dommaige ou préjudice que de loctroy des dites foires pourroit venir a nous ou aautres voulons et avons octroyé auxdis suppliants de grace especial, et de notre autorité royal et ottroions par la teneur de ces lettres, que les dites deux foires soient doresenavant, perpetuelement en ladicte ville, et de nouvel les y ordenons estre tenues, chascune pour trois jours, aus jours et par la maniere que dit est. Et en amplifiant notre dite grace pour que les marchans vendans et achetans y viengnent et affluent plus voulentiers, et en greigneur abundance au relevant des gries et pertes que lesdis supplians et ceulx des parties voisines ont eus et soustenus comme dit est: Avons ordené et ottroié aus diz supplians, que les dites foires et les marchans forainz qui y viendront et les denrees et marchandises quils y apporteront, vendront, et achateront, pour les trois jours dessusdiz et pour un jour precedent pour leur venu et un autre jour ensuivant pour leur retour, soient et demeurent frans et quietes, et soient tenus paisibles de toute imposicion

et autres subvencions, et charges ordenés estre levées en cas semblable en quelque maniere que ce soit jusques a dix ans prochain venant. Si donnons en mandement au bailli de Senlis et a tous les autres justiciers de notre royaume ou a leurs lieuxtenans, et a chascun deulx si comme a lui appartiendra que les dites foires soient crier et publier, estre doresenavant tenues en notre dite ville aux jours et franchises et par les manières que dit est, et les autres choses dessus dites tiengnent et facent tenir et garder et mettre a execution selon nostre presente ordenance et ottroy, sans faire ne souffrir faire en quelque manière au contraire. Et que ce soit ferme et estable a tous jours, mais nous avons fait mettre notre scel a ces lettres, sauf en autres choses notre droit, et lautrui en toutes. Donné a Paris le XXIII jour de mars lan de grace MCCLXXVI et le XIIIme de regne.

Par le roy : YVON.

Archives impériales. — Trésor des Chartes.
JJ Registre n° 110. — Pièce n° 239.

1434. — Lettre donnée à Creil par Henri VI, roi d'Angleterre, pour les habitants de Beaumont, qui avaient soutenu Lahire contre le sire de Talbot.

Henri par la grace de Dieu Roy de France et d'Angleterre savoir faisons à tous présens et advenir Nous avons receu humble supplicacion des bourgeois manans et habitans de la ville de Beaumont sur Oize contenant Que comme après ce que Lahire et nos autres ennemis et adversaires se feussent derrenierement boutés en la dite ville de Beaumont et fortifié le chastel dicelle ville, prins les biens desdis suppliants, abatu leurs maisons, efforcé et ravy plusieurs femmes, plusieurs desditz habitants se departirent de la dite ville et les autres qui y demourerent quant ils apperceurent que les dis ennemis vuiderent de nuit le dit chastel pour eux enfouir, quant ils virent approuchier notre très chier et amé cousin le sire de Talbot pour y mettre le siege se departirent avec les dis ennemis et alerent demourer les aucuns ça et les autres là en l'obeissance des dis ennemis, pour ce que doubtant rigueur de justice pour avoir conversé avec nos dis ennemis ils n'oserent demourer ne venir en notre obeissance, en laquelle et mesmement en la dite ville de Beaumont ils ont grant voulenté et desir de retourner et d'etre nos bons et loyaux subgéz. Se de notre grace nous plait leur remettre et pardonner ce qu'il porroient avoir commis envers nous à cause de l'obeissance faite a nos dis ennemis Pour ce est il, que nous pour pitie et compassion diceulx suppliants et en contemplacion de notre tres chier et amé cousin le sire de Willeby comte de Beaumont, seigneur des dit suppliants tous cas, fais, crimes et delits advenus et par culx commis et

perpetrez à cause de la dicte obeissance faite aus diz ennemis et de la guerre qui sen est ensuivie avons quieté, remis, et pardonné, quietons, remectons, et pardonnons a iceulx et a chascun deulx restituons a leurs biens meubles et heritages non donnés de nostre plaine puissance auctorité royale et grace especial par ces presentes excepté au prieur de la dite ville et a tous autres qui ont été cause et occasion de faire venir les dis ennemis au dit Beaumont et de faire remparer le dit chastel. Pourveu que ceulx desdis suppliants qui vouldront demourer en la dicte ville soient tenus d'y venir dedans quinze jours prouchain venant a compter du jour de la date de ces présentes et de faire le serment d'etre dorenavant nos bons et loyaux subgez. Et sur ce imposerons silence perpetuel à notre procureur. Si donnons maudement au prevot de Creilg ou a son lieutenant et a tous nos autres justiciers, et officiers et à chacun deulx si comme a lui appartiendra que les dits suppliants et ung chacun deulx, facent, seuffrent et laissent joir et user plenement et paisiblement de nos presentes remission, pardon, et restitucion, par la maniere dessusdite sans empeschement quelsconques et si leurs corps ou leurs biens sont ja ou estoient pour le temps advenir pour ce prins saisis, arrestés ou empeschiez. Si les mectent ou facent mectre sans delay a pleine delivrance. Et afin que ce soit chose ferme et stable a tousiours nous avons fait mectre notre scel à ces presentes sauf en autres choses notre droit, et lautruy en toutes. Donné à Creilg le XXVIII jour de juing lan de grace mil CCCCXXXIIII et de nostre regne le XIme par le roy a notre relation.

LOMBART.

Archives impériales. — Trésor des Chartes.
JJ Registre 175. — Pièce 312.

1443.

Le 16 décembre, Beaudouin de Noyelle, seigneur de Catheu, certifie que les terres n'ont été d'aucune valeur depuis quatre ans, le pays étant inhabité à cause des guerres. « Obstant que lesdictes terres sont assises en pays desert et inhabité et ne s'i ose l'en tenir pour les garnisons de Crail, Clermont, Moy (Mouy), Gournay et autres places qui sont a l'environ desdictes terres et ne laissent personne labourer esdicts lieux, ne illec environ. » *(Documents inédits concernant la Picardie,* publiés par M. V. de Beauvillé, 1860.

1444.

Le 16 août, le duc d'Orléans fait remise de redevances aux habitants de la commune de Largny. « Et en sont les oucuns prisonniers et les

Armoiries de familles de Creil.

De *Creil en l'Isle de France* : D'azur a un chevron d'or chargé de trois molettes d'éperon de sable et accompagné de trois roses du second (de sable) deux en chef et une en pointe.

De *Creil :* D'azur a chevrons dor, accompagné de trois cygnes du même, au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

De *Creil :* D'azur au chevron dor, accompagné de trois clous de même. (Communication de M. E. Petit, de Creil.)

Démolition du château de Creil en 1782.

L'acte de vente passé entre Monseigneur Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et M. Pierre Juéry, conseiller du roi et son procureur en la châtellenie royale et immédiate de Creil, et de Marie-Marguerite Pédemay, son épouse, est du 9 février 1782.

Ledit prince, autorisé par arrêt rendu au conseil d'Etat, le 30 octobre 1781, à faire démolir, à ses frais, le château de Creil et à disposer à sa volonté des matériaux qui en proviendraient, à la charge de faire construire, également à ses frais, un auditoire et des prisons pour tenir lieu de ceux qui subsistent actuellement dans le château.

Les sieur et dame Juéry, ayant offert à son A. S. de faire faire à leurs frais cette démolition et de plus les nouvelles constructions, etc., dans l'espace de douze années, concession leur a été faite de toute la propriété appartenant au prince, etc., etc. (*Communication de M. Juillet, maire de Creil.*)

MÉMOIRE DE LA



Imp Lemercier, r. de Seine 57 Paris

NOTICE

SUR

LES FORTIFICATIONS DE BEAUVAIS

extraite d'un manuscrit moderne

INTITULÉ

LA VILLE DE BEAUVAIS AVANT 1789.

Autrefois, la ville de Beauvais était défendue par des fortifications qui la circonscrivaient dans toute son étendue. Cette ville, alors fort restreinte, et que l'on appelait *la cité*, était bornée *au midi* par la ligne de maisons qui commence au petit passage voisin de la rue neuve naissant de la rue Saint-Jean jusqu'au boulevard; *à l'ouest* par la ligne des maisons de la rue Saint-Nicolas, longeant le boulevard jusqu'à la porte du Limaçon; *au nord-ouest*, par le palais épiscopal jusqu'à l'église de Notre-Dame du Châtel; *au nord*, par le commencement de la rue Sainte-Marguerite et toute la rue du Petit-Thérain, jusqu'à la rue des Flageots; et *à l'est* enfin, par le derrière des maisons de la rue des Flageots et toute la rue Beauregard. Le tout était entouré de très-larges fossés.

On pénétrait dans cette forteresse par deux portes, l'une à l'*est* et l'autre à l'*ouest*.

Comme dans les fortifications de l'époque, il existait au centre de la place *un beffroi*, où logeait le gouverneur chargé de la surveillance et des intérêts militaires.

Ce qui était en dehors de cette enceinte formait *les faubourgs* de la ville ou de *la cité de Beauvais*.

Telle est l'idée succincte que l'on peut donner de l'état des choses.

Ces fortifications ont disparu, il n'en reste plus guère de traces.

Elles ont été remplacées plus tard par des constructions qui ont singulièrement élargi l'étendue de notre ville.

Ce sont ces fortifications qui existaient encore à Beauvais avant 1789, dont nous nous proposons d'essayer de faire comprendre au lecteur la disposition matérielle.

En les décrivant, nous reproduirons l'aspect que la ville de Beauvais présentait avant l'établissement des promenades publiques qui ont remplacé nos anciens remparts.

Nous ne dirons rien du rôle qu'elles ont joué dans l'histoire de notre pays : c'est à l'histoire elle-même qu'il appartient de le retracer.

Philippe-Auguste ayant été arrêté par quelques guerres contre les Anglais, ne prit la croix à Saint-Denis qu'en l'an 1189.

Avant son départ pour aller combattre Saladin, ce prince fit son testament et plusieurs règlements; entre autres choses, il décida que la ville de Paris, pour laquelle il avait une grande affection, serait environnée de murs, ce qui fut exécuté en peu de temps.

Il donna le même ordre à beaucoup d'autres villes et forteresses du royaume, et ce fut vraisemblablement en ce temps-là que l'on commença à élever les nouveaux murs dont nous avons à parler.

Dans plusieurs pays où, conformément aux ordres du roi, cette clôture a été pratiquée, elle a contribué à agrandir considérablement leur étendue. C'est ainsi que la ville de Beauvais en a acquis une à peu près *quintuple* de celle que présentait l'ancienne cité.

Cependant, il paraîtrait qu'indépendamment des antiques constructions de la cité, il existait dans un temps antérieur un

mur qui enveloppait une petite portion de la ville, dans les directions *nord*, *est* et *sud*.

Voici l'idée que nous prenons dans Louvet de cette disposition :

« La ville de Beauvais, dit cet historien, n'était pas entière-
« ment murée; il n'y avait qu'une partie d'icelle qu'on appelait
« *le bourg Clos*, qui commençait aux murs de la cité et en l'hô-
« tellerie des Cuirets (1), et passant par l'hôtellerie Saint-An-
« toine (2), et environnant l'église de Saint-Sauveur, venait des-
« cendre par la rue (3) de derrière les piliers royaux (4), et
« l'hôtellerie de Saint-Christophe (5), et allait joindre, par la rue
« de derrière l'hôtel-de-ville, les autres murs de la cité, au pont
« d'Amour. »

Dans l'enclos que nous venons de retracer, on voit que le côté oriental de la grande place, la rue Saint-Sauveur toute entière et quelques portions d'autres rues s'y trouvaient comprises. Il n'est pas probable que ces murs servissent comme moyens de défense, mais seulement de clôture. Peut-être les propriétés qui se trouvaient en dehors à cette époque étaient-elles assez peu considérables, ou placées, pour certains motifs que nous ne connaissons pas, de manière à ne pas être comprises dans la ville proprement dite. Au reste, nous ignorons complètement l'origine et l'historique de cette clôture dont, d'ailleurs, on croit apercevoir encore quelques vestiges dans le trajet que nous venons de signaler.

Beauvais, situé sur le Thérain, aurait été une ville assez forte, si elle n'eût été commandée par les monts qui l'entourent presque partout, principalement du côté des portes de Paris, d'Amiens et de Bresles, où, à cause de cela, on a fait de doubles fortifications pour une plus sûre défense.

---

(1) Hôtel de la Charité.

(2) Rue Saint-Antoine.

(3) La rue longue et étroite qui, de la petite rue Saint-Sauveur, aboutit dans la rue de l'Ecu.

(4) L'hôtel des Trois-Piliers.

(5) Dans la rue de ce nom, que l'on a supprimée pour bâtir la maison d'arrêt, derrière l'hôtel-de-ville.

Nous avons vu quelles étaient les limites dans lesquelles la cité de Beauvais était renfermée, voyons maintenant quelles sont celles qui ont été arrêtées et fixées à l'époque où le fils de Louis VII se préparait à partir pour la Palestine.

Les fortifications élevées à Beauvais présentaient un système complet. Les murs en pierres étaient flanqués de tours plus ou moins espacées. Le Thérain suffisait au besoin d'eau et pour la cité et pour les fortifications.

Il y a lieu de présumer que ce serait à un temps peu éloigné, ou même peut-être à l'époque où ont été construites les nouvelles fortifications, et à l'occasion de ces constructions, que l'eau, auparavant abondante et répandue en larges et profonds fossés autour de la cité, dans une circonscription fort limitée, aurait été renfermée dans les conduits étroits qui circulent dans la ville et dans les rues même étrangères à la cité, et qu'on appela depuis *les cours d'eau*. Il a été nécessaire de procéder à une nouvelle distribution de l'eau du Thérain pour baigner et défendre les murs de la nouvelle citadelle.

Nous extrayons d'un écrit de 1652, recueilli par M. Legrand-Fombert, des renseignements précieux sur les anciens remparts de Beauvais : c'est un procès-verbal des 16 et 17 août de cette même année, M. Louis le Maréchal étant maître des forteresses, relatif aux réparations à faire à ces fortifications.

Ce document porte en marge de la main de M. Legrand :
« Copié sur l'original qui, en 1822, appartenait à M. Duquesne,
« à Saint-Jean ;

« Il appert que la ville est commandée du midi au couchant
« par les montagnes de Saint-Symphorien, Haut-Potuis, on a dit
« Monta et Panthemont, qui sont coupées par plusieurs chemins
« creux et cavées d'où ces montagnes tirent leurs désignations ;

« Que du septentrion au grand orient d'été, la ville est com-
« mandée par une éminence dite Mont-Capron. »

L'expert détaille les ouvrages qui ont été faits en différents temps, soit pour protéger la ville en temps de guerre, soit pour retenir les eaux, soit pour vider les rivières des graviers et immondices que les pluies y apportent des montagnes voisines, ce qui, dans tous les temps, a occasionné de grandes dépenses.

« Qu'une portion de la rivière du Thérain entrant par le gouffre
« de Sainte-Marguerite, se divise dans la ville par divers canaux ;

« qu'une autre portion, à la tour Sainte-Marguerite, tourne à « gauche et passe dans les fossés de la ville à partir de ladite « poterne Sainte-Marguerite jusqu'au Moulin-Allard, d'une part; « et la tour Madame, de l'autre, passant sous le rampart, où « elle se jette dans la rivière à la porte de Paris, qui, à droite, « partant du gouffre Sainte-Marguerite, elle longe le rempart « Sainte-Marguerite, le palais épiscopal, passe au moulin Saint- « Hippolyte (depuis dit du Limaçon), le long des murs de la « ville, des poternes Saint-Louis et Saint-Germer, jusqu'au Mou- « lin-Neuf; puis, à la porte Saint-Jean, et de là, le long des « remparts Saint-Etienne jusqu'à la porte de Paris, que l'Avelon « arrivant par Panthemont, près la tour de Boileau, se joint « sous la tour de Boileau, pour une portion au Thérain, et pour » l'autre portion, tombe par une dernière arche de ladite tour « et le déversoir dans les fossés dits de Saint-Symphorien, au- « dessus du pont de Saint-Jean, et vont dans lesdits fossés « hors la ville tomber dans le Thérain à la porte de Paris.

« Que pour retenir les eaux, il y a plusieurs écluses en char- « pente de grand entretien. »

Puis, poursuivant, les experts observent : « qu'il y a au fau- « bourg Saint-Jacques, à droite, au bord du chemin de Chaumont, « Magny et Pontoise (depuis que la route de Rouen a été faite « en..... par La Houssoye, Gisors, où est un embranchement « pour Chaumont), une fausse porte en pierres et grès; qu'elle « est dégradée et le chemin en mauvais état (les restes de cette « fausse porte furent enlevés en 18.., lors de la construction de « la nouvelle route de Pontoise); qu'il est nécessaire de réparer « cette cavée, ainsi que celle près le Clos-Canonne, toujours sur « le chemin royal, qu'un lourd fardeau, comme artillerie ou « autre ne pourrait y passer; ils ajoutent qu'il est encore instant « de faire cette opération pour garantir la rivière du Thérain, qui « se trouverait bientôt remplie par le gravier qui, tombant par « le pont de Saint-Jacques dans la ravine dite *la Fosse-aux-* « *Archers*, comblerait ladite rivière. »

Commençons l'examen de nos dernières fortifications. Nous établirons d'abord l'état général des choses à l'époque où nous les visitons, et puis nous ferons connaître les changements considérables qu'on leur a fait subir, et qui ont modifié si sensiblement l'aspect que présentait la ville de Beauvais.

A l'époque de la révolution de 1789, on apercevait encore aux portes de la ville des vestiges qui révélaient l'existence antérieure des ponts-levis, mais depuis longtemps on n'en faisait plus usage. Les portes étaient libres et ouvertes à tous venants.

La porte de Paris.

Nous prenons pour point de départ *la porte de Paris*, où nous nous arrêterons un moment; puis nous parcourerons le tour-de-ville où nous examinerons la disposition des fortifications dont il s'agit.

En 89, le quartier de la porte de Paris était trop différent de ce qu'il est à l'époque actuelle pour qu'il ne soit pas nécessaire de signaler la disposition qu'il présentait alors.

Les abords de la porte actuelle, soit au dedans, soit au dehors, sont fort exhaussés relativement à ce qu'ils étaient jadis, et la rue dite de la Porte-Paris offre aujourd'hui plus de développement et de régularité qu'elle n'en avait à cette époque.

A la fin du dernier siècle, cette porte de la ville reposait sur un sol qui n'avait guère plus d'élévation que n'en a la pointe de la rue Saint-Thomas, vis-à-vis l'église de ce nom. Ainsi, l'exhaussement que l'on remarque à présent dans ce lieu, résulte de terrassements très-considérables reconnus nécessaires pour la nouvelle forme que l'on a imprimée à cette entrée de la ville.

Le pont qui existe aujourd'hui à cette porte est situé derrière la place qu'occupait l'espèce de forteresse qui figurait l'ancienne porte de Paris, c'est-à-dire que cette porte était assise à-peu-près sur le point de la chaussée qui sépare le commencement des boulevards appelés de la manufacture royale et celui de la porte de Paris.

Placé en face de cette ancienne entrée de la ville, le spectateur voyait une construction d'une apparence fort considérable, et d'une élévation remarquable; elle était légèrement masquée, en dehors et à droite, par la continuation du rempart précédent. Aux deux côtés de ce monument, on observait une grande tourelle à chapeau conique. Cet accompagnement, du reste, ne manquait à aucune de nos portes d'entrée. Le sommet de cette forteresse était crénelé et recouvert d'un toit posé sur des cré-

neaux; les murs étaient pourvus de machicoulis, et les meurtrières y étaient multipliées.

La porte d'entrée, placée au centre, était à plein-cintre; elle était protégée au dedans et au dehors par un pont-levis.

Bien que cette porte fît face au nord du côté de la ville, sa sortie était disposée de telle façon que le pont-levis opposé était presque en regard de l'est; cette sortie correspondait à un pont en pierre pratiqué sur la rivière du Thérain, lequel pont partait à-peu-près du milieu de l'espace qu'occupe le grand bâtiment servant à l'usage de moulin (1845), qui existe là à présent. Cet ancien pont, composé de sept à huit arcades, dessinait une courbe figurant presque un demi-cercle pour arriver à l'endroit où est la descente actuelle de l'abreuvoir dit de Saint-Jacques. A cette époque, le lieu permis de l'abreuvoir était entre la concavité figurée par le pont sur lequel nous sommes actuellement, et la forteresse que présentait la porte de la ville. Au côté droit de ce pont, très-solidement construit, pavé, et pourvu à droite et à gauche de parapets en pierre pareils à ceux que l'on voyait, il y a peu de temps encore, au pont de la porte Saint-Jean, il existait une grande croix, aussi en pierre, dont la base se confondait avec le pilier d'une des arches.

Cette exposition sera plus claire peut-être, étant commentée par le procès-verbal de 1652. Il y est dit :

« En 1589, l'entrée de la ville de Beauvais présentait des parties « de fortifications du côté du faubourg Saint-Jacques, dont les « vestiges annonçaient leur ancienneté. Elles paraissaient com- « posées de tourelles et de petits bastions à distances inégales, « liés entre eux par des courtines élevées de 12 à 15 pieds avec « cavaliers couronnés de créneaux et embrâsures dont la vétusté « laissait à peine apercevoir leurs formes primitives. (*Arch. de « l'Hôtel-de-Ville.*)

« Par suite de ce système de fortification, un pont demi-cir- « culaire, construit avant 1628, réparé en 1692, à la suite de « l'inondation du 27 février de ladite année, composé de onze « petites arches de un mètre et demi, deux mètres d'ouverture « et quatre mètres et demi d'une tête à l'autre, partait à angle « droit de la rue du faubourg Saint-Jacques, arrivait sur soixante « mètres ou trente toises de longueur, développés entre deux « cavaliers où se trouvait la porte de la ville, qui n'avait sous

« voûte que quinze pieds de hauteur (était autrefois fermée par
« un pont-levis); puis la chaussée se retournait à angle droit
« sur un autre pont de trois arches, d'une construction moins
« ancienne, et dont une des arches dudit pont avait été coupée
« dix ans auparavant, vu son peu de hauteur, et remplacée par
« un tablier en charpente, pour faciliter l'écoulement des grandes
« eaux, dont on était très-incommodé en amont dudit pont, et
« particulièrement à Saint-Just-des-Marais. »

Les évènements fâcheux arrivés à ce pont sont confirmés par les notes suivantes, recueillies par M. Legrand-Fombert :

« L'arche du pont de Paris a été faite en 1692. M. Duménil,
« maire, a posé la première pierre. Cette entreprise, dit M. Le-
« cat, a été confiée pour 500 livres à Lahourde, maçon. Ce pont
« avait été renversé par l'inondation du 25 février 1692. »

On trouve dans les annales de l'Hôtel-de-Ville que ce pont avait déjà été emporté, ainsi que beaucoup de moulins, à l'occasion d'une autre inondation qui avait eu lieu les 21, 22 et 23 février 1658.

On voit aussi qu'un pont composé d'une arche a été bâti à cette même porte de Paris, en juin 1673; que la première pierre a été posée par M. Legay, maire.

« La porte de Paris était fermée par deux ponts-levis, un tape-
« cul et deux herses. Les ponts-levis étaient, l'un, après la porte
« en dedans, l'autre, au pont intérieur près les vannes (l'on
« voyait encore, en 1812, les créneaux du pont-levis hors la
« porte, lorsque l'on changea la route).

« L'entrée dans la ville était entre les deux moulins; celui à
« gauche en sortant, appelé le moulin d'en haut, appartenait au
« chapitre de la cathédrale; vendu lors de la révolution, et après
« avoir passé par diverses mains, il fut, en 1822, rebâti sur une
« forme nouvelle. Le propriétaire y établit, outre le moulin à
« blé, un moulin à drap. Le moulin à droite, placé au-dessous du
« relais de la *tour du Pas-d'Asne*, appartenait anciennement au
« chapitre de Saint-Michel, qui, en 1622, l'avait cédé à l'évêque
« de Beauvais. Par le changement de la direction de la route,
« les deux moulins se trouvent sur la même ligne, à gauche. »

A l'époque de la première révolution, il n'y avait pas d'autre moyen, pour entrer dans la ville de ce côté, que de passer sur le pont que nous venons de faire connaître.

A petite distance de cet ancien pont, hors la ville et un peu à droite de la chaussée neuve que l'on a pratiquée à la sortie de la porte actuelle, pour faire communiquer directement la rue de la porte de Paris avec la rue du faubourg Saint-Jacques, le terrain, couvert de vieilles ruines et ne servant à aucun usage très-important, était extrêmement inégal, embarrassé et négligemment entretenu.

L'abaissement très-grand du sol dans presque tous les points qui circonscrivaient notre ancienne porte de Paris, soit dans, soit hors les murs, exposait le quartier où cette porte était assise à des inondations qui ne manquaient guère d'arriver dans les dégels subits, à la suite de neiges ou de pluies abondantes, et ces inondations s'étendaient à plusieurs quartiers de la ville.

Les écluses qui étaient à la porte de Paris, chargées de retenir les eaux du Thérain, y étaient nommées les *Lunettes*.

C'était tout près et à gauche de la chaussée neuve que nous connaissons, qu'existait anciennement une grosse tour en pierres de taille et en grand appareil, laquelle n'était pas beaucoup plus élevée que les tourelles qui accompagnaient les portes d'entrée, et à laquelle on avait donné, nous ne savons pourquoi, le nom de *Tour-Madame*.

Cette tour qui, nous a-t-on dit, était une espèce de prison militaire, présentait une fortification spéciale, et elle était défendue par un fossé large qui l'entourait de toutes parts.

Cette tour était bâtie sur l'arche où passe le bras de rivière qui, après avoir circulé dans la ville, vient au-dessus de l'église Saint-Thomas, tombe dans la rivière au-dessous du pont de Paris.

De temps immémorial, sur le petit cours d'eau qui, en cet endroit, rentre en la rivière, il existait un moulin à eau appartenant, en 1603, au sieur Adrian; il fut démoli lors des troubles comme trop près de la forteresse; rebâti depuis......; en 1820, il appartenait à M. Caron du Coudray, marchand.

La tour Madame avait cinquante pieds de longueur et trente de largeur; elle formait une esplanade pour placer l'artillerie tant grosse que moyenne.

Il y avait dans la tour Madame une tour existante sur le rempart, près la porte de Paris, vis-à-vis le moulin du chapitre. On avait établi dans cette tour un moulin à poudre à bras; il était question de le faire aller par eau, et l'on y travaillait le 20 juin 1513

lorsque le feu y prit. Cinq hommes furent blessés. La ville leur donna 10 sous à chacun. (Req. hôtel-de-ville.)

La position de la tour Madame, relativement à la tête du pont, autorise à croire qu'elle a été élevée aussi dans l'intérêt de la défense de ce pont.

A gauche de la porte de Paris, le rempart, lié là à la tour Madame, se continuait en dessinant un léger circuit. La courtine se dirigeait derrière et à une assez petite distance de *l'église de Saint-Thomas*, en se convexant un peu vers le milieu de la chaussée du boulevard actuel. Dans cette direction, on apercevait trois bastions. Entre la *rue du Sépulcre* et celle *des Cordeliers*, il en existait un plus volumineux et plus élevé qu'aucun autre de son espèce. Il paraissait dressé presque vis-à-vis la rue du Sépulcre. Ce fort était crénelé et armé du côté opposé à la ville. On voyait au pied de ses murs des pièces d'artillerie. Il est possible que ce bastion ait été établi là pour seconder les efforts de la tour Madame, en cas de tentative d'invasion de la part de l'ennemi.

Entre ce lieu et la poterne Saint-André, derrière le couvent des *Jacobins*, *au bout de la rue de ce nom*, on remarquait, au milieu de la courtine courante, une tour dite *la tour Va-le-Vent*, propre, comme la précédente, à recevoir l'artillerie. Un peu plus loin, *la tour Gayette* était dans des conditions pareilles. Puis venait *la tour Macadé*, où sont les relais qui tiennent dans les fossés de la ville les eaux venues du relais qui est sous l'Eperon. Ces trois tours à créneaux étaient placées dans l'espace qui sépare la rue du Bout-du-Mur de la rue dite de Saint-André.

La poterne de Saint-André et l'église de ce nom étaient en dedans des murs. Cette poterne était placée dans l'espace qui séparait l'église Saint-André du couvent Saint-François.

Du voisinage de Saint-André, le rempart faisait un angle ouvert vers la ville, et le mur se dirigeait au côté nord du couvent des Béguignes. C'était près de là, et plus du côté de l'église Saint-André, que s'ouvrait la poterne appelée de ce nom. Cette petite porte, pratiquée dans l'épaisseur du mur d'enceinte, et servant de communication entre le dedans et le dehors de la place, correspondait à très-peu près entre les deux ponts de ce quartier, celui des aires et celui de la poterne.

Près de là, le rempart présentait une tour avec une esplanade.

il y avait un cavalier propre à placer de l'artillerie devant défendre le petit Marissel, le chemin creux qui est au-dessus, les vignes jusqu'au mont Capron, et aussi à protéger l'Eperon.

A petite distance de là, on voyait encore une grosse tour, en manière d'éperon, pareille à celle dont nous parlions tout à l'heure, chargée probablement de partager les soins confiés à la tour précédente.

Après avoir cotoyé *la rue dite des Sœurs-Grises*, le rempart continuait sa marche le long de la rue, bâtie d'un côté seulement et qui longe le jeu de paume, et il arrivait ainsi à la porte de Bresles.

C'est indiquer suffisamment le lieu où cette porte de Bresles était assise. Nous devons dire pourtant que cette ligne de remparts, à partir de la rue des Sœurs-Grises, présentait dans sa longueur trois ou quatre tourelles ou guérites; qu'elle faisait avec la ligne suivante un angle ouvert vers le dehors de la ville, et que cette nouvelle ligne cotoyait toute la rue du Pont-Godard, vers le tiers de laquelle existait un énorme bastion et un autre plus petit avant d'arriver à la porte de Bresles.

Vis-à-vis le rempart dont nous parlons actuellement, on voyait un vaste carré de terrain encadré dans les lignes *nord* et *est* de la forteresse, en partie occupé aujourd'hui par *le Jeu-de-Paume*, et qu'on appelait alors *le Champ-de-Mars*, car, à l'époque dont il s'agit, les villes et presque tous les bourgs et les villages avaient chacun son champ-de-mars à l'instar de la capitale, qui, dans tous les temps et contrairement au bon sens, s'est attribué le droit d'imposer aux provinces ses idées souvent si opposées aux leurs.

On lit dans les archives de la ville qu'en 1554 on répara certains points des fortifications et que l'on construisit le rempart de la porte de Bresles, qui longeait *la Couture de la Poterne.*

On voit aussi qu'en mars 1732 on jeta à bas *les buttes de la porte de Bresles* ponr y faire *un jeu de battoir.* Ce fut sous l'administration du maire André Michel. Cet emplacement, qu'on appelait auparavant la Couture de la Poterne, prit alors le nom de *Cours-Michel.* Ce Cours-Michel a été planté à cette époque.

Ce lieu et les remparts voisins qui le dominaient étaient fréquentés par les amateurs de promenade, malgré qu'avant l'établissement du champ-de-mars proprement dit, ce point de pro-

menade ne fut rien moins qu'agréable, et à cause de l'insalubrité de l'air qu'on y respirait, et à cause de la saleté et de l'irrégularité de cet ensemble de terrain.

Nous avons déjà dit que la rivière du Thérain, détournée de son cours, fournissait abondamment l'eau qui enveloppait de toutes parts nos fortifications. On peut revoir ce que nous avons avancé, en partant de la paroisse Saint-André, relativement à l'insalubrité de ce quartier en 1789; il est inutile de le répéter ici.

La porte de Bresles.

La porte de Bresles est celle qui, pendant nos guerres du XV[e] siècle, a eu à supporter les plus rudes assauts; c'est sur les murs de cette entrée de la ville que *notre Jeanne-Hachette* a fait voir que la valeur militaire n'est pas le partage exclusif des hommes. Nous l'avons dit dans une autre occasion, et nous le répétons ici avec une nouvelle et sincère satisfaction : *Honneur éternel soit rendu aux femmes de Beauvais; elles ont appris à l'univers le pouvoir d'une épée entre leurs mains.*

La porte de Bresles présentait une des constructions les plus considérables de tout notre système de fortification. Cette entrée de la ville était très-importante, et par sa masse énorme et par les appareils de guerre qu'on y avait multipliés; car c'était celle de nos portes, avec celle de l'Hôtel-Dieu, qui était le plus exposée aux attaques des ennemis du dehors; aussi, même à l'époque de la révolution, lorsque tous les autres points de nos murs et de nos bastions étaient mal entretenus, cette porte et ses accessoires, bien qu'inutiles, étaient encore dans un état d'entretien passablement satisfaisant, comme si les habitants avaient voulu, en conservant le théâtre de la bravoure de leur héroïne, perpétuer le souvenir de la reconnaissance qu'ils lui doivent.

La porte de Bresles était bâtie en grand appareil et elle reposait sur une base en grès. L'édifice s'élevait à peu près à la hauteur de trois étages. Ses portes ne pouvaient être franchies anciennement qu'à l'aide d'un double pont-levis. Une allée large, profonde et fort sombre séparait l'entrée de la sortie, et dans les murs de cette allée il existait, ainsi qu'on en voit encore dans l'allée de l'entrée de l'ancien palais épiscopal, des coulisses destinées à faire jouer la herse, dont on pouvait se servir en cas de surprise.

Le sommet de cette porte était pourvu de créneaux et machicoulis.

On sait, sans que nous le disions, que la base des tours et des solides constructions où existaient les entrées de la ville, étaient hors de ligne, c'est-à-dire que cette base obliquait légèrement de haut en bas, ce qui favorisait singulièrement le ricochet des corps que l'on jetait du haut de cette espèce de tribune dite *machicoulis*, placée au-dessus des portes d'entrée de la ville et chargée d'ajouter encore à leur défense. De larges larmiers facilitaient l'écoulement des eaux pluviales. Des meurtrières nombreuses et disposées dans diverses directions offraient encore d'immenses avantages à la défense.

Cette porte était défendue, au dedans et au dehors, par un pont-levis. Les créneaux se voyaient encore lors de la démolition en 1803. Il y avait au-dessus de la porte une plate-forme pour placer l'artillerie qui devait protéger la digue qui tient les eaux du grand fossé situé vis-à-vis le Mont-Capron, entre la porte de Bresles et la porte de l'Hôtel-Dieu.

Entre la digue et le chemin de Marissel, il y avait un large fossé plein d'eau, pour défendre l'approche de la digue, et une demi-lune de soixante pieds sur quatre-vingts.

Indépendamment de ces ponts-levis et de tous les accessoires que nous venons de signaler, l'entrée extérieure était encore défendue par un large fossé couvert d'un pont à quatre arches.

Tout près de là, et dans la direction de la porte de l'Hôtel-Dieu, on avait élevé un énorme bastion faisant une large saillie et tournée au nord-est. Cette construction dépassait en volume la porte de la ville elle-même; ses murs se confondaient, d'un côté, avec le corps de bâtiment de ladite porte d'entrée, et dans l'autre direction, avec la suite des fortifications. Ce bastion avait-il perdu ses créneaux? Nous n'en avons jamais vu : nous nous souvenons pourtant que sur la belle plate-forme couverte de gazons qu'elle présentait on voyait quelques grosses pierres carrées revêtues de mousse, laissées là depuis longtemps, et qui peut-être faisaient jadis partie des créneaux disparus.

Ce bastion, unique parmi les moyens de défense de notre ville, était un peu plus élevé que la porte de Bresles; il était à gauche en venant du rempart de l'Hôtel-Dieu, et contigu aux promenades des remparts dont il faisait partie; il était d'ailleurs revêtu en

briques et d'une solidité qui le mettait à l'abri des efforts de l'artillerie. On l'appelait du nom de *l'Eperon*, dont il présentait assez la figure.

On remarquait à la base de ce bastion, dans les directions sud et ouest, des constructions en gros bois de charpente, qui sans doute avaient rapport à la digue. Cet éperon a été démoli de 1808 à 1815.

La plate-forme de l'Eperon qui, dans un autre temps, était hérissée de canons, était, en 1789 et années suivantes, le rendez-vous de la jeunesse qui se livrait là au plaisir de la danse.

La porte de Bresles et l'Eperon, relativement aux murs qui les précédaient et à ceux qui les suivaient, formaient un angle de 45 degrés. On voit, d'après ce qui a été dit ci-dessus, que la direction presque à ligne droite était celle qu'affectaient les murs de la forteresse, depuis la porte de Bresles jusqu'à la porte de l'Hôtel-Dieu. On comptait, sur cette ligne, quatre tourelles ou guérites. Cette direction est d'ailleurs encore parfaitement indiquée et dessinée par le côté bâti du boulevard de l'Hôtel-Dieu qui longeait dans ce temps-là le rempart appelé de ce nom.

La base de l'Eperon, au coté ouest, et partie des murs de la ville dans la ligue en regard du nord, baignaient dans un large fossé qui occupait presque tout l'espace compris entre la porte de l'Hôtel-Dieu et la porte de Bresles. Ce fossé, presque partout encombré d'herbes et d'animaux aquatiques quasi séculaires, et à sec dans une certaine partie de son étendue, présentait, près la base de l'Eperon, une espèce de fossé d'une profondeur incalculable, disait le peuple d'alors, dans laquelle il y avait de l'eau en tout temps; on donnait à cette fosse le nom d'*Abyme*.

Nous apprenons par les archives de la ville que le 14 mars 1514 on a procédé à la construction du rempart du côté de l'Hôtel-Dieu; que ce travail a été confié à Jean Wast, maître maçon, et que cette construction devait avoir trente pieds d'épaisseur.

Le long de ce rempart on remarquait, comme nous l'avons dit, de distance en distance, des tourelles qui, ainsi que les murs du rempart eux-mêmes, étaient en assez mauvais état d'entretien.

Le rempart en question passait immédiatement et très-près de la collégiale de Saint-Laurent, et il arrivait enfin à la porte de l'Hôtel-Dieu, avec les murs de laquelle il se confondait.

C'était en dedans de la ville et près de cette porte d'entrée qu'existait le petit chemin montueux, étroit et incommode qui conduisait les habitants de ce quartier sur le rempart et à l'Eperon.

Ce même rempart communiquait presque sans interruption avec tous ceux qui entouraient la ville, et avant l'établissement des boulevards, c'était là le lieu de promenade des amateurs. *On allait faire un tour de rempart*, disait-on.

La porte de l'Hôtel-Dieu.

Porte de l'Hôtel-Dieu, ainsi appelée à cause du voisinage de l'hospice des malades. On l'appelle encore porte d'Amiens ou de Calais, parce que c'est là le point de départ de Beauvais pour ces deux villes.

Avant la destruction des fortifications, la porte dont il s'agit répondait à peu près à l'angle nord-est du grand bâtiment de l'hospice qui fait face au levant. Cette porte d'entrée, flanquée de deux tourelles, ayant presque la hauteur de deux étages de maison, terminait la rue dite de l'Hôtel-Dieu. Bâtie en pierres de taille et recouverte d'un toit à quatre faces, elle était peu profonde et une des moins grandes de la ville; elle ne pouvait, quant à son volume et à sa force de résistance, être comparée aux portes de Bresles et du Limaçon; à sa gauche, et près de la tourelle à toit conique, il existait dans la rue même de l'Hôtet-Dieu une maison en pierre, dans laquelle logeaient les gardiens de la porte. C'est dans cette maison qu'on a établi plus tard le bureau d'octroi.

On voyait à l'extérieur de cette porte d'entrée, une demi-lune de 680 pieds de circonférence. En ... elle fut aplanie et plantée d'arbres pour promenade qu'on appelait *l'Esparmotte*. Cette construction a été démolie et réunie à la place du Franc-Marché. Sur le fossé il y avait deux ponts-levis de douze pieds de long sur dix de large, une herse, deux portes et un tape-cul.

Rien n'avait été négligé pour rendre la porte de l'Hôtel-Dieu imprenable. Son entrée était défendue par des ponts-levis et par une herse, ainsi qu'on le voit dans la tentative d'invasion des Anglais dans notre ville, le 7 juin 1433.

On donnait le nom de *herse* à une espèce de lourde grille en fer, glissant dans les coulisses latérales et soutenues par un lien.

Cet instrument ne pouvait s'élever après qu'il était abaissé, excepté par les seuls assiégés.

Aucun Beauvaisin ne peut ignorer que c'est dans la mémorable journée du 7 juin 1433, que *Jean de Lignières*, lieutenant du capitaine, sauva la ville en coupant la corde qui suspendait la herse, et en empêchant ainsi les Anglais d'y pénétrer, et que *Jacques de Guehengnies*, simple bourgeois de Beauvais, fut massacré en défendant son pays.

Ce fut l'année suivante, .1434, que les Français défirent les Anglais à Gerberoy. Le comte d'Arondel y fut tué; on l'inhuma, dit-on, à Saint-Lucien; d'autres disent aux Cordeliers.

Un siècle plus tard, pendant la Ligue, notre contrée a eu à souffrir de la part des Espagnols, dont les armées avaient pénétré dans la France. Au mois de mars 1597, ils surprirent la ville d'Amiens; les habitants s'enfuirent. On lit dans l'*Histoire littéraire d'Amiens :*

« 1597, le peuple d'Amiens, réfugié dans Abbeville, y a trouvé « des habitants merveilleusement rudes, farouches et pleins de « reproches; mais à Beauvais, un bon peuple, compatissant et « vraiment chrétien. »

Le roi Henri IV reprit Amiens aux Espagnols, le 26 septembre, même année.

En 1636, sous Louis XIII, les Espagnols, commandés par Picolimini et Jean-de-Vert, opérèrent une nouvelle invasion; ils firent surtout leurs plus grands efforts en Picardie : prise de Corbie, le 15 août.

La crainte de leur arrivée à Beauvais engagea, aux mois d'août et de septembre 1636, à réparer les fortifications. On éleva deux forts, l'un à Saint-Martin-le-Nœud et l'autre sur le mont Capron, vis-à-vis la porte de l'Hôtel-Dieu.

L'armée ennemie se retira et l'on cessa immédiatement les préparatifs de défense.

En 1653, les Espagnols entrèrent de nouveau dans le Beauvaisis, et en 1657 ils firent des courses jusque aux portes de Beauvais.

Le sommet de la porte de l'Hôtel-Dieu était pourvu de créneaux, de machicoulis, et ses tourelles, ainsi que sa masse, étaient percées d'utiles meurtrières. Ces meurtrières, comme toutes celles que nous avons vues jusqu'ici, étaient longues,

étroites en dehors et un peu plus évasées en dedans, ainsi que nous l'avons remarqué dans les cachots de la tour de l'Evêché qui donne sur la rue du Limaçon.

A peu de distance de la porte de l'Hôtel-Dieu, dans la direction sud, on voyait un assez gros bastion couvert, disposé de manière à repousser l'ennemi et à protéger cette entrée de la ville : c'était *la Tour de gré.* Voici ce qu'on trouve dans les archives, à ce sujet : « Le 23 octobre 1582, on décida que la tour « de Gré, vis-à-vis le cimetière de l'Hôtel-Dieu, serait démolie « et qu'on y prendrait les pierres nécessaires pour construire un « corps-de-garde au bout du pont de l'Hôtel-Dieu. Ce corps-de- « garde fut construit, et on le voyait encore en 1772. Ce fut dans « iceluy que M. de Larochefoucault, faisant son entrée d'évêque, « et arrivant de Saint-Lucien, en sandales, fut chaussé et puis « complimenté par le maire et pairs. La barrière qui se posait en « telle cérémonie était placée en avant du corps-de-garde, vers « la ville ; elle ne fut détruite que lorsque le pont et la route fu- « rent refaits dans une nouvelle direction. La tour du Gré, n'ayant « été démolie qu'à moitié, fut, en 1777, changée en *une glacière*, « le sieur Fombert étant maire. »

Aujourd'hui, on remarque encore des vestiges de cette tour de Gré.

Les murs d'enceinte se continuaient ensuite en dehors de la butte Sainte-Marguerite et jusque vis-à-vis l'église de cette paroisse, où on avait construit une poterne qui portait son nom.

La poterne de Sainte-Marguerite, que nous avons souvent traversée, était bâtie en pierre et enveloppée en partie dans l'épaisseur des murs d'enceinte. Sa porte, à plein-cintre, faisant face à la porte de l'église, avait à peine quatre pieds d'élévation, et le chemin que l'on parcourait sous cette sombre voûte équivalait à trois ou quatre toises.

Au rempart, devant Sainte-Marguerite, on remarquait une plate-forme où l'on plaçait l'artillerie, plus une tourelle pour corps-de-garde ; au dehors, il y avait une *demi-lune* pour couvrir la poterne et la tour de la digue. Cette demi-lune avait deux cent soixante pieds de circonférence. Dans la plate-forme, sous la voûte, il y avait deux vannes et deux herses.

La poterne était placée devant et près de la tourelle servant de

corps-de-garde, et qui sert aujourd'hui de logement au concierge de cette sortie de la ville, et à quelque pas du lieu où le Thérain pénètre dans la ville.

Les archives de la ville nous font connaître que le 23 mars 1552 on a refait à neuf le pont de Sainte-Marguerite. L'entrée de l'eau a été maintenue à seize pieds de large. A cette même époque, le gouffre et la poterne ont été réparés. Le monceau de terre qui couvrait ce gouffre a été enlevé en 1828, sous M. de Nully-d'Hécourt. Il ne fut laissé que la première assise de la voûte en pierre pour tenir les vannes. Les pierres qui furent enlevées ont été employées aux fondements de la salle de spectacle, commencées en juin 1828.

Sur le rempart du gouffre de Sainte-Marguerite jusqu'au corps-de-garde, près l'entrée de Merdanfou (lequel corps-de-garde était à l'extrémité du rempart), il n'y avait que des guérites. Le mur d'enceinte passait sur une arche que l'on avait pratiquée sur la rivière; il continuait sa marche en cotoyant la partie occidentale de la rue de Sainte-Marguerite, où, étant arrivé dans le voisinage de la collégiale de Notre-Dame du Châtel, ses murs se confondaient avec ceux de l'ancienne cité. Cependant, la tour carrée, toute pareille à celle de la poterne Saint-Germer, dont nous avons parlé en son lieu, à moitié détruite, que l'on voyait là à l'époque de la révolution et que l'on a achevé de démolir, appartenait à la cité.

Ces murs de la cité se continuaient vers le palais épiscopal, dont une partie du rez-de-chaussée repose sur eux, et puis ils arrivaient à la porte de Limaçon, à laquelle ils s'unissaient.

Nous ignorons quelle était, à l'égard du palais épiscopal, la disposition des murs dont nous nous occupons. On sait que ce palais a été élevé au xe siècle, et conséquemment deux cents ans avant l'établissement des fortifications dont nous parlons. Il a été rebâti au xvie siècle, et nous le voyons assis sur les murs de la cité. Si le second palais a été élevé sur la place qu'occupait le premier, il faut reconnaître la presque inutilité des murs de la cité pour la défense directe de l'évêché et admettre une ligne de murs modernes le long de ce bâtiment.

Nous ne trouvons rien qui nous fasse soupçonner l'existence de cette courtine en dehors des murs de la cité, et nous sommes porté à supposer que la solide construction du palais de nos

évêques et le voisinage de *la tour de Croux*, destinée à les protéger et à les défendre, ont paru suffisants pour résister aux attaques qui pourraient être dirigées de ce côté.

Les écrivains sur le Beauvaisis ne disent rien touchant ce point de l'histoire. On ne rencontre nulle part de renseignements pouvant servir à donner une idée précise de l'état des choses.

Il est vrai, disions-nous, que le palais épiscopal était protégé et au besoin défendu par la tour de Croux et autres fortifications. Il y avait aussi, dans la même vue, deux estacades au bord de la rivière : chaque estacade avait quarante pieds.

Cela pouvait-il suffire pour défendre avec avantage le palais épiscopal contre les boulets des Bourguignons, lors du terrible assaut de la porte de Limaçon ?

C'était au rez-de-chaussée du palais des évêques qu'était placée, dit-on, la porte au moyen de laquelle les évêques de Beauvais, passant sur un pont disposé exprès, allaient visiter la célèbre *tour de Croux*, destinée à les défendre contre les entreprises du dehors. Nous avons dit tout ce que nous savions sur cette question, et conséquemment nous passons outre. Ce fut, plus tard, cette même voie qui servit de communication avec les jardins de l'évêché dont nous avons aussi parlé ailleurs.

La porte du Limaçon.

La place où était posée *la porte du Limaçon* se laissait encore aisément reconnaître après la démolition des anciens remparts de Saint-Nicolas, que l'on a détruits en 1845.

Cette porte se reliait au palais épiscopal par l'angle sud-ouest du bâtiment où l'on apercevait encore distinctement la ligne de rapport, avant les réparations nécessitées par la transformation du palais de nos évêques en palais de justice.

Suivant la tradition, après la porte de Bresles, la porte du Limaçon était la plus considérable et par son volume et par son importance. Elle présentait, dit-on, une vaste et épaisse construction en pierres, avec une allée longue, sombre et tortueuse, comme semblerait l'indiquer son nom. Cette porte était défendue par deux ponts-levis, un tape-cul et une demi-lune de cinquante à soixante pieds de circuit. Ses appareils accessoires, en tourelles,

en créneaux, machicoulis et meurtrières, n'étaient ni moins nombreux, ni moins imposants qu'ailleurs.

En 1789, la porte du Limaçon n'existait plus. On sait qu'elle s'ouvrait sur le *faubourg du Déloir;* qu'elle a subi, entre autres, un terrible assaut lors du siége de 1472; qu'elle a été brûlée; que l'église de ce faubourg, située sur l'emplacement libre aujourd'hui *du Cours-Scellier*, sous l'invocation de *Saint-Hippolyte*, a servi de refuge à un grand nombre de Bourguignons, que les assiégés y ont enfermés et qu'ils ont fait périr par l'incendie de cette église. Ces évènements et l'incendie d'une partie de la demeure des évêques, autorisent à croire que cette porte de Beauvais, extrêmement endommagée, a été démolie et qu'on ne l'a point relevée.

Il est à remarquer qu'à l'ouest de la ville où nous sommes, les constructions qui nous occupent ont été toutes élevées suivant le goût et les besoins du siècle de Philippe II, et que celles que nous visitons à présent jusqu'à la poterne de Saint-Louis, ne sont autre chose que les fortifications de la cité qui ont été diversement remaniées; c'est ainsi que le mur de la rue Saint-Nicolas, naissant de la porte du Limaçon, que nous avons vu en 1844, revêtu en briques, était un mur de la cité, anciennement revêtu de pastoureaux. Ce mur, abîmé par Charles-le-Téméraire, a été réparé à la mode française.

Le mur d'enceinte dont nous parlons longeait la rue Saint-Nicolas dans toute son étendue. Ce mur avait 800 pieds de long depuis la porte du Limaçon jusqu'à *la poterne Saint-Germer*.

Dans l'écartement qui séparait le mur extérieur du mur contre lequel les maisons de cette rue étaient appuyées et qui constituaient le rempart Saint-Nicolas, il existait, en 1789 et postérieurement, des petits terrains cultivés en jardins, et que la ville, à qui ces terrains appartenaient, louait aux riverains.

Entre la porte du Limaçon et la poterne Saint-Louis, on voyait, entr'autres choses, une tour extrêmement curieuse appelée *la Tour de l'Entrelot*. Cette construction intéressante appartenait évidemment à deux époques distinctes; elle présentait des arcades ogives à son rez-de-chaussée et des arcades plein cintre à son premier étage. On devait espérer qu'elle serait conservée comme un monument antique recommandable et d'ailleurs recommandé. On l'a détruit....

LA POTERNE DE SAINT-LOUIS, qu'on a démolie en 1843, était, de même que celle de Saint-André, pratiquée dans l'épaisseur des murs de l'enceinte de la ville.

On lit dans les archives de la ville : « Le 20 avril 1607, Louis « Haviot, procureur du roi du baillage, à qui la ville paya « 200 fr., se chargea de faire construire la poterne Saint-Louis, « ce qu'il fit exécuter par le nommé Marcadé, maçon; il paya le « surplus de la dépense; alors fut supprimée *la poterne de Saint-* « *Germer*. »

La poterne de Saint-Germer était armée d'une herse; à côté. il existait une plate-forme pour l'artillerie.

Au-dessus de l'arche par où le petit courant d'eau, dit de Merdanson, rentre dans la rivière, le long de la rue sous Saint-Michel, il y avait aussi une plate-forme pour le corps-de-garde chargé de surveiller la poterne Saint-Germer.

La poterne Saint-Louis faisait face à la rue du Metz; elle présentait une très-grande solidité. Sa porte, étroite, à plein cintre, était peu élevée et peu profonde, mais disposée de manière à opposer une vigoureuse résistance. Cette poterne communiquait avec le dehors, au moyen d'un pont en pierre, supprimé depuis des années; elle était d'ailleurs protégée par une grosse tour carrée, qui existait dans son voisinage, là où était la chapelle de Saint-Germer, dont nous avons parlé en son lieu.

C'était encore dans le voisinage de cet endroit qu'était placée, suivant Louvet, la porte méridionale de la cité. Il est reconnu que Louvet était dans l'erreur, et qu'on ne pouvait entrer dans les murs de la cité que par la porte *est*, dite du Châtel, ou la porte *ouest*, dite du Limaçon.

De la poterne de Saint-Louis, le rempart continuait sa marche en passant vis-à-vis les murs du jardin de l'Arquebuse, dont il empruntait le nom. L'emplacement de ce jardin était consacré dans le temps aux réunions, aux exercices et aux besoins de la compagnie des arquebusiers qui a été supprimée par le fait de la révolution de 89.

De là, le rempart se dirigeait derrière l'église de Saint-Gilles, où les fossés, dans cette direction, avaient une assez grande largeur.

Au bastion qui avoisinait cette église, il y avait un relais.

En avril 1732, les remparts Saint-Gilles ont été aplanis et dis-

posés en chaussée pour la commodité de la compagnie des gardes-du-corps, dont la caserne a été construite près de là.

Puis le mur se continuait sans interruption et sans être accompagné d'autre tourelle jusqu'à la *Tour-Boileau*, que l'on voit encore. C'est là qu'a lieu le double passage offert aux rivières d'Avelon et du Thérain, dont les eaux arrivent côte à côte, et puis se confondent dans la rivière dite de Saint-Jean.

Près du mur de la ville et du pont couvert, au moyen duquel on parvient dans la Tour-Boileau, il y avait une tourelle à toit conique.

Les registres de l'Hôtel-de-Ville nous apprennent que le 8 octobre 1489 fut achevée la tour de la porte de Saint-Jean, où sont les relais. Elle fut nommée la *Tour-Boileau*, du nom de Jean Boileau, alors maire de Beauvais.

Le 11 décembre 1544, on décida que la Tour-Boilean, jusque-là couverte en chaume, le serait en tuiles.

Le chemin d'intérieur, qui conduisait à la Tour-Boileau par le rempart Saint-Gilles, avait une longueur empruntée ou mieux composée de la largeur des deux rivières qui baignent toute la base de cette tour.

Cette tour, que l'on découvre du pont de Saint-Jean, a un peu moins d'étendue que n'en avait la Tour-Madame; elle présente quatre relais, qui retiennent les eaux des deux rivières.

Cette espèce de monument est curieux par sa construction, par ses distributions et par de nombreuses inscriptions gravées sur les murs intérieurs, qui font connaître les diverses époques où de malheureux captifs ont déploré leur triste destinée; il paraît que cette tour aurait servi à un usage pareil à celui affecté à la Tour-Madame.

De la Tour-Boileau, le mur du rempart venait rejoindre la porte de Saint-Jean et s'unir à elle.

On voit, dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, que le 6 juillet 1589 on a entrepris un rempart de 40 à 50 pieds de large, du Moulin-Neuf à la porte Saint-Jean; il était enjoint de laisser l'abreuvoir et de prendre la maison et le jardin de M. Pajeot, élu, et autres. Du Moulin-Neuf et de la Tour-Boileau, on communiquait à la porte Saint-Jean par le parapet qui tient et fait partie du mur qui est placé entre les deux rivières, *intrà et extrà-muros*.

La porte de Saint-Jean.

La porte de Saint-Jean, au sud de la ville et à la place où est encore la porte de ce nom, présentait un massif en pierres, ayant une fois et demie la hauteur du mur du rempart, avec quatre tourelles à toits coniques placées à ses angles. Chaque tourelle était percée vers le milieu et un peu plus haut d'ouvertures à plein-cintre. Les tours ou les tourelles, couvertes de toits coniques comme toutes celles que nous avons eu occasion de rencontrer, étaient toutes disposées suivant le même système et de telle manière que leurs toits laissaient, entre les créneaux sur lesquels ils posaient, des jours au moyen desquels on pouvait faire le coup de fusil.

Le massif lui-même était couvert d'un toit quadrilatère soutenu sur des créneaux; il offrait sur plusieurs points de sa surface des meurtrières étroites et quelques ouvertures pour les jours.

La porte, répondant à l'intérieur de la ville, était très-élevée et pourvue de son pont-levis. « Il y avait aussi, hors la porte, « un autre pont-levis qui avait neuf pieds de large sur quatorze « de long, des herses de dix-huit pieds de haut sur quinze de « large, et dans la partie supérieure qui couvrait ladite porte, « quatre moulinets pour lever les herses.

« Il y avait une herse à l'entrée de l'arche par où entre la ri- « vière du Moulin-Neuf dans celui de Saint-Jean pour se joindre « à la grande rivière, au-dessous du moulin. Egalement, une « herse à la porte du moulin de Saint-Symphorien, qui est sous « la porte de la ville. » *(Registre de l'Hôtel-de-Ville.)*

Au dehors, cette porte était aussi défendue par la rivière, qui présente là une grande étendue et passe sous un pont en pierres et à cinq arches.

Auprès de cette porte, on voyait un moulin à eau là où est celui que nous observons encore aujourd'hui.

Le mur de fortification n'était pas d'égale hauteur dans toute l'enceinte de la ville. Celui qui se dirigeait vers la porte de Paris était moins élevé qu'ailleurs, peut-être parce que ce côté de la ville était surabondamment défendu par la largeur de la rivière. Ce mur naissait de la partie latérale et antérieure du massif que présentait la porte d'entrée.

Entre cette porte et un peu avant l'endroit répondant à la rue de l'*Infanterie*, il existait trois grosses tours à créneaux, un peu plus élevées que les remparts, et en saillie hors la ville.

Vis-à-vis la rue de l'Infanterie, on voyait une poterne couverte, soutenue sur un pont à deux arches.

Nous lisons dans les archives de la ville que, « le 22 avril 1555, « on a commencé la réparation du mur et de la terrasse, au « bout de la rue *Robert-le-Diable*, qui a conservé seulement le « nom de la rue Robert. Il y avait aussi *une tour* vis-à-vis cette « rue Robert. »

Il existait *une poterne* pour le service du moulin Allard, qui était masqué par la muraille de la forteresse.

Entre le *moulin Saint-Jean* et le *moulin Allard*, il y avait d'*anciennes écluses* qui furent détruites, et l'adjudication des matériaux fut faite le 29 novembre 1691, à la charge de retirer les pierres et fondements desdits bâtiments dans la rivière, en telle sorte que le passage des eaux ne fut point empêché.

Arrivé vis-à-vis la rue du *Moulin-à-l'Huile*, le rempart offrait, presque en face de cette rue et en dehors du rempart, une tourelle terminée en cône, une fois plus haute que le rempart lui-même et présentant quatre baies, dont deux plus hautes et deux plus basses.

En ce lieu, la rivière du Thérain communique avec le cours d'eau, lequel cours d'eau fait tourner le moulin qui se trouvait et qui se trouve encore à l'extrémité *sud* de cette rue.

Sur l'arche où l'eau, au moulin à l'Huile, se jette dans la rivière, on voyait autrefois une esplanade pour l'artillerie.

Tout près de ce moulin, le rempart faisait un angle saillant très-ouvert, figuré par la muraille elle-même. Ce rempart, légèrement coudé, s'écartait d'autant du centre de la ville, en se dirigeant vers la porte de Paris.

Au bout de ce même rempart et près de cette entrée de la ville, on voyait une plate-forme qui commandait la grande rue du faubourg Saint-Jacques, où se plaçait l'artillerie qui protégeait en même temps *la tour dite du Pas-d'Ane*.

Les remparts servaient de promenade; ils étaient, dans ce quartier de Saint-Etienne, plus larges, plus praticables, plus sains et en meilleur état qu'en certains autres quartiers de la ville.

La partie de cette promenade, depuis le moulin à l'Huile jusqu'à la limite de la manufacture royale, en face du rempart, était interdite au public, ou mieux il y avait interruption de cette promenade. Le terrain qui séparait le mur de fortification de la manufacture appartenait à cet établissement, et le rempart de cette portion de la ville était aussi à la disposition spéciale de ce même établissement. Le public n'y avait point accès. Ce terrain a été rendu à la ville lors de la création des nouveaux boulevards.

Avant d'arriver à la porte de Paris, on apercevait encore deux tourelles.

De la porte de Saint-Jean à la porte de Paris, où nous sommes arrivés, la rivière, partagée comme elle l'est encore aujourd'hui, était large, disposée d'une manière irrégulière; ses rives étaient alors assez mal dessinées, et son lit était aussi moins profond.

Outre les tours ci-dessus désignées, sur lesquelles on plaçait l'artillerie, il y avait, ainsi qu'on l'a remarqué, tout le long des remparts, de petites tourelles rondes, sortant de moitié la courtine, desquelles on pouvait voir dans les fossés jusqu'au pied des remparts, sur chacune desquelles était établi un corps-de-garde. Ces tours s'appelaient *des guérites*, et l'on en comptait neuf de *la tour Madame* à *la tour Macadée*, et proportionnellement sur le reste des remparts.

Après avoir fait connaître la disposition de nos fortifications et l'aspect assez remarquable qu'elles imprimaient à la ville de Beauvais, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques renseignements curieux puisés dans l'histoire du pays, et qui ont rapport à ces importantes constructions.

Les murs de défense de Beauvais ont été élevés dans le cours des XIIe et XIIIe siècles : c'est l'opinion fondée de nos historiens.

Il parait certain aussi que ces fortifications ont été commencées au nord et à l'est de la ville, comme les points le plus ordinairement en butte aux attaques des ennemis de toutes les époques.

Indépendamment des dommages causés par le temps, nos fortifications ont eu fort à souffrir et de la part des Anglais et notamment de celle des Bourguignons.

Avant et après le XVe siècle, elles ont été fréquemment retouchées, soit pour les réparer, soit pour les augmenter, suivant que le besoin l'exigeait.

Dans les comptes rendus, il paraît que pendant le cours des xive, xve, xvie et xviie siècles, elles ont été entretenues avec le plus grand soin.

Dans l'histoire de notre pays, nous voyons à combien d'agitation et de difficultés ont donné lieu à Beauvais et dans les environs l'établissement et aussi les réparations de ces fortifications.

Ces difficultés, si souvent reproduites dans le cours des siècles, avaient pour objet de savoir, d'une manière précise, aux frais de qui devaient être faites les réparations de ces forteresses; elles avaient encore pour objet de déterminer l'autorité à laquelle devait être confiée la garde de ces mêmes fortifications.

Dans le principe, on a dû solliciter des règlements qui fissent connaître quels devaient être les contribuables, et dans quelle proportion chacun d'eux devait payer sa part de frais. A ce sujet, il s'introduisit des abus révoltants, qui, dans plusieurs rencontres, faillirent causer des émeutes.

Ce fut pour être mieux fixé sur la répartition à faire, que l'on eut recours au souverain, et nous voyons, en effet, qu'en 1355, le roi Jean accorda, à la demande du corps de ville de Beauvais, des lettres-patentes, par lesquelles les habitants des campagnes, à deux lieues autour de ladite ville, seraient tenus de contribuer auxdites réparations, lesquelles, jusque-là, avaient été toutes à la charge des seuls habitants de Beauvais.

En 1357, sous la régence exercée par le fils du roi Jean, il fut ordonné de visiter les forteresses des environs de Beauvais, de supprimer celles qui étaient inutiles par leur position, ou encore celles qui tombaient en ruine. Ce fut dans ce temps-là qu'on répara les châteaux de Gerberoy et la tour de Croux de Beauvais.

Il serait fastidieux d'énumérer et de raconter tous les faits historiques qui se rattachent à la question des réparations de nos forteresses. Nous devons nous arrêter seulement aux plus importantes, et remarquer que le zèle que l'on apportait à réparer les fortifications endommagées par le temps, était toujours en rapport avec la crainte ou la sécurité des habitants qu'elles étaient chargées de protéger; ainsi, en 1358, sous l'épiscopat de Philippe d'Alençon, pendant la captivité du roi Jean, les Anglais, en possession d'une partie de la France, exercèrent, comme on sait, de grands ravages dans notre contrée, puisque c'est à cette triste et déplorable époque où la noblesse de France était vio-

lemment menacée par *l'effrayante Jacquerie* dont les premiers soulèvements ont eu lieu dans le Beauvaisis, que les châteaux de Creil et de Clermont furent attaqués et ruinés.

« Sur la proposition des maire et pairs de Beauvais, dit « M. Hermand, pour faire de nouvelles réparations et fortifica- « tions pour la défense de la ville contre les Anglais, d'une « contribution de la part du chapitre, le doyen répondit qu'on « voulait bien contribuer aux réparations, mais non à la cons- « truction d'une nouvelle forteresse.

« Le chapitre offrit cinquante florins d'or, mais il en donna « soixante, savoir : 10 provenant des prévôtés, 20 des amendes « de forfaiture, et 30 florins, dont le fonds était l'emprunt que « chaque chanoine, qui étaient au nombre de quinze, feraient « de deux écus. »

L'impôt que l'on levait pour cet objet était fourni tous les ans, dans la proportion des besoins.

Le chapitre de la cathédrale nommait annuellement un chanoine, qui avait mission de s'occuper de l'affaire des fortifications, au nom et dans l'intérêt du corps. Cet état de choses, excessivement gênant pour le service de l'église, dit M. Hermand, durait depuis de très-longues années, lorsqu'en 1420, sous l'épiscopat de Pierre Cauchon, le chapitre, s'autorisant de ce qu'il ne faisait qu'une partie du clergé (il paraîtrait d'après cela que les curés et les religieux étaient dispensés de cette contribution), refusa sa cote-part et vit son temporel saisi et mis en la main du Roi, par une sentence du bailli de Senlis.

Le Roi donne à la ville de Beauvais, pour réparer les forteresses, tout le revenu de l'évêché, à commencer du 15 mars 1431, lequel lui appartenait comme droit de régal.

On comprend qu'en 1472 nos fortifications ont été fort endommagées. Ce ne serait que deux ans après qu'on se serait mis en mesure de réparer les dommages causés par les Bourguignons. On croit que c'est la crainte de la jonction des Anglais avec l'armée du duc de Bourgogne qui a donné lieu à l'ordre daté du 17 août 1474, que Louis XI a adressé au chapitre de s'empresser de réparer les forteresses de Beauvais. La lettre autographe de ce prince est dans les archives de l'Hôtel-de-Ville.

A la mort de Charles VIII, arrivée en 1497, sous l'épiscopat de Louis de Villiers, le corps de ville de Beauvais se rendit au cha-

pitre de la cathédrale pour s'entendre avec lui sur l'affaire de la conservation des forteresses. Le chapitre envoya ses députés à l'hôtel Saint-Christophe, où siégeait le corps municipal.

Il est digne de remarque que nos historiens nous entretiennent, avec une extrême complaisance, des discussions quelquefois très-vives qui se sont élevées au sein de l'Eglise à l'occasion des contributions à payer par le chapitre, qu'ils nous exposent leurs doléances au sujet des contrariétés ou des peines que les chanoines ont éprouvées, et que pas un ne dit mot des particuliers sur lesquels cet impôt de tous les ans pesait d'un poids énormément lourd. Nous regrettons cet oubli de l'histoire, car il nous paraît difficile de croire que l'obligation imposée à tous les citoyens indistinctement de payer chacun sa part des frais nécessités par les réparations à faire, n'ait été la cause de grandes et amères souffrances dans beaucoup de familles, et sur lesquelles l'histoire ne devrait pas rester muette.

Sans doute, l'impôt que payait l'Eglise était considérable, mais était-il reporté dans une proportion justement mesurée.... relativement? A en juger par le témoignage de nos historiens, il semblerait que cette contribution était exclusivement à la charge de l'Eglise; l'on sait toutefois qu'il n'en était point ainsi.

Poursuivons notre examen. Nous lisons dans Hermand : « Pendant l'année 1550, sous l'épiscopat d'Odet de Coligny, cardinal « de Châtillon, on avait démoli quelques maisons, proche les « murailles de la ville, pour donner plus d'étendue aux fortifications. Comme elles appartenaient à de pauvres propriétaires, « elles furent estimées, par ordre du roi Henri II, à 1,424 livres. « Un arrêt du conseil, de février 1553, y rendit contribuables « tous les ecclésiastiques résidant dans le diocèse de Beauvais, « le Roi s'étant réservé à lui seul la connaissance de cette « affaire. »

Au mois de mars suivant, le Roi réduisit la contribution du clergé pour les fortifications à la somme de 4,926 livres 9 sous 7 deniers, qui devait être levée sur tous, l'hôtel-Dieu et la maladrerie de Saint-Lazare non compris, à la réserve aussi de quelques abbayes, prieurés et cures qui avaient été cotisés pour les fortifications de Compiègne.

Il paraîtrait que le gouvernement usait du droit d'imposer à des villes fortifiées l'obligation de venir en aide à d'autres villes.

dans les réparations à faire aux fortifications de ces dernières villes; c'est ainsi que nous voyons, en 1562, sous Charles IX et sous le cardinal de Châtillon, la ville de Beauvais taxée à la somme de 800 livres pour réparer les murs de Calais et de Metz.

Dans une supplique (archives de l'Hôtel-de-Ville) des manants et habitants de Beauvais, adressée au roi, il est dit : « laquelle « somme 800 livres leur est impossible de fournir, parce qu'il y « a si peu de deniers communs en ladite ville, que les répara- « tions urgentes et nécessaires qu'il convient faire aux murs et « forteresses d'icelle, montant à la somme de *vingt mille livres « tournois et plus*, ainsi qu'il appert par la visitation qui en a été « faite, sont demeurés et demeurent à faire faute de deniers. »

On voit au commencement du XVII[e] siècle qu'il s'était établi un certain relâchement, de la part du clergé, à fournir sa part des contributions pour l'entretien des murs de Beauvais. Ainsi, lors des remontrances, plaintes et doléances présentées à Louis XIII, pour les états en 1614, les quêtes sont consignées dans le cahier déposé aux archives de la ville; en ce qui concerne le corps ecclésiastique, on lit, à l'article 10 ce qui suit : « Même « d'autant qu'ès villes dont ils se disent seigneurs et autres lieux « où ils tiennent ce qui est de plus beau, ils ne veulent néan- « moins contribuer aux réparations des murs, portes, forteresses, « ponts, fontaines et autres choses nécessaires, sous prétexte « que par les édits ils en sont exempts. A cause de la décime, « plaise ordonner, suivant la vérification de la cour du parle- « ment, sur l'article 19 de l'édit de Melun, que les arrêts de la « cour seront gardés pour ce regard; et, pour obvier à la ruine « des villes et bourgs qui ont peu de moyens, seront lesdits ec- « clésiastiques, suivant les arrêts, tenus de contribuer auxdites « réparations. »

Cependant, pour être juste, il faut reconnaître que ces accusations, si peu ménagées, ont été vraisemblablement dictées par la passion qui dominait alors tous les esprits, et qu'elles peuvent n'être pas parfaitement fondées. Personne n'ignore, en effet, combien était déplorable l'état moral de la France aux époques où ces dénonciations ont été produites : *on était alors en pleine guerre de religion*. Si l'on doit croire, qu'à cause de la différence d'opinion, en matière de foi, et aussi des exigences respectives, il a pu y avoir échange de mauvais procédés entre les partisans

des deux religions en présence, et que ces mauvais procédés peuvent être l'œuvre des religionnaires, alors fort nombreux à Beauvais et dans les villages voisins, on doit aussi se ressouvenir qu'en général, l'Eglise de Beauvais s'est fait remarquer dans tous les temps par son excellent esprit de tolérance et par l'exemple de la soumission aux lois du pays. Il ne nous paraît pas douteux que, sans le téméraire cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, notre ville ne se serait jamais départie de la conduite calme et raisonnable dont elle a donné des preuves dans tant de révolutions qu'elle a subies dans son enceinte, ou qu'elle a partagées avec les régnicoles.

Nous trouvons encore dans les archives de la ville un acte bon à connaître : il est du même Louis XIII et portant la date de 1636. C'est la liste des villages et paroisses, à quatre lieues autour de Beauvais, obligés de *payer toutes les semaines la somme de deux sous* par feu, au lieu du travail par corvée que chacun des habitants desdits villages et paroisses eussent été tenus, en conséquence des mandements du roi, de venir faire en personne aux réparations et fortifications de ladite ville, au mois de septembre 1636.

Il nous paraît curieux de reproduire tous les noms de ces villages et le quantum approximatif de la population que chaque localité possédait à cette époque. Cet état fournira matière à des rapprochements et à des comparaisons qui ne peuvent être sans intérêt.

Allonne, 271 feux : cette commune devait donc 27 livres 2 sous ; ainsi de suite relativement ; *Auneuil*, 389 ; *Abbecourt*, 116 ; *Auteuil*, 271 ; *Achy*, 144 ; *Andeville* et *Auchy* (pas rempli) ; *Abbeville-Saint-Lucien*, 49 ; *Berneuil*, 134 ; *Bresles*, 236 ; *Bailleu-sur-Thérain*, 150 ; *Bracheux*, 60 ; *Berthecourt*, 89 ; *Blacourt*, 81 ; *Blicourt*, 163 ; *Bonnières*, 117 ; *Bonlier*, 55 ; *Beaumont-les-Nonains*, 84 ; *Coudray-belle-Gueule*, 43 ; *Cauvigny*, 207 ; *Coudray-Saint-Germer*, 124 ; *Cuigy*, 126 ; *Crevecœur* (pas rempli) ; *Choqueuse*, 49 ; *Essuile*, 132 ; *Espaubourg*, 61 ; *Fay-Saint-Quentin*, 88 ; *Frocourt*, 80 ; *Fouquerolles*, 50 ou 43 ; *Fouquenies* et *Herchies*, 119 ; *Fontaine-Saint-Lucien*, 47 ; *Froissy*, ... ; *Franeastel*, ... ; *Goincourt*, 53 ; *Glatigny*, 73 ; *Guignecourt*, 63 ; *Hermes*, 164 ; *Hodenc-l'Evêque*, 55 ; *Hanvoile*, 110 ; *Haucourt*, 95 ; *Hodenc-en-Bray*, 148 ; *Haute-Epine*, 179 ; *Hennecourt-Lévêque*, ... ; *Hardi-*

villers, ...; *Juvignies*, 150; *Jouy*, ...; *Le Déluge*, 60; *Laboissière*, 110; *Lormaison*, 60; *Laversines*, 142; *Longvillé-Boncourt*, 88; *La Neuville-M.-Garnier*, 42; *La Neuville-d'Aumont*, 18; *La Chapelle-aux-Pots*, 90; *La Landelle*, 97; *La Neuville-sur-Oudeuil*, 130; *Lihus*, 246; *Luchy*, ...; *Lafraye*, 70; *La Neuville-Saint-Pierre*, ...; *La Chaussée-du-Bois-de-l'Ecu*, ...; *La Houssoye*, ...; *Labosse*, 100; *Moncy*, 52; *Montreuil-sur-Thère*, 50; *Marissel*, 124; *Milly*, 241; *Martincourt*, 68; *Maisoncelle*, 58; *Marseille*, 212; *Muidorge*, 60; *Morlaine*, 22; *Nivillers*, 43; *Notre-Dame-du-Thil*, 250; *Noyers*, ...; *Noirémont*, ...; *Ons-en-Bray*, 201; *Oroër*, 85; *Oudeuil-le-Châtel*, 62; *Ponchon*, 113; *Pierrefitte*, 115; *Puits*, ...; *Porcheux*, 53; *Rainvillers*, 51; *Rochy-Condé*, 65; *Rotangy*, 73; *Reuil* et *Ressons*, ...; *Sainte-Geneviève*, 128; *Saint-Ouen*, 171; *Saint-Martin-le-Nœud*, 121; *Saint-Léger*, 60; *Saint-Sulpice*, 125; *Silly*, 116; *Saint-Just-des-Marais*, 141; *Saint-Aubin*, 67; *Senantes*, 276; *Saint-Germain-la-Poterie*, 69; *Savignies*, 116; *Saint-Paul*, 210; *Saint-Omer*, 147; *Tillard*, 56; *Tillé*, ...; *Troissereux*, 149; *Thibivillers*, ...; *Villers-Saint-Barthélemy*, 202; *Velennes*, 69; *le Vauroux*, 70; *Villers-Saint-Sépulcre*, 131; *Warluis*, 136; *Villembray*, 22; *Villers-sur-Bonnières*, 47; et *Valdampierre*, ...

Au bas de ce rôle est l'exécutoire des capitaine, maire et pairs de la ville de Beauvais, en date du 17 octobre 1636.

Malgré la toute-puissance dont jouissaient nos évêques, à raison des éminentes prérogatives qui leur étaient attribuées, ils n'avaient pas cependant la garde des forteresses de la ville; ils n'avaient pas même celle des forts et de la tour de Croux qui ont été bâtis pour protéger spécialement leur personne.

On trouve dans les archives de la ville, en 1561, une copie collationnée *de la donation du comté au clergé*, sur laquelle il est dit que *le comté ne rend pas l'évêque seigneur de toute la ville, la justice de la ville étant antérieure à la donation du comté.*

L'autorité des évêques ne s'étendait au principe que sur une partie de la ville ou du domaine du comté; ils y exercèrent toujours un pouvoir souverain, bien que le droit de commune que cette cité avait obtenu de Louis-le-Gros, dès 1108, conférât à ses magistrats le droit de justice. Cette clause, qui mettait sans cesse aux prises les pouvoirs spirituel et temporel, donna lieu

à des discussions très-graves entre les évêques et les bourgeois ; elles s'apaisèrent cependant en 1182 ; ceux-ci reconnurent l'évêque seigneur de la ville, et, de son côté, le prélat laissa à la commune la garde des clefs, le droit de visite sur les poids et balances des drapiers et la police sur le pain....; mais à peine cet accord fut-il signé que les discussions recommencèrent, et l'on fut obligé d'y apporter des modifications.

Lors de l'avènement de nos évêques, on sait que, dehors des murs de la ville, le maire offrait les clefs des portes au récipiendaire, qui les remettait presqu'immédiatement. Les paroles échangées entre les deux dignitaires laissaient assez comprendre qu'en offrant les clefs de la ville, le maire voulait donner, au nom de ses administrés, une marque de son profond respect pour la personne de l'évêque ; mais il n'entendait pas par là se dessaisir de ces clefs, qui étaient confiées à sa garde ainsi qu'à celle du capitaine des forteresses.

C'est là ce qu'on peut juger du moins, en prenant connaissance de pareilles cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion de la réception de plusieurs de nos évêques.

En 1617, le maire a dit à M. Aug. Potier : « Et pour vous rendre « témoignage de l'honneur que nous devons, voici, monsei- « gneur, les clefs de la ville que je vous présente, et suis prêt de « vous faire le serment accoutumé, vous priant de promettre « aussi de conserver cette ville et les habitants d'icelle en leurs « droits, franchise et liberté. »

Ledit évêque prit les clefs, et, mettant la main sur la poitrine, dit ces mots : « Je promets devant Dieu de garder vos droits, « privilèges et liberté, et vous rends les clefs pour en garder ma « ville, mes biens, mes châteaux, tours et forteresses. » A quoi ledit maire répondit : « Qu'il les recevrait pour garder la ville « sous l'obéissance du roi, comme il avait fait ci-devant. »

Cependant, disons-le, nous lisons dans les mémoires manuscrits sur l'épiscopat de M. le cardinal de Gesvres, que, lors de l'avènement de ce prélat, en 1728, le maire lui a dit également : « Voici que nous vous baillons les clefs de la ville, etc., etc. » En remettant ces mêmes clefs au maire, l'évêque lui aurait dit : « Je vous laisse la garde et clefs des portes, forteresses et murs « de ma bonne ville de Beauvais, en telle manière et condition « que la garde de ces clefs. Vous me ferez, et *me les rendrez*

« *toutes fois et quantes qu'il me plaira*, *et de par moi en serez ré-* « *quis et interpellé ;* » et le maire lui aurait répondu : « Je les « reçois pour les garder sous l'obéissance du roi, comme il est « accoutumé. »

Il est évident que M. de Gesvres ne voyait dans le maire qu'un fonctionnaire qu'il investissait de sa confiance particulière, en le rendant dépositaire des clefs de la ville dont il se regardait le légitime possesseur?

Ce n'était pas comme cela que le maire le comprenait.

Les clefs des portes de Beauvais étaient, de temps immémorial, remises aux mains du corps-de-ville. Le maire et le capitaine des forteresses exerçaient conjointement la surveillance et la police des fortifications; c'était eux qui avaient à répondre de tout ce qui intéressait la sûreté publique.

« Il y avait d'abondant en icelle ville, dit Loysel, un capitaine « pourvu par le roi. Ce capitaine tient un lieutenant, demeurant « en la ville, lequel, y résidant, a la garde, conjointement avec « le maire, de l'une des clefs de chacune porte; se trouvant en- « semble et à l'ouverture et clôture d'icelle, afin d'éviter aux « trahisons et surprises qui s'en pourraient faire. A quoi ils « pourvoyent si soigneusement qu'il n'y a par avanture ville en « France dont les portes s'ouvrent plus tard et ferment de si « bonne heure, ni à la clôture et à l'ouverture desquelles il se « fasse plus de solennité. »

Simon nous dit que le capitaine ou son lieutenant commandait conjointement avec le maire en paix sur le fait des armes, qu'ils donnaient ensemble le mot du guet, connaissaient des délits militaires, de la discipline, des compagnies privilégiées, du prix des fortications, etc.

De son côté, Hermand s'explique ainsi : « L'autorité du maire « est grande dans la ville ; ses ordres sont exécutés avec beau- « coup de soumission et de respect. Elle a été tempérée par la « sage prévoyance de nos rois qui y ont établi depuis longtemps « un capitaine *de leur part*, place si considérable que les plus « grands seigneurs du royaume, les Montmorency, les Dam- « martin, les Devilliers de l'Ile-Adam, les Destouteville, les de « Boufflers et plusieurs autres ne l'ont point trouvée au-dessous « d'eux. »

Simon, déjà cité, nous donne la liste des capitaines de Beau-

vais depuis 1025 jusqu'en 1632. Dans cet espace de six cent sept ans on en compte trente-huit.

La durée de l'exercice dans ces emplois militaires a été fort irrégulière. Plusieurs de ces dignitaires l'ont été pendant dix ans; quelques-uns pendant plus longtemps, et le plus grand nombre pendant peu d'années. En 1433 et 1597, ces capitaines ont été renouvelés trois fois dans chacune de ces deux années.

La possession du privilége, attribuée au maire et au capitaine de Beauvais, a été plus d'une fois l'objet de réclamations de la part de nos évêques, qui, en leur qualité de comtes et en vertu de concordats et d'ordonnances royales, étaient persuadés qu'ils pouvaient le revendiquer.

Dans le discours prononcé, le 27 janvier 1618, par M. Adrien, avocat, à M. Aug. Potier, lors de la réception solennelle de ce dernier, il est dit que Grégoire VII, pape, à la fin du XI[e] siècle, a été consulté sur la question des clefs des portes de Beauvais, et que le pontife prend occasion de cette consultation pour recommander l'union et la concorde entre l'Eglise et les habitants de cette ville.

L'histoire du pays nous apprend qu'avant l'établissement des fortifications modernes (XII[e] siècle), *Philippe de Dreux*, à qui on avait refusé *les clefs de la cité*, dont la garde était alors dans les attributions *du Châtelain*, les demanda au roi, et obtint que le châtelain lui remit ces clefs.

Semblables réclamations ont été faites par quelques-uns des évêques qui ont siégé à Beauvais depuis le règne de Philippe-Auguste; elles ont donné lieu à de sérieux débats.

Nous voyons, en 1505, la ville intenter un procès à Louis de Villiers, pour l'obliger à supprimer des communications qu'il avait établies avec le dehors de la partie occidentale du palais épiscopal.

Ce prélat se croyait en droit de conserver entre ses mains les clefs des fortifications voisines de son habitation; il s'autorisait de l'état de paix dans lequel on était pour soutenir sa prétention. Mais le corps de ville, de son côté, à cause de la responsabilité dont il était chargé, pensa qu'il était de son devoir, dans les intérêts de ses administrés, de résister à l'évêque. On ne saurait croire à quelle immense procédure ce conflit a donné lieu. (Voir *les Archives de l'Hôtel-de-Ville.*)

A cette époque, comme toujours, au reste, la police des forteresses se faisait avec une grande sévérité.

Nous lisons, en effet, dans nos Annales, pour l'an 1511, c'est-à-dire six ans après le procès en question, et que l'évêque Louis de Villiers a perdu, nous trouvons, disons-nous, une sentence de la mairie du 16 décembre, contre des infracteurs de la police relative aux fortifications.

« Ces infracteurs, au nombre de six, ont été condamnés à « crier merci en plein marché, devant l'Hôtel-de-Ville, nue tête, « à genoux, tenant une torche de quatre livres de cire ardente, « crier à Dieu, au Roi, à M. le capitaine et maire et pairs, qu'à « tort ils ont visité les murs de la ville, de nuit, après les portes « fermées, etc.; ce, fait, porter lesdites torches, savoir, ledit « *Luyn*, en l'église de Saint-Sauveur; *Botte*, en l'église de Saint-« Laurent; *Rémont*, en l'église de Saint-Pierre, pour y rester « arses et consommées pendant le service, tenir prison *quo us-« que*, défense à peine de la hart de plus passer ni enfreindre « les murs de la forteresse.

« A laquelle sentence ils ont acquiescé. »

Le 6 juillet 1513, une pareille sentence a été prononcée contre d'autres infracteurs des règlements de la police.

Nous trouvons encore à la même source, sous la date du 17 septembre 1513, une autre sentence infligeant une peine plus sévère : « Particuliers emprisonnés ès-prisons de l'évêché, comme em-« pruntés à la requête du procureur du roi, pour avoir passé la « nuit sous les arches du relais de Sainte-Marguerite, les portes « fermées. Condamnés à être battus, nus, de verges, par l'exé-« cuteur de la haute justice. A quoi ils ont acquiescé. »

On voit par ces exemples d'une raisonnable sévérité de quel œil le corps de ville envisagea les desseins qu'Odet de Coligny laissa voir de renouveler les scènes arrivées à l'occasion des prétentions de Louis de Villiers. Ce cardinal de Châtillon, en effet, voulut aussi établir une porte de communication entre son palais et les dehors de la place, en pratiquant aux murs d'occident une ouverture et en y plaçant un pont, « Tellement, disent « le maire et les pairs, dans leur requête au roi, de l'an 1562, « qu'il serait facile, clandestinement et au-desçu desdits maire « et habitants, entrer par ladite porte en icelle ville. »

Deux ans après, en l'absence du cardinal, le corps de ville

adressa une nouvelle et plus instante requête au roi; mais l'état inquiétant du royaume et le crédit de l'évêque à cette dangereuse époque du calvinisme, engagèrent la ville à ne pas donner suite à cette affaire.

Dans les remontrances, plaintes et doléances présentées au roi, en 1614, on demande à Louis XIII, article 28, de confirmer le corps de ville dans la possession de la garde et de la police des forteresses.

Lorsque la révolution de 1789 est venue fondre sur la France, les fortifications de Beauvais, que depuis longues années on avait négligé de réparer, étaient dans un état de dégradation considérable sur certains points et presque totalement ruinées sur d'autres. Pour les rendre capables d'une utile défense, il aurait fallu s'engager dans des dépenses énormes. Le motif qui aurait nécessité la réparation de ces imposants appareils de guerre n'étant plus à craindre, il a paru raisonnable de les supprimer.

La destruction de ces fortifications a été entreprise au commencement du XIX[e] siècle, sous l'administration de M. de Nully-d'Hécourt, maire de Beauvais. On l'a commencée par la portion répondant derrière l'église des Jacobins.

Cette opération, commencée, suspendue, continuée, interrompue et reprise enfin, après quelques années de travaux pénibles, a procuré à la ville, non-seulement les belles promenades qui ont remplacé les anciens remparts, mais elle a surtout contribué à assainir quelques quartiers, tels, entr'autres, que ceux de Saint-André et de Sainte-Marguerite, où les eaux stagnantes des larges et profonds fossés abandonnés donnaient lieu à des émanations délétères et extrêmement nuisibles à la santé des habitants *intrà* et *extrà-muros* de ces quartiers.

Docteur DANIEL.

Beauvais, juin 1851.

NOTICE

SUR

M. LEQUESNE,

Maire de Beauvais,

lue dans la séance du 17 juin 1861.

Messieurs,

Vous avez désiré qu'une notice faite par un des membres de la Société académique conservât dans nos bulletins le souvenir des regrets qu'a excités dans nos rangs, comme dans toutes les classes de la population de Beauvais, la mort de l'excellent administrateur que cette ville vient de perdre. C'est pour répondre à votre vœu que j'ai entrepris de réunir dans un résumé, simple comme la vérité, modeste comme l'homme de bien à qui il est consacré, des souvenirs qui se recommandent par eux-mêmes, et n'ont nul besoin d'être relevés par le talent de l'écrivain.

M. Lequesne, quoique n'appartenant point à notre ville par sa naissance, y avait si bien attaché son cœur et toutes ses pensées, qu'on ne pouvait voir en lui qu'un véritable citoyen de Beauvais. Né à Paris, le 12 juillet 1784, il avait embrassé, à son début dans la vie active, l'honorable carrière du notariat, et quel-

ques-uns de nos contemporains se rappellent l'avoir connu à Paris dans l'exercice de ses fonctions. Ceux qui se sont trouvés en rapport avec lui à cette époque ont conservé le meilleur souvenir de la sagesse précoce et des formes agréables du jeune notaire, ainsi que de l'heureuse influence qu'il devait à sa droiture et à un caractère tout à la fois ferme et conciliant. Cet ensemble de qualités contribua sans nul doute aux relations que la confiance d'un respectable père de famille, le savant docteur Sue, établit entre M. Lequesne et le célèbre romancier, qui a ajouté plus d'éclat que de considération au nom révéré de son père. Dès ses premières années, Eugène Sue, par des écarts qu'on pouvait attribuer à son extrême jeunesse, avait vivement alarmé la tendresse paternelle. Plein d'esprit et d'imagination, mais incapable d'imprimer à ses brillantes qualités une sage direction, qui l'aurait placé aux premiers rangs de la société, il déconcerta tous les soins de son père pour l'amener à une vie sérieuse et honorée. Au lieu de consacrer ses puissantes facultés aux fortes études qui recommandent le nom de sa famille à la reconnaissance publique, il s'était jeté, avec toute la fougue de son imagination, dans une vie de dissipation qui avait compromis tout au moins sa fortune, et avait mis son père dans la triste nécessité de demander à la justice de le placer sous la surveillance d'un conseil judiciaire. C'est sur M. Lequesne que le docteur Sue jeta les yeux pour cette mission délicate. Nous n'avons pas besoin de dire que M. Lequesne s'en acquitta avec autant de sagesse que de fermeté, et que, par suite, il devint aussi cher au père qu'insupportable au spirituel prodigue dont il était chargé d'arrêter les écarts. Pour occuper la nature par trop active d'Eugène Sue, on ne trouva pas de meilleur moyen que de l'embarquer dans l'escadre de l'amiral de Rigny. Il y entra en qualité de pharmacien de la marine, et c'est avec ce titre qu'il assista au combat de Navarin. Les personnes qui ont lu les premiers ouvrages d'Eugène Sue savent combien son court passage dans la marine avait laissé de vives traces dans son imagination, et l'a heureusement inspiré dans quelques-unes de ses créations les plus originales.

M. Lequesne n'aurait pas pensé de longtemps à quitter une profession qu'il aimait, et pour laquelle il a conservé jusqu'à ses derniers jours une prédilection qui montre avec quels senti-

ments élevés il en avait toujours rempli les devoirs. Mais une maladie aiguë, dont la convalescence exigeait impérieusement un repos absolu de plusieurs années et le séjour de la campagne, le força, à son grand regret, à résigner un poste devenu momentanément incompatible avec le rétablissement de sa santé. L'amitié d'un oncle respectable, propriétaire dans le canton de Méru, de la jolie terre du Ménillet, l'attira dans notre arrondissement, où il ne tarda pas à se faire distinguer par son aménité, la justesse de ses idées et son zèle, aussi vif que désintéressé, pour le bien public. L'administration s'empressa d'utiliser tant d'aptitude et de bonne volonté, en l'appelant dans ces modestes commissions qui rendent de si importants services à l'enseignement primaire, aux voies de communication, aux personnes atteintes de malheurs permanents ou isolés, et à une foule d'autres besoins de la société. Devenu lui-même, après quelques années, propriétaire du Ménillet, il fut, peu de temps après, nommé maire de Bornel, commune dans l'étendue de laquelle se trouve ce domaine, et en exerça les fonctions de 1828 à 1843, de manière à donner sur cet étroit théâtre la mesure d'une aptitude administrative qui devait plus tard se développer avantageusement sur une plus vaste échelle.

Heureux au sein de sa famille et dans la modeste commune à laquelle il consacrait tous ses soins, M. Lequesne n'aurait sans doute jamais pensé à quitter la douce retraite qu'il s'était faite; mais de cruels malheurs domestiques vinrent lui rendre intolérable ce séjour, où il avait goûté un bonheur trop tôt détruit. Une épouse, jeune encore, et justement chérie, lui fut enlevée par une mort prématurée; et, presque au même moment, un funeste accident de chasse causait la mort du plus jeune de ses fils. D'aussi poignantes douleurs rendaient odieux à M. Lequesne les lieux où il avait été frappé si cruellement, coup sur coup. Le Ménillet était devenu pour lui une affreuse solitude. Il vint à Beauvais, où il trouva, auprès de son frère aîné, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, l'asile d'une famille dévouée, entourée de l'estime et de la considération générales. Lui-même était déjà connu et apprécié à Beauvais par toutes les personnes qu'avaient rapprochés de lui les rapports qui s'établissent comme d'eux-mêmes entre les hommes influents d'un arrondissement.

Un des hommes les plus capables, par sa sagacité personnelle et par sa position, d'apprécier le mérite de M. Lequesne, M. Graves, alors secrétaire général de la préfecture, le tenait en haute estime et le regardait, avec une perspicacité que l'expérience a bien confirmée, comme l'un des hommes les plus propres à diriger une grande administration municipale. Les électeurs communaux de la ville de Beauvais partagèrent, avec une conviction arrêtée, cette prévision, et, lorsque après une crise municipale qui avait éclaté en 1841, il fallut procéder, en 1843, au renouvellement partiel du conseil, prélude et préliminaire de la reconstitution de l'administration elle-même, M. Lequesne fut nommé conseiller municipal, et, peu de temps après, maire de Beauvais.

Nous ne voulons rappeler ici aucun fait qui puisse raviver des souvenirs heureusement éteints. Nous ne pouvons cependant éviter de faire remarquer que la position du nouveau maire n'était pas sans difficultés. Il arrivait après un de ces longs intérims pendant lesquels le talent et le zèle ne suffisent pas pour balancer les inconvénients d'un pouvoir délégué et précaire, sans traditions et sans avenir, et fatalement réduit au règlement des affaires courantes. Aussi, quand un intérim a duré plus d'un an, comme celui auquel a succédé M. Lequesne, l'administration, indépendamment des circonstances spéciales du moment, présente des difficultés que l'intérimaire n'a pu prévenir, parce qu'elles résultent de la nature même des choses.

M. Lequesne aborda courageusement cette tâche difficile, avec la conscience du bien qu'il se sentait appelé à faire, et la ferme volonté d'y consacrer toutes ses facultés. Il y fut soutenu par le concours énergique du conseil municipal, le dévouement de ses adjoints et l'affectueuse confiance d'un habile administrateur, M. le baron Mercier, alors préfet du département de l'Oise. Cet heureux accord du préfet avec le maire du chef-lieu du département fut une des forces de M. Lequesne aux premiers jours de son administration, et l'aida puissamment à réaliser les sages projets qu'il avait conçus dans l'intérêt de la ville de Beauvais. Personne, au reste, ne justifiait mieux l'amitié et la haute estime du premier magistrat du département par un caractère loyal et ferme, une douceur sans faiblesse et un zèle ardent pour l'accomplissement de tous les devoirs de l'édilité. Cette mission

convenait si complètement à son esprit judicieux et pratique, à son penchant pour les améliorations sérieuses et pour la sage gestion des intérêts communaux, qu'il semblait avoir pour les fonctions de maire une vocation innée, et qu'il n'est pas un seul de ses administrés qui n'ait applaudi à l'heureuse pensée de M. Randouin quand il a dit, sur la tombe de cet excellent maire, qu'en rentrant dans ses fonctions, après l'interruption qu'y avait amenée la révolution de février, il semblait rentrer dans son patrimoine.

M. Lequesne s'était, en effet, tellement identifié svec la ville de Beauvais, que, bien qu'éloigné de la gestion directe des affaires depuis le 29 février 1848 jusqu'au 20 octobre 1855, il a continué, en sa qualité de simple conseiller municipal, à exercer sur la marche des affaires communales une telle influence, soit dans les commissions, soit dans la discussion générale, qu'il est difficile d'établir une distinction entre les deux périodes de sa carrière administrative.

Dès son entrée aux affaires, on avait reconnu la main vigoureuse mais paternelle d'un maire à la hauteur de ses fonctions. L'exécution ponctuelle des règlements sur la voirie urbaine, sur la tenue des marchés, sur le commerce des subsistances, sur l'octroi et sur tous les objets confiés à l'administration municipale signala immédiatement sa vigilance et sa fermeté, et les habitants se soumirent sans répugnance à des prescriptions dont ils reconnaissaient la justice, et dont eux-mêmes recueillaient les fruits. C'est ainsi que, sans secousse et sans rigueur, M. Lequesne parvint à améliorer par degrés les ressources financières de la ville, et, pour nous servir ici d'une heureuse expression d'un de nos procès-verbaux, donner aux ressources de la ville une sage direction qui lui permit de doter le présent sans engager l'avenir.

Tout en s'occupant des détails de l'administration avec une attention soutenue, qui ne s'explique que par une assiduité incessante et une puissance de travail peu commune, M. Lequesne ne cessait pas un seul instant d'embrasser dans sa pensée tout l'ensemble des intérêts communaux, et chacune des propositions qu'il présentait au conseil municipal faisait partie d'un vaste plan d'ensemble mûrement médité et combiné avec les besoins et les ressources présentes ou futures de la ville M. Lequesne avait

d'ailleurs soin d'étudier chaque affaire de manière à prévoir les objectious et à les résoudre, non par des expédients, mais par des mesures larges et franches, de sorte que la critique ne pouvait que difficilement combattre des plans éclairés par une étude approfondie, et tellement combinés avec l'ensemble des intérêts communaux qu'on ne pouvait sans imprudence essayer d'arracher une pierre à l'édifice.

Ces soins de détail n'étaient toutefois qu'un des signes extérieurs auxquels on reconnaissait l'heureuse influence de M. Lequesne. Son attention s'était portée sur tout l'ensemble des intérêts municipaux, et le conseil municipal ne tarda pas à en avoir la preuve dans les propositions sagement conçues et sérieusement étudiées dans lesquelles se résumaient les plans administratifs du nouveau maire. Les membres de ce corps conserveront toujours le souvenir des lumineux exposés dans lesquels M. Lequesne présentait le tableau de chaque affaire importante envisagée sous toutes ses faces, avec ses moyens d'exécution. Cette étude approfondie des affaires en rendait l'examen aussi prompt que facile, et circonscrivait naturellement le champ des discussions, qui n'en étaient que plus substantielles quand elles s'engageaient sérieusement, comme on l'a vu dans quelques circonstances graves.

Grâce à cette intelligente direction, d'importantes améliorations se réalisèrent promptement. Les finances furent, avant tout et avec raison, l'objet des préoccupations de M. Lequesne. L'habile administrateur comprenait merveilleusement que la bonne direction des finances était d'un intérêt fondamental pour le succès de son administration. Cette conviction, secondée par l'aptitude toute particulière qu'il avait pour ce genre de travail, l'inspira et le soutint constamment dans ses persévérants efforts pour mettre l'ordre le plus parfait dans l'administration des ressources communales et pour en améliorer progressivement les produits. Les faits prouvent qu'il savait faire de ces revenus, améliorés par ses soins, l'emploi le plus avantageux. Sous son administration, la ville s'est libérée de plusieurs emprunts sans en contracter aucun autre, et ce ne fut pas au détriment des progrès que le temps amène et rend nécessaires pour se maintenir au niveau de la civilisation; car on a universellement reconnu que jamais, dans un aussi court intervalle, la ville n'avait obtenu des améliorations

plus nombreuses et surtout plus utiles. Si cette vérité avait besoin de preuve, il nous suffirait de citer toutes les créations dont nous avons été les témoins, et dont l'honneur revient à l'initiative et à l'infatigable activité de M. Lequesne : l'extension considérable donnée au service de l'éclairage; l'établissement, longtemps désiré, d'une chapelle funéraire au cimetière de Beauvais; la construction de l'abattoir, de la poissonnerie, de la halle aux laines, l'ouverture de plusieurs rues importantes, l'élargissement de plusieurs autres sur des points très-fréquentés, l'installation du chemin de fer dans une gare spacieuse, à proximité de l'intérieur de la ville; la couverture des cours d'eau, qui dote la ville de belles et larges rues au lieu d'étroites chaussées bordées de fossés dangereux, et la suppression du grand canal de ceinture qui assainit un quartier important de la ville et ajoute à son territoire un sol nouveau créé par cette heureuse mesure; la restauration intérieure de l'hôtel-de-ville, la translation de la bibliothèque, les précieuses améliorations opérées au collége, la suppression des grilles d'octroi qui s'opposaient au développement de la ville, mesure dont l'effet se fait déjà sentir par les constructions nombreuses qui s'élèvent en dehors de l'ancienne enceinte, et enfin la grande entreprise du pavage général de la ville, déjà exécutée dans cinquante rues ou places.

A ces œuvres directes de l'édilité, il est juste, pour apprécier l'ensemble de la situation, de joindre par la pensée les établissements particuliers qui ont été fondés à Beauvais sous l'administration et souvent sous la fécondante impulsion de M. Lequesne. Nous citerons à ce titre la grande usine à gaz, à laquelle M. Daniel-Leullier a honorablement attaché son nom, les constructions importantes faites à la maison des Frères et au Sacré-Cœur, et chez les religieuses de Saint-Joseph, etc., etc.

Au nombre des mesures qui ont pu exercer une influence heureuse sur les constructions privées, nous ne pouvons passer sous silence l'institution d'une médaille d'or de 300 fr. offerte, chaque année, aux propriétaires qui, en élevant de nouvelles façades sur la voie publique, ont le plus contribué à l'embellissement de la ville.

Attentif à tout ce qui pouvait développer à tous les points de vue la prospérité de notre ville, M. Lequesne avait compris qu'en améliorant ses finances, en créant ou en complétant des établis-

sements utiles, et en se conformant à la pensée libérale qui a doté notre ville de nombreux et prospères établissements d'instruction publique, il devait aussi encourager les institutions qui, comme notre Société, offrent un centre de travaux communs à tous les hommes studieux de la contrée, et concourent à faire de la ville qui les possède le chef-lieu intellectuel du pays. C'est à cette pensée, digne d'un esprit élevé, que la Société aime à reporter l'origine du bienveillant intérêt que M. Lequesne prenait à ses travaux et aux collections dont se compose notre musée beauvaisin. La Société venait à peine de se fonder, sous la forme d'un simple comité archéologique, quand M. Lequesne fut appelé aux fonctions de maire. Une modeste armoire vitrée, due à la sympathique initiative de l'un de ses prédécesseurs, M. Sallé, était jusqu'alors le seul asile qui pût recueillir les antiquités assez nombreuses que nous apportaient de généreux donateurs; et quand le conseil général, appréciant aussi l'utilité de notre œuvre, fit don à la ville de l'ancien cloître des chanoines, M. Lequesne fit taire ses tendances à l'économie devant l'intérêt de la science, et seconda utilement nos efforts en mettant en bon état d'entretien le vieil édifice qui nous était donné, et en faisant inscrire au nombre des dépenses ordinaires de la ville la subvention que nous accorde annuellement le conseil municipal.

Une division bien importante de notre musée, la précieuse collection géologique de M. Graves, était hautement appréciée par M. Lequesne, qui savait par quelle longue suite de travaux et de recherches et avec quelle science profonde M. Graves avait su réunir ces innombrables fossiles, avec les échantillons des roches constitutives de nos terrains, justification complète du savant tableau de la géologie de l'Oise dont se compose son *Essai de Topographie géognostique*. M. Lequesne regardait comme un devoir sacré pour lui la conservation de ce monument élevé à l'histoire naturelle de notre pays par un homme qui avait été son ami, et bien des fois nous avons été témoins du zèle ardent avec lequel il se préoccupait de la tâche difficile de préserver ce précieux dépôt des nombreuses causes de détérioration qui menacent ce genre de collection. Il était si profondément pénétré de la nécessité de porter un prompt et efficace remède au mal, que dans le programme des travaux urgents qu'il avait soumis au conseil municipal peu de temps avant sa mort figurait un

projet de construction d'un nouveau musée sur l'emplacement des anciennes prisons, qui vont avant peu de temps être remplacées par un nouvel édifice, et qu'il avait donné des soins tout particuliers à l'étude de ce projet, dont il regardait la réalisation comme un devoir de conscience. Sollicitude honorable qui recommande bien vivement à notre reconnaissance la mémoire de M. Lequesne.

L'intérêt qu'il portait au musée ne se concentrait pas dans cette belle collection géologique que les autres départements nous envient, et il ne négligeait aucun moyen d'enrichir nos autres collections. C'est ainsi que lorsqu'on exécuta, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, les travaux d'appropriation et de décoration qui en ont fait un magnifique édifice municipal, il s'empressa d'envoyer au Musée plusieurs beaux tableaux dont la place était occupée par la nouvelle bibliothèque, et qui font maintenant un des principaux ornements de nos galeries. Toutes les fois qu'une découverte archéologique était faite par les ouvriers de la ville dans ce sol, si fécond en antiquités romaines, sur lequel repose notre cité, M. Lequesne, en cela dignement secondé par ses adjoints, s'empressait de nous les faire apporter, et notre bibliothèque s'accrut aussi plus d'une fois de pièces intéressantes pour l'histoire locale, recueillies par les soins de la municipalité.

Dévoué à la gloire comme au bonheur de son pays d'adoption, M. Lequesne avait accueilli avec faveur ce cri de reconnaissance, sorti de vos rangs, qui a provoqué et a mené à bonne fin l'entreprise patriotique d'élever dans nos murs un monument à Jeanne Hachette. C'est en 1844, dans la première période de l'administration de M. Lequesne que s'ouvrit, dans une séance solennelle du comité archéologique, la souscription destinée à payer cette dette d'honneur. Le concours bienveillant et l'appui de M. Lequesne n'ont jamais manqué à cette œuvre qui est la vôtre. La Société ne peut l'oublier.

Ce coup d'œil rapide, jeté, de notre point de vue spécial, sur la vie administrative de M. Lequesne, prouve que, dans son intelligente activité, aucun des intérêts de la cité n'était oublié. Pour comprendre cette activité incessante à laquelle rien n'échappait, il suffit de se rappeler la vie de M. Lequesne pendant qu'il administrait notre ville, et cette infatigable assiduité avec laquelle il

se consacrait si complétement aux innombrables devoirs de l'édilité. En le voyant à l'œuvre, on ne pouvait méconnaitre en lui cette vocation toute particulière aux fonctions municipales dont il donna la preuve dès les premiers jours de son entrée aux affaires.

Le mérite de M. Lequesne, hautement apprécié à Beauvais, ne l'était pas moins dans tout le département, et, lorsque le canton de Méru dut donner un successeur à M. le marquis de Mornay, au sein du Conseil général, les voix se réunirent tout naturellement sur le maire de Beauvais, dont la carrière publique avait commencé dans cette modeste commune de Bornel, où il avait su faire juger sa rare capacité administrative. M. Lequesne ne tarda pas à prendre au Conseil général la place honorable que lui assuraient ses antécédents, et son expérience consommée fut heureusement mise à profit dans l'importante commission des finances, où il siégea constamment pendant tout son exercice.

Tout entier à ses devoirs de maire et de conseiller général, M. Lequesne trouvait dans l'exercice de fonctions qu'il aimait et dans les relations intimes de la famille une utile diversion au souvenir des malheurs qui lui avaient fait abandonner sa douce retraite du Ménillet. Il recueillait dans les témoignages réitérés de l'estime publique la récompense d'une vie consacrée sans réserve au bien du pays. Le mariage de M[lle] Marie Lequesne avec M. Arthur de Caumont semblait avoir comblé tous ses vœux en alliant cette fille chérie à une famille honorable et respectée, lorsque, après cet éclair de bonheur, sa tendresse paternelle fut soumise à la plus rude épreuve. Partis pour l'Italie, peu de temps après leur mariage, les jeunes époux avaient été atteints par la meurtrière influence de cette atmosphère brillante et empoisonnée qui cerne la ville éternelle, et le malheureux père, séparé de ses enfants par une distance qui ne lui permettait ni de voler à leur secours, ni de recevoir à temps des informations toujours trop tardives, n'avait trouvé que dans la prière la force de supporter des peines que les hommes étaient impuissants à calmer. La religion, qui soutenait la force et le courage du père, au milieu de ses cruelles angoisses, entourait au même moment, à Rome, ses enfants de ses soins maternels, par la main d'un respectable ecclésiastique français, l'abbé Mérot, ancien aumônier

de la manufacture impériale de Beauvais, qui remplit auprès d'eux, avec le dévouement d'un prêtre et les sympathies d'un concitoyen et d'un ami, une mission toute providentielle.

Nous ne devons pas oublier ici l'intérêt affectueux et actif que prirent, aux jeunes malades, le général Brunet, dont la mort glorieuse a honoré les armes françaises devant Sébastopol, et la digne épouse du brave général.

M. Lequesne était parvenu à cette époque de la vie où la pensée de nos destinées futures se présente avec plus de force et moins de diversions étrangères à l'esprit des hommes sérieux. Ses réflexions, et le malheur qui, dans les secrets desseins de la Providence, recèle souvent de si utiles leçons, l'avaient progressivement ramené à l'accomplissement des devoirs religieux, qu'il regrettait d'avoir trop longtemps négligés : son cœur droit avait toujours senti ce qu'il y a de grand et de saint dans cette religion divine qui a élevé, à une hauteur jusqu'à elle inconnue, le niveau moral de l'humanité, et dont les sublimes préceptes s'appliquent si merveilleusement à toutes les positions sociales, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble. Né à cette époque néfaste où tous les principes étaient bouleversés, arrivé à l'âge de l'éducation sérieuse dans un temps où l'enseignement religieux était partout supprimé lorsqu'il n'était pas proscrit, il avouait, avec une courageuse candeur, qu'il avait trop longtemps oublié les pratiques de la vie chrétienne, dont son éducation ne lui avait pas fait connaître assez l'importance. Aussi, plusieurs années avant sa mort, il avait embrassé, sans ostentation, mais sans respect humain, la pratique constante des devoirs religieux; et quand la perte de son frère vint rouvrir pour lui une série de malheurs, sous le poids desquels il devait succomber, il sut trouver, dans la mort chrétienne de cet ami de toute sa vie, la plus douce et la plus solide des consolations.

A partir de cette douloureuse époque, tous les liens qui attachaient M. Lequesne à la terre semblaient se briser l'un après l'autre. Sa fille, Mme de Caumont, rendue à la santé, ainsi que son mari, était revenue de Rome sous la conduite d'une amie dévouée, jadis chargée de son éducation, et qui n'avait pas craint un long et pénible voyage pour aller au secours de son élève. M. Lequesne jouissait avec effusion du bonheur de voir, non

loin de lui, entourée des innocentes joies de la famille, une fille chérie qui lui rappelait une épouse toujours pleurée. Une jeune fille de trois ans, un fils né depuis quatre mois à peine étaient venus couronner cet heureux ensemble, lorsque une atteinte mortelle de rougeole vint enlever la jeune mère, quelques jours après son fils, à son mari, à son vieux père et à sa malheureuse enfant, prédestinée si jeune au triste sort d'orpheline.

Un pareil coup était au-dessus des forces de M. Lequesne. Malgré la trempe vigoureuse de son âme, malgré les secours qu'il chercha contre sa douleur dans la religion, il sentait que ce nouveau malheur l'avait frappé au cœur, et dans la touchante simplicité de sa plainte, pleine de douceur et de résignation, on voyait percer le sentiment de la blessure mortelle qu'il avait reçue.

Cette plaie, malheureusement incurable et reconnue telle par tous les amis de M. Lequesne, fut bientôt ravivée par une nouvelle calamité qui vint mettre le comble aux maux en tout genre qui accablaient sa vieillesse. M. Lequesne fils, dont la tendresse empressée et les modestes vertus faisaient la seule consolation de son père, était frappé lui-même de la manière la plus douloureuse. Déjà privé, par une mort prématurée, d'une première épouse, toujours regrettée, il avait épousé depuis peu d'années la fille d'un ancien notaire de Paris, M. Fremin, et M. Lequesne avait vu avec joie cette alliance établir des liens nouveaux entre sa famille et cette honorable compagnie des notaires de Paris pour laquelle il avait toujours conservé un respectueux attachement. La malheureuse influence d'une année fatale aux jeunes mères vint briser le dernier intérêt qui pouvait rattacher M. Lequesne à la vie, en détruisant toute espérance de bonheur pour un fils qu'il entourait, avec juste raison, de la plus tendre et de la plus confiante affection.

Ce dernier malheur vint combler la mesure, et à partir de ce moment il devint évident pour tous que, malgré son courage et sa résignation, M. Lequesne ne pouvait plus supporter, dans un corps affaibli par la maladie, tant de coups portés à son cœur de père. Atteint, depuis plusieurs années, d'une maladie cruelle, qui le minait lentement, il avait su trouver dans son zèle des forces nouvelles, et le disputait aux plus jeunes en vigilance et en activité. Son âme, fortement trempée, luttait avec énergie

contre les maux physiques et contre les peines morales. On le voyait avec une douloureuse admiration rassembler le peu de forces qui lui restaient pour accomplir jusqu'à la fin des devoirs qui lui étaient chers. Son zèle pour la conservation des grands intérêts qui lui étaient confiés semblait croître au moment même où ses forces déclinaient visiblement, et on s'étonne de l'importance des travaux qui occupèrent la dernière année de sa vie, et qui exigeaient tout à la fois tant de lucidité d'esprit et une si grande puissance de travail.

La grave maladie dont il était atteint n'en faisait pas moins des progrès dont s'alarma, malheureusement à trop juste titre, la sollicitude de ses amis et celle de la ville entière. Forcé de ne plus se rendre à l'Hôtel-de-Ville, il continuait, de son lit de douleur, à veiller aux intérêts communaux et à tous les détails de l'administration. Il devint enfin impossible de méconnaître les ravages qu'avait faits dans sa vigoureuse constitution le mal qui la minait sourdement. Il consentit, sur les vives instances de son fils, à se rendre à Paris pour se mettre entre les mains des médecins éminents qui avaient sa confiance; mais, malgré leurs paroles consolantes, malgré cette impérissable espérance que la Providence nous donne comme un dernier soutien, il ne tarda pas à reconnaître la gravité de son état, et il l'envisagea courageusement avec cette raison ferme et douce qui caractérisait son honnête et respectable physionomie. On peut dire sans rien outrer qu'il vit venir la mort, et qu'il la vit venir avec calme, confiant dans le jugement de ce Dieu dont la bonté est si grande pour les hommes d'un cœur droit. Un respectable ecclésiastique de Beauvais, M. l'abbé Rayé, qui avait depuis longtemps sa confiance, appelé par lui dans ce dernier voyage, se rendit deux fois à Paris et lui apporta tous les secours de la religion. Leur dernière entrevue fut grave et touchante. M. Lequesne, qui venait de recevoir les sacrements avec les sentiments d'une foi vive et profonde, ne voulut pas se séparer de M. l'abbé Rayé sans le remercier affectueusement, et en le quittant il lui dit : « Adieu, mon ami; nous ne nous verrons plus ici-bas; j'espère que nous nous reverrons dans le Ciel. »

Peu de jours après, un des membres du conseil municipal se faisait un devoir d'apporter au vénérable mourant l'expression du respectueux attachement qu'avaient pour lui toutes les per-

sonnes attachées à l'administration de la ville. M. Lequesne, en lui parlant du bonheur que lui avait donné précédemment la visite d'un autre conseiller municipal, lui donna une double mission qui caractérisait d'une manière touchante le maire dévoué et le chrétien sincère, en le priant de recommander à ses adjoints une affaire où il tenait à remplir ponctuellement une parole donnée, et en le chargeant de porter à M. l'abbé Rayé, qu'il appelait le meilleur de ses amis, la nouvelle expression de sa reconnaissance pour ses excellents conseils et son pieux dévouement.

Le lendemain, 12 avril 1861, M. Lequesne rendait son âme à Dieu avec le calme d'une conscience pure.

Quelques jours avant sa mort, M. Lequesne, toujours dévoué aux intérêts de la ville, et craignant les inconvénients d'une absence trop prolongée de son premier magistrat, avait résolu de déposer des fonctions que l'état de sa santé ne lui permettait plus de remplir, et avec ce courage modeste qui ne lui a jamais fait défaut, il dictait à son fils la démission suivante, que le conseil municipal conservera soigneusement comme un touchant témoignage des vertus publiques et de la délicatesse de conscience du maire éminent que la ville a perdu :

« Mes chers collègues et amis,

« Mes infirmités augmentent ; je suis décidément vaincu dans « la lutte que je soutiens énergiquement depuis plus de trois « mois.

« Je perds tout espoir de pouvoir reprendre mes fonctions. « Une absence plus prolongée du chef de l'administration est « essentiellement nuisible aux intérêts de la cité.

« D'ailleurs elle augmente les obligations qui incombent à « MM. les adjoints.

« Je dois donc me retirer.

« C'est avec un vif regret, je vous l'assure, que je vois rompre « les relations qui m'ont été si agréables et si douces, et que « j'avais conçu l'espoir de continuer encore quelques années, « mais c'est aussi avec la conscience d'avoir rempli de mon « mieux, et à votre satisfaction, le mandat que j'avais accepté.

« J'ose espérer, collègues et amis, que vous conserverez de « moi bon souvenir.

« Je termine en vous priant d'agréer les vœux bien sincères « que je fais pour la prospérité de la bonne ville de Beauvais.

« Adieu. »

M. Lequesne se peignait lui-même d'une manière vive et touchante dans cette dernière communication du maire à ses collègues du conseil municipal. On y retrouve tout son amour pour ses fonctions, tout son zèle pour la ville dont les intérêts lui étaient confiés, tous ses sentiments pour des collègues qu'il aimait et dont il était aussi aimé que respecté. La perte de cet excellent administrateur a été vivement sentie par la ville de Beauvais. Conformément au vœu qu'il avait exprimé, son corps a été rapporté dans cette ville, à laquelle il s'était si complètement dévoué, pour être ensuite déposé dans la sépulture de sa famille, à Bornel. Un immense concours accompagnait le convoi, auquel assistaient toutes les autorités. M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise, M. Randouin, son prédécesseur, accouru pour rendre les derniers devoirs à un ami vivement regretté, se sont rendus les organes éloquents de la douleur commune.

De retour à l'Hôtel-de-Ville, M. Lequesne fils a adressé au conseil municipal ses remercîments pour les preuves d'affectueuse vénération et de regret dont il avait entouré la mémoire de son père. Il a ajouté que si l'autorité municipale désirait conserver le souvenir de ce maire dont le cœur avait été si dévoué à la ville de Beauvais, il pouvait mettre à sa disposition une copie en marbre du beau buste de M. Lequesne, due, comme l'original, au talent depuis longtemps célèbre de M. Eugène Lequesne, son neveu. Cette proposition a été accueillie avec une vive reconnaissance, et permettra aux habitants de Beauvais de retrouver, dans le lieu même où M. Lequesne leur a donné tant de preuves de dévouement, le souvenir fidèle et inspiré des traits de l'homme de bien dont la mémoire vivra toujours dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

DANJOU.

DESCRIPTION

DE

L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT BARTHÉLEMY

DE BEAUVAIS.

En décrivant, il y a quelques années, l'ancienne église de Saint-Thomas, nous rappelions combien la cité que nous habitons possédait autrefois de monuments religieux plus ou moins riches, plus ou moins importants. Les paroisses étaient très-nombreuses, puis, dans presque tous les quartiers, l'on rencontrait des collégiales ou des monastères. On comprend l'effet pittoresque que devaient produire tant de majestueuses constructions qui, avec leurs dômes hardis et leurs flèches légères, s'élevaient au-dessus des autres édifices et les dominaient tous. C'étaient comme de grands et solides navires au milieu de modestes et légères embarcations. La foi de nos pères avait élevé ces temples, ces cloîtres, ces pieux asiles de la piété. La plupart avaient traversé bien des siècles, et si quelquefois l'incendie ou la main du temps était venu les ébranler ou les mutiler, bientôt ils s'étaient consolidés et avaient vu réparer leurs brèches : une seule révolution les a renversés. A l'exception de notre admi-

rable cathédrale et de l'église de saint Etienne, qui bientôt s'écroulera si on ne se hâte de la réparer, il ne nous reste que quelques ruines, et ces vieux débris eux-mêmes, dans quelque temps, on ne les trouvera plus. Certains besoins, certaines convenances, les goûts de ceux qui les possèdent les auront rendus méconnaissables, s'ils ne les ont pas fait entièrement disparaître. Il importe, avant que ces derniers coups leur aient été portés, d'en donner des descriptions et des dessins exacts. Par là nous conserverons quelque souvenir de ce qu'était Beauvais avant 93, et nous ferons connaître des détails architectoniques qui ne seront pas sans intérêt pour ceux qui s'occupent de nos antiquités nationales.

Parmi les ruines dont nous voulons parler, il en est une qui est assez considérable : c'est celle de l'ancienne église collégiale de saint Barthélemy. Sur l'emplacement de la nef on a construit une maison, mais le chœur et les transepts sont encore debout et ont conservé presque toute leur ornementation. Le transept méridional a seul subi de graves mutilations.

La collégiale de saint Barthélemy remonte au XIe siècle; elle a été fondée, en 1037, par un chevalier nommé Heilon, que l'on croit avoir été châtelain de Beauvais. Les donations qu'il fit furent confirmées par une charte de Henri Ier, que nous donnerons ici textuellement :

In christi nomine Henricus Dei gratia Francorum rex. Sicut regiæ dignitati congruit pravis actionibus potenter resistere, sic etiam decet modestis petitionibus benigniter acquiescere, præsertim si illud quod petitur ad augmentum Ecclesiæ proficere videatur. Nam inde et nostra respublica melioratur et crescit, et nostrarum animarum salvatio ad æternitatis infinitatem se extendit. Qua consideratione Drogoni Episcopo Belvacensi pro utilitate famulorum Dei serenitati nostræ supplicanti voluntarium præbuimus assensum, et quod postulabat ad desideratum perduximus effectum. Est enim res hujusmodi. Miles quidam Heilo nomine intra muros Belvacæ urbis ecclesiam in memoria B. Bartholomæi apostoli Domino fundavit atque dicavit, offerens eidem ecclesiæ, jam dicto Episcopo annuente, ad victum canonicorum ibidem servientium, possessiones quasdam et redditus quorum descriptio subnotatur : sanctam ecclesiam villæ quæ dicitur Villare cum hospitali,

decima eidem ecclesiæ attributa : molendinum quod dicitur Tolsaque juxta Fromericurtem quod solvit frumenti modios XII : Nec non tria altaria, unum in villa Hantvellis nominata, alterum in Hadulphicurte, tertium in Ansaco. In villa Sarodo hospites quatuor, et in Fromericurte hospitem unum cum uno vineæ arpenno prope Belloacum suburbium tantum censiti vineti unde solvuntur octo solidi et iiij denarii. Præterea canonicalem præbendam in B. Petri ecclesia Belvacensi. His canonicorum stipendio deputatis, memorato suggerente Episcopo, ecclesiam illam sancti Bartholomæi cum omnibus sibi subjectis hujus præcepti nostri suffultam authoritate, stabilem et quietam in perpetuum stare decernimus. Et ne quis eam destruere aut canonicos inde expellere, sive res eorum diripere præsumat édicimus. Illud quoque propter multorum insolentiam addendum videtur, ut canonicis ibidem degentibus nemo præficiatur vel abbas vel dominus, nisi ejusdem urbis episcopus : ipse locum disponat ipse, donet præbendas, solus que super eos principatum habeat. Si quis hoc statutum temerare non timuerit, ærario nostro centum auri libras inferre coactus, et in cœpto suo frustatus, sentiat et experiatur quam non expediet nostræ jussionis violare decreta. Quod ut omnem calumniam repellat facilius et nomine et sigillo nostro signantes roboravimus atque sub anathemate firmari consensimus.

Actum in Palatio Compendiensi, anno Incarnati Verbi MXXXVII Regnique Henrici VI.

Balduinus cancellarius subscripsit.

« Au nom de Jésus-Christ, Henri, par la miséricorde divine, roi des Français. Si c'est le devoir de la dignité royale de réprimer puissamment les mauvaises actions, il convient aussi qu'elle acquiesce aux demandes modestes et pieuses qui lui sont adressées, surtout quand elles ont pour objet des choses qui contribuent à la gloire et à l'exaltation de l'Eglise ; car par là la société civile gagne et devient meilleure, et nous trouvons pour nos âmes de nouveaux moyens de salut qui peuvent les conduire à la bienheureuse éternité.

« Mu par ces considérations, nous avons volontiers donné notre consentement à ce que Drogon, évêque de Beauvais, a sollicité de notre sérénité pour l'utilité des serviteurs de Dieu, et nous avons ordonné que ses intentions fussent entièrement remplies. Voici ce dont il s'agit :

« Un chevalier nommé Heilon a fait construire, dans l'intérieur des murs de la ville de Beauvais, une église en l'honneur de saint Barthélemy, apôtre, et, avec l'agrément de l'évêque, il a offert à cette église, pour l'entretien des chanoines qui doivent y célébrer l'office divin, les possessions et les revenus dont suit l'énumération : l'église du village appelé Villers, avec l'hôpital et la dîme qui appartient à ladite église, le moulin de Tolsac, près de Fromericourt, qui paye douze muids de froment, trois autels : un au village d'Hanvoile, un à Haucourt, un à Ansacq, quatre tenanciers au village de Sarode (1), et cinq à Fromericourt, un hôte avec un arpent de vigne près du faubourg de Beauvais, seulement pour le cens qui s'élève à huit sous quatre derniers, une prébende canoniale dans l'église Saint-Pierre de Beauvais.

« Ces choses étant assignées pour rétribuer les chanoines selon le vœu de l'évêque, nous ordonnons que, protégée par notre volonté, cette église de saint Barthélemy, avec ceux qui lui sont soumis, soit à l'abri de toute attaque, et que personne n'ose la détruire, en chasser les chanoines ou s'emparer de leurs biens.

« A cause de l'audace de plusieurs, nous ajouterons que nul autre que l'évêque, fût-il abbé ou seigneur, ne pourra être mis à la tête du chapitre; c'est à lui qu'il appartiendra de disposer le lieu et de donner les prébendes; lui seul aura la supériorité sur les chanoines.

« Si quelqu'un cherche à violer ce statut, il paiera à notre trésor cent livres d'or; on le forcera de renoncer à son entreprise, et il devra comprendre qu'il n'est pas expédient d'agir contre les décrets que nous avons portés.

« Pour empêcher plus efficacement toute injustice, nous avons muni le présent acte de notre seing, de notre sceau, et nous avons consenti à ce qu'il fût confirmé par l'anathème.

---

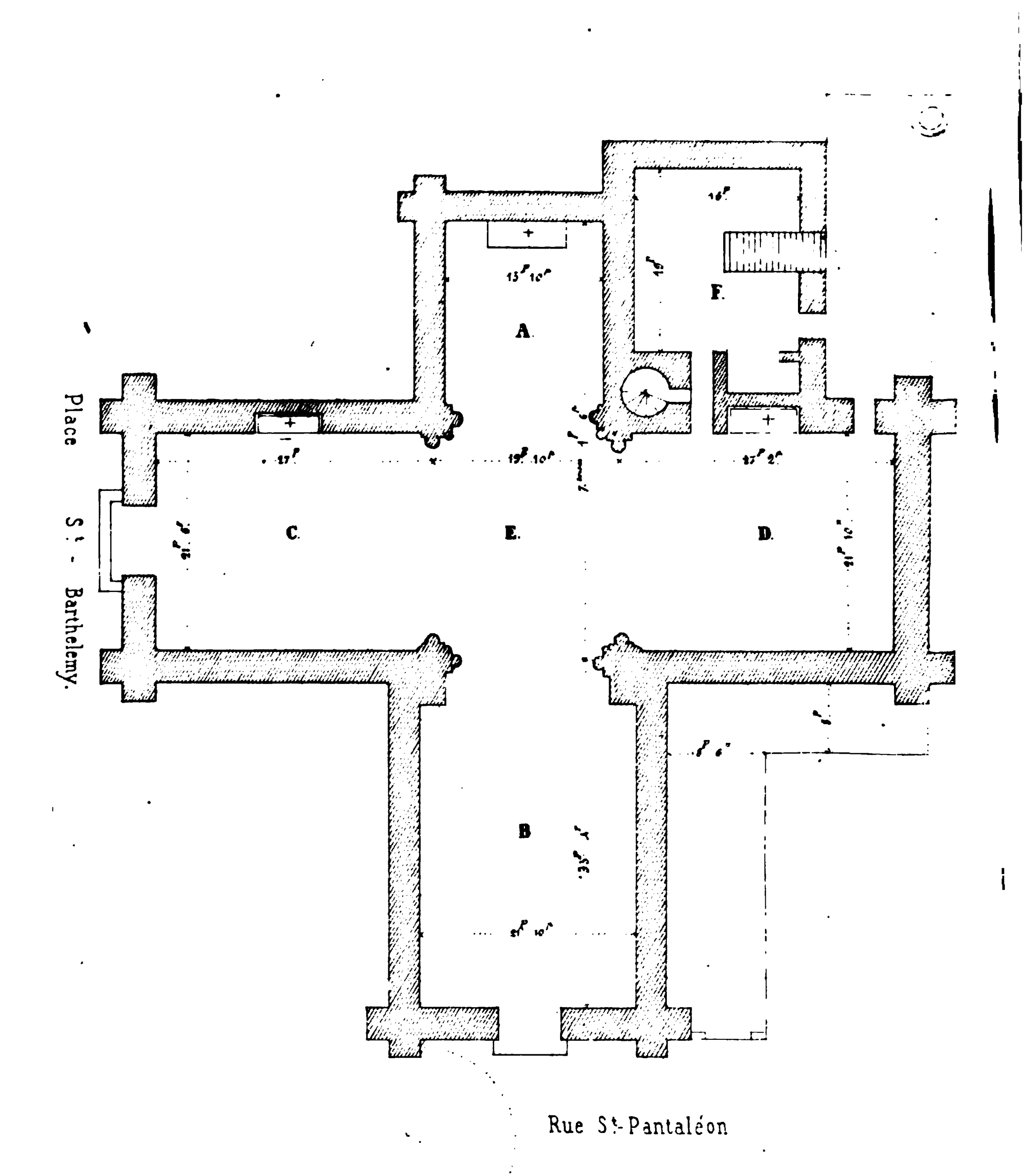
(1) Dans le pouillé du diocèse de Beauvais, écrit en 1707, *Sarodum* est traduit par *Sarode*. Nous avons cru devoir le traduire de la même manière; mais il n'existe pas, du moins chez nous, de village de ce nom. Peut-être Le Vauroux, où le chapitre de saint Barthélemy avait des propriétés, a-t-il été ainsi appelé autrefois.

à faire payer à chaque chanoine, avant sa réception, une somme de soixante sols parisis, comme cela se pratiquait dans les chapitres de Saint-Michel et de Saint-Nicolas. Il demandait que dans la concession on apposât la clause que cette somme, destinée à l'achat d'ornements ou à des usages semblables, ne pourrait être employée autrement, sous peine d'excommunication. Le prélat chargea le chapitre de rédiger lui-même le statut, et le confirma la même année 1398. Ces sortes d'impôts que les chanoines, dans certains chapitres, payaient à l'occasion de leur prise de possession, et que l'on exigeait quelquefois aussi des évêques et des abbés, s'appelait *droit de chape, droit de chapelle, droit d'entrée* ou *droit de bienvenue*. Le droit de chape n'a été établi par aucun canon, il a même été défendu par la novelle 123 de Justinien et par une bulle de Pie V, de 1570; cependant on le tolérait, pourvu qu'il ne tournât pas au profit de ceux qui le réclamaient, et qu'il fût entièrement employé pour l'utilité de l'église.

Les revenus du chapitre de Saint-Barthélemy étaient assez considérables. Les biens qu'il avait reçus de son fondateur n'étaient pas les seuls qu'il possédait. Agnès de Milly, veuve de Regnault de Saint-Arnoul, lui avait donné, en 1378, son fief de Troussures avec ses dépendances. Il avait, au territoire de Cagny (Crillon), un autre fief connu sous le nom de fief du Camp Saint-Denis. En 1555, Robert de Thury le mit en possession de plusieurs immeubles à Belmesnil, pour la fondation de trois enfants de chœur, qui devaient être élevés comme ceux de Saint-Pierre. Il devint, en 1624, propriétaire d'une maison située dans la rue Saint-Nicolas, que Nicolas Desloges, l'un de ses membres, lui avait laissée par son testament. En 1666, Jean Avrault, aussi chanoine de Saint-Barthélemy, lui légua tous ses biens, voulant que deux cents livres fussent en particulier affectées au service du saint nom de Jésus, qui devait être célébré à son intention. Un autre chanoine de la même église, Noël Ansselin, lui fit don, en 1667, de la moitié d'une maison située dans la rue allant du pont d'Amour à l'église des Minimes. En 1698, François Ducauroy disposa en sa faveur d'une somme de quinze cents livres pour la fondation d'un obit. Beaucoup d'autres donations, plus ou moins importantes, lui furent faites à différentes époques. L'on conserve aux archives de la préfecture de l'Oise un grand nombre de



Plan de l'Ancienne Eglise St Barthelemy
de BEAUVAIS.



pièces intéressantes qui constatent ces donations et nous font connaître toutes les redevances auxquelles la collégiale avait droit. On pourra les consulter avec profit. Pour nous, nous devons nous en tenir à ces quelques indications que nous ont fourni des chartres prises à peu près au hasard dans les quatre grosses liasses qui composent le chartrier de Saint-Barthélemy. Notre but a été surtout de faire connaître l'église. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de mentionner, comme faisant partie du chartrier, une convention passée en 1674, entre les chanoines et le nommé Pauchet, sculpteur, demeurant à Beauvais, au sujet de deux statues en bois. Nous ne savons pas quel était le talent de ce statuaire; toutefois, nous aimons à conserver le nom d'un habitant de notre ville qui a été jugé capable d'entreprendre des travaux de sculpture pour une église importante. Les statues que Pauchet a faites pour Saint-Barthélemy sont celles de saint Denis et de saint Honoré; elles ont été placées dans deux niches au-dessus du grand autel.

L'on conservait à Saint-Barthélemy trois fragments d'une vertèbre de saint Malo. Ces reliques avaient été données au chapitre par l'un de ses membres, M. Mulot, qui les tenait lui-même de M. Dufour, curé de Saint-Maclou de Rouen. A la demande du chanoine, Nicolas Choart de Buzenval donna, le 13 novembre 1670, une ordonnance qui autorisait le chapitre à exposer ces reliques à la vénération des fidèles.

Nous possédons un sceau en cuivre, de forme circulaire, dont les chanoines de Saint-Barthélemy se sont servi, même jusqu'à la suppression du chapitre, pour sceller leurs actes. Il nous paraît être du XIII[e] siècle. Son diamètre est de quatre-vingt-sept millimètres et son épaisseur de quatre millimètres. Dans le champ est représenté à mi-coup le saint apôtre, patron de l'église. Il tient d'une main un livre et de l'autre le long coutelas avec lequel il fut écorché tout vif par les ordres d'Astanges.

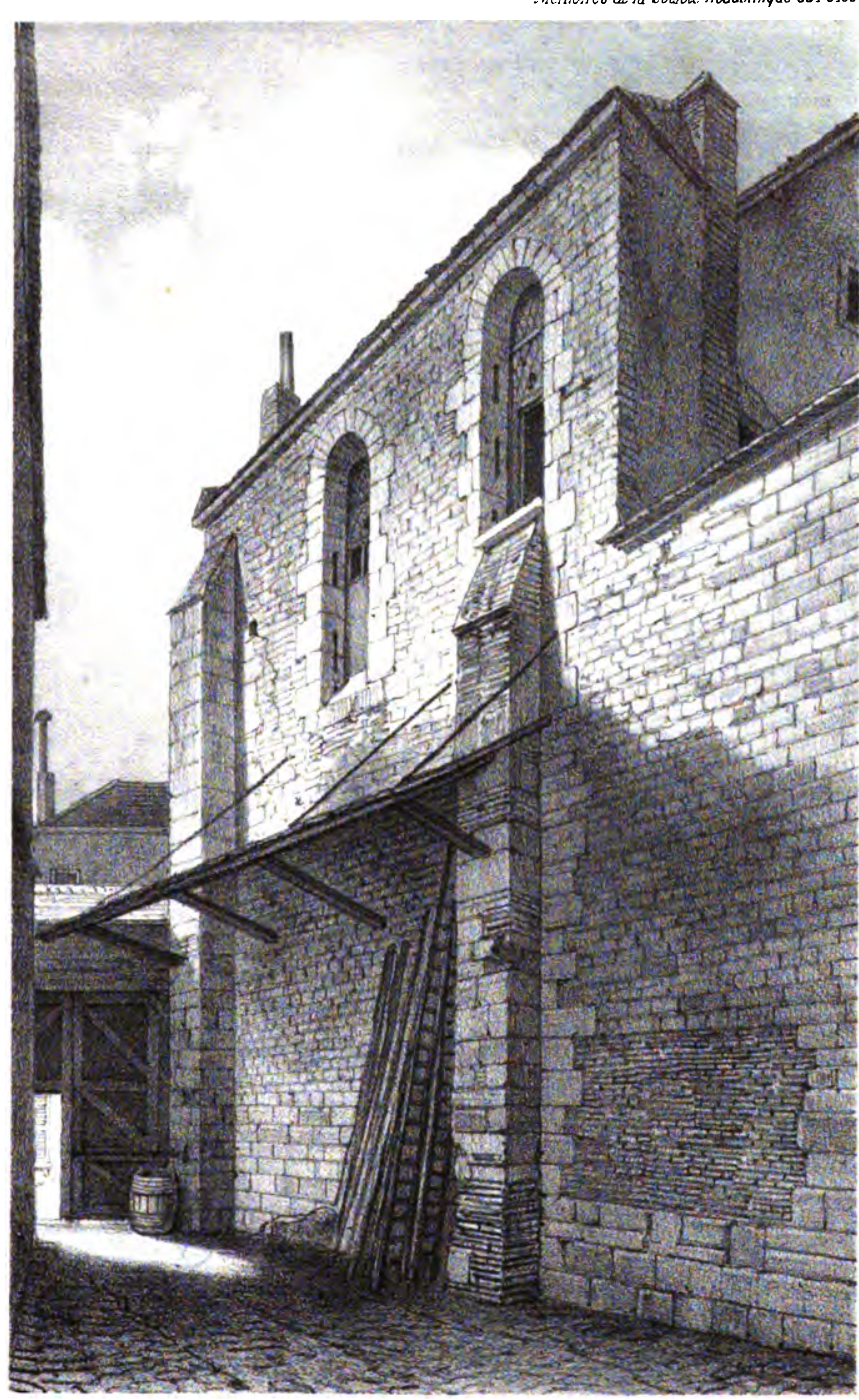
La légende porte : SIGILL : SCI : BARTOLOMEI : BELVACENSIS.

L'église de Saint-Barthélemy telle qu'elle était, il y a peu d'années encore, affectait à peu près la forme d'une croix grecque. La nef seule datait du temps de la fondation; le chœur et les

transepts ont été reconstruits au XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, époques où s'élevèrent tant de monuments grandioses, et où l'architecture ogivale parut dans toute sa splendeur. Nous sommes assez porté à croire que l'un des architectes auxquels on doit le chœur de notre magnifique cathédrale aura dressé le plan de ces parties. Les transepts subirent, à la fin du XIVe siècle, et dans le courant du XVe, d'assez importantes modifications.

C'est en 1834 que la nef a été démolie; il reste cependant au midi un pan de mur qui peut nous donner une idée du style primitif de l'édifice. Il se compose de petits moellons presque carrés, assez semblables aux pierres de petit appareil dont on s'est servi si fréquemment dans la première période romane, seulement ils ne sont pas taillés et tous ne présentent pas absolument les mêmes dimensions. Dans cette muraille, on remarque encore deux fenêtres à plein-cintre assez élevées, dont l'encadrement est en biseau; la corniche consiste en un simple cordon de pierre disposée aussi en biseau. La façade occidentale offrait, à la partie inférieure, trois arcades romanes accolées, dont les cintres, formés par une seule moulure ronde surmontée d'une plate-bande, venaient retomber de chaque côté sur une colonne d'un seul fût. Un chapiteau, orné de simples enroulements, couronnait chacune de ces colonnes. Les deux arcades latérales étaient bouchées. Dans celle du milieu, s'ouvrait la porte principale qui était carrée, et que n'encadrait aucune moulure. Nous devons savoir gré à M. Emmanuel Voillez d'avoir eu l'heureuse pensée de mesurer et de relever ce portail avant la démolition. M. le docteur Eugène Voillez a reproduit le dessin de son frère dans son *Archéologie des Monuments religieux de l'ancien Beauvaisis*. Les chapiteaux des colonnes sont conservés au musée de la ville. Le propriétaire en a fait don à la Société académique.

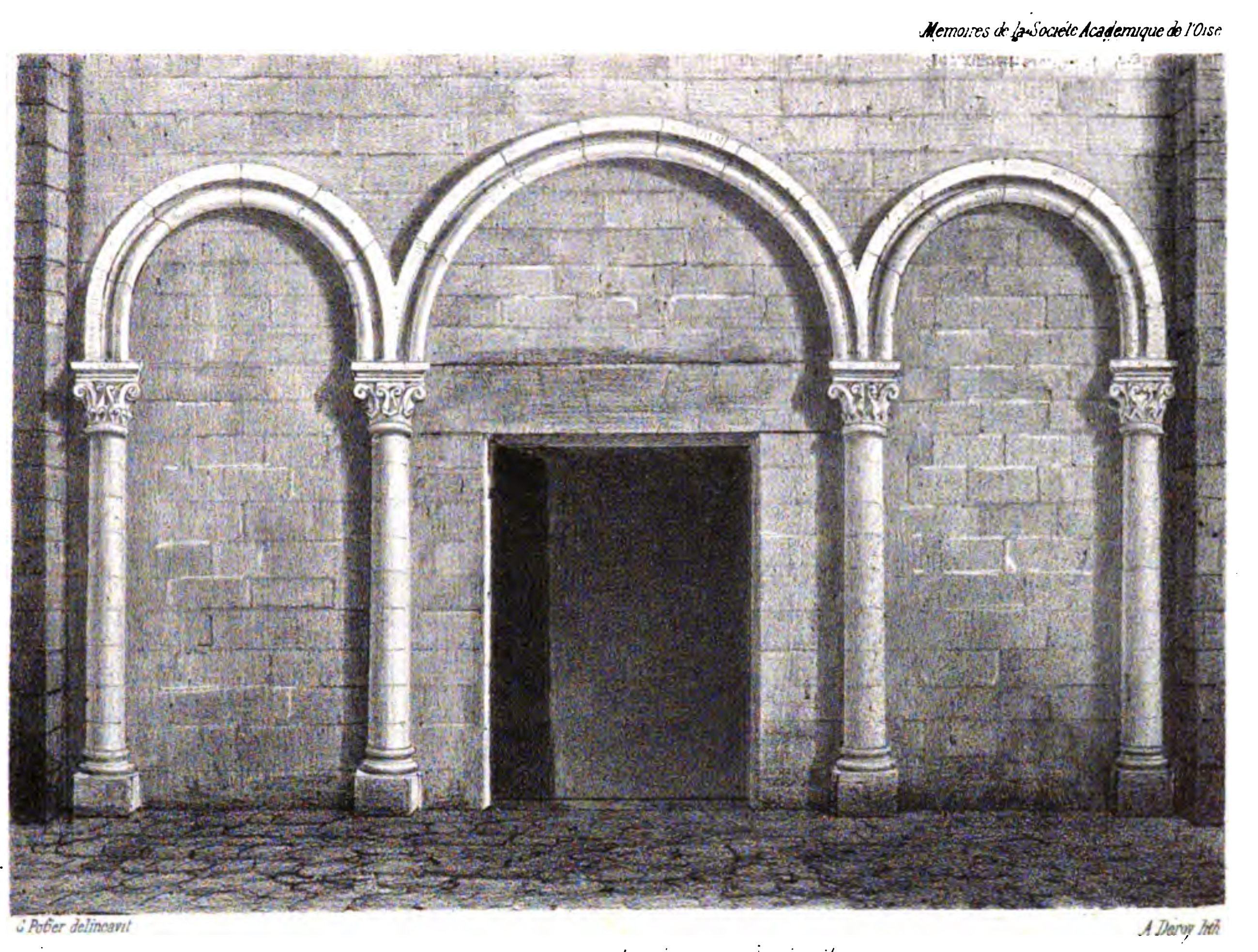
Une galerie voûtée, qui occupait toute la largeur de la rue Saint-Pantaléon, venait s'appuyer au-dessus de ce portail sur les deux contreforts de la façade; elle faisait partie de la maison qui se trouve vis-à-vis, et qui, assure-t-on, était autrefois habitée par les châtelains de Beauvais. Cette maison appartenait, en 1726, à Louis-François Delacroix, avocat en parlement, subdélégué à l'intendance de Beauvais. Le pignon de la nef s'étant



H. Legrand delineavit — Deroy lith.

RESTES D'UN MUR CÔTÉ SUD DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE S.T BARTHÉLEMY DE BEAUVAIS


UNIV
OF
MICH



G. Potier delineavit — A. Deroy lith.

ANCIEN PORTAIL OCCIDENTAL DE L'ÉGLISE SAINT













C Pollet delineavit — Imp Lemercier r. de Seine 57 Paris — Deroy lith

CHAPITEAUX DU PORTAIL OCCIDENTAL DE L'ÉGLISE SAINT BARTHELEMY DE BEAUVAIS

SCEAU DU CHAPITRE



écroulé en partie fut alors réparé. Le chapitre paya le tiers de la dépense; les deux autres tiers furent à la charge de Louis Delacroix. Il fut stipulé qu'on laisserait subsister deux ouvertures qui donnaient sur la nef. Toutefois, on ne devait leur donner que vingt pouces en tous sens. Les anciennes, si on en juge par un plan qui se trouve à la préfecture, auraient eu de plus grandes dimensions. C'étaient des fenêtres à plein cintre renfermant chacune deux divisions arquées de la même manière; elles correspondaient, pour leur position, aux deux arcades simulées accompagnant la porte principale.

La nef avait trente-cinq pieds quatre pouces de longueur sur une largeur de vingt et un pieds dix pouces.

La partie centrale de l'église qui séparait la nef du sanctuaire, et qui formait le chœur, a dix-neuf pieds dix pouces de large et vingt et un pieds douze pouces de long. La voûte qui la couronne, comme celle de presque tous les édifices du moyen-âge, est formée de quatre parties distinctes ayant chacune leur courbure particulière; un tore, présentant antérieurement un angle assez aigu et accompagné de deux autres moulures cylindriques plus petites, recouvre les arrêtes qui résultent de leur réunion. Des arcs doubleaux, d'une épaisseur assez considérable, soutiennent ces voûtes latéralement comme du côté de la nef et du côté du sanctuaire; ils reposent sur de forts piliers circulaires cantonnés de quatre colonnes également rondes. Des chapiteaux que recouvrent des crosses végétales et des feuilles à trois, cinq ou sept lobes, disposées en éventail, surmontent les colonnes ainsi que les piliers. Les arcs doubleaux du côté des transepts sont en plein cintre; ils présentent en dessous, comme latéralement, une large plate-bande entre deux moulures arrondies. Sur les deux autres qui ont une forme ogivale, on retrouve la même ornementation. Il n'y a ni fleuron ni clef pendante au point d'intersection des arcs diagonaux, mais une simple ouverture circulaire.

Le sanctuaire n'est point disposé en abside; il se termine carrément. Une voûte, semblable à celle de la partie centrale, le surmonte. La partie supérieure du mur de l'est est percée d'une grande fenêtre ogivale qui en a toute la largeur; elle renferme deux arcades de même forme retombant de chaque côté sur une

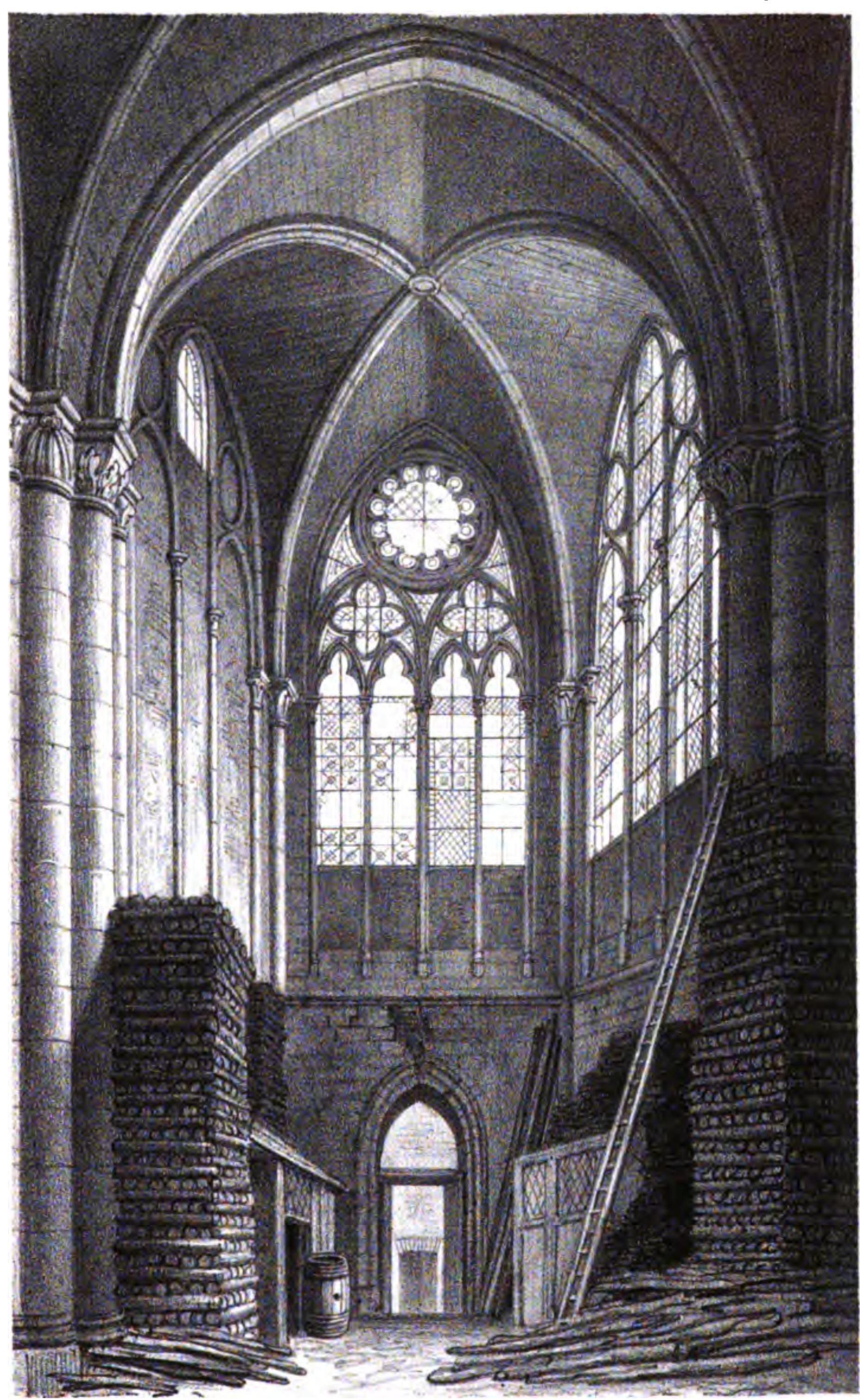
colonne cylindrique que surmonte un chapiteau à crochets, et qui s'appuie contre un pilier prismatique. Ces arcades en contiennent chacune deux autres à sommets trilobés, au-dessus desquels s'ouvre un large quatre-feuilles. Les meneaux qui les supportent sont taillés en biseau et surmontés d'un chapiteau à feuilles recourbées. La moulure formant l'encadrement des quatre feuilles est également aiguë; de plus, elle est légèrement creusée. Une grande rosace de treize pétales s'épanouit au-dessus des divisions principales. A l'extérieur de l'édifice, il n'y a point de colonne contre les piliers des arcades intermédiaires. De ce côté, ils sont octogones, et leurs chapiteaux affectent la même forme. Le chapiteau du pilier du milieu a pour ornement des feuilles en crochet; des feuilles à cinq ou sept lobes s'étalent en éventail sur les autres.

Au-dessous de la fenêtre, il existe une porte ogivale qui a été pratiquée à l'époque même de la construction de l'église; elle donnait dans une sacristie ou servait d'entrée aux chanoines qui, peut-être, étaient logés de ce côté.

Les murs latéraux du sanctuaire offrent, à leur partie supérieure, sous l'arcade en tiers-point qui suit la voûte, trois grandes ogives : celle du milieu est surélevée; les deux autres, beaucoup plus basses, supportent un œil de bœuf. Les ogives sont formées par un seul tore, qui retombe de chaque côté sur une colonne unique de forme cylindrique, s'appuyant contre un pilier prismatique peu apparent. Les chapiteaux des colonnes sont garnis de crosses végétales. La moulure formant l'encadrement des œils de bœuf est également cylindrique. Ces arcatures occupent toute la largeur et plus de la moitié de la hauteur du mur.

Large de vingt et un pieds dix pouces et long de vingt-sept pieds deux pouces, le transept méridional est voûté comme les travées précédentes. La voûte, qui offre au milieu un fleuron sculpté, repose, à droite comme à gauche, sur une arcade simulée en plein-cintre, n'ayant pour ornement qu'un simple tore surmonté d'une plate-bande; l'arc doubleau, qui sépare cette partie du centre de l'église, la soutient en avant. Du côté de la façade, elle suit les contours d'une arcade ogivale et retombe, à droite comme à gauche, sur un groupe de trois colonnes.

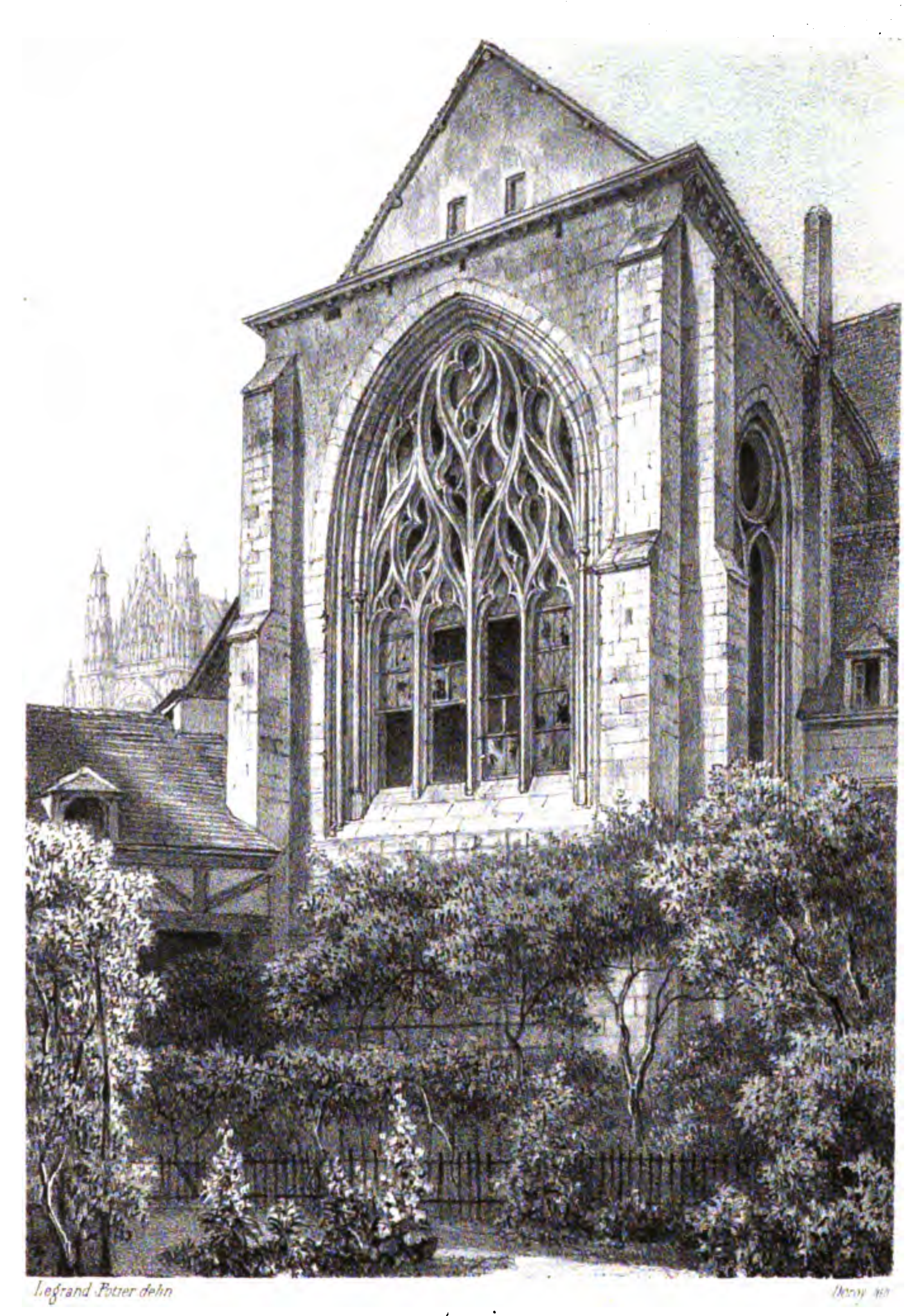
Sous cette dernière arcade, s'ouvre une très-haute fenêtre qui



H. Legrand delineavit — Imp. Lemercier r. de Seine 57 Paris — Deroy lith.

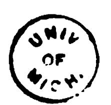
VUE INTÉRIEURE DE L'ABSIDE DE L'ÉGLISE St BARTHÉLEMY DE BEAUVAIS.





Legrand Potier delin

FAÇADE DU TRANSEPT SUD DE L'ÉGLISE SAINT BARTHELEMY DE BEAUVAIS



a toute la largeur de la façade; elle date de l'époque même de la construction de l'église, ou du moins ne lui est postérieure que de quelques années, ainsi que l'indiquent les moulures et les colonnes qui en forment l'encadrement principal. Toutes sont cylindriques, et des feuilles recourbées ornent les chapiteaux des colonnes; mais la disposition intérieure de cette fenêtre a été entièrement modifiée au XVe siècle. Elle a, en effet, deux divisions en accolade, qui en contiennent chacune deux autres, arquées de la même manière et renfermant des trilobures aiguës. Les grandes et les petites divisions sont formées par des meneaux prismatiques. Des compartiments en forme de flamme, de larme ou de vessie de poisson, dont l'encadrement est également anguleux, les surmontent les unes et les autres.

Le mur de l'ouest du même transept est percé de deux grandes baies ogivales à deux divisions en lancette, au-dessus desquelles s'ouvre un œil de bœuf. Les meneaux de ces compartiments sont taillés en biseau; il n'y a point de colonnes. L'encadrement principal consiste en de larges moulures creuses qui paraissent appartenir plutôt au XIVe siècle qu'au XIIIe; cependant rien n'indique que les ouvertures aient été percées après coup.

Contre le mur de l'est, dans l'angle, s'élève la tour qui contient l'escalier du clocher. Aussi, n'y a-t-il de ce côté qu'une seule fenêtre; elle est tout à fait semblable à celles dont il vient d'être question.

Le transept nord était aussi voûté autrefois; la voûte n'existe plus, mais les murs latéraux conservent les moulures des arcatures en plein-cintre sur lesquelles elle s'appuyait. Dans chacun de ces murs on a pratiqué, postérieurement à l'époque de la construction, une fenêtre ogivale sans divisions intérieures, sans ornements, et assez étroite relativement à celles de l'autre transept.

La façade de ce transept nord présente un portail ogival qui ne date que de la fin du XIVe siècle. Sept colonnes assez grêles, réparties en trois groupes principaux, soutiennent de chaque côté la retombée d'un semblable nombre de moulures cylindriques formant l'encadrement de l'ogive. Elles sont surmontées de deux rangs de feuilles frisées; deux d'entre elles offrent en avant, ainsi que le tore qu'elles supportent, une arête assez aiguë. A côté du

portail, il existait deux petites ouvertures également ogivales qui, maintenant, sont en partie bouchées.

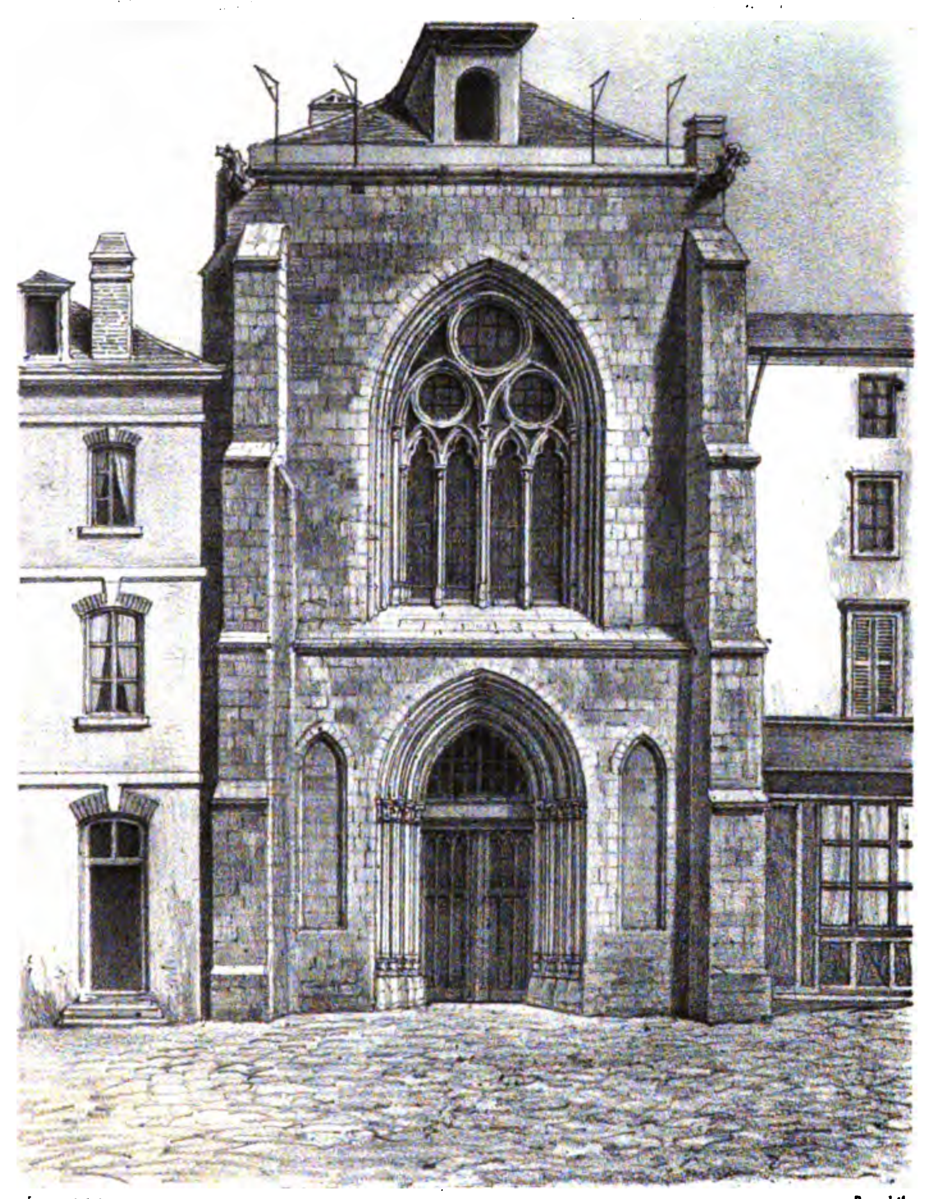
Au-dessus du même portail s'ouvre une large fenêtre qui a toute la largeur de la façade et dont l'encadrement consiste en deux larges moulures creuses; elle renfermait deux arcades trilobées que surmontait un cadre circulaire. Il n'y a encore que quelques années que ces divisions, dont nous avons conservé le dessin, ont disparu. Cette façade est flanquée de deux gros contreforts à plusieurs retraits, au haut desquels s'avance une gargouille qui paraît n'y avoir été placée qu'au XVe siècle.

De chaque côté des façades des autres parties de l'église s'élèvent des contreforts à peu près semblables, mais sans gargouilles. Un de ceux qui accompagnent le mur *est* du sanctuaire est percé d'une petite ouverture de forme carrée, mais dont les angles supérieurs sont remplis par des espèces de consoles profilées en quart de cercle. On remarque des ouvertures semblables au palais de justice et dans plusieurs contreforts de la cathédrale de Beauvais.

Les corniches des murs latéraux du chœur et du transept méridional se composent de feuilles entablées. Celles des autres murs sont formées de simples moulures cylindriques; elles auront été refaites après coup.

Par suite des décrets de l'Assemblée nationale, l'église de saint Barthélemy était devenue propriété de l'Etat; le lundi 28 mars 1791, elle fut vendue aux enchères par les administrateurs composant le directoire du district de Beauvais, pour la somme totale de six mille vingt-cinq livres. Comme les adjudicataires étaient au nombre de quatre, l'édifice fut partagé en autant de parties. La division adoptée alors est celle qui existe encore maintenant. La première partie, qui fut estimée mille trois cent cinquante et une livres huit sols neuf deniers, formait la nef. Il était stipulé que le pignon portant l'arcade dépendante de la maison de M. Auxcousteaux de Vuabecourt, située vis-à-vis, serait mitoyen, à la charge, par ce dernier, de contribuer à l'entretien de ce mur pour les deux tiers. En cas de démolition des murs costiers de la nef, le propriétaire de cette partie de l'église était obligé de faire seul et à ses frais des piliers de poussée pour le soutien des cintres et de l'arcade, et assurer le pignon.

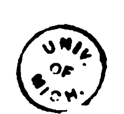
La deuxième partie, dont le prix fut porté à mille cinquante



Legrand delineavit

Deroy lith

FACADE DU TRANSEPT NORD DE L'EGLISE SAINT BARTHELEMY DE BEAUVAIS



et une livres dix sols trois deniers, consiste dans le transept nord.

La troisième partie, évaluée mille six cent cinquante et une livres quinze sols, se compose du chœur et du sanctuaire.

Enfin, la quatrième et dernière partie comprend le transept méridional, le clocher et la sacristie; elle fut achetée deux mille soixante-six livres quatorze sols.

N'ont pas été compris dans la vente les tombeaux, mausolées, tableaux, statues, bustes, inscriptions, vases, soit en marbre, soit en tout autre matière, fixés ou non fixés dans l'intérieur de l'église; les cloches ont aussi été exceptées. Le surplus a été déclaré appartenir aux adjudicataires, et chacun d'eux a eu en partage les objets qui se trouvaient dans la partie de l'édifice qu'il avait acquise.

Le plan joint à cette notice est la reproduction de celui que l'on a annexé au procès-verbal de la vente effectuée le 28 mai 1791, et qui a été remis à chacun des acquéreurs. Nous n'avons pas cru devoir le modifier; nous ferons, toutefois, remarquer que la forme des colonnes y a été mal indiquée. Il donne, du reste, très-exactement et la disposition et les dimensions de chacune des parties de l'édifice. C'est à M. l'abbé Potier, notre savant et zélé collègue, et à M. Legrand, architecte des hospices de Beauvais, que nous sommes redevable des autres planches. M. Legrand est connu par les dessins nombreux qu'il a exécutés pour les magnifiques publications de M. Gaillabaud.

BARRAUD.

UN REPAS DE NOCES

AU XVIe SIÈCLE

ET

UN DINER DE MMrs DE VILLE,

DE BEAUVAIS,

EN 1660.

Au progrès dans les arts et dans les sciences a dû se joindre aussi la progression alimentaire. Les deux comptes des frais de repas que nous transcrivons ci-dessous nous font voir que nos aïeux, dans leurs festins, traitaient leurs amis à la grande; il en était de même dans les temps précédents. Si nous en croyons *les Chroniques de Saint-Denis*, elles nous apprennent que dans un banquet donné par Charles V à l'empereur Vinceslas, dans la salle du palais royal, sur la grande table de marbre noir, on servit trois assiettes de quatre-vingts mets chacune. L'empereur, tout Allemand qu'il était, pria le roi de le dispenser de la quatrième, et les convives étaient au nombre de plus de huit cents.

Au XVIe siècle le luxe de la table n'était pas moins élevé que dans les siècles suivants, et *les Principes de l'Art de bien Traiter*, dans lesquels se trouve cet avis pour bien dîner : *bon pain, bon vin, linge propre et servez chaud*, étaient autant consultés alors

par les gastronomes, que l'est de nos jours le volume in-12 écrit par un magistrat (1) sur le plaisir de la table et le plaisir de manger.

Le sire Raoul le Barbier, prenant femme en 1596, appela pour faire marché et accord pour le repas de ses fiançailles, un maître cuisinier de Beauvais, et le compte suivant fut arrêté entre eux :

POUR LE SOUPPER (2).

Deux pattez en pot.
Deux haricotz de mouton.
Ung gros cocq d'Inde.
Deux bons membres de mouton.
Six pigeons à la compotte.
Deux pattez de poutrine de veau.
Deux pattez de trois pigeons chacun.
Deux tourtières de blan de chappon et veau.
Deux sallades de cicorée.
Deux de cappres.
Deux dolines.

Une longe de veau.
Ung levrault.
Ung lapin de garenne.
Six pigeons rotiz.
Deux bons chappons.
Deux ramiers.
Une douzaine et demye d'Alouette.
Deux perdrix.
Deux grosses beccasses.
Deux oiseaux de rivière.

ISSUE :

Deux plats de poire a l'hyponar.
Deux plats de pomme creue.

---

(1) *Physiologie du goût*, par Brillat-Savarin.

(2) *Soupper* où l'on ne mangeait pas plus de soupe que nous en mangeons. L'original de ce compte appartient à M. Peaucelle, membre correspondant de la Société Académique.

Deux plats de poire creue.
Deux plats de pomme en salade
Deux pattez de poire.
Seize demyes pièces de four.
Deux plats de biscuys.
Deux plats de machepin.

DISNER DU LENDEMAIN.

Une pièce de bœuf.
Deux pattez chacun de trois pigeons.
Deux pattez de veau au raisin de Corinthe.
Six saulcisses.
Deux plats de perdrix aux choux.
Quatre caillettes farcies.
Deux volailles bouillies.
Deux beccasses.
Deux plats de rissolles.
Quatre pigeons à la compote.
Ung gros cocq d'Inde.

Ung cochon.
Deux bons membres de mouton.
Une longe de veau.
Ung levrault.
Ung lapin de garenne.
Deux chappons.
Deux perdrix.
Deux grosses beccasses.
Deux ramiers.
Douzaine et demye d'allouette.

ISSUE COMME DESSUS.

Nous, soussigné, confessons avoir faict marché et accord ensemble, c'est a sçavoir que moy Pierre Fannaige, promes faire le banquet et festin de mariage de Monsieur Barbier, tant au soupper que au lendemain disner, et y fournir ce que dessus est devisé, moyennant que ledit Barbier sera tenu et promes payer au sieur Fannaige neuf escus pour chacun plat du soupper, et pareille somme pour chacun plat du disner. Lequel soupper se faira le quatriesme jour de novembre prochainement venant.

Fait ce 8 octobre 1596.

Le Barbier. Pierre Fannaige.

Je soussigné confesse avoir reçu de maistre Raoul Le Barbier, conseiller du roy au bailliage et siége présidial de Beauvais, la somme de trente escus daduance du banquet de son mariage, fait ce deuziesme jour de novembre mil v^c IIII XX seize.

Pierre FANNAIGE.

Un portrait, acquis par la Société Académique pour le Musée de Beauvais, nous conserve les traits du sire Raoul Le Barbier, maire de Beauvais en 1666, et nous fait connaître les armes de ce personnage, qui mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans trois mois et huit jours, le 15 juillet 1684, et fut enterré dans l'église de Saint-Sauveur.

Dans la liste des juges et consuls de la ville de Beauvais, Raoul Le Barbier figure, en 1643, parmi les quatre consuls élus; puis il s'y trouve comme juge en 1663.

Le 24 février 1622, a été solemnisé le mariage de Charles Aubert, escuyer, docteur en médecine, fils de Pierre Aubert, escuyer, et de Blanche Auxcousteaux, avec Anne Le Barbier, fille de maitre Raoul Le Barbier, conseiller au bailliage et siége présidial de Beauvais.

Le compte suivant, pour le dîner de Messieurs de ville, nous oblige à répéter ce qu'en ce temps Loisel nous dit sur l'élection des maire et pairs de la ville de Beauvais :

« Quant à la forme de l'eslection des maire et pairs, c'est que » chacun an par le dernier jour de juillet la commune de la ville « est assemblée au son de la cloche, qui est à Saint-Estienne, et « est la principale horloge de la ville, afin de se trouver au ci- « metière de l'église. En laquelle l'ancien maire, montant en la « chaire (1) qui y est de longtemps, remercie les bourgeois de » l'honneur qu'ils luy ont faict, les priant d'en vouloir descharger « et procéder à l'eslection d'un autre, qui soit bien affectionné

(1) Dans une gravure de 1780, qui se trouve dans *la Description de la France*, par Laborde et Guettard, on voit sur la place Saint-Etienne cette chaire dont parle Ant. Loisel, servant encore en ce temps à ce même usage.

« au service du roy, et à la conservation de la ville. Le lendemain « à six heures du matin, luy accompagné de ses pairs et autres « du conseil, font chanter une messe du Sainct-Esprit en ladicte « église : et de là vont en l'hostel de la ville, auquel se trouvent « tous ceux du conseil et la pluspart des habitans, au moins les « maistres des mestiers : en la présence desquels le maire les « ayant de rechef remercié, remet les clefs de la chambre du « secret, et les sceaux de la ville sur le bureau. Lesquelles, s'es- « tant retiré, sont mises par le procureur de la ville ès-mains du « plus ancien pair, et la compagnie advertie par l'advocat d'icelle « d'eslire quatre scrutateurs pour recevoir les voix de l'eslec- « tion scavoir est, deux du corps de la ville, et deux de la « commune, du nombre desquels est ordinairement le plus « ancien pair. Sont en leurs présences appellez à tour de roolle « les maistres des mestiers, que jurent s'estre fidèlement in- « formez, chacun au sien, de celuy qu'ils estiment le plus « digne et capable pour estre maire pour cette année, et « le baillent par escrit au greffier qui en faict un roolle, le- « quel est scellé par les scrutateurs : et lors chacun sortant de « la Chambre du secret, en laquelle ces nominations ont esté « faictes, ils s'en vont en la salle où est tout le peuple : et ayans « lesdits scrutateurs recognue les roolles avec leurs sceaux, on « publie et annonce tout hault le nom de celuy qui est esleu « Maire a la pluralité des voix. Lequel en est incontinent adverty « par les deputez, qui le prient d'accepter la charge : et à ceste « fin se trouver au lieu de la commune sur les quatre heures de « relevée, afin d'en prester le serment. Ce qu'il faict en la pre- « sence de tout le peuple. Et est la forme du serment que l'ad- « vocat de la ville luy faict jurer telle :

Vous jurez Dieu le Créateur que vous conserverez la ville de Beauvais souz lauthorité du roy, la defenderez de tout vostre pouvoir envers tous et contre tous en ses droicts, privileges, franchises et libertez, ensemble toute la commune : Que si tost qu'il viendra a vostre cognoissance aucun peril eminent par lequel il vous apparoisse aucune chose au dommage de la ville, et sur tout contre le service du roy, vous le communiquerez a vos Pairs pour en avoir advis, et au contraire s'il vient a vostre cognoissance aucun bien pour le profit de la ville et commune, vous le mettrez en deliberation. Qu'en vostre charge aucun pour inimitié ne blesserez,

ny pour amitie ne supporterez. Que vous ne transporterez ne permettrez estre transportez aucuns tiltres ou enseignemens du secret sans deliberation. Que vous ferez exécuter selon vostre pouvoir ce qui sera déliberé et vous vous comporterez en vostre charge comme un bon Maire et homme de bien est tenu de faire.

« Ce serment estant faict luy estant en bas au milieu de la « commune, sur l'interrogatoire de l'advocat qui est en hault « dedans la chaire, on le conduict en icelle. Et de là apres avoir « remercié la compagnie, et exhorté un chacun au service du « Roy, et au bien et conservation de la ville, il est conduict en « sa maison par la pluspart de ses Pairs et amis, ausquels il « donne à soupper. Le lendemain matin lesdits Maire, Pairs, « Conseil, et principaux des métiers estant de rechef assemblez « au son de la cloche, se trouvent en l'hostel de ville pour pro- « ceder à l'eslection des nouveaux Pairs, au lieu de ceux qui « sortent de charge, ausquels l'eslection estant signifiée par un « sergent de la ville, ils se rendent sur les cinq heures de relevée « au meme lieu de la commune, pour y prester le serment en « la présence de tout le peuple, lequel ils reïterent en l'hostel de « la ville, en présence du Maire et des autres Pairs. Ce que font « aussi tous les autres officiers d'icelle, sçavoir est, les Lieute- « nant, Advocat, Procureur, Greffier, et Maître des forteresses. « Qui montre que toutes lesdites charges sont annuelles et les « eslections susdites populaires : retenans encore de la façon des « anciens Gaulois et François : lesquels souuent tenoient leurs « principaux conseils et assemblées en plein champ, etc. (1). »

COMPTE DE MESSIEURS DE VILLE.

Baillé le dimanche 27e juin 1660 a disné porté chez M. Paumart :

Trois potages de quatre pigeons, veau et mouton, chacun de 6 l. » s.

---

(1) Extrait de *Beauvais ou Mémoire des pays, villes, éveschés, évesques, comtés, comtes, pairrie, commune de Beauvais et Beauvaisis*, par Antoine Loisel, advocat en parlement. Paris, 1617.

Ce compte nous rappelle que Pierre Loisel, maire de Beauvais en 1569, et père d'Antoine Loisel, l'historien de Beauvais, avait fondé, en 1570, une distribution de 22 gâteaux pour tirer les Rois à la mairie, la veille de l'Epiphanie.

Trois patez de gaudiveau, de..........................	3 l.	15 s.
Six d'indes, de	7	10
Deux gros gigotz de mouton, de	6	»
Trois pièces de bœuf, de................................	3	15
Deux poictrines de veau en ragoust, de..................	5	»
Trois salades, de..	»	10
Douze pouletz, de...	6	10
Dix-huit pigeons de volet, de...........................	6	»
Six lapreaux, de	5	10
Quatre plats de petits poix, de.......	»	40
Trois gros artichaux, de.................................	»	30

DESSERT.

Dix-huit pièces de four, de	4	10
Neuf plats de fruict, de	»	45
Baillé à souppé une grande fricassée de pouletz, de.........	»	30
Un grand plat d'artichaux fritz, de.........................	»	15
Huit biscuitz, de......................................	»	24
Cinq macarons, de..	»	12
Baillé le dimanche 4 juillet a souppé chez M. Bourée :		
Trois demies bisques de pigeonneaux de volière de..	10	»
Deux gigotz de mouton, de..............................	4	»
Six d'indes, de	8	»
Six lapreaux, de.........	6	»
Neuf poulets rotis, de....................................	4	15
Douze pigeons rotis, de..................................	4	10
Trois salades, de..	»	10
Deux patez de demy lièvre, de..........................	4	10
Trois plats d'artichaux frits, de..........................	»	30
Huit pièces de four, de	»	40
Six plats de fruict, de.....................................	»	30

Somme : 112 liv. 11 s.

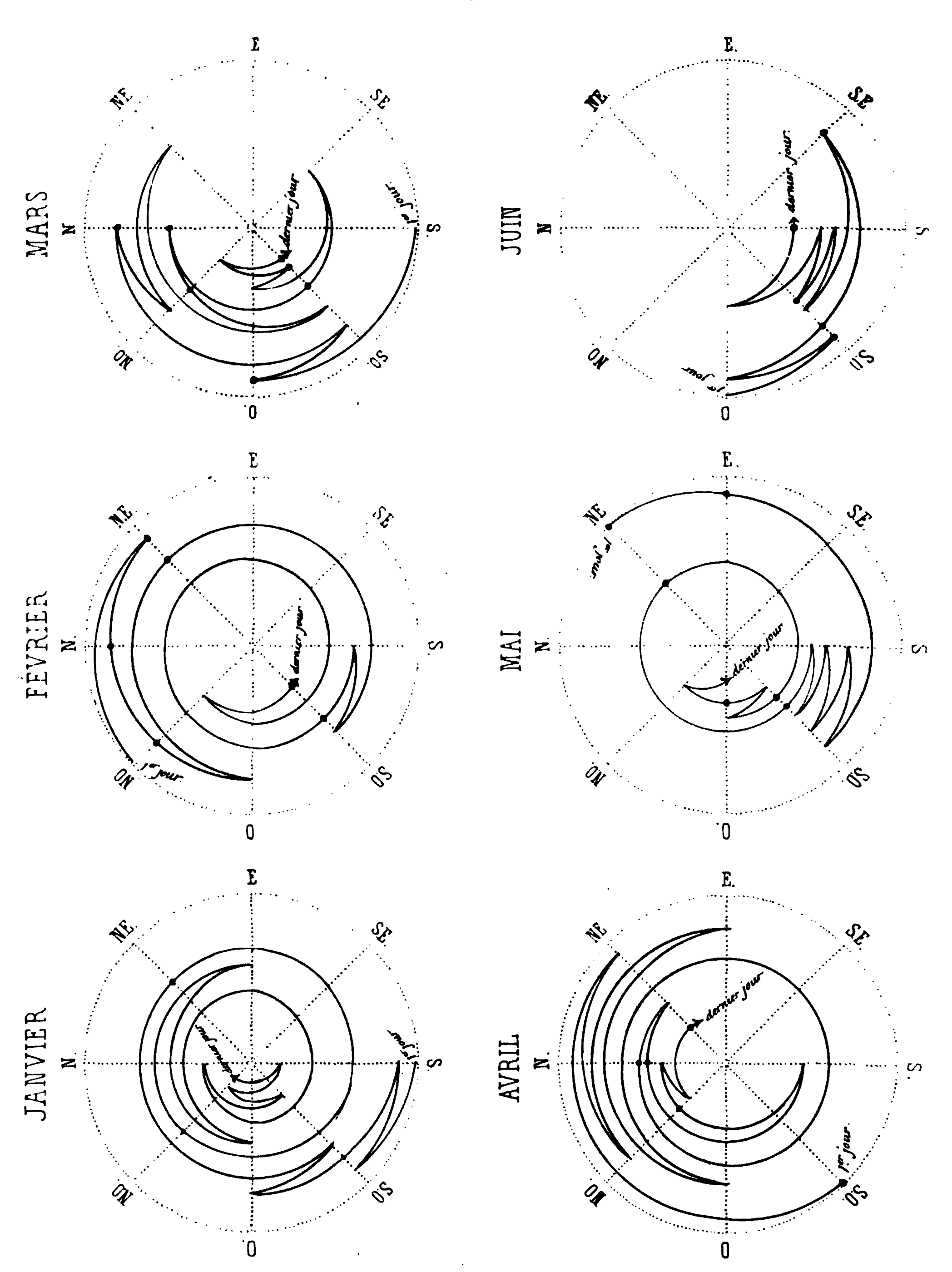
Plus a esté fourny par Pierre du Four, le 19 février 1660, porté chez M. Tyersonnier, vingt et un biscuitz d'amandes à 3 sous chacun 3 l. 3 s.

Six douzaines de petits massepains en roulleaux, de.......	4	10
Le dimanche 4 juillet, une douzaine et demie de biscuitz, de.	»	45
Une douzaine et demie de macarons, de..................	22 s.	6 d.

Somme : 11 liv. 00 s. 6 d.

MATHON.

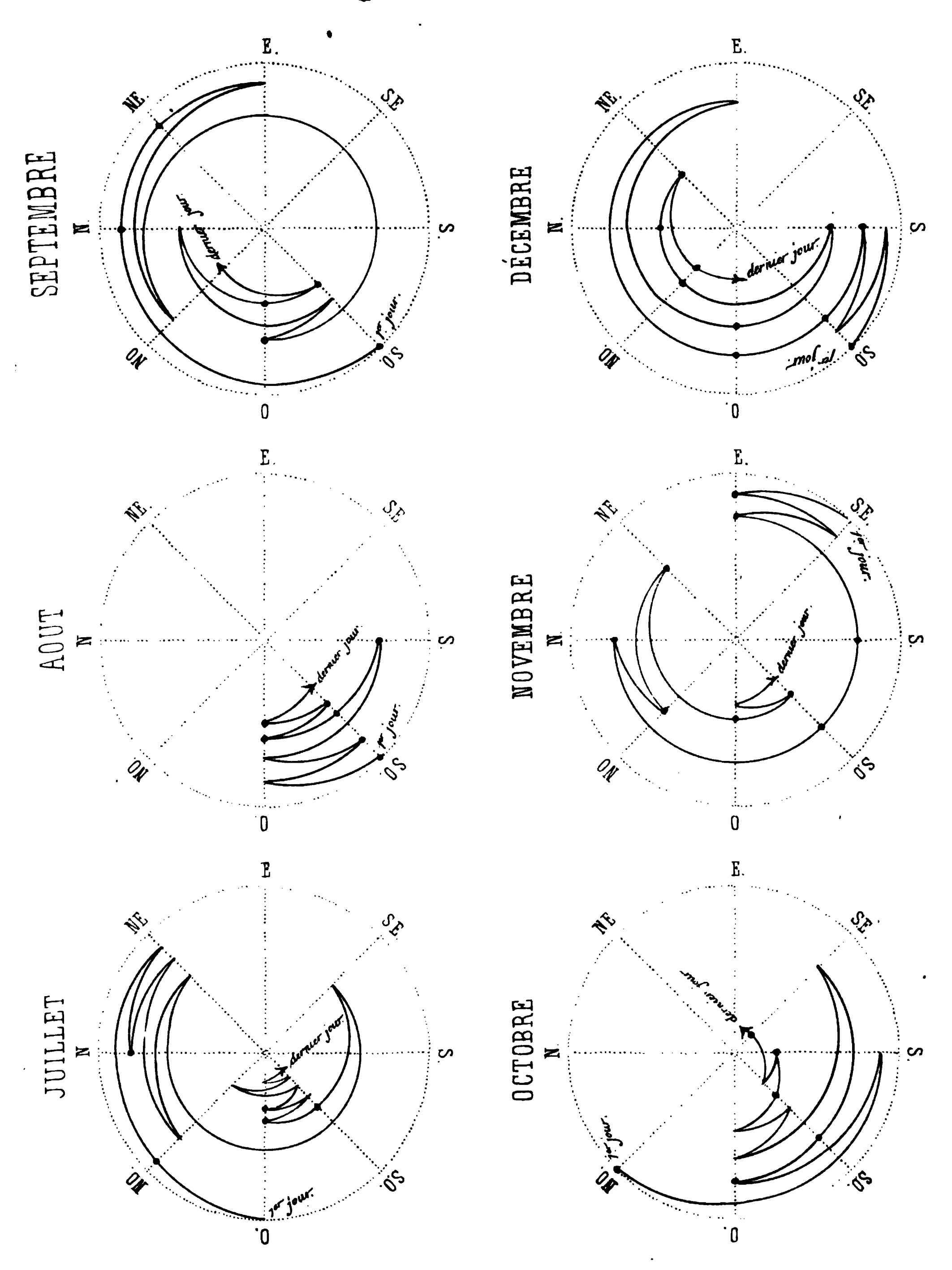




Les lignes noires pleines expriment les mouvements du vent dans chaque
direction constante pendant deux jours au moins.

La ligne du mouvement du vent part de la circonférence du cercle (1er jou
et en indiquant toutes les variations et les repos de la girouette.

·E 1860. TABLEAUX GRAPHIQUES DES VARIATIONS MENSUELLES DU VENT.



...umb; les points indiquent une intermittence dans le mouvement et une

...jour du mois) en se dirigeant vers l'intérieur de la figure (dernier jour du mois)

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1860.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

Je présente aujourd'hui à la Société Académique les résultats des observations météorologiques que j'ai faites à Beauvais pendant l'année 1860.

Le pluviomètre, qui a servi aux observations udométriques, occupe la même position qu'en 1859.

La feuille ci-jointe donne les observations quotidiennes qui ont consisté, comme en 1859, à noter la quantité d'eau tombée chaque jour, la direction du vent et l'aspect du ciel à midi.

Le tableau récapitulatif, d'autre part, offre le résumé de ces observations pour chaque mois de 1860.

TABLEAU RÉCAPITULATIF RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres.)	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :																VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
					N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.		pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q N.	N.	CO.
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.						
Janvier...	17	73m3	4m31	2m36	0	2	0	5	1	0	0	1	4	1	5	3	3	0	4	2	S.-O.	S.-O.	5	8	11	7
Février...	13	37.9	2.91	1.30	0	4	0	4	0	1	1	2	1	0	5	1	3	0	3	4	S.-O.	S.-O.	9	4	12	4
Mars.....	19	45.6	2.40	1.47	4	0	0	1	0	0	0	0	0	1	6	7	4	2	5	1	S.-O.	S.-O.	3	5	16	7
Avril.....	19	43.9	2.31	1.46	3	5	1	4	0	1	0	0	2	0	4	0	2	0	7	1	N. et N.-O.	N.-O.	5	7	10	8
Mai.......	12	51.7	4.30	1.66	0	0	0	8	1	1	0	0	2	2	5	5	4	1	0	2	S.-O.	S.-O.	6	12	8	5
Juin.......	18	61.6	3.42	2.05	0	0	0	0	0	0	3	0	1	5	12	5	2	2	0	0	S.-O.	S.-O.	2	12	11	5
Juillet....	10	30.7	3.07	0 99	0	4	1	2	0	0	0	1	1	0	5	3	3	5	6	0	S.-O. et O.	N.-O.	3	15	13	0
Août.....	22	64.8	2.94	2.09	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	11	7	8	0	0	0	S.-O.	S.-O.	2	11	16	2
Septembre	16	128.9	8.05	4.29	1	2	2	4	0	3	0	0	0	1	3	2	6	1	4	1	O.	O.	5	7	8	10
Octobre ..	13	48.6	3.73	1.56	0	0	0	0	0	0	1	2	7	0	7	·4	4	4	1	1	S.-O.	S.-O.	3	17	5	6
Novembre	8	42.3	5.28	1.41	0	3	1	0	0	7	0	3	0	2	5	2	1	3	1	2	S.-O.	S.-O.	6	9	6	9
Décembre	14	50.5	3.60	1.62	1	1	0	4	0	1	0	0	3	2	3	2	4	5	4	1	O.	O.	0	3	10	18
Totaux..	181	679.8	3.75	1.86	9	21	5	32	2	14	5	9	24	16	71	41	44	23	35	50	S.-O.	S.-O.	49	110	126	81
					30		37		16		13		40		112		67		50							

L'on voit que la hauteur d'eau tombée en 1860 ($0^{m}6798$) est supérieure, non seulement à celle qui a été observée en 1859 ($0^{m}6139$) et en 1858 ($0^{m}5126$), mais encore à la moyenne de l'Observatoire de Paris ($0^{m}5634$).

Le nombre des jours pluvieux, qui a été de 130 en 1858, de 148 en 1859, s'est élevé à 181 en 1860, tandis que la moyenne de l'Observatoire a été de 142 pendant la période de 1764 à 1827.

Si l'on continue cette comparaison, l'on remarquera que pendant les mois de

	HAUTEUR DE PLUIE.				JOURS DE PLUIE.			
	Beauvais.			Paris.	Beauvais.			Paris.
	1860.	1859.	1858.	Moyenne	1860	1859	1858	Moyenne.
janvier, février et mars, l'on a......	0.1568	0.0860	0.0580	0.1164	49	32	32	34
avril, mai et juin..	0.1572	0.2058	0.1371	0.1407	49	40	28	35
juillet, août, sept.	0.2244	0.1221	0.1734	0.1719	48	32	33	36
octob., nov., déc.	0.1414	0.2000	0.1441	0.1344	35	44	37	37
Totaux......	0.6798	0.6139	0.5126	0.5634	181	148	130	142

L'on voit que les pluies de l'hiver de 1860 ont été le double de celles de la même saison en 1859, le triple de celles de l'hiver de 1858, et ont également dépassé la moyenne de l'hiver du climat parisien. Les pluies du printemps ont dépassé à la fois celles des étés de 1859 et 1858, en restant légèrement supérieures à la moyenne de l'Observatoire; celles de l'été de 1860 ont été le double des pluies de la saison correspondante en 1859, et quelque peu supérieures à celles de 1858, en dépassant de un tiers seulement la moyenne de Paris. Enfin, les pluies de l'automne de 1860 ont été inférieures à celles de la même saison en 1859, égales à celles de l'automne de 1858, et quelque peu supérieures à la moyenne de l'Observatoire.

Quant à la hauteur totale de la pluie en 1860, elle dépasse de un dixième la hauteur de 1859, de un tiers environ celle de 1858, et de un cinquième la hauteur moyenne annuelle de Paris.

Le nombre de jours pluvieux a été considérable en 1860, puisqu'il a plu pendant la moitié de l'année; il a dépassé pendant l'hiver, le printemps et l'automne, le nombre des jours de pluie des mêmes saisons en 1859, 1858 et la moyenne de Paris; les jours pluvieux de l'automne ont été inférieurs à ceux de 1859 et

1858, comme à ceux de la moyenne du climat de Paris pour la même partie de l'année.

L'on remarquera également que le nombre de ces jours pluvieux a été le même pendant les trois premières saisons de 1860 (48 et 49 jours).

Le petit tableau ci-dessous fait voir la hauteur moyenne de pluie tombée quotidiennement et par chaque jour de pluie en moyenne.

	Beauvais.			Paris. — Observatoire.
	1860.	1859.	1858.	
Moyenne par jour en	1.86	1.68	1.40	1.54
Moyenne par jour pluvieux en	3.75	4.15	3.91	3.96

Les jours qui ont donné les plus fortes pluies en 1860 ont été les 26 février (17^{m}8), 8 août (18^{m}), 23 septembre (37^{m}3), 24 septembre (31^{m}4).

Ces deux derniers ont donné des pluies tout à fait extraordinaires.

Du reste, la pluie du mois de septembre a donné une hauteur d'eau semblable à la moyenne mensuelle des pays tropiquaux (129^{m}); aussi, le 24 septembre, à midi, la rivière du Thérain s'était élevée, à Beauvais, à 1^{m}01 au-dessus de l'étiage, en donnant par seconde plus de 25^{m} cubes d'eau.

La crue la plus considérable de cette rivière n'a pas eu lieu néanmoins à cette époque : c'est le 29 décembre qu'elle s'est fait sentir en élevant le niveau de l'eau de la rivière à 1^{m}31 au-dessus de l'étiage, et en donnant pendant quelques heures un volume d'eau de 31^{m} cubes; cette crue était due à la fonte des neiges qui s'étaient accumulées sur le sol du 18 au 28 décembre.

Le vent dominant a été, dans l'année 1860, celui du S.-O., puis sont venus ensuite ceux d'O., N.-O., S., N.-E., N., E. et S.-E.

En 1859, la série était S.-O., N.-O., O., N.-E., S., N., E. et S.-E.

En 1858, elle donnait N.-O., N.-E., S.-O., E., O., S., N. et S.-E.

Le vent qui a soufflé le moins fréquemment a été, en 1860 comme en 1859 et 1858, celui du S.-E.

Si l'on veut exprimer le rapport qui a existé pour chaque vent entre le nombre des jours pluvieux sous ce rumb et la totalité des jours pendant lesquels il a soufflé, l'on trouvera :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	$\frac{16}{100}$	$\frac{16}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{42}{100}$	$\frac{41}{100}$	$\frac{65}{100}$	$\frac{37}{100}$
1859.	$\frac{30}{100}$	$\frac{7}{100}$	$\frac{14}{100}$	$\frac{33}{100}$	$\frac{42}{100}$	$\frac{58}{100}$	$\frac{52}{100}$	$\frac{43}{100}$
1860.	$\frac{30}{100}$	$\frac{13}{100}$	$\frac{12}{100}$	$\frac{35}{100}$	$\frac{60}{100}$	$\frac{63}{100}$	$\frac{66}{100}$	$\frac{70}{100}$

Ainsi, dans les pronostics de 1860, les probabilités de pluies eussent été les plus certaines avec les vents de N.-O., O., S.-O. et S.

J'ai dressé, comme les années précédentes, pour les variations des vents, des tableaux graphiques qui font voir les mouvements de l'air pendant chaque mois de l'année écoulée.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour, à midi, ont donné les résultats suivants :

	1860.					1859
	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Totaux.	Totaux.
Temps clair (sans nuage) (CL.)	17	18	10	9	49	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) (Q. N.)	17	31	38	29	110	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou nombreux *cirrhus*) (N.)	39	29	37	21	126	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs (CO.)	18	18	12	33	81	81
Totaux	91	91	32	92	366	365

En 1860, les jours clairs ont été plus nombreux pendant l'hiver, et c'est dans l'automne que les jours couverts ont dominé.

L'on remarquera que les jours clairs ont été moitié moins nombreux qu'en 1859.

Je ne terminerai pas cette note sans exprimer de nouveau à la Société le regret de ne pas avoir à ma disposition les moyens de lui offrir des observations météorologiques se rapportant à d'autres phénomènes atmosphériques.

Beauvais, le 2 mars 1861.

VICTOR LHUILLIER.

QUANTIÈMES.	JANVIER. Hauteur de la pluie tombée.	JANVIER. À MIDI. Direction du vent.	JANVIER. À MIDI. Aspect du ciel.	FÉVRIER. Hauteur de la pluie tombée.	FÉVRIER. À MIDI. Direction du vent.	FÉVRIER. À MIDI. Aspect du ciel.
1	» mil	S.	CO.	» m	N.-O.	N.
2	»	S.-O.	N.	»	N.	Q. N.
3	5.2	S.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.
4	3.9	S.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.
5	»	S.-O.	Q. N.	4.6	N.-O.	CO.
6	1.0	S.-O.	CO.	»	N.-O.	N.
7	2.0	O.	N.	»	N.-O.	CL.
8	»	S.-O.	CL.	1.7	O.	CO.
9	»	N.	CL.	»	N.-O.	Q. N.
10	»	N.-E.	Q. N.	»	N.	CL.
11	»	N.-E.	Q. N.	»	N.	CL.
12	»	N.-E.	Q. N.	»	N.	CL.
13	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-E.	CL.
14	»	S.-E.	Q. N.	»	N.-E.	CL.
15	1.5	S.	N.	»	S.-E.	N.
16	»	N.-O.	N.	1.0	S.-O.	N.
17	»	N.-O.	CL.	0.4	S.	N.
18	»	N.-E.	CO.	0.5	S.-O.	N.
19	2.1	E.	CO.	2.0	S.-O.	N.
20	11.2	O.	CO.	1.3	S.-O.	N.
21	15.0	N.-O.	N.	0.7	O.	N.
22	1.3	S.-O.	N.	»	N.-O.	N.
23	11.0	S.	CL.	»	E.	CL.
24	0.2	S.-O.	N.	»	S.-E.	CL.
25	»	N.	CO.	5.0	S.-E.	CL.
26	5.1	O.	N.	17.8	O.	N.
27	3.1	S.-O.	N.	1.2	N.-O.	CO.
28	1.5	N.-O.	CL.	0.7	S.-O.	CO.
29	5.2	N.-O.	N.	»	S.-O.	N.
30	3.2	S.	CO.			
31	0.8	N.-O.	Q. N.			
Totaux	73.3			37.9		
Nombre de jours de pluie	17			13		
Moyenne par jour pluvieux	4mil 31			2mil 91		
Moyenne par jour	2 36			1 30		

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
»^{mil}	S.	CL.	$4^{m}1$	S.-O.	N.	»^{m}	N.-E.	CL.	$0^{m}8$	O.	Q. N.
»	O.	Q. N.	5.8	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.	2.0	S.-O.	N.
1.9	O.	Q. N.	0.2	S.-O.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	5.0	S.-O.	N.
3.7	S.-O.	CO.	1.6	N.-E.	CL.	»	N.-E.	CL.	3.6	S.-O.	Q. N.
»	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	»	S.-O.	N.
4.0	N.	Q. N.	»	E.	Q. N.	»	E.	Q. N.	6.3	O.	N.
1.6	N.	CO.	»	N.-E.	CL.	5.7	E.	Q. N.	0.7	S.-O.	CO.
1.4	N.-O.	CO.	1.4	N.-O.	N.	7.2	S.	CO.	1.3	S.-O.	Q. N.
»	N.-E.	N.	1.2	O.	CO.	0.4	S.-O.	N.	3.2	S.-O.	Q. N.
0.5	O.	N.	0.8	N.-O.	Q. N.	»	S.	N.	»	S.-O.	N.
»	S.-O.	N.	»	N.	Q. N.	5.2	S.-O.	N.	»	S.-O.	N.
1.0	N.-O.	CL.	0.2	S.	N.	3.0	S.	CO.	5.2	S.-O.	N.
1.0	N.-O.	N.	1.8	S.-O.	CO.	»	S.-O.	N.	10.6	S.-O.	Q. N.
0.2	N.	N.	4.0	N.-O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	0.6	S.-E.	Q. N.
3.8	N.	CL.	»	N.	CO.	»	S.	Q. N.	2.5	S.-E.	Q. N.
0.6	N.-O.	N.	»	N.	Q. N.	1.5	S.-O.	CO.	12.8	S.-E.	CO.
»	S.-O.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	N.	»	S.	CO.
3.0	S.-O.	CO.	0.2	N.	Q. N.	6.0	S.-O.	N.	2.0	S.-O.	N.
»	S.-O.	CO.	0.4	N.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	S.	Q. N.
»	S.-O.	Q. N.	0.6	N.	N.	»	N.-E.	Q. N.	0.4	S.-O.	Q. N.
3.5	S.-O.	N.	0.2	N.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	»	S.-O.	N.
»	O.	N.	2.0	N.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	»	S.-O.	N.
3.2	S.-O.	N.	8.1	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	»	S.	Q. N.
7.0	S.-O.	N.	5.1	S.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	»	S.	Q. N.
3.0	O.	N.	5.2	O.	CO.	6.5	O.	Q. N.	1.2	S.-O.	CO.
1.8	N.-O.	N.	»	N.	CL.	»	O.	CO.	»	O.	CO.
0.4	O.	Q. N.	1.0	N.-O.	N.	5.4	N.-O.	CO.	»	O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	N.	Q. N.	4.2	O.	N.	1.2	S.-O.	CL.
»	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	0.8	O.	Q. N.	2.2	S.	N.
»	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	»	N.-O.	N.	»	S.	CL.
4.0	S.-O.	N.				5.8	O.	Q. N.			
45.6			43.9			51.7			61.6		
19			19			12			18		
2^{mil} 40			2^{mil} 31			4^{mil} 03			3^{mil} 42		
1 47			1 46			1 66			2 05		

QUANTIÈMES.	JUILLET. Hauteur de la pluie tombée.	JUILLET. A MIDI. Direction du vent.	JUILLET. A MIDI. Aspect du ciel.	AOUT. Hauteur de la pluie tombée.	AOUT. A MIDI. Direction du vent.	AOUT. A MIDI. Aspect du ciel.
1	»mil	O.	Q. N.	0mil	S.-O.	N.
2	0	N.-O.	N.	0.4	S.-O.	N.
3	0	N.-O.	Q. N.	0.8	S. O.	Q. N.
4	0	N.-O.	Q. N.	1.6	S.-O.	N.
5	0	N.-O.	CL.	1.3	S.-O.	Q. N.
6	0	N.-E.	Q. N.	6.0	S.-O.	Q. N.
7	0	N.	N.	0.6	O.	N.
8	0	N.	N.	18.0	S.-O.	N.
9	0	N.	CL.	1.0	S.-O.	N.
10	0	N.-E.	Q. N.	6.3	S.-O.	N.
11	0	N.-O.	Q. N.	2.2	S.-O.	N.
12	0.9	N.-E.	Q. N.	2.0	O.	N.
13	0	N.	Q. N.	3.8	S.-O.	N.
14	0	S.-E.	N.	0	S.	N.
15	0.7	S.	N.	3.3	S.	Q. N.
16	6.2	S.-O.	N.	6.8	S.	N.
17	0	S.-O.	Q. N.	3.2	S.	CO.
18	4.8	S.-O.	N.	0	S.	CO.
19	0	S.-O.	Q. N.	3.2	S.-O.	N.
20	0	O.	CL.	0	S.-O.	N.
21	8.0	O.	N.	0.7	O.	Q. N.
22	2.0	S.-O.	N.	0.2	O.	Q. N.
23	0.4	O.	Q. N.	0.1	O.	Q. N.
24	0	O.	Q. N.	0.2	O.	N.
25	0	S.-O.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.
26	0	N.-O.	N.	0	S.-O.	CL.
27	6.1	O.	N.	0	S.-O.	CL.
28	0.»	O.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.
29	1.0	S.-O.	Q. N.	2.6	O.	N.
30	0	O.	N.	0.5	O.	Q. N.
31	0.6	S.-O.	N.	0	S.-O.	Q. N.
Totaux	30.7			64.8		
Nombre de jours de pluie	10			22		
Moyenne par jour pluvieux	3mil 07			2mil 94		
Moyenne par jour	0 99			2 09		

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
0mil	S.-O.	Q. N.	1m8	N.-O.	CO.	0m	S.-E.	Q. N.	0mil	S.-O.	N.
11.0	S.-O.	CO.	0	N.-O.	CO.	0	E.	Q. N.	0	S.-O.	N.
0	N.-O.	Q. N.	0	O.	Q. N.	0	E.	CL.	8.0	S.	CO.
0	N.	Q. N.	0	S.	CL.	0	E.	CL.	0.7	S.-O.	CO.
0	N.	CL.	0.5	S.-O.	CO.	0	S.-E.	Q. N.	2.3	S.	CO.
0	N.-E.	Q. N.	0	O.	Q. N.	0	E.	CL.	0.5	S.	CO.
0	N.-E.	Q. N.	0	O.	Q. N.	0	E.	CL.	2.0	S.-O.	Q. N.
0.3	N.-E.	N.	1.3	O.	Q. N.	0	E.	Q. N.	2.8	S.-O.	CO.
0	N.-E.	N.	0.8	O.	N.	0	E.	Q. N.	0	O.	Q. N.
0	N.-E.	N.	12.7	O.	N.	0	S.-E.	Q. N.	0	O.	N.
0	E.	CL.	14.1	S.-O.	CO.	0	S.	CL.	0	O.	N.
0	E.	CL.	1.2	S.-O.	Q. N.	0	S.	Q. N.	2.6	O.	CO.
0	E.	CL.	4.8	S.-E.	N.	0.2	S.-O.	N.	0	N.-E.	CO.
3.0	N.-O.	N.	4.5	S.-O.	Q. N.	6.7	S.-O.	CO.	0	E.	CO.
0.2	N.-E.	Q. N.	2.5	O.	CO.	0	S.-O.	CO.	0	O.	N.
0	S.	Q. N.	2.1	S.-O.	CO.	0	N.	CO.	2.0	O.	CO.
3.2	O.	CO.	0	O.	Q. N.	0	N.	Q. N.	2.2	O.	CO.
1.4	O.	CO.	2.0	S.-O.	N.	0	N.	Q. N.	0	S.	CO.
8.2	O.	CO.	0.3	S.-O.	Q. N.	12.5	N.-O.	CO.	0	S.	CO.
1.8	O.	CL.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	CO.	0	O.	N.
0	O.	N.	0	S.-O.	Q. N.	9.0	N.-E.	N.	0.3	N.-O.	N.
0	S.-O.	CO.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	N.	0	N.-O.	N.
37.3	N.-O.	CO.	0	S.	Q. N.	0	O.	N.	0	N.	Q. N.
31.4	N.	CO.	0	S.	CL.	0	O.	CL.	0	N.	CO.
5.7	N.-O.	CO.	0	S.	Q. N.	8.0	O.	CO.	0	N.-E.	CO.
3.0	O.	CO.	0	S.	Q. N.	»	S.-O.	N.	0	N.-E.	CO.
11.7	O.	N.	0	S.	CL.	4.2	S.-O.	CO.	0	N.-E.	CO.
5.0	S.-O.	N.	0	S.-O.	Q. N.	0.4	S.-O.	CO.	15.4	N. O.	CO.
1.5	S.-O.	N.	0	S.	N.	0	O.	CO.	5.4	N.-O.	CO.
4.2	N.-O.	CO.	0	S.-E.	Q. N.	1.3	S.-O.	N.	5.1	N.-O.	N.
			0	S.-E.	Q. N.				5.2	O.	N.
128.9			48.6			42.3			50.5		
16			13			8			14		
8mil 05			3mil 73			3mil 28			3mil 60		
4 29			1 50			1 41			1 62		

BUREAU

DE LA

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1861.

Président.................................. M. DANJOU ✱.
Vice-Président pour la section d'Archéologie M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles........................... M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel....................... M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie... M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles.............................. M. EM. BORDES.
Trésorier.................................. M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste.................. M. DAMIENS.
Conservateur du Musée...................... M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints.................... { M. BOUCHARD. M. MATHON.
Directeur du comité archéologique de la Société des antiquaires de Picardie...... M. le Dr DANIEL ✱.

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. le comte Amédée de Sarcus ✱, Propriétaire, au château du Saussaye.
Laffineur-Roussel, Négociant, Conseiller municipal.
de L'Espinoy, Conservateur des hypothèques, à Clermont (Oise).
Tourillon, Archiviste, place Royale, 4, à Paris.
Albert Desjardins, Docteur en droit et Docteur ès-lettres, à Paris.
Leclerc, Agent d'assurances à Beauvais.
Deladreux, Curé à Saint-Paul.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Legrand de Boulard, à Auxerre.
Mongenot, Secrétaire de la Société des antiquaires de Lorraine, à Nancy.

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.

Pages.

Membres admis pendant les années 1859 et 1860. 572

Membres admis pendant l'année 1861. 764

Bureau de la Société pour les années 1859 et 1860. . . . 572

Bureau de la Société pour l'année 1861. 764

SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Les Miracles de saint Éloi, poëme du XIIIe siècle, avec une introduction et des notes, par M. Peigné-Delacourt. . 1

Notice sur Louis Graves, ancien secrétaire de la préfecture de l'Oise, Directeur-général des forêts, par M. Danjou, Président de la Société 129

Notice sur le chateau de Sarcus tel qu'il devait être en 1550, précédée d'une vie de Jean de Sarcus, qui fit construire ce château, par M. Houbigant. 158

Découverte de monnaies des évêques de Beauvais, faite à Thérines, canton de Songeons, par M. Ponthieu. . 221

Notice sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis, par M. l'abbé Magne. 249

Supplément a la notice sur le théatre de Champlieu, par M. Peigné-Delacourt. 375

Un dernier mot sur le théatre de Champlieu, par M. Peigné-Delacourt. 384

Opinion de M. de Caumont sur le théatre de Champlieu 403

Pages.

FONTS DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (Oise), par M. l'abbé BARRAUD 407

DESCRIPTION DES OBJETS D'ANTIQUITÉS LOCALES CELTIQUES, GALLO-ROMAINES ET MÉROVINGIENNES conservés dans le cabinet de M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges, par M. HOUBIGANT. — Première partie, ANTIQUITÉS CELTIQUES. . 409

NOTES DESCRIPTIVES SUR QUELQUES VASES DU MUSÉE DE BEAUVAIS, par M. MATHON 534

NOTICE SUR M. ACHILLE-LOUIS GIBERT, ancien receveur-général, membre de la Société académique de l'Oise, par M. DANJOU 573

NOTE SUR UN PETIT INSTRUMENT POUR LES SACRIFICES, trouvé à Beauvais, par M. BOUCHARD 587

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE CREIL ET SUR SON ANCIEN CHATEAU, par M. MATHON 590

EXTRAITS D'UN ANCIEN REGISTRE DE COMPTES, DÉPENSES ET RECETTES DE L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD DE CREIL 645

DOCUMENTS, NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES CONCERNANT L'HISTOIRE DE CREIL 661

NOTICE SUR LES FORTIFICATIONS DE BEAUVAIS, extraite d'un manuscrit moderne intitulé : *la Ville de Beauvais avant* 1789, par M. le Dr DANIEL 683

NOTICE SUR M. LEQUESNE, Maire de Beauvais, par M. DANJOU 719

DESCRIPTION DE L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-BARTHÉLEMY DE BEAUVAIS, par M. l'abbé BARRAUD 734

UN REPAS DE NOCES AU XVIe SIÈCLE ET UN DINER DE MMrs DE VILLE DE BEAUVAIS EN 1660, par M. MATHON 748

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE CHARGÉE D'EXAMINER LA CARTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE DE M. ANT. PASSY, par M. ZOÉGA 231

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE SUR LA PISCICULTURE, par M. ZOÉGA 235

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1858, par M. VICTOR LHUILLIER 243

Pages.

NOTICE DE M. ANT. PASSY SUR LA CARTE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, DRESSÉE PAR LUI-MÊME. 537

NOTE SUR QUELQUES ÉTUDES QUI DOIVENT SUIVRE LA PUBLICATION DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, DRESSÉE PAR M. A. PASSY, par M. VICTOR LHUILLIER 546

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1859, par M. VICTOR LHUILLIER. 563

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1860, par M. VICTOR LHUILLIER. 755

PLACEMENT DES PLANCHES.

Planche I. Miracles de saint Eloi, n° 1. Quomodo terram supradictam a rege supplicando requirit. — Quomodo terram a rege collatam iterum facit demetiri. 38

Planche II. Miracles de saint Eloi, n° 2. Quomodo de invento pede amplius quam regi suggererat tristis et merens a rege veniam postulat. 39

Planche III. Miracles de saint Eloi, n° 3. Quomodo reliquias beati Martialis ad basilicam a beato Eligio constructam honorifice referendo et cum tripudio jubilando incarcerati liberantur. 40

Planche IV. Miracles de saint Eloi, n° 4. Sanctus Eligius incendio urbis Parisiace cominando ecclesiam beati Martialis ab incendio liberavit. 41

Planche V. Miracles de saint Eloi, n° 5. Quomodo in vigilia sancti Dyonisii beatus Eligius in ecclesia ejusdem martyris quemdam curavit. 46

Planche VI. Miracles de saint Eloi, n° 6. Quomodo predictus Ermesindus Eligium precedebat letus. 47

Planche VII. Miracles de saint Eloi, n° 7. Quomodo beatus Eligius contractum sanavit. 48

Planche VIII. Miracles de saint Eloi, n° 8. Quomodo beatus Eligius Parisiis claudum in ecclesia Sancti Germani curavit. 50

Planche. IX. Miracles de saint Eloi, n° 9. Quomodo ad spectaculum astantes admirantur. 51

Pages.

Planche X. Miracles de saint Eloi, n° 10. Quomodo in Gammapio vico claudum in ecclesia curavit. — Quomodo beatus Eligius elemosinas erogando pauperibus signum crucis imprimendo cecum illuminavit. 53

Planche XI. Miracles de saint Eloi, n° 11. Quomodo Regina corpus sancti ad Calam monasterium suum voluit inferre sed non potuit. 123

Planche XII. Miracles de saint Eloi, n° 12. Quomodo Regina Bathildis cum clero et populo letantibus sequitur feretrum. — Quomodo leviter a duobus portatur qui antea a quam pluribus moveri non poterat 124

Planche XIII. Vue perspective du château de Sarcus en 1850, du côté du bourg. 179

Planche XIV. Plan du rez-de-chaussée du château de Sarcus, tel qu'il était en 1550. 194

Planche XV. Divers détails extraits des décombres de Sarcus. 198

Planche XVI. Grand bas-relief, clé de voûte principale de la chapelle. 199

Planche XVII. Grand bas-relief du fond de la chapelle. . 200

Planche XVIII. Une des arcades du château de Sarcus. . 206

Planche XIX. Une des croisées du château de Sarcus. . 209

Planche XX. Monnaie beauvaisine, n° 1. 222

Planche XXI. Monnaie beauvaisine, n° 2. 224

Planche XXII. Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1858, tableau graphique des variations du vent. 242

Planche XXIII. Plan général de l'abbaye de Saint-Vincent, à Senlis. 249

Planche XXIV. Vue de l'institution Saint-Vincent, à Senlis 323

Planche XXV. Plan du rez-de-chaussée du bâtiment de l'institution Saint-Vincent, à Senlis. 338

Planche XXVI. Théâtre de Champlieu. 375

Planche XXVII. Antiquités du département de l'Oise, cabinet de M. Houbigant, n° 1, vase de Laversines, petit porc, etc. 421

Planche XXVIII. Antiquités du département de l'Oise; cabinet de M. Houbigant, n° 2, navire et clochette. . . . 423

Planche XXIX. Antiquités du département de l'Oise; ca-

Pages.

binet de M. Houbigant, n° 3, figures d'Hercule. 425

Planche XXX. Antiquités du département de l'Oise; cabinet de M. Houbigant, n° 4, autel familier, 1re et 2e face. 427

Planche XXXI. Antiquités du département de l'Oise; cabinet de M. Houbigant, n° 5, autel familier, 3e et 4e face. . 428

Planche XXXII. Plan et coupe de la grotte sépulcrale de Nogent-les-Vierges. 462

Planche XXXIII. Tête d'homme celte-bellovaque, vue de profil 470

Planche XXXIV. Tête d'homme celte-bellovaque, vue de face. 470

Planche XXXV. Tête de femme celte-bellovaque, vue de profil. 470

Planche XXXVI. Tête de femme celte-bellovaque, vue de face. 470

Planche XXXVII. Ceinture gauloise en or tordue, trouvée sur le territoire de Saint-Leu-d'Esserent. 518

Planche XXXVIII. Ceinture, colliers et bracelets gaulois 521

Planche XXXIX. Vases du musée de Beauvais. 534

Planche XL. Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1859. Tableaux graphiques des variations mensuelles du vent. 563

Planche XLI. Couteau de sacrifice trouvé à Beauvais. . 587

Planche XLII. Vue du château de Creil avant sa démolition. 590

Planche XLIII. Elévation du château de Creil, d'après Androuet du Cerceau, 1576. 611

Planche XLIV. Plan du château de Creil, d'après Androuet du Cerceau, 1576. 613

Planche XLV. Plan de la ville de Beauvais, dédié à Mgr Etienne-René Potier de Gèvres, par de La Grive . . . 683

Planche XLVI. Mur méridional de la nef de l'église Saint-Barthélemy, de Beauvais. 742

Planche XLVII. Portail occidental de l'église Saint-Barthélemy, de Beauvais. 742

Planche XLVIII. Chapiteaux du portail occidental de l'église Saint-Barthélemy, de Beauvais. — Sceau du chapitre. . 742

Planche XLIX. Vue intérieure du sanctuaire de l'église Saint-Barthélemy, de Beauvais. 744